This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

3 3433 08232367 0

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

T. XXIV. 1er JUILLET 1878.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

TREIZIÈME ANNÉE

TOME VINGT-QUATRIÈME

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE VICTOR PALMÉ, ÉDITEUR

25, RUE DE GRENELLE-SAINT-GERMAIN, 25

1878

Digitized by Google

- 5892 -

ASTOR LIBRARY
SEP
23
1891
NEW YORK

Digitized by Google

LE ROI SALOMON

Le nom du roi Salomon est devenu comme synonyme de sagesse, d'éclat et de magnificence. Jésus-Christ lui-même a parlé de sa gloire [1]. La Bible cependant lui consacre à peine quelques pages, beaucoup moins qu'à David, son père; mais, comme il était tout à la fois un roi, un poëte et un ge, comme il était doué des qualités qui frappent le plus nagination orientale, la beauté du corps et la pénétration de l'esprit, comme il avait approfondi tous les secrets de la nature, comme il aimait le luxe, la pompe et la splendeur, comme il laissa dans des édifices superbes des monuments durables de son opulence et de son goût pour les arts, la légende s'est emparée de sa personne et lui a fait jouer partout le rôle le plus brillant. On peut dire qu'il a été pour l'Orient ce qu'a été Charlemagne au moyen âge pour les poëtes et les romanciers [2] de l'Occident, en tenant compte toutefois de la

[1] Matth., VI, 29.

[2] Salomon est devenu le héros d'une foule de légendes. Citons-en un exemple, tiré de publications récentes, qui nous en fournissent de nouvelles preuves. On sait combien la reine de Saba est devenue célèbre, en Orient, pour l'avoir visité.

Le souvenir de son voyage, comme la sagesse de Salomon, a vivement impressionné les nations orientales. Les Ethiopiens en font une reine d'Ethiopie et toutes les traditions de l'Orient lui attribuent un fils qu'elle aurait eu de Salomon. Les rois d'Ethiopie, comme on le sait depuis longtemps, ont prétendu descendre de lui, jusqu'à la ruine de leur dynastie à la fin du XVIIIe siècle, à l'exception de la race de Zagée qui régna de 960 à 1300. La plupart des commentateurs placent Saba en Arabie, mais Josèphe, qui nomme cette reine Nicaule ou Nicaulis, la fait régner sur l'Egypte et l'Ethiopie. Les Ethiopiens disaient que c'était Mâkedâ, qui occupe la sixième place dans leurs annales (*Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, t. VII, p. 341. Voir *ib.* t. IV, p. 424, sur le pouvoir magique de Salomon). L'histoire fabuleuse du voyage de Makeda est racontée dans une partie du livre éthiopien intitulé *la Gloire des rois*. Cette partie a été récemment publiée dans le texte éthiopien et avec une traduction latine (p. 28-44), par F. Prætorius, *Fabula de regina Sabæa*

Digitized by Google

différence des lieux et des temps. C'est ainsi que le fils de David est devenu plus populaire encore que son père, chez les peuples orientaux : les *Mille et une Nuits* [1] parlent du pouvoir merveilleux de Salomon sur les esprits et sur les éléments ; il commande en maître à la nature [2], rien n'est impossible à sa science et à sa sagesse. Tout, jusqu'à ses faiblesses mêmes, a contribué à faire de lui le type du monarque sémitique.

Il serait intéressant de rechercher en détail quelle a été la source d'une telle réputation et d'une si grande popularité ; mais nous nous proposons d'étudier surtout ici les événements de son règne qui ont le plus contribué à sa célébrité et sur lesquels les recherches et les découvertes modernes ont jeté un jour nouveau, en particulier la construction du temple et les voyages de sa flotte à Ophir. Nous verrons que les travaux de nos contemporains ont été féconds pour nous faire mieux connaître l'histoire du fils de David.

apud Æthiopes, Halle (1870). Le fils de la reine de Saba et de Salomon est appelé Baina-Hekem. D'après ce récit, la sagesse de Salomon avait été vantée à la reine par un marchand qui était allé trafiquer en Palestine et dont le nom était Tamrinus. Il existe encore aujourd'hui en Abyssinie une secte juive, connue sous le nom de Falaschas, c'est-à-dire émigrés, qui prétend remonter à l'époque de Salomon. D'après un missionnaire allemand, M. Martin Flad, et M. J. Halévy, qui ont vécu au milieu d'eux, voici comment ces Juifs racontent leur origine. La reine de Saba eut de Salomon un fils qui fut appelé Menelek. Il naquit à Aksoum où régnait sa mère. Elle l'envoya à Jérusalem pour qu'il y fût élevé par le soin de son père. Quand Menelek fut devenu grand, les Israélites contraignirent Salomon à renvoyer en Ethiopie le fils de la reine de Saba, afin de prévenir les troubles politiques que pourrait amener son séjour à Jérusalem. Salomon n'y consentit qu'à la condition que chaque Israélite donnerait son fils aîné comme compagnon à Menelek. Menelek devint roi d'Ethiopie, ses compagnons épousèrent des femmes indigènes et devinrent les pères des Falaschas. Douze prêtres de la race d'Aaron qui les avaient suivis furent chargés des fonctions du culte. Cependant d'autres Falaschas prétendent descendre des Juifs qui s'enfuirent en Egypte du temps de Jérémie, XLIII-XLIV, ou qui quittèrent la Palestine lors de la destruction de Jérusalem par Titus et se réfugièrent dans les montagnes de l'Abyssinie (Flad, *Kurze Schilderung der bisher fast ganz unbekannten abessinischen Juden (Falascha), ihr Ursprung, Wohnort, Korperbau*, etc. Kornthal, bei Stuttgart, 1869 ; J. Halévy, *Prières des Falashas*, Paris, 1877 ; Trumpp, *Göttingische gelehrte Anzeigen*, Stück 5. 30 Januar, 1878, p. 123-134.

[1] M. Lane a recueilli les traditions arabes concernant Salomon, *Thousand and One Nights*, Index, *Suleyman Ibn Daood*.

[2] Déjà, du temps de Josèphe, on attribuait à Salomon des pouvoirs magiques : *Antiq. jud.*, VIII, II, 5. — Voir aussi Origen. *in Matth.*, XXVI, 63; *Comment. Series*, Migne, *Pat. gr.*, t. XIII, col. 1757; Nicetæ Choniata, *De Manuele Comneno*, l. VII, c. V; Migne, *Patrol. gr.*, t. CXXX, 19, col. 560. Voir aussi col. 489 et col. 773.

Digitized by Google

I

Commencements du règne de Salomon. — Organisation administrative du royaume.

Salomon, le troisième roi d'Israël, était le second fils que David eut de Bethsabée. Il vint au monde après la fin de la guerre contre les Ammonites, la dernière grande guerre entreprise par son père. Ce fut sans doute parce que sa naissance eut lieu en pleine paix qu'il reçut le nom de Salomon, « le pacifique, » nom qu'il a rendu célèbre. Il est encore aujourd'hui très-fréquent chez les juifs, et même chez les musulmans, sous la forme Suleiman, Soliman [1].

Dans les pays où la polygamie est pratiquée, l'enfant est confié, plus qu'ailleurs encore, aux soins de la mère. Bethsabée put ainsi exercer une grande influence sur son fils, mais il est difficile d'en déterminer la portée et l'étendue. Certains auteurs ont essayé, sans preuves, de faire retomber en partie sur l'éducation maternelle la responsabilité des égarements des dernières années du roi. Quoi qu'il en soit, Salomon est le premier des rois d'Israël qui ait été élevé pour monter sur le trône. David avait été tiré de la garde des troupeaux, Saül de derrière la charrue, aucun d'eux n'avait reçu une éducation royale. Le fils de David et de Bethsabée fut remis entre les mains du prophète Nathan, qui le prépara à gouverner un jour son peuple [2]. On ne peut douter qu'un si sage précepteur ne cultivât avec succès la précieuse plante qui lui avait été confiée, et c'est en grande partie à lui, après Dieu, que le jeune prince dut l'éclosion des qualités et des vertus qui ne tardèrent pas à le faire distinguer entre tous ses frères. Il les surpassa bientôt en sagesse et en piété. Nathan le surnomma Yedidah, « le chéri de Dieu [3], » et par inspira-

[1] Le nom féminin correspondant à Salomon est Salomé. Le mot Frédéric, usité parmi nous, a le même sens que Salomon. Allemand : *Friedrich*, « riche en paix. »

[2] II Sam., XII, 24-25.

[3] II Sam., XII, 25.

Digitized by Google

tion divine, il engagea David à le désigner comme son successeur.

Une circonstance accidentelle fit hâter son avénement au trône. Son frère aîné, Adonias, essaya de s'emparer par surprise du pouvoir, en mettant à profit la vieillesse de son père. Il gagna un certain nombre de partisans, quelques-uns des premiers de l'État, comme Joab, général des armées israélites, et le grand prêtre Abiathar. Soutenu par eux, il se fit proclamer roi de Jérusalem, à la fontaine de Rogel [1]. Mais le complot avait transpiré et Nathan en avait été instruit. Il se hâta de prévenir Bethsabée, ainsi que David, et il coupa court aux tentatives d'Adonias par l'intronisation solennelle et immédiate de Salomon, au nord de Jérusalem, à la fontaine de Gihon [2]. Le droit d'hérédité dépendait de David. Le peuple reconnut avec des transports de joie le jeune prince ainsi improvisé roi avant la mort de son père. Il n'avait pas encore vingt ans [3]. Il devait en régner quarante, depuis l'an 1015 jusqu'à l'an 975, selon la chronologie généralement reçue jusqu'ici.

Le jeune roi possédait toutes les qualités physiques et morales propres à le rendre populaire parmi son peuple. L'Écriture ne nous a tracé nulle part directement son portrait, mais on peut en recueillir, épars çà et là, les principaux traits. Quel que soit en effet le sens qu'on attache au Cantique des cantiques, tout porte à croire que les couleurs sous lesquelles est dépeint l'époux sacré ont été empruntées à Salomon. Il en est de même du Psaume XLIV, *Eructavit cor meum verbum bonum*. S'il est permis d'en juger par les chants dont nous venons de parler, Salomon avait le teint « blanc et vermeil [4], » comme David, son père [5]; les boucles de ses cheveux étaient flexibles comme des palmes et noires comme les

[1] Aujourd'hui Puits de Joab, *Bir Eyûb*, situé à la jonction de la vallée d'Hinnom et de la vallée du Cédron. Il est appelé aussi Puits de Néhémie (Cf. II Mach. I, 19-22). Il a 125 pieds anglais de profondeur. Le lieutenant Warren y a découvert un souterrain taillé dans le roc qui se dirige à droite du côté du Cédron.

[2] La fontaine de Gihon était à l'ouest de Jérusalem et alimentait deux grands réservoirs placés dans la vallée (II Par. XXXII, 30; XXXIII, 14.) C'était sans doute un lieu de réunion, comme la plupart des sources en Orient. Voir sur Gihon, Porter, *Handbook for Palestine*, édit. 1875, p. 175.

[3] III Reg., III, 4; XI, 4; XIV, 21. Grätz, *Geschichte der Juden*, t. I, p. 302.

[4] Cant., V, 10.

[5] I Sam., XVII, 42.

Digitized by Google

ailes du corbeau [1], saupoudrées de poussière d'or ou teintes de hennet [2]; ses yeux étaient doux comme ceux de la colombe [3]; ses lèvres, semblables au lis, pleines de grâce, ruisselantes de myrrhe [4]. Il était beau comme les cèdres; on le distinguait entre mille; on le comparait au Liban [5]; c'était, en un mot, le plus beau des enfants des hommes [6]. Tous ces dons extérieurs étaient rehaussés infiniment plus encore par les qualités de l'esprit et du cœur, par une intelligence profonde et pénétrante, un caractère aimable et séduisant, une âme pleine de bonté. Tant de grâce et de charmes ne pouvaient manquer de captiver un peuple très-sensible aux avantages extérieurs.

Les premiers actes de Salomon après la mort de son père furent tout à la fois pleins de mesure, de prudence et d'énergie, modérés sans faiblesse, fermes sans cruauté. L'échec d'une tentative comme celle d'Adonias se termine ordinairement en Asie par l'extermination du parti vaincu: Salomon fit cependant grâce à son frère, qui avait voulu lui ravir le trône, mais à la condition qu'il renoncerait à tous ses projets ambitieux. Adonias n'observa pas son engagement, il viola ses promesses. Salomon le fit alors mettre à mort, pour couper court à ses machinations et assurer la tranquillité du royaume. La conduite du roi, jugée d'après les mœurs du temps, avait été assurément correcte et même clémente [7].

[1] Cant., v, ii.
[2] Joseph., *Antiq. jud.*, VIII, vii, 3; Michaelis, Notæ in Lowth, *Poesis Hebræorum*, Prælect. xxxi.
[3] Cant., v, 12.
[4] Cant., v, 13; Psalm. XLV (XLIV).
[5] Cant., v, 15.
[6] Cant., i, 15.
[7] « Diese Strenge, nothwendig, » dit Dillmann, « wenn Bürgerkriege, wie sie unter David gewesen waren, im Keim unterdruckt werden sollten, kann man bei gerechter Beurtheilung dem Salomo nicht als Grausamkeit und Blutdurst anrechnen. » (Schenkel, *Bibel-Lexicon*, t. V, p. 141.) Les rois orientaux faisaient très-souvent mettre leurs frères à mort pour s'assurer la paisible possession du trône. (L. Seinecke, *Geschichte des Volkes Israels*, 1876, t. I, p. 327-330.) Pour comprendre ces mœurs, il faut se souvenir que la polygamie, au lieu de développer l'amour fraternel dans les enfants qui ne sont pas de la même mère, produit au contraire assez souvent des sentiments d'animosité. La jalousie ou même la haine qui existe entre les diverses femmes d'un même époux, est communiquée par elles à leurs enfants.

Digitized by Google

Salomon était d'autant plus forcé de couper court aux tentatives de révolte d'Adonias que la mort de David amena quelques troubles : les peuples qu'il avait rendus tributaires jugèrent l'occasion favorable pour recouvrer leur indépendance, et Salomon fut obligé de réprimer plusieurs tentatives de soulèvement.

Pendant que David faisait la guerre en Syrie, les Iduméens avaient essayé d'envahir la Palestine. Ses généraux, Joab et Abisaï, défirent les descendants d'Ésaü à *Geih-Mélah* ou la vallée des Salines, au sud de la mer Morte [1]. Les vainqueurs tuèrent tous les hommes qui tombèrent entre leurs mains, et occupèrent tout le pays jusqu'à Aziongaber, au golfe d'Akaba.

Un rejeton de la race royale d'Idumée, Hadad ou Hadar, réussit cependant à échapper au massacre et à se réfugier, avec quelques-uns des siens, à la cour du pharaon. Nous ignorons quel était ce pharaon. Ce que nous savons, c'est qu'il accueillit avec bienveillance le prince fugitif, et lui donna pour épouse une sœur de sa propre femme. Le nom de cette dernière, — le premier nom propre de la famille royale d'Égypte que nous fasse connaître la Bible, — était *Tahpnès* ou Taphnès, selon l'hébreu et la Vulgate, Thékémina, selon les Septante. Il n'a pas été jusqu'ici retrouvé sur les monuments [2].

Hadad eut de la belle-sœur du roi d'Égypte un fils, appelé *Genubat*, qui fut élevé par la reine, sa tante, au milieu des autres enfants du pharaon.

Lorsque Hadad eut appris la nouvelle de la mort de David et de Joab [3], il crut l'occasion favorable pour reconquérir les

[1] II Sam. (II) Reg., VIII, 13-14; I Par., XVIII, 12-13; Psal. LX (LIX).

[2] Voir Lepsius, *Königsbuch der alten Ægypter*. Berlin, 1853. Le nom de la ville de Taphné se trouve une fois écrit dans la Bible hébraïque au chethib, de la même manière que le nom de la femme du pharaon. Sur le nom lui-même, voir Rosellini, *Monumenti storici dell'Egitto e della Nubia*, t. II, p. 74 et suiv.; Wilkinson, *Manners and Customs of the ancient Egyptians*, t. V, p. 38. Dans l'addition des Septante au ch. XII de III Reg., il est dit que Sésac donna pour femme à Jéroboam Ano, sœur de Thékémina. Quelle que soit la valeur de ce passage des Septante, il ne peut être là question d'une sœur de Taphnès.

[3] M. Fr. Lenormant suppose (*Manuel d'histoire ancienne de l'Orient*, 1869, t. I, p. 240) et M. Maspero dit expressément (*Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, 2e édit., p. 330), après beaucoup d'autres, que ce fut dans les der-

Digitized by Google

états de son père et, malgré les conseils du pharaon, son beau-frère, il quitta l'Égypte et envahit l'Iduméc. S'il réussit à s'en emparer, ses succès ne furent qu'éphémères ou très-restreints, puisque, comme nous le verrons plus loin, l'empire de Salomon s'étendait jusqu'au golfe Élanitique, d'où l'une de ses flottes partait pour le pays d'Ophir[1]. Pour être maître de la route de Palestine au golfe, Salomon devait être maître aussi du royaume d'Idumée [2], ou au moins en possession d'une grande partie de son territoire [3].

La révolte d'Hadad n'eut ainsi, dans les premiers temps, aucune suite, et la mort d'Adonias laissa Salomon tranquille possesseur du trône.

nières années de Salomon que Hadad reconquit son royaume; mais quoique le texte sacré ne raconte cet événement qu'à la fin de l'histoire de Salomon, il en place la date au commencement de son règne I (III) Reg., xi, 21. Hadad fut probablement l'ennemi de Salomon, pendant tout son règne, à la manière des tribus bédouines qui cherchent toujours à piller plutôt qu'à faire des conquêtes; il ne fit de mal sérieux au roi d'Israël que dans les dernières années de ce prince. Jusque-là il avait probablement vécu comme un chef de tribu nomade.

[1] Cf. aussi I (III) Reg., xxii, 47, 48; iii (IV) Reg., viii, 20; II Par., xx, 10, 36. « Der Aufstandsversuch eines edomitischen Prinzen Hadad, im Anfang der Regierung Salomon's scheint ohne Erfolg geblieben zu sein. » (Kautsch, *Handwörterbuch des biblischen Alterthums*, p. 307.)

[2] Le texte des Septante dit positivement (III Reg., xi, 22) que Hadad régna sur l'Idumée: ἐβασίλευσεν ἐν γῇ Ἐδώμ et sa leçon paraît la meilleure. Le texte hébreu porte bien Aram en Syrie, au lieu d'Edom, ce qui a fait traduire à la Vulgate (III Reg., xi, 25), *regnavitque in Syria;* mais il n'y a plus de suite dans le récit en acceptant cette lecture. Les noms d'Aram (ou Syrie) et Édom qui ne diffèrent que par une lettre, le *r* et le *d*, très-ressemblants dans l'écriture hébraïque carrée, sont plusieurs fois mis l'un pour l'autre dans la Bible. Voir II Sam., viii, 13. Plusieurs manuscrits hébreux lisent ici avec raison Edom au lieu d'Aram. Voir cependant sur tout ce passage les observations de Keil, *die Bücher der Könige*, 1865, p. 130-131; Bunsen, *Bibelwerk*, t. II, p. 235.

[3] Le texte hébreu et la Vulgate mentionnent aussi un autre ennemi de Salomon, contre lequel il eut à lutter pendant tout son règne, Rézon, roi de Syrie. C'était un serviteur d'Hadarézer, roi de Soba. Quand ce dernier eut été vaincu par David, Rézon se mit à la tête d'une troupe d'aventuriers, et réussit à s'emparer de Damas où il fut proclamé roi; mais, comme l'historien sacré ne suit pas dans son récit l'ordre chronologique, nous ne savons à quelle époque précise eut lieu la prise de Damas. Ce ne fut peut-être que dans les derniers temps de Salomon. Notons également ici, en passant, au sujet d'Adarézer qu'il est appelé Hadadézer II Sam., viii, 3-12; II (III) Reg., xi, 23; mais II Sam., x et ailleurs dans les Septante et dans Josèphe, on lit Hadarézer. L'épigraphie assyrienne prouve que la leçon Hadar est la vraie. Nous lisons en effet, dans plusieurs inscriptions assyriennes, le nom de Benhadad, roi de Syrie, transcrit par les Septante, *fils d'Ader*, sous la forme *Bin-Hidri*. Le second élément de ce nom propre est incontestablement le même que le premier de Hadarézer.

Digitized by Google

La puissance qu'il héritait de son père, le mettait sur le pied des plus grands monarques de l'Orient, et lui permettait de traiter d'égal à égal avec ceux qui régnaient sur les bords du Nil comme sur les bords de l'Euphrate. Son empire était d'une vaste étendue, ses frontières allaient du torrent d'Égypte jusqu'au grand fleuve l'Euphrate. Il comptait des princes parmi ses tributaires. Son père lui avait légué d'immenses trésors, accumulés avec un soin pieux, pour servir à la construction du temple : cent mille *kikarim* ou talents d'or, un million de *kikarim* d'argent ; les épargnes particulières de David : trois mille talents d'or et sept mille talents d'argent [1], sans compter les sommes inconnues qui étaient entassées, dit-on, dans le tombeau de David [2].

Salomon aspira à la main de la fille du pharaon, et il l'obtint [3].

Nous ne connaissons pas encore assez complétement l'histoire de l'Égypte à cette époque pour nommer avec certitude le beau-père de Salomon. Ewald pense que c'était Psousennès. M. Maspero hésite entre Psinakhès et Psiounkha ou Psousennès, pharaons de la XXIe dynastie, qui nous sont connus par les listes de Manéthon et dont la résidence était à Tanis [4]. Il est très-difficile de débrouiller l'enchevêtrement des dynasties égyptiennes à cette période et la chronologie en est très-incertaine [5]. Ce qui paraît cependant hors de doute, c'est qu'une dynastie sémitique, d'origine assyrienne, avait réussi à s'implanter à cette époque en Egypte. Elle commandait à

[1] I Par., XXII, 14, et XXIX, 4. Le talent pesait à peu près 4 kilogr. 500. Cent mille *kikarim* d'or font par conséquent 450,000 kilogr., environ 1,500,000,000 de francs. Trois mille talents d'or pèsent 13,500 kilogr., environ 45,900,000.

[2] Hyrcan en aurait retiré trois mille talents. Josèphe, *Antiq. jud.*, VII, XV, 3 XIII, VIII, 4; XVI, VII, 1. Voir la dissertation de dom Calmet *sur les richesses que David laissa à Salomon*, *Commentaire littéral*. Paris, 1711, p. 604 et suiv.

[3] I (III) Reg., III, 1. D'après une ancienne tradition, rapportée par Tatien, *Oratio contra Græcos*, Salomon aurait aussi épousé une fille d'Hiram roi de Tyr. Il épousa certainement aussi la fille du roi d'Ammon, Naama « la belle », la mère de Roboam, I (III) Reg., II, 46.

[4] Ewald, *Geschichte des Volkes Israels*, t. III, p. 279 ; Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, 2e édit. p. 323. Dillmann nomme aussi Pousennès, Schenkel, *Bibel-Lexicon*, t. V, p. 141. De même Diestel, Herzog, *Real-Encyklopädie für Theologie*, t. XIII, p. 333 ; Grätz, *Geschichte der Juden*, t. I, p. 306, et note 1, p. 307 ; Hitzig, *Geschichte des Volkes Israels*, p. 160. Voir aussi Bunsen, *Ægypten's Stelle in der Weltgeschichte*, t. III, p. 120 sq.

[5] S. Birch. *Egypt from the earliest times to* B. C. 300, pp. 154-155.

Digitized by Google

une partie du pays [1]. De là la nécessité pour les rois indigènes de se fortifier par des alliances. Le pharaon qui régnait alors à Tanis dut accepter avec satisfaction la demande en mariage d'une de ses filles par le roi Salomon.

Les Israélites ne durent pas accueillir avec moins de joie la nouvelle de cette alliance [2]. L'Égypte jouissait d'un grand prestige, et le peuple hébreu put reconnaître dans cette alliance de son roi avec le pharaon comme une attestation de la puissance à laquelle l'avait élevé David : lui, l'ancien esclave de l'Égypte, pouvait traiter maintenant avec elle d'égal à égal. Il y avait là, pour l'amour-propre national, une vive satisfaction à laquelle il ne pouvait s'empêcher d'être sensible.

Toute la suite de l'histoire de Salomon nous montre quelle importance il attacha à ce mariage et comment il sut en profiter. On le célébra avec une grande pompe : un certain nombre d'interprètes ont pensé que le Psaume XLIV et même le Cantique des cantiques furent composés à cette occasion,

[1] Brugsch, *Geschichte Ægypten's unter den Pharaonen*, 1877, p. 659 et suiv.

[2] L'importance politique du mariage de Salomon avec une princesse égyptienne est incontestable. Elle est visible dans la sainte Écriture I (III) Reg. III, 1 ; VII, 8 ; IX, 16, 24; XI, 1. Les avantages que devait y trouver le pharaon de Tanis ressortent aussi clairement de l'état troublé dans lequel était alors l'Egypte. L'heureux effet que cette alliance devait produire sur l'esprit de tous les Israélites paraît également évidente. Les interprètes, il est vrai, sont divisés sur la question de savoir si ce mariage était ou non contraire à la loi. La plupart soutiennent cependant que, dans cette occasion, Salomon ne viola pas la loi. Voir Dom Calmet, *Commentaire littéral* sur III Rois, III, 1, p. 673-674. La loi ne défendait expressément les mariages qu'avec les Chananéennes, Exod., XXXIV, 16; Deut., VII, 3 ; elle les permettait avec les étrangères, prisonnières de guerre, Deut., XXI, 10, seq. Les mariages contractés avec des étrangères, surtout avec des étrangères qui n'étaient pas esclaves, étaient évidemment contraires à l'esprit de la loi, et nous les voyons plus tard fortement blâmés, I Esdr., X, 2, 10; II Esdr. ou Néhémie, XIII, 3, 25-26. Cf. III Reg., XI, 1-2. On justifie Salomon en disant qu'il est probable que la princesse égyptienne embrassa le mosaïsme, Salomon étant alors trop pieux pour souffrir l'idolâtrie dans son entourage. Voir aussi Psalm. XLV (XLIV) 11, 12. On ne trouve aucune trace d'idolâtrie égyptienne à cette époque dans la Bible. Keil, *die Bücher der Könige*, 1865, p. 30. M. de Saulcy, il est vrai, *Voyage autour de la mer Morte*, pl. XLII; *Hist. de l'Art judaïque*, p. 328-322, a découvert au village de Siloam, près de Jérusalem, une chapelle égyptienne encore intacte, et M. Fr. Lenormant, *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient*, 1869, t. I, p. 237, pense comme lui, que cette chapelle avait été bâtie par Salomon pour que la reine pût s'y adonner au culte de ses pères. Rien ne prouve que cette hypothèse soit fondée. Le frère Liévin de Hamme adopte aussi cette opinion, *Guide indicateur de la Terre sainte*, 1876, t. I, p. 300.

Digitized by Google

comme épithalames, sans prétendre toutefois enlever à ces chants leur caractère prophétique ou mystique [1].

C'était la coutume des rois de faire de riches dots à leurs filles. Agamemnon, dans l'Iliade, promet sept bonnes villes à celui qui épousera sa fille [2]. Bérénice, fille de Ptolémée Philadelphe, roi d'Égypte, apporta de si grandes richesses à son époux, Antiochus Théos, roi de Syrie, qu'on la surnomma *phernophoros* ou porte-dot. Nous ne savons point en détail ce que la fille du pharaon apporta en dot à Salomon; mais, si nous pouvons en juger par les usages ordinaires de l'Égypte, du temps des Ptolémées, elle ne dut pas arriver les mains vides. Les contrats de mariage retrouvés en Égypte contiennent l'énumération des biens apportés par la femme à son entrée en ménage [3]. Le livre des Rois nous apprend accidentellement que le pharaon donna comme dot à sa fille la ville de Gazer qu'il avait conquise sur les Chananéens [4].

« L'identification de Gezer était restée jusqu'en 1870... une des lacunes les plus regrettables de la topographie biblique... La plupart des commentateurs, s'appuyant sur une ressemblance superficielle de noms..., se décidèrent à mettre Gezer au petit village de Yazoûr, à l'ouest et tout près de Jaffa [5]. » En réalité, Gazer est à trois milles environ de Khoulda, tout près d'un village qui figure sur les cartes sous le nom d'Abou-Chouché. C'est aujourd'hui un monceau de ruines, appelées Tell el-Djezer [6]; mais on y reconnaît encore l'emplacement d'une grande cité, présentant tous les caractères d'une ville forte.

La découverte en est due à M. Clermont-Ganneau, qui fut mis sur la voie par la lecture d'un chroniqueur arabe de Jérusalem, Moudjir-ed-Din. Son identification a été mise hors de doute par les inscriptions bilingues, grecques et hébraïques,

[1] Il n'est pas possible cependant de soutenir que le Cantique des cantiques ait été écrit en cette circonstance, parce qu'il ne chante point l'union du roi avec une princesse, mais avec une bergère.

[2] *Ilias*, I.

[3] Voir les études de M. Revillout sur ces contrats, *Journal Officiel*, Compte rendu de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 17 octobre 1877, p. 6844.

[4] I (III) Reg., IX, 16.

[5] Clermont-Ganneau, *la Palestine inconnue* (*Revue politique et littéraire*, 3 avril 1875, p. 939).

[6] Voir Kiepert, *Neue Handkarte von Palestine*, 1875.

Digitized by Google

qu'il y a trouvées. Elles sont profondément entaillées dans le roc et marquent le périmètre hiératique, la zone sabbatique qui enveloppait Gazer. Son nom biblique y est écrit en toutes lettres et répété deux fois. C'est la seule ville de Palestine dont l'identité soit ainsi constatée par des inscriptions [1].

Après avoir épousé la fille du pharaon [2], le nouveau monarque d'Israël voulut témoigner à Dieu sa reconnaissance et se montrer à tout son peuple, en donnant, dans une fête solennelle, des marques publiques de sa piété. Il avait pour la religion et pour Jéhovah les mêmes sentiments que son père David. Il se rendit donc à Gabaon pour y offrir des sacrifices solennels, en présence de tous les principaux d'Israël qui s'y étaient rassemblés [3].

Gabaon, aujourd'hui *el-Djib*, était bâtie sur une des nombreuses collines qui s'élèvent en forme de mamelons, au-dessus du plateau de la terre de Benjamin, et portait un nom expressif, comme ses sœurs, Gabaa, Geba, Rama, Ramath, tout autant de mots qui, comme Gabaon, désignent des lieux élevés. Gabaon était située sur la partie la plus septentrionale d'une de ces collines, vis-à-vis de Maspha, placée au sud sur une autre colline. La route qui conduit à la mer, à Jaffa, passe à peu de distance, au nord de l'élévation sur laquelle est bâtie el-Djib. Les flancs de la colline, disposés en terrasses, sont couverts de vignes et d'oliviers. A l'est, une source abondante sort d'un rocher et forme un large réservoir. Un peu plus bas, au milieu des oliviers, se trouvait un étang considérable, dont on voit encore les ruines [4]. C'étaient sans doute les « grandes eaux de Gabaon [5] » dont parle le prophète Jérémie.

[1] Clermont-Ganneau, *ibid.*, p. 939. Voir là l'histoire de sa découverte. Les inscriptions qu'il a découvertes permettent de déterminer d'une manière exacte le chemin qu'il était permis aux Juifs de faire le jour du sabbat, ὁδὸς σαββάτου.

[2] La date de ce mariage n'est pas sûre. D'après les uns, il eut lieu avant la mort de David; d'après les autres, après la mort de ce roi, un an ou trois ans après. Nous avons suivi l'ordre même du récit des *Rois*, qui place ce mariage au commencement du règne de Salomon, quand il s'est affermi sur le trône par la mort d'Adonias, avant son voyage à Gabaon. Il est certain, en tout cas, qu'il eut lieu lorsque Salomon n'avait pas encore entrepris ou au moins avait à peine commencé ses grandes constructions (I (III) Reg., III, 5).

[3] II Par., I, 2-3.

[4] Robinson, *Biblical Researches in Palestine*, t. II, p. 136.

[5] Jer., XLI, 12.

Digitized by Google

Cette ville était donc bien propre à servir de lieu de rassemblement à une grande multitude, mais ce qui détermina surtout Salomon à la choisir, c'est que le tabernacle construit par Moïse dans le désert se trouvait alors en ce lieu [1]. Nous ne savons ni comment, ni à quelle époque, il y avait été transporté. Il y était déjà du temps de David [2]. Celui-ci avait fait construire un nouveau tabernacle à Jérusalem, quand il y avait transporté l'arche de Cariathiarim; mais l'ancien était resté à Gabaon, ainsi que l'autel d'airain, construit par Béséléel, sur lequel Salomon allait maintenant offrir ses sacrifices [3].

La cérémonie fut magnifique et digne de la piété du nouveau roi d'Israël. En présence de tous les chefs de tribu et de tous les chefs de famille, il offrit mille victimes en holocauste sur l'autel d'airain. Le bruit des instruments de musique et les clameurs du peuple durent porter au loin, aux collines d'alentour, la nouvelle de cette grande fête.

L'idée de ce grand acte religieux avait été inspirée au jeune Salomon par son profond esprit de piété; il lui servit en même temps à inaugurer son règne, en se montrant à tout son peuple et à faire reconnaître son autorité par toutes les tribus d'Israël.

Dieu le récompensa de ce qu'il venait de faire pour lui en lui apparaissant en songe la nuit suivante et en lui disant : « Demande-moi ce qu'il te plaira. » Le jeune roi, plein de nobles et généreux sentiments, oubliant complétement sa personne et ne songeant qu'au bien de son peuple, lui demanda la sagesse, afin de bien gouverner [4]. Le Seigneur, touché d'une demande si désintéressée, lui accorda en même temps la gloire et les richesses.

Salomon termina à Jérusalem la grande fête de Gabaon, en offrant de nouveaux sacrifices devant l'arche d'alliance et en donnant un grand festin à tous ses serviteurs.

De retour dans sa capitale, il eut bientôt l'occasion de montrer combien était profonde la sagesse et la pénétration dont Dieu l'avait doué. Tout le monde connaît le jugement

[1] II Par., I, 3.
[2] I Par., XVI, 39 (Cf. I Par., IX, 35); I Par., XXI, 29.
[3] II Par., I, 4-5; I Par., XXI, 29.
[4] Cf. Prov., XVI, 12.

Digitized by Google

qu'il prononça sur l'enfant que se disputaient deux mères [1]. Le bruit s'en répandit partout et la renommée de sa sagesse fut à jamais établie.

De si beaux commencements nous expliquent l'ascendant que Salomon acquit sur son peuple. L'organisation de son royaume mit le comble à sa réputation de prudence et de sagesse.

Saül avait fait peu de chose pour organiser l'État à la tête duquel il avait été placé. Il avait créé à peine un embryon d'armée et formé une petite cour. Il n'avait point de résidence fixe. David avait ébauché à grands traits l'organisation du royaume; il avait créé une armée, établi une sorte d'administration, réglé le service religieux; il avait surtout ménagé un centre à la vie civile, politique et religieuse d'Israël en lui donnant une capitale, Jérusalem [2], qui devint comme le cœur de la nation.

Saül n'avait point imposé de tribut à son peuple; David avait peut-être fait de même. Il avait subvenu aux dépenses de sa maison et de ses guerres au moyen de la guerre même et des redevances qu'il avait obligé les peuples vaincus à lui payer, ainsi qu'à l'aide des revenus de ses champs, de ses vignes et de ses oliviers, de ses nombreux troupeaux de brebis, de bœufs et de chameaux. Il avait donné des biens-fonds à ses enfants, à en juger par l'histoire d'Absalon qui avait des propriétés à Baal Hazor [3]. Les pâturages des déserts voisins, à l'est du Jourdain, n'appartenaient en propre à personne. Le roi y faisait élever une partie de ses troupeaux. Une autre partie paissait dans les plaines de Saron et c'était un Saronite qui en était l'intendant. Nous savons qu'un Israélite était chargé du soin des chameaux et un Hagasite de celui des brebis [4]. Les Paralipomènes nomment douze dignitaires qui administraient les biens du roi David [5].

Quelque considérables qu'on les suppose, leurs revenus ne pouvaient suffire au roi Salomon. Saül n'avait guère vécu

[1] I (III) Reg., III, 16-28.
[2] II Sam. (II Reg.), VIII-XII; I Par., XXVII, 1-15; II Sam. (II Reg.), XXIII, 8-39; I Par., XI, 9-47; XXVII, 29-32; XXVII, 25-33; I Par., XXVI, 1-28; I Par., XI, etc.
[3] II Sam. (II Reg.), XIII, 23.
[4] I Par., XXVII, 25-31.
[5] L. Seinecke, *Geschichte des Volkes Israels*, t. I, p. 335.

Digitized by Google

que comme un simple particulier, David avait gardé quelque chose des habitudes de son enfance, mais son fils fut pour la pompe et l'éclat un vrai monarque oriental. Salomon compléta et acheva l'œuvre commencée par son père. Sa cour se composa de plusieurs grands officiers, à la tête desquels était Azarias, fils du grand-prêtre Sadoc.

Elihoreph et Ahia, fils de Sisa, remplissaient auprès de lui les fonctions de *soferim* ou secrétaires, déjà remplies par leur père auprès de David [1]. Josaphat, fils d'Ahilud, qui était chancelier du temps de David, fut maintenu dans sa charge. Banaïas, fils de Joïada, commandait en chef aux armées. Abiathar, qui s'était déclaré pour Adonias, conserva le titre de grand-prêtre, mais l'exercice du souverain pontificat appartint à Sadoc [2]. Deux neveux de Salomon, Azarias et Zabud, fils de Nathan, frère du roi, étaient, le premier, chef des douze *nisabim* d'Israël, dont nous parlerons bientôt; le second, *cohen rê'é* ou conseiller secret du roi. Ahisar avait le titre de ministre de la maison du roi, dignité auparavant inconnue. Enfin Adoniram fut chargé du recouvrement des impôts, emploi difficile qui devait lui devenir funeste et le faire tomber un jour victime de la colère populaire [3].

Salomon était représenté dans son royaume par douze *nisabim* ou chefs, dont la fonction principale était le recouvrement des tributs. La perception des impôts, inconnue avant l'établissement de la royauté [4], était devenue nécessaire, sous le régime monarchique, pour subvenir à l'entretien de la cour et aux dépenses générales. Les taxes étaient perçues en nature [5], comme cela a lieu encore aujourd'hui généralement en Orient [6], ce qui en rend la levée plus lente, plus difficile et

[1] II Sam. (II Reg.), xx, 25.

[2] C'est l'explication donnée avec raison par Théodoret des mots : « Sadoc et Abiathar étaient (grands) prêtres » I (III) Reg., iv, 4, *Quæst. in III Reg. Interrog.* XV. Migne, *Patrol. gr.*, t. LXXX, col. 680.

[3] C'est en effet l'opinion la plus généralement admise que l'Aduram qui fut lapidé, au commencement du règne de Roboam, par le peuple, était l'Adoniram dont il est question ici. Voir I (III) Reg., iv, 6 ; v, 14, et xii, 18.

[4] Jusqu'à cette époque, les Israélites n'étaient tenus qu'à payer la dîme et les premiers fruits et à racheter les premiers-nés. C'étaient des redevances religieuses; il n'y avait aucun impôt proprement dit.

[5] I (III) Reg., v, 2.

[6] Voir Rosenmüller, *Alte und neue Morgenland*, n° 590, t. III, p. 166.

Digitized by Google

souvent aussi plus odieuse [1]. Outre les présents plus ou moins volontaires qu'il était d'usage de faire au roi, au moment de son avénement [2], en temps de guerre [3], et peut-être aussi quand on se présentait devant lui [4], il y a lieu de croire que le gouvernement exigeait pour son compte, quoique nous ne soyons pas très-exactement renseignés là-dessus, la dîme de tous les biens [5], ce qui, joint à la dîme sacerdotale, grevait d'un impôt de 20 pour 100 les revenus des Israélites. De plus, David avait réglé que tous les hommes valides seraient astreints tous les ans, pendant un mois, au service militaire [6], et, très-probablement, ils étaient obligés, pendant ce temps, de s'entretenir à leurs frais. C'était une aggravation de charges, mais les percepteurs des taxes n'avaient pas à y intervenir.

Ces derniers, outre le recouvrement de la dîme, avaient aussi à s'occuper de faire payer les droits d'importation. Ils se soldaient vraisemblablement en nature, puisque l'usage de l'argent monnayé n'existait pas encore. Cependant les métaux précieux pouvaient servir aux achats et aux payements, surtout de la part des trafiquants et des caravanes. Les droits d'importation étaient principalement établis sur les parfums qui venaient de l'Arabie [7], mais ils s'appliquaient aussi à toutes les autres marchandises.

Un autre source de revenus pour Salomon, c'étaient les tributs et les présents des peuples soumis à sa domination [8] et aussi le monopole qu'il s'était réservé de certaines branches de commerce, celui de l'or [9] et celui des chevaux [10]. Nous aurons à y revenir plus tard. Qu'il suffise d'indiquer ici que le roi avait des agents chargés d'aller faire les achats à l'étranger,

[1] L'exemption du tribut était considérée comme un grand privilége. I Sam. (I Reg.), XVII, 25.
[2] I Sam. (I Reg.), X, 27.
[3] I Sam. (I Reg.), XVI, 20; XVII, 18.
[4] I (III) Reg., X, 25; II Par., IX, 24.
[5] I Sam (I Reg.), VIII, 15, 17.
[6] I Par., XXVII, 1. Cf. I Sam. (I Reg.), VIII, 12. Salomon modifia cependant peut-être plus tard sur ce point l'organisation militaire établie par son père. Voir I (III) Reg., IX, 22.
[7] I (III) Reg., X, 15.
[8] I (III) Reg., X, 14-15; 24-25. Ils offrirent des vases d'or et d'argent, des habits précieux, des parfums, des chevaux et des mulets.
[9] I (III) Reg., IX, 28; Cf. *ib.*, XXII, 49; II Par., XX, 36.
[10] I (III) Reg., X, 28, texte hébreu.

Digitized by Google

à un prix déterminé. C'est sans doute aux *nisabim* que ces agents devaient rendre compte de leurs opérations [1].

Les percepteurs généraux des impôts étaient, par leurs fonctions mêmes, de grands personnages du royaume. Aussi remarque-t-on dans la liste que donne le livre des Rois [2] deux gendres de Salomon : Ben-Abinadab, percepteur des impôts à Naphath-Dor, qui avait épousé la princesse Tapheth, et Achimaas, percepteur des impôts de Nephtali, qui avait épousé la princesse Basemath. On peut conclure de ce que ces deux fonctionnaires étaient les gendres du roi que l'organisation censitaire d'Israël ne datait pas du commencement du règne, puisque Salomon n'avait pas, à son avénement au trône, de filles à marier.

Le territoire qui était attribué aux douze *nisabim* ne correspondait pas exactement à la division par tribus, peut-être pour fondre davantage ensemble les diverses parties du royaume [3], mais sans doute aussi principalement pour répartir les charges avec plus d'équité, en tenant compte de la plus ou moins grande fertilité de chaque pays [4]. Le partage en douze parties n'avait donc pas été fait à cause de la division d'Israël en douze tribus, mais à cause de la division de l'année en douze mois : chacune des douze sections territoriales devait en effet entretenir pendant un mois la maison royale [5] et lui fournir tous les vivres nécessaires pour les hommes et pour les chevaux [6]. La tribu de Juda paraît avoir été exempte du tribut [7].

La consommation était grande à la cour de Salomon : on

[1] L'auteur sacré résume ainsi les revenus de Salomon : « Le poids de l'or que recevait Salomon en une année, dit le texte sacré, était de 666 talents d'or pur », près de 30,008 kilogrammes ou 100,000,000 de francs, « outre les impôts des marchands et du trafic des négociants, et de tous les rois vassaux et des gouverneurs du pays. » I (III) Reg., x, 14.

[2] I (III) Reg., iv, 7.

[3] « Die alte Stammverfassung und die Gesonderheit sollten aufhören. » (Grätz, *Geschichte der Juden*, t. I, p. 308).

[4] Le territoire, les revenus et la population des douze tribus étaient trop inégaux pour astreindre chacune d'elles à fournir la même quantité d'impôts.

[5] I (III) Reg., iv, 7.

[6] I (III) Reg., iv, 7; I Reg., v, 7; Vulg. III, Reg. v, 27.

[7] Voir Reuss, *Histoire des Israélites depuis la conquête de la Palestine jusqu'à l'exil*, 1877, pp. 422-423. Cf. Cependant Septante III Reg. iv, 12 (19) et Grätz, *Geschichte der Juden*, t. I, p. 309.

Digitized by Google

y dépensait tous les jours trente *kor* de fleur de farine et soixante de farine ordinaire, dix bœufs engraissés, vingt bœufs venant du pâturage et cent moutons, sans compter le gibier et la volaille de toute sorte [1]. Cela suppose une cour d'environ quatorze mille personnes [2].

Ce chiffre sera loin de paraître exagéré pour une cour orientale. Athénée rapporte [3] que les rois de Perse avaient besoin tous les jours de mille bœufs. Tavernier raconte aussi que la cour du sultan consommait de son temps cinq cents moutons et agneaux, en moyenne, tous les jours [4].

Lors des travaux pour la construction du temple, Salomon n'eut pas d'ailleurs seulement à entretenir sa cour. Il lui fallut sans doute aussi pourvoir à la subsistance des Chananéens et des Israélites employés aux travaux, outre les vingt mille *kor* de froment, l'huile et le vin qu'il donna à Hiram pour les ouvriers tyriens. Salomon ne put se procurer que par des tributs en nature les moyens de faire ces dépenses; car, autant que nous le sachions, la famille de David ne possédait point d'autre propriété privée que la ville de Siceleg [5].

Outre les impôts en nature, les sujets des monarques d'Orient ont toujours eu à supporter la corvée. Le travail

[1] III Reg., IV, 22-23; Hébreu I Reg., V, 2-3. Les Septante ajoutent à ces détails une certaine quantité de vin et d'huile,

[2] « Un *Kor*, dit M. E. Reuss, *Hist. des Israélites*, p. 424, revient, selon les évaluations des uns, à environ 4 hectolitres, selon d'autres, à 2 seulement. Ce dernier calcul paraît le plus probable. En consommant donc journellement 180 hectolitres de farine, en supposant qu'un hectolitre donne 50 kilogrammes de pain, il y aurait eu au moins 18,000 livres de pain par jour, soit la nourriture d'au moins neuf à dix mille personnes. Les bœufs et les moutons pouvaient donner encore au moins une livre de viande par tête et par jour. Cependant il faut observer que dans les pays chauds on mange généralement moins que chez nous, et que la viande, chez les Israélites, n'était pas chose de première nécessité. Les simples soldats et les esclaves n'en auront pas eu régulièrement. Nos calculs restent donc probablement fort au-dessous de la réalité. » Thenius, *Die Bücher der Könige*, 1849, p. 44, a calculé, d'après les données du texte, que la cour de Salomon se composait d'environ quatorze mille personnes et rejette les calculs de ceux qui les portaient à trente mille, quarante-huit mille ou cinquante-quatre mille personnes.

[3] Athén. *Deipnos*, IV, 10.

[4] Tavernier, Rosenmuller, *Alte und neue Morgenland*, n° 591, t. III, p. 167.

[5] I Sam. (I Reg.), XXVII, 6.— Quand Salomon, avant le voyage de sa flotte à Ophir, voulut avoir aussi de l'or d'Hiram, pour orner le temple, il le lui paya par la cession de vingt villes. Voir I (III) Reg., IX, 11-14. Voir cependant p. 17.

Digitized by Google

forcé a été surtout exigé pour l'exécution des édifices publics et des monuments. Dans un pays où il n'y a pas d'ouvriers proprement dits comme en Occident, Salomon ne pouvait se dispenser de recourir à ce moyen, pour faire exécuter les grands travaux dont il avait conçu le plan [1]. Mais, pour ne pas imposer aux Hébreux une charge toujours très-lourde, dont leurs pères avaient eu tant à souffrir en Égypte, il n'astreignit à la corvée que les descendants des Chananéens qui vivaient au milieu de son peuple. Les restes des Amorrhéens, des Hévéens, des Héthéens, des Phérézéens vivaient encore dans le nord, dans les environs de Bethsan, dans la plaine de Jezraël, au milieu des tribus de Zabulon, de Nephtali et d'Aser au nord de Dan, à l'ouest. Il y avait aussi des Jébuséens aux environs de Jérusalem. Saül avait commencé à se préoccuper d'eux, mais David les avait laissés en paix. Salomon assujettit cent cinquante mille des plus valides parmi eux aux travaux de la corvée, se rappelant sans doute que Noé avait soumis à l'esclavage les descendants de Chanaan [2].

En même temps que Salomon s'occupait d'assurer la rentrée des impôts et de pourvoir ainsi à l'entretien de sa maison, il ne négligeait point de cultiver les anciennes alliances de son père avec les rois voisins et même d'en nouer de nouvelles, qui pouvaient contribuer à affermir sa puissance et l'aider dans l'exécution des magnifiques projets qu'il avait conçus pour rendre son règne glorieux.

Nous avons déjà vu comment il avait contracté alliance avec le roi d'Égypte, en épousant sa fille. Cette alliance fut vraisemblablement l'œuvre de sa politique personnelle, car rien n'indique que David ait été l'allié des Pharaons. Elle fut très-utile à son commerce.

Salomon entretint avec soin les bonnes relations qui existaient déjà entre son père et le roi de Tyr, Hiram : elles devaient être très-fécondes pour les deux peuples et utiles surtout au nouveau roi d'Israël pour l'exécution du projet qui lui tenait le plus à cœur, la construction du temple.

[1] M. Grätz, *Geschichte der Juden*, t. I, p. 311, suppose que « Salomon avait appris de son beau-père le pharaon Psusennès le moyen de se procurer des ouvriers à peu de frais. » Il reconnaît d'ailleurs que l'assujettissement des Chananéens à la corvée était une sage mesure politique, pour prévenir les soulèvements possibles de leur part.

[2] Gen., IX, 25.

Digitized by Google

II

Le Temple de Jérusalem.

Le projet de construire le temple avait été conçu par David. Il ne l'avait pas exécuté, parce que Jéhovah ne voulut point que sa demeure fût élevée par des mains ensanglantées dans de nombreuses guerres, mais David en fit néanmoins les préparatifs [1] ; il en dressa les plans [2], il recueillit l'or et l'argent nécessaires et les matériaux qui devaient entrer dans sa construction.

Salomon, après s'être assuré le concours d'Hiram, roi de Tyr, commença les travaux la quatrième année de son règne, en 1105 avant Jésus-Christ, selon la chronologie généralement reçue.

On a écrit sur le temple de Jérusalem plus que sur aucun autre édifice du monde; mais si les études qu'on a faites sur le monument sont innombrables, les opinions des savants sont aussi très-diverses. Il faut convenir d'ailleurs qu'on a manqué jusqu'à ces dernières années des éléments nécessaires pour traiter la question avec succès, c'est-à-dire de la connaissance exacte des lieux [3]. Toutes les difficultés que présente l'explication des textes ne sont pas encore levées. Cependant de grands progrès ont été accomplis dans l'essai d'interprétation et de restauration de ce célèbre édifice [4]. Nous avons

[1] I Par., XXII et XXIX.

[2] I Par., XXVIII, 11 et seq.

[3] Les lieux ont été examinés sérieusement pour la première fois en 1833 par Cutherwood, mais son plan n'a été publié sur une échelle suffisante pour l'étude qu'en 1862.

[4] Sur le temple de Salomon, voir Hirt, *der Tempel des Salomon*, in-4°, 1825; Keil, *der Tempel Salomon's; eine archäologische Untersuchung*, Dorpat, 1839; C. W. F. Bähr, *der Salomonische Tempel*, Karlsruhe, 1848, pp. 11 et suiv.; il rend compte des écrits antérieurs sur ce sujet. O. Thenius, *das vorexilische Jerusalem und dessen Tempel*, Leipzig, 1849. Appendice à son commentaire des livres des Rois, *der Tempel*, 25-45; Melchior de Vogüé, *le Temple de Jérusalem, Monographie du Haram ech-Chérif*, Paris 1864. Dans la préface, pp. IV-VII, M. de Vogüé apprécie quelques-uns des ouvrages publiés avant lui sur le temple de Jérusalem. James Fergusson, *the Temples of the Jews and the other Buildings in the Haram Area at Jerusalem*, Londres 1878.

Digitized by Google

maintenant à le faire connaître. Nous étudierons l'emplacement sur lequel il fut élevé, comment furent préparés les matériaux dont il devait être construit, les substructions du temple et enfin le temple lui-même.

L'emplacement du temple avait été déjà choisi par David. Il devait s'élever sur le mont Moriah. Cette colline est située à la partie orientale de Jérusalem, au bord de la vallée qu'on appelle aujourd'hui la vallée de Josaphat. Elle est séparée, à l'ouest de la colline de Sion, par la gorge étroite du Tyropœon.

La situation précise du temple sur le mont Moriah est connue. Tous les savants sont d'accord pour admettre qu'il s'élevait à l'endroit même où est bâtie aujourd'hui la mosquée.

Il y avait là, du temps de David, une aire qui appartenait à Ornan le Jébuséen. Le mont Moriah et Bezetha ne faisaient probablement pas encore partie de la ville. Les aires, en Palestine, sont toujours placées dans un endroit élevé et exposé à tous les vents, afin de pouvoir plus facilement, au moment de la récolte, séparer le grain de la paille. L'aire d'Ornan était, non au sommet même de la colline, mais à quelques mètres au sud, le sommet étant occupé par la caverne qui servait de grenier [1]. David la choisit lui-même, en mémoire d'un apparition miraculeuse en ce lieu [2]. Il y avait déjà construit un autel et offert des sacrifices en l'honneur de Dieu sur l'ordre du prophète Gad [3], après l'avoir achetée à Ornan, au prix de 50 sicles d'argent. D'après une tradition hébraïque, contestée par les uns, acceptée par les autres, c'est au même endroit qu'Abraham avait offert à Dieu son fils Isaac.

« Le mont Moriah [4], dit M. de Vogüé, est certainement un des points les plus vénérables de la terre, un des plus dignes d'appeler l'étude et de provoquer les méditations. Non-seulement il a pendant dix siècles porté le temple de Jérusalem,

[1] Warren, *Underground Jerusalem*, 1876, p. 59.

[2] II Par., III, 1; II Sam. (II Reg.), XXIV, 16-18.

[3] II Sam. (II Reg.), XXIV, 18-25; I Par., XXI, 15-28. Le sicle d'argent pesait environ 15 grammes. Cinquante sicles équivalent donc à la quantité d'argent dont on ferait aujourd'hui 150 francs.

[4] La colline sur laquelle fut bâti le temple n'est nommée Moriah que II Par., II, 1, mais ce nom est passé dans l'usage courant, surtout à cause de la tradition qui identifie cette colline avec le Moriah où Abraham voulut offrir Isaac en sacrifice. Gen., XXII, 2.

Digitized by Google

c'est-à-dire le premier sanctuaire de l'ancien monde, l'autel du vrai Dieu, le seul point fixe qui s'offre à nos intelligences au milieu des obscurités des origines religieuses de l'humanité, mais encore, aux époques antéhistoriques, il paraît avoir été l'objet d'un culte qui nous reporte aux premiers âges du monde. Le souvenir de ce culte s'est déposé dans un cycle de traditions, groupé autour du sommet de la colline; on peut l'y découvrir sous la grossière enveloppe qui l'entoure [1]. »

David avait déjà recueilli une partie des matériaux nécessaires pour la construction du temple de Jéhovah [2], mais ils étaient insuffisants et il fallait rassembler ce qui manquait encore. L'œuvre était difficile : la Palestine était pauvre en bois de construction, on était obligé de se procurer au dehors les arbres dont on avait besoin. Les Hébreux ne s'étaient pas adonnés aux arts depuis la sortie d'Égypte; ils manquaient d'architectes et d'ouvriers, comme ils manquaient de matière première pour construire un grand édifice ; il était donc indispensable de chercher à l'étranger des hommes capables de diriger les travaux. Salomon trouva dans le royaume de son ami et allié Hiram, roi de Tyr, tout ce qui lui manquait. David avait déjà fait venir des cèdres de Phénicie [3], Salomon n'eut qu'à continuer ce qu'avait commencé son père, mais il le fit sur une plus grande échelle.

Le bois de cèdre était particulièrement estimé dans l'antiquité, et il mérite la haute réputation dont il jouissait. D'un beau blanc et très-ferme, il peut être employé avec grand avantage dans les œuvres d'architecture. On le regardait comme incorruptible; il est du moins d'une grande durée. On peut en faire également des colonnes, des poutres d'une solidité à toute épreuve, des lambris, des parquets, des charpentes. Il se développe plus en épaisseur qu'en hauteur et son tronc atteint des dimensions énormes [4].

[1] M. de Vogüé, *le Temple de Jérusalem*, préface, p. II.
[2] Voir en particulier I Par., XXII et XXIX.
[3] I Par. XXII, 4.
[4] Aujourd'hui, « il y en a douze seulement (sur le mont Liban)... Deux d'entre eux ont 40 pieds et demi de circonférence; mais leur tronc n'est pas régulier. A quatre ou cinq pieds du sol, ils se divisent et forment comme des arbres séparés, qui jettent au loin leurs branches horizontales; j'ai mesuré cinquante-huit pas de l'extrémité d'une de ses branches à l'extrémité de la branche qui lui était opposée. Leur hauteur approximative peut

Digitized by Google

Les Égyptiens et les Assyriens l'employaient dans la construction de leurs temples et de leurs palais, comme le fit le roi Salomon. On l'importait aussi dans la vallée du Nil pour en faire des coffrets, des meubles divers et surtout des cercueils [1]. Les rois de Ninive, qui furent souvent les maîtres du Liban, exigeaient en tribut une certaine quantité de bois de cèdre et de cyprès : *iṣ 'irini* et *iṣ survan*, dit Asarhaddon [2] Assurnasirhabal nous apprend qu'on les transportait par mer dans des vaisseaux d'Arvad [3] et Assurbanipal nous raconte dans un de ses cylindres qu'il s'est servi dans la construction de son palais de cèdres du Liban [4].

Dix mille hommes, qui se relevaient tous les mois, furent occupés à couper des cèdres et des pins sur le mont Liban [5]. Soixante-dix mille hommes furent employés à porter des fardeaux, quatre-vingt mille à extraire et à tailler des pierres [6].

Le travail des carrières et celui des transports, le plus

être de 60 pieds. » (Mislin, *les Saints Lieux*, 1858, t. I, pp. 331-332). Il s'agit des cèdres séculaires. Le tronc du plus grand a 13 mètres 80 centimètres de circonférence, d'après M. Fraas, *Drei Monate am Libanon*, 1876, p. 34.

[1] Wilkinson, *A popular account of the ancient Egyptians*. Londres, 1854, t. II, p. 38.

[2] *Western asiatic Inscriptions*, t. I, 45. Le texte hébreu I Reg., v, 24, porte *'asê arazîm vaasê berôsîm*.

[3] *Ibid.*, 28, col. I, 5.

[4] Smith, *History of Assurbanipal*, Londres, 1871, p. 513. Cf. p. 335 pour la lecture *iṣ erîni* ou *îrini*. Les passages semblables à celui-ci abondent dans les inscriptions assyriennes. Voir J. Ménant, *Annales des rois d'Assyrie*, 1874, pp. 196, 198, 213, 246, etc.

[5] I (III) Reg., v, 22, 24; II Par., ii, 7, Cyprès.

[6] Le texte dit que les quatre-vingt mille hommes furent occupés à tailler les pierres 7, *bâhar*, « sur la montagne, » I Reg., v, 15; II Chron. ii, 17 (Vulg. III Reg., v, 29; II Par., ii, 18). Les commentateurs entendent par là le mont Liban; dom Calmet, *Commentaire littéral* sur III Rois, v, 15, édit. 1711, p. 707, dit : « Il est certain que l'on tira du Liban non-seulement le bois, mais encore la pierre pour le temple de Salomon. De même Reuss, *Histoire des Israélites*, p. 429; Keil *die Bücher der Könige*, 1865 p. 47; *Handbuch der biblischen Archäologie*, 1875, p. 133; *die nachexileschen Geschichtsbücher*, 1870, p. 233. Nous croyons que les commentateurs se sont trompés. On concevrait difficilement qu'on eût fait transporter à grand peine et à grands frais des pierres du Liban, lorsqu'on pouvait en avoir facilement sous la main. Les études et les fouilles récentes exécutées à Jérusalem ont montré que les pierres des fondements qui restent encore ont été extraites des carrières dites royales, comme nous allons le voir. Il devait en être de même de toutes les pierres de l'édifice. La *montagne* est donc le mont Moriah, non le mont Liban. Cf. I (III) Reg., v, 31.

Digitized by Google

pénible de tous, était fait par les Chananéens asservis aux Hébreux [1]. Ils étaient au nombre de cent cinquante mille, plus trois mille trois cents surveillants. Trente mille Israélites seulement étaient envoyés un mois sur trois au mont Liban, pour couper les arbres avec les Phéniciens [2]. Nous ignorons quel fut le nombre d'ouvriers phéniciens employés. Nous savons seulement que parmi les ouvriers d'Hiram, il y en avait, entre autres, de Gebal et de Byblos [3], la ville la plus proche des cèdres, dont les habitants étaient renommés pour leur habileté [4]. D'après les Septante, les travaux préparatoires durèrent trois ans [5]. Pendant toute la durée des travaux, Salomon fournit annuellement pour leur subsistance à Hiram, roi de Tyr, 20,000 kors de froment, c'est-à-dire au moins 40,000 hectolitres, et 20 kors [6] d'huile de qualité supérieure [7], quantité qui paraît bien peu considérable.

Les cèdres coupés sur le Liban pour la construction du temple étaient transportés, sans doute par les serfs chananéens de Salomon, au bord de la mer, à Tyr ou à d'autres ports phéniciens. La mer est éloignée de 10 à 12 lieues de la forêt [8]. Là les arbres étaient embarqués sur des bâtiments de transport phéniciens jusqu'à Joppé, où ils étaient déchargés. D'autres serfs chananéens les reprenaient dans cette ville et les portaient jusqu'à Jérusalem.

[1] I (III) Reg., IX, 20-21; II Par., II, 17-18; I (III) Reg., V, 29 (15). Il y avait un surveillant par cinquante ouvriers.

[2] Ces Israélites n'étaient pas traités en esclaves comme les restes des Chananéens I (III) Reg., IX, 22. « C'étaient, dit Thenius, des Israélites libres qui, par ordre du roi, exécutaient avec les sujets d'Hiram et sous leur direction, les travaux moins pénibles qui consistaient à couper le bois et pour lesquels ils étaient rémunérés. Voir le v. 20. » *Kurzgefasstes Handbuch.*

[3] I (III) Reg., V, 32. Les maçons de Byblos surveillaient sans doute les quatre-vingt mille Chananéens qui travaillaient à extraire et à tailler la pierre, à la lueur des lampes, dans les carrières de Jérusalem. Grätz, *Geschichte der Juden,* t. I, p. 311.

[4] Ezech. XXVII, 9.

[5] Septante III Reg., V, 21.

[6] I (III) Reg., V, 25. II Par., II, 9 porte.

[7] Littéralement d'huile *pilée*, parce que l'huile obtenue en pilant les olives était supérieure à l'huile obtenue par le pressoir.

[8] Mislin, *les Lieux saints,* 2e édit., t. I, p. 334 : « Les Phéniciens, dit M. Reuss, devaient faire descendre (les bois de cèdre) à la mer par ce qu'on appelle aujourd'hui le *schlittage,* peut-être aussi en partie par le moyen des barrages et de la flottaison, puis à l'embouchure des ruisseaux en former des radeaux qui allaient jusqu'à Jafo (Jaffa), le port le plus voisin de Jérusalem,

Digitized by Google

D'après les renseignements que nous fournit Josèphe[1], dont le récit, en ce qui concerne le temple, est confirmé par les fouilles et les découvertes modernes[2], la cime du Moriah était escarpée; elle était aussi insuffisante pour recevoir les constructions que voulait élever le roi d'Israël. Il fallut donc tout d'abord agrandir la place, niveler le sol, faire des terrassements considérables, édifier des murs et des contreforts gigantesques pour assurer la solidité de l'édifice qu'on allait bâtir. Rien ne fut négligé pour faire une œuvre durable, capable de résister aux injures du temps, et les substructions du temple ne furent pas une de ses moindres merveilles.

Pour niveler le sommet du mont Moriah, il fallut donc entreprendre de grands ouvrages d'art. A l'est et à l'ouest, on construisit deux murs parallèles et on remplit de terre l'intervalle. Au nord, on abaissa le terrain : un rocher, qui se trouvait à la partie nord-ouest, fut partiellement coupé, de manière à former de ce côté une muraille naturelle, qu'on voit encore et qui n'a pas moins de 8 mètres de hauteur. Au sud, au contraire, il fut nécessaire d'exhausser le sol, à cause de la pente, ce qu'on exécuta au moyen de tout un système de substructions[3].

d'où les gens du pays auront encore eu assez de peine à les transporter au plateau par une contrée sans routes et n'ayant guère eux-mêmes, le plus souvent, les instruments mécaniques nécessaires. » (*Histoire des Israélites*, p. 427.)

[1] Joseph., *De bell. Jud.*, V, v. La Bible ne parle pas des travaux de fondation. Josèphe, outre l'endroit que nous venons de citer, en parle aussi *Antiq. Jud.*, VIII, III, 9; XV, XI, 3. Robinson est le premier explorateur qui ait commencé à les examiner sérieusement. Voir *Biblical Researches, passim*. Voir aussi Rosen, *das Haram von Jerusalem und der Tempelplatz des Moria*, 1866.

[2] Pour l'ensemble, sinon pour les détails et les mesures. M. de Vogüé dit de lui, *Temple de Jérusalem*, p. 22 : « Aussi lorsque Josèphe (*Ant. Jud.*, XV, XI, 3) prétend que les fondations étaient égales en profondeur à la hauteur des murs au-dessus du sol, faut-il ne tenir aucun compte de cette absurde et vaniteuse exagération. » L'opinion de M. de Vogüé paraissait très-vraisemblable et néanmoins les fouilles ont donné raison à Josèphe: « I have mentioned in chapter VII, dit M. Warren, *Underground Jerusalem*, p. 417, that here still remains part of the old wall towering up eighty feet above the present ground-line. It was our fortune to discover that this superb old wall existed as far and farther below ground than it did above, that it was 143 feet from the rock to the bend of the Temple Courts. »

[3] Les voûtes actuelles qui soutiennent la partie méridionale de la plate-

Digitized by Google

Par suite de tous ces travaux de nivellement et d'aplanissement, trois côtés de la plate-forme étaient soutenus par des terrains de hauteur inégale. Dans l'état actuel des lieux, la plus grande élévation est à l'angle sud-est, où elle atteint 14 mètres. La plate-forme ainsi obtenue fut sensiblement horizontale, excepté à la pointe nord-ouest, où le roc ne fut point taillé assez profondément. Elle forma un grand quadrilatère dont l'Haram ech-Chérif, le « Noble Sanctuaire » actuel, peut donner une idée exacte, « car les destructions et réédifications successives ont peu altéré le plan primitif [1]. »

Voici les dimensions actuelles de la plate-forme du temple, d'après M. de Saulcy. Celles-ci, qu'il assure avoir levées avec le plus grand soin, sont les suivantes. La face orientale a un développement de 384 mètres ; celle du sud a 225 mètres [2]. La face occidentale n'est pas directement mesurable : elle est inclinée sur la face orientale de façon que le côté nord est plus grand que le côté sud d'une quantité notable [3]. La plate-

forme du Haram ech-Chérif, sont d'origine arabe : « Il me paraît évident, dit M. de Vogüé, qu'à l'époque du premier système, un réseau de caves gigantesques, voûtées comme les fragments que nous avons sous les yeux, occupait toute la partie artificielle du massif du Temple : les substructions arabes que nous venons de décrire sont une imitation postérieure et affaiblie de cette disposition grandiose. Peut-être reste-t-il quelques débris bien conservés de ces voûtes sous l'angle sud-ouest du Haram et sous la mosquée El-Aksa. » (*Temple de Jérusalem*, p. 14.) Les Arabes sont si émerveillés des travaux souterrains du temple, qu'ils en attribuent la construction aux *Djinns* ou génies sur qui Salomon avait tout pouvoir. *Crypta ubi Salomon dæmones torquebat*, disait déjà le pèlerin de Bordeaux, au sujet de ces substructions. Voir une autre description des voûtes du Temple par le major Wilson dans Psorter, *Handbook for Palestine*, p. 162.

[1] M. de Vogüé, *le Temple de Jérusalem*, p. 2-3 : « L'enceinte du Haram, dit M. de Saulcy, est très-certainement identique avec celle du temple de Salomon, » (*Hist. de l'art jud.*, p. 170.)

[2] « Le côté méridional a 280 mètres de longueur, dit M. de Vogüé, *le Temple de Jérusalem*, p. 24 ; le périmètre total a 1,525 mètres. L'*Ordnance Survey* a donné comme dimensions exactes du Haram les suivantes : Côté nord, 1,042 pieds anglais ; est, 1,530 ; sud, 922 ; ouest, 1,601. (Porter, *Handbook for Palestine*, 1875, p. 159.)

[3] M. de Saulcy, *Hist. de l'art jud.*, p. 170. M. de Saulcy décrit en détail pp. 170-188, les portions de murs qu'il croit être salomoniens. — D'après Josèphe, tel que le comprend M. de Vogüé, l'enceinte extérieure de l'ancien temple formait un carré d'un stade de côté, c'est-à-dire de 400 coudées ou environ 200 mètres. (Josèphe, *Antiq. jud.*, XV, XI, 3 ; de Vogüé, *le Temple de Jérusalem*, p. 19.)

Digitized by Google

forme primitive n'était pas aussi considérable : elle fut agrandie dans la suite des siècles [1].

Les murailles élevées par Salomon pour soutenir la plate-forme étaient construites en pierres de grandes dimensions, qui excitaient l'admiration de l'auteur du livre des Rois : « Le roi, dit-il, commanda d'extraire de grandes pierres, des pierres de prix, pour les fondations de la maison (de Dieu), des pierres de taille [2]. » Josèphe écrit à son tour au sujet de la grande muraille : « Cette muraille constituait à elle seule un des ouvrages les plus gigantesques dont l'homme puisse entendre parler. » Et lui aussi admire les « blocs énormes » employés dans sa construction [3].

Cette admiration était fondée. Les siècles et les hommes, plus redoutables quelquefois que le temps lui-même, s'ils ont pu ruiner le temple de Salomon, n'ont pu détruire complétement les puissantes assises sur lesquelles il avait fait reposer la plate-forme du Moriah. Les fondements des murs de soutènement subsistent encore en partie [4] ; ils ont bravé la fureur des soldats de Nabuchodonosor, et Hérode les laissa intacts en reconstruisant le temple. C'est ce qu'ont prouvé, dans ces dernières années, les fouilles d'un lieutenant anglais, membre de l'expédition scientifique de la Grande-Bretagne en Palestine, M. Warren. Sa découverte est une des plus intéressantes qui aient été faites à Jérusalem.

Nous allons laisser M. Warren la raconter lui-même, en nous contentant de le traduire. « A la fin de 1868, nous dirigeâmes de nouveau notre attention vers l'angle sud-est du temple... et nous creusâmes un puits à 20 pieds de là...

[1] Joseph., *Bell. jud.*, V, v, 1 (de Vogüé, *le Temple de Jérusalem*, pp. 19, 20), nous apprend, entre autres détails, que l'enceinte extérieure du côté sud fut allongée à une époque qui n'est pas postérieure aux Macchabées. Il ajoute, *Antiq. jud.* XV, xi, 1; *Bell. jud.*, I, xxi, 1 ; V, v, 2, qu'Hérode agrandit encore l'enceinte et la porta de 4 stades à 6, de Vogüé, *ib.*, p. 21.

[2] I (III) Reg., v, 31 (17).

[3] Joseph., *Ant. jud.*, XV, xi, 3. Voir aussi *De Bell. jud.*, V, v, 1. Il assure qu'il y en avait de 40 coudées, mais c'est une exagération. Les fameux blocs de Palmyre n'atteignent pas cette dimension et ils dépassent cependant en grandeur les blocs qui furent employés pour le mur de soutènement du temple de Salomon.

[4] Il ne subsiste plus du reste une seule pierre du temple proprement dit d'Hérode et à plus forte raison de Salomon, et la prophétie de Jésus-Christ, *non relinquetur hic lapis super lapidem, qui non destruatur*, Matth., xxiv, 2, a été ainsi littéralement accomplie.

Digitized by Google

Du fond de ce puits, une galerie fut tracée du côté du mur du temple, que nous atteignîmes à 6 pieds environ de l'angle. Les pierres du mur sont semblables à celles du mur où vont pleurer les Juifs, quoique ce soit à la profondeur de plus de 80 pieds au-dessous de la surface. Sur l'une des pierres, nous découvrîmes, peintes en rouges, les trois lettres phéniciennes équivalentes à O, Y, Q. C'était là une grande découverte, car ces lettres devaient donner une date à ces pierres. Vous me demanderez peut-être : Comment est-il certain que ces lettres sont du temps où le mur a été bâti ? Je vais vous le dire.

« Sur la roche tendre d'où s'élève ce grand mur, il y a une couche de 8 à 10 pieds de terre végétale, rougeâtre, pleine de débris de poterie. On fit une tranchée dans cette terre, pour y poser les grandes pierres du mur du temple et par conséquent les deux ou trois premières assises ont toujours été cachées aux regards. Or il est à remarquer que c'est seulement au-dessous de cette ligne que nous trouvâmes les marques peintes en rouge. Au-dessus, elles ont été effacées, il y a près de trois mille ans. Les marques que nous trouvâmes furent donc celles qui avaient été couvertes au moment de la construction du mur. Il était par conséquent très-important de se former une opinion sûre sur ce sujet, et d'en constater exactement l'authenticité. Nous avions à Jérusalem, dans le consul allemand, le Dr Petermann, un des plus grands orientalistes d'Europe. Je lui soumis la matière, il déclara sans hésitation que les caractères étaient phéniciens, quoiqu'il ne pût pas donner positivement le sens précis des mots. Plus tard, nous en découvrîmes d'autres. Le Dr Petermann crut pouvoir lire sur une pierre le mot, en langue phénicienne, « un sceau, » mais sans pouvoir en être absolument certain.

« Sur d'autres pierres étaient gravées des marques tout à fait semblables à celles que je trouvai plus tard sur les murs de Sidon, de Dancas, d'Afka et de Balbec. Voici (sur ces marques) l'opinion de M. Deutsch : 1° les marques gravées ou peintes étaient déjà sur les pierres quand elles furent posées à leur place actuelle; 2° elles ne représentent aucune inscription; 3° elles sont phéniciennes. Son avis fut que les unes étaient des lettres, les autres des chiffres ou des signes

Digitized by Google

particuliers des maçons et des carriers. Quelques-unes d'entre elles étaient reconnaïssables au premier coup d'œil comme caractères phéniciens très-connus. Quant aux autres, inconnus jusqu'ici dans l'épigraphie phénicienne, il eut la rare satisfaction d'être en état de les identifier avec celles des constructions phéniciennes de Syrie, dont l'origine est tout à fait hors de contestation, comme les fondements primitifs des ports de Sidon.

« Je fus complétement d'accord avec ses vues. Il me sembla que ces pierres, quand elles avaient été taillées, avaient reçu des marques peintes pour indiquer la position qu'elles devaient occuper, et que c'étaient ces marques que j'avais découvertes. La couleur était rouge vermillon...

« Nous trouvâmes aussi à cet angle des anses de vases en terre cuite sur lesquelles est imprimé un soleil ailé ou disque, probablement l'emblème du dieu soleil. Tout autour sont des caractères qui indiquent que ces poteries avaient été fabriquées pour l'usage de la cour. Comme c'était là l'angle sud-est du palais de Salomon, il est naturel que des débris de poteries du palais se soient accumulés ici [1]. »

Voici la description des pierres salomoniennes extérieures de ces murailles, telle que la donne M. de Vogüé : « Les pierres... sont de dimensions très-grandes, mais variables ; les assises diminuent de hauteur à mesure que l'on s'éloigne du sol ; la plus haute a 1 mètre 90 et se trouve au pied du mur ; la plus étroite a 1 mètre à peine. La longueur des blocs est encore plus variable, et va depuis 7 mètres jusqu'à 0 mètre 80 ; un seul a 12 mètres de long et se trouve dans l'angle sud-ouest. C'est aux angles que sont réunies les pierres les plus grosses ; dans les angles aussi et dans les portions en terrasse, qui ont à supporter un effort considérable, les assises sont posées en retraite les unes sur les autres : ce *fruit* [2] n'excède pas 5 centimètres ; il n'existe pas là où le mur n'a pas de terres ou de voûtes intérieures à supporter. Chaque pierre est dressée avec le plus grand soin sur toutes ses faces,

[1] Warren, *Underground Jerusalem*, 1876, pp. 420-423. Voir les gravures, *ibid.*, p. 420, 421, 423, 140, 143.

[2] On appelle *fruit*, en termes d'architecture, la retraite ou diminution d'épaisseur qu'on donne en dehors à un mur à mesure qu'il s'élève.

Digitized by Google

posée à joints vifs, sans mortier. Un grand nombre sont placées en délit; cela tient à la nature des couches de calcaire d'où elles ont été extraites. Les carrières qui les ont fournies sont encore visibles; ce sont les immenses excavations ou « cavernes royales » qui s'étendent sous le quartier nord de la ville... [1]. On y rencontre un banc d'une très-grande épaisseur, dont les faces horizontales sont trop écartées pour pouvoir servir de lit d'assise; il était alors plus facile de détacher les pierres au moyen de longues sections verticales, éloignées l'une de l'autre d'une distance égale à la hauteur adoptée pour les assises... Le calcaire crayeux qui compose ces bancs est, nous l'avons dit, blanc, compacte, très-tendre en sortant de la carrière, mais durcissant à l'air; il donne de très-solides matériaux à la condition que l'on écarte les blocs qui renferment des veines plus tendres. Cette précaution a été négligée dans la construction des soubassements du temple; aussi les pierres offrent-elles des aspects très-divers; les unes rongées par les hivers humides et froids de Jérusalem, semblent d'une immense antiquité; les autres, au contraire, sont parfaitement conservées et paraîtraient neuves, si le temps n'avait doré leur surface... Le grand appareil du temple est à *refends* et ciselures, et non à *bossage*, comme on l'a généralement dit... La forme des outils est indiquée par les traces qu'ils ont laissées sur la pierre. La ciselure a été faite à l'aide d'un ciseau qui avait huit dents par 2 centimètres; le refend et le champ de la table ont été polis au moyen d'un instrument plat à dents dans le genre de la boucharde moderne, qui a produit un travail croisé, très-serré et très-lisse. »

Le morceau le mieux conservé de ce qui reste encore des travaux de soutènement exécutés par Salomon est le Heit-el-

[1] « Le sol se compose d'un massif de calcaire crayeux, à peine recouvert d'une légère couche de terre. La roche est blanche, d'un grain serré, veinée de rouge par des oxydes de fer, facile à tailler et disposée en lits d'une grande épaisseur. Aussi, dès les temps les plus reculés, a-t-elle été utilisée comme pierre à bâtir. De vastes carrières sillonnent l'intérieur du massif: la plus grande est celle qui est connue sous le nom de Mogharet-el-Kettân et qui s'ouvre en face de la grotte de Jérémie. Elle s'étend sous toute la partie septentrionale » du Mont Moriah. (De Vogüé, *le Temple de Jérusalem*. p. 2.) — On peut voir encore sur ces carrières Sepp, *Jerusalem und das heilige Land*, t. I, p. 287 et suiv.; Tristram, *Land of Israel*; Grätz, *Geschichte der Juden*, t. I, p. 310. Dans Josèphe, elles portent le nom de cavernes royales. La pierre qu'on en tire est appelée encore dans le pays *Malekiyeh*, « royale » Cf. Warren, *Underground Jerusalem*, p. 60.

Digitized by Google

Maghreby ou « mur occidental. » C'est là que chaque vendredi les Israélites vont pleurer sur les ruines du temple et demander à Dieu le rétablissement de son peuple. A force d'argent, ils ont obtenu des Turcs la permission d'approcher de ce pan de mur que, de tout temps, ils ont considéré comme un débris du temple primitif [1]. Des Juifs de tout âge et de tout sexe viennent là de tous les coins du monde et répètent, sur un ton lamentable, les paroles du Psalmiste : « O Dieu, les païens sont venus dans ton héritage, ils ont souillé ton temple saint, ils ont fait de Jérusalem un monceau de ruines... Nous sommes devenus un sujet d'insulte pour nos proches, de dérision et de moquerie pour ceux qui nous entourent. Combien longtemps, Seigneur? Seras-tu irrité à jamais? Ta jalousie brûlera-t-elle comme le feu [2] ? »

L'examen des pierres des murs salomoniens encore subsistants, permet de constater qu'elles ont été extraites des carrières, situées au nord de Jérusalem, dont nous venons de voir la description.

L'entrée de ces carrières fut accidentellement découverte, en 1854, par la chute d'une partie du mur du nord de la ville, près de la porte de Damas. Les Arabes appellent cette ouverture Kotton-Meghara ou caverne du Cottonnier [3]. Tacite faisait allusion à ces carrières, quand il écrivait, dans sa description de Jérusalem : « Cavati sub terra montes [4]. » Leur étendue est très-considérable.

Quand les travaux de nivellement du mont Moriah furent assez avancés, on commença à construire le temple lui-même. Nous allons l'étudier successivement dans son ensemble et dans chacune de ses parties.

La connaissance exacte du temple de Jérusalem et de la disposition de ses diverses parties, est très-utile à connaître pour l'intelligence de tous les livres de l'Ancien Testament postérieurs à l'époque de Salomon, ainsi que pour l'intelligence du Nouveau Testament.

[1] De Saulcy, *Histoire de l'art judaïque*, p. 186. La scène des Juifs pleurant près du *Heit-el-Maghreby* est représentée photographiquement dans Werren, *Underground Jerusalem*, frontispice.
[2] Ps. LXXIX. (Vul. LXXVIII) 1, 4, 5; Porter, *Handbook for Palestine*, p. 156.
[3] Grätz, *Geschichte der Juden*, t. I, p. 310.
[4] Tacit. *Hist.*, V, 12.

Digitized by Google

Pendant longtemps, les savants eux-mêmes, qui ignoraient complétement l'architecture orientale, se sont représenté le temple de Salomon comme un édifice construit d'après les règles et le style de l'architecture grecque, quand ils n'en ont même pas fait un édifice gothique. Nous sommes hors d'état, aujourd'hui encore, de le restaurer parfaitement, parce qu'il ne nous en reste que des descriptions graphiques un peu vagues et qu'aucun plan ne nous en a été conservé ; or chacun sait que même les descriptions les plus exactes ne permettent pas de reconstruire exactement le plus petit monument, et ne peuvent suppléer au dessin. Cependant les connaissances que nous avons acquises sur l'architecture égyptienne, phénicienne et assyrienne, quoiqu'elles ne lèvent pas toutes les difficultés, nous permettent du moins de nous rapprocher davantage de la vérité.

Le plan général de Salomon fut de construire, en matériaux solides et en proportions doubles, le tabernacle élevé par Moïse dans le désert [1]. La comparaison de la description du temple, dans le livre des Rois, avec celle du tabernacle que nous donne l'Exode, montre en effet que toutes les dispositions sont les mêmes, mais de dimensions deux fois plus grandes dans l'œuvre de Salomon [2].

On a quelquefois supposé que le temple, ayant été construit par des archictectes phéniciens, était en style phénicien. Cette supposition n'est pas tout à fait exacte. Les Phéniciens n'étaient pas originaux dans les arts, de même que la plupart des peuples adonnés au commerce et au trafic. Ils empruntaient leurs modèles aux peuples avec qui ils étaient en relations commerciales, aux Assyriens et surtout aux Égyptiens [3]. Le plan du nouvel édifice ne fut point d'ailleurs l'œuvre seule des architectes phéniciens, puisque, comme nous venons de le voir, c'était l'idée déjà arrêtée du roi Salomon, de reproduire en pierre et en proportions convenables le tabernacle construit par l'ordre de Dieu dans le désert. Mais comme Dieu avait voulu que le tabernacle ressemblât aux monuments que les

[1] Sap. IX, 8 ; Keil, *Handbuch der biblischen Archäologie*, 2e édit., 1875, p. 135; Fergusson.

[2] James Fergusson, *the Holy Sepulcre and Temple at Jerusalem*. Londres, 1865, p. 78.

[3] Cf. de Saulcy, *Histoire de l'art judaïque*, p. 157.

Digitized by Google

Hébreux avaient eus sous les yeux pendant qu'ils étaient en Égypte et que c'était aussi de ce pays que les Phéniciens avaient tiré leurs règles d'architecture, tout concourut à ce résultat, constaté aujourd'hui par les savants les plus compétents, c'est que « le temple proprement dit (eut) un plan égyptien [1]. »

Les trois parties essentielles de l'édifice de Salomon, le *debir*, l'*hékal*, et le vestibule ou pylone, avec la ceinture accessoire des chambres latérales, se retrouvent en effet dans les temples égyptiens, dans celui de Khons à Karnak, dans ceux de Louqsor et de Dendérah, les premiers plus anciens que celui de Jérusalem, le troisième plus récent [2]. « L'élévation du monument est bien conforme aux mêmes lois : la décroissance successive des hauteurs, principe constant de l'architecture sacrée en Égypte, est ici observée : la hauteur du

[1] M. de Vogüé, *le Temple de Jérusalem*, p. 27. M. de Saulcy, ajoute-t-il, l'a démontré rigoureusement. Voir de Saulcy, *Histoire de l'art judaïque*, p. 194. Il ajoute cette remarque ; après avoir comparé le temple de Salomon à celui de Khons à Karnak : « Seulement, dans le temple de Salomon, les rapports des dimensions sont tous exprimés par des fractions simples, comme demi, tiers, quart, etc., tandis qu'il n'en est pas rigoureusement de même, dans le temple de Khons. L'architecte de Salomon, tout en appartenant à l'école égyptienne, a donc introduit dans ses plans une noble et imposante simplicité, que les monuments égyptiens, immédiatemement comparables, ne nous présentent pas... Il est certain que la parfaite harmonie de ses proportions ne laisse absolument rien à désirer. » — Canina, *Tempio di Gerusalemme*, Rome, in-f°: Conceives the style of the building to have been Egyptian ; that the temple was lighted like the hypostyle halls, by a range of windows over the roofs of the cells or priests' chambers ; that the windows were like those of the clerestory of a church splayed at the bottom and sides ; that the walls of the temple itself sloped towards the top on the outside, or, to use the technical language, were built « battering », while the walls of the priests' chambers were built perpendicular, and for this reason each story measured a cubit, more than the room below. He also supposes that the capitals of the columns which are described as of lily work, were in fact the lotus (water lily) of Egypt. The porch itself he considers to have ben like the propylon, containing other chambers like those of Egypt. » (T. H. Lewis et G. E. Street, *Architecture, Encyclopædia Britannica*, 1875, t. II, p. 393.)

[2] Dans son état actuel, car M. Jean Dümichen vient de montrer, par les inscriptions originales, dans son beau livre *Baugeschichte der Denderatempels und Beschreibung der einzelnen Theile des Bauwerkes nach den an seinen Mauern befindlichen Inschriften*, Strasbourg, 1877, que le temple de Denderah ne fut pas une création architecturale des Lagides. Les Ptolémées en recommencèrent pour la troisième fois la construction qui fut achevée par les Césars, à la même place, et sur le même plan qu'auparavant. Le premier temple remontait aux premières dynasties. Il avait toujours été consacré à la déesse Hathor.

Digitized by Google

pylone est le double de celle du Saint, le triple de celle du Saint des Saints, et les chambres latérales suivent... la même règle... Une seule différence est à signaler entre le temple juif et les temples égyptiens analogues : en Egypte la ceinture de chambres latérales n'a qu'un rez-de-chaussée; à Jérusalem, elle se composait de trois étages superposés. »

Il faut remarquer une différence beaucoup plus importante encore, c'est que le temple de Salomon ne ressemblait aux temples des Pharaons que par le plan général et qu'il s'en distinguait autant par les détails de l'exécution que par sa destination.

Le temple consistait dans un ensemble de constructions.

Le temple proprement dit, ce que les Grecs et les Latins appelaient *naos* et *cella*, n'était pas fait pour servir de lieu de réunion aux fidèles. C'était dans le sens strict la « maison de Dieu, » et le peuple n'y pénétrait jamais. On ne doit donc pas se représenter le *naos* de Jérusalem comme semblable à nos églises, c'est-à-dire, un lieu ouvert à tous, où l'on prie, où l'on donne des instructions au peuple et où l'on offre des sacrifices. La prédication, telle qu'elle existe dans le Christianisme, était inconnue aux Israélites. Ils priaient dans le temple, mais en dehors de la cella ; c'est aussi au dehors qu'on immolait les victimes et qu'on offrait les sacrifices, comme nous le verrons plus loin.

Le temple ou *naos* [1], destiné à recevoir seulement les objets sacrés, et non à l'assemblée des fidèles, ne devait avoir par là même que des proportions restreintes [2]. Salomon lui donna 60 coudées de longueur sur 20 de largeur, 30 de hauteur dans le Saint ou la partie antérieure et 20 de hauteur

[1] Il fut construit au nord-ouest du Haram ech-Chérif et sur l'emplacement de la mosquée actuelle d'Omar, non au sud-ouest. Voir les diverses opinions sur l'emplacement du temple dans Whitney, *Handbook of Bible Geography*, 1872, p. 191. D'après les traditions juives, la place du temple est marquée par la roche es-Sakkrah. Porter, *Handbook for Palestine*, p. 160.

[2] « Nous sommes assez porté à penser, dit M. Batissier, dans son *Histoire de l'art monumental*, que le temple de Salomon a été plus célèbre dans l'antiquité par sa magnificence que par sa grandeur... Il est clair que, pour l'étendue, on ne doit le comparer ni au temple d'Ephèse, ni à l'église de Saint-Pierre de Rome. » (*Histoire de l'art monumental dans l'antiquité et au moyen âge*, 2e édit. Paris, 1860, p. 88.)

Digitized by Google

dans le Saint des saints ou partie postérieure [1], c'est-à-dire, en mesures françaises, environ 30 mètres de longueur, 10 de largeur, 15 et 10 de hauteur. Il affectait par conséquent une forme rectangulaire.

Sa direction était d'est en ouest [2], comme une protestation contre les cultes solaires. Il était partagé en deux parties d'inégale grandeur, l'une, celle du fond de l'édifice, au couchant, n'ayant que le tiers de l'autre, c'est-à-dire 23 coudées, ou environ 10 mètres de longueur, de largeur et de hauteur. C'était la partie du temple si connue sous le nom de Saint des saints, le sanctuaire impénétrable, l'*adyton*, appelé dans la Bible hébraïque tantôt *debir*, « l'oracle » [3], tantôt *qodeš haqqodasim*, « le saint des saints. » Le grand prêtre seul avait le droit d'y entrer dans les cérémonies solennelles. C'est là que fut placée l'arche d'alliance, construite par Moïse sur l'ordre de Dieu. Deux chérubins, de forme colossale, couvraient l'arche de leurs ailes étendues. Ils étaient sculptés en bois d'olivier sauvage. Debout sur leurs pieds, leurs visages étaient tournés vers le Saint [4] et leurs yeux regardaient l'arche; ils avaient dix pieds de hauteur. Leurs ailes étendues étaient de près de 5 mètres de long, de telle sorte que les ailes intérieures se touchaient au-dessus du *kapporet*, propitiatoire ou couverture de l'arche, et que l'extrémité des ailes extérieures atteignait jusqu'aux murs [5].

La partie antérieure du *naos*, au levant, avait 40 coudées de longueur, ou environ 20 mètres, sur 20 coudées de largeur et 30 de hauteur (10 et 15 mètres). Cette partie de l'édifice reçut le nom de *qodeš* ou saint. On lui donnait aussi souvent le nom de *hékal* ou *temple* [6].

[1] Il est difficile de savoir si ces dimensions sont prises hors œuvre ou dans œuvre. M. de Saulcy les considère comme étant prises dans œuvre. *Histoire de l'art judaïque*, p. 197.

[2] « Die Hinterseite war nach Westen gerichtet, » observe M. Grätz, « der aufgehenden Sonne entgegengesetzt, und der Eingang, nicht wie sonst bei Tempeln, im Osten; das israelitische Volk sollte nicht wie manche andere Völker das glänzende Tagesgestirn als befruchtenden Gott anbeten » (*Geschichte der Juden*, t. I, p. 315.)

[3] *Debir* signifie, selon les uns, le lieu où Dieu révélait ses volontés, *oraculum*, comme traduit la Vulgate; la *partie postérieure* (du temple), selon les autres. (Gesenius., *Thesaurus*, p. 318.)

[4] II Par., III, 13.

[5] I (III) Reg., VI, 23-28; II Par., III, 10-13.

[6] Le mot *hékal* a, dans la Bible, un sens profane et un sens sacré: il dési-

Digitized by Google

Le Saint était séparé du Saint des saints par un mur, peut-être en pierre, peut-être aussi en bois de cèdre. La porte qui introduisait dans le *debir* était en bois d'olivier. Elle paraît avoir été généralement ouverte, mais la vue du Saint des saints était masquée par un voile ou tapis suspendu au-dessus de la porte. Il était d'étoffe précieuse et couvert de broderies, représentant des chérubins [1].

Dans le Saint étaient placés dix chandeliers d'or et l'autel des parfums [2].

L'autel des parfums était en bois de cèdre, couvert de lames d'or, de forme rectangulaire [3]. Il avait une coudée de largeur sur ses quatre côtés et deux coudées, un peu plus d'un mètre, de hauteur. Les quatre angles de la table supérieure de l'autel étaient proéminents et terminés en pointe dressée : c'est ce qu'on nommait les cornes de l'autel.

Il avait donc la forme des autels orientaux que nous connaissons par les monuments [4]. Ils sont généralement à côtés

gne un palais et un temple, la maison des grands et la maison de Dieu. *Ha-hékal*, avec l'article, désigne le palais par excellence, le Temple, Ezéch., XLII, 8; Zach., VIII, 9, etc. Dans un sens plus restreint, *hékal* s'emploie pour désigner la partie du *naos* comprise entre le Saint des saints, le *debir*, et le vestibule, *le ʿoulam*, correspondant à peu près à la nef de nos églises, en considérant le *debir* comme le chœur, I (III) Reg., VI, 5, 33; VII, 50; II Par., III, 18; IV, 7, 8, 22; Is., VI, 1; Ezech., XLI, 1, 4, 15, 20, 21, 23, 25. La véritable origine et la signification primitive du mot *hékal* ne sont connues que depuis très peu de temps et tous les lexicographes hébreux se sont trompés à ce sujet. *Hékal* n'est pas un mot sémitique mais un mot emprunté par les Sémites aux Accadiens. Il est composé de *é*, « maison, habitation, » et de *gal*, « grand, » et signifie par conséquent littéralement « maison grande. » Voir F. Lenormant, *la Langue primitive de la Chaldée*, p. 97, 143, 146, 147, 261, 266, etc.

[1] II Par., III, 14. Le voile sacré avait des anneaux qui le tenaient fixé à un bâton arrondi, sur lequel ils pouvaient courir. Les fouilles de Khorsabad ont établi l'ancienneté de ce système de rideaux à anneaux. Thenius, *Die Bücher der Könige*, p. 73-74; Botta, *Lettres sur les découvertes de Khorsabad*. Paris, 1845, p. 68.

[2] Plusieurs savants ont cru que l'autel des parfums était placé dans le Saint des saints, mais tout porte à croire que dans le temple de Salomon comme dans celui de Zorobabel et d'Hérode, il était dans le Saint. Voir Scholz, *die hl. Alterthümer des Volkes Israels*, I, 1868, p. 216, 226, 229, 252; Aberle-Schanz, *Einleitung in das Neue Testament*, 1877, p. 233.

[3] I (III) Reg., VI, 20, 22; VII, 48. Par., XXVIII, 18. Cf. Exod., XXX, 1-5; Lev., IV, 7.

[4] Cette ressemblance n'est que générale. « La forme des autels dans l'antiquité, dit M. Franz Delitzsch, était très-diverse : il y en avait à quatre et à trois côtés, de polygones et de ronds ; les angles sont tantôt saillants, tantôt arrondis; les décorations de l'autel sont variées. La forme des deux autels du sanctuaire israélite était une forme particulière. Ceux du temple de

Digitized by Google

carrés ou rectangulaires, tandis que ceux des Grecs et des Latins étaient plus ordinairement ronds. Les uns et les autres avaient à la base et au sommet un rebord plus ou moins orné.

De chaque côté du Saint, à droite et à gauche [1], étaient cinq candélabres d'or pur, portant des lampes où l'on brûlait une huile très-pure. Dans le tabernacle et dans le temple de Zorobabel et d'Hérode il n'y avait qu'un seul chandelier au lieu de dix. Le texte sacré ne nous décrit point la forme que Salomon fit donner à ces luminaires, il nous apprend seulement qu'ils étaient ornés de fleurs [2]; mais nous avons tout lieu de croire qu'ils ressemblaient à celui que Moïse, sur l'ordre de Dieu, avait fait exécuter dans le désert [3]. Ils avaient donc chacun sept branches, en y comprenant la tige, de laquelle se dégageaient, deux à deux, trois séries de branches superposées, à en juger par le candélabre du temple d'Hérode, représenté sur l'arc de triomphe de Titus.

Il y avait aussi dans le Saint des tables d'or [4], cinq à droite et cinq à gauche [5].

En avant du Saint s'élevait un *pronaos*, appelé en hébreu *'oulam*, portique ou pylone, formant devant l'*hékal* une sorte de vestibule. Il avait 10 coudées ou 5 mètres à peu près de longueur. Sa largeur était celle du corps de l'édifice, c'est-à-dire 20 coudées ou 10 mètres [6]. Quant à sa hauteur, le livre des Rois ne nous la fait point connaître, mais les Paralipomènes et Josèphe nous disent qu'elle était de 120 coudées, c'est-à-dire de plus de 60 mètres, quatre fois la hauteur du

Salomon étaient un travail phénicien, mais exécuté d'après les données mosaïques. Ils ne ressemblaient en aucune façon aux deux autels assyriens que nous connaissons par M. Layard, mais ils ressemblaient à un autel représenté dans un bas-relief égyptien, qu'on voit dans Rosellini. » (*Handwörterbuch des biblischen Alterthums*, p. 49.)

[1] II Par., IV, 7 ; I (III) Reg., VII, 49.

[2] I (III) Reg., VII, 49; II Par., IV, 7.

[3] II Par., IV, 7. Voir Exod., XXV, 31-37; XXXVII, 17-24.

[4] « Les tables d'or rappellent ces séries de tables chargées des offrandes sacrées et que les bas-reliefs égyptiens nous montrent si souvent. » (De Vogüé, *le Temple de Jérusalem*, p. 33.) Dans le temple d'*Atem*, à Tell-el-Amarna, dans lequel plusieurs savants ont cru reconnaître Adonaï dont Amenhotep IV aurait voulu introduire le culte, on voyait une table chargée de pains, comme la table des pains de proposition. A. Scholz, *die Ægyptologie und die Bücher Mosis*, 1878, p. 62-63; Brugsch, *Geschichte Ægypten's*, 1877, p. 420 et suiv.

[5] II Par., IV, 8.

[6] I (III) Reg., VI, 3.

Digitized by Google

Saint [1]. M. de Saulcy et M. de Vogüé réduisent cette hauteur de moitié [2].

On avait accès du *pronaos* dans le Saint par une porte à deux battants, en bois de cyprès doré. Le *pronaos* lui-même était ouvert et formait un portique soutenu par deux colonnes de bronze. Ces colonnes avaient 4 coudées de diamètre à la base et 18 coudées de hauteur [3]. L'intervalle de l'une à l'autre était probablement de 6 coudées [4]. La longueur de la façade du pylone n'est pas donnée par le texte.

Les deux colonnes avaient été coulées en bronze. Elles

[1] II Par., III, 4; Josèphe, *Ant. jud.* VIII, III, 2. Cette hauteur paraît si disproportionnée avec celle du reste de l'édifice, qu'un certain nombre de commentateurs croient qu'il existe dans les Paralipomènes une faute de copiste. Calmet, *Commentaire littéral*, III Reg., VI, 3, p. 711-712; II Par., III, 4, p. 241-242; Keil, *die Bücher der Könige*, p. 52. La version arabe et plusieurs exemplaires des Septante portent 20 coudées.

[2] Voir de Vogüé, *le Temple de Jérusalem*, p. 38, note 5; de Saulcy, *Histoire de l'art judaïque*, p. 192-193; « J'ai peine à croire aux 120 coudées ou 63 mètres de hauteur du *pronaos*, dit M. de Saulcy, parce qu'une construction pareille eût été plus qu'étrange. Que dire, en effet, d'un pylone ayant six fois en hauteur la plus grande dimension de sa base et douze fois la plus petite?... Admettons que le fait de l'égalité de hauteur des constructions enterrées et extérieures soit certain, ce que, pour ma part, je crois sans difficulté » et ce que les fouilles récentes ont démontré, « admettons de même que Josèphe donne au *pronaos*, sur la foi d'une tradition exacte, une hauteur double de celle du temple, nous conclurons, en nous servant de la même tradition, que le *pronaos* avait 60 coudées ou 31 mètres 50 centimètres de hauteur, le temple en ayant indubitablement 30, ou 15 mètres 75 centimètres. A ces 60 coudées ajoutons les 60 coudées de hauteur des fondations du *pronaos*, et nous retombons sur les 120 coudées du livre des Chroniques, chiffre qui comprend, je n'en doute pas, la hauteur des fondations. »

[3] I (III) Reg., VII, 15-22. Cf. Jerem., LII, 20-22. 18 coudées de hauteur, « ou 4 diamètres 1/2, dit M. de Vogüé, proportion tout à fait égyptienne, que l'on retrouve particulièrement aux colonnes du temple de Khons. Disposées de chaque côté de l'entrée du Saint, elles rappellent les obélisques qui flanquent les portes des principaux sanctuaires égyptiens. Leurs deux noms forment une phrase dont le sens est: *Il établit dans ou par la force.* Il y a d'ailleurs lieu de croire qu'elles différaient des obélisques, non-seulement par la forme, mais aussi par leur position, n'étant pas isolées et placées en avant du pylone, comme les obélisques, mais en faisant partie. « Les colonnes, remarque encore M. de Vogüé, étaient placées *dans* le vestibule, et non *devant:* cela résulte de III Reg., VII, 21 et II Chr. III, 17. Ézéchiel, XL, 48, 49, est aussi formel sur ce point, puisqu'il ne mentionne les colonnes qu'après être *entré* dans le vestibule, et qu'il les place devant les *antes*. De plus, les chapiteaux qui couronnaient ces colonnes appellent une architrave. » (*Le Temple de Jérusalem*, p. 29-30.) Beaucoup le nient, mais à tort. L. Seinecke reproche à Luther de les avoir placées *devant* le temple (*Geschichte, des Volkes Israels*, t. I, p. 339.)

[4] D'après Ezéch., XLI, 1.

Digitized by Google

étaient creuses. Le métal avait une épaisseur de 75 millimètres. Le chapiteau, de 5 coudées de haut, avait la forme d'une fleur de lis épanouie [1] et la partie inférieure en était recouverte d'un treillage et ornée de colliers de grenades. Le nombre des grenades était de deux cents [2], disposées en deux rangs. Ce travail remarquable était l'œuvre d'un habile artiste phénicien, nommé Hiram, fils d'un Tyrien et d'une Juive de la tribu de Nephtali [3].

Les murs du *naos* étaient formés de trois rangées parallèles de pierres quadrangulaires, conformément à une disposition très-usitée dans l'antiquité [4]. Ils avaient 5 coudées d'épaisseur [5].

Les pierres dont on se servit pour construire le *naos* furent les mêmes que celles qu'on avait déjà employées pour les fondations. On les extrayait des carrières royales de Bezétha, on les taillait et les préparait sur les lieux mêmes, et après les avoir transportées toutes prêtes sur le mont Moriah, on n'avait qu'à les mettre en place, sans ciment, sans marteau et sans ciseau [6]. C'étaient de belles pierres blanches, dont les spéci-

[1] I (III) Reg., VII, 16; II Par., IV, 12; Josèphe, *Antiq. jud.*, VIII, III, 4. M. de Vogüé en a essayé une restitution, en combinant les textes et en s'inspirant des chapiteaux égyptiens de forme analogue, *le Temple de Jérusalem*, p. 34 et planche XIV.

[2] I (III) Reg., VII, 20.

[3] M. Réville attribue, mais sans preuves, aux deux colonnes, Yakin et Booz, une origine phénicienne, comme d'autres leur attribuent une origine égyptienne « Le Dieu suprême des Phéniciens, dit-il, est Baal-Hammân, *le Seigneur très-ardent*, nom consacré par une foule d'inscriptions carthaginoises et phéniciennes... C'est en son honneur qu'on élève les colonnes en avant des temples. Hiram en érigea deux en émeraude; celles de Gadès ou Cadix en Espagne, qui frappèrent si longtemps l'imagination des marins grecs, étaient de cuivre, Les deux colonnes que Salomon, imitateur, en cela comme en d'autres choses, du symbolisme phénicien, dressa en avant du temple phénicien, étaient aussi en cuivre... Il serait faux d'en conclure que le dieu de Hiram et de Salomon ne faisaient qu'un comme il serait puéril de nier l'emprunt fait par le roi israélite à une religion extracanonique. (*La Religion des Phéniciens*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 15 mai 1873, p. 387.

[4] I (III) Reg., VI, 36. « Ce verset, dit M. de Vogüé, *le Temple de Jérusalem*, p. 29, ne parle que du portique du parvis; mais on peut l'appliquer à toute la construction, l'épaisseur de 6 coudées ne peut s'expliquer que par la juxtaposition de trois pierres de 2 coudées chacune. »

[5] Voir comment M. de Vogüé l'établit, *ibid.*, p. 28-29, d'après les textes d'Ezéchiel.

[6] I (III) Reg., VI, 7.

Digitized by Google

mens encore subsistants dans les fondations peuvent nous donner une idée exacte [1].

Les murs intérieurs du *naos* furent couverts d'un lambris de bois de cèdre, et le bois de cèdre fut lui-même couvert d'or [2]. Le parquet était en bois de cyprès, également couvert de lames d'or [3]. Le toit, de forme plate, était composé de solives et de planches de cèdre, dorées à l'intérieur et supportant à l'extérieur des dalles de pierre blanche [4].

« Le système de construction du temple de Salomon est bien simple, comme on voit, dit M. Batissier : à l'extérieur, on n'avait employé que de la pierre; à l'intérieur que du bois; seulement le bois était ou doré ou recouvert de feuilles d'or [5]. »

De plus, les murs lambrissés et dorés étaient ornés de bas-reliefs.

Il est impossible aujourd'hui de décrire d'une manière précise et sûre les ornements des murs du temple, mais on peut se les représenter d'une manière générale, en combinant les données des livres saints avec celles que nous fournissent les monuments figurés, découverts en Égypte et en Assyrie [6].

[1] Cf. I (III) Reg., VII, 10-11. Salomon ne dut pas employer pour le temple de moindres matériaux que pour son palais. Ce que dit Josèphe des pierres du temple ne permet pas de douter que l'on n'eut employé, comme l'indique d'ailleurs l'analogie, des pierres des carrières royales pour la construction du *naos*. La Vulgate appelle les pierres employées dans la construction du temple des pierres précieuses, *lapides pretiosos*, III Reg., V, 17, mot qui a induit en erreur quelques commentateurs. Le mot *précieux* traduit bien l'hébreu *yeqarot*, mais il a le sens de choisi, ou un sens analogue, non le sens restreint de pierres précieuses, comme le prouvent d'ailleurs les mots qui précèdent, *lapides grandes*.

[2] Ce genre d'ornementation est tout à fait dans le goût phénicien. « Les statues phéniciennes, dit M. René Ménard, *Histoire de l'art antique*, p. 47, étaient généralement en bois et recouvertes de feuilles métalliques battues au marteau. »

[3] Keil, *Handbuch der biblischen Archäologie*, 1875, p. 135.

[4] Bähr, *der salomonische Tempel*, p. 25. « Tout porte à penser, dit aussi M. Batissier, que les murs du temple, très-épais à leur base, supportaient une couverture en charpente. Cette toiture, probablement, était faite, non pas à deux versants inclinés, mais en terrasse, dans le système si généralement adopté par les peuples asiatiques. » (*Histoire de l'art monumental*, p. 85.)

[5] *Histoire de l'art monumental*, p. 86.

[6] « On peut se faire une idée assez exacte de la décoration intérieure (du temple); il suffit d'appliquer par la pensée le style de l'ornementation égyptienne aux descriptions de la Bible en le modifiant un peu, suivant les tendances de l'art asiatique, tel que les découvertes de Ninive nous l'ont révélé. » (De Vogüé, *le Temple de Jérusalem*, p. 33.)

Digitized by Google

M. de Vogüé a essayé d'en tracer le tableau suivant, en partie nécessairement hypothétique : « La décoration intérieure du temple était, dit-il, d'une grande richesse. Les murs, le plafond, le sol avaient été lambrissés en planches de cèdre, de manière à cacher entièrement la pierre. Les parois latérales furent couvertes d'ornements sculptés en relief, puis on plaqua le tout [1] de feuilles d'or, fixées par des clous du même métal : ce procédé se retrouve à l'origine de tous les arts. Dans le Saint, les bas-reliefs représentaient des coloquintes et des fleurs épanouies; dans le Saint des saints, des palmiers et des *keroubim* se mêlaient aux fleurs [2]. »

Les découvertes assyriennes nous permettent d'imaginer ce qu'étaient ces chérubins et ces fleurs représentés sur les parois des murs. « Les *keroubim* sont des figures symboliques dont les éléments sont empruntés au règne animal; sphinx, taureaux ailés à face humaine; conceptions bizarres dont l'imagination orientale a varié à l'infini les combinaisons suivant le goût et les croyances de chaque peuple, mais qui toutes sont l'emblème des attributs divins. Ces *keroubim*, sculptés en très-bas relief, se rangeaient le long des parois sacrées en files silencieuses, alternant avec des palmiers, semblables aux figures alignées sur les murs de Thèbes ou de Khorsabad; ces processions étaient encadrées dans des frises de fleurs fermées ou épanouies, lotus ou papyrus en Égypte, lotus ou pavots en Assyrie, coloquintes à Jérusalem [3]. »

Après avoir étudié le temple lui-même, il nous faut étudier les cellules et les cours qui l'entouraient.

Trois étages de petites chambres, *ṣelaoṭ*, étaient adossés aux murs du Saint et du Saint des saints, et allaient s'élargissant de bas en haut. Les cellules du rez-de-chaussée avaient 5 coudées de largeur, celles qui étaient situées au-dessus en avaient 6 et enfin les plus élevées en avaient 7 [4]. Cet accroissement de largeur provenait de ce que les murs du

[1] Ewald, *Geschichte des Volkes Israels*, t. III, p. 225 et Thenius, *die Bücher der Könige*, p. 74, ont prétendu que les reliefs seuls étaient dorés. C'est formellement contraire au texte I (III) Reg., VI, 22, comparez 32.

[2] I (III) Reg., VI, 29.

[3] De Vogüé, *le Temple de Jérusalem*, pp. 32-33.

[4] I (III) Reg., VI, 5-6.

Digitized by Google

temple, comme ceux des fondations qui subsistent encore, étaient bâtis en retraite, de telle manière que les murs en montant diminuaient d'épaisseur [1]. Les solives qui supportaient les cellules étaient ainsi portées sur les parties saillantes des murailles, sans y pénétrer [2]. Les chambres, d'après Josèphe, étaient au nombre de trente [3]. On y avait accès par le dehors [4], et l'on montait aux étages supérieurs par un escalier tournant.

La hauteur de chaque étage était de cinq coudées, l'élévation totale des cellules, toît compris, devait être d'environ 17 ou 18 coudées, de sorte que le Saint avait environ 13 coudées de plus. C'est dans la partie de l'*hékal* qui dominait ainsi les trente chambres qu'étaient percées les ouvertures destinées à éclairer le Saint. Ces fenêtres étaient plus larges à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le Saint des saints ne recevait le jour par aucune ouverture [5].

Comme les grands temples de l'Égypte, le temple de Salomon était entouré d'une cour intérieure, avec portique [6], que les Paralipomènes appellent la Cour des prêtres, et Jérémie

[1] « Le fruit était obtenu à l'aide de retraites brusques d'une demi-coudée à chaque étage; ces retraites recevaient le bout des solives de chaque plancher, qui se trouvait ainsi posé sans qu'il fût nécessaire d'entailler les murs sacrés. » (De Vogüé, *le Temple de Jérusalem*, p. 28.) — Avant la découverte récente de ce fait, beaucoup de commentateurs admettaient que les murs extérieurs étaient horizontaux, et avaient imaginé les hypothèses les plus bizarres pour expliquer la différence de dimension des chambres latérales.

[2] I (III) Reg., VI, 6

[3] Josèphe, *Antiq. jud.*, VIII, II. Ézéchiel met dans le temple trente-trois chambres.

[4] I (III) Reg., VI, 8. — Les cellules, d'après Grätz, *Geschichte der Juden*, I, p. 315, servaient d'habitation aux prêtres et aux lévites et de dépôt pour le temple : « Die Zimmer oder Hallen der Seitengebaude dienten wohl zum Aufenthalt der Priester und Leviten und auch zu Schatzkammern. » D'autres pensent que dans ces chambres étaient renfermés les archives, le trésor public, les lingots d'or et d'argent et les objets servant au culte, vases, plats, encensoirs, tables, bancs, instruments de musique, habits sacerdotaux. (Batissier, *Histoire de l'art monumental*, pp. 85, 86.)

[5] I (III) Reg., VIII, 12; II Par., VI, 1.

[6] « Les dispositions les plus générales du temple de Salomon, dit M. Batissier, *Histoire de l'art monumental*, p. 88, se retrouvent dans d'autres édifices religieux de l'Asie. Le temple d'Hélios à Palmyre, le temple de Kangavar en Perse, et celui d'Azani consistent également en un sanctuaire placé au milieu d'un immense parvis entouré de portiques à colonnes. La grande mosquée de la Mecque offre un plan analogue. La Kâba s'élève au centre d'une vaste cour à portiques. »

Digitized by Google

la Cour supérieure [1]. Elle était fermée par un mur dont les fondations étaient de pierre et le reste de bois de cèdre [2]. On l'appelle aussi le *parvis intérieur*. Nous ne pouvons la décrire faute de renseignements précis. Elle devait avoir une certaine étendue, surtout du côté de l'orient, parce que c'est dans cette partie de l'édifice qu'étaient placés plusieurs objets importants du culte, comme nous le verrons bientôt. Ses différents noms nous en font connaître la destination et la position. On l'appelait la Cour des prêtres, parce qu'elle leur était destinée, à l'exclusion du reste des Israélites. Elle recevait aussi le nom de Cour supérieure, parce qu'elle était plus élevée que la seconde cour dont nous allons parler.

Outre cette cour intérieure, il y avait en effet une grande cour, *azârâh haggedôlâh* [3] ou parvis extérieur, destiné au peuple. Il ne fut achevé que longtemps après Salomon. Ce prince n'avait terminé que la première cour, celle qui entourait immédiatement le temple. Il avait commencé la seconde et fait bâtir le mur oriental. On n'y mit la dernière main que peu avant Josaphat [4]. Le portique de l'orient fut appelé le portique de Salomon.

Elle était d'un niveau plus bas que la cour des prêtres [5]. Elle fut entourée d'un mur et enveloppait probablement toute la cour intérieure. Les prophètes et les écrivains postérieurs [6] nous apprennent qu'elle avait des portes d'airain. Des deux côtés des portes, et peut-être aussi aux quatre angles [7], on construisit des chambres et des portiques ou salles à colonnes.

C'est dans le parvis intérieur qu'on offrait les sacrifices et c'est là aussi qu'étaient réunis les objets qui servaient au culte.

[1] II Par., IV, 9.
[2] I (III) Reg., VI, 36.
[3] II Par., IV, 9.
[4] I (III) Reg., VI, 36; II Par., IV, 9; XX, 5; XXIII, 5; II (IV) Reg., XXI, 5; XXIII, 112; Joseph., *Bell. jud.* V, v, 1; de Vogüé, *le Temple de Jérusalem*, pp. 19, 35.
[5] C'est ce qui résulte de Jérémie, XXXVI, 10, qui appelle la cour intérieure cour supérieure, comme nous venons de le voir plus haut. M. Keil pense que le temple était encore plus élevé que cette cour intérieure, de sorte que l'on avait comme une série de terrasses superposées. *Handbuch der biblischen Archäologie*, p. 139.
[6] Jer., XXXV, 4; XXXVI, 10; Ezech., VIII; II (IV) Reg., XXIII, 11.
[7] II Par., XXVIII, 12.

Digitized by Google

L'autel des holocaustes, sur lequel on offrait les sacrifices sanglants, était placé en avant du vestibule. Il était d'airain [1] et avait 20 coudées de long, autant de large et 10 de hauteur [2], c'est-à-dire environ 10 mètres sur 5. La roche Sakkrah, qu'on peut voir encore dans le Haramech-Chérif, était, d'après une tradition [3], enclavée dans l'autel des holocaustes, qui était en outre complétement rempli de pierres et de terre. Le prêtre montait à l'autel par une rampe en terre. Cette rampe, d'après les souvenirs talmudiques [4], avait trois séries de degrés, d'espace en espace.

Entre l'autel des holocaustes et le vestibule était placée la mer d'airain, ainsi appelée à cause de sa grandeur et de sa matière. C'était un bassin de forme ronde, de 5 coudées de hauteur et de 10 coudées de diamètre, d'environ 30 coudées de circonférence. L'épaisseur de l'airain était celle de la largeur de la main.

La partie supérieure était évasée comme une coupe. Elle était ornée de fleurs de lis sous lesquelles il y avait deux rangées de coloquintes, dix par coudée [5].

Ce bassin contenait 2,000 *bath* d'eau [6]. Il était porté par douze taureaux d'airain, disposés en quatre groupes et la tête tournée vers chacune des quatre parties du monde [7].

On tirait sans doute à volonté, au moyen d'une espèce de grue, de la mer d'airain, l'eau nécessaire aux prêtres pour se

[1] I (III) Reg., VIII, 64.

[2] II Par., IV, 1.

[3] D'autres traditions cependant placent la roche Es-Sakrah dans le temple même, comme nous l'avons vu plus haut, p. 37 note. Ces traditions déterminent la place de l'autel des holocaustes par une sorte de caverne creusée dans le roc, qu'on voit encore dans la mosquée d'Omar. *Itiner. Hierosl.* A. D. 333, édit. Wen., pp. 590-592.

[4] On suppose que la défense de disposer en degrés la rampe qui conduisait à l'autel même, Exod., XX, 26, était tombée en désuétude, parce que les motifs qui l'avaient fait porter d'abord n'existaient plus quand les vêtements sacerdotaux eurent été déterminés. (Franz Delitzsch, *Handwörterbuch des biblischen Alterthums*, p. 50.)

[5] Les coloquintes avaient par conséquent 5 centimètres environ de largeur.

[6] II Par., IV, 5, porte 3,000, faute de copiste, d'après Keil, *Biblisch. Archäologie*, p. 143; Thenius *in I Kön.* VII, 26. Le *bath* était de 20 litres selon les uns, de près du double selon les autres. La mer d'airain contenait donc au plus bas chiffre 400 hectolitres.

[7] I (III) Reg., VII, 23-26; II Par., IV, 2-5. Voir la représentation figurée d'après Keil, *Handbuch der biblischen Archäologie*, Tafel III, fig. 1.

Digitized by Google

laver les mains et les pieds; mais le texte ne nous apprend pas comment on puisait l'eau dans le bassin [1]. Elle était placée dans la partie sud-ouest du parvis des prêtres.

L'eau qui servait à remplir la mer d'airain se trouvait sur le mont Moriah lui-même. Dans le Haram souterrain, on rencontre un certain nombre de citernes. A part celle du sud, elles ont toutes été creusées dans le roc vif. Il y en a, entre autres, une petite sous la roche Sakkrah, de 7 mètres sur 6 mètres 90, dont l'ancienne margelle se voit encore, et une très-considérable devant la façade de la mosquée actuelle, El Aksa. Il est impossible de déterminer leur âge et quelles sont celles qui datent de Salomon, mais la citerne de la Sakkrah est au moins contemporaine de Salomon et peut-être lui est-elle antérieure [2].

L'autel des holocaustes et la mer d'airain étaient les deux objets principaux placés dans la cour des prêtres, mais il y en avait bien d'autres encore.

Des deux côtés de l'autel étaient dix *mekónôt*, ou machines surmontées de bassins et fixées sur des roues. Elles étaient destinées à transporter, là où il était nécessaire, l'eau et les chairs des victimes [3].

[1] M. Grätz suppose dans la mer d'airain un robinet qu'on fermait et ouvrait à volonté. « Das Wasser in demselben zum waschen der Hande und Füsse fur die Opferpriester, so oft sie das Heiligthum betreten wollten, ist wahrscheinlich vermittelst drehbarer Hähne ausgeflossen. » (Grätz, *Geschichte der Juden*, t. I, p. 316.)

[2] Cf. Rosen, *Zeitschrift der morgenl. Gesellschaft*, t. XIV, p. 609 et seq. De Vogüé, *le Temple de Jérusalem*, p. 15. Il dit, p. 27 : « Les citernes creusées dans le roc pour les besoins du temple n'ont pu disparaître, et en effet elles existent encore en partie... Je n'hésite pas à les considérer comme contemporaines de Salomon. Dès l'origine elles étaient indispensables aux services liturgiques : les unes devaient fournir les eaux nécessaires aux ablutions, les autres devaient recevoir les eaux de lavage, le sang provenant des libations faites autour de l'autel, et emmener loin des parvis sacrés ces mélanges impurs (*Middoth*, III, 2); leur creusement a donc accompagné, sinon précédé, la construction du premier temple. La petite excavation située sous la Sakkrah n'est pas assez profonde pour avoir servi de réservoir; elle est, d'ailleurs, percée à son centre d'un puits qui traverse la montagne et communique avec le cloaque souterrain qui débouche dans le torrent de Cédron; sa destination était donc toute spéciale, elle servait évidemment à recueillir le sang, les eaux impures, et à les jeter au dehors. » La grande citerne « est encore un réservoir d'une abondance extrême qui ne tarit jamais et qui doit recevoir ses eaux soit d'une source naturelle, soit d'un aqueduc souterrain dont l'origine est inconnue. Les citernes et les excavations souterraines sont donc tout ce qui reste du temple de Salomon. »

[3] M. Keil donne une description détaillée de ces meubles dont le texte parle

Digitized by Google

Ces meubles en bronze, ainsi que tous les autres ustensiles indispensables pour les sacrifices, avaient été coulés, dans l'épaisseur du sol, dans la plaine du Jourdain, entre Soccoth et Sarthan [1], par Hiram, l'artiste phénicien.

Les ustensiles qui étaient employés dans le culte, encensoirs, pelles, pincettes, etc., étaient les uns en or, les autres en airain poli. Salomon fit aussi, pour relever les cérémonies par le chant et la musique, comme l'avait fait son père David, des harpes et des luths en bois de santal [2].

Quand le temple eut été achevé, sept ans après avoir été commencé [3], Salomon en fit solennellement la dédicace avec une magnificence digne de la splendeur du plus grand roi, digne de celui-là même à qui le nouvel édifice était consacré, autant du moins qu'une œuvre humaine peut être digne de Dieu. Jamais Israël n'avait vu pareille fête, une réunion plus nombreuse, des sacrifices plus multipliés. Mais ce qui dépassa l'éclat et la pompe extérieure de la cérémonie, ce furent les sentiments de piété que manifesta Salomon dans la prière qu'il adressa à Dieu en inaugurant le nouveau temple. Sa foi et sa confiance en Jéhovah y éclatent d'une manière admirable, et l'on voit poindre dans ses paroles comme l'aurore de cette charité qui devait embrasser un jour le genre humain tout entier et que le vrai Salomon, le véritable prince de la paix, Jésus-Christ, devait faire régner plus tard sur la terre. Le fils de David éclate d'abord en transports de reconnaissance envers son Dieu. Béni soit-il, le Dieu de ses pères, que les cieux des cieux ne peuvent contenir et qui veut bien cependant habiter dans cet édifice, œuvre de la main des hommes! Qu'il y écoute donc son peuple, qu'il y exauce ses prières, qu'il lui pardonne ses

d'une manière assez obscure. Voir *Handbuch der biblischen Archäologie*, p. 142, et la représentation Tabl. III, fig. 4. Chaque bassin d'airain était de la capacité de 40 *bath*, 15 à 16 hectolitres, selon les uns; 7 à 8 selon les autres.

[1] I (III) Reg., VII, 46. L'endroit où se faisait la fonte et le coulage n'est déterminé que d'une manière très-vague. Soccoth était au-delà du Jourdain. Sarthan est en un lieu qu'on n'a pu identifier sûrement. Van de Velde, *Memoir*, pp. 354, a cru retrouver le nom défiguré dans le mont Surtabah. Le terrain de la Kikkar, c'est-à-dire de la partie de la vallée du Jourdain qui s'étend du lac de Tibériade à la mer Morte, est un terrain marneux.

[2] I (III) Reg., X, 12.

[3] Il fut détruit quatre cent six ans plus tard par Nabuchodonosor.

Digitized by Google

péchés, qu'il l'y délivre de ses calamités! Qu'il y exauce aussi l'étranger, qui viendra l'y prier, attiré par la gloire de son nom, « afin que tous les peuples apprennent à respecter son nom, comme son peuple d'Israël [1]. »

Dieu entendit ces ferventes prières, et il apparut à Salomon, comme il lui avait apparu après le sacrifice de Gabaon, pour lui réitérer les promesses qu'il avait faites à David son père, à la condition qu'il persévérerait dans les sentiments de fidélité qu'il lui avait exprimés au jour solennel de la dédicace de son temple.

L'impression produite sur le peuple par la dédicace du temple fut profonde et durable. La vue de cet édifice, tout étincelant d'or et d'airain, simple cependant dans sa construction et différent de tous les temples païens, parce qu'il ne renfermait aucune image de la divinité qu'on y adorait, ne s'effaça jamais de la mémoire d'Israël. Le temple fut « l'orgueil et la force d'Israël, le plaisir de ses yeux [2]. » Ce fut cette maison bénie qui attacha à jamais à Jérusalem les descendants de Jacob. L'origine de cette ville avait été obscure [3], mais sa gloire devait être incomparable. Assise sur ses montagnes comme sur une forteresse, elle devient la reine des cités, parce qu'elle est le « trône de Dieu, le sanctuaire où il habite [4]. » Jérusalem, où est adoré Jéhovah, est le cœur de la

[1] La prière de Salomon est une œuvre littéraire, en même temps qu'un monument de sa piété; Salomon fait à Dieu sept demandes, pour sept cas dans lesquels le peuple l'invoquera dans son temple, et chaque demande se termine par cette sorte de refrain : Ecoute-le du haut du ciel.

[2] Ezech., XXIV, 21; VII, 24; Ps. XLVII, 5; Amos, VIII, 7. Cf. IV, 2, et Ps. LXXXIX, 6, et Amos, VI, 8.

[3] Ezech., XVI, 3-5.

[4] Ps. LVII, 17 (Hebr., LVIII. 16); LXXXVI, H. LXXXVII; CXXIV, H. CXXV, 1; XLV, 6, H. XLVI, 5. « Tous les chants nationaux, dit Herder, semblent avoir pris pour programme l'éloge de Jérusalem et de Sion. » (*Histoire de la poésie des Hébreux*, trad. Carlowitz, 2e partie, ch. IX, 1845, p. 480.) Et au sujet du Ps. LXXXVII, *Fundamenta ejus*, il dit : « La montagne de Sion, ce siége à jamais florissant de ce grand roi, ne pouvait manquer de passer avec lui à la postérité. Quoique cette montagne fût petite et aride, elle n'en devait pas moins devenir la tête des nations, le point de départ d'où découlaient tous les fleuves vivifiants, c'est-à-dire la loi et l'enseignement qui amènent la félicité des peuples. Cet honneur lui était prédestiné parce que son roi devait donner à la terre la paix et la joie, et y répandre la lumière et la prospérité. « Elle est « fondée sur des montagnes sacrées, etc. » Qu'elle est belle la lyrique couronne de louanges dont le poëte pare la ville royale!... Qu'on se souvienne de tous les chants, où Salem est représentée comme la ville de Dieu et d'un

Digitized by Google

Palestine. Tous les regards d'Israël sont tournés vers la sainte colline, et Dieu lui-même, du haut de son sanctuaire, veille sur tous ses enfants répandus alentour. *Dominus in circuitu populi mei.* Désormais, la capitale du royaume personnifiera en quelque sorte le royaume entier, elle deviendra le type de l'Eglise et du ciel même, et ses enfants éloignés d'elle s'écrieront du fond de leur âme :

Si je t'oublie, Jérusalem,
Que ma main droite se dessèche!
Que ma langue s'attache à mon palais,
Si tu ne vis toujours dans mon souvenir [1]!

Outre le temple, Salomon construisit aussi plusieurs palais. Le plus célèbre fut le palais du *Bois-Liban.* « La maison du Bois-Liban est ainsi nommée, non parce qu'elle était située dans e Liban même, comme on le croyait autrefois, mais parce qu'elle était presque entièrement construite en bois de cèdre et... parce que le rez-de-chaussée, par ses innombrables colonnes de cèdre, présentait l'aspect d'une véritable forêt [2]. »

Le portique du trône, où le roi rendait la justice, était disposé de la même manière que les salles du palais. La maison habitée par Salomon était dans une autre cour. Toutes les chambres, et elles devaient être nombreuses pour loger toutes les femmes du roi, étaient lambrissées en bois de cèdre. Josèphe nous a laissé sur la décoration des murs intérieurs quelques détails précieux, qui nous permettent d'affirmer la ressemblance du palais de Salomon avec ceux qu'on a découverts en Assyrie.

royaume éternel, comme la tête de tous les peuples de la terre, et l'on pressentira les riches développements que les prophètes ont donnés à ces images. » (*Ib.*, pp. 538-539).

[1] Ps. CXXXVI, 5, 6.

[2] Reuss, *Histoire des Israélites*, 1877, p. 437. « Voici l'idée, ajoute-t-il, que nous nous faisons de cette construction : trois étages de pièces, chacun de quinze pièces, reposaient sur une colonnade, laquelle en formait le rez-de-chaussée; cette colonnade, ainsi que les planchers intermédiaires, était en bois de cèdre. Les quarante-cinq pièces étaient disposées de manière qu'elles avaient vue sur une cour intérieure, et elles recevaient le jour non par des fenêtres *hallon* (I Rois, VI, 4) qui, en Orient, sont généralement petites, mais par de larges ouvertures, qui prenaient peut-être tout l'espace entre les cloisons qui séparaient une pièce de l'autre; de sorte que le tout formait trois galeries superposées... Toute cette description est d'ailleurs purement conjecturale. »

Digitized by Google

Il nous apprend que les murs des appartements étaient « revêtus de pierres rares de placage, dont la beauté resplendissait sur trois rangées; au-dessus, une quatrième rangée était ornée des plus admirables ouvrages de sculpture représentant des arbres et des plantes de toutes sortes, aux rameaux et aux feuilles pendants, et ciselés avec un art si merveilleux, qu'ils semblaient pour ainsi dire s'agiter en cachant la pierre qu'ils recouvraient. Tout le reste de la surface des murs jusqu'aux plafonds, était couvert de stuc rehaussé de peintures de couleurs variées. Cette disposition a le plus grand rapport avec celle que nous avons signalée dans les murs de Persépolis et de Ninive, c'est-à-dire qu'on y retrouve les grandes salles hypostyles en communication avec des cours autour desquelles sont rangés les appartements privés. Le palais de Salomon avait d'ailleurs été décoré avec un grand luxe. Son trône était en ivoire et élevé de six degrés, sur lesquels étaient disposés douze lions sculptés. Les accoudoirs du siége qui reposait sur la croupe d'un jeune taureau, étaient formés par deux autres lions [1].»

La tradition attribue aussi au roi Salomon, en dehors des édifices nommés expressément dans l'Écriture, de grands travaux d'utilité publique, et en particulier la construction de réservoirs, d'aqueducs destinés à pourvoir abondamment d'eau potable sa capitale. On les appelle aujourd'hui Étangs de Salomon. On a vu une allusion à ces travaux hydrauliques dans un passage du Cantique des cantiques, et l'on a pensé que la Fontaine *scellée* dont il parle en cet endroit [2] était son œuvre. Il nous apprend d'ailleurs lui-même dans l'Ecclésiaste qu'il avait construit de grandes piscines [3], mais il ne nous explique ni en quel lieu, ni dans quel but, ni de quelle manière. On peut croire que la belle piscine de Siloé, à Jérusalem, appelée aujourd'hui Etang de Salomon, date de ce prince.

« Nous pouvons croire aussi sans réserve, dit M. Warren, que les Étangs de Salomon existaient ou furent construits à l'époque de ce prince [4]. » Les réservoirs qui portent aujour-

[1] Batissier, *Histoire de l'art monumental*, pp. 88, 89.
[2] Cant., IV, 12.
[3] Eccl., II, 6.
[4] Warren, *Underground Jerusalem*, pp. 129-130. M. Guérin pense de même, *Description de la Judée*, t. III, pp. 114, 116. Nié cependant par d'autres savants

Digitized by Google

d'hui ce nom sont situés à trois lieues de Jérusalem, près de Bethléem. Ils sont au nombre de trois, et les Arabes les appellent *el-Burak*, « les Étangs. » Ils sont ouverts, creusés en partie dans le roc, construits en partie en maçonnerie, sur la pente de la vallée d'Etham. Les eaux de l'étang supérieur se déchargent dans le second et de celui-ci dans le troisième [1]. La pente sur laquelle ils sont placés se dirige d'ouest en est et part de l'Ouadi-Ourtas, tout proche de la ligne de séparation des eaux, lesquelles, sur le flanc oriental de la montagne, coulent vers la mer Morte, et sur le flanc occidental, vers la Méditerranée.

Les trois piscines sont élevées de quelques pieds les unes au-dessus des autres; l'intervalle qui les sépare est formé par des murs d'une grande épaisseur. Quelques pieds plus haut encore, à cent trente pas du réservoir supérieur, est la Fontaine scellée, appelée par les Arabes *Aïn-Sâleh* ou Bonne-Source. « Souterraine et de très-difficile accès, dit M. Guérin, ... elle pouvait être aisément fermée... Je ne connais aucune autre source en Palestine à laquelle l'épithète de scellée puisse mieux convenir qu'à celle-ci [2]. »

La Fontaine scellée est, à vol d'oiseau, à six milles anglais de Jérusalem. Son niveau est de 200 pieds au-dessus de celui du Haram ech-Chérif, de quelques pieds plus haut que le point le plus élevé de Jérusalem. C'est cette fontaine qui, aujourd'hui encore, alimente d'eau la ville sainte et approvisionne pour la majeure partie les Étangs de Salomon. On descend un escalier d'une quinzaine de marches, et l'on arrive dans une grotte au fond de laquelle une eau claire et limpide coule en abondance du roc vif par plusieurs fissures. Elle ne tarit jamais complétement, même dans les plus grandes sécheresses.

Cette eau se rend dans les réservoirs [3], par un petit passage

et voyageurs : Bädeker, *Palæstina und Syrien*, 1875, p. 265. Mais la tradition juive est conforme à la tradition actuelle. Josèphe, *Antiq. jud.*, VIII, VII, 3; Talmud, Joma, p 31 a; Zebachim, p. 54 b; Grätz, *Geschichte der Juden*, t. I, p. 322.

[1] On peut voir la description détaillée de ces réservoirs dans Guérin, *Description de la Judée*, t. III, p. 115.

[2] Guérin, *Description de la Judée*, t. III, p. 112.

[3] Voir la description détaillée des deux chambres voûtées qui conduisent à l'Aïn Sâleh dans Mislin, *les Lieux Saints*, 2e édit., t. III, p. 76; Guérin, *Description de la Judée*, t. III, pp. 110 et suiv.

Digitized by Google

voûté, dans un bassin fort rapproché de l'étang supérieur. « J'explorai ce passage, dit M. Warren, jusqu'auprès de la piscine, mais il nous fut impossible d'avancer plus loin. Nous étions plongés dans l'eau et dans la boue jusqu'à la ceinture, et une multitude de chauves-souris, repoussées toutes jusqu'à cet endroit, battaient des ailes autour de nous ; elles éteignaient nos flambeaux, elles s'embarrassaient dans nos cheveux et dans nos barbes et nous tourmentaient de telle sorte que nous fûmes obligés de reculer devant elles [1]. »

Arrivée dans le bassin dont nous avons parlé tout à l'heure, l'eau de la Fontaine scellée se divise en deux branches, l'une se dirigeant vers l'étang, l'autre vers Jérusalem. Selon M. Warren, il existait autrefois trois aqueducs, de niveaux différents, mais il n'a pu trouver des traces du plus élevé et du plus bas. Le plus élevé est alimenté non-seulement par la Fontaine scellée, mais aussi par un aqueduc venant du Ouadi Biar, qui recueille les eaux des rochers et rejoint le premier à quelques pieds au-dessus de l'étang supérieur. Des dispotions étaient prises pour que l'excédant des eaux se déchargeât dans les réservoirs ; aujourd'hui, elles s'y jettent toutes, parce que l'aqueduc est en ruine. On en suit les traces jusqu'auprès de Bethléem. Il n'était pas horizontal, mais montait et descendait alternativement. Les tuyaux étaient formés de pierres emboîtées les unes dans les autres. L'explorateur anglais croit qu'il aboutissait à Jérusalem, près de la porte de Jaffa.

L'aqueduc dont le niveau est le moins élevé subsiste encore et c'est lui qui amène les eaux à Jérusalem. Il reçoit le trop plein des Étangs de Salomon, l'eau de l'Ain Etan et d'un aqueduc qui vient de l'Ouadi Aroub. Il passe à Bethléem, traverse la vallée à l'est de Jérusalem, longe le côté méridional de la ville haute et pénètre dans l'Haram ech-Chérif par une chaussée à Bab as-Silsilé [2].

Quelle fut la part de Salomon dans tous ces grands travaux hydrauliques, nous ne saurions le dire aujourd'hui ; mais il

[1] Warren, *Underground Jerusalem*, p. 132.

[2] Id., *ibid.*, p. 132. On peut voir le tracé de cet aqueduc dans la carte de la Judée de M. Guérin ou dans le *Bibel-Atlas* de M. Riess, carte IV.

Digitized by Google

paraît bien légitime de lui en attribuer, avec la tradition, la majeure partie.

Était-ce aussi dans l'Ouadi Ourtas que se trouvaient les jardins de plaisance dont parle le fils de David dans l'Ecclésiaste? « J'ai fait de grandes œuvres, dit-il, je me suis construit des palais, j'ai planté des vignes, j'ai créé des jardins et des vergers, et je les ai remplis d'arbres de toute espèce [1]. » Salomon fait sans doute allusion ici à ces jardins qu'il avait plantés dans la vallée de Josaphat; mais la tradition rapporte aussi à ce prince la création de ceux de la vallée d'Etham.

S'il faut en croire l'historien Josèphe, le roi Salomon aimait à visiter la Fontaine scellée et les vergers qu'il avait plantés. « Escorté de ses gardes, armés et munis de leurs arcs, Salomon, monté sur son char et couvert d'un manteau blanc, avait coutume, dit-il, de sortir de Jérusalem à la naissance du jour. Il y avait, à deux schœnes de distance de la ville, un endroit appelé Étham. Ses jardins et l'abondance de ses eaux courantes en faisaient un lieu très-fertile et un séjour délicieux. C'est là que se rendait Salomon [2]. »

Les vergers de l'Ouadi-Ourthas, d'après une opinion assez générale, sont le « Jardin fermé », *Hortus conclusus*, dont parle le Cantique des cantiques [3]. Ce nom leur était donné, parce que la nature elle-même les a entourés d'une ceinture de collines. Ils portent aujourd'hui dans le pays le nom de *Bestan Souleyman*, « jardins de Salomon. » Qu'ont-ils dû être du temps du grand roi, lorsqu'ils étaient cultivés et arrosés infiniment mieux qu'ils ne le sont aujourd'hui, puisque actuellement ils sont tout verdoyants et pleins de grâce?

Les orangers, les citronniers, les grenadiers, les figuiers, les amandiers, unissent ensemble leurs feuillages, leurs parfums et leurs fruits. Une eau murmurante vient tous les jours entretenir leur vie et leur verdure. L'aridité du cercle des montagnes qui l'entoure ajoute par le contraste un nouveau charme à ce petit paradis terrestre [4].

Salomon ne songea pas seulement à embellir Jérusalem, il

[1] Eccl. II, 4-5.
[2] Josèphe, *Antiq. jud.*, VIII, VII, 3.
[3] Cant., IV, 12.
[4] Guérin, *Description de la Judée*, t. III, pp. 105-106.

Digitized by Google

s'occupa aussi de mettre son royaume en état de défense. Il fortifia sa capitale et l'entoura de murs. David avait déjà entouré le mont Sion de fortifications [1]; son fils compléta son œuvre en donnant une enceinte à la ville entière [2]. Il se mit à l'abri d'une attaque du côté du nord, en faisant d'Hazor et de Mageddo des places fortes [3]. Hazor, situé au pied du Liban, commandait la frontière de la Palestine du côté de la Syrie [4]. Mageddo, entre le mont Thabor et la mer, était la clef de la plaine de Jezraël, et c'est là que se sont livrées, dans tous les temps, des batailles d'où a dépendu le sort de la Palestine [5].

Salomon se mit à l'abri du côté du sud en fortifiant Gazer et Beth' horon [6], qui dominaient les défilés par lesquels on pénétrait de la Séphéla ou du pays des Philistins dans la tribu de Juda et dans le cœur du royaume.

Il jeta aussi Thadmor ou Palmyre dans le désert, comme une sentinelle avancée [7]. Nous y reviendrons plus loin et nous verrons comment ces travaux de défense favorisèrent aussi ses entreprises commerciales.

III

Commerce de Salomon. — Ophir.

Les travaux immenses entrepris par Salomon exigeaient des ressources presque inépuisables. Les impôts étaient insuffisants pour les lui procurer; mais l'exemple de Tyr avait appris au roi de Jérusalem quelle source de richesse était le commerce, et il y recourut pour se procurer l'or et l'argent dont il avait besoin.

Salomon trafiqua avec les tribus limitrophes de la Palestine, avec l'Égypte et avec le pays d'Ophir. Il faisait le commerce avec les premiers pays par les voies de terre et avec

[1] II Sam. (II Reg.), v, 9.
[2] I (III) Reg., III, 1.
[3] I (III) Reg., IX, 15.
[4] Voir Jud., IV, 2.
[5] Jud. IV, 13.
[6] I (III) Reg., IX, 17.
[7] I (III) Reg., IX, 17. C'est à tort que quelques historiens, comme Seinecke *Geschichte des Volkes Israels*, prétendent que Thamar est une ville du sud de Chanaan. Voir II Par., VIII, 4.

Digitized by Google

le dernier par la voie de mer. Nous ne savons qu'imparfaitement en quoi consista son commerce avec les peuples voisins. Il prélevait sans doute un droit sur les caravanes qui traversaient son royaume, mais il prit part vraisemblablement lui-même à ce commerce.

Le commerce par caravanes, au moyen des chameaux, « ces navires du désert, » comme on les a appelés, est mentionné déjà dans la Genèse[1]. Les quelques mots dits en passant dans ce livre « supposent, dit M. Lindsay, des relations commerciales avec l'Arabie, peut-être même avec l'Inde ; car le baume et la myrrhe sont des produits de la province arabe de l'Hadramaut, et les aromates peuvent être venus de là ou de l'Inde [2]. »

Longtemps donc avant l'époque de Salomon, au XVIIIe siècle avant notre ère, outre le commerce de l'Arabie, un grand commerce par caravanes se faisait déjà entre les régions de l'Euphrate, la Phénicie et l'Égypte. Les marchands évitaient le désert et n'allaient pas directement des bords du Jourdain en Chaldée, afin de ne pas être rencontrés et pillés par les Bédouins. La plus ancienne route des caravanes allait de Sidon à Laïs ou Dan. De là, les marchands remontaient la vallée du Natsana et de l'Oronte pour aller ensuite traverser l'Euphrate, soit au gué de Circésium, soit à celui de Thapsaque.

Une grande partie du pays ainsi traversé appartenait à Salomon, dont la domination s'étendait jusqu'à Thapsaque [3]. La route la plus fréquentée était celle qui remontait à Circésium, parce qu'elle était moins dangereuse que celle de Thapsaque ; le roi d'Israël occupa fortement toute la partie de cette route qui courait sur son territoire. Hamath devint le principal entrepôt de la frontière juive et le dernier anneau d'une chaîne de postes qui s'étendait au long du Liban pour protéger les caravanes et servir de relais [4].

[1] Le mot caravane est un mot perse introduit dans le vocabulaire arabe, mais rarement employé dans la langue parlée qui le remplace ordinairement par *rikb*, « cavaliers réunis », ou par *kafileh*, « troupe de voyageurs ». (Palgrave, *Encyclopædia Britannica*, t. V, 1876, p. 83.)

[2] Lindsay, *History of merchant shipping*, t. I, p. 26.

[3] I (III) Reg., IV, 24. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, 2e édit., p. 186; Max Duncker, *Geschichte des Alterthums*, 3e édit., 1863, t. I, p. 545.

[4] Maspero, *ib.*, p. 322, I (III) Reg., IX, 19 ; II Par., VIII, 4-6.

Digitized by Google

Mais il comprit combien il serait avantageux pour lui de rendre sûre la voie de Thapsaque, qui était la plus directe et la plus courte et ne sortait point de ses États. Il la mit à l'abri des incursions des Arabes nomades en bâtissant Palmyre au cœur même du désert.

« La situation de Thadmor, la ville des Palmes, a quelque analogie avec celle de Damas, mais il lui manque un Abana et un Pharphar pour changer son désert en un paradis ; elle est au pied d'une chaîne de collines qui court du sud-ouest au nord-est ; deux sources peu abondantes l'arrosent et entretiennent les bouquets de palmiers qui lui ont valu son nom. Depuis longtemps déjà ce devait être une station recherchée des marchands, quand Salomon la choisit et l'entoura de murailles. La soumission de Hamath-Soba affermit la domination des Israélites sur ces contrées. De Damas ou de Hamath à Tadmor, de Tadmor à Thapsaque, les caravanes passèrent désormais sans avoir à redouter les Arabes et les Araméens[1]. » La fondation de Palmyre est une des créations qui font le plus d'honneur au génie de Salomon. Il avait vu juste, et le commerce fit longtemps de Thadmor une cité florissante.

Du temps des Romains[2], comme du temps de Salomon, la plupart des caravanes qui se rendaient sur les bords de l'Euphrate et du Tigre, partaient de cette ville et elles y rapportaient les riches marchandises de la Perse et de l'Inde, quand elles avaient réussi à échapper sur leur route au brigandage des Bédouins. Pline évalue pour Rome seule à cent millions de sesterces le commerce qui se faisait à

[1] Maspero, *ibid.*, p. 321. Voir dans Lindsay, *History of merchant Shipping*, t. I, la carte des routes des caravanes.

[2] Les célèbres monuments de Palmyre sont de l'époque romaine. Le plus ancien monument daté de cette ville est du commencement de notre ère. Nous manquons de documents pour faire l'histoire de son commerce sous Salomon. Sous les Romains, nous savons que sa prospérité prit un nouvel essor et qu'elle arriva à son apogée quand les maîtres du monde commandèrent à l'Asie. Elle demanda alors et obtint le titre de colonie romaine, et de sages mesures la garantirent elle-même ainsi que ses marchands contre les Arabes nomades. La civilisation grecque l'avait déjà séduite comme les autres villes de Syrie et elle se mit à construire ces temples, ces avenues, ces palais qu'admirent les voyageurs. M. de Vogüé y a relevé cent trente-quatre inscriptions nouvelles. Avant lui on n'en connaissait que treize en araméen. Voir de Vogüé, *Inscriptions sémitiques de la Syrie*, p. 1-88 ; *Syrie centrale, architecture civile et religieuse du Ier au VIIe siècle* ; H. Waddington, *Inscriptions grecques et latines de l'Asie*.

Digitized by Google

Palmyre. Ce grand trafic produisait dans la ville un mouvement et une vie extraordinaires. Les conducteurs des caravanes devaient réunir des vivres pour un voyage de deux mois, former une escorte de gens résolus, prévenir les attaques des Arabes, les gagner en s'entendant avec eux ou les intimider et leur faire peur. Ce que l'on faisait ainsi sous la domination romaine, on avait dû le faire aussi sous la domination juive.

Salomon ne négligea pas les routes de l'intérieur de la Palestine. Josèphe raconte qu'il avait fait construire, en pierres noires, du basalte sans doute, des routes qui se dirigeaient vers Jérusalem [1]. Outre les villes d'entrepôts et les villes destinées aux chevaux et aux chariots, il avait aussi fait construire dans certaines villes des greniers, pour prévenir les famines [2].

Ce fut surtout au sud de ses États que Salomon se livra aux opérations commerciales.

Il faisait acheter en Égypte, peu fidèle en cela à la loi de Moïse [3], des chariots et des chevaux [4], les premiers, au prix de

[1] Josèphe., *Antiq. jud.*, VIII, VII, 4.
[2] I (III) Reg., IX, 19.
[3] Deuter., XVII, 16.
[4] La phrase hébraïque qui nous fait connaître les transactions commerciales de Salomon en Egypte, en la prenant telle qu'elle est ponctuée par les Massorétes, est fort obscure, I (III) Reg., X, 28 et II Par., I, 16 (les mots sont les mêmes dans les deux passages.) Le mot *miqvéh* y est répété deux fois. Le seul sens acceptable qu'on puisse lui donner est celui de bande, troupe, en entendant ce mot la première fois de la compagnie de marchands envoyés par Salomon en Égypte et la seconde fois de la troupe de chevaux achetés par eux. La seconde fois, on est obligé de sous-entendre *chevaux*. Le sens est alors : « La troupe des marchands du roi prenaient une troupe (de chevaux) à un prix (déterminé) ». C'est la traduction de Gesenius, *Thesaurus*, p. 202, qui suit Vatable. C'est des nombreuses traductions données de ce passage la plus vraisemblable, mais on peut lui reprocher encore d'entendre le même mot, *miqvéh*, une fois des marchands et une fois des chevaux et surtout d'être obligée d'ajouter le mot *soûsîm*, dont l'omission n'est guère explicable. Aussi plusieurs commentateurs juifs, cités par Kimchi, Junius, Tremellius, Sebastien, Schmid, L. de Dieu, Le Clerc, ont-ils entendu par *miqvéh* le *fil de lin* que Salomon aurait fait importer d'Egypte. Cf. Prov., VII, 16; Is., XIX, 9; Ezech., XXVII, 7. Mais il est assez difficile de justifier ce sens. Nous ne doutons pas que *miqvéh* ne doive être ponctué autrement que ne l'ont fait les Massorètes et que ce mot ne désigne un nom de lieu. C'est ainsi que l'ont compris les anciennes versions. Les Septante portent : ἐξ Ἐκουέ ou plutôt ἐκ Κουέ (Cf. Euseb. *Onomasticon, voc.* Κώδ et Hieronym. *Coa*) La Vulgate : *de Coa*. Le syriaque et l'arabe traduisent de même. Le sens est donc : « On amenait des chevaux pour Salomon de l'Egypte et de Coa, car les marchands du roi

Digitized by Google

600 sicles d'argent ou près de 2,000 francs, et les seconds au prix de 150 sicles ou 490 francs, environ. Il en gardait une partie pour lui et revendait les autres aux princes chananéens et aux princes syriens. Il eut ainsi douze mille chevaux et quatorze cents chariots[1].

Les monuments figurés de l'Égypte nous permettent de voir en quelque sorte de nos yeux les chevaux et les chars achetés par le roi Salomon dans la vallée du Nil.

Le cheval, introduit en Égypte par les Pasteurs, lors de leur invasion dans ce pays, y fut élevé avec un soin particulier dès le temps de la dix-huitième et de la dix-neuvième dynastie. On attachait le plus grand prix à la pureté de la race, et les Égyptiens, comme l'ont fait plus tard les Arabes, conservaient leur généalogie. Les bas-reliefs historiques indiquent souvent les noms des chevaux qui traînent le char du roi. C'est ainsi que nous savons que l'attelage favori de Ramsès II, l'oppresseur des Hébreux, s'appelait « Victoire à Thèbes » et « Noura satisfaite. »

Les Pharaons s'occupaient de leurs haras comme d'une chose fort importante. Une stèle découverte par M. Mariette à Napata raconte que, vers 745 avant Jésus-Christ, l'Egypte étant divisée en une multitude de petites principautés, chaque roi local avait son haras, et ce qu'il pouvait offrir de meilleur au conquérant éthiopien, Pianchi-Mériamen, c'étaient « les prémices de son haras, les meilleurs chevaux de ses écuries[2].»

La même stèle note un fait très-intéressant : c'est que

les achetaient à Coa pour un prix convenu. » Ce sens est adopté par Michaelis *Mosaïsches Recht*, 3e part. Anhang, p. 332, Bertheau, in II Chron. I, 16, Movers, *die Phönizier* II, 3, p. 333; Keil, *in I Kön.*, x, 28, p. 123. Fürst, *Hebraïsches Worterbuch*, p. 779, etc. Quant à la situation de Coa, Bochart y avait vu d'abord le *Michoe* de Pline, VI, 34, mais il traduisit plus tard *miqvéh* par tribut (*Hieroz*, part. I, l. II, c. 9, p. 136, édit. Rosenmuller). Michaelis voit dans Coa, *Ku*, dans l'intérieur de l'Afrique, au sud-ouest de l'Egypte (*loc. cit.*) Mais la manière dont s'exprime l'auteur sacré ne permet guère de douter que Coa ne fût une ville située sur la frontière de l'Egypte et de la Palestine. Observons ici que les inscriptions de Sargon, *Western Asiatic Inscriptions*, t. I; cap. XXXVI, l. XXI, nomment un pays appelé *Kuiu* qui n'a pas été identifié

[1] Ils furent placés dans des villes particulières, I (III) Reg., IX, 19; x, 26. Elles étaient probablement situées dans la plaine de la Sèphéla, les chariots ne pouvant servir dans les montagnes. Cf. Josue, XIX, 5; I Par., IV, 31.

[2] Mariette, *Fouilles en Egypte*, pl. I-VI; de Rougé, *Revue archéologique*, août 1863; Fr. Lenormant, *les Premières Civilisations*, t. I, p. 312.

Digitized by Google

l'élève du cheval pour l'exportation était alors, comme du temps de Salomon, un des principaux revenus de l'Égypte.

Les habitants de la vallée du Nil étaient parvenus à former une race de cheval particulière [1]. Dans les listes du butin fait par Assurbanipal, roi d'Assyrie, au pillage de Thèbes, en 665, ce prince mentionne avant tout, comme une de ses prises principales, « de grands chevaux. » Les représentations sculptées de chevaux dans les temples prouvent la justesse de l'épithète assyrienne : la race était plus forte et plus haute que celle de l'Arabie et de la Syrie ; ce qui nous explique pourquoi Salomon achetait ces quadrupèdes, de préférence, en Égypte, et pouvait en revendre une partie en Syrie. « C'est la race qui s'est conservée intacte dans le Dongolah et qu'on ne commence plus guère à rencontrer aujourd'hui qu'à partir d'Assouan [2]. »

Quant aux chars des Égyptiens, ils sont figurés dans toutes les représentations de batailles. Ils sont d'une construction légère, à deux roues, et traînés par deux chevaux [3]. Un de ces chars, découvert dans une sépulture thébaine, existe en original au musée de Florence.

Quelque profit qu'il pût retirer de ses relations avec l'Égypte, le commerce principal de Salomon fut le commerce maritime. C'est la navigation qui enrichissait surtout la Phé-

[1] « Woher haben die Ægypter ihre Pferde bezogen? Wohl aus Vorderasien, dafür spricht der semitische Stamm der hieroglyphischen Namens *ses-t, sesmut,* eigentlich *Stute,* für Pferd. Nicht unerwahnt will ich doch aber lassen, dass das am häufigsten dargestellte monumentale Pferd der Ægypter mit seinem geraden Profil, seinen gebogenen Halse, schlanken Leibe und schlanken Beinen, der üppigen Bemähnung und üppigen Schwanzhaare, sehr dem edlen Dongolah-Pferde, sowohl dem Race-Pferde, als dem gegenwartig weit häufigeren Dongalah-Mischling gleiche. Es findet sich zu Qurnet-Murrai die Abbildung eines stark gebauten, kurz-halsigen, dickköpfigen Pferdes mit langem Schwanzhaar, falber Färbung, welches von einem Asiaten geführt winrd. Dies Thier ähnelt jener kräftigen, ramassirten Race, die unter dem arab. Namen « E'-Schânû d. h. Syrer », noch heut in Ægypten als Kavalleriepferd beliebt ist und von Syrien bis nach Irâq-'Arabi hin in Zucht sein soll. Mit diesem « Schâmi » haben die in Nimrûd aufgefundenen Relief-bilder altassyrischer Pferde die grösseste Æhnlichkeit » (Hartmann, *Zeitschrift für ægyptische Sprache,* 1864, p. 27.)

[2] Lenormant, *les Premières Civilisations,* t. I, pp. 312-313.—Voir aussi sur le cheval égygtien le mémoire italien de M. Lattis, *Bulletin de l'Institut égyptien,* 1861-1863, pp. 90 et suiv.

[3] Les monuments figurés égyptiens tranchent la question débattue entre les commentateurs, savoir si les chars de Salomon étaient attelés de quatre chevaux ou moins.

Digitized by Google

nicie. Il n'est donc pas surprenant que le roi d'Israël ait conçu le projet de se servir pour accroître ses richesses, du moyen qui réussissait si bien à son ami le roi de Tyr. Il ne pouvait se passer de ce dernier pour exécuter son entreprise, car il n'avait ni navires ni matelots, et il lui fallait par conséquent demander des marins à Hiram comme il lui avait fallu lui demander des ouvriers pour la construction du temple; mais un heureux concours de circonstances faisait que les deux rois avaient un égal intérêt à s'unir ensemble pour le commerce de la mer Rouge et qu'il ne devait pas leur être, par conséquent, difficile de s'entendre.

Les Phéniciens, comme tous les peuples commerçants, n'avaient pas de plus grand désir que de s'ouvrir sans cesse de nouveaux débouchés et, comme tous les peuples navigateurs, c'est par mer qu'il leur était avantageux de se rendre sur les lieux de production. Or les Phéniciens étaient les maîtres incontestables de toute la Méditerranée, mais ils ne possédaient pas un seul port sur tout le golfe Persique. Ils ne pouvaient recevoir que par caravanes les riches produits de l'Arabie et de l'Inde. C'était donc leur intérêt d'aller les chercher eux-mêmes, en s'associant à Salomon. Ce dernier, grâce aux conquêtes de son père, était en état de trafiquer directement avec tout le golfe Persique.

Le trafic des caravanes avait fait créer depuis longtemps les ports du golfe Élanitique. « Comme les caravanes de l'Idumée allaient et venaient sans cesse entre l'Égypte et les frontières de l'Arabie, la fondation des ports d'Elath et d'Aziongaber avait été une nécessité. Mais quand David se fut emparé de ces villes, elles acquirent une plus grande importance qu'entre les mains d'Hadad ou de tout autre prince iduméen [1]. » Salomon, avec ses richesses et son goût pour le commerce et les grandes choses, fit d'Aziongaber une ville maritime de premier ordre. « Aziongaber, « l'échine du géant », ainsi appelée sans doute de la double chaîne de montagnes qui se déploie sur ses deux côtés, devint un entrepôt plein de vie et d'activité. Il fut, sur le bras oriental de la mer Rouge, ce qu'est devenu Suez de nos jours sur le bras occidental. Au-

[1] Lindsay, *History of merchant Shipping and ancient Commerce*, t. I, pp. 26, 7. — Voir, dans ce volume, la carte des routes des caravanes.

Digitized by Google

dessous de cette ligne de palmiers qui abrite maintenant le misérable village d'Akaba, on entendait alors le bruit tumultueux des matelots et des constructeurs de navires. Salomon portait un tel intérêt à cette ville, qu'il se rendit en personne à Akaba pour visiter le port [1] ».

C'est là [2] que fut préparée la flotte [3] destinée à enrichir le roi Salomon; c'est de là qu'elle partit pour son lieu de destination, Ophir.

Il nous faut maintenant rechercher quel était ce mystérieux pays.

On écrit a des volumes sur Ophir [4]. On l'a placé en Ara-

[1] Stanley, *The Jewish Church*, Lecture XXVI, p. 182.

[2] La Vulgate dit que la flotte *ibat in Tharsis*, III Reg., x, 22; mais le texte hébreu dit simplement que les vaisseaux étaient des vaisseaux de Tharsis, c'est-à-dire, des vaisseaux de fort tonnage, de ceux dont se servaient les Phéniciens pour aller à Tartessus en Espagne, de même que les Anglais appellent aujourd'hui *Indiamen* leurs grands vaisseaux, qu'ils aillent ou non dans l'Inde. Quelques-uns ont cru, il est vrai, que Salomon avait envoyé des vaisseaux et à Ophir et à Tartessus, mais le texte ne le dit point, et il n'est point d'ailleurs admissible que les Phéniciens aient fait bénéficier les Hébreux du commerce qu'ils faisaient en Espagne. Les Phéniciens en rapportaient de l'argent et de l'étain, et ces métaux ne sont point nommés parmi les objets reçus par Salomon. II Par., ix, 21, semble dire, il est vrai, que la flotte de Salomon allait à Tharsis, mais il est impossible d'entendre par là l'Espagne, puisque II Par., xx, 36, nous lisons que la flotte de Tharsis partait d'Aziongaber. Voir dom Calmet sur II Par. xx, 36, p. 343.

[3] « In form, we may be sure that the first boats were flat-bottomed — barges for river service rather tham ships for the sea. But keels must have been added as soon as ever coasting voyages commenced, or any speed was needed. In shallow waters they may have been propelled by poles, like modern punts, but oars and at least one sail of simple construction, must have been introduced veryearly. » (Lindsay, *History of merchant Shipping*, t. I, p. XXVII.) « Phœnicia, Cyprus and Greece were well supplied with all the timber that could have been vanted, Hence we have clearly notices of the employment of the oak, the chestnut and the cedar; with the pine, together with the alder, the ilex, and the oah, were in general use for the shipbuilding» (P. XXVIII.) « It is remarkable that while we have many notices of matters comparatively unimportant, no writer of antiquity has given us any intelligible account of the capacity of their ships of burthen, at least anterior to the christian era. » (P. XXXIV.)

[4] Voir l'exposé de tous les systèmes dans C. Ritter, *Erdkunde*, t. XIV, 1848, *Die Fahrt nach Ophir*, pp. 350-431. Gesenius a fait connaître les systèmes sur Ophir, imaginés de son temps, au mot Ophir, dans *Ersch und Gruber. Encyklopädie der Wissenschaften*, 3e Sect., 1833, 4. Th. pp. 201-204 et dans son *Thesaurus linguæ hebrææ*, p. 141. Voir aussi Bellermann, *Handbuch der biblischen Literatur*, Erfurt, 1787-1799, t. IV, pp. 416-440; Michaelis, *Spicilegium geographiæ hebr. exteræ*, Gottingen, 1769-1770, art. Ophir. Voici l'indication des principaux travaux spéciaux sur Ophir : Bochart, *Phaleg*, l. II, c. XXVII. Vitringa, *Geographia sacra*, p. 114 sq. Varerius, de *Ophira*, dans *Critici sacri*, t. VI, p. 459 sq. M. Lipenius, *Dissertatio de navigatione Salomonis*

Digitized by Google

bie [1], à Sofala, canton aurifère de l'Afrique orientale [2], sur différents points de la côte occidentale de l'Inde, à Ceylan, à Malacca, à Sumatra et jusqu'en Amérique. Dom Calmet l'avait placé en Arménie ou en Colchide[3], Hardt en Phrygie [4], Older-

Ophiritica, dans Ugolini, *Thesaurus*, t. V, p. CCCXLIII-CCCLXXXVII ; Reland, *Dissertationes miscellaneæ*, pars I, *Dissertatio IV de Ophir*, 1706 ; J, Fr. Pfeffel, *Philologema historicum de termino navigationis Ophiricæ, institutæ a Salomone ejusque sociis navalibus*, Strasbourg, 1692 ; M. Gotfrid Wegener, *Discursus de navigationibus Salomonteis*, 1674 ; Huet, *Commentarium de navigationibus Salomonis*, dans Ugolini, *Thesaurus*, t. VII ; S. Weston, *Dissertation on the countries to which Salomon and Hiram sent their fleets for foreign merchandise*, dans le *Classical Journal*, septembre 1821, t. XXIV ; J. D. Michaelis, *Spicilegium*, II, p. 184 et suiv. (Arabie) ; Vincent, *zum Nearchus*, II, pp. 237, 404, 412 (Arabie) ; Bredow, *Historische Untersuchungen* II, p. 253 (Arabie) ; U. C. H. Seetzen, *Ophir*, dans Zach's *Monatlich Correspondenz*, XIX, pp. 331 et suiv. (Arabie) ; C. F. Keil, *Biblisch-archäologische Untersuchung über die Hiram-Salomonische Schiffahrt nach Ophir und Tarsis*, dans les Dorpater *Beiträge zur theolog. Wisseschaft, Hambourg*, 1833, Dom Calmet, *Dissertation sur le pays d'Ophir*; d'Anville, *Mémoire sur le pays où les flottes de Salomon allaient chercher l'or*, Mémoires de l'Académie des inscriptions, 1764, t. XXX, p. 83 ; E. Quatremère, *Mémoire sur le pays d'Ophir*, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1845, t. XV, partie II ; Ch. Cr. Tychsen, *Comment. de commerciis et navigationibus Hebræorum* dans Götting, *Comment. clas. hist. phil.*, XVI (Arabie) ; Heeren, *Ideen über den Verkehr und Handel der Völker der alten Welt*. 1re part. Abth. Beil. I ; Reinaud, *Relation des voyages faits par les Arabes et les Persans dans l'Inde et à la Chine dans le IXe siècle*, Paris, 1845 et Cf. Dulaurier, *Etudes sur l'ouvrage : Relation*, etc., dans le *Journal asiatique*, 4me série, 1846, août-septembre ; C. Ritter, *Elath und Eseon geber am ailanitischer Golf und die Hiram-Salomonische Fahrt von da nach Ophir* dans *die Erdkunde*, t. XIV, 1848, pp. 348-421. Ritter établit bien les points suivants : *Die Fahrt nach Ophir im allgemeinen*, nach dem Goldlande, nicht nach Tarsis ; keim Doppelfahrt ; Erläuterung 2 : Die historischen Daten der Ophirfahrt nach Tarsis und nach Ophir, *Erdkunde*, t. XIV, pp. 351-366. Erläuterung 4. Die zurückgebrachten Producte der Ophirfahrt haben insgesammt indische Heimath ; ihre nicht-hebräischen Bennenungen sind aus den Nord-und Süd—Sprachen Indiens zer erklären,, *Ibid*,.pp. 395-414. A Mackenzie Cameron, *the Identity of Ophir and Taprobane and their site indicated*, dans les *Transactions of the Society of Biblical Archæology*, 1873, pp. 267 et suiv. ; Georgens, *les Pays aurifères de la Bible*, dans la *Revue de théologie et de philosophie*, janvier 1878, pp. 101 et suiv.

[1] Voir cette opinion exposée et défendue dans Vivien de Saint-Martin, *Histoire de la géographie et des découvertes géographiques*, 1873, p, 25. Elle est adoptée aussi par Lindsay, *History of merchant Shipping and ancient Commerce*, 1874, t. I, p. 28, par W. Vincent, Keil, Quatremère, Ritter. Voir C. Ritter, *Erdkunde*, t. XIV, *Die Salomonische Fahrt nach Ophir*, Erläuterung 5, pp, 414-431 ; de Vivien Saint-Martin, *Année géographique*, onzième année, 1872, p. 45.

[2] D'Anville, *Mémoire sur le pays d'Ophir, où les flottes de Salomon allaient chercher de l'or*, Académie des inscriptions, t. XXX, 1764, p. 83 et suiv.

[3] Calmet, *Dissertation sur le pays d'Ophir*. Voir la réfutation de d'Anville, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XXX, p. 83.

[4] A. J. von der Hardt, *Dissert. de Ophir*, Helmst, 1716.

Digitized by Google

mann en Ibérie [1], Arias Montanus, Postel et autres encore au Pérou [2].

Les trois opinions principales et les seules qui méritent attention, sont celles qui placent Ophir en Arabie, en Afrique et dans l'Inde. Grotius, Huet, Bruce, d'Anville [3], Quatremère [4], et autres, ont pensé qu'Ophir était à Sofala, sur la côte orientale de l'Afrique, entre l'embouchure du Zambèse et celle du Marfumo, où l'on trouve le pays aurifère de Fura. Gesenius a jugé avec raison [5] cette opinion très-peu vraisemblable, parce que les mines d'or sont éloignées de 200 milles espagnols de la côte [6]. Reste donc seulement les deux opinions qui placent Ophir, l'une en Arabie, l'autre dans l'Inde.

La principale raison apportée par les partisans de

[1] Oldermann, *Dissert. de regione Ophir*, Helmst, 1716.

[2] Ils s'appuient sur le nom de *Parvaïm*, qu'on lit II Par., III, 6 et où ils voient la forme duelle du nom Péru. Parvaïm désigne-t-il Ophir? La chose est douteuse. Le mot *ouphaz*, qui désigne un or de qualité supérieure, dans Jér., x, 9 et Dan., x, 5, s'identifie plus probablement avec Ophir, par le changement qui se fait quelquefois dans les langues orientales entre le *resch* et le zaïn, mais *'ouphaz* n'est pas un nom de lieu, c'est le nom du métal. Ophir devint en effet le nom de l'or le plus précieux. Job. XXII, 24, XXVIII, 16; Ps. XLV, 10; Jo., XIII, 12; I Par., XXIX, 4. Quand Christophe Colomb arriva à Hispaniola où comme on l'appelle aujourd'hui, Haïti, et y remarqua des cavernes profondément creusées dans la terre, il crut avoir trouvé l'Ophir de Salomon et il ne manqua pas de savants pour abonder dans son sens, par exemple, Vatable, *Biblia sacra*. Paris, 1729, *in III Reg.*, IX, 28, t. I, p. 471, et *Synopsis Criticorum*, 1784, t. I, p. 495.

[3] « Le canton que l'on dit être le plus abondant en mines (d'or) est une montagne dont le nom d'Afura ou Fura présenterait peut-être à quelque critique un rapport avec celui d'Ophir » D'Anville, (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XXX, p. 90.) La dissertation de d'Anville est accompagnée d'une carte, p. 87.

[4] Quatremère, *Mémoire sur le pays d'Ophir*, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1842, 2e partie, pp. 349-402. « Il faut ... admettre, dit-il, p. 370, que la contrée d'Ophir était située sur la côte orientale de l'Afrique, aux lieux où existe encore aujourd'hui le royaume de Sofalah. »

[5] Gesenius, dans Ersch und Gruber, *Allgemeine Encyklopädie*, 3e Section, 4ter Theil, pp. 201-202. Il ajoute que Salt, qui a visité les lieux, s'est prononcé entre l'identité d'Ophir et de Sofala, *aus der Beschaffenheit der Localität*.

[6] A cette raison, on peut ajouter les deux suivantes qu'on lit dans la *Synopsis criticorum*, t. I, p. 495 : « 1° Africam longe alio nomine vocarunt Hebræi, nempe *Phut* sive *Phul*. 2° In Sofala non sunt pavones nec argentum nec gemmæ pretiosæ, quæ tamen ab Ophir allata dicuntur. » Quatremère, pour échapper aux difficultés de son opinion, est obligé de contester, p. 361-362, que le bois *d'algoumim* soit le bois de santal, et de nier, p. 362, que le mot *toukkyim* désigne les paons, quoique cette désignation soit certaine.

Digitized by Google

l'Ophir arabe, c'est qu'Ophir est nommé dans le dixième chapitre de la Genèse et placé en Arabie, au milieu des Joctanides, qui habitaient dans la partie méridionale de cette contrée.

On pourrait contester que l'Ophir de la Genèse fût en Arabie [1], mais tout en l'admettant volontiers, nous ne sommes point obligés d'en conclure que l'Ophir de Salomon lui était identique. Qui ne sait que dans l'antiquité, comme de nos jours, le même nom a été donné à des contrées diverses? Pour les noms en particulier que nous lisons dans le chapitre x de la Genèse, il est certain et admis de tous que quelques-uns s'appliquent à des régions autres que celles que les écrivains classiques ont connues sous ce nom. Le nom de Kousch ou d'Éthiopie ne désigne assurément pas dans la description du paradis terrestre le pays qui porte aujourd'hui ce nom. Rien n'oblige donc de conclure que l'Ophir du livre des Rois est celui de la Genèse.

Une autre raison apportée en faveur de l'Ophir arabe, c'est qu'on trouve dans l'Arabie du Sud une localité appelée el-Ophir [2]. Elle est dans le pays d'Oman, à 2 milles au midi de la ville de Sohar. C'est là, dit-on, que se rendaient les marins de Salomon. L'Arabie possédait les singes et les pierres précieuses dont parlent le livre des Rois et les Paralipomènes.

Si l'on n'y rencontre plus d'or aujourd'hui, il y en avait alors, comme nous l'attestent l'Ancien Testament [3] et les auteurs anciens, Diodore, Agatharchide, Artémidore, Pline, Strabon qui rapporte que, dans les environs de Saba, on décou-

[1] « Indessen ist nicht zut leugnen, dass auch die Lage Ophir's in Indien sich mit der Stelle in jener Genealogie vereinbaren liesse, wenn der Verfasser nämlich Ophir als eine von Joktaniten abstammende Colonie in Indien betrachtete, gerade so wie er Tarsis (v. 5) mitten unter griechischen Ortschaften aufführt, und Babylon (v. 7 fig.) als kuschitische Pflanzung betrachtet. » Gesenius, Ersch und Gruber, *Encyklopädie*, 3e Sect. IV Th., p. 203.

[2] Pour l'Ophir d'Arabie voir J. D. Michaelis, *Spicilegium*, II, p. 184 et suiv., Vincent, *zum Nearchus*, II, pp. 237, 404, 412; Bredow, *historische Untersuchungen*, II, p. 253; T. Chr. Tychsen, *Comm. Soc. Gott.*, XVI, p. 150; U. C. H. Seetzen, dans la *Monatl. Correspondenz* de Zach. Volney, *les Ruines*, note 1. Niebuhr, *Description de l'Arabie*. Paris, 1779, t. II, p. 198. G. Eupoleme, dans Euseb. *Præp. Ev.*, IX, 30. Voir Gesenius, Ersch und Gruber, *Encyklopädie*, 3e Section, Part., IV, pp. 202-203 avec le résumé des principales raisons.

[3] Num., XXXI, 22, 50; Jud., VIII, 24, 26.

Digitized by Google

vrait dans le sable des pépites d'or pur dont quelques-uns avaient la grosseur d'une châtaigne [1].

Quoique l'Arabie nous offre un pays dont le nom convient à celui des Rois, quoiqu'elle possédât, soit comme production indigène, soit en entrepôt, les objets que la flotte de Salomon rapportait à Aziongaber, il est évident qu'on ne peut conclure rigoureusement de là l'identité de l'Ophir d'Oman avec l'Ophir de Salomon, qu'à la condition qu'on ne rencontrera pas ailleurs une contrée qui réponde mieux aux données du problème. Pour arriver à la solution, cherchons d'abord à dégager ce qui est certain.

La philologie comparée a fait faire un pas important à la question qui nous occupe : elle a déterminé le lieu d'origine des marchandises rapportées en Palestine par la flotte de Salomon. Ces marchandises étaient, outre l'or et les pierres précieuses, de l'ivoire, du bois de santal, des singes et des paons. Les noms par lesquels elles sont désignées en hébreu ne sont pas sémitiques. Les linguistes, en découvrant leur provenance et la langue à laquelle ils appartiennent, ont par là même fixé leur sens, jusqu'ici en partie incertain, et déterminé, ce qui n'est pas moins important, leur lieu d'origine. M. Lassen a démontré que les mots *qôf*, *ṭukkyim* et *algoum* ou *almoug* qui désignent les singes, les paons et le bois de santal, sont sanscrits [2]. Benary a établi de son côté

[1] Diodor, II, 50; III, 44; Agatharchide dans Photius, Codex 250, c. L. Migne, t. CIV, col. 69, Artemidor. dans Strabon, XVI, 4, § 22; Pline, VI, 28, 32. Voici ce que dit un voyageur compétent sur les richesses minérales actuelles de l'Arabie: « In mineral products of a valuable description the Arabia of our days is singularly poor, so much as to suggest the idea that the Arabian gold and jewels, often mentioned by classical writers, must have been brought from Yemen as from a mart or depot, not a place of production. Yet even so late as 600 A. D. the exiled monarch of Sanaa, Seyf of Yesen, could in his interview with the Persian despot Chosroes, describe southern Arabia as « a land the hills of which are gold and its dust silver. » Nowadays nothing is found to justify or even to account for such gorgeous statements. Agates, onyxes, carnelians, and, though rarely, topazes alone are to be met with; of gold mines and precious ores not a trace. Lead is, hoovever, more common. The richest ores of this mineral come from the mountains of Oman; it is brought down to Mascat, and exported thence by sea. A small quantity from silver is also extracted from the same mines. » (Gifford Palgrave, *Encyclopedia Britannica*, 9th édit. 1875, t. II, p. 244.—Cf. cependant Sprenger, *Die alte Geographie Arabiens*, Berne, 1875, et le résumé dans Georgens, *Revue de théologie et de philosophie*, janvier 1878, pp. 201 et suiv.)

[2] Lassen, *Indische Alterthumskunde*, édit. de 1866-74, t. I, p. 651.

Digitized by Google

que le mot *senhabbim* signifie dent d'éléphant, c'est-à-dire ivoire.

Le nom du singe *qôf* est le sanscrit *kapi*, dont le sens primitif est « léger, agile [1]. »

Les paons sont appelés, dans le texte hébreu [2], *tukkiyim*, ou, en supprimant la terminaison du pluriel, *tukki*. Nous retrouvons ce nom dans la langue tamoule ou malabare, sous la forme *tôkei*, prononcée vulgairement *tógei*. *Tôkei*, dans le tamoul moderne, signifie seulement la queue du paon, mais dans l'ancien tamoul classique il signifie le paon lui-même [3].

Le nom que l'hébreu donne au paon est donc d'origine

[1] Le *p* et le *ph* sont exprimés par la même lettre en hébreu. Le sens de *qoph*, « singe », a été connu de toutes les versions anciennes: Septante: πίθηκοι, Vulgate: *simiæ*, mais l'origine du mot était complétement inconnue. Le Talmud, le rattachant au mot hébreu, *kaph*, « la paume de la main, la main », quoique la première lettre soit différente, l'expliquait en disant que *qoph* désigne l'animal qui marche sur les mains. Gesenius, *Thesaurus linguæ hebrææ*, p. 1208. Le sanscrit *kapi* se retrouve dans les noms grecs du singe κῆβος, κῆπος, κεῖβος. Aristote, *Hist. animal.* 2, 8; 9, entend par là des singes à queue. Bopp, dans son *Glossarium sanscritum*, édit. de 1847, p. 65, rattache aussi au mot sanscrit le nom du singe dans les langues saxonnes et germaniques, en supposant que la gutturale initiale est tombée: *ape;* allemand, *Affe*. Roediger, dans le supplément du *Thesaurus* de Gesenius, p. 110, indique *kaf* comme le nom du singe sur les monuments égyptiens.

[2] I (III) Reg., x, 22; II Par., ix, 22. *Tukkiyim* ne se rencontre que dans ces deux passages de la Bible.

[3] Max Müller, *Leçons sur la science du langage*, 2e édit. française, p. 255. — Lassen, *Indische Alterthumskunde*, t. I, p. 651, dit qu'on peut reconnaître dans *tukkiyim* « le mot sanscrit *çikhi* (*çikhin*), avec la prononciation du Dekkan. » Il ajoute en note que le mot malabare *togei* n'est autre que *çikhin*, les Malabares prononçant *tèk* pour *çaka*. Le sanscrit *çikhin* signifie *crêté* (avis), cristata. M. Max Müller, *loc. cit.*, avait admis autrefois que *tôkei* est une corruption de *çikhin*; mais Caldwell, *Grammaire dravidienne*; p. 66, a observé que çikhin existe en tamoul sous la forme de *çigi*, « paon ». Le mot « *tôgei*, dit M. Max Muller, ne se rencontre ni dans le canara, ni dans le telinga, ni dans le malayalam. Le Dr Gundart, qui a consacré bien des années à l'étude des langues dravidiennes, dérive *tógei* d'une racine *tô* ou *tû*. De là, on forme en tamoul, par l'addition de *ngu*, une base secondaire, *tongu*, qui signifie « pendre, être pendant ». De *tongu* vient le tamoul *tongal*, « la queue du paon, ornements, etc. » et nous trouvons dans le malayalam *tongal*, « plumages, pendants d'oreilles, draperie, etc. » En ajoutant à la racine *tó* le suffixe *kei* ou *gei*, nous obtenons *tógei*, « ce qui pend, queue. » — Cf. le grec ταὼς, ταῶς pour ταϝῶς. Gesenius compare aussi le latin *pavo*, *Thesaurus*, p., 1502. Les anciennes versions, les Septante, la Vulgate, etc., ont bien rendu *paons*. Huet, *Dissert. de navig. Salom.*, 7, 56, et quelques autres ont prétendu à tort qu'il s'agissait, non de paons, mais de perroquets. Voir sur ce dernier point Twisleton, Smith's *Dictionary of the Bible*, t. III, p. 1440.

Digitized by Google

indienne : cet oiseau lui-même est particulier à l'Inde ; c'est seulement dans ce pays qu'on le trouve à l'état libre [1].

Outre les singes et les paons qui devaient servir à l'amusement de Salomon et de sa cour, sa flotte lui apportait des produits indiens, destinés à l'ornement de son palais, le bois d'*algoum* et l'ivoire.

Le bois d'*algoum* n'est autre que le bois de santal, et il venait certainement de l'Inde, puisqu'on ne le trouve que dans ce pays. « Le bois de santal, qui est décrit comme bois ou fendu en bûches, tel qu'il est encore aujourd'hui dans le commerce, dit Lassen, porte (en hébreu) le nom d'*almug-im* ou *algum-im*. Si l'on retranche la terminaison du pluriel (*im*), on a le nom sanscrit *valgu*, qui est devenu *valgum* dans la prononciation du Dekkan [2]. »

Les singes et les paons étaient probablement, de même que l'*algoum*, inconnus aux Hébreux, depuis leur sortie d'Égypte jusqu'aux voyages de la flotte de Salomon à Ophir. De là vient que, comme le bois de santal, ils n'avaient pas de nom dans la langue de la Palestine. Il n'en était pas de même de l'ivoire ; il s'en faisait un commerce considérable dès une haute antiquité, en Asie et en Égypte. Nos musées abondent en objets d'ivoire provenant de ces contrées : le Louvre possède une boîte en ivoire sur laquelle on lit le nom de Nepher-

[1] Voir les preuves dans Twisleton, qui cite plusieurs naturalistes et voyageurs, Smith's *Dictionary of the Bible*, t. III, p. 1440.

[2] « Le *m* à la fin des mots, est fréquent en malabare, *paddum*, *vedam*, etc. » Lassen, *Indische Altersthumskunde*, t. I, pp. 651-652. La forme sanscrite ordinaire est *valugka* et c'est l'un des mots nombreux par lesquels cette langue désigne le bois de santal. *Valguka*, comme l'ont observé Lassen et M. Max Muller, suppose une forme primitive *valg* d'où est venu, avec la terminaison malabare, *valgum*, altéré, par les marins israélites, pour qui le *v* comme consonne initiale des mots était à peu près inconnue, en *algum* II. Paralip., II. 7; IX, 10, 11, et par métathèse en *almug* I Reg., X, 11, 12. Les métathèses sont très-fréquentes dans la transplantation des mots étrangers. On sait que même les noms d'un usage rare sont défigurés par le peuple qui met un nom ou une forme plus connue à la place d'un nom d'une forme moins connue et appelle par exemple un requin un arlequin.— Il faut observer ici que le passage II Par., II, 7 (Vulg. 8), où il est parlé *d'algoumim* du Liban crée une difficulté contre l'origine indienne du bois de santal, mais il faut admettre ou que l'auteur sacré désigne ici une autre espèce de bois ou que le mot a été altéré par les copistes, comme sembleraient l'indiquer les passages parallèles des Rois, I (III) Reg., V, 6, 8, 10, car les auteurs des Rois et des Paralipomènes disent expressément en parlant du bois d'algoum : *Nunquam visa sunt in terra Juda ligna talia*, II Par., IX. 11. Voir aussi I (III) Reg., X, 12. Cf. dom Calmet, in III Reg., X, 11, pp. 802-804.

Digitized by Google

chérès, qui est celui d'un roi d'une des premières dynasties d'Égypte. Diodore de Sicile raconte[1] que les Athéniens offraient des dents d'éléphant en tribut à Sésostris[2]. Du temps de Thoutmès III, il arrivait d'Éthiopie en Égypte des bateaux chargés d'ivoire et d'ébène, et du pays des Rutennu de l'ivoire travaillé et non travaillé. Le bout des clavettes de l'essieu du char égyptien conservé au Musée de Florence, dont nous avons parlé plus haut, est garni d'ivoire.

Les Assyriens faisaient aussi une grande consommation d'ivoire. Les scènes monumentales qui représentent les peuples tributaires apportant leurs redevances aux rois de Ninive, nous montrent, entre autres objets, des défenses d'éléphant. M. Layard en découvrit qui étaient encore entières dans les ruines de Nimroud[3], mais elles se réduisirent en poussière au contact de l'air. Les rois assyriens ont du reste, à toutes les époques, prodigué l'ivoire dans leurs ameublements et jusque dans les constructions de leurs palais[4], et leurs sujets étaient célèbres dans l'art de travailler cette matière[5].

Dès une haute antiquité, les Phéniciens avaient transporté l'ivoire en Grèce et dans tous les pays avec qui ils étaient en

[1] Diodor. Sic., I, 55.

[2] On le trouve dans la IIe, la IIIe et la IVe dynastie; Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, pp. 58, 60, 76, 92; Brugsch, *Geschichte Ægyptens*, 1877, pp. 57, 105. Les Egyptions tiraient l'ivoire de l'Ethiopie, ils en tiraient aussi de l'Inde. L'ivoire indien fut aussi très-célèbre chez les Romains. *India mittit ebur*, molles sua *thura Sabæi*, dit Virgile, *Georg.*, I, 57, *ebur Indicum*, dit Horace, *Odes*, I, XXXI, 6; *sectile deliciis India præbet ebur*; dit Ovide, *Medicam. Fac. fragm.* v. 10. Il est vrai que Letronne, *Recueil des Inscriptions grecques et latines de l'Égypte*, t. II, p. 39, a prétendu, après Schlegel, *Indische Bibliothek*, t. I, p. 144, qu'*ebur Indicum* veut dire ivoire éthiopien; mais il a été parfaitement réfuté par Reinaud, *Relations politiques et commerciales de l'Empire romain avec l'Asie orientale*, 1863, pp. 180-181. Voir Strabon, I, 2; II, 1, qui dit positivement que les Romains tiraient l'ivoire et de l'Inde et de l'Éthiopie. De même Boeckh, *Corpus inscriptionum*, t. III, p. 529.

[3] Layard, *Nineveh and Babylon*, p. 195. Une sorte de sceptre en ivoire, restauré, est reproduit p. 195. Sur les objets en ivoire, découverts par lui en Assyrie, voir encore, pp. 358 et 362, et *Nineveh and its Remains*, t. I, pp. 29, 391; t. II, pp. 205, 211, 420.

[4] Layard, *Nineveh and its Remains*, t. II, p. 420; Birch, *Observations on two egyptian Cartouches and some other Ivory Ornaments, found at Nimroud*, dans les *Transactions of Royal Society of Literature*, 2e série, t. III, pp. 151 et suiv.

[5] Ezech. XXVII, 6.

Digitized by Google

relations commerciales. Les Hébreux devaient le connaître par eux, ainsi que par les caravanes qui traversaient leur pays en se rendant en Égypte.

L'ivoire porte, dans la Bible hébraïque, les noms de *Šen*, « dent », *qarnoṭ-Šen*, « cornes en dent [1] », mais il est digne de remarquer que celui qui est transporté par la flotte d'Ophir est désigné par un mot particulier, qu'on ne trouve nulle autre part ailleurs, celui de *šen-habbim* [2]. D'où vient ce nom particulier ? N'est-ce pas du lieu même d'origine de l'ivoire ? Le mot *habbim* est en effet, « fort probablement, dit M. Max Müller, une corruption du nom sanscrit pour éléphant *ibha*, précédé de l'article sémitique [3] » et mis au pluriel. Ainsi, *š en-habbim* unit le nom hébreu de l'ivoire au nom hindou de l'animal qui le fournit et signifie « dent des éléphants [4]. »

C'est donc un fait incontestablement acquis à l'histoire biblique, que les denrées transportées par la flotte de Salomon étaient de provenance indienne. Peut-on conclure de là que les matelots phéniciens et israélites allaient les acheter sur les lieux mêmes de production ? Lassen et M. Max Müller le concluent sans hésiter [5] ; mais on leur objecte, non sans raison, que la solution de la question d'origine ne résout pas à elle seule la question de l'emplacement d'Ophir. De ce que,

[1] Ps., XLV, 9 ; Cant., v, 14 ; VII, 5 ; I (III) Reg., x, 18 ; Amos, III, 15 ; VI, 4 ; Ezech., XXVII, 6, 15.

[2] I (III) Reg., x, 22 ; II Par., IX, 21.

[3] Max Müller, *Leçons sur la science du langage*, Ve leçon, 2e édition, p. 255. Le grec ἐλ-εφας est, d'après plusieurs savants, le mot *ibha* avec la consonne aspirée. — Nous devons remarquer que Lassen n'admet pas l'étymologie de *habbim* donnée ici. *Indische Alterthumskunde*, t. I, pp. 314, et 557.

[4] C'est ainsi que l'ont traduit exactement les Septante, ὀδόντες ἐλεφάντινοι, II Par. IX, 21, de même que le Targum *sen dephil*, « dent d'éléphant », et la Vulgate, *dentes elephantorum*. Cet accord des anciennes versions est très-fort en faveur du sens que nous donnons ici et contre l'explication, d'ailleurs séduisante, proposée par Roediger, *Thesaurus*, qui lit *šen hobnim*, « ivoire (et) *ébène* », comme dans Ezech., XXVII, 15. Cf. Diod. Sic., I, 35.

[5] « Nous devons admettre, dit Lassen, *Indische Alterthumskunde*, t. I, p. 651, que les voyages maritimes à la côte de Malabar remontent à une très-haute antiquité, puisque les productions de l'Inde ont été transportées de bonne heure en Occident par les Phéniciens. Si l'on peut démontrer que toutes les marchandises qu'Hiram et Salomon faisaient transporter d'Ophir sont indiennes et que leurs noms sont aussi hindous, il devint inutile de discuter ici à nouveau les nombreuses conjectures qui ont été faites sur la situation d'Ophir. » Or les marchandises et leurs noms sont indiens. « Il est donc suffisamment établi qu'Ophir est une contrée de l'Inde. »

Digitized by Google

dit-on, les marchands tyriens transportaient sur leurs vaisseaux des marchandises de Malabar, il ne s'ensuit pas qu'ils les avaient achetées au Malabar même, parce qu'ils pouvaient les avoir acquises dans un lieu d'entrepôt, et nous savons en effet que l'Inde faisait le commerce avec l'Arabie du Sud et qu'il y avait dans ce dernier pays des entrepôts où l'on trouvait les productions des bords de l'Indus. On ne peut donc pas conclure, sans autre preuve, que celle de l'origine primitive des objets transportés par la flotte de Salomon, que le pays d'Ophir est l'Inde. Mais on peut néanmoins affirmer que c'est une présomption en faveur de ce sentiment.

Cette présomption est confirmée par l'abondance, dans cette contrée, de l'or et des pierres précieuses, qui étaient rapportés par les marins israélites, avec les paons, les singes, l'ivoire et le santal.

L'Inde a été célèbre dans l'antiquité par l'abondance de l'or qu'on y recueillait [1]. Elle est encore aujourd'hui plus riche en métaux précieux qu'on ne le croyait autrefois. On en trouve en quantité dans certaines parties de l'Himalaya, dans les cours d'eau qui descendent de cette chaîne de montagnes. Il y en a peu dans le Népaul et dans le cours supérieur du Gange, mais il y en a beaucoup dans les rivières du Ladakh et de l'Iskardo. Entre Attok et Kalabagh, on lave le sable pour en retirer l'or. On trouve aussi ce précieux métal à Asam et dans le Dekkan [2].

L'Inde est aussi un des pays les plus riches en pierres précieuses, et elles ont été, dans toute l'antiquité, un des objets les plus importants de son commerce [3]. Ses diamants sont remarquables par leur dureté, leur éclat et leur pureté, et les anciens les ont vantés dans leurs écrits. Ils nous ont fait aussi l'éloge des améthystes, des agates, des topazes, des saphirs, des grenats de l'Inde [4].

[1] Herodot., III, 106 ; Strabon, XV, 1, 30, 57; Pline, *Hist. nat.*, VI, 23. Voir Ritter, *Erdkunde*, t. IV, I, 758, 782, 968.

[2] Lassen, *Indische Alterthumskunde*, t. I, pp. 280-281.

[3] « Gemmiferi amnes sunt Acesines et Ganges, » dit Pline, *Hist. nat.*, XXXVII, 76, « terrarum autem omnium maxime India. » Voir aussi Newbold, *Journal of the Royal asiatic Society*, t. IX, p. 37 et 38.

[4] Lassen, *Indische Alterthumskunde*, t. I, p. 283. Il donne les détails les plus exacts et les plus précis. Citons ici un extrait d'une lettre de saint Jérôme à un moine gaulois, Rustique, qui contient plusieurs détails intéres-

Digitized by Google

Après avoir établi qu'on trouve à l'embouchure de l'Indus tous les objets rapportés de leur voyage par les marins de Salomon, il faut examiner si l'on peut établir que c'est là qu'ils allaient en effet les chercher.

Constatons tout d'abord un fait important : c'est que les adversaires de l'opinion qui place Ophir dans l'Inde ne peuvent apporter contre cette opinion aucun argument décisif. Ils allèguent des raisons en faveur de leur propre sentiment, ils jugent invraisemblable que les Phéniciens soient allés si loin, mais ils n'ont rien de plus fort, en leur faveur, que l'invraisemblance. La solution du problème se réduit donc à une question d'appréciation.

Mais s'il en est ainsi, n'est-il pas plus vraisemblable qu'Ophir est dans l'Inde et non en Arabie ? Puisqu'il est certain que les marchandises transportées par la flotte tyro-israélite étaient indiennes, n'y a-t-il pas lieu de présumer que des marins aussi hardis et aussi entreprenants que l'étaient les Phéniciens allaient les chercher sur place ? N'est-ce pas ainsi qu'ils agissaient partout dans leurs opérations commerciales ? Il y avait pour leur trafic un tel avantage à se rendre sur les lieux mêmes, que tout porte à supposer qu'ils ne s'arrêtaient pas à moitié chemin. L'Arabie ne pouvait leur fournir tout l'or qu'ils transportèrent, pourquoi ne seraient-ils donc pas allés le chercher dans l'Inde, comme ils allaient chercher l'argent en Espagne et l'étain dans la Grande-Bretagne ?

La célébrité du voyage d'Ophir, l'espèce de charme merveilleux que ce nom exerça sur l'imagination des Israélites, la gloire comme les richesses que ces expéditions procurèrent à Salomon ne semblent-elles pas indiquer une sorte de contrée mystérieuse, jusqu'alors inconnue, qui se révèle tout à coup aux Hébreux et produit sur leur esprit une impression analogue à celle de la découverte du Pérou ou de la Californie à notre époque ? Si Ophir n'eût été qu'une contrée

sants se rapportant au voyage d'Ophir : « Navigantes Rubrum mare, » dit-il, « multis difficultatibus ac periculis ad urbem maximam perveniunt... Felix cursus est, si post sex menses supradictæ urbis portum teneant, à quo se incipit aperire Oceanus; per quem vix anno perpetuo ad Indiam pervenitur, et ad Gangem fluvium... Ubi nascitur carbunculus et smaragdus; et margarita candentia, et uniones quibus nobilium feminarum ardet ambitio, montesque aurei. » Epistola XCV. *Opera*, édit. Martinay, 1706, t. IV, col. 770.

Digitized by Google

de l'Arabie, habitée par des Sémites, semblables aux plus proches voisins de la Palestine, comment croire qu'elle eût exercé un tel prestige sur les sujets de Salomon?

Ajoutons qu'on ne comprend guère pourquoi Salomon aurait fait construire une flotte à si grands frais à Aziongaber, s'il avait voulu seulement aller chercher l'or dans l'Arabie du Sud, puisque les caravanes traversaient régulièrement toute la péninsule arabique et en portaient les produits et les marchandises à Aziongaber même.

On ne comprend pas davantage que la flotte salomonienne eût mis trois ans entiers à se rendre en Arabie, comme elle les mettait en effet d'après le texte sacré. Cette difficulté embarrasse les partisans de l'Ophir arabe, ils prétendent que le texte ne signifie pas nécessairement que le voyage de la flotte durât trois ans, mais seulement qu'on faisait un voyage tous les trois ans, sans en déterminer la durée exacte. Le sens naturel du texte n'en est pas moins que la flotte était trois ans en mer, forte présomption en faveur d'un voyage dans l'Inde. Aucun de nos adversaires n'ose nier en effet que ce temps ne fût suffisant pour l'aller et le retour des navires sur les côtes de l'Inde occidentale. Ils cherchent à rendre le plus long possible le voyage dans l'Arabie du Sud; mais, quelque long qu'ils le supposent, ils ne peuvent exiger plus d'un an de navigation[1]. Que faire alors des deux années qui restent encore?

Enfin un témoignage en faveur de l'Ophir indien qu'il ne faut pas négliger, c'est le témoignage des anciens Juifs et des anciens interprètes[2]. La tradition juive plaçait déjà Ophir dans l'Inde. Nous lisons dans Josèphe : « Le roi fit construire de nombreux vaisseaux... à Aziongaber... qui appartenait alors aux Juifs... Hiram, roi de Tyr, lui envoya des

[1] « La navigation de la mer Rouge, difficile même aujourd'hui, dit M. Vivien de Saint-Martin, *Histoire de la Géographie*, p. 28, était très-lente pour les navires des anciens; ils ne mettaient pas moins de six mois à en parcourir la longueur. » Cf. la lettre de saint Jérôme à Rustique, citée plus haut.

[2] « L'opinion qui peut avoir pris plus de faveur par l'autorité de ses partisans, avouait, déjà longtemps avant les découvertes philologiques de notre siècle, le célèbre géographe d'Anville, est celle qui place Ophir dans quelque contrée des Indes orientales. » (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XXX, p. 84.)

Digitized by Google

pilotes et des hommes entendus dans l'art de la navigation, autant qu'il en eut besoin, et Salomon lui commanda de se rendre, avec ses gens, dans cette contrée de l'Inde appelée autrefois Sophir et aujourd'hui la Terre de l'or [1]. »

Les Septante, dans leur traduction du livre des Rois et des Paralipomènes, rendent le nom d'Ophir par Sophir, [2] et l'on ne peut guère douter qu'ils ne veuillent par là désigner l'Inde [3], qui s'appelait en copte Sophir [4]. Saint Jérôme, dans sa traduction de Job, a expressément rendu Ophir par Inde [5], et dans son livre *de Locis hebraicis*, il dit que c'est une région de l'Inde [6].

Les Pères grecs, comme saint Jérôme, ont vu dans Ophir une contrée de l'Inde. Saint Jérôme n'a fait que traduire Eusèbe dans ses *Lieux hébraïques* [7]. Le Commentaire très-ancien sur Isaïe, qui se trouve dans les œuvres de saint Basile, parle comme Eusèbe [8]. Il en est de même de

[1] Josèphe, *Antiq. jud.*, VIII, VI, 4, t. I, p. 437 : Οἷς ἐκέλευσε πλεύσαντας μετὰ καὶ τῶν ἰδίων οἰκονόμων εἰς τὴν πάλαι μὲν Σωφίραν, νῦν δὲ Χρυσῆν γῆν καλουμένην, τῆς Ἰνδικῆς ἐστὶν αὕτη.

[2] Σωφίρ, Σουφίρ, etc. Il est digne de remarque que les Septante ont distingué l'Ophir de Gen., x, 29, que les partisans de l'Ophir d'Arabie veulent confondre avec l'Ophir de Salomon, de celui qu'ils appellent Sophir. Ils nomment le premier Οὐφειρ.

[3] La version arabe de la Bible a traduit expressément trois fois le Sophir des Septante par Inde, I (III) Reg., IX, 28; X, 11; Is., XIII, 12.

[4] Voir Peyron, *Lexicon linguæ Copticæ*, p. 218; Champollion, *l'Égypte sous les Pharaons*, t. I, p. 98.

[5] Le verset 16 du ch. XXVIII de Job qui porte, dans l'hébreu : « On ne met pas (la sagesse) en balance avec l'or *Ophir* » est traduit par saint Jérôme : « Non conferetur tinctis *Indiæ* coloribus. »

[6] « Ophir, unde sicut in Regnorum libris legimus, aurum afferebatur Salomoni. Fuit autem unus de posteris Heber, nomine Ophir, ex cujus stirpe venientes a fluvio Cophene, usque ad regionem Indiæ, quæ vocatur Hieria, habitasse refert Josephus, a quo puto et regionem vocabulum consequutam. » *Opera*, édit. Vallarsi, t. III, p. 258 et p. 275 : « Sophera, quæ est Sophir, unde veniebant naves Salomonis. Est autem mons Orientis pertinens ad Indiæ regionem. » Il dit aussi p. 130 : « Ailath,... juncta... mari rubro, unde ex Ægypto Indiam... navigatur. » « Selon Tzetzès, cité par Ortelius, dit d'Anville, Ophath est une île ou une presqu'île d'or dans l'Inde. » (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XXX, p. 84.)

[7] Le texte grec d'Eusèbe est reproduit aux endroits des œuvres de saint Jérôme que nous venons de citer.

[8] Ἔοικε δέ χώραν τινὰ λέγειν ἐν τῷ ἔθνει τῷ Ἰνδικῷ τὴν Σουφείρ. *Cmment. in Isaiam prophetam*, XIII, 12, n° 268. Migne, *Patrol. gr.*, t. XXX, col. 592.

Digitized by Google

Procope [1], et en général de tous les anciens écrivains grecs [2].

L'opinion qui place dans l'Inde le pays d'Ophir nous paraît donc la plus probable. Nous sommes certes bien éloigné de croire le problème définitivement résolu, mais l'ensemble de considérations que nous venons d'exposer fait pencher à nos yeux la balance en faveur de cette hypothèse.

Il nous reste maintenant à déterminer la partie de l'Inde où abordaient les matelots phéniciens et israélites [3]. M. Max Müller l'a fait avec beaucoup de sagacité et nous n'avons qu'à reproduire ses paroles : « Si Ophir, c'est-à-dire le pays du bois d'algum, dit-il, doit être cherché dans l'Inde, et si le point d'où la flotte de Salomon rapportait des paons, des singes et de l'ivoire, doit être aussi cherché dans une contrée où on parlait sanscrit, l'endroit auquel il est le plus naturel de songer, c'est l'embouchure de l'Indus. Ce fleuve offrait aux habitants du Nord toutes les facilités pour porter jusqu'à la côte leur or et leurs pierres précieuses, et les marchands du sud et du centre de l'Inde pouvaient bien désirer profiter d'un marché si avantageusement situé pour y vendre leurs paons, leurs singes et leur bois de sandal.

[1] Procope, *Comment. in Isaiam*, XIII, 12. Migne, t. LXXXVII, p. 2, col. 2084 : Σουφεὶρ δὲ χώρα τῆς Ἰνδικῆς, ἔνθα γίνεσθαι τὰς τιμιοτάτους λίθους φασί.

[2] Nous lisons aussi dans Hesychius : Σουφείρ, χῶρα ἐν ᾗ οἱ πολύτιμοι λίθοι καὶ ὁ χρυσὸς, ἐν Ἰνδίᾳ. (*Glossæ sacræ Hesychii græcè*, edit. Ernesti, 1785, p. 250.) — On pourrait objecter, il est vrai, que pour les anciens, le nom de l'Inde était fort vague et s'appliquait à des pays fort divers. Letronne, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. IX, p. 258 et suiv.; t. X, p. 235 et suiv.; *Journal des Savants*, 1842, p. 665 et suiv.; *Recueil des Inscriptions grecques et latines de l'Égypte*, t. II, 1848, p. 37-41. « Les côtes méridionales de la mer Rouge, dit-il, p. 37, reçurent souvent, même dans le langage historique et géographique des anciens, la dénomination d'Inde ou l'épithète d'indienne, mises en place d'Éthiopie et d'éthiopienne. » M. Reinaud a très-bien réfuté l'objection, *Relations politiques et commerciales de l'empire romain avec l'Asie orientale*, 1863, p. 179.

[3] « Lucas Holstenius, dit d'Anville, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XXX, p. 84, a cru voir Ophir ou Sophira dans la position que Ptolémée donne à *Supara*, sur la côte de l'Inde, entre les bouches de l'Indus et le promontoire *Comaria* ou le cap Comorin... C'est avec grande confiance que le docte Holstenius s'explique sur ce sentiment qui lui est particulier : *post omnium divinationes, id certo tenendum.* »

Digitized by Google

Dans cette même localité, Ptolémée [1] nous donne le nom d'*Abiria* au-dessus de Pattalène, et les géographes hindous y placent une population qu'ils appellent *Abhîra* ou *Âbhîra* [2]. Non loin de là, Mac-Murdo trouva, ainsi qu'il le raconte dans sa description de la province de Cutch, une race d'*Ahirs* [3], qui sont, selon toute probabilité, les descendants de ceux qui vendirent à Hiram et à Salomon leur or et leurs pierres précieuses, leurs paons et leur bois de sandal [4]. »

Abhîra, situé à l'embouchure de l'Indus, était, comme le remarque Lassen, l'endroit de la côte le plus proche comme le plus commode pour les Phéniciens.

Les vents, les moussons, comme on les appelle [5], soufflent si régulièrement dans l'Inde, qu'il nous est possible de déterminer approximativement l'époque où les vaisseaux de Salomon arrivaient aux bouches de l'Indus. Les vents alizés ou moussons se font sentir, dans la mer de l'Inde, d'octobre en avril, du nord-est, et d'avril en octobre du sud-ouest [6]. La flotte phénicienne devait nécessairement arriver à Ophir pendant la première saison et repartir pendant la seconde.

Voilà tout ce qu'il nous est possible de savoir sur le voyage de la flotte de Salomon. Il ne nous reste plus qu'à dire l'usage que fit le roi de Jérusalem des richesses qu'elle lui procura.

La flotte d'Ophir rapporta à Salomon 420 talents d'or, c'est-à-dire 18,000 kilogrammes ou plus de 60 millions de francs [7]. Cet or fut employé surtout à l'ornement des édifices élevés par le roi d'Israël.

[1] « Ptolémée, VII, 1. » Arrien nomme aussi dans l'Inde un Οὔππαρα, *Geogr. min.*, I, p. 30. On le lit aussi dans Aboulfeda.

[2] « Cf. sir Henry Elliot, *Supplementary Glossary*, au mot *Aheer*. » Ahir signifie « gardeur de vaches. » Lassen, *Ind. Alterthumskunde*, t. I, p. 653.

[3] Max Müller, *Leçons sur la science du langage*, p. 256.

[4] Lassen, *Indische Alterthumskunde*, t. I, p. 653. Cf. t. II, p. 557.

[5] Le mot *mousson* vient de l'arabe *mausim* « époque de l'année » époque du rassemblement des pèlerins musulmans à la Mecque. C'est par métaphore qu'on l'a appliqué aux vents réguliers. Les anciens donnaient aux vents alizés le nom d'*Hippalos*, c'est-à-dire de celui à qui on en attribuai la découverte.

[6] Lassen, *Indische Alterthumskunde*, t. I, p. 251 ; Schenkel, *Bibel-Lexicon*, t. IV, p. 367.

[7] On a jugé bien forte la quantitée d'or apportée par la flotte de Salomon du voyage d'Ophir. M. L. Seinecke, qui attaque trop souvent le récit biblique, reconnaît cependant qu'on ne peut rien alléguer de sérieux contre la donnée du texte sacré : « Die angegebene Summe des Gewinns von 420 Talenten Gold

Digitized by Google

Salomon fit faire en particulier pour ses gardes deux cents grands boucliers d'or battu et trois cents petits de même métal[1]. Dans l'antiquité, il y avait des boucliers de deux formes et de deux grandeurs : les grands en quadrilatères voûtés, les petits plus ou moins arrondis. Ils étaient sans doute de bois et revêtus de plaque d'or du poids de 600 sicles pour les uns, de 3 mines pour les autres. Ces boucliers avaient donc pour plus de 10 millions de francs d'or[2].

Les pierres précieuses ont toujours été chères aux Orientaux. Celles que les marins de Salomon lui rapportèrent, durent servir à sa parure et à celle de ses femmes, de même que les singes et les paons servirent à l'amusement et à l'ornement de sa cour. Nous voyons par les monuments de l'Assyrie et plus encore par ceux d'Égypte, combien les peuples de ces contrées aimaient les singes. Les Égyptiens en ont figuré jusqu'au milieu des scènes les plus graves et les plus sérieuses. Salomon et sa cour durent partager ce goût pour un animal qui a toujours et partout excité une vive curiosité.

Salomon dut faire du bois de santal l'usage qu'on en a toujours fait en Orient. On s'en sert principalement comme parfum. Les parties odoriférantes de l'arbre sont le cœur. On coupe l'arbre par la racine, on fend et on sèche le milieu du tronc et on le livre au commerce ainsi préparé. Plus le bois est de couleur foncée, plus il est odoriférant. D'après les nuances, on distingue le rouge, le jaune et le blanc. On fabrique aussi une huile odoriférante avec les copeaux, et avec le bois séché et trituré. On en use comme parfum sous cette double forme.

Le bois est brûlé dans les temples et dans les maisons et dégage une forte odeur aromatique; l'huile sert pour les onctions et comme moyen de rafraîchissement. On asperge aussi les nattes tendues devant les fenêtres avec des morceaux

(12 millionen Thaler Gold) mag richtig sein, wenn der Ertrag aller Fahrten zusammengerechnet wird, denn dass diese Summe der jedesmalige Ertrag gewesen sei, wird wenigstens nicht ausdrücklichgesagt. » (*Geschichte des Volkes Israels*, t. I, p. 333.)

[1] I (III) Reg. x, 16.

[2] Un talent équivaut à 60 mines, une mine à 50 sicles, et un sicle à 15 grammes.

Digitized by Google

de bois, réduits en poussière et humectés, afin de parfumer et de rafraîchir ainsi les habitants. L'usage du bois de santal est très-répandu encore aujourd'hui de la mer Rouge jusqu'au Japon. Les poëtes indiens ont chanté de bonne heure ses merveilleuses propriétés [1]. Salomon dut les apprendre par ses marins et s'en servir. Nous savons par le texte sacré qu'il utilisa aussi ce bois précieux pour un usage saint : il en fit fabriquer des *kinnor* et des *nebel* pour les musiciens du temple [2].

Malheureusement Salomon ne devait pas toujours penser ainsi à Jéhovah. A l'époque dont nous venons de parler, il avait atteint l'apogée de sa puissance ; mais tant de gloire et d'éclat devait s'éclipser avant sa mort. La prospérité fut nuisible au fils de David : il tomba dans l'idolâtrie, des semences de révolte se manifestèrent parmi le peuple et ce règne, si brillant à son début, fut assombri à son déclin par les plus sombres nuages. Les causes de la décadence sont manifestes. Elle fut une punition de Dieu, qui lui fit expier les transgressions commises contre la loi par l'accumulation de tant de trésors, de chevaux, de chariots, de concubines. Elle fut aussi une des conséquences naturelles des fautes de son règne. Dans plusieurs de ses entreprises, Salomon avait plus recherché son propre avantage que celui de son peuple. Ses flottes avaient enrichi la cour, mais elles avaient été une charge pour le peuple [3]. Le poids des impôts avait produit des germes de mécontentement. Le luxe des grands avait été un mauvais exemple pour le peuple; la jeunesse avait reçu une éducation fâcheuse [4]; les tribus du Nord s'étaient désaffectionnées de la famille de David. Heureux roi s'il était resté fidèle au Dieu à qui il avait élevé un temple et s'il ne s'était servi de ses richesses que pour l'ornement de la maison sainte et le bien-être de ses sujets !

F. VIGOUROUX.

[1] Lassen, *Indische Alterthumskunde*, t. I, p. 337.
[2] II Par., IX, 11. Le texte ajoute qu'il en fit aussi des *mesillot* ou degrés, mot assez obscur, pour le temple et pour ses palais.
[3] III Reg., XII, 4, 10, 11.
[4] III Reg., XII, 6, 17.

Digitized by Google

LES LETTRES

DE PLINE LE JEUNE

CORRESPONDANCE AVEC TRAJAN RELATIVEMENT AUX CHRÉTIENS DE PONT ET DE BITHYNIE

Lorsqu'en 1684 H. Dodwell fit paraître à Oxford sa dissertation sur *le petit nombre des Martyrs*[1], il n'était pas encore de mode de nier l'authenticité des pièces historiques ; le débat portait tout entier sur le sens qu'il fallait donner aux textes. C'est selon cette méthode que Dodwell joignait à son travail les citations tirées des anciens *synaxaires*, de quelques homélies des Pères ; il insistait sur certains passages d'Origène et d'Eusèbe de Césarée, principalement sur les rares édits des Empereurs. Tous ces témoignages une fois discutés, présentés sous un jour favorable à la thèse, l'écrivain, arrivé au terme de sa dissertation, croyait avoir le droit de conclure au petit nombre des martyrs.

Ces procédés de critique paraissent trop superficiels aux savants qui reprennent de nos jours la thèse du petit nombre des martyrs ; grâce à une méthode qui prétend aller au fond des choses et qui pourrait bien s'en tenir un peu trop aux seuls monuments épigraphiques, on rejette les autres pièces regardées jusqu'à présent comme historiques, ou bien l'on en conteste la certitude. Telle est la marche suivie en France,

[1] Cette dissertation fait partie d'un ouvrage intitulé : *Dissertationes Cyprianicæ* (Oxonii, 1684). L'avant-dernière dissertation, qui est la onzième du recueil, a pour titre : *De paucitate Martyrum.*

Digitized by Google

par quelques contemporains, dans la question de *la correspondance de Pline le Jeune et de Trajan relativement aux Chrétiens de Pont et de Bithynie*, tels sont en particulier les travaux de M. B. Aubé, professeur de philosophie au Lycée Fontanes et les récentes conclusions de M. Ernest Desjardins, membre de l'Institut de France. Il n'est pas sans intérêt d'esquisser d'abord l'état de l'opinion, dans ces dernières années, au sujet de la célèbre correspondance.

Dès 1862, M. Aubé commençait à s'occuper des origines du Christianisme. C'est à propos de l'histoire de la philosophie, puis de deux études sur saint Justin et sur Constantin le Grand, qu'il a été successivement amené à traiter de nos origines au IIe siècle, ainsi que de tous les événements qui préparent le règne des Antonins. Aux thèses sur saint Justin et Constantin le Grand ont succédé de nombreux travaux publiés dans une revue qui a cessé de paraître en 1870[1]. A cette époque, M. Aubé n'avait aucun grief contre les lettres de Pline le Jeune et de Trajan, au sujet des chrétiens de Bithynie; il en invoquait le témoignage dans la longue préface qui précède sa thèse sur saint Justin, il les traitait avec honneur dans un article sur Tertullien, sa biographie et ses écrits[2]. Mais l'étude, le temps, les circonstances modifient presque toujours nos opinions de la veille. Après sept années de réflexions, au lendemain, dit-on, d'une lecture faite au Collége de France, en faveur de la non-authenticité des lettres, M. Aubé publiait sur la correspondance un travail où les doutes exposés n'allaient à rien moins qu'à ruiner l'authenticité de la correspondance de Pline et de Trajan, au sujet des chrétiens de Pont et de Bithynie. Dans un article qui a pour titre : *Le Christianisme dans l'Empire romain : la persécution sous Trajan*, M. Aubé donnait la traduction de la lettre de Pline le Jeune et s'écriait : « Plus je lis de près, plus j'étudie cette lettre, plus elle me paraît suspecte, plus il me semble étrange que Pline l'ait écrite, et telle qu'elle est venue jusqu'à nous[3].» Suivait l'exposé des doutes, qui n'est guère qu'une édition expurgée, une rédaction plus calme des doutes proposés, à la fin du siècle dernier, par un théologien protestant de Halle.

[1] La *Revue contemporaine*.
[2] *Nouvelle Biographie générale*, éd. Didot, 1865, art. *Tertullien*.
[3] *Revue contemporaine*, 2e série, tome LXVII, p. 401.

Digitized by Google

Il ne faudrait cependant pas croire que, dès 1869, M. Aubé se crût établi d'une manière inébranlable, dans la thèse de la non-authenticité, car après avoir proposé ses doutes dans l'article cité, il concluait avec modestie: « J'expose ingénument mes doutes. Je n'ignore pas qu'on me dira qu'ils ne sont pas *tout à fait* concluants, et qu'on pourra me poser un certain nombre de difficultés *fort embarrassantes.* »

M. Aubé a dû être bien agréablement surpris, lorsque, au lieu de difficultés fort embarrassantes, M. Ernest Desjardins n'a pas hésité à accepter sans réserve les doutes émis sur la correspondance. L'honorable membre de l'Institut est allé plus loin : il a fait un mérite au jeune écrivain français d'avoir fixé la critique sur la fameuse lettre de Pline le Jeune, dans le moment même où le récent travail de M. Th. Mommsen paraissait ne s'être pas inquiété de la question. « Tout le monde connaît la fameuse lettre classée sous le n° 97 du X° livre. On peut s'étonner que M. Mommsen n'en ait pas dit *un seul* mot dans son savant mémoire sur Pline. Un jeune écrivain de talent, M. Aubé, en traitant ce grave sujet avec compétence et savoir, nous a paru guidé par une critique aussi éclairée qu'indépendante. Malgré l'opinion reçue généralement, *sans avoir jamais été soumise jusqu'à notre temps à un examen sévère*, il ose mettre en doute, par de très-fortes raisons, l'authenticité de cette lettre, tout au moins dans la teneur où elle nous est parvenue [1]. » L'éloge était trop flatteur pour qu'il ne devînt pas un puissant encouragement pour M. Aubé. Aussi, sans aucun retard, l'auteur de la *Persécution sous Trajan* a pris confiance dans ses idées ; il a recueilli quelques-uns de ses articles de la *Revue contemporaine* et les a réunis dans un livre qui s'appelle : *Histoire des persécutions de l'Église jusqu'à la fin des Antonins* [2]. Dans cette histoire des persécutions, M. Aubé fait une très-large place à son étude de la *Revue contemporaine* sur les lettres de Pline le Jeune et de Trajan ; car, sauf quelques pronoms personnels dont l'auteur ne veut plus se servir, autant pour faire honneur au suffrage de M. Desjardins que par déférence pour la dignité

[1] *Revue des Deux-Mondes*, liv. du 1er décembre 1874 : *Les Antonins d'après les documents épigraphiques ; l'Empereur Trajan.*

[2] B. Aubé, *Histoire des persécutions de l'Eglise jusqu'à la fin des Antonins.* Paris, Didier, 1875.

Digitized by Google

de l'histoire, sauf la nouvelle disposition de quelques membres de phrase et *la note* mise au bas de la page 218, le chapitre v^e de l'histoire des persécutions est intégralement tiré de l'article de la *Revue contemporaine* du 15 février 1869.

Je me propose de soumettre à l'examen les travaux de M. Aubé, ainsi que les conclusions de M. Ernest Desjardins. Cette étude peut paraître tardive [1] et sans doute inutile, après les travaux de M. Gaston Boissier ; qu'on me permette cependant d'affirmer que la matière est loin d'avoir été épuisée. Malgré la compétence et l'érudition qu'on peut remarquer dans les articles contemporains, il est encore utile de reprendre cette question de Pline et de Trajan, où la légende a été mêlée à l'histoire ; il n'est pas sans intérêt de déterminer le cadre historique où vient prendre place cet épisode détaché des origines chrétiennes. De plus, c'est seulement après avoir tracé l'histoire du texte et du manuscrit du Xe livre, ainsi que des études élaborées à son occasion, qu'il peut être facile, semble-t-il, d'apprécier à leur juste valeur les critiques des contemporains sur les faits contenus dans la correspondance et sur les témoignages des anciens. On verra s'il est bien vrai, comme le prétend M. Ernest Desjardins, que la question de l'authenticité n'ait jamais été, avant M. Aubé, soumise à une investigation sévère. J'espère qu'à la fin de cette étude, il sera permis de conclure à l'incontestable authenticité des lettres écrites sur les chrétiens de Pont et de Bithynie.

Le sujet, tel que nous l'envisageons, se présente sous un double aspect. Il y a dans les récits répandus sur Pline le Jeune et Trajan, une part de légende, mais il y a aussi une autre part non moins considérable qui appartient à l'histoire. La légende qui s'est attachée à Pline le Jeune et à Trajan, dans le moyen âge, n'a-t-elle pas nui aux faits historiques et à la correspondance au sujet des chrétiens ? C'était la crainte de Fabricius, c'est aussi la nôtre. Je vais donc de prime abord

[1] Cette étude est composée depuis 1875. Elle était le sujet d'une thèse présentée à la Faculté des lettres de Lyon, dès la fin de cette même année 1875. Cf. la dissertation : *De Plinio Juniore et Imperatore Trajano apud Christianos et de Christianis apud Plinium Juniorem et Imperatorem Trajanum* (Paris, Ern. Thorin). Le dépôt de la thèse est antérieur aux articles de M. Boissier. Le premier article de M. Boissier, celui de la *Revue d'Archéologie*, est de février 1876 ; le second, celui de la *Revue des Deux-Mondes*, est inséré dans la livraison du 15 avril 1876.

Digitized by Google

séparer la légende des faits, afin d'avoir, dans la suite, le droit de présenter l'exposé complet et historique de la célèbre correspondance.

I

Il faut bien l'avouer, presque rien au monde ne résiste à l'influence de l'imagination populaire ; les faits les mieux établis deviennent souvent l'occasion de fables aussi invraisemblables qu'inattendues. Cette disposition de l'esprit de la foule à tout orner, à tout embellir, ne fut jamais plus sensible qu'au moyen âge. Cette époque avait le goût des légendes ; elle était active, industrieuse pour arranger de merveilleux récits sur des hommes qui n'avaient jamais figuré au nombre des chrétiens. C'est ainsi que Virgile eut sa légende chrétienne [1] ; un mot de la quatrième églogue avait suffi pour échauffer les imaginations ; c'est ainsi que la femme de Pilate, devenue recommandable par le mot de saint Matthieu [2], mérita de prendre rang parmi les saintes femmes et les prophétesses.

La même célébrité fut réservée aux noms de Pline le Jeune et de l'empereur Trajan. Peut-être suffit-il du récit accrédité sur Pline, qui avouait n'avoir jamais découvert aucune pratique criminelle chez les chrétiens, il suffit peut-être aussi du rescrit de l'empereur Trajan qui avait recommandé une procédure plus douce à l'égard des premiers fidèles, pour que des chrétiens enthousiastes aient aussitôt inscrit l'un et l'autre de ces personnages, en une place d'honneur parmi les saints et les martyrs. Le premier bruit une fois en circulation dans la foule, il ne fut pas facile d'en arrêter la diffusion. Le proconsul Pline le Jeune fut placé au ciel comme chrétien et bientôt célébré comme martyr ; l'empereur Trajan mérita de ressusciter cinq cents ans après sa mort, afin de se faire instruire de la foi chrétienne et jouir du salut éternel !

[1] Domenico Comparetti : *Virgilio nel medio evo*, part. I, cap. VII : *Virgilio profeta de Christo...* et parte seconda, cap. I : *Leggenda de Virgilio mago nata fra la plebe a Napoli.*

[2] S. Matth., XXVII, 19 : « Sedente autem illo pro tribunali, misit ad eum uxor ejus, dicens : Nihil tibi, et justo illi ; multa enim passa sum hodie per visum propter eum. »

Digitized by Google

La légende de Pline s'appuyait sur les *Actes* de Zénas le jurisconsulte[1], qui aurait été le disciple de saint Tite, et sur la *Chronique* de Dexter, une sorte d'encyclopédie historique qui paraît remonter au ve siècle. Cette chronique racontait en ces termes la vocation de Pline le Jeune au christianisme : « Tite surnommé le Juste fut créé évêque..... C'est ce même Tite qui avait converti Pline le Jeune à la foi, lorsque le proconsul se rendait de la province de Pont et de Bithynie dans l'île de Crète, où, sur l'ordre de Trajan, il avait élevé un temple à Jupiter. Assez grand est le nombre de ceux qui croient que Pline subit le martyre à Côme, le sixième jour du mois d'août[2]. »

Tel est le point de départ d'une fable qui se développe avec les siècles et qui réfléchit à sa surface les vicissitudes des époques qu'elle a traversées. Plus tard, la conversion de Pline le Jeune nous fut racontée avec les détails les plus minutieux. La scène se passe dans l'île de Crète. « Un temple que le légat élevait à Jupiter est subitement renversé. Pline tout en larmes et la prière sur les lèvres vient trouver saint Tite qui avait lancé sa malédiction contre le temple de Jupiter. Tite ne voulant user à l'égard de Pline que d'une sévérité tempérée par la douceur, lui ordonne, s'il veut obtenir le pardon, d'ériger un temple en l'honneur du Dieu des chrétiens. La construction achevée, l'ancien proconsul reçoit le baptême avec son fils[3]. » On ne se lassait pas de développer la vie de Pline le Jeune et de le suivre dans le cours de ses voyages. En quittant l'île de Crète, il visitait l'Espagne, où il laissait de nombreux monuments de ses bienfaits ; on sait qu'il avait aidé de ses deniers

[1] *Epist. B. Pauli ad Titum*, cap. III, ℣. 13 : « Zenam legis peritum... præmitte. »

[2] Lucius Flavius Dexter : *Chronicon* (1-430) cum commentario Bivarii, in-fol., Lugduni, 1627. Ad ann. 220, n. 3 : « Titus, cognomento Justus episcopus factus... Is Titus converterat ad fidem Plinium Juniorem ex Bithynia Pontoque redeuntem, in insula Creta, ubi jussu Trajani, Jovi templum exstruxerat. Nec desunt qui putent septima sextilis ad Novocomum esse passum. »

[3] Petrus de Natalibus Equilinus (Pierre des Noëls), *Catalogus sanctorum*, lib. VII, fol. 127, cap. CVIII de S. Tito discipulo (Venise, 1521) : « Templo quod legatus Jovi exstruebat subito funditus everso, Plinius cum lacrymis et precibus adit Titum, qui omnia mala ædi Jovis imprecatus fuerat. Humana castigatione usus in Plinium Titus, præscribit legato veniam impetraturo, ut templum in honorem Dei christianorum erigat: opere completo, cum filio suo baptizatur. »

Digitized by Google

le poëte Martial à retourner dans sa patrie [1]. Puis, vers la fin de tous ces voyages, Pline, vieilli et brisé par l'âge, revient à Côme sa patrie, pour y subir le martyre ! car c'est bien lui qui serait désigné dans le Martyrologe romain, sous le nom de *Secundus*. On lit en effet, au septième jour d'août, dans le Martyrologe : « A Côme, passion des saints martyrs Carpophore, Exanthus, Cassius Severinus, *Secundus* et Licinius, qui eurent la tête tranchée pour la foi de Jésus-Christ [2]. » Les noms de ces martyrs seraient, paraît-il, célèbres dans d'anciens monuments des Églises de Milan, de Bergame et d'Aquilée [3]. Ne dirait-on pas que l'histoire de la conversion et du martyre de Pline repose sur les meilleures autorités ?

La seconde légende est celle de Trajan [4], ou pour être plus exact, celle de Trajan et de saint Grégoire le Grand. Cette légende ne peut être antérieure à la mort de saint Grégoire le Grand, qui arriva en l'an 604. Elle prit naissance dans

[1] *Plini Epist. III.* 21 ; Martial, déjà vieux, avait quitté Rome et était revenu en Espagne.

[2] *Martyrologium Romanum.* VII Sextilis : « Novocomi, passio Sanctorum Martyrum Carpophori, Exanthi, Cassii Severini, *Secundi* et Licinii, qui confessione Christi capite truncati sunt.»

[3] Cf. la note de Bivaire, l'éditeur de la *Chronique* de Dexter, à l'année 220, n. 3. Il est vrai que Bivaire ajoute un correctif à son assertion : l'Église de Côme paraît ignorer absolument le martyre de Pline le Jeune!

[4] Si l'on veut avoir une idée de l'impression profonde qu'avait faite la personne de Trajan, il faut se souvenir d'une autre légende qui s'était formée sous l'influence orientale et qui se trouve consignée dans l'un des traités du Thalmud (*J. Soucca*, v. 1.) Trajan nous y apparaît sous la figure du terrible guerrier; il fait massacrer les hommes et les femmes, le sang traverse la mer et arrive jusqu'à l'île de Chypre ! Le jour de sa mort est fêté; c'est le *jour de Trajan*. Les sources rabbiniques racontent l'histoire suivante : « Trajan le tyran eut un fils le 9 du mois d'ab, et les Juifs observèrent leur jeûne, puis il perdit une fille pendant les journées de Haunouka, et les Juifs illuminèrent. La femme de Trajan fit alors dire à son mari : Au lieu de faire des conquêtes parmi les barbares, viens achever la soumission des Juifs, qui se sont révoltés contre toi. Trajan croyait mettre dix jours à ce voyage, mais il l'accomplit en cinq. En arrivant, il trouva les Juifs occupés du verset 19 du *Deutéronome*, XXVIII, ainsi conçu : Dieu va lancer contre toi une nation du lointain, des confins de la terre, rapide comme l'aigle... — De quoi étiez-vous occupés? demanda Trajan. — De ce verset. — C'est moi, dit Trajan, qui comptais venir au bout de dix jours et n'en ai mis que cinq. Aussitôt il les fit entourer de ses légions et tuer. Puis il livra les femmes à ses soldats, en les menaçant de la mort. Ce que tu as fait à ceux qui sont déjà abattus, dirent les femmes, fais-le à nous qui sommes encore debout ! Et il mêlait leur sang à celui de leurs maris, et le sang traversait la mer et allait jusqu'à Chypre. » Cf. T. Derenbourg, *Histoire de la Palestine depuis Cyrus jusqu'à Adrien*, c. XXIV, pp. 410 et sq.

Digitized by Google

le peuple qui ne pouvait assez exprimer toute son admiration pour l'empereur Trajan et le pape saint Grégoire le Grand. L'un avait couvert la ville de monuments et demeurait enseveli sous la colonne Trajane [1], l'autre avait laissé le souvenir d'une grande autorité morale et d'une vie féconde en bonnes œuvres. Le peuple s'était fait une si grande idée de l'un et de l'autre, qu'il n'avait pu s'empêcher d'établir, entre ces deux personnages, comme une sorte de parenté. Il n'est pas facile de décider comment se font ces associations dans l'esprit du peuple, comment se comblent les intervalles des temps, et de quelle manière les espaces sont franchis. En tout cas, voici un récit qui avait cours, au commencement du IXe siècle :

Saint Grégoire se rendait un jour du mont Cœlius à la basilique de Saint-Pierre, en passant par le Forum de Trajan. Il y avait sur le Forum un groupe en marbre, qui représentait l'empereur Trajan, prêt à partir pour une expédition et sautant à bas de son cheval pour rendre la justice aux prières d'une veuve éplorée. En traversant le Forum, le pontife jeta les yeux sur le sujet du groupe; il fut pris aussitôt d'une telle abondance de larmes, qu'il ne put s'empêcher de prier pour le malheureux prince, dès qu'il fut entré dans la basilique de Saint-Pierre. Mais voici la merveille ! Saint Grégoire entendit une voix qui lui annonçait que sa prière avait été exaucée et que l'empereur Trajan était délivré des peines de l'enfer.

Le premier récit de cet événement est attribué à Jean Diacre [2], le biographe de saint Grégoire le Grand; mais, à partir de Jean Diacre, la légende, en gagnant de proche en proche, jusqu'en Syrie, en Palestine, pouvait-elle ne pas se développer, ne pas s'embellir ? Du IXe au XVe, on dirait que les écrivains se portent un mutuel défi pour inventer quelques nouveaux détails, dire quelque chose de plus ingénieux et ajouter de nouvelles arabesques au récit. Les uns ne savent plus très-bien si la statue équestre s'élevait sur le Forum de Trajan, ou bien à l'entrée du *pont de pierre*. Chez quelques écrivains, la prière de saint Grégoire est seulement mentale, ou accompagnée de

[1] Urlichs, *Codex Urbis Romæ topographicus*, Wurtzbourg, 1871, p. 195 : « Trajanus Selinunte morbo perit. Ossa ejus in urnam auream conlata et in Foro sub columna posita, solusque omnium inter urbem sepultus. »

[2] *Annales Ordinis S. Benedicti* : tom I, lib. II, cap. XLIV.

Digitized by Google

paroles et de larmes ; un ange apparaît ou une voix se fait entendre ; pour d'autres auteurs, l'empereur ressuscité d'entre les morts, est baptisé, puis reçu dans le ciel. Ceux qui trouvaient le changement trop brusque, le faisaient sortir de l'enfer, mais sans le faire monter aux cieux. Encore le Pontife était-il atteint d'une maladie grave, en punition de sa prière imprudente [1]. L'un de ces écrivains qui s'affuble du nom et de l'autorité de saint Jean Damascène, va jusqu'à dire que ce récit est répandu en Orient comme en Occident [2], et l'auteur de la *Légende dorée* rapporte cette histoire dans un chapitre qu'on pourrait intituler : *De la bienfaisance de l'empereur Trajan*. Voici les termes du récit de Jacques de Voragine : « Un jour, il y avait déjà bien longtemps que l'empereur Trajan était mort, saint Grégoire vint à passer par le Forum de Trajan, la mémoire remplie des actes de mansuétude et de justice de ce prince. Arrivé à la basilique de Saint-Pierre, il ne put s'empêcher de pleurer sur les erreurs de Trajan. Il entendit alors une voix qui venait du ciel : J'ai exaucé ta prière et je délivre Trajan de la peine éternelle, mais à l'avenir aie bien soin de ne jamais m'adresser de prière pour un damné [3]. » Cette dernière recommandation servait de correctif à une légende qui s'était permis un trop grand écart.

Mais peut-on faire accepter les correctifs par le peuple ? Est-il donc si facile d'enchaîner son imagination ? Les poëtes, à leur tour, qui s'inspirent bien souvent des traditions populaires, ne savent pas toujours s'arrêter. Le jour vint où la légende de saint Grégoire le Grand et de Trajan fut consacrée par la poésie. Dante l'a célébrée dans une scène pleine de vie,

[1] Collius, *De animabus Paganorum*, tom. II, p. 121. L'auteur cite les variantes et les additions de dix écrivains, au moins. Le dernier cité, Bernardin Corius, établit un dialogue entre saint Grégoire et le crâne de l'empereur Trajan ! Cf. Collius, *ibid.*, p. 123.

[2] S. Joannes Damascenus, *Opera à Mich. Lequien edita*, Paris, in-fol. 1712, tom. I, n. 21, p. 591 : « Hanc narrationem Oriens totus atque Occidens testantur. »

[3] Jacobi a Voragine : *Historia Lombardica seu Legenda aurea*, leg. XLVI, in-fol. Biblioth. nationale. On lit à la première page : « Hæc editio est prima omnium, procul dubio ante annum 1478 : Dum igitur, quadam die, diu jam defuncto Trajano, Gregorius per forum Trajani transiret et mansuetudinem judicis recordatus fuisset, ad S. Petri Basilicam pervenit et ibidem pro ejus errore amarissime flevit. Tunc illi divinitus est responsum : ecce petitionem tuam complevi et Trajano pœnam æternam peperci. De cætero autem diligentissime caveas ne pro damnato ullo preces fundas. »

Digitized by Google

empreinte des sentiments les plus doux. Il décrit la scène, dans son *Purgatoire*, comme elle se trouve figurée sur le marbre blanchissant :

« Là était représenté le haut fait du guerrier romain dont la grande vertu excita le pape Grégoire à sa grande victoire.

Je parle de l'empereur Trajan : une pauvre veuve saisissait le frein de son cheval, tout en larmes et dans le désordre de la douleur.

Autour de lui paraissait une foule pressée de cavaliers, et au dessus d'eux on croyait voir les aigles d'or s'agiter au gré du vent.

La pauvrette, au milieu de tant de monde, semblait dire : « Seigneur, donne-moi vengeance, pour mon fils qu'on a tué, au désespoir de mon cœur. »

Et Trajan semblait répondre : « Attendez que je revienne; » mais elle, comme une personne dont la douleur est impatiente : « Mon seigneur, dit-elle :

« Et si tu ne reviens pas? » Et lui : « Celui qui tiendra ma place te fera justice. » Et elle : « Que te servira qu'un autre ait fait le bien, si tu mets en oubli celui que tu dois faire ? »

Sur quoi Trajan repartit : « Console-toi donc, car il faut que je fasse mon devoir avant de sortir d'ici; la justice le veut et la pitié me retient[1] ! »

Telles sont ces deux légendes, qu'il convient d'examiner un instant; car, si elles ne sont pas l'expression des faits, elles peignent du moins l'âme humaine, et peuvent toujours prétendre à cette part de vérité qui se trouve dans le sentiment et surtout dans le sentiment religieux, celui de tous qui échappe le plus à l'analyse, parce qu'il est le plus intime, le plus profond et le plus universel.

Nous savons ce qu'il faut penser de questions comme celles-ci, au point de vue de l'histoire : Pline a-t-il été chrétien et martyr? Saint Grégoire a-t-il remporté la grande victoire, a-t-il délivré l'empereur Trajan des peines de l'enfer ? Nous ne rencontrons aucun document digne de foi qui nous permette d'accorder une valeur historique à l'une où l'autre de ces assertions. La conversion de Pline repose tout entière sur les *Actes* de Zénas le Jurisconsulte et sur la *Chronique* de Dexter. Nous n'avons rien à dire des *Actes* de Zénas, ignorés de l'antiquité

[1] Dante, *Purgatorio*, canto X, terz. 25-32. J'ai donné la traduction française de F. Ozanam. Cf. *Œuvres complètes*, tom. IX, *le Purgatoire*, chant X, pp. 175-177.

Digitized by Google

ecclésiastique et qui font leur première apparition dans le Catalogue des Saints de Pierre des Noëls, vers la fin du xve siècle; mais comme on vante souvent la *Chronique* de Dexter, il n'est pas hors de propos d'en rappeler l'origine, et d'indiquer la grande réserve avec laquelle nous devons accepter ses renseignements.

Il paraît avoir existé, au commencement du ve siècle, un livre de L. Flavius Dexter que saint Jérôme ne désigne pas sous le nom de *Chronique*, mais sous celui d'*Encyclopédie historique*, comme nous dirions, *omnimodam historiam* [1]. Ce Lucius Flavius Dexter était de sang noble, et était fils de saint Pacien, évêque de Barcelone. Il avait occupé la charge de préfet du Prétoire et s'était acquis une réputation méritée par la culture de son esprit et ses vertus personnelles. Peut-être avait-il voyagé à Rome, à Aquilée ou à Trèves; il s'était lié d'amitié avec saint Jérôme. Les relations étaient même devenues intimes, et saint Jérôme, qui venait de se renfermer dans la retraite de Bethléem, n'avait pas refusé aux prières de Dexter d'écrire son *Livre des hommes illustres*; la dédicace que lui en fit le saint Docteur montre bien que Dexter n'était pas étranger à la rédaction. Mais, par un échange de services qu'il n'est pas rare de rencontrer chez les hommes voués aux travaux d'histoire, Dexter s'était décidé à écrire sur l'Espagne une esquisse historique, non pour faire montre d'érudition, mais pour informer son ami Jérôme de l'histoire religieuse d'Espagne. Nous savons seulement par conjecture que cet ouvrage devait être consacré aux origines chrétiennes espagnoles. Le livre avait vite acquis une grande célébrité, on savait qu'il était dédié à saint Jérôme; saint Jérôme le savait aussi; voilà pourquoi, sans doute, le solitaire de Bethléem recommandait l'*encyclopédie* avant qu'elle eût vu le jour [2].

[1] S. Hieronymus. *Liber de Viris illustribus*. Ce catalogue des écrivains ecclésiastiques a été écrit par saint Jérôme, l'an 393. On lit, cap. cxxxii : « Dexter, Paciani filius, clarus apud sæculum et Christi fidei deditus, fertur ad me omnimodam historiam texuisse, quam nondum legi. »

[2] Vossius, *De historicis Latinis* lib. II, cap. x. « Hieronymus, ubi ex amicis qui id opus viderant, cognorat, suo hoc nomini inscriptum iri, tam eam rem gratam habuit, ut non contentus viri ac libri necdum lecti, aut visi sibi meminisse, etiam prævertere Dextrum voluerit affectus sui testimonio. »

Digitized by Google

Ce livre de Dexter, dont saint Jérôme fait l'éloge en quelques lignes, bien qu'il ne paraisse pas l'avoir lu, n'était entre les mains d'aucun savant, jusqu'à la fin du XVIe siècle. A ce moment, il se répandit tout à coup la nouvelle qu'on venait de trouver la *Chronique* de Dexter dans la bibliothèque de l'abbaye de Fulde. L'auteur et le propagateur de ce bruit était un jésuite espagnol, très-versé dans les questions d'histoire et de géographie, mais surtout animé par un sentiment de patriotisme exagéré ; il s'appelait Jérôme Roman de Higuera. Il disait avoir reçu d'un autre jésuite de Worms la *Chronique* de Dexter et en faisait la description. Cette chronique donnait la nomenclature des événements depuis l'an 1 jusqu'à l'an 430; d'autres chroniques étaient jointes à cette première pour la développer et la compléter. Pendant quelques années, la *Chronique* de Dexter fut en grande faveur, et Nicolas Antonio, l'auteur de la *Bibliothèque espagnole*, ne peut s'expliquer comment les savants de son pays et les érudits étrangers se sont levés en chœur pour acclamer les fragments de la *Chronique* [1].

Une copie du manuscrit de Fulde, relevée dès 1594, avait été envoyée en Espagne ; Jean Calderon, de l'ordre de Saint-François, s'en servit pour donner à Saragosse, en 1619, la première édition de la *Chronique* de Dexter ; il y avait ajouté d'autres ouvrages écrits sur le premier modèle et plusieurs commentaires. Dès la préface, Calderon parlait du livre de Dexter avec beaucoup de gravité et ne manquait pas d'exciter le zèle des bacheliers espagnols. « Interrogez vos ancêtres d'après Dexter, leur disait-il, et ils vous répondront. » Il espérait que la *Chronique* allait triompher de la résistance de tous ces êtres *dégénérés*, qui, semblables à des vipères, ne recevaient le jour qu'en donnant la mort à leurs mères [2] ! Sa controverse

[1] Nicolao Antonio, *Bibliotheca Hispana*, ed. 1672. tom. I, p. 456 : « Quibus (fragmentis) mirum valde est quam obnoxii ac venerabundi hujus sæculi homines, atque in iis non pauci ex nostratibus, necnon et exteris, docti sagacesque assurrexerint. » .

[2] F. Joann. Caldero, Franciscanus. *Fragmentum Chronici sive omnimodæ historiæ Fl. Luc. Dextri Barcinonensis*, Cæsaraugustæ 1619. On lit dans la dédicace à Pierre de Molina : « Interroga post Dextrum majores tuos, et dicent tibi. »... « ut opus historicum (Chronicon) deinceps *Momorum* calumnias et obelos posteritatis effugeret; illorum scilicet qui viperis similes, parentes videntur impetere. »

Digitized by Google

soulevée à l'occasion de cet ouvrage, ne fut pas facilement apaisée, les luttes recommencèrent avec plus d'acharnement, et c'est en pleine guerre qu'un moine cistercien, François Bivaire, entreprit non-seulement de rééditer les chroniques de Calderon, mais encore de les embellir et de les entourer d'un vaste appareil d'érudition [1].

Malgré tous les expédients mis en œuvre pour défendre la *Chronique*, les jugements des savants n'ont pu lui être favorables ; Bollandus a donné sur cet écrit une appréciation qu'il est difficile d'attaquer, car Bollandus est un critique habile à discerner ces sortes de documents : « La *Chronique*, dit-il, me paraît l'œuvre d'un écrivain exercé, mais qui s'est proposé de faire entrer de *vive force*, dans le catalogue des saints espagnols, des personnages qui n'ont peut-être pas été chrétiens [2]. » Fabricius, dans un moment d'humeur, a fait entendre que la *Chronique* de Dexter ne méritait pas plus de considération que les manuscrits et les lames de plomb trouvés en 1595, dans les grottes de Grenade [3]. Peut-être Fabricius va-t-il trop loin, car, dans ces questions de manuscrits et de textes anciens, bien que l'on ne parvienne pas à constater leur authenticité, il n'est pas toujours facile de déterminer s'il y a eu

[1] F. Franciscus Bivarius, *Fl. Lucii Dextri Barcinonensis Chronicon omnimodæ historiæ, una cum commentariis*. Lugduni, 1627.

[2] Bollandus, *Act. Sanct. Mens. Januar.*, tom. I, præf. cap. II, § 6. ed. Antuerpiæ : « Chronicon mihi opus videtur scriptoris non indiligentis, sed qui *obtorto collo*, in Hispaniam trahat quotquot potest viros illustres et in Sanctorum classem, quos ne constat quidem Christianos exstitisse.» Cf. également *Mens. februar.*, tom. I, præf., c. IV, § 17. — Il n'est pas inutile de rapprocher de ces jugements les dernières conclusions du P. de Smedt dans son récent ouvrage : *Introductio generalis ad Historiam Ecclesiasticam critice tractandam;* tract. III, *de fontibus historiæ Eccles.*, p. 302. « Advertisse juvat quædam chronica, ad Hispaniæ historiam præcipue ecclesiasticam spectantia, sed omnino apocrypha et conficta, edita esse sæculo XVII, unde multi..., non pauca hauserunt. Hujusmodi spurii fontes habentur chronica supposita Flavio Lucio Dextro ac Marco Maximo, Liberato, Gregorio Granatensi, Hauberto Hispalensi et aliis, ex quibus confectum est : *Poblacion ecclesiastica de Espana*, quod opus vulgavit Gregorius de Argaiz, Matriti 1667-1669. 4 tomis, in-fol. »

[3] Fabricius, *Codex apocryphus Novi Testamenti*, tom. II, p. 725. Fabricius dresse la liste des livres qu'on disait avoir été trouvés dans les grottes de Grenade; il rappelle aussi l'argumentation du P. Bivaire qui fondait l'authenticité de la *Chronique* de Dexter sur les manuscrits et les lames de plomb des grottes de Grenade. Peut-être, les manuscrits de Grenade et la *Chronique* de Dexter n'étaient-ils que des pièces inventées ou interpolées, dans lesquelles on avait eu l'habileté d'introduire des récits analogues, afin de donner des airs de vérité à une supercherie littéraire.

Digitized by Google

supercherie et si les pièces ont été forgées à plaisir. A peine, dans des querelles de nation à nation, est-il permis de supposer que tel détail hagiographique devenait un instrument de polémique religieuse. Chacun des partis pouvait compter ses saints, comme l'on compte ses héros!

Mais c'est trop s'éloigner de l'objet du débat que de vouloir fixer en général la valeur historique de la *Chronique* de Dexter, il suffit qu'aucun doute ne soit possible sur le point particulier qui nous occupe. La *Chronique* de Dexter, qui est la principale autorité invoquée en faveur de la conversion et du martyre de Pline le Jeune, rapporte toute l'histoire de Pline à l'année 220. Or nous savons que le légat de Bithynie était mort un siècle au moins auparavant. Ceux qui ont voulu le reconnaître dans l'un des *Secundus* de Côme, inscrits au martyrologe du septième jour d'août, oublient que ces Secundus ont pu être des affranchis de Pline le Jeune, désignés selon l'usage, par le nom du chef de la *gens*. Mais le Secundus qui souffrit le martyre, 175 ans après la mort de Pline le Jeune, sous l'empereur Maximien, ne peut avoir la prétention d'avoir été l'ancien légat de Pont et de Bithynie!

Il n'y a pas eu de conversion ni de martyre de Pline le Jeune; il en faut dire autant de la résurrection de Trajan accordée à la prière de saint Grégoire le Grand. Les contemporains, les écrivains les plus rapprochés du temps de saint Grégoire, ne savent rien de cette merveille; saint Grégoire de Tours, le vénérable Béde, Paul Diacre lui-même n'en ont pas entendu parler. Le premier mot en est risqué, à la fin du IXe siècle, par Jean Diacre, qui se fonde sur des documents de l'Église d'Angleterre [1]. Mais ces documents, qui remonteraient au IXe siècle, n'ont pas plus d'autorité que les discours grecs attribués à saint Jean Damascène. Les Anglais ont peut-être cru devoir célébrer un grand pape qui avait fait évangéliser leur île, en accueillant bien une légende si glorieuse pour sa mémoire. Quant aux Grecs, qui remportent le prix dans ces sortes de supercheries littéraires, qui savent choisir des noms comme celui de saint Jean Damascène pour abriter leurs fables et leurs inventions, il ne faut pas oublier que pendant la vie de

[1] Joann. Diaconus, *Vita Beati Gregorii*, l. XI, cap. XLIV : « Legitur penès Anglorum Ecclesias. »

Digitized by Google

saint Grégoire le Grand, ces mêmes Grecs lui faisaient déjà prononcer des discours dans leur langue, et que le saint pontife était obligé d'écrire à Eusèbe de Thessalonique : « Mais je ne sais pas le grec, et je n'ai jamais rien écrit en grec [1] ! »

Quoique la question historique n'ait pas besoin d'être posée, il y a néanmoins, dans ce mouvement des imaginations, une signification morale qui peut servir à expliquer les écarts et les erreurs de la légende. C'est pourquoi il ne faut pas se presser, comme l'a fait Nicolas Coeffeteau, le bel esprit et le conteur spirituel de l'hôtel de Rambouillet, de condamner, avec tant d'aigreur, un récit qui renferme plus d'un enseignement. Il a dit, dans son *Histoire romaine :* « Certes... la fable de ceux qui sans fondement et sans image de raison, l'ont (Trajan) fait sauver par un grand pape, est digne d'être envoyée aux enfers, brûler avec lui [2]. » Le mot est joli, mais il est cruel pour les légendes.

Les faits historiques ont sans doute leur valeur, mais les légendes qui ornent et embellissent les grands faits, ressemblent, pour me servir du langage de Pline, aux petites barques qu'on amarre aux vaisseaux de transport, *velut cymbulæ onerariis adhærescunt*. Elles ont aussi leur usage et leur part de vérité ; elles nous peignent l'âme humaine, et suivant les temps, les habitudes et les préférences de la foule. Le peuple ne se complaît pas dans les idées abstraites, il aime bien les voir prendre corps et se mouvoir dans des personnages célèbres ; les récits qui touchent à la religion ont toujours le privilége de l'émouvoir, le merveilleux l'attire [3]. Aussi le peuple est-il infatigable, lorsqu'il s'agit de faire figurer tous

[1] S. Gregorius, *Epistol.*, lib. IX : « Ad Eusebium Thessalonicensem : « Nos, « nec græcum novimus, nec aliquod opus græce conscripsimus. » — On peut juger de l'importance du débat soulevé à propos de Trajan et de saint Grégoire, par les auteurs qui ont traité la question : Cf. Bellarminus, *de Purgatorio*, l. II, cap. VIII, élucide bien la question des *faux* diacres. — Bollandus, *Mens-Martii*, tom. II, p. 211 — Baronius, *Annales*, tom. XI, ad an. 604, fait une réfutation assez longue de quinze colonnes in-folio. — Natalis Alexander, *Sæcul. II Diss. Iª de liberatione commentitia Trajani Imperatoris ab inferis*, in-8, tom. III, p. 111-150, traite cette question, comme toute l'histoire de l'Église, à la façon scolastique.

[2] Nicol. Coeffeteau *Histoire romaine*, l. IX, p. 552, ed. in-fol. 1628.

[3] Platon, *Phèdre*, ch. IV : Socrate répond à Phèdre au sujet des fables et des légendes : « Je les regarde comme des créations pleines de charme, » Ἐγὼ δὲ τὰ τοιαῦτα χαρίεντα ἡγοῦμαι.

Digitized by Google

ses saints, tous ses héros, dans des peintures qui respirent la vie et la foi naïve. Il a un culte pour les hommes célèbres de la patrie, il les grandit, il les compare et les rapproche, sans s'inquiéter des temps ni des distances ; il sait que Pline n'a pas voulu traiter les chrétiens d'une manière impitoyable ; le proconsul sera le protecteur de la nouvelle doctrine, il sera chrétien, martyr à Côme ! Ce même peuple entend lire un jour l'histoire d'un soldat[1] ressuscité par saint Grégoire le Grand : ce soldat ne peut être vulgaire, il sera l'empereur Trajan. Ainsi la foule poursuit son idée, ses imaginations avec une énergie qui n'a d'égale que son audace. Pour mettre dans tout son jour la miséricorde chrétienne, l'imagination populaire force les faits, brise les obstacles apposés par le dogme, et nous montre Trajan ravi aux enfers, par l'influence et la prière d'un grand pape[2] !

La légende qui se plaît aux créations et aux situations nouvelles, le comte de Maistre l'a appelée quelque part la *vérité dramatique*, par opposition à la *vérité littérale*. Celle-ci contient la vérité toute sèche, tandis que celle-là l'entoure d'agréments qui plaisent infiniment à la foule ; « tout le monde est peuple sur ce point, ajoute finement le comte de Maistre, et je ne connais personne que l'instruction dramatique ne frappe plus que les plus belles morales de métaphysique[3]. »

Je suis loin de prendre parti contre la *vérité littérale*, mais je cherche à expliquer les écarts de l'imagination populaire, dans la création des légendes. S'il est encore une excuse qu'on puisse faire valoir en faveur de la légende de Trajan et de

[1] S. Gregorius, *Dialogi*, lib. IV, cap. XXXII, cf. l. I, c. IX.

[2] Cette légende n'était pas isolée : on avait également traité avec une déférence toute chrétienne, Socrate, Héraclite et Cicéron. Cf. La Mothe Le Vayer, *Œuvres*. Paris, 1654, t. I. *De la vertu des païens*, 1re partie : « Saint Justin a soutenu qu'il y avait beaucoup plus de chrétiens qu'on ne pensait, puisque Socrate et Héraclite pouvaient être nommés tels.... Saint Jean Damascène tient que Jésus-Christ descendant aux enfers en tira tous ceux qui avaient eu une vie vertueuse et moralement bonne... Érasme combat pour le salut de l'âme de Cicéron dans une préface sur les *Questions tusculanes*, » pp. 551, 552, 553.

[3] Comte de Maistre, *Lettres*, tome I, p. 235 : Je demande la permission de mettre sous les yeux des lecteurs la lettre tout entière ; elle est adressée à un comte de ses amis.

« A l'égard de la *mythologie*, entendons-nous encore. Sans doute, toute religion *pousse* une mythologie ; mais n'oubliez pas, cher comte, ce que

Digitized by Google

saint Grégoire le Grand, c'est qu'en dehors de la préoccupation de donner aux idées une forme concrète, elle témoigne, chez le peuple, du vif désir d'unir le christianisme et l'esprit national.

Trajan et saint Grégoire sont deux Romains par excellence, Trajan est le dernier empereur qui ait donné une nouvelle province à Rome ; il a élevé des monuments, des aqueducs, des temples, des thermes, des statues [1]. Son souvenir était partout, ses inscriptions sur tous les édifices ; aussi Constantin l'appelait-il la *pariétaire* qui tapisse les murailles, *herbam parietariam* [2]. Ce même Constantin, lorsqu'il vint visiter le Forum de Trajan, demeura frappé de stupeur et d'étonnement, à la vue des constructions gigantesques qu'on avait pu y élever ; la statue équestre placée au milieu de l'atrium, fut le seul objet qu'il déclara pouvoir et vouloir imiter [3]. L'un des bas-reliefs du socle de la statue était, sans doute, celui qui représentait

j'ajoute immédiatement, que *celle de la religion chrétienne est toujours chaste, toujours utile et souvent sublime*, sans que, par un privilége particulier, il soit jamais possible de la confondre avec la religion même... Écoutez, je vous prie, un exemple : il est tiré de je ne sais quel livre ascétique, dont le nom m'a échappé.

« Un saint, dont le nom m'échappe de même, eut une vision pendant laquelle il vit Satan debout devant le trône de Dieu, et ayant prêté l'oreille, il entendit l'esprit malin qui disait : « Pourquoi m'as-tu damné, moi qui ne t'ai offensé qu'une fois, tandis que tu sauves des milliers d'hommes qui t'ont offensé tant de fois? » Dieu lui répondit : « M'as-tu demandé pardon *une fois?* »

« Voilà la mythologie chrétienne! C'est la vérité dramatique qui a sa valeur et son effet indépendamment même de la vérité littérale, et qui n'y gagnerait même rien. Que le saint *ait* ou *n'ait pas* entendu le mot sublime que je viens de vous citer, qu'importe? Le grand point est de savoir que *le pardon n'est refusé qu'à celui qui ne l'a pas demandé*. S. Augustin a dit d'une manière non moins sublime : *Dieu te fait-il peur, cache-toi dans ses bras* (Vis fugere a Deo, fuge ad Deum). Pour vous, mon cher comte, c'est peut-être aussi bien : mais pour la foule, il s'en faut de beaucoup. Je dis peut-être; car, soit dit entre nous, tout le monde est peuple sur ce point, et je ne connais personne que l'instruction dramatique ne frappe plus que les plus belles morales de métaphysique. »

[1] Urlichs, *Codex Urbis Romæ topographicus*, pp. 22, 24, 38, 79, 108.

[2] Aurelius Victor, cap. XLI, 13.

[3] Ammianus Marcellinus, *Rerum gestarum*, libr. XVI, cap. X, n. 15 : ed. Teubn. « Cum ad Trajani forum venisset, singularem sub omni cœlo structuram, ut opinamur, etiam numinum adsensione mirabilem, hærebat adtonitus per *giganteos contextus* circumferens mentem nec relatu effabiles nec rursus mortalibus adpetendos. Omni itaque spe hujusmodi quicquam conandi depulsa Trajani equum solum locatum in atrii medio, qui ipsum principem vehit, imitari se velle dicebat et posse. »

Digitized by Google

la rencontre de Trajan et de la veuve éplorée. Tous ces sujets étaient populaires.

Plus tard, lorsque la ville fut gagnée à la religion chrétienne, d'autres grands hommes devinrent aussi l'objet des affections du peuple. Comment le peuple n'aurait-il pas aimé les pontifes qui unissaient le christianisme et l'esprit national, un saint Grégoire par exemple ? Ce pontife s'était montré le protecteur de l'empire contre les prétentions des Lombards, il était patricien, arrière-petit-fils de patriciens, descendant de la noble et ancienne famille des *Anicius*, qui avait rendu tant de services à la cause romaine. Le peuple qui réunissait dans ses affections les souvenirs glorieux de Trajan et de saint Grégoire, ne tarda pas à leur prêter ses sentiments, et pour donner à ce rapprochement une consécration chrétienne, il faisait monter Trajan au ciel [1] par les prières du pontife suprême [2] !

On a pu le voir, la légende de Pline le Jeune est d'origine espagnole, celle de Trajan est italienne. Les préoccupations

[1] *Il Paradiso*, canto XX. Trajan est le premier des princes qui forment le sourcil de l'aigle sacré, il est appelé : *Celui qui consola la veuve de la mort de son fils*... Cf. Petri Allegherii super Dantis ipsius genitoris comediam *commentarium nunc primum in lucem editum*... Florentiæ, 1845, pp. 367 et 680.

[2] Le moyen âge aimait à établir ces rapports entre les païens et les chrétiens. Cf. F. Ozanam, *les Poëtes franciscains*, ch. I. « Il n'y a presque pas une des vieilles cités italiennes, qui ne prétende avoir dans ses fondements les ossements d'un saint et ceux d'un héros ou d'un poëte. Naples montre la sépulture de saint Janvier et celle de Virgile. Padoue avait élevé un monument incomparable à saint Antoine, mais elle conservait avec vénération la pierre qui passait pour le tombeau d'Anténor. Sienne, la ville des saints, gardait fièrement son titre de colonie romaine, et sur le parvis de sa cathédrale une colonne portait l'image de la louve et des deux jumeaux. Ce culte du passé eut ses excès, mais le principe en était respectable. Les hommes du moyen âge croyaient que la source des grandes actions est dans les grands souvenirs. » — On rencontre quelquefois, dans ces légendes, les personnages les plus inattendus. Il y a des comparaisons entre *Eve* et *Proserpine!* et l'Anglais Audoënus écrivait à ce sujet le distique suivant :

Utraque gustavit vetitum, pœnasque pependit :
Hæc flores, fructus dum legit illa, perit!

(Cf. La Mothe de Vayer, tom. I, *de la Vertu des Païens*, 2e partie, p. 585.) L'imagination une fois échauffée, ne se calme pas facilement : il y eut aussi des comparaisons entre la *Sainte Vierge* et *Proserpine !* (Cf. Biblioth. nationale, Mss. *fonds français*, n. 6889.) L'une des compositions de ce manuscrit est consacrée à la Purification de la Sainte Vierge ; mais l'un des compartiments représente le couronnement de Proserpine! Dans le lointain, on aperçoit plusieurs personnages bien drapés ; ils entrent aux régions infernales, ils en sortent une *chandelle* allumée à la main.

Digitized by Google

politiques jointes à l'imagination populaire ont suffi pour réunir des personnages séparés par le temps, mais rapprochés par le souvenir de leurs bienfaits. Les écarts de la légende chrétienne au sujet du proconsul et de l'empereur, doivent être imputés à l'erreur d'une époque simple et naïve; mais les rapports réciproques de Pline le Jeune, de Trajan et des chrétiens de Pont et de Bithynie, demeurent intacts, comme je me propose de le montrer dans la suite de cette étude.

II

Afin de mieux administrer les pays conquis, Rome les avait divisés en gouvernements qu'elle appelait *provinces*, depuis la dictature de Sylla; ces provinces étaient comme les domaines du peuple romain, que la métropole confiait à des personnages consulaires. Jusqu'à la fin de la République, le Sénat s'était réservé la délégation des gouverneurs de province, il les choisissait dans son sein, et les envoyait avec le titre de proconsuls. Sous Auguste, il dut céder une partie des nominations aux empereurs. Il y eut, dès lors, des provinces sénatoriales et des provinces impériales; ces dernières comprenaient le plus souvent les régions frontières. Est-ce comme province maritime ou frontière ou bien parce que l'agitation intérieure y était incessante, que le Pont et la Bithynie devinrent sous Trajan une province impériale? On ne saurait le décider. Mais ce qui n'est aujourd'hui l'objet d'aucun doute, c'est que Pline le Jeune fut le premier légat envoyé dans la province de Pont et de Bithynie, comme *propréteur*, titre réservé aux délégués impériaux. L'arrivée de Pline le Jeune, dans sa province, eut lieu, l'année 110 ou 111, comme l'ont établi les travaux du cardinal Norris et de Borghesi, ainsi que la récente étude de M. Th. Mommsen[1].

[1] Th. Mommsen, *Étude sur Pline le Jeune*, § XI, p. 70, trad. de M. Morel. — M. Mommsen a réuni toutes les inscriptions qui se rapportent à Pline le Jeune (*Corpus Inscriptionum Latinarum Italiæ*, tome V, n. 5262, 5263, 5264, 5667, 5279). Le n. 5279 paraît désigner Pline le Jeune avant son adoption par Pline l'Ancien. L'inscription la plus remarquable est peut-être celle de a Basilique ambrosienne de Milan. Alciat, un historien milanais (*Historiæ Mediolanensis seu rerum Patriæ*, lib. II, p. 125) raconte que la tablette de marbre sur laquelle l'inscription fut gravée, avait été sciée en *quatre* parties,

Digitized by Google

Le nouveau gouverneur était un homme de cinquante ans, qui avait parcouru avec rapidité la carrière des honneurs. D'abord tribun des soldats en Syrie, il avait rempli à Rome toutes les charges qui précèdent le consulat. En l'an 101, il avait été nommé consul, puis préposé, dans les années qui suivirent, aux finances du trésor ou à la Direction des Eaux du Tibre. Comme tous les jeunes Romains qui se destinaient au barreau, il avait de bonne heure cultivé l'éloquence. Il avait débuté par la carrière des armes en Syrie ; mais sous les armes, comme sous la toge, il manifestait une grande avidité pour l'étude et recherchait de préférence la compagnie des hommes instruits. Son esprit facile était ouvert pour toutes les connaissances : « Comme les champs se plaisent à changer de semences, ainsi mon esprit, disait-il, demande à être exercé par des études variées [1]. » Il eut un

pour servir de tombeau au roi Lothaire. L'inscription avait souffert de cette transformation. Mais Alciat avait pu se procurer une lecture des fragments faite au xve siècle, et Janus Gruter l'avait insérée dans son recueil d'après l'interprétation d'Alciat, en conservant la division en quatre compartiments (*Corpus Inscriptionum*, tom. II, p. 1028.) M. Mommsen qui n'a pas vu l'inscription, mais seulement la copie, veut qu'il y ait eu *six* compartiments. Un seul existe encore, dont M. Mommsen n'a pu avoir communication. « J'ai fait à Milan plusieurs tentatives infructueuses pour obtenir communication du fragment qui existe encore. » (*Étude sur Pline le Jeune*, p. 85.) Ce fragment est aujourd'hui encastré dans l'atrium de la Basilique ambrosienne. J'en dois la copie à la bienveillance de M. l'abbé Duchesne, ancien membre de l'École française à Rome. Voici le fragment :

C PLINIVS-L-
AVGVRLEGATPR
CONSVLARIPOTESTA
IMPCAESARNERVA
VRATOR VEIT
PRAEFÆRARISAT
QVA ESTOR IMP

Je propose cette lecture :

CAIUS PLINIUS LUCII...
AUGUR LEGATUS, PR*æses*. .
CONSULARI POTESTATE
IMPERATORE CÆSARE NERVA (Trajano).
CURATOR ALVEI TIBERI...
PRÆFECTUS ÆRARI SATURNI...
QUÆSTOR IMPERATORIS...

[1] C. Plini Cœcili Secundi *Epistularum libri novem*, *Epistularum ad Trajanum liber Panegyricus* ex recens. H. Keilii. Lipsiæ, 1870. *Epistul.* lib. VII, VIII : « Ut enim terræ variis mutatisque seminibus, ita ingenia nostra nunc hac nunc illa meditatione recoluntur. » Je cite le texte et l'orthographe de H. Keil, mais je conserve l'ordre des Lettres, tel qu'il existe dans les éditions antérieures.

Digitized by Google

vrai culte pour la poésie : « Je fais de temps en temps des vers un peu légers... il m'arrive quelquefois de rire, je plaisante, je badine, et pour exprimer en un mot tous les plaisirs innocents auxquels je me livre, je suis homme [1]. » Il écrivit un assez grand nombre d'ouvrages, des plaidoyers qui n'existent plus, un Panégyrique de Trajan, neuf livres de lettres qui rappellent les Lettres familières de Cicéron, mais surtout un échange de lettres avec l'empereur Trajan, qu'on peut appeler une correspondance administrative.

Les lectures publiques, les conversations avec ses amis, étaient pour lui pleines de charme. Il aimait à rencontrer Tacite, ce modèle si accompli, Suétone son ancien compagnon de tente; on se livrait alors à des entretiens remplis de finesse, d'urbanité et d'abandon. Il avait une vive affection pour sa famille, et chérissait son épouse, « qui se tenait, dans le voisinage, derrière un rideau, pendant les lectures publiques, écoutait avidement toutes les louanges prodiguées au lecteur, et chantait ses vers en s'accompagnant de la lyre [2]. » Il aimait à s'intéresser aux affaires de ses amis, surtout aux causes abandonnées, *destitutis* [3]; il ne rougissait pas d'être bon pour ses fermiers et ses esclaves, lorsqu'il les rencontrait dans quelqu'une de ses villas, où sa plus grande joie était de partager sa vie entre le repos et l'étude : *Partim studiis, partim desidia fruor* [4] !

Son esprit avait acquis beaucoup de force dans le silence et la retraite; il avait appris à méditer et à mettre l'ordre dans ses pensées : « Si j'ai quelque ouvrage sur le métier, disait-il, je m'en occupe, je dispose jusqu'aux paroles, j'ai l'air d'écrire et de corriger [5]. » Il avait dû à ses études, à ses fréquentations, à sa famille, de devenir l'homme le plus éloquent de son temps. Il se déclarait pour la diction abondante, large,

[1] *Epistul.*, lib. V, III : « Facio nonnunquam versiculos severos parum...; aliquando præterea rideo, jocor, ludo, utque omnia innoxiæ remissionis genera breviter amplectar, homo sum. »

[2] *Ibid.*, l. IV, XVIII : « Eadem, si quando recito, in proximo discreta velo sedet laudesque nostras avidissimis auribus excipit. Versus quidem meo cantat etiam formatque cithara...

[3] *Ibid.*, l. VI, XXIX.

[4] *Ibid.*, l. II, II.

[5] *Ibid.*, l. IX, XXXVI : « Cogito, si quid in manibus, cogito ad verbum scribenti emendantique similis. »

Digitized by Google

impétueuse, *semblable à des flocons de neige*, « c'est là ce que j'appelle, ajoutait-il, une éloquence vraiment divine [1]. » Il pouvait tenir la parole cinq heures consécutives [2]; on le vit tour à tour plaider des causes devant le tribunal des *Centumvirs*, qu'il appelle son *arène* [3], devant le Sénat, en présence de César lui-même ! Mais les procès bruyants, les chicanes du barreau n'allaient pas à sa nature tranquille et rêveuse. Aussi, dès la fin de sa préture, il avait tout mis en œuvre, pour se créer des loisirs : quelques essais de poésie légère, des lectures publiques longuement préparées, des lettres écrites bien souvent avec recherche, telles étaient ses occupations favorites. C'est à peine si, de temps à autre, le Sénat qui voulait mettre à profit la modération et la facilité de parole de l'ancien consulaire, parvenait à l'engager dans quelque plaidoirie en faveur de la Bétique contre les exactions des gouverneurs, ou bien dans la défense des légats, contre les réclamations incessantes des administrés du Pont et de la Bithynie [4]. Mais, en revanche, une fois que Pline le Jeune s'était décidé à soutenir une cause, il s'y donnait tout entier et n'épargnait aucune étude. C'est grâce à ce zèle que, dans un temps où, de toutes les provinces de l'empire, celle de Pont et de Bithynie était la plus troublée, il avait, depuis bientôt dix ans, appris à connaître le pays, les prétentions des villes libres et des cités qui ne jouissaient d'aucun privilége; il avait pu pénétrer dans les mœurs intimes de la région. Aussi, lorsque Trajan, qui voulait à tout prix, pour la pacification de cette province, un gouverneur patient et ferme en même temps, eut jeté les yeux sur Pline le Jeune, l'ami de Tacite et de Suétone n'obéit sans doute pas à ses préférences personnelles, en quittant la ville de Rome, mais comment aurait-il pu décliner une mission de confiance ? Telle est, d'après le recueil de ses lettres, la physionomie de Pline, au moment où il quitte Rome, avec le titre de *propréteur*.

La province de Pont et de Bithynie avait été taillée dans

[1] *Epistul.*, l. I, xx : « Si tamen detur electio, illa orationem similem *nivibus hibernis*, id est crebram et adsiduam et largam, postremo divinam et cœlesem, volo. »

[2] *Ibid.*, l. II, xi : « Dixi horis pœne quinque. »

[3] *Ibid.*, l. VI, xii : « Præsertim in harena mea, hoc est apud centumviros. »

[4] *Ibid.*, l. VI, xxix.

Digitized by Google

l'ancien royaume de Mithridate. Elle longeait la mer, depuis la ville d'Apamée dans la mer Egée, jusqu'aux embouchures du Lycus, dans le Pont-Euxin; ses rivages formaient comme un angle droit qui avait son point d'intersection à l'entrée du Bosphore. La province avait peu de profondeur dans le continent, mais elle confinait à toutes les grandes provinces, à celles de Cappadoce, d'Asie et de Galatie; les ports de Sinope et d'Amastris s'ouvraient sur le Pont-Euxin ; celui d'Apamée devenait comme le boulevard du commerce de l'Italie, de la Grèce, des îles de l'Asie, et l'entrepôt général des richesses de deux mondes. La région elle-même, pour être resserrée, n'en était pas moins fertile; plusieurs fleuves, des rivières nombreuses l'arrosaient, les arbres fruitiers couvraient le sol, et dans les entrailles de la terre, on trouvait des mines de sel, des carrières de marbre, et le minerai de fer qu'avaient exploité les anciens Chalybes [1]. Le commerce ne pouvait donc manquer d'y être très-actif, et Pomponius Méla se plaît à dire que, pour conserver la mémoire de *l'hospitalité* de la région, les voyageurs avaient donné à la mer qui baigne le littoral du Pont, le nom de Pont-Euxin (εὖ ξενός) [2]. Quoi qu'il en soit de cette étymologie, les voyageurs affluaient dans la province. Mais les intérêts du commerce n'absorbaient pas toute l'activité de cette population inquiète, avide et toujours agitée. Les marchands de l'Italie et du nord de l'Europe ne se contentaient pas d'échanger les produits du sol contre les richesses des autres contrées, ils apportaient des nouvelles de tout l'Empire et surtout des régions qu'ils avaient visitées. On racontait les exigences des gouverneurs, on commentait les dernières mesures de rigueur prises par Trajan. L'Empereur, du reste, se montrait inflexible dans l'application de la loi ; il faisait garder à vue les anciens condamnés; les vieillards mêmes n'échappaient pas aux mesures les plus sévères ; on les employait au soin des bains, aux travaux les plus humiliants, à l'entretien des rues et aux terrassements des grandes routes [3].

[1] Strabon, éd. Didot, tom. I, p. 470-480. Srabon était lui-même originaire du Pont et de la ville d'Amasie, dont les mines furent célèbres, comme celles de la Chersonèse par le nombre de Chrétiens qu'on y faisait travailler.

[2] Pompon. Mela, tom. I, c. XIX. — Cependant, les légendes argonautiques racontent que cette mer fut d'abord regardée comme *inhospitalière* (ἄξενος)

[3] *Epistularum ad Trajanum liber XLI* : « Solent enim ejus modi ad balineum, *ad purgationes cloacarum*, item munitiones viarum et vicorum dari. »

Digitized by Google

Les têtes asiatiques, toujours promptes à s'échauffer, se ployaient difficilement à une administration aussi vigilante ; il se produisait des plaintes, des réclamations, des rébellions partielles, des mises en accusation contre les gouverneurs à la fin de leur mandat ; mais le danger le plus grave et qui méritait d'être promptement conjuré, c'était la formation de sociétés occultes qui pouvaient mettre l'Empire en péril. Le nouveau légat de Bithynie n'avait donc pas seulement à rétablir l'ordre dans les finances de ces villes que Cicéron a appelées « les plus paperassières du monde, *civitates rerum conficientissimæ*, » mais il avait surtout à calmer les esprits, à apaiser les mécontents, à réformer de nombreux abus, et celui de tous qui était le plus dangereux, et sur lequel Trajan a le plus insisté, la formation des *Hétairies.* »

A peine débarqué à Ephèse, lorsqu'il se mettait en route pour Nicomédie, Pline le Jeune, comme tous les légats de province, avait eu soin de lancer son *édit* dans le gouvernement de Pont et de Bithynie et de renouveler les défenses de l'Empereur, au sujet des associations, quel qu'en fût l'objet. Trajan n'avait jamais vu d'un œil tranquille la formation des sociétés secrètes, la confédération de ces « hétairies, » dans lesquelles il soupçonnait comme des factions en germe. Il ne se fiait pas à toutes ces réunions d'hommes qui, selon lui, ne pouvaient se voir habituellement, longtemps discourir, sans songer aux magistrats, au prince, à un ordre de choses nouveau. Aussi avait-il interdit toutes les corporations à Rome, comme dans le reste de l'Empire, et lorsqu'un jour Pline le Jeune lui écrivit de Nicomédie : « Pendant que j'étais en tournée dans la province, un grand incendie a détruit tout un quartier de Nicomédie, plusieurs maisons particulières et deux édifices publics ont été consumés par les flammes... faut-il créer un *collége* de cent cinquante artisans bien choisis, pour veiller au feu ? » Trajan répondit aussitôt : « Ce moyen de prévenir les incendies a déjà été proposé. Mais souvenons-nous *que cette province et surtout les villes comme Nicomédie, sont toujours agitées par ces sortes de factions*. Les réunions s'organisent sous un nom innocent, et mettent en avant un motif honorable ; mais bientôt elles tournent à l'*hétairie*. C'est l'affaire des propriétaires de pourvoir aux secours et d'étouffer les incendies [1]. »

[1] *Epistul. ad Trajan. liber, XLII.* Trajan répond en ces termes à la

Digitized by Google

Parmi les habitants de la Province, qui étaient poursuivis comme partisans des *hétairies*, il est temps de signaler « les Juifs de la dispersion » qui avaient été poussés par leurs destinées providentielles à établir des comptoirs dans le monde entier. Soixante ans auparavant, ils avaient, dans cette région même de Bithynie, préparé les voies à l'Évangile, et formé le noyau de la religion nouvelle. C'était de leur rang qu'était sorti Aquila [1], l'ami si dévoué de saint Paul, et c'est aux judæo-chrétiens du Pont et de la Bithynie, qu'après la persécution de Néron, saint Pierre écrivait l'épître pleine d'énergie et d'espérance où il recommande aux fidèles de ne pas se laisser abattre par la souffrance, et de ne pas désespérer parce que les païens les regardent comme « des malfaiteurs » et comme un objet d'opprobre, pour le genre humain [2]. De nombreux prosélytes étaient venus donner leur nom à la foi nouvelle, sous les règnes tranquilles de Vespasien et de Titus, et dès les premières années de Domitien. Ils avaient pu célébrer en paix les cérémonies de leur culte, se réunir et se voir pour se soutenir par la prière, s'exciter à l'espérance et se fortifier dans la pratique de toutes les vertus [3]. Ils continuèrent à se réunir, malgré les ordres des Empereurs, dans les dernières années de Domitien et sous le règne de Trajan, car c'est la gloire des premiers chrétiens de n'avoir jamais, même au milieu des persécutions les plus vives, oublié le jour du Seigneur, que les Pères appelaient quelquefois encore de son ancien nom « le jour du Soleil [4]. »

Ces réunions, qui étaient au nombre de deux, se faisaient dans les demeures des particuliers. Les chrétiens avaient bien

consultation de Pline : « Tibi quidem secundum exempla complurium in mentem venit posse collegium fabrorum apud Nicomedienses constitui. Sed meminerimus provinciam istam et præcipue, eam civitatem ejusmodi factionibus esse vexatam. Quodcumque nomen ex quacumque causa dederimus iis qui in idem contracti fuerint... hetæriæque brevi fient. Satius itaque est comparari ea quæ ad coercendos ignes auxilio esse possint admonerique dominos prædiorum ut et ipsi inhibeant, ac si res poposcerit accursu populi ad hoc uti. »

[1] *Act. Apostol.*, XVIII, 2 : « Ponticum genere. »

[2] *I Petri*, IV, 15, 16.

[3] Tertullianus, *Apologetic.* XXXIX : « Coimus in cœtum et congregationem ut ad Deum, quasi manu facta, precationibus ambiamus... certe fidem sanctis vocibus pascimus, spem erigimus, fiduciam figimus, disciplinam præceptorum nihilominus in compulsationibus densamus. »

[4] Le Blanc, *Inscrip.* tom. I, p. 355 : ΗΜΕΡΑ ΗΛΙΟΥ.

Digitized by Google

soin de ne pas attirer l'attention sur le lieu du rendez-vous, qui était peut-être quelque maison écartée des faubourgs. Dans l'un de ses dialogues, Lucien nous a parlé des demeures où se réunissaient les Chrétiens; voici la description qui en est faite par l'un des personnages du Dialogue : « Après avoir dépassé le seuil d'airain et les portes de fer, nous grimpons longtemps dans un escalier circulaire et nous entrons dans une salle toute lambrissée d'or, comme celle de Ménélas, dont parle Homère... Mais il n'y avait pas d'Hélène... je n'aperçus que des gens pâles et défaits, courbés à terre [1]. » Pour avoir la pensée de Lucien, qui paraît ne bien connaître que quelques détails, il faut prendre le contraire de ses paroles satiriques et pleines d'ironie. L'escalier étroit et tortueux se trouve bien dans la maison, mais les lambris d'or ne sont que dans l'imagination du rhéteur. A coup sûr, les réunions se faisaient dans des maisons d'humble apparence.

La première avait lieu avant le lever du soleil, *cœtus antelucani*. Les hommes, les femmes et les enfants d'un âge encore tendre y étaient admis. On ouvrait la réunion, en récitant des psaumes, des hymmes et des cantiques sacrés. Après les psaumes et les cantiques, les fidèles qui avaient reçu le don de prophétie, faisaient entendre des chants improvisés pleins de la foi la plus vive et qui respiraient l'ardeur de la perfection chrétienne [2]. Lorsque les cœurs s'étaient ainsi préparés par une longue action de grâces, par les prières et par les chants sacrés, chacun quittait la *sainte confédération*, affermi dans la volonté de n'être pas homicide ou voleur, médisant ou envieux du bien d'autrui, et de s'abstenir de toutes les infamies qui déshonoraient la société asiatique [3] !

[1] Lucianus, *Philopatris*, dialog. LXXVII, n. 23. — Je connais la dissertation de Mathias Gesner sur ce dialogue; elle se trouve à la fin du IXe volume de l'éd. Lehmann (pp. 637-686), et conclut à la non-authenticité du Dialogue. Je n'ai pas ici à prendre parti sur l'auteur du *Philopatris;* mais, alors même que cet opuscule ne devrait pas être attribué à Lucien, il me paraît difficile de ne pas le rapporter à son temps, précisément à cause des traits, comme celui que j'ai cité, qui attestent une connaissance assez précise des habitudes des anciens fidèles et de leurs cérémonies.

[2] *Epist. I ad Corinthios*, XIV, 26.

[3] S. Justinus, *Apologia II pro Christianis*, n. 18. Οὐκ ἔστι δὲ ἡμῶν τὰ διδάγματα κατὰ κρίσιν σώφρονα αἰσχρά, ἀλλὰ πάσης μὲν φιλοσοφίας ἀνθρωπείου ὑπερτερά· εἰ δὲ μή κἂν Σωταδείοις καὶ Φιλαινιδείοις καὶ Ἀρχέστρατείοις καὶ Ἐπικουρείοις, καὶ τοῖς ἄλλοις τοῖς τοιούτοις ποιητικοῖς διδάγμασιν οὐχ ὅμοια,

Digitized by Google

On s'assemblait *le soir*, pour la seconde réunion, peut-être dans la maison d'un autre chrétien, afin de ne pas trop éveiller les défiances des païens. C'était pour célébrer ce que, dès l'origine, on avait appelé les *agapes* [1]. Ces repas fraternels et d'origine juive [2] avaient lieu, dans la primitive Eglise, avant la sainte communion ; ils rappelaient en figure cette admirable *Cène*, qui avait précédé l'institution de la divine Eucharistie. Les aliments n'y étaient pas recherchés ; ils se composaient de dons offerts avec des intentions pures, par les plus riches d'entre les fidèles. L'Evêque ou quelqu'un de ses délégués présidait les réunions, afin de bénir les tables et de maintenir parmi les fidèles l'esprit de charité, que le zèle pour la perfection pouvait parfois compromettre, comme il était arrivé dans l'Église de Corinthe [3]. De même que la réunion avait commencé par la prière, la prière mettait fin à l'assemblée des agapes [4]. Une hymne ancienne, composée sans doute avec quelques réminiscences des cantiques que faisaient entendre les premiers Chrétiens à leur réunion du soir, mérite de trouver place dans cette étude :

HYMNE DU SOIR.

Lumière joyeuse de la gloire sainte de l'Éternel
Du Père céleste, saint et bienheureux, Jésus-Christ !
Au coucher du soleil, à la dernière lueur du soir,
Nous célébrons le Père et le Fils

οἷς ἐντυγχάνειν πᾶσι, καὶ λεγομένοις καὶ γεγραμμένοις συγκεχώρηται. (Cf. ed Otto, *Corpus Apologetarum*. Iena, 1877, t. I, p. 242.— Cf. égal. : Minucius Felix, *Octavius*, ch. xxxv : « Si vobiscum Christiani comparemur...multo vobis meliores deprehendemur. Vos enim *adulteria prohibetis et facitis*, nos uxoribus nostris solummodo viri nascimur ; vos scelera admissa punitis, apud nos et cogitare, peccare est... »

[1] Peut-être peut-on prétendre que ces réunions furent appelées assemblées du *soir*, *de nuit*, *d'avant-jour*, *cœtus vespertini*, *nocturni*, *antelucani*, parce qu'à certaines fêtes, les chrétiens prolongeaient leurs veilles jusqu'au matin. (Tertull. *II ad Uxorem*, t. IV.) Cependant, bien que dès les premiers siècles, on ait offert le sacrifice dans la réunion du matin, l'usage ne fut ni uniforme ni universel. (Sozomène, *Hist. Eccl.*, l. VII, cap. xvii.) Dans certaines localités, les réunions se faisant par prudence avant le jour, n'étaient pas favorables au repas des agapes. On différait alors le festin sacré et les agapes qui y étaient jointes, jusqu'à l'assemblée du soir, au moment où l'on avait coutume de prendre la nourriture. (S. August. *Epist.*, *CXVIII ad Januarium*.)

[2] Flavius Josèphe, *Antiquit Jud.*, lib. II, cap. i.

[3] *Epist. I ad Corinth.*, cap. xi.

[4] Tertullian. *Apolog.*, cap. xxxix : « Oratio convivium dirimit. »

Digitized by Google

Et le Saint-Esprit de Dieu.
Vous êtes digne, à tous moments, d'être célébré par des voix consacrées
Fils de Dieu, vous qui donnez la Vie !
Voilà pourquoi le monde célèbre votre Gloire[1] !

Les chrétiens ne pouvaient donc manquer d'être désignés comme partisans des *hétairies,* dans un temps où Trajan et ses légats renouvelaient contre les associations les ordres les plus sévères. A ce premier grief des magistrats contre la société nouvelle venait s'ajouter celui qui résultait de l'abandon des temples. Les temples consacrés aux dieux étaient déserts, on ne respectait plus le jour consacré aux anniversaires de l'empereur, on n'offrait plus de sacrifices, et ceux qui se chargeaient autrefois d'élever et d'entretenir les victimes pour les sacrifices n'osaient plus entreprendre une charge qui était devenue si peu lucrative. Les chrétiens devaient, par conscience, s'abstenir de toute participation à ces sacrifices ; un grand nombre de païens n'y prenaient aucune part, simplement par indifférence. On vit bien alors combien saint Paul avait eu raison de reprocher à la société païenne de n'être pas seulement livrée à ses passions, mais encore d'avoir l'esprit perverti, et d'être encline d'une façon presque irrémédiable à croire toujours le mal de ceux qui se disaient chrétiens[2]. Les magistrats, les légats, les empereurs leur imputaient l'indifférence des païens pour les sacrifices ; sous le règne de Néron, on avait pris l'habitude de rejeter sur les chrétiens toutes les calamités publiques ; on l'a conservée depuis ; dès le commencement du IIe siècle, le nom chrétien était confondu avec celui des « athées et des impies, » et pour mieux exciter les passions populaires contre la société nouvelle, on se plaisait à redire dans tout l'empire qu'ils renouvelaient, à la faveur

[1] Routh, *Reliquiæ sacræ*, tom, III, p. 515 :

ΥΜΝΟΣ ΕΣΠΕΡΙΝΟΣ.
ΦΩΣ ἵλαρὸν ἁγίας δόξης ἀθανάτου Πατρὸς
Οὐρανίου, ἁγίου, μάκαρος, Ἰησοῦ Χριστέ·
Ἐλθόντες ἐπὶ τοῦ ἡλίου δύσιν, ἰδόντες φῶς ἑσπερινόν.
ὑμνοῦμεν Πατέρα καὶ Υἱὸν
καὶ ἅγιον Πνεῦμα Θεοῦ.
Ἄξιος εἶ ἐν πᾶσι καιροῖς ὑμνεῖσθαι φωναῖς ὁσίαις
Υἱὲ Θεοῦ ζωὴν ὁ διδούς,
διὸ ὁ κόσμος σε δοξάζει.

[2] Κακοήθεις.

Digitized by Google

des ténèbres de la nuit, le festin de Thyeste et l'inceste d'Œdipe [1] !

C'est en mettant à profit toutes ces calomnies, qu'on pouvait sans cesse évoquer contre les chrétiens, et surtout contre eux, l'ancien sénatus-consulte qui interdisait les religions étrangères : « Les Ediles sont tenus de ne laisser pénétrer à Rome que les divinités et les cultes admis [2]. » On avait pu oublier cette défense au milieu des préoccupations de la politique et des guerres civiles, mais au moment où le Christianisme allait paraître, des hommes avisés comme Mécène s'en ressouvinrent et la répétèrent : « Il faut bien se garder, disait Mécène, des religions étrangères, elles introduisent des pratiques nouvelles, favorisent les associations et dégénèrent en révoltes [3]. » Pour sévir contre les fauteurs de la foi nouvelle, il n'était pas besoin de loi spéciale ; leur crime, c'était d'être *chrétien* [4], et de ne pas reconnaître la divinité de l'empereur. La foule leur imputait tous ses malheurs, les écrivains en renom les rendaient responsables de l'embrasement de Rome ou les regardaient comme des gens de *mauvais œil* [5]. Aussi, la procédure contre eux n'était pas compliquée, mais elle était odieuse et nous ne sommes pas surpris qu'elle ait excité l'accent indigné de Tertullien, « Si le Tibre vient à déborder, si le Nil ne sort pas de son lit : si le ciel semble d'airain, si la terre tremble, s'il y a quelque part une famine, une peste, vite ce cri : *Les Chrétiens au lion !* »

[1] Minucius Felix, *Octavius* : Oratio Cœcilii adv. Christianos... passim... Cf. aussi : Arnobius, *Adv. gentes*, lib. I, p. 24 : « Aruspices has fabulas (calumnias in Christianos) convectores, arioli, vates et nunquam non vani concinnavere fanatici ; qui, ne suæ artes intereant, ac ne stipes exiguas consultoribus excutiant jam raris, si quando vos velle rem venire in invidiam compererunt, negliguntur dii, clamitant, atque in templis, jam raritas summa est : jacent antiquæ derisui ceremoniæ, et sacrorum quondam veterrimi ritus religionum novarum superstitionibus occiderunt. »

[2] Titus Livius, l. IV, § 30 : « Datum negotium ædilibus, ut animadverterent, ne qui, nisi Romani Dii, nec quo alio more quam patrio colerentur. »

[3] Dio Cassius, *Hist. Rom.*, lib. LII, § 36 : Καινά τινα δαιμόνια οἱ··· ἀντεισφέροντες, πολλοὺς ἀναπείθουσιν ἀλλοτρωνομεῖν. Καὶ ἐκ τούτου καὶ δυνωμοσίαι καὶ συστάσεις ἑταιρείαι τε γίγνονται, ἅπερ ἥκιστα μοναρχίᾳ συμφέρει.

[4] Ruinart, *Acta sincera et electa*, § S. Martyr. Lugd. XI. On lisait sur une tablette, portée en tête du cortége, l'inscription latine : *Hic est Attalus Christianus.*

[5] Tacitus, *Annal.*, XV, 44. — Suétone les appelle *maleficam gentem.* Nero, § 16.

[6] Tertullian. *Apolog.* c. XL : « Si Tiberis ascendit in mœnia, si Nilus non ascendit in arva, si cœlum stetit, si terra movit, si fames, si lues, statim : *Christianos ad Leonem.* »

Digitized by Google

Telles étaient, sur toute la surface de l'empire, les dispositions d'une foule égarée, telles les accusations sans cesse répandues dans les provinces. Pline le Jeune ne put manquer d'intervenir, dès le commencement de son voyage, contre les chrétiens qui étaient déférés à son tribunal. Tout d'abord, le gouverneur n'avait pas conçu de doutes au sujet de la procédure qu'il fallait appliquer à ces nouveaux *criminels*. Il savait bien comment on jugeait ceux qui tombaient sous la loi de majesté, et les chrétiens, qui se refusaient à reconnaître la religion de l'empire, ne pouvaient manquer d'être regardés comme les premiers coupables. Pline les interrogeait donc, et leur demandait si leur dessein était de persister à refuser le vin et l'encens aux simulacres des Dieux, aux images de l'Empereur. Sur leur obstination inflexible à ne pas sacrifier, il les envoyait à la mort. Le légat avait appliqué cette procédure sommaire, pendant la première année de son voyage, et il n'en avait éprouvé aucun remords. Mais, lorsque avec le printemps de 112, Pline entra dans le Pont, pour la visite de Sinope et d'Amisus, le nombre croissant des chrétiens qui lui étaient déférés, le plongea dans la plus grande incertitude. Qu'on ne nous accuse pas de prêter à Pline des impressions de voyages qu'il n'aurait pas jugé à propos de nous révéler; car, nous l'établirons, je l'espère, sa lettre montre qu'il se conduisit comme l'aurait fait un légat porté à la compassion, à la miséricorde. Il se demanda quel pouvait être le crime de ces infortunés, si la procédure qu'il employait était bien la procédure mise en usage dans les régions où les chrétiens étaient en nombre, s'il n'était pas cruel de poursuivre seulement pour le nom, des victimes de tout âge, de tout rang, de l'un et de l'autre sexe. Ne pouvant parvenir à résoudre ses doutes par lui-même, il en écrivit à l'empereur, comme il le faisait en toutes circonstances. Trajan lui répondit aussitôt et traça la ligne de conduite dont le légat ne devait pas se départir.

Mais avant de transcrire cette correspondance, je vais jeter un coup d'œil sur le texte des Lettres, et rappeler en quelques mots toute son histoire.

Digitized by Google

III

Je ne m'occupe que du *Livre des Épîtres à Trajan*, ou, comme on dit généralement, du *Xe Livre*. Il n'entre pas dans mon sujet de reprendre l'histoire du texte des neuf livres, de décrire les premières éditions qui furent sans doute faites par Pline lui-même, d'établir l'imitation de cette correspondance par Sidoine Apollinaire et par Aurélius Symmaque ; toutes ces questions sont nettement traitées par les critiques et les philologues contemporains, qui fondent sur trois *classes* de manuscrits les éditions des neuf livres publiées au xve siècle [1]. Jusqu'à la fin du xve, on n'avait connu la correspondance de Pline le Jeune et de l'empereur Trajan, que par une citation un peu libre de Tertullien, dans son *Apologétique*, il n'était tombé entre les mains des érudits aucun manuscrit du Xe livre. Cependant il y avait des présomptions en faveur de son existence : les *Relations* de Symmaque, grand admirateur de Pline, faisaient supposer qu'une correspondance administrative de l'ancien légat lui avait servi de modèle [2] ; une note qu'on a lue sur le Ms. Riccardiani : *Les Dix Livres de Lettres de Pline*, indiquait qu'autrefois, le dixième livre avait été connu [3]. Il y avait en outre l'autorité des Pères du IVe et du IIIe siècle, et surtout le témoignage de Tertullien.

Mais, au commencement du xve siècle, au moment où Philippe Béroald, l'aîné, faisait paraître à Bologne le texte revu et corrigé des neuf livres des Épîtres, on découvrait à Paris un manuscrit d'une *quatrième classe*, qui renfermait les neuf livres des Épîtres et la correspondance de Pline le Jeune et de l'empereur Trajan. Les caractères de ce manuscrit étaient si

[1] H. Keil, *Commentationes duæ de Epistolis Plini J. emendandis*. Erlangen. 1864-1866.— Cf. aussi *C. Plini Cæcili Epistularum libri novem, Epistularum ad Trajanum Liber*... mais surtout la préface, qui résume tous les travaux antérieurs, p. I-XLVII. — Cf. également : *Étude sur Pline le Jeune, par Theod. Mommsen, traduit par C. Morel, répétiteur à l'École des hautes études*. Paris, 1873. (Cinquième fascicule du Recueil des travaux originaux ou traduits relatifs aux sciences historiques.)

[2] Q. Aurelii Symmachi, *Relationes*, ed. Meyer, in Præfatione.

[3] H. Keil, *C. Plini... Epistularum libri novem*, præf. p. XI : pag. 174, epistulæ Plinii Junioris occurrunt. ab ipso librario scriptæ, hoc titulo : *C. Plinii secundi Epistularum libri numero decem*.

Digitized by Google

différents de ceux qu'on connaissait alors, qu'il fallait une longue étude pour parvenir à le déchiffrer [1]. C'est la remarque d'Alde Manuce qui fut plus tard le principal éditeur du manuscrit. On ne peut fixer l'époque de ce document, aujourd'hui disparu, mais il nous souvient d'avoir entendu dire au plus éminent des paléographes français, à M. Léopold Delisle, membre de l'Institut et administrateur général de la Bibliothèque nationale, qu'un manuscrit difficile à déchiffrer, pour un paléographe exercé comme Alde Manuce, pouvait bien avoir été rédigé en écriture *lombarde*, et dès le VIe siècle.

L'oubli d'un manuscrit aussi précieux aurait lieu de nous surprendre, si nous ne savions combien augmenta de jour en jour la difficulté de lire et d'expliquer les ouvrages copiés en Italie, à l'aide des caractères lombards qui furent propres aux copistes milanais. Dans la suite des temps, à l'occasion des voyages des moines, ou des guerres souvent rallumées, plusieurs manuscrits, transportés d'Italie en France, durent à ce changement de région d'être préservés contre les rapines et la destruction. On ne s'attend pas à ce que je dise vers quelle époque le manuscrit de la *quatrième classe* fut apporté en France, de Milan ou d'une autre ville; on n'exige pas non plus que je détermine si le manuscrit fut conservé dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, qui avait la réputation d'être très-riche en ces sortes de documents. Sur toutes ces questions, les renseignements font défaut et le champ est ouvert aux conjectures.

Ce que nous savons avec certitude, c'est que, vers le commencement du XVIe siècle, l'on trouva un nouveau manuscrit, et la découverte du *dixième* livre, qui contient la correspondance de Pline et de Trajan, fut un événement presque également considérable pour les éditeurs, les jurisconsultes et les historiens. A peine découvert, le manuscrit fut examiné par deux hommes célèbres dans les questions de philologie, le Français Guillaume Budé et l'Italien Jean Jucundus de Vérone. Guillaume Budé était déjà préparé à l'érudition par son père, qui était très-acheteur de livres, *emacissimus;* les savants de la Renaissance qui connaissaient

[1] Alde Manuce, préface des Lettres de Pline, dans l'édition de 1508 : *Adeo diversis a nostris characteribus, ut nisi quis diu assueverit, non queat legere.*

Digitized by Google

l'opiniâtreté de son travail, l'appelaient leur Milon [1], *Milo in litteris;* il disait plaisamment de lui-même, qu'il avait épousé deux femmes : la *philologie* et la mère de ses enfants. Guillaume Budé était un savant de premier ordre, l'un des mieux préparés pour porter un jugement sur le nouveau manuscrit, en discuter le texte et en fixer la valeur.

Ce manuscrit avait été découvert par Jucundus de Vérone, religieux dominicain, qui, pendant un séjour à Paris, avait obtenu de Budé de pénétrer dans les bibliothèques de la ville, mais qui ne dut qu'à son propre génie et à la sagacité de son esprit, d'estimer le manuscrit qui tomba entre ses mains et qui contenait la correspondance administrative de Pline le Jeune et de Trajan. « Nous possédons un Pline presque entier, écrivait Guillaume Budé ; le manuscrit vient d'être découvert à Paris, par les soins du prêtre Jucundus, archéologue aussi distingué qu'il est habile architecte [2]. » Ce Jucundus avait su, par de longues études, des veilles nombreuses, une application infatigable, se former à la lecture des documents anciens. Dès ses jeunes années, il étudie à Vérone; plus tard, lorsqu'il fait partie de l'ordre de Saint-Dominique, il professe comme maître ès arts ; il voyage à Rome, à Paris, à Venise, partout très-curieux de tout ce qui touche aux mathématiques, aux inscriptions, aux manuscrits. Ses connaissances en architecture le font désigner pour achever la basilique de Saint-Pierre de Rome, car il a été le seul qui ait pu, en face de projets informes, démêler la pensée du Bramante et reconstituer le plan primitif. Au milieu de ses occupations, il trouve du temps pour l'archéologie, son étude de prédilection, et pour cultiver l'amitié des érudits et des savants [3]. On a sur-

[1] Voici l'épigramme composée par Lascaris sur Guillaume Budé, secrétaire du Roi et directeur de la Bibliothèque royale :

Augusti ut Varro, Francisci bibliothecam
Auget Budæus, Palladiis auspiciis.
Nam docti pariter; judex hic æquior illi est
Qui voces Graiis reddit, at ille adimit.

Cf. Jani Lascaris Rhyndaconi, *Epigrammata*, Parisiis, 1544, in-8, p. 19.

[2] Guillelmus Bæudus, *In annotationibus ad Pandectas*, et præf. ad Cancellarium de Ganay : « Nos integrum ferme Plinium habemus, primum apud Parisios repertum, opera Jucundi sacerdotis, hominis antiquarii architectique famigerati. »

[3] Guilelm. Budæus : Cf. passim : *De Asse*, lib. IV et lib. V. — J. Cæs. Scaliger, *Exotericarum Exercitationum* lib. XV. Parisiis, in-4, 1557, pp. 104, 329,331 :« Omnis antiquitatis peritissimus et antiquariorum diligentissimus. »

Digitized by Google

tout loué ce que nous appellerions aujourd'hui sa *probité littéraire*, et comme gage du soin qu'il apporta à l'édition des auteurs anciens, du goût qui le guidait dans les recensions et les corrections de manuscrits, il suffit de citer ce qu'il a écrit lui-même des devoirs d'un bon lecteur de manuscrit : « Ce n'est pas assez, dit-il, d'en lire un seul, il faut comparer plusieurs exemplaires. S'il y a des variantes dans les leçons, il ne faut pas accepter celle qui nous plaît davantage, mais préférer celle qui paraît établie par d'autres passages parallèles ; il faut presque prendre l'esprit de son auteur [1]. »

Vers l'an 1500 ou 1501, Jucundus fut appelé à Paris, par Louis XII, pour jeter un pont sur la Seine. Dans les loisirs que lui laisse la construction du *pont Notre-Dame*, il fouille les bibliothèques et découvre le célèbre manuscrit. C'était une bonne fortune, dont il fallait vite profiter. Aussi Guillaume Budé et Jucundus de Vérone s'empressent-ils de lire le manuscrit, de le transcrire et d'en préparer des copies, qui contenaient seulement un choix de lettres de Pline et de Trajan. Nos deux savants usaient du concours de Pierre Léander qui était sans doute secrétaire de Jucundus de Vérone. Ce Pierre Léander est peut-être le même qui acquit plus tard, après sa profession religieuse, une si grande réputation sous le nom de F. Albert [2]. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, c'est par les soins d'un savant du nom de Pierre Léander de Bologne, que l'une des copies du choix des Lettres fut communiquée à Jérôme Avanzio d'abord, puis une seconde à Philippe Béroald l'aîné, l'un des savants les plus célèbres de l'époque.

Ces premières copies de lettres choisies n'étaient pas très-correctes, il y avait des fautes, des négligences ; mais l'écriture avait été difficile à lire, et peut-être les copistes avaient-ils trop cédé à la précipitation. Jérôme Avanzio et Philippe Béroald s'efforcèrent d'effacer les traces de tous ces défauts dans les copies qui leur avaient été communiquées ; chacun de ces savants corrigea son exemplaire, dans la mesure de ses

[1] *Commentarii Julii Cæsaris*, Ald. Venetiis. 1513 : Epistol. Joannis Jucundi Veronensis Juliano Medici S. p. d. : « Non unum quodlibet solum perlegendum, sed plurima conferenda exempla. Ex varia lectione, non quæ tibi maxime placeat eligenda, sed quæ cæteris auctoris ipsius scriptis magis accommodata esse videatur, ita ut illius tibi prope animus induendus sit. »

[2] Echard, *Scriptores ordinis Prædicatorum*, Paris, 1721, tom. II, p. 137 : « Albertus, nunquam satis pro meritis laudandus. »

Digitized by Google

qualités d'esprit et de sa pénétration personnelle. Ces copies ainsi revues et corrigées servirent à établir le texte des deux éditions *princeps* où l'on offrit au public un choix des lettres de Pline le Jeune et de Trajan, de la vingt-huitième à la soixante-treizième (elles correspondent à celles du dixième livre, que les éditeurs depuis Alde Manuce jusqu'à Keil ont comptées de la L^e^ à la CXXII^e^)[1]. Ces deux éditions parurent toutes deux en 1502 et se suivirent à deux mois d'intervalle. Philippe Béroald donna la première à Bologne ; il disait dans sa préface : « Voici quelques lettres qui viennent de paraître ; c'est une correspondance entre Pline et Trajan, en un style très-laconique qui me paraît d'un grand charme, dans le genre épistolaire... Quoi qu'il en soit, lecteur, faites-leur bon accueil [2]. » C'est au mois de mai de la même année que Jérôme Avanzio donna l'édition du même recueil de lettres, à Venise [3]. Bien que ces deux éditions soient de la même année, qu'elles aient paru dans la même région, quoiqu'elles reproduisent les mêmes lettres, le même nombre et le même ordre, elles sont tout à fait étrangères l'une à l'autre.

Les deux éditions ont des ressemblances qui ne s'expliquent que par leur communauté d'origine ; elles reproduisent toutes deux le même manuscrit. Il est facile de le constater en jetant un coup d'œil sur les leçons des deux textes de Béroald et d'Avanzio, dans les lettres relatives aux chrétiens [4]. Quant aux différences qui se rencontrent dans ces mêmes lettres, si

[1] Dans la dernière édition de Keil, on a cru devoir, sur les indications chronologiques de M. Mommsen, intervertir l'ordre des lettres; mais j'ai eu soin d'avertir que je citais d'après le texte de Keil, et que je conservais l'ordre adopté par les anciens éditeurs.

[2] *Epistolæ Plinii ad Trajanum*, cum Panegyrico, ex castigatione Philippi Beroaldi. Benedictus Hectoris Bononiensis impressit, anno M. D. II. — XIII Januarii. On lit dans la Préface : « Hæc sunt Epistolæ aliquot, quæ nuperrime in lucem prodierunt, a Plinio Secundo ad Trajanum Imperatorem et a Trajano ad Plinium scriptæ ex brevitate laconica, quæ in epistolico charactere haud, parum habet concinnitudinis. Has proxime recognovi... Quidquid id est Lector, boni consule.»

[3] *Epistolæ Plinii Junioris noviter repertæ*, summaque diligentia impresse per Joannem de Tridino (de Cereto. Venetiis) alias Tacuinum, anno Incarnationis Domini MCCCCCII, die vero undecimo mensis Maii et cum privilegio.

[4] Cf. le texte publié à la fin de cette partie. Béroald écrit, *si flagitiis careat, pertinaciam, causis, esse se christianos, ab judice, rursusque ad capiendum, et cœras, decurri, si deferentur, quamvis suspectus in præteritum;* Avanzio reproduit la même leçon et la même orthographe.

Digitized by Google

Avanzio, par exemple, place en tête de chaque lettre un chiffre que Béroald omet, s'il se produit des variantes dans le texte, il ne faut plus, semble-t-il, les attribuer au manuscrit ou aux copistes, mais à la recension du texte lui-même. Béroald eut la main heureuse dans les corrections qu'il a faites du texte ; Avanzio n'était pas aussi bien préparé [1] ; aussi les savants ne lui ont-ils pas épargné le blâme. La recension des copies a donc pu être faite avec des qualités diverses par Béroald et Avanzio, mais je ne serais pas porté à admettre le soupçon un peu railleur de Gaspard Orelli qui suggère cette explication des variantes : « Il ne faut pas trop s'étonner que l'édition soignée de Béroald ait tout à fait échappé à Avanzio ; il y a trois cents ans, l'état de l'imprimerie en Italie était déjà ce qu'il est encore aujourd'hui [2]. »

L'incrimination dirigée contre les Italiens, comme s'ils ne se préoccupaient pas des ouvrages publiés, est injuste, parce qu'elle est trop générale. Il ne viendra à l'esprit de personne d'imputer la négligence d'Avanzio à Pius Alde Manuce, qui est aussi un Italien, et qui eut le premier la gloire de publier le *dixième* livre tout entier. L'événement est important et mérite d'être rapporté avec quelque détail. Que s'était-il donc passé depuis l'an 1502, date des deux premières éditions *princeps*, jusqu'en l'an 1508, date de l'édition complète d'Alde Manuce à Venise ?

Pendant qu'à Paris, Jucundus de Vérone et Guillaume Budé composaient un premier recueil de la correspondance de Trajan, Alde Manuce prêtait une oreille avide à tous les récits qui arrivaient jusqu'à lui, au sujet de la récente découverte. Cet éditeur, célèbre entre tous, dut à la nature de son esprit et à un travail assidu, de sonder tous les problèmes d'érudition, de pénétrer dans les questions les plus complexes, de restituer les fragments et de corriger les textes mutilés. Telle est, sur Alde Manuce, l'opinion d'Erasme et des autres érudits qui

[1] C'est ainsi qu'Avanzio écrit *flagitia cohærenti, passumque venire victimarum;* Béroald, qui nous paraît avoir la vraie leçon, écrit au contraire : *flagitia cohærentia, pastumque venire victimarum.*

[2] *C. Plinii Cæcilii Secundi et Trajani Imperatoris Epistolæ mutuæ,* ab interpolationibus purgatæ cura Jo. Gasp. Orelli, Turici, 1833. Préface, p. v : « Nec vero mirum videri debet hujus (Beroaldi) curam prorsus ignotam fuisse Avantio. Scilicet ante hos trecentos annos idem rei librariæ inter Italos status fuisse videtur, qui etiam nunc obtinet.»

Digitized by Google

louaient ses vastes connaissances, en même temps qu'ils étaient admis, dans l'Académie de Venise, aux honneurs de son intimité. Jucundus de Vérone, membre de cette Académie [1], fut l'un des familiers d'Alde Manuce, et je pourrais dire son *pourvoyeur* de manuscrits.

Dès l'année 1505, Alde Manuce avait reçu plusieurs volumes des lettres de Pline, ainsi que la copie des Lettres choisies transcrites par Jucundus de Vérone. Mais, ce qui l'intéressait plus vivement encore, dès l'année 1507, il avait eu communication du manuscrit lui-même. Alde Manuce a retracé toute cette histoire dans sa lettre au chevalier Aloysio Mocenigo [2]. Le chevalier Mocenigo, sénateur de Venise et ambassadeur en France, avait été assez habile et assez recommandable pour se faire confier le célèbre manuscrit, qu'il communiqua à Alde Manuce. Sans aucun retard, vers la fin de 1508, après le laps de temps nécessaire pour déchiffrer un document de cette importance, sur les presses d'Alde Manuce et d'Asulanus son beau-père, on publiait une édition complète des *dix Livres de Lettres* [3]. A partir de cette édition, on ne put revoir le manuscrit. A-t-il été brûlé, détruit, ou enseveli dans quelque coin de bibliothèque, on ne saurait le dire. Mais il ne peut être permis de concevoir le moindre doute au sujet de l'édi-

[1] Ambroise Firmin Didot, *Alde Manuce et l'hellénisme à Venise*, Paris, 1875. Ce livre est plein de détails curieux et intéressants, sur toute l'histoire de cette époque.

[2] Cette lettre est l'épître dédicatoire de l'édition de 1508; Aldus Pius Manutius, Romanus, Aloisio Mocenico equiti et Senatori Veneto, s. p. d. : « Tibi in primis habenda est plurima gratia, inclyte Aloysi, qui exemplar ipsum epistolarum reportasti in Italiam mihique dedisti, ut excusum publicarem : deinde Jucundo Veronensi, viro singulari ingenio ac bonarum litterarum studiosissimo, quod et easdem Secundi epistolas ab eo ipso exemplari a se descriptas in Gallia diligenter, ut facit omnia, et sex alia volumina epistolarum partim manu scripta, partim impressa quidem, sed cum antiquis collata exemplaribus ad me ipse sua sponte, quæ ipsius est erga studiosos omnes benevolentia, apportaverit, idque biennio antequam tu ipsum mihi exemplar publicandum tradidisses. »

[3] *C. Plinii Secundi Novocomensis epistolarum libri decem* in quibus multæ habentur epistolæ non ante impressæ. Tum græca correcta et suis locis restituta, atque rejectis adulterinis, vera reposita. Item fragmentatæ epistolæ, integræ factæ. In medio etiam epistolæ libri octavi de Clitumno fonte, non solum vertici calx additus et calci vertex, sed decem quoque epistolæ interpositæ, ac ex nono libro octavus factus, et ex octavo nonus, idque beneficio exemplaris correctissimi, et miræ ac potius venerandæ vetustatis. »

Suit l'indication des ouvrages publiés, et on lit, à la dernière page : « Venetiis, in ædib. Aldi et Andreæ Asulan soceri. Mêse novembri M. D. VIII. — In-8°.

Digitized by Google

tion d'une correspondance que des savants exercés, comme Alde Manuce, Philippe Béroald, Jérôme Avanzio, Guillaume Budé et Jucundus de Vérone, ont préparé en tout ou en partie, après avoir fait la recension du manuscrit lui-même, ou de copies certainement authentiques.

A défaut du manuscrit, j'ai eu le privilége d'avoir sous les yeux, les trois éditions *princeps* données en 1502 et en 1508, celles de Bologne et de Venise [1]. Gaspard Orelli n'avait pu consulter l'édition d'Alde Manuce. Mais quel texte faut-il préférer? Il ne paraît pas que l'hésitation soit possible, du moins pour ce qui concerne les *Lettres sur les chrétiens*. La leçon d'Alde Manuce paraît la vraie, et dans la reproduction du texte qui va suivre, on verra bien qu'Alde Manuce a sous les yeux un texte *très-correct* et qu'il lit avec une grande sûreté, *correctissimum*. En choisissant ce texte, il me semble que je suis le conseil de Pline lui-même. Il recommandait à l'un de ses amis de choisir, pour faire son portrait, un peintre très-habile, qui peignît d'après nature; car, ajoutait-il, « s'il est difficile de saisir la ressemblance d'après un original, combien ne l'est-il pas plus d'après une copie [2]? » J'applique ces paroles à la célèbre correspondance; à défaut du manuscrit, je recours aux premières éditions qui sont les plus fidèles, pour établir le texte des deux lettres. Je donne la traduction de ces deux lettres, mais j'ai soin de mettre en regard le texte des éditions *princeps* et les variantes. Cette traduction est nécessaire pour le débat qui va suivre.

Voici la lettre que Pline le Jeune adressa à l'empereur, de la ville d'Amisus ou de quelque autre localité importante de la région [3].

« C'est un devoir, Seigneur, que mes fonctions m'imposent d'en référer à vous dans toutes mes incertitudes. Qui mieux que vous, en effet, peut me tracer une ligne de conduite au milieu de mes hésitations et me former sur les choses que j'ignore?

« Je n'ai jamais assisté à l'instruction des procès contre les chrétiens; aussi ne sais-je pas sur quoi porte l'information, et dans quelle mesure il convient de les punir. Mon indécision porte sur

[1] Je dois ce privilége à la constante bienveillance de MM. les Bibliothécaires de la Bibliothèque nationale; je les prie de vouloir bien agréer ma respectueuse reconnaissance.

[2] *Epistular.*, l. IV. XXVIII.

[3] Mommsen, *Etude sur Pline le Jeune*, p. 30, n. 3.

Digitized by Google

plusieurs points. Faut-il tenir compte de la différence des âges, ou bien doit-on traiter les enfants d'un âge encore tendre, comme les hommes forts et vigoureux ? Le repentir mérite-t-il le pardon, ou bien suffit-il d'avoir été chrétien pour qu'on n'ait rien à espérer de ne l'être plus ? Est-ce le nom seul, à défaut d'autres forfaits, qu'on punit, ou bien toutes les infamies qui sont inséparables de ce nom ?

« En attendant, voici la procédure que j'ai suivie à l'égard de ceux qui m'étaient déférés comme chrétiens. Dans l'enquête, je leur ai demandé s'ils étaient chrétiens. A ceux qui l'ont avoué, j'ai fait une seconde et une troisième fois la même question, en les menaçant du supplice. Quand ils ont persisté, je les y ai envoyés. Quelle que fût, en effet, la nature de leurs aveux, je ne doutais pas que leur persistance et leur opiniâtreté inflexible ne méritassent d'être punies. Parmi ceux qui se livraient à ces folles pratiques, j'ai pris ceux qui sont citoyens romains, pour les envoyer à Rome.

« Bientôt, dans la suite de l'enquête, les accusations s'étendirent, comme c'est la coutume ; il se présenta des cas d'espèce différente. On m'a remis un libelle de dénonciation anonyme, contenant une longue liste de noms. Mais les accusés ont nié qu'ils fussent chrétiens ou qu'ils l'eussent jamais été ; ils ont, devant mon tribunal, invoqué les dieux, brûlé l'encens et offert du vin à votre image, que j'avais fait apporter avec les statues de nos dieux, et chose à quoi on ne saurait, dit-on, contraindre des chrétiens véritables, ils ont même maudit le Christ ; ceux-là, j'ai cru bon de les absoudre. D'autres, déférés par un complice, ont d'abord déclaré qu'ils étaient chrétiens, mais ils se sont bientôt rétractés, avouant qu'ils l'avaient été, mais qu'ils avaient cessé de l'être, les uns depuis plusieurs années, les autres depuis plus de vingt ans. Ils ont tous observé les rites devant votre image et les statues des Dieux ; tous ont maudit le Christ.

« Du reste, ils prétendaient que tout leur crime ou leur égarement avait consisté dans l'habitude de se réunir, en un jour marqué, avant le lever du soleil, pour chanter ensemble et alternativement des hymnes, en l'honneur du Christ comme d'un Dieu ; de s'engager par serment, non pas d'exercer des pratiques criminelles, mais à ne commettre ni vol, ni violences, ni adultères, à garder leur parole, à ne pas nier le dépôt réclamé. Après quoi chacun se séparait, mais qu'ils se réunissaient de nouveau, pour prendre une nourriture commune, il est vrai, mais innocente ; enfin qu'ils s'étaient abstenus de ces réunions, depuis l'édit par lequel, selon vos ordres, j'avais défendu les *hétairies*. Pour m'assurer de ce qu'il y a de vrai dans ces dépositions, j'ai cru nécessaire de faire mettre à la question deux filles esclaves, qui passaient pour être employées dans le ministère de leur culte. Mais je n'ai rien trouvé qu'une superstition absurde et poussée à l'excès.

« Aussi, j'ai suspendu l'enquête, et je me suis empressé de vous consulter. L'affaire m'a paru digne de vous être soumise, surtout

Digitized by Google

à cause du grand nombre de ceux qui se trouvent en péril. Un grand nombre de personnes, de tout âge, de toute condition et même de l'un et l'autre sexe, sont déjà et devront être impliquées dans l'accusation. Car ce ne sont pas seulement les villes, mais les bourgs et les campagnes sont infestés de cette contagieuse superstition. On peut cependant arrêter le progrès du mal et y porter remède; déjà l'on peut voir les temples qui étaient presque déserts, commencer à être fréquentés de nouveau, les sacrifices solennels, longtemps interrompus, reprennent leur cours ; le trafic se rétablit sur l'élevage des victimes, qui naguère encore ne rencontrait que de très-rares acheteurs. On peut juger, par là, de la multitude qui peut être ramenée, si l'on fait grâce au repentir. »

L'empereur Trajan répondit à son légat :

« Vous vous êtes conduit comme vous le deviez, mon cher Secundus, dans les enquêtes que vous avez faites, au sujet des chrétiens qui vous étaient déférés. Car on ne saurait établir, pour ces procès, une procédure unique qui puisse être appliquée en tous lieux. Ne faites pas de perquisitions. Si des chrétiens viennent à être déférés et convaincus, il faut les punir, avec cette restriction toutefois, que si l'accusé nie qu'il est chrétien, et il le prouve extérieurement en adorant nos Dieux, quelque soupçon d'ailleurs qu'on puisse avoir sur son passé, il faut pardonner à son repentir. Les libelles de dénonciations anonymes ne peuvent faire autorité en aucune sorte d'affaires. C'est là une manière d'un pernicieux exemple, et qui n'est pas de notre temps [1]. »

[1] M. Aubé a donné la traduction des deux lettres (*Histoire des persécutions*, p. 207 et sq.). Cette traduction se distingue par des qualités brillantes; cependant je ne saurais l'accepter de tout point. Je ne veux rien dire de la manière protestante de rendre le mot *Christus*, sans faire précéder le mot Christ de l'article; cette manière de traduire se retrouve aussi bien dans l'*Histoire des persécutions* que dans l'article de la *Revue contemporaine*. De plus, je ne crois pas que dans la traduction des mots *promiscuum tamen et innoxium*, il faille négliger la particule *tamen;* que *ministræ dicebantur* doive être rendu par « qu'ils appelaient *leurs* servantes » comme si ces esclaves eussent appartenu aux chrétiens apostats; enfin je préfère le texte de Béroald, qui écrit *pastumque venire victimarum* au lieu de *passim venire victimas.*

Digitized by Google

VARIETAS AVANTIANA	TEXTUS ALDINUS	VARIETAS BEROALDINA
Epistola LXI (nostra 97)	PLINIUS TRAJANO *De Christianis.*	Pli. Tra. S.
Solemne	*Solenne* est mihi, Domine, omnia, de quibus dubito ad te referre. Quis enim potest melius vel cunctationem meam regere, vel ignorantiam *instruere?* Cognitionibus de Christianis interfui nunquam, ideo nescio, quid et quatenus aut puniri soleat aut queri. Nec mediocriter hæsitavi, sit ne aliquod discrimen ætatum, aut quamlibet teneri nihil a robustioribus differant, *deturne* pœnitentiæ venia, an ei, qui omnino Christianus fuit, desisse non prosit. Nomen ipsum, *etiamsi* flagitiis careat, an flagitia *cohærenti* nomini puniantur. Interim iis qui ad me tanquam Christiani deferebantur, hunc sum secutus modum. Interrogavi ipsos, an essent Christiani, *confitenteis* iterum ac tertio interrogavi, supplicium minatus, *perseverenteis* duci jussi. Neque enim dubitabam, qualecunque esse quod faterentur, *pervicaciam* certe, et inflexibilem obstinationem debere puniri. Fuerunt alii similis amentiæ, quos, quia cives Romani erant, adnotavi, in urbem remittendos; mox ipso tractatu, ut fieri solet, diffundente se crimine, plures species inciderunt. Propositus est libellus *sine autore* multorum nomina continens, qui negant *se esse Christianos*, aut fuisse, cum præeunte me Deos appellarent, et imagini tuæ, quam propter hoc jusseram cum simulacris numinum	Solemne
extruere		excutere
detur pœnitentiæ		detur pœnitentiæ
si		si
cohærenti		flagitia cohærentia
confitentes		confitentes
perseverantes		perseverantes
pertinaciam		pertinaciam
sine auctore		sine auctore
esse se Christianos		esse se Christianos

Digitized by Google

VARIETAS AVANTIANA	TEXTUS ALDINUS	VARIETAS BEROALDINA
thure	adferri, *ture*, ac vino supplicarent,	thure ac vino
	præterea maledicerent Christo, quorum nihil cogi posse dicuntur, qui sunt re vera Christiani, dimittendos	
ab judice	putavi. Alii *ab indice* nominati, esse	ad judice
	se Christianos dixerunt, et mox negaverunt, fuisse quidem, sed desisse. Quidam ante triennium, quidam	
plures	ante *plureis* annos, non nemo etiam	plures
	ante viginti quoque. Omnes et imaginem tuam, Deorumque simulacra venerati sunt, ii et Christo maledixerunt. Adfirmabant autem hanc fuisse summam, vel culpæ suæ, vel erroris, quod essent soliti stato die ante lucem convenire, carmenque Christo quasi Deo dicere secum invicem, seque sacramento, non in scelus aliquod obstringere, sed ne furta, ne latrocinia, ne adulteria committerent, ne fidem fallerent, ne depositum appellati abnegarent, quibus peractis morem sibi discedendi	
rursusque ad capiendum	fuisse, *rursusque coeundi ad capiendum* cibum, promiscuum tamen, et	rursusque ad capiendum
	innoxium, quod ipsum facere desisse post edictum meum, quo secundum mandata tua	
et cœras	*etærias* * esse	et cœras
	vetueram. Quo magis necessarium credidi, ex duabus ancillis, quæ ministræ dicebantur, quid esse veri et per tormenta quærere. Sed nihil aliud inveni, quem superstitionem	
pravam immodicam	*pravam, et immodicam.* Ideoque	pravam immodicam
	delata cognitione ad consulendum	
decurri	te *decucurri.* Visa est enim mihi	decurri
	res digna consultatione, maxime propter periclitantium numerum. Multi enim omnis ætatis, omnis ordinis, utriusque sexus etiam vocantur in periculum et vocabuntur. Neque enim civitates tantum sed	

Digitized by Google

VARIETAS AVANCIANA	TEXTUS ALDINUS	VARIETAS BEROALDINA
passumque venire victimarum	vicos etiam atque agros superstitionis istius contagio pervagata est, quæ videtur sisti et corrigi posse. Certe satis constat, prope jam desolata templa cœpisse celebrari, et sacra solemnia diu intermissa repeti *passimque ventre victimas*, quarum adhuc rarissimus emptor invenlebatur, ex quo facile est opinari, quæ turba hominum emendari possit, si sit pœnitentiæ locus.	pastumque venire victimarum
	TRAJANUS PLINIO.	Trajanus Pli. Sal.
causis	Actum quem debuisti mi Secunde in excutiendis *caussis* eorum, qui Christiani ad te delati fuerant, secutus es. Neque enim in universum aliquid, quod quasi certam formam habeat, constitui potest. Conquirendi non sunt, *si deferantur* et arguantur, puniendi sunt, ita tamen, ut qui negaverit se Christianum esse; idque re ipsa manifestum fecerit, id est supplicando diis nostris, *quamvis suspectus in præteritum fuerit*, veniam ex pœnitentia impetret. Sine *autore* vero propositi libelli nullo crimine locum habere debent, nam et pessimi exempli, nec nostri sæculi est [1].	causis
si deferentur		si deferentur
uqamvis suspectus in præteritum		quamvis suspectus in præteritum
auctore		auctore

IV

Après la lecture de cette correspondance, il semble qu'il n'y ait plus qu'à tirer les conclusions. Il a existé deux lettres qui

[1] Ed. Aldina, in-8, pp. 327, 328, 329.

Digitized by Google

ont rapport aux chrétiens de Pont et de Bithynie. La première, la quatre-vingt-dix-septième du dixième livre est citée par saint Jérôme, Eusèbe de Césarée et Tertullien; les mêmes auteurs mentionnent aussi la seconde, la quatre-vingt-dix-huitième du même recueil. Dans la quatre-vingt-dix-septième, le légat consulte l'empereur sur la procédure à suivre à l'égard des chrétiens de Pont et de Bithynie. Ces chrétiens font preuve d'une inflexible obstination dans leur foi, mais ne paraissent pas mériter le supplice; dans la quatre-vingt-dix-huitième, l'empereur répond qu'il ne faut pas rechercher les chrétiens, mais qu'on doit cependant les punir, s'ils persévèrent dans leurs pratiques, lorsqu'ils auront été déférés et convaincus. Rien ne paraît plus simple que cette consultation, et la cause est jugée. Car enfin, par quel merveilleux artifice, des lettres, si célèbres dans le monde chrétien, revues et éditées avec tant de soin, auraient-elles pu être supposées, se glisser dans de si nombreux témoignages, et être conservées, à point nommé, dans un manuscrit rédigé en écriture lombarde! Cependant, des auteurs ont nié l'authenticité de ces lettres; c'est le petit nombre ; la plupart ont fait des travaux et des études où se trouvent réunis tous les matériaux pour la défense et l'authenticité de cette correspondance; c'est le moment, avant d'aborder les difficultés soulevées par les contemporains, de rechercher si, dans le passé, il y a eu un examen de ces pièces et si cet examen a été *sévère*.

Je ne me propose pas de démêler les divers sens du rescrit de Trajan, ni d'en examiner la justice et l'équité. Les opinions les plus diverses se sont produites à cet égard, depuis l'*Apologétique* de Tertullien, jusqu'au *Resveille-matin* de Benbellona de Godentiis[1]. Les uns, comme Tertullien, ont vu dans le rescrit de Trajan, une réponse vague, confuse et même contradictoire; les autres, comme Benbellona et tous ceux qui, selon la mode du temps, écrivaient des *resveille-matin*, ont cherché dans le passé l'occasion de critiquer le présent; ils ont exalté à l'envi un prince qui frappait les délateurs et savait user de *tolérance* envers les chrétiens, comme nous dirions aujourd'hui.

[1] Benbellona de Godentiis (Bartholomæus Gœricius), *Commentatio juridico-politico-historica* pro defensione autonomiæ.. Seu *suscitabulum principum*. Francofurt, 1512, in-12.

Digitized by Google

Le document important pour nous, c'est la lettre de Pline. Déjà, du temps d'Alde Manuce, des auteurs peu réputés et peu connus avaient attaqué l'authenticité des lettres. Alde Manuce leur adressait quelques mots dans sa préface : « Que ces lettres soient authentiques, disait-il, on peut le prouver de plusieurs manières, mais particulièrement à l'aide de ces arguments : en premier lieu, elles font partie d'un exemplaire très-ancien, à la suite des autres lettres que nous avons fait imprimer et qui porte le nom de Pline le Jeune ; en second lieu, elles renferment la consultation de Pline au sujet des chrétiens et la réponse de l'empereur Trajan [1]. » En ce temps-là, c'était une bonne note pour la correspondance de renfermer les lettres sur les chrétiens ; c'est aujourd'hui un signe qui les rend suspectes.

A partir d'Alde Manuce, on ne peut énumérer le nombre des auteurs catholiques ou protestants qui ont traité de ces Lettres. Aussi n'est-il pas téméraire d'affirmer que de toutes les questions soumises autrefois à la discussion des savants, il n'y en a pas de plus fréquente, de plus agitée que celle de la correspondance au sujet des chrétiens. Les savants et les érudits du XVIe siècle ont eu la double gloire de restaurer les écrits de l'antiquité païenne et de tenter la description des origines chrétiennes. On le vit mieux encore, lorsque les premiers *éditeurs*, *les jurisconsultes*, les *historiens* n'eurent rien tant à cœur que d'écrire sur la célèbre correspondance, que de l'enrichir de notes et de la défendre par des discussions aussi savantes qu'elles étaient approfondies.

Les *Éditeurs* abordent les premiers la question. Il faut voir avec quel art, avec quelle compétence, Catanée, Veenhusius, Longolius savent déterminer la valeur des mots, comme ils décrivent les personnages, les villes et les régions ! Ils sont habiles à suivre la trace des rites anciens ; un texte est-il obscur, ils l'éclaircissent à l'aide d'une disposition du droit civil; ils restituent des fragments incomplets, font un choix entre les différentes leçons, et savent prendre parti après de longs

[1] Aldus Pius Manutius, *C. Plinii... libri decem*, Præf : « Esse autem Plinii Epistolas ad Trajanum, multis rationibus probari potest, sed his potissimum : primum quia in antiquissimo exemplari, una cum aliis, ut nos imprimendas curavimus, sub Plinii Junioris nomine scriptæ sunt. Deinde, quia Plinii illud de Christianis ad Trajanum et rescriptum Trajani super ea re habetur in una ex eisdem Epistolis ad Trajanum. »

Digitized by Google

rapprochements. Catanée de Milan a une science encyclopédique, il peut tour à tour prendre la parole comme jurisconsulte, comme historien, comme grammairien. Voici l'appréciation qu'il met en tête de la lettre quatre-vingt-dix-septième : « Il semble, de prime abord, qu'on devrait supprimer cette lettre, ou ne lui faire les honneurs d'aucune annotation, car elle est tout à fait contraire aux chrétiens ; mais lorsque je viens à penser que sa lecture peut faire toucher du doigt, tant l'ignorance des Romains persécuteurs de la foi, que l'inaltérable patience des chrétiens sans cesse fortifiés par Jésus-Christ contre le raffinement des supplices, je crois qu'il importe de produire cette Lettre comme un témoignage tout à fait favorable à ce qu'elle reprend et condamne dans les chrétiens [1]. » Henri Estienne s'appliquait à revoir et à corriger toutes les citations grecques qui abondent dans les lettres de Pline ; Veenhusius compilait les travaux de ses devanciers, et Longolius, qui joignait à sa pénétration personnelle les ressources et la richesse des notes de son ami Cortius, eut le mérite de publier un texte avec des commentaires historiques, qui ne saurait être oublié aujourd'hui, même après les travaux de MM. Keil et Mommsen.

Les *jurisconsultes* rivalisaient de zèle avec les éditeurs ; sur ce terrain, du moins, ils n'étaient plus réduits, ainsi que l'a spirituellement remarqué Erasme, à rouler l'éternel rocher de Sisyphe ! Il suffit de nommer les principaux. François Baudouin écrivait *ex professo*, un traité sur les Édits des Princes [2]. Les difficultés sont abordées de front ; les vices asiatiques qu'on rencontre chez les habitants du Pont et de la Bithynie, les *hétairies* répandues au temps de Trajan sur toute la surface de l'empire, la procédure des *Irénarques* contre les chrétiens, selon les récits des *Actes des Martyrs*, enfin la conduite de Pline à l'égard des fidèles de Pont et de Bithynie, d'après la relation de la lettre XCVII^e, tout est étudié avec une parfaite netteté, tout est décrit avec cette précision simple et éloquente qu'on rencontre parfois chez les magistrats

[1] Catanœus, *Epistolarum Plinii libri decem*, Mediolani, 1519 ; argumentum epistolæ XCVII, X libri.

[2] Francisci Balduini jurisconsulti, *Commentarii ad edicta veterum Principum Romanorum de Christianis*, Basileæ, per Joann. Oporinum, in-8. Baudouin transcrit les deux lettres et les commente longuement de la page 29-69.

Digitized by Google

de cette époque. Ce n'est que pour mémoire qu'il faut faire mention d'autres écrits composés à l'occasion de la correspondance, et qui sont pleins d'allusions très-transparentes aux difficultés du moment; l'opuscule de Samuel Petit[1] appartient à cette classe; dans notre style contemporain, nous l'appellerions une *conférence*. Mais enfin, quels que fussent les ouvrages écrits *ex professo* ou à l'occasion des deux lettres, il n'était venu à la pensée d'aucun jurisconsulte français de s'élever contre l'authenticité de la correspondance.

Elle attira bientôt l'attention des savants allemands, et l'un d'eux, Conrad Rittershuys, qui écrivait pour deux jeunes princes un traité sur l'empereur Trajan[2], s'était épris d'un bel enthousiasme pour les lettres et les comparait à des perles hors de prix.... *gemmas pretiosissimas !* Tous ces travaux préparaient celui de J. Gerhard Vossius, de tous ceux qui avaient précédé le plus savant et le plus complet. Il disait dès les premières pages de son petit traité : « Il n'y a pas de controverse possible sur l'authenticité du Xe livre, et en particulier sur la consultation de Pline au sujet des chrétiens et sur le rescrit de César à Pline le Jeune[3]. » L'opinion du XVIIe siècle sur la correspondance est dans ce mot de Vossius; elle demeura la même au XVIIIe siècle, jusqu'à l'année 1788. Dès le commencement du siècle dernier, la question avait été reprise de nouveau, dans la célèbre université de Halle que venait de fonder Frédéric Ier, et pour qu'on ne croie pas que la question se présentât d'une manière purement accidendelle, on peut affirmer que de 1711 à 1788, la lettre de Pline ne cessa d'occuper les érudits, non-seulement à Halle, mais à Gœttingue et dans les autres centres universitaires allemands. Böhmer, un professeur de Halle, qui s'est fait un

[1] Samuel Petit, *Diatriba de Jure principum edictis Ecclesiæ quæsito, nec armis adversus temerantes aut antiquantes vindicato*. Amstelod., in-8.

[2] Cunrad. Rittershusius, *Optimus Princeps Trajanus*, Ambegæ, 1608, in-8.

[3] Gerhardus Joannes Vossius : *In Epistolam Plinii de Christianis commentarius*, Amstelod., 1656, in-16, p. 1-61. « Verum esse genuinum (X^um^ Librum) extra controversiam poni debet, præsertim de Epistola illa quæ super Christianis Trajani judicium exquirit, item ista qua Cæsar Plinio respondit. » Vossius divise la Lettre XCVII en trois parties : *Cujus Partes sunt tres : Prima est propositio. Altera autem narratio facti Pliniana, tertia judicium Plinii de toto hoc negotio*, p. 5 et 6. Chacune des trois parties est rapprochée des faits de l'histoire générale, des textes des Pères et des passages du jurisconsulte Ulpien.

Digitized by Google

grand nom parmi les hommes habiles dans les questions d'antiquités chrétiennes, n'a pas craint de dire : que la lettre de Pline avait d'autant plus d'autorité qu'elle paraissait de tout point empruntée *aux Actes judiciaires* [1] !

D'un autre côté, les *historiens* en France et en Allemagne avaient fait leur profit d'une narration aussi précieuse et l'avaient insérée dans la trame de leurs récits. Coeffeteau s'en servait chez nous, pour faire la description du règne de Trajan, dans la première histoire romaine qui eût peut-être été rédigée en langue française [2], et Laurent Mosheim, que les Allemands ont appelé le Père de l'histoire ecclésiastique, démontrait par une savante exposition des Institutions romaines et chrétiennes, que tous les détails fournis par les deux lettres étaient bien du temps et avaient tous les airs de l'authenticité. C'est ainsi que jusqu'à la fin du XVIIe siècle, *éditeurs, jurisconsultes, historiens* s'occupaient de la correspondance ; on l'étudiait dans les principaux centres littéraires de l'Italie, de la France et de l'Allemagne. Je demande pardon de ce que peuvent avoir d'aride tous ces renseignements bibliographiques ; mais peut-on se dispenser de les fournir, lorsqu'on se trouve en face d'une assertion comme celle-ci : « que l'opinion de l'authenticité de la correspondance *reçue généralement* n'avait jamais été soumise jusqu'à notre temps à un examen sévère [4] » ?

C'est en vain que des savants d'Allemagne, de France et d'Italie avaient approfondi la question ; des hommes tels que Baudouin, Vossius, Böhmer et Mosheim sont exposés aujourd'hui à n'être plus regardés comme des *examinateurs assez sévères*. Certains critiques paraissent croire, en effet, que pour bien apprécier la valeur d'une pièce historique, il faut commencer par en nier l'authenticité. A ces critiques exigeants,

[1] Just. Hennings Böhmer : *XII Dissertationes Juris Ecclesiastici Antiqui ad Plinium Secundum et ad Tertullianum*. On lit, 1e *de Statu die Christianorum* p. 5 : « Plinius Secundus... relationem quidem concisam et perbrevem, sed quæ historiæ Ecclesiasticæ multam lucem adferre potest, Trajano imperatori misit, quæ tantò gravius pondus habere debet, quod *ex Actis judicialibus* desumta esse videatur. »

[2] Nicol. Coeffeteau, *Histoire romaine*, l. IX.

[3] Laur. Mosheim, *De Rebus Christianis ante Constantinum Magnum commentarius*.

[4] *Revue des Deux-Mondes*, livraison du 15 décembre 1874, *l. c.*

Digitized by Google

un théologien de l'Université de Halle n'a pas manqué de donner pleine satisfaction ; c'est de Jean-Salomon Semler que je veux parler. Semler était un esprit inquiet qui se plaisait à tout troubler, à tout mêler, qui mettait bien souvent les rêveries de son imagination à la place de la réalité. Voici le jugement qui a été porté sur lui par un écrivain considérable en Allemagne : « Semler peignit sous les couleurs les plus sombres les premières années de l'Église chrétienne.... L'Église qui a perdu son véritable point de départ, n'a plus pour lui, aucun but précis et arrêté. Le développement historique de l'Église se résume simplement dans les tentatives et les aspirations des âmes individuelles vers la liberté.... Semler a été bien plus entraîné par le mouvement qu'il a fait naître, qu'il n'a été capable de le diriger. Ç'a été sa faiblesse et sa punition d'avoir été l'instrument aveugle des tendances.... de son époque [1]. » En 1771, Semler avait commencé par admettre pleinement l'authenticité des Lettres [2], mais en 1784, il les regardait déjà un peu comme suspectes [3], et en 1788, il les traitait sans respect, d'une manière très-vive et très-emportée *Stolidissimæ nugæ*, disait le professeur à propos des lettres, *fraudesque non piæ sed impudentissimæ !* Nous sommes bien loin du temps où Conrad Rittershuys les appelait des perles hors de prix ! Mais ainsi vont les opinions humaines, elles ressemblent aux convives du poëte qui ont chacun leurs préférences :

Poscentes vario multum diversa palato.

Le débat une fois soulevé, les partis se formèrent, comme c'était l'usage. Un professeur de Gœttingue, Harversaat, répliquait aux invectives du professeur de Halle [4], et Semler était obligé de publier, selon les besoins de la cause, les fascicules

[1] Dörner, *Histoire de la Théologie protestante*, trad. A. Paulmier, pp. 608 et 609.

[2] Joh. Sal. Semler, *Commentarii historici de antiquo Christianorum statu*, 2 vol. in-8, Hallæ-Magdeburgicæ, 1771, Cf. t. I, sæcul. I, § 33.

[3] Joh. Sal. Semler, *Novæ observationes quibus studiosius illustrantur potiora capita hist. et relig. Christianæ usque ad Constantinum Magnum*, Hallæ, 1784, cf. sæc. II, p. 37.

[4] Adolph. Christoph. Haversaat, *Vertheidigung der Plinius'schen Briefe uber die Christen gegen die Einwürfe des Dr Semler*. 8, Gottingæ, 1788.

Digitized by Google

de son Histoire ecclésiastique[1], et d'appeler à son secours, son ami et fidèle disciple, le fougueux Henri Corodi[2]. La lutte était désormais vivement engagée. Semler et Corodi se servaient d'armes de toute sorte ; l'histoire ancienne, ils la remplissaient de préoccupations contemporaines; les récits douteux ou suspects leur devenaient des instruments propres à ruiner de fond en comble l'authenticité de la correspondance.

Cette école qui prétendait réformer la méthode dans les études historiques, y apportait, il faut l'avouer, un changement aussi radical qu'inattendu. Semler et Corodi firent table rase des témoignages. Des écrivains de l'Église, disaient-ils, comme saint Jérôme, Eusèbe de Césarée et Tertullien, avaient trop d'intérêt à croire vraie cette correspondance entre Pline et Trajan. Ils écartaient donc les témoignages et les remplaçaient par des idées d'antiquité qu'ils se faisaient à eux-mêmes. Il ne suffisait pas d'intenter d'une manière vague un procès aux écrivains ecclésiastiques en général, il fallait surtout décrier Tertullien, un phraseur qui croyait que les légats et les empereurs s'occupaient des chrétiens !

Le principal effort de l'argumentation de Semler portait sur un manque d'harmonie entre les récits de la correspondance et les histoires du même temps. La correspondance ne réfléchissait pas l'image des mœurs chrétiennes et païennes, elle n'exprimait pas non plus la vraie physionomie de Pline le Jeune. C'est la première fois, s'écriait Semler, qu'on nous fait une pareille histoire des païens et des chrétiens et de leurs rapports réciproques. Au second siècle, les chrétiens n'étaient pas si répandus, ils étaient en tout petit nombre. Et les païens étaient-ils donc si farouches à l'égard des chrétiens ? Peut-on citer une seule loi portée contre les chrétiens ? Les magistrats des villes et des provinces n'étaient-ils pas très-accommodants? En outre, dans la correspondance, c'est surtout le caractère de Pline qui est en défaut. Si des lois avaient été en vigueur contre les chrétiens, comment Pline, un jurisconsulte si distingué, aurait-il pu ignorer les procédures en usage ?

[1] Joh. Sal. Semler, *Neue Versuche die Kirchenhistorie der ersten Jahrhunderte mehr aufzuklären*, 8. Lipsiæ, Fasciculus I, p. 119-246.

[2] Hen. Corodi, *Beitrage zur Beförderung der vernünftigen Denkens in der Religion.*

Digitized by Google

aurait-il pu écrire : « Je n'ai jamais assisté aux causes des chrétiens ? » Mais, détail plus important encore, comment supposer qu'un légat aussi fidèle que Pline eût laissé près d'une année s'écouler avant de s'enquérir, auprès de l'empereur, de la conduite à tenir, dans un péril si pressant, suspendu comme une menace sur des personnes de tout âge et de tout sexe ?... La correspondance ne cadre donc ni avec l'époque de Pline, ni avec le caractère du légat de Trajan.

Enfin, de peur qu'il ne reste quelque chose debout dans les lettres de Pline et de Trajan, Semler fait la critique du style, où il trouve une langue toute liturgique, toute chrétienne, et non pas le vocabulaire d'un Romain. C'est quelque montaniste, disait-il, qui a dû écrire : *crimen, carmen, sacramentum, periclitari ;* cette langue-là n'était pas de la connaissance d'un homme de lettres et d'un proconsul ! Tout cela est dit avec amertume, ironie ; les attaques sont pleines de véhémence, les allusions de mauvais goût ; c'est l'homme d'une autre église, l'ardent sectaire.

Les attaques de Corodi et de Semler ne purent tenir contre la réfutation de A. C. Haversaat. Ce dernier, professeur à l'Université de Gœttingue, reprit la thèse de l'authenticité avec un si grand avantage, que, dès ce moment, la question parut épuisée et la cause gagnée. Les éditeurs de ce siècle, Gierig [1], Orelli [2] et Keil [3], ont tous admis l'authenticité de la lettre XCVII^e^, et M. Mommsen lui-même dans sa dernière étude n'a pas songé à la mettre en doute. En parlant des lettres envoyées du Pont, M. Mommsen s'exprime ainsi : « On trouve dans cette série les fameuses lettres concernant les chrétiens ; elles ont donc probablement trait à Amisus, ou à des localités voisines, quoique la demande de Pline et la réponse de Trajan aient une portée plus générale [4]. »

Au moment où M. Mommsen donnait ses conclusions, MM. Aubé et Desjardins reprenaient la thèse de Semler. Quoi-

[1] Gottlieb Erdman Gierig, *Epistolarum libri decem*, tom. II, p. 498-506.

[2] Jo. Casp. Orelli, *C. Plinii Secundi et Trajani Imperatoris epistolæ mutuæ.* Turici, 1833, p. 37-39.

[3] Henricus Keil, *C. Plini Cæcili Secundi Epistularum libri novem Epistularum ad Trajanum liber, Panegyricus.* Lipsiæ, 1870, p. 307, 308.

[4] Mommsen, *Étude*, p. 30, note 3. Je dis que M. Mommsen s'exprime ainsi, car ce savant a relu lui-même les épreuves de la traduction française. Avant-propos.

Digitized by Google

que les deux écrivains français répudient la véhémence de Semler, et exposent leurs difficultés sous une forme pleine d'atticisme et d'urbanité, il n'est pas sans intérêt de rapprocher les arguments de Semler et de Corodi de ceux de M. Aubé. Quelle que soit la nature des ressemblances qui existent entre M. Aubé et Salomon Semler, M. Ernest Desjardins sera certainement bien heureux d'apprendre que tous les doutes récemment proposés avaient déjà été mis en ordre et présentés avec une grande force dès la fin du XVIIIe siècle. Il ne me reste plus qu'à examiner et à discuter l'argumentation de M. Aubé.

V

M. Aubé a donc essayé d'ébranler l'authenticité de la correspondance; il a exposé ses doutes dans quelques pages de sa récente *Histoire* [1]. Avant de faire connaître l'opinion de cet écrivain et d'en discuter la valeur, je dois faire un aveu : je crains de ne pas reproduire assez fidèlement l'argumentation de M. Aubé. Je ne dirai pas que j'entreprends la discussion avec un adversaire souple, habile, qui porte son coup et qui se dérobe, mais quiconque voudra lire, dans l'*Histoire des persécutions*, l'exposé des doutes de l'auteur, sera frappé de la manière dont toutes ses preuves s'entrelacent, combien le professeur est habitué à reprendre en sous-œuvre et d'une manière peu scolastique, une longue suite de mineures, à les gonfler de considérations inattendues qui rompent soudainement le fil logique des idées pour les lecteurs qui ne sont pas accoutumés à tous ces artifices de langage. Ces procédés oratoires, quelquefois remplis d'une ironie contenue, font songer aux passes d'armes étincelantes ; elles peuvent être favorables aux agréments du style, à ce qu'on appelle l'intérêt du sujet, mais elles compromettent singulièrement la clarté et la précision de la pensée, dans une étude de critique historique.

Ces réserves faites, tous les doutes de M. Aubé peuvent être résumés dans ces deux propositions. Pour prouver que la lettre de Pline est authentique, il faut que les faits énumérés

[1] B. Aubé, *Histoire des persécutions de l'Église*, l. c. pp. 210-218.

Digitized by Google

cadrent de tout point avec le caractère connu de l'auteur ; il il est nécessaire que les témoignages des anciens et surtout celui de Tertullien soient irrécusables, et que l'auteur qui nie la valeur de ces témoignages ne soit pas responsable des difficultés qui pourront lui être faites au sujet du style des lettres, par exemple. Ces propositions, il est vrai, ne sont pas exprimées sous cette forme par M. Aubé ; mais elles existent dans son esprit, puisque, avant de conclure à la non-authenticité, il démontre que les deux conditions énoncées ne sont pas remplies. En d'autres termes, M. Aubé fait successivement la critique des faits et la critique des témoignages ; et c'est dans cette dernière qu'il essaye de se dégager de la responsabilité des difficultés fort embarrassantes qui pourront lui être faites, surtout à propos de l'auteur de la correspondance. Faisons avec M. Aubé l'examen séparé de chacune des deux questions qui renferment tout le débat, et pour ne pas nous répéter, indiquons, à l'occasion, de quelle manière M. E. Desjardins souligne et ponctue quelques-unes des attaques de M. Aubé.

Tout d'abord, M. Aubé prétend que les faits de la lettre quatre-vingt-dix-septième du Xe livre ne répondent pas au caractère de Pline le Jeune, de Pline *jurisconsulte*. Comment ! s'il y a des tribunaux à Rome pour juger les chrétiens, ce sont des tribunaux qui existent au temps de Pline, où l'on applique une procédure déterminée, et Pline, un jurisconsulte si célèbre, si habile, ne connaît pas la forme des jugements qui est en usage ! Pline est jurisconsulte et il ne voit pas la contradiction qu'il y a à s'enquérir *si le nom chrétien seul est un crime ou bien les forfaits inséparables de ce nom !* Pline est un *légiste*, un *homme de sens*, et il écrit que *l'obstination et l'inflexible entêtement à avouer quoi ? — il n'importe—méritent à eux seuls le supplice !* — Les faits ne cadrent pas avec le caractère de Pline *païen*. L'envoyé de Trajan n'est pas le pieux néophyte créé de toutes pièces par l'imagination crédule du moyen âge, il ne peut être favorable à la cause des chrétiens, et doit s'exprimer, au sujet de la religion nouvelle, comme ses amis Suétone et Tacite. Enfin, Pline est *gouverneur de province*, et s'il avait, comme il est à croire, la conscience de ses devoirs, il ne pouvait attendre la fin de sa délégation pour entretenir l'empereur d'une question si grave et d'un

Digitized by Google

intérêt si général, puisque cette superstition contagieuse aurait envahi les bourgades et les campagnes! D'ailleurs, le fait de la propagation si rapide du christianisme, dans le Pont et la Bithynie, n'est nullement établi. On ne peut l'expliquer par la prédication de saint Paul, et il est combattu par le témoignage d'Origène, qui affirme que les chrétiens étaient en tout petit nombre, de son temps, πάνυ ὀλίγοι, aussi bien que par la persistance des habitudes païennes en Orient comme en Occident. Les lettres quatre-vingt-dix-sept et quatre-vingt-dix-huit du Xe livre ne font donc pas corps avec la correspondance du gouverneur, et, si on les supprime, *personne ne doutera qu'il y ait le moindre vide ou la moindre lacune*. — Ainsi, la critique des faits contenus dans la lettre de Pline le Jeune à Trajan, amène M. Aubé à conclure que cette lettre n'est ni d'un jurisconsulte comme Pline, ni d'un païen, ni d'un gouverneur de province, et M. E. Desjardins, qui souscrit à toute cette argumentation, insiste principalement sur la qualité de gouverneur de province, pour montrer que la négligence de Pline le Jeune serait inexplicable, s'il était vrai qu'il eût révélé si tard à l'Empereur, et par une seule lettre, l'accusation portée contre tant de chrétiens.

Reprenons maintenant les conclusions de M. Aubé, et voyons s'il est aucun des faits invoqués à l'appui de sa thèse, qui puisse empêcher Pline d'être l'auteur de la lettre. Souvenons-nous bien que Pline *jurisconsulte*, *païen* et *gouverneur* de province ne saurait avoir écrit la lettre quatre-vingt-dix-sept. Et d'abord, pourquoi s'abandonner à une émotion si profonde à propos des tribunaux où l'on jugeait les causes des chrétiens? pourquoi vouloir à tout prix connaître les noms des juges, les forums ou les basiliques où ils siégeaient? M. Aubé éprouve-t-il donc tant de répugnance à se convaincre qu'il n'y avait pas de *tribunaux d'exception*, de *procédures spéciales* pour les causes de ces hommes qui étaient « odieux au genre humain » et à qui l'on faisait une réputation « de malfaiteurs? » Les chrétiens qui habitaient l'Aventin ou les cimetières voisins de la porte Capène étaient de trop petites gens, pour provoquer une législation particulière. Le droit commun suffisait, et l'on se souvient de l'application sommaire que Néron avait su lui donner. Son exemple ainsi que la haine publique attachée au nom chrétien, ne servirent pas peu à dicter, pendant de

Digitized by Google

longues années, les décisions qu'avaient à rendre, dans ces sortes de causes, les préteurs urbains ou les magistrats de province. Il n'est donc pas téméraire d'affirmer que si Pline avait pu connaître les chrétiens, avant sa légation en Bithynie, c'était plutôt à l'amphithéâtre des Flaviens qu'au Forum d'Auguste ou à celui de Trajan.

Ne serait-ce pas, du reste, trop exiger de Pline, que de l'astreindre après coup à s'être tenu au courant de toutes les causes, et même des plus minimes, comme étaient celles des chrétiens ? Le recueil de sa correspondance nous donne de tout autres renseignements sur ses habitudes d'avocat. Du jour où il commence à plaider, dans les premières années du règne de Domitien, ou peut-être même sous Titus, jusqu'à son départ pour la Bithynie, nous savons dans quelles circonstances il prend la parole. Il plaide surtout devant les centumvirs[1], dans la basilique Julia, et s'y occupe d'affaires de succession. Il parcourt « au pas de course » la carrière des honneurs. Il ne parle pas pendant son tribunat, il emploie le temps de sa préture à organiser les jeux ; les grands procès qu'il soutient devant le sénat, sont des mises en accusation contre ses prédécesseurs de Bithynie, ou bien des défenses pour les habitants de la Bétique. Dès l'an 96, il aspire au repos et jouit de plus en plus de la société de ses amis. Il est donc bien à craindre que M. Aubé n'ait voulu faire à Pline une légende de jurisconsulte, comme le moyen âge avait fait une légende de pieux néophyte à l'ancien légat de Bithynie. Un gouverneur qui, pendant son tribunat militaire en Syrie, s'est fait donner une place de comptable dans la légion, s'est créé des loisirs pour suivre les leçons des philosophes de la contrée, et nouer avec eux des relations intimes, qui, chargé de la préfecture du Trésor de Saturne, passe son temps à polir des compositions pour les lectures publiques ou à donner les éditions de ses premiers livres de lettres, qui marque son consulat par la publication de quelques pièces de poésie, à la grande stupéfaction de ses amis qui n'en reviennent pas de rencontrer un consulaire de quarante ans *dans les sentiers de Catulle*, qui gémit, dans son gouvernement, d'être enchaîné par mille entraves, et qui soupire après le moment de rompre

[1] *VI Epist.*, 12. « In harena mea, hoc est apud centumviros. »

Digitized by Google

ses liens, *O quando hos laqueos, si solvere negatur, abrumpam!* Ce gouverneur n'est pas ce jurisconculte consommé, ce légiste accompli dont M. Aubé se plaît à nous faire un Antoine ou un Scévola [1]. Il faut avouer sans doute que Pline s'était formé à l'étude du droit, aux exercices du barreau, comme c'était l'habitude de tous ceux qui se destinaient à la carrière des honneurs. Mais laissons donc là le jurisconsulte profond, éminent, et voyons, dans Pline le Jeune, le rédacteur de la lettre, c'est-à-dire le Romain qui peut demander, sans se contredire, si les chrétiens doivent être poursuivis pour le nom qu'ils portent, dans un temps où Tertullien nous apprend que leur nom est leur seul forfait [2], voyons l'homme officiel qui ne s'inquiète pas plus des confessions des chrétiens que ne l'avait fait autrefois Gallion le proconsul d'Achaïe [3], et qui punit tous ceux qui persistent à ne vouloir pas sacrifier aux dieux de l'Empire.

Ajouter que Pline *païen* doit s'exprimer comme ses amis Tacite et Suétone, et ne rien dire qui soit favorable aux chrétiens, c'est affirmer que la calomnie une fois en possession, la vérité ne pourra jamais conquérir ses droits, que les témoins oculaires des événements sont toujours obligés de les apprécier comme ceux qui n'en jugent que sur les rumeurs exagérées d'une foule aveugle et haineuse, *qu'un homme du monde, doux, humain* comme l'est Pline d'après M. Aubé, doit avoir, aussitôt qu'il s'agit de la religion nouvelle, une humeur sombre comme Tacite, ou prendre le ton volage et ironique de Suétone. Alors, il ne s'agit plus seulement d'expliquer comment la lettre a pu être écrite, mais tout le christianisme est en cause : comment s'est-il propagé, établi, affermi dans le monde ? Car enfin, pourquoi Constantin ne tenait-il pas le même langage que Galère, et pourquoi Théodose ne suivait-il pas les mêmes errements que Julien l'Apostat ?

MM. Aubé et E. Desjardins insistent : si la lettre n'est pas supposée, si, au moment de la légation de Pline, le christianisme avait pu se répandre en Bithynie, au point *d'envahir les bourgades et les champs, et de rendre les temples déserts*, le gouverneur de la province a été d'une négligence *inexpli-*

[1] Les principaux détails du *Cursus honorum* de Pline sont empruntés à l'Étude de M. Mommsen : *Etude sur Pline le Jeune*.

[2] *Apologet.*, c. II : « Christianus... nomen valde infestum. »

[3] Act. des Ap., c. XVIII, 12.

Digitized by Google

cable; n'aurait-il pas dû, dès son arrivée dans la province, saisir l'Empereur d'une question de cette importance. MM. Aubé et E. Desjardins semblent se méprendre sur la procédure de Pline, à l'égard des chrétiens. Le propréteur, à peine arrivé en Bithynie, visite son gouvernement. On lui défère des chrétiens ; il les punit, s'ils avouent qu'ils sont chrétiens, et surtout s'ils s'obstinent à ne pas sacrifier. Le légat n'a d'abord aucun scrupule, car il est armé de la loi qui interdit le nom chrétien et la confession de la foi nouvelle. Mais, lorsque Pline arrive dans le Pont, qu'il aborde à Amisus, son âme s'émeut à la vue du nombre de ceux qui sont compromis ; les doutes commencent à naître dans son esprit sur la régularité d'une procédure qui doit être appliquée à presque toute la province; comment s'y prend-on ailleurs, dans les régions où les chrétiens sont en nombre ? Il en réfère à l'empereur. Quoi qu'il en soit de la conduite de Pline, le christianisme avait été prêché en Bithynie depuis plus de soixante ans. Saint Paul n'avait pu y pénétrer, comme le rapportent les Actes des Apôtres [1] ; mais saint Pierre l'avait évangélisée [2] avant la persécution de Néron, et les lettres qu'il leur adresse, vers la fin de sa vie, témoignent du nombre des convertis et des liens intimes qui s'étaient établis entre les fidèles du Pont et de Bithynie et le chef des Apôtres. Cette prédication s'était faite dans les bourgades, dans les champs, comme dans les grandes villes. Elle n'était pas le résultat d'un programme tardivement introduit dans le christianisme ; dès les premiers jours qui suivirent la Pentecôte, les Apôtres avaient visité les *villages* des Samaritains et les *bourgades* de la Palestine [3], l'Évangile n'avait pas cessé d'être annoncé aux pauvres, aux ignorants, et quelques années après la légation de Pline, saint Justin pouvait, sans craindre d'être démenti, prononcer ces paroles que M. Aubé doit bien connaître : « Il n'est pas une seule race de Grecs, il n'en est pas une de barbares, qu'on les appelle Scythes qui voyagent sur des chars, Nomades qui n'ont pas de demeures, Sabéens qui paissent des troupeaux et qui habitent sous la tente ; non, il n'en est pas une seule qui n'offre maintenant, par la médiation de

[1] Act. des Ap., XIV, 7 : « Ire *tentavit* in Bithyniam. »

[2] Saint Épiphane, *Hæres. XXVII, 6* : Πέτρος δὲ πολλάκις Πόντον τε καὶ Βιθυνίαν ἐπεσκέψατο.

[3] Act. apost., VIII, 25, græce : πολλάς τε κώμας εὐηγγελίζοντο.

Digitized by Google

Jésus le Crucifié, ses prières et ses actions de grâces à Dieu le Père et le Créateur du monde [1]. » Les paroles de saint Justin s'appliquent aux chrétiens de la Grèce comme à ceux de l'Orient. Mais on objecte le texte d'Origène : — Les chrétiens n'étaient qu'une infime minorité, en Bithynie, comme dans le reste de l'Asie.— L'autorité du grand nom d'Origène vaut la peine qu'on s'y arrête un instant. Dans le passage cité par M. Aubé, Celse a demandé aux chrétiens ce qu'il arriverait si tout l'Empire embrassait la foi nouvelle, adorait le Très-Haut ? Avant de répondre, Origène rappelle les paroles de Notre-Seigneur en saint Mathieu (XVIII-19) où il est question des prodiges que peut obtenir la prière commune, puis il ajoute : « Dieu se plait en la concorde des êtres doués de raison, mais il abhorre les dissensions. Quelle ne serait donc pas sa joie, si, *au lieu d'un petit nombre, comme aujourd'hui*, l'Empire romain tout entier vivait dans cette union divine [2] ? » Les chrétiens sont toujours une minorité, lorsqu'on les compare aux habitants du monde entier. Les expressions « un tout petit nombre, comme aujourd'hui » se rapportent, dans Origène, à un terme de comparaison tout autre que celui de M. Aubé. Non-seulement Origène ne dit pas que les chrétiens de la province de Pont et de Bithynie fissent à peine nombre, mais il n'affirme même pas d'une manière absolue que les chrétiens fussent en tout

[1] Je ne nie pas qu'il y ait dans ce développement de saint Justin, quelque chose d'oratoire; mais ce développement oratoire n'aurait pu être produit, si le fait de la propagation du christianisme. au IIe siècle, n'avait pas été constaté. Cfr. Justini philos. et martyris *Dialogus cum Tryphone*, § 117. Édition d'Otto, Iéna. 1877 : *Corpus Apologetarum Christianorum sæculi secundi*, t. II, p. 420 : Οὐδὲ ἓν ὅλως ἐστί τι γένος ἀνθρώπων, εἴτε βαρβάρων εἴτε Ἑλλήνων εἴτε ἁπλῶς ᾠτινιοῦν ὀνόματι προσαγορευομένων, ἢ ἁμαξοβίων ἢ ἀοίκων καλουμένων ἢ ἐν σκηναῖς κτηνοτρόφων οἰκούντων, ἐν οἷς μὴ διὰ τοῦ ὀνόματος τοῦ σταυρωθέντος Ἰησοῦ εὐχαὶ εὐχαριστίαι τῷ πατρὶ καὶ ποιητῇ τῶν ὅλων γίνωνται.

[2] *Contra Celsum*, lib. VIII, ed. Delarue, p. 793, 794 : Ἐπεὶ δὲ καθ' ὑπόθεσιν ζητεῖ (Κέλσος), εἰ πεισθέντες Ῥωμαῖοι τῷ χριστιανῶν λόγῳ, τῶν πρὸς τοὺς νενομισμένους θεοὺς ἀμελήσαντες καὶ τῶν κατὰ τοὺς ἀνθρώπους προτέρων νόμων, τὸν Ὕψιστον σέβοιντο, τί ἂν ἀπαντήσαι· ἄκουε τί ἀρέσκει περὶ τούτων ἡμῖν. Φαμὲν δ' ὅτι, εἴπερ ἂν δύο συμφωνῶσιν ἐξ ἡμῶν ἐπὶ τῆς γῆς περὶ παντὸς πράγματος, οὗ ἐὰν αἰτήσωνται, γενήσεται αὐτοῖς παρὰ τοῦ ἐν τοῖς οὐρανοῖς Πατρὸς τῶν δικαίων· (Matth. XXVIII, 19) Χαίρει γὰρ συμφωνίᾳ τῶν λογικῶν ζώων ὁ Θεός, καὶ ἐκτρέπεται τὴν διαφωνίαν· τί χρὴ νομίζειν εἰ μὴ μόνον, ὡς νῦν, πάνυ ὀλίγοι, ἀλλὰ πᾶσα ἡ ὑπὸ Ῥωμαίων ἀρχή ;

Digitized by Google

petit nombre en Asie. Dans la pensée de l'apologiste, qui voudrait voir le nom de Dieu partout glorifié, les chrétiens ne sont en petit nombre que si on les compare à l'Empire romain tout entier. Du reste, si l'on veut se convaincre de l'opinion d'Origène sur la propagation du christianisme en Asie, de son temps, il suffit de se reporter au livre III contre Celse. Cet habile antagoniste des chrétiens vient de leur dire : « Votre trop grand nombre vous nuit, vous ne vous accordez plus, vous ne formez partout que des factions; encore, si vous étiez *le petit nombre du commencement !* » — « Sans doute, répond Origène, les chrétiens étaient en petit nombre dans le commencement, surtout si on les compare à la *multitude de la suite,* quoiqu'aux temps apostoliques, *ils ne fussent pas déjà en si petit nombre* [1]. » Il n'est pas possible que M. Aubé ait connu le texte du livre III, et qu'il soit venu ensuite avec une pleine sécurité opposer le πάνυ ὀλίγοι; car ne serait-il pas bien étrange qu'après l'affirmation du livre III, Origène eût appliqué au même terme de comparaison le πάνυ ὀλίγοι, du livre VIII [2] ? — Enfin, pour soutenir la thèse du petit nombre des chrétiens, en Bithynie, peut-on insister, en disant que les mœurs païennes luttèrent longtemps en Occident et en Orient contre la doctrine nouvelle ? Si M. Aubé prétend seulement établir par là que le christianisme, bien que répandu dans le monde entier, trouva longtemps encore des foyers de résistance, que le paganisme eut de temps à autre ses reprises d'armes, comme il les a encore aujourd'hui, sous d'autres formes, personne ne peut y contredire.

Cette question incidente résolue, il est aisé de se convaincre que les faits relevés dans la lettre par M. Aubé, n'empêchent pas Pline de l'avoir écrite; il est d'autres faits contenus dans ce même document qui indiquent, qui réclament comme le rédacteur de la lettre quatre-vingt-dix-sept, Pline le Jeune, le Romain et le gouverneur que nous connaissons. Ne nous

[1] *Cont. Cels. III,* ed. Delarue, p. 458. Ὅτι μὲν οὖν συγκρίσει τοῦ ἐξῆν πλήθους ὀλίγοι ἦσαν ἀρχόμενοι χριστιανοί, δῆλον· καίτοι οὐ πάντη ἦσας ὀλίγοι..

[2] J'ai dû insister sur le sens vrai des mots d'Origène πάνυ ὀλίγοι : l'interprétation de M. Aubé étant déjà passée dans *l'Histoire des Romains* de M. Duruy (Cf. *Histoire des Romains*, tom. V, p. 477, not 1). *La communauté des chrétiens,* y est-il dit, *n'était pas considérable.*

Digitized by Google

occupons pas, en ce moment, du style, puisque l'auteur de l'*Histoire des persécutions* avoue que la lettre est du *meilleur* Pline, qu'on ne peut, dans la liaison des idées, surprendre la main d'un faussaire, ajoutons même que dans cette lettre, comme dans toutes les autres Pline, est fidèle à son caractère : il consulte, il questionne, c'est un devoir consacré par l'usage, imposé par sa charge, *solenne est*. — N'insistons pas trop sur d'autres détails, par exemple, que c'est bien un Pline païen, gouverneur de province *qui fait mettre en réserve, pour les envoyer à Rome, les citoyens romains qui se donnent à ces folles pratiques*, qui s'adresse à des apostats, pour avoir des renseignements sur les réunions du jour et de la nuit, qui met à la torture de pauvres esclaves, des femmes [1], afin de les forcer à faire des révélations !

Mais il est un signe incontestable qui permet de reconnaître, dans le ton et dans les faits de la lettre, un Païen renfermé dans sa routine, un Romain d'une défiance toujours excessive quand il s'agit des rites : c'est le soin exclusif du gouverneur, dans ses enquêtes, dans ses interrogatoires, à sauver seulement les dehors. Un faussaire chrétien, un habile auteur d'apocryphes n'eût pas fait diriger l'enquête comme le vrai Pline l'a conduite. Un Pline chrétien, du IIIe siècle, n'eût pas manqué de s'informer des sectes qui existaient, des différences qu'on introduisait dans la foi et dans l'espérance en Jésus-Christ ; il aurait voulu connaître les évêques, les prêtres, se serait fait apporter les livres sacrés, et l'hymne qu'on chantait au Christ. Mais le vrai Pline est un Romain ; il s'inquiète peu d'ébranler les consciences, il ne se préoccupe que de la conduite extérieure de ses administrés. Afin que cette conduite extérieure soit correcte, il s'éclaire sur les choses qui paraissent au dehors, sur les réunions, sur ce fameux *sacramentum* qui rappelait trop à un magistrat le serment de Catilina et des conjurés, sur les dispositions des chrétiens à offrir l'encens et le vin aux images de l'empereur et aux statues des dieux. S'ils ne se soumettent pas à ce culte public, — et non pas, comme l'a dit M. Aubé, s'ils persistent *à avouer n'importe*

[1] On connaissait ces esclaves, ces femmes dévouées à la foi chrétienne. Elles allaient consoler les captifs dans les prisons, *ministræ feminæ* (Cf. saint Epiphane, *Hæres. LXXIX*, cap. III.) — Lucien, *Pérégrinus*, appelle ces femmes γραΐδια, χήρας τινάς.

Digitized by Google

quoi ! — ils sont obstinés, et leur obstination, de quelque manière qu'elle se produise, est un crime qui tombe sous le coup de la loi. En suivant ce mode d'enquête, Pline agissait comme les préteurs à Rome, comme les proconsuls en Gaule, comme les gouverneurs en Espagne. Cette procédure dura plusieurs siècles. Qu'importaient les consciences, si le ritualisme romain, si le culte public était sauvé ! Prudence nous a laissé une hymne sur le martyre de sainte Eulalie, qui confessa la foi en Espagne, sous le règne de Maximien Hercule. Les paroles du proconsul à la Vierge chrétienne sont insinuantes; elles peuvent nous aider à comprendre la procédure de Pline le Jeune contre les chrétiens qui lui étaient déférés.

Hæc rogo, quis labor est fugere !
Si modicum salis eminulis
Turis et exiguum digitis
Tangere Virgo benigna velis,
Pœna gravis procul abfuerit [1] *!*

Dans cette critique des faits, on a pu voir que M. Aubé s'est préalablement formé une idée de Pline le Jeune comme jurisconsulte, comme païen et comme gouverneur de province; s l'auteur de la lettre n'a pas de tout point rempli cette idée, il ne sera pas Pline. Au lieu d'adopter la même méthode, j'ai comparé l'auteur de la lettre non pas à une idée, mais à l'ensemble des faits qui forment le tissu de sa vie de légiste et d'avocat, de Romain et de propréteur du Pont et de Bithynie; je crois avoir démontré que les détails de la lettre XCVII^e^ répondent aux faits d'un ordre général contenus dans l'ensemble de la correspondance. La critique des témoignages va, je l'espère, me permettre de donner une conclusion définitive.

VI

« Saint Augustin et les autres Pères, dit Bossuet, demandent sur la foi de qui nous attribuons les livres profanes à des temps et à des auteurs certains. Chacun répond aussitôt que les livres sont distingués par les différents rapports qu'ils ont aux lois, aux coutumes, aux histoires d'un certain temps, par le style qui porte imprimé le caractère des âges et des auteurs

[1] Prudence, *ex libro* περὶ στεφάνων, hym. III, stroph. xxv.

Digitized by Google

particuliers ; *plus que tout cela* par la foi publique et par la tradition constante [1]. » Les premières conditions énumérées par Bossuet ont été étudiées, au sujet de la lettre de Pline, dans la critique des faits ; mais parce qu'il peut arriver que nous ne connaissions pas suffisamment tous les rouages d'une législation, que les histoires des temps reculés nous échappent souvent, et que le style, par une fraude habile, ne soit pas de l'âge ou des auteurs auxquels on le rapporte, il faut s'appliquer, dans la critique des témoignages, à chercher la foi publique et la tradition qui a précédé.

On ne peut désirer une tradition plus constante, au sujet de la lettre de Pline le Jeune à Trajan. Dès la fin du IVe siècle, les Apologistes, les Docteurs, les Pères de l'Église la citent et en revendiquent l'autorité, en Italie, en Espagne, dans l'Afrique proconsulaire et dans toute l'Asie. La trame de la tradition ecclésiastique ne peut être plus serrée; elle remonte successivement de saint Jérôme, l'annotateur des chroniques d'Eusèbe, à Paul Orose, le disciple de saint Augustin, à Eusèbe de Césarée qui connaît la critique historique, pour arriver à Tertullien qui naissait à Carthage, il faut bien s'en souvenir, moins de cinquante ans après la légation de Pline le Jeune en Bithynie. Quelques critiques, il est vrai, n'attachent d'importance qu'au témoignage de Tertullien, parce que, disent-ils, tous les historiens postérieurs à Tertullien n'ont fait que reproduire le témoignage du prêtre de Carthage. J'accepte la discussion sur ce terrain, quoique je ne puisse être persuadé qu'un fait aussi grave que celui de la lettre de Pline le Jeune ait jamais pu avoir la fortune d'être répandu, à un moment précis, dans toute l'Église, et sur la seule autorité de Tertullien, si la société chrétienne n'avait pas été, pour ainsi dire, pénétrée de la véracité du fait [2].

[1] Bossuet. *Diss, sur l'Hist. univ.*, 2e part., ch. XXVII.

[2] Je ne me crois pas dispensé de rapporter les témoignages d'Eusèbe de Césarée et de saint Jérôme. C'est en ces termes, qu'Eusèbe de Césarée raconte la consultation de Pline à l'empereur Trajan : Τερτυλλιανὸς ἱστορεῖ Πλίνιον Σεκοῦνδον ἡγοῦμενον ἐπαρχίας, πλήθη χριστιανῶν κατακρίναι θανάτῳ περὶ ὧν ἀπορῶν τι πράξοι, κοινοῦται Τραιανῷ, μηδέν ἄξιον θανάτου πράττειν αὐτοὺς πλὴν τοῦ μὴ θύειν· ἐιδώλοις καὶ ὅτι Χριστὸν ὡς Θεὸν ὑμνοῦσιν (ἕωθεν) ἀνιστάμενοι, ἀπεχόμενοι πάντων κακῶν. Πρὸς δὲ ἀντέγραψε Τραιανὸς μὴ ἐκζητεῖσθαι χριστιανούς. (Cf. Euseb. Pamph. *Chronic. Can. libri duo*, edit. Angelo Mai, Mediolan... 1808, p. 80; Euseb., Pamph. *Historia Eccles.*, III, 33.) Il

Digitized by Google

C'est, selon le langage de Bossuet, dans son « admirable Apologétique, » au chapitre second, que Tertullien a résumé la lettre

reste deux traductions de cette Chronique d'Eusèbe, l'une en latin faite par saint Jérôme, l'autre en langue arménienne, dont les Mékitaristes de Venise ont donné une traduction latine, dans la première partie de ce siècle. Je cite d'abord la traduction de saint Jérôme. « Plinius Secundus cum quamdam provinciam regeret, et in magistratu suo plurimos Christianorum interfecisset, multitudine eorum perterritus, quæsivit a Trajano, quid facto opus esset, nuntians ei, præter obstinationem non sacrificandi et antelucanos cœtus ad canendum cuidam *Christo ut Deo*, nihil apud eos reperiri. Præterea ad confœderandam disciplinam, vetari ab his homicidia, furta, adulteria, latrocinia, et his similia. Ad quos commotus Trajanus rescribit : Hoc genus quidem inquirendum non esse, oblatos vero puniri oportere. Tertullianus refert in Apologetico. » (Cf. S. Hieronym. *Interpretatio Chronici Eusebii Pamphili, ann. D^i CX.*

Voici maintenant en latin la traduction du texte arménien :

« Plinius Secundus, cujusdam Provinciæ Præses, plurimos Christianorum capitis damnavit, et condignam suis factis similiter retributionem recipit, turba nimirum in multitudine exorta, anxius hærebat, quid facto opus esset. Rem ad Trajanum regem deferendam putavit, declarans ei, præter cultum idolis non adhibitum, nihil dedecoris apud eos reperiri. De hoc etiam eum certiorem faciebat, diluculo surgere Christianos solere, et *Christum ut Deum* glorificare, atque prohibere (suos) ab adulterio, homicidio, aliisque simillimis rebus. Ad hæc vero rescribit (Trajanus) inquirendas (*non esse*) gentes Christianorum. Refert autem (hæc) Tertullianus. » Cf. Euseb. Pamph. *Pars II, Chronic. canon.* Venetiis 1818. p. 157 (opera Jo. Baptistæ Aucher Ancyrani, nunc primum ex armeniaco textu in latinum conversa).

Le texte d'Eusèbe et les deux traductions qui viennent d'être citées peuvent donner lieu aux observations suivantes. En premier lieu, il n'est personne qui ne voie combien elles sont identiques, pour le fond des choses. Une variante du texte me semble très-importante pour montrer que ni Eusèbe, ni saint Jérôme n'ont copié la leçon de Tertullien. Cet apologiste, en effet, écrit *Christo* ET *Deo*, mais Eusèbe et saint Jérôme ont transcrit *Christo* UT *Deo*, ce qui donnerait à entendre, dit Œlher, le savant éditeur de l'*Apologétique*, qu'Eusèbe et saint Jérôme ont dû se reporter à l'original, et ne pas reproduire le texte vrai ou fautif de Tertullien : *facile fieri potuit ut Eusebius et Hieronymus ipsi ex Plinii loco sive non errorem corrigerent* (Cf. Q. Sept. Florent, Tertulliani. *Apologeticum*, edidit Francisc. Œlher, Hallæ-Saxonum, 1849, p. 13). En second lieu, quoi qu'il en soit d'Eusèbe de Césarée, un critique très-curieux et plein de discernement, je ne crois pas que saint Jérôme n'ait connu le texte de Pline que par l'entremise de Tertullien. Ce saint docteur, qui a été le plus savant des Latins, dit Erasme, n'avait pas manqué d'étudier Pline dans l'original et surtout à propos d'une question qui intéressait si vivement la foi chrétienne. Du reste, je ne trace pas, après coup, le programme des études de saint Jérôme ; il a pris soin de nous informer lui-même des auteurs qui avaient servi à la culture de son esprit ; il rappelle que *Pline* était un livre d'étude où l'on se formait à la douceur du style : *lenitatem Plinii*. Voici le passage qui aura sans doute échappé à M. Aubé : « Ad quam (mentem) edomandam, cuidam fratri, qui ex Hebræis crediderat, me in disciplinam dedi, ut post Quintiliani acumina, Ciceronis fluvios, gravitatemque Frontonis, et *lenitatem Plinii*, alphabetum discerem et stridentia anhelantiaque verba meditarer. » (Cf. S. Hieronym. *Ep. CXXV*, tom. I, p. 940, éd. Martianay).

Digitized by Google

de Pline le Jeune. L'apologiste vient de parler des procédures en usage contre les chrétiens, depuis la prédication des apôtres; il a rappelé qu'il fut un temps où les instructions dirigées contre eux ne s'attachaient à constater d'autre crime que celui du nom qu'ils portaient; on les poursuivait alors, on les traquait comme des malfaiteurs. Mais l'ordre vint de ne plus faire de perquisitions : « C'est sous Pline le Jeune, gouverneur de Bithynie, continue Tertullien, que cet ordre fut donné. Pline avait d'abord condamné à mort quelques chrétiens, il en avait privé d'autres de leurs charges, puis, effrayé de leur multitude, il avait consulté l'empereur Trajan, sur la conduite qu'il convenait de tenir. Il expose dans sa lettre que tout ce qu'il a pu comprendre de leurs mystères, sauf leur obstination à ne pas sacrifier, se réduit à ceci : qu'ils s'assemblent avant le jour, pour célébrer le Christ comme un Dieu, et pour resserrer les liens d'une vie sévère; qu'ils défendent l'homicide, l'adultère, la fraude, la trahison et tous les autres crimes [1]. » Comme cette citation de Tertullien est le pivot même de l'argumentation, dans la critique des témoignages, il est intéressant et presque nécessaire de rapporter le texte de la lettre de Pline le Jeune, et de mettre en regard celui de Tertullien qui le résume : Pline décrit à l'empereur de quelle manière il a procédé contre les chrétiens qui lui étaient déférés :

TEXTE DE PLINE AUQUEL FAIT ALLUSION CELUI DE TERTULLIEN (Cf. *texte d'Alde*).

Interrogavi ipos, an essent Christiani. Confitenteis iterum ac tertio interrogavi, supplicium minatus, *perseveranteis duci jussi*. Neque enim dubitabam, qualecunque esse quod faterentur, pervicaciam certe et *inflexibilem obstinationem* debere puniri..... Adfirmabant autem hanc fuisse summam vel culpæ suæ vel erroris, quod essent soliti *stato die* ante lucem convenire, *carmenque Christo quasi Deo* dicere secum invicem, sequc sacramento [2], *non in selus aliquod obstringere*, sed ne *furta*, ne *latrocinia*, ne *adulteria* committerent, ne *fidem fallerent*, ne depositum appellati abnegarent..... Visa est enim mihi res digna *consultatione*, maxime *propter periclitantium numerum*.....

TEXTE DE TERTULLIEN (Cf. *Apologet.* c. II, éd. Œlher).

Plinius.. Secundus, cum Provinciam regeret, *damnatis quibusdam Christianis*, quibusdam gradu pulsis, *ipsa tamen multitudine perturbatus*, quid de cœtero ageret, *consuluit* tunc Trajanum, imperatorem, allegans *præter obstinationem non sacrificandi*, nihil aliud se de sacramentis eorum comperisse, quam *cœtus antelucanos ad canendum Christo et Deo*, et *ad confœderandam disciplinam : homicidium, adulterium, fraudem, perfidiam et cœtera scelera prohibentes.*

[1] Tert. *Apolog.*, c. II, ed. Œlher.

[2] Il n'y avait pas de serment proféré dans les réunions des Chrétiens. Il est

Digitized by Google

Premier point digne d'être remarqué : il est difficile de trouver une citation quoique très-peu littérale, plus fidèlement résumée que ne l'est celle de Pline dans Tertullien. On peut s'encon vaincre en rapprochant les mots écrits *en italique* dans les deux textes. Chez Tertullien, *un certain nombre sont condamnés à mort, à cause de leur obstination à ne vouloir pas sacrifier*; dans Pline, *ceux qui persistent sont, par ordre, conduits à la mort, à cause de leur inflexible obstination.* Chez l'un, *le légat de la province est effrayé de la multitude de chrétiens qu'on lui défère, et consulte l'empereur*, chez l'autre, *l'affaire paraît valoir la peine qu'on y regarde à deux fois... à cause du nombre de ceux qui sont compromis.* Enfin, tandis que, dans la lettre de Pline, *le Magistrat qui informe apprend par les dépositions des Apostats que les chrétiens se réunissent avant le jour, pour chanter une hymne au Christ comme à un Dieu, et s'obligent non pas à exercer des pratiques criminelles, mais à éviter les vols, les violences, les adultères, à ne pas manquer à la foi promise*, chez le prêtre de Carthage, *le seul détail que Pline ait pu vérifier, c'est que des réunions avaient lieu avant le point du jour, où l'on chantait en l'honneur du Christ et de Dieu, où l'on resserrait les liens d'une vie sévère, en déclarant défendus, l'homicide, l'adultère, la fraude et la trahison.* Une seconde remarque qui doit être faite, c'est que Tertullien ne met pas toutes ses assertions sur le compte de Pline; il est historien, voisin des événements, il a donc le droit de dire ce qu'il sait, ce qu'il a vu, ce qu'il a entendu, en un mot, d'affirmer de lui-même et sous sa propre responsabilité. Quand il rapporte que quelques Bithyniens ont été destitués de leurs charges, *quibusdam gradu pulsis*, il ne dit pas qu'il l'ait appris par la lettre de Pline, mais il mentionne que le fait a eu lieu en Bithynie, comme il s'était déjà présenté à Rome pour le consulaire Flavius Clemens, et sans doute pour plusieurs familiers du palais des Césars. Ainsi, dans un temps où la vérification des textes sur les manuscrits n'offre pas les mêmes facilités qu'aujourd'hui, où tout témoin des événements peut se porter le garant de ses récits, nous constatons que la citation de Ter-

probable que Pline aura rendu μυστήριον prononcé dans la déposition par le mot *sacramentum*; c'est ainsi qu'à la fin de la lettre le mot *ministræ* rappelle tout-à-fait le Διάκονοι des Grecs. Ces femmes ont été célèbres aux origines du Christianisme, sous le nom de *Diaconesses.*

Digitized by Google

tullien, très-fidèle, quoique non littérale, contient des faits qui n'ont pas besoin d'être empruntés à la lettre de Pline.

La nature du témoignage de Tertullien, une fois établie, on pourrait prétendre que cet Africain ardent n'a pas ici une autorité décisive, parce qu'il n'a pas été renseigné, parce qu'il accepte trop les faits sur ouï-dire, ou qu'il ne contrôle pas les récits. Et, pour le cas présent, ne serait-il pas arrivé à la religion de Tertullien d'être surprise pour la lettre de Pline, comme sa bonne foi a été trompée pour les *Actes de Pilate à Tibère* qu'il cite cependant avec une gravité digne d'une meilleure cause? Passons condamnation sur les Actes de Pilate à Tibère[1]; mais est-il possible d'assimiler les Actes de Pilate à la lettre de Pline le Jeune? Sans doute, on conçoit à la rigueur que le récit de Pilate, enfermé dans les archives impériales, n'ait pu venir facilement à la connaissance du public, et qu'une opinion peu fondée se soit produite sur les détails publiés dans cette pièce au sujet de la Prédication et de l'Ascension de Jésus-Christ. Mais peut-on faire le même raisonnement à propos de la correspondance du légat de Bithynie? Pline le Jeune était connu en Asie, comme il l'était dans la Bétique, en Italie et à Rome. Le soin qu'il avait pris à former le recueil de ses lettres avait contribué à les répandre dans toutes les parties de l'Empire. Ses amis les lisaient, les citaient; ces compositions étaient un modèle de goût et d'urbanité. Soixante ans après leur publication, les exemplaires s'étaient multipliés, et Tertullien, comme tous ses contemporains, avait pris connaissance de la pièce curieuse qui avait trait aux chrétiens. Or si Tertullien a pu être trompé sur la valeur de ce document

[1] Il n'est pas possible, dans un article de Revue, de discuter toutes les opinions de M. Aubé. Cependant qu'il me permette de lui dire au sujet des *Actes de Pilate*, que Van Dale pourrait bien n'être plus au courant de la science, et que Tischendorf, dont l'autorité n'est pas contestable en matière d'apocryphes, ne prend pas un parti aussi tranché sur les *Actes de Pilate*. Cf. C. Tischendorf, *Evangelia apocrypha sive de Evangeliorum Apocryphorum origine et usu*, Hagæ Comitum, 1851. Voici l'opinion de Tischendorf, pp. 64, 65 : « Ea... jam Justino magnæ auctoritatis esse videbantur, quam utique non habebant nisi a nomine Pilati, testis rei gestæ gravissimi et qui idem, ut videtur ab Justino, suasor libelli publico usui destinati credebatur. Eadem acta mox inter Christianos satis divulgata esse, et Tertullianus et Eusebius et Epiphanius aliique multi testificantur. Hæc igitur an eadem ac nostra fuerint, quæritur. Quodsi eadem fuisse contendere temerarium est, *diversa* fuisse *nemo* demonstrabit. »

Digitized by Google

apocryphe, il ne faut pas s'en prendre seulement à l'Africain, ardent, empressé, *déclamateur*, il faut s'attaquer aussi à tous les manuscrits répandus alors, qui deviennent responsables de la fraude. Il faut expliquer comment tous les exemplaires ont été interpolés, altérés par une même supercherie, ou comment ce phénomène étrange n'a pu se produire que pour le manuscrit qui nous est parvenu. M. Aubé n'a pas songé à résoudre cette difficulté, lorsqu'il a résumé en ces termes tous ses doutes sur le témoignage de Tertullien :

« Quant au témoignage unique de Tertullien, est-il décisif ici ? *Il ne le semble pas.* Les *quelques* mots qu'il cite de la lettre de Pline ne conviennent pas *tout à fait* avec le texte que nous avons. Pline ne dit nulle part qu'il ait oté leurs charges à des chrétiens [1]. Il ne dit pas non plus de lui-même qu'il n'a rien trouvé autre chose, chez les chrétiens, outre l'obstination à ne pas sacrifier que l'usage d'assemblées tenues avant le lever du soleil, et l'engagement solennel à ne commettre aucun crime et à mener une vie pure et irréprochable. Il ne se rend pas garant de ces faits. Il les rapporte comme des aveux qu'il a recueillis. Ce sont là des *nuances* qu'on a le droit de noter. On peut dire, il est vrai, que Tertullien citait de mémoire, comme cela avait lieu souvent. Mais on peut dire aussi qu'il prend ses arguments et ses textes où il les trouve, *sans aucun souci* de les contrôler. On sait qu'il allègue avec une pleine sécurité les *Actes de Pilate* à Tibère, dont l'authenticité n'est pas défendable [2]. »

Il n'est aucun de ces doutes qui ne soit détruit par l'examen attentif du témoignage de Tertullien : aussi M. Aubé ne laisse-t-il pas d'être un peu réservé et même inquiet sur les *nuances* [3] qui existent entre le texte de l'*Apologétique* et celui de la *Lettre à Trajan*. La meilleure preuve que l'auteur de l'*Histoire*

[1] M. E. Desjardins reprend vivement cette assertion de Tertullien qui attribue à Pline une parole qu'il n'a pas dite, mais M. Desjardins tombe dans le défaut qu'il reproche à Tertullien : Il écrit *A gradu pulsis*. La particule n'est réclamée ni par le texte d'Œlher, ni par la grammaire. M Desjardins use sans doute du droit que paraît lui donner Tertullien, il le cite de mémoire. (*Revue des Deux-Mondes*, l. c.)

[2] Aubé, *Histoire des persécutions*, l. c., p. 216, 217.

[3] M. Aubé écrit à propos des différences entre le texte de Tertullien et celui de Pline : *ce sont là des nuances qu'on a le droit de noter*. Je crains que l'auteur de la *Nouvelle histoire* n'ait pas toujours une méthode aussi rigoureuse. Dans un article bibliographique sur l'*Histoire ancienne des peuples de*

Digitized by Google

des persécutions n'a pas pleine confiance dans la critique qu'il a faite du témoignage de Tertullien, c'est le soin même qu'il prend, après la citation qu'on vient de lire, de se rendre compte à lui-même de la composition de la fameuse lettre. Qui donc a écrit la lettre? c'est une nouvelle difficulté, sans doute; mais il en est encore une autre: il faut aussi expliquer comment et par qui la réponse de Trajan a été écrite? Est-ce donc le même faussaire qui a composé les deux lettres? Il faut alors le louer de la souplesse de son génie, qui témoigne en lui de talents si variés. Sont-ce deux auteurs différents? On ne peut méconnaître en cette hypothèse qu'ils ne se soient merveilleusement entendus, l'un pour paraître du *meilleur* Pline et l'autre du *meilleur* Trajan. M. Aubé n'effleure ce sujet qu'en passant, mais la question a sa valeur et ne doit pas être traitée en une phrase, elle gagne à être exposée avec quelques détails.

Il y a une *couleur plinienne* comme on l'a dit, dans la lettre XCVII, et la réponse de Trajan se distingue par une concision qui lui est propre et qu'on a appelée l'*Imperatoria brevitas*. Il serait superflu de relever tous les termes de cette correspondance; car les éditeurs, aussi bien que les érudits, admettent que les lettres sont de l'époque de Pline; c'est bien la même distribution des membres de phrases, ce sont des acceptions de termes tout à fait conformes à celles des autres écrivains [1]. Non-seule-

l'Orient, par G. Maspero, M. Aubé n'attaque pas seulement *les brillants et pompeux articles de Bossuet* où se trouvent *nombre de lacunes et d'inexactitudes*, il nous révèle encore quelques-uns des secrets qui enveloppent son *Histoire des persécutions* comme d'un voile. Il nous apprend d'abord que l'histoire est une œuvre de science, *ce qui paraîtrait exiger qu'on la refît tous les cinquante ans*; ensuite, que *l'histoire est plus œuvre d'art que de science*, ce qui doit exiger qu'on la pare et qu'on l'orne plus souvent. A propos de l'histoire de M. Maspero, M. Aubé ne songe qu'à s'apitoyer sur les pauvres petites créatures *de onze ans* qui ne manqueront pas d'avoir les yeux éblouis *par cette poussière de faits et de noms*; il ne se demande même pas ce que ces enfants pourront apprendre de leur religion et de leur origine, dans une histoire où le récit de la Genèse est placé sur le même plan que la légende de Xisuthrus! La jeunesse paraît-elle sauvée à M. Aubé, si elle parvient à se dégager *des mythes et des légendes* comme vient de le faire M. Maspero, en rejetant la plupart des récits bibliques. C'est une *nuance* qui mérite d'être notée. (Cf. *Journal officiel*, mercredi 6 octobre 1875.)

[1] Pour *solenne est mihi* (Sueton. *August.*, CXLIV); pour *instruere ignorantiam* (Leg. II, c. *de Delatoribus*); pour *duci jussi* (Seneca, *de Ira*, lib. I. cap. XVIII); pour *imagini supplicarent* (Tacit, *Annal.* l. XV, cap. XXIX); pour *appellati* (Valerius Maximus, lib. IV, *de Liberalitate*, cap. VIII, n. 3).

Digitized by Google

ment la lettre est de l'époque, mais elle est de Pline lui-même.

A qui pourrait-on l'attribuer? A Tertullien? Personne n'y a pensé, pas même Semler, qui aurait bien voulu causer ce désagrément à ses adversaires. Peut-il être question de Valère-Maxime et de Sénèque? Mais le premier vivait sous Tibère et n'eut pas à défendre les chrétiens; le second, qu'il ait eu ou non des rapports avec saint Paul, ne fut jamais préposé au gouvernement d'une province. On ne peut nommer Suétone ou Tacite. Il reste encore quelques beaux esprits de l'époque, un Fronton, un Favorinus?... Ils s'inquiétaient peu de l'administration des provinces, et n'auraient pas voulu contrefaire une correspondance impériale. Aulu-Gelle nous a appris qu'ils aimaient à parler *des couleurs et de leurs noms* [1] !

Ces lettres sont donc de Pline; cependant elles ne ressemblent pas tout à fait à celles des neuf livres; elles sont moins vives, moins familières; mais n'oublions pas qu'elles sont adressées à l'empereur, qu'elles se présentent toutes comme des rapports sur l'administration de la province, ou comme des lettres de remerciements. Elles sont plus graves que les autres, le langage en est plus poli, plus concis, toujours plein d'urbanité, de louanges et de compliments. L'auteur y parle de Voconius, de Marius Priscus, de Suétone, c'est-à-dire des mêmes personnages qui ont déjà été introduits dans les autres livres. Enfin, dans les lettres sur les chrétiens, quelque courtes qu'elles puissent être, il est facile de retrouver la manière de Pline et son vocabulaire de chaque jour [2]. En un mot, cette lettre est tellement du légat de Bithynie, que si l'on veut faire disparaître Pline le Jeune, on ne sait plus à qui attribuer la consultation adressée à l'empereur Trajan.

C'est là une difficulté fort *embarrassante*, que l'auteur de l'*Histoire des persécutions* a aperçue, mais qu'il essaye d'éluder, en invoquant un nouveau principe de critique historique. Que M. Aubé ne se dégage pas de cette difficulté, en déclarant « qu'il n'incombe pas à celui qui *établit* que tel écrivain n'a pu écrire une pièce, ou n'a pu l'écrire telle qu'elle est connue, d'expliquer qui peut l'avoir écrite ou altérée, et à quel moment

[1] Aulu-Gellius, *Noctes Atticæ*, lib. II, 25.

[2] Cf. en particulier, pour *quamlibet teneris* (II *Epistul. XIV*); pour *stato die* (IX *Epistul. XXXIX*), pour *carmen* (Panegyr., III.)

Digitized by Google

précis; et dans quel lieu et dans quel but [1]. » Il ne faut pas ici créer une équivoque et faire croire que la critique historique soit admise à se dérober sous de pareilles excuses et à ne pas expliquer les difficultés qu'elle-même a fait surgir. Lorsque les faits sont douteux, les témoignages peu concluants, que la critique se récuse et se dispense d'expliquer le moment précis d'une composition, le lieu où elle a vu le jour, le dessein qui a pu la faire naître, rien n'est plus sage, — il serait à souhaiter que la critique eût toujours cette prudence; mais qu'après avoir dénaturé les faits, repoussé la valeur des témoignages au nom d'hypothèses fondées sur l'imagination, de possibilités vagues et indéterminées, cette même critique vienne d'un air tranquille affirmer *qu'elle n'a pas à résoudre les difficultés opposées à la thèse de la non-authenticité,* c'est là une méthode qui ne peut être employée dans la recherche de la vérité.

M. Aubé a sans doute médité sur les conséquences extrêmes où le conduisait sa méthode, lorsqu'il paraît donner son suffrage à la thèse de l'authenticité, dans la *note* du bas de la page 218. « C'est à cette solution que nous nous *arrêterions* en dernière analyse. Nous n'*avons pas cru* devoir effacer ici l'expression des doutes qu'un premier et sincère examen avait suscités dans notre esprit. Cependant, s'il faut prendre un parti *tranché*, *bien que tout embarras ne soit pas levé pour nous*, nous *inclinerions* plutôt à recevoir dans son intégrité le texte de Pline, qu'à le rejeter même en partie. Nous ne découvrons, en effet, dans cette lettre, aucune suture, nul point où se trahisse et puisse se prendre sur le fait la main du faussaire. La sympathie mitigée de Pline pour ceux qu'il juge, s'explique assez par la modération de caractère de cet homme du monde, doux, humain et un peu sceptique en matière religieuse [2]. »

Après cet aveu de M. Aubé, la cause paraît finie. On fera peut-être à cette étude le reproche de s'être attachée à résoudre des difficultés qui ne sont plus qu'imaginaires. — Cependant, ces difficultés sont loin d'être imaginaires. Je me suis décidé à démontrer l'authenticité, d'abord parce que M. E. Desjardins ne l'admet pas. Ce savant est d'avis *que Pline*

[1] Aubé, *Histoire des persécutions*, p. 218.
[2] Id., *ibid.*, p. 218, note au bas de la page.

Digitized by Google

a pu et dû en écrire une (*lettre*) *sur ce sujet, mais une autre que celle qui lui est attribuée, et que dans cette dernière, l'innocence et la belle conduite des chrétiens,* LES PROCÈS QU'ON LEUR AURAIT INTENTÉS AVANT L'AN CXI, *et surtout, l'importance des conversions faites en Asie, auront été* INTENTIONNELLEMENT *ou exagérées ou même inventées après coup.* Je laisse à M. E. Desjardins le soin de mettre en bon accord ces deux affirmations successives : que les procès criminels faits aux chrétiens n'ont jamais existé, puisque Pline ne les a pas connus, et ensuite que ces procès leur auraient été intentés avant l'an CXI[1].— Mais ce sont surtout les doutes de M. Aubé qui m'ont décidé à reprendre la thèse favorable à la correspondance. C'est toujours une mauvaise note pour une thèse que d'être combattue par des difficultés que personne ne discute et n'essaye de résoudre ; et pour tout dire, *malgré* les aveux de M. Aubé, *en dépit* de la citation du bas de la page 218, le nouvel historien des persécutions *n'admet pas* encore l'authenticité d'une manière complète. Car, pour l'accepter d'une manière complète, il ne suffit pas de l'admettre dans une note, qui, outre qu'elle est bien souvent exposée au danger de n'être pas lue, est rédigée d'une manière *conditionnelle*, et indique que l'auteur serait *enclin* à embrasser cette thèse plus qu'il ne l'embrasse en réalité. Mais c'est aux conclusions qu'il faut juger du sentiment définitif de M. Aubé. Si la lettre est authentique, il faut admettre que Pline a persécuté les chrétiens, qu'il les a fait rechercher comme des malfaiteurs ; c'était son devoir de gouverneur de province, d'après le droit commun en vigueur contre les chrétiens et d'après le texte d'Ulpien, cité dans la nouvelle *Histoire des persécutions* [2]. Il faut admettre que les chrétiens étaient persécutés ailleurs qu'en Bithynie, puisque dans d'autres régions il y avait des procédures, des interrogatoires, des enquêtes, des manières d'informer qui ne pouvaient être partout uniformes. Ces conclusions s'imposent avec la thèse de l'authenticité, et si on les admet, l'on ne peut plus faire ressortir, *dans le texte même* d'une Histoire des persécutions, *la nouveauté des poursuites judiciaires, l'absence des règles fixées*

[1] *Revue des Deux-Mondes*, l. cit.
[2] M. Aubé, *Histoire des persécutions*, p. 222, note.

Digitized by Google

dans les jugements, la non-existence de sénatus-consultes, d'édits ou de décrets impériaux sur cette matière[1]. Il faut se ranger au jugement de Bossuet qui a écrit de l'époque des persécutions : « Depuis ce temps (à partir de Domitien) les chrétiens furent toujours persécutés tant sous les bons que sous les mauvais empereurs. »

A ces conditions, le suffrage de M. Aubé peut être accepté. Nous le joignons, s'il le permet, au témoignage de Tertullien, et nous déclarons que nous sommes en possession de l'authenticité.

Il est facile, maintenant, d'embrasser d'une vue d'ensemble tout le développement de cette étude. Les chrétiens ont fait une légende à Pline et à Trajan, mais la correspondance du légat et de l'empereur n'offre en aucune manière les caractères de la légende. L'histoire du manuscrit de ces lettres, la critique des faits, où se trouvent le reflet de l'époque et les traits principaux de la physionomie de Pline, la discussion des témoignages les plus anciens, liés d'une manière étroite à ceux de nos contemporains, depuis Tertullien, Eusèbe de Césarée, saint Jérôme, jusqu'à Jucundus de Vérone, Alde Manuce, Gerhard Vossius et Laurent Mosheim, jusqu'à nos contemporains Orelli et Mommsen, le style même de la correspondance, qui est tout à fait plinien, sont autant d'arguments qui désignent d'une manière inévitable Pline le Jeune comme l'auteur de la lettre XCVII. L'étude de ces faits et de ces témoignagnes a été la meilleure réponse qui pût être faite à une parole dite de notre temps : *Que ces lettres n'avaient pas été jusqu'à ce jour soumises à un examen sévère.* Telle est la conclusion principale de ce travail.

D'autres réflexions ont toujours dominé ce débat ; je demande la permission de les exprimer en quelques mots à la fin de cette étude ; elles ont trait aux conditions que devrait remplir la critique historique, pour aborder avec fruit les *Origines du Christianisme.*

En premier lieu, la critique admet bien le Christianisme comme un fait qui s'impose, mais elle incline parfois, disons même qu'elle vise à le dénaturer. Elle réclame l'impartialité de l'esprit, et se retranche derrière le mot de Fénelon « que

[1] Aubé, *Histoire des persécutions*, l. d., p. 219.

Digitized by Google

le bon historien n'est d'aucun temps ni d'aucun pays. » Soit ; mais qu'on ne confonde pas l'impartialité de l'esprit avec la disposition à l'indifférence et même à l'hostilité. Où n'aboutirait-on pas en s'abandonnant à toutes les témérités, à toutes les conjectures de l'imagination ? On ajoute qu'il faut bien examiner la valeur des pièces historiques. — Rien de mieux, mais est-il donc nécessaire, pour faire un examen sévère, de travestir tous les écrits en apocryphes ou tous les faits en légendes ? Ne peut-on pas parler des persécutions, sans plaider les circonstances atténuantes en faveur des empereurs ? A voir quelques-uns des travaux qui se publient, il faut s'attendre que bientôt les victimes ne mériteront plus la compassion, et que les empereurs deviendront les *persécutés ;* telles des études contemporaines, avec les airs attendris qu'elles prennent en parlant des païens, remettent en mémoire la fameuse *Judith* de Boyer, qui faisait verser des larmes au bon financier :

> Je pleure, hélas! pour ce pauvre Holopherne
> Si méchamment mis à mort par Judith!

En second lieu, quelques savants se font parfois un jeu de la critique des faits, aussi bien que de celle des témoignages. Les faits, disent-ils, doivent être expliqués par l'histoire du temps où ils se sont produits, et les témoignages eux-mêmes ont besoin d'être vérifiés et contrôlés. Il faut admettre cette règle prudente. Mais si, sous ce prétexte, l'on exige que les faits répondent toujours à des idées préconçues, à des analyses imparfaites ; si l'on va supposer que des hommes intelligents et sincères n'ont pas su, dans des circonstances bien déterminées, peser la valeur des témoignages et comparer les autorités, peut-on s'abuser au point de croire qu'une interprétation des faits, une explication des témoignages, fondées sur des impressions purement personnelles, pourront être décisives et non pas seulement provisoires ? La critique devrait songer, pour toutes les questions des origines chrétiennes, à rétablir un lien solide entre les faits et l'adhésion de l'esprit. Ce lien est dans la *tradition de l'Église.* Qu'on ne s'effraye pas à ce mot de tradition, qui peut-être ne paraît pas assez scientifique à certains esprits. C'est la tradition de l'Église, qui nous présente le Christianisme, non pas sous la forme sèche d'une question d'histoire et d'archéologie ; c'est elle

Digitized by Google

qui nous le montre jeune et plein de vie et non pas seulement comme quelques débris précieux des ruines de Babylone et de Ninive. A propos des temps anciens elle raconte ce qu'elle a vu, ce qu'elle a entendu et ce qui nous intéresse tous. Elle survit toujours à elle-même et son témoignage n'est jamais impersonnel. Dès les premiers âges, elle s'appelle saint Justin le martyr, saint Irénée, Tertullien, Eusèbe, saint Epiphane, saint Jérôme ; ce que cette Tradition affirme est comme un fond, une substance qui doit demeurer à l'abri des esprits curieux et téméraires.

Enfin, l'imagination qui donne la couleur aux événements et sert à faire revivre le passé, est encore un grand péril pour la critique. Bien souvent, au lieu de construire sur les données des faits, l'imagination les devance dans ses caprices ou les préjuge dans son impatience. On quitte alors l'histoire grave et instructive, pour entrer dans l'ère des fantaisies agréables ou des rêveries longuement évoquées. La véritable histoire des *Origines du Christianisme* ne s'attache pas à des créations vraisemblables ou seulement possibles, elle s'aide d'une imagination chrétienne, mais ne s'appuie que sur un ensemble de faits bien étudiés et tous mis en lumière.

JOSEPH VARIOT.

Digitized by Google

LA RÉVOLUTION

ET LES MUSÉES NATIONAUX

DEUXIÈME PARTIE.

IV

Que le Paris d'avant la Révolution devait être beau ! Sous un ciel tempéré, sur un frais horizon de verdure, la cité détachait sa fière silhouette toute hérissée de mille clochers aigus. Du haut des jardins et des villas de Monceaux, de Montmartre, de Ménilmontant et du Mont-Parnasse, on pouvait jouir d'un délicieux panorama, où la vieille capitale d'un grand peuple se dressait dans la majesté de son histoire et l'orgueil de ses monuments. Devant les yeux du visiteur qui pénétrait dans son enceinte, se déroulaient de pittoresques perspectives et de charmants tableaux renouvelés à chaque pas. Les places publiques étaient toutes consacrées à de grands souvenirs et décorées d'admirables statues. La Révolution qui n'aimait pas « l'orgueilleuse ardoise [1], » fit aux clochers la guerre qu'on connaît, et promena, sur de nombreuses constructions parisiennes, son niveau démocratique. Quelques années lui suffirent pour débarrasser Paris de la plupart de ses monuments historiques. En trois jours, les 11, 12, 13 août 1792, toutes les

[1] « Voyez l'égalité applaudir au nouveau spectacle de la ferme, rajeunie, étalant un luxe utile, une beauté modeste et vengée enfin de l'ardoise orgueilleuse des châteaux. » *La Commission d'instruction publique aux artistes*, in-fol. de 10 pages, p. 5.

Digitized by Google

statues des places publiques furent renversées. Veut-on connaître le sentiment d'indignation du Parisien rentrant, après la tourmente, dans le Paris révolutionnaire ? Voici l'opinion d'un amateur de l'an VII :

« Vous avez exigé, mon cher ami, que renonçant à la vie douce et paisible d'un campagnard, je me rende à Paris, pour y voir le Salon de cette année et vous en rendre compte. Vous savez que depuis l'instant affreux où la France, livrée à des Vandales, vit détruire on dégrader ses plus beaux monumens, l'âme profondément affligée, je courus m'ensevelir dans un désert. Arrivé à Paris, vous croirez sans peine que mon premier soin fut de courir. Je dirigeai ma course vers les portes Saint-Denis et Saint-Martin ; je fus agréablement surpris de les retrouver intactes ; de là je m'acheminai vers la place des Victoires. La place des Victoires ! Dans la métropole de la République française ! J'avoue, mon cher ami, que cette idée échauffant mon imagination, je montai à pas lents la rue des Fossés-Montmartre, et cela dans l'intention de réfléchir à ce que j'aurais élevé sur cette place, si j'eusse eu la souveraine puissance. J'étais jaloux de voir en quoi mes idées se rapporteraient à celles de l'artiste chargé de transmettre à la postérité les étonnans succès de nos armées. J'apperçus, du milieu de la rue, un obélisque en marbre, d'une assez belle ordonnance ; je double aussitôt mes pas ; j'approche. O honte ! cet obélisque est de bois. Je crains de me tromper, je tourne ; une planche vermoulue que le vent a détachée des autres, ne me laisse plus de doute. O vainqueurs de Fleurus, de Jemmapes, d'Arcole, de Lodi et des Pyramides, est-ce ainsi que l'on consacre vos victoires ! Une décoration d'opéra a remplacé ce superbe grouppe de bronze qui offrait aux regards étonnés, un roi, un despote. Et la République française, la grande Nation, substitue des madriers au bronze ! Superbes insulaires, orgueilleux Anglais, combien je me réjouis que vous ne puissiez venir contempler notre mesquinerie et vous applaudir de nous avoir réduits à cet état d'avilissement.

« Profondément affligé de ce spectacle, je pousse un soupir douloureux et tourne mes pas vers ma demeure, regrettant déjà d'avoir cédé aux sollicitations de l'amitié. Tout à coup je me rappelle avoir lu dans les journaux une invitation du ministre de l'Intérieur adressée à tous les artistes pour les engager à proposer un plan d'édifice à élever sur la place de la Révolution. Puisqu'il s'agit de décorer cette place, pensai-je, sans doute qu'elle a déjà un monument digne d'elle. Allons admirer. Arrivé, j'ouvre de grands yeux et n'apperçois que décombres : une balustrade en ruine ; un piedestal brisé sur lequel est assise une femme dont les formes dures et colossales sont en tout hideuses et repoussantes. Représentez-vous, mon cher ami, ma stupéfaction à cet énorme morceau de plâtre tombant par lambeaux. La bouche béante, l'œil fixe, je doute si je veille et crois qu'un rêve pénible me tourmente ; j'étais vraiment

Digitized by Google

médusé. Un citoyen, frappé sans doute de mon étonnement, s'arrête, me considère et m'adresse la parole : Citoyen, vous paraissez surpris ? — Non, citoyen, je suis indigné. — Et de quoi donc ? — citoyen, je suis ami des arts, très-jaloux du nom français ; je n'ai point vu Paris depuis la Révolution. Je viens de la place des Victoires nationales ; vous me voyez ici. C'est, je crois, vous en dire assez. — Bon, je conçois maintenant votre étonnement ; vous vous attendiez à voir dignement remplacés les chefs-d'œuvre que la magnificence royale avait élevés sur toutes les places de cette capitale, par d'autres que le génie républicain aurait enfantés et que la grande Nation aurait adoptés pour transmettre à la postérité sa puissance et les principaux événemens de son étonnante révolution. — Sans doute, et j'étais autorisé à avoir cette opinion, car on m'a assuré qu'il avait été fait un fonds de 100,000 fr. à l'ancien ministre de l'Intérieur pour être employé en encouragement à donner aux Arts. — Cela est vrai ; mais comme le ministre était poëte, il a donné la préférence aux favoris des muses, et les disciples du Poussin, de Lebrun et de Puget ont été négligés, etc. [1].

Au mois d'août 1792, on était parvenu à arracher à la populace quelques fragments des belles statues de bronze qui décoraient les places publiques de Paris. Ces débris des plus illustres monuments de la capitale et des ouvrages des premiers artistes de notre pays furent emmagasinés dans le dépôt du Roule et conservés par égard pour leur valeur métallique. Cependant les commissaires aux *accaparements* ne leur avaient pas définitivement pardonné, et, au mois d'octobre 1794, ils réclamèrent pour la fabrication des canons ce qui restait des effigies royales. La protection de la Commission temporaire des arts s'étendait alors sur elles et son consentement était nécessaire pour leur destruction. Il s'agissait de sauver de la fonte ou de livrer aux arsenaux : les quatre figures qui accompagnaient le Louis XIV de la place des Victoires, par Desjardins, — les quatre figures représentant les peuples vaincus du piédestal de la statue du Pont-Neuf, par Francheville, et quelques fragments du Henri IV, de Jean de Bologne et de Pierre Tacca, — les statues de Louis XIII, d'Anne d'Autriche et de Louis XIV, du pont au Change, par Simon Guillain, — le pied gauche de la statue de Louis XIV de la place Vendôme, par Girardon, — le Louis XIV de l'Hôtel de ville, par Coyzevox, etc., etc. [2]. Les

[1] *La Revue du Muséum, ou nouvelle critique des peintures et sculptures exposées au salon des arts*, Paris, an VII, in-8° de 32 pages, p. 1 à 5.

[2] On en trouvera la liste *in extenso*, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 2e période, t. XII, p. 51.

Digitized by Google

conservateurs du Muséum, en tant que membres de la Commission temporaire des arts, sont prévenus de l'importante décision qu'il va falloir prendre. Ils sont convoqués le 15 vendémiaire, pour aller se prononcer au Roule, en connaissance de cause, sur le sort de ces œuvres admirables dont les débris mêmes étaient intéressants. Mais d'aussi grands seigneurs, des amis de David [1], ne se dérangent pas pour si peu. J.-B.-P. Lebrun, envoyé également par la Commission des arts, arrive seul au rendez-vous, rédige un rapport [2] et conclut, tout en sacrifiant deux ou trois pièces, à sauver ces belles sculptures. Sur ce rapport, la Commission décida que es bronzes ne seraient pas livrés aux arsenaux mais annexés au Muséum. La nouvelle en parvint ainsi au Conservatoire.

« *Séance du 25 vendémiaire l'an III de la République.*

« Le Président fait l'ouverture d'un paquet adressé au Conservatoire par la Commission exécutive de l'Instruction publique et fait lecture d'une copie du rapport de J.-B.-P. Le Brun sur la demande, faite à la Commission temporaire des Arts, des bronzes qui peuvent être livrés à la fonte et qui sont déposés au dépôt national au Roule et d'une lettre de la susdite Commission relative audit rapport. Un membre propose que le Conservatoire écrive à la Commission exécutive de l'Instruction publique pour l'inviter à faire transporter tous les bronzes dont il est fait mention au procès-verbal du citoyen Le Brun et qui sont au dépôt du Roule, soient transportés (*sic*) au dépôt de la rue de Beaune et les bordures provenant de la maison commune au Muséum [3]. »

La lecture du rapport de Lebrun et de la lettre de la Commission exécutive de l'instruction publique provoqua une

[1] L'influence de David, là comme partout, n'est pas discutable. C'était lui qui avait fait substituer les premiers membres du Conservatoire à la Commission nommée par Roland en 1792. Voici une preuve directe de la sujétion des conservateurs vis-à-vis de David. « 26 pluviôse an II. Le Conservatoire au représentant David. — Le Conservatoire du Muséum, dans sa séance de ce soir, arrête que tu serais invité à ses séances pour y conférer avec toi. La séance du Conservatoire commence à neuf heures du matin. »

[2] J'ai publié ce rapport dans la *Gazette des Beaux-Arts*, loc. cit. Il y est malheureusement plein de fautes d'impression.

[3] Voici ce qu'on faisait quelquefois au Muséum de ces bordures :

Extrait des procès-verbaux du Conservatoire :

« 3 messidor an VI. — Le Conseil arrête, sur la proposition d'un membre, qu'on enverra au citoyen Darcet, l'un des directeurs de la Monnoye qui veut bien se charger de les faire laver, les 3 tonneaux de cendres provenant des vieilles bordures brûlées. »

« 25 messidor an VI. — Le citoyen Darcet rend compte au Conseil du résultat

Digitized by Google

telle indignation ou une telle inquiétude dans le sein du Conservatoire, que la rédaction du procès-verbal — on s'en est aperçu — s'en ressentit au point de vue de la correction. A l'ordre de recevoir les bronzes du Roule on répondait assez hardiment par un refus, en désignant le dépôt de la rue de Beaune comme le seul asile possible et convenable de l'envoi ministériel. Mais la protestation du Conservatoire ne parvint à convaincre personne; et la Commission exécutive de l'instruction publique, qui n'avait pas changé d'avis, choisit un agent pour exécuter sa décision. Elle l'investit de ses pouvoirs en ces termes :

« Paris, le 27 vendémiaire an III.

La Commission nationale d'Instruction publique au Cn Madaye.

« Par notre lettre du 24 de ce mois, nous t'avons chargé, citoyen, de faire le triage des bronzes venans des démolitions des statues dans les places publiques et de les déposer au Muséum. Nous venons d'inviter les membres du Conservatoire à faire placer dans le jardin ci-devant de l'Infante les statues et les autres monuments. Tu voudras bien te concerter avec eux à cet égard; quant aux trois voitures de bordures, dont il est parlé dans le rapport du Cn Le Brun, il est nécessaire qu'elles soient aussi placées provisoirement dans une des salles du Muséum jusqu'à ce que nous ayons statué sur l'usage qu'il est convenable d'en faire. Salut et fraternité.

« GINGUENÉ. »

Entre temps, inquiets au sujet des conséquences possibles de leur résolution, les conservateurs du Muséum étaient aux écoutes de tous les côtés pour savoir ce qui allait en résulter.

de son travail sur les cendres des vieilles bordures brûlées que l'administration lui avoit envoyées pour savoir ce qu'elle pourroit retirer des trois tonnes remplies qu'elle possède. Il résulte de son opération que, 106 fr. 65 l'once d'or fin, on en retirera par quintal 296 francs 60 centimes, sur laquelle somme il faut prélever les frais de fonte, etc .»

« 28 messidor an VI. — Le citoyen Fourcroy adresse le résultat de l'essai qu'il a fait sur les cendres de bois doré sur lesquelles l'administration l'avait consulté. Ce résultat étant à peu de chose près le même [que celui] que le citoyen Darcet a obtenu des cendres que l'administration lui avoit remises et dont il est fait mention dans le précédent procès-verbal, le Conseil arrête qu'il attendra pour prendre une détermination à l'égard de ces cendres, que le citoyen Darcet, qui a bien voulu se charger de trouver un acquéreur, l'ait informé de ses recherches. »

Le 6 vendémiaire an VII, la vente des cendres provenant des bordures dorées produisit 1,306 fr. 63 cent.

Digitized by Google

Dans la matinée du 27 vendémiaire, Bonvoisin leur fit parvenir le résultat de son enquête :

« J'ai chargé les gardiens de remettre ce billet à celui de mes collègues qu'ils pourront trouver, le plutôt possible, pour qu'il soit présent à l'arrivée des grands bronzes du dépôt du Roule qui vont être transportés aujourd'hui au jardin du Muséum, par ordre de la Commission exécutive ; ne pouvant pas m'y trouver, attendu que je suis de garde à la Samaritaine, d'où l'on m'a envoyé chercher, pour cet objet, afin de parler chez Hubert[1] au citoyen chargé du transport qui trouvait mauvais que le Conservatoire *refusât* ces bronzes, mais que j'ai désabusé.

« BONVOISIN.

« Ce 27 vendémaire, 10 heures du matin[2]. »

Bonvoisin n'était pas parfaitement informé. On eut, au Louvre, un jour de répit. L'arrivée si redoutée des bronzes n'eut pas lieu le 27, mais seulement le 28. Ce jour-là, en effet, le citoyen Madaye s'arrêta avec ses chariots à la porte du Muséum et exhiba le pouvoir suivant :

Commission exécutive de l'Instruction publique.

« Paris, vendémiaire an III.

« La Commission nationale de l'Instruction publique aux membres du Conservatoire du Muséum.

« Citoyens,

« Nous avons chargé le citoyen Madaye, l'un de nos employés, de faire transporter au Conservatoire du Muséum divers objets provenans de la démolition des statues qui se trouvaient sur les places publiques. Vous voudrez bien en conséquence disposer un local propre à recevoir tous les objets désignés dans le rapport de la Commission temporaire dont nous vous envoyons l'extrait. Nous vous invitons, en outre, à dresser procès-verbal du dépôt et à nous en transmettre la copie. Salut et fraternité.

« GINGUENÉ. — CLÉMENT DE RIS. »

D'un autre côté, les membres du Conservatoire étaient informés directement de la persistante volonté de la Commission d'instruction publique par la lettre suivante :

« La Commission nationale de l'Instruction publique au Conser-

[1] Hubert était inspecteur général des bâtimens de la République.

[2] Ce billet porte en marge cette note : Reçu de notre Colègue (*sic*) le 27, à 11 heures, au Muséum.

Digitized by Google

vatoire du Muséum, 28 vendémiaire. — D'après les renseignemens que nous nous sommes procurés, nous avons chargé le Cn Madaye de faire transporter dans le jardin ci-devant de l'Infante, tous les objets désignés dans le rapport du citoyen Le Brun dont nous vous avons transmis l'extrait. Nous vous invitons à les y faire placer de manière à ce que nos concitoyens puissent jouir de la vue de ces monuments et à vous concerter à cet égard avec le citoyen Hubert. Quant aux bordures, elles seront aussi déposées provisoirement au Muséum et nous nous réservons de statuer ultérieurement sur l'objet de la demande contenue dans votre arrêté du 26 vendémiaire. Salut, etc.

« GINGUENÉ. »

L'ordre était formel. Mais la ligne de conduite à suivre avait sans doute été discutée et arrêtée; rien n'en fit dévier. On avait eu le temps de voir les puissants du jour. On se sentit la force de résister à la Commission exécutive de l'Instruction publique; on se montra plus républicain que le ministère et on renvoya tranquillement le pauvre citoyen Madaye et ses bronzes à l'hôtel de la rue de Beaune. Il obéit. On le chargea en outre de transmettre à la Commission exécutive un pli qui contenait ce qui suit :

Extrait du Registre des délibérations du Conservatoire du Muséum national des Arts.

« Ce 28 vendémiaire l'an IIIe.

« Nous membres du Conservatoire Dupasquier et Picault, présents ce aujourd'huy, 28 vendémiaire, lors de l'arrivée audit Conservatoire du Cn Madaye, l'un de vos employés, chargé par vous de déposer, dans le cy-devant jardin de l'Infante dépendant des localités attribuées au Conservatoire, les bronzes venant du dépôt du Roule, avons engagé ledit Cn Madaye de les faire transporter de suite au dépôt national, rue de Beaune, suivant l'arrêté cy-dessus pris par le Conservatoire assemblé auquel nous n'avons cru devoir déroger.

« PICAULT. »

C'était un étrange moment que celui qui succéda au 9 thermidor. La haute direction des affaires passa à des mains relativement modérées et, en matière d'instruction publique, on doit même dire honnêtes et intelligentes. Mais en dessous, tout restait encore livré aux énergumènes introduits partout par les montagnards. Ce fut le cas du Muséum. On n'y regardait pas comme sérieuse et durable la politique inaugurée par les

Digitized by Google

vainqueurs de Robespierre. Confiants dans leurs espérances et dans le retour du bon temps, les membres du Conservatoire résolurent d'aller braver le Ministère jusque chez lui et d'intimider la Commission exécutive de l'Instruction publique. Voici en effet ce qui se passa aux séances des 29 vendémiaire et 1er brumaire an III.

« 29 *vendémiaire l'an III.* — On fait lecture d'une lettre de la Commission exécutive de l'Instruction publique, en datte du 28 du courant, qui prévient le Conservatoire qu'elle a chargé le citoyen Madaye de faire transporter dans le jardin ci-devant de l'Infante tous les objets désignés dans le rapport du citoyen Le Brun.

« Le Conservatoire arrête, relativement à la lettre de la Commission ci-dessus désignée, qu'il ira *en masse*, primidi prochain, à la Commission exécutive pour lui faire part que le local, qui est à sa garde, doit recevoir LES OBJETS D'ARTS DU PREMIER MÉRITE ET CHOISIS PAR LUI ; mais qu'il n'a pas de local propre à servir de dépôt ; et, quant au jardin, il a le projet d'y placer les beaux bronzes qui arrivent de Fontainebleau. »

« 1er *brumaire an III.* — Un membre demande que le Conservatoire, persistant dans l'arrêté qu'il a pris dans la dernière séance, se transporte en masse à la Commission exécutive de l'Instruction publique, après-demain 3 brumaire. Cette proposition est adoptée. Le Conservatoire arrête que Varon rédigera le discours que son président prononcera à la Commission exécutive de l'Instruction publique après demain. »

Cette audace réussit. La Commission exécutive ne se sentit pas assez forte pour résister et pour faire respecter sa décision. Ginguené, à peine échappé à l'échafaud, tout plein encore du souvenir de sa prison, fit des excuses, et le Conservatoire, pour célébrer sa victoire, s'empressa de les consigner sur le registre de ses procès-verbaux :

« 5 *brumaire an III.* — Picault demande que la réponse faite par le citoyen Ginguenet (*sic*), au nom de la Commission exécutive de l'Instruction publique, au Conservatoire, soit insérée au procès-verbal. Cette proposition est adoptée. Voici la réponse du citoyen Geinguenet : « En voyant les membres du Conservatoire, en jettant les yeux sur les observations qu'ils lui présentoient par écrit, il dit que la dernière lettre de la Commission exécutive de l'Instruction publique avait été écrite dans l'instant de la réorganisation de ses bureaux ; que la Commission, aussitôt qu'elle avoit eu connoissance de la réponse des citoyens Dupasquier et Picault, avoit donné des ordres pour que les bronzes, qui avoient été conduits au Muséum par le citoyen Mandaye (*sic*), soient conduits au dépôt

Digitized by Google

de Nesle. « On demande, par amendement, que les observations du Conservatoire rédigées par Varon soient aussi inscrites au procès-verbal. L'amendement est adopté. Varon sera invité à en donner copie. »

Le Conservatoire triomphait [1]. La charretée de bronze était repoussée. Cependant tout n'était pas fini. Car les proscripteurs savaient allier l'hypocrisie à la violence. On remarquera le mouvement et l'activité que le Conservatoire crut nécessaire de se donner pour légitimer, en apparence, son inqualifiable refus. A partir de ce moment, le jardin de l'Infante et ses embellissements furent à l'ordre du jour de presque toutes les séances [2]. Qu'il fût représenté par David ou par toute autre influence occulte, il est bien certain que l'esprit révolutionnaire se jouait du Comité d'instruction publique et que son but unique était d'anéantir complétement, même dans des chefs-d'œuvre, tout ce qui rappelait la royauté.

[1] Ce succès, qui fut assez complet, n'eut pas une très-longue durée. Au bout d'un an le Conservatoire se déjugea. Il avait même été obligé, comme transaction, d'accepter immédiatement le bas-relief en pierre qui accompagnait les bronzes du pont au Change. Voir la note suivante.

[2] « Séance du 19 brumaire an III. — Un membre propose et le Conservatoire arrête qu'à la suite du rapport qui doit être fait au Comité d'instruction publique... il sera proposé au susdit Comité d'utiliser le jardin du Muséum en y plaçant les différens bronzes moulés sur l'antique qui vont être transportés de Fontainebleau et ceux qu'on pourra recueillir soit dans les différens dépôts, soit dans les maisons d'émigrés ou de condamnés. Le Conservatoire charge la section d'architecture d'utiliser le bas-relief provenant du monument qui étoit au bout du pont au Change. »

« Séance du 3 frimaire an III.—La section d'architecture présente un plan du jardin ci-devant de l'Infante avec l'indication des places où pourront être placées des statues de bronze et de marbre d'une manière utile aux artistes et à l'établissement de ce jardin. Le Conservatoire arrête, que ce plan sera joint au rapport à faire au Comité d'instruction publique. »

Etc., etc., etc.

Cette persistance dans les réclamations au sujet du jardin de l'Infante amena le décret suivant de la Convention :

« Brumaire an IV.

« Le Comité de salut public de la Convention nationale, sur l'exposé du Conservatoire établissant que la cour et le jardin du Muséum sont destinés a recevoir des modèles précieux pour l'étude et des objets intéressants sous le rapport de l'art et essentiels à la décoration de ce monument national, charge le Conservatoire de faire faire incessamment les travaux relatifs à cet objet sous la surveillance de la Commission d'instruction publique et arrête qu'il sera employé à cet effet une somme de 150,000 fr. sur les fonds actuellement existans à la disposition de ladite Commission.

« Signé : Cambacérès, président — Thibaudeau — Merlin (de Douay) — Boissi — Rheubell — Lesage — Chenier — Gourdon. »

Digitized by Google

L'insolence des membres du Conservatoire, leurs sentiments de destruction brutale ou de mépris inintelligent avaient survécu aux événements du 9 thermidor, comme nous l'avons montré. Mais quelques mois après, quand le Comité d'instruction publique eut pris de la force et résolu, en principe, la destitution de ces sauvages ignorants; quand David, l'âme de ce complot permanent contre notre art national, eut été emprisonné, le ton changea tout d'un coup au Louvre. Voici ce que les proscripteurs, naguère si ardents, ce que les subordonnés du Comité d'instruction publique, tout à l'heure si arrogants, eurent l'impudeur de lui écrire et de faire imprimer :

« Lorsque nous présentâmes, il y a six mois, au Comité d'instruction publique, des vues d'embellissement sur le Muséum des Arts, il approuva nos projets; en ordonna l'impression; nous promit l'appui de son autorité auprès de la Convention nationale pour en presser l'exécution. Mais le Comité d'instruction publique opposoit alors une barrière impuissante aux ravages du despotisme et de l'ignorance [1]. C'est à cette époque, tristement fameuse, que le Massacre se promenoit dans Paris, portant la terreur jusque dans les réduits les plus obscurs, substituant aux rameaux féconds de la liberté l'enseigne de la destruction et du mépris des hommes, moissonnant impunément toutes les sciences, tous les arts, tous les talens. Cependant un dernier abri leur restoit encore : Vous osiez offrir un port à leurs débris malheureux; vous en rassembliez les anneaux dispersés, et vos soins, en rendant à la liberté, qui périssoit avec eux, les seuls guides qu'elle reconnoisse et qu'elle avoue, lui préparoient, dans le silence, un triomphe aussi sûr que l'essai des efforts contraires lui avoit été pernicieux et fatal.

« Et nous aussi, nous implorions, en secret, le retour des talens et du mérite oublié; nous aussi, attachés à vos dangers honorables, fiers de marcher près de vous dans une route de toutes parts désertée et proscrite, pleurant le sort de tant d'artistes, de savans, de gens de lettres emprisonnés ou immolés par des furieux, nous élevions chaque jour de nouveaux trophées à leurs mânes et rendions au respect du peuple les monumens avilis de sa grandeur et de sa gloire.

« Ces jours de deuil et d'une barbarie sans exemple se sont à la fin dissipés. Les Arts n'ont plus à redouter les cachots, la proscription, la mort [2]. »

[1] Par exemple, le 25 prairial et le 29 floréal an II. Voyez ci-dessus, tome XXIII, p. 550.

[2] *Le Conservatoire du Muséum national des Arts au Comité d'instruction publique, le 7 nivôse de la IIIe année républicaine.* In-8° de 7 pages, p. 2.

Digitized by Google

Cet acte de platitude et d'hypocrisie [1] couronne dignement la conduite du Conservatoire nommé par David.

Je n'ai point voulu interrompre cette curieuse querelle et j'en ai placé tous les incidents sous les yeux du lecteur avant d'en tirer les conclusions. Qui osera dire maintenant qu'il n'y avait pas ferme résolution, chez les agents spéciaux nommés par la République, de proscrire l'art de la sculpture moderne, l'art français par excellence? En fructidor an II, c'est-à-dire en août 1794, les conservateurs du Muséum déclaraient qu'il n'y avait rien à prendre pour eux dans la basilique de Saint-Denis. C'était, dans leur esprit, condamner à mort ce que le vandalisme avait épargné une première fois. Mais, me dira-t-on, vous êtes injuste; vous concluez trop vite. Les conservateurs comptaient sur Lenoir; ils ne souhaitaient pas la disparition totale des plus glorieux ouvrages de l'art français. Je réponds que, sûrement, ils la désiraient et je le prouve. Un mois après l'affaire de Saint-Denis, les mêmes conservateurs, animés de l'esprit de David, lequel dirigeait dans la Convention tout ce qui concerne les arts, se trouvent mis au pied du mur. Ils n'ont plus à aller chercher à Saint-Denis ou ailleurs les éléments du Musée que la nation leur demande. Les monuments viennent d'eux-mêmes frapper à leur porte. Les conservateurs n'ont qu'à ouvrir pour être mis en possession

[1] On retrouve l'expression des mêmes sentiments dans le rapport rédigé par Varon, en floréal an III, pour défendre le Conservatoire supprimé : « L'institution du Conservatoire n'ayant jamais été expliquée, il tombait à la charge des membres, qui vous rendent compte aujourd'hui, d'imprimer quelques mouvements à cet établissement vaste, mais le mouvement bien plus violent qui entraînait tant d'objets sacrés vers leur destruction avoit en quelque sorte paralysé l'effort des conservateurs. »

Il ne faut pas oublier que c'est le même Varon qui, dans le sein de la Commission temporaire des Arts, le 25 prairial an II, proposait de rédiger un inventaire de tous les portraits de la race Capet, afin de procéder à leur destruction totale et complète (Voyez ci-dessus, tome XXIII, p. 550). Il ne faut pas oublier que les signataires de l'adresse remise au Comité d'instruction publique, le 7 nivôse an III, dressaient, six mois auparavant, le 1er messidor an II, l'état de tous les tableaux de féodalité renfermés au Louvre, afin d'en préparer la disparition. Il ne faut pas oublier que les mêmes personnages demandaient à la Convention d'être autorisés à traîner aux pieds de la statue de la Liberté et à livrer aux flammes les peintures contenues dans les salles de la ci-devant Académie (Voyez ci-dessus, tome XXIII, p. 551), et que, deux mois auparavant, à la fin de vendémiaire an III, ils ourdissaient contre les bronzes parisiens le complot que j'ai dévoilé. Ai-je le droit de traiter ces gens-là d'hypocrites?

Digitized by Google

d'œuvres de premier ordre, et, comme elles ne datent pas du moyen âge, ces œuvres — presque d'hier pour eux — sont parfaitement à la portée de leur intelligence. Bien plus, dans leur humilité de ci-devant proscrits, ces monuments n'osent pas aspirer à l'asile du temple lui-même. Ils implorent l'hospitalité problématique d'un dépôt annexe, du jardin de l'Infante — cloaque infect alors comme la cour du Musée. C'est une faveur qu'on ne refuse pas aux plus grossiers fardeaux, à une architecture de poulaillers et de cages à lapins[1]. C'est trop encore ! Les murs extérieurs du Muséum national ne peuvent pas être souillés par ces « honteux objets,» et ces hommes, d'une froideur si désespérante en face des plus belles œuvres d'art, jettent feu et flammes, sortent de leur apathie, cabalent pour détourner de leur voisinage les bronzes que Lebrun et le Comité d'instruction publique voulaient leur imposer. Remarquons-le bien. Ces sculptures ne sont pas seulement repoussées. On les méprise au point d'en préparer la destruction ou l'aliénation; on les renvoie à l'exportation ou au « creuset national. » En effet, sans une haine toute particulière, on pouvait, les trouvant indignes du Muséum, les adresser à Lenoir qui savait découvrir des trésors dans les ordures rejetées par le Conservatoire. Mais non, on a fait, en toute connaissance de cause, porter ces bronzes à l'endroit d'où tant d'objets ne sont pas revenus, au plus exploité des bureaux de vente, à celui de la rue de Beaune.

Cette criminelle espérance et ces souhaits impies ne se réalisèrent pas. Le Comité d'instruction publique, en cédant à une

[1] « Séance du Conservatoire du 19 thermidor an III. — Le citoyen Bosset, portier de la porte d'entrée du Muséum des Arts, représente au Conservatoire que l'appropriement de l'entrée de ce monument le prive de plusieurs jouissances lucratives ci-devant tolérées telles que des échoppes où il élevait des poules, etc...»

« Séance du 19 germinal an IV. — Un membre observe que, dans l'intention d'approprier et de rendre décente l'entrée du Muséum, les portiers ont été assujettis à supprimer les cages à poules qui existoient dans la cour ainsi qu'à n'y laisser vaquer aucune espèce de volaille. Les portiers se sont conformés à cette injonction, mais on voit encore des poules salir la cour et les entrées du Muséum. »

« 5 thermidor an IV. — Nous vous rappelons, Citoyens, que le Ministre de l'Intérieur exige la décence et la propreté dans l'intérieur du Musée et que les volailles entretenues et élevées dans la cour sont contraires aux arrêtés pris à ce sujet qui vous ont déjà été communiqués. Nous vous engageons à soutenir leur exécution par votre exemple. Salut et fraternité.»

Digitized by Google

influence plus puissante que la sienne, eut du moins le courage de ne pas abandonner, aux mille dangers qu'ils couraient dans le dépôt de vente [1], les bronzes qu'il voulait conserver [2]. Ils restèrent soigneusement emmagasinés chez l'honnête Naigeon, gardien de ce dépôt. Au bout d'une année, ils y étaient encore. Mais, en septembre 1795, les idées avaient bien changé. Grégoire avait achevé de publier ses fameux rapports. Un certain vent de réaction soufflait déjà. Le Conservatoire n'y fut pas, sans doute, insensible. Les statues des ci-devant tyrans n'étaient plus aussi compromettantes — au contraire — et le même citoyen Picault, le fier rédacteur de la lettre publiée ci-dessus, qui avait refusé formellement les bronzes quand ils étaient à la porte du Muséum, osa aller les réclamer avec deux de ses nouveaux collègues.

« Du 22 fructidor, l'an III [3]. *État des objets qu'il* (sic) *ont été marquer* (sic) *au dépôt de la rue de Baune pour être transporté* (sic) *au Muséum, suivant les demandes des Cns de Walie* (sic) *Picault et Pajou.*

Dans la cour.

. . . . . .

6° 7° 8° 9°	4 figures de la place des Victoires et les accessoires.	Bronze.
10° 11° 12° 13°	4 figures de la statue de Henri IV.	

[1] Non-seulement on vendait régulièrement aux enchères, presque tous les jours, à l'hôtel de Nesle, mais encore les créanciers de la nation obtenaient le droit de se rembourser eux-mêmes de leurs créances en prenant, dans ce dépôt, les objets qui leur convenaient après des évaluations arbitraires ou scandaleuses. Voyez : marquis de Laborde, *les Archives de la France pendant la Révolution*, édit. in-12, p. 255 et 256

[2] « Commission exécutive de l'Instruction publique. — 28 vendémiaire après midi, l'an IIIe de la République.

« Sur le rapport fait à la Commission, par le citoyen Madaye, du refus à lui fait par le Conservatoire du Muséum national des Arts de recevoir les bronzes provenant des démolitions des statues dans les places publiques, motivé sur ce que le Conservatoire n'a à sa disposition aucun local destiné aux objets *provisoires*, la Commission arrête que les voitures contenant lesdits bronzes seront conduites à la maison de Nesle, rue de Beaune, charge le citoyen gardien ou concierge de ladite maison de faire serrer lesdits objets jusqu'à la fixation définitive de leur destination et d'en donner une décharge au citoyen Madaye chargé de les remettre entre ses mains.

« GINGUENÉ, CLÉMENT DE RIS. »

[3] 8 septembre 1795.

Digitized by Google

Il est parfaitement établi que quelques fragments des statues des places publiques de Paris vinrent à ce moment au Muséum [1]. Mais ce ne fut pas pour longtemps. Elles finirent par être données à Lenoir, qui les convoitait depuis 1792, et qui, aux plus mauvais jours, ne leur avait pas marchandé sa courageuse admiration.

On voit bien, par tout ce qui précède, que Lenoir fut seul à pratiquer son dangereux et intelligent dévouement à l'égard des monuments de notre histoire. Avant 1795, c'était un conspirateur fort mal noté dans le monde officiel, et on peut affirmer qu'il n'eut pas de complices. La Terreur une fois passée, il eut des jaloux. On se mit à exploiter, au profit d'ambitions diverses, la collection que lui seul avait eu le courage et l'esprit de former. Les plus dédaigneux furent ensuite les plus avides [2]. Vingt ans après le piquant incident que nous avons retracé, quand l'administration des Musées, alors royaux, eut définitivement sacrifié [3] l'admirable création de Lenoir, ces mêmes bronzes furent les premiers objets revendiqués par le Conservatoire dans les dépouilles du dépôt des Petits-Augustins. Le Louvre les disputa à l'Hôtel de ville et s'en para comme d'un trophée [4]; la galerie d'Angoulême se

[1] Les objets provenant du dépôt du Roule étaient entrés au Muséum, puisque c'est au Louvre qu'on vint plus tard les chercher :

« Paris, 4 ventôse an X de la République une et indivisible.

« Le Ministre de l'Intérieur à l'administration du Musée central des Arts. — « Je vous invite, Citoyens, à céder à l'administrateur des jardins de Versailles les 4 statues assises qui ornaient le piédestal de la statue équestre de Henri IV sur l'esplanade du Pont-Neuf. »

« Paris, le 21 frimaire an X.

« Alexandre Lenoir, administrateur du Musée des monuments, français aux citoyens composant l'administration du Musée central des Arts. — Citoyens, je vous prie d'agréer mes remerciments pour les deux bas-reliefs représentant des esclaves sculptés par Simon Guillain dont vous voulez bien vous dessaisir en faveur du Musée des monumens français. Veuillez recevoir, Citoyens, la présente comme l'acte de transport de ces deux monumens précieux et le récépissé qu'à juste titre vous réclamez.

« LENOIR. »

Le pied en bronze du Louis XIV de Girardon était chez Lenoir dès le 9 thermidor an V. Voir n° 870 du *Journal*.

[2] Voyez les articles précédés d'une étoile dans la *Notice historique des Monumens des Arts réunis au dépôt national rue des Petits-Augustins*, par Alexandre Lenoir, l'an IV° de la République.

[3] Cf. baron de Guilhermy, *Monographie de Saint-Denis*, pp. 102 et 103.

[4] Extrait d'une lettre du Ministre de l'Intérieur au Directeur des Musées royaux : « Paris, le 5 avril 1817. Monsieur le comte, par une lettre du 27 mars dernier, vous aviez réclamé pour la salle de la sculpture française,

Digitized by Google

prépara à les recevoir. C'est au même sentiment qu'obéirent, à vingt-ans de distance, des administrateurs d'opinions si diverses, en concluant d'une façon diamétralement opposée. De l'art, fut-il jamais question ?

Ma démonstration est certainement péremptoire. Le Conservatoire du Muséum voulait, en 1794, la destruction de tous les bronzes échappés à la fureur du peuple de Paris. Dans toute autre question il serait superflu d'insister. Je ne puis pas cependant oublier que j'ai affaire ici à l'esprit de parti. On ne manquera pas de m'objecter que, si j'ai prouvé jusqu'à l'évidence l'intention formelle du Conservatoire du Muséum d'écarter les bronzes parisiens, je n'ai pas établi, sur témoignage écrit, leur envoi direct à l'arsenal et à la fonte. Eh bien ! je puis

au Musée royal, cinq objets du dépôt des Petits-August.ns, savoir : 1° N° 111. Un groupe en marbre représentant les Trois Grâces, par Germain Pilon. — 2° N° 112. Une colonne en marbre de Campan rouge, élevée à la mémoire du cardinal de Bourbon. — 3° 113. Une statue de Henri IV, par Francheville. — 4° N° 467. Un groupe représentant Diane de Potiers, sous la figure de Diane, par Jean Goujon. — 5° N° 474. Le monument du pont au Change, représentant Louis XIII, Anne d'Autriche et Louis XIV, par Guillain, etc., etc. — LAINÉ. »

Autre lettre du Ministre de l'intérieur : « Paris, le 6 juillet 1818. — Monsieur, j'ai reçu avec votre lettre du 23 juin, une liste d'objets d'art du dépôt des Petits-Augustins qui vous ont paru assez intéressants pour être réunis au Musée du Louvre à ceux qui y ont été précédemment transportés, et qui proviennent du même dépôt. J'ai fait vérifier si tous ces nouveaux objets étaient disponibles ; quelques-uns ont été accordés à M. le Préfet de la Seine, pour les églises de Paris ; un autre appartient à la commune de Magny, qui l'a réclamé. Un bas-relief, le jugement de Suzanne, est destiné au Musée du Louvre depuis longtemps. Un monument de Louis XIII devait être transporté à Saint-Denis ; l'on a renoncé à ce projet. Je le laisse à votre disposition. Au reste, je vous transmets copie de votre état où j'ai fait ajouter des notes indiquant la situation des choses. Vous pouvez disposer de tout ce qui est marqué sans destination. — Quant aux nymphes de la fontaine des Innocents qui existent dans les atteliers de la fonderie du Roule et aux fragmens de l'ancienne statue de Henri IV, qui sont dans les caves de l'Hôtel de ville, je vais écrire à M. le Préfet de la Seine pour avoir un rapport. J'ai l'honneur de vous offrir, Monsieur, l'assurance de ma considération. Le Ministre secrétaire d'État de l'intérieur. LAINÉ. »

Au bas d'une *Note additionnelle des monuments des Petits-Augustins qui ont été marqués pour que la demande en soit faite par l'administration du Musée royal, afin de les réunir à ceux qui ont déjà été déposés dans les magasins provisoires au Louvre, pavillon de Beauvais, si toutefois l'autorisation est accordée*, on lit : « Nota. Il serait bon de réunir également à ces monuments, les trois nymphes de J. Goujon, en pierre provenant de la fontaine des Innocents, qui existent dans les ateliers de la fonderie au Roule, ainsi que les fragments de l'ancienne statue en bronze d'Henri IV, qui existent dans les caves de l'Hôtel de ville. — Ceci doit être l'objet d'une demande au préfet. »

Digitized by Google

prouver qu'en octobre 1794 le verdict proscripteur était déjà rendu depuis huit mois. En effet, lorsqu'on recueillit les restes du *cheval de bronze*, tous les morceaux de métal n'avaient pas été portés au même magasin du Roule où Lebrun les sauva. Les bas-reliefs [1], qui décoraient sur trois faces le piédestal de la statue, se trouvèrent isolés des autres débris de la figure et remisés je ne sais où. Dénoncés dès le 20 mars 1794, ils furent réclamés pour le « creuset national; » et, quand la Commission temporaire des arts eut à statuer sur leur conservation, il se trouva là un membre du Conservatoire du Louvre pour en proposer et en obtenir la destruction :

« *Séance de la Commission temporaire des Arts du 30 ventôse an II* (20 mars 1794).

« Un membre observe qu'on se propose de fondre les bas-reliefs qui ornoient la statue d'Henri IV. Renvoi à la section de Peinture et de Sculpture. Le C. Varon est adjoint à cette section pour faire un rapport. »

« *Séance du 5 germinal an II* (15 avril 1794). — Rapport du C. Varon sur les bas-reliefs qui ornoient la statue de Henri IV. Il en résulte que ces bas-reliefs, déjà mutilés, ne sont pas assez précieux pour être conservés et qu'on peut les livrer à la fonte. »

Mais, me dira-t-on, vous calomniez l'esprit révolutionnaire. Son avidité pour le bronze, en dehors des questions politiques, avait d'avouables et même d'honorables excuses. Il fallait fournir des canons à nos armées. — C'est, je le déclare, un pitoyable argument. Le pays regorgeait des métaux nécessaires à la confection de l'artillerie [2]. Témoin ces nombreuses

[1] Voici, d'après Hurtaut et Magny (*Dictionn. hist. de la ville de Paris*, t. IV, p. 46) quels étaient ces bas-reliefs : « Sur la face qui est du côté du faux-bourg Saint-Germain sont représentées, en bas-reliefs, les batailles d'Arques d'Ivry. Les principales circonstances en sont expliquées par deux inscriptions... Sur la table qui est du côté du Pont-Royal est marquée l'entrée triomphante du roi Henri le Grand dans Paris, le 22 de mars 1594... Enfin, sur la face qui est du côté de la Samaritaine, sont marquées la prise d'Amiens et celle de Montmélian en Savoie. »

[2] On lit dans le compte rendu d'une séance de la Convention, inséré dans le *Journal historique et politique*, n° du 11 février 1794 : « Le Ministre des contributions publiques met sous les yeux de l'Assemblée deux états relatifs à la fabrication de monnoyes. Depuis le premier janvier jusqu'au 30 nivôse, la fabrication des espèces de cuivre et de métal de cloches se monte à 4,885,750 livres. Les envois de cuivre et de cloches faits par les départemens, sont estimés jusqu'au 30 nivôse, en cuivre et bronze, à 568,949 livres, et en cloches à 5,198,926 livres. »

Digitized by Google

cloches qui ont survécu à la fonte générale. Que restera-t-il enfin de ce ridicule plaidoyer des circonstances atténuantes, si je montre la Révolution animée des mêmes sentiments à l'égard du marbre ? Pour être plus justes, écartons-nous momentanément de l'époque brûlante de la lutte; laissons tomber la fièvre du combat et ne tâtons le pouls de l'opinion républicaine que lorsque le sang-froid a pu lui revenir. En messidor an VI, les mauvais jours de la Convention sont déjà bien loin. On ne casse plus les statues au nom et aux frais du Gouvernement. La République achète des œuvres d'art et un citoyen lui propose un traité avantageux. Il offre d'échanger, contre un bloc de dimensions égales, une statue sortie du ciseau d'un des artistes les plus habiles de l'époque, du célèbre Pajou.

Voici la réponse du Gouvernement :

« Paris, le 11 messidor, an VI de la République.

« Le Ministre de l'Intérieur au citoyen Cailliers de l'Etang, instituteur des Vétérans, rue Mignon.

« Citoyen, le Directoire exécutif m'a transmis la lettre par laquelle vous lui proposés de céder au Gouvernement une statue nommée *la Bienfaisance*, en échange de laquelle il vous serait donné du marbre blanc pour la même valeur.

« Comme, d'après l'examen que j'ai fait faire de cette statue, il est reconnu qu'elle ne représente autre chose que la femme de Louis XV, couvrant de son manteau deux enfants et un pélican, et qu'une pareille production ne saurait convenir à la République, je vous préviens que je ne peux accepter la proposition que vous avés faite.

« Salut et fraternité,

« LETOURNEUX. »

Le marbre existe encore; il est à Saint-Denis. Lenoir le sauva en se le faisant donner par M. Cailler de l'Estang [1].

Le citoyen Pascal, propriétaire d'un magnifique buste en bronze de Louis XIII, compris par erreur dans l'*Inventaire du garde meuble* rédigé et imprimé en 1791, offrit, pendant près de huit ans, de le céder à l'État ou de l'échanger contre des meubles déclarés inutiles à la nation et que le ministère des finances faisait vendre à vil prix. A aucune époque, le gouvernement ne voulut entendre parler de cette acquisition.

[1] N° 330 du *Journal* de Lenoir. Cf. Baron de Guilhermy, *Monographie de Saint-Denis*, p. 320.

Digitized by Google

On lit dans le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du Musée du 3 brumaire an VIII : « Le Ministre de l'Intérieur prévient l'administration qu'il a examiné l'offre faite par le citoyen Pascal de céder à la République un buste de Louis XIII, en bronze, déposé précédemment au garde-meuble et qu'il l'a prévenu qu'il n'en feroit point l'acquisition. Il invite, en conséquence, l'administration à le lui remettre sur son récépissé. Comme ce buste a été remis par l'administration au citoyen Lenoir, conservateur du Musée des Monuments, le Conseil arrête que la lettre du Ministre de l'Intérieur lui sera communiquée et que le citoyen Pascal sera prévenu que c'est à lui qu'il doit s'adresser.»

Longtemps conservé, à titre de prêt, par Lenoir dans le Musée des monuments français, restitué par lui aux ayants cause de son propriétaire, ce beau buste de Louis XIII fut acheté par Louis XVIII au commencement de la Restauration. Je démontrerai prochainement, à l'aide d'une discussion, que c'est une œuvre de Jean Warin. Cela avait déjà été dit par Lenoir; mais il reste encore à le prouver.

Revenons à l'étude des principaux actes des prétendus fondateurs des collections du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes. A Marly, où du moins on avait daigné se transporter, on agissait suivant les mêmes vues étroites. Si on avait mis quelques marbres et quelques bronzes en réserve, on s'était empressé de se dédommager en « proscrivant » les plombs. Car les œuvres d'art avaient leur tribunal révolutionnaire. Un membre de la Commission des arts de Versailles écrivait ainsi à un membre du Conservatoire à Paris :

Le citoyen Colson au citoyen Lesueur.

« 8 floréal an II. — Fais prononcer, je te prie, mon cher camarade, le Conservatoire, sur l'inutilité des figures en plomb [1] des pérons (*sic*) du ci-devant château de Marly, que vous avez si justement proscrites, dans la visite de Dupasquier et toi, et dont vous aurez vraisemblablement fait mention dans votre rapport. Comme l'administration des poudres et armes nous demande à force du plomb et que nous allons en fondre, ces mêmes figures, ainsi que les mauvais grouppes d'enfans et les vases, pourroient subir le même sort, ou bien nous les enverrions à Paris telles qu'elles sont.

[1] « Le perron qui descend dans ce premier parterre, » dit d'Argenville (*Voyage pittoresque des environs de Paris*, 1768, p. 177), « est accompagné de deux groupes de bergers et de bergères en plomb, exécutés par Coustou l'aîné, ainsi que les sphinx et les enfans placés autour du château. »

Digitized by Google

Je te prie de te ressouvenir de moy auprès de David, si tu en trouves l'occasion, etc. — Salut. »

Une voix, dans la séance du Conservatoire du 19 germinal an II, avait osé se faire entendre pour proclamer l'importance et la valeur des œuvres d'art de Marly. Mais il ne fut pas difficile à la majorité de l'intimider et de l'étouffer.

« Un membre demande que les citoyens Dupasquier et Lesueur, en faisant leur rapport au Comité d'instruction publique sur les objets vus par eux à Meudon et Marly, de *(sic)* leur exprimer que ces objets sont dignes du Muséum. On demande l'ordre du jour qui est adopté et la question remise à une autre séance. »

L'opinion des Commissaires chargés d'aller inspecter Marly était donc connue et leur décision ratifiée d'avance [1].

Heureusement que, derrière ces stupides et fanatiques agents, venait le modeste Lenoir [2], qui rachetait en son propre et privé nom quelques-unes des victimes de la « proscription » des tout-puissants arbitres du Louvre. Le bronze et le plomb étaient déjà fondus quand il arrivait, mais les marbres n'étaient pas toujours cassés : car il faut du temps et des bras pour détruire ; et l'armée de statues qui couvrait la France lassait quelquefois la vigueur et la bonne volonté des patriotes [3]. Lenoir devança ici les iconoclastes de Seine-et-Oise, et racheta, du citoyen Audrianne, un grand nombre des statues et des vases de Marly. Il en décora plus tard, pour Joséphine, le château de la Malmaison. Quelques-unes de ces pièces de sculpture, commandées par Louis XIV aux premiers artistes de son siècle, viennent de rentrer, après quatre-vingts ans d'absence et plusieurs aliénations, dans les magasins de l'État.

Je pourrais en dire autant de Fontainebleau d'où on tirait quelques statues et notamment deux ouvrages de marbre pour en faire un piédestal à la figure colossale du peuple projetée par David [4]. Cette hideuse et grotesque conception

[1] « Le 11 brumaire an IV, deux des membres du nouveau Conservatoire retournèrent à Marly. Un grand nombre de dégats avaient été déjà commis. Ils marquèrent quelques nouvelles pièces pour le Musée, mais en abandonnèrent encore un grand nombre. » (Séance du Conservatoire de ce jour.)

[2] *N° 769* du *Journal.*

[3] Voyez ce que demandait Rondot, à Troyes, pour payer les démolisseurs. A. Babeau, *Histoire de Troyes pendant la Révolution*, t. II, p. 246.

[4] « Ce 5 messidor an II de la République française une et indivisible. — Bonvoisin chargé d'une mission particulière pour Fontainebleau fait son

Digitized by Google

préoccupait le ministère de l'Intérieur beaucoup plus que le sauvetage de tous les objets d'art de la France. Il y eut un service de démolitions affecté aux besoins spéciaux du gigantesque piédestal[1] dont chaque pierre devait être une œuvre d'art mutilée. Était-ce aux conservateurs du Muséum à figurer parmi ces manœuvres, et à porter leur moellon sculpté à cette construction de sauvages ?

On voit par ces exemples que le Conservatoire pouvait prendre où il voulait, même fort loin, les objets qui lui paraissaient dignes d'être classés dans le Muséum ou d'être jetés aux pieds du peuple souverain. J'ai prouvé plus haut l'existence de ce droit ; je vais en démontrer le facile exercice. Il est curieux en même temps d'examiner de quelle manière se manifestaient, en province, les intentions théoriques qu'avait la Convention de protéger les œuvres d'art. Il est piquant de juger de l'effet produit par le désir qu'on prêtait bien gratuitement aux membres du Conservatoire de vouloir se les procurer. Voici ce qui se passe à vingt lieues de Paris. Les citoyens Chasles, Lemonnier et Jean-Marin Masson, « commissaires nommés par le ministre de l'Intérieur pour faire la recherche des monuments de toute espèce dépendants des maisons d'émigrés pour être transférés au Musée de la

rapport sur les objets d'arts du cy-devant chateau et d'autres maisons d'émigrés qui se trouvent sur la route. Le résultat de ce rapport offre plusieurs propositions sur lesquelles la Commission prononce. . . . . La quatrième proposition concerne le transport de deux statues, *l'une de Charlemagne et l'autre de Louis IX qui pourroient servir à l'ornement de la base du colosse.* » (Extrait du registre des délibérations de la Commission temporaire des arts, adjointe au Comité d'Instruction publique.)

Sur le *colosse* voir la *Gazette des Beaux-Arts*, 2e période, t. XII, p. 52 et suiv. et le discours prononcé par David, à la Convention, le 17 brumaire an II.

[1] Notes et arrêtés de la Commission des arts.

« Séance du 20 nivôse an II. — Le Ministre de l'Intérieur demande que la Commission nomme deux de ses membres pour faire le triage des débris gothiques qui doivent être placés sous la statue colossale du peuple français. Le Comité nomme pour cet objet Leblond et Lebrun.

« Le citoyen Scellier, entrepreneur chargé des démolitions de monumens, est admis. Il présente une autorisation du Ministre de l'Intérieur pour enlever les monumens dont les débris doivent être placés sous la statue colossale du peuple français. Il demande s'il peut continuer le travail. Renvoyé aux citoyens Leblond et Lebrun. »

Voyez en outre un arrêté du Comité de salut public du 5 floréal an II et le rapport fait à la Convention par David (reproduit dans le *Journal de la Société républicaine des arts*, p. 220).

Digitized by Google

République » se rendent à Chartres le 27 juillet 1793 [1]. Ils ne jugent dignes d'être conservés pour le Musée que trois tableaux, dont deux de Sébastien Bourdon placés dans la cathédrale, et les pierres gravées qui décorent la châsse de Notre-Dame. Rien de plus; on sait ce que signifiait le silence sous lequel le reste était passé. Le 17 septembre suivant, arrivent deux membres de la Commission des monuments pour exécuter l'enlèvement au nom de l'État. L'un d'eux, originaire de Chartres même, est député à la Convention nationale, c'est ce Sergent, triste personnage que ses coreligionnaires politiques ont accusé d'aimer trop les agates et de les recueillir jusque sur les victimes de l'abbaye [2]. L'autre est Lemonnier, honnête homme, aveuglé alors par la passion révolutionnaire. Tout deux sont artistes. Depuis le passage des premiers émissaires du ministre de l'Intérieur, tous les monuments religieux de Chartres qui n'ont pas été réservés sont à vendre ou à détruire, sculpture, peinture, orfévrerie. Quelles merveilles! Sergent et Lemonnier ne voient que quelques pierres antiques à détacher des reliquaires avant leur anéantissement. Voici le récit de leurs opérations :

Procès-verbal d'enlèvement d'objets précieux destinés pour le Musée national.

« Aujourd'huy mardi dix-sept septembre mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an II de la République, en présence des citoyens administrateurs du département d'Eure-et-Loir et des officiers municipaux de cette ville a été enlevé par le citoyen Sergent, représentant du Peuple, et le citoyen Lemonier, pintre, tous deux membres de la Commission des Monuments, en vertu des pouvoirs qui leur ont été donnés par la loi du 27 juillet dernier, de la châsse de la Vierge qui étoit dans le trésor de la ci-devant cathédrale de Chartres, les bijoux et objets qui suivent :

1° Un camée de trois pouces de haut représentant un Jupiter de trois sortes de couleurs (Sardoinne) ;

2° Une sardoinne de quinze lignes de haut représentant une Dianne gravée en creux ;

3° Une pierre de quinze lignes de haut représentant Asuérus sur son trône ;

[1] Procès-verbal de la recherche des monumens destinés pour le Musée national.

[2] Voyez Michelet, *Histoire de la Révolution*, t. IV, pp. 123 et 222.—Renouvier, *Histoire de l'art pendant la Révolution*, p. 256.

Digitized by Google

4° Une cornaline de onze lignes de haut représentant une figure portant sur l'épaule une espèce de javelot ;

5° Une agathe représentant un Cupidon de quinze lignes de haut ;

6° Un camée représentant une (*sic*) sacrifice composé de trois figures, cassé dans deux parties ;

7° Deux têtes de femme gravées en relief ;

8° Une grosse tête, gravée en relief, représentant une Méduse, agathe blanche.

9° Un camée représentant un lion terrassant un taureau, de deux couleurs, neuf lignes de long ;

10° Une cornaline représentant une tête d'enfant, neuf lignes ;

11° Une tête de femme, agathe gravée en relief ;

12° Une pierre, seule tête d'homme coiffée du bonnet phrygien ;

13° Une cornaline gravée en creux représentant l'Abondance ;

14° Une pierre vert en creux représentant une Minerve ;

15° Une cornaline en creux représentant un Mercure ;

16° Une pierre brune inconnue.

« Tous les objets ci-dessus pour être déposés au Musée national.

« Et, à l'égard des deux tableaux désignés par le procès-verbal du deux du présent mois, est arrêté que, lorsqu'ils seront enlevés, les citoyens commissaires enverront une décharge d'iceux.

« A encore été enlevé de la châsse de saint Théodore ce qui suit :

« Une agathe blanche, tête antique d'un empereur romain ; Trois petites pierres représentant un Amour ; Une tête de femme et un mufle de lion.

« Dont et de tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal, pour servir de décharge, qui a été signé par lesdits citoyens Sergent et Lemonnier lesdits jour et an, dont acte.

« Signé : SERGENT. — LEMONNIER.

« Pour copie conforme,

« SORET,

« Secretaire adjoint » [1].

Soyons juste cependant ; ce procès-verbal ne dit pas tout. Il est vraisemblable que les deux Commissaires ont encore désiré assurer au Musée de la République la conservation d'un objet d'art, bien qu'il ne répondît pas à leurs goûts particuliers. En passant devant une sculpture de la cathédrale leur cœur s'est ému. Ils ont oublié qu'un bas-relief, divisé en trois compartiments, représente des « sujets superstitieux » et n'est que le rétable d'un autel. Ils l'enlèvent et le font expédier d'office

[1] Un texte, à peu près identique à celui-ci, a déjà été publié en 1852 dans le *Bulletin du Comité historique des arts et monuments*. Archéologie, tome III, p. 28.

Digitized by Google

par la commune au Muséum [1]. Ils avaient compté sans le Conservatoire et sans la vanité, l'ignorance ou la pusillapimité de cet aréopage. Loin des clubs leurs sentiments d'artistes avaient pris le dessus sur leurs passions de sectaires. Mais, à Paris, on était resté pur. Voici l'accueil qui fut fait à leur envoi. L'expression des sentiments qu'il inspira se trouve consignée au procès-verbal de la séance du Conservatoire tenue le 19 floréal an II.

« La commune de Chartres ayant adressé au Conservatoire trois caisses contenant des bas-reliefs enlevés au temple de la Raison, le Conservatoire les a reçus et en a payé provisoirement le port, se réservant d'en former un mémoire particulier afin d'être remboursé par qui il appartiendra. En observant que les effets enlevés d'un temple supprimé devoient être envoyés aux Petits-Augustins, il arrête de plus que, lorsqu'il sera fait de semblables envois, ils seront renvoyés ou aux Petits-Augustins ou aux autres dépôts destinés pour recevoir les effets enlevés chez les émigrés. »

Les trois bas-reliefs décorèrent d'abord un magasin : on les jugea ensuite indignes de cet honneur :

« 14 Messidor (an II, 1794). — Un membre propose et le Conservatoire arrête que, pour vuider d'autant ses magasins encombrés, on renvoye aux dépôts nationaux les objets ci-après désignés qui ne méritent pas d'être exposés au Muséum des Arts. En vertu de cet arrêté trois bas-reliefs en marbre venus de Chartres, etc., vont être portés aujourd'hui au Dépôt de Nesle [2]. »

Même spectacle un peu plus loin, dans le département de l'Eure. Le château d'Anet devient propriété nationale et est vendu pour être démoli. Il est inutile de rappeler en détail les merveilles qu'il renfermait. Le groupe de Diane sculpté par Jean Goujon, qui surmontait une fontaine, est brisé afin que les acquéreurs puissent en retirer les tuyaux de plomb dont il

[1] « On remarquait entre autres, » dit Lenoir (*Musée des monumens français*, t. II, 1re édition, p. 134) en parlant des sculptures de François Marchand, « le contretable de l'autel représentant les mystères de la Passion divisés en trois tableaux, exécutés en albâtre. Cet ouvrage a été enlevé de Chartres en 1794 pour être placé, a-t-on dit, au Musée central, avec un tableau peint par Sébastien Bourdon, par un député de la Convention en mission à cette époque dans le département d'Eure-et-Loir. » Le bas-relief recueilli par Lenoir existe encore et doit se trouver à Saint-Denis.

[2] Procès-verbal de la séance du Conservatoire du 14 messidor an II.

Digitized by Google

était rempli[1]. Le portail et sa fameuse horloge sont abattus. La *Nymphe de Fontainebleau*, commandée par François Ier à Benvenuto Cellini et donnée par Henri II à Diane de Poitiers, est condamnée comme souvenir féodal. Un jurisconsulte, homme d'esprit, la sauve. « A Anet, dit Grégoire (*Premier rapport sur le vandalisme* du 14 fructidor an II, p. 9), au milieu d'une pièce d'eau [2], était un cerf en bronze d'un beau jet; on voulait le détruire sous prétexte que la chasse était un droit féodal. On est parvenu à le conserver en prouvant que les cerfs de bronze n'étaient pas compris dans la loi. » On parlait sans doute d'en faire des canons quand, par bonheur, passe par là un brave militaire revenant, avec des fourgons vides, de l'armée de l'Ouest. On a beaucoup calomnié les soldats de la République. Ils ont sauvé plus d'œuvres d'art qu'ils n'en détruisirent. Sans les convois militaires et la complaisance d'intelligents officiers, Lenoir, qui n'avait pas de fonds, n'aurait pu former son musée. L'inspecteur des relais militaires fait charger la *Nymphe* sur ses fourgons et ne la conduit pas à l'arsenal, mais au Muséum. Quel accueil va-t-on faire à ce soldat qui amène un trésor dont la France avait été si longtemps fière, un chef-d'œuvre si peu embarrassant, si commodément divisé en seize pièces et qui ne demande qu'un coin et qu'un mur pour s'y appuyer? Le Muséum n'a pas encore de galerie au rez-de-chaussée, c'est vrai; mais il a quelques magasins et possède une cour et un jardin décorés d'ignobles baraques, et exhibant, en fait d'objets d'art, un arbre de la liberté. La place ne manque donc pas. Pour que le bronze trouve un asile digne de lui dans le musée de la nation, tout dépend uniquement du jugement des membres du Conservatoire. La question n'est même pas compliquée de politique. Les suprêmes magistrats, qui s'étaient attribués la noble tâche de régénérer l'art, reçurent sans doute l'arrivant avec les égards qui lui étaient dus, mais invitèrent le naïf et trop confiant officier à porter son chargement à sa vraie place, c'est-à-dire à l'un des bureaux de vente de la Commission d'échange et d'aliénation. On lit sur le registre de Naigeon, conservateur du dépôt de Nesle :

[1] Voyez le *Journal* de Lenoir, n° 957.

[2] Grégoire confond ici la place où se trouvait la *Diane* de Jean Goujon avec celle où la *Nymphe* de Fontainebleau avait été fixée.

Digitized by Google

« PINTHIÈVRE (*sic*), ci-devant château d'Anette (*sic*), district de Dreux [1].

« Reçu le 3 germinal l'an II.

« Renvoyé par le Conservatoire national au Dépôt, sçavoir :

« Un cerf, une Diane dans le genre de Germain Pilon (on a mis au-dessus, au crayon, Jean Goujon) figure, [de] bas-relief colossalle, quatre chiens, tête de sanglier, etc. ; le tout en bronze et composant seize pièces dont le cerf et quelques autres parties sont mutilées. Ces divers objets composoient une horloge qui étoit sur la porte du château d'Annette (*sic*) et le cerf frappoit l'heure de son pied [2].

« Nota : ces objets sont venus sous la conduite du citoyen Fierens, inspecteur en chef des relais militaires. »

Il fallut près de deux ans et demi pour faire revenir les successeurs de ces hommes de goût sur ce verdict. La *Nymphe de Fontainebleau* fut, en l'an V, tirée du dépôt de Nesle et fixée sur l'un des murs de la cour du Musée [3].

On a remarqué, sans doute, le procédé employé à Chartres par Sergent pour enrichir le Muséum en matière de glyptique. Ce procédé consistait à retirer des châsses et des reliquaires les pierres gravées qu'ils pouvaient contenir avant de marteler et de fondre les pièces d'orfévrerie. Cette ingénieuse méthode, inspirée par des hommes qui professaient un culte exclusif pour l'art antique, eut alors le plus grand succès. J'ignore si elle fut recommandée par l'administration. Mais d'autres villes n'attendirent même pas la visite du célèbre conventionnel et s'exécutèrent d'elles-mêmes. Il faut lire dans l'excellente *Histoire de Troyes pendant la Révolution*, de M. A. Babeau [4], dont toutes les assertions sont appuyées sur

[1] Le premier mot désigne le ci-devant propriétaire ; les mots suivants indiquent la provenance.

[2] Naigeon n'avait pas bien compris le récit du citoyen Fierens et confondant le bas-relief de Benvenuto avec le cerf de l'horloge d'Anet.

[3] « Séance du Conservatoire du 5 ventôse an IV. — Le Conservatoire détermine que le bas-relief en bronze représentant le *Repos de Diane*, par Jean Goujon, tiré du château d'Anet, sera placé dans la petite cour du Muséum sur le mur qui sépare du jardin du citoyen Vien. Il sera demandé au citoyen Hubert de faire le dossier pour porter ce monument et l'arrêter dans cette place. »

« Séance du Conservatoire du 19 brumaire an V. — Le Conservatoire autorise encore le citoyen Prault à donner décharge, audit nom, des bronzes provenant d'Anet qui seront aussi retirés pour le Muséum. »

[4] Tome II, p. 237 et suiv.

On lit dans le *Journal historique et politique*, n° du 9 février 1794 : « Convention nationale. — Séance du 18 pluviôse. Les offrandes civiques abondent de tous côtés sur l'autel de la Patrie. La Société populaire de Troyes apporte 7,794 marcs en or, argent et galons, et 13,461 livres de cuivre. »

Digitized by Google

des documents authentiques, le navrant récit qui montre Rondot détruisant à lui seul toute l'orfévrerie religieuse de sa ville. Un témoin peu suspect, Cambon, a déposé contre ces abus dans la séance de la Convention du 12 brumaire an III.

« A trois époques différentes de la Révolution, » a-t-il dit, « on s'est servi de l'argenterie des églises et, comme on n'a pu obtenir des comptes à cet égard, je ne doute pas qu'il y ait eu la plus grande dilapidation, à la dernière surtout où, par suite d'un mouvement imprimé par une faction conspiratrice, on vint de tous les coins de la République offrir avec éclat, à la barre de la Convention, l'argenterie et les ornements des églises ; et, comme aucun ordre n'était établi soit pour extraire cette argenterie des églises, soit pour le transport, on n'a pas manqué d'en détourner beaucoup [1], » etc., etc.

Voici, d'après des comptes rendus des séances de la Convention, quelques-uns des principaux envois d'orfévrerie :

« 9e jour du deuxième mois de l'an II. — Les administrateirs du district de Provins envoyent à la Monnaye 1,197 marcs d'Argenterie. Les Sans-Culottes de Bordeaux envoyent une châsse d'argent doré; elle contenait les os d'un saint, etc. [2]. »

« 14 brumaire an II. — Soixante voitures chargées de plomb et autres métaux arrivent d'Etampes. Elles portent aussi du numéraire et un reliquaire d'une grandeur colossale. Ce reliquaire logeait un saint d'argent qu'on soupçonne s'être refugié dans une commune avec des chandeliers qui l'environnaient; ils sont aussi d'argent massif. Couturier écrit qu'on est en quête du saint et de sa suite [3].

« La commune de Menecy, district de Corbeil, vient apporter tous les ornemens de son église. Elle ne veut plus de curé; elle demande la vente du presbytère ; que l'église serve aux séances de la Société populaire et que les figures de saint Pierre et de saint Denis soient remplacées par les bustes de Marat et de Lepelletier [4].»

« 19 brumaire. — Onze cent quatorze marcs d'argenterie tirés des églises de Meaux, telle est l'offrande patriotique par laquelle s'ouvre la séance du jour. Plusieurs communes imitent cet exemple [5]. »

« 21 brumaire. — La superstition a disparu d'Auxerre; les prêtres y renoncent à leur métier; les églises sont des hôpitaux

[1] *Réimpression du Moniteur*, t. XXII, p. 410.
[2] *Journal historique et politique*, n° du 1er novembre 1793.
[3] *Ibid.*, n° du 6 novembre 1793.
[4] *Ibid.*, n° du 8 novembre 1793.
[5] *Ibid.*, n° du 11 novembre 1793.

Digitized by Google

militaires ; l'argenterie, qui y était, s'envoie à Paris, ainsi que celle de Rheims et autres communes [1]. »

« 26 brumaire an II. — Les communes font offrande de l'argenterie de leurs églises. Il est décrété qu'elles feront l'inventaire de leurs dons et y feront apposer les scellés. Cette mesure est d'autant plus essentielle qu'il y a un grand déficit dans l'argenterie envoyée du département de la Nièvre. Il y manque 300 pièces d'or. [2] »

« 12 frimaire an II. — Une députation de la commune de Sens annonce qu'elle vient de déposer 1,534 marcs d'argent, plusieurs marcs d'or et d'autres effets précieux [3]. »

« Nivôse an II. — Lettre du citoyen André Dumont, représentant du peuple dans les départemens du Pas-de-Calais et de l'Oise. — Citoyens collègues... A Montagne-sur-Mer,... il n'y a plus d'églises et les citoyens n'ont qu'un seul vœu : La République ou la mort. Des saints et saintes y ont brûlé en réjouissance de la reprise du Port-de-la-Montagne [4]. A Boulogne la célèbre et très-incompréhensible, la très-sainte Vierge noire, que les Anglais n'avaient pu brûler, fut, dans la plus belle fête qui se peut célébrer, jettée dans le bûcher et réduite en cendres, sans miracles. Tout Boulogne, hors les détenus, hommes, femmes et enfans, tous crièrent : *Vive la Montagne* et se jurèrent union fraternelle. L'allégresse fut telle, que la nuit se passa en bals où se trouvèrent tous les citoyens, etc. [5]. »

« 12 pluviôse an II. — La séance s'ouvre par une députation de l'Administration de Lille qui vient offrir à la patrie des dons civiques en or, argent, pierreries, fer, etc. [6]. »

On a vu ci-dessus [7] de quelle manière le trésor de Saint-Denis fut traîné à la barre de l'assemblée souveraine. L'acte de vandalisme qui en détruisit une partie considérable a été jugé depuis longtemps [8]. Mais on ignore généralement la discussion froide, calme et presque académique qui s'établit entre les arbitres chargés de prononcer sur le sort d'un grand nombre d'objets précieux. Une transaction eut lieu entre ceux qui voulaient détruire et ceux qui voulaient conserver, et elle ne fut pas difficile à faire naître ; car les partisans des deux opinions paraissent avoir été, en cette matière, aussi éclairés les uns que les autres. Il fut décidé que certains ouvrages

[1] *Journal historique et politique*, n° du 15 novembre 1793
[2] *Ibid.*, n° du 18 novembre 1793.
[3] *Ibid.*, n° du 4 décembre 1793.
[4] Toulon.
[5] *Journal historique et politique*, n° du 7 janvier 1794.
[6] *Ibid.*, n° du 2 février 1794.
[7] Tome XXIII, p. 543. Cf. également Lenoir, *Musée des mon. fr.*, tome II, p. CXXXI.
[8] *Revue universelle des arts*, t. IV, p. 123.

Digitized by Google

d'un intérêt considérable pour l'histoire de l'art ne seraient anéantis qu'après avoir été copiés dans un dessin. N'est-il pas triste de voir l'admiration et de légitimes préoccupations scientifiques impuissantes à triompher de la haine politique? En tant que républicains, les savants ont conclu comme la foule, ajoutant seulement à leur verdict proscripteur un raffinement de barbarie [1].

Quittons la Convention et passons à la Commune de Paris; les mêmes scènes s'y reproduisent. Nous n'en retracerons qu'une. C'est un épisode de cette séance à jamais mémorable dans laquelle des mains françaises détruisirent l'antique palladium de la cité parisienne, que nos ennemis les plus acharnés avaient respecté, et que mille ans de vénération et de reconnaissance avaient identifié avec la patrie.

« On dépose le tombeau de sainte Geneviève aux pieds du bureau du président du Conseil; Minier donne lecture d'un procès-verbal

[1] Au sujet de l'Oratoire de Charlemagne, magnifique œuvre d'orfèvrerie sur laquelle on peut consulter Félibien, *Hist. de l'abbé de Saint-Denis*, p. 524, pl. IV, et Labarte, *Hist. des Arts industriels*, 2e édition, t. I, p. 371, voici ce qui se passa dans la Commission temporaire des Arts :

« Séance du 25 germinal an II. — On fait lecture de la lettre du Directoire de Franciade, qui invite la Commission des Arts à nommer des commissaires pour vérifier si un devant d'autel en or et en vermeil, sculpté en relief et enrichi de pierres précieuses, mérite d'être conservé, ainsi qu'une croix de cristal, montée en vermeil, avec des gravures sur le cristal. Un membre observe que depuis quelques mois il est décidé que le devant d'autel serait livré à la fonte : mais, sur une observation qu'il peut contenir des objets originaux, propres à attester les progrès du génie et la perfection des arts trois commissaires, les citoyens Nitot, Lelièvre et Poirier, sont nommés pour, se transporter à la Monnaie et au Muséum, et visiter les objets d'arts et de sciences venus et venans de Franciade. » (Registre des délibérations. fol. 55, verso.)

« Séance du 10 floréal an II. — Les Commissaires sont chargés d'examiner s'il n'est pas nécessaire de garder quelque partie du devant d'autel de la ci-devant abbaye de Franciade, pour en conserver le style. Les sections de minéralogie, des antiquités, de sculpture et d'architecture sont invitées à visiter les objets déposés aux Petits-Augustins, afin qu'on puisse envoyer à la fonte ceux qui seront jugés inutiles. » (Registre des délibérations, fol. 66, verso.)

« Séance du 20 floréal an II. — La section de peinture est chargée de faire dessiner le plan de l'Oratoire de Charlemagne. Cette pièce sera envoyée à la fonte après que les pierreries qui lui servent d'ornemens en auront été distraites. » (Registre des délibérations, fol. 71, verso.)

« Séance du 10 fructidor an II. — Le citoyen qui a été chargé de dessiner l'Oratoire de Charlemagne présente son travail, la Commission y applaudit, l'engage à l'achever par l'apposition des couleurs. La Commission de peinture fera ensuite son rapport. » (Registre des délibérations, fol. 172, recto.)

Digitized by Google

de ce jour, dressé par des commissaires du Comité révolutionnaire de la section du Panthéon, des commission s des vaisselles, des arts, du comité d'instruction publique, etc., nommés pour l'ouverture de la châsse de sainte Geneviève ; en voici l'extrait : Après nous être transportés dans un bâtiment situé à la Monnaie, après avoir reconnu que les scellés, apposés sur la porte de la chambre où étoit enfermée la châsse de sainte Geneviève, étoient sains et entiers; examen fait de ladite châsse, les susnommés ont reconnu que l'opinion publique avoit été grandement trompée sur le prix exagéré auquel on a porté la valeur de cette châsse dont la majeure partie des pierres sont fausses; les diamans, les perles fines et fausses ont été estimés la somme de douze mille huit cens trente livres, et les parties d'or et d'argent, onze mille livres ; total, vingt trois mille huit cens trente livres. Nous avons trouvé dans cette châsse une caisse, en forme de tombeau, couverte et collée de peau de mouton blanc et garnie de bandes de fer dans toutes ses parties, de deux pieds neuf pouces de long, neuf pouces de large et quinze pouces de hauteur; ladite caisse contenue avec du coton sur lequel nous avons trouvé une petite bourse en soie cramoisie, ayant d'un côté un aigle à double tête et de l'autre deux aigles avec une fleur de lys au milieu, brodée d'or, dans la bourse un petit morceau de voile de soie, dans lequel est enveloppée une espèce de terre ; dans le cercueil s'est trouvé deux petites lanières en peau jaune ; dans une des extrémités un paquet de toile blanche attaché avec un lacet de fil; dans ce paquet, vingt quatre autres petits paquets, les uns de toile, d'autres de peau et plusieurs bourses de peau de différentes couleurs ; une phiole lacrimatoire, bouchée avec du chiffon et contenant un peu de liqueur brunâtre desséchée, une bande de parchemin, sur la quelle est écrit : *Una pars casulæ sancti Petri principis Apostolorum* et plusieurs autres inscriptions sur parchemin que nous n'avons pu déchiffrer. Ces vingt quatre paquets en contenaient beaucoup d'autres plus petits, renfermant de petites parties de terre qu'il n'est pas possible de décrire. Un de ces paquets, en forme de bourse, contient une tête en émail noir, de la grosseur d'une petite noix et d'une figure hideuse, dans laquelle est un papier contenant une petite partie d'ossemens; un autre paquet de toile blache gomée, contenant les ossemens d'un cadavre et une tête, sur laquelle il y avoit plusieurs dépôts de sel nitre ou plâtre cristalisé. Nous n'y avons pas trouvé les os du bassin ; nous avons aussi trouvé une bande de parchemin portant ces mots: *Hic jacet humatum sanctæ corpus Genovefæ*. Plus, un stilet de cuivre en forme de pêle d'un côté et pointu de l'autre; cet instrument servoit aux anciens à tracer sur des tablettes de cire. Cette châsse a été faite, en 706, par le ci-devant soi-disant saint Eloi, orfèvre et évêque de Paris; elle a été réparée en 1614, par Nicole, orfèvre de Paris. Il paraît que c'est à cette époque que l'on a substitué des pierres fausses en place des fines qui y étoient. Le corps de la châsse est de bois de chêne très-épais. Entr'autres choses fort extraordinaires et fort ridicules, nous avons remarqué sur cette châsse une agathe

Digitized by Google

gravée en creux représentant Mutius Scœvola brûlant sa main pour la punir d'avoir manqué le tyran Porcenna; audessous est gravé : *constantia*. Sur une autre pierre, un vil Ganimède enlevé par l'aigle de Jupiter, pour servir de giton au maître des Dieux; et, sur d'autres pierres, des Vénus, des Amours, etc., et autres attributs de la Fable. Tous les ornemens qui couvrent la châsse sont des placages d'argent doré tous minces. Ce procès-verbal sera inséré aux affiches, envoyé aux sociétés populaires et au Pape. Les ossemens, les paquets et les guenilles ont été à l'instant brûlés sur la place de Grève [1]. »

Quel spectacle ! La glorieuse dépouille de la patronne de Paris jetée au bûcher infâme de la place de Grève par quelques bandits travestis en officiers municipaux. Espérons que, par une peinture, les murs du Panthéon conserveront à la postérité le souvenir de cette scène patriotique. Dans sa sereine et inviolable béatitude, dans la pieuse admiration de la France, sainte Geneviève n'avait pourtant pas besoin de la couronne de Jeanne d'Arc.

L'envoi, dans les départements, des commissaires de la Convention activa singulièrement l'anéantissement des objets d'art. Le proconsul Couthon rendait, en Auvergne, des décrets comme celui-ci :

« La municipalité de Riom nommera, dans le jour, quatre commissaires pris dans son sein, lesquels réunis à quatre autres commissaires de la Société populaire et quatre du Comité de surveillance, sont autorisés à se transporter dans les églises et dans les autres endroits où pourraient exister des images et statues de prétendus saints ou saintes et tous autres signes indicatifs du culte catholique, les enlèveront et en feront publiquement un auto-da-fé à la raison et à la philosophie. La Commission est autorisée, si elle le croit nécessaire, à requérir, dans ses opérations, la force armée à laquelle il est ordonné de déférer, quant à ce, à ses réquisitions. Les autorités constituées, la Société populaire et le Comité de surveillance veilleront, au surplus, à ce que l'arrêté des représentants du peuple du 24 (du mois dernier) soit promptement exécuté.

« A Aigueperse, le 8 frimaire de l'an II de la République une et indivisible.

« Le représentant du peuple,

« ARISTIDE COUTHON [2]. »

[1] *Journal historique et politique*, n° du 23 novembre 1793, compte rendu de la séance de la Commune de Paris.

[2] Francisque Mége, *le Puy-de-Dôme*, pp. 326 et 327.

Digitized by Google

« Par un arrêté du 16 frimaire, le district de Billom décida qu'il serait nommé un commissaire par municipalité « qui ferait procéder sur le champ à la démolition des châteaux forts, tours et donjons, enlever dans les églises les matières d'or et d'argent, cuivre, fer, plomb, ornements, linges et livres, en dresser procès-verbal et les faire conduire au Directoire; faire disparaître tous les signes extérieurs du culte catholique en quelqu'endroit qu'ils soient placés, faire brûler sur la place publique toutes les statues de bois qui se trouveront dans les églises représentant des saints et faire briser celles de pierre et les pierres appelées *pierres sacrées* qui se trouveront sur les autels, faire descendre et conduire au Directoire toutes les cloches, faire abattre les clochers de manière à ce qu'il n'en reste aucun vestige, se transporter dans les maisons des ci-devant prêtres réfractaires déportés et inventorier les effets mobiliers desdits prêtres et apposer les scellés sur leurs maisons [1]. »

Une fête eut lieu, le 30 brumaire an II, au chef-lieu du Puy-de-Dôme, en « l'honneur des patriotes qui avaient succombé sous le fer des fédéralistes. » Les membres de la municipalité de Clermont en racontèrent le lendemain, à leurs collègues absents, quelques-uns des principaux épisodes.

« Vous apprendrez avec plaisir que le meilleur esprit public règne dans notre commune. Le fanatisme a poussé son dernier soupir décadi dernier. Les fastueux asiles de la superstition ont été dépouillés de tous ces hochets que la fourberie des prêtres avait rendus si longtemps respectables à la crédulité du peuple. Notre-Dame du Port, après avoir dansé la carmagnole, a contribué, avec les autres saints de notre commune, à allumer, au milieu de la place de la Réunion, le plus agréable feu de joie que la philosophie ait jamais pu contempler [2]. »

Couthon autorisa les patriotes peu fortunés à démolir les églises reconnues totalement inutiles et leur en attribua les matériaux [3].

On appliqua même aux territoires conquis les ordres de destruction qui couvraient la France de ruines. Un décret de la Convention nationale du 5 avril 1793, l'an II de la République française, ordonna de convertir en monnaie l'argenterie provenant du pays de Liége et de la Belgique [4]. La Coste et

[1] Francisque Mége, *le Puy-de-Dôme*, p. 328.

[2] *Le Puy-de-Dôme*, par F. Mége, p. 294. Voir *Ibid.* le récit des profanations particulières.

[3] *Le Puy-de-Dôme* en 1793, p. 295.

[4] « La Convention nationale, sur la proposition d'un membre, décrète que l'argenterie et le numéraire provenant du pays de Liége et de la Belgique,

Digitized by Google

Braudot, représentants du peuple près les armées du Rhin et de la Moselle, écrivent de Strasbourg, en date du 14 nivôse an II : « Nous sommes entrés à Spire.... Les saints, les calices, les ciboires et toute l'argenterie des églises sont transportés à la Monnoie [1]. »

La Convention qui, d'abord par complicité, puis par impuissance, laissait disparaître ou exporter sous ses yeux tant d'œuvres d'art de premier ordre, avait envoyé à la suite de ses armées victorieuses des commissaires chargés d'extraire des territoires annexés à la République les objets dignes de son musée. Ces braves gens faisaient leur métier en conscience. La Belgique envahie fournissait son contingent. « L'école flamande se levait en masse, » comme on disait alors, et accourait à Paris. Quoiqu'il fût suspect de très-mauvais goût, on ne refusa pas à Rubens l'hospitalité du Louvre. Mais si le Conservatoire, revenu à ce moment à des sentiments plus intelligents, acceptait, avec des tableaux qu'il n'osait pas discuter, quelques pièces de sculpture moderne, il tenait encore à faire acte d'autorité et de discernement, à ne pas s'encombrer, « à vuider ses magasins. » Aussi le jour où il se débarrassa des bas-reliefs expédiés par Sergent, il profita de l'occasion pour évacuer [2] sur le dépôt de Nesle, où la vente était permanente, deux groupes de marbre venus de Flandre [3]. Était-ce pour cela que nos soldats les avaient conquis ? Quel encouragement pour ceux qui voulaient enrichir le Musée de la nation !

Admettons qu'il fût laborieux d'empêcher le courage des armées françaises d'encombrer le Louvre de trophées répréhensibles au point de vue esthétique et qu'il fût nécessaire de modérer le zèle des émissaires de la Convention qui voulaient

qui se trouvent en dépôt à Lille ou dans d'autres places frontières, y seront de suite convertis en monnoie et mis à la disposition du payeur général de l'armée du Nord, etc. »

[1] *Journal historique et politique*, n° du 10 janvier 1794.

[2] Procès-verbaux du Conservatoire, séance du 11 messidor an III.

[3] « Séance du Conservatoire du 19 floréal an III. — On met sur le bureau la notte de nouveaux objets arrivés de la Belgique hier et ce matin par suite de l'envoi mentionné en la dernière séance. Ils consistent : . . . . 2° Deux caisses renfermant deux grouppes de marbre blanc dont l'une représente la Charité et l'autre la Foy. Ces figures sont de Grepello. Elles ont été recueillies à Bruxelles dans l'église du Sablon, chapelle des tombeaux de la Tour-Taxis. »

Digitized by Google

souiller, par des choix discutables, le sanctuaire des arts ; cette glorieuse besogne n'aurait pas dû cependant absorber toute l'activité des conservateurs travestis en pontifes du beau. Ces magistrats suprêmes n'auraient-ils pu quitter un instant leur hautain tribunal. Pendant qu'ils siégeaient si gravement et avec tant de morgue, uniquement occupés à faire un triage et à « proscrire, » à discuter si les hollandais seraient oui ou non admis, quelles ruines se faisaient autour d'eux et sous leurs yeux ! Saint-Denis, Écouen, Chantilly, Vincennes étaient mis au pillage. Saint-Cloud, Gaillon [1], Anet, Hautes-Bruyères étaient vendus avec tout ce qu'ils renfermaient. Ils étaient donc indignes du Musée ces objets qui, tout mutilés, en sont aujourd'hui l'honneur ? A vendre ou à détruire le bas-relief de Saint-Georges par Michel Colomb [2] ; la vasque de Gaillon [3] ; la statue de Louis XII par Lorenzo da Mugiano [4]; les

[1] « En vertu du décret de la Convention du 20 août 1792, le château de Gaillon, qui avait été saisi comme propriété ecclésiastique, fut mis en vente. Quelques voix s'élevèrent dans le pays pour la conservation de ce monument. Elles furent couvertes par celle de l'ingénieur en chef du département, qui, consulté à ce sujet, trouva que les bâtiments des deux premières cours étaient d'une construction très-solide, tant pour la maçonnerie que pour la charpente et en bon état; mais que tout cela, dans son ensemble, ne pouvait être considéré comme un chef-d'œuvre de l'art, dont on dût ordonner la conservation.» *Comptes de dépenses de la construction du château de Gaillon*, par A. Deville, 1850, introduction, pp. XCIV et XLV.

[2] *Journal* de Lenoir, nº 914, acheté au marbrier Corbel fils.

[3] « Alexandre Lenoir au Ministre de l'intérieur. — Paris, 18 brumaire an IX. — Citoyen Ministre, le citoyen Mazetti, marbrier, demeurant boulevard du Temple, est possesseur d'une cuve arabesque en marbre blanc du plus beau style et du travail le plus parfait. Ce monument, qui servoit de fontaine, porte huit pieds de haut sur six de large. Ce morceau unique, sculpté en 1510 environ, pour Anne de Bretagne, dont on remarque les armes en plusieurs endroits, est de nature, par sa perfection, à entrer dans la collection du Musée des monuments français, puisqu'elle a été faite à Tours, par Jean Juste. Je puis l'acquérir sans bourse délier. Le citoyen Mazetti demande en échange soixante et dix pieds de marbre de même nature que je me charge de lui délivrer dans les débris des statues non restaurables que j'ai sous la main. Cette proposition, citoyen Ministre, est trop avantageuse pour le gouvernement et pour les arts, pour n'en pas profiter. Permettés-moi de l'exécuter, et je vous rendrai compte, dans la feuille prochaine, des détails qui l'auront consommée. Salut et respect. LENOIR. » — Le ministre autorisa l'échange le 19 brumaire an IX.

[4] « Il y avait à Gaillon, » dit Lenoir dans une note inédite, « une grande galerie ornée des bustes, dans la même dimension, de nos illustres français. Ils ont tous été brisés lorsque le propriétaire du château l'a fait démolir. De cette suite intéressante, je n'ai pu recueillir que le buste en marbre et à mi-corps du roi Louis XII, que j'ai acheté à M. Corbel, etc... »

Digitized by Google

boiseries du cardinal d'Amboise[1]; la Diane de Jean Goujon[2]; le tombeau de Diane de Poitiers[3]; le vase renfermant le cœur de François Ier, sculpté par Bontems[4]; les monuments de

[1] « Gaillon, le 19 fructidor an IX. — Je voudrais, Monsieur, que vous soyez à Gaillon. Je viens de découvrir la plus belle boiserie que l'on puisse voir Pour vous en faire une idée, la broderie de la chapelle n'est rien. Ce sont des stalles qui ornoient cette chapelle garnie d'arabesques, etc. J'ai vu le maire à ce sujet. Les objets appartiennent à la commune et lui ont été donnés par Mme Provôt. J'ai rendez-vous avec le maire et l'adjoint demain matin. Il paraît qu'ils tiennent à un prix quelconque pour ces objets. Ils ont dit faloir qu'ils réparent leur église, que tous leurs vitraux sont cassés et plusieurs petits détails à leur intérêt. S'ils ne sont pas trop exigeans, je traiterai avec eux; si c'est le contraire, je vous en instruirai. Revenez sitôt la présente reçue. Vous ne regretterez pas votre voyage. Je vous salue avec respect. SAUVÉ. » — Sauvé était un ouvrier de Lenoir. Aujourd'hui, les boiseries, qui furent acquises, sont en grande partie à Saint-Denis.

[2] N° 957 du *Journal* de Lenoir et *Musée des monuments français*, t. IV, p. 86. « J'ai fait, dit Lenoir, restaurer ce beau monument que l'on avait porté à dix lieues au delà d'Anet, après l'avoir coupé en morceaux pour en retirer toutes les pièces de cuivre qui servoient au passage des eaux. »

[3] N° 954 du *Journal* de Lenoir. Le tombeau de Diane, aujourd'hui au Musée de Versailles, était déjà divisé entre trois propriétaires, quand Lenoir parvint à le reconquérir. Voyez les reçus signés Saillard, De Verly et Lacroix, publiés par Lenoir, *Description du Musée des monuments français*, édition de l'an VIII, p. 242 et 243.

Le tombeau de Diane fut détruit officiellement. J'en ai pour garant le témoignage, assurément non suspect, de M. Roussel, dans son luxueux ouvrage sur le château de Diane de Poitiers. Cet appréciateur bienveillant des procédés révolutionnaires s'exprime ainsi, p. 107 : « La seule destruction du tombeau a été décrétée par une motion faite par deux commissaires de sûreté générale venus de Dreux. C'est le seul (*sic*) ornement du château qui ait été abîmé et détruit par le fait direct de la Révolution, etc., etc. » Lenoir acheta de M. Herigoyen, propriétaire d'Anet, la statue de Diane agenouillée.

[4] Le monument qui renfermait le cœur de François Ier fut vendu en janvier 1793, avec le mobilier du prieuré de Hautebruyères : « N° 154 : *Item*, le mausolée en marbre blanc de François Ier, crié à la somme de 24 livres, a été adjugé après plusieurs enchères, au citoyen Percheron, pour 52 livres 11 sous. (*Bulletin monumental*, 5e série, t. V, 43e de la collection, pp. 192 et 193). Lenoir le réclama pour son musée dans les termes suivants : « Paris, ce 11 germinal an VIII de la République. — Alexandre Lenoir, etc., au ministre de l'Intérieur. — L'abbaye de Hautes-Bruyères, située près de Montfort-l'Amaury, département de Seine-et-Oise, renfermait un monument précieux qui avait été érigé à François Ier. Ce monument est simplement composé d'un fût de colonne en marbre blanc, orné de bazes et corniches d'un travail recherché d'arabesques et de médaillons représentant les Beaux-Arts. Un vase qui renfermait le cœur de ce généreux chevalier surmontait le tout. Il y a environ quatre ans que cette abbaye qui dépendoit de celle de Saint-Cyr, près Versailles, a été vendue. Cependant le morceau intéressant précité a été réservé de la vente du domaine et le propriétaire l'a fait déplacer et transporter dans sa cour où il est encore dans un état d'abandon. — Je pense, citoyen Ministre, que ce monument, par le motif de son érection et la beauté de son travail, peut entrer dans la collection précieuse des monuments du XVIe siècle, et figurer, dans le Musée que je dirige.

Digitized by Google

Bonport[1]; les bustes de Henri II, de Charles IX, de Henri III[2]; la cheminée du château de Mennecy[3]; le tombeau de François de La Rochefoucauld[4]; le buste de Martin Fréminet[5]; le bas-relief du Réveil des nymphes (n° 110 du catalogue)[6]; le Clovis et la Clotilde de Corbeil[7]. Je cite, au hasard,

auprès du tombeau du vainqueur de Cérisoles, dont je viens de terminer la restauration. — Citoyen Ministre, je réclame de votre amour pour les arts l'autorisation suffisante pour retirer cette colonne funéraire de l'état d'abandon où elle est.— Je pourrai, si vous adherés à ma demande, faire conduire ce morceau précieux dans le Musée des monuments français, à la suite du transport de la maison de Diane de Poitiers à Anet, dont j'ai commencé le déplacement. J'éviterai, par ce moyen, des frais particuliers pour le transport de cette colonne qui est faite pour arrêter votre attention, et, par ce moyen, [je pourrai] la faire arriver à Paris sans dépense. Salut et respect. LENOIR. » t

Le ministre de l'Intérieur autorisa, le 15 germinal an VIII, le déplacemen. du mausolée de François Ier, qui fut gracieusement offert par son propriétaire : « J'ai reçu du citoyen Marguerie, propriétaire à Hautes-Bruyères, le monumen^t qui avait été érigé à François Ier, dans cette abbaye, le 13 floréal an VIII. — LENOIR. »

[1] « Bonport, le 22 fructidor an IX. — De la Follie, au citoyen Lenoir, etc. — Citoyen, je suis prêt (*sic*) d'effectuer l'envoy des objets detaillés dans votre dernière du 4 courant, sçavoir : 1° La colonne de Desportes, son piédestal en pierre revêtu de marbre, ses accessoires et le médaillon en bronze. — 2° La statue couchée en pierre du grand veneur, avec le masque en marbre. — 3° La statue de même nature de sa femme et son masque. — 4° Le bas-relief gothique en pierre avec son cadre en bois, etc. — DE LA FOLLIE. »

L'autorisation d'acquérir, au prix de 500 f. tout compris, avait été donnée le 19 fructidor an IX. Le tout fut payé 550 fr. le 22 prairial an XII.

[2] Lenoir a dit, dans le *Musée des monum. franç.*, t. IV, p. 166 : « J'ai acheté ces bustes précieux pour la vérité des têtes et la recherche dans les draperies à un serrurier du village de Mon ceaux qui les avait acquis au château de Rincy dont ils ornaient le salon. »

[3] On lit dans une note inédite de Lenoir : « Acquisition faite à M. Goinard, maître charpentier, d'un monument d'architecture provenant du château de Mennecy, servant de cheminée, orné de deux figures de femmes en bas-reliefs, représentant des nymphes de deux figures de satyres servant de supports, et d'autres sculptures arabesques ; le tout par Germain Pilon. »

[4] Acheté au citoyen Balleux, marbrier : « Les débris de ce beau monument », dit Lenoir, *Musée des monum. franç.*, t. IV, p. 184, « détruit par la vente du domaine qui le renfermait, furent vendus. Je me suis procuré ce bas-relief, la seule pièce qui en restoit, d'un marbrier qui l'avoit acquis avec les autres débris de marbre. »

[5] On lit, dans le t. IV, p. 185 du *Musée des monum. franç.*, à propos du buste de Freminet, provenant de l'abbaye de Barbeau où Millin (*Antiquités nation.* t. II, p. 14) l'avait vu et fait graver : « Ce monument, pendant la Révolution, passa à Melun, après la vente de l'abbaye de Barbeau. Il devint la propriété d'un chaudronnier avec lequel j'en traitai pour le réunir à la collection du Musée. »

[6] Échangé le 18 floréal an VI, avec le marbrier Balleux, contre des débris de marbre inutiles, n° 938 du *Journal* de Lenoir.

[7] Aujourd'hui à Saint-Denis, ces figures furent achetées par Lenoir à un brocanteur : « Je soussigné, reconnais avoir reçu du citoyen Lenoir, admi-

Digitized by Google

quelques-uns des objets vendus parce qu'on n'avait pas voulu les ramasser, et qui sont entrés, en morceaux, dans les collections nationales après avoir été miraculeusement reconquis par Lenoir. Au Louvre, on s'occupait de régénérer l'art et d'éviter l'encombrement en « vuidant les magasins. »

V

Voyons maintenant ce qu'appréciaient les hommes de goût pour qui Saint-Denis ne renfermait aucun ouvrage digne du Muséum, les prétendus artistes qui repoussaient du pied les dernières survivantes de cet escadron de statues royales, l'orgueil des places publiques du vieux Paris et l'honneur de notre école de sculpture, qui, dans un reliquaire gothique, ne voulaient considérer que les pierres rares dont il était décoré. Leur dédain procédait-il uniquement d'une passion exclusive pour l'art antique, d'un aveuglement intellectuel respectable comme une conviction? Non. Leur cœur était ouvert à d'autres tendresses qu'à l'amour de l'antiquité. Ce cœur n'était insensible qu'aux témoignages de notre art national et aux œuvres de la sculpture française. Ces arbitres souverains étaient, pour tout le reste, parfaitement éclectiques. Le Muséum sacro-saint de la nation, qui ne s'ouvrait qu'aux « objets du premier mérite choisis par le Conservatoire, » ne méprisait pas les produits de la mécanique amusante, les pipes turques ou indiennes, les chaises percées, pourvu qu'elles fussent japonaises.

Étant données les doctrines sévères affichées par les organisateurs révolutionnaires de nos collections nationales, on est surpris, lorsqu'on lit le *Catalogue des objets contenus dans la galerie du Muséum français décrété par la Convention nationale le 27 juillet 1793*[1], d'y trouver, page 108, cette description :

nistrateur du Musée des monuments français, la somme de soixante et douze francs pour deux statues en pierre du sixième siècle, représentant Clovis Ier et Clotilde, sa femme, dont quittance à Paris, ce 16 messidor an XI de la République française. BOUROLLEAUX, mouleur, rue du Fauxbourg-Saint-Antoine, nos 8 et 9. »

[1] Paris, in-8. C'est le premier catalogue du Musée du Louvre.

Digitized by Google

« N° 28. *Pendule planétaire, par le citoyen Janvier :*

« Cette machine intéressante présente quatre faces qui portent chacune un cadran :

« Le premier indique les heures, minutes et secondes du tems moyen, le tems vrai et le quantième.

« Le second présente le mouvement journalier apparent du soleil, sur un cercle de vingt-quatre heures subdivisé en degrés. Douze petits cadrans rangés autour de la Mappemonde, qui occupe le centre, montrent l'heure que l'on compte à chaque pays auxquels ils répondent : Les minutes sont commencées à chaque cercle horaire.

« Le troisième est destiné pour la lune et pour les éclipses ; le mouvement de la lune y est périodique, synodique et journalier ; on y voit les phases, les latitudes, le lieu des nœuds, etc. Les éclipses sont indiquées par la quantité d'ombre qui passe sous les disques du soleil ou de la lune, au moment de la conjonction ou de l'opposition.

« Le quatrième cadran indique les jours de la semaine.

« La sphère mouvante, placée au-dessus de la pendule, présente le mouvement périodique moyen de toutes les planètes, y compris la planète d'Herschel ; toutes ces révolutions se font avec la précision astronomique. »

Et plus loin, page 119 :

« N° 119 [1]. *Pendule astronomique par Robin.*

La forme de cette pendule présente un monument élevé par les Arts à l'Horlogerie.

Les effets de cette pendule sont :

1° De donner l'heure par les effets du soleil sur la méridienne.

2° La manière de donner le tems vrai par une suspension ingénieuse.

3° Un quantième perpétuel par une division de trente-et-un; indiquant les mois de 30 jours, ceux de 31 et même l'année bissextile.

4° Un échappement qui a la propriété d'anéantir les frotemens et de renouveller l'huile sur les places d'impulsion à chaque vibration

5° Un remontoir simple et parfaitement assuré. Cet effet réduit le mouvement qui mesure le tems à la plus simple expression et donne une force motrice très-constante. »

Ne se croirait-on pas transporté dans les galeries du Conservatoire des arts et métiers ou dans celles de l'Observatoire ?

J'avoue avoir longtemps pensé — le lecteur partage très-

[1] Je passe le n° 118; c'était déjà une pendule du même horloger.

Digitized by Google

probablement et pardonnera mon erreur — que la présence en pareil lieu de ces objets de mécanique amusante était le résultat d'un accident, d'une exception, d'une tolérance. Mes recherches ne m'ont pas laissé cette illusion. Ces machines furent achetées comme objets d'art. Une certaine pendule « départementale » du citoyen Janvier a donné lieu, entre le ministre de l'Intérieur et les administrateurs du Muséum à une volumineuse correspondance qui a été conservée. C'est fort heureux, car on n'aurait jamais pu supposer qu'à un pareil moment il soit resté dans des cerveaux intelligents assez de sang-froid pour s'occuper avec les plus minutieux détails de semblables acquisitions. On ne saurait imaginer ce qu'il a fallu de volonté et de parti pris pour faire entrer dans les collections nationales ces ridicules joujoux mécaniques.

En janvier 1794, le ministre Paré demande aux commissaires du Muséum leur avis sur la pendule du citoyen Antide Janvier. Le géomètre Bossut, égaré, on ne sait comment, parmi les organisateurs du Musée central de la République, répond le 24 nivôse an II (13 janvier 1794), la lettre suivante :

« Citoyen ministre, nous avons examiné, conformément à ta lettre du 15 nivôse, la pendule départementale du citoyen Janvier. C'est un régulateur qui donne pour chaque instant l'heure et la minute dans chaque chef-lieu des départements de la France suivant l'ancien système de la division du tems. Le cadran est une projection géographique de la France. L'échelle des longitudes est mobile de droite à gauche par le bas, elle est divisée en minutes de tems qui correspondent successivement à tous les méridiens de la République. Son mouvement est réglé sur le tems vrai, par le moyen d'une suspension qui fait varier la longueur du pendule. Le pendule est composé de manière à corriger l'action du chaud et du froid. Il a subi les épreuves par diverses températures.

« Les méridiens de la carte qui forme le cadran sont regardés comme les aiguilles des minutes ; et la minute qu'ils indiquent sous l'échelle mobile des longitudes est, pour chaque chef-lieu, la fonction de l'heure qui paroist dans une ouverture au-dessus du cadran.

« Les secondes sont au-dessus des heures, sur un fond de ciel qui se perd contre le chapiteau de la boëte et sur lequel on voit les figures où se trouvoit le soleil dans les trois premières époques de la Révolution française.

« Cette machine curieuse est la seule de son espèce. Elle est exécutée, suivant les lois connues de l'Horlogerie, avec une intelligence et une précision qui réclament un homme non-seulement consom-

Digitized by Google

mé dans son art, mais encore versé dans la méchanique et l'astronomie.

« Le cadran est un chef-d'œuvre en émail et c'est la première fois que l'art de l'émailleur a été appliqué à des détails géographiques. D'après cet exposé, citoyen ministre, nous pensons que *la pendule départementale* du citoyen Janvier est très-digne d'occuper une place dans le Muséum français, comme objet de méchanique astronomique. Nous te rappelons seulement qu'elle ne donne l'heure que pour l'ancienne division du tems.

« Quant au prix, ledit Janvier le porte à trois mille livres, par une estimation qu'il ne croit pas exagérée, mais, après un examen approfondi de toutes les parties de la dépense et du juste salaire qui est dû à l'artiste pour son travail, nous nous croyons bien fondés à fixer le prix de cette pendule à deux mille huit cents livres.

« JOLLAIN, BOSSUT, REGNAULT [1]. »

Cependant l'impuissante commission, autrefois constituée par Roland, est dissoute. Le ministre Paré espère davantage du bon sens des nouveaux membres du Conservatoire. Avant de se résoudre à acheter l'horloge recommandée, — c'était la première emplette à faire sur les fameux cent mille francs — il les invite à réfléchir et à revenir, s'il est nécessaire, sur la décision de leurs prédécesseurs. Il s'adresse à eux dans ces termes :

« Paris, le 18 pluviôse, l'an II de la République une et indivisible.

« Le Ministre de l'Intérieur aux membres composant le Conservatoire du Muséum des Arts.

« Par une lettre du 15 nivôse dernier, j'avois chargé la commission supprimée du Muséum de me donner son avis sur la pendule départementale du citoyen Janvier, déposée par cet artiste au Muséum et qu'il offre de céder à la nation au prix de l'estimation. Vous verrez, citoyens, par la réponse ci-jointe que m'ont faite le 23 nivôse les membres de cette Commission, qu'ils ont jugé cette acquisition intéressante pour le Muséum et qu'ils en ont porté la valeur à deux mille huit cents livres. Comme je n'ai pas encore pris aucune décision sur cet avis et que l'acquisition proposée ne pourroit être faite que sur le fonds annuel de cent mille francs, destiné, par le décret du 21e du présent mois, aux dépenses relatives au Musée de la République et à d'autres objets qui intéressent les sciences et les arts, j'ai jugé que le Conservatoire, intéressé lui-même à ce que ce fonds ne soit consacré qu'à des objets propres à enrichir le Muséum, ne pouvait être que très-utilement consulté avant de rien terminer. Je vous invite

[1] La lettre a été rédigée par Charles Bossut, géomètre, plus tard membre de l'Institut. Elle est autographe.

Digitized by Google

en conséquence à me faire parvenir incessamment votre rapport, attendu que le citoyen Janvier annonce avoir un besoin pressant de la somme que la Commission étoit d'avis de lui faire payer, pour le prix de cet ouvrage unique dans ce genre.

« PARÉ. »

Je ne sais pas si les membres du Conservatoire qui succédait à la Commission d'organisation du Muséum, revinrent sur la décision de leurs prédécesseurs; en tout cas le Conservatoire aussi aimait beaucoup les pendules [1] et on ne doit pas l'en blâmer, car elles pouvaient n'être pas toutes des jouets sans valeur d'art. Il leur donnait une place d'honneur au milieu de la galerie.

Copie des objets formant l'épine de la Gallerie [2].

CATALOGUE de 1793.	PROVENANCE.	
»	Brissac, nº 221, p. 7.	Une colonne cervelas, base marbre blanc, sur socle de marbre couleur de chair.
Nº 67, p. 114.	»	Un vase de porphyre gris.
Nº 27, p. 108.	. . . . .	Une table de mosaïque de Florence, et pied de bois.
	Brissac, nº 160, 8. p. 7.	Un Mercure, en bronze, par Boulogne de Florence.
	Palais Égalité.	Le tireur d'épines, figure en bronze.
	Crawford, p. 11.	Une tête de femme à deux faces, sur socle de bronze et bleu turquin.

[1] « Paris, le troisième jour complémentaire an IV de la République une et indivisible.

« Le Ministre de l'Intérieur aux conservateurs du Muséum central des arts.

« Je vous invite de plus à vous concerter avec le propriétaire actuel (Palais Egalité, nº 51) de la pendule astronomique dont le gouvernement vient de faire l'acquisition pour la faire transporter au Muséum avec les précautions nécessaires.

« Salut et fraternité.

« BÉNÉZECH.

« Le Directeur général de l'Instruction publique.

« GINGUENÉ. »

Autre pendule :

« 19 Brumaire an V. — Le Conservatoire autorise le citoyen Picault, l'un de ses membres, à retirer du dépôt de la maison de Nesle une pendule provenant de la citoyenne Quinsqui (*sic*), marquée pour le Muséum par le citoyen Lebrun. Le citoyen Picault en donnera reconnaissance au citoyen Naigeon. »

[2] Cette pièce est antérieure au 25 thermidor an III.

Digitized by Google

CATALOGUE de 1793.	PROVENANCE.	
N° 83, p. 116.	11 floréal, au Dépôt.	Une baigneuse, petite figure en bronze.
N° 15, p. 106.		Table de mosaïque de Florence en pierre de rapport.
N° 76, p. 116.		Une pendule, par Robin.
. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Conti, p. 13.	Pipe indienne, avec ses accessoires, sous cage de verre.
		. . . . .
		Une pendule, par Robin, ornée de bronze doré, dans un roc de marbre de bleu turquin.
		. . . . .
		Une pendule planétaire par le citoyen Janvier, sur piédestal en acajou satiné. »

On a certainement remarqué ci-dessus, parmi les objets exposés sur l'épine, c'est-à-dire au centre de la galerie, une pipe indienne. Il y en eut même deux, à un moment donné, car, entre les rares pièces jugées dignes du Muséum et extraites par ses membres des innombrables richesses mobilières des Condé et des Conty, figuraient deux pipes orientales. Apparemment ce genre d'objets d'art était alors tout particulièrement apprécié. En voici la description :

« Une pipe indienne avec ses deux fioles et plateau décorés de filigranes. Le tuyau est garni en fil d'or.

» Autre pipe en filigrane, dont le plateau est écrasé. Le tuyau et les pincettes sont de même travail. Il paraît manquer à cette seconde pipe un double plateau et les deux bouteilles. »

Ces pipes eurent un tel succès, qu'elles tentèrent les voleurs [1]. Il dut y avoir une grande joie parmi les amateurs

[1] « 19 fructidor an IV. — Le citoyen Cornu, fondé des pouvoirs du citoyen Bourbon-Conty, présente la lettre du Ministre de l'Intérieur, en datte du 3 fructidor, qui l'autorise à retirer des dépôts nationaux les objets d'art qui appartiennent à son mandataire. Il remet encore au Conservatoire une lettre du citoyen Naigeon qui renvoie ledit citoyen au Conservatoire, d'après la même lettre du ministre, pour retirer les objets qui ont passé du dépôt de la rue de Baune au Musée central des arts.

« Parmi les objets réclamés se trouve une pipe asiatique. Le Conservatoire

Digitized by Google

spéciaux le jour où la collection des pipes indiennes du Stathouder fut envoyée à Paris.

Au milieu des préoccupations les plus graves, le 29 floréal an III, les hommes de goût du Conservatoire occupaient ainsi leur séance et recommandaient au Comité d'instruction publique les travaux « de patience » suivants : « Le citoyen Cormière, artiste sculpteur d'ornements, demeurant à Paris, barrière de Fontainebleau, maison du citoyen Olivié, commune de Gentilly, se présente au Conservatoire. Il met sous les yeux des conservateurs deux de ses ouvrages en marbre propres à recevoir des cylindres de pendules. Ces ouvrages représentant des feuillages annoncent un travail de patience, le marbre y étant légèrement et adroitement évidé, le citoyen Cormière remet au Conservatoire un mémoire tendant à obtenir un jugement favorable de ses talents. Le président lui répond, au nom de ses collègues, que le Conservatoire répondra à la demande que le Comité d'instruction publique lui a faite à cet égard d'après l'opinion qu'il a conçue à l'inspection de ses ouvrages. Arrêté qu'il sera écrit en conséquence au Comité d'Instruction publique que, le genre de mérite que présentent les ouvrages du citoyen Cormière pouvant être utile dans les travaux publics, le Conservatoire pense que, pour encourager l'auteur et pour offrir un modèle de la possibilité d'évider les matières dures jusqu'au point d'imiter la légèreté des plantes naturelles, il ferait bien d'acquérir un des ouvrages de cet artiste. Il a demandé, de l'un des ouvrages présentés au Conservatoire, la somme de deux mille quatre cents livres. Le Comité d'instruction publique déterminera, dans sa sagesse, si l'acquisition doit être faite au nom du Gouvernement et par qui le prix en sera acquitté. »

A côté des nombreux monuments de notre art national négligés ou dédaignés avec tant d'insolence, la préférence accordée à des objets orientaux, à des pendules, à des travaux de patience, de quelque beauté ou de quelque richesse qu'ils fus-

en remettant le corps et les accessoires de cet objet, observe que le couronnement de la pipe, ouvrage en filigrane d'argent, a été volé dans la galerie du Museum, le 17 nivôse an IV. » (Procès-verbaux du Conservatoire.)

« Une pipe turque, en filigrane, avec son bassin » fut rendue au prince de Condé le 5 avril 1816.

Digitized by Google

sent, était, on en conviendra, discutable. Mais que dire quand on trouve *choisis* de pareils objets !

État des objets déposés au dépôt national de la rue de Beaune et remis à l'administration du Muséum central. — 24 messidor an V.

PROVENANCE.	
. . . . .	. . . . .
De Poix.	L'Amour sur des échasses, en bois de poirier.
	. . . . .
Brissac, nº 175.	Un oiseau dans son nid se deffendant de l'approche d'un loir, fait en bois.
Louvois.	Un vase de fleurs avec oiseau, sculpté aussi en bois.
	. . . . .
	. . . . .
Condé-Chantilly.	Une chaise persée (*sic*) en lacq du Japon.

Certifié véritable à Paris le 1er fructidor an Ve.

NAIGEON.

Maintenant je serais injuste si je ne constatais pas que la recherche des objets d'art de second ordre, des meubles, des vases, des marbres, des matières précieuses ont, à très-juste titre, quoique irrégulièrement, préoccupé les divers membres de l'administration du Muséum. Ils avaient un certain sentiment des besoins de la décoration d'une galerie. Ils ont recueilli dans les dépôts provisoires une certaine quantité de vases et de meubles utiles. Ils en ont racheté quelques-uns, après les avoir laissé vendre. Ils étaient prêts, par exemple, à tous les sacrifices pour une table de bois pétrifié [1]. C'est une qualité.

[1] « Paris le 24 ventôse l'an II de la République une et indivisible.

« Gaspard Fabre, marchand à Paris, rue du Bourg-l'Abbé, aux citoyens composant la Commission de conservation du Muséum. — Citoyens, il y a environ trois ou quatre mois que j'ai acquis, pour la somme de 12,200 livres, quatre tables de bois pétrifié. Plusieurs membres de la Commission des Arts, instruits que j'étais propriétaire de ces meubles précieux, vinrent les visiter et les mirent en réquisition pour le compte de la République, en m'assurant que, sous quelques jours, l'enlèvement en serait fait. Depuis cette époque j'attens en vain l'exécution de cette promesse et ce retard est infiniment préjudiciable à mes intérêts, puisque, sans cette réquisition, ces objets seraient déjà vendus et que j'aurais acquitté les citoyens qui m'ont aidé de leur bourse pour en faire le payement. Je vous observe que je suis père de famille, ne possédant que la fortune d'un bon sans-culottes (c'est-à-dire mon indus-

Digitized by Google

Mais n'oublions pas que, pendant ce temps-là, les statues de nos plus grands artistes ne valaient pas cinq cents francs, qu'on les achetait au poids du marbre et que le Muséum n'avait qu'à ouvrir ses portes pour en recevoir gratuitement. Le marbre, provenant des églises dépouillées, abondait à un tel point dans les magasins de la République que Lenoir était obligé de faire arrêter des envois qui l'encombraient [1]. Il payait quelquefois des travaux exécutés dans le musée en donnant du marbre au lieu d'argent [2]. Ces amas de matériaux précieux devinrent en quelque sorte une carrière où, pendant vingt ans, on puisa pour tous les services publics [3]. Ces débouchés ne suffisant pas, on en vendait [4]. Enfin, pour utiliser

trie), etc., etc. J'attends de votre justice la prompte exécution de la promesse que l'on m'a faite ou la mainlevée de la réquisition. »

La réclamation fut appuyée par la Commission du Muséum et les quatre tables furent achetées :

« Paris, ce 4 des sans-culottides de l'an II de la République française une et indivisible.

« La Commission exécutive de l'Instruction publique au Conservatoire du Muséum des Arts. D'après l'arrêté du Comité d'Instruction publique du 28 fructidor qui charge la Commission exécutive de faire payer, sur les fonds mis à sa disposition, au citoyen Fabre, la somme de quinze mille deux cents livres pour le prix de quatre tables de bois pétrifié montées et enrichies de bronzes aussitôt qu'elles seront déposées au Muséum national, la Commission invite le Conservatoire à recevoir le dépôt de ces quatres tables, à les faire placer dans le lieu le plus convenable du Muséum et à délivrer reconnaissance de ce dépôt au citoyen Fabre, pour que, sur sa présentation la Commission puisse ordonnancer son payement ainsi que le prescrit l'arrêté du Comité.

« Salut et fraternité.

« Les commissaire et adjoint,

« GINGUENÉ. — CLÉMENT DE RIS. »

L'acquisition de ces deux tables fut une des plus grosses affaires de la Commission temporaire des Arts, et ses procès-verbaux sont remplis du récit des démarches à la suite desquelles elles entrèrent au musée. Voyez les séances de la Commission temporaire des 30 pluviôse, 15 germinal et 25 floréal an II.

En parlant de ces deux tables, le rapporteur du Comité d'instruction publique disait, le 28 frimaire an II, à la Convention : « L'on a vendu environ huit mille livres quatre tables de bois petrifié qui avoient appartenu à la femme du tyran et qui, estimées à leur valeur, ne pouvoient pas l'être. » Ce fut l'un des principaux griefs qui firent destituer la Commissisn des monuments. Ces tables étaient montées en acier poli et en bronze doré.

[1] Nos 452 et 263 du *Journal* de Lenoir.

[2] Voyez notamment les nos 802, 807, 817, 819, 855, 928, 986, 1038, 1092 du *Journal* de Lenoir.

[3] *Journal* de Lenoir, *passim*, notamment no 415.

[4] No 1100 du *Journal* de Lenoir.

Digitized by Google

ces quantités de marbres accumulées, le laboratoire de chimie nationale en fabriquait des eaux gazeuses [1].

On a vu que le Conservatoire du Muséum entendait être maître absolu de ses choix et prétendait, avec une dignité dont il faut lui savoir gré, en assumer sur lui toute la responsabilité. Il montra une triste mais véritable énergie pour écarter des statues qu'il jugeait indignes d'entrer au Louvre et pour les renvoyer à la fonte ou à la vente. Cependant il ne pouvait pas toujours agir avec cette indépendance. Quand un envoi était fait d'office, par le Comité de Salut public ou par la Convention nationale, on l'acceptait sans discuter, car on ne raisonnait pas avec ces puissances-là. C'est ainsi que sont entrées au Louvre quelques-unes des pièces du trésor de Saint-Denis, et certaines œuvres d'orfévrerie adresséss directement par l'assemblée souveraine ou par des clubs parisiens. Mais on se dédommageait quelque temps après. Tout ce qui n'était pas de « premier mérite » et tout ce qui n'avait pas été « choisi » courait grand risque d'être déclaré « inutile à l'instruction publique » et vendu [2]. Étaient-ce des juges compétents que ces

[1] N° 1097 du *Journal* de Lenoir.

[2] « Paris, 16 vendémiaire an VI de la République.

« Le Directeur général de l'Instruction publique à l'administration du Musée central des Arts. — Citoyens, le Ministre des Finances vient d'écrire au Ministre de l'Intérieur pour lui soumettre la proposition qu'il vous a faite de vendre la partie d'argenterie d'église dont vous êtes dépositaires, afin d'en appliquer le produit aux besoins pressans du Musée. Avant de présenter cette affaire à l'approbation du Ministre de l'Intérieur je désire connaître la nature et la valeur des objets que vous proposez de vendre. — GINGUENÉ. »

« Paris, le 27 prairial an VI de la République françoise.

« Le Ministre de l'Intérieur aux administrateurs du Musée central des Arts.— Citoyens, le Ministre des Finances vient de me prévenir que la vente des objets déposés au Muséum et que vous m'avez présentés comme inutiles à l'instruction publique se fera très-promptement dans une des salles du Musée, par le citoyen Sicard, en présence du citoyen Delafosse, que j'ai nommé pour la surveiller. Dès que la vente sera terminée, le produit en sera versé à la Trésorerie nationale, déduction faite des frais, et le Ministre des Finances proposera alors au Directoire d'en comprendre le montant dans mes distributions décadaires pour que je l'ordonnance au profit de l'établissement confié à vos soins. Vous voudrez bien fournir au citoyen Lafosse, un état certifié par vous des objets à vendre afin qu'il puisse me rendre compte de tous ceux qui auront été vendus.

« Salut et fraternité, « LETOURNEUX. »

« Les objets ont été vendus 34,682 fr. 25. La prisée étoit de 18,427 fr. — Le bonni a été de 16,255 fr. 25. »

Les objets vendus n'étaient pas sans valeur d'art. En voici la preuve :

« 25 messidor an VI. — Le Conseil arrête qu'on joindra, à la vente qui se

Digitized by Google

amateurs de pendules, alors même que leurs passions de sectaires ne les aveuglaient pas? Certainement l'art du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes aurait difficilement trouvé des ennemis plus dangereux que les hommes chargés par le gouvernement d'être ses tuteurs officiels.

VI

Inutile d'insister davantage. Les exemples cités sont suffisants. En face du danger en 1791, 1792, 1793 et 1794, Lenoir n'eut ni imitateurs ni concurrents ; il n'eut à combattre que le vandalisme brutal de la foule. A partir de 1795, et dès le retour des temps plus calmes, il eut à compter avec bien d'autres adversaires. On ne brisait plus les monuments, mais on chercha, par tous les moyens possibles, à détruire la collection qu'il avait réunie [1].

Lenoir ne faisait partie d'aucune Commission, ni de la Commission des monuments, ni de celle qui la remplaça, la Commission temporaire des arts. Il avait souhaité — et personne plus que lui n'y était préparé — entrer dans la Commission organisatrice du Muséum. Quel bien un tel homme, avec les ressources dont il eût pu disposer, aurait-il accompli au Louvre! Mais il en fut écarté par l'influence des personnages importants qui avaient craint sans doute d'associer à leur inertie l'activité, le zèle et l'enthousiasme d'un jeune homme. Ils avaient préféré le maintenir en sous-ordre pour le mieux

fait des objets inutiles à l'instruction, deux cabinets garnis de bronze et colonnes torses, ouvrage de Boule, provenant de l'émigré...,. et apportés du dépôt de Nesle.

« Le Ministre de l'Intérieur prévient l'Administration que le directeur de la Monnoye doit venir examiner la partie d'argenterie qui doit être exposée en vente et en séparer les objets qu'il seroit moins avantageux de vendre que d'envoyer directement au creuset.

« Le citoyen Foubert informe le Conseil que ce citoyen s'est en effet présenté ce matin et qu'avec lui il a été examiner les pièces d'argenterie comprises dans l'état de vente. Ce citoyen a reconnu que le petit nombre de ces objets pouvoit, à la vente, par le travail et les reliefs dont ils sont décorés, rapporter davantage que de les fondre. » (Procès-verbal de la séance du Conservatoire.)

[1] Lenoir a fait allusion à ces envieux dans l'avant-propos de l'édition de l'an VIII de la *Description historique et chronologique du Musée des monumens français.*

Digitized by Google

exploiter. Lenoir leur en témoigna son déplaisir en ne facilitant pas l'installation précipitée du Muséum. Ses résistances bien légitimes à livrer les objets qu'il avait si péniblement conquis, ne lui furent jamais pardonnées. Les différentes administrations qui se succédèrent à la tête du Musée central, affectèrent vis-à-vis de Lenoir un dédain et une insolence véritablement regrettables [1].

Une fois les clubs fermés, après le 9 thermidor, et les déclamations passées de mode, le Conservatoire revint à sa besogne. Il fallait bien avoir l'air de faire quelque chose, et la politique cessant d'être une carrière, on dut reprendre son métier. Le Conservatoire sembla se réveiller. Il s'aperçut, à la fin de l'an II et au commencement de l'an III, que la sculpture valait la peine qu'on s'en occupât [2]. Depuis trois ans on détruisait et lui-même faisait détruire, mais le vent avait

[1] En voici une preuve : *Procès-verbal de la séance du 5 germinal an II.* — « On fait lecture d'une lettre du citoyen Lenoir, garde du dépôt des Petits-Augustins, qui fait part de l'arrêté du Comité d'instruction publique. Le Conservatoire passe à l'ordre du jour, motivé sur ce qu'il ne connaît que le Comité d'instruction publique. » Cf. la note du nº 73 du *Journal* de Lenoir.

[2] « 3 fructidor an II.—Il est proposé de placer, aux deux côtés de la porte du Muséum, les deux statues de Michel-Ange, provenant de la maison Richelieu. Cette proposition est adoptée. Le Conservatoire s'adressera au Comité d'instruction publique pour en obtenir les moyens de faire venir au Muséum les statues et autres objets utiles à son embellissement. On arrête par amendement que le Conservatoire demandera à faire choix d'un groupe de Laocoon parmi les deux bronzes connus et moulés d'après l'antique. »

« Septidi fructidor an II. — Le Conservatoire se transportera en masse à la salle des Antiques pour y visiter les restaurations et mettre en réquisition ce qui sera convenable à l'embellissement du Muséum. »

« Nonidi fructidor an II. — On fait lecture d'une liste d'objets choisis dans la salle des Antiques. Il est arrêté que le citoyen Dupasquier verra tous ces objets avant de prendre aucun parti. Le Conservatoire arrête qu'il met en réquisition les deux figures de bronze : le Gladiateur et la Diane, pour être transportées au Muséum, et que copie de l'arrêté du procès-verbal sera donnée au citoyen Boucault. »

« Nonidi fructidor an II.— Le Conservatoire arrête que les bases du rapport à faire au Comité d'instruction publique seront que les plus beaux ouvrages de sculpture doivent être conservés dans leur état de vétusté, que, pour les ouvrages d'un second ordre, il sera nommé un jury qui déterminera les figures à restaurer et les artistes restaurateurs choisis au concours conformément au décret de la Convention nationale. Les citoyens Varon et Dupasquier sont chargés de faire ce rapport. »

« 9 fructidor. — Le Conservatoire arrête que le citoyen Varon est autorisé à faire transporter au Museum les objets d'antiquité dans le dépôt de Sulpice, en en donnant décharge à qui de droit. »

Le 13 fructidor an II, on décide que la grande fontaine de Saint-Denis sera apportée à Paris.

Digitized by Google

changé. Des hommes courageux avaient sauvé beaucoup de débris. Il ne s'agissait plus que de les dépouiller et de s'attribuer le bénéfice du sauvetage. D'ailleurs quel bonheur, un *triage* nouveau à faire! Le Conservatoire avait été renouvelé, mais l'esprit qui régnait au Louvre était toujours le même. Les nouveaux hommes de goût passaient dans les dépôts où chaque jour on vendait à force, et cueillaient, parmi ce qui restait, quelques fleurs en courant [1]. Ces amateurs chassaient en réserve, et, quand le gibier était rabattu, ne tiraient que sur les pièces dignes de leurs coups. Quand les membres du Conservatoire entrèrent en lice, ils y trouvèrent de redoutables concurrents. C'étaient les fournisseurs de la République qui se payaient en nature [2] et les acquéreurs des ventes quotidiennes, qui souvent avaient fait un choix avant les représentants de l'Etat [3]. Le dépôt de l'hôtel de Nesle était déjà écrémé; on ne cessa d'y vendre jusqu'en l'an VII. L'histoire de ces ventes réclamerait un long développement. Pour ne parler que du dépôt de Lenoir, voici l'indication des principales saignées qu'il avait subies. Une première vente, commencée en juillet 1791, dura plus de huit mois [4]. On ne laissa aux Petits-Augustins que les tableaux et les sculptures. En frimaire an II, nouvelle vente, en présence des commissaires du département et du Comité révolutionnaire, des objets provenant du mobilier des églises supprimées [5]. Lenoir y

[1] « 17 ventôse an III.— Le Conservatoire considérant que le Muséum national des Arts est susceptible d'avoir dans peu les localités nécessaires à son agrandissement et qu'il est urgent de faire choix des objets d'arts qui sont dans les diverses dépôts de la République, mais pour éviter de les accumuler dans la grande galerie du Muséum, il arrête qu'il se transportera sans délai dans le dépôt de la rue de Beaune et des Augustins à l'effet d'apposer son cachet sur les objets propres à figurer au Muséum et qu'il sera fait état desdits objets dont copie sera laissée au conservateur desdits dépôts. »

Une première délibération dans le même sens, mais non suivie d'effet, avait eu lieu le 19 pluviôse an III.

[2] *Archives de la France pendant la Révolution*, édit. in-12, pp. 255 et 256.

[3] *Sculptures de Gérard Van Obstal*, Paris, 1876, in-8°, p. 10.

[4] « Nota. La vente établie au dépôt, en vertu du présent arrêté (il s'agit d'un arrêté du bureau de la liquidation de l'administration des biens nationaux ecclésiastiques, en date du 26 juillet 1791), a duré plus de huit mois; tout y a été vendu, excepté les tableaux et les sculptures. Les procès-verbaux des ventes faites tous les jours et signés tous les soirs, ont opéré ma décharge. » (Note inédite de Lenoir.)

[5] N° 154 du *Journal* de Lenoir.

Digitized by Google

acheta un coffret gothique et deux vieilles mitres [1]. Une troisième vente, dirigée par les commissaires Turet, Sauvage et Dreys, dura du 11 nivôse an II au 8 germinal [2]. La quatrième commença le 9 frimaire an III [3]. La dernière eut lieu le 17 nivôse an VI [4]. On voit, dans la *Notice historique des monuments des arts réunis au dépôt national rue des Petits-Augustins*, parue en 1795, quels sont les objets choisis par le Conservatoire du Muséum. Lenoir les a fait précéder d'un astérisque. On y remarque la statue de l'amiral Chabot (n° 45); les trois Grâces de Germain Pilon (n° 245); les quatre Vertus en bronze du tombeau de Henri II (n° 34) arrachées par Lenoir au creuset de l'arsenal, et les quatre figures du monument de Henri de Bourbon-Condé (n° 124) sauvées de même, au péril de ses jours, par le conservateur du Musée des monuments français. L'audace et l'avidité tardive du Conservatoire allèrent un jour jusqu'à réclamer les vitraux peints recueillis par Lenoir, avant d'avoir songé aux conditions de lumière et d'exposition exigées par ces œuvres d'art [5].

Le brave Naigeon, purement passif, et qui, comme un geôlier, écrouait avec indifférence tous les objets dont on encombrait son dépôt, se laissa tranquillement dépouiller [6]. Mais Lenoir

[1] N° 140 du *Journal* de Lenoir.

[2] Nos 256 et 291 du *Journal* de Lenoir.

[3] Nos 501, 503, 513 et 517 du *Journal* de Lenoir.

[4] N° 1041. A cette date 324 tableaux furent remis au dépôt de vente pour y être aliénés.

[5] « 15 Frimaire an V. — Le Conservatoire arrête qu'il va être écrit au Ministre de l'Intérieur pour être autorisé à prendre au Musée des monumens français les vitraux peints par différens grands maîtres qui manquent à notre collection. » (Procès-verbaux du Conservatoire.). Cf. le *Journal* de Lenoir à la date du 19 frimaire an V, n° 799.

[6] « 25 Messidor an III. — Les conservateurs réunis se sont transportés hier au dépôt de Nesle pour y faire un choix des objets qui méritent d'être recueillis pour le Muséum des Arts. Cette opération sera terminée cet après-midi. »

Paris, le 29 fructidor l'an III de la République une et indivisible.

La Commission exécutive de l'Instruction publique au citoyen Naigeon.

« Un arrêté du Comité d'instruction publique, en date du 10 germinal, autorise, citoyen, le Conservatoire du Muséum des Arts à prendre, dans tous les dépôts provisoires, ce qu'il jugera convenir à cet établissement. Nous vous invitons, en conséquence, à lui remettre tous les objets dont il aura fait choix dans votre dépôt pour servir au complément du Muséum et à nous en donner avis à mesure qu'il les retirera, pour que nous connaissions toujours l'état de la collection qui vous est confiée.

« Salut et fraternité,

« GINGUENÉ. »

Digitized by Google

protesta [1]. Il trouvait exorbitant que la hautaine administration du Musée — dont le mérite avait consisté jusque-là à flatter les instincts de destruction de la foule et qui croyait remplir d'indispensables fonctions en appliquant une orthopédie classique aux pieds de table (séance du 13 brumaire an III) ou en vernissant les tableaux expédiés par nos soldats victorieux — s'arrogeât le droit de lui enlever les meilleures de ses pacifiques conquêtes, et même les objets précédemment refusés ou dédaignés par elle. Lenoir était compris par quelques hommes comme Mathieu et Grégoire ; son dépôt fut déclaré permanent et érigé en Musée des monuments français le 29 vendémiaire an IV [2]. Il fut en même temps interdit aux conservateurs du Musée central, par le Comité d'instruction publique, de puiser à discrétion dans le dépôt des Petits-Augustins. Grand émoi parmi les tapissiers-décorateurs et rentoileurs du Musée ! profonde indignation chez les déballeurs attitrés des armées françaises :

« 6 brumaire [3] (an IV).

Le Conservatoire au citoyen Ginguené.

« Citoyen, nous vous faisons passer une lettre du citoyen Lenoir ; elle annonce un arrêté du Comité de l'instruction publique [4] qui

[1] « Séance du Conservatoire du 23 fructidor an III. — Les mêmes membres ont été au dépôt des Augustins où ils ont marqué différens objets d'art, tels que statues, colonnes, bustes, etc., qui doivent servir tant à la décoration de l'entrée du Muséum qu'entrer dans la collection des objets précieux qu'il doit réunir.

« Le citoyen Lenoir, directeur de ce dépôt, ayant demandé une autorisation spéciale de la Commission exécutive d'Instruction publique pour délivrer les objets choisis, il a été écrit sur ce sujet à ladite Commission, et le citoyen Picault est allé ce matin, muni de la lettre, en appuyer les demandes au nom du Conservatoire. »

En voyant l'incapacité du Conservatoire du Muséum, le Comité d'instruction publique lui avait enlevé le droit de retirer des dépôts, sans une autorisation spéciale, ce qu'il désirait pour le Louvre.

« 7 pluviôse an III. — Le Conservatoire reçoit deux arrêtés imprimés du Comité d'instruction publique. Le premier, du 25 vendémiaire dernier, qui a pour objet qu'à l'avenir aucun objet relatif à l'Instruction publique ne puisse être enlevé d'aucun dépôt sans que préalablement le Comité d'instruction publique ait prononcé. » (Séance du Conservatoire du 7 pluviôse an II.)

[2] N° 615 du *Journal* de Lenoir

[3] 28 octobre 1795.

[4] Lenoir en faisant agréer, le 29 vendémiaire an IV (21 octobre 1795), par le Comité d'instruction publique, son plan d'organisation du Musée des monuments français, avait obtenu que, jusqu'à la décision ministérielle, aucun monument ne serait distrait de son dépôt.

Digitized by Google

contrarie tous ceux qu'il avait pris en faveur du Muséum des Arts et les ordres que vous aviez donnés pour l'exécution de ces arrêtés. Ainsi les dépôts provisoires deviendront autant de Musées dont les *gardiens* se feront une affaire ! Ainsi le Muséum se verra privé des objets essentiels au complément d'une collection aussi utile à l'étude et aux progrès des Arts et conséquemment à la gloire nationale. Nous abandonnons à votre sagesse les réflexions qui naissent de tels événemens. »

Lenoir affamé [1], grelottant [2] dans sa masure des Petits-Augustins, blessé dans l'accomplissement de son devoir est traité, par cette assemblée de hauts fonctionnaires vaniteux, fainéants et imbéciles, comme un intriguant qui veut se faire une position ! C'est odieux, mais c'est bien naturel. Une importante réaction s'était produite dans les idées. Le bon vieux temps du caprice était passé. A l'ombre de la Terreur, la direction incapable du Muséum avait suffisamment abusé de son pouvoir. Lenoir et son Musée avaient enfin trouvé un protecteur.

Si je me crois le droit d'être sévère pour l'administration républicaine des Musées, parce que j'ai les mains pleines de preuves accablantes, j'ai l'obligation de dire ce qu'elle fit de bon. Il y avait parmi les Conventionnels des esprits fort judicieux, qui avaient individuellement des idées très-justes sur l'organisation des arts. Quand le 9 thermidor eut rendu la liberté à Ginguené, on en fit un directeur de l'Instruction publique. Ginguené [3], administrateur intègre et très-intelligent, fit beaucoup de bien aux arts. Ce n'était pas un révolutionnaire, et il appliqua avec modération et discernement tout ce que les lois républicaines avaient d'utile. Il comprit immédiatement la valeur de Lenoir et l'utilité de l'immense collection qu'il avait formée à petit bruit, insensiblement et sans que ses plus hostiles adversaires s'en fussent aperçus. Il fit accepter, par le Comité d'instruction publique, la proposition de Lenoir qui consistait à rendre sa collection publique (29 vendémiaire an IV

[1] Lenoir ne touchait que 3,000 fr. d'appointements et trouvait moyen d'acheter des objets d'art et de faire fouiller les ruines à ses frais.

[2] Voyez les nos 385 et 520 du *Journal*. Lenoir était réduit, après autorisation ministérielle, à chauffer son musée avec une partie de ses collections de sculptures en bois.

[3] Lenoir, dans son avant-propos de la *Description historique et chronologique* de l'an VIII, p. 7, a hautement témoigné de l'intelligente intervention de Ginguené dans l'établissement du Musée des monuments français.

Digitized by Google

— 21 octobre 1795)[1]. La Convention une fois retirée, un homme fort distingué, d'une rare habileté administrative, devint ministre de l'Intérieur, et ce fut, dans la vie de lutte du pauvre Lenoir, un court moment de répit. Bénézech n'était pas de l'école des gens de goût. Il estimait qu'un Musée n'est pas destiné à ressembler à une boutique de bric-à-brac ou à l'appartement d'un amateur ignorant. Il pensait qu'une collection doit avant tout avoir des bases scientifiques. Il résolut donc d'imposer une ligne de conduite et des obligations aux différents conservateurs. Il commença par diviser en sections bien déterminées le Muséum central de la République. Il respecta, dans une certaine mesure, l'ancien noyau et son pêle-mêle si admiré de toutes sortes de choses, fonda le Musée spécial de l'École française à Versailles, prescrivit partout de la méthode, et adopta le plan si sensé et si intelligent d'un Musée des monuments français. Il en nomma Lenoir conservateur, et lui fit connaître ses intentions dans la lettre suivante :

« Paris, le 19 germinal an IV[2].

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen Lenoir, conservateur du Musée des Petits-Augustins.

« J'ai pris connaissance, citoyen, des projets que vous avez présentés relativement à l'érection du dépôt des Petits-Augustins en Musée des antiquités et monumens français, et de l'arrêté du Comité d'instruction publique du 29 vendémiaire dernier qui ordonne la formation de ce musée spécial. Je pense que votre projet de le placer aux Invalides n'est pas praticable en ce moment, et qu'il faut espérer que l'avenir nous donnera les moyens de réunir, au Palais national du Muséum, tout ce qui peut completter l'histoire de l'art et ses collections. En attendant, il faut se borner à tirer le meilleur parti possible du local qu'occupe le dépôt des Petits-

[1] Voici l'arrêté du Comité d'instruction publique :

« Après avoir entendu la lecture d'un mémoire du citoyen Lenoir, conservateur du Dépôt national des Monumens des Arts, rue des Petits-Augustins, dans lequel il présente le projet d'un Muséum particulier de Monumens français, le Comité arrête ce qui suit :

« 1° Qu'il sera fait mention dans son procès-verbal du zèle avec lequel le citoyen Lenoir a administré le dépôt qui lui a été confié.

« 2° Qu'il sera formé à Paris un Musée de monumens français.

« 3° Que le projet du citoyen Lenoirser a renvoyé à la seconde section pour l'examiner et en faire son rapport.

« 4° Que, jusqu'au rapport, il ne sera distrait aucun monument du Dépôt national de la rue des Petits-Augustins. »

(Registre des délibérations du Comité d'instruction publique.)

[2] 8 avril 1796.

Digitized by Google

Augustins, à y disposer les objets dans l'ordre convenable et à suivre surtout l'ordre chronologique. Quoique je n'aie que des éloges à donner au zèle et à l'intelligence avec lesquels vous avez formé ce dépôt, je vous engage à consulter les hommes instruits dans nos antiquités afin de donner encore plus de mérite et d'intérêt à l'établissement auquel vous êtes préposé.

« Comme il ne faut pas que les établissemens se nuisent en se décomplettant les uns les autres et que votre Muséum n'est qu'une branche du Muséum central de la République, mais une branche intéressante et à laquelle il faut donner toute son étendue, voici les mesures que j'ai jugées convenables.

« 1° Votre dépôt sera distingué des autres qui ne sont que des entrepôts où l'on transporte et d'où l'on retire les objets sans système et sans plan.

« 2° Vous mettrez à la disposition des conservateurs d'antiquités près la Bibliothèque nationale les inscriptions et autres morceaux d'antiquités qui appartiennent à leurs collections.

« Vous remettrez, de même, aux conservateurs du Muséum national central les statues, vases, tombeaux antiques qui ne sont pas des monumens de notre histoire, ainsi que les colonnes précieuses qui ne font point partie des monumens appartenans au Musée spécial des Petits-Augustins et qui peuvent être nécessaires à la décoration du Muséum national ou du Palais des Arts.

« 3° Vous pourrez aussi rechercher et réclamer les objets caractérisés pour votre Musée et le completter. Je vous recommande, ainsi que je le recommande aux conservateurs du Muséum national, de ne chercher que le mérite de vos collections et non à entasser des objets qui sont sans caractère dans tel musée et qui en ont un décidé pour un autre. Il faut aussi faire attention que tout doit tendre au complément du Musée central et non à rivaliser avec lui.

« Ces observations sont moins nécessaires pour vous qui avez senti le genre de dépôt que vous avez formé. Mais elles sont essentielles pour fixer, dans d'autres dépôts, les idées et les démarcations. Quand vous aurez à réclamer des objets particuliers, je vous invite à prendre l'avis du citoyen Leblond ou d'autres hommes instruits dans nos antiquités et à m'en faire la demande ensuite. Ce mode doit parer à tous les inconvénients. Le zèle que vous avez montré jusqu'ici m'assure que vous continuerez à mériter la confiance et l'estime que vous vous êtes acquises. Salut et Fraternité.

« BÉNÉZECH. »

Bénézech écrivait en même temps aux membres du Conservatoire.

Le Ministre de l'Intérieur aux Conservateurs du Muséum des Arts.

« Je vous préviens, citoyens, que j'ai chargé le citoyen Lenoir, conservateur du Musée des antiquités et monuments français, de

Digitized by Google

mettre à votre disposition les statues, vases, tombeaux antiques, colonnes précieuses, enfin tous les objets qui, n'étant pas des monuments de notre histoire, seraient conséquemment déplacés dans le Muséum et peuvent embellir la belle collection confiée à vos soins.

« Mais j'autorise, d'un autre côté, le conservateur à revendiquer dans les autres dépôts les objets qui peuvent completter la collection des Monumens français.

« Mon intention est que désormais chaque Muséum spécial ne contienne que des objets analogues au but de son établissement et qu'ils y soient placés dans un ordre méthodique. Il me semble que l'un de ces moyens doit contribuer à completter ces collections et l'autre les rendre plus utiles à l'instruction publique.

« J'espère que l'avenir nous donnera les moyens de réunir, au Palais national du Muséum, tout ce qui peut completter l'histoire de l'art et ses collections.

« Le Musée de la rue des Petits-Augustins n'est qu'une branche du Musée central de la République, mais en attendant qu'elle soit réunie, il ne faut pas la décomposer et lui ôter son caractère ; il faut au contraire la compléter. C'était le but de l'arrêté du Comité d'Instruction publique du 29 vendémiaire dernier ; mais cet arrêté n'organisait rien et empêchait le Muséum central de la République de prendre aux Petits-Augustins ce qui lui apartenait réellement, etc... »

L'ingénieuse organisation de Bénézech e s'appliqua pas sans difficultés [1]. Les anciens conservateurs ne changèrent pas de principes ou plutôt ils continuèrent de n'en pas avoir. Ils persistèrent donc à acquérir ou à revendiquer au gré de

1 « Paris, le 13 germinal an V de la République française.

Le citoyen Lenoir, conservateur du Musée des Monumens français, à l'administration du Musée central des Arts.

« Citoyens administrateurs.

« J'ai fait part au Ministre de la lettre que vous m'avés adressée le 9 de ce mois par laquelle vous réclamés les monumens des anciens peuples qui se trouvent dans le Musée que je dirige et qui ne tiennent point aux monumens de notre histoire et à ceux de l'histoire de l'art relativement à la France.

« Si le Ministre, citoyens, par sa lettre du 19 germinal an IV, art. 2, m'autorise à remettre à votre disposition les antiques que vous réclamez, l'article 3 de la même lettre m'autorise à revendiquer auprès de vous les monuments qui appartiennent à l'histoire de France et à l'histoire de l'art pour completter le Musée des monumens français.

« J'espère que vous voudrez bien me permettre de me concerter avec vous pour effectuer cet échange et remplir, par là, les intentions du Ministre.

« Salut et fraternité.

« LENOIR. »

Digitized by Google

leur caprice. On organisa le jury des arts [1] chargé de répartir ces monuments entre les différents Musées et l'hostilité contre Lenior alla toujours grandissant. Bénézech maintint bien ses arrêtés [2]. Mais les Ministres passent; et si les membres du

[1] Si le jury des arts ne fut pas une machine de guerre contre Lenoir, ce fut une mise en tutelle bien humiliante pour le conservatoire du Muséum. Une lettre de Lenoir nous apprend ce qu'était ce jury.

« 16 Ventôse an V de la République.

« *Le citoyen Lenoir, conservateur du Musée de monumeuts français, au Ministre de l'Intérieur.....*

« Le Musée des monumens français renferme aussi des monumens qui ne tiennent point à son caractère : par son organisation vous m'avés tracé le ligne que j'avois à suivre, je m'y suis conformé en réservant à chaque musée ce qui lui convient.

« Vous venés d'organiser un jury des arts pour extraire des dépôts ce qui peut convenir à l'embellissement du Muséum central. Le Musée des monumens français ne peut pas être envisagé comme un dépôt dont on puisse retirer les objets qui y sont consacrés, puisque déjà un Élysée et trois siècles sont organisés définitivement dans des salles particulières et que le moindre déplacement altéreroit l'ensemble et la chronologie, Je vous demande, citoyen Ministre, d'annoncer à ce jury quelles sont vos intentions sur le Musée des Monumens français.

« Citoyen Ministre, vous m'avés témoigné tant de bienveillance que j'ose croire que vous ne refuserés pas à protéger un établissement, votre ouvrage contre toutes les entreprises qui tendraient à le détruire.

« Salut et fraternité,

« LENOIR. »

Cf. nº 1927 du *Journal* de Lenoir.

[2] A Paris le 6 messidor an V.

« *Le Ministre de l'Intérieur au citoyen Lenoir.*

« J'ai pris en considération, citoyen, les deux demandes que vous m'avez aites.

« Quant à la demande de vous autoriser à conserver définitivement, dans le Musée des monumens français, tous les objets compris dans la deuxième partie du catalogue que vous avez fait imprimer, je ne puis donner une autorisation aussi étendue dans le moment même que j'ai chargé un juri d'artistes de choisir, dans les établissemens d'art, les objets qui doivent composer les deux principaux musées de la République, savoir, à Paris le Musée central des arts et à Versailles le Musée spécial de l'Ecole françoise. Mais soyez rassuré. Le Musée des monumens françois a aussi son système d'organisation qu'il conservera et qui assure son existence en le limitant. Ainsi, si tout ce qui est compris dans la deuxième partie de votre catalogue appartient au système des Monumens françois, vous le conserverez; s'il s'y trouve des objets qui appartiennnent au Musée central ou au Musée de l'École françoise, il est dans l'ordre que les objets aillent à leur destination. L'organisation de trois musées est faite; elle est précise et les caractères distintifs sont clairement et positivement énoncés, il faut que, les préposés des trois établissemens n'agissent que suivant l'organisation particulière du monument auquel ils sont attachés. Sans cela il pourroit arriver que ne me rappelant point assez positivement une organisation arrêtée depuis longtens, j'accordasse une demande qui n'y seroit pas exactement conforme et qu'après plusieurs conces-

Digitized by Google

Conservatoire se renouvelèrent aussi, ils se léguèrent toujours une incroyable animosité contre le Musée des monuments français plus populaire et plus intéressant que n'aurait pu être le Louvre, si le Louvre n'avait été en ce moment le dépositaire de tous les chefs-d'œuvre de l'Europe. L'immense concentration opérée dans le Musée central par les conquêtes des armées fit un moment diversion et détourna l'attention de l'aménagement de nos richesses d'art nationales. Mais la jalousie ne désarma jamais et ne cessa de poursuivre, par tous les moyens possibles, la disparition du Musée des monuments français. Malgré les bonnes dispositions de Chaptal, ce Musée ne fût assuré de vivre — et encore bien précairement — que quand Denon eut étendu la main sur lui en l'englobant dans la direction générale des Musées. Lenoir paya bien cher cette protection. Il l'acheta au prix du sacrifice de son initiative et de nombreux affronts. Dès que l'auteur des *Priapées*, le ci-devant protégé de David, héritier des haines et de l'arrogance de ses prédécesseurs, eut, en badinant avec les beautés du Consulat, ramassé dans les bosquets de la Malmaison le titre de Directeur général des Musées nationaux [1] et le droit

sions de cette nature la confusion s'introduisît entre des parties qui, quoiqu'analogues, sont distinctes.

« Lorsque je vous notifiai, au courant de germinal an IV, l'organisation que je donnois au Musée des Petits-Augustins, je fis connoitre cette organisation aux conservateurs du Musée central et je leur recommandai de s'y conformer ; c'est-à-dire qu'en même tems que je mettais à leur disposition les statues, vases, tombeaux antiques qui ne sont point des monumens de notre histoire ainsi que les colonnes précieuses qui ne font point partie des monumens appartenans au Musée spécial des Petits-Augustins et qui peuvent être nécessaires à la décoration du Musée central ou du Palais des Arts, je les prévenais que vous étiez autorisé à réclamer les objets qui appartenoient au système du Musée des monumens françois dont je leur recommandois l'intégralité. Je renouvellerai cet avis, s'il le faut, mais je vous réitère qu'il ne faut point s'écarter ni directement ni indirectement de ces bases organiques.

« Le juri a la mission de composer le plus parfait et le plus beau Musée central qu'il sera possible; il faut donc lui laisser les élémens nécessaires et, dès qu'il ne peut point porter atteinte au plan du musée que vous dirigez, vous devez être assuré qu'il vous restera et des colonnes et des matières en quantité suffisante pour sa décoration, surtout en prévenant le juri et l'administration du Musée central.

« Salut et fraternité,

« BÉNÉZECH. »

[1] A certains égards Denon était parfaitement digne des hautes fonctions que sa liaison avec le premier Consul lui assura. Il les méritait par son intelligence, par sa science, par son courage dont il donna tant de preuves pendant l'expédition d'Égypte et en face des alliés en 1815. Sa direction fut

Digitized by Google

d'être insolent avec l'ancien « gardien » du dépôt des Petits-Augustins, le Musée des monuments français cessa de s'accroître. Il fut toléré, voilà tout. Le gothique troubadour n'était pas mal vu en haut lieu. Plus tard, le *jeune et beau Dunois* de la romance, né sous les arceaux des Petits-Augustins, à l'ombre des cyprès et des urnes funéraires, au milieu de l'atmosphère sentimentale créée par Lenoir, le *jeune et beau Dunois* n'oublia pas, dans les grandeurs, son poétique berceau. Sa mystérieuse influence ne cessa de planer et de veiller sur le tombeau d'Héloïse. L'écho de quelques refrains et les déclamations, que ces ruines répercutaient après les avoir inspirées, suffirent à protéger l'œuvre de Lenoir contre d'innombrables ennemis. Le Musée des monuments français fut sauvé par la charlatanerie de son *Jardin élysée*. Pauvre science et pauvre art, qui n'obtinrent grâce momentanée, pour tant de chefs-d'œuvre, qu'en consentant à les prostituer aux plus vulgaires usages de la mode et à en faire des instruments de politique [1] !

relativement un long bienfait pour le Louvre. Mais le rusé diplomate savait bien que les qualités indispensables pour conserver longtemps un poste éminent ne servent de rien pour l'obtenir, et Denon n'était pas difficile sur les moyens de parvenir.

[1] Tourmenté et menacé par les intrigues et les réclamations du sculpteur Deseine, qui, dès l'an XI, voulait faire détruire le Musée des monuments français, Lenoir eut le tort, pour se défendre, de se placer sur le dangereux terrain politique. Il expia cruellement cette faute en 1816. Voici ce qu'il écrivait, en l'an XI, au premier consul :

» Général consul, je ne rappellerai point à votre mémoire les noms de ces artistes ingrats, de ces écrivains gagés qui, par esprit de parti, cherchent à détruire, par les libelles scandaleux, tout ce que le gouvernement a pu faire de beau et de grand au milieu des orages qui abîmaient, pendant un temps, la France désolée.

« Après avoir été assez heureux pour rendre quelques services au citoyen Deseine, sculpteur, avec lequel j'avais des relations d'amitié, il vient de publier une lettre adressée au premier consul, tendant à détruire le Musée des monuments français, pour reporter les mausolés et tous les monuments qu'il renferme dans les douze paroisses de Paris, dont on ferait autant de musées, pour fixer plus longemps l'étranger dans la capitale. Les monuments y seraient plus décemment, dit-il. Quelle absurdité! Serait-il décent, par exemple, de décorer nos églises des tombeaux de Molière de La Fontaine, de Boileau, d'Héloïse, d'Abelard, de Diane de Poitiers, de la Pompadour, de la Dubarry, du portail d'Anet et du château de Gaillon? Les auteurs de Tartuffe, de Joconde et du Lutrin ne feraient-ils pas reculer d'effroi nos dévotes zélées et nos Argons devenus, par circonstance, le soutien de la foi! Il convient, continue l'auteur, de rendre (en replaçant leurs statues dans les temples) à Louis XIII, à Louis XIV, au prince de Condé, aux comtes, marquis et barons, cette enveloppe mystique et cette auréole sacrée qui en impose

Digitized by Google

Ce fut une étrange destinée que celle de Lenoir. Il n'eut véritablement d'indépendance administrative et le pouvoir de faire le bien qu'à l'insu du gouvernement et pendant la période lugubre où sa vie était en danger comme les monuments qu'il protégeait. L'Empire ne consentit à patronner cette œuvre qu'en la menaçant journellement de la faire servir ses desseins et les besoins de son ambition ou diverses exigences de mise en scène [1]. La Restauration la supprima, et, d'un trait de plume, accomplit un acte de vandalisme presque aussi préjudiciable à l'histoire de notre art que l'avaient été les destructions de la Terreur. Seule, pendant un court moment, la République, après avoir conspiré contre l'existence individuelle de chaque monument, respecta l'existence collective du Musée des Petits-Augustins et en favorisa le développement scientifique.

VII

Qu'on veuille bien me pardonner la franchise de mes appréciations. L'histoire véritable de quelques établissements de la

ordinairement au vulgaire et dont on les a dépouillés. Il me semble que l'auteur déclare ici formellement son opinion sur le gouvernement actuel, et qu'il aimerait mieux voir la France en monarchie qu'en république, Louis XVIII sur le trône que nos consuls, les parlements que le Conseil d'Etat et notre Sénat, les princes et maréchaux que nos généraux et nos préfets. Il voudrait voir surtout l'Académie royale à la place de l'Institut.

« Pour calmer les idées un peu exagérées du citoyen Deseine, on peut le renvoyer à l'article VIII de la loi rendue le 30 floréal an X, qui organise une légion d'honneur pour le maintien de la République, de tous ses droits, et qui défend l'ostensibilité des signes de féodalité. » (*Mémoire sur les sépultures d'Héloïse et d'Abélard, suivi d'un projet d'établir, dans le Musée des monuments français, une chapelle sépulcrale pour y déposer leurs cendres*, présenté au général Bonaparte, premier consul, in-4°, p. 1.)

[1] Sans parler des nombreux projets avortés qui devaient consommer la perte du musée des Petits-Augustins, l'empereur Napoléon, qui prétendait avoir fondé la quatrième dynastie, désira, en 1811, rétablir à Saint-Denis les tombeaux des dynasties précédentes. Il consentait à associer ces prédécesseurs à sa fortune, à condition d'emprunter leur prestige et de préparer à sa dépouille mortelle et à celle de ses successeurs le voisinage de ces vieux monuments et de ces grands souvenirs. Les tombeaux des rois de France devaient ainsi être rendus à Saint-Denis; les tombeaux des grands hommes portés au Panthéon.

Un jour cependant, l'Empire se départit de son indifférence relative à l'égard du Musée des monuments français. Voyez le n° 1074 du *Journal* de Lenoir.

Digitized by Google

France révolutionnaire est encore à écrire. Jusqu'à présent l'éloge académique ou les assertions convenues d'historiographes officiels ont tenu lieu de renseignements positifs. Il est urgent de rompre avec ces habitudes de francmaçonnerie administrative, d'admiration mutuelle et de silence complaisant. La France, qui a brisé si malheureusement ses plus grandes traditions nationales, a conservé les pires de ses routines, au nombre desquelles il faut placer, en première ligne, le fétichisme professé pour ses institutions d'administration publique.

Ceci dit, j'ai tort peut-être d'accuser les hommes. Je les rends individuellement responsables des vices de leur époque. Ces hommes étaient tels que les avait faits le milieu dont ils sortaient. La Révolution française ne fut pas ce qu'on pouvait espérer d'elle, une évolution sociale mûrie par le temps et préparée par l'action naturelle et par le concours mutuel de tous les éléments qui composent une nation. Au lieu d'être le résultat de la constitution économique du pays comme toutes les modifications toujours patronnées par la monarchie, au lieu d'être le développement des traditions de la France et, si j'ose m'exprimer ainsi, l'épanouissement de son histoire, la Révolution fut purement et simplement une explosion de passions politiques. Saluée, par les naïfs, comme l'aurore d'une ère nouvelle, elle dégénéra dès le début en vulgaire insurrection, donna le spectacle d'une honteuse anarchie ; et les honnêtes gens désillusionnés, sans souci de l'avenir, s'associèrent bien vite avec les premiers ambitieux venus qui leur promirent de les débarrasser du hideux cauchemar auquel avait abouti le rêve éphémère de la liberté. En somme, et comme résultat évident, elle substitua l'influence d'une classe de la société à l'influence d'une autre classe. Mais au fond, sauf l'étiquette républicaine, sauf de malheureuses suppressions comme celle de l'organisation du travail et celle des organismes si vivants alors de la constitution provinciale, rien ne fut changé dans les théories combattues. Les mêmes principes, les mêmes idées, les mêmes préjugés dominèrent sous des noms différents. La bourgeoisie, qui exploita la Révolution à son profit et qui parvint à l'enchaîner en s'alliant au despotisme, était tout aussi sceptique qu'une partie de la noblesse et du haut clergé qu'elle remplaçait. Elle était voltairienne. Pour elle l'art n'était

Digitized by Google

qu'un amusement et un délassement sans aucun but moral. Ce n'était ni l'exercice d'un droit de l'intelligence ni l'accomplissement d'un devoir; la science historique n'était qu'une agréable distraction, une variante de la parade des boulevards, le *circenses* des citoyens qui gagnaient leur *panem* en « travaillant » à l'Abbaye. Un musée, pour les ministres des premières années de la République[1], ce n'était pas une collection de monuments scientifiques ou de modèles propres à la jeunesse studieuse, ce fut avant tout un plaisir des yeux pour la foule inintelligente, le jeu du cirque des empereurs romains, la tranquillité des gouvernants tandis que leurs administrés s'amusent. Ces hommes, niaisement épris de l'antiquité romaine, en partageaient toutes les erreurs et tous les préjugés. Pour eux comme pour les Romains, l'art était l'embellissement des loisirs d'un homme de guerre ou d'un homme politique, mais rien de plus. Inutile de rappeler ce que Jean-Jacques Rousseau a écrit et ce que les théoriciens à la mode pensaient alors des arts[2].

Que fait le plus doctrinaire et peut-être le plus honnête des Girondins, Roland, en 1792, quand il veut organiser le Muséum de la nation? S'adresse-t-il aux premiers savants du pays, aux plus grands artistes, et il y en avait? Pas du tout, il recrute un personnel composé en majorité de gens obscurs, de peintres de quinzième ordre; il installe ainsi un Conservatoire de commis et de tapissiers. Bien plus, il ne se sent pas encore rassuré par la nullité de ses préposés; il craint leur zèle; il a peur que le Musée ne devienne une école et que ses conservateurs n'aient la prétention d'enseigner quelque chose au public. Il redoute la naissance, le dégagement d'une doctrine quelconque de tant de monuments juxtaposés. Devançant le mot célèbre de Talleyrand, il leur recommande de ne pas se prendre trop au sérieux, et leur écrit la lettre qu'on va lire :

« Paris, le 25 décembre de l'an Ier de la République.

Le Ministre de l'Intérieur aux commissaires-inspecteurs du Muséum.

« Au zèle infatigable, à l'intelligence et au goût que vous mettés dans l'arrangement du Muséum pour faire jouir le public le plutôt

[1] J'ai montré de très-honorables exceptions, à la fin du règne de la Convention. Les véritables principes en matière de musées furent alors proclamés, mais l'application n'en fut guère possible. Le serait-elle aujourd'hui ?

[2] *École des Élèves protégés*, introduction, p. LXXXIX et XC.

Digitized by Google

et le mieux des richesses de la nation, je crois devoir ajouter deux observations importantes, pour avoir lieu dans le temps présent du moins: La première... (il s'agit d'écarter du Musée les ouvrages des artistes vivants.) La seconde est d'entremeller beaucoup les diverses écoles. C'est une étrange idée de croire qu'il importe aux artistes d'être à même de comparer facilement les différens âges et les différentes manières de chacun en particulier. Il vaut infiniment mieux, à mon avis, qu'on cherche le beau de tous les genres pour s'en faire des idées grandes et à soi que *de s'amuser à des comparaisons stériles qui ne tendraient qu'à une vaine critique.*

« D'ailleurs le Muséum n'est pas exclusivement un lieu d'études. C'est un parterre qu'il faut émailler des plus brillantes couleurs ; il faut qu'il intéresse les amateurs sans cesser d'amuser les curieux. *C'est le bien de tout le monde. Tout le monde* a le droit d'en jouir. C'est à vous à mettre cette jouissance le plus à la portée *de tout le monde.*

« ROLAND. »

Cette incroyable lettre ministérielle, les étranges théories qu'elle renferme ont longtemps pesé sur le Louvre comme le mauvais sort qu'une fée malfaisante aurait jeté dans son berceau. Proscrire l'histoire et l'étude philosophique, amuser le public illettré, le grand *tout le monde* ; varier ses plaisirs ; éviter les rapprochements qui pourraient l'éclairer et le forcer à la réflexion ; le conduire d'impression vague en impression superficielle ; chatouiller ses sens sans lui apprendre rien de sérieux, de moral, de précis ; maintenir la foule dans l'ignorance qu'on partage ; condescendre à ses plus vulgaires instincts ; épousseter les seuls marbres et vernir les seuls tableaux qui servissent de prétexte aux divagations des hommes de goût : telle fut l'occupation des premiers conservateurs. Heureusement les conquêtes de la République et leurs merveilleuses conséquences pour le Musée de la Nation vinrent changer la face des choses. Ensuite une administration composée d'hommes comme Dufourny, Visconti et Denon, au commencement du siècle, débarrassa le Louvre des fantoches impuissants qui le menaient à la niaiserie. Il était temps, car on ne saurait calculer le nombre des *pipes turques* et des *chaises percées*, le nombre des horloges à musique, le nombre de joujoux ridicules que les fondateurs du Muséum auraient pu y entasser pour représenter l'art du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes.

Quant à Lenoir, en dépit de l'ironie, de la jalousie, des

Digitized by Google

intrigues de ses rivaux, il a travaillé pour la postérité. Il a créé le recueil des pièces justificatives de l'admirable livre que son contemporain Emeric David écrivait sur la sculpture française. Lenoir, le *fondateur* Lenoir — suivant la qualification qu'il aimait à si juste titre à se décerner — a fondé et pour longtemps. Savez-vous pourquoi? Lenoir avait foi dans la science. Peu importe que cette foi ait été celle du charbonnier [1].

Cette foi a fait et fera vivre son œuvre. Détruite en apparence, cette œuvre est théoriquement plus vivante qu'une partie de la moderne organisation de nos musées nationaux [2]. Passe un souffle d'intelligence avec le marquis de Laborde, et tout le bagage longtemps accumulé sans préoccupations historiques, sans principes et sans méthode, a été remanié. Lenoir, au contraire, avait, dès le début, donné à ses collections une base raisonnée et scientifique. Non-seulement son musée sera recréé avant vingt-cinq ans, mais rien ne sera changé au principe qui avait présidé à sa formation. Non, le musée des Petits-Augustins n'est pas mort. L'œuvre avait une telle cohésion, une telle vitalité que ses débris, dispersés partout, tendent toujours à se rapprocher et s'agitent encore jusqu'au fond des cavaux ou quelques-uns d'entre eux moisissent [3]. La reconstitution du Musée des Monuments français sera un besoin de l'avenir. Elle s'imposera à la Commission des Monuments historiques quand celle-ci aura épuisé son action sur l'architecture. Le Louvre, entré depuis

[1] Lenoir, par condescendance pour l'esprit de son époque, a sans doute consenti à écrire la phrase inepte que voici (Avant-propos de la *Description* de l'an VIII, p. 14) : « Avant que François Ier eût créé les arts en France, notre école étoit plongée dans la plus affreuse barbarie. Déjà la peinture et la sculpture étaient florissantes en Italie; déjà, en Allemagne, Albert Durer avait fondé une école d'arts, lorsque, dominés par la superstition, nous osions à peine former un trait, etc., etc. » Mais il ne faut pas oublier que cette opinion ne fut jamais la sienne, car il a consacré sa vie à lui infliger, par les faits, le plus éclatant démenti. Dans le même *Avant-propos*, p. 4, Lenoir disait : « Malgré les observations multipliées de divers artistes, j'ai constamment sollicité le transport des monuments du moyen âge qu'ils regardaient comme inutiles aux arts. » Lenoir, malgré sa profonde ignorance, était doué de l'esprit scientifique au suprême degré.

[2] Le marquis de Laborde ne comprenait pas qu'on maintînt, après 1848, la division de la sculpture du moyen âge et de la renaissance entre Versailles et Paris. Il commença à faire rentrer au Louvre un certain nombre de pièces importantes. Mais il ne put achever son œuvre.

[3] *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1875. pp. 162 et 163.

Digitized by Google

longtemps, Dieu merci, dans la voie scientifique, montrera avec orgueil, en face de ses incomparables collections de peintures modernes et de sculptures antiques, le rétablissement raisonné du Musée des monuments français. Honneur à Lenoir !

Ce travail ne pouvait pas donner la biographie de Lenoir inséparable de l'histoire complète de son Musée. Il n'a eu qu'un but : faire comprendre à qui la postérité doit ce qui nous reste des plus beaux ouvrages de nos sculpteurs. J'espère qu'en face des documents la légende disparaîtra. Le Musée des monuments français est exclusivement l'œuvre personnelle de Lenoir. La Révolution a fourni seulement la matière première.

Le fait, pour nous, sera facilement intelligible. Nos récents malheurs ne sont chargés de nous donner une image de ce qui se passa en 1793. A quatre-vingts ans de distance, en présence des marches forcées d'un ennemi vers la capitale, grâce à l'activité d'un homme envers qui la postérité sera reconnaissante, les collections de la Renaissance et des temps modernes se sont singulièrement accrues d'un grand nombre de pièces recueillies dans les palais voisins de Paris. Quelques mois après, pendant la plus abominable des crises politiques, le Louvre a été miraculeusement sauvé de l'incendie. A qui la France est-elle redevable de l'enrichissement et de la conservation du Musée national? Est-ce aux événements de 1870, à la République du Quatre-Septembre, à la Commune du Dix-huit Mars, ou au courage de M. Barbet de Jouy?

L'histoire des monuments de la sculpture française pendant la Révolution n'a pas été, pour l'auteur de ces lignes, l'objet d'un choix et n'est pas, pour lui, le sujet d'un travail de prédilection. Cette étude préliminaire s'est imposée à lui quand il a voulu connaître et débrouiller la provenance des chefs-d'œuvre à la conservation desquels il est attaché. Il s'y est livré en toute liberté d'esprit, parce que, dans le domaine historique, il ne relève que de sa conscience. Il n'a voulu en rien dissimuler sa pensée, parce qu'il croit n'avoir dit que la vérité. Dire la vérité en matière scientifique est un devoir sous tous les régimes politiques; l'auteur fait au gouvernement actuel de son pays l'honneur de croire que, sous la République, c'est un droit.

LOUIS COURAJOD.

Digitized by Google

MÉLANGES

I

LES CIRCONSCRIPTIONS DE ROME

PENDANT LE MOYEN AGE

Dans le troisième volume de sa *Roma sotterranea*, M. de Rossi a consacré un chapitre très-important[1] à l'administration ecclésiastique des cimetières suburbains. Déjà, dans son premier volume, il avait tracé les premiers linéaments du tableau qu'il met aujourd'hui sous nos yeux, et insisté sur la correspondance entre les cimetières et les *tituli* ou paroisses *intra-muros*. L'état des fouilles ne lui permet pas encore de dresser une liste complète des cimetières et d'indiquer la circonscription paroissiale à laquelle chacun d'eux était affecté, mais il a réuni déjà assez de documents ou d'indices pour répartir le *suburbium* entre les sept régions ecclésiastiques de Rome, et déterminer en gros la situation et les limites de ces régions.

Ces résultats, comme en général les conclusions auxquelles s'arrête l'illustre archéologue romain, ne sont pas seulement intéressants en eux-mêmes : par la comparaison avec d'autres recherches et des documents précédemment étudiés, ils peuvent amener des découvertes nouvelles ou servir à rectifier des systèmes insuffisamment établis. Je vais m'en servir pour montrer que la division régionale de Rome pendant le moyen âge et même les circonscriptions actuelles dérivent de la division ecclésiastique en sept régions diaconales.

On sait qu'Auguste divisa Rome en quatorze régions dont les limites sont, en général, assez faciles à déterminer, grâce aux topographies de la

[1] Livre III, ch. XVII, p. 514.

Digitized by Google

fin de l'empire[1] qui nous ont conservé de précieux renseignements sur les monuments principaux et leur classement régional. L'Eglise romaine avait de son côté, et cela de très-bonne heure, établi une division en sept régions ; le *Liber pontificalis* en fait remonter l'institution à saint Clément; d'après ce que j'ai dit ailleurs sur la date et les sources de cette compilation, on ne doit rien conclure de cette attribution, sinon qu'au commencement du VIe siècle les sept régions ecclésiastiques étaient considérées comme une très-ancienne création. Elles existaient certainement avant le milieu du IIIe siècle ; le catalogue des papes appelé catalogue libérien ou philocalien porte, à l'article du pape Fabien (236-250) : *Hic regiones divisit diaconibus*. Ce texte remonte au plus tard à l'année 354 : il est même probable qu'il a été écrit peu de temps après la mort de Fabien.

A partir du XIVe siècle, nous trouvons introduite à Rome une division qui subsiste encore, sauf quelques modifications. Elle diffère naturellement beaucoup de celle d'Auguste, la population ayant en général abandonné les sept collines sur lesquelles s'élevait l'ancienne Rome pour se répandre dans le Champ-de-Mars, peu habité encore au commencement de l'empire. Presque toute l'ancienne enceinte de Servius est maintenant renfermée dans une seule région, le *rione Monti*. L'ancien Champ-de-Mars, divisé autrefois en deux régions seulement, *VII via Lata* et *IX Circus Flaminius*, en comprend actuellement dix sur quatorze.

On comprend combien il est important de savoir à quelle époque s'est produit ce changement dans les circonscriptions urbaines. La topographie antique de la ville de Rome ne peut se rétablir que par l'étude et la comparaison des textes du moyen âge : les vicissitudes successives subies par les édifices, les changements opérés dans les noms, l'aspect extérieur des monuments, leur transport même, s'il s'agit de statues, de colonnes, etc., ont laissé des traces précieuses dans les chartes de donation, les contrats, les testaments, les chroniques. Mais avant de se servir de ces documents, il faut être au courant de leur langue topographique; un de ses éléments les plus expressifs est assurément l'indication des circonscriptions régionales.

M. Jordan, dans son précieux ouvrage intitulé *Topographie der Stadt Rom in Alterthum*[2], a entrepris de démontrer que jusqu'au XIIe siècle au moins les régions d'Auguste s'étaient conservées dans leur ensemble et que les sept régions ecclésiastiques n'avaient jamais servi, au moins comme indication de lieu. En reprenant l'étude de ses documents et en les comparant aux données fournies nouvellement par

[1] La *Notitia* et le *Curiosum*, tous deux du IVe siècle; édités à nouveau par M. Jordan à la fin du volume cité plus loin. Voir aussi Urlichs, *Codex topographicus urbis Romæ* Würtzbourg, 1872.

[2] Berlin, Weidmann, 1871, t. II, p. 315.

Digitized by Google

M. de Rossi, je crois être arrivé à pouvoir formuler une solution contraire que j'exprimerai ainsi : A partir de la guerre des Goths, c'est-à-dire du milieu du VIe siècle, la division d'Auguste cesse d'être en usage ; elle est remplacée par la division ecclésiastique en sept régions ; les *rioni* du XIVe siècle représentent une transformation nécessaire de la circonscription ecclésiastique : ils n'ont rien à voir avec les régions d'Auguste.

La première région ecclésiastique comprenait certainement les *tituli Sabinæ* et *Priscæ* situés sur l'Aventin, celui de Sainte-Balbine sur le petit Aventin et celui de *Fasciola*, à droite de la voie Appienne ; ces quatre paroisses embrassaient les deux anciennes régions *XIII Aventina* et *XII Piscina publica*.

Le Cœlius était dans la seconde région ecclésiastique qui, vers l'intérieur de Rome, s'étendait jusqu'au pied du Capitole et à la région *VIII Forum Romanum*. Entre la première et la seconde région ecclésiastique, se trouvent les régions civiles *I Porta Capena*, *X Palatium* et *XI Circus Maximus ;* on n'a pu encore déterminer à quelle circonscription ecclésiastique elles appartenaient.

La troisième région ecclésiastique comprenait Saint-Clément, Saint-Pierre *in Vincula*, les environs de Sainte-Croix-en-Jérusalem et de la Porte-Majeure, c'est-à-dire l'Esquilin, divisé en deux régions civiles, *III Isis et Serapis* et *V Esquiliæ*.

La quatrième région ecclésiastique embrassait le Viminal et le Quirinal, c'est-à-dire la région civile *VI Alta semita* ; il faut probablement y joindre aussi la région *IV Templum Pacis*.

La cinquième région ecclésiastique comprenait toute la vallée entre le Pincius et le Quirinal avec une grande partie du Champ-de-Mars, c'est-à-dire la région civile *VII Via Lata* et une partie de la *IX Circus Flaminius*.

Le reste de cette dernière formait la sixième région ; quant à la septième, elle correspondait au Transtévère, *Regio XIII Trans Tiberim*.

On voit que plusieurs régions civiles appartenaient à des régions ecclésiastiques portant le même numéro qu'elles. Cette coïncidence jette quelquefois de l'incertitude sur le témoignage des documents ; dans la recherche que nous allons entreprendre, il faudra tenir compte de cette chance d'erreur.

Pour la première région, M. Jordan cite cinq documents[1] tous rela-

[1] Greg. Magn. *Ep. II*, 4. — *Liber Pontif. vit. Eugenii I* (652). — Chartes de 926, 961, 1025. Pour les renvois aux collections d'où sont tirées ces chartes et celles qui seront citées plus loin, voir le livre de M. Jordan, ou l'*Histoire de Rome au moyen âge* de M. Gregorovius. Je me suis servi pour ce dernier ouvrage de l'édition italienne, faite sur la seconde édition allemande et retouchée çà et là par l'auteur lui-même. Le chapitre à consulter se trouve t. III, p. 640.

Digitized by Google

tifs à l'Aventin : ils sont échelonnés entre le commencement du VIIe siècle et l'année 1025. Tous mentionnent la première région et non la treizième ; c'est donc l'usage ecclésiastique, non l'usage civil. Je dois dire tout de suite que M. Jordan propose une explication de ce fait qui, tout seul, est déjà capital contre son système. La porte de Saint-Paul, qui s'est appelée aussi pendant le moyen âge porte Capène, aurait transporté à la région de l'Aventin le numéro de l'ancienne région *I Porta Capena*. Ceci est très-subtil, d'autant plus que nous ne savons pas si la région *I Porta Capena* était dans la première ou la seconde région ecclésiastique. On comprendrait que l'erreur sur le nom de la porte ait entraîné un changement dans le *nom* de la région, mais le nom n'a pas changé, il n'y a que le numéro, qui de XIII est devenu I. Ce transport de numéro est d'autant plus extraordinaire que la région *I Porta Capena* n'est pas limitrophe de la région *XIII Aventina* ; elle en est séparée par la région *XII Piscina publica*.

Les deux régions civile et ecclésiastique qui portent le numéro II, coïncident ; mais la deuxième région ecclésiastique est encore citée pour deux églises, Saint-Georges au Vélabre et la basilique Crescentienne, située *in via Mamertina*. C'est le *Liber pontificalis* qui nous fournit cette double indication. L'attribution de Saint-Georges *in Velabro* à la seconde région se trouve dans la vie de Zacharie. C'est un témoignage du VIIIe siècle ; il est confirmé par l'épitaphe d'un lecteur *de Velabru* [1] qui provient du cimetière de Prétextat, lequel ressortissait très-probablement à la seconde région. M. Jordan n'oppose ici que la contradiction avec un texte du Xe siècle où l'on voit mentionné la région *VIII sub Capitolio*. Mais un quartier *sub Capitolio* peut être aussi dans le Champ-de-Mars, ce qui fait disparaître la contradiction. Quant à la basilique *Crescentiana*, fondée par Anastase Ier, *in regione II*, *via Mamertina*, sa mention dans le *Liber pontificalis* remonte à la première rédaction, c'est-à-dire au commencement du VIe siècle (514-530). L'église elle-même a entièrement disparu, et il est impossible d'en indiquer la situation d'une manière précise. Le nom de la voie *Mamertina* a fait penser au voisinage de la prison Mamertine ; toutefois, comme certains manuscrits portent *Mamurtina*, M. Jordan pense qu'on pourrait en chercher l'emplacement près d'un *clivus Mamuri* qui se trouvait dans la région civile *VI Alta semita*. Près de la prison Mamertine nous sommes dans la huitième région civile, près du *clivus Mamuri* dans la sixième ; en toute hypothèse, très-loin de la région *II Cœlimontium*. M. Jordan ne parvient donc pas à rendre compte dans son système de la région assignée par le *Liber pontificalis* à l'église *Crescentiana* : en prenant au contraire cette région IIe, comme une région ecclésiastique, tout s'explique parfaitement.

[1] De Rossi. *Inscr. Chr.*, I. n° 878.

Digitized by Google

Les textes qui parlent de la troisième région se rapportent tous à des monuments appartenant à la troisième région civile aussi bien qu'à la troisième région ecclésiastique : il y a donc ambiguïté. Cependant plusieurs d'entre eux seraient dans la région *V Esquiliæ* si l'on prenait les termes un peu rigoureusement. Ainsi les textes *in regione III non longe da Hierusalem*, — *unam petiam vineæ posita juxta formam Cimbri in regione III* — *regio III juxta porta majore*[1]. L'église de Sainte-Croix ou de Jérusalem, la *forma Cimbri* (trophées de Marius), la porte Majeure sont dans la cinquième région civile; ce n'est donc pas la division civile qui est indiquée par le chiffre III. Cependant les termes *non longe*, *juxta* fournissent une échappatoire.

La quatrième région ecclésiastique comprenait les régions civiles *IV* et *VI*. On ne peut donc rien conclure des textes relatifs à des points compris dans l'ancienne région IV; mais il y en a d'autres qui nomment la quatrième région pour des lieux certainement compris dans la sixième civile. Ainsi l'épitaphe d'un clerc REG. QVARTE TT (tituli) VESTINE[2], c'est-à-dire de saint Vital. Il en est de même de la lettre de Saint-Grégoire (III. 17) où on lit: *domum positam in hac urbe regione quarta juxta locum qui appellatur Gallinas albas*. Ce texte est de 593. Le lieu *ad Gallinas albas* est placé dans la sixième région civile par le *Curiosum* et la *Notitia*. Un diplôme d'Honorius Ier, daté de l'an 625, cite *domum cum horto suo positam in hac urbe Roma juxta thermas diocletianas regione* Δ[3]. Enfin, dans une charte de Sergius Ier (687-701) gravée sur marbre, puis brisée et perdue, mais reconstituée par M. de Rossi[4], on voit ce pape attribuer à l'église de Sainte-Susanne située tout près des thermes de Dioclétien plusieurs immeubles tous situés *in regione quarta*[5]: selon toute vraisemblance ces immeubles étaient dans le voisinage de l'église, c'est-à-dire dans la sixième région civile.

La situation de la cinquième, de la sixième et de la septième région ecclésiastique ne se déduit pas de documents aussi anciens que ceux qui ont rapport aux quatre premières. Mais celles-ci étant une fois fixées—et elles le sont d'une manière qui ne laisse prise à aucun doute—on voit d'abord qu'elles correspondent à quatre secteurs dont les sommets se rejoignent aux environs du Capitole et dont les bases s'appuient sur l'enceinte d'Aurélien à partir de la rive gauche du Tibre, en che-

[1] Titres de 929, 1176, 924.

[2] De Rossi, *Inscr. Chr.*, I, nº 1185.

[3] Zaccaria, *De rebus ad historiam atque antiquitates ecclesiæ pertinentibus*, t. II, p. 132. Cf. de Rossi. *Bull.*, 1870, p. 111.

[4] *Bull.*, 1870, p. 89, pl. VIII.

[5] Ces quatre documents, tous d'accord, montrent qu'il faut corriger le texte d'une charte citée par M. de Rossi (*Bull.* 1869, p. 95), *regione tertia justa venerabilem titulum S. Susannæ;* c'est évidemment *quarta* qu'il faut restituer (IIII pour III).

Digitized by Google

minant de la voie d'Ostie vers la voie Flaminienne. Ces quatre secteurs comprennent à eux seuls les sept collines et les vallées intermédiaires ; reste donc pour les trois dernières régions, le Champ-de-Mars et le Transtévère. Il est naturel de croire que nous trouverons d'abord la région V, puis la région VI, puis la région VII, en partant du pied du Quirinal pour atteindre le Janicule et le Vatican. La région V devra comprendre la *via Lata* et la *via Flaminia*, la région VI s'étendra à l'ouest de la précédente, jusqu'au Tibre, enfin la septième comprendra le quartier de la rive droite. Cette répartition, très-naturelle en elle-même et indiquée *a priori* par la situation respective des quatre premières régions, trouve une confirmation dans un règlement attribué au pape Simplicius (467-476) par le *Liber Pontificalis*. Ce pape, voulant assurer le service religieux des basiliques de Saint-Pierre, de Saint-Paul et de Saint-Laurent, situées hors la ville, ordonna que des prêtres des paroisses *intra-muros* y demeurassent pour administrer les sacrements. Les prêtres de la première région étaient chargés de Saint-Paul, ceux de la troisième de Saint-Laurent ; ces choix indiquent l'intention fort naturelle de confier les basiliques suburbaines au clergé des paroisses les plus voisines. La basilique de Saint-Pierre fut assignée aux prêtres de deux régions, la sixième et la septième. Ces deux régions devaient donc être les plus voisines du Vatican, c'est-à-dire correspondre au Transtévère et à la partie du Champ-de-Mars située le long du Tibre jusqu'en face du mausolée d'Adrien. De cette façon encore, nous sommes amené à chercher la cinquième région ecclésiastique à l'est du Champ-de-Mars, au pied du Quirinal et du Pincius, c'est-à-dire bien loin de la région civile *V Esquiliæ*. Or voici justement que deux titres, l'un de 962, l'autre de 1007, mentionnent comme appartenant à une région cinquième des localités situées près de l'église Sainte-Marie *in via Lata*, et d'autres entre la place Colonne, le pont Saint-Ange et la porte *del popolo*. Ces coïncidences dérangent tout à fait le système de M. Jordan.

Pour la sixième et la septième région ecclésiastique on ne trouve plus la même concordance : je vais donner l'explication de ce fait.

J'ai déjà fait remarquer que le Champ-de-Mars qui, sous Auguste, était réparti entre deux régions seulement, en comprend actuellement dix. La population s'est déplacée pendant le moyen âge ; les collines ont été abandonnées pour le Champ-de-Mars ; la basilique de Saint-Pierre, centre du pèlerinage romain, a insensiblement attiré la ville dans l'angle du Tibre auquel elle fait face, et cela longtemps avant que la résidence pontificale fût fixée dans son voisinage. Antérieurement au XIVe siècle ce déplacement avait nécessité quelques changements dans les circonscriptions urbaines; la vie de Gélase II (1118-19)[1],

[1] Dans Watterich, *Pontificum Rom. Vitæ*, t. II, p. 96.

Digitized by Google

écrite par un contemporain, mentionne douze régions sur la rive gauche du Tibre, sans compter l'île ni le Transtévère, *regiones XII Romanæ civitatis, transtiberini et insulani.* M. Jordan croit que ces douze régions sont encore les douze premières régions d'Auguste : je suis bien plutôt porté à croire qu'elles représentent une modification des régions ecclésiastiques primitives, modifications portant uniquement sur les deux régions V et VI qui se partageaient l'ancien Champ-de-Mars et correspondaient en gros aux régions VII et IX d'Auguste. Il me sera impossible de faire valoir un grand nombre de témoignages directs à l'appui de ce système ; jusqu'ici les archives romaines n'ont été dépouillées que d'une façon très-incomplète. Au moins pourrai-je faire voir que chaque fois qu'une localité est mentionnée pendant le moyen âge avec un numéro de région supérieur à IV, cette localité se trouve dans le Champ-de-Mars ou de l'autre côté du Tibre.

C'est déjà prouvé pour la région V, qui paraît s'être étendue vers le nord, la porte Flaminia, le mausolée d'Auguste, etc. La région VI est indiquée à propos de l'église *S. Maria in Sinikeo, S. Maria in Xenodochio,* c'est-à-dire Sainte-Marie de Trévi [1]. — La région VII n'est pas bien fixée : on la cite une fois pour un lieu qui est attribué aussi à la région IX ; une fois pour un lieu voisin de Sainte-Agathe in Suburra ; dans ce dernier cas il y aurait un empiétement sur l'extrémité de la quatrième région ecclésiastique à laquelle appartenait certainement Sainte-Agathe ; peut-être n'y a-t-il qu'une faute de transcription très-commune, *VII* pour *IIII.* Dans le premier cas, qu'il s'agisse de la région VII ou de la région IX (VIIII), le lieu désigné est voisin de la colonne Trajane, c'est-à-dire dans les limites de la plaine. — La VIIIe région n'est citée qu'avec l'indication *sub Capitolio :* bien que MM. Jordan et Gregorovius pensent à l'ancienne région civile VIII et au Forum romain, je suis plutôt disposé à chercher la région *sub Capitolio* sur le versant nord-ouest du Capitole, vers l'emplacement occupé par le *rione Campitelli* qui a conservé le nom et se trouve juste au pied du Capitole. — La IXe région, très-souvent nommée pendant le moyen âge, correspond au centre du Champ-de-Mars, vers le Panthéon, Saint-Eustache, la place Navone, jusqu'aux environs de Saint-Laurent in Lucina.

Des trois autres régions, X, XI, XII, il ne nous est resté aucun document, sauf pour la région XII un titre dont je rendrai compte tout à l'heure. Ces régions s'échelonnaient, je pense, le long du Tibre ; peut-être l'une d'elles correspondait-elle à la cité léonine.

Jusqu'ici je n'ai pas tenu compte de certains textes qui paraissent témoigner en faveur d'un autre système et concorder avec les vues de M. Jordan. Le chronographe de l'an 354, dans le catalogue des papes qui s'arrête à Libère, mentionne deux basiliques fondées par le pape Julius

[1] Gregorovius, *l. c.*, p. 643, document inconnu à M. Jordan.

Digitized by Google

et les place dans des régions qui sont évidemment les VIIe et les XIVe d'Auguste ; les actes de sainte Susanne présentent l'indication de lieu *regione sexta juxta vicum Mamurtini* (ou *Mamuri*) *ante forum Sallusti*[1]. Cette sixième région est encore une région civile, non une région ecclésiastique. Ces faits seraient graves si les textes appartenaient au moyen âge, mais il est évident que le chronographe de l'an 354 est un texte de l'époque classique ; quant aux actes de Sainte-Susanne, ils datent du ve siècle, comme la plupart des *passiones* de Rome ; rien ne prouve même qu'ils ne soient pas un simple remaniement d'une pièce plus ancienne encore. Nous ne sommes donc pas en présence de documents du moyen âge proprement dit.

Le *Liber pontificalis*, dans la vie d'Anastase II, rapporte que ce pape était fils d'un certain Pierre, *de regione quinta caput Tauri;* or les actes de sainte Bibiane mentionnent un lieu *ad caput Tauri juxta palatium Liciniani ad formam Claudii;* ce lieu, c'est l'emplacement de l'église actuelle de Sainte-Bibiane; il est sur l'Esquilin dans la région civile *V Esquiliæ*, loin du Champ-de-Mars, où se trouvait la cinquième région ecclésiastique. Le *Liber pontificalis* aurait donc employé ici la division civile à la place de la division ecclésiastique, ce qui ne serait pas extraordinaire, puisqu'il a été rédigé avant la guerre des Goths, c'est-à-dire en un temps où l'organisation impériale subsistait encore dans son ensemble. Cependant il y aurait là une dérogation à l'usage constant du *Liber pontificalis ;* c'est par lui que nous connaissons l'origine probablement fabuleuse des sept régions ecclésiastiques[2]; c'est à cette division qu'il se réfère dans les notices d'Anastase Ier et de Simplicius; il est peu probable qu'il ne soit pas resté ici fidèle à lui-même. Je préfère l'explication suivante : dans la notice d'Anastase II nous avons affaire à un texte corrompu : en effet des manuscrits très-autorisés portent la leçon *de regione quintatauma caput tauri.* Que signifie ce mot étrange de *quintatauma?* je n'en sais rien, mais il n'est pas là sans quelque raison paléographique et cela suffit pour douter du sens en cet endroit.

Un titre de l'an 1005 place un lieu *regione duodecima in piscina publica, ubi dicitur sancto Gregorio ;* un autre de l'an 1037 mentionne le Transtévère comme la région XIVe, non comme région VIIe, *regione quartadecima transtiberini.* Nous sommes ici en plein moyen âge et je ne puis laisser ces deux indications inexpliquées. Pour la dernière, il est bien possible que la circonscription indiquée, certainement étrangère au système ecclésiastique,p rimitif soit citée, non comme région d'Auguste, mais comme région du système nouveau selon lequel il y avait au commencement du XIIe siècle *regiones XII Romanæ civitatis* sur la rive

[1] *Acta SS.*, 11 août, p. 632.
[2] V. la notice de saint Clément.

Digitized by Google

gauche, plus les *insulani* et les *transtiberini*. Les *insulani* formaient ainsi la région XIII, le Transtévère la région XIV. Il n'y a donc ici rien qui répugne au système que j'ai proposé. On pourrait d'ailleurs résoudre ce cas comme je vais résoudre le suivant[1].

Reste la *regio XII in piscina publica ubi dicitur sancto Gregorio*. Il est évident que celui qui a écrit ce texte a voulu indiquer l'ancienne circonscription d'Auguste. MM. Jordan et Gregorovius n'ont pas douté un instant que cette circonscription ne se fût conservée inaltérée jusqu'au XIe siècle. Ce serait une singulière exception, rien n'indiquant que le petit Aventin et les environs de la voie Appienne aient échappé à la dépopulation générale de la partie méridionale de Rome. Je remarque d'abord qu'il y a dans le texte qui nous occupe une erreur manifeste : le lieu indiqué, c'est-à-dire l'église Saint-Grégoire n'a jamais été dans la région XII d'Auguste ; elle appartenait à la deuxième région civile et à la deuxième région ecclésiastique; la première, *Regio II Cœlimontium* était séparée de la XIIe par la *Regio I Porta Capena ;* l'indication est donc inexacte. Ce qui a persisté ce n'est pas la circonscription elle-même, mais son nom, et encore n'est-il pas bien sûr que ce nom ait été introduit dans le titre dont il est question d'après l'usage en vigueur; ce serait plutôt une conjecture du rédacteur de la charte. Admettons cependant que l'expression soit demeurée dans l'usage; nous aurions ici un fait du même genre que la dénomination de *porta Collina* appliquée pendant le moyen âge à la *porta Castello* actuelle, située non sur le Quirinal, où était l'antique porte Colline, mais auprès du château Saint-Ange.

De toute cette discussion il résulte, je crois, que toutes les fois qu'un document postérieur à la guerre des Goths et antérieur au XIIe siècle mentionne une région romaine avec son numéro, cette région n'a rien de commun avec la division d'Auguste ; elle se rapporte à la division ecclésiastique en sept régions diaconales. De ces sept circonscriptions les quatre premières se maintiennent inaltérées jusqu'au XIIe siècle ; les trois autres, ou plutôt la cinquième et la sixième, sont subdivisées vers le IXe et le Xe siècle, en raison de l'accroissement de la population dans le Champ-de-Mars, de sorte que le nombre des régions finit par remonter à douze, non compris le Transtévère et l'île du Tibre[2].

L. Duchesne.

[1] Cf. Gregorovius, *op. cit.*, IV, p. 525, note.

[2] Pendant que cet article s'imprimait, le premier volume du livre de M. Jordan a paru (1878) sept ans après le second. L'auteur, (p. 72) y maintient son système sur la persistance des quatorze régions d'Auguste pendant le moyen âge.

Digitized by Google

II

LE MAINE SOUS LA DOMINATION ANGLAISE

EN 1433 ET 1434

Tout le monde sait qu'au xve siècle la plus grande partie du Maine fut soumise, pendant un certain nombre d'années, à la domination anglaise. Cette province subit surtout le joug étranger du 10 août 1425, jour où le Mans se rendit aux Anglais, au 16 mars 1448, date de la reprise de cette ville par les Français. Toutefois, à la différence de la Normandie, où le Mont-Saint-Michel résista seul pendant tout le cours de cette période aux envahisseurs, on peut dire que le Maine ne leur fut jamais qu'imparfaitement soumis. Il est vrai que, dès le 21 juin 1424, Jean, duc de Bedford, régent de France, avait pris les titres de duc d'Anjou et de comte du Maine; mais ces titres étaient loin de correspondre à la réalité. Duc d'Anjou, l'oncle de Henri VI ne l'a jamais été que sur le papier; et comte du Maine, il ne le fut jamais qu'en partie, tant cette conquête resta disputée jusqu'à sa mort.

Maîtres de toute la basse Normandie à l'exception du Mont-Saint-Michel vers le milieu de 1418, les Anglais avaient essayé dès cette époque d'occuper le Maine, mais ils avaient rencontré dans cette province la plus opiniâtre résistance. Jean de Harcourt, comte d'Aumale, Jean II, duc d'Alençon, avaient dirigé cette résistance, et, sous leurs ordres, les capitaines des principales forteresses de cette région, Jean de la Haye, baron de Coulonces, à Mayenne, Ambroise de Loré, à Sainte-Suzanne, Baudouin de Tucé, au Mans, avaient jusqu'à la bataille de Verneuil, c'est-à-dire jusque vers le milieu de 1424, déjoué tous les efforts des envahisseurs. Cette bataille, si désastreuse pour les Français, avait mis fin à la lutte, non-seulement en Normandie, mais encore dans la plus grande partie du Maine. Tandis que Robert Jolivet, l'abbé renégat devenu le conseiller de Jean, duc de Bedford, et Nicol Burdett mettaient le siége devant le Mont-Saint-Michel, Thomas de Montagu, comte de Salisbury, prenant pour base d'opérations Fresnay et quelques autres places, soumises dès 1423 [1], s'était avancé en conquérant vers le sud; et,

[1] *Livre rouge de l'Évêché du Mans*, f° 218, cité par dom Paul Piolin, *Histoir de l'Église du Mans*, t. V, pp. 103 et 104. En cette année 1423, Adam Chastelain, évêque du Mans, menacé par les Anglais de Fresnay et ne croyant plus

Digitized by Google

de la fin de 1424 aux derniers mois de 1425, les plus importantes forteresses de cette région, le Mans [1], Sainte-Suzanne [2], Mayenne, la Ferté-Bernard, Tennie, Beaumont-le-Vicomte, Sillé-le-Guillaume, le fort de Saint-Cénery, avaient passé successivement sous le joug anglais. Trois ans environ après ces événements, le 9 mars 1428, le plus redoutable sans contredit des lieutenants de Bedford, le grand Talbot, avait pris Laval par escalade. La prise de la ville avait été suivie au bout de six jours de la reddition du château dont le capitaine, André de Laval, était tombé aux mains des vainqueurs. Les Français, de leur côté, avaient réussi à reprendre le Mans le mardi de la Pentecôte de cette même année 1428, mais ils l'avaient reperdu presque aussitôt.

Toutefois, dans le même temps, l'intrépide Ambroise de Loré avait obtenu des succès plus durables; il avait emporté d'assaut la Ferté-Bernard et Nogent-le-Rotrou. L'année suivante, la levée du siége d'Orléans, les succès merveilleux de la Pucelle, avaient provoqué par toute la France un élan de patriotisme, une explosion d'enthousiasme dont le contre-coup ne s'était fait sentir nulle part avec plus de force que dans le Maine. Sous cette influence, le 25 septembre 1429, une poignée de braves, sous les ordres de Raoul du Bouchet, de Bertrand des Ferrières, des seigneurs du Hommet, de la Haye et de Tucé, avait repris Laval. Sillé-le-Guillaume avait aussi secoué vers cette époque le joug anglais. Bref, à la fin de 1432, les Français avaient reconquis ou n'avaient pas cessé d'occuper la Ferté-Bernard, Laval, Sillé-le-Guillaume, Beaumont-le-Vicomte, Saint-Cénery, Sablé, Bonnétable, Villaines-la-Juhel, Montfort-l'Ailler, Saint-Thomas de Courceriers, Meslay, dans le Maine proprement dit, Laigle et Bonsmoulins, sur les confins de cette province.

La fin de 1433 et le commencement de 1434 avaient été marqués par un retour offensif des envahisseurs. Le 1er juin 1433, John Fitz-Alan Maltravers, comte d'Arundel, avait été nommé pour un an lieutenant général de Henri VI, et chargé spécialement de faire la guerre entre la Seine, la Loire et la mer [3].

Cet homme de guerre était aussitôt entré en campagne, à la tête de forces importantes. Depuis le milieu de 1433 jusqu'à la fin du printemps

en sûreté les titres de son évêché, les fit transporter du château de Touvoye au Mans, où l'inventaire en fut dressé par ordre du roi : c'est cet inventaire que l'on désigne sous le titre de *Livre rouge*.

[1] Les historiens se trompent en plaçant la prise du Mans par les Anglais en 1424; il faut reculer d'une année la date de cet événement. Assiégé seulement le 20 juillet 1425, le Mans se rendit le 10 août de cette année. Dom Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, t. V, p. 88, note 2.

[2] Ambroise de Loré avait défendu Sainte-Suzanne, et Pierre le Porc Mayenne.

[3] Arch. nat., sect. hist., K 63, nº 24[5].

Digitized by Google

de l'année suivante, le Maine avait été le théâtre d'une lutte acharnée. On s'était battu à Vivoin, à Sillé, à Sablé, à Lassay, à Ambrières, à Château-du-Loir, à Rennes, à Loupfougères, à Sainte-Suzanne. Le comte d'Arundel s'était rendu maître de Saint-Cénery, où Jean Armange, lieutenant d'Ambroise de Loré, et le Breton Henri Blanche s'étaient défendus comme des lions. Le capitaine anglais avait emporté successivement Sillé-le-Guillaume, Beaumont, Meslay; et, après avoir fait une pointe en Anjou, il avait regagné la Normandie.

Combien il serait intéressant de savoir comment ont vécu les habitants du Maine, soumis à la domination anglaise, pendant des années aussi agitées, aussi critiques que ces années 1433 et 1434! Un document, sinon unique, au moins extrêmement rare en son genre, que l'on conserve aux Archives nationales [1], où il paraît avoir échappé jusqu'à ce jour aux recherches de tous les érudits, nous permet de satisfaire, sous ce rapport, notre curiosité. C'est un registre in-folio, sur parchemin, de deux cent dix-huit feuillets, dont les premiers et les derniers sont fort endommagés. Il est désigné dans les inventaires sous ce titre : *Compte des revenus du scel du régent, duc de Bedford, en Anjou* (1433-1434). En réalité, ce compte n'intéresse l'Anjou qu'accidentellement; il se rapporte presque exclusivement au Maine.

Le registre des Archives nationales ne comprend que les revenus du sceau, et il se divise en deux parties bien distinctes, dont la première, de beaucoup la plus considérable, est relative aux recettes [2], et la seconde aux dépenses [3]. Les recettes du sceau n'étaient perçues au nom de Bedford que dans les trois principales forteresses du Maine occupées par les Anglais, à savoir le Mans, Sainte-Suzanne et Mayenne. Le chapitre des recettes se subdivise aussi en trois sections, les recettes du Mans [4], celles de Sainte-Suzanne [5] et celles de Mayenne [6]. Enfin, chacune de ces trois sections se décompose elle-même en deux articles, dont le premier comprend les sauf-conduits, sauvegardes, congés, délivrés à des particuliers ou à des communautés religieuses, et le second les sauvegardes, sûretés, *appatis*, bullettes, accordés à des paroisses.

Ce registre de compte ne comprend qu'un exercice, et va du 1er octobre 1433 au dernier septembre 1434. Toutefois, en le parcourant avec quelque attention, on y saisit pour ainsi dire sur le vif la vie

[1] Ce document fait partie de la section historique, où il est inventorié sous la cote KK 334.
[2] Fos 1 à 206.
[3] Fos 207 à 217.
[4] Du fo 1 au fo 127.
[5] Du fo 128 au fo 188.
[6] Du fo 189 au fo 207.

Digitized by Google

publique et privée dans le Maine à une certaine date, ainsi que la condition des habitants de cette province sous la domination anglaise.

Cette condition était fort dure. On appelait *appatis* la rançon ou composition payée par chaque paroisse pour se mettre à couvert du pillage des garnisons anglaises. Cet appatis, payable par quartier, c'est-à-dire en quatre termes, était fixé pour chacune des paroisses du Maine à douze saluts et se percevait à raison de trois saluts par terme. En 1434, le salut d'or équivalait à vingt-huit sous quatre deniers tournois en monnaie de France [1]. En outre, on devait se procurer moyennant finance une sorte de billet ou certificat, délivré au nom du duc de Bedford, constatant qu'on avait prêté serment d'obéissance aux Anglais. On donnait à ces billets le nom de *bullettes* ou *bullettes de ligeance*, et il fallait en acheter autant qu'il y avait de feux dans chaque paroisse. La mention du nombre de ces bullettes nous permet ainsi de nous faire une idée approximative du chiffre de la population des campagnes, dans le Maine, vers le milieu du quinzième siècle.

Le clergé, tant séculier que régulier, était soumis à une surveillance assez rigoureuse. Adam Chastelain, évêque du Mans depuis trente-cinq ans, était suspect aux envahisseurs. Le 25 novembre 1433 [2], il se fit délivrer, moyennant un salut, un congé qui fut renouvelé aux mêmes conditions le 1er mars [3] et le 10 juin suivants [4]; on ne dit pas que ce fût « pour aller à Rome et au saint concile, » comme on a soin de le mentionner dans le congé de six mois accordé le 24 février 1434 à maître Guezenot de Trehemia, archidiacre du Mans [5]. Pendant l'absence d'Adam Chastelain, un certain Denis, de l'ordre des Frères Mineurs, auquel on donne le titre d'évêque de « Murienne, » accompagné de messire Olivier Boisbic, prêtre, secrétaire d'Adam [6] et de trois serviteurs, obtint des Anglais, moyennant six saluts, l'autorisation de parcourir durant trois mois tout l'évêché et diocèse du Mans [7].

Tous les trois mois, chaque abbaye devait se pourvoir d'une sauvegarde nouvelle, d'un autre document qu'on appelait une « certification » et d'un nombre de bullettes correspondant au chiffre de la population de cette abbaye. Le 17 juillet 1434, ces diverses formalités coûtèrent aux religieux de Vaas sur le Loir vingt-huit saluts et trente-cinq sous tournois [8]. Le 27 novembre 1433, l'abbaye de Bellebranche paya de ce

[1] « LX salus d'or, à XXVIII sous IIII deniers tournois pièce, valent IIIIxx V livres tournois. » KK 324, f° 187.
[2] KK 324, f° 19.
[3] F° 42 v°.
[4] F° 67.
[5] F° 41.
[6] F° 37 v°.
[7] F°s 33 et 89.
[8] F° 82. Cf. *Gallia Christiana*. XIV. 511.

Digitized by Google

chef trente livres cinq sous, y compris les frais de trente-neuf bullettes [1]. Cette dépense dut être renouvelée le dernier mars et le 29 juillet 1434 [2], mais le nombre des bullettes se trouva réduit à trente-deux. Le 23 octobre 1433, l'abbaye de Clermont fut imposée pour sa sauvegarde à quinze livres tournois et versa de nouveau cette somme les 23 janvier et 10 juillet suivants; mais elle n'avait pris, pour le dernier quartier de 1433, que vingt-six bullettes, au prix de quatre livres tournois, tandis que la même dépense s'éleva, à chaque terme de 1434, pour trente-deux bullettes, à cent-six sous huit derniers tournois [3]. L'abbaye de Mellinais [4], au diocèse d'Angers, figure sur le même compte pour douze livres huit sous quatre deniers tournois [5], à raison d'une sauvegarde et de treize bullettes [5]; l'abbaye de la Clarté-Dieu, au diocèse de Tours [6], pour six saluts cinquante ou soixante sous, à raison d'une sauvegarde et de quinze ou dix-huit bullettes ; Notre-Dame de Bonlieu [7], au diocèse du Mans [8], pour trois saluts vingt-trois sous quatre deniers ou quatre saluts, à raison d'une sauvegarde et de sept bullettes [9].

Aucun religieux ne peut s'absenter de son abbaye ni y rentrer sans payer un droit aux Anglais. Un congé de trois mois ne coûte pas moins de deux saluts, soit aux moines de Saint-Vincent [10], soit à ceux de la Couture près le Mans [11], soit à ceux de Notre-Dame de Beaulieu [12], soit enfin à ceux de Perseigne [13]. Les receveurs du duc de Bedford font payer les sauf-conduits plus ou moins, cher selon l'importance des personnages qui se les font délivrer. Le 7 octobre 1433, le 7 février et le 10 juin suivants, maître Guillaume du Vergier, abbé de la Fontaine-Daniel, qui veut se rendre en Bretagne, demande sauf-conduit pour lui et une escorte de trois personnes; il n'obtient les lettres dont il a besoin qu'en déboursant chaque fois six saluts [14].

Les prieurés sont en général imposés à une moins forte somme que les abbayes. Une sauvegarde pour une année est accordée, moyennant

1 F° 20. Cf. *Gallia Christiana*, XIV, 441 à 443.
2 F°s 47 et 86, v°.
3 F°s 10 v°, 32 v° et 77 v°. Cf. *Gallia Christiana*, XIV, 528.
4 *Gallia Christiana*, XIV, 600 à 602. L'abbaye de Notre-Dame de Mellinais, fondée vers 1180 par Henri II, était située près de la Flèche.
5 KK 324, f° 17.
6 *Gallia Christiana*, XIV, 327 à 329.
7 KK 324, f°s 3, 29 et 78.
8 *Gallia Christiana*, XIV, 538 à 540.
9 KK 324, f°s 29 et 75.
10 F° 14 v°.
11 F° 97 v°.
12 F°s 62 v° et 95.
13 F° 2 v°.
14 F°s 3, 36 v° et 67.

Digitized by Google

six saluts, à frère Guillaume de la Saugée, prieur de « Bouytre [1]. » Une sauvegarde de six mois et vingt-cinq bullettes coûtent cent deux sous huit deniers tournois aux prieur et religieux de Notre-Dame de Château-l'Hermitage [2]. Moins heureux, Pierre Dubreuil, prieur d'Auvers-le-Hamon, achète une sauvegarde durant trois mois au prix de quatre saluts [3]. Le prieur d'Étival est taxé à un salut pour une sauvegarde d'un an [4], tandis que, pour obtenir la même faveur, Laurant Jaillart, prieur de Piacé [5]; Philippe Bouvier, religieux du prieuré de Saint-Ursin, de l'ordre de Sainte-Croix, au diocèse du Mans [6]; Gervaise Gauchart, prieur de Chantenay [7], payent seulement dix sous tournois. Frère Guillaume Houssaye, prieur de Saint-Aubin de Loquenay, se fait délivre une bullette de ligeance au prix de cinq sous tournois [8].

Les Anglais soumettent les congés à un droit encore plus élevé que les sauvegardes. Le 26 octobre 1433, un congé d'un mois coûte à frère Étienne de Saint-Berthevin, prieur de Torcé, pour lui et Raoulet Josselin son serviteur, quatre saluts [9]. Le 3 avril 1434, frère Nicolas Garnier, prieur de Roëzé, pour un congé de quinze jours [10]; le dernier août suivant, frère Jean le Moulnier, religieux de la Couture et prieur de Cherré, pour un congé de trois mois [11], sont taxés chacun à deux saluts. La même somme est exigée pour des congés de trois mois des prieurs et moines de Furon [12] et de Saint-Vincent près le Mans [13]. Frère Nicolas du Plessis, religieux de la Couture et prieur d'Avoise [14], frère Girart de Lorière, prieur de « Periz » [15], frère Foulques Moreau, prieur de Château-du-Loir [16], frère Jean Rougeul, prieur de Saint-Ouen près le Mans [17], Guillaume du Pin, procureur de l'hôtel-Dieu de Saint-Ladre près la même [18] ville, enfin les religieux de Notre-Dame du Parc en Charnie [19], le maître, les frères, sœurs et pauvres de la maison-Dieu de

1 KK 324, f° 91.
2 F°s 38, 95 v°.
3 F° 28.
4 F° 60.
5 F° 69.
6 F° 2.
7 F° 39.
8 F° 60 v°.
9 F° 135.
10 F°s 48 v° et 66.
11 F° 96 v°.
12 F° 182.
13 F° 66 v°.
14 F°s 18 v°, 90.
15 F° 106.
16 F° 62.
17 F° 38 v°.
18 F° 62 v°.
19 F°s 22, 61, 94

Digitized by Google

Coëffort [1], acquittent pour ces mêmes congés un droit moitié moins élevé, c'est-à-dire un salut seulement.

Les religieux du Maine savaient, par une cruelle expérience, que les établissements monastiques, abbayes ou prieurés, qui faisaient acte d'hostilité, étaient traités avec une impitoyable rigueur. C'est ainsi que les Anglais, en 1429, au retour du siége d'Orléans que la Pucelle venait de leur faire lever, avaient livré aux flammes l'abbaye et la ville de Saint-Calais. Si nous venons de voir les moines de la Couture demander un congé, c'est que leur monastère avait été presque réduit en cendres. Le prieuré de Solesmes, accusé de connivence avec la garnison française de Sablé, avait eu le même sort : ce n'était plus qu'un monceau de ruines [2].

On sait la faveur dont jouissaient au moyen âge les pèlerinages. Au XVe siècle, cette forme de la dévotion, loin de se ralentir, semble avoir été pratiquée avec plus d'ardeur, s'il est possible, que pendant les siècles précédents. Jean, duc de Bedford, n'avait garde de négliger une si bonne occasion de battre monnaie. Aussi ses receveurs au Mans, à Sainte-Suzanne et à Mayenne, prodiguent-ils les sauf-conduits, en les faisant acheter, bien entendu, à beaux deniers comptants, aux personnes de toutes les classes qui veulent se rendre à quelque pèlerinage célèbre, même lorsqu'il est situé en pays français. Sainte-Catherine de Fierbois, en Touraine, paraît avoir été, après le Mont-Saint-Michel, le plus fréquenté de ces pèlerinages, du moins par les habitants du Maine. Ce fait mérite d'autant plus d'être relevé que le registre de compte où il en est fait mention a été dressé en 1434, et il n'est pas téméraire de supposer que la visite faite par Jeanne d'Arc, cinq ans auparavant, en 1429, à l'église de Sainte-Catherine de Fierbois, avait encore redoublé la vénération des fidèles pour ce sanctuaire. Accomplir ce pèlerinage, c'était pour les Manceaux faire acte de patriotisme en même temps que de dévotion, et protester, sous la forme d'une pratique religieuse, contre la domination anglaise. Quoi qu'il en soit, les financiers de Bedford ne s'attachaient pas à scruter les arrière-pensées, mais à encaisser l'argent des pèlerins, et on les voit, en moins de six mois, délivrer une dizaine de sauf-conduits pour Sainte-Catherine de Fierbois [3].

La chapelle de Notre-Dame de Béhuard [4], en Anjou, est aussi très-fréquentée, surtout par les membres du clergé et les gradués ès-arts,

[1] Fo 11.

[2] Dom Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, t. V, p. 131 et 135.

[3] KK 324, fos 39 vo, 49, 55 vo, 57, 89, 98, 104 vo, 106 vo. Voici le texte de la mention de l'un de ces sauf-conduits délivré le 25 septembre 1434 : « De Jehanne la Guerrye, pour ung congié soubz le contreseel, durant trois sepmaines, pour aller à Sainte Katherine de Fierbois en pelerinaige et retourner... salut. » KK 324, fo 106 vo.

[4] Auj. Béhuard, Maine-et-Loire, arr. Angers, c. Saint-Georges-sur-Loire.

Digitized by Google

en droit canon, en médecine ou en théologie. Huit sauf-conduits, délivrés en quelques mois, témoignent d'une dévotion particulière dont hérita Louis XI, et l'on voit encore aujourd'hui le portrait de ce prince, peint, dit-on, d'après nature et donné par Charles VIII, dans cette petite église rustique. Nous venons de dire que les prêtres et les gradués universitaires semblent avoir eu une sorte de prédilection pour ce pèlerinage, et cela nous fournit l'occasion de faire une remarque, en passant, sur les titres appliqués dans notre registre aux membres de certaines classes de la société. Le nom des gradués, parmi lesquels les clercs mariés apparaissent de plus en plus nombreux, est toujours précédé du titre de « maistre [1].» D'un autre côté, la qualification de « messire » est donnée à tous les curés [2], aux chapelains ou vicaires et même aux simples prêtres [3]. D'après l'usage français, cette qualification est accordée indistinctement aux membres du clergé séculier et aux chevaliers; mais dans notre compte, c'est le titre de « sire, » suivi du prénom et du nom, qui s'est substitué à « messire » toutes les fois qu'il s'agit d'un chevalier [4]. Personne n'ignore que nos voisins d'outre-Manche ont conservé religieusement cette formule de politesse dont on se sert de nos jours encore pour désigner tout un ordre aristocratique, l'ordre des baronnets.

Un certain nombre de Manceaux vont à la fois à Notre-Dame de Béhuard [5] et à Saint-Julien de Vouvantes [6], l'un des lieux de pèlerinage les plus célèbres du duché de Bretagne et les plus rapprochés du Maine [7]. Il leur faut acheter des sauf-conduits même pour se rendre à des sanctuaires situés dans cette province, comme à Saint-Julien du

[1] « De maistre Pierre Bouju, Jaquette sa femme, maistre Jehan Ligier et Raoulet Martel, demourans au Mans, pour ung congié en fourme durant trois moys : I salut. » KK 324, f° 91 v°. — Lorsque le même personnage a droit à la fois au « maistre » et au « messire », on semble lui donner de préférence la qualification de « maistre ». « De maistre Nicole de la Chappelle, doyen de l'eglise de Chartres, et sire Simon du Beuchet, chevalier, quatre hommes en leur compaignie, pour ung saufconduit durant trois mois... XII saluz. » KK 324, f° 83.

[2] « De messire Jehan Gillebert, prestre, curé d'Augeul... » KK 324, f° 37.

[3] « De messire Guillaume Chollet, prestre, pour ung congié durant ung moys... » *Ibid.*, f° 104 v°.

[4] « De sire Jehan de Villers, chevalier, et Jehan du Hommel, son serviteur... » *Ibid.*, f° 40.

— « De sire Jehan le Mazçon, chevalier, deux hommes... » *Ibid.*, f° 81 v°.

— « De sire Hardouyn de Maillé, chevalier, capitaine de Bourgueil en Valée... » *Ibid.*, f° 92 v°.

— « De sire Jehan Quatrebarbes, chevalier. deux hommes... » *Ibid.*, f° 64 v°.

[5] KK 324, f°s 18, 37, 70 v°, 79 v°, 89 v°, 98, 104 v°, 173 v°.

[6] Auj. Loire-Inférieure, chef-lieu de canton de l'arr. de Châteaubriant.

[7] KK 324, f°s 18, 95, 98.

Digitized by Google

Mans [1], à Notre-Dame de Brains [2], à Notre-Dame de Champagné [3], à Notre-Dame d'Étival [4], à Notre-Dame de Grez [5], aux Trois-Maries à Montsurs [6]. Ces pèlerinages, pour ainsi dire locaux, sont alors ceux qui attirent le plus la foule et font un peu délaisser des sanctuaires plus célèbres, mais trop lointains. Il n'est fait mention, dans le compte des receveurs de Bedford, que d'un congé délivré à neuf pauvres femmes pour Saint-Mathurin de Larchant [7], d'un autre pour Saint-Geoffroy-de-Chartreuse [8], et de deux sauf-conduits pour Saint-Jacques-en-Galice [9].

Toutefois, aucun de ces sanctuaires manceaux, angevins ou tourangeaux, pas même Sainte-Catherine-de-Fierbois, n'attire les habitants du Maine au même degré que le Mont-Saint-Michel. Ici, ce ne sont plus seulement des individus isolés, ce sont de petites sociétés, composées en général de sept personnes, mais quelquefois d'un plus grand nombre, qui se forment pour aller en commun porter leurs hommages à l'archange que Charles VI, Charles VII, Louis XI, et en général les Français du xve siècle, révéraient comme le protecteur spécial du royaume et de la personne même des rois. Du reste, les Manceaux s'étaient distingués de tout temps par la ferveur de leur dévotion pour le chef de la milice céleste et pour la plus célèbre des basiliques où il était particulièrement honoré. Il s'était formé de vieille date au Mans une confrérie de Saint-Michel, qui se réunissait dans le bas-chœur de l'église cathédrale, et dont la dotation était plus riche que celle de toutes les autres parties du service divin. Cette confrérie avait fini par former un collége que l'évêque Adam Chastelain, par arrêt du 4 avril 1404, avait reconnu indépendant du chapitre, et auquel il avait abandonné entièrement l'église paroissiale de Saint-Michel-du-Cloître [10]. Laval possédait, de son côté, une église dédiée à saint Michel, et où une collégiale, pourvue de huit chanoines, venait d'être récemment fondée par Jeanne Ouvrouin, veuve d'Olivier de Feschal et sœur de Jean Ouvrouin, tué à la bataille de Baugé [11]. Enfin, les deux principaux religieux du Mont-Sainte

[1] KK 324, f°s 33, 99.
[2] KK 324, f° 74. Auj. Brains, Sarthe, arr. le Mans, c. Loué.
[3] KK 324, f° 2 v°. Auj. Champagné, Sarthe, arr. le Mans, c. Montfort.
[4] KK 324, f°s 8 et 60. Auj. Etival-lez-le-Mans, Sarthe, arr. le Mans, c. la Suze.
[5] KK 324, f° 74.
[6] KK 324, f° 142 v°. Montsurs, Mayenne, chef-lieu de canton de l'arr. de Laval.
[7] KK 324, f° 56 v°. Auj. Larchant, Seine-et-Marne, arr. Fontainebleau, c. la Chapelle-la-Reine.
[8] KK 324, f° 141 v°.
[9] KK 324, f°s 173 et 173 v°.
[10] Dom P. Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, V, 108 à 110.
[11] *Id., ibid.*, 116 et 117. *Ouvrouin*, le nom d'un des deux chevaliers manceaux

Digitized by Google

Michel, Geffroy Cholet, sous-prieur, conseiller et secrétaire de Jean de Harcourt, comte d'Aumale[1], en 1420 et 1421; Jean Gonault, vicaire général de l'abbaye[2] en l'absence de l'abbé Robert Jolivet qui s'était rallié aux Anglais au commencement de 1420, ces deux religieux, dis-je, étaient originaires du Maine, où le premier étaient prieur de Villamers, et le second, de Saint-Victeur près le Mans.

Quoi qu'il en soit, du 18 octobre 1433 au 31 mars 1434, en moins de six mois par conséquent, cinquante-huit personnes de tout rang, de tout sexe et de tout âge, cinquante-huit *Michelots*, comme on appelait au moyen âge les pèlerins qui se rendaient au Mont-Saint-Michel, se font délivrer des sauf-conduits à la recette du Mans seulement, tenue par Nicolas Moulineur, écuyer, receveur pour le duc de Bedford[3]. Cet empressement est d'autant plus méritoire qu'il faut acheter en général les sauf-conduits pour le Mont beaucoup plus cher que ceux dont on a besoin pour les autres sanctuaires. Quoique beaucoup de ces congés ne soient concédés que pour un mois et quelques-uns pour quinze jours seulement, le droit à payer est en moyenne de quatre, parfois même de six saluts. Du reste, des hommes d'armes, des seigneurs, tels que Jean de Cleraunay et Jean de Villers, chevalier, sont admis à entreprendre le pèlerinage du Mont aussi bien que les simples particuliers. Cela montre jusqu'à quel point les Anglais éprouvaient le besoin de faire argent de tout, car le Mont-Saint-Michel était alors une forteresse de premier ordre, occupée par les Français, c'est-à-dire par l'ennemi; et au moment même où l'on délivrait au Mans ces sauf-conduits au nom de Bedford, William Pole, comte de Suffolk, capitaine d'Avranches et de Tombelaine, faisait élever la bastide des Pas, et se préparait à bloquer plus étroitement l'inexpugnable rocher qui bravait depuis tant d'années tous les efforts des envahisseurs.

Les sauf-conduits accordés à l'occasion de ces pèlerinages constituaient une des sources ordinaires des revenus de Bedford. Le trésor du régent de France s'alimentait aussi, dans le Maine, de ressources extraordinaires. A ce point de vue, le grand pardon qui fut célébré à Tours pendant les premiers mois de 1434 fit entrer dans les caisses anglaises des sommes assez considérables. Une foule de Manceaux, tant prêtres que laïques, allèrent à cette occasion faire leurs dévotions à la

tués à la bataille de Baugé, est défiguré en « Ewrouyn » dans la chronique du *Religieux de Saint-Denis* (éd. Bellaguet, t. VI, p. 456) et en « Yvorin » dans celle de Monstrelet.

[1] Archives de la Manche, fonds du Mont-Saint-Michel, série H, n° 15354.

[2] Archives nationales, sect. hist., J 467, n° 96. Cf. dom Huynes, *Histoire du Mont*, t. I, p. 200, et dom Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, t. V, p. 153.

[3] KK 324, f°s 6 v°, 7 v°, 12, 36, 39 v°, 47, 98 v° et 100. Outre ces sauf-conduits où le Mont-Saint-Michel est spécifié, beaucoup d'autres, délivrés pour la Bretagne, avaient probablement en réalité la même destination.

Digitized by Google

basilique de Saint-Martin [1]. La piété leur faisait entreprendre ce voyage, mais on n'en pourrait dire autant de Jennekin Kend, capitaine anglais de La Guerche, qui, le 3 avril de cette même année, se fit délivrer, moyennant trois saluts, pour lui et six compagnons, un sauf-conduit « pour aller au pardon à Chasteau l'Hermitage [2]. » Deux mois plus tard, une autre cérémonie religieuse fort imposante fournit à Bedford un prétexte pour remplir ses coffres et aux habitants du Maine l'occasion de manifester leur piété. A la fin de juin, deux religieux de Saint-Maur des Fossés, frères Jean Nerbonneau et Jean Gruel, accompagnés de maître Macé Le Pelletier, portèrent en grande pompe la châsse, contenant des reliques de saint Maur, à Laval et à Sablé [3].

L'histoire militaire a moins de renseignements à puiser dans notre registre que l'histoire religieuse. Toutefois, un article de compte nous permet de fixer d'une manière plus précise la date de la victoire remportée à Sillé-le-Guillaume par John Fitz-Alan Maltravers, comte d'Arundel, nommé pour un an, le 1er juin 1433, lieutenant général de Henri VI et chargé spécialement de faire la guerre entre la Seine, la Loire et la mer [4]. Cette affaire, rapportée par les chroniqueurs et les historiens au mois de mars 1434, est antérieure au 3 février de cette année [5].

Ce compte apporte aussi un précieux appoint à la biographie de l'un des plus vaillants capitaines de Charles VII, Étienne de Vignolles, dit la Hire. Fait prisonnier dans une sortie aux environs de Louviers, à la fin de 1431, le célèbre homme de guerre se trouvait le 22 octobre 1433 au Mans, où il se fit délivrer, au prix de quatre saluts, un sauf-conduit durant douze jours, pour aller, en compagnie de Macé Gillebert et de huit autres compagnons, à la Ferté-Bernard, Angers, Château-Gontier, Craon et Sablé [6]. Le 20 mai de l'année suivante, Étienne de Vignolles obtint du receveur de la même ville, moyennant cinq saluts, pour lui, cinq hommes et quatre pages, un autre sauf-conduit qui l'autorisait à se rendre hors de l'obéissance des Anglais [7]. Mis en liberté sous caution depuis un certain temps, il était venu sans doute au Mans

[1] KK 324, f° 56 v°.

[2] KK 324, f° 49. Auj. Château-l'Ermitage, Sarthe, arr. La Flèche, c. Pontvallain.

[3] KK 324, f° 66 v°.

[4] Arch. nat., sect. hist., K 63, n° 24[5].

[5] « A Simonnet Qinelay, le IIIe jour de février CCCCXXXIII, pour avoir porté lettres closes, de par le conseil de mon dit seigneur (Jean, duc de Bedford), de la ville de Rouen en Angleterre, devers mon dit seigneur, pour le fait de la journée de Sillé-le-Guillaume prinse par monseigneur d'Arondel à l'encontre des ennemys. Paié un noble d'or. » KK 324, f° 215.

[6] KK 324, f° 9 v°.

[7] KK 324, f° 60 v°.

Digitized by Google

pour régler les conditions ou payer les échéances de sa rançon, car on constate à la même date la présence dans cette ville de ses deux frères légitimes, Arnault Guillaume et Pierre Regnault, ainsi que de son frère naturel, Jean, dit le bour de Vignolles [1]. Ce dernier est désigné quelque part comme prisonnier de sir John Ffastolf, capitaine d'Alençon. Arnault Guillaume et Pierre Regnault de Vignolles étaient peut-être aussi au Mans, sinon comme prisonniers, au moins comme otages pour le compte d'Étienne, en attendant que celui-ci, dont l'épée était indispensable à Charles VII, eût acquitté entièrement sa rançon.

A la fin de 1433, les Anglais du Mans avaient un autre prisonnier de marque, Ambroise de Loré, maréchal du duc d'Alençon. On a vu plus haut que cet infatigable partisan, cantonné sur les marches du Maine, de la basse Normandie et du duché d'Alençon, n'avait pas cessé depuis 1417 de harceler les envahisseurs et de leur faire une guerre, souvent heureuse, de surprises et de coups de main. Des forteresses du Maine, qui lui servaient de base d'opérations, il avait étendu ses incursions sur tous les points de la Normandie. Son dernier exploit avait été une pointe audacieuse jusque sous les murs de Caen, d'où il avait ramené, le 9 septembre 1432, plusieurs centaines, certains chroniqueurs disent même, avec une exagération évidente, plusieurs milliers de prisonniers. Pris lui-même en 1433, le futur prévôt de Paris eut l'insigne honneur d'être échangé contre le grand Talbot, et rien ne prouve mieux en quelle estime le tenaient Français et Anglais. Ambroise était sans doute encore au Mans à la fin de novembre 1433, car le 26 de ce mois la femme de ce vaillant chevalier, Catherine de Marcillé, se fit délivrer, moyennant six saluts, un sauf-conduit durant trois mois pour aller, avec quatre hommes, quatre femmes et deux pages, à Saint-Cénery, à La Ferté, à Sablé, à Château-Gontier, à Beaumont et à Sillé [3]; et ce sauf-conduit fut renouvelé le 8 mai de l'année suivante [4].

Un des plus braves chevaliers du duché d'Alençon, Louis de Tromargon, seigneur de Saint-Père de La Chapelle [5], près Séez, se fit aussi délivrer deux sauf-conduits [6] par les Anglais du Mans, en 1434. Treize

[1] KK 324, f°s 6, 16, 21 v°, 24 v°, 38 v°, 68 v°, 82 v°.

[2] KK 324, f° 19.

[3] KK 324, f° 19 v°.

[4] KK 324, f° 58. On ne trouve à citer, parmi les autres Français prisonniers qui se firent délivrer des saufconduits, que Michelet le Beauvoisien, écuyer, (KK 324, f° 25); Rodigo Derres (f° 67 v°); Geffroi de la Fosse (f° 35), prisonniers au Mans; Guillaume de Silly, prisonnier à Argentan (f° 11); Henri de Mailloc, prisonnier à Orbec (f° 104); Guillaume de Grantval, prisonnier à Exmes, (f° 97).

[5] Auj. la Chapelle-près-Séez, Orne, arr. Alençon, c. Séez.

[6] « Du XXIXe joar de may (1434). De sire Loys de Tromargon, chevalier, Katherine du Bellay, sa femme et Robin Tripaust, quatre hommes et quatre

Digitized by Google

ans auparavant, dans les premiers mois de 1421, ce chevalier s'était illustré en enlevant Séez aux Anglais, et il avait réussi à s'introduire grâce à la connivence des religieux, dans l'abbaye fortifiée de Saint-Gervais. Après avoir occupé cette place pendant deux mois, se voyant hors d'état de s'y maintenir, il l'avait désemparée; et telle était son influence sur ses compatriotes, qu'il les avait décidés à quitter leur ville plutôt que de faire acte de soumission à des ennemis abhorrés [1].

A la fin de 1433, la plus grande dame du Maine, la comtesse de Laval, fut atteinte d'une maladie très-grave qui mit ses jours en danger : ce fut un nouveau deuil pour les Manceaux, qui l'adoraient, et une nouvelle source de revenus pour Bedford. Cette comtesse, « dame Jehanne, comtesse de Laval, l'ainsnée, » comme la désigne notre compte, n'était autre que la veuve de Bertrand du Guesclin. Qui pouvait mieux représenter pour ses compatriotes asservis la résistance aux envahisseurs que celle qui portait un tel nom et rappelait de si glorieux souvenirs? Remariée en 1384 à Gui XII, sire de Laval, Jeanne n'avait eu de ce second mariage qu'une fille, Anne ou Jeanne la Jeune, mariée à Vitré, le 22 janvier 1404, au sire de Montfort. De ce dernier mariage étaient issus trois petits-fils de la comtesse, Gui, André et Louis de Laval. A peine âgé de douze et, selon une autre version, de seize ans, André de Laval, si connu depuis sous le titre de sire de Lohéac, avait fait ses premières armes, le 26 septembre 1423, à la journée de La Gravelle, où il avait reçu des mains de sa vénérable aïeule et dignement étreint l'épée de du Guesclin. En 1429, Gui et André de Laval avaient été les compagnons de Jeanne d'Arc, et, le 8 juin de cette année mémorable, un jour que les deux frères étaient à Selles en Berry les hôtes de la vierge inspirée, Gui avait adressé à sa grand'mère et à sa mère une lettre justement fameuse, animée pour ainsi dire du souffle de la Pucelle et toute souriante de sa gaieté héroïque. « Et semble chose toute divine, écrivait l'aîné des Laval, de son fait, de la voir et de l'ouïr. » Jeanne leur avait versé le vin en disant, ajoute Gui, « qu'elle m'en feroit bientost boire à Paris. » Trois jours avant la visite de Gui et d'André, Jeanne d'Arc avait envoyé à la comtesse de Laval un « bien petit anneau d'or, » touchant témoignage de sa vénération pour la veuve de Bertrand du Guesclin.

Tous ces titres, tous ces souvenirs rendaient la comtesse de Laval chère aux habitants du Maine. Aussi, grande fut la désolation lorsque l'on apprit, à la fin de décembre 1433, que « madame Jeanne l'aînée, » comme on l'appelait d'ordinaire pour la distinguer de sa fille, la dame de Vitré, était à l'article de la mort. Aussitôt qu'ils eurent reçu cette

femmes en leur compaignie, pour ung saufconduit durant trois moys, pour aler hors ceste obeissance : VI saluz. » KK 324, f° 63. Cf. *Ibid.*, f° 96.

[1] Arch. nat., JJ 173, n°s 588 et 593.

Digitized by Google

nouvelle, les trois petits-fils de la comtesse de Laval, le comte Gui, André, sire de Lohéac et Louis de Laval, frères, en compagnie de messire Raoul du Bouchet, chevalier, et de quatre-vingts autres personnes, se firent délivrer par Nicolas Moulinenr, receveur de Bedford au Mans, un sauf-conduit pour aller de Vitré à Laval-Saint-François et à l'abbaye de Clermont, près dudit lieu, « sepulturer et enterrer » leur grand' mère. Ce sauf-conduit fut accordé durant quinze jours commençant « le jour et heure que dame Jehanne, contesse de Laval, l'ainsnée, à present estant en article de mort, yra de vie à trespassement [1]. » Toutefois, s'il fallait en croire un récent historien des familles de Vitré [2], la comtesse de Laval n'aurait pas succombé cette fois, et serait morte à Vitré dix ans plus tard, le 7 décembre 1443.

Telle était donc la situation faite aux habitants du Maine, soumis aux Anglais, qu'il leur fallait financer pour rester chez eux et aussi pour sortir de chez eux. Pour être en sûreté dans leur intérieur, ou du moins pour n'être pas inquiétés par les envahisseurs, ils devaient tous les trois mois acheter, soit des lettres de sauvegarde, soit des bullettes. Avaient-ils besoin de faire le plus petit voyage, ils ne pouvaient l'accomplir avec quelque sécurité qu'en se munissant d'un sauf-conduit à beaux deniers comptants. Hâtons-nous d'ajouter que le registre des sauf-conduits accordés au nom de Bedford ne nous montre qu'un côté du tableau, c'est-à-dire des exactions auxquelles étaient en butte les Manceaux. Comme il y avait dans les diverses parties de cette province, et surtout dans la région du nord-est voisine du pays chartrain, un certain nombre de forteresses restées au pouvoir des Français, les garnisons de ces forteresses faisaient payer, elles aussi, des lettres de sauvegarde et de sauf-conduit à tous les « bulletés » des autres parties du Maine où les Anglais étaient les maîtres. Il suffisait même d'avoir payé rançon, sous une forme ou sous une autre, à l'ennemi national, pour être rançonné de nouveau par les hommes d'armes du parti français ; et c'est sur le dos des malheureux habitants du territoire ainsi disputé que s'exerçaient finalement toutes les représailles.

Le partie de notre registre, relative aux dépenses, est beaucoup plus courte que celle qui a trait aux recettes ; elle offre aussi moins d'intérêt que cette dernière. On y voit que l'avide Bedford employait la majeure partie du produit de ses droits de sceau dans le Maine à acheter des terres et seigneuries, tant en France qu'en Angleterre. Le 29 mars 1434, il s'était fait céder, au prix de 1,000 marcs d'esterlins ou de 2,000 nobles, par sir John Ffastolf, capitaine d'Alençon et son

[1] KK 324, f°s 26; 75 à 77, 139 v°, 142. Dès le 8 octobre 1433, messire Olivier de Feschal, chevalier, capitaine de Laval, s'était fait délivrer un sauf-conduit, sans doute aussi à l'occasion de la maladie de la comtesse. KK 324, f° 142.

[2] *Les Familles de Vitré*, par M. Ed. F***. Rennes, 1877, pp. 15 et 16.

Digitized by Google

grand maître d'hôtel, la seigneurie d'Aurricher, près Honfleur [1]. Le 24 juin suivant, il avait acquis de la comtesse de Stafford les manoirs et terres de Westhorok, moyennant le prix de 2,000 marcs d'esterlins [2]. Le dernier octobre de la même année, un baleinier vendu à Bedford par Berard de Montferrant, l'un de ses chambellans, avait été payé 200 nobles [3].

Le régent de France paraît avoir eu une véritable passion pour les vins d'Anjou, dont la vogue était du reste beaucoup plus grande au moyen âge que de nos jours. Au commencement de 1434, 34 pipes et 10 poinçons de ces vins furent transportés en Angleterre, où le duc se trouvait alors, par les soins de son maître d'hôtel, sir John Ffastolf, capitaine d'Alençon. Ces 34 pipes, achetées sur place par messire Robert Domaigne, chevalier, et rendues à Caen, coûtèrent 500 saluts d'or [4]. Une fois arrivées sur les quais de Caen, ces pipes étaient visitées et au besoin remises en état par un tavernier de cette ville; puis on les arrimait à bord d'un navire qui les transportait à la Pole, en Angleterre. Aux pipes de vin d'Anjou, on joignait d'ordinaire quelques barils de bière de Caen [5], très-renommée à cette époque. Nous avons dit que sir John Ffastolf, en sa qualité de souverain maître d'hôtel du duc de Bedford, présidait à ces envois. C'est ce personnage dont Shakespeare a fait, comme chacun sait, dans son drame de *Henri VI*, un type de lâcheté, et qu'il est de tradition, pour les acteurs chargés de ce rôle, de représenter sous la forme d'un goinfre. Il est aujourd'hui bien établi que le reproche de lâcheté est immérité : c'est une erreur que Shakespeare a empruntée aux deux chroniqueurs Hall et Hollinshed, qui lui ont fourni les éléments de son drame. Quant à cet aspect extérieur de goinfre sous lequel on a l'habitude de jouer sur la scène anglaise le rôle de Ffastolf, qui sait si cette tradition théâtrale n'a pas pour origine le titre de grand maître d'hôtel du duc de Bedford dont nous voyons, dans notre registre de compte, sir John Ffastolf remplir si consciencieusement les charges.

Un fait qui pourra surprendre les personnes peu versées dans l'étude du moyen âge, c'est que la période si troublée de l'histoire du Maine dont nous avons essayé de donner un aperçu, est précisément celle où fut achevée cette magnifique cathédrale Saint-Julien, qui est une des gloires de la ville du Mans. C'est un peu avant et pendant l'occupation anglaise que l'évêque Adam Chastelain fit édifier à ses frais la partie supérieure de la Grosse Tour. Cette construction était terminée en

1 KK 324, f° 208.
2 F° 209.
3 F° 209 v°.
4 F°s 209 v° et 210.
5 F°s 211 v° et 212.

Digitized by Google

1433, comme en témoigne un texte qui date de cette année[1]. Cela prouve combien se trompent ceux qui, pour soutenir que telle cathédrale, celle de Coutances, par exemple, n'a pas été bâtie au XIVe siècle, allèguent les troubles et les malheurs de la guerre de Cent ans, dont les funestes effets auraient rendu impossible l'exécution de travaux aussi considérables et aussi coûteux. La vérité est que la France du moyen âge, dans l'élan de sa pieuse ardeur, s'est toujours trouvée assez riche pour élever ces admirables monuments.

Au plus fort de sa détresse financière, le 27 septembre 1421, le dauphin régent, qui fut depuis Charles VII, avait envoyé une somme de mille livres pour l'œuvre de la forge de l'église cathédrale du Mans[2]. Après l'occupation de cette ville par l'ennemi, le roi de France, les principaux seigneurs et prélats de sa cour, les princes et princesses de la maison d'Anjou, avaient continué de s'intéresser et de contribuer à l'achèvement de la basilique dédiée à saint Julien, tandis qu'il semble au contraire que les Anglais n'y prirent aucune part. Qui sait si les habitants du Maine, en apportant leur obole à cette œuvre, ne croyaient pas faire acte de patriotisme en même temps que de dévouement à leur foi ; et dans ces statues de Louis II, roi de Sicile, comte du Maine, et d'Yolande d'Aragon sa femme, la belle-mère, la conseillère et la fidèle alliée du roi de France, qui décorent la grande rosace méridionale complétement terminée en 1439, n'y a-t-il pas une sorte de protestation éloquente, quoique muette, contre la domination anglaise ? *Lapides clamant.*

SIMÉON LUCE.

III

DE QUELQUES FAITS

RELATIFS A JEANNE D'ARC ET A SA FAMILLE

L'histoire des actes merveilleux qui composent la vie de Jeanne d'Arc est bien connue maintenant, et ce ne serait plus chose facile que de trouver des aperçus assez nouveaux et des points de vue assez originaux pour justifier une étude historique écrite à son sujet après celles de tant de maîtres. Mais il y a quelques points accessoires, la touchant d'une manière plus ou moins immédiate et directe, qui restent encore

[1] *Livre rouge de l'Évêché du Mans*, f° 239, cité par dom Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, t. V, p. 122.

[2] Dom Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, t. V, p. 120.

Digitized by Google

soumis aux investigations des chercheurs. Au premier rang pouvait jusqu'ici être comptée l'histoire de sa famille, qui, écrite en 1612 par Charles du Lys, n'avait guère été, depuis cette lointaine époque, qu'effleurée par quelques auteurs trop généralement respectueux des conclusions de leurs prédécesseurs. Une étude approfondie et composée sur pièces authentiques restait à faire, et elle a tenté le zèle de deux Lorrains également passionnés pour le culte de Jeanne d'Arc. Ils ont tout récemment publié le résultat de leurs recherches[1]. Une circonstance particulièrement favorable leur a permis, au cours de ce travail, de prendre connaissance de documents d'un intérêt exceptionnel, auxquels ils ont dû ce qu'il y a de meilleur dans leur livre.

Une mine existait, en effet, de pièces relatives à la famille de la Pucelle, mine incomparablement précieuse, à peine connue et complétement inexploitée. C'était la collection complète, intacte, conservée avec un soin religieux, de tous les papiers et documents réunis par l'avocat général à la cour des aides Charles du Lys, pour l'élaboration de son livre sur la *naissance et parenté de la Pucelle*, paru en 1612. Nous n'avons pas ici à parler de cette œuvre, aussi neuve, à l'époque où elle parut, que réellement intéressante. Il nous suffit de rappeler que ce fut à cette occasion que son auteur s'occupa de former la collection de pièces authentiques et certifiées, de chartes, de généalogies, de lettres, d'enquêtes, de factums, d'arrêts..., au nombre de plusieurs centaines, dont l'ensemble constitue le plus magnifique cartulaire qu'il soit possible d'imaginer. Il y a lieu de s'émerveiller que cet ensemble, formé il y a deux siècles et demi, soit arrivé jusqu'à nous dans son intégrité absolue, à travers les changements de maîtres, les déplacements divers, et les révolutions. C'est qu'il est tombé, heureusement pour la science, en la possession d'une race dont les membres se transmettent à la fois le respect des traditions de famille et la vénération des gloires nationales, si bien que huit générations se sont partagé l'honneur de l'avoir gardé intact, comme la plus précieuse partie du patrimoine des aïeux

Charles du Lys ayant perdu ses fils, sans qu'ils laissassent d'héritiers, la collection qu'il avait formée passa à sa fille aînée Catherine du Lys, épouse de Louis Quatrehommes, conseiller à la cour des aides et membre du conseil privé des finances; elle fut ensuite l'héritage de sa fille Anne Quatrehommes, mariée à Achille de Barentin, d'une

[1] *La Famille de Jeanne d'Arc, documents inédits, généalogie*, etc. Paris, Claudin, 1878, in-8° écu de IV-291 pages.

La *Revue*, qui rend hommage à la vraie science de quelque côté qu'elle vienne, ne se croit pas tenue à tant de réserve que notre érudit collaborateur, et elle donne ici des louanges méritées aux savantes recherches de MM. E. de Bouteiller et G. de Braux.

(*Note de la Direction.*)

Digitized by Google

illustre famille parlementaire de Paris, et après elle à la seule des onze enfants issus de ce mariage qui ait eu postérité, à Anne de Barentin, mariée en 1684 à Jacques de Tardieu, marquis de Maleissye, capitaine aux gardes françaises. Depuis lors, ce précieux ensemble de documents est resté dans le chartrier de l'illustre famille aux mains de laquelle il était apporté par la plus directe des successions. Messieurs de Maleissye devenus, par les alliances que nous venons de rappeler, les descendants directs et les seuls héritiers de Charles du Lys, dernier mâle subsistant de la lignée de Jeanne d'Arc, et à ce titre chefs et aînés de la famille, se sont montrés dignes de ce titre par le prix qu'ils y ont toujours attaché, et en particulier par la sollicitude dont ils ont entouré le dépôt confié à leur garde. Aussi le retrouvons-nous, après deux cent cinquante ans, aussi complet et en aussi bon ordre que lorsque Charles du Lys veillait lui-même à sa conservation.

Mais cette sollicitude n'est pas un soin jaloux qui redoute les communications et empêche égoïstement la lumière de briller au profit des autres. Rien, au contraire, n'égale la courtoise obligeance des descendants de Charles du Lys, et ils l'ont bien montrée en confiant leurs richesses, sans réserve et sans contrôle, aux mains d'auteurs qu'ils savaient comme eux animés d'une véritable passion pour la mémoire de la Pucelle. De l'étude minutieuse de ces documents, pour la première fois exposés au jour du travail, sont sortis bien des faits nouvellement révélés, bien des inductions voisines de la certitude, qui méritent de ne pas rester ignorées du public. Une partie des pièces réunies par Charles du Lys a été publié dans l'ouvrage auquel nous avons fait allusion; d'autres, et ce sont les plus importantes, verront prochainement le jour, mais peut-être quelques-unes des indications qu'elles dégageront pourraient-elles ici, et dès à présent, être mises en relief dans un résumé succinct.

Il ne faut pas croire, du reste, que de la publication de ces quelques faits doive résulter une modification profonde des données historiques relatives à la Pucelle; non, la science restera telle que l'ont établie sur ce point les Quicherat, les Vallet de Viriville et tant d'autres: seulement quelques détails font défaut ou manquent de précision dans des ouvrages dignes d'ailleurs de toute confiance. Ce sont ces additions et ces corrections qui, puisées à une source absolument authentique, seront mises à la disposition de ceux que ce grand sujet intéresse. Ce n'est pas quand il s'agit d'un personnage sacré, osons-nous dire, comme la vierge de Domremy, qu'il faut s'arrêter en se disant : *de minimis non curat scriptor*. Ce sont de petites choses, sans nul doute, mais rien de ce qui touche à Jeanne d'Arc ne peut être indifférent à des lecteurs français.

En commençant la revue rapide de ce qui peut être relevé dans les pièces que nous avons dépouillées, nous ne pouvons refuser avant tout

Digitized by Google

à transcrire ces quelques lignes de l'*enquête* de 1476 où Perinet de Vauthon, fils du cousin germain de la Pucelle, rappelle des souvenirs de son enfance.

« Dict ledit depposant qu'il a esté en son jeune aage avecque son père en la ville de Dompremy sur Meuze, en laquelle ils furent receuz en l'hostel de feu Jacquot d'Ars et d'Ysabelot sa femme, père et mère de la Jehanne la Pucelle, qui pour lors estoit jeune fille... Et des le temps de lors estoit voix publicque et commune renomée que icelle feue Jehanne la Pucelle estoit fort devotte envers Dieu et l'Église. Et de faict pour ce qu'elle requerroit à plusieurs personnes qu'elle fust menée et conduite devers le feu roy Charles, lesd. Mrs Pierre du Lys et Jehan du Lys ses frères germains en furent advertiz, les quels le recittèrent à leur d. père, dont il fust malcontent, disant qu'elle n'estoit sage de ce dire, mais estoit un très grand follie et leur feroit deshonneur et honte. »

Il est dit dans le procès de condamnation, et il a été répété partout depuis, que Jeanne, se rendant à Vaucouleurs, s'y fit accompagner par Durand Laxart, *son oncle*. Ce personnage est en effet désigné dans les diverses enquêtes, sous ce titre, qui ne semble pas prêter à la méprise : *avunculus suus*. On y voit de plus que sa femme portait le nom de Jeanne, et qu'elle était de la parenté de la Pucelle.

Or il a été jusqu'à présent difficile à ceux qui se sont occupés de la famille de Jeanne d'Arc d'expliquer comment ce Laxart pouvait être son oncle. Plusieurs systèmes ont été proposés, mais ayant tous un caractère tout à fait hypothétique. Désormais la lumière est faite sur ce point et les incertitudes passées s'expliquent. Durand Laxart n'était pas l'oncle de la Pucelle : il n'était que son cousin germain, ayant épousé Jeanne, fille aînée de Jehan le Vauseul et d'Aveline, sœur d'Isabelle Romée. Seulement, par une modification assez singulière de l'orthographe de son nom, il est appelé dans les pièces du procès *Laxart*, au lieu d'y porter le nom de *Lassois*, sous lequel il figure dans les diverses enquêtes et que ses descendants portent après lui.

Il n'y a pas de doute possible sur l'identification des deux personnages. Car il est dit formellement dans nos enquêtes que ce fut Durand Lassois, accompagné de Jacquet Robert, qui veilla sur Jeanne pendant son voyage à Vaucouleurs. Dans l'enquête de 1455, il se déclare âgé de soixante ans : il avait donc environ trente-cinq ans lorsqu'il servit de guide à sa jeune cousine, et cette notable différence d'âge existant entre elle et lui, leur avait sans doute fait contracter l'habitude d'employer entre eux les termes d'oncle et de nièce. Ainsi s'expliquerait l'erreur de fait commise dans les pièces du procès. Mais par contre, ces pièces sont dans le vrai quand elles disent que c'était à sa tante, sur le point de devenir mère, que Jeanne était allée à Burey porter ses soins affectueux.

Digitized by Google

C'était en effet, non pas la femme de Durand Lassois, mais bien sa belle-mère, Aveline, sœur d'Isabelle et femme de Jehan Vauseul, qui attendait un nouvel enfant lors du départ de Jeanne pour la France. Cette tante avait en partie élevé la Pucelle, qui avait fait dans sa maison de longs séjours et qui l'aimait tendrement. La petite-fille d'Aveline, fille de cet enfant alors sur le point de naître, donne dans l'*enquête* de 1555 des détails précis sur ce fait. Elle nous apprend que Jeanne, sur le point de partir, alla trouver sa tante, et lui demanda, si Dieu lui envoyait une fille, de lui donner le nom de Catherine, en souvenir de la sœur chérie qu'elle avait perdue. Ce fut en effet une fille qui naquit; elle fut appelée Catherine, conformément au désir de la Pucelle, et épousa plus tard le fils de ce même Robert Jacquet qui avait veillé avec Durand Lassois sur le voyage de Vaucouleurs.

Nous venons de prononcer le nom de Catherine, sœur de Jeanne d'Arc. La place qu'elle a tenue dans l'histoire de la famille était si vague, que plus d'un des historiens de la Pucelle a mis en doute jusqu'à son nom; on admet généralement qu'elle était plus jeune que Jeanne, et, de ce qu'elle ne figure pas dans la charte d'anoblissement de la famille, on conclut qu'elle était morte avant la fin de 1429. Pour cette dernière hypothèse, on voit qu'elle est fondée, et qu'il y a même lieu de reculer avant 1428 la date de sa mort. Mais ce qu'on ignorait jusqu'ici, c'est qu'elle avait été mariée. Deux des enquêtes s'accordent à le dire, et celle de 1502 lui donne formellement pour mari Colin, maire de Greux, fils de Jean Colin, le même qui déposa en 1455 au procès de réhabilitation, mais ne fit nulle allusion aux liens qui l'avaient uni à la famille de Jeanne d'Arc.

L'état civil de Catherine d'Arc est donc désormais en grande partie reconstitué; seulement, il est peut-être permis de supposer qu'elle n'était pas plus jeune que sa sœur, ainsi qu'on l'a généralement répété. Cela semble difficile à maintenir, quand on la voit morte, après avoir été mariée, à une époque où la Pucelle avait à peine dix-sept ans.

Au sujet de la famille de Jeanne d'Arc, l'*enquête* de 1476 contient un détail qui peut avoir quelque intérêt pour les Orléanais. C'est le fait de la séparation des existences d'Isabeau et de son fils Pierre, lorsque tous deux se fixèrent dans l'Orléanais, appelés en ce pays, l'une par la charitable hospitalité de la ville qu'avait sauvée sa fille, l'autre par les libéralités du duc d'Orléans.

L'*enquête* de 1476 nous montre la veuve de Jacques d'Arc établie dans la ville même, et son fils vivant dans son domaine de Baigneaux. Un habitant de Sermaize dit dans cette pièce qu'ayant voulu, lors d'un voyage à Orléans en 1451, porter à la mère de la Pucelle des nouvelles de ses neveux et de son pays, il rencontra Pierre, le chevalier du Lys, qui venait précisément ce jour-là « d'un village nommé les Isles, » qu'il habitait, pour faire une visite à sa mère.

Digitized by Google

En prononçant le nom de ce Pierre du Lys, nous voyons se dresser devant nous une question, fort accessoire pour l'histoire, mais bien sérieuse pour la généalogie, que nous ne ferons qu'effleurer, heureusement pour les lecteurs de la *Revue*, l'ayant assez longuement traitée ailleurs. Nous ne voulons donc tracer ici qu'une légère esquisse des difficultés en face desquelles nous nous sommes trouvés à son sujet, en présence de diverses pièces aussi authentiques que contradictoires.

Tous ceux qui ont la moindre connaissance de la généalogie de la famille du Lys, savent que c'est à Pierre du Lys qu'est attribué le titre de chef de la plupart des familles qui se rattachent à la lignée de la Pucelle. D'après maint document officiel, d'après de nombreux arrêts émanant des cours les plus hautes, il est désigné comme étant la souche de tous les rameaux encore existants de la branche cadette, Maleissye, Hordal, Villebresme et Haldat.

Or cette filiation, il y a désormais une impossibilité absolue à la maintenir: une de nos enquêtes nous apprend avec certitude que Pierre du Lys n'a eu qu'un fils, mort sans héritiers directs.

Il faut donc trouver un autre chef à ces familles, ainsi dépossédées de celui que leur attribuait une tradition officielle.

Or nous osons dire qu'il y a une présomption voisine de la certitude à attribuer ce titre à un personnage resté jusqu'ici dans une ombre si épaisse, que presque tous les écrivains qui ont parlé de lui n'ont pas hésité à le faire mourir de chagrin à la suite de la mort de sa sœur. Ce système fait honneur à la sensibilité de ceux qui l'ont inventé, mais il ne peut plus subsister en présence des récentes découvertes qui se sont présentées à nous.

D'abord il résulte des comptes de la prévôté de Gondrecourt que Jacquemin, en 1428, n'habitait pas Domremy. Il était dès cette époque fixé à Vouthon et sûrement marié. Le bien de sa famille maternelle était alors délaissé par ses propriétaires naturels, Jean de Vouthon, son oncle, et Aveline, sa tante, établis depuis plusieurs années, l'un à Sermaize et l'autre à Sauvigny, puis à Burey-la-Côte; il était donc naturel qu'il fût allé y prendre leur place, et voici la preuve qu'il l'avait fait:

« Recettes d'amandes provenant des exploits de justice tenus et echeus par devant le prevost et son lieutenant pour le temps de ce compte, 1426-1428.

« Jacquemin d'Ars, demeurant à Vouthon, pour ung deffaut de jour contre Girard Pigonel Vsolz [1],... »

Voilà donc déjà Jacquemin, ce prétendu mélancolique mort prématurément, qui a, dès avant 1428, quitté la maison de Domremy et qui s'est fait une existence à lui. Il est retenu par ses devoirs de père de

[1] *Comptes de la prévôté de Gondrecourt*, aux archives de la Meuse, à Bar-le-Duc.

Digitized by Google

famille, et laisse ses frères s'élancer sur les traces guerrières de leur sœur, sans songer à les imiter.

Il est père de famille avons-nous dit : sans nul doute ; et même sa fille se marie avec quelqu'un qui lui tient de près. Elle épouse son oncle Jean du Lys, le prévôt de Vaucouleurs, lorsque ce dernier, rapproché par la faveur du roi de son pays d'origine, après 1444, sent le besoin de s'y créer une famille et de perpétuer à son tour un nom désormais glorieux.

Cette fille et cette union, nous les connaissons authentiquement : deux de nos enquêtes sont d'accord pour en établir la certitude.

Or Jacquemin n'a-t-il eu que cette fille? C'est là une question qui n'obtiendra pas une réponse péremptoire comme tout ce qui précède, mais qui est cependant en voie d'être résolue. Il y a des allusions, un peu vagues il est vrai, et un peu incertaines, à l'installation de Jacquemin en Normandie et à « certains gentilhommes descendus de lui, » dans de très-intéressantes lettres de Jean Hordal qui viennent d'être publiées, et ces allusions donnent beaucoup à penser. Mais voilà qui est bien mieux : à la dernière heure, nous recevons d'un des honorables membres de la famille un arrêt du sénéchal de Vitré, en 1606, qui attribue à Jacquemin d'Arc la paternité des Le Fournier, par les Villebresme, alors que dans la série des jugements traditionnels, c'est à Pierre qu'elle est réservée.

La lumière donc commence à se faire sur ce point si obscur ; il faudrait sans doute, pour qu'on osât définitivement déclarer aboli un système si longtemps adopté par tout le monde, avoir à produire une pièce bien décisive, un contrat original, un acte de *première main*, qui fait jusqu'ici défaut. Mais, avec un peu de patience, nous viendrons à bout de la découvrir, et nous ferons *officiellement* de Jacquemin, chef de la branche aînée, l'auteur de toutes les branches encore existantes qui sont jusqu'à présent qualifiées de cadettes. L'édifice à renverser n'est pas si solide : cinquante jugements de la cour des aides et de la cour des comptes ne valent pas plus qu'un. Ils ne font que se répéter, sur le vu des mêmes pièces ; et lorsqu'une erreur, causée par l'ignorance ou l'inadvertance d'un premier déclarant, a trouvé une fois place sur le parchemin d'un arrêt, cette erreur s'est vue indéfiniment recopiée, contresignée, paraphée et proclamée dans les actes qui ont suivi, sans contrôle comme sans malice. Seulement, nous devons l'avouer, c'est une tâche délicate que de prétendre prouver aux gens du XVIe siècle qu'à l'heure présente nous en savons plus qu'ils n'en savaient sur les origines de leur famille.

Il nous reste quelques mots seulement à dire sur un sujet qui ne tient, il est vrai, à l'histoire que par un bien petit côté, mais qui est intéressant, en ce qu'il montre, au sujet de Jeanne d'Arc, dans le public de son siècle, un sentiment d'admiration profond au point d'en être

Digitized by Google

aveugle, et allant sans se troubler jusqu'aux dernières limites de la crédulité.

Nous n'apprendrons certes rien à personne en disant qu'on vit, après la mort de Jeanne, de fausses Pucelles chercher à faire tourner à leur profit la glorieuse réputation de celle qui avait sauvé la France. Tout le monde connaît la plus célèbre, cette Claude, devenue dame des Armoises, dont le comte de Puymaigre dans l'*Union des arts, revue de Metz*, et M. Lecoy de la Marche, à cette place même, ont raconté, avec autant d'érudition que de charme, les peu édifiantes mais surprenantes aventures.

L'*enquête* de 1476 en fait connaître une autre, à laquelle le temps écoulé depuis le supplice de la sainte martyre ajoute une singularité particulière. Nous y voyons, en effet, que, en 1452, se présenta à Sermaize, dans le pays même de la Pucelle, une jeune femme qui disait être Jeanne elle-même, et qui venait, disait-elle, pour voir ses parents, fils de sa tante Aveline. Elle était vêtue en habit d'homme, suivie de quelques compagnons, et resta plusieurs jours à Sermaize, « à festoyer et faire bonne chère » chez les membres de la famille de Vouthon. Elle fut même reçue chez le curé, le provoqua au jeu de paume, et lui dit, après la partie faite : « Dites hardiment que vous avez joué avec la Pucelle de France ! » Ce dont le bon curé déclare « être resté bien joyeux. »

On ne sait ce qu'on doit le plus admirer, de l'effronterie de cette femme, ou de la naïveté de ceux qui prennent son imposture au sérieux. On ne peut l'expliquer que par la réputation de surnaturalité qui était restée, dans le pays, associée à la mémoire de la Pucelle. Rien, venant de sa part, ne pouvait sembler impossible, et personne ne songeait à s'étonner de la voir reparaître vivante et toujours jeune, plus de vingt ans après sa disparition dans les flammes du bûcher de Rouen.

L'*enquête* de 1550 nous donne des détails sur un autre genre de fausse pucelle, mais celle-là naïve et sincère, et dont le rôle ne peut provoquer qu'un sourire indulgent. Il s'agit d'une petite nièce de Jeanne d'Arc, de Marguerite, fille de Claude du Lys et de Nicolle Thiesselin. Cette jeune fille, aimable et bonne, du reste, ainsi que le déclarent les déposants à l'enquête, était, paraît-il, le portrait vivant de sa glorieuse tante. Vivant dans la maison qui avait vu naître cette dernière, au milieu de tous les souvenirs de son admirable vocation, l'imagination de la jeune fille s'était surexcitée au point de lui faire croire que Jeanne avait pris en elle une nouvelle incarnation. Elle se prépara donc de la meilleure foi du monde, à reprendre le rôle que la mort avait interrompu et dont la Providence lui réservait le périlleux honneur. Elle adopta l'habit d'homme, s'exerça au maniement des armes, devint une écuyère consommée, et n'attendit plus qu'une chose, voir le royaume de France dans un nouveau péril, pour montrer « que le

Digitized by Google

sang de la Pucelle n'était pas éteint, » et qu'on pouvait encore attendre d'elle de nouvelles merveilles.

Mais il faut dire que le péril national ne s'étant pas manifesté, ce feu brûlant de jeunesse finit par s'éteindre et par faire place à des idées plus sérieuses et moins exaltées. Elle se maria paisiblement avec un cultivateur de Horville, Jean Thiriol, et fit consister toute sa gloire à devenir une bonne mère de famille.

Telles sont les indications les plus saillantes qui méritent d'être relevées dans les enquêtes si gracieusement ouvertes au public par M. de Maleissye. Ceux des lecteurs de la *Revue* que le sujet intéresse particulièrement les auront prochainement à leur disposition, et y trouveront encore bien d'autres détails curieux, sur lesquels il a été ici à propos de passer, pour ne pas allonger outre mesure cette notice.

F. DE BOUTEILLER.

IV

UNE CAUSE CÉLÈBRE EN IRLANDE

AU SECOND SIÈCLE DE NOTRE ÈRE

Les institutions druidiques, auxquelles tout Gaulois honoré du titre de citoyen romain dut rester étranger à partir d'Auguste, furent supprimées en Gaule par l'empereur Claude vers l'an 43 de notre ère [1]. Vingt ans environ plus tard, l'an 62 de Jésus-Christ, Suétonius Paulinus poursuivit les Druides de Bretagne jusque dans l'île d'Anglesey, et après une bataille, avant laquelle, les mains levées vers le ciel, ils avaient adressé à leurs dieux d'inutiles prières, le bois qui leur servait de temple fut abattu par ordre du général romain [2]. La dernière mention des Druides dans les annales de Rome date de l'année 71 de Jésus-Christ. Le Capitole venait d'être incendié [3]. Les Druides, excitant les peuples à la révolte, présentaient cet événement comme un signe de la colère

[1] Pline, l. XXX, ch. I; Suétone, *Vie de Claude*, c. XXV; Aurelius Victor, *de Cæsaribus*, ch. IV.
[2] Tacite, *Annales*, XIV, 30.
[3] Id., *Histoires*, III, 71-73.

Digitized by Google

céleste : c'était suivant eux un présage, et ce présage annonçait que l'empire du monde allait passer aux nations transalpines [1]. Depuis, les Druides de Gaule et de Grande-Bretagne n'appartiennent plus qu'à l'histoire. Ainsi, au ve siècle, un des professeurs de Bordeaux prétendait compter des Druides armoricains parmi ses ancêtres [2].

Mais aucun texte ne nous parle plus des Druides autrement qu'au passé; seules des femmes osent porter ce nom dont la forme masculine est proscrite. Des Druidesses, en 234, prédisent la mort d'Alexandre Sévère [3]. Aurélien, ayant fait la conquête de la Gaule en 273, voulut savoir par des Druidesses si l'empire passerait à ses descendants [4]. Dioclétien, monté sur le trône en 284, prétendait qu'une Druidesse lui avait prédit son avénement à l'empire [5]. Puis le nom même des Druidesses disparaît. L'ancienne littérature du pays de Galles ne nous parle que de Bardes, il n'est question que de Bardes dans les lois galloises et dans les chants gallois les plus anciens, c'est seulement au XIVe ou au XVe siècle que par vanité certains Bardes gallois imbus de littérature classique, et voulant se rattacher à un passé illustre, ont imaginé de joindre à leur titre traditionnel le titre de Druide, tombé en désuétude dans la Grande-Bretagne depuis environ quatorze cents ans [6].

Mais, tandis que presque toutes les contrées celtiques tombaient sous la domination romaine ou germanique, l'Irlande échappait à ce joug. Pendant les dix premiers siècles de notre ère, elle conserva intactes les institutions celtiques, et, après la conquête anglaise, elle en a longtemps gardé certains débris. Chez elle les Druides subsistèrent, divisés en deux groupes, les Druides proprement dits, qui furent réduits, par l'établissement du christianisme, au rôle de vulgaires sorciers, et les filés, à la fois poëtes, juges et chroniqueurs, qui n'abdiquèrent complétement qu'au XVIIe siècle.

Le Gouvernement d'Irlande a commencé la publication de leurs recueils de jurisprudence. Le principal, le *Senchus Mór*, a paru de 1865 à 1872 [7]. Le texte, malgré l'altération du langage, est attribué au ve siècle de notre ère par une tradition qui semble justifiée ; certaines parties de la glose remontent au IXe siècle. J'ai pensé qu'on pourrait lire avec quelque profit le récit du premier procès raconté dans ce document. Le

[1] Tacite, *Histoires*, IV, 54.
[2] Ausone, *Professores*, x, 22-23.
[3] Lampride, *Alexandre Sévère*, ch. LX. Cf. Tillemont, *Histoire des Empereurs*, III, 529.
[4] Vopiscus, *Aurélien*, 44. Cf. Tillemont, *Histoire des Empereurs*, III, 521.
[5] Vopiscus, *Numérien*, 14, 15.
[6] *Ancient laws and institutes of Wales*, in-fol. 1841, p. 649 : Skene, *The four ancient books of Wales*, Poésies de Taliesin.
[7] *Hiberniæ leges et institutiones antiquæ or Ancient laws and institutes of Ireland*. Dublin, Alexander Trom ; Hodges Foster and Co ; Londres, Longmans, Green, Reader and Dyer, 3 vol. in-8.

Digitized by Google

conte de fées qui s'y trouve mêlé n'en diminuera pas l'intérêt. Je dois prévenir que ce conte appartient à la glose et non au texte proprement dit; mais, quelque respect que nous devions avoir pour ce texte vénérable, contemporain du Code Théodosien et auquel saint Patrice a collaboré, ce texte, dans sa forme par trop concise et archaïque, serait inintelligible sans la glose qui lui donne la clarté et la vie. J'ai donc conservé le récit complet tel que le moyen âge irlandais nous l'a transmis.

Conn Aux-Cent-Batailles, prince de la race des Feinés, qui fut roi suprême d'Irlande de 123 à 157 après Jésus-Christ, avait un frère qui s'appelait Eochaid, nom vraisemblablement dérivé du mot *eoch* « cheval » identique au latin *equus*. De plus Eochaid était surnommé A-la-Bouche-Jaune, Conn Aux-Cent-Batailles et Eochaid A-la-Bouche-Jaune se brouillèrent, Eochaid, le plus faible, sortit du Leinster, où était situé Temhair, capitale de Conn, des Feinés et du pays directement soumis à l'autorité de Conn; il se réfugia au nord dans l'Ulster, dont le roi, Fergus, jouissait d'une certaine indépendance. Fergus prit Eochaid sous sa protection. Eochaid A-la-Bouche-Jaune vécut quelque temps près de Fergus. Puis, un jour, il se mit en route pour revenir dans son pays natal; il avait des projets hostiles à son frère Conn : il fut prévenu. Le fils de Conn, Assal, accompagné de cinq autres guerriers, marcha au-devant de lui. La rencontre eut lieu au mont de Fuad, non loin d'Armagh. Eochaid A-la-Bouche-Jaune fut tué. Mais Eochaid était sous la protection de Fergus, roi d'Uster; en le mettant à mort, Assal et ses compagnons avaient outragé Fergus, qui demanda réparation. Des cinq compagnons d'Assal, coupables comme lui du meurtre d'Eochaid, quatre étaient les fils de Buide, homme noble, de la race des Feinés comme Assal et Conn Aux-Cent-Batailles : la tribu des Feinés était responsable de leurs faits et gestes ; le cinquième était fils de Dorn, fille de Buide, leur sœur, mais il avait pour père un étranger que Dorn avait épousé sans le consentement de la tribu des Feinés : la tribu des Feinés n'était donc pas responsable des actes de ce jeune homme. La tribu des Feinés consentit à donner à Fergus des dommages intérêts pour l'outrage qu'avaient fait à ce prince Assal, fils de Conn Aux-Cent-Batailles, et les quatre fils de Buide, par leur coopération au meurtre d'Eochaid A-la-Bouche-Jaune : les Feinés abandonnèrent à Fergus une portion de leur territoire, Inver-Ailbine, et moyennant cette cession l'outrage fait à Fergus par Assal et par les quatre frères fut considéré comme effacé. Restait le fils de Dorn : la tribu ne voulant rien donner pour lui, Dorn fut livrée à Fergus comme esclave, et ainsi la réparation était complète.

Quelque temps après, Fergus alla se promener en char sur le bord de la mer sans autre compagnon que son cocher. Le roi et le cocher s'endormirent tous deux : survinrent de petites fées qui saisirent le roi et qui après lui avoir pris son épée l'entraînèrent vers la mer. Fergus avait déjà un pied dans l'eau, quand il se réveilla. Il prit une fée dans

Digitized by Google

chaque main et en serra une troisième sur sa poitrine. « Laissez-nous la vie, » crièrent-elles. « Accordez-moi ce que je vous demanderai, » dit Fergus. « Volontiers, » répondirent les fées, « pourvu que ce ne soit pas au-delà de notre pouvoir. » « Je voudrais comme vous, » dit Fergus, « savoir aller me promener dans les lacs et les mers. » « Tu le sauras, » répondirent les fées, « mais il y aura une exception : tu n'iras pas dans le lac de Rudraide. » Les fées lui mirent des herbes dans les oreilles, et il alla sous mer avec elles.

Un jour, malgré la recommandation des fées, il se mit en tête d'aller aussi dans le lac de Rudraide. Il partit dans son char, accompagné de son cocher; il laissa cocher et char sur le bord du lac, et descendit dans l'eau; mais là il vit un monstre terrible, le Muirdris, qui se dilatait et se contractait comme un soufflet de forgeron.

La vue de ce spectacle redoutable fit fendre jusqu'aux oreilles la bouche de Fergus. Fergus, tout effrayé, sortit du lac au plus vite. « Quel air ai-je? » dit-il à son cocher. « Vous n'avez pas bonne mine, « lui répondit ce domestique, mais vous allez vous remettre, le sommeil vous guérira, vous feriez bien d'aller vous coucher. » Fergus monta dans son char et alla se coucher. Pendant qu'il dormait, le domestique alla consulter les hommes sages du royaume d'Ulster, leur conta l'aventure de Fergus et leur demanda quel roi ils allaient mettre sur le trône, car il était d'usage que tout roi qui devenait difforme était déposé. Les hommes sages furent d'avis que Fergus devait rester dans sa maison, qu'il faudrait empêcher le peuple d'y pénétrer et tenir le pauvre prince dans l'ignorance du malheur qui lui était arrivé; qu'en conséquence on lui ferait prendre tous les jours un bain d'eau sale dans lequel il ne pourrait voir se reproduire ses traits. Pendant trois ans ces instructions furent observées, et Fergus resta dans l'ignorance de l'accident qui l'avait défiguré.

Un jour, cependant, Dorn n'apporta pas le bain assez tôt au gré du malheureux roi. Fergus, irrité, donna à Dorn un coup de cravache. Dorn, en colère, lui reprocha sa difformité. La réponse de Fergus fut un coup d'épée qui tua Dorn. Après ce meurtre, Fergus descendit dans le lac de Rudraide : il y resta un jour et une nuit; il livra combat au monstre; ce combat agita les eaux et fit un bruit qui s'entendit au loin. Fergus fut vainqueur : il sortit avec la tête du monstre, puis il redescendit dans le lac et mourut. Le lac resta rouge de sang pendant un mois.

A la mort de Fergus, on vit recommencer le procès qui avait paru terminé quand les Feinés avaient abandonné à ce prince la terre d'Inver Ailbine et lui avaient livré Dorn en dédommagement de l'outrage que lui avait causé le meurtre d'Eochaid. La coutume ne reconnaissait pas à Fergus le droit de tuer Dorn. Les Feinés demandèrent une réparation. Ils prétendirent reprendre aux habitants d'Uster la terre d'Inver Ailbine.

Digitized by Google

Assal, agissant au nom du roi des Feinés, arriva avec ses chevaux et les installa sur la terre d'Inver Ailbine. Mog Nuadat, agissant au nom du roi d'Ulster, chassa les chevaux. Alors Assal saisit trois vaches laitières sur les habitants d'Ulster, mais ces vaches, qui avaient des veaux, s'échappèrent la nuit et retournèrent en Ulster près de leurs veaux. Assal fit une nouvelle saisie; celle-ci, double de la première, fut de six vaches [1]. La guerre était commencée entre la tribu des Feine et les habitants d'Ulster. Ce fut alors qu'intervint Sen, fils d'Aighé, chef des filés de Connaught. Dans la classe lettrée d'Irlande, identique aux Druides gaulois de César, on distinguait d'un côté les filés, poëtes, historiens et juges, d'autre part les Druides, proprement dits, prêtres adonnés à la divination et à la magie; les bardes étaient de simples chansonniers. Sen, l'un des plus notables filés de son temps, était de plus étranger à l'une et à l'autre des deux tribus en lutte.

Sen fit le compte des dommages-intérêts dus par les Feinés aux habitants d'Ulster et par les habitants d'Ulster aux Feinés. Il employa dans le compte la monnaie de l'époque : l'unité monétaire alors c'était la femme esclave, *cumal* [2]. Pour le meurtre d'Eochaid, les Feinés devaient, d'après le tarif, au roi Fergus et aux habitants d'Ulster, dix-huit femmes esclaves. L'insulte faite par Dorn au roi Fergus, en lui reprochant sa difformité, fut en outre évaluée à neuf femmes esclaves, ainsi la dette des Feinés envers les habitants d'Ulster se montait à vingt-sept femmes esclaves. Quant aux habitants d'Ulster, pour le meurtre de Dorn, ils devaient d'après le tarif à la tribu des Feinés vingt-trois femmes esclaves, au père de Dorn six femmes esclaves, aux frères de Dorn quatre, total trente-trois femmes esclaves. Ainsi la créance des Feinés sur les habitants d'Ulster, en comprenant dans cette créance les droits du père et des frères de Dorn, dépassaient de six femmes esclaves la créance des habitants d'Ulster sur les Feinés. Sen estima donc que les habitants d'Ulster devaient six femmes esclaves aux Feinés. Il calcula que ces six femmes esclaves formaient une valeur égale à la valeur de la terre d'Inver Ailbine que les Feinés avaient donnée aux habitants d'Ulster comme indemnité à cause du meurtre d'Éochaid A-la-Bouche-Jaune et voulaient leur reprendre à cause du meurtre de Dorn : en conséquence il fut d'avis que les habitants d'Ulster devaient rendre d'Inver Ailbine aux Feinés. Les habitants d'Ulster se soumirent à cette sentence arbitrale, et ainsi la guerre fut terminée.

[1] Le passage du *Senchus Mór* relatif à ces deux saisies a été connu vers la fin du IXe siècle par l'auteur du *Glossaire* de Cormac qui le cite trois fois. Voir Whitley Stokes, *Sanas Cormaic*, pp. 8, 71.

[2] La monnaie divisionnaire de la femme esclave, *cumal*, était la vache, *sét*. Une femme esclave valait trois vaches. Voir Whitley Stokes, *Sanas Cormaic*, *Cormac's Glossary*, pp. 29, 30, 42 ; O' Curry, *On manners and Customs of Ancient Irish*, t. II, pp. 35, 60 ; t. III, pp. 30, 311, 479 ; *Ancient laws and institutes of Ireland*, t. III, pp. 98-99, note.

Digitized by Google

En Irlande, au IIe siècle de notre ère, Sen avait eu le même succès que les Druides de Gaule mentionnés par Strabon deux cents ans plus tôt. Se précipitant entre deux armées déjà arrivées sur le champ de bataille et prêtes à en venir aux mains, dit Strabon, les Druides de Gaule rétablissaient la paix entre les deux partis[1]. Ainsi le filé Sen rétablit la paix entre les Feinés et les habitants d'Ulster. Ce jugement resta fameux, et quand, au Ve siècle, les Irlandais convertis par saint Patrice voulurent réunir en un livre les décisions judiciaires qui avaient force de loi, le jugement rendu par Sen entre les Feinés et les habitants d'Ulster fut le premier inscrit dans cette collection, célèbre en Irlande sous le nom de *Senchus môr*, ou « Grand recueil d'antiquités. »

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

V

LA RÉVOLUTION DE M. TAINE[2]

Le XVIIIe siècle est le siècle de l'esprit, avec le mordant pareil aux couleurs éclatantes qui brûlent. A force de se raffiner, de chercher le paradoxe et l'exception, le jugement en est arrivé à ne presque plus fonctionner. Le dénigrement systématique du pouvoir commencé dans les salons prend une forme plus précise dans le pamphlet, d'autant plus répandu qu'il est condamné et se vend sous le manteau. Depuis les tristes et dernières années de Louis XIV, le corrosif a pénétré les mœurs, les institutions, les croyances religieuses et politiques dont vivait la société. Tout reste debout, en apparence, à la merci de la première commotion, qui ne peut se faire attendre. Ceux qui ont mission de conserver n'ont pas foi dans leur tâche; ceux, autrement nombreux, autrement puissants qui démolissent sont emportés par un élan irrésistible; ils ne savent pas même où ils vont. De haut en bas, du grand seigneur et du lettré son commensal jusqu'à l'homme du peuple, la force de l'opinion est tout entière de ce côté-là. Les exubérances de rhétorique, qui à distance nous font sourire, sont prises naturellement

[1] Strabon, l. V, c. IV, § 4, édition Didot, p. 64.

[2] *Les Origines de la France contemporaine*, par M. Taine. *La Révolution*, t. I. Paris, Hachette, 1878, in-8 de III-469 p.

Digitized by Google

à la lettre par la populace. Sur ce terrain si bien préparé, à travers les liens partout relâchés, en face de l'autorité hésitante, désarmée, dépourvue d'initiative jusqu'au bout, l'émeute permanente amènera rapidement la dissolution de l'ancien monde.

Et cependant la Révolution était-elle inévitable? Présenta-t-elle les caractères d'une transformation légitime et salutaire, ainsi que l'affirme une école aussi peu soucieuse, il est vrai, de la logique que de l'histoire? Ou bien doit-on estimer au contraire que le grave péril légué par les fautes des générations précédentes pouvait être conjuré grâce à l'énergie, à la résolution, et que l'explosion du feu grisou devient inévitable par l'expulsion des ingénieurs de la mine et la folie des ouvriers brisant les lampes Davy de leurs propres mains? Le nouveau volume des *Origines de la France contemporaine* consacré à la Constituante, en serrant de plus près cette question capitale, nous fournit des éléments nouveaux, propres à nous rapprocher, plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici, d'une solution philosophique.

Disciple de Sainte-Beuve et de Stendhal dans les procédés d'une analyse patiente, minutieuse, dont l'originalité confine volontiers au paradoxe, mais destiné à s'élever bien au-dessus de ces maîtres, mêlant au luxe de l'érudition les ressources et les recherches d'une imagination inépuisable en même temps que les prétendues conquêtes d'une science aventureuse, alliant l'idiome de la physiologie à la langue de l'historien, dominé longtemps par les défectuosités de sa méthode primitive, M. Taine est en train, grâce à la force des choses et à la croissance continue de son talent, de briser le moule étroit où sont coulées ses premières œuvres. A mesure qu'il étudie les hommes, il échappe au domaine de l'abstraction qui l'avait autrefois possédé. On dirait que ses idées se précisent et s'épurent dans cette familiarité de l'histoire, si salutaire aux âmes honnêtes. Si l'*Ancien régime* laissait déjà loin derrière lui l'*Histoire de la littérature anglaise*, longtemps regardé comme le chef-d'œuvre du maître, le progrès est bien plus sensible encore aujourd'hui. La période développée ici présente un champ de recherches plus défini, un ensemble plus complet, plus facile à saisir. Ainsi, pour la Constituante, tous ceux qui s'étaient donné la peine de recourir aux sources arrivaient d'eux-mêmes aux conclusions exposées par l'auteur avec tant de supériorité de vues, une si grande abondance de détails habilement condensés en quelques pages.

Il faut croire aussi que les enseignements contemporains n'ont pas été perdus pour cet esprit sagace et pénétrant. Nous ne parlons pas de l'heure présente, à laquelle nous ne voulons pas toucher. Mais les défaillances, les rumeurs calomnieuses si promptement répandues, la méfiance incurable contre tout ce qui pouvait nous relever et nous défendre, les tristes symptômes accompagnant nos désastres, puis l'orgie de sang de la Commune, ne sont-ce pas là autant de reproduc-

Digitized by Google

tions serviles des scènes et des tendances de notre première révolution, qu'elles expliquent et font mieux comprendre, à peu près comme si nous y avions assisté? Aux deux époques, les déclamations des meneurs du peuple sont identiques. Ce sera toujours un moyen commode de crier à la trahison pour déguiser sa propre incapacité et son impuissance. Les fauteurs de la Commune nous semblent logiques en se posant en héritiers légitimes des excès comme des principes de la Révolution déchaînée. Leurs aspirations, de même que leur façon de procéder, n'en diffèrent en rien.

C'est là, il faut en convenir, une de ces revanches inattendues qu'un homme sorti des entrailles de la Révolution, un normalien, un libre penseur propagateur des doctrines de Darwin, non pas un noble ou un prêtre, un royaliste et un clérical, suspect d'attache et de regret aux choses du passé, s'érige, sans rancune et sans passion, pour le seul plaisir du chercheur et par amour de la vérité, en inexorable justicier, vienne stigmatiser les théories triomphantes sur lesquelles depuis quatre-vingts ans on argumente sans relâche, rendant à leur néant les idoles d'argile et de boue qui tiennent encore les populations agenouillées à leurs pieds. Aussi l'on comprend les frémissements de colère que n'a pu retenir une certaine presse en voyant presque à côté d'elle se lever ce défenseur inespéré du bon sens et du droit, faisant complétement table rase de ce qui avait été péniblement échafaudé depuis un demi-siècle. Par surcroît de disgrâce, le malheur veut qu'il n'y ait pas grand'chose à répondre à cette avalanche de documents authentiques tout d'un coup produits au grand jour. Inconnus les uns aux autres, les témoignages concordent et s'appuient mutuellement. Les séances de l'Assemblée nationale qu'un rédacteur du *Moniteur* écrivant à Robespierre, avouait effrontément avoir défigurées et falsifiées, reviennent elles-mêmes à leur véritable physionomie, et nous montrent ce qu'était devenue la liberté de la tribune et du vote [1].

Osant confondre dans une réprobation commune, presque égale, la cause et l'effet, la Constituante posant les principes et la Convention en déduisant les dernières conséquences, la Constituante qui tolère ou excuse les crimes, la Convention qui les ordonne et les généralise, M. Taine rompt, comme en se jouant, la chaîne des sophismes accrédités à l'aide desquels on a légitimé tous les excès, les prétendues nécessités imaginées après coup du côté de l'agression impolitique et brutale. Il y a chez lui par éclairs du Joseph de Maistre quand les paroles indignées s'échappent, mais, plus couramment, du *coroner* conduisant une enquête à l'anglaise, réunissant de sang-froid les preuves en faisceau,

[1] *Papiers inédits trouvés chez Robespierre*. Paris, 1828, t. I, p. 11, et pièces justificatives n° XVII. — Par contre, Camille Desmoulins fait le même reproche à Pankoucke. (*Révolution de France et de Brabant*, n° 70, p. 231.)

Digitized by Google

classant méthodiquement les résultats obtenus. Jamais un tel acte d'accusation n'avait été dressé contre la Révolution avec autant d'autorité, de netteté, de logique. Dans le camp opposé au nôtre, l'auteur des *Origines de la France contemporaine* est, avec Laboulaye, un des quatre ou cinq aimant sincèrement la liberté. C'est en effet sa cause qu'il a voulu servir; elle est toujours son point de départ et la base de ses raisonnements. Mais, chez ce philosophe amer, revient, comme une ironie sanglante, avec le mépris tout matérialiste de l'homme, sa prétendue origine simiesque. Le passage est curieux : « Vous comprendrez, dit-il, comment du paysan, de l'ouvrier, du bourgeois pacifiés et apprivoisés par une civilisation ancienne, on voit tout d'un coup sortir le barbare, bien pis, l'animal primitif, le singe grimaçant, sanguinaire et lubrique, qui tue en ricanant et gambade sur les dégâts qu'il fait. » (P. 70.)

Au lieu de présenter un phénomène spontané, éclatant par son propre effort, la Révolution au contraire, du commencement à la fin, est machinée comme un mélodrame du boulevard. Pièces en main, M. Taine écrit le scénario, toujours le même, dresse le catalogue des figurants de l'émeute. Les odieuses et banales déclamations de Rousseau — ce faux moraliste répugnant — et de l'école de mensonge formée autour de lui, composent le répertoire facile dans lequel on puise pour les occurrences les plus diverses. En tête, l'élite, les patriotes, les conducteurs et les chefs en possession du mot d'ordre, « les fruits secs et les fruits verts » de la basoche et de la littérature, avocats véreux, procureurs trop connus dans leur province, débutants du journalisme en quête d'un succès rapide, comédiens de bas étage, gentilshommes exclus de leur ordre par les écarts de leur vie ; à côté du petit nombre de ceux qu'enivra le vin capiteux de la philosophie, qu'entraînent les illusions généreuses de la jeunesse, les déclassés, auxquels la présomption, l'incapacité, l'inexpérience ont fermé toutes les carrières, animés des ferments de la haine et de l'envie. « L'homme à pique est mené par l'homme à phrase : » faméliques et illettrés, « anciens brigands ou repris de justice ayant encore la marque sur le dos, » souteneurs de la prostitution, déserteurs dont le nombre grossit chaque jour par l'impunité, vagabonds et faux-sauniers, forts de la halle déguisés en femmes donnant le bras aux gourgandines de l'égout ; toute l'écume que la grande ville ne révèle qu'aux heures de commotions et de pillage. L'engeance déjà apparue lors de la *guerre des farines*, se manifeste cette fois avec une autre audace. Les criminels de droit commun sentent qu'outre l'immunité ils vont entrer en possession de la faveur publique et de toutes sortes de priviléges. Le lendemain du 10 août, à Versailles, la foule arrache un parricide au supplice. Cette même populace, qui massacre les prêtres et les nobles, retrouve tout d'un coup sa sensibilité pour délivrer les condamnés des mains du bourreau. Plus

Digitized by Google

tard, ils sont amnistiés en masse, à mesure que les lois se montrent plus iniques et plus cruelles pour les honnêtes gens.

D'heure en heure, cette cohue disparate, ce ramassis de forces perverses, dont quelques coups de plats de sabre eussent fait justice au début, grossit de toute la faiblesse de l'autorité, à laquelle elle se substitue peu à peu. Le branle commence par les réunions tumultueuses du jardin du Palais-Royal, où se déversent les millions d'un prince du sang, aussi peu avisé que coupable. C'est l'embryon du club des Jacobins, le véritable gouvernement, dont les séances primeront en effet, dans le *Journal de la Montagne*, organe du parti, celles mêmes de la Convention. En attendant, l'émeute fonctionne régulièrement, reçoit sa solde, exerce la police de l'Assemblée, excitant ou faisant taire à son gré les orateurs, pesant sur les votes, poursuivant de ses menaces et de ses huées les membres du côté droit; elle ramène le Roi prisonnier de Versailles; elle coupe les têtes avant que la guillotine universelle soit dressée; dictant les jugements par l'intimidation, cassant et faisant nommer les généraux, elle usurpe à la fois toutes les formes du pouvoir. Cette « lèpre » s'étend bientôt à chacune des communes de France, et n'a même plus besoin de prétexte politique pour sévir. Quand une proie en vaut la peine, on ne s'inquiète plus de l'opinion. Non-seulement de l'abbaye et du château, mais de l'habitation du riche non proscrit et regardé comme inoffensif, les agitateurs de village reviennent les mains pleines. Dans cette invasion, comparée justement par l'auteur à celle des barbares, la meilleure partie des dépouilles revient, non au trésor de la République, mais à ceux qui les ont conquises. Quoi qu'on puisse dire, le bien d'autrui fut, comme du temps de la Réforme, une des puissantes attractions. La nation, qui reconnaît volontiers la déclaration des droits de l'homme, s'est insurgée contre les préceptes trop gênants du Décalogue. Tandis que les personnages en vue profitaient de leurs fonctions pour s'enrichir par l'agiotage des biens nationaux, les démagogues subalternes étaient forcés de se contenter de pièces d'argenterie, de meubles, de quelques rouleaux de louis, ou moins encore, suivant leur importance ou leur entregent. Quand la presse était trop grande et que l'on se précipitait à la curée, il fallait partager entre les contendants un drap de lit, même un mouchoir de poche. Quelquefois on procédait à la démolition du château pour s'approprier les pierres, les ferrures, les boiseries. M. Taine prend, au hasard, dans les différentes contrées, des centaines d'exemples de ces pillages et dévastations. S'il l'avait jugé nécessaire, il eût pu facilement en décupler le nombre.

D'ailleurs, sa ferme résolution de ne pas s'exposer à dépasser la vérité le contraint souvent à rester au-dessous. « La liste des châteaux incendiés ou dévastés en Dauphiné est immense. La commission des

Digitized by Google

États en cite déjà seize [1]. » Nous possédons une note manuscrite du temps qui, pour une partie seulement du Viennois, donne, avec l'indication des seigneurs, les noms de huit châteaux incendiés, de quarante saccagés et pillés, sans compter un certain nombre où les dégâts ont été peu importants. Les destructions de 1792 ne figurent pas encore, bien entendu, dans la nomenclature. D'autres sont rachetés à prix d'argent, comme on en agit avec les bandits de Calabre ou de Sicile. Mais les conditions ne sont pas toujours tenues. Saint Pierre de Paladru, appartenant à M. de Revol, est rançonné, néanmoins pillé. Des enquêtes judiciaires, qui naturellement n'amenaient pas de condamnations, nous fournissent de minutieux détails sur ces tristes scènes. Un de ces dossiers nous a permis autrefois de raconter la curieuse histoire de la démolition du château du Merley, sur la commune de Clérieu (Drôme), appartenant au comte de Saint-Vallier, qui cependant n'avait pas émigré et ne figurait sur aucune liste de suspects. Le juge de paix s'adjugea quelques objets précieux « qui risquaient de disparaître,» et le maire, ayant eu la bonne grâce de prêter sa charrette aux démolisseurs, obtint pour sa part les tuiles de la toiture [2]. L'ouvrier fanatisé des villes, le paysan ignorant et méfiant « qui font une spéculation de cupidité, un nouveau genre de contrebande, » sont entraînés par de plus coupables. Les gazetiers sont les chefs d'orchestre, qui battent la mesure et donnent le signal. « Qu'on se représente ces directeurs de l'opinion tels qu'ils étaient, il y a trois mois : Desmoulins, avocat sans cause, en chambre garnie, vivant de dettes criardes et de quelques louis arrachés à sa famille; Loustalot, encore plus inconnu, reçu l'année précédente au Parlement de Bordeaux et débarqué à Paris pour trouver carrière; Danton, autre avocat de second ordre, sorti d'une bicoque de Champagne, ayant emprunté pour payer sa charge, et dont le ménage gêné ne se soutient qu'au moyen d'un louis donné chaque semaine par le beau-père, limonadier; Brissot, bohème ambulant, ancien employé des forbans littéraires, qui roule depuis quinze ans sans avoir rapporté d'Angleterre ou d'Amérique autre chose que des coudes percés et des idées fausses; Marat enfin, écrivain sifflé, savant manqué, philosophe avorté, falsificateur de ses propres expériences, pris par le physicien Charles en flagrant délit de tricherie scientifique, retombé du haut de ses ambitions démesurées au poste subalterne de médecin dans les écuries du comte d'Artois. A présent Danton, président des Cordeliers, peut dans son district faire arrêter qui bon lui semble, et la violence de ses motions, le tonnerre de sa

[1] Page 103, note 2.

[2] *Essai historique sur la baronnie de Clérieu.* Lyon, 1873, p. 130. — La procédure est aux archives du château de Saint-Vallier et le *duplicata*, s'il n'a pas été détruit, doit se trouver au greffe du tribunal à Valence.

Digitized by Google

voix lui donnent en attendant mieux le gouvernement. Un mot de Marat vient de faire massacrer à Caen le major de Belsunce. Desmoulins annonce avec un sourire de triomphe « qu'une grande partie de la capitale le nomme parmi les principaux acteurs de la Révolution et que beaucoup même vont jusqu'à dire qu'il en est l'auteur. » De tout le poids de leur inexpérience, de leur incapacité, de leur imprévoyance, de leur peur, de leur crédulité, de leur entêtement dogmatique ils poussent aux attentats populaires et tous leurs articles ou discours peuvent se résumer en cette phrase : « Peuple, c'est-à-dire vous, les gens de la rue qui m'écoutez, vous avez des ennemis, la cour et les aristocrates; et vous avez des commis, l'hôtel de ville et l'assemblée nationale. Mettez la main sur vos ennemis pour les pendre et sur vos commis pour les faire marcher [1]. »

Cette énumération homérique pourra s'étendre à tous les politiques, publicistes, représentants du peuple, orateurs en plein vent, membres du tout-puissant Comité de salut public ou des clubs villageois, non moins omnipotents, non moins cruels dans leur étroite circonscription. Depuis les utopistes de la Constituante, érigés après coup en grands hommes par la crédulité publique, jusqu'aux bourreaux de la Convention; depuis le ménage Roland ne pouvant pardonner à la cour de n'avoir pas consenti à le décrasser de sa roture et laissant, pendant son ministère, couler le sang de septembre, jusqu'à Fouquier-Tinville, l'hyène du tribunal révolutionnaire, des rêveurs dangereux aux bandits de la caverne de Schinderhannes, il y a sans doute une distance immense, une gradation infinie de responsabilité, de culpabilité par conséquent; mais sans exception, tous ont travaillé à tromper, à exaspérer les foules, ne reculant devant aucune conséquence. Nés pour la même obscurité, dont ils réussissent à s'échapper au milieu des ruines de la patrie, les Montagnards qui exigent la tête du Roi, les Girondins qui la laissent tomber sont pétris du même limon funeste, et doivent successivement être emportés par le torrent, dont ils ont rompu les digues. Jamais, en effet, il ne fut plus facile d'arriver à la renommée que pendant la Révolution et dans la période qui l'a immédiatement précédée. Il suffit d'être emphatique et violent pour faire du bruit et attirer des lecteurs.

Les législateurs de ce temps, et ceux qui marchent derrière eux, tour à tour les inspirant ou subissant leur impulsion, ressemblent au sauvage, tout à coup en possession d'une montre. Dans son ignorance du mécanisme, il commence par briser le grand ressort ; naturellement il n'accuse pas son inexpérience, mais s'en prend à la montre elle-même, qui s'est arrêtée et qu'il tourmente en vain; de dépit, il l'écrase contre la muraille. La moralité du *Loup et de l'Agneau* se pro-

[1] Page 119.

Digitized by Google

duit sur une immense échelle. La France a rencontré un roi d'une honnêteté qui va jusqu'aux extrêmes limites du scrupule, ardemment préoccupé du bonheur de son peuple, croyant à la vertu dans un siècle corrompu, ne demandant qu'à restreindre sa propre autorité, malheureusement dépourvu « de l'initiative d'un homme ordinaire, » toujours trop prêt à s'offrir en holocauste. Lorsqu'il ouvre lui-même la crise des réformes, dont, comme tout le monde, il sent le besoin, au lieu d'adopter un plan et un parti pris, il provoque la discussion tumultueuse; il demande à chacun son avis, aux assemblées provinciales, aux notables, aux Constituants; il se désintéresse des élections, qui vont décider du sort de son trône et de l'avenir de la société, laissant déchoir l'influence jusqu'aux juristes de campagne, ses pires ennemis; plus tard il imposera à ses défenseurs d'ouvrir la porte aux assassins. Ceux qui, par leurs lois ineptes, l'ont emprisonné dans un fauteuil doré, où ils le traitent en suspect, permettant qu'à chaque moment on l'abreuve d'outrages et qu'on menace sa vie, prétendent le rendre chaque jour plus responsable de leurs sottises, de leurs crimes, des obstacles qu'ils se sont créés. Ce n'est que lorsqu'on touche à sa conscience, le seul bien auquel il tienne réellement, qu'il essaye par des efforts timides et sans suite de rompre une maille du réseau où les chasseurs impitoyables l'ont jeté comme une bête fauve. Mais ni sa faiblesse, ni sa bonté, ne sont capables d'une longue résistance; il cède, il cède toujours, présenté pourtant à la foule aveugle comme l'obstacle à cette liberté qu'il a voulu établir, que des mains sanglantes sont en train d'étouffer! Dédaigneusement, en quelques mots, il n'en fallait certainement pas davantage, M. Taine écarte les prétendues machinations imputées au royal martyr.

Louis XVI n'est pas le seul gardien de la société qu'il importe de supprimer. Tout ce qui fut doit disparaître, et « ce qui recommandait au respect désignera désormais à la malveillance ». On s'attaque par la persécution et l'outrage à toute l'ancienne hiérarchie, clergé, noblesse, armée, magistrature. La législation répond aux actes populaires ou les provoque. En face des hommes et des événements, M. Taine est amené à réformer ce que ses premiers jugements sur l'ancien régime présentaient de trop absolu, souvent de partialement défavorable [1]. D'accord avec sa raison, ses sympathies sont du côté des victimes. Il reconnaît que « la moitié au moins des ordres monastiques était digne de tous les respects. » — « Et, ajoute-t-il, j'omets ici les moines,

[1] Dans une série d'articles publiée par la *Décentralisation* de Lyon (sept. et oct. 1876), qui bien certainement n'est pas arrivée à la connaissance de M. Taine, nous avions relevé un certain nombre de ces erreurs, de ces injustices. Avec une parfaite bonne foi, l'auteur lui-même atténue ou redresse quelques-unes de ses assertions.

Digitized by Google

dont le tiers est demeuré régulier et zélé, les bénédictins qui continuent la *Gallia christiana* et à soixante ans travaillent l'hiver dans une chambre sans feu, les trappistes qui cultivent la terre de leurs mains, tant de monastères qui sont des séminaires d'éducation, des bureaux de charité, des hospices de passage et dont tous les villages voisins demandent la conservation à l'Assemblée nationale. » Qu'on nous permette de citer un exemple, que nous avons recueilli dans les traditions locales. Les chartreux de Bonnefoy, en Vivarais, étaient humbles, instruits, attachés à leurs devoirs ; le géologue Faujas de Saint-Fond, le naturaliste Giraud Soulavie, dont les excursions scientifiques s'abritaient sous leur toit hospitalier, nous ont transmis le souvenir des vertus, des connaissances très-variées de ces pieux enfants de saint Bruno ; leur inépuisable charité nourrissait, vêtait les pauvres de la contrée. Quand on les chassa de leur cloître, quand on les dépossédа des forêts, qu'ils avaient défrichées au XIIe siècle, l'émotion fut si grande, parmi les rudes montagnards de cette région alpestre, qu'ils déclarèrent devoir faire un mauvais parti à celui qui oserait acheter les biens des bons moines. Un acquéreur étranger au pays profita de telles dispositions pour se faire adjuger les propriétés à bas prix.

Quant aux couvents de femmes, notre auteur constate, en dépit de la *Religieuse* de Diderot, des *Victimes cloîtrées* et autres élucubrations du même goût, que « presque partout la ferveur, la sobriété, l'utilité sont incontestables. » Les religieuses supplient avec larmes l'Assemblée, qui ne voulut pas se souvenir qu'elles étaient les seules institutrices des filles du peuple, de leur laisser continuer leur pauvre et sainte vie.

Les sentiments droits, honnêtes, sincèrement libéraux de M. Taine s'expriment avec autant d'énergie que d'éloquence sur la spoliation des biens du clergé : « De ce que les corps ecclésiastiques avaient besoin d'être réformés, il ne s'ensuivait pas qu'il fallût les détruire ni qu'en général les corps propriétaires soient mauvais dans une nation. Affectés par fondation à un service public et possédant sous la surveillance lointaine ou prochaine de l'État la faculté de s'administrer eux-mêmes, ces corps sont des organes précieux et non des excroissances maladives. — En premier lieu, par leur institution un grand service, le culte, la recherche scientifique, l'enseignement supérieur ou primaire, l'assistance des pauvres, le soin des malades est assuré sans charge pour le budget, mis à part et à l'abri des retranchements que pourraient suggérer l'embarras des finances publiques, défrayé par la générosité privée, qui trouvant un réservoir prêt, vient de siècle en siècle y ramasser ses mille sources éparses : là-dessus, voyez la richesse, la stabilité, l'utilité des universités allemandes et anglaises. — En second lieu, par leur institution l'omnipotence de l'État trouve un obstacle ; leur enceinte est une protection contre le niveau de la monarchie absolue. Un

Digitized by Google

homme peut s'y développer avec indépendance sans endosser la livrée du courtisan ou du démagogue, acquérir la richesse, la considération, l'autorité, sans rien devoir aux caprices de la faveur royale ou populaire; se maintenir debout contre le pouvoir établi ou l'opinion régnante, en lui montrant autour de lui tout un corps rallié par esprit de corps. Tel aujourd'hui un professeur à Oxford, à Gœttingen, à Harvard. Tel, sous l'ancien régime, un évêque, un parlementaire et même un simple procureur. Rien de pis que la bureaucratie universelle, puisqu'elle produit la servilité uniforme et mécanique. Il ne faut pas que les serviteurs du public soient tous des commis du gouvernement, et dans un pays où l'aristocrate a péri les corps sont le dernier asile... S'ils sont religieux et laborieux, non-seulement ils offrent un débouché à des besoins profonds de conscience, d'imagination, d'activité et de discipline, mais encore ils les endiguent et les dirigent dans un canal dont la structure est un chef-d'œuvre et dont les bienfaits sont infinis. »

L'étroitesse d'esprit des singuliers théoriciens qui, d'une part, prétendaient imposer à la nature rebelle les paradoxes de Rousseau, et de l'autre, et surtout, poursuivaient les traditions des légistes romains sacrifiant l'individu à l'État ou à César, n'était pas susceptible d'accueillir des idées d'un ordre aussi élevé. En s'imaginant avancer, ils retrogradaient vers le passé païen.

« Changez, si cela est nécessaire, continue l'auteur, les administrateurs, et la répartition du bien légué, mais n'en détournez rien pour des services d'une espèce étrangère; il n'est affecté qu'à celui-là ou à d'autres très-semblables. Les quatre milliards de fonds, les deux cent millions de revenus ecclésiastiques en sont la dotation expresse et spéciale. Ils ne sont pas un tas d'or abandonné sur la grande route et que le fisc puisse s'attribuer ou attribuer aux riverains. Sur ce tas d'or sont des titres authentiques, qui, en constatant sa provenance, fixent sa destination, et votre seule affaire est de veiller pour qu'il soit remis à son adresse. Tel était le principe sous l'ancien régime, à travers des abus graves et sous les exactions de la commende. Quand la commission ecclésiastique supprimait un ordre, ce n'était pas pour adjuger ses biens au trésor public, mais pour les appliquer à des séminaires, à des écoles, à des hospices.....

» Exécuteur testamentaire de la succession, l'État abuse étrangement de son mandat lorsqu'il la met dans sa poche pour combler le déficit de ses propres caisses, pour la risquer dans de mauvaises spéculations, pour l'engloutir dans sa propre banqueroute, jusqu'à ce qu'enfin, dans ce trésor énorme amassé pendant quarante générations pour les enfants, pour les infirmes, pour les malades, pour les pauvres, pour les fidèles, il ne reste plus de quoi payer une maîtresse dans une école, un desservant dans une paroisse, une tasse de bouillon dans un hôpital. »

Digitized by Google

Mais cette mesure, que M. Taine qualifie nettement de vol, ne pouvait suffire à l'intolérance de la secte; il fallait, après avoir dépouillé le clergé, le diviser, le discréditer auprès des fidèles, lui interdire les fonctions du culte, en attendant que le moment fût venu de l'exterminer. Les Gallicans, du moins quelques-uns d'entre eux, ne sachant où on les menait, eurent le tort de prêter leur aide aux incrédules, ennemis de toute religion. Le serment à la constitution civile est non-seulement inique, mais ne peut être qu'une violence passagère, sans résultats durables. « Ce qui autorise la société civile et religieuse, c'est la longue série des services que depuis des siècles elle rend à ses membres..., c'est le besoin qu'ils ont d'elle et l'attachement qu'ils ont pour elle, c'est la persuasion imprimée en eux que, sans elle, un bien auquel ils tiennent plus qu'à tous les autres leur ferait défaut. Dans la société civile, ce bien est la sûreté des personnes et des propriétés. Dans la société religieuse, ce bien est le salut éternel de l'âme. Sur tout le reste la ressemblance est complète, et les titres de l'Église valent les titres de l'État. C'est pourquoi, s'il est juste qu'il soit indépendant et souverain chez lui, il est juste qu'elle soit indépendante et souveraine..... Quel que soit le régime ecclésiastique, l'État abuse de sa force lorsque, sans l'assentiment des fidèles, il l'abolit ou l'impose. Non-seulement il viole le droit, mais le plus souvent sa violence est vaine. Il a beau frapper, la racine de l'arbre est hors de ses atteintes. » Dignes et graves paroles, qui honorent M. Taine. Fidèle à son rôle d'historien, il a beau se défendre d'être un homme de parti. Le courageux écrivain s'est sans doute parfaitement rendu compte des colères que sa sincérité soulèverait parmi les tartuffes de la démocratie. On sait ce qu'a coûté à M. Camille Rousset la vérité sur les volontaires de 92.

Justice complète est aussi rendue à la noblesse, que, dans son *Ancien régime*, M. Taine n'avait peut-être pas étudiée d'assez près, qui se montre alors, il est vrai, sous son côté le plus brillant, le culte de l'honneur, avec cette vieille habitude toute française de regarder la mort en face sans une émotion trop marquée. Par leurs traditions, leur manière de voir, les préjugés mêmes de leur orgueil, les fiers et légers gentilshommes, dont beaucoup avaient subi bien des entraînements vains et frivoles, se trouvaient cependant les mieux préparés à résister aux tristes influences de la peur, l'idole de ces temps néfastes. Quand le reste s'écroule autour d'eux, sur ce terrain du moins, ils sont encore les maîtres et les premiers. Ils ne pactisèrent pas, et ne songèrent pas un moment à se mettre à l'abri en se jetant dans le mouvement, ce qui eût été possible pour presque tous, facile pour un grand nombre. N'oublions pas que la plupart étaient animés d'un esprit libéral, qu'avec une grande générosité et non moins de bons sens, sans attendre la pression publique, ils avaient proposé la réduction de leurs priviléges, préférant à leur propre intérêt l'intérêt général, comprenant, à *par*

Digitized by Google

quelques rares exceptions, que ces avantages autrefois justifiés avaient perdu leur raison d'être. Après le sacrifice consommé complétement, peut-être trop complétement, au 4 août, qu'ont-ils reçu de la reconnaissance publique en échange d'une conduite aussi louable? — Officiers, ils ont été insultés, chassés, massacrés quelquefois par une soldatesque débandée, où la prostitution se faisant l'agent le plus actif de la désorganisation sociale, les leçons séculaires de la discipline, le sentiment du devoir, jusque-là tout-puissant, s'évanouissait en un moment; leur vieil étendard immaculé, pour eux signe visible de la grandeur de la patrie et du dévouement absolu à la Maison royale, qui l'avait faite, était remplacé par un nouveau drapeau, qui depuis a conquis, lui aussi, ses souvenirs glorieux, mais ne représentait alors que le désordre et les chants sinistres de l'hymen du sang. Rentrés dans leurs châteaux, ces nobles, accoutumés au respect, dont beaucoup avaient des droits incontestables à l'estime, à la gratitude de leurs concitoyens par leur tolérance, l'affabilité de leur caractère, les bienfaits répandus autour d'eux, se trouvaient en butte aux persécutions des autorités locales, choisies trop souvent, grâce à la violence et à l'intrigue, dans ce qu'il y avait de pire parmi les populations des bourgs et des villages; ils devenaient le point de mire de la méfiance des paysans égarés et fanatisés, jusqu'à ce qu'une émeute vînt détruire et ensanglanter leur foyer.

Je ne sais si la Révolution est capable de former des saints, disposés à présenter l'autre joue à celui qui les frappe. En tout cas, à la noblesse française, ancienne ou récente, illustre ou obscure, il fallait demander tout hormis cela. M. Taine ne peut cependant s'empêcher de revenir sans cesse sur son admiration pour le stoïcisme, la longanimité, l'humanité, la dignité avec laquelle elle subit ces cruelles épreuves. « Leur courage est de l'espèce la plus rare, puisqu'il consiste à rester en faction, impassible sous les affronts et sous les coups. » Ils ne prennent une détermination que lorsque l'existence leur est devenue absolument impossible sur le sol natal. N'oublions pas que d'autres, comme La Fayette, qui avaient donné le plus de gages à la Révolution, se virent à leur tour contraints de recourir à cette ressource extrême.

Toute l'argumentation de la presse républicaine repose sur un véritable jeu de mot et un anachronisme : elle prétend que l'émigration a précédé la Terreur, qu'elle ne fait commencer sans doute qu'à la date officielle, les massacres de Septembre. Mortimer-Ternaux établit au contraire, après lui M. Taine prouve surabondamment, qu'avant même le 14 juillet 1789, jour de la prise de la Bastille, les émeutes et l'agitation à Paris, en province les diverses jacqueries, ont plongé le pays dans cet état de décomposition que notre auteur désigne sous le nom d'*anarchie spontanée* et qui constitue la première forme du régime de la Terreur. Si les gentilshommes ont émigré et avec eux bien d'autres

Digitized by Google

personnes honnêtes et paisibles, étrangères à la noblesse, c'est que les uns et les autres ont été entraînés par un système suivi d'iniquités et de violences de la part des autorités et de la populace, par les atteintes portées à leur conscience, par la destruction de leurs propriétés, les menaces contre leur vie et celle de leur famille.

Éloignés comme nous le sommes des circonstances qui l'ont fait naître, il est sans doute facile aujourd'hui de condamner l'émigration, qui fut, il est vrai, une faute politique, mais en tout cas eut pour résultat de sauver de l'échafaud des centaines de milliers de têtes innocentes. M. Taine fait, avec beaucoup de sens, la part du temps et des nécessités. «Vingt-cinq mille familles, » la « pépinière des armées et des flottes, » l'élite des propriétaires-agriculteurs, tant de gentilshommes qui font valoir sous leurs yeux la petite terre où ils résident « et n'ont pas un an en leur vie abandonné leurs foyers domestiques, » deviennent les parias de leur canton. Dès 1789, ils commencent à sentir que la place n'est plus tenable..... Privilégiés à rebours, les nobles ne peuvent rester dans un pays où, en respectant la loi, ils sont effectivement hors la loi. Les premiers, qui ont émigré le 15 juillet 1789, avec le prince de Condé, avaient reçu la veille à domicile la liste de proscription où ils étaient inscrits, et où l'on promettait récompense à qui apporterait leur tête au caveau du Palais-Royal. D'autres, plus nombreux, sont partis après les attentats du 6 octobre. Dans les derniers mois de la Constituante, l'émigration se fait par troupes et se compose d'hommes de tout état... Peu à peu l'exemple est devenu contagieux ; ce sont des gens d'épée et le point d'honneur les pousse ; beaucoup vont rejoindre les princes à Coblentz, et combattront contre la France en croyant ne combattre que contre leurs bourreaux. L'assemblée a traité les nobles comme Louis XIV a traité les protestants. Dans les deux cas, les opprimés étaient une élite. Dans les deux cas, on leur a rendu la France inhabitable. Dans les deux cas, on les a réduits à l'exil et on les a punis de s'exiler. Dans les deux cas, on a fini par confisquer leurs biens et par punir de mort tous ceux qui leur donnaient asile. Dans les deux cas, à force de persécutions, on les a précipités dans la révolte. A l'insurrection des Cévennes correspond l'insurrection de la Vendée, et l'on trouvera les émigrés, comme jadis les réfugiés, sous les drapeaux de la Prusse et de l'Angleterre. » En un mot, l'émigration fut l'effet et non la cause.

Nous sommes forcé de nous arrêter ici à l'écorce de notre sujet, aux pages les plus saisissantes. Mais ce livre, qui projette sur notre avenir une lumière sinistre, demande plus qu'un compte rendu superficiel. Nous espérons revenir, dans quelque temps, à M. Taine, en étudiant la place définitive faite à la Constituante dans l'histoire par les documents nouveaux et les nouvelles investigations.

ANATOLE DE GALLIER.

Digitized by Google

VI

M. CAMILLE ROUSSET

ET L'HISTOIRE DE LA GUERRE DE CRIMÉE

Le temps n'est pas loin où l'on médisait volontiers de *l'histoire-bataille*. C'était le temps où la guerre elle-même passait pour un fléau près de disparaître. Malgré de cruels mécomptes ou de sinistres présages, certains esprits n'avaient pas renoncé au rêve de la paix universelle et perpétuelle, et il ne leur semblait pas inutile, pour mieux bannir la guerre du monde, d'en effacer jusqu'au souvenir. En France, dans un pays militaire par tradition comme par nécessité, l'histoire nationale protestait de longue date contre cette séduisante utopie, et depuis vingt ans, personne ne l'a invoquée à ce point de vue avec plus d'autorité et d'à-propos que M. Camille Rousset.

Son coup d'essai, longuement préparé il est vrai, fut un coup de maître. L'*Histoire de Louvois*, parue en 1861, était pour le modeste professeur de l'Université, inconnu la veille, un succès qui brusquait la renommée; pour le public, habitué à contempler le siècle de Louis XIV dans les chefs-d'œuvre littéraires de cette époque ou dans les rapides esquisses de Voltaire, c'était une révélation. Jusque là, la gloire militaire du grand règne était tout entière sur les champs de bataille; il semblait que Turenne et Condé eussent improvisé, sous le regard de Louis, des victoires dont Bossuet et Fléchier, interprètes de la postérité, avaient improvisé à leur tour la louange. Louvois apparaissait discrètement derrière eux comme un commis laborieux, un intermédiaire obligé entre le grand roi et ses généraux; à peine lui savait on gré d'une tâche ingrate dont on ignorait l'étendue et le mérite. Il était convenu que le maître avait tout fait, et Voltaire lui attribue sans façon toutes les réformes militaires accomplies sous son règne, (*Siècle de Louis XIV*, ch. XXIX.)

Or voici que, par la volonté patiente d'un écrivain justement passionné pour son sujet, Louvois reprenait sa place légitime à côté des grands hommes dont il avait préparé les succès : on voyait comment il l'avait conquise par trente années d'un travail infatigable et s'étendant à tout, comment il avait monté pièce par pièce la formidable machine de guerre qui valut à la France la suprématie en Europe. Cette force

Digitized by Google

dont on ne connaissait que les dehors et les résultats acquis, se montrait ici dans ses origines et sa raison d'être en quelque sorte, avec tous les ressorts qui la faisaient agir et la rendirent si longtemps irrésistible. De la part de l'auteur, ce n'était pas un mince mérite que d'avoir condensé, en quatre volumes, neuf cents cartons in-folio de correspondances, et d'avoir comme exhumé la mémoire de Louvois sous la poussière des innombrables pièces d'archives où elle était ensevelie. Plus de ces généralisations brillantes qui avaient fait la fortune passagère des historiens du dernier siècle, mais une suite d'analyses, de citations peut-être un peu abondantes au gré de certains lecteurs impatients, aboutissant à un tableau d'ensemble largement coloré, où les points de vue étaient variés sans être confus, où le soin apporté aux détails secondaires ne nuisait point à l'effet général. Voltaire eût peut-être traité M. Camille Rousset comme il traitait les bénédictins, « infatigables et pesants » et leurs « gros livres inutiles » (Lettres des 6 mai et 26 juillet 1733); il ne se doutait pas qu'un jour on pourrait l'accuser de légèreté, et qu'un travail éloquent, soigneusement étudié dans toutes ses parties, effacerait la page où il esquisse l'œuvre de Louvois sans daigner nommer l'ouvrier. Notre temps aime en effet l'érudition, même appliquée aux sujets ingrats en apparence : on ne contemplerait pas volontiers un *Tableau de Paris* tel que celui jadis crayonné par Mercier, tandis qu'on accueille avec une faveur constante les études quasi-anatomiques de M Maxime Du Camp. Aussi quelle bonne fortune de trouver l'inédit et de voir la lumière portée dans les moindres recoins, quand il s'agit d'une grande époque et de personnages de premier ordre !

Au surplus, il y avait dans l'*Histoire de Louvois* autre chose qu'une jouissance délicate pour un lecteur instruit, car elle contenait des leçons sérieuses à l'adresse de ceux qui ont à se demander comment se crée et se conserve la force militaire d'un pays. Pour les compléter, M. Camille Rousset ne tarda pas à publier, sous le titre modeste d'*étude*, une attachante biographie du comte de Gisors. « Nous avons essayé, dit-il dans la préface, de montrer dans l'*Histoire de Louvois* comment se fait une bonne armée ; nous essayons de montrer dans ce livre comment une bonne armée se défait. » Ici encore Voltaire (*Siècle de Louis XV*, ch. XXXIII) a fourni le thème, et son court mais significatif panégyrique du comte de Gisors a trouvé dans le volume de M. Rousset sa complète justification. Ce petit-fils de Fouquet, ce colonel tué à vingt-six ans, au milieu de la déroute de Crevelt, fut le modèle du soldat dans une armée en décadence, et de l'homme privé dans une société corrompue, presque un héros de roman. Les figures qui l'entourent, esquissées avec un art discret, sont celles des principaux chefs de notre armée pendant la guerre de Sept ans, les uns, comme Belle-Isle ou Saint-Germain, dignes d'une

Digitized by Google

époque meilleure par leurs talents et leur caractère, les autres comme le comte de Clermont ou tel autre favori de la Pompadour, descendants dégénérés des Condé et des Villars; et elles donnent à ce portrait, qu'elles illuminent de leur propre lumière ou font ressortir par le contraste, toute la valeur d'un tableau d'histoire.

Ces deux premiers ouvrages, d'inégale importance, résumaient le passé militaire de l'ancienne France. M. Camille Rousset, installé aux archives de la Guerre, gardien d'un magnifique dépôt et heureux d'en faire libéralement les honneurs, en tire profit tout le premier, et poursuit avec la même patience, la même rigueur de méthode ses recherches sur les armées de la Révolution et de l'Empire. Les *Volontaires de* 1792 et la *Grande Armée de* 1813 sont encore des études, des thèses si l'on veut, mais les témoignages qui y sont produits sont tels, qu'on ne pourra désormais toucher à cette époque sans en tenir sérieusement compte. Jusque-là M. Camille Rousset s'était borné à nous révéler l'inconnu, et on l'avait écouté avec une bienveillante surprise; mais lorsqu'il s'inscrivit en faux contre des erreurs transformées en légende par l'esprit de parti, lorsqu'il rétablit, avec pièces à l'appui, la vérité sur certains faits considérés comme articles de foi par tous les historiens de la Révolution, ce fut autre chose : on cria au scandale et presque à la trahison. Des preuves accablantes étaient là cependant pour l'attester : les héros improvisés de 1792 n'avaient guère apporté que le désordre dans les rangs de l'armée qui défendait le sol national. Si la France fut alors sauvée, ce fut par les vieilles troupes, et malgré leurs tristes auxiliaires; si, à partir de 1794, elle devint victorieuse et conquérante, ce fut lorsque les volontaires, mêlés aux autres soldats et aguerris par deux années de combats, eurent fait de la guerre un sérieux apprentissage. De même les conscrits de Lutzen, malgré leur bravoure, n'avaient ni la force ni l'expérience qui pouvaient assurer la revanche de 1812; leur masse sans consistance fondit en quelques jours à la première épreuve. Conclusion commune aux deux époques et applicable à toutes : on n'improvise pas une armée.

Il suffira de signaler ici deux publications fort importantes, mais accessoires à notre point de vue; la *Correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles* et les dix-huit volumes de la *Bibliothèque de l'armée française*. La première est à l'adresse des purs spéculatifs en fait d'histoire, et, sans réhabiliter Louis XV, révèle dans ce triste prince, au meilleur moment de son règne, des parties de caractère vraiment royales, des élans et des vues dignes de sa race. La seconde est une collection de *classiques* à l'usage des gens de guerre, depuis Xénophon et Josèphe à Napoléon Ier, en passant par César, Monluc et Frédéric II; ce sont les maîtres de l'art militaire qui font eux-mêmes part de leur propre expérience, et leur nouvel éditeur s'est effacé autant que possible derrière eux. Pour quiconque veut apprécier dans

Digitized by Google

son ensemble l'œuvre déjà considérable de M. Camille Rousset, la vraie suite de l'*Histoire de Louvois* et des *Volontaires* n'est pas là, elle est dans le plus récent de ses ouvrages, l'*Histoire de la guerre de Crimée* [1].

La première pensée de ce travail remonte loin; car c'est le bruit du canon de Sébastopol qui l'a inspirée à l'historien de Louvois. « A travers les échos puissants du XVIIe et du XVIIIe siècle, dit-il dans dans sa noble et généreuse dédicace au général Trochu, par-dessus même le fracas des guerres de la Révolution et de l'Empire, je l'entendais, je l'entendais sans cesse. J'ai résisté d'abord à l'obsession, puis j'ai faibli, puis j'ai cédé. La guerre de Crimée hantait mon imagination : je me suis promis de l'écrire. » Après vingt-cinq ans, au *moment psychologique*, voici cette promesse accomplie.

En histoire comme en politique, l'opportunité est, à ce qu'il paraît, une qualité précieuse. M. Camille Rousset avait publié l'*Histoire de Louvois* en 1861, c'est-à-dire entre les deux guerres qui ont abouti à l'unité italienne et à l'unité allemande, au moment où la question des réformes militaires commençait partout à préoccuper les esprits ; il avait voulu prémunir la France de 1870 contre les dangers des armées improvisées devant l'ennemi, et il nous donnait l'*Histoire de la guerre de Crimée* au moment où la crise conjurée par le traité de Paris recommençait, et où l'*homme malade* voyait surgir des ruines de Sébastopol, plus menaçant que jamais, son ennemi héréditaire ! Ce dernier est donc venu parfaitement à son heure en 1877; et,en 1878, il est plus que jamais utile d'en parler et de le recommander à notre génération. Aujourd'hui, spectateurs impuissants d'un débat que nous avions cru tranché par notre épée, il ne nous reste qu'un droit, celui d'en juger la moralité et les conséquences, à la lumière d'événements bien récents par la date, bien anciens si l'on considère ce qui s'est passé depuis.

La guerre de Crimée appartient en un sens à l'histoire contemporaine, car les principaux témoins sont encore vivants; les incidents actuels de la politique européenne s'imposent, par l'analogie ou le contraste, à la pensée du lecteur, et si celui-ci, ramené complétement en arrière par le charme du récit, sent se réveiller ses souvenirs, quelle suite d'émotions à la fois agréables et douloureuses ! En suivant d'acte en acte les péripéties du grand drame militaire joué sur les bords de la mer Noire, en lisant ces livres dont les titres éveillent autant d'échos triomphants au fond des cœurs, *l'Alma*, *Balaklava et Inkerman*, etc., j'ai retrouvé l'une après l'autre des impressions jadis bien vives, lorsqu'au collége nous lisions, nous commentions les bulle-

[1] *Histoire de la guerre de Crimée*. Paris, Hachette, 1878, 2 vol. in-8, 2e éd.

Digitized by Google

tins de Crimée avec une passion dont souffraient, bien entendu, Xénophon et Tite-Live, lorsque de semaine en semaine et de trimestre en trimestre, nous attendions avec une impatience toujours déçue la chute de la ville assiégée. J'entends encore, un jour de Fête-Dieu, la nouvelle de l'assaut du Mamelon-Vert; puis, un peu plus tard, la triste annonce de l'échec du 18 juin ; l'année scolaire devait s'achever sans que nos espérances fussent réalisées. Qui n'a, dans notre génération, des souvenirs semblables, que le livre de M. Camille Rousset ressuscite comme une distraction et une consolation aux tristes spectacles de l'heure présente ?

A tout prendre cependant, de tels souvenirs, malgré leur date récente, appartiennent à une histoire qu'on peut bien appeler de l'histoire ancienne. Tant d'événements ont passé sur nous, la politique européenne a subi des révolutions si profondes, la France en particulier a vu sa situation tellement changée, qu'on a involontairement oublié la guerre de Crimée : aussi recule-t-elle, au point de vue des jugements à porter, dans un lointain tout favorable à l'impartialité de l'historien.

Un autre avantage de ce sujet, c'est qu'il était nettement délimité. Les origines de la guerre, les négociations, les faits d'armes tels que la prise de Bomarsund, qui ont eu un autre théâtre que la Crimée, sont rapidement exposés par M. Camille Rousset, et rejetés au second plan ; tout est ramené à cette expédition qui fit d'une étroite presqu'île, pendant une année entière, le champ clos de quatre nations. Expédition mémorable, unique jusqu'ici dans les annales modernes, où tout était un obstacle pour l'assaillant, l'éloignement de la France, l'impossibilité de l'investissement, la transformation du matériel de guerre, les procédés nouveaux de la tactique des siéges ; enfin, comme le dit l'auteur dans une phrase qui, par sa construction savante, sa précision et sa couleur, fera juger des ressources de son style, « entre Sébastopol menacé au mois de septembre 1854 et Sébastopol pris au mois de septembre 1855, il y a eu les forces vives de la Russie, ses ressources financières, ses réserves de toute sorte attirées en Crimée durant une année tout entière, soutirées, qu'on nous passe l'expression, par un drainage incessant du nord lointain à l'extrême sud de l'empire ; il y a eu des milliers et des milliers d'hommes épuisés par de longues étapes sur de mauvaises routes, semant par les chemins les malades et les morts, arrivant enfin les vêtements en lambeaux, affaiblis de nombre et d'énergie vitale, dans une place bouleversée par un feu d'enfer, mieux pourvue de boulets que de pain, riche de ce qui peut tuer, manquant de ce qui fait vivre : tandis que, de Portsmouth, de Toulon et de Marseille, amenés sans fatigue, pour ainsi dire à pied d'œuvre, les adversaires n'avaient qu'un pas à faire de Balaklava ou de Kamiesch aux tranchées, entre des rangées de magasins remplis de vêtements et de subsistances. » (T. I, p. 198-199.)

Digitized by Google

Le siége de Sébastopol a donc été, en un certain sens, une guerre de Troie, comme disait le maréchal Vaillant; et ce sujet devait tenter, à défaut d'un Homère, un historien de bonne race comme M. Camille Rousset. Dans le récit de cette lutte prolongée, où plusieurs centaines de mille hommes se fusillèrent et se canonnèrent presque à bout portant à travers un réseau formidable de tranchées, de *logements*, de retranchements de toute espèce, une certaine monotonie était à craindre. De même que dans l'attaque ou la défense il n'eût pas dû y avoir un ordre donné, pas une pièce mise en batterie qui n'eût pour but de faire avancer les uns, ou de prolonger l'immobilité des autres, l'art suprême de l'historien consistait à ne pas livrer au lecteur un fait qui ne le rapprochât du dénouement, et pourtant à lui faire tout apercevoir clairement, chaque rencontre particulière, chaque mètre de terre remué, chaque pas fait en avant. Cet art ne fait ici défaut nulle part; avec un guide aussi compétent que M. Camille Rousset, nous pouvons parcourir à l'aise ce prodigieux champ de bataille, aidés d'ailleurs par un excellent atlas, de format portatif, dont les cartes, pour la plupart au $\frac{1}{50.000}$, éclaircissent et précisent les assertions du texte qui leur sert de commentaire.

Ce n'est point ici, bien entendu, comme dans la vieille école historique, où la description des lieux, où la peinture des héros sont des hors d'œuvre plus ou moins littéraires destinés à rompre la suite monotone des faits. Sauf dans les pages consacrées à la Crimée et à Sébastopol, qui ouvrent le second et le troisième livre, le paysage — et quel paysage que ce plateau de la Chersonèse incessamment bouleversé par la sape et labouré par le canon! — ne vaut que par l'homme, par les soldats que l'écrivain nous y montre luttant et mourant, dans un camp ou dans l'autre, avec une merveilleuse émulation d'héroïsme. L'impartialité de M. Camille Rousset est bien française, c'est-à-dire rehaussée par un désir de justice rigoureuse envers nos alliés les Anglais, par un sentiment de sympathie chevaleresque envers les Russes nos ennemis. C'est avec l'accent d'une pitié sincère ou d'une admiration généreuse qu'il montre les premiers, tantôt décimés par les privations et les misères du siége, tantôt se défendant énergiquement à Inkerman. Du côté des Russes, il glorifie avec expansion la bravoure obéissante et tranquille inspirée par le patriotisme et la foi religieuse[1]; il salue avec respect ces régiments qui vont au feu avec les noms de Dieu et du tsar sur les lèvres; il dépeint avec la même émotion sympathique la mort de Bizot dans la tranchée, et celles de Kornilof et de Nakhimof sur les bastions d'où ils dirigeaient la résistance[2]; et plus d'un de nos héros, moins favorisé que ces derniers, n'a guère de lui que cette mention qui suffit, il est vrai,

[1] T. I, p. 258.
[2] T. I, p. 315-316; t. II, p. 139, 338.

Digitized by Google

à leur éloge comme elle suffisait à la mémoire d'un Latour-d'Auvergne : Mort au champ d'honneur !

Il serait difficile de dire quelle est, dans cette longue suite de batailles et d'assauts, la journée qui a été peinte avec le plus de fermeté et de verve ; je préfère rappeler certaines pages qui révèlent à la fois l'esprit vraiment large de l'historien et l'art consommé de l'écrivain. Tout en traçant les grandes lignes de son tableau, M. Camille Rousset n'a pas négligé certains épisodes qui se font valoir par le contraste ; sans tomber dans le menu détail et l'anecdote, il donne une place, à côté des chefs, au simple soldat, à ce héros anonyme dont l'initiative multiple a corrigé plus d'une faute commise, et a tour à tour hâté le succès des assaillants ou suspendu la chute de la ville. On n'a qu'à lire la description des *logements* des Russes [1] ou de la guerre souterraine [2], et tant d'autres incidents de la vie des tranchées ou des bastions, présentés à la fois avec une précision technique et un éclat saisissant. Plus loin, c'est le récit de la fête de Pâques célébrée par les assiégés [3], et en regard la physionomie générale du camp des alliés [4] : « Allons au soldat, dit alors le narrateur, nous l'avons vu au feu, sur le champ de bataille, à la tranchée ; voyons-le au bivouac, même à la cantine. Cela est aussi de l'histoire. » Quelques-uns trouveront encore peut-être les digressions de ce genre trop brèves et trop rares ; s'ils veulent davantage, ils pourront recourir à certains ouvrages que l'auteur a certainement consultés, les *Commentaires d'un soldat* de P. de Molènes, les *Lettres de Crimée* du général Bocher, les *Souvenirs d'un officier du 2e zouaves* (par le général Cler), les *Souvenirs religieux et militaires* du P. de Damas, et les curieux récits populaires russes dont M. Rambaud nous a donné l'analyse (*Revue des Deux-Mondes* du 1er avril 1874). Si complet que soit l'ouvrage de M. Camille Rousset, dans la forme où il a été conçu, le lecteur ne perdra rien ensuite à recueillir ces dépositions précieuses, ces Mémoires qui apportent dans le concert des témoignages officiels la note tour à tour familière et pathétique ; ils ne sont pas pour l'*Histoire de la guerre de Crimée* un inutile commentaire.

M. Camille Rousset n'a pas eu, en effet, la prétention d'écrire un livre définitif ; il n'a pas épuisé les documents de tout ordre et de tout pays dont il pouvait disposer. Sans négliger de s'entretenir avec les hommes du métier, il a puisé presque exclusivement les renseignements nouveaux qu'il nous offre dans les archives du ministère de la Guerre ; là, outre les bulletins et les rapports officiels, il trouvait les correspondances privées, les dépêches et les lettres échangées entre les chefs de

[1] T. II, p. 41-46.
[2] T. II, p. 122-129.
[3] T. II, p. 134.
[4] T. II, p. 220-228.

Digitized by Google

l'armée d'Orient, le maréchal Vaillant et l'empereur. Ce sont ces derniers documents, fréquemment cités et enchâssés dans le texte avec assez d'art pour rendre toute note superflue, qui donnent au livre son attrait sérieux et son incontestable valeur; c'est donc l'histoire stratégique, l'histoire du commandement dans le camp des alliés qui est tracée ici, et de main de maître.

Tout un côté de cette épopée militaire était resté dans l'ombre. On voit aujourd'hui, parallèlement à la lutte armée, une autre lutte presque aussi vive se poursuivre entre ceux qui, à divers titres, sont intervenus dans la direction des opérations. Le drame intime de la guerre se joue à côté du champ de bataille, préparant ou suivant l'action, en changeant à l'improviste le caractère et la portée : drame à plusieurs personnages, où paraissent Saint-Arnaud, Canrobert, Pélissier, Niel, Vaillant, enfin et au-dessus de tous, l'empereur Napoléon III. Les dépêches officielles de Saint-Arnaud sont, comme ses lettres privées, riches en mots heureux en saillies, et révèlent l'ardente activité de l'âme dans un corps usé et brisé par la maladie. Pélissier, d'une brutalité systématique dans le conseil et dans l'action, témoigne dans ses lettres d'une finesse calculée ; il discute et sait écarter avec adresse les plans du maître. Ce qui ressort de leur correspondance à tous, c'est la part qu'ils devaient faire au commandement occulte, à la pensée qui des Tuileries prétendait diriger la campagne. Surtout entre Niel et Pélissier, entre Pélissier et l'empereur, on peut constater les divergences d'idées, les dissensions qui n'ont pas été sans influence sur la longue durée du siége. Le maréchal Vaillant, en dépit d'une réputation qui ne laissait pas pressentir ce rôle, apparaît, au milieu de ces conflits malencontreux, comme un esprit vraiment élevé et noblement conciliateur; on n'a qu'à lire, par exemple, ses deux belles dépêches des 6 et 17 juillet 1855 [1].

L'empereur, voilà le capitaine, resté jusqu'ici inconnu, qui, la main sur le télégraphe, envoyait à plusieurs centaines de lieues, signée de son nom souverain, l'expression de ses rêves. De sa part, sa correspondance en fait foi, ce sont tantôt des suggestions aventureuses, tantôt des propositions bizarres. Il veut changer les conditions du tir, sans tenir compte d'impossibilités dont la vue lui échappe [2], il imagine de cuirasser les soldats par devant pour l'assaut [3], en un mot, sans prétendre commander, il cherche à imposer de loin sa manière de voir. Voilà du moins comment il se peint dans les récits de M. Camille Rousset, figure immobile et toujours présente derrière les généraux et les soldats. Un représentant de son nom et sa famille est bien venu en Crimée, mais il n'a fait qu'y passer, et le passage où il est question de son départ

[1] T. II, p. 293, 297.
[2] T. I, p. 419.
[3] T. II, p. 23.

Digitized by Google

prématuré[1] rappelle ces mordantes et ironiques oraisons funèbres dont Tacite gratifiait en quelques lignes les Césars plus ou moins déclassés de son siècle. Un autre général, dont la carrière triomphante a fini devant un conseil de guerre, laisse entrevoir sa silhouette; mais l'auteur a évité, autant qu'il a pu, par une sorte de pudeur patriotique, de prononcer son nom. C'est dans ces nuances délicates, dans ces retours indirects sur le temps présent qu'apparaît surtout la moralité, la leçon du livre de M. Camille Rousset.

Il lui était difficile de traiter un pareil sujet sans que la politique fît parfois invasion dans son récit. L'histoire de la guerre de Crimée, c'est l'histoire extérieure de l'empire naissant; c'est la campagne d'Austerlitz de cette seconde épopée napoléonienne qui devait aboutir à un second Waterloo. Écrivant au lendemain de la catastrophe, l'historien a la très-noble et très-légitime préoccupation de nous instruire, en nous rappelant même les fautes qui n'ont pas empêché la victoire. Nous savons par lui que la France de 1854 conservait encore les traditions diplomatiques de la monarchie parlementaire ; mais nous apprenons aussi qu'elle avait déjà oublié comment on se prépare à la guerre. Dès la première page, je trouve une dépêche du maréchal de Saint-Arnaud à l'empereur, qu'on croirait tirée de l'enquête sur la guerre de 1870 : « Je le dis avec douleur à Votre Majesté, mais nous ne sommes pas constitués ni en état de faire la guerre, etc. » Et plus loin : « J'ai des officiers et des soldats, mais je n'ai ni brigades ni divisions complètes; j'ai des canons et pas de chevaux pour les atteler... J'ai pour dix jours de biscuit, il m'en faudrait pour trois mois encore... » Aussi les imprudences qui marquèrent les débuts de l'expédition d'Orient rappellent à l'auteur la longue et prévoyante préparation de celle d'Alger en 1830 ; de là un parallèle instructif, auquel il ne manque qu'un trait pour être absolument irréprochable ; c'est la différence existant entre un ennemi tel que le tsar, dont il fallait conjurer à tout prix la marche en avant, et le dey d'Alger, blotti derrière ses murailles, attendant immobile une attaque dont il nous laissait choisir l'heure.

Allez ensuite à l'autre extrémité de l'ouvrage, et vous entendrez Pélissier signalant dans l'armée victorieuse les progrès de ce qu'il appelle la *fantasia*[2], défaut qui fait pressentir l'indiscipline, et accuse un mal dont nos récents malheurs ont révélé toute l'étendue. Enfin, au milieu même des pompes du traité de Paris, M. Camille Rousset, sans plus regarder vers l'Orient, tourne court, et signale en terminant le point noir qui a déjà paru à l'horizon, Cavour et l'unité italienne, c'est-à-dire la ruine de notre politique traditionnelle, à laquelle vont être employées les vaillantes mains qui ont détruit Sébastopol. Dans une

[1] T. I, p. 397.
[2] T. II, p. 433.

Digitized by Google

histoire écrite à un point de vue général, cette conclusion semblerai peu naturelle, car c'est en Orient même qu'il eût fallu en chercher une là où Plewna et San-Stefano ont servi de théâtre à la revanche des vaincus de Malakof : tracée par un historien patriote, qui songe plutôt aux intérêts de son pays qu'à ceux de nos indignes protégés de 1854, celle-ci est plus que toute autre logique et morale ; elle peut servir de leçon à une génération contrainte par la nécessité de redire tristement dans son immobilité une parole jadis célèbre : le sang français n'appartient qu'à la France.

De la biographie de Louvois à l'histoire de la guerre de Crimée, voilà, ainsi que l'a dit un bon juge, tout un cycle parcouru. Il nous reste à souhaiter de voir s'ouvrir le second, par cette vie de Vauban depuis si longtemps annoncée, dont on a pu déjà lire une page (*Revue des Deux-Mondes* du 1er août 1864), et qui nous montrerait, dans un tableau digne de sa renommée et de sa vertu, le meilleur collaborateur de Louvois, le plus utile serviteur peut-être de la France au plus beau siècle de son histoire.

L. PINGAUD.

Digitized by Google

COURRIER ITALIEN

Une des œuvres les plus remarquables qui aient paru en ces derniers temps, en Italie, est *l'Histoire du droit italien*, par le professeur Antonio Pertile[1]. Depuis vingt ans le professeur Pertile enseigne l'histoire du droit à la R. Université de Padoue, et ses leçons, transcrites par ses élèves, étaient si appréciées, que certain écrivain peu scrupuleux s'en était approprié les arguments, le plan et jusqu'aux expressions. L'auteur dut dénoncer au public un pareil procédé et publier sans retard son travail, pour ne pas paraître le plagiaire de celui qui, au contraire, avait été le sien. C'est à cette circonstance que nous devons les quatre volumes dont nous parlons ; avec le cinquième, qui est sous presse, et le sixième que nous promet l'auteur, cela fera six volumes qui embrasseront toute l'histoire du droit italien.

L'Italie possédait déjà, il est vrai, l'œuvre magistrale du comte Sclopis sur la législation italienne, œuvre qui a frayé la voie à tous ceux qui se consacrent à ce genre d'études. Mais Sclopis ne s'y était proposé que de fournir un cadre général, ou, comme il dit lui-même, de déterminer d'un trait le vaste horizon des législations italiennes et de fixer le point de vue sous lequel il fallait les considérer. Il dirigea donc son attention surtout sur leur développement extérieur, et se borna à étudier les conditions modernes de la législation, sans demander au passé autre chose que les clartés qu'il peut jeter sur le présent. Mais, ce plan général une fois tracé, il fallait aborder les détails, entrer dans ce que la vie juridique de l'Italie d'autrefois a de plus intime, en suivre les évolutions particulières, les reculs et les progrès, en signaler les causes et les origines, accorder la même attention à ces origines qu'aux siècles plus récents qui en sont sortis, et qu'elles ont marqués de leur empreinte.

C'est ce complément que le professeur Pertile a essayé de donner au livre de Sclopis. Il ne s'est pas borné à étudier les vicissitudes du droit public, il touche aussi au droit privé et au droit pénal ; et il ne

[1] *Storia del diritto italiano dalla caduta dell' impero Romano alla codificazione* di Antonio Pertile, prof. nella R. Università di Padova. Padova, Salmin, 1873-77, 4 vol. in-8° di pag. XXI-360, 375, 662, 686.

Digitized by Google

les considère pas seulement à un point de vue général, mais il les étudie séparément et suit pas à pas la marche de chaque institution. Qu'il se soit montré à la hauteur de son sujet, c'est ce que prouvent les quatre volumes qui ont déjà paru ; ils embrassent toute l'histoire du droit privé (III, IV); celle du droit pénal (V), celle du droit public, et l'indication des sources pour les périodes barbare, carolingienne et féodale (I); les deux tomes en cours d'impression, contiendront l'histoire du droit public et des sources du droit pour la période communale et sous les dominations étrangères ; il est à souhaiter que l'auteur, comme il semble le promettre, fasse pour la procédure civile et criminelle ce qu'il fait pour le droit public.

Il n'est pas facile de donner une idée exacte du livre de M. Pertile. Pour s'en tenir à la seule partie qui soit dès maintenant achevée, c'est-à-dire à l'histoire du droit privé, elle peut se résumer dans l'antagonisme de l'élément germanique et de l'élément romain. Les développements de ce droit furent en somme surtout l'œuvre du peuple, qui dans le cours des âges n'a jamais pu renoncer complétement à ses anciennes coutumes. Mais, pour ne perdre de vue aucune des péripéties de la lutte, et déterminer comment, pourquoi, où et quand le droit romain est arrivé à balancer et a fini par vaincre l'influence du droit germanique, il fallait une connaissance parfaite et une analyse minutieuse des sources allemandes et des sources italiennes.

Pour les premières, il ne manque pas de travaux dont on peut s'aider; la plus grande difficulté était en Italie, qui n'a encore produit que peu ou point de travaux sur les monuments primitifs de sa législation. L'auteur a dû se donner beaucoup de peine pour recueillir les matériaux de son travail, en fouillant les grandes collections, et aussi un nombre incalculable de ces publications particulières qu'il est si difficile en Italie de posséder et même de connaître. Il y est arrivé pourtant, et du groupement de tous ces éléments, s'est dégagée clairement l'idée des transformations subies par l'Italie, depuis le temps des Ostrogoths et des Lombards, jusqu'à celui de Léopold de Lorraine et de Charles de Bourbon. Il ne faut pas chercher là cette érudition facile qui en impose aux ignorants, mais une science vraie, sûre et profonde; les emprunts faits à des collections d'un usage vulgaire sont indiqués par un simple renvoi ; les passages tirés d'ouvrages rares et de collections peu accessibles sont reproduits *in extenso*. Aussi le lecteur peut-il apprécier la valeur des assertions de l'auteur et faire provision de documents utiles à ses propres études, sans être forcé de se donner toute la peine qu'ils ont coûté à recueillir. « De cette façon, dit modestement l'auteur, quelque cas qu'on puisse faire de mes théories, j'aurai au moins le mérite d'avoir frayé la voie à ceux qui voudront suivre mes traces. »

Ces mots nous montrent à quel point de vue cette œuvre se recom

Digitized by Google

mande aux lecteurs de la *Revue ;* elle deviendra presque indispensable à ceux qui étudieront le moyen âge italien. Abstraction faite de sa valeur juridique, elle nous prouve que l'érudition est en honneur au-delà des Alpes.

— C'est aussi ce qui ressort du mémoire, d'un genre tout différent d'ailleurs, que vient de publier, sur le *Papyrus*, M. Cesare Paoli, professeur de paléographie à l'Institut royal des hautes études de Florence [1]. Il commence par rappeler les noms des écrivains qui ont traité le même sujet, depuis Melchior Guilandino (1572), jusqu'à Dureau de la Malle (1851) et à Philippe Parlatore (1854). Il décrit, d'après Pline et Théophraste, la plante et les différents usages qu'en faisaient les anciens ; il énumère ensuite les pays où naît et se cultive le papyrus. Il est ainsi amené à décrire le papyrus d'Égypte (*Cyperus papyrus*), le papyrus de Sicile (*Cyperus Syriacus*), d'après la dissertation insérée par M. Parlatore dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des sciences* (vol. XII, Paris, 1854), qui établit avec évidence l'identité du papyrus de Sicile et de celui de Syrie. L'auteur aborde ensuite les divers procédés usités pour transformer le papyrus en papier de différentes qualités et de différentes grandeurs, et indique les longueurs de chaque espèce de rouleau (*scapus*) que l'on mettait en vente, et dont chacun comptait vingt feuilles. A propos de l'histoire de la fabrication et du commerce du papier dans l'antiquité et au moyen âge, il discute la question de savoir si l'Égypte avait le monopole de cette fabrication, et il la résout affirmativement pour l'antiquité, négativement pour le moyen âge, pendant lequel, comme il le démontre péremptoirement, la Sicile fabriqua du papier ; il va même jusqu'à émettre l'opinion que le papier de Sicile fut en usage à la chancellerie de Rome et à celle de Ravenne, qui l'employèrent beaucoup plus et bien plus tôt qu'aucune autre chancellerie de l'Occident. Il rappelle pourtant d'autres chancelleries qui s'en servirent jusqu'au XIIe siècle ; enfin il passe en revue les documents écrits sur papyrus, en grec ou en latin, qui existent encore aujourd'hui, et les répartit en trois grandes catégories : documents de provenance égyptienne, documents provenant d'Herculanum, et documents littéraires ou diplomatiques du moyen âge.

Comme on le voit, toutes les questions qu'il est possible de se poser au sujet du papyrus et de son histoire, sont traitées dans ce livre, et avec une érudition si riche et si sûre, qu'elle fait le plus grand honneur au professeur florentin. Depuis le texte de Pline, qui est, pour ainsi dire, la première page de cette histoire, jusqu'au dernier des monuments que le papyrus nous ait transmis, il n'en est guère qui ne

[1] *Del papiro specialmente considerato come materia che ha servito alla scrittura.* Memoria del prof. Cesare Paoli. Firenze, Lemonnier, 1878, in-4 di pag. 86.

Digitized by Google

soulèvent des questions importantes et embrouillées. Recueillir et critiquer toutes les solutions qui y ont été données, n'était pas chose facile. Pourtant M. Paoli a su s'acquitter de sa tâche avec aisance et clarté, en dissimulant la fatigue des recherches, et sans faire montre inutile d'érudition. Dans son livre, où il y tant d'accessoires, il n'y a rien de superflu.

Puisque nous en sommes aux ouvrages d'érudition, nous citerons encore l'*Histoire de l'arpentage en Italie*, par le professeur Giovanni Rossi [1]; ce livre appartient, il est vrai, à la science, mais il repose sur l'érudition. Les travailleurs savent bien qu'en 1852, Blume, Lachmann, Mommsen et Rudolf donnèrent, en collaboration, une édition critique des écrits des arpenteurs romains; le mérite de ces écrits a été plus particulièrement présenté dans une œuvre récente (1875) de Maurice Cantor. Naturellement ces travaux attirèrent l'attention des érudits qui s'étaient occupés des arpenteurs romains, ou, pour parler plus proprement des *gromatici*, du mot *groma*, instrument employé par eux pour mesurer les champs. Mais qu'était au juste cette *groma?* Les dictionnaires, d'après Festus, répondent que c'était un instrument servant à mesurer les champs. Ce n'est pas dire grand'chose ; car enfin, cet instrument qu'était-il? L'italien Giov.-Battista Venturi fut le premier, en 1814, à en donner une idée quelque peu exacte ; mais on ne fut pas de son avis, faute de le connaître. Cavedoni ignora également cette explication, quand il écrivit sur la *Groma* un Mémoire inséré dans le *Bulletin archéologique* de Naples (nouvelle série, 5e année, pp. 69 et suiv.) et illustré d'un dessin où il avait cru reconnaître une *groma* ; ce dessin reproduisait une sculpture trouvée au bas de la pierre tumulaire d'un arpenteur romain, un peu postérieur à l'empereur Trajan, pierre découverte sur le territoire d'Ivrée, en 1852, par M. G. Gazzera. Mais, par suite de l'ignorance où se trouvait Cavedoni des renseignements fournis par Venturi, il ne sut pas tirer de cette *groma* tout le parti qu'il était possible. Aujourd'hui, M. Rossi, se souvenant de cette phrase de Libri : « L'histoire des instruments employés à différentes époques, par les navigateurs, les astronomes et les arpenteurs, serait très intéressante, mais malheureusement il y a peu d'ouvrages où ils soient décrits avec exactitude » *Histoire des sciences mathémathiques en Italie*, s'est attaché à décrire exactement la *groma*, et s'aidant de tous les témoignages, de toutes les comparaisons, de toutes les interprétations antérieures, il semble avoir réussi. Suivant M. Rossi, la grome était une baguette parfaitement droite, et munie d'un pivot à son extrémité ; à ce pivot s'adaptait une petite branche horizontale; sur l'extrémité libre de cette branche s'appliquait, par le centre, une petite croix formée de

[1] *Groma et Squadro, ovvero Storia dell' agrimensura italiana dai temp antichi al secolo XVII*, dal prof. Giovanni Rossi. Torino, Lœscher, 1877, in-8, di p. 220, con una tavola.

Digitized by Google

deux règles croisées de façon à pouvoir facilement tourner ; cinq fils à plomb qui pendaient du centre de la croisette et des quatre extrémités des règles, complétaient l'instrument. M.Rossi croit avoir serré la vérité d'aussi près qu'il est possible, dans sa description, qui rend compréhensibles beaucoup de passages des auteurs anciens restés jusqu'ici sans interprétation plausible. Il reconnaît que l'usage de la grome, telle qu'il la décrit, devait être fort incommode, mais il prétend que les résultats en devaient être plus exacts que ceux de l'équerre, dans laquelle Ritt avait déjà signalé le défaut de précision [1].

La démonstration de la *groma* est donc la partie nouvelle et intéressante de ce livre. L'auteur y a réuni, en outre, le plus de notions possible sur l'histoire de cet art de l'arpentage, si important pour un peuple agricole comme le fut la nation romaine primitive. L'œuvre de M. Rossi se divise en trois livres : le premier parle de la *groma* et de l'arpentage dans l'antiquité ; le second, de la décadence des méthodes anciennes et de l'acheminement aux nouvelles ; il y est question, entre autres choses, de la géométrie de Gerbert (Sylvestre II) et de Leonardo Fibonacci. Le troisième livre est consacré à l'équerre et à l'arpentage modernes. Dans ce livre, l'auteur signale les mérites de Feliciano da Lazesio (1518), de Nicolò Tartaglia (1556), et de Muzio Oddi d'Urbin (1625), noms auxquels se rattachent tous les progrès de l'arpentage dans les temps modernes.

M.Giovanni de Castro ne prétend pas se faire une réputation d'érudit avec son *Histoire des peuples de l'ancien Orient*[2], et il a grandement raison. Il a conçu l'idée de recueillir, dans un récit vif et coloré, le résultat des recherches et des découvertes dont s'est enrichie, dans ces dernières années, l'histoire de l'Asie occidentale. Il ne discute ni ne cite, et pour un livre élémentaire destiné aux jeunes gens, il a eu jusqu'à un certain point raison d'agir ainsi; mais, dans sa préface, où il affiche la prétention de vulgariser les conquêtes récemment faites dans cette partie si intéressante de l'histoire ancienne, il n'y aurait pas eu grand mal à indiquer les sources où il a puisé ses renseignements et à préciser le but qu'il se proposait en écrivant son livre. Nous trouvons, il est vrai, sur ce dernier point, quelque éclaircissement dans son *Introduction*, où il dit, entre autres choses: « Quand et comment l'homme apparut-il en Asie? Qui en sait quelque chose pourra répondre ; » naturellement, celui qui n'en sait rien devra se taire. Ensuite il touche à la question de l'unité ou de la multiplicité d'origine de l'espèce humaine. C'est, dit-il, encore un sujet à part, et ce serait le profaner que d'y apporter de prime abord des affirmations dogmatiques dans un sens ou dans l'autre. »

[1] *Problèmes de géométrie.* Paris, 1873.

[2] *I popoli dell' Antico Oriente*, sommario di Giovanni DE CASTRO, Milano, Hoepli. 1878, 2 vol. in-16 di pag. 312 e 378.

Digitized by Google

Ainsi qu'on s'en tienne, au récit de la Genèse, et l'on ne pourra, suivant l'expression de M. de Castro, que profaner un tel sujet!

Il ne nous paraît pas que telle doive être la doctrine d'un ouvrage de vulgarisation à l'usage de la jeunesse. Après cela, il nous suffira de dire que le livre est divisé en dix chapitres: Égyptiens, Chaldéens, Assyriens, Babyloniens, Hébreux, Phéniciens, Ariens, peuples de l'Asie Mineure, Mèdes, Perses.

— Il faut faire les mêmes restrictions pour deux, au moins, des trois volumes publiés récemment par le professeur de Gubernatis sur les *Coutumes en matière de naissances, de mariages et de sépulture, chez les Italiens, et les autres populations indo-européennes* [1]. L'auteur lui-même en reconnaît la nécessité dans la préface, où il avoue à l'ami auquel elle s'adresse, que son livre est réservé seulement aux pères et aux mères. Cet avis aura probablement un résultat tout opposé, et je ne sais trop si l'auteur a su éviter toutes les difficultés d'un semblable sujet, quoiqu'il ait déployé à cette intention une grande habileté de langage. Nous ne croyons pas, d'autre part, que l'auteur ait prétendu faire une œuvre vraiment scientifique. La lecture en est facile, mais ne satisfait pas ceux qui demandent au style la fermeté et la précision. L'auteur fait preuve de vivacité et de souplesse; mais il sait bien que les livres en général vivent aussi peu de temps qu'ils en ont mis à naître, et que la vogue n'est pas toujours pour eux une preuve de mérite.

— J'avais promis de parler dans ce *courrier* du livre de M. Villari sur *Nicolas Machiavel*; j'espérais que, dans l'intervalle, l'auteur aurait achevé son œuvre; mais le second volume se fait encore attendre et j'attendrai moi-même pour en parler. Je me contenterai de signaler aujourd'hui la polémique engagée, entre M. Villari et le professeur Triantafillis, au sujet de Nicolas Machiavel. Les biographes du secrétaire florentin s'étaient accordés jusqu'ici à reconnaître qu'il ignorait le grec. M. Constantin Triantafillis, professeur de grec moderne à l'École supérieure de commerce de Venise, est d'un avis contraire. Ce qui semblait à quelques-uns n'être qu'une question biographique assez mince, est devenu pour M. Triantafillis un point de la plus haute importance, puisque l'originalité de plusieurs des écrits de Machiavel est l'enjeu de la discussion. M. Triantafillis a été amené à soutenir sa thèse actuelle par la comparaison des écrits du secrétaire florentin avec ceux d'auteurs grecs qui ont traité les mêmes sujets que lui; familier comme il l'est avec la littérature grecque, il n'a pas eu de peine à reconnaître dans le petit traité sur *la Colère et les moyens de la guérir*

[1] *Storia comparata degli usi natalizii, degli usi nuziali, degli usi funebri in Italia e presso gli altri popoli indo-europei.* Milano, Treves, 1878, 3 vol. in-16 di p. VIII-223, 283, 138.

Digitized by Google

une traduction d'un opuscule de Plutarque ; dans un long passage des *Discours sur les Décades de Tite-Live*[1] une traduction de Polybe ; il a trouvé de même que la *Vie de Castruccio Castracani* est imitée de Diodore de Sicile (passage relatif à Agathocle tyran de Syracuse) et de Diogène Laerce (*Vie d'Aristippe*), et que la lettre par laquelle Machiavel dédie à Laurent de Médicis le livre du *Prince* est une imitation visible d'un *Discours d'Isocrate à Nicoclès de Salamine*. Cette dernière imitation à éveillé, chez le professeur Triantafillis, le soupçon que la lecture d'Isocrate, et spécialement de son Discours à Nicoclès sur le principat, et de son Discours à Philippe de Macédoine pour l'exhorter à la paix pouvait bien avoir suggéré à Machiavel l'idée d'écrire *le Prince*. A ce sujet M. Nourrisson disait : « Sans admettre cette hypothèse, que l'auteur lui-même qualifie de hardie, *ardita* (je crois pour ma part que ce n'est pas dans Isocrate qu'il faut chercher les origines du *Prince*), il est indubitable que le début de la Dédicace du *Prince* à Laurent de Médicis, reproduit mot pour mot les paroles que, au commencement de son *Discours sur le principat*, Isocrate adresse au roi de Salamine. »

Le jugement de M. Nourrisson est assurément plein de sagesse, et il est difficile de se figurer que le Discours d'Isocrate renferme le livre du *Prince*. Je me permets toutefois de faire observer que l'intention d'Isocrate en adressant son discours à Philippe peut bien avoir donné à Machiavel l'idée de son *Prince*. Mais qu'Isocrate ait fourni à Machiavel quelque chose de plus que l'idée fondamentale de son livre, c'est ce que démontre le professeur Triantafillis, dans la dernière de ses publications, où il discute spécialement la question [2].

Le dernier chapitre est, dans le *Prince*, celui qui révèle le but et l'idée de l'œuvre tout entière. De la comparaison faite par M. Triantafillis de ce chapitre avec le discours d'Isocrate à Philippe, il ressort, avec la plus grande évidence, que si Machiavel n'a pas traduit l'auteur grec, il s'en est inspiré, et lui a emprunté, non-seulement ses pensées, mais son plan. La démonstration, quant à ce chapitre, ne saurait être plus claire. Pour ce qui regarde les autres, M. Triantafillis se borne à examiner soigneusement où Machiavel a puisé ses idées, ses exemples, et parfois même ses expressions. De cette confrontation, il résulte que Machiavel a eu recours au *Recueil de Constantin Porphyrogénète*, bel et bien composé d'extraits de Polybe, de Diodore de Sicile, de Plutarque, qui ont ainsi passé dans le *Prince*. « A ce recueil, dit l'auteur, le secrétaire florentin a abondamment emprunté les exemples et les théories, et c'est pour cela que, dans *le Prince*, à côté d'une maxime juste et d'un exemple moral, il se rencontre des maximes iniques et des exemples immoraux. »

[1] Liv. I, ch. II.

[2] *Comptes rendus de l'Académie des sciences morales et politiques*, janvier 1877.

Digitized by Google

Il était bien difficile que, pour un livre comme *le Prince*, Machiavel n'eût pas recours au prince des philosophes grecs, et, en effet, M. Triantafillis a trouvé d'évidentes analogies entre le second chapitre de cet ouvrage et le huitième chapitre de la *Politique*. Nous ne suivrons pas l'auteur dans sa longue démonstration, si riche d'observations et de rapprochements ; elle résout beaucoup de difficultés que les commentateurs de Machiavel s'étaient vainement efforcés d'éclaircir. L'auteur a même dû sacrifier beaucoup de choses, pour rester dans les limites nécessaires ; il se contente, dit-il, d'avoir établi : 1° que Machiavel savait le grec ; 2° que la connaissance de cette littérature lui a été fort utile ; 3° que les exemples cités dans *le Prince* proviennent des *Recueils* byzantins et notamment de celui de Porphyrogénète. Que Machiavel ait puisé largement dans les auteurs grecs, c'est ce qu'il n'est plus permis de mettre en doute ; je ne sais pourtant si le professeur Villari acceptera même ce fait, que Machiavel savait le grec, contre lequel il s'est déjà inscrit en faux dans le premier volume de son livre[1]. Assurément ses observations ont un grand poids, elles prouvent tout au moins qu'il sera très-difficile d'arriver à savoir si Machiavel lisait les auteurs grecs dans l'original ou dans une traduction à nous inconnue. Mais, d'autre part, les preuves accumulées par M. Triantafillis rendent de plus en plus difficile à soutenir l'opinion de ceux qui refusent à Machiavel la connaissance du grec, et rendent de plus en plus probable, ou toutefois moins improbable, l'opinion contraire. Il me semble pourtant que la question de savoir si Machiavel lisait le grec, perd de plus en plus de son importance, à mesure que l'on connaît mieux combien il sest servi des auteurs grecs.

« L'évidence de ce fait, dirai-je en me servant des expressions de M. Nourrisson... permettra « de mieux interpréter une pensée qui semble fréquemment énigmatique et des intentions souvent équivoques. »

« On pourrait ajouter qu'elle expliquera pareillement ce qu'il n'est qu'exact d'appeler le paganisme de Machiavel. C'est, en effet, en grande partie, pour avoir répudié, comme autant de préceptes de faiblesse et de bassesse, les maximes chrétiennes de devoir et de droit, en s'attachant de préférence et uniquement aux leçons de l'antiquité grecque et romaine, que l'auteur du *Prince* en est venu à professer les théories dont l'infamie, quoi qu'on fasse, ternira éternellement sa mémoire : l'idolâtrie de la force et la poursuite éhontée du succès. »

— Le temps me manque pour parler encore de plusieurs œuvres importantes, récemment parues, sur l'histoire de l'ancien Piémont ; elles formeront la matière principale de mon prochain *courrier*.

R. FULIN.

Venise, 1er juin 1878.

[1] *Nuovi studi su Niccolo Machiavelli : Il Principe*. Venezia, tip. del *Tempo*, 1878, in-8 di p. 81.

Digitized by Google

COURRIER DU NORD

Les monuments et les antiquités des environs de Broholm [1] offrent un brillant exemple de ce que peuvent les grands seigneurs quand ils veulent bien employer leurs talents et leur fortune à des entreprises qui seraient d'une exécution difficile sans la réunion de ceux-là et de celle-ci. L'auteur de ce magnifique ouvrage, — M. le veneur de la cour F. Sehested, héritier d'un grand nom qui a été illustré par une série d'hommes d'État éminents, de grand marins, de guerriers, de diplomates, et même par un poëte que les contemporains appelaient le Pindare du Danemark, — a formé la plus belle collection particulière d'antiquités qui existe en Danemark, et comme elle comprend plus de dix mille objets, il a dû faire construire un musée pour la loger. Ce qui en augmente la valeur, c'est qu'elle se compose exclusivement de trouvailles faites dans un rayon de quatre kilomètres autour du château de Broholm ; elle renferme des éléments d'une topographie archéologique des paroisses de Gudme, Oure, Hesselager, et partie de Langaa, de Gudbjerg, de Brudager et de Vejstrup. Bien que ce musée soit libéralement ouvert aux amateurs d'antiquités, ce ne serait pas assez pour la vulgarisation des trésors qu'il renferme : le généreux antiquaire a voulu mettre ces richesses à la portée des savants de tous les pays, et il en a donné une description remplie de faits bien observés. Il déclare que, n'étant pas archéologue de profession, il s'est borné à constater ce qu'il a vu ; il s'est d'ailleurs entouré, dans les diverses spécialités, de savants d'une compétence reconnue : la plupart des fouilles ont été conduites par le Dr Henri Petersen ; les ossements d'animaux ont été déterminés par le célèbre naturaliste Jap. Steenstrup, les minéraux par le professeur Johnstrup, et les charbons par le botaniste Rostrup, tandis que MM. Worsaae et Herbst ont mis à la disposition de l'auteur les objets d'or et d'argent trouvés près de Broholm, mais qui, en vertu de la loi du 7 août 1752, ont dû être déposés au

[1] *Fortidsminder og Oldsager fra Egnen om Broholm* af F. Sehested til Broholm, avec un résumé français. Copenhague, Reitzel ; Londres, Williams et Norgate ; Paris, Renouard ; Leipzig, F. A. Brockhaus, 1878, in-4°, v-328 p. (y compris un résumé français, p. 281-319), avec de nombreuses figures sur bois dans le texte, 46 pl. grav. sur cuivre, 3 cartes, 1 plan et 6 vues sur papier teinté. — Prix : 84 fr.

Digitized by Google

musée des Antiquités septentrionales. Les illustrations sur bois et sur cuivre ont été exécutées par d'habiles artistes archéologiques, MM. Magnus Petersen et A.-P. Madsen, les vues dessinées par M. Meiborg; enfin M. E. Thodberg a pris part à la publication. Aucun soin n'a donc été épargné pour faire de cet ouvrage un modèle en son genre.

Le plan et l'élévation ou la coupe des principaux monuments, la figure des objets qui en ont été exhumés, joints à la description des fouilles, rendent celles-ci aussi claires pour le lecteur que s'il y avait assisté. Ce sont ces explorations systématiques des dolmens, des tertres, de l'atelier pour la fabrication des silex à Elsehoved, des nécropoles ou des sépultures isolées en plein champ, des dépôts cinéraires, des trésors de Lundeborg et de Broholm, des débris de cuisine, des trous, pavages et places où des silex taillés sont mélangés avec des charbons et des cendres, ainsi que les recherches particulières de l'auteur sur l'emmanchement des haches de pierre et sur la fabrication des vases anciens comparée avec les procédés actuels des potiers du Jutland, qui remplissent la plus grande partie du texte, et qui lui donnent une grande valeur et un haut intérêt; car les objets eux-mêmes étaient pour la plupart déjà connus par des échantillons semblables ou peu différents. Signalons cependant, parmi les nouveautés en ce genre : une urne de l'âge de fer, qui porte entre autres ornements une croix gammée [1], des bronzes et ferrures ayant probablement garni une voiture [2], et la très-curieuse restitution de la parure dite de Skanie [3], dont les fragments, dispersés au loin, ont été rassemblés par le Dr H. Petersen, grâce à d'ingénieuses conjectures appuyées plus tard par des faits décisifs. M. E. Sehested a eu la bonne fortune de trouver en Fionie des dépôts cinéraires, ou *brandpletter*, analogues à ceux que M. E. Vedel avait signalés dans l'île de Bornholm, de 1866 à 1871 [4]; et par cette découverte il justifie une des assertions de Snorré Sturluson, qui écrivait au XIIIe siècle : « Odin prescrivit de brûler tous les morts..... et de jeter les cendres en mer ou bien de les inhumer en terre » (*Ynglinga-saga*, chap. VIII). Lorsque nous rappelions ce passage dans les *Antiquités primitives du Danemark* [5], il y a quatorze ans, on en faisait fi, comme d'un témoignage de date trop récente; et l'on ne se doutait guère qu'il serait confirmé par la découverte de nécropoles entières où ont été pratiqués les rites décrits dans l'histoire des rois de Norvége.

M. Sehested, enfin, a eu le mérite d'être le premier à explorer d'an-

[1] P. 143, 303, pl. XXVII, fig. 19 a.
[2] P. 176-180, 307-9, pl. XXXVIII-XXXIX.
[3] P. 211-215, 312, pl. XLVI, fig. 19 a.
[4] Vedel, *Recherches sur les restes du premier âge de fer dans l'île de Bornholm*, avec 15 pl., trad. par E. Beauvois. (Extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires du Nord pour 1872*.)
[5] *Revue contemporaine*, 31 janvier 1865, 2e série, t. XLIII, p. 229.

Digitized by Google

ciens campements et à signaler la présence de plusieurs milliers de tubes de fer (6564) dans huit foyers de l'âge de pierre, dont les restes réunis ne forment pas un volume de plus de 14 mètres cubes; il est vrai que, selon toute apparence, ces tubes de 0m007 à 0m05 de longueur sur 0m004 à 0m026 de diamètre extérieur, sont l'œuvre de la nature; mais la question n'est pas complétement éclaircie. Quant aux campements que l'auteur appelle *places de repas* (maaltidspladser), par abréviation du nom plus juste de *débris des emplacements de repas* (maaltidsaffaldspladser), il faut les distinguer des *kjækkenmæddinger* en ce qu'ils n'appartiennent pas exclusivement comme ceux-ci à l'âge de pierre (on y a trouvé aussi du bronze et du fer), et qu'ils ne se composent pas surtout de coquillages; les générations successives qui ont campé dans ces endroits n'étaient pas essentiellement ichthyophages : leurs aliments étaient surtout la viande de bœuf, de mouton, de chèvre, de porc et de cheval. On voit par ce bref compte rendu combien les environs de Broholm sont riches en antiquités, et encore ne savons-nous pas tout ce que les précédentes générations en ont déjà tiré ; une médaille d'or conservée à Copenhague nous apprend qu'elle a été frappée avec l'or exhumé en 1585 dans des champs de Lundeborg (près Broholm). Voilà donc trois cents ans que l'on dépouille ce sol des restes du passé qu'il recèle. M. Sehested n'a fouillé que six dolmens et vingt-deux tertres, sur quarante-cinq et deux cents qu'il connaît dans un espace de cinquante kilomètres carrés. Cette médiocre superficie, dont une petite partie seulement a été fouillée, lui a déjà donné les éléments de toute une collection. En présence de ce fait, on se prend à dire que le Danemark tenait déjà dans l'antiquité la même place brillante qu'il occupe toujours parmi les peuples civilisés, malgré le peu d'étendue de son territoire. Le sol de ce petit pays est un vrai musée ; il n'y a qu'à frapper la terre, ou, pour parler sans métaphore, qu'à la creuser pour en faire sortir des trésors !

— Les anciens textes danois aussi sont une mine dont quelques filons seulement ont été exploités : le laborieux Molbech en avait déjà tiré son *Dansk Glossarium*, ou dictionnaire des mots danois tombés en désuétude, recueillis dans les chartes, les manuscrits et les imprimés du XIIIe au XVIe siècle [1]. Mais, outre qu'il n'est pas complet, même pour cette période, il a systématiquement laissé de côté les anciennes lois, pensant qu'elles devaient être traitées à part et avec beaucoup plus d'étendue que ne le comportait son cadre. Cette idée vient d'être réalisée par un des philologues danois les plus profonds, M. G.-F.-V. Lund, recteur de l'école cathédrale d'Aarhuus, dans son *Recueil des mots des plus anciens textes danois. Glossaire des anciennes lois provinciales du Danemark, des droits municipaux du Sleswig et d'autres*

[1] Copenhague, 1853-1866, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

monuments linguistiques contemporains, de 1200 environ à 1300, édité avec une subvention de la Société danoise des sciences[1]. L'auteur s'est abstenu de remonter aux plus anciennes formes danoises, qui sont conservées dans les inscriptions runiques, parce que celles-ci n'ont pas encore été suffisamment étudiées au point de vue grammatical et lexicologique; elles méritent d'ailleurs aussi de faire l'objet d'un travail spécial. M. Lund ne se contente pas d'expliquer les mots, en quoi il s'est fait aider par un juriste, M. V.-A. Secher; il les compare en outre avec leurs congénères les plus rapprochés dans les langues scandinaves. Presque tous les mots anciens recueillis par lui se rattachent à des racines qui se sont perpétuées dans le danois moderne et la moitié d'entre eux peut-être ne diffèrent des mots actuellement en usage que par l'orthographe; mais le reste est tombé en désuétude, et c'est surtout le cas pour certains composés qui n'existent plus, quoique leurs éléments se retrouvent dans la langue actuelle. M. Lund a fourni d'excellents matériaux pour un futur dictionnaire historique de la langue danoise. Le tome second des *Monuments runiques du Danemark*, par M. P.-G. Thorsen, devant paraître prochainement, on peut dire que presque tous les travaux préliminaires sont faits, et il suffirait maintenant qu'une société ou un linguiste entreprenant se chargeât du travail en question pour qu'il pût être exécuté avant la fin du siècle.

— La troisième et dernière livraison du tome I, 2e série, de la *Revue historique publiée par la Société historique norvégienne*[2], contient trois grands articles et trois petits : *la conception antique du droit*, par J.-C. Krogh, est basée sur de nombreuses recherches historiques et philologiques faites par des savants contemporains, et qui jettent une lumière inattendue sur certaines institutions des peuples indo-européens. — Dans son étude sur *Ragnar Lodbrok et les fils de Lodbrok*, le docteur G. Storm emploie plutôt son érudition à chercher comment se sont formées les traditions sur ce personnage, qu'à en découvrir le fondement historique; il substitue des hypothèses, souvent fort ingénieuses, à des faits qui, s'ils ne sont pas toujours certains, ont du moins l'avantage d'être rapportés par d'anciens historiens; aussi n'éclaircit-il guère ce sujet obscur; c'est vraiment dommage, car Ragnar et les fils de Lodbrok sont au nombre des rares corsaires anciens dont les historiens occidentaux rapportent les noms. — L'article de M. H.-J. Huitfeld sur les *Productions littéraires de Bernt Anker*, nous apprend comment une suite ininterrompue de circonstances défavorables

[1] *Det ældste danske Skriftsprogs Ordforraad. Ordbog til de gamle danske Landskabslove, de sænderjydske Stadsretter samt øvrige Sprogmindesmærker, fra omtrent 1200 til 1300.* Copenhague, C.-A. Reitzel, 1877, VI-178 p. pet. in-4°.

[2] *Historisk Tidsskrift, udgivet af den norske historiske Forening.* — Anden Række, første Binds tredie Hefte. Christiania, 1877, in-8° (p. 305-555).

Digitized by Google

empêchèrent la publication des œuvres posthumes du plus grand homme d'affaires qu'ait produit la Norvége. Il eût été pourtant facile de prélever quelques milliers de francs sur les quatre millions et plus qu'il léguait à la nation pour des œuvres patriotiques et charitables, et d'imprimer deux volumes de ses œuvres choisies, en danois, en latin et en français. Mais le poëte Pram, qui avait été chargé de cette tâche, ne put s'en acquitter à cause du bombardement de Copenhague, de la guerre de Norvége, du désordre des finances danoises, et il mourut dans les Antilles, en 1821, seize ans après la mort de B. Anker, sans avoir rien édité de ce dernier. Avant son départ pour l'Amérique, il avait déposé à la bibliothèque de l'université de Copenhague les manuscrits qu'il avait rassemblés et on les possède encore; mais quoiqu'ils aient quelque intérêt pour les chercheurs, ils sont aujourd'hui trop démodés pour mériter d'être publiés. M. Huitfeldt a donné une analyse des œuvres dramatiques dans son *Histoire du théâtre de Christiania* et quelques extraits à la fin de la présente notice. — Les trois petits articles concernent : la fontaine pétrifiante de Birkedal en Norvége, la courte autobiographie du poëte Lyder Sagen (mort en 1850) et une curieuse scène de superstition : en 1775, les habitants de la paroisse de Hof portèrent dans les bois une cloche de l'église, malgré la défense du pasteur, et la sonnèrent trois jours et trois nuits de suite, pour forcer les génies souterrains à rendre deux enfants qu'on les accusait d'avoir enlevés. Ils n'y gagnèrent que des admonitions de la part des autorités ecclésiastiques et civiles.

— La première partie de l'*Histoire de Suède depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours* [1], est enfin terminée. Son auteur, M. Montelius, avait dû l'interrompre pendant un voyage de six mois qu'il fit dans la haute Asie. Les deux dernières livraisons de l'*Histoire du paganisme et du moyen âge jusqu'à la peste noire en 1350* [2] contiennent un aperçu des mœurs, de l'industrie et de la culture des temps païens et l'histoire de la première partie du moyen âge suédois (1060-1350). Cette période, tout en étant plus rapprochée de nous que le siècle précédent, est pourtant encore moins connue; c'est que les Sagas nous font défaut; l'histoire nationale n'existe encore que sous forme de chronique rimée et les documents latins sont très-maigres, même en ce qui concerne l'Église; quant aux documents suédois, les plus anciens datent de la fin de la période. Les obscurités sont telles, que l'on n'est même pas toujours certain d'établir exactement la série des rois et que l'on sait à peine par quels liens se rattachaient entre elles les

[1] *Sveriges historia från ældsta tid till våra dagar*. Stockholm, in-8, chez Hjalmar Linnstrœm.

[2] *Sveriges hednatid och medeltid till Digerdæden* af O. Montelius. Livr. V, 1877, p. 321-400, avec 87 grav. sur bois; liv. VI, 1877, p. 401-486, avec 78 grav.

Digitized by Google

quatre dynasties qui se succédèrent du XIe au XIVe siècle : celle de Stenkil, de 1060 à 1130 environ ; celle de Sverker, de 1133 à 1222, et celle de saint Erik, qui lui disputa le trône, de 1150 environ à 1250, enfin celle des Folkungs ou descendants de Folke, de 1250 à 1389. Les guerres civiles continuèrent à désoler la Suède, qui était plutôt une réunion d'États qu'un royaume homogène; les Gots au sud et les Suédois ou nord se disputaient la prééminence. Les compétitions politiques se compliquaient de querelles religieuses ; car les païens étaient encore assez nombreux au commencement du XIIe siècle pour détrôner le roi Inge l'ancien, et ils se perpétuèrent jusqu'à la fin du siècle dans les provinces éloignées. Le christianisme ne domina vraiment qu'à partir de saint Érik (1150-1160), qui le porta en Finlande et unit ce pays à la Suède ; c'est seulement en 1164 que le royaume fut pourvu d'un archevêque. Les plus belles églises de Suède datent de cette période qui fut marquée par des événements importants : la constitution d'une classe militaire privilégiée qui devint la noblesse (1280), l'union passagère de la Suède avec la Norvége (1319-1343), enfin la terrible peste noire (1350) qui enleva en diverses localités le tiers de la population. Aux faits intellectuels déjà signalés, il faut ajouter la rédaction des anciennes lois provinciales après l'an 1200, et la composition, en vieux suédois, de la *Chronique rimée d'Erik* et du traité du *Gouvernement des rois et des chefs*.

— La troisième livraison de la *Rénovation de la Suède* [1], qui forme la troisième partie de la même histoire, nous mène presque jusqu'à la fin du règne de Gustave Ier, et traite de la guerre de Dacke, de la confiscation des biens du clergé et du scandaleux pillage des églises, des relations avec les puissances voisines, ainsi qu'avec l'Allemagne, la France et l'Angleterre, enfin de la sage et habile administration de Gustave Vasa. La guerre de Dacke (1542-43), ainsi nommée d'après le propriétaire qui en était le chef, fut la dernière mais aussi la plus importante des insurrections qui troublèrent ce règne. Elle fut provoquée par les exactions des fonctionnaires et la tyrannie des nobles ; aussi dégénéra-t-elle en jacquerie et l'esprit de révolte menaça de gagner les autres provinces. La situation était si mauvaise pour le roi, qu'il fut sur le point d'abdiquer et de se retirer avec toute sa famille en Allemagne. Mais il finit par triompher et, pendant les dix-sept dernières années de sa vie, il jouit de la paix à l'intérieur et n'eut de guerre à l'extérieur qu'avec la Russie, à propos de la Finlande (1554-57). Il employa cet intervalle à consolider son œuvre et à régler la succession au trône ; mais ici, il eut beau prendre ses précautions : la violation des lois divines

[1] *Sveriges nydaningstid* af Oscar Alin, livr. III. Stockholm, 1877, p. 170-240, avec 14 grav. sur bois.

Digitized by Google

et humaines dont il avait donné l'exemple rejaillit sur sa famille, qui fut l'une des plus tragiques des temps modernes.

— En Finlande, nous avons à signaler les *Œuvres choisies* de Kivi [1], dont la première partie contenant le théâtre forme le tome LV des *Publications de la Société de littérature finnoise* [2]. Ce n'est pas que nous ayons l'intention de rendre compte des pièces qui composent ce volume : une critique essentiellement littéraire ne serait pas à sa place dans une revue historique ; mais il nous a semblé qu'il était bon d'appeler l'attention du lecteur sur la biographie placée en tête du recueil (p. I-XXXVIII), cette branche de l'histoire ayant été si peu cultivée en langue finnoise que les premiers essais en ce genre ont un intérêt particulier. L'auteur de cette notice, M. E. Aspelin, s'est plutôt attaché à nous faire connaître la vie que les œuvres de son héros ; il a réussi à mettre en lumière la physionomie de cet infortuné poëte qui, né dans la pauvreté, eut toute sa vie à combattre la misère et qui usa ses forces, jusqu'à son intelligence, dans cette lutte incessante ; ce qui ne l'empêcha pas de produire dans les douze années de son activité littéraire (1859-1870) sept pièces de théâtre, dont trois en cinq actes, les autres en un, des poésies et un grand roman, sans parler de ses œuvres inédites. *Kivi* (Pierre) n'était qu'un nom littéraire représentant la première partie de son vrai nom, Alexis *Stenvall* (Mur de pierre), qui indique son origine scandinave. Il était né en effet, le 10 octobre 1834, à Nurmijærvi, à trois myriamètres au nord de Helsingfors, dans la province de Nyland, dont les côtes sont occupées de temps immémorial par une population suédoise. Bien que sa famille fût établie dans une paroisse finnoise, sa langue usuelle était le suédois, et il commença par écrire en cet idiome; ce n'est qu'assez tard qu'il employa la langue de la majorité de la population ; mais il s'en servit si bien, qu'il a mérité d'être regardé comme un des fondateurs du théâtre national de la Finlande. Il est vrai que la première pièce originale publiée en finnois, *Ruunulinna* de Lagervall, avait paru en 1834, l'année même de la naissance de Kivi, mais c'est *Lea*, drame biblique de ce dernier, qui a le premier été joué dans la capitale du grand-duché (10 mai 1869) ; il eut le plus grand succès, mais l'auteur ne put jouir de la réputation qu'il avait acquise au prix de tant de travail et de persévérance. Il perdit la raison peu après, et il mourut dans un extrême dénûment, le 31 décembre 1872.

— Nous ne nous éloignons guère de la Finlande en parlant des *Poésies des Lapons* [3], car une partie d'entre elles sont chantées dans le

[1] A. Kiven *valitut teokset*. I. Draamalliset teokset.

[2] *Suomalaisen kirjallisuuden Seuran toimituksia*. Helsingfors. Imprimerie du journal *Hufvudstadsblad*. 1877, XXXVIII-490 p. in-8°.

[3] *Lappalaisia lauluja* kokoili O. Donner, dans *Suomi*. T. XI et à part: Helsingfors. 1876, 160 p. in-8°, texte et trad. finnoise. — *Lieder der Lappen* gesammelt von O. Donner. Helsingfors, 1876, G. W. Edlund, 164 p, in-8° texte et trad. allemande.

Digitized by Google

grand-duché et le texte en a été publié pour la première fois par un savant finnois, M. Otto Donner, professeur de sanscrit et de philologie comparée à l'Université de Helsingfors. La plupart étaient déjà connues par les traductions suédoises de J.-A. Linder et surtout du docteur G. von Düben. Mais le texte des fragments épiques restait inédit, et il courait risque de se perdre irrémédiablement, car il n'était plus connu que par un Lapon octogénaire et aveugle, André Fjellner, pasteur de Sorsele en Vestrobothnie, près duquel M. O. Donner alla passer une douzaine de jours dans l'été de 1874. Le vieillard se rappelait encore parfaitement les chants qu'il avait entendus dans sa jeunesse, alors qu'il errait avec les nomades pendant ses vacances, et quoiqu'il ne pût plus les transcrire à cause de sa cécité, il était encore en état de les répéter exactement; la fidélité de sa mémoire était attestée par des manuscrits d'ailleurs fragmentaires qu'il avait gardés ou donnés à diverses personnes. Les poëmes recueillis par M. Fjellner et M. J.-U. Grœnlund, de Stockholm, appartiennent tous aux Lapons de Suède; ce sont sans doute les derniers échos des chants en l'honneur des anciens héros et de leurs combats avec les géants, que signalait Olaus Magnus au XVIe siècle. Les Lapons de Norvége que M. J.-A. Friis connaît si bien, n'ont pas conservé de récits en vers, probablement parce que ce sont les plus dénationalisés de tous; ceux de Finlande en ont encore quelques-uns qui ont été recueillis par Gottlund, J. Fellman, Castrén, et reproduits dans le présent recueil; mais les chants des Lapons de Sodankylæ en Finlande, que signalait Sjœgren, n'ont pu être retrouvés dans les papiers du célèbre académicien déposés à la bibliothèque de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, et M. Donner n'a pu profiter du recueil encore inédit fait par M. Dantschenko dans la Laponie russe en 1873. Espérons qu'il réussira à combler ces deux importantes lacunes et qu'il trouvera chez les Lapons orientaux la matière d'une nouvelle publication. Après avoir rapporté ce que l'on sait des chants lapons, il en étudie le mètre et l'ancienneté, les compare avec les chants des Zyrjænes, des Mordouines, Erses et Moksches, et montre leurs rapports, d'ailleurs assez vagues, avec certains épisodes du *Kalevala* et de la légende esthonienne de *Koit et Æmarik* (l'aurore et la brune), puis il donne le texte et la traduction de tous les chants, de lui connus, avec quelques remarques philologiques. Les plus curieux des trente et un morceaux dont se compose son recueil, sont: le *Fils du soleil* ayant trait à une expédition d'un fils de Kalla, du sud, dans le pays des géants, d'où il ramène une femme et de grands trésors; et le *Fils de Pischa-Pascha*, où il y a un véritable souffle épique; l'esprit chevaleresque et chrétien s'y fait même sentir, sous forme de provocation en règle et de pardon des injures. Mais malgré quelques beaux passages, les poëmes lapons sont bien loin d'être comparables aux chefs-d'œuvre de leurs congénères les Finnois et les Esthoniens.

E. Beauvois.

Digitized by Google

COURRIER RUSSE

I. Monographies. — Les lettres slaves doivent leur existence aux saints Cyrille et Méthode. L'apostolat de ces deux saints frères coïncide avec les origines politiques de la Russie, et sert de point de départ à l'histoire de ce pays et des autres peuples slaves.— On a déjà beaucoup écrit sur ces glorieux apôtres ; mais le sujet n'est pas épuisé, loin de là; plus d'une question reste encore à résoudre. Ce qui manque surtout, c'est un travail critique qui résume tout ce qui a été écrit sur eux et en présente les résultats définitifs. — La diversité des langues dans lesquelles ces écrits ont été composés rendent la tâche plus difficile, mais non moins nécessaire. Sans ce travail d'ensemble, l'imposant édifice auquel tant de mains ont travaillé, resterait découronné.

L'étude des sources, dans l'histoire des saints Cyrille et Méthode comme partout ailleurs, occupe la première place. Tous ceux qui ont essayé de l'écrire reconnaissent l'importance capitale de ces sources, quoique tous ne s'accordent pas sur leur valeur respective. Les uns donnent la préférence aux documents latins, occidentaux ; d'autres, au contraire, assignent à ceux-ci la dernière place, en mettant au premier rang les sources slavonnes. De ce nombre est M. Voronov, auteur d'une remarquable étude intitulée : *Cyrille et Méthode. Principales sources de leur histoire*[1]. Voici l'ordre de préséance qu'il leur y assigne : 1° légendes dites pannoniennes ; 2° sources grecques et gréco-slaves (deux légendes grecques sur saint Clément, évêque de Bulgarie, et des anciens offices en honneur des saints Cyrille et Méthode); 3° sources slaves, parmi lesquelles des offices en caractères glagolitiques ; 4° sources latines, telles que lettres des papes, légende italique, etc.

Deux points méritent surtout d'être remarqués dans le travail du professeur de Kiev. D'abord, c'est la manière dont il envisage la légende italique, publiée depuis longtemps dans les *Acta Sanctorum* (au 9 mars): il n'y voit qu'une œuvre de seconde main, une copie des légendes pannoniennes. Cette opinion, sur laquelle je me propose de revenir une autre fois, a été déjà émise par M. Viktorov[2]. L'autre point concerne la lettre attribuée au pape Étienne VI. M. Voronov démontre,

[1] *Kirill i Mefodii.* Kiev, 1877, in-8 de IV. 431 et XXII p.
[2] Dans le *Recueil Cyrillo-Méthodien*, Moscou, 1865, p. 343-441.

Digitized by Google

contre Wattenbach [1] et Lavrovski [2], selon nous victorieusement, qu'elle a été fabriquée par Wiching, indigne évêque et ennemi personnel de saint Méthode.

— En son temps, le *Courrier russe* a entretenu les lecteurs de la *Revue* des questions qui avaient été discutées au troisième congrès archéologique de Kiev (1874). Aujourd'hui, nous pouvons nous rendre un compte exact des travaux de ce congrès, d'après les deux énormes volumes achevés seulement au commencement de l'année courante [3]. La richesse des matières, l'importance de la plupart des travaux que contiennent ces volumes, ornés d'un grand nombre de dessins, les uns dans le texte, d'autres dans un atlas à part, voilà bien de quoi compenser les légitimes impatiences d'une longue attente. Parmi les mémoires qui sont entrés dans cette importante publication, nous nommerons surtout ceux de l'archiprêtre Lébédintsev sur l'église de Sainte-Sophie de Kiev ; de M. Sréznevski, professeur et académicien, sur Sainte-Sophie de Constantinople, d'après le récit d'un pèlerin russe de la fin du XIIe siècle ; du professeur Lachkarev, sur l'architecture kiévienne des XIe et XIIe siècles ; MM. Brounn, Samoskvasov, Zabéline, le comte Alexis Ouvarov, président du congrès, y ont apporté aussi de précieux contingents.

Feu Grigorovitch, slaviste distingué, a donné une notice sur le sens qu'a dans les documents grecs le nom de Rossovlachie. M. Modestov, alors professeur à Kiev, communiqua une curieuse étude sur un nom *slave* des inscriptions de Pompéi.

Parmi les savants étrangers qui ont pris part aux travaux du congrès, nous nommerons M. Jagitch, aujourd'hui professeur des langues slaves à Berlin, et rédacteur en chef des excellentes *Archives de philologie slave ;* le P. Béda Doudik, bénédictin et historiographe de la Moravie ; M. Kaloujniatski, polonais ; M. Louis Leger, qui enseigne la langue russe à l'école des langues orientales de Paris, etc., etc.

Le texte est orné de nombreux dessins, outre l'atlas qui l'accompagne et qui se compose de vingt-cinq planches, exécutées avec luxe par le procédé photolithographique. De la sorte, les sciences et les arts se donnent la main dans cette magnifique publication, qui fait le plus grand honneur tant aux promoteurs de ce congrès et à son digne président qu'aux membres du comité chargé de diriger l'impression.

— Tout le monde a entendu parler de comités slaves; personne n'ignore l'esprit qui les anime, le but qu'ils poursuivent. Ces comités

[1] *Beiträge zur Geschichte der christlichen Kirche in Mähren und Böhmen.* Wien, 1849.

[2] *Cyrille et Méthode, apôtres des Slaves occidentaux.* Kharkov, 1863 (en russe).

[3] *Troudy*, etc. Kiev, 1878, 1 vol. in-4 de IV, LXXXV et 352 p., 2 vol. de III, 330 et 861 p. Avec un atlas de 25 pl.

Digitized by Google

transformés aujourd'hui en une *Société slave de bienfaisance*, avaient besoin d'un organe de publicité : ils ont fondé un *Recueil slave*, qui est déjà à son troisième volume. Par une combinaison étrange, ce volume est de 1876, tandis que le second porte la date de 1877 [1]. Le but du Recueil, paraissant une fois l'an, consiste à *favoriser l'étude de la vie morale, intellectuelle et artistique des peuples frères* de la Russie [2]. La rédaction proteste énergiquement contre ceux qui croient qu'elle poursuit des buts politiques : elle ne travaille qu'à promouvoir l'unité littéraire, intellectuelle et spirituelle des Slaves, à l'instar de l'Allemagne qu'elle a pris pour modèle [3]. Il faut lui rendre cette justice, tous les écrits contenus dans les trois volumes répondent admirablement à la pensée mère : il suffit de jeter un coup d'œil rapide sur les tables des matières. Aucun des peuples slaves n'est oublié.

Pour ne parler que du volume le plus récent, nous y trouvons six morceaux consacrés aux Slaves du Danube ; celui qui vient de l'ancien consul russe de Roustchouk, M. Mochnine, offre un intérêt tout spécial d'actualité. M. Boudilovitch, professeur à Kazan, a retracé une *Esquisse d'histoire serbe*. — *Le dernier décennat chez les Serbes de la Lusace*, par M. Gornik, fait connaître de plus près cette branche de la famille slave, la plus isolée de toutes. — M. Pitch a repris son *Esquisse d'histoire politique et littéraire des Slovaques depuis cent ans*, commencée dans le premier volume du *Recueil*. De même, M. Golovatski, d'origine galicienne, continue son long mémoire sur la *Russie des Carpathes*, auquel est jointe une « carte ethnographique de la population russe en Galicie, en Hongrie septentrionale et en Bukovine... » Ce coin du monde slave fixe depuis longtemps l'attention des panslavistes russes.

Parmi les articles d'un caractère plus général, nous signalerons celui de M. Boudilovitch, *sur l'unité littéraire des peuples slaves*. Ajoutons que ce Recueil n'est qu'une des nombreuses publications dues à l'initiative du Comité slave.

— Il existe sur les Slaves de la Turquie une masse d'ouvrages de tout format et de toute espèce; mais il en est peu qui soient recherchés, encore moins qui méritent l'épithète de classiques. Toujours est-il que les slavistes attachent une valeur réelle au livre de feu Victor Grigorovitch, intitulé : *Esquisse de voyage dans la Turquie européenne* [4]. Publié en 1848, en un petit nombre d'exemplaires, il devint une rareté bibliographique. Malgré le grand nombre d'écrits imprimés depuis sur le même pays, malgré les progrès des études slaves, l'*Es-*

[1] *Slavianskisbornik*. Saint-Pétersbourg, 1877; in-8 de IX-621 et 27.
[2] Introd. du 1er vol., p. V.
[3] *Ibid.*, p. VI.
[4] *Otcherki poutéchestvia po Evropeïskoï Tourtsii*. Moscou, 1877, in-8 de VI et 181 p.

Digitized by Google

quisse de Grigorovitch n'a point perdu sa valeur, et quiconque s'occupe de ces matières ne saurait se dispenser de la consulter souvent. Le nom de l'auteur, érudit par excellence, fait autorité. Cela a donc été une heureuse pensée que de publier de nouveau le travail qui avait établi sa réputation de slaviste et qui reparaît fort à propos aujourd'hui que les Slaves de la Turquie fixent sur eux l'attention du monde entier.

Biographies. — M. le comte Vladimir Orlov-Davydov vient de raconter la vie de son grand-père, le comte Vladimir Orlov, dans un ouvrage plein d'intérêt et qui, malgré son étendue [1], porte le titre modeste d'*Esquisse biographique.* — Le nom des Orlov restera inséparablement lié à celui de Catherine II. Ils étaient alors cinq frères, dont deux surtout, Grégoire et Alexis, se sont fait un nom dans l'histoire. Leur gloire a laissé même un peu à l'ombre les trois autres frères. L'aîné de tous, Jean, mena une vie retirée ; le quatrième, Théodore, avait pris part à la bataille de Navarin et fut procureur général du sénat. Le cadet s'appelait Vladimir ; c'était une nature sympathique, un caractère loyal, un cœur bon et généreux. C'est sa vie qui nous est racontée par son petit-fils, dans le livre cité plus haut. A l'âge de vingt-quatre ans, le jeune comte fut nommé directeur de l'Académie des sciences, charge qu'il remplit depuis 1768 jusqu'à 1774 avec plus de zèle que de profit. Ce corps savant se montrait, paraît-il, plus difficile à gouverner que les trente mille paysans dont leur directeur était possesseur.

Au reste, le directeur improvisé de l'Académie nous était déjà connu d'ailleurs : ce qu'on connaissait moins, c'est l'homme privé, et c'est ici que le tableau revêt les couleurs les plus variées et les plus attrayantes. L'intérêt du récit vient surtout de la nombreuse correspondance, en grande partie inédite, qui nous initie dans les petits mystères de la grande société du temps. Entre autres, on y lira pour la première fois les Mémoires du fameux archimandrite Photius, racontant, avec une grotesque originalité, sa propre biographie. Ce curieux document appartenait à la comtesse Anne, sa fille spirituelle, et fille unique du comte Alexis Orlov, le vainqueur de Tchesmé. — L'ouvrage contient, en outre, quantité de données intéressantes sur les principaux personnages du règne de Catherine II ; en général, il instruit agréablement. Aussi personne ne regrettera les heures qu'il aura accordées à la lecture de cette *Vie*, sortie, comme cela convenait, des presses académiques. En la publiant en deux volumes de plus de sept cents pages, l'auteur s'est noblement vengé de Toll qui, dans son *Dictionnaire*, ne donne pas même le nom de l'ancien directeur de l'Académie.

— M. Barsoukov a écrit, à son tour, une biographie très-détaillée [2] d'un archéologue et académicien célèbre, Paul Stroïev, le Montfaucon

[1] Saint-Pétersbourg, MDCCCLXXVIII, 2 vol. in-8, dont le premier de 328 XXIII et 4 p., le deuxième de 344, XIV et 3 p. avec 2 pl., 1 portrait et 2 calques.

[2] *Vie et Travaux de Paul Stroïev.* Pétersbourg, 1878, in-8 de 660 p.

Digitized by Google

russe. — On l'appelait ainsi encore de son vivant, et le livre consacré à sa mémoire montre à chaque page combien cet archéologue par excellence mérite cette flatteuse dénomination. Il nous le montre épris d'une passion ardente pour l'histoire nationale étudiée dans ses sources, se vouant tout entier à leur exploration, y puisant les sujets de tous ses travaux. C'est lui qui avait conçu le plan grandiose de l'expédition savante chargée de visiter les bibliothèques des villes et des couvents, et de publier les documents historiques qu'elle y aurait trouvés. C'est encore lui qui, il y a cinquante ans, avait insisté sur la nécessité de créer quelque chose dans le genre de l'institution archéologique qui vient d'être inaugurée. Tout en appréciant les services rendus par Stroïev à à la science des sources historiques, son biographe nous introduit dans le monde des savants, où Stroïev avait tant d'attaches, et il nous apprend une foule de faits intéressants sur les personnes et les choses qu'on ignore généralement. Ce n'est plus une simple biographie, c'est une page d'histoire de la Russie savante du temps. On saura surtout grand gré à M. Barsoukov d'avoir conservé pour la postérité les précieux papiers de famille qui ont abondamment alimenté son solide travail et qui, sans lui, auraient peut-être péri pour toujours.

— Dans son Rapport[1] lu à la dernière séance annuelle de l'Académie, section de la langue et de la littérature russes, M. Bytchkov, un de ses membres les plus dignes, a retracé la vie et les travaux d'un autre académicien, feu Alexandre Nikitenko, littérateur par excellence, décédé le 21 juillet (v. st.) de l'année 1877. Fils d'un simple villageois, le jeune Nikitenko avait attiré, par son talent d'écrire, l'attention du pr. Gatlizine, alors (1824) ministre de l'instruction publique, qui le fit appeler dans la capitale et le prit sous sa protection. La carrière du jeune homme fut dès lors assurée. En 1828, il finit ses études à l'Université, et y professa d'abord l'économie politique, puis, pendant plus de trente ans (1833-1864), la littérature russe, objet de ses prédilections. En même temps, il était censeur, rédacteur de plusieurs revues, et (depuis 1855) académicien. Les nombreux écrits publiés par lui soit dans les Revues, soit en volumes séparés, témoignent de la fécondité de son talent littéraire, quoiqu'il en reste encore beaucoup d'inédits, entre autres, ses Mémoires posthumes auxquels il travaillait jusque dans sa dernière maladie. Le nom de Nikitenko restera associé à ceux des meilleurs représentants des belles-lettres russes de notre temps, et quiconque a approché ce type complet de littérateur ou entendu les enseignements éloquents du professeur, n'hésitera pas à reconnaître la douce, bonne et sympathique physionomie de l'original dans le portrait tracé de main de maître par M. Bytchkov.

II. Matériaux. — Les archives publiques et privées de Russie sont une mine inépuisable et qu'on commence enfin à exploiter. Rien ne

[1] Saint-Pétersbourg, 1877, in-8 de 51 p.

Digitized by Google

fait mieux juger des richesses qu'elles contiennent que l'important recueil entrepris par M. Baranov, et dont nous avons en son temps salué l'apparition. Le troisième volume de sa *Description des ukases et des ordres conservés aux archives du Sénat à Saint-Pétersbourg* [1], embrasse la période de 1740 à 1762, année de l'avénement de Catherine II ; il contient quatre mille huit cents documents. De ce nombre seulement cinq cent trente-huit sont entrés dans la *Collection complète des lois;* les autres trois mille sept cent quarante-deux paraissent au grand jour pour la première fois. Si l'on tient compte aussi des deux volumes précédents, qui se partagent les règnes de Pierre Ier, de Catherine Ire, Pierre II et Anne, on trouvera que l'ensemble des documents demeurés jusqu'ici *inédits* et que contiennent ces trois volumes, atteint le chiffre de neuf mille huit cent cinquante-deux.

Le XVIIIe siècle, auquel se borne la *Description* de M. Baranov, est un des plus importants dans la vie politique et sociale de la Russie; mais il le devient surtout à partir du règne de Catherine (1762), auquel s'arrête le troisième volume de cette imposante publication. Or le total des documents publiés par M. Baranov (12,233), forme à peine le tiers de ce qui lui reste à faire paraître. Ces chiffres montrent l'extrême urgence qu'il y avait de créer une école d'archivistes, une pépinière d'archéologues, qui perpétuât la race de Stroïev. Cette école, grâce à Dieu, existe aujourd'hui, sous le nom d'Institut archéologique. Le volume de M. Baranov, modèle du genre, est précédé d'une savante introduction et suivi d'un très-copieux index.

La Commission archéographique vient de publier le quatrième tome de la *Bibliothèque historique* de Russie. Cet énorme volume se compose de monuments relatifs à l'Union, moitié historiques, moitié polémiques. Après les actes du concile de Vilna (1509) célébré sous la présidence de Joseph Soltan, archevêque métropolitain et catholique ardent, vient l'histoire du concile de Kiev (1640), racontée par Cassien Sakovitch, écrivain également catholique et zélé défenseur de l'Union. Le journal d'Athanase Filippovitch, hégoumène non-uni de Brzest (1646), contient une foule de données intéressantes et neuves sur la situation religieuse de Lithuanie et de Pologne, sur les dignitaires de l'Église et sur le voyage de l'auteur à Moscou, à la recherche des aumônes. Ces mémoires sont écrits en langue de la Russie blanche. *La défense de l'Union*, par Léon Kreouza ou Rzewuski, archimandrite grec-uni, devenu plus tard évêque de Smolensk, a été imprimée en 1617, en polonais. Le présent volume donne seulement le texte original, sans traduction en regard, sauf celle de l'avant propos. La *Palinodie*, de Zacharie Kopystenski, occupe la plus grande partie du volume (890 pages environ). Elle résume tout ce

[1] 1878, in-8 de XXI, 513 et III p. avec un *index* de 300 et II p.

[2] *Rousskaia istoritcheskaia biblioteka.* Saint-Pétersbourg, 1878, t. IV, in-8 de VIII, 1448, 236 et 27 p. à 2 col.

Digitized by Google

qui a été écrit jusque-là (1622) contre l'Union, et peut être considérée comme l'ouvrage capital des adversaires de l'Église-Unie. Malgré cela ce *factum* n'a jamais été mis sous presse; ce n'est que maintenant, après deux siècles et demi d'interdit, qu'il paraît enfin au grand jour. Plusieurs s'en étonnent; leur étonnement cesserait s'ils avaient le courage de lire cette élucubration d'une orthodoxie aussi peu sûre que le style en est peu agréable. Toutefois on doit être bien aise de posséder en son entier un ouvrage dont on se bornait jusqu'ici à citer des fragments. Le philologue y trouvera un butin aussi riche que l'historien de l'Église et le théologien.

Le corps du volume se termine par les *Epîtres d'Artémius*, zélé prédicateur de la prétendue orthodoxie, et écrivain un peu trop sec et fort peu châtié, quoique son récit ne manque pas d'un certain intérêt historique. De copieuses tables des matières et un glossaire des mots russiens complètent l'édition et en rendent l'usage plus facile. L'éditeur, M. Pierre Hildebrandt, nous apprend que ce premier volume de *Monuments de la littérature polémique* de la Russie occidentale, sera suivi d'autres consacrés au même sujet. Tout ce qui peut éclairer l'histoire de l'Église grecque-unie, doit être reçu avec reconnaissance; sous ce rapport, le présent volume sera apprécié par les spécialistes.

— Les *Actes relatifs à l'histoire de la Russie du Midi et de l'Ouest*, que publie la même Commission archéographique, forment déjà neuf gros volumes. Le dernier de la série, imprimé l'an dernier sous la rédaction de M. Kostomarov, embrasse la période des quatre années qui suivirent la trêve d'Androussovo (1668-1672). Par cette trêve l'Ukraine occidentale fut cédée à la Pologne, sauf les villes de Kiev et de Smolensk qui restèrent à la Russie ainsi que toute la partie orientale de l'Ukraine située sur la rive gauche du fleuve Dnieper. Chaque moitié avait son hetman. La rive gauche était gouvernée par le faible Brukhovetski, dévoué à la Russie; la rive droite avait pour chef l'intrépide Dorochenko qui réussit à se défaire de Brukhovetski et s'emparer de l'Ukraine orientale, mécontente du régime moscovite. Il rêvait une Ukraine indépendante et se mit sous la protection du Sultan, ce qui amena une nouvelle guerre entre la Turquie et la Pologne, tandis que la rive gauche, où le parti moscovite avait repris son ancienne influence, se rapprocha du tsar Alexis et se donna un nouvel hetman, Damien Mnogogrechny. Les actes relatifs à la chute de cet hetman qui fut remplacé par Samoïlovitch sont particulièrement intéressants, à cause des détails curieux qu'ils contiennent en grand nombre.

— La Société impériale d'histoire russe continue ses travaux, avec une activité digne des meilleures louanges. Depuis la séance solennelle de

[1] *Akty otnosiachtiasia k istorii ioujnoï i zapadnoï Rossii.* Saint-Pétersbourg, 1877, t. IX, in-4 de 494, 27 et 17 p.

Digitized by Google

l'an dernier, elle a publié, suivant le programme tracé d'avance, trois nouveaux volumes, les XXe, XXIe et XXIIe de la collection. Nous avons parlé du premier dans un des *courriers* précédents. Il contient la correspondance de Catherine II avec Frédéric II, et les dépêches du résident de Saxe à la cour de Pierre Ier et de l'impératrice Anne.

Le tome XXIe se compose presque exclusivement des dépêches du prince Kourakine et du colonel Tchernychev, relatives aux préparatifs de Napoléon Ier à la guerre contre la Russie [1]. Ce volume avait été préparé en grande partie par Alexandre Popov, particulièrement versé dans la connaissance de l'époque d'Alexandre Ier, et que la mort emporta au milieu de ses labeurs assidus. L'introduction, écrite par M. Bestoujev-Rumine, professeur d'histoire russe à l'Université de Pétersbourg, est consacrée à la mémoire du défunt, auteur de plusieurs travaux historiques fort estimés. Le texte du volume est en français; la traduction russe est ajoutée au bas des pages.

Le XXIIe volume [2], rédigé également en ces deux langues, rend publique la précieuse correspondance du comte de Solms, ambassadeur prussien à la cour de Russie, avec Frédéric II, Finkenstein et Herzberg. Elle embrasse les quatre premières années du règne de l'Impératrice (1763-1766), si ardente alors pour les réformes, et contient les dépêches dont l'importance et l'intérêt historique sont depuis longtemps reconnus de tous. Elles ont été extraites des archives secrètes de Berlin par Hermann, professeur de Marbourg et soigneusement collationnées avec ce qui en avait été publié dans les ouvrages de Kurd-von-Schlötzer [3], Schmitt [4], Geisser [5] et Max Dunker [6]. Pour ne pas déroger au plan arrêté d'avance, les additions et les rectifications qu'on a depuis jugé nécessaire d'y ajouter, ont été placées à la fin, en guise d'appendices.

La rédaction du présent volume a été confiée à M. Stendmann, dont on connaît la compétence et l'exactitude : quant à son contenu, il fait honneur à l'esprit observateur et perspicace de l'ambassadeur prussien qui suivait attentivement les moindres mouvements de la Cour russe. Ce qui ajoute à la valeur de cette correspondance, dont nous n'avons ici que le commencement, et ce qui sera sans doute imité dans les autres capitales, c'est la largeur avec laquelle le gouvernement de Berlin a mis à la disposition du docte et modeste éditeur, tous les documents sans exception que celui-ci jugeait nécessaires pour rendre sa publication complète. Aucun gouvernement ne voudra, sous ce rapport, recevoir de leçon des bords de la Sprée.

[1] Saint-Pétersbourg, 1877, in-8 de VIII et 490 p.
[2] *Ibid.* 1878, in-8 de XIV et 617 p.
[3] *Friederich der Grosse und Catharina die Zweite.* Berlin, 1859.
[4] *Frédéric II, Catherine et le partage de la Pologne.* Paris, 1861.
[5] Dans le vol. IX des *Forschungen zur deutschen Geschichte.* Göttingen, 1869.
[6] *Die Besietzergreifung von West-Preussen.* Leipzig, 1876.

Digitized by Google

— La jeune *Société des vieux textes* s'annonce on ne peut mieux, à juger d'après ce qu'elle a déjà publié ou est en train de publier. Si la littérature nationale en bénéficiera le plus, l'histoire trouve aussi son compte dans les belles publications de la nouvelle Société; à ce titre, elles ont parfaitement droit de figurer dans notre *courrier*. Sur cinq sections qui se les partagent, il y en a une spécialement affectée aux écrits historiques; ce qui n'empêche pas que les autres sections n'en contiennent aussi quelquefois et de fort intéressants. Tels sont, par exemple, dans la section de géographie, la *Description abrégée des vingt monastères du Mont-Athos*, publiée par M. le prince Paul Viazemski, un des principaux promoteurs de la Société et pour ainsi dire son âme; dans celle de la religion, la *Vie de saint Alexis*, métropolitain de Moscou, qu'on peut admirer à l'Exposition universelle de Paris. Telles seront, en général, toutes les anciennes *Vies de Saints*, parmi lesquelles je signalerai celle de saint Nicolas le Thaumaturge, qui fera les délices des amateurs. Jugez: un manuscrit du XVIe siècle illustré de plus de quatre cents desseins de la même époque, richement coloriés et dont plusieurs remplissent la page entière! Ce bijou, que l'on regrette de ne pas voir figurer à l'Exposition, appartient au Musée public de Moscou; il n'a de rival que le célèbre *Recueil de Sviatoslav*, de 1073, qui a surtout une valeur littéraire, et que la Société s'apprête à reproduire par le procédé photolithographique, grâce aux libéralités de M. Morozov, un de ses membres fondateurs.

De la section historique sont déjà publiés les *Gestes des Romains*, recueil connu sous le nom de *Gesta Romanorum* ou le *Violier des histoires romaines;* la curieuse *Requête de Grégoire Vspolokhov* présentée au tzar Alexis en 1672 et qu'on peut voir sous les vitrines du Champ-de-Mars. Parmi les textes en préparation, je signalerai aux spécialistes le pèlerinage de l'évêque de Niphon à Constantinople, accompli dans la seconde moitié du XIIe siècle, et, par conséquent, antérieur à celui d'Antoine, archevêque de Novgorod (1200), dont M. Sawaïtov a donné le texte russe, complété depuis par M. Sreznevski et résumé en latin par M. le comte Riant dans ses *Exuviæ sacræ*[1]. — Les hagiographes apprendront avec plaisir qu'outre le texte de plusieurs *Vies des Saints*, ils auront un relevé exact de toutes les *Vies de Saints* manuscrites qui se trouvent dans les principales bibliothèques de Russie. Ce travail est dû aux soins de M. Barsoukov, éditeur du journal de Khrapovitski et biographe de Stroïev.

Nous faisons des vœux pour que les brillants débuts de la *Société des vieux textes* ne se démentent jamais.

J. MARTINOV, S. J.

[1] *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, 1878, t. II, p. 211. Voir aussi tome Ier, p. CCVII de l'introduction.

Digitized by Google

COURRIER ANGLAIS [1]

Les temps préhistoriques ont fourni à M. Keary [2] et à ses deux collaborateurs la matière d'un résumé très-bien écrit, rempli de faits et qui préparera admirablement les jeunes gens à des études plus sérieuses et plus approfondies. Le défaut du livre est sa concision, et avec la quantité de matériaux que M. Keary avait à sa disposition, il était sans doute difficile d'éviter la sécheresse. Réunir dans un espace extrêmement limité le plus grand nombre possible de renseignements sur l'archéologie, la philologie, la mythologie et la paléontologie est un problème dont la solution ne peut s'obtenir qu'aux dépens du style et de la forme littéraire; aussi la lecture du volume de M. Keary est-elle fort pénible : c'est la sécheresse même. S'il fallait choisir, pour une mention spécialement honorable, les chapitres les plus soignés, je citerais ceux qui se rapportent à l'origine et au développement des différentes familles de langues. Les considérations auxquelles M. Keary s'est livré sur la mythologie et les traditions populaires des Egyptiens, des Scandinaves et des nations Aryennes méritent aussi l'attention du lecteur, et enfin je ne veux pas oublier ce que M. Keary nous explique avec tant de clarté et de bon sens sur la pictographie, les hiéroglyphes et la phonétique. Accompagné de notes substantielles et nombreuses, complété par une liste détaillée, le manuel dont je viens d'entretenir mes lectures est tout à fait hors ligne.

—M. Bosworth Smith a déjà donné des preuves de son talent comme écrivain[3], et je profite de l'occasion qui se présente pour enregistrer ici le succès soutenu de son ouvrage sur Mahomet. Aujourd'hui, il s'agit de

[1] Il nous est venu, de divers côtés, des observations sur une appréciation de de notre collaborateur, trop favorable au livre de M. Parker (t. XXIII, p. 620), lequel a la prétention de s'inscrire en faux contre les résultats acquis par les recherches du savant commandeur J.-B. de Rossi sur les catacombes. Nous sommes persuadé qu'un examen plus attentif aurait amené M. Gustave Masson à se ranger du côté de l'illustre archéologue romain contre l'ancien professeur d'Oxford. *(Note de la Direction.)*

[2] *The Dawn of History: an Introduction to Prehistoric Study*, edited by E. F. Keary, M. A., of the British Museum. London., Mozley and Smith. 1878, in-12 de 250 p.

[3] Voir le *Polybiblion*, t. XIII, pp. 34, 35.

Digitized by Google

Carthage et de guerres puniques [1], sujet moins délicat à traiter peut-être, parce qu'il ne prête pas tant aux allusions politiques et religieuses, mais, d'un autre côté, offrant des difficultés réelles. En effet, pour la question des origines, les renseignements sont d'une rareté désespérante, et on est réduit à choisir entre diverses théories aussi plausibles les unes que les autres. Puis, lorsqu'on arrive à la lutte entre les Romains et les Carthaginois, l'historien se trouve arrêté par cette circonstance, que les sources à sa disposition sont trop souvent suspectes ; est-il naturel, en effet, que Tite-Live ou Polybe soient d'une stricte impartialité ? M. Bosworth Smith ne s'est pas laissé vaincre par des obstacles qui auraient effrayé plus d'un écrivain ; son admiration profonde du génie d'Annibal et du caractère d'Amilcar Barca, lui a mis la plume à la main, et le résultat définitif est un ouvrage plein de verve, qui réunit tout l'intérêt d'un roman à la profondeur d'une étude historique exposée d'après les meilleures autorités anciennes et modernes. M. Bosworth Smith retrace d'abord les origines de Carthage ; il fait très-bien ressortir les défauts de la civilisation phénicienne, et sa sympathie pour la grande rivale de Rome ne l'empêche pas de reconnaître que l'empire du monde ne pouvait échoir qu'à la ville des sept collines, au nom du progrès bien entendu de l'humanité. Dans un chapitre spécial, il nous raconte l'histoire des relations de Carthage avec la Sicile, et enfin plaçant vis-à-vis l'une de l'autre les deux grandes républiques, il déroule à nos yeux le tableau des guerres puniques. Un dernier chapitre, fort intéressant et fort bien touché, nous représente Carthage telle qu'elle est aujourd'hui ; ce sont pour ainsi dire les *impressions de voyage* de M. Bosworth Smith, qui a consacré trois semaines de vacances, l'année dernière à une excursion en Afrique. J'ai remarqué, en lisant, ce livre d'excellentes appréciations de Polybe, d'Appien, etc., des rapprochements aussi justes qu'ingénieux ; et, en fait de tableaux dramatiques, je me bornerai à citer l'épisode de la révolte des mercenaires ; c'est un chef-d'œuvre de style. Le volume est orné de cartes, de plans et de gravures sur bois. Le seul reproche qu'on puisse adresser à l'auteur, c'est de n'avoir pas complété son travail par un bon index alphabétique.

—M. Robert Burn, auteur d'un ouvrage très-intéressant sur Rome et la campagne romaine, vient de publier un plan en relief de l'ancienne capitale du monde. Comme illustration et explication de ce travail, il a donné dans l'*Athenæum* [2] une suite d'articles, où il cherche à expliquer de quelle manière la configuration du sol a influé sur les destinées et le développement de la puissance romaine. Deux forces morales, dit

[1] *Carthage and the Carthaginians*, by R. Bosworth Smith. With 11 Maps, Plans and Illustrations. London, Longman, 1878, in-8 de 440 p.

[2] Mars, avril 1878.

Digitized by Google

M. Burn, ont surtout contribué à établir cette puissance : 1° le profond respect pour la loi et les institutions; 2° une bravoure personnelle qui faisait peu de cas de la tactique et des moyens artificiels de défense. Partant de cette donnée, notre auteur décrit la topographie des sept fameuses collines, et il nous montre chacun de ces points différents servant de centre pour une troupe de colons qui résolurent de reconnaître la peuplade réunie sur le mont Palatin comme investie de l'autorité principale. Je ne suivrai pas M. Burn dans le détail de ses recherches topographiques ; je me bornerai à remarquer ici qu'elles sont pleines d'intérêt, et témoignent d'une connaissance approfondie des sources de l'histoire romaine.

— Le *dada* de M. Coote est le *Romanisme*, je veux dire la manie de trouver l'influence de la civilisation romaine dans toutes les institutions anglaises [1]; cette hypothèse serait fort naturelle si l'on pouvait accepter la proposition que l'auteur met en avant sous forme de préface, savoir que les Anglais descendent en ligne directe d'une colonie romaine qui occupait l'île de Bretagne dans les temps les plus reculés, colonie formée d'un mélange de Latins et de Belges *latinifiés*, s'il m'est permis d'employer cette expression. Admettez cet axiome, et il est indispensable d'en conclure (malgré l'évidence des faits) que les lois, les institutions, le langage sont essentiellement latins en Angleterre aussi bien qu'en France. La thèse n'a pas l'ombre de sens commun, et le seul mérite du travail de M. Coote consiste dans la masse énorme de détails qu'il a recueillis pour justifier son opinion ; à ce titre, nous le recommandons à nos lecteurs ; c'est une œuvre consciencieusement faite, et le savant auquel nous en sommes redevables pourra du moins revendiquer le mérite d'avoir abordé une époque généralement négligée par les historiens modernes.

— Voici un ouvrage bien connu en Angleterre, et qui, j'aime à le croire, conservera longtemps sa popularité [2]. Le titre d'annales en indique assez le caractère et la nature ; c'est la charpente à l'aide de laquelle on pourra suivre avec profit les récits de MM. Stubbs et Green. Mais l'auteur ne se contente pas de nous donner les faits et les dates ; il appelle aussi à son secours l'art du dessinateur : blasons, sceaux et monnaies, représentations de costumes et de monuments historiques ajoutent à l'intérêt de cet excellent résumé. Enfin, mentionnons un appendice sur les matériaux pour l'étude de l'histoire d'Angleterre ; c'est un abrégé du grand ouvrage de sir Thomas Duffus Hardy, et les lecteurs désireux de poursuivre leurs études en détail trouveront là des indications qui faciliteront singulièrement leur tâche.

[1] *The Romans of Britain*, by Henry Charles Coote, F. S. A. London, F. Norgate, 1878, in-8, de 500 p.

[2] *The Annals of England*. Oxford and London, Parker and Co, 1878, in-8 de 450 p.

Digitized by Google

—Les petits manuels d'histoire qui sont à la mode aujourd'hui gagneraient beaucoup à être un peu plus attrayants : Miss Yonge a su éviter à défaut [1], et les *Camées* qu'elle publie de temps en temps ont le très-grand mérite d'intéresser aussi bien que d'instruire. Le troisième volume vient de paraître, il comprend l'épisode de la guerre des Roses, et l'aimable auteur, non contente de nous retracer la situation de l'Angleterre, franchit le Pas-de-Calais et nous mène en France et en Allemagne. Il y a dans son livre quelques inexactitudes, mais si légères, qu'il est à peine nécessaire de les relever ici ; bornons-nous à dire à Miss Yonge qu'un empereur d'Allemagne et un empereur allemand ne sont pas des expressions synonymes. Les *Camées* nous rappellent souvent les charmants *Contes d'un grand-père* de Sir Walter Scott ; écrits à l'usage des classes, ils nous semblent également utiles pour égayer les heures de récréation quand le mauvais temps empêche les élèves de sortir, ou quand la famille est réunie, le soir, autour du *fireside*.

—M. Gairdner a écrit, sur le règne de Richard III [2], un ouvrage qui ne saurait manquer d'exciter l'attention des lecteurs friands de singularités historiques. On connaît la thèse d'Horace Walpole ; M. Gairdner se place à certains égards sur un terrain tout à fait différent, et s'il faut l'en croire, Richard III ne serait plus le tyran de mélodrame auquel Shakespeare nous a accoutumés ; il y avait en lui les qualités d'un bon roi et d'un sage politique. Le meurtre d'Edouard, prince de Galles et celui de Henri VI, doivent être attribués au parti Yorkiste tout entier ; quant à la fin tragique des deux jeunes princes ses neveux, la responsabilité lui en revient exclusivement, ainsi que les exécutions des lords Rivers et Hastings. Horace Walpole, on le sait, a essayé de justifier la conduite de Richard vis-à-vis des Rivers ; M. Gairdner, s'appuyant sur le témoignage de sir Thomas More, plaide en sens inverse, mais il ne réussit pas, ce me semble, à réfuter l'argumentation de son antagoniste.

— J'ai eu plusieurs fois l'occasion de citer les documents relatifs aux Pères Jésuites anglais, édités avec tant de soin par le R. P. Morris. Voici maintenant un ouvrage du même genre [3], une espèce de publication rivale dont nous sommes redevables aux membres de la Société

[1] *Cameos from English History*, by the Author of « The Heir of Redclyffe. » London, Macmillan and Co., 1878, in-12 de 320 p.

[2] *History of the Life and Reign of Richard III.* To which is added the Story Perkin Warbeck. By James Gairdner. London, Longman, 1878, 2 vol. in-8 de 850 p.

[3] *Records of the English Catholics under the Penal Laws. Chiefly from the See of Westminster. I. The First and Second Diaries of the English College, Douay, and an Appendix of Unpublished Documents.* Edited by Fathers of the Congregation of the London Oratory. With an historical Introduction by Thomas Francis Knox, D. D. London, Nutt, 1878, in-8 de 300 p.

Digitized by Google

de l'Oratoire, et dont la *Revue* a déjà parlé dans la livraison du 1er janvier 1877. Grâce au cardinal Manning, une masse énorme de documents de tout genre relatifs à l'Église catholique d'Angleterre, autrefois dispersés çà et là, se trouvent maintenant classifiés, catalogués et conservés dans un local *ad hoc*, et c'est parmi des trésors historiques aussi précieux que le docteur Knox et ses collaborateurs ont travaillé. Les pièces réunies et annotées dans le présent volume se rapportent au collége de Douai, et proviennent de deux registres-journaux s'étendant de 1568 à 1593, c'est-à-dire depuis la fondation du séminaire par le docteur Allen, anciennement principal de Saint-Alban's Hall à Oxford. Les vingt-cinq années comprises dans ce volume sont celles de la plus grande prospérité du séminaire, et il est extrêmement curieux de suivre le fil des relations qui, malgré la sévérité des lois, existaient entre les catholiques anglais réfugiés en France et la mère patrie. Le docteur Knox a ajouté à son travail quatre-vingts lettres du plus haut intérêt pour l'histoire du XVIe siècle ; n'oublions pas non plus une introduction historique très-remarquable, et une table alphabétique fort détaillée.

—Le docteur Nicolas Harpsfield était archidiacre de Cantorbéry il y a trois cents ans, et il composa sur le divorce du roi Henri VIII et de Catherine d'Aragon un traité publié aujourd'hui pour la première fois d'après le collationnement de quatre manuscrits [1]. Témoin oculaire de la plupart des événements qu'il nous raconte, ayant de plus eu à sa disposition des pièces officielles de toute nature, Harspfield mérite croyance ; il attaque Wolsey, Cranmer et le roi lui-même, mais il ne s'abaisse pas, comme beaucoup de ses contemporains, à ramasser dans les égouts des anecdotes scandaleuses capables de ruiner la meilleure cause. Le traité que M. Pocock a édité pour la *Camden Society* est destiné à réfuter ceux qui ne voulaient pas admettre la validité du mariage de Henri avec Catherine, et à prouver, par conséquent, la légitimité de Marie Tudor. Harpsfield accuse Wolsey d'avoir été le premier à susciter dans l'esprit du roi des scrupules sur le mariage en question ; il examine toute l'affaire depuis le commencement jusqu'à la fin, et son récit du procès de la reine est présenté avec un talent dramatique extrêmement remarquable. Je recommande aux admirateurs du roi Henri VIII ce que le digne archidiacre nous dit de la jeunesse du futur défenseur de la foi ; le portrait n'est pas flatteur, mais il est un peu plus authentique et plus réel que celui de M. Froude.

— Dans une suite d'ouvrages composés par une vingtaine d'auteurs différents, il est impossible qu'on ne trouve pas des parties faibles; quel-

[1] *A Treatise on the Pretended Divorce between Henry the Eighth and Catharine of Aragon.* By Nicholas Harpsfield, LL. D., Archdeacon of Canterbury. Now first printed from a Collation of Four Manuscripts. By Nicholas Pocock, M. A. London, Camden Society (ne se vend pas), in-4 de 200 p.

Digitized by Google

que soin que le directeur de l'entreprise se donne pour bien choisir ses collaborateurs, il n'aura pas toujours la main heureuse. Il faut avouer en bonne justice que les *Epochs of modern history* échappent jusqu'à présent à cette critique, et le petit volume de M. Hale est un des meilleurs de la série [1]. Il n'y avait rien d'original à dire sur la période intéressante qu'a traitée Lord Macaulay, et sur laquelle Ranke est dernièrement revenu en détail ; mais l'auteur d'un manuel devait conserver dans les proportions d'un cadre fort étroit les traits principaux du tableau, et il s'agissait de présenter ici l'Angleterre, non pas isolée, mais liée par sa politique à l'histoire de l'Europe tout entière. C'est ce que M. Hale a très-bien compris, et nous ne lui chercherons pas noise pour n'avoir pas développé les résultats du système de Colbert, et pour nous avoir dit que le maréchal de Schomberg était Hollandais de naissance.

— On peut trop abréger, et la concision poussée à l'extrême dégénère souvent en obscurité ; c'est là une réflexion que je me suis faite plus d'une fois en examinant les petits *Hand-Books* publiés par MM. Longman et Macmillan. L'histoire des colonies européennes composée par M. Payne peut être citée comme un exemple frappant de l'abus du laconisme [2] ; c'est un bon ouvrage, cependant, et si l'auteur avait eu plus de place à sa disposition, c'eût été un ouvrage excellent.

— Le nom du colonel Malleson est maintenant bien connu en France, et le livre qu'il vient de publier ne peut qu'ajouter à sa réputation d'auteur; il nous intéresse, comme on peut le voir, par le titre [3] au moins autant que nos voisins. Il y eut un moment où la puissance anglaise aux Indes était sur son déclin, et on ne saurait douter que Suffren ne lui eût porté le coup de grâce s'il avait eu comme subordonnés des individus plus capables que Bussy et Duchemin. Le récit très-dramatique et très-intéressant de cet épisode dans notre histoire coloniale, forme la première partie de l'ouvrage du colonel Malleson ; le reste du volume se compose d'esquisses biographiques de ceux de nos compatriotes qui prirent part à l'établissement des factoreries dans la péninsule des Indes, et qui se distinguèrent comme administrateurs ou comme soldats ; le style de l'ouvrage est attrayant par sa clarté, et le récit a beaucoup d'entrain.

— *L'Histoire des États-Unis* par M. Bancroft est, malgré tous ses défauts, le meilleur ouvrage que l'on puisse lire sur ce sujet ; infiniment

[1] *The fall of the Stuarts*, by M. Hale. London, Longman, in-12 de 250 p.

[2] *History of European colonies*, by Edward J. Payne. Macmillan and Co, 1878. in-18 de 210 p.

[3] *Final French Struggle in India*, by Col. G. B. Malleson, C. S. I. London, Allen and Co, 1878, in-8 de 310 p.

Digitized by Google

préférable, tout au moins, à celui de M. Edmond Ollier [1], dont le troisième et dernier volume vient de paraître. Lorsqu'il traitait de l'origine de l'Union américaine, de la colonisation des pays, et de la guerre de l'indépendance, M. Ollier était passable; à mesure qu'il s'approche de notre époque, il donne libre carrière à ses préjugés, et est aussi inexact que partial.

— Le nouveau volume [2] de la correspondance du duc de Wellington nous mène depuis le mois d'avril 1830 jusqu'en octobre 1831; c'est un livre du plus grand intérêt, et les lecteurs français y trouveront sur la politique révolutionnaire des réflexions fort curieuses. Il est singulier de voir combien Lord Wellington, ce Tory des Tories, se méfiait de la Russie, et ce qu'il pensait de l'expédition d'Alger; la question d'Orient se présentait à lui sous le même point de vue qu'aujourd'hui à Lord Beaconsfield, et le moindre changement dans l'équilibre européen lui donnait des transes mortelles. Il détestait jusqu'au mot de réforme, et lorsque le fameux Bill qui a immortalisé le comte Russell fut soumis à la discussion du Parlement, il écrivit à Lord Melville une lettre où il prédit la destruction de l'anglicanisme, de la propriété, des colonies, de la monrachie même. Tout en regrettant que Charles X eût signé les ordonnances, il vit dans l'avénement de la branche cadette la préface d'une nouvelle révolution, et il détestait de tout son cœur Louis-Philippe, qu'il ne se gêne pas pour qualifier de menteur insigne. Parmi les lettres qui font partie du présent volume, il ne faut pas en oublier une très-intéressante de M. Molé adressée au duc, et où, en lui annonçant l'issue des journées de Juillet, il cherche à établir la différence entre 1789 et 1830.

— M. le colonel Pack [3] arrive un peu tard pour nous raconter ses impressions du siége de Sébastopol; mais le lecteur comprendra sans peine le motif qui a différé la publication de cet ouvrage, lorsqu'il verra ce qu'on y dit des généraux et des officiers supérieurs. Il fallait éviter de froisser bien des susceptibilités, et par conséquent attendre que les héros de la campagne eussent disparu, pour les juger avec toute l'impartialité désirable. Si notre administration, si nos arrangements prêtaient à la critique, l'armée anglaise n'était pas mieux pourvue, et le livre du colonel Pack confirme de point en point les tristes révélations que nous donnait récemment M. Camille Rousset. C'est un travail dont

[1] *History of the United States*, by Edmund Ollier. London, Cassell, Petter et Galpin, vol. III, in-8 de 300 p.

[2] *Despatches, Correspondence, and Memoranda of Field Marshal Arthur Duke of Wellington, K. G., in continuation of the Former Series.* Vol. VII. *April, 1830, to October, 1831.* Edited by his Son, the present Duke of Wellington, K. G. London, Murray, in-8 de 325 p.

[3] *Sebastopol trenches, and five months in them*, by Colonel Pack. C. B. London. Kerby and Co, in-8 de 340 p.

Digitized by Google

il faudra tenir un compte sérieux lorsqu'on voudra étudier l'histoire de la guerre de la Crimée.

—Les mémoires de Lady Chatterton[1] se composent de deux parties entièrement distinctes l'une de l'autre ; dans la première on trouvera les mémoires proprement dits ; la seconde est une biographie écrite par M. Dering, et racontant l'histoire d'une conversion. Lady Chatterton avait abjuré le protestantisme entre les mains de monseigneur Ullathorne, évêque de Birmingham, et sa correspondance avec le prélat remplit la moitié du volume. Quant aux mémoires, ils nous donnent d'amusants détails sur George III, Holland House et la société whig d'il y a cinquante ans; Lord Macaulay, Sidney Smith, Rogers, Wordsworth, le doyen Milman sont les principaux personnages de cette galerie, et les anecdotes recueillies par la noble Lady nous font connaître ce qu'était l'aristocratie anglaise à l'époque où le *Reform-Bill* fut voté au Parlement malgré l'opposition des Tories.

— La littérature historique a fait deux pertes importantes depuis la publication de mon dernier courrier. Né le 18 août 1792, le comte Russell est mort le mardi 28 mai ; voici la liste de ses principaux ouvrages : *Essai sur l'histoire de la Constitution et du gouvernement anglais depuis le règne de Henri VII jusqu'à nos jours* (1822) ; — *Mémoires sur les affaires de l'Europe depuis la paix d'Utrecht jusqu'au traité d'Aix-la-Chapelle en 1748* (1824) ; — *Discours sur l'établissement des Turcs en Europe* (1828) ; —*Les causes de la Révolution française* (1832) ; — *Extraits de la correspondance de Jean, quatrième duc de Bedford* (1843-1846) ; — *Mémoires et correspondances de Charles James Fox* (1853). Il n'y a pas un de ces ouvrages qui soit vraiment écrit avec soin ; on ne voit que trop qu'ils ont été composés à la hâte, au milieu de préoccupations sérieuses et des tracas de la vie politique.

Le second historien dont nous regrettons la mort récente, M. Riley, s'était fait connaître dans le monde savant comme un des collaborateurs du Garde des Archives ; il avait édité pour la grande collection des documents le *Liber custumarum* et le *Liber albus ;* il appartenait à la Commission royale des manuscrits historiques, et il avait publié pour la municipalité de Londres un intéressant volume intitulé *Memorials of London during the thirteenth, fourteenth and fifteenth centuries.*

P. S. — Au moment de mettre sous presse, nous recevons la triste nouvelle de la mort de sir Thomas Duffus Hardy, garde adjoint des archives, et un des savants les plus distingués de notre temps. Nous reparlerons de lui avec détail dans la livraison d'octobre.

GUSTAVE MASSON.

[1] *Memoirs of Georgiana, Lady Chatterton, with some passages from her Diary*, By E. HENEAGE DERING. London, Hurst and Blackett, in-8 de 500 p.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Sommaire : Académie française. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Lectures et communications. Prix Bordin. — Académie des sciences morales et politiques. — Réunion des délégués des sociétés savantes des départements. Principales communications. — Société bibliographique. Congrès bibliographique international. Prix de bibliographie. Voltaire. — Société des souvenirs de Jeanne d'Arc.—Publications récentes. *Eruviæ sacræ Constantinopolitanæ*. De la recherche des matériaux de l'histoire générale des Croisades. — Conclusion.

L'Académie française a décerné le grand prix Gobert à M. R. Chantelauze, pour son ouvrage intitulé : *Le Cardinal de Retz et l'affaire du chapeau*. Le second prix a été attribué à notre collaborateur, M. L. Pingaud, pour ses deux ouvrages : *Les Saulx-Tavanne* et la *Correspondance des Saulx-Tavanne au XVIe siècle*. Une moitié du prix Thérouanne a été donnée à M. H. Forneron, pour son ouvrage sur *les Ducs de Guise et leur époque ;* l'autre moitié a été partagée entre M. A. Luchaire pour son livre sur *Alain le Grand*, et M. A. Debidour, pour son livre sur *la Fronde angevine*. Un prix de deux mille francs (concours Marcelin Guérin) a été décerné à M. Alfred Rambaud, pour son *Histoire de la Russie*, et deux prix de même valeur (concours Montyon) à M. le marquis Costa de Beauregard pour son ouvrage intitulé : *Un homme d'autrefois*, et à M. Ch. de Bonnechose pour son ouvrage intitulé : *Montcalm et le Canada français*. — Les choix récemment faits par la compagnie pour remplir les vides laissés dans son sein par la mort de M. Thiers et par celle de M. Claude Bernard, nous semblent, nous ne pouvons nous dispenser de le dire, profondément regrettables. Mais nous n'insisterons pas sur ce pénible sujet, le nom seul de M. Renan est assez tristement significatif. Nous nous bornerons à rappeler, en ce qui concerne M. Henri Martin, les articles publiés dans la *Revue* (t. IX, p. 132 et 407, et t. X, p. 458), par notre savant collaborateur M. Henri de l'Épinois [1].

Parmi les lectures et communications faites à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, nous signalerons les suivantes. Dans la

[1] Le travail a été ensuite réimprimé en un volume in-12 : *M. Henri Martin et son Histoire de France*, qui figure parmi les publications de la Société bibliographique et que nous recommandons à nos lecteurs.

Digitized by Google

séance du 15 mars, M. Léopold Delisle a donné d'intéressants détails sur une chronique parisienne du temps de saint Louis, contenue dans un manuscrit du British Muséum. — Dans la séance du 22, M. E. de Rozière a lu la première partie d'un mémoire sur les statuts anciens de la ville de Rome. — Dans la séance du 29, M. Ch. Jourdain a lu un travail intitulé : *L'Université de Paris au temps d'Étienne Marcel.* On a cru à tort, dit notre éminent collaborateur, que l'Université se montra favorable aux idées révolutionnaires. Les faits permettent de soutenir qu'elle resta neutre dans la querelle entre la bourgeoisie parisienne et la Royauté. Robert de Corbie fut le seul maître qui prit sérieusement parti pour Étienne Marcel, dont l'entreprise ne trouva pas, dans Paris même, autant de faveur et d'appuis que des historiens récents l'ont pensé. Elle n'eut pour elle que la partie la plus remuante de la bourgeoisie ; elle eut contre elle la noblesse et le plus grand nombre des membres du clergé ; elle ne parvint pas à rallier cette corporation puissante de l'Université, qui sut se maintenir sur sa montagne Sainte-Geneviève en dehors des dissensions civiles, toujours prête à porter au Régent des paroles de paix, comme on le vit plus tard, jamais à devenir complice d'une sédition contre lui [1]. — Dans la séance du 17 avril, M. Delisle a communiqué une note sur une bible appartenant au trésor de la cathédrale du Puy. Ce magnifique spécimen de la calligraphie carolingienne a été exécuté par ordre de l'évêque Théodulphe, qui occupa le siége d'Orléans de 788 jusqu'à 821 ou environ. Elle est sortie d'un atelier établi par lui, soit près de la cathédrale d'Orléans, soit dans son abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, et d'où nous est également venu un autre exemplaire de la Bible, tout à fait semblable à celui du Puy, et qui fait partie des collections de la Bibliothèque nationale. — Dans la même séance, M. François Lenormant a commencé la lecture, continuée depuis, d'un mémoire sur les magistrats monétaires de l'antiquité, et M. Dubois, professeur à la Faculté de droit de Nancy, a communiqué un travail où il examine la question de savoir s'il n'y a pas très-proche parenté ou même identité entre les Senones Gaulois d'une part et d'autre part les Ananes, les Agaunes, les Taurisques, les Talliasses, les Sinduni, les Isarci, les Euganei et les Vénètes. — Dans la séance du 26 avril, M. Miller a annoncé qu'il venait de découvrir un document du XIIIe siècle, relatif à la susception par saint Louis des saintes reliques de la Passion. Cette pièce ajoute des faits nouveaux à ceux que nous connaissons par le récit de Gaultier Cornut, archevêque de Reims, lequel concerne seulement le premier envoi de reliques. — Dans la même séance, M. Paulin

[1] On pourra lire dans la prochaine livraison de la *Revue* le savant travail de M. Ch. Jourdain.

Digitized by Google

Paris a communiqué une note sur un évangéliaire de la Bibliothèqee d'Épernay exécuté dans la première partie du IXe siècle, à la prière d'Ébon, archevêque de Reims (817-34), par un religieux de l'abbaye d'Hautvillers. — Dans la séance du 24 mai, M. Léon Renier a offert à l'Académie, en double exemplaire, de la part de M. Lavigerie, archevêque d'Alger, la belle carte topographique de l'emplacement des ruines de Carthage, qui vient d'être exécutée par M. Caillat, aux frais et par les soins des Pères de la chapelle Saint-Louis. Les Pères établis sur un assez vaste espace de ce lieu fameux, ont suivi avec intérêt les recherches récentes de M. de Sainte-Marie. Ils ont entrepris dans leur voisinage des fouilles qui ont donné lieu à la découverte de nombreuses inscriptions puniques et latines. Des estampages seront adresssés à l'Académie, en attendant l'envoi des monuments eux-mêmes, que les Pères lui destinent. — Dans la séance du 31 mai, M. Léopold Delisle a présenté le rapport de la commission chargée d'examiner le concours ouvert pour l'un des prix Bordin sur cette question : *Rechercher à quelle époque et sous quelle influence ont été composées les grandes chroniques de France.* Le prix a été décerné à M. Élie Berger, ancien élève de l'École des chartes, membre de l'École française de Rome. — A l'Académie des sciences morales et politiques nous signalerons la communication faite par M. Rosseuw-Saint-Hilaire (séances des 9, 16, 23 et 30 mars), d'un fragment inédit de son *Histoire d'Espagne*, relatif à ce drame de 1806 qui, dénoué à Bayonne par la chute des Bourbons, prépara du même coup celle de l'empereur, engagé, pour retenir l'Espagne sous sa domination, dans une lutte où s'immobilisa une grande partie de ses forces.

La réunion annuelle des délégués des sociétés savantes des départements a été tenue à la Sorbonne du jeudi 25 au samedi 27 avril. Parmi les lectures se rapportant au cadre de la *Revue*, nous mentionnerons les suivantes : *La Vérité sur la mort de Richard Cœur de Lion*, par M. l'abbé Arbellot, président de la Société archéologique du Limousin. — *La Législation des petites écoles*, par M. Maggiolo, de l'Académie de Stanislas, ancien recteur, mémoire acueilli par l'auditoire avec un véritable enthousiasme. La conclusion de M. Maggiolo doit être notée ici. Les capitulaires, les édits, les ordonnances des empereurs et des rois, les canons des conciles, les statuts des synodes, les actes et les mandements des évêques, les arrêts du parlement et du conseil d'État lui ont permis d'affirmer que jamais en France l'autorité religieuse et l'autorité civile n'ont négligé l'éducation populaire. A ce propos nous annoncerons à nos lecteurs une seconde édition, revue et considérablement augmentée, du beau travail de M. Anatole de Charmasse : *État de l'instruction primaire dans l'ancien diocèse d'Autun*

Digitized by Google

pendant les XVIIe et XVIIIe siècles[1]. Aux documents cités dans sa première édition, d'après les archives de l'évêché d'Autun, et qui étaient relatifs à l'action particulière de l'Église sur l'instruction primaire, le savant auteur en a ajouté d'autres, plus abondants encore, tirés principalement des archives départementales de la Côte-d'Or, et qui se rapportent au rôle de l'État et au concours notable que les simples particuliers donnèrent à la fondation ou à la dotation des écoles. — *La Mort de François Ier et l'avénement de Henri II, d'après les dépêches secrètes de l'ambassadeur impérial Jean de Saint-Mauris*, par M. Castan, secrétaire de la Société d'émulation du Doubs. — *Le Guet et la Milice bourgeoise à Troyes*, par M. Albert Babeau, secrétaire de la Société académique de l'Aube. — *Le Commerce de la boulangerie à Amiens au XVe siècle ; fragment d'une étude sur l'alimentation d'une grande cité*, par M. le baron de Calonne, de la Société des antiquaires de Picardie. — *La Guerre de Cent ans et le comte de Richemont*, par M. Guyot-Jomard, de la Société polymathique du Morbihan. — *Lettres inédites de Victor-Amédée II, duc de Savoie, et de la duchesse de Bourgogne, sa fille*, par M. Combes, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux. A l'aide de ces pièces, puisées aux archives royales de Turin, M. Combes examine deux problèmes historiques : 1° Faut-il attribuer à Louvois la rupture de la Savoie avec la France en 1690, dans la fameuse guerre de la ligue d'Augsbourg ? 2° Dans la guerre suivante, qui fut celle de la succession d'Espagne, la duchesse de Bourgogne, princesse de Savoie, trahit-elle la France ? M. Combes répond à ces deux questions par la négative. L'accusation portée contre la duchesse de Bourgogne s'appuyait sur un mot de Louis XIV qui avait trouvé un long écho dans l'histoire. La culpabilité de la jeune princesse est encore admise dans le récent et consciencieux tableau de cette époque par M. Casimir Gaillardin. Mais la correspondance même de la duchesse avec son père, où la trahison aurait dû paraître, n'en contient point de traces. Ces lettres, dit M. Combes, sont d'une grâce infinie. Cela ne doit point surprendre, car la jeune dauphine, dont l'éducation fut achevée à Versailles, reçut les leçons de Mme de Maintenon, en qui le talent d'écrire égalait la haute raison et qui demeurera toujours le modèle des institutrices. — *Le Polyptique de Vuadalde, étudié au point de vue de la condition des personnes, aux VIIIe et IXe siècles*, par M. Blanchard, de la Société de statistique de Marseille. Ce polyptique consiste dans un rouleau en parchemin trouvé en 1854 dans les archives de Marseille, et qui en est devenu la principale richesse. Il porte le nom de l'évêque Vuadalde, qui le fit dresser en l'année 814. Dans l'état où il nous est parvenu, il renferme

[1] Paris, Champion; Autun, Dejussieu, in-8 (Extrait des Mémoires publiés par la XLIIe session du Congrès scientifique de France).

Digitized by Google

en treize chapitres la description des domaines que la cathédrale de Marseille ou l'abbaye possédait en treize villages différents. Chacun de ces domaines se composait de tenements, appelés le plus souvent *colonica*, quelquefois *vergeria*, jamais *mansus*, ce qui constitue une différence radicale entre le polyptique de Marseille et les polyptiques publiés par M. Guérard. Le résumé de ce polyptique, dit M. Blancard, montre : 1° à la tête de chaque domaine ou colonage un gérant (*colon*, *accole* ou *mancip*) soumis à des redevances diverses en nature ou en argent, et probablement à des obligations personnelles, s'il s'agit du mancip ; 2° Autour du gérant : l'épouse, jamais libre; leurs enfants, de la condition du père, ou d'une condition inférieure, mais parfois engagés dans la voie ecclésiastique, qui mène à la liberté, et parfois même prêtres et libres ; leurs parents et alliés, affranchis ou *étranges*, c'est-à-dire appartenant à autrui, ou libres et ne devant ni redevances ni corvées. 3° Au-dessous du gérant : des auxiliaires, ouvriers, bergers, mancips, bacheliers ou valets et filles de ferme, appartenant ou non à la famille du gérant et soumis à des obligations personnelles vis-à-vis de lui, et peut-être aussi, s'il s'agit des mancips, vis-à-vis du seigneur, c'est-à-dire de l'église de Marseille. Les attributions et la condition sociale des personnages appartenant à chacune de ces classes ont été soumises par M. Blancard à un examen approfondi, et ont donné lieu à des considérations générales ou à des discussions particulières, dans lesquelles il a réfuté plusieurs opinions accréditées, celle, entre autres, sur la signification du mot bachelier, *baccalarius*, différente au IXe siècle du sens que cette désignation prit plus tard. — Nous mentionnerons enfin l'étude de M. Boucher de Molandon, de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, sur *l'Armée anglaise au siége d'Orléans, en 1429, d'après des documents anglo-normands inédits*.

Une réunion à laquelle la *Revue* prendra naturellement un vif intérêt, c'est le congrès bibliographique international que la Société bibliographique doit tenir à Paris du 1er au 4 juillet. Les deux premières sections de ce congrès qui se consacreront, l'une au mouvement scientifique et littéraire depuis dix ans et l'autre aux publications populaires, feront dans leurs travaux une large part aux progrès des sciences historiques et à la diffusion de leurs résultats. Nous espérons avoir à constater dans la prochaine *chronique* le plein succès d'une entreprise qui, si elle est accueillie comme elle le mérite, pourra être renouvelée à de certains intervalles et contribuera singulièrement à unir plus étroitement et à pousser plus avant dans la voie du travail utile et méthodique tous ceux qui ont à cœur d'établir une solide et féconde alliance entre les intérêts de la science et les intérêts de la religion, qui sont ceux de la société humaine et de la patrie. En effet, « il s'en faut de beaucoup, dit Léon XIII du haut de la Chaire de vérité [1], que

[1] Lettre encyclique du 21 avril 1878.

Digitized by Google

l'Église de Jésus-Christ abhorre la civilisation et la repousse, puisque c'est à elle, au contraire, qu'elle croit que revient entièrement l'honneur d'avoir été sa maîtresse et sa mère. Bien plus, cette sorte de civilisation qui répugne, au contraire, aux saintes doctrines et aux lois de l'Église, n'est autre chose qu'une feinte civilisation et doit être considérée comme un vain nom sans réalité. C'est là une vérité dont nous fournissent une preuve manifeste ces peuples qui n'ont pas vu briller la lumière de l'Évangile; dans leur vie, on a pu apercevoir quelques faux dehors d'une éducation plus cultivée, mais les vrais et solides biens de la civilisation n'y ont pas prospéré. Il ne faut point, en effet, considérer comme une perfection de la vie civile celle qui consiste à mépriser audacieusement tout pouvoir légitime; et on ne doit pas saluer du nom de liberté celle qui a pour cortége honteux et misérable la propagation effrénée des erreurs, le libre assouvissement des cupidités perverses, l'impunité des crimes et des méfaits et l'oppression des meilleurs citoyens de toute classe. Ce sont là des principes erronés, pervers et faux; ils ne sauraient donc assurément avoir la force de perfectionner la nature humaine et de la faire prospérer, car *le péché rend les hommes misérables*[1]; il devient, au contraire, absolument inévitable qu'après avoir corrompu les esprits et les cœurs, ces principes, par leur propre poids, précipitent les peuples dans toute sorte de malheurs, qu'ils renversent tout ordre légitime et conduisent ainsi plus tôt ou plus tard la situation et la tranquillité publiques à leur dernière perte. »

La Société bibliographique travaille à guérir et aussi à prévenir la corruption des esprits. Aussi a-t-elle reçu, comme une confirmation de l'admirable bref de Pie IX que nous avons placé l'an dernier sous les yeux de nos lecteurs, les encouragements et la bénédiction formelle du sage et savant Pontife qui vient de monter dans la chaire de saint Pierre, sur laquelle son immortel prédecesseur avait jeté tant de lustre. Les œuvres intellectuelles sont particulièrement chères au grand esprit de Léon XIII : Sa Sainteté l'a voulu témoigner de nouveau en nommant un protecteur spécial de la Société bibliographique auprès d'elle parmi les membres du Sacré Collége et en faisant choix de Son Éminence le cardinal Pitra, qui avait déjà donné à la Société tant de marques de sa bienveillance. Cette heureuse nouvelle a été communiquée à l'assemblée générale tenue le 27 mai dernier. M. de Beaucourt y a présenté le tableau des progrès de l'œuvre qui développe chaque jour de nouveaux rameaux sans négliger ses anciennes branches. Le rapport de la commission chargée de juger le concours ouvert pour un prix à décerner au meilleur mémoire sur la *bibliographie des corporations ouvrières* a été ensuite présenté par M. Léon Gautier, et conformément aux conclusions de ce rapport, un prix de 1,500 fr. a été décerné à M. Hippolyte

[1] Prov. XIV, 34.

Digitized by Google

Blanc. L'assemblée était présidée cette année par Mgr Isoard, auditeur de Rote pour la France, dont la parole énergique et même un peu sévère a été goûtée, par l'effet du contraste même, comme venait de l'être l'allocution familière et charmante de M. Léon Gautier.

La Société ne néglige pas le côté scientifique de son programme, comme le prouve la question posée par elle, et si bien résolue par M. Hippolyte Blanc, comme le prouve aussi la récente apparition du second fascicule du grand *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, ce monument de bibliographie savante qui fait tant d'honneur à M. l'abbé Ulysse Chevalier. Elle poursuit en même temps avec une utile vigueur l'œuvre de défense et de préservation qu'elle a entreprise contre la diffusion de l'erreur et l'apologie du vice. C'est ainsi qu'elle a pris une part active à la propagande destinée, par opposition à de détestables mensonges, à faire connaître à tous Voltaire tel qu'il est, tel qu'il s'est peint dans ses écrits, tel qu'il s'est jugé lui-même. C'est par les soins de la Société bibliographique qu'ont été réunies en une brochure, que nous recommandons vivement à nos lecteurs de répandre autour d'eux, les belles démonstrations épistolaires de l'illustre et infatigable évêque d'Orléans [1], réseau de textes où demeurera, espérons-le, définitivement prise et serrée, comme dans un filet impossible à rompre, l'ombre impie à laquelle on voulait tresser des couronnes et presque élever des autels. Nous mentionnerons encore l'écrit de M. l'abbé Bénard [2] et la brochure de M. Adrien Maggiolo [3], qui contribueront singulièrement à remettre à sa vraie place dans l'esprit de tous les hommes de cœur le courtisan de Frédéric et l'insulteur de la Pucelle.

L'apothéose de l'homme, dont le passage sur la terre chrétienne a été, selon le mot de Royer-Collard, une calamité, cette apothéose a, Dieu merci ! échoué devant le bon sens public, et l'échec de Voltaire a été l'occasion d'un redoublement d'hommages pour l'héroïque vierge dont Dieu se servit, il y a quatre siècles, pour sauver la France. Nous sommes heureux d'annoncer à ce propos la fondation récente d'une *Société des souvenirs de Jeanne d'Arc* qui pourra servir de guide utile pour une partie de ces hommages. Cette société constituée à Vaucouleurs sous la présidence de M. de Braux, a pour objet de restaurer ou de rétablir tous les monuments consacrés par un souvenir quelconque

[1] In-18 jésus.

[2] *Frédéric et Voltaire*, 1 vol. in-12 de près de 500 p.

[3] Grand in-18 de 128 p.

Il n'est que juste de rappeler, à propos des ouvrages récents, le savant livre de M. l'abbé Maynard : *Voltaire, sa vie et ses œuvres* (Bray, 1867, 2 vol. in-8), véritable arsenal où ont été rassemblés et classés les témoignages rendus d'avance par Voltaire contre sa propre mémoire. La *Revue* a publié, de M. l'abbé Maynard, deux études sur *Voltaire diplomate*, liv. du 1er octobre 1866 et du 1er avril 1867 qui se retrouvent dans son ouvrage.

Digitized by Google

de Jeanne dans son pays d'origine. Nous n'approuvons pas seulement cette idée parce qu'elle se rapporte à la glorieuse libératrice, mais encore parce qu'elle réagit contre la tendance, trop ancienne, hélas ! dans notre pays, à laisser s'effacer sur notre sol, quand on ne les détruit pas sciemment, les traces des événements de notre histoire. Il est bon qu'un mouvement de restauration matérielle se joigne au mouvement de restauration intellectuelle commencé par les travaux des Bénédictins et de Du Cange, repris et continué de nos jours par plusieurs générations d'érudits attentifs à réunir, à classer, à contrôler, à mettre en œuvre les documents qui peuvent faire revivre à nos yeux le passé de l'Église et de la patrie.

On sait quelle place tiennent dans ce passé ces grandes expéditions que l'on appelle les Croisades. Un de nos plus anciens, de nos plus fidèles, de nos plus savants collaborateurs, M. le comte Riant, s'est plus particulièrement consacré à cultiver cette partie du domaine de l'histoire. Il vient de se créer un nouveau titre à l'estime des érudits, qui depuis longtemps lui est si justement acquise, par la publication d'un recueil que M. N. de Wailly a ainsi apprécié en le présentant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres : « J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de M. le comte Riant, un recueil de documents historiques intitulé : *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ* [2]. Le savant éditeur s'est proposé de réunir dans ces deux volumes les renseignements qui se rattachent aux reliques dont les Croisés s'emparèrent après la prise de Constantinople (1204) et qui furent ensuite transportées en Occident. L'importance d'un tel recueil est incontestable. Ce qui en augmente le prix, c'est la préface étendue dans laquelle M. Riant discute la valeur des textes qu'il a réunis. Actes de translations, récits des contemporains ou des chroniqueurs d'un âge plus récent, renseignements fournis par les leçons des bréviaires, les hymnes, les correspondances, les chartes, les inscriptions, les rituels, les eucologes et les inventaires d'églises, tel est le cadre embrassé par les recherches et par la critique de l'auteur. Cet ouvrage est certainement au nombre de ceux dont l'érudition française pourra se faire honneur. » Nous appellerons tout spécialement l'attention de nos lecteurs sur la préface dont M. de Wailly a fait ressortir avec raison le grand mérite. C'est un travail qui sûrement aurait valu à son auteur, au XVIIe siècle, les félicitations de Du Cange. Pour donner à nos lecteurs une idée de cette dissertation où sont posées et pratiquées les règles les plus fines de la critique

[1] Séance du 31 mai.

[2] Librairie Ernest Leroux, 2 vol. in-8. L'*Index* détaillé qui se trouve à la fin du second volume est un bien remarquable spécimen et de science et de patience.

Digitized by Google

des services, nous mettrons sous leurs yeux le paragraphe auquel le savant auteur a eu l'heureuse idée de donner place dans son travail et qui est intitulé : *De la recherche des matériaux de l'histoire générale des Croisades.*

« Procédons, dit-il, par induction, et revenons un instant à l'histoire générale des Croisades, pour appliquer ensuite à la quatrième les règles que nous aurons établies pour l'ensemble des guerres saintes. — Essayons, en premier lieu, de fixer *à priori* les points sur lesquels devront, pour produire un effet utile, se porter de préférence nos recherches : le premier travail à faire, dans cet ordre d'idées, sera évidemment de constater par quels courants les informations, parties du théâtre des événements, auront pu parvenir jusqu'à nous. — Toujours convoquées et organisées par le Saint-Siége, les Croisades se composaient de contingents venus des diverses parties de l'Europe. Ces contingents obéissaient, la plupart du temps, à la direction collective de leurs chefs respectifs, réunis en une sorte de conseil permanent, qu'assistait un légat pontifical, et dont la présidence, plus ou moins nominale, était dévolue, par voie d'élection, à l'un de ces chefs. Ce pouvoir suprême, tête aristocratique de l'expédition, s'est toujours cru obligé de tenir, soit le Saint-Siége, soit même la chrétienté tout entière au courant des péripéties de la guerre, par l'envoi de *bulletins* destinés à être lus en chaire dans toutes les églises de l'Occident ; l'ensemble de ces bulletins, plus ou moins remaniés, formait ensuite le *compte rendu officiel* de la croisade. Mais, au-dessous des chefs, chaque chevalier, chaque clerc, demeurait naturellement libre de raconter à sa guise, soit dans des récits envoyés d'Orient, soit, au retour, par des narrations orales ou écrites, les événements dont il avait pu être le témoin.

« Il est facile de conclure, de ces faits si simples, l'existence, pour chaque Croisade : 1° d'*informations officielles*, résultant de rapports adressés par les chefs de l'armée à leurs commettants ; 2° de *renseignements privés*, qu'il conviendra de classer en autant de *courants* que la croisade aura compté, à l'origine, de contingents distincts ; et ces renseignements privés auront d'autant plus de prix qu'il seront restés, en général, plus complétement étrangers aux mobiles politiques qui viennent si souvent altérer l'exactitude des informations officielles. A ces deux classes de témoignages occidentaux, devront toujours s'ajouter ceux de l'Orient, c'est-à-dire des chrétiens fixés en Syrie, et des infidèles, pour qui les Croisades étaient aussi des guerres saintes, et qui en faisaient partie belligérante. — Le second travail consistera : 1° à dresser le bilan des informations que chacun de ces *courants* a pu nous transmettre, et 2°, une fois ce bilan dressé, à en soumettre une à une les conclusions à une critique sévère, de façon à constater si, dans chaque cas particulier, la somme des informations parvenues jusqu'à nous correspond exactement à l'importance des témoignages contem-

Digitized by Google

porains que ces informations doivent représenter. — Il est évident alors que les lacunes totales ou partielles, que pourra signaler ce dernier examen, seront précisément les points sur lesquels devront se porter nos recherches. Nous aurons, en outre, dans la plupart des cas, une preuve matérielle de la justesse du procédé suivi, et en même temps une vérification anticipée de l'exactitude des résultats qu'il peut produire, par ce fait : *qu'à chaque lacune, signalée ainsi* à priori, *nous verrons presque toujours correspondre l'indication, par quelque texte connu, d'un* document perdu, *dont la restitution viendrait démontrer, en comblant cette lacune, qu'elle n'avait rien de conjectural.* — Une fois le champ de nos investigations ainsi limité, de quelle méthode faudra-t-il user pour y faire des découvertes utiles ? — Deux cas pourront se présenter : — Ou l'on aura pour guide, comme nous venons de le dire, des mentions littéraires faites par des chroniques contemporaines ou postérieures.— Ou l'on se verra abandonné au hasard des conjectures. — La recherche sera évidemment moins facile dans ce second cas que dans le premier, et cependant l'un et l'autre me semblent devoir exiger l'emploi de la même méthode. — En effet, les témoignages perdus, qu'ils nous aient été signalés ou non par d'autres documents, peuvent se retrouver : 1° *dans leur intégrité ;* 2° *par fragments insérés littéralement dans des compilations postérieures.*

« Examinons la première de ces deux alternatives ; elle suppose de patientes recherches dans les dépôts publics de manuscrits, recherches dont le succès est soumis évidemment aux caprices du hasard. J'avoue donc qu'au premier abord les résultats de semblables investigations paraissent bien hypothétiques : mais, que l'on prenne la peine de noter à combien peu d'explorations spéciales l'histoire des Croisades a encore donné lieu ; que l'on se rappelle combien de temps des documents de premier ordre ont mis, de nos jours, pour passer des inventaires imprimés (où ils étaient décrits et où chacun pouvait en constater l'existence) dans le domaine public ; que l'on tienne compte du temps que demande la lecture *in extenso* des catalogues de manuscrits, et de ce fait que beaucoup de ceux-ci sont rédigés d'une manière insuffisante, et qu'un plus grand nombre encore restent, soit à publier, soit même à rédiger de toutes pièces ; qu'enfin l'on songe que, si les archives qui ont toujours attiré de préférence l'attention des voyageurs littéraires, ne nous laissent plus espérer des découvertes bien importantes pour un temps aussi ancien que celui des Croisades, il n'en est point de même des bibliothèques, dont les recueils de copies, relativement récents, sont encore à dépouiller au point de vue qui nous occupe ; — on conclura qu'il ne faut nullement désespérer de retrouver encore des récits aussi importants que celui de Robert de Clari, ou des lettres historiques de la valeur de celles que renferment les recueils du fonds de Bongars à Bernie : de telles bonnes fortunes ne sont point si

Digitized by Google

rares qu'on pourrait le penser, et l'histoire de plusieurs documents perdus, retrouvés, reperdus, et enfin publiés seulement dans des temps très-voisins de nous, montrerait que l'on peut toujours compter sur quelque chance aussi favorable. — Si l'on est guidé, au contraire, par quelqu'une de ces mentions bibliographiques contemporaines dont j'ai parlé plus haut, la tâche sera plus facile, et, quand bien même le vrai titre du monument cherché ne le dénoncerait point immédiatement à une recherche superficielle dans les inventaires des dépôts publics, il serait encore interdit de perdre courage, car il restera toujours la ressource de retrouver le document, caché soit sous un faux titre, soit sous le voile de l'anonyme ; c'est ainsi que deux manuscrits, sans désignation d'auteur, m'ont fourni, l'un à Paris et l'autre au Vatican, le texte de la *Chronographia* de Guy de Bazoches : c'est ainsi également que M. L. Weiland a pu identifier une chronique anonyme de Berne avec l'œuvre, considérée comme perdue, du dominicain Jean de Mailly.

« Il nous reste d'ailleurs la seconde hypothèse, celle où le document perdu subsisterait encore à l'état de fragments recueillis par des compilations plus récentes. Lorsqu'il n'y a aucune raison d'affirmer *qu'un monument écrit ait disparu à une époque très-voisine de celle où il a été rédigé*, on est en droit de penser que ce monument a pu et dû être consulté par des historiens postérieurs. Il n'y a plus alors qu'à étudier de près le texte de ces derniers, pour chercher à en extraire les fragments du document original perdu. Plus le compilateur se sera rapproché des procédés du plagiaire, plus il aura mis de sans-gêne et d'audace dans son travail d'adaptation, plus précieuses devront être naturellement les découvertes à tirer de cette étude, et les transcripteurs les moins intelligents seront, en ce cas, les plus utiles. — Il est évident, du reste, qu'il ne sera point nécessaire de tenir compte du temps écoulé entre la rédaction du document original et l'insertion, dans la compilation postérieure, des fragments de ce document, et que l'on pourra trouver, dans des chroniques écrites au XVIIe siècle, des reproductions littérales de textes du XIIIe. — La langue dans laquelle aura été rédigée la compilation postérieure n'importera pas davantage au résultat final des recherches. Combien d'écrivains du XVIe et du XVIIe siècle, écrivant en langue vulgaire, ont négligé d'indiquer les textes dont ils traduisaient mot à mot des chapitres entiers ! Et, si le document original mis ainsi à contribution est aujourd'hui perdu, de semblables versions ne devront-elles point, une fois le plagiat pris sur le fait, monter au rang de témoignages de premier ordre ? Ne faudra-t-il point considérer toute la littérature du XVIe siècle, jadis si dédaignée, comme une mine aussi féconde pour l'histoire proprement dite du moyen âge, que les préfaces des éditions princeps de la Renaissance l'ont été pour l'histoire littéraire générale ? Enfin, l'histoire des Croisades moins exposée — en raison même des limites étroites dans lesquelles elle doit forcément

Digitized by Google

se mouvoir — à ces remaniements et à ces rajeunissements que nous offrent de siècle en siècle les chroniques consacrées aux histoires nationales, ne doit-elle point attacher à ces plagiats postérieurs une valeur toute particulière — valeur tirée de ce fait, que, dans la plupart des cas, les auteurs de ces plagiats, privés de tout précurseur immédiat, se seront vus forcés de remonter aux documents contemporains eux-mêmes, et de nous les conserver ainsi, sans le vouloir, dans leur intégrité. C'est ainsi que, dans l'hypothèse de la perte des manuscrits si peu nombreux qui nous ont conservé Villehardouin, le *De Bello Constantinopolitano* de Ramusio aurait pu, bien qu'écrit seulement en 1604, tenir parfaitement lieu du chroniqueur champenois, et cela sans qu'un seul mot du plagiaire vénitien puisse avertir le lecteur de la fidélité d'une traduction présentée, sans vergogne, par Ramusio, comme une œuvre toute personnelle. Je donnerai de nombreux exemples de ces versions littérales, dont ne se sont point vantés leurs auteurs, et qui, pleinement constatées dans des cas où nous possédons encore le document original, autorisent à penser que des passages analogues d'écrits, même très-modernes, rédigés en langue vulgaire, ne sont que la reproduction d'originaux anciens, perdus ou crus perdus. »

L'histoire, comprise de la sorte, est sans doute bien différente de l'image que, tous tant que nous sommes, nous nous plaisions à nous en faire au sortir des études classiques. Il ne s'agit plus de redire, en un meilleur style, ce qu'on avait dit avant nous. Il faut des études, des recherches, des discussions préliminaires. Il faut que le récit historique soit construit avec des matériaux de choix et repose sur des fondations solides. Ce choix des matériaux, cette solidité des fondations sont l'objet d'une science auxiliaire de l'histoire, qu'on appelle *la critique des sources*. S'il faut éviter l'exagération qui tendrait à ne jamais sortir des préliminaires, à faire de la critique pour de la critique, comme on a fait de l'art pour l'art, et à confondre la méthode avec l'objet qu'elle poursuit, il faut aussi nous initier à tous les perfectionnements de la méthode de recherche, de comparaison, de contrôle, il faut que dans la critique des sources, comme dans toutes les sciences, auxiliaires ou maîtresses, les catholiques sachent occuper et conserver la place qui leur appartient, la première.

MARIUS SEPET.

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

I.

PÉRIODIQUES FRANÇAIS.

Malgré le nom qu'on s'obstine à leur donner, les temps préhistoriques ont toujours fait partie du domaine de l'histoire : cette science commence dès que l'homme apparaît sur la terre. C'est pour cette raison que nous signalerons ici un important mémoire de M. Adrien Arcelin, secrétaire perpétuel de l'Académie de Mâcon, sur *les Sépultures de l'âge du renne de Solutré* [1]. La vallée de Solutré, près de Mâcon, fut un des premiers points habités de l'Europe occidentale. Les couches de terrain qu'on y a déjà explorées offrent des ossements humains et des débris archéologiques que M. Adrien Arcelin croit contemporains du premier âge du renne, du mammouth, de l'ours et du tigre des cavernes, c'est-à-dire de l'une des dernières phases de l'époque quaternaire. Une des premières fouilles pratiquées dans la vallée de Solutré, en 1867, amena la découverte d'un caisson en dalles, contenant un squelette complet, des ossements de renne et de cheval, des silex taillés et trois couteaux déposés aux côtés du mort. On conçoit tout le parti que M. Arcelin et son collaborateur M. de Ferry tirèrent de cette trouvaille, et un peu plus tard, de celle d'une véritable nécropole de l'âge de pierre. Nous ne pouvons que donner ici les conclusions de M. Arcelin. C'est que les chasseurs de renne de Solutré avaient pour habitude d'inhumer leurs morts sur le foyer domestique ou sur des foyers allumés pour la circonstance, et entourés d'enceintes elliptiques de pierres brutes. Quant aux armes, aux débris de cuisine et autres objets recueillis dans le voisinage des morts, rien ne prouve qu'ils aient été déposés là à l'occasion des funérailles, puisqu'on les retrouve dans des foyers qui n'ont pas le caractère funéraire. La théorie des offrandes funéraires paraît à M. Arcelin tout à fait hypothétique à Solutré. L'homme quaternaire, premier colon de l'Europe occidentale

[1] *Revue des questions scientifiques*, livr. d'avril 1878.

Digitized by Google

ignorait l'usage des métaux, mais il taillait le silex avec une perfection merveilleuse. Il savait se construire une habitation en plein air; il luttait avec avantage contre l'éléphant et le lion. Le culte qu'il avait pour les morts et les rites funéraires peuvent faire présumer que son âme n'était pas fermée à la lumière des vérités éternelles. Enfin, sa conformation physique était analogue à celle des sauvages d'aujourd'hui : résultat important qui renverse l'un des arguments les plus puissants des partisans du transformisme.

— De cette étude se rapproche une courte notice de M. A. Martin sur *les Sculptures de nos rochers et de nos monuments mégalithiques*[1]. Les observations de l'auteur se rapportent particulièrement aux monuments de la Bretagne et aux signes dont ils sont décorés. Il voit dans ces sculptures un essai primitif d'écriture : « Il y a eu, dit-il, une race qui semble avoir professé un culte tout particulier pour la pierre, qui a laissé partout des traces gigantesques de sa passion pour les énormes monolithes. Que si cette race a pu s'élever jusqu'à la conception d'une représentation graphique de son langage, c'est aux rochers qu'elle a dû confier ses premières tentatives d'écriture ; sur le granit, elle a gravé au burin de pierre ses symboles, ses figures, ses hiéroglyphes, comme les Américains les peignaient sur le bois ou la pierre, comme les Péruviens les confiaient aux cordelettes des quippos. » Et plus loin, il ajoute : « On ne peut sortir de ces deux hypothèses : ces signes sont les caractères d'une écriture rudimentaire, ou sont des ornementations, des sculptures décoratives, en un mot, des œuvres artistiques, quelque grossier et primitif que soit l'art qui les a produites. » Cette théorie nous semble quelque peu hasardée, bien qu'elle ait déjà été formulée par plusieurs savants avant M. A. Martin. La disposition des signes sur les monuments mégalithiques, leur grandeur et leur peu de variété ne permettent guère, au moins dans l'état actuel de la science, de croire que nous sommes en présence de textes épigraphiques.

— Le livre de *Judith*, dans nos Livres saints, est un de ceux qui ont été le plus vivement critiqués, et quelques prétendus savants ont même avancé que ce n'était qu'une fable allégorique ne reposant sur aucun fondement. On s'appuyait surtout, pour étayer cette opinion, sur les hésitations de la traduction de saint Jérôme et sur l'ambiguïté de certains passages de sa préface. Or, voici qu'aujourd'hui les découvertes assyriologiques et le déchiffrement des textes cunéiformes viennent corroborer la vérité historique du récit biblique. C'est ce que démontre M. F. Robiou dans ses *Preuves de la réalité et de l'authenticité de l'histoire et du livre de Judith*[2]. D'après l'Ecriture sainte, le roi d'Assyrie Nabuchodonosor vainquit le roi des Mèdes Arphaxad. La

[1] *Revue archéologique*, livr. d'avril 1878.
[2] *Annales de philosophie chrétienne*, livraison d'avril et de mai 1878.

Digitized by Google

comparaison des textes assyriens et égyptiens permet à M. Robiou d'établir que les noms donnés par la Bible ne sont pas exacts, et que le roi de Mèdes s'appelait Deiokès, et le roi d'Assyrie, Assurbanipal; le savant auteur essaye également de faire concorder les autres noms propres cités dans l'Écriture avec les textes cunéiformes; mais ici, comme dans bien des cas, le nom ne fait rien à la chose. Ce qu'il est important pour nous de constater, c'est que le récit du livre de Judith se trouve confirmé de point en point par un autre récit d'origine assyrienne, les *Annales d'Assurbanipal*.

— Plusieurs ouvrages publiés ces derniers temps, à l'étranger, sur le *Zend-Avesta* ont été critiqués et analysés par M. Barthélemy-Saint-Hilaire dans un mémoire où l'auteur soulève et essaye de résoudre des questions importantes [1]. Parmi les fondateurs de religion, Zoroastre est le moins connu. Quel est son véritable nom? La religion de Zoroastre telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui par quelques populations de la Perse et de l'Inde, est-elle réellement la religion du réformateur bactrien? M. Barthélemy-Saint-Hilaire touche à quelques-uns de ces points peu connus jusqu'ici. Platon est le premier des auteurs de l'antiquité qui nous ait parlé de Zoroastre, quatre siècles avant notre ère. Vient ensuite le prêtre chaldéen Bérose, contemporain d'Alexandre, qui range Zoroastre parmi les rois; dans toute l'antiquité et surtout au moyen âge, l'auteur du *Zend-Avesta* fut considéré comme le créateur de la magie. Des auteurs grecs nous disent qu'il vivait cinq mille ans avant la guerre de Troie; tout en repoussant cette assertion vague, M. Barthélemy-Saint-Hilaire constate que nous ne savons rien de plus. La ville de Balk, jadis la capitale de la Bactriane, passe pour le lieu de naissance de Zoroastre; la langue *zend* est sœur du sanscrit, et par conséquent, une langue indo-européenne. Ces préliminaires posés, M. Barthélemy-Saint-Hilaire critique les différentes publications faites sur Zoroastre et ses livres sacrés : les recherches d'Anquetil-Duperron au XVIIe siècle, celles d'Eugène Burnouf, de Spiegel, de Westergaard, et de Martin Hang. Il entre ensuite dans l'étude du *Zend-Avesta* lui-même. Ici percent les tendances rationalistes de l'auteur qui ne voit dans la Bible qu'un livre analogue au *Zend-Avesta*, aux hymnes du *Rig-Véda* et aux *soûtras* bouddhiques. L'œuvre entière de Zoroastre, telle, qu'Hermippe l'a connue au IIIe siècle avant notre ère, comprenait vingt et un ouvrages appelés *Nosks*, et nous avons l'indication sommaire des matières qu'ils renfermaient; c'étaient principalement un code de lois, des préceptes de religion, des recueils de prières et de poésies. L'opinion de M. Barthélemy-Saint-Hilaire, est que «.tous ces ouvrages ne peuvent être de Zoroastre et que cette masse de livres si divers s'est accumulée de siècle en siècle, à la façon

[1] *Journal des savants*, cahiers de janvier, février, mars et avril 1878.

Digitized by Google

des Védas, de la Bible et du Talmud. » Un seul *Nosk* a été conservé en entier. On y trouve les cérémonies du sacrifice devant le feu sacré. Les prières ont un caractère de vraie piété et de généreux désintéressement ; si le fidèle demande à la divinité Ahoura-Mazda les biens matériels, il lui demande par-dessus tout les biens de l'âme. Ahoura-Mazda est le Dieu unique et tout-puissant qui répartit toutes les prospérités dans cette vie et dans l'autre à ceux qui suivent ses lois. Zoroastre recommande toujours à ses sectateurs la pratique du bien et l'horreur du mal, les deux principes qui se partagent le monde ; il leur inculque la haine de l'idolâtrie et leur recommande la vie sédentaire et agricole à la place de la vie pastorale. Toutes les puissances naturelles, le soleil, les eaux, le feu, les arbres, les troupeaux sont l'objet d'invocations ardentes, mais ce panthéon reste subordonné à Ahoura-Mazda. Yima fut le premier homme créé par la Divinité suprême. M. l'abbé de Harlez voit un souvenir effacé du récit de la Bible dans un immense abri, nommé Vara, où se réfugient tous les animaux de la création ; l'oiseau Karschipta est la colombe qui annonça la fin du déluge. « Ce sont là, dit M. Barthélemy-Saint-Hilaire, des conjectures bien arbitraires, dont rien ne démontre la certitude non plus que la fausseté. » Après cette longue analyse que nous venons de résumer, l'auteur conclut que l'œuvre de Zoroastre « est un étonnant mélange de pensées sublimes et aussi de puérilités, dont quelques-unes tournent au grotesque et à l'extravagant. »

— Le traité de saint Augustin : *De Cura pro mortuis gerenda*, si intéressant pour l'étude des premiers siècles du christianisme, et que les archéologues ont si souvent commenté, est aujourd'hui l'objet d'un remarquable mémoire d'un jeune savant, M. G. Tourret, sous ce titre *Etude épigraphique sur un traité de saint Augustin* [1]. Après avoir analysé l'opuscule de l'évêque d'Hippone, l'auteur en rapproche les textes épigraphiques contemporains, et il montre particulièrement les divergences d'opinions qui ont existé entre les chrétiens et les païens relativement au culte des morts. Le soin de la sépulture a toujours été pour les anciens un sujet de grandes préoccupations ; les païens pensaient que l'âme du défunt ne pouvait jouir de la félicité promise aux justes, si son corps était privé de sépulture. Tout en réprouvant cette croyance, les chrétiens ensevelissaient pieusement leurs morts, et les actes des martyrs mentionnent fréquemment la préoccupation qu'éprouvaient les confesseurs de la foi au sujet du sort qui attendait leurs restes. Ce fut donc par un raffinement de persécution que les païens s'attachèrent à priver de sépulture les corps des martyrs ; ils espéraient par là les empêcher de ressusciter. Si les chrétiens se

[1] *Revue archéologique*, mars 1878.

Digitized by Google

préoccupaient beaucoup d'obtenir une sépulture honorable, ils n'attachaient pas une moins grande importance à la question du lieu de l'ensevelissement, et le voisinage des tombes des saints était très-recherché. C'est ce que prouvent, non-seulement les textes des Pères de l'Eglise, mais encore l'épigraphie chrétienne et l'architecture même des catacombes. M. G. Tourret fait ressortir tous ces usages des premiers chrétiens, et son étude jette une nouvelle lumière sur les origines du christianisme qui sont, de nos jours, l'objet de tant de controverses.

— M. E. Vincent, lieutenant au 33e régiment d'infanterie, a exécuté l'année dernière, à Aïn-Kebira, en Algérie, des fouilles qui n'ont pas été sans résultat au point de vue des antiquités romaines. Ce sont les vastes ruines de l'ancienne Satafi qu'il a explorées, et il publie aujourd'hui le résultat de ses recherches [1]. Parmi les plus importantes inscriptions recueillies par M. Vincent, il est une dédicace à la divinité protectrice de la ville ; une autre est gravée sur un autel élevé par un particulier au prix de cinquante mille sesterces. Sur vingt-trois inscriptions, seize sont inédites. On a découvert aussi un bassin de forme rectangulaire, sur les faces duquel est sculpté un bas-relief représentant Bacchus, Diane et Hercule ; des débris de faïence, une grande amphore, une petite urne vernie, quelques médailles et une grande quantité d'ossements. Mais la plus remarquable de ces trouvailles est un petit temple romain dont il reste encore des colonnes reliées deux à deux, et un escalier bien conservé : une inscription indique qu'il servait au culte de Bacchus. Plusieurs croix, gravées çà et là sur les pierres, ont porté M. Vincent à croire que le temple avait plus tard servi d'église aux chrétiens. Le résultat le plus décisif de ces recherches est la détermination exacte de la position de l'antique Satafi qui a joué un grand rôle dans l'histoire de l'Afrique romaine.

— Dans un article assez court sur *la Bataille de Poitiers* [2], livrée par Charles-Martel aux Arabes, M. E. Mercier étudie les vraies causes du recul de l'invasion arabe. Après avoir établi, d'après des historiens de seconde main, quelle était la situation respective des chrétiens et des musulmans avant la bataille de 732, il s'attache à démontrer que, si les musulmans ne sont pas revenus à la charge après leur sanglante défaite, c'est qu'une révolution intérieure attira leurs efforts vers l'intérieur de l'Afrique. Une hérésie musulmane connue sous le nom de Kharedjisme avait été accueillie surtout dans le Mag'reb (Maroc actuel) et avait jeté la division dans les rangs des sectateurs de Mahomet. Il en résulta une longue guerre civile qui empêcha les kalifes de tourner

[1] *Revue africaine*, livr. de sept.-oct. 1877.
[2] *Revue historique*, mai-juin 1878.

Digitized by Google

leurs regards du côté des Pyrénées. « Si donc, dit M. Mercier, Karl Martel n'avait pas été vainqueur à Poitiers, nous ne croyons pas que la chrétienté eût été perdue. Les musulmans auraient, il est vrai, porté leurs ravages jusqu'à la Manche, peut-être jusqu'à la mer du Nord... mais nous ne pensons pas qu'ils fussent jamais parvenus à établir dans ces contrées une domination sérieuse, parce que les faits dont le Mag'reb allait être le théâtre étaient inévitables : la révolte Kharedjite était imminente. » Cette thèse est vraie en partie ; mais, croyons-nous, il ne faut pas l'exagérer au détriment de la gloire de Charles-Martel. La bataille de Poitiers porta à l'islamisme le coup le plus funeste : les monuments contemporains sont là pour l'attester. De plus, les musulmans, malgré leurs dissensions intérieures, essayèrent plus tard de franchir de nouveau les Pyrénées : la victoire que remporta sur eux Guillaume d'Aquitaine fut l'origine de tout un cycle épique au moyen âge. Il est donc très-probable que, sans la victoire de Charles-Martel à Poitiers, celles de Charlemagne et celles de Guillaume d'Aquitaine, les musulmans eussent établi leur domination en Gaule, malgré la révolte des Kharedjites.

— Les *Analecta juris pontificii* viennent de consacrer un long mémoire à la *Querelle du Sacerdoce et de l'Empire*[1] considérée au point de vue dogmatique et au point de vue historique. Après une sorte d'introduction dans laquelle l'auteur montre que le sacerdoce a existé avant les royaumes, et que les Hébreux n'eurent des rois que plusieurs siècles après l'institution du sacerdoce, il disserte sur le pouvoir de Jésus-Christ comme roi, et compare l'Eglise aux monarchies temporelles. Ce qui, dans cette étude, rentre plutôt dans le domaine de l'histoire, ce sont les chapitres consacrés aux diplômes de saint Grégoire le Grand sur cette question, au *régeste* de saint Grégoire VII, conservé au Vatican, mais qui n'est malheureusement qu'une copie dont la date n'est pas certaine. L'auteur insiste sur l'importance des actes de saint Grégoire VII qui eut tant à lutter pour l'indépendance de l'Église : « Les actes de saint Grégoire VII, dit-il, attendent un historien capable d'entreprendre une étude approfondie. Il devrait collectionner en dehors du *régeste* du Vatican, les actes qui sont rapportés dans les chroniques contemporaines ; ceux qui ont été publiés dans la suite d'après les exemplaires originaux, ou d'après les copies qu'on a retrouvées dans les diverses bibliothèques de l'Europe. Il n'est pas impossible que des archives peu explorées jusqu'à ce jour renferment quelques diplômes inédits. » Avis aux érudits. Après saint Grégoire VII, le pape qui a joué le plus grand rôle dans la querelle des investitures est Boniface VIII. L'auteur pense que le texte officiel de la bulle *Unam sanctam* n'a pas été conservé et que « Clément V examina le *régeste*

[1] Livraisons de janvier, février et mars 1878.

Digitized by Google

de Bonifice VIII et fit raturer tous les passages qui lui parurent exprimer une doctrine excessive. » Nous lui laissons toute la responsabilité de cette opinion. « Il semble qu'on peut établir, comme conclusion définitive, dit-il encore, que le texte officiel de la bulle *Unam sanctam* n'existe nulle part et que nul ne peut l'alléguer comme une constitution dogmatique faisant loi dans l'Église. » On conçoit que l'on n'ait pu que donner un aperçu de cette querelle du *Sacerdoce et de l'Empire*, question qui embrasse tout le moyen âge; néanmoins, les grandes lignes sont savamment tracées dans l'étude que nous venons d'analyser.

—M. Dufourmantelle, archiviste de la Corse, vient de publier la thèse qu'il a présentée l'année dernière à l'École des chartes, sur *la Marine militaire en France au commencement de la guerre de Cent ans* [1]. Dans ce travail, après avoir résumé et critiqué les travaux de Legrand d'Aussy, de Troude et d'autres historiens, il prouve à l'aide de nombreux documents inédits, puisés principalement à la Bibliothèque nationale et aux Archives nationales ; « qu'il y avait sous Philippe de Valois une véritable organisation maritime, que le roi possédait des navires en propre, et que, par conséquent, il existait déjà un rudiment d'armée permanente; que les marins français, pour la hardiesse et l'habileté, ne le cédaient à aucune autre nation ; que, jusqu'à une certaine époque, les étrangers ne composaient nullement la plus grande partie des flottes royales; que les nefs, les galées et les autres bâtiments construits en France, étaient assez bien équipés ; qu'il est même probable qu'on contruisait des bâtiments spéciaux pour la guerre ; et qu'enfin, il y avait des arsenaux pourvus de l'artillerie, des agrès et des apparaux nécessaires. » C'est surtout dans les documents concernant la bataille de l'Ecluse que M. Dufourmantelle a puisé. Il va même jusqu'à donner les dimensions architecturales de tous les bâtiments qu'on trouve mentionnés à cette époque : nefs, galées, galiots, huissiers, craiers, barges, etc. Pour le recrutement des équipages, les villes qui devaient fournir au roi un certain nombre de voiles, étaient tenues de les munir des hommes nécessaires à leur service et à leur manœuvre. L'élément étranger des flottes royales était composé de Génois, de Catalans, de Provençaux, de Basco-Navarrais et de Castillans. Les chefs de la flotte étaient : le capitaine général, l'amiral ou les amiraux, car il pouvait en exister deux et même trois en même temps ; les vice-amiraux. A bord de chaque bâtiment, il y avait un commandant appelé gouverneur, capitaine, maître ou patron, un ou plusieurs pilotes ; enfin l'état-major était composé de conseillers, de chapelains, de ménestrels, de trompettes et de chirurgiens. Les troupes d'embarquement étaient formées de chevaliers, d'écuyers, d'arbalestriers, de pavesiers et de bideaux. Les vaisseaux étaient

[1] *Spectateur militaire*, livr. d'avril et mai 1878.

Digitized by Google

munis de machines de guerre, de hausse-pieds et de grosses arbalètes à tour appelées espringales. Contrairement aux assertions de plusieurs historiens, M. Dufourmantelle ne croit pas que le canon ait été employé sur les vaisseaux dès 1338.

—Les nombreux travaux parus de nos jours sur le règne de Louis XIV ont montré que la guerre de la Fronde avait été plus sérieuse que ne le disent les mémoires du XVIIe siècle qui l'appellent une *plaisanterie à main armée, une guerrette*. M. J.-B. Gabarra, dans son article intitulé *les Guerres de la Fronde à Pontoux-sur-l'Adour et dans les Landes* [1], établit qu'en Gascogne la révolte fut une véritable guerre sans trêve ni merci. L'agitation de Bordeaux soulevé en septembre 1649 contre le duc d'Epernon, se communiqua au pays des Landes : la ville de Dax, presque seule, resta dans le devoir. La guerre dura depuis cette époque jusqu'en 1653. On se battit notamment à Arengosse, à Singresse, à Poyalé, à Serreslous, à la Chalosse et du côté de Grenade et de Tartas. « A travers les villages ravagés, passaient et repassaient tour à tour, les troupes royales commandées par le comte d'Harcourt, le duc de Candale, le marquis de Poyanne, le chevalier d'Aubeterre ; et les troupes rebelles du prince de Condé dont les principaux lieutenants s'appelaient Conti, Marsin et Balthasar. » Ce dernier fut la terreur des Landes : son nom n'était du reste qu'un nom de guerre : il s'appelait Jacques de la Croix ; il était né dans le Palatinat, de parents bohémiens. Le récit de ses brigandages nous transporte au temps du fameux chef de brigands Rodrigue de Villandrando. Le 2 septembre 1653, il écrivit à Mazarin pour protester de son inaltérable fidélité : la guerre de la Fronde en Gascogne était enfin terminée.

— Le duc de Saint-Simon parle à plusieurs reprises dans ses *Mémoires* de son amitié et de sa correspondance de chaque semaine avec le cardinal Gualterio, nonce du pape en France. Mais qu'est devenue cette correspondance de toutes les semaines dont personne n'entendit plus jamais parler ? Cette question a éveillé la curiosité de M. Armand Baschet qui s'est mis courageusement à la recherche de ces lettres, et il expose le résultat de ses découvertes dans son article sur *le Duc de Saint-Simon et le cardinal Gualterio* [2]. En fouillant les papiers du cardinal Gualterio, qui sont conservés actuellement au *British Muséum*, M. Baschet ne trouva au milieu de cette volumineuse correspondance si intéressante pour les dernières années du règne de Louis XIV, que deux ou trois lettres de Saint-Simon. Mais l'examen minutieux de la masse énorme des papiers du Cardinal, a permis à M. Baschet de se dédommager du peu de succès de ses recherches, en traçant une

[1] *Revue de Gascogne*, mars et avril 1878.
[2] *Cabinet historique*, janvier et février 1878. Tiré à part en une brochure, imprimée sur papier vergé.

Digitized by Google

biographie circonstanciée du prince de l'Église. Gualterio, noble de la ville d'Orvieto, naquit le 24 mars 1660, à Ferno, dans la Marche d'Ancône, il fut nommé nonce du pape en France, en 1700, et fit preuve d'une extrême habileté ; sur la proposition de Louis XIV, il fut promu au cardinalat en 1704. Il quitta alors la cour de France pour se rendre en Italie à la légation des Romagnes où le pape l'avait appelé. Il resta toujours très-lié, trop lié peut-être, avec la cour de Louis XIV, et malgré son éloignement, il fut nommé, en 1713, membre de l'Académie des sciences et de celle des inscriptions. Le cardinal Gualterio resta attaché au régent et entretint une active correspondance avec ses amis transalpins jusqu'à sa mort arrivée le 21 avril 1728. M. Baschet recherche ensuite comment le duc de Saint-Simon et le cardinal ont lié connaissance, et comment ils sont parvenus à un degré d'intimité tel, qu'ils s'écrivirent les lettres les plus confidentielles en caractères chiffrés : c'est Saint-Simon qui l'atteste. Cette correspondance, qui dura plus de vingt années, semble malheureusement perdue sans retour.

— A propos de l'*Histoire de l'Europe pendant la Révolution française* de M. H. de Sybel, M. H. Wallon a publié une importante étude critique sur le même sujet [1]. Tout en analysant le livre de M. de Sybel, il n'est pas toujours de l'avis de l'historien allemand. Il ne croit pas, malgré l'affirmation de ce dernier, que le duc d'Orléans Philippe-Égalité ait voulu forcer le roi à partir ou le faire périr et, dans l'un et l'autre cas, monter sur le trône devenu vacant. Cette imputation, dit-il, « est une de ces calomnies qu'il faut laisser aux pamphlets du temps. » Il trouve également l'historien allemand trop sévère pour Lafayette, et il essaye de démontrer que ce dernier n'a pas été le complice de l'émeute des 5 et 6 octobre. Après ce coup d'œil jeté sur la Révolution française, M. Wallon tourne ses regards, avec l'auteur qu'il critique, sur le reste de l'Europe. Ici, M. Wallon fait ressortir les préoccupations politiques de M. de Sybel qui voit, dès 1789, éclore entre l'Autriche et la Prusse cette rivalité qui devait aboutir à Sadowa. « M. de Sybel, dit-il, est heureux de montrer que, contrairement à l'Autriche, la Prusse, dès ses premières origines, grandit au profit de la culture et de la nationalité germaniques. Il oublie peut-être un peu trop que, quand l'Autriche, accrue de la Hongrie, arrêtait l'invasion ottomane, la nationalité germanique lui avait bien aussi quelque obligation. » M. Wallon montre son auteur s'appliquant à mettre en lumière l'action de la Prusse défendant les frontières de l'Allemagne contre l'ambition de Louis XIV, et il lui reproche, avec raison, d'approuver Frédéric II, lorsqu'il prend une part de la Pologne. Pour M. de Sybel « la Prusse, c'est la véritable Allemagne, car il identifie

[1] *Journal des savants*, cahiers de janvier, février et mars 1878.

Digitized by Google

l'esprit national et l'esprit protestant. L'Autriche, au contraire... c'était la maison de Lorraine, c'est-à-dire la maison de Guise, et, ajoute M. Wallon, il voudrait pouvoir dire l'esprit français et clérical. » A la mort de Joseph II, la question d'Orient détourna l'attention de l'Europe, et ce n'est qu'après le traité de Reichenbach (juillet 1790), entre la Prusse et l'Autriche, que les regards se fixèrent sur la France. M. Wallon met en évidence les faits nouveaux relatifs aux négociations diplomatiques de cette époque, et que M. de Sybel a exposés, grâce à de nombreux documents jusqu'à présent inexplorés. Il insiste surtout sur les affaires de Pologne, qui se trouvaient indirectement mêlées à la ligne de conduite que les grandes puissances européennes comptaient adopter vis-à-vis de la Révolution française. Ce fut le 27 juillet 1792, à Berlin, que le prince de Reuss proposa, au nom de l'Autriche, de faire la guerre à la France. Le roi de Prusse fit ses réserves et parut peu disposé à prendre les armes. Les affaires de Pologne tenaient les puissances en défiance les unes à l'égard des autres : la Prusse craignait que l'Autriche ne la poussât en avant pour être plus libre d'agir en Allemagne, de son côté ; « c'était dans la même pensée que la Russie, qui était trop loin de la France pour y intervenir directement, manifestait la plus grande indignation contre la Révolution française et excitait la Prusse et l'Autriche à la combattre.» Catherine voulait la guerre parce qu'elle souhaitait d'avoir ses coudées franches en Pologne. Par suite de tous ces tiraillements, le comte d'Artois échoua à Vienne et à Pilnitz, où il était allé solliciter le secours des puissances européennes. La guerre ne fut donc pas résolue à Pilnitz. « Mais, dit M. Wallon, est-ce une raison pour signaler avec M. de Sybel, comme « erronée, l'assertion mille fois répétée, que la première coalition formée contre la Révolution française a pris naissance à Pilnitz ? » Non, car l'empereur Léopold en avait apporté le projet dans cette conférence, et c'est de là que l'invitation en était adressée à toutes les puissances européennes. Le principe en était solennellement posé.»

— Les trop fameux exploits de Carrier à Nantes, pendant la Révolution, viennent d'être l'objet d'une intéressante étude de M. Alfred Lallié, sous ce titre : *les Noyades de Nantes*[1]. Les documents dont s'est servi l'auteur sont principalement ceux qui se trouvent aux Archives nationales et aux Archives de Nantes ; la plupart sont inédits. Nous n'entrerons pas dans le détail des atrocités qu'ils révèlent : il nous suffit de signaler cette étude importante pour l'histoire de la Révolution. Lorsque M. Lallié aura terminé son travail, il fera bien, selon nous, de résumer ses recherches et d'établir la statistique des victimes du féroce révolutionnaire : on verra qu'il n'épargnait pas plus les gens

[1] *Revue de Bretagne et Vendée*, liv. d'avril et mai 1878.

Digitized by Google

du peuple que les prêtres et les ci-devant nobles. Quoi qu'on en dise quelquefois, l'éloquence des chiffres est un solide argument.

— M. le baron de Larcy vient de donner[1] la dernière partie de sa magistrale étude sur la *Restauration*. Il arrive à la dernière période du règne de Charles X, au ministère de M. de Martignac et à celui du prince de Polignac. Après avoir fait ressortir les difficultes de tout genre qui paralysèrent le premier et le firent tomber, il arrive au second. « Un ministère ainsi composé, dit-il, qui rompait aussi subitement, aussi complétement avec la politique de l'ancien cabinet, ne pouvait compter sur une majorité dans la chambre des députés; tôt ou tard, s'il voulait gouverner, ne lui deviendrait-il pas bien difficile de rester dans les limites de la légalité ? Dès le premier jour, l'opinion surexcitée n'hésita pas à prévoir un coup d'État. » Aussi, lorsque les deux Chambres se réunirent le 2 mars 1830, une grave question s'agita: celle de savoir quelle doit être, dans un gouvernement constitutionnel, l'étendue respective des droits du chef de l'État et des Chambres. Après avoir fait ressortir l'inconséquence et les contradictions de MM. Royer-Collard et Benjamin Constant, M. de Larcy ajoute : « On arriverait à des conclusions excessives, incompatibles avec un gouvernement tempéré, si on poussait à l'extrême un de ces deux termes : que, dans le choix des ministres, le roi ne doit tenir aucun compte de l'esprit des Chambres, et d'autre part, qu'il doit obéir passivement à la volonté des Chambres ou de l'une d'elles. » On voit par cette citation que l'esprit d'impartialité et de sage critique a inspiré M. de Larcy dans toute son étude ; il déplore l'attitude du prince de Polignac, qui fut acculé à un coup d'État ; or, dit-il, « le prince de Polignac devait songer qu'un coup d'État ne peut réussir par des moyens honnêtes et que ce n'était pas, par conséquent, une ressource à l'usage d'un roi tel que Charles X. » En même temps, l'éminent auteur flétrit la révolution de 1830, « cette catastrophe moins funeste pour les Bourbons que pour la France. » Il termine en montrant la déplorable situation qu'elle nous a léguée en brisant violemment avec nos traditions nationales. « Lorsque des traditions anciennes et respectées, dit-il, ne dominent pas une société, l'esprit des gouvernés aussi bien que des gouvernants se donne carrière. Chacun se transporte dans le champ des théories et se met à la recherche de ce qui convient le mieux à son imagination. Chacun dans sa pensée se fait constituant, et comme on ne voit le droit nulle part, on finit par ne plus croire qu'à la force. A la menace incessante des violences révolutionnaires, les plus honnêtes eux-mêmes ne savent plus opposer que la ressource des coups d'État. » Telle fut la situation faite à la France par la révolution de juillet, dont toutes celles qui ont suivi ne sont que la conséquence. Là s'arrête cette belle étude de M. de Larcy, parce que, dit-il, « les

[1] *Correspondant*, livraisons des 25 mars et 10 avril 1878.

Digitized by Google

événements ultérieurs appartiennent à l'histoire contemporaine, à laquelle nous-même avons pris part, et nos jugements pourraient paraître suspects de partialité. »

—Le *Correspondant* a publié un récit plus complet et plus exact que ceux qui avaient paru jusqu'à ce jour sur *la captivité et la mort de Mgr Darboy*[1]. L'auteur montre que la persécution religieuse qui devait aboutir au massacre des otages, avait commencé pendant le siége de Paris. Il n'était pas possible que cette guerre sourde préparée de longue date, n'aboutît à une lutte ouverte; l'occasion seule manquait, la Commune l'offrit. Mgr Darboy n'ignorait pas le sort qui lui était réservé; des amis lui avaient même offert un asile, mais il ne voulut pas fuir. C'est le mardi 4 avril 1871, que le vénérable prélat fut informé qu'on avait donné l'ordre « d'arrêter le citoyen Darboy se disant archevêque de Paris. » Nous n'entrerons point dans le détail navrant des faits qui suivirent, mais nous ne pouvons résister au désir de citer un passage d'une lettre de Mgr Darboy, pendant sa captivité. Elle est adressée à M. Thiers, alors chef du pouvoir exécutif et montre la bonté d'âme et l'esprit de conciliation du prélat. Trompé par les bruits qu'on avait répandus dans Paris, que les soldats de la Commune faits prisonniers avaient été fusillés, Mgr Darboy proteste et demande de prévenir le retour de ces actes : « Personne, dit-il, ne trouvera mauvais qu'au milieu de la lutte actuelle, étant donné le caractère qu'elle a revêtu dans ces derniers jours, j'intervienne auprès de tous ceux qui peuvent la modérer ou la faire finir. L'humanité, la religion me le conseillent et me l'ordonnent. Je n'ai que des supplications; je vous les adresse avec confiance. Elles partent d'un cœur d'homme qui compatit depuis plusieurs mois à bien des misères ; elles partent d'un cœur français que les déchirements de la patrie font douloureusement saigner. Elles partent d'un cœur religieux et épiscopal qui est prêt à tous les sacrifices, même celui de sa vie, en faveur de ceux que Dieu lui a donnés pour compatriotes et diocésains. » Cette bonté paternelle du prélat ne devait pas trouver grâce elle-même devant les sanguinaires agitateurs de Paris.

— On sait, du reste, que si un certain nombre de nos monuments nationaux échappèrent à la destruction impie que les gens de la Commune avaient projetée, ce fut grâce à l'habileté et à la marche rapide de l'armée française qui ne laissa pas aux incendiaires le temps de perpétrer leur forfait. M. Maxime du Camp dont nous avons déjà signalé ici les remarquables travaux, vient de raconter quel fut le sort de la Banque de France sous la Commune[2]. Elle n'échappa à la ruine que grâce au courage héroïque de ses administrateurs, et en premier lieu de son sous-gouverneur M. le marquis de Plœuc, qui risqua plusieurs

[1] Livr. des 25 mai et 10 juin 1878.
[2] *Revue des Deux-Mondes*, livr. des 1er et 15 juin 1878.

Digitized by Google

fois sa vie pour sauver ce monument national et les valeurs qu'il renfermait. M. Maxime du Camp a toutes les qualités de l'historien; il sait tout ensemble flétrir le crime et distinguer parmi les hommes de la Commune, les égarés et les idéologues, tels que Jourde et Charles Beslay, et les scélérats comme Vermesch et une foule d'autres qu'on ne doit pas même citer. Les études de M. Maxime du Camp forment, sans contredit, une des pages les plus dramatiques et les plus saisissantes qu'on puisse lire sur ces jours néfastes que la France a eu à traverser, et que, nous voulons l'espérer, il ne lui sera plus donné de revoir.

— La *Revue africaine* publie depuis le mois de janvier 1876, une série considérable de *Documents inédits sur l'histoire de l'occupation espagnole en Afrique* (1506-1574), par M. Elie de la Primaudaie. Ces documents sont espagnols ou arabes : ces derniers sont traduits en français. On y rencontre des détails importants, non-seulement sur les négociations et les faits de guerre, mais encore sur le rachat des captifs, leur sort entre les mains des Algériens, et les mœurs et les coutumes des Arabes à cette époque.

—M. L. Blancard, archiviste du département des Bouches-du-Rhône, vient de publier une note importante sur *la Lettre de change à Marseille au XIIIe siècle*[1]. « Il est difficile, dit-il, de fixer l'époque à laquelle on commença à faire usage à Marseille de la lettre de change ; elle apparaît dans les plus anciens registres des notaires marseillais encore existants aujourd'hui, c'est-à-dire, dès le milieu du XIIIe siècle. » A cette époque, on voit trois contrats commerciaux en faveur à Marseille : 1° la *société*, par laquelle les risques et bénéfices étaient partagés entre deux associés ; 2° la *commande* ou commission donnée par un négociant à un voyageur de commerce ; 3° le *change* « par lequel un disposeur prêtait à un commerçant voyageur, en espèces monétaires du départ, une somme remboursable en espèces monétaires du pays de destination.» Ce n'était pas un *mandat*, mais un *billet ;* c'est là ce qui le distingue de la lettre de change actuelle. Pour que le *billet de change* fût valable, il devait comprendre : la date du contrat, le lieu de sa rédaction, le nom du donneur, le nom du receveur, l'indication de la valeur reçue, la date de l'échéance, le lieu du payement, l'intervention d'un notaire, l'intervention et le nom de trois témoins. Ces dix conditions essentielles, constitutives, n'excluaient pas néanmoins certaines différences de libellé qui permettaient de diviser les types de billets de change en plusieurs catégories. M. Blancard explique savamment ces différences, puis il conclut que la lettre de change était beaucoup plus usitée au XIIIe siècle qu'on ne l'a généralement prétendu.

— L'*Ordonnance des Maiours. Étude sur les institutions judiciaires à Metz, du XIIIe siècle au XVIIe*, tel est le titre d'un important mémoire

[1] *Bibl. de l'École des chartes*, 1re et 2e livr. de 1878.

Digitized by Google

que vient de publier M. Aug. Prost [1]. Cette ordonnance est un vieux règlement où se trouvent exposés le rôle et les attributions des maires et des échevins à Metz au moyen âge. Dès le XIIe siècle, on voit à Metz trois maires et trois mairies ; le maire était renouvelé annuellement avec un doyen nommé par lui qui pouvait le suppléer au besoin ; il y avait sept échevins. Les actes judiciaires ou administratifs accomplis par le maire et les échevins étaient l'assignation en justice, le plaid, l'estault, la prise de ban, la vesture ; les actes judiciaires accomplis par le particulier devant le maire, étaient : le crant, la porofferte, le vendage, le témoignage, etc. M. Auguste Prost définit chacun de ces termes, puis il entre dans l'étude approfondie de l'Ordonnance qui traite particulièrement de trois d'entre eux : l'assignation en justice, le plaid, c'est-à-dire l'audience tenue par les échevins avec le concours du maire, et l'estault ou saisie et vente publique des biens meubles par autorité de justice. Les procédures décrites dans l'Ordonnance remontent pour la plupart au XIIIe siècle. L'assignation à comparaître en justice comporte la semonce ou mise en leu de ban, l'adjournement proprement dit, le rembannement, la semonce au meix et à la maison. Pour le plaid, outre la distinction fondamentale de deux sortes de plaids, l'un pour les débats contradictoires, les deux parties étant présentes, l'autre pour les jugements par défaut en l'absence de l'une d'elles, on trouve certains usages caractéristiques comme l'accord des parties par un ami, la prise des quatre nuits, la solne, la loi des exploits, l'advis ou adras, la perte du droit par la partie condamnée. Enfin l'estault comprend : la demande de l'estault, la visite des biens et leur mise sous les scellés, la vente des biens après jugement, le parchemin d'estault, etc. Le texte de l'Ordonnance des Maiours définit également les droits et les devoirs des, trois maires, et entre dans le détail de quelques actes particuliers. M. Aug. Prost a savamment commenté et critiqué toutes les formalités juridiques que nous n'avons pu qu'indiquer, et son étude constitue un chapitre important de l'histoire du droit au moyen âge.

— Les écoles fondées par l'administration de la marine en France aux XVIIe et XVIIIe siècles viennent de faire l'objet d'un mémoire de M. Didier Neuville, archiviste-paléographe, sous ce titre : *les Etablissements scientifiques de l'ancienne marine* [2]. L'auteur pense que ce fut à Dieppe que s'ouvrit la première école d'hydrographie, vers la fin du XVe siècle. D'après la chronique d'Asseline, ce sont des prêtres d'Arques qui s'occupèrent les premiers de réduire en théorie les observations des praticiens. « Nous aurons l'occasion, dit M. Didier Neuville, de montrer l'intérêt que les ecclésiastiques prirent aux sciences utiles à la marine

[1] *Nouv. Revue historique de droit franc. et étranger*, mars-avril 1878.
[2] *Revue maritime et coloniale*, livr. de mars, avril, mai et juin, 1878.

Digitized by Google

pendant le XVIIe siècle et le XVIIIe; on verra parmi les professeurs les plus distingués de ces deux périodes, le P. de la Roche, le P. du Chatelard, le P. Pezénas; et au moment de la Révolution, on trouvera encore à Bayonne l'abbé Gara de Sallagoïti.» Le gouvernement seconda es efforts de ces prêtres dévoués à la science, et l'on peut dire que Colbert est le véritable fondateur des écoles d'hydrographie : l'ordonnance de 1681 fut le point de départ de leur développement. En 1785, vingt-quatre ports avaient des écoles d'hydrographie. Après ce coup d'œil historique, M. D. Neuville fait connaître ensuite l'enseignement donné dans ces écoles et les ressources dont elles disposaient. Ce n'est qu'en 1786 que l'enseignement fut régularisé par le maréchal de Castries : « Sa Majesté, dit le nouveau règlement, s'étant fait rendre compte de l'état des écoles d'hydrographie, a reconnu qu'il convenait de les régler d'une manière uniforme, de les soumettre à une inspection générale et suivie ; de déterminer les méthodes d'enseignement et les objets des leçons des professeurs ; d'exciter l'émulation des jeunes navigateurs et de s'assurer de leurs progrès par des examens.» D'après ce règlement, toutes les écoles des ports marchands durent être pourvues de professeurs brevetés par l'amiral ; les survivances furent supprimées ; on décida la rédaction d'un traité de pilotage, et les examens devinrent obligatoires pour les professeurs ; deux inspecteurs furent chargés de présider aux concours pour les chaires d'hydrographie, et il y eut un examen spécial de pilotage. M. Neuville retrace ensuite à grands traits la biographie des principaux professeurs : on y trouve un bon nombre de PP. Jésuites. La Révolution bouleversa tout ; les écoles d'hydrographie qu'elle réorganisa dans la suite, mais qu'elle ne créa point, furent établies sur le modèle de celles de 1786.

— A l'occasion d'une thèse présentée en 1876 à la Faculté des lettres de Paris, M. Paulin Paris, membre de l'Institut, vient de donner une nouvelle étude sur la *Chanson d'Antioche*[1] dont il a lui-même publié le texte en 1848. La chanson d'Antioche raconte l'histoire de Godefroi de Bouillon et des pieux guerriers qui allèrent à sa suite affranchir la Terre sainte du joug des infidèles ; elle les suit à Constantinople, à Nicée, à Tarse, à Antioche. Dans sa forme originale, elle appartenait au premier tiers du XIIe siècle, mais elle a été postérieurement remaniée par Graindor de Douai, et ce remaniement seul nous a été conservé. M. Paulin Paris établit que cette chanson de geste, dont l'auteur, le trouvère Richard le Pèlerin était du nombre des croisés, est l'un des plus importants récits de la première croisade, malgré l'effort de certains critiques pour en déprécier la valeur historique. Il montre que le pèlerin Richard a suivi scrupuleusement l'itinéraire des croisés, et qu'il a été mieux instruit qu'aucun historien contemporain

[1] *Bulletin du bibliophile*, octobre-novembre 1877 et mars-avril 1878.

Digitized by Google

de la situation des lieux et de leurs distances respectives ; il prouve qu'on ne peut légitimement l'accuser de tous les plagiats qu'on lui impute En un mot, il réfute d'un bout à l'autre la thèse de M. Pigeonneau, sinon sans quelque ardeur, du moins avec esprit. « Je crois donc, dit-il en terminant, que M. Pigeonneau serait revenu sur ses pas, et qu'il aurait même entrepris de soutenir la thèse contraire, si le temps ne lui eût manqué. »

— On sait que les chartes en langue vulgaire de la première moitié du XIIIe siècle sont assez rares, et que les érudits qui les rencontrent, s'empressent de les publier, parce qu'elles servent à établir l'état des différents dialectes romans à cette époque. C'est à ce titre que nous signalerons une charte de 1244, en langue vulgaire de l'Aunis, publiée par M. Etienne Charavay [1]. C'est une vente faite par Isoré d'Aitré à Pierre, abbé de Saint-Maixent, de certaines pièces de terre sises à Agerne, aujourd'hui la Jarne près de La Rochelle. M. E. Charavay a accompagné d'un *fac-simile* le texte qu'il édite.

— Le pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle, si célèbre au moyen âge, montre de quel culte extraordinaire saint Jacques était honoré dans toute la chrétienté. Aussi il nous est resté un assez grand nombre d'opuscules dans lesquels on célèbre les mérites de l'apôtre. Un des plus célèbres est le recueil intitulé *De Miraculis sancti Jacobi*, sur lequel M. Léopold Delisle vient d'écrire une courte notice [2]. La Bibliothèque nationale possède deux manuscrits de ce genre, et la bibliothèque de l'Ecole de médecine de Montpellier en possède quatre ; ils datent du XIIe et du XIIIe siècles. Ces manuscrits ont été copiés à Saint-Jacques-de-Compostelle, dans un livre conservé à la cathédrale et destiné à glorifier le saint. Plus d'un pèlerin voulait rapporter dans son pays, soit une copie, soit un extrait de ce livre. L'étude des deux manuscrits de la Bibliothèque nationale permet à M. Delisle de compléter la notice que M. J. V. Le Clerc a écrite sur les pèlerinages de Saint-Jacques en Galice. Le manuscrit de l'église de Saint-Jacques semble à M. Delisle avoir été composé, au moins en partie, par un Poitevin, Aimeri Picaud, qui en fit hommage à l'église de Saint-Jacques de Compostelle vers le milieu du XIIe siècle.

— L'érudit directeur de la *Revue historique et nobiliaire*, M. L. Sandret, vient de commencer la publication d'une généalogie historique, écrite par André du Chesne vers 1630 et qui a pour titre : *Histoire de la maison des Bouteillers de Senlis* [3]. André Du Chesne avait fait de cet ouvrage une copie toute préparée pour l'impression, et qui se trouve aujourd'hui parmi les manuscrits français de la Bibliothèque

[1] *Revue des documents historiques*, décembre 1877.
[2] *Cabinet historique*, janvier et février 1878.
[3] *Revue historique, nobiliaire et biographique.*, livr. d'avril 1878.

Digitized by Google

nationale. C'est le texte même de cette copie que M. Sandret entreprend d'éditer. On sait le rôle important qu'ont joué au moyen âge les bouteillers de la cour de France. Le bouteiller était un des grands officiers du palais, et la maison de Senlis occupa cette charge dès l'avénement de la troisième race. Le premier est Rothold de Senlis, chevalier, seigneur de Chantilly et d'Ermenonville ; il vivait du temps de Hugues Capet et Robert le Pieux ; un des plus célèbres est Guy le Bouteiller, seigneur d'Ermenonville, qui mourut sans enfants, et qui fut grand bouteiller de France sous saint Louis ; il mourut au siége de Damiette en 1248. Comme dans les autres ouvrages de Du Chesne, on trouve ici une biographie assez complète et exacte de chacun des personnages.

— On rencontre dans le courant du XIVe siècle deux personnages qui ont joué un rôle considérable dans l'histoire de France, et qui portent tous deux le nom de Raoul de Presles. Le premier vivait sous Philippe le Bel et ses fils. M. Douët d'Arcq vient d'esquisser sa biographie, à l'aide de documents inédits des Archives nationales, et il la fait suivre d'un texte intéressant : c'est *l'Inventaire de Jeanne de Presle, veuve de Raoul de Presles* (1347) [1]. Il existe peu d'inventaires de mobiliers remontant à la première moitié du XIVe ; celui-ci offre cette particularité importante que, pour le linge, le prix des objets est indiqué. Il ne comprend pas moins de quatre cent vingt-sept articles ; M. Douët d'Arcq a eu soin d'expliquer, dans des notes, un certain nombre d'articles dont l'intelligence au premier abord paraîtrait difficile.

FR. DE FONTAINE.

II.

PÉRIODIQUES RUSSES.

En jetant un coup d'œil sur l'ensemble des matières traitées dans les revues qui vont être mentionnées, le lecteur s'apercevra aisément que l'histoire moderne, commençant avec le règne de Pierre Ier (1689), en a fourni la plus grande partie. Encore toutes les époques du siècle dernier ne sont-elles pas également favorisées. Le règne d'Élisabeth, par exemple, serait en droit de jalouser celui de Catherine II, et surtout celui d'Alexandre Ier, qui, cette fois-ci, a donné une moisson exceptionnellement abondante, grâce au centenaire de la naissance de ce souverain, célébrée le 12-24 décembre dernier.

[1] *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1re et 2e livr. de 1878.

Digitized by Google

Toutefois l'histoire ancienne n'a pas été oubliée : malgré les attraits de la question d'Orient et de la question slave, qui ont inspiré un grand nombre d'écrits, il s'est trouvé des esprits sérieux qui ne continuent pas moins de poursuivre leurs études favorites, dépourvues peut-être d'intérêt pour la masse des lecteurs, mais importantes pour la science historique, et chères aux connaisseurs. De ce nombre est la question des origines religieuses et politiques de la nation russe, et c'est par elle qu'il convient de commencer, — en remontant ensuite le cours des siècles.

— Je ne reviendrai pas sur le travail de M. Voronov, intitulé : *les Sources principales d'histoire des saints Cyrille et Méthode*, et qui avait d'abord paru, par parties, dans les *Travaux de l'Académie ecclésiastique de Kiev* [1]. Il en a été parlé plus haut, au début du *courrier russe*. Mais je mentionnerai, dans la même *Revue* [2], les recherches du savant évêque Porphyre, sur les mêmes apôtres, d'autant qu'elles ont un cachet de nouveauté et tendent à modifier notablement l'opinion généralement reçue au sujet de ces glorieux personnages. Il nous apprend donc qu'outre les deux saints frères qui ont évangélisé les Moraves, et que tout le monde connaît, il y eut deux autres Cyrille, dont le premier, né à Cappadoce et surnommé le Thessalonicien (Solounski), annonça l'Évangile aux Bulgares au VIIe siècle, et doit être regardé comme le véritable inventeur de l'écriture dite *cyrillique*. Le second, originaire de Catane, ville de Sicile, aurait été envoyé en Russie, en 866 ou 867, par l'empereur Basile le Macédonien, avec un autre évêque nommé Alexis ; et ils auraient appris aux Russes l'usage de l'écriture cyrillique, à la place des lettres glagolitiques dont ceux-ci se servaient auparavant. Quant à saint Cyrille, apôtre des Moraves, il n'aurait fait que traduire pour ce peuple des livres liturgiques les plus nécessaires en langue slavonne, et les écrire en caractères glagolitiques qu'il avait appris à connaître chez les Russes du Kherson, en Crimée. L'écriture *cyrillique* étant trop compliquée, à cause du mélange des lettres glagolitiques et des abréviations, saint Clément, évêque de Bulgarie et disciple des saints Cyrille et Méthode, la simplifia, en retranchant les abréviations. L'autorité dont l'évêque Porphyre jouit dans le monde savant ne laisse pas de rendre cette opinion digne de la plus sérieuse attention.

— On doit en dire autant du jugement porté par M. Vassilievski, sur l'époque et l'auteur de la *Vie de saint Georges d'Amastris*, qu'il vient d'étudier à fond dans ses *Fragments russo-byzantins* [3]. L'intérêt spécial de ce document hagiographique (dont le texte grec, conservé aux

[1] Livraisons d'août et suiv. de 1877.
[2] Mois d'octobre de la même année.
[3] *Revue de l'instruction publique*, février et mars 1878.

Digitized by Google

manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris, reste encore inédit) vient de la mention qui y est faite des Russes faisant invasion de la ville d'Amastris, située sur le littoral sud de la mer Noire. Les Bollandistes, qui ont donné une version latine de ce texte, furent les premiers à signaler ce point, quoique en passant [1], et depuis lors aucun historien russe n'y a fait attention. L'estimable auteur des *Fragments* donne d'abord la substance de ce que contient cette *Vie*, en y joignant le texte original et la traduction du passage relatif à la nation russe; ensuite, dans la seconde partie, il essaye d'établir l'époque où vivait le saint évêque d'Amastris (760-806), la date probable de l'écrit et celui qui l'a composé. Les résultats auxquels il est arrivé peuvent se résumer ainsi : 1° la *Vie de saint Georges d'Amastris* a dû être écrite avant 842, année du triomphe de l'orthodoxie sur les iconoclastes, ce qui explique le silence de l'auteur sur le culte des images, silence imposé par les lois impériales ; 2° l'auteur de la *Vie* paraît avoir reçu une éducation littéraire soignée, puisqu'il connaît les auteurs classiques ; 3° probablement, c'est le diacre Ignace, biographe des saints Nicéphore et Taraise, patriarches de Constantinople et défenseurs ardents des saintes images, celui qui avait mis les fables d'Esope en quatrains et à qui se rapportent les vers suivants de La Fontaine :

Mais surtout certain Grec renchérit et se pique
D'une élégance laconique;
Il renferme toujours son conte en quatre vers;
Bien ou mal, je le laisse à juger aux experts ;

4° cette *Vie* fut son premier essai hagiographique et il l'a écrite sur la demande d'un nommé Jean, homme célèbre et amateur du beau, probablement le même pour qui il a écrit la vie de saint Taraise ; 5° enfin toutes les parties de cette *Vie* appartiennent à un même auteur, et lors même qu'elle ne serait pas l'œuvre d'Ignace, elle ne saurait être postérieure à l'année 842, dans laquelle mourut l'empereur iconoclaste Théophile ; par conséquent, elle ne pouvait pas faire des emprunts à la lettre circulaire du patriarche Phocius (867), qui parle aussi de la férocité de la nation *russe*, en faisant allusion à l'expédition d'Ascold contre Byzance (865), mais elle confirme le témoignage des annales de Bertin parlant des légats de la nation russe venus à Constantinople en 838 (*qui se, id est gentem suam, Rhos vocari dicebant*). En tout cas, cet important document grec prouverait que la nation *russe* a été connue aux Byzantins avant la venue de Rurik (862) à Novgorod. C'est tout ce qu'on peut en conclure contre la théorie *scandinave* des historiens. Quant à savoir qui étaient les *Russes* dont parle la *Vie de saint Georges*, l'auteur de cette remarquable étude renvoie à d'autres sources.

[1] *Act. SS.*, febr., t. III, p. 270-283.

Digitized by Google

— A la même question *scandinave* se rapporte indirectement l'intéressante étude de M. le prince Paul Viazemski, intitulée : *les Pèlerins scandinaves se rendant dans la Terre sainte passaient-ils par la Russie ?* Elle parut dans les *Mémoires de philologie* [1] qui se publient à Voronége, sous la direction intelligente de M. Hovanski, et mériteraient d'être plus connus qu'ils ne le sont, quoiqu'ils aient déjà plus de quinze ans d'existence. L'auteur se déclare pour la négative, et prend à partie M. Reinhold Rœricht qui, reprenant la thèse de M. le comte Riant, énoncée dans son précieux livre : *Expéditions et Pèlerinages des scandinaves en Terre sainte au temps des Croisades*, la développa dans un travail ayant pour titre : *die Pilgerschaften*, etc [2]. M. Rœricht trace l'itinéraire suivant : Visby, Novgorod, Smolensk, Tchernigov, Kiev; de là, par le Dnieper jusqu'à l'île Saint-Georges, Varna et Constantinople ; ou bien encore jusqu'à l'embouchure du Don et de là par mer à Byzance. A partir du XIIIe siècle, ces pèlerinages cessent. Personne ne nie l'existence de l'*austravegr*, du chemin d'orient. M. le prince Viazemski accorde même qu'à l'époque dont il s'agit (XIe, XIIe siècles), des prélats norrains se rendaient en Terre sainte avant leur consécration épiscopale, mais il dit que ces cas isolés ne doivent pas être généralisés, et que le chemin indiqué était habituellement suivi par des commerçants et non par des pèlerins de Scandinavie.

Au reste, tout en faisant valoir des raisons qui l'empêchent d'accepter les témoignages produits par ses contradicteurs, et où il fait preuve d'érudition, l'ingénieux écrivain ne met en avant aucun témoignage nouveau en sa faveur, et laisse ainsi la question ouverte. Les spécialistes d'Occident regretteront, sans doute, de ne pas pouvoir profiter de sa notice, écrite dans un idiome qu'ils ne cultivent guère.

— Sous le titre : *la Principauté de Moscou dans la première moitié du XIVe siècle*, M. Poléjaïev a publié, dans la *Bibliothèque historique* [3], une intéressante étude sur les origines de ce duché, devenu aujourd'hui le plus grand empire du monde. M. Antonovitch, à son tour, a fait un travail sur l'*Histoire du grand-duché de Lithuanie jusqu'au XVIe siècle*, dont les Bulletins de l'Université de Kiev ont donné un compte rendu détaillé [4]. Ce duché, on le sait, embrassait toute la partie occidentale de la Russie jusqu'au Dnieper, y compris Kiev. — La Russie Blanche qui en faisait partie, avait plusieurs villes considérables qui entretenaient un commerce suivi avec les pays voisins d'Allemagne. — M. Tikhomirov a éclairé ce point d'un nouveau jour

[1] Livraisons 1 et 2 de 1877, p. 19-64.
[2] Il fait partie de *l'Almanach historique de Raumer* pour 1876.
[3] Livraisons de février et mars de 1878.
[4] Février 1878.

Digitized by Google

dans son écrit : *Relations commerciales de Polotsk avec la Livonie au XIVe siècle* [1].

— L'Histoire religieuse de la Russie occidentale a fourni à M. Tripolski, prêtre, le sujet d'une étude sur le célèbre métropolitain *grec-uni Hypace Pocei comme prédicateur* [2]. M. Goloubev a publié des matériaux pour servir à l'histoire de l'Eglise non-unie aux XVIe et XVIIe siècles. La Revue académique de Kiev est celle où ces sortes de sujets sont traités le plus souvent. Par sa position au cœur de la petite Russie, comme par ses souvenirs et l'abondance des documents concentrés dans ses archives, la ville de Kiev est plus à même qu'une autre de cultiver cette portion du champ historique, si importante, et où il reste encore tant de points à explorer.

Les Cosaques ne sauraient être passés sous silence, toutes les fois qu'il s'agit de l'Union et de ses luttes contre le schisme grec. Les lecteurs de la *Revue* connaissent le portrait fort peu flatteur qu'en a tracé un écrivain russe, M. Kouliche[3], ukrainien lui-même, et autrefois leur apologiste des plus éloquents. Dans un nouveau travail sur *la question d'Orient et les Slaves du Danube, devant le tsar Michel Fédorovitch* [4], dont nous parlerons tout à l'heure, il fait revenir sur la scène la *horde cosaque*, et ne se gêne point pour lui appliquer les qualifications de *cannibales* [5] et d'*écume du monde* [6]. Sans rien changer à la peinture qu'il en a faite auparavant, il lui donne une couche légère de vernis afin de la rendre plus éclatante.

Cette facon d'apprécier le rôle historique des Cosaques Zaporogues, a provoqué, de la part de M. Kostomarov, une protestation [7], dans laquelle l'illustre historien reproche à M. Kouliche d'être tombé dans le défaut d'exagération. Le reproche, certes, ne manque pas de fondement, si on l'étend à l'ensemble des questions traitées dans les derniers écrits de M. Kouliche ; mais il nous paraît moins justifié en ce qui concerne les Cosaques pris isolément. La forme, le langage auraient pu être mitigés, adoucis ; le fond demeure vrai.

— *La Question d'Orient et les Slaves du Danube* n'offrent point une philippique contre ces singuliers chevaliers de l'orthodoxie grecque, ni une diatribe déclamatoire contre les férocités de la « horde musulmane ; » c'est un épisode d'histoire du XVIIe siècle auquel les événements politiques de la presqu'île des Balkans donnent une certaine actualité. C'est l'histoire d'un faux prétendant au trône de

[1] *Revue de l'instruction publique*, décembre 1877.
[2] *Travaux de l'Académie ecclés. de Kiev*, février 1878.
[3] Livraison de janvier, *Courrier Russe*, p. 301.
[4] *Revue de l'instruction publique*, février et mars 1878.
[5] *Ludoiédy*, mars, p. 11.
[6] *Sbrod ludeï so vsego sveta*, mars, p. 6.
[7] *Antiquité russe*, mars 1878, art. *les Cosaques*.

Digitized by Google

Constantinople, qui s'appelait Ahias, ou Alexandre Ottomanus, et se donnait pour fils légitime de Mahomet III. Sa mère, Grecque d'origine et chrétienne, l'aurait fait baptiser et puis, afin d'assurer la religion de l'enfant, se serait enfuie avec lui en Morée. En 1615 et 1616, on rencontre le jeune aventurier à Paris, chez le comte de Nevers, qui, grâce à son alliance avec les Paléologue, rêvait lui-même le sceptre impérial de Byzance. Plus tard, il passa en Pologne, où il réussit à tromper, entre autres, le chef du clergé non-uni, Boretski, métropolitain de Kiev, qui lui assura le concours des Cosaques, très-friands de pareilles aubaines, et le recommanda chaudement au tsar Michel. Mais les boyars moscovites avaient présents à la mémoire les récents exploits des divers faux Démetrius, et se tinrent sur leurs gardes. Ahias fut interné dans une ville voisine de la frontière polonaise, interrogé, et renvoyé honorablement sans bruit d'où il était venu. C'était en 1626. Dix ans après, les traces d'Ahias disparaissent complétement. L'homme qui l'avait mis en avant et recommandé à Boretski était un patriarche bulgare, nommé Athanase, grand agitateur politique, qui voulait émanciper les Slaves de la Turquie et les Grecs du joug ottoman et, dans ce but, organisait une levée générale d'armes. Le projet échoua. M. Kouliche établit une comparaison entre l'imposteur Ahias et le prétendu Démétrius, que tout le monde connaît, et dont le P. Pierling, S. J., vient de reviser l'histoire, d'après de nouveaux documents demeurés jusqu'alors inédits [1]. Il trouve que Job Boretski a agi de bonne foi, en prenant l'imposteur sous sa protection et en lui accordant toute sa confiance. Il en a été de même du roi Sigismond, du nonce Rangoni, du P. Skarga et de tant d'autres catholiques de Pologne, par rapport au prétendu Démétrius, avec cette différence essentielle que la vérité sur celui-ci reste encore cachée à tous, tandis que l'imposture d'Ahias Ottomanus n'est un secret pour personne. Telle est la morale qui ressort de l'écrit de M. Kouliche, fort intéressant d'ailleurs, malgré les longueurs de la première partie.

— Sous le titre : *Marie Vladimirovna et Magnus* [2], M. Tsvétaiév raconte les destinées de l'infortunée fille du prince Vladimir, mis à mort par Jean le Terrible, son cousin, qui la maria à Magnus, prince danois (1573). Ce mariage avec un prince luthérien fut une innovation de Jean IV et servit de modèle aux alliances avec les protestants, devenues si fréquentes à partir du XVIIIe siècle. Contrairement à la plupart des historiens, M. Tsvétaiév juge Magnus avec indulgence ; c'était, selon lui, « un bon enfant, » et une nature sympathique, mais à qui les ressources matérielles manquaient, aussi bien que la sagesse pratique, et dont la vie, jouet de la fortune, se passa entre le marteau et l'enclume.

[1] *Rome et Démetrius*, etc. Paris, Leroux, 1878.
[2] *Revue de l'instr. publique*, mars 1878.

Digitized by Google

Le jugement de Karamzine est bien plus sévère et plus vrai. Après la mort de son époux (1583), Marie fut emprisonnée à Riga, d'où elle fut délivrée par le nouveau tsar, Théodore, son parent, ou plutôt par Boris Godounov. Ce Tatare russifié l'attira à Moscou pour s'en défaire plus sûrement, comme il se défit du prince Démétrius, successeur légitime au trône. La pauvre princesse ent à choisir entre la prison et le couvent; elle choisit le dernier, et mourut dans le cloître, selon les uns en 1597, et, selon Tsvétaiév, après 1606. — Le même auteur prétend que la délivrance de Marie, prisonnière à Riga, n'eut rien de romantique, ainsi que l'ont dit quelques historiens.

— L'*Antiquité russe*[1] a donné une table généalogique complète de la dynastie Romanov, dont le tsar Michel Féodorovitch a été le chef. Son père, Théodore, en religion Philarète, fut le troisième patriarche de Moscou. Le dernier rejeton de la famille régnante est le grand-duc Boris Vladimirovitch, né le 12/24 novembre dernier.

— L'histoire moderne de Russie commence pourtant non avec l'avénement de la dynastie Romanov, mais seulement avec Pierre Ier, qui a lancé le pays dans une voie nouvelle, et dont le génie a laissé son empreinte sur toutes les parties de l'organisme social et politique de l'empire. — Ainsi, dans ses lettres au patriarche Adrien[2], le dernier qui a porté ce titre, Pierre Ier écrivait d'Amsterdam (1697) qu'il avait entrepris son voyage à l'étranger pour apprendre l'art de la marine, afin de pouvoir plus tard entreprendre une guerre contre les Turcs et délivrer les chrétiens qui leur étaient soumis; il ajoutait « qu'il ne cessera de le désirer jusqu'à son dernier soupir. » Le rôle de libérateur des chrétiens de la Turquie devenait, on le voit, de plus en plus familier aux successeurs du tsar Michel. Quelques années après, Pierre, engagé dans une guerre contre la Sublime Porte, essaya, en effet, de soulever la population slave de la Turquie.

— Parmi les généraux qui ont illustré le règne de Pierre Ier, Gordon occupe une place d'honneur. L'esquisse biographique qu'en a tracée M. Bruckner est achevée[3]. On lira avec un vif intérêt le chapitre où il est question des rapports de Gordon avec Pierre Ier, mais surtout ceux où le biographe nous fait voir, non pas le guerrier, mais le père de famille, le chrétien, l'homme. Gordon était un royaliste dévoué, catholique convaincu et pratiquant, ami sincère et défenseur des jésuites, ses anciens maîtres. Chose presque sans exemple, il jouissait d'une estime générale; les Russes eux-mêmes, qui détestaient les étrangers, l'entouraient de respect, et, dans les temps de troubles, cherchaient un asile dans sa maison. Là-dessus tous les témoignages s'accordent entre

[1] Avril 1878, dans l'appendice.
[2] *Archives russes*, n° 1 de 1878.
[3] *Revue de l'instr. publique*, décembre 1877 et mars 1878.

Digitized by Google

eux. Quand il mourut (en 1699), Pierre Ier lui ferma les yeux lui-même, et dit à son entourage : « L'État et moi, nous avons perdu un général dévoué, fidèle et vaillant. Moscou lui doit d'avoir échappé à un grand malheur. » Le reproche de manque de sincérité que lui fait M. Bruckner, visant moins Gordon lui-même que ses anciens maîtres, n'est qu'un triste tribut payé par l'auteur aux préjugés de l'opinion publique. C'est la seule tache qu'on découvre, non pas dans la noble figure de Gordon, mais dans l'œuvre de son biographe.

— L'esquisse biographique de l'empereur Pierre II, par M. Kostomarov[1], inaugure dignement la *Revue* de M. Schoubinski, de l'année présente. L'illustre historien a traité son sujet avec la compétence et le talent que tout le monde lui reconnaît ; il a su le rendre intéressant, malgré le manque de données nouvelles, et bien que ces matières soient connues depuis longtemps. Mais *non nova, sed nove*. Ce qu'il y a de nouveau dans ce récit, que l'épisode de Menchikov tombé du haut de sa grandeur rend si émouvant, c'est le jugement porté par l'historien sur son jeune et auguste héros, né en 1715, et enlevé dans la fleur de l'âge (le 19 janvier 1730).

« Au fond, dit-il, la conduite et les penchants de l'auguste adolescent qui régnait sous le nom de Pierre II, ne présageaient point un administrateur intelligent et sérieux. Il avait en horreur les études et les affaires ; il se livrait tout entier aux divertissements oisifs et subissait les influences de son entourage, tout en se laissant aller à la pensée séduisante, qu'il pouvait, en sa qualité d'autocrate, faire tout à son gré, et que tous devaient agir comme il l'ordonnerait. L'auguste adolescent fut profondément gâté par les ambitieux qui l'exploitaient au profit de leurs vues égoïstes et intriguaient les uns contre les autres. Son règne, s'il s'était prolongé, aurait été celui des intrigues des courtisans et de la petite tyrannie. Les affaires d'État auraient été laissées à l'abandon, et le pays serait replongé dans le sommeil, la stagnation. Sa mort inattendue peut être considérée comme le plus grand bonheur pour la Russie. « Voilà ce que pense M. Kostomarov sur le fils de l'infortuné tsarévitch Alexis, sur *l'autocrate adolescent*, ainsi qu'il intitule à dessein son élégant récit.

— L'*Antiquité russe*[2] a publié des observations critiques sur les lettres de Lady Rondot (née en 1699, morte en 1783) qui a séjourné en Russie au temps de l'impératrice Anne. Ces lettres, malgré bien des détails inutiles et des déclamations d'emprunt, ne manquent pas d'une certaine valeur historique. Les observations que publie la *Revue* de M. Sémevski leur servent de complément nécessaire. Elles sont extraites d'un manuscrit anonyme, conservé dans la belle et riche

[1] *La Russie ancienne et moderne*, 1878. n° 1.
[2] Février 1878, p. 325 et suiv.

Digitized by Google

bibliothèque du grand-duc Constantin, à Pavlovsk, laquelle a déjà fourni à la *Revue* plusieurs documents d'un haut intérêt.

— Au même règne se rapporte une autre publication, intitulée : *La guerre de Turquie sous l'impératrice Anne* [1], extraite d'un manuscrit également anonyme, mais dont l'auteur avait pris part à la campagne (1736-1739); il en raconte la marche, la fortune diverse, et l'issue, qui fut peu profitable à la Russie. Le récit est simple, sincère, et contient des détails curieux. M. Safonov l'a fait précéder d'une courte préface, pour rappeler les phases diverses de cette campagne, mémorable par la prise de Khotine, et qui fut terminée par la paix de Belgrade.

— Le règne d'Élisabeth, nous l'avons dit dès le début, se fait remarquer par son absence. Toutefois les *Archives russes* [2] nous donnent quelques billets autographes de l'impératrice, adressés à Basile Démidov, qu'il ne faut pas confondre avec les Démidov dont le prince de Saint-Donato est aujourd'hui le représentant le plus renommé. Ces billets traitent... de la toilette : la bonne impératrice avait dans sa garde-robe des milliers de robes ; les modistes de Paris ne se lassaient pas de lui fournir des échantillons, qu'une commission spéciale était chargée de livrer à l'ambassade russe, après en avoir fait un choix.

— De curieux détails sur le mariage d'Élisabeth et la guerre de Sept ans, nous ont été donnés par le comte Mamonov, un des favoris de Catherine II, dans ses remarques critiques sur le fameux livre de Castéra [3]. Le nom de l'auteur de ces remarques dit assez l'intérêt qu'elles doivent avoir pour le public : qui ne serait curieux de savoir ce que cet homme, initié aux secrets de la cour, pensait des illustrations du temps, des Orlov, de Potemkine, de la révolte Pougatchef, etc. ? Les récits de Mamonov nous transportent en plein règne de Catherine II, et rappellent les lettres de Popov à l'impératrice sur la dernière maladie et la mort du prince Potemkine [4], décédé en 1791, en Bessarabie. Une année auparavant, le tout-puissant prince de Tauride se trouvait sur les bords du Danube. Un de ses compagnons d'armes, Sabbatius Vakhtéiev, a laissé des mémoires, consacrés « à la *mémoire de l'Agamemnon russe*, » où il raconte les événements dont il a été témoin pendant son séjour dans le pays du Danube. Ces mémoires, découverts, par hasard, en Bessarabie, dans un grenier d'une maison abandonnée, ont été mis au jour par M. Danilevski [5], qui se borne à leur donner un titre : *Potemkine sur le Danube* (année 1790), à substituer aux expressions vieillies des termes plus modernes, et à ajouter au texte quelques lignes d'avant-propos et un court épilogue.

[1] *Archives russes* de 1878, n° 3.
[2] *Ibid.*, de 1778 n° 1.
[3] *Ibid.*, 1877, n° 12.
[4] *Ibid.*, 1878, n° 1.
[5] *Messager de l'Europe*, février 1878, p. 500-509.

Digitized by Google

Sous ce titre imaginé : *Saint-Pétersbourg en 1782*, l'*Antiquité russe* publie la fin des lettres de Picard, adressées au prince Alexandre Kourakine, son ami et ancien élève, pendant que celui-ci se trouvait à l'étranger. Par cette correspondance, le prince voyageur était tenu au courant de tout ce qui se passait à la cour de l'Impératrice et dans la haute société ou de ce qui pouvait en général l'intéresser. — Plus importantes sont les lettres de Catherine II à la landgrave de Hesse-Darmstadt, Caroline [1].

— La lettre de Rostopchine sur la *situation de la Russie à la fin du règne de Catherine II* (1794), fait connaître de plus en plus les traits distinctifs de cet esprit original et indépendant, ses sympathies et ses antipathies [2]. Il y parle de la Révolution française avec une juste horreur.

— Je signalerai encore le travail de M. Serguéiévitch, intitulé : *D'où vient l'insuccès de la commission législative de Catherine II* [3] ? L'esquisse biographique de *Léon Narychkin* [4], qui a passé sa vie à amuser et à railler tout le monde, et comme contraste, le récit déchirant de *Seider*, pasteur protestant [5], victime d'une fausse dénonciation (1800).

— Le centenaire de la naissance d'Alexandre Ier a fait éclore toute une littérature. Nous avons déjà mentionné les articles publiés dans le *Messager de l'Europe* de décembre dernier. L'*Antiquité russe* n'a pas voulu rester en arrière ; sa livraison de décembre est aussi presque entièrement consacrée à cette fête nationale. Elle débute par un article intitulé : *l'Empereur Alexandre Pavlovitch, centième anniversaire de sa naissance*. Les autres morceaux vont être mentionnés à leur place ; car, pour éviter la confusion, il convient de suivre un certain ordre, en commençant par les généralités. Un aperçu général du règne d'Alexandre Ier a été fait par M. Bélov [6]. M. Ternovski a esquissé la caractéristique de l'Empereur [7]. Un auteur anonyme a pris pour sujet : *la Politique russe dans le premier quart de notre siècle* [8]. — M. Pervolf, professeur des langues slaves à l'Université de Varsovie, a fait une étude sur *Alexandre Ier et les Slaves* [9]. — D'autres écrivains ont étudié Alexandre Ier dans ses ukases [10], dans les mémoires de Choiseul-Gouffier dans les odes et les poésies [11], inspirées par son

[1] *Archives russes*, 1878, n° 4.
[2] *Ibid.*, 1878, n° 3.
[3] *Messager de l'Europe*, janvier 1878.
[4] *La Russie ancienne et nouvelle*, 1878, n° 2.
[5] *Antiquité russe*, mars et mai 1878.
[6] *La Russie ancienne et nouvelle*, décembre 1877.
[7] *Travaux de l'Académie ecclésiastique de Kiev*, déc. 1877.
[8] *Messager russe*, févr. 1878.
[9] *La Russie ancienne et nouvelle*, décembre 1877.
[10] *Antiquité russe*, décembre 1878.
[11] *Ibid.*, décembre 1877.

Digitized by Google

avénement au trône en 1801. — Dans son étude sur *l'Histoire de l'éducation en Russie au commencement du XIXe siècle*, M. Stoiounine fit ressortir le caractère français de cette éducation dans les classes élevées [1]. M. Firsov, professeur à l'Université de Kazan, appelle l'attention sur les *Relations de l'Angleterre avec la Russie durant le même règne* [2]. L'*Alliance entre la Russie et la Prusse* a été traitée par M. Guerrier, professeur à l'université de Moscou [3]. Le Recueil militaire a, de son côté, fourni une *Esquisse d'organisation de l'armée russe sous le même règne* [4]. Ailleurs on nous montre *Alexandre Ier sous les murs de Paris* en 1814 [5]; ou bien visitant la Finlande, en 1819 [6]. D'autres rappellent la part qu'il prit dans la traduction de la Bible [7] ou ce qu'il fit pour la ville de Kazan [8]. Enfin, on n'a pas manqué de conduire les lecteurs à son lit de douleur et de raconter les derniers jours de sa vie [9]. Voilà quelques-unes des notices consacrées à la mémoire du souverain, que ses sujets ont décoré du beau surnom de *Béni*. Quant à l'ensemble de ce que la solennité de son centenaire a fait éclore dans l'Empire entier, la seule énumération des titres formerait un volume. — Ce que nous avons signalé suffit pour montrer de quel côté se porte la direction des esprits, et ce qui, dans le règne d'Alexandre Ier, trouve de l'écho dans le cœur de la nation russe.

— En parlant d'Alexandre Ier, on n'a pas oublié les autres membres de sa famille; l'impératrice mère, Marie Fédorovna, ce type de bienfaisance chrétienne, l'impératrice Élisabeth, sa douce et digne épouse, y avaient particulièrement droit. — M. Karnovitch [10] a terminé son excellente esquisse biographique du grand-duc Constantin (1779-1831), dont les dix-neuf premiers chapitres avaient paru l'an dernier. L'auteur donne, à la fin, une appréciation générale de son héros, pleine de justesse et d'impartialité. Tout en reconnaissant les vices de son caractère, il en fait ressortir les bons côtés. — Par son caractère porté à la colère, comme par sa passion pour la discipline et le formalisme militaires, Constantin rappelait son père, en quoi il contrastait avec l'empereur Alexandre, son frère aîné.

— Souvent on lui compare le grand-duc Michel, le cadet des quatre frères (1798-1849). Les faits racontés par MM. Eropkine [11] et

[1] *La Russie ancienne et nouvelle*, janv. 1878.
[2] *Ibid.*, n° 3.
[3] *Ibid.*, déc. 1877.
[4] Décembre 1877.
[5] *Archives russes*, décembre 1877 et janvier 1878.
[6] *Ibid.*, décembre 1877.
[7] *Travaux de l'Académie ecclésiastique de Kiev*, févr. 1878.
[8] *Mémoires savants de l'Université de Kazan*, janvier-février.
[9] *Antiquité russe*, janv. 1878.
[10] *Antiquité russe*, décembre 1877, et janvier-mars 1878.
[11] *Archives russes*, 1878, n° 2.

Digitized by Google

Stépanov [1] montrent que, sous des apparences sévères, le grand-duc Michel cachait un cœur d'or. Sa charité était inépuisable, surtout envers les officiers pauvres. Pour leur venir en aide, il dépensa des sommes énormes : les quatre millions de roubles, héritage de sa mère, ne suffisant pas, il y employa encore une rente annuelle de 300,000 roubles accordée par l'empereur Nicolas. — M. Przeçlavski a consacré à la mémoire du prince Drouçi-Lubeçki, ministre des finances du royaume de Pologne, et plus tard membre du Conseil d'Empire (1777-1846) [2], une fort intéressante notice, en attendant que ce génie financier et grand homme d'État trouve son historien. Personne n'aurait mieux rempli cette tâche que l'auteur de la notice.

— Les *Archives russes* [3] ont donné de longs extraits des Mémoires du prince Eugène de Würtemberg (1788-1846), frère de l'impératrice Marie Fédorovna, qui avait pris du service en Russie et fit la campagne de 1812. — Ces mémoires, publiés par le général Heldorf, aide de camp du prince Eugène [4], contiennent une foule de faits fort intéressants et qu'il était bien temps de rendre plus accessibles au public russe.

— Parmi les biographies, on doit mentionner celle d'Innocent, archevêque de Kherson, célèbre par son éloquence et grand amateur des études historiques [5]; et du poëte Koltsov, chantre de la nature et du peuple [6], par M. de Poulé. La mort de Nekrasov, dont la muse démocratique a été jugée très-diversement, bafouée par les uns, encensée par les autres, défraya pendant quelque temps toute la presse périodique et fit éclore plusieurs notices biographiques ou littéraires. Nous nommerons celle de M. Mordovtsev intitulée : *Du rôle historique de Nekrasov comme poëte* [7] et les remarquables articles de M. Eugène Markov, dans le *Golos*.

— Il faut y ajouter l'esquisse biographique du célèbre peintre Aïvasovski [8], dont l'étonnante fécondité (on a de lui plus de deux mille tableaux), ne paraît pas près de s'épuiser ; de plus, les *Mémoires de M° Passek* [9], qui introduisent le lecteur dans le monde des artistes russes, de ceux en particulier qui travaillaient à Rome en 1845, et font connaître l'ancien vice-président de l'Académie des beaux-arts, le comte Théodore Tolstoï ; enfin, les *Souvenirs de Schipov*, de triste mémoire [10].

[1] *Recueil militaire*, mars 1878.
[2] *Antiquité russe*, avril et mai 1878.
[3] *Archives russes*, 1878, n° 1 et 3.
[4] Berlin, 1861-1862, 4 vol.
[5] *Antiq. russe*, 1878, février et avril.
[6] *La Russie ancienne et nouvelle*, 1878, n°s 3 et 4.
[7] *Ibid.*, n° 2.
[8] *Antiquité russe*, 1878.
[9] *Ibid.*, janvier, février, mars
[10] *Archives russes*, n° 6.

Digitized by Google

— Dans une notice fort étudiée, M. Ptachicki trace un tableau de la vie littéraire et scientifique de feu Auguste Bielowski (1876), éditeur *de Monumenta Poloniæ historica* et directeur de l'Institut Ossolinski [1].

— Des pages profondément sympathiques, écrites par M. Sémevski, nous font connaître un jeune professeur d'histoire russe à l'université de Kharkov, Alexandre Ilinski, enlevé à l'âge de vingt-huit ans, au moment où il allait récolter le fruit de ses labeurs continués durant dix ans [2].— J'ai assez parlé ailleurs de Bodianski et d'Alexandre Popov, pour n'avoir ici qu'à citer les *Révues* qui ont écrit depuis sur l'un [3] et l'autre [4]. Le premier était, avec Théodore Tchijov [5] et le prince Vladimir Tcherkasski [6], gouverneur éphémère de Bulgarie, un ouvrier infatigable de la cause slave qui, depuis la récente guerre, ne cesse d'exercer des écrivains dont plusieurs jouissent dans le monde savant d'une estime méritée. Leurs écrits n'auraient pas manqué de figurer dans cet aperçu, si l'élément historique n'y était pas noyé dans des considérations d'un tout autre ordre.

— Ce serait l'endroit de nommer les auteurs des mémoires relatifs à la question d'Orient étudiée dans son passé et dans son présent, nommément aux campagnes de 1828 et de 1854; mais je crains de fatiguer davantage le lecteur, soit en entrant dans de nouveaux détails, soit en me bornant à une sèche nomenclature.

Je dirai, pour me résumer, que la question d'Orient, la question slave et les réformes sociales, forment, pour ainsi dire, un triple courant auquel viennent de toutes parts aboutir, comme autant d'affluents, les autres questions d'une importance secondaire.

J. MARTINOV, S. J.

[1] *Revue de l'instruct. publique*, décembre 1877.
[2] *Antiquité russe*, mars 1878.
[3] *La Russie ancienne et nouvelle*, 1878, n° 1.
[4] *Revue de l'instr. publ.*, décembre 1877.
[5] *Archives russes*, 1878, n° 1, art. de M. Aksakov.
[6] *Ibid.*, n° 6, art. de M. Bezsonov.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Les voies antiques du Lyonnais, du Forez, du Beaujolais, de la Bresse, de la Dombe, du Bugey et de partie du Dauphiné, *déterminées par les hôpitaux du moyen âge*, par M. P. Guigue. Lyon, Brun, 1877, in-8° de 172 p.

Le nom de M. Guigue est bien connu des érudits. Dernièrement, il faisait paraître une histoire du grand hôpital de Lyon, qui fut justement remarquée. Les recherches nécessitées par cet ouvrage amenèrent l'auteur à lire plusieurs milliers de testaments contenus dans la collection des Insinuations de l'officialité de Lyon. Au cours de ce travail, il reconnut l'existence, au moyen âge, dans le *pagus Lugdunensis*, d'un grand nombre de fondations hospitalières en faveur des voyageurs. Ces établissements, qu'il ne faut pas confondre avec les léproseries ou les maisons des chevaliers de Saint-Jean, étaient situés dans les villages, à la tête des ponts ou même au fond des forêts. Ils se composaient presque toujours d'une chapelle et d'un bâtiment pouvant renfermer une douzaine de lits. Une seule personne en avait la garde; les revenus de quelques biens-fonds suffisaient à son entretien. C'est là qu'on recevait les « pauvres du Christ, » comme les désignait la piété de nos pères.

En reliant par des lignes tous ces *hospitia*, M. Guigue constata que ces lignes se confondaient avec les anciennes routes et les voies romaines qui venaient aboutir à Lyon. L'examen approfondi de nombreux terriers confirma la justesse de ses conclusions.

M. Guigue fit part de sa découverte à la Société littéraire et historique de Lyon et, quelque temps après, lut son mémoire à la Sorbonne devant les délégués des Sociétés savantes. C'est ce mémoire, augmenté de nouvelles recherches, qui est publié aujourd'hui. L'auteur y a joint deux cartes : sur l'une sont marqués les *hospitia;* l'autre reproduit la partie de la table de Peutinger relative au *pagus Lugdunensis*. Le lecteur pourra, en comparant ces cartes, vérifier les assertions de M. Guigue et reconnaître qu'elles sont d'accord avec les indications de Strabon, de Sénèque et de l'itinéraire d'Antonin.

La loi constatée par M. Guigue n'est certainement pas particulière à la région qu'il a étudiée; quelque jour on prouvera qu'elle s'applique à toute la France. Ce ne sera pas un des chapitres les moins intéressants de l'histoire de la charité au moyen âge.

E. de Lachesnais.

Digitized by Google

Etude sur l'histoire littéraire, la forme primitive et les transformations des Évangiles apocryphes, par l'abbé JOSEPH VARIOT, ancien élève de l'école des Carmes. Thèse présentée à la Faculté des lettres de Lyon. Paris, Thorin, 1878, in-8 de XIII-500 p.

Le titre de cet ouvrage en marque les divisions.

Dans la première partie, l'auteur, après un coup d'œil rapide sur ceux des Évangiles apocryphes dont le texte s'est perdu, entreprend un classement des autres; il y en a encore un très-grand nombre, mais ils peuvent se ramener à quatre types, le *Protévangile de Jacques*, relatif à la naissance et à l'enfance de la sainte Vierge, les *Récits de Thomas l'Israélite*, sur les premières années du Sauveur, les *Actes de Pilate*, sur les événements de la Passion et de la Résurrection, et la *Descente aux enfers* dont le titre indique assez le sujet; ces deux derniers apocryphes se sont fondus plus tard en un seul texte : l'*Evangile de Nicodème*. Les autres légendes sur la vie et la mort du Sauveur ne sont que des recensions, transformations ou embellissements de ces récits primitifs; la série en est longue, depuis le IVe siècle jusqu'aux visions de Catherine Emmerich.

Les traces laissées par ces histoires, dans l'ancienne littérature chrétienne, permettent de les suivre, en remontant jusqu'au milieu du IIe siècle : elles sont donc peu éloignées des origines. Cela étant, peuvent-elles être considérées comme ayant quelque valeur historique? M. Variot fait ressortir certains procédés de composition qui ne sont pas de nature à inspirer confiance : ainsi, en bien des cas, les récits apocryphes sont calqués sur des narrations authentiques de l'Ancien Testament, avec quelques changements de noms et de détails; les histoires relatives à l'enfance du Sauveur semblent n'être qu'une esquisse en miniature des prodiges de sa vie publique. D'autre part, la postériorité de ces légendes aux textes canoniques est de toute évidence; elles sont donc assez éloignées des événements, surtout de ceux que raconte le Protévangile. Enfin, le goût du merveilleux et la vulgarité de certains détails trahissent une origine populaire : c'est l'imagination orientale qui brode sur les textes traditionnels. Malgré tout, il peut se faire que quelques-uns de ces récits aient un fondement sérieux; les Orientaux ont l'imagination vive, mais aussi la mémoire tenace.

Le troisième livre est consacré à l'histoire de la propagation des Évangiles apocryphes tant en Orient qu'en Occident; dans cette dernière partie, l'auteur aurait pu substituer des indications bibliographiques précises aux considérations générales qui abondent, surabondent même un peu partout. Les littérateurs de profession s'intéresseront à mainte description brillante de paysages orientaux, à de larges aperçus sur les mouvements d'idées au sein du christianisme primitif; l'érudit qui n'a pas horreur des chemins rocailleux, pourvu qu'ils mènent droit au but, regrettera cette profusion d'oasis. C'est dans cette partie de l'ouvrage que M. Variot traite la question de l'*Évangile des Hébreux*, dont il a donné plus haut les fragments; il adopte l'opinion généralement reçue que cet évangile n'est pas autre chose que le texte original de saint Mathieu, avec quelques retouches de détail.

M. Variot s'attache, et c'est un des principaux mérites de son ouvrage qui en a beaucoup, à montrer la différence profonde qui sépare les Évangiles canoniques des Évangiles apocryphes. Ceux-ci sont la légende du Christ, ceux-là son histoire; les uns le représentent sous l'aspect que l'ima-

Digitized by Google

gination populaire, plus vive que bien réglée, s'est plu à se le figurer. les autres nous le montrent avec les traits que les témoins de sa vie ont contemplés. Que vient-on encore nous parler de la légende des *Évangiles synoptiques*, comme le fait M. Aubé dans un récent ouvrage (*Hist. des persécutions*, t. II, p. 12)? La légende du Christ est dans les apocryphes; c'est là qu'il nous est permis de la lire, de l'apprécier et de la distinguer de son histoire inspirée, tout comme nous jugeons au premier coup d'œil de la différence qui sépare les actes sincères des martyrs des récits fabuleux qu'une tardive postérité a brodés sur leur mémoire. Il importe beaucoup, dans les questions relatives à l'histoire des origines chrétiennes, d'opérer un triage sérieux entre l'apocryphe et l'authentique. Certaines personnes, trop portées à les confondre, arrivent à compromettre non-seulement des documents dignes de foi, mais encore la part de tradition orale et de sentiment vrai que les légendes populaires conservent et cachent sous l'enveloppe du merveilleux. En insistant sur le caractère légendaire des Évangiles apocryphes. M. Variot contribue utilement à la défense des canoniques; avoir travaillé pour une cause semblable, c'est être déjà récompensé. L. Duchesne.

Saint Marcel, apôtre et martyr de Chalon. Sa vie, son culte, son abbaye, d'après les traditions les plus authentiques et les chroniques concernant cet illustre martyr. publiées en l'honneur de la célébration du dix-septième centenaire de saint Marcel, par Henri Courtin, ancien bibliothécaire. Chalon-sur-Saône, Mulcey, 1877, in-12 de xviii-120 p.

Il nous reste peu de détails sur la vie de saint Marcel, apôtre du Chalonnais. Saint Grégoire de Tours est l'auteur qui nous renseigne le plus sur lui en nous racontant son martyre. C'est à cette source principalement qu'a puisé M. Courtin; il n'a guère eu qu'à traduire, tout en ajoutant ce qu'il a pu trouver ailleurs. Aussi n'est-ce pas là la partie la plus intéressante de son étude; c'est celle qui est consacrée à l'abbaye fondée en l'honneur du saint, par Gontran, roi de Bourgogne. L'abbaye de saint Marcel a abrité Abélard, qui y a rendu le dernier soupir. M. Courtin rappelle ce souvenir et d'autres qui se rattachent à l'abbaye, en raconte sommairement l'histoire, en décrit les constructions telles qu'elles étaient autrefois, telles qu'elles sont aujourd'hui par le fait de la Révolution: il relate quelques-uns des miracles obtenus par l'intercession du saint et qui attiraient à son tombeau un grand nombre de pèlerins. Il fait connaître les sanctuaires élevés en France en l'honneur de saint Marcel, et enfin il donne un catalogue des abbés à l'occasion duquel il corrige une erreur du *Gallia Christiana*. Nous dirions volontiers que la piété qui a inspiré ce livre ne nuit pas à la science qui en a fourni les matériaux. R. de St-M.

Etude sur les temps primitifs de l'ordre de Saint-Dominique, par le P. Antonin Danzas. Tome IV. Paris et Poitiers, Oudin, 1877, in-8° de 579 p.

Ce quatrième volume (voir pour les précédents, t. XXIII, p. 254) s'ouvre par l'histoire des religieuses dominicaines; car, dit l'auteur, saint Dominique eut des filles avant d'avoir des fils: la religieuse posa le fondement sur lequel le religieux s'établit. La vie d'action basée sur la contemplation, telle est, dit l'auteur, l'idée de l'ordre de Saint-Dominique; or les religieuses prient pour les apôtres: « Je prie rarement, écrivait le bien-

Digitized by Google

heureux Jourdain de Saxe à une religieuse; vous devez exhorter vos sœurs à suppléer à mes défaillances.» Le P. Danzas nous donne les détails les plus touchants sur la fondation de ces saintes maisons et le développement rapide qu'elles prirent. Il s'étend surtout sur les couvents d'Allemagne et nous fait vivre un instant au milieu de toutes ces âmes de religieuses qui, par la purification, le recueillement, l'élévation, s'élèvent au plus haut degré de sainteté : il montre l'ardeur de leurs mortifications, et on frémit en comparant notre mollesse aux rudes pénitences par lesquelles les Sœurs savaient réduire leur corps. Il y a là beaucoup de traits sublimes, édifiants, qui ne peuvent que porter l'âme vers Dieu. Le chapitre sur le gouvernement et le régime des Sœurs donne des détails trop peu connus; la prière et le travail occupent la vie; le travail est fait dans une salle commune, où se réunissent les couturières, les brodeuses, les calligraphes pour la transcription des manuscrits, etc. La culture des lettres a aussi sa place marquée, à côté des ouvrages manuels. Ces pages devraient être lues par ceux qui croient à la vie inutile dans les couvents ! La Sainte Vierge n'a cessé d'entourer l'ordre de Saint-Dominique de faveurs spéciales. Marie protége partout le frère prêcheur et le frère prêcheur redit sans cesse les louanges de Marie : chaque soir notamment, il lui adresse en public le *Salve Regina*, pieuse coutume née, comme nous le raconte l'auteur, en des jours de tribulations pour faire cesser les obsessions du démon qui tourmentaient un grand nombre de religieux. Mais c'est le Rosaire qui est la grande dévotion dominicaine. Née avec saint Dominique, interrompue un moment, reprise au xve siècle, la dévotion au Rosaire est ici pleinement exposée dans ses origines et son économie générale. Même après les traités spéciaux, on lira avec profit ces pages instructives et savantes. Le volume se termine par des détails sur les dernières années et la mort du bienheureux Jourdain de Saxe, auxquels on rattache des traits curieux et édifiants sur d'autres religieux et des considérations toujours marquées au coin d'un esprit droit, d'une âme profondément religieuse. Ce n'est pas un livre exclusivement d'histoire, et cependant tout ici est historique, solidement établi, parfaitement exposé et discuté; ce n'est pas un livre spécialement de piété, et cependant tout ici porte l'empreinte de la dévotion, élève l'âme, touche le cœur. C'est donc un heureux mélange de faits historiques où de saintes âmes ont été acteurs. Celui qui a réuni ces faits est un pieux religieux, et le parfum de sa piété embaume toutes les pages de ces quatre volumes d'Etudes si intéressantes, si instructives, sur les temps primitifs de l'ordre de Saint-Dominique. H. DE L'E.

Bernard Delicieux et l'Inquisition albigeoise, par B. HAURÉAU, membre de l'Institut. Paris, Hachette, 1877, in-12 de 219 p.

Bernard Delicieux est un moine de l'ordre de Saint-François, « le plus novateur des ordres nouveaux, » où on ne « fait aucun état des opinions traditionnelles. » Sachant que « depuis longtemps on opprime sans pitié ces pauvres gens de Carcassonne, d'Albi et de Toulouse, » Bernard « ose se lever seul et contre un ordre tout entier, le plus puissant des ordres, celui de Saint-Dominique, engager seul un combat désespéré. » Tel est le personnage présenté par M. Hauréau, dont l'histoire fait le sujet de ce volume de cent soixante-cinq pages, à la fin duquel on a joint des pièces

Digitized by Google

justificatives en latin qui tiennent cinquante pages. Mais Bernard ne fut pas heureux dans ses attaques contre les Inquisiteurs; après avoir été à la tête d'un mouvement puissant, il succomba, fut arrêté, jugé et condamné à la dégradation et à la prison perpétuelle par un tribunal spécial. Or M. Hauréau prend fait et cause pour Bernard Delicieux; je le comprends d'après l'idée que l'auteur se fait de l'Inquisition, que Bernard attaque, et des hérétiques que cette Inquisition poursuit. « Singulier tribunal que l'Inquisition, s'écrie en effet M. Hauréau; il rend des arrêts sur des crimes qu'il invente. » Quant aux « crimes » que l'on reproche aux hérétiques, M. Hauréau en présente un exposé grotesque, et en parlant ainsi il prouve qu'il ne soupçonne même pas la question qui est en jeu. Et M. Hauréau est un savant, un des continuateurs du *Gallia christiana*! mais la passion étouffe chez lui une science réelle et lui fait avancer des énormités. « L'engagement du baptême, dit-il, n'est-il pas l'abdication complète de la raison personnelle? » Mais non, Monsieur! « C'est une expérience faite, écrit-il ailleurs; la cour de Rome ne donne pas gain de cause à un plaideur, avant de l'avoir ruiné. » Mais non encore! et c'est ici une calomnie, comme tout à l'heure c'était une ignorance. C'est ainsi que très-souvent on rencontre dans ce récit, bien mené d'ailleurs et intéressant, des notes fausses qui le déparent et ne devraient pas se trouver sous la plume d'un homme comme M. Hauréau.

H. DE L'E.

Révélations de sainte Gertrude et de sainte Metchilde, traduites sur la nouvelle édition latine des Pères Bénédictins de Solesmes. *Le Héraut de l'Amour divin ou Révélations de sainte Gertrude.* Poitiers, Oudin, 1878, 2 vol. in-12 de LV- 304 et 395, p.

En annonçant, au mois de septembre 1876 (*Revue*, t. XVII, p. 203,) la publication de la belle et définitive édition des *Revelationes Gertrudianæ ac Mechtildianæ*, si vivement désirée par les âmes pieuses, nous nous plaisions à féliciter les fils du T.-R. P. dom Guéranger de la grande œuvre de science et de piété qu'ils avaient entreprise et menée à si bon terme. Nous manifestions en même temps l'espoir qu'ils y mettraient un couronnement, en nous donnant une bonne traduction d'un ouvrage si précieux au double point de vue de l'hagiographie et de la théologie mystique.

Cette nouvelle traduction en notre langue était d'autant plus nécessaire, que les précédentes (celles de Ferraige et de dom Mège, en particulier, les meilleures cependant laissaient beaucoup à désirer sous le rapport de l'élégance et de l'exactitude. Aujourd'hui, nos vœux sont en partie comblés; car nous voici en possession des deux premiers volumes de la traduction désirée, et les deux autres, tout porte à le croire, ne se feront pas trop attendre.

La partie déjà publiée contient, traduit en notre langue, tout ce qui est arrivé jusqu'à nous des Révélations de sainte Gertrude. Sous un titre des plus significatifs, ces deux volumes renferment en cinq livres, avec quelques renseignements historiques et diverses pieuses instructions, le récit des manifestations admirables de *l'amour divin*, dont a été favorisée cette fidèle amante de Notre-Seigneur. Les âmes chrétiennes trouveront là

Digitized by Google

un trésor d'un prix inestimable à tous les points de vue. En voyant les faveurs dont Dieu comble ses élus, ils comprendront mieux de quelle exubérance d'amour il entoure les hommes. Ils apprendront aussi, à l'école de Gertrude, comment il faut recevoir les grâces du ciel, rendre amour pour amour. Le quatrième livre aura pour bien des âmes une saveur toute particulière. Il est tout liturgique; en son entier l'année ecclésiastique s'y déroule sous nos yeux depuis l'Avent et la fête de Noël jusqu'à celle de sainte Catherine et de St-André Gertrude nous y montre par son exemple de quelle manière nous devons célébrer avec l'Église les fêtes de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge et des Saints pour que nos hommages soient agréables à Dieu et procurent sa gloire, en même temps qu'ils profiteront à nos âmes et à celles de nos proches (*Revelat.*, t. II, p. 1-25).

La traduction des *Révélations de sainte Gertrude* est précédée d'une *Préface* et d'une *Table générale*. La préface raconte brièvement la vie de la sainte sur laquelle on a dit tant de faussetés (*ibid.*, t. I, p. 1-24); elle fait connaître le caractère particulier des *Révélations* qui sont contenues dans ces deux volumes (*Revelat*, t. I, p. 14-25); elle dit ce qu'est la présente traduction, en quoi elle diffère de celles qui ont précédé (*ibid.*, p. 25-34).

Quant à la Table générale (*ibid.*, p. 35-65), on trouvera peut-être que la place qu'elle occupe est anormale. L'usage, en effet, est de placer les tables à la fin, non au commencement des volumes. Cependant, en remontant aux xve et xvie siècles on rencontrerait beaucoup d'exemples analogues à celui-ci, et d'ailleurs l'inconvénient est léger, si inconvénient il y a: car, après tout, une table a pour but de faciliter les recherches, et de faire retrouver sans trop de peine les textes dont on a besoin; or la chose ne sera pas rendue plus difficile dans le cas présent. Enfin, si parfois la traduction paraît manquer d'élégance, il faudra se rappeler que le traducteur en a agi ainsi de dessein prémédité, « pour se tenir rapproché le plus possible du tex te latin des livres gertrudiens, par l'expression et l'agencement des pensées (*Ibid*, p. 3). S'il emploie en outre certains mots « qui sentent l'étrangeté et l'archaïsme, c'est qu'il a voulu que le style de la traduction se tînt séparé des formes vulgaires.... comme le fond du livre est lui-même éloigné des sujets ordinaires d'étude et de lecture. » On devra plutôt, si nous ne nous trompons, lui savoir gré d'avoir conservé à un livre aussi substantiel, aussi différent des autres livres ascétiques, des formes et des allures qui lu sont propres. X.

Anne-Madeleine de Rémusat, la seconde Marguerite-Marie, par Mgr Van den Berghe. Paris, Roger et F. Chernoviz, Bruxelles, Gœmare; Marseille, Chauffard in-12 de xi-320 p.

Il y a dans cette biographie une partie considérable, consacrée aux considérations pieuses; nous n'avons pas à l'apprécier ici. Mais, à côté de cela, il y a une partie historique dont nous tenons à signaler l'intérêt. Anne-Madeleine de Rémusat est, après la bienheureuse Marguerite-Marie, celle qui a le plus contribué à l'extension de la dévotion au Sacré Cœur, si répandue aujourd'hui; comme elle, elle a été favorisée de révélations. Son influence s'est surtout fait sentir à Marseille, où elle vit le jour (30 novembre 1696), où elle a vécu et où elle est morte, à l'âge de trente-trois

Digitized by Google

ans, dans le premier monastère de la Visitation. On sait assez généralement que c'est Mgr de Belsunce qui institua la première fête du Sacré Cœur et fit ériger le premier sanctuaire en son honneur. On apprendra dans ce livre quelle grande part la sœur de Rémusat a eu dans ces deux importantes fondations. Nous recommandons aussi tout ce qui a trait à la peste de Marseille. Mgr Van den Berghe s'est servi, pour rédiger cet ouvrage, des papiers laissés par la sainte religieuse, des traditions conservées dans le monastère qu'elle a édifié de ses vertus et dans les notices, fort incomplètes du reste, qui lui ont été consacrées. Il donne en appendice une généalogie de la famille de Rémusat qui montre les liens de parenté existant entre la visitandine et les hommes politiques et les écrivains qui, de nos jours, ont porté le même nom qu'elle.

R. DE ST.-M.

—

Histoire de l'établissement des Arabes dans l'Afrique septentrionale par Ernest MERCIER. Constantine. Marle, 1877, in-8 de 600 pages.

La période de l'Afrique musulmane que l'on connait le moins, malgré l'abondance des documents, est l'histoire de la conquête de cette contrée par les Arabes. Il existait sur toute cette époque, qu'enveloppent les voiles trompeurs de la tradition, une telle obscurité, que plusieurs savants n'ont pu se défendre d'une certaine hésitation, lorsqu'il s'est agi de préciser le moment où l'élément arabe s'est introduit dans le pays, de suivre la course impétueuse des envahisseurs, d'indiquer la résistance qu'ils ont rencontrée de la part des autochthones, enfin de reconnaître dans quelles proportions ils se sont mêlés à ces derniers, et quelles sont les stations qu'ils occupent aujourd'hui. Ce mouvement ethnographique constitue donc un problème, d'autant plus important, que, depuis 1830, nous nous étions occupés trop exclusivement des Arabes, négligeant à tort les Berbères (Kabyles), race éminemment laborieuse, attachée au sol, et qui possède des coutumes de nature à favoriser, sinon l'assimilation à nos habitudes, du moins un rapprochement immédiat. Il fallait tous les efforts de la critique, joints aux ressources d'une érudition spéciale, pour en trouver la solution.

M. Ernest Mercier, qui depuis longtemps a pris rang parmi les orientalistes les plus distingués, s'est dévoué à cette tâche, aussi délicate que compliquée. Dans le livre dont le titre est écrit ci-dessus, il démontre, avec une rare sagacité, que l'*arabisation* de l'Afrique a eu deux phases bien distinctes : — la conquête du VIIe siècle, qui fut précaire et bornée à une occupation restreinte,— et l'immigration des tribus hilaliennes, au milieu du XIe siècle. De là la division de l'ouvrage en deux parties. Dans la première partie, qui commence par une description physique et géographique, appuyée de deux belles cartes, M. Mercier expose l'état du pays, la désunion des indigènes, leur manque de patriotisme, en présence des musulmans d'Orient, qu'une puissante idée religieuse unit et discipline. Il complète ce tableau si animé, par une notice sur le peuple berbère, en marquant la position respective des tribus, vers l'année 640. Mais, avant de tracer l'enchaînement des faits qui signalent l'établissement des Arabes, il a éprouvé le même embarras que le voyageur altéré, au bord d'une source troublée par les troupeaux ; car les récits de Noweiri, de Tidjani, d'Ibn Khaldoun, de Kairouani et des autres annalistes,

Digitized by Google

mêlent quelquefois les naïvetés de la légende à des contradictions, qui n'étonnent que les Européens.

Ce ne fut que sous le Khalifat d'Othman-ibn-Affan, en 647 de notre ère, que la conquête du Magreb fut résolue. Alors, le gouverneur de l'Égypte, Abdallah-ibn-Saad, s'avança vers l'ouest, à la tête de l'élite de la chevalerie musulmane. Qu'on se figure une armée de vingt mille hommes, s'élançant comme un torrent aux cris répétés de « Dieu est grand ! Il n'y a de Dieu que lui ! » En vain le patrice Grégoire, confiant dans le nombre de ses auxiliaires, voulut résister au choc, derrière les murs de Suffetula, la plus forte de ses citadelles, il périt avec ses meilleures troupes. Telle fut cette première campagne, dont les nombreux épisodes étaient tombés si vite dans le domaine de la légende, qu'on a de la peine aujourd'hui à en apprécier sainement les résultats, et qu'on se demande si la victoire fut suivie d'une idée d'occupation permanente ou d'une tentative de conversion. M. Mercier incline à penser le contraire ; il n'a vu là d'autre mobile que l'espoir du butin (p. 55). Loin de partager son opinion, qui paraît basée simplement sur un trait de mœurs, nous sommes en mesure d'affirmer et nous affirmons sans réserve, que l'impulsion donnée aux envahisseurs vint du zèle religieux que Mahomet avait légué à ses sectateurs. D'après les écrivains les plus autorisés, c'est dans le but de propager la nouvelle doctrine et de la faire triompher chez les nations voisines, que les Arabes sont sortis de leur presqu'île. Ils ont voulu d'abord *musulmaniser* l'Afrique, et c'est par l'islamisme qu'ils l'ont *arabisée*. Ils y ont implanté leur idiome, en même temps que la langue sacrée était enseignée ; mais ils employèrent les armes. A côté de chaque représentant du Khalife, de chaque commandant militaire, résidaient les instituteurs chargés d'initier la population vaincue à la lecture du livre révélé. C'est que les Arabes savaient par expérience que le système de la violence, en matière de conversion, est le seul qui porte des fruits. Les martyrs, c'étaient eux, ainsi que le dit l'expression *châhed*, dont ils ont honoré les champions morts sur le champ de bataille. Déjà la guerre à l'étranger prenait le nom fameux de *djihâd* « guerre sainte. »

Mais, dès que l'assassinat du Khalife Othman, et les luttes survenues entre Ali, gendre du Prophète, et Moaouïa, chef de la famille des Oméïades, eurent occupé les forces vives des Arabes, l'attention fut détournée de l'Afrique, comme pour laisser aux Byzantins le temps de se réorganiser. En 665, ils n'étaient pas mieux préparés, et Moaouïa-ibn-Hodeidj, venu d'Orient avec une nouvelle armée, les força de se rembarquer. C'est à partir de ce moment que l'autorité musulmane, se substituant à celle des chrétiens de Byzance, nomme Okba-ibn-Nafa, gouverneur de l'Ifrikïa, érigée en province distincte. Ce général fonda la ville de Kaïrouan, non loin des ruines d'Uzelitanum (Djeloula) ; mais il avait à peine achevé son œuvre, que l'affranchi Aboul-Mohadjer le remplaçait dans son commandement. Lorsqu'en 681, le Khalife Yezid lui rendit son gouvernement, il entraîna ses soldats à la conquête du Magreb, jurant avec eux de combattre jusqu'à ce qu'il ne trouvât plus d'infidèles. Sa marche victorieuse à travers l'Aurès, le Zab et l'Atlas ressemble à ces exploits brillants que célèbrent les poëtes épiques. Enfin, arrêté par l'Océan, barrière infranchissable, il lance son coursier dans les flots, et prend Dieu à témoin qu'il ne reste plus devant lui d'enne

Digitized by Google

mis de la religion à dompter. Mais la mort l'attendait au retour, et il périt à Tehouda, comme enseveli dans son triomphe. M. Mercier, qui sait vous intéresser à tout ce qu'il raconte, a fait de cet épisode un morceau substantiel, qu'on ne peut mieux comparer qu'au passage suivant, où il met en relief l'héroïsme et la fin tragique de la Kahena, reine de l'Aurès.

Les chapitres V à VII comprennent l'histoire de l'Afrique sous les gouverneurs arabes et la conquête de l'Espagne (708-800); — l'Afrique sous les Aglabites et la chute de l'autorité arabe dans le Magreb (800-909); — enfin, l'Afrique sous les Fatimites et les Zirites (909-1049).

Comme il importe de bien constater la provenance de cette couche arabe qui recouvrit le vieux fond berbère, sans autre apport que la religion, nous nous hâterons de passer à la deuxième partie du livre, celle où se développent graduellement les faits relatifs à l'invasion hilalienne, qui contribua si puissamment à modifier les conditions ethnographiques du pays. Le Magreb, débarrassé, depuis près d'un siècle et demi, d'une domination, qui avait été impuissante à y établir une colonisation sérieuse, était demeuré purement berbère; mais il n'avait pas su faire bon usage de sa liberté, et les querelles intestines y étaient devenues une cause d'affaiblissement. Ce fut l'insoumission d'un prince Zirite, El-Moazz, qui provoqua l'orage. Lorsque le Khalife El-Mostancer eut acquis la certitude que son représentant El-Moazz avait répudié son autorité, lorsqu'il apprit que la suprématie abbasside avait été proclamée solennellement à Kairouan, il chercha de quelle manière il tirerait vengeance de la rébellion de son vassal. Le vizir El-Yazouri lui conseilla alors de lancer sur l'Afrique les tribus de Hilal et de Soléïm, dont la concentration au cœur de l'Egypte créait au gouvernement une source d'embarras.

Cet avis fut goûté par le Khalife fatimite, qui, tout entier au désir d'assouvir son ressentiment, ne prévit pas quelles seraient pour cette partie de l'Afrique les conséquences d'une immigration aussi considérable et aussi avide de butin. M. Mercier se refuse à admettre le chiffre d'un million d'hommes pour l'armée des envahisseurs : ce chiffre adopté par Marmol, et reproduit par Carette, lui paraît une exagération. On peut supposer toutefois que cette population qui partait des bords du Nil, sans esprit de retour, traînant avec elle les femmes, les enfants, les troupeaux, à la manière des hordes sauvages, s'élevait au moins à deux cent mille individus. Quoi qu'il en soit, une fois sortis de l'Egypte, les Arabes se jetèrent « comme des loups affamés » sur la province de Barka. Ainsi parle Ibn-Khaldoun. Ailleurs il ajoute : « semblables à une nuée de sauterelles, ils détruisaient tout sur leur passage. » Que ne devait-on pas craindre d'une telle masse de nomades, dont le seul déplacement prenait l'aspect d'un fléau ? L'industrie, la culture, les grands centres d'activité, tout serait submergé par l'inondation humaine. Les Africains, chassés de leur territoire, n'auraient plus d'autre refuge que les montagnes de l'intérieur ou les places fortifiées du littoral.

En effet, l'émir Mounès, chef de l'immigration, n'eut pas plutôt subjugué la province de Barka, dévasté la Tripolitaine, saccagé Obba et Laribus, qu'il vint mettre le siége devant Kairouan, capitale des Zirites. Quelques jours lui suffirent pour écraser El-Moazz, et, à la suite de ces succès, un premier partage intervint entre les tribus arabes ; les Soléïm conservèrent la province de Barka et l'est de la Tripolitaine; les Zorba

Digitized by Google

eurent, pour leur part, l'ouest de cette province avec le territoire de Kabès; le reste de la Tunisie, avec le Djerid, échut aux Riah et aux Djochem. Quant aux Athbedj et aux Makil, ils continuèrent leur marche dans la vallée de l'Oued Rir et vers le Zab, en repoussant devant eux les Zénètes Ouacine.

Cependant l'empire hammadite n'était pas encore entamé. Le Zab, ainsi que les villes de Biskara, de Tobna, de Msila, de Constantine, d'Alger et de Médéa, obéissaient encore aux souverains de la Kalaa. Il ne manquait donc pas de ressources pour arrêter l'invasion menaçante. Mais le hammadite Bologguin attachait si peu d'importance à cet événement, qu'en l'année 1061, il se porta dans l'Ouest, avec presque toutes ses troupes, afin d'empêcher que le Magreb ne tombât entre les mains des Almoravides, déjà maîtres de Fez. Dans ces circonstances, qui montrent jusqu'où allait l'acharnement des Berbères entre eux, les Arabes gagnaient du terrain; ils s'acheminaient d'étape en étape vers les hauts plateaux, et l'on vit tout à coup une de leurs tribus, les Taaleba, se masser dans le Tel, qui s'étend au sud de Médéa. Toutefois leurs progrès furent sensiblement ralentis, lorsque Youcef-ibn-Tachefine eut, à force de génie, rétabli l'unité de l'empire berbère. Nous pensons que M. Mercier a parfaitement compris la question si intéressante du mélange des deux races; il l'a même traitée avec beaucoup de méthode. C'est vers l'an 1100 de notre ère, que le flot arabe cesse de progresser dans l'Afrique septentrionale. L'invasion est, on peut le dire, terminée, car elle est cantonnée sur les emplacements que lui a abandonnés la terreur des autochthones, en se refoulant. Pour conquérir leur place définitive et écouler leur trop-plein, ces nomades orientaux devront désormais se mettre au service des dynasties berbères, soutenir les révoltes locales, en un mot, lier leur sort étroitement à la fortune de leur patrie d'adoption. Les luttes que vont soutenir les Zénètes du Sud, pour maintenir leur autonomie et leur prépondérance, profiteront surtout aux Arabes, qui, après les avoir aidés à recouvrer le pouvoir, les remplaceront dans leurs cantonnements.

Mais, quelque attention que l'on apporte aux événements qui vont se dérouler, il est indispensable d'avoir sous les yeux une carte, où soit précisée la position des Arabes, à partir du XIIe siècle. La planche II du volume, qui est une réduction de la belle carte de M. Nau de Champlouis, nous offre cette ressource, et vient confirmer les explications contenues dans le chapitre IV de la deuxième partie. Il est hors de doute, en effet, qu'aucune époque, dans les annales du passé, n'a plus besoin d'un commentaire, que la série des faits racontés par Ibn-Khaldoun, Kaïrouani et leurs devanciers, auxquels on regrette de ne pouvoir opposer aucun chroniqueur étranger. M. Mercier a rendu un service à la science, en débrouillant ce chaos presque impénétrable, en rendant accessible, non-seulement aux gens du monde, mais encore aux hommes d'étude, une histoire dont la lecture ne pouvait avoir d'attrait que pour les musulmans. M. Mercier nous conduit, sans quitter son sujet, jusqu'à la déchéance des pachas. Il expose dans les chapitres V à IX : — l'état de l'Afrique septentrionale, au moment de la chute des Almohades (1269); — les Arabes sous les dynasties berbères des Hafsites, des Zianites et des Mérinites; première période (1269-1337); — les Arabes sous les mêmes dynasties pendant la deuxième période (1337-1440); — la

Digitized by Google

position des tribus arabes, au commencement du xve siècle ; — enfin, l'analyse des événements principaux de l'histoire d'Afrique, depuis le xve siècle jusqu'à la prise d'Alger par les troupes françaises.

Sous le titre de *Notes sur l'origine du peuple berbère*, un appendice termine le livre de M. Mercier. L'auteur y a rassemblé, avec autant de prudence que de discernement, les conjectures les plus plausibles des orientalistes sur la matière. Dieu nous garde de soulever ici une discussion dont les données sont si incertaines. Mieux vaut assurément souhaiter à M. Ernest Mercier, que les hommes de goût, en France comme en Algérie, professent pour son ouvrage l'estime qu'il nous a inspirée.

AUGUSTE CHERBONNEAU.

—

Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du recueil inédit d'Etienne de Bourbon, *dominicain du XIIIe siècle*, publiés pour la Société de l'histoire de France, par A. LECOY DE LA MARCHE. Paris, Renouard, 1877, in-8 de XLVIII-468 p.

Étienne de Bourbon, né à Belleville, dans le diocèse de Lyon, vers la fin du XIIe siècle, suivait le cours à l'Université de Paris, quand le spectacle de la ferveur des premiers Dominicains, en train de former leur fameuse communauté de Saint-Jacques, lui inspira la résolution de se joindre à eux. Il passa ensuite dans le couvent de Lyon, où il prit l'habit. Il remplit les fonctions d'inquisiteur en Auvergne, mais sa vocation principale fut celle de prédicateur, dont il s'acquitta avec beaucoup de succès durant toute sa carrière, qui fut longue et féconde en courses apostoliques. Il mourut vers 1261, presque septuagénaire. Il avait consacré les dernières années de sa vie à rassembler en un livre les fruits de sa science et de son expérience, pour en faire profiter les clercs appelés comme lui au ministère de la parole.

L'ouvrage qu'il a laissé est intitulé : *Tractatus de diversis materiis prædicabilibus secundum septem dona Spiritus Sancti*. C'est surtout un recueil d'*exemples* utiles à citer dans les sermons à l'appui de telle ou telle proposition morale. Mais ces exemples sont rangés dans un cadre théologique, qui pouvait être lui-même d'un assez grand secours aux prédicateurs, et où la théorie a reçu çà et là des développements étendus, avant d'être fortifiée par les récits qu'Étienne de Bourbon a su tirer en si grand nombre de ses lectures et de ses souvenirs. Beaucoup de ces récits ont un caractère historique ou anecdotique, et se rapportent, soit aux hommes, soit aux événements, soit aux mœurs du siècle où vivait l'auteur. D'autres, plus anciens et plus légendaires, ont leur prix pour l'histoire des traditions et pour celle de la littérature. La Société de l'histoire de France a donc été bien inspirée de donner au public un extrait essentiel du livre d'Étienne de Bourbon.

M. Lecoy de la Marche, qui avait suggéré cette idée à la Société, en se chargeant de préparer l'édition, a fait ce travail sur un plan très-sage. Il a gardé le cadre primitif avec ses divisions et subdivisions, en le réduisant aux lignes nécessaires pour contenir dans un certain ordre les récits qu'il a conservés, c'est-à-dire tous ceux qui offrent un intérêt historique, en donnant à ce mot son sens le plus étendu. Le texte a été établi d'après le manuscrit du fonds latin 15970 à la Bibliothèque nationale, qui nous a conservé, à défaut de l'original perdu, une copie faite du vivant de l'auteur. L'éditeur

Digitized by Google

y a joint les notes présentant des renvois ou des rapprochements utiles. Un sommaire détaillé, où chaque anecdote est brièvement analysée, a été placé en tête du recueil, et l'on trouve ensuite une table alphabétique générale comprenant les noms de personnes et de lieux, et les principales matières. Une introduction brève, mais claire et substantielle, met le lecteur au fait de l'auteur, de l'ouvrage et de l'édition.

M. S.

—

Précis d'histoire sur la ville et les possédées de Loudun, par Alphonse Bleau. Poitiers, Oudin frères, 1877, in-18 de III-246 p.

Le livre de M. Bleau est très-bien fait et justifie d'un bout à l'autre ces déclarations de l'auteur (*préface*, p. III) : « Je me suis livré à des études longues et consciencieuses, j'ai exploré les bibliothèques publiques et privées, et surtout j'ai eu la bonne fortune d'avoir entre les mains des documents et des manuscrits authentiques, remontant jusqu'à l'époque où se sont accomplis les faits tragiques de la possession. Je puis me rendre le témoignage d'avoir recherché la vérité, sans aucune sorte d'idée préconçue, et je livre en toute confiance les conclusions de mon travail à ceux qui recherchent, comme moi, la vérité historique, avec une entière loyauté. » M. Bleau a divisé son précis en quinze chapitres intitulés : *Description de la ville, son origine; premières gloires chrétiennes de Loudun* (saint Maximin, saint Jouin, saint Maixent, saint Mexme, sainte Maxima, sainte Néomaye); *Situation politique de Loudun pendant le moyen âge; Loudun, petite capitale de province et place fortifiée; Loudun et ses églises; monastères de Loudun et fondations de charité; Loudun pendant les croisades et les guerres de religion; personnages célèbres de la ville de Loudun* (saint Aléaume, Salmon Macrin, Guillaume du Maine, abbé de Beaulieu et précepteur des enfants de France, René Lefebvre, recteur de l'Université de Poitiers, et son frère Guillaume, théologien, helléniste et hébraïsant, Scévole de Sainte-Marthe et ses trois fils, Abel, Scévole et Louis, Guy Chauvet, avocat au Parlement de Paris et fondateur du Collége de Loudun, Théophraste Renaudot, Ismaël Boulliau, H.-J. Pilet de la Ménardière, Urbain Chevreau); *possession des Ursulines. Condamnation et mort d'Urbain Grandier; Discussion sur le jugement d'Urbain Grandier; Continuation de la possession diabolique à Loudun; Discussion sur la possession diabolique des Ursulines; Loudun pendant la Révolution; Le Vénérable Cornay, né à Loudun, et martyrisé au Tong-King; Loudun à notre époque.* L'auteur a généralement suivi d'excellents guides, par exemple, en ce qui regarde les saints de sa ville adoptive, Dom Chamard, bénédictin de Ligugé, le très-savant auteur des *Origines de l'Église de Poitiers;* en ce qui regarde les églises de la même ville M. Arnault-Poirier, l'érudit éditeur des *documents sur l'histoire de Loudun* (1844) ; en ce qui regarde la sinistre affaire d'Urbain Grandier, l'abbé Leriche (*Etudes sur les possessions*), le docteur Gabriel Legué (*Documents pour servir à l'histoire médicale des possédées de Loudun* (1874), etc. On doit des éloges particuliers à M. Bleau pour l'exactitude avec laquelle il a raconté le plus dramatique épisode de l'histoire de Loudun, pour la sagesse avec laquelle il a jugé les divers personnages mêlés à cet épisode sur lequel on a écrit avec tant de passion. Les calmes et prudentes appréciations de M. Bleau mériteront d'être citées à l'avenir par tous ceux qui voudraient sérieusement parler

Digitized by Google

d'un sujet destiné à être bien souvent encore discuté. L'auteur, qui a utilisé divers documents nouveaux, aurait facilement pu en trouver bien d'autres à la Bibliothèque nationale ; mais il ne faut pas oublier qu'il a voulu nous donner un *précis d'histoire*, et son étude de soixante-douze pages paraîtra assez complète dans un volume de moins de deux cent cinquante pages. Je ne terminerai pas cet article sans avoir félicité M. Bleau des nobles sentiments qu'il exprime en plusieurs passages de son livre, notamment dans son bel éloge (p. 29-30) de saint Louis, « le type accompli de la bonté, de la justice et du mâle courage, saint Louis, le plus français peut-être de nos rois ».

T. DE L.

Études historiques sur la Révolution en Périgord, par Georges BUSSIÈRE. Première partie. *La bourgeoisie périgourdine au XVIIIe siècle ; agriculteurs, économistes et paysans périgourdins en 1789.* Bordeaux, Ch. Lefebvre, 1877, gr. in-8 de 208 pages.

Nous vivons si vite en ce temps-ci et la Révolution a si complétement fait table rase de toutes les traditions, que des faits et des institutions qui ne datent pas de cent ans nous paraissent vieux de plusieurs siècles. Qui donc aujourd'hui se rend compte de l'existence de nos pères au dernier siècle ? Qui pourrait reconstituer le tableau d'une province à la veille de 89 ? Et cependant, sans cette connaissance exacte des sentiments et des mœurs de cette époque, non pas des sentiments et des mœurs de Paris, mais des sentiments et des mœurs de la province, comment bien comprendre ce grand et radical mouvement de la Révolution ? C'est donc une sage pensée qu'a eue M. Georges Bussière de faire précéder l'étude qu'il se propose de publier sur la Révolution du Périgord, d'une étude sur la situation de cette contrée avant 1789. Contrée assurément curieuse, et qui a sa vie et sa physionomie à part. Les bourgeois de Périgueux forment une aristocratie spéciale, qui n'est ni une aristocratie de robe, ni une aristocratie d'épée ; ce sont, dans le bon sens du mot, des *bourgeois gentilshommes* que ces citoyens seigneurs de Périgueux. Ils se débattent contre les empiétements du pouvoir central que veut leur imposer un maire non élu ; puis, à la veille de la Révolution, ils rêvent leur autonomie et réclament des États provinciaux du Périgord, détachés de l'intendance de Guyenne ; il sont jaloux de la prédominance de Bordeaux, comme ailleurs la province est jalouse de la prédominance de Paris : type vraiment curieux et qui n'est pas sans grandeur.

Dans la province, l'agriculture languit, les guerres de religion et la révocation de l'édit de Nantes ont dépeuplé la campagne ; les priviléges de Bordeaux nuisent à la culture de la vigne et le sol pierreux de la contrée ne se prête pas à la culture du blé. Sous Louis XIV et sous Louis XV, la misère est grande ; peut-être pourtant M. G. Bussière l'exagère-t-il un peu ; il y a des essais sérieux d'amélioration, et le système de métayage enrichit les paysans ; on introduit la pomme de terre et le tabac. En général, écrit Tocqueville, qui l'établit le premier, le règne de Louis XVI est le point de départ d'un développement agricole remarquable et même d'une réelle prospérité. Il y avait encore beaucoup à faire, au point de vue surtout de la répartition des impôts et du système économique. Mais, dix ans après la révolution, les choses étaient retombées dans le chaos ; on peut s'en assurer en lisant les rapports des

Digitized by Google

commissaires envoyés dans les départements par le Premier Consul.

Ce premier volume n'est qu'une pierre d'attente, mais qui fait bien augurer de l'édifice. M. Georges Bussière promet de le continuer et de l'achever; espérons qu'il ne fera pas trop attendre le public, qui lira certainement les autres parties de son étude avec le même intérêt que celle-ci.

M. DE LA ROCHETERIE.

—

Invasion de 1814, dans le département des Vosges. Correspondance inédite du général Cassagne, publiée par M. A. BENOIT. Epinal, 1877, in-8° de 94 p.

Cette correspondance, intéressante pour l'histoire de la région des Vosges, projette un reflet de lumière sur une page triste de notre époque. M. le général Cassagne commandait à Épinal à la fin de 1813, et les lettres que l'on nous donne (la première est du 23 décembre 1813, la dernière du 11 janvier 1814) montrent le général aux prises avec les difficultés que l'on rencontre toujours aux moments du malheur. Il y a encore de brillants faits d'armes, mais la désorganisation est partout; la grande armée a ses fuyards, les troupes n'ont plus de discipline, et quelles troupes! Les levées extraordinaires mécontentent tellement, que des généraux, « afin d'éviter les mauvais propos, » déclarent n'avoir trouvé aucun homme capable de servir, alors qu'à part eux ils pensent qu'on eût pu en trouver deux cents! On pallie ainsi la situation, mais elle est plus forte que les calculs d'hommes dévoués, et la France expie ainsi les sanglantes folies du César qu'elle a acclamé.

H. DE L'É.

—

L'Abbaye de Notre-Dame de Boulancourt et le Monastère des dames de Boulancourt de l'ordre de Cîteaux, en Champagne, par M. l'abbé LUCOT. Châlons-sur-Marne, imp. Martin, 1877, in-8° de 54 p. (*Extrait des Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Marne*, année 1876.)

Ce mémoire sert de cadre à la publication d'un document, inédit sans doute, découvert par l'auteur, en 1875, dans les archives de l'ancienne abbaye de Montier en Der. Peu important en lui-même, car ce n'est que l'acte d'érection d'une image de la Vierge dans l'église abbatiale de Notre-Dame de Boulancourt, par l'abbé Nicole Picard de Hampigny, en 1535; il fournit de précieux renseignements sur l'abbaye de Boulancourt, ses ressources, son personnel et le pays. Cette découverte amena M. l'abbé Lucot à faire des recherches sur l'abbaye; les résultats ne peuvent en être que fort intéressants sous la plume de l'auteur de deux études historiques remarquables consacrées, l'une à saint Joseph, l'autre à sainte Hélène. Il nous fait connaître l'histoire de l'abbaye et le régime des monastères cisterciens. Boulancourt, cependant, ne dépendait pas d'abord de l'ordre de Cîteaux. C'était une collégiale de chanoines réguliers de Saint-Augustin fondée vers la fin du XIe siècle et relevant de l'abbaye de Saint-Pierre-Mont, près de Metz. L'éloignement, — car Boulancourt est du département de la Haute-Marne dans la partie qui confine au département de la Marne, — contribua beaucoup à relâcher les liens de dépendance entre l'abbaye et la collégiale, liens qui furent complétement rompus lorsque, du consentement des moines, l'évêque de Troyes donna la collégiale déjà érigée en abbaye à saint Bernard, pour y établir la réforme. M. l'abbé Lucot raconte la prospérité et la décadence

Digitized by Google

de l'abbaye sous l'influence du régime de la commende. Il fait connaître aussi le couvent de femmes établi dans le voisinage, vers les derniers temps de la vie de saint Bernard, et trois bienheureux qui ont appartenu à ces deux maisons : Gessuin, Emeline et Asceline. Il termine par une piquante citation de Voltaire tout à l'éloge des couvents. R. DE ST-M.

Le Comté de Clermont en Beauvaisis. *Etudes pour servir à son histoire*, par le comte de LUÇAY, membre du Comité des travaux historiques de la Société des Antiquaires de Picardie. Paris, Dumoulin, 1878, in-8 de 331 pages.

Cet ouvrage contient trois grandes divisions : une introduction historique ; le texte du dénombrement du comté de Clermont en 1373 ; enfin, des pièces justificatives inédites. Sous le titre modeste d'introduction historique, M. le comte de Luçay raconte l'histoire du comté depuis l'origine la plus reculée jusqu'au commencement du XVe siècle. Après avoir constaté que le comté de Clermont ne correspond ni à un *pagus* gaulois, ni à aucune division politique antérieure à l'époque féodale, il établit que Clermont ne remonte qu'au IXe siècle, et que cette ville fut d'abord un des nombreux châteaux-forts qu'on éleva pour résister aux incursions des Normands. Le premier personnage que les textes mentionnent comme seigneur de Clermont, est Hilduin, seigneur de Clermont et de Breteuil, dans les premières années du XIe siècle. Son fief mouvait de l'église de Beauvais. A partir de ce moment, M. de Luçay retrace la biographie circonstanciée de chacun des comtes, et il relève plus d'une erreur de l'*Art de vérifier les dates* et du P. Anselme. A la mort de Thibaut de Blois, comte de Clermont, en 1218, nous trouvons un premier dénombrement du comté : il comprend d'abord les domaines dont le comte possédait la seigneurie immédiate avec tous les droits de justice, redevances et cens y attachés, puis, les fiefs dont il n'avait que la suzeraineté : le cartulaire de Philippe-Auguste cite soixante-huit feudataires relevant du comté en 1218. A la mort de Thibaut, Clermont est réuni à la couronne, et alors commence la première race des comtes apanagistes avec Philippe Hurepel. Contrairement aux auteurs de l'*Art de vérifier les Dates*, M. de Luçay pense que Philippe Hurepel ne fut investi du comté qu'à la mort de Philippe-Auguste, qui en avait gardé l'administration directe depuis 1218. En 1259, le comté de Clermont fit de nouveau retour au domaine royal, et saint Louis en investit par son testament Robert, son quatrième fils, tige de la maison de Bourbon. Louis II de Bourbon, comte de Clermont dès 1350, prit, comme on le sait, une grande part à la guerre de Cent ans, et aux troubles du règne de Charles VI : c'est le dernier personnage étudié par M. de Luçay.

Le 20 novembre 1371, par des lettres datées de Vincennes, le roi Charles V enjoignit à la Chambre des Comptes de Paris, « de mander tantôt et sans délai à tous ses baillis et sénéchaux, qu'ils fissent crier et publier solennellement par tous les lieux notables de leur ressort, que tous ceux qui tenaient aucune chose du roi en fief, en baillassent vrais et entiers dénombrements. La déclaration devait être fournie dedans la feste de Pâques prochainement venant, faute de quoi, les officiers royaux étaient invités à saisir les fiefs non-déclarés et à en lever et percevoir les revenus. » Ce fut en exécution de cette ordonnance que

Digitized by Google

le comte Louis II fit le dénombrement de son comté, dont deux copies nous ont été conservées : l'analyse et la critique de c[illegible]ument forment la seconde pa[illegible] livre de M. de Luçay. Le [illegible] des manuscrits est aux Archives [illegible]tionales et compte trois cent quatre-vingt-[illegible] feuillets ; le second se trouve à la Bibliothèque nationale et en a cinq cent soixante-seize ; on peut juger par là de l'importance de ce texte. On y voit l'organisation complète et détaillée d'un grand fief au moment même où la féodalité allait disparaître. Le comté de Clermont avait rang de comté-pairie, et recevait l'hommage direct de cent soixante-sept vassaux, qui, à leur tour, avaient plus de quinze cents fiefs et arrière-fiefs dans leur mouvance ; plus de cent de ces fiefs appartenaient à des roturiers. L'analyse de M. de Luçay ne laisse passer aucun détail, aucun nom propre ; le texte est orné de notes nombreuses, et tous les noms géographiques ou historiques sont identifiés. Quant aux pièces justificatives, ce sont particulièrement les chartes d'affranchissement de plusieurs villages, et des documents relatifs à la succession de quelques comtes de Clermont.

L'étude de M. de Luçay, qu'on a pu lire déjà dans la *Revue historique et nobiliaire*, mérite d'être signalée parmi les meilleures monographies provinciales qui aient paru de nos jours. Le système féodal ne sera bien connu dans tous ses rouages que lorsque de semblables travaux auront été entrepris sur la plupart des anciens grands fiefs de la France. Tout ce qu'on peut reprocher au livre de M. le comte de Luçay, si c'est un reproche pour une œuvre d'érudition, c'est que l'aridité de la forme en rende souvent la lecture peu attrayante. ERNEST BABELON.

Le Languedoc, *première partie. Description complète du département du Tarn*, par M. Maurice BASTIÉ, docteur médecin à Graulhet (Tarn). Tomes I et II. Albi, 1876, in-4 de 534 et 296 p.

C'est un estimable ouvrage que la *Description du département du Tarn*. M. le docteur Bastié, après avoir résumé, sous le titre de : *Généralités sur la province de Languedoc* (p. 1-1599) l'histoire de cette province, a réuni les détails les plus précis sur la géographie physique du département qu'il habite, sur la topographie des communes dont ce département se compose, enfin sur les hommes plus ou moins célèbres qui en sont originaires. Dans le tome I, chaque commune est successivement l'objet d'une étude où sont groupés tous les renseignements désirables. Quelques-unes de ces monographies ont une assez grande importance ; au sujet d'Albi, par exemple, on trouvera (p. 181-202), l'histoire de la ville, l'histoire des évêques, la description de la ville, la description particulière de l'église de Sainte-Cécile, de l'église de la Madeleine, de l'église de Saint-Salvi, du palais de l'archevêché, de la bibliothèque, de l'hôpital, de l'établissement du Bon-Sauveur, ainsi que d'abondantes indications sur les quatre paroisses de la commune, sur la population, sur les eaux, sur les routes, sur le commerce et l'industrie, sur l'instruction publique, sur les célébrités de la ville, sur le caractère des habitants, même sur leur tempérament. Il n'est guère de notices, même parmi celles qui concernent les plus petites communes, où l'on ne rencontre quelque instructive particularité. Tantôt c'est la mention d'un fait historique, tantôt la mention d'un vieux monument, tantôt la mention d'une curiosité d'histoire naturelle. M. Bastié, s'occupant de la commune de Castelnau-de-Levis, donne (p. 206),

Digitized by Google

la série des anciens seigneurs de la terre de Castelnau; décrivant la commune de Tassac, il rappelle (p. 207), les événements dont cette localité fut le théâtre pendant les guerres de religion du XVIe siècle; à propos de la commune de Sorèze, il raconte (p. 460-469), l'histoire de ce collége auquel le noble souvenir du P. Lacordaire restera à jamais attaché; à propos de la commune de Mazamet, il nous entretient de l'origine et des développements des manufactures de cette ville, une des plus prospères de tout le midi de la France. Quelques gravures complètent les descriptions de l'auteur, et je signale aux archéologues la reproduction (p. 202) du beau portrait de l'église Saint-Michel de Lescure.

Le tome II est formé de *Notices sur les personnages célèbres du département* (p. 1-142), et de *Généralités* (p. 143-270), où il est un peu question de tout, des races et du caractère physique des habitants du Tarn, de la religion, de la politique, du langage, de l'instruction publique, des mœurs, usages, coutumes, costumes, hygiène, etc. A la suite de cette sorte d'encyclopédie, on trouve un *Supplément à la biographie contemporaine* (p. 271-280) et des *Notes, additions, rectifications* (p. 283-286). Parmi les notices biographiques les plus intéressantes, j'indiquerai celles que consacre M. Bastié à Saint-Salvi et à Saint-Didier, à Jean Coras, le célèbre jurisconsulte du XVIe siècle, au poëte Auger Gaillard, dit le *Roudier de Rabasteins*, au docte médecin Pierre Borel, à l'historien Rapin-Thoyras, à Paul Pellisson, à Alexandre Morus, à Samuel Izarn (l'auteur du *Louis d'or*), à André Dacier, au comte Louis de Villeneuve, au maréchal Soult, la plus considérable de toutes (p. 82-96), à Maurice et à Eugénie de Guérin, etc.

Sans doute quelques erreurs déparent le grand travail de M. Bastié, et on peut surtout lui reprocher les étymologies singulière[illegible]e, malgré les admirables enseig[illegible]s de M. Jules Quicherat, il attri[illegible]rtains n[illegible]s de lieux. Mais l'o[illegible]rage, tout bien pesé, est le résultat d'efforts trop consciencieux et renferme trop d'utiles et d'excellentes choses, pour qu'on ne pardonne pas aisément à l'auteur d'avoir fait quelques faux pas en suivant une route aussi longue et aussi difficile. T. DE L.

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. Tome IV. Saintes, Mme Mortreuil; Paris, H. Champion, 1877, grand in-8° de XVI-528 pages.

Les *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* occupent déjà un rang élevé dans l'estime des érudits. Le présent volume n'a pas moins de titres que ses aînés à cette estime qui est la meilleure récompense des travailleurs. L'énumération des documents publiés en 1877, par la jeune société, en dira plus que tous mes éloges : chartes saintongeaises de l'abbaye de Saint-Florent, près Saumur, 1067-1200, communiquée par M. Paul Marchegay; pièces diverses, 1263-1782, relatives à des ventes, des accords, des transactions, etc., qui nous fournissent bien des renseignements sur les vieilles familles de la Saintonge et de l'Aunis, sur les anciens monastères des deux provinces, etc., communiqués par un groupe de sociétaires au milieu duquel marche le président de la société, M. Louis Audiat, dont le zèle incomparable mérite une mention toute particulière; documents en langue vulgaire (1244-1293), communiqués par M. Georges Musset; dons royaux (1363-1403), dus au même paléographe; le livre des maîtres apo-

Digitized by Google

thicaires de Cognac (1615-1782), communiqué par M. Jules Pellisson; Saint-Jean-d'Angély, de 1601 à 1631, documents communiqués par M. Sandau, et parmi lesquels on remarque une lettre de Henri IV (6 juillet 1601); lettres de Benjamin Priolo au cardinal Mazarin (1650-1654), communiquées par celui qui a écrit ces lignes; lettres historiques du XVIe siècle, extraites de la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg (1560-1585) par M. Edouard de Barthélemy; documents sur le présidial de La Rochelle (1722-1780), fournis par M. Georges Musset; pièces relatives à diverses fondations civiles et religieuses (1493-1785), communiquées par M. Louis Audiat; pièces relatives à l'abbaye de Saintes (1460-1472), communiquées par le même érudit et par le comte Théophile de Brémond-d'Ars. Ce riche ensemble de documents peut être consulté avec la plus grande facilité, grâce à une *Table des noms de lieux et de personnes* très-bien dressée par Ch.-H. de Tilly, secrétaire de la société, qui seconde à merveille le dévoué président de la société et est le vaillant lieutenant d'un vaillant capitaine.

La prospérité de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis va lui permettre de donner aux souscripteurs, cette année, deux beaux volumes au lieu d'un. Je voudrais bien que cette bonne nouvelle amenât de nouveaux souscripteurs en assez grand nombre pour que, l'année prochaine et les années suivantes, la distribution de deux volumes, qui, cette fois, n'est qu'une exception, devînt une habitude.

T. DE L.

Etudes économiques sur l'Alsace ancienne et moderne.... par l'abbé A. HANAUER, professeur au collège libre du Haut-Rhin. Tome II, *Denrées et salaires*. Paris, Durand-Strasbourg, Hagemann, 187[illegible] gr. in-8° de XXXVI-616 p.

Il y a deux ans, j'ai signalé aux amis de l'histoire savante et véridique, le tome Ier de cet ouvrage (t. XX, 338). M. Hanauer y établissait d'une manière précise et certaine la valeur des anciennes monnaies de l'Alsace. Les tableaux, dressés par l'auteur dans le chapitre VIII, on se le rappelle, permettent d'évaluer en francs et en centimes une somme quelconque de deniers, de schellings, de livres, de florins, etc., de n'importe quelle époque. Mais pour bien connaître les conditions économiques des générations qui nous ont précédés, et tel était le but que s'est proposé M. l'abbé Hanauer, il ne suffit pas de savoir ce que valait au juste telle ou telle monnaie; il faut que l'on connaisse encore le *pouvoir* de l'argent: c'est ce problème qu'à mon sens l'abbé Hanauer a parfaitement résolu; et je fais observer que le problème était d'autant plus difficile que personne encore n'était entré dans la vraie voie pour en trouver la solution.

Voulez-vous savoir maintenant ce qu'au XIVe, au XVIe, au XVIIIe siècle gagnait tel ouvrier de la ville ou des champs, et quelle était la somme de bien-être que lui assurait son salaire? Ouvrez le livre de M. Hanauer, parcourez ces tableaux où d'abord, année par année, autant que le permettaient les documents, ensuite par période de dix, de vingt-cinq, de cinquante ans, sont marqués en monnaie de l'époque, puis en francs et en centimes le prix des matériaux, le prix de la main-d'œuvre, le prix de revient, celui du pain, de la viande, des vêtements, de la chaussure, des meubles, etc., et la réponse vous sautera

Digitized by Google

aux yeux. Vous y verrez qu'à Strasbourg, par exemple, en 1425, un ouvrier en bâtiment, recevant vingt pfennigs par jour ou un franc vingt-trois centimes (p. 414), *pouvait* avec ce salaire se procurer plus de trente litres de froment, ou neuf kilos de pain bis blanc, ou quatre kilos et de mi de bœuf, ou plus de quarante litres de vin; car alors l'hectolitre de froment se payait trois francs quatre-tre-vingt-quatre centimes (p. 92); le kilo de pain, quatorze centimes (p. 126); le kilo de bœuf, vingt-sept centimes (p. 197), et l'hectolitre de vin deux francs quatre-vingt-dix-sept centimes (p. 330); de sorte que le maçon ou le charpentier de 1425 avait pour un franc vingt-trois centimes, ce que l'on eût payé, en 1875, six francs soixante-cinq centimes ou cinq francs vingt-cinq centimes, ou sept francs soixante-cinq, ou dix francs quarante centimes, etc., etc.

Les variations exactement marquées du *prix des denrées* et du *taux des salaires*, facilitent la comparaison des temps et rendent palpable en quelque sorte toute la vie *matérielle* du peuple, du xve, souvent du xive siècle jusque vers la fin du xixe. De récents ouvrages d'histoire, bien connus des lecteurs de la *Revue*, constatent que le xiiie siècle, qui domine le moyen âge par l'éclat des sciences du raisonnement, non moins que par l'héroïsme de la vertu, a été aussi le plus florissant par la prospérité matérielle. Jamais ne s'était mieux vérifiée la parole du Sauveur : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît. » Au xive et au xve siècle, cette prospérité baissa; mais pendant ces deux siècles encore, le peuple jouit d'un bien-être qui, depuis la Réforme, alla toujours diminuant jusqu'à nos jours: cela ressort de toutes les pages des *Études économiques* où les chiffres parlent avec une irrésistible éloquence. A mesure que l'on pénétrera le fond de l'histoire, et rien n'y aidera mieux que des ouvrages comme celui qui nous occupe, on cessera de prôner la supériorité des temps modernes sur le moyen âge, quant aux *facilités* de la vie. Si on ne peut nier qu'il y ait eu progrès dans ce qu'on pourrait appeler les *ornements* de la vie, comme on disait autrefois les ornements de la paix, il est certain que, pour les aises du grand nombre, il y a constant recul depuis le xvie siècle. Ce que l'auteur a montré d'une manière saisissante pour les journaliers de Bâle (pp. 531-533), trouverait sans peine une application générale. L'augmentation successive des salaires n'a jamais suffi à balancer, d'une part, le renchérissement des denrées alimentaires et, d'autre part, la dépréciation croissante des monnaies. « La nourriture qui, pendant le xive et le xve siècle, représentait le quart des salaires, le tiers tout au plus, en formait la moitié au milieu du xvie et presque les deux tiers à la fin du même siècle. » (P. 301.)

Non-seulement l'ouvrier, qui travaille davantage aujourd'hui, est moins bien nourri qu'il ne l'était au xve siècle (p. 301-304); mais toute la classe moyenne était dans une situation moins gênée, à mesure que l'on remonte aux âges catholiques. Ce qui pèse si lourdement de nos jours sur le budget des petits employés, des artisans et des ouvriers de la ville, le prix des logements, était alors entièrement inconnu; car chacun « avait sa maison ou sa fraction de maison. » (P. xi.)

Le patient travail de M. Hanauer, poursuivi à travers douze chapitres (iii-xiv), aboutit à ce tableau du *Pouvoir de l'argent* (p. 607), où nous voyons qu'un franc actuel eût valu quatre francs quatre centimes en 1350,

Digitized by Google

cinq francs en 1425, cinq francs soixante-huit centimes en 1500, c'est le pouvoir le plus fort. Dès 1550, notre franc n'eût valu que trois francs onze centimes, et la baisse fut constante jusqu'au troisième quart de notre siècle. Les conclusions se présentent en foule à l'esprit des lecteurs ; on aimerait à les voir tirées par l'auteur lui-même.

Les *Études économiques* nous offrent encore plus d'une perspective intéressante sur la vie *morale* des travailleurs. Cet ouvrage modifiera plus d'une idée, admise comme indubitable, sur la brutalité ou du moins la grossièreté des mœurs bourgeoises, au bon vieux temps. Comparez les réunions actuelles des classes ouvrières avec ces séances des *confréries* (pp. 407-408), où nul ne parle sans en avoir demandé la permission; où nul ne se lève ni ne s'assied, ne sort ni ne rentre sans présenter des excuses; où « les maîtres se trouveront... le manteau sur le corps et laisseront les préférences aux anciens; » où « aucun ne tutoiera l'autre... quand même ce serait son propre fils » etc., etc. Les statuts de toutes les *confréries*, que M. Hanauer distingue fort bien des *corporations* et des *tribus* (pp. XIX-XXIII), renferment des dispositions relatives au bon ordre des assemblées, à la tenue des maîtres et des compagnons, à leurs devoirs religieux, même à leur conduite privée. Il serait d'ailleurs étonnant que des sociétés si profondément imprégnées de l'esprit chrétien, n'eussent pas réglé par la charité les rapports des membres entre eux: il n'y a pas de meilleure politesse que la charité.

Je n'ai pas besoin de répéter que l'abbé Hanauer est aussi bon écrivain qu'il est historien exact et savant économiste. L'intérêt du lecteur est sans cesse ravivé par des rapprochements heureux, par des faits piquants, par de spirituelles observations, par des réflexions, que j'aurais voulues moins sobres pourtant et moins rares. L'art de la composition a fait disparaître tout ce qu'un ouvrage de cette nature a presque nécessairement de monotone et d'aride. Dois-je mentionner le puissant Charlemagne, établissant la taxe du pain (p. 123); les villes et les monastères toujours soigneux de faire des réserves de blé pour parer aux menaces de famine (pp. 73-75); la surveillance jalouse exercée sur la fabrication et la vente du pain (pp. 128-131); les bouchers de Colmar faisant des essais de grève (p. 167); la Réforme maintenant pendant plus d'un siècle en Alsace la loi religieuse de l'abstinence « pour ménager la consommation de la viande » (p. 174); etc.? Ces simples indications suffiront, je pense, pour faire deviner l'importance de cet ouvrage et pour inspirer à tous les hommes sérieux le désir d'en prendre connaissance: ils ne regretteront certes pas le temps que leur aura pris une lecture attentive.

P. Mury.

Histoire de Russie depuis les origines jusqu'à l'année 1877 par Alfred Rambaud, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, membre correspondant de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg. Paris, Hachette, 1878, gr. in-18 de 727 p.

Il y a deux ans, M. Rambaud faisait connaître à la France la *Russie épique*, c'est-à-dire, les chansons héroïques de la Russie, traduites ou analysées par lui pour la première fois. L'an dernier, tout le monde a pu lire le volume si plein d'intérêt, ayant pour titre: *Français et Russes*. Maintenant il nous donne un nouveau travail, fait d'après les sources et comprenant l'histoire de Russie aussi complète qu'elle pouvait l'être, sans toutefois dépasser les limites assignées

Digitized by Google

d'avance aux volumes de la collection Duruy dont le sien fait partie.

Une histoire générale de Russie n'est guère chose si commune, même dans le pays; j'entends une histoire qui soit assez complète pour pouvoir être mise entre les mains des lecteurs de tout âge; qui ne soit, ni trop volumineuse comme celle de M. Soloviev, ni trop courte comme le sont les manuels scolaires du même écrivain ou de M. Ilovaïski. A plus forte raison, un pareil ouvrage n'existait point en France, avant la publication de celui de M. Rambaud; au moins je n'en connais aucun. Sous ce rapport, l'*Histoire de Russie* répond à un vrai besoin: on sera bien aise, en effet, de pouvoir s'orienter au milieu de tant d'écrits qui se publient sur ce pays encore peu connu en France, d'avoir une vue d'ensemble et de connaître les principaux résultats des études historiques auxquels on s'y livre maintenant avec une ardeur digne de meilleurs éloges.

La connaissance de la langue et de la littérature russes aura facilité la tâche de l'auteur qui a su condenser dans son volume une masse de données les plus variées et les plus intéressantes. L'exposé des faits procède avec ordre et méthode; les matières sont groupées par tableaux, formant un tout harmonieux. Dans ses appréciations des personnes et des choses, l'auteur témoigne d'une grande franchise et indépendance. En Russie on le trouvera, peut-être, plus sincère qu'il ne faut; au moins quant aux certains points d'histoire nationale sur lesquels pèse encore l'interdit. Toujours est-il que jusqu'à présent la presse russe a gardé le silence sur le nouvel ouvrage de M. Rambaud, qui la doit pourtant vivement intéresser. Il faut espérer que *l'Index de la presse*, organe officiel de la censure, ne tardera pas à nous expliquer ce mystérieux silence, d'autant plus que les autres écrits du même auteur avaient trouvé en Russie l'accueil le plus flatteur. En attendant, le public français peut satisfaire ses goûts en lisant ce livre, où rien ne fut omis pour le contenter: ni les doctrines aujourd'hui dominantes partout ni les fréquentes analogies empruntées à l'histoire de France, ni le genre anecdotique qui plaît tant, même dans les ouvrages les plus sérieux d'ailleurs.

Tout le monde ne partagera pas, sans doute, les idées et les appréciations de l'auteur. Les lecteurs catholiques surtout seront péniblement affectés, en voyant la façon un peu trop «orthodoxe» dont il parle de l'Eglise catholique, et ils auront raison de ne pas y rester indifférents. Tout ce qui touche l'Eglise grecque-unie, par exemple, son *rétablissement* en 1596, sur les bases de l'Union proclamée au concile de Florence en 1439 ou sa propagation, est présenté sous un jour complètement inexact. Saint Josaphat, martyr de l'union, que l'église a placé sur les autels, est traité de fanatique et de persécuteur; tandis que les cosaques sont décorés du titre *d'orthodoxes zélés, malgré leurs brigandages, de chevaliers de l'Église militante, etc.* Parler de la sorte, n'est-ce pas abuser de la confiance du public ou faire preuve d'une regrettable insouciance de la vérité historique. Il va sans dire que les jésuites ne sont pas mieux traités que ne l'est l'Église elle-même.

Je me bornerai à ces quelques remarques; elles m'ont paru indispensables, tant à cause de la grande publicité que l'*Histoire de Russie* ne manquera pas d'obtenir, en France et ailleurs, qu'à cause du désir sincère que j'ai de la voir arriver à une nouvelle édition, mais exempte des taches qui la déparent et sérieusement revue.

J. Martinov, S. J.

Digitized by Google

La Champagne à l'Académie française. *Nicolas Bourbon (1574-1644). Etude sur sa vie et ses travaux*, par René KERVILER, ancien élève de l'Ecole polytechnique, correspondant du ministère de l'Instruction publique, lauréat de l'Académie française, etc. Paris, Menu, 1878, grand in-8° de 68 p.

Le Maine à l'Académie française. *Abel Servien, négociateur des traités de Westphalie, l'un des quarante fondateurs de l'Académie française. Etude sur sa vie politique et littéraire*, par le MÊME. Le Mans, Pellechat, 1878, grand in-8° de 216 p.

La notice sur Nicolas Bourbon est extraite de la *Revue de Champagne et Brie*, et tirée à 50 exemplaires. La notice sur Abel Servien est extraite de la *Revue historique et archéologique du Maine* et tirée à 75 exemplaires. Ces deux études sont excellentes et dignes en tout point d'être dédiées à deux hommes aussi distingués que M. l'abbé Louis Chauffier, ancien élève de l'École des chartes, prosecrétaire de Mgr l'évêque de Vannes, et que M. le docteur Fonssagrives, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier et oncle de l'auteur.

La première de ces notices intéressera surtout ceux qui sont curieux des choses littéraires, et la seconde ceux qui sont curieux des choses historiques. Si l'une est plus piquante, l'autre est plus importante. Pour retracer la vie de Nicolas Bourbon, M. Kerviler n'a pas manqué de consulter diverses pièces rares où il a trouvé des citations nouvelles pour la plupart des lecteurs; c'est ainsi, par exemple, qu'il a emprunté à une plaquette à peu près introuvable (*Nicolai Borbonii tumulus*. Paris, Robert Sara, 1649) des vers composés à l'occasion de la mort du professeur au Collège de France, par Chapelain (un sonnet), par François Ogier (un sonnet), par Colletet (un quatrain), vers qui sont aussi peu connus que possible, les premiers surtout. Le récit de M. Kerviler est complet. Le zélé biographe n'omet rien de ce qui, dans les écrits de Bourbon ou dans ceux de ses contemporains et de ses biographes, peut éclairer le lecteur sur la vie et les travaux de celui qui fut surnommé *poetarum hujus seculi princeps*. Les relations du poëte de Bar-sur-Aube (car pour M. Kerviler, c'est là qu'est né Bourbon, et non à Vandœuvre), avec le cardinal du Perron, avec le cardinal de Richelieu et autres illustres personnages, sa querelle avec Guez de Balzac, ses dernières années qui s'écoulèrent dans une modeste chambre de l'Oratoire, ont fourni à M. Kerviler des chapitres où les érudits eux-mêmes trouveront à apprendre, M. Ch. Livet notamment, dont une erreur est redressée (p. 107, note I) au sujet de l'édition des *Poemata* de 1630.

La notice sur Abel Servien, ornée d'un portrait de l'éminent homme d'Etat, et imprimée sur papier de luxe, forme un beau volume que les bibliophiles disputeront aux savants. M. Kerviler rend parfaite justice, en tout ce volume, à l'auxiliaire infatigable de Richelieu et de Mazarin, à cet homme de tête et de cœur, « dont le nom, aujourd'hui beaucoup « trop oublié, n'en a pas moins droit « à une place d'honneur dans les « fastes de cette grande époque. » Après avoir lu les substantielles pages du lauréat de l'Académie française, on ne sera pas éloigné de donner raison à celui qui prétendait que Hugues de Lyonne était l'*âme la plus fortement trempée de son siècle*. Magistrat, administrateur, diplomate, Servien se montre partout homme de devoir, homme de mérite. M. Kerviler a réuni les plus abondants renseignements sur les deux périodes de la carrière

Digitized by Google

du négociateur des traités de Westphalie, périodes qu'il résume ainsi : *Servien sous Richelieu*, *Servien sous Mazarin*. Ces renseignements proviennent tous des meilleures sources; M. Kerviler ne s'est pas contenté de les recueillir avec conscience, de les grouper avec netteté; il les discute encore avec ce discernement, cette sagacité qui constitue la première des qualités du critique. La biographie du grand ministre, enrichie d'extraits de diverses correspondances et de divers discours du temps, mérité d'être mise à côté de la biographie du chancelier Séguier, et c'est avec une entière confiance que je souhaite à l'une le succès que l'autre a depuis longtemps obtenue auprès de tous les bons juges. T. DE L.

—

Inventaire des Cartulaires conservées dans les bibliothèques de Paris et aux Archives nationales, par M. Ulysse ROBERT, suivi d'une bibliographie de cartulaires publiés en France depuis 1840. Paris, Alph. Picard, 1878, in-8 de VII-107 p.

L'inventaire des cartulaires des grands dépôts de Paris a été dressé par M. Ul. Robert d'après le catalogue des manuscrits de l'ancien fonds latin, l'inventaire des manuscrits du nouveau fonds latin de la Bibliothèque nationale, de M. L. Delisle, et l'inventaire sommaire du fond des archives, ouvrages, comme le remarque (p. VI), le savant directeur du *Cabinet historique*, « excessivement rares ou trop coûteux pour qu'ils puissent être à la portée de tous. » M. Robert a bien mérité des érudits en leur donnant, avec le soin et l'exactitude qui lui sont habituels, la liste par ordre alphabétique de tous les cartulaires connus à Paris, liste où sont marqués le titre, la date, le nombre de folios de chacun de ces documents, ainsi que l'établissement où ils sont gardés et la cote sous laquelle ils sont désignés. Ce travail est complété par l'énumération des cartulaires français publiés de 1840 à 1876, énumération empruntée pour la partie comprise entre 1840 et 1865, à M. L. Delisle, qui l'avait ajoutée à la fin de son rapport sur le concours d'histoire de 1866 (*Revue des Sociétés savantes* de cette même année, p. 496-530), et continuée par M. Robert, digne disciple d'un aussi excellent maître.

L'*Inventaire des Cartulaires*, qui sera suivi d'un autre inventaire comprenant les extraits et fragments de cartulaires, les recueils de chartes relatifs aux sociétés ou à divers établissements, ainsi que les pouillés, les terriers et les censiers, est extrait du tome XXIII du *Cabinet historique*. Je suis fort heureux de trouver ici l'occasion d'appeler la plus bienveillante attention des sérieux lecteurs sur ce recueil déjà depuis longtemps honorablement connu et qui, sous la direction d'un érudit aussi zélé et aussi distingué que M. Robert, est destiné à rendre, dans sa modeste sphère, d'innombrables services aux amis des études historiques.

T. DE L.

—

Le Théâtre en Angleterre *depuis la conquête jusqu'aux prédécesseurs immédiats de Shakespeare*, par Jules JUSSERAND. Paris, Hachette, 1878, in-12 de 322 p.

Le législateur littéraire du XVIIe siècle faisait commencer la poésie française à Villon, qui donc en France ne date pas de l'apparition de Shakespeare la naissance du drame anglais? C'est bien quelque chose d'en avoir reculé les origines de plusieurs siècles. Pourtant l'intérêt de la nouveauté n'est pas le seul qui s'attache au livre de M. Jusserand. Son principal mérite est ailleurs: on comprend mieux, après l'avoir lu, les profondes

Digitized by Google

différences qui séparent aujourd'hui deux littératures sœurs, et qui depuis la conquête normande ont vécu côte à côte, l'une empruntant à l'autre la plupart de ses sujets. Transporté avec les institutions féodales de la terre de France sur le sol britannique, le drame y a vécu d'abord comme chez nous à l'ombre du château et de l'église, et y a revêtu les mêmes formes ; puis il a pénétré dans le peuple en s'emparant de ces spectacles tous entiers pour le plaisir des yeux, par lesquels on célébrait les entrées princières ; spectacles communs à toutes les nations du moyen âge, mais que seul le peuple anglais plus passionné que tout autre pour les jeux, a marqués d'un nom spécial (*Pageants*, probablement du saxon *Paeceand*, c'est-à-dire spectacle tout d'apparence, tout d'illusion. Roi et peuple, petits et grands y ont leur place et leur rôle marqués, siégent côte à côte sur la même estrade ou cheminent dans le même cortége. Encore aujourd'hui cet appareil pompeux et varié a le don de plaire aux foules ; et les cavalcades historiques remettent sous les yeux charmés d'un public qui n'est pas exclusivement populaire, l'image de siècles dont il n'a guère conservé les idées. Tel est le drame primitif ; bientôt il s'anime par la parole ; des dialogues, des compliments, des harangues s'échangent. Comme l'idée religieuse domine tout alors, elle pénètre aussi ce drame populaire ; elle en a déjà fait naître un à l'ombre du cloître ; le peuple et le clergé concourent ainsi à la création du mystère ; comme la décoration des temples d'alors il est un moyen d'instruction religieuse ; les spectateurs y viennent apprendre l'histoire et les dogmes de leur foi. A qui veut prêcher, sans monter dans la chaire ecclésiastique, la moralité fournit ses *allégories* ; elle exhorte à la *vertu* par la peinture du *vice* malheureux ; la *farce* est le domaine de la liberté populaire. Tel est le drame anglais du moyen âge ; il diffère peu, comme on le voit, du drame français du même temps, qui lui aussi a eu ses mystères, ses moralités, ses farces ; quelquefois les sujets sont les mêmes ; un incident comique du mystère anglais des *Rois mages* deviendra sur notre scène la farce de *Maître Pathelin*. Mais vienne le XVIe siècle, et les deux littératures vont prendre chacune leur voie bien distincte. Tandis que dans notre pays, il se forme autour du roi une cour brillante, lettrée, ayant rapporté de ses expéditions italiennes le culte de l'antiquité, qui attire à elle tous les poëtes par l'appât de la renommée qu'elle seule peut dispenser, et qui leur impose en retour ce genre factice où se mêlent aux réminiscences classiques des maximes générales sur l'humanité et quelques échappées sur un petit coin de la société française ; en Angleterre, les grands seigneurs restent dans leurs terres au milieu de leurs vassaux, vivant de leur vie et prenant part à leurs plaisirs ; le même poëte charme seigneurs et paysans ; et ces succès, si étroit qu'en soit le théâtre, font l'objet des ambitions ; le cercle plus restreint des observations les rend aussi plus profondes, et par suite les peintures plus vivantes et plus fidèles ; il faut étudier par le menu le petit domaine des mœurs locales pour en extraire l'intérêt dramatique. Le théâtre, en un mot, va rester davantage en Angleterre ce qu'il a été jusqu'alors ; en France une réaction violente contre les anciennes coutumes dramatiques va se produire. Est-ce à dire que le drame de l'Angleterre ait traversé sans en rien ressentir

Digitized by Google

les deux grandes crises du XVIe siècle la Renaissance et la Réforme? Non certes, mais chez ce peuple plus sérieux que le nôtre, c'est la crise religieuse qui a marqué la littérature de son empreinte, là France se contentait de modifier son système littéraire. La Réforme répondait aux aspirations du peuple anglais; il avait conquis son indépendance contre le roi, il voulut aussi la conquérir contre le pape ; les abus du clergé en étaient arrivés, chez lui, à ce point où il faut périr avec eux, si l'on ne veut s'en débarrasser, mais l'Église d'Angleterre n'avait plus assez de vertu pour s'imposer à elle-même une réforme; elle succomba dans une lutte qui en aurait régénéré une autre, et plutôt sous le poids de l'opinion publique que sous les coups de la persécution. Cette opinion publique trouva dans le drame une de ses expressions; ainsi l'Anglais John Bale met sur le compte de l'Église d'alors les vices de tous les temps. En Écosse, où l'aristocratie sépare encore moins qu'en Angleterre son existence de celle du peuple, la réforme tend à supprimer dans l'ordre religieux une hiérarchie qui ne s'impose pas dans l'ordre social; le drame prend un ton doctrinal et tance vertement toutes les classes de la nation, roi, seigneurs, évêques, bourgeois et paysans: mais dans les deux pays, c'est la lutte, la lutte contre le passé religieux du pays, lutte qui mêle tous les rangs de la société sans que les lettrés puissent s'en isoler comme chez nous; tout le monde est quelque peu clerc, parce que l'instruction est une arme. Quelques-uns veulent bien faire bande à part, ils réprouvent la liberté extrême du théâtre, l'oubli dans lequel il laisse et les règles de l'art et celles de la morale. Philippe Sidney tient pour la raison et pour Aristote; William Webb veut restaurer le vers métrique des anciens; Thomas Sackeville tisse ses drames de discours interminables et de dissertations philosophiques ; on compose des tragédies modernes en traduisant les poëtes anciens; on emprnnte à Rome et même à la Bible des sujets de comédie; mais même sous le costume, et avec les noms étrangers, les personnages restent anglais. L'*Euphuisme* est la dernière tentative de cette littérature aristocratique qui n'a point de racines dans le sol national; « on y parle par jeux de mots, par énigmes, on y charge ses discours de comparaisons singulières avec des arbres ou des fruits imaginaires. » Mais ce sont là des exceptions; le génie indigène leur fait défaut, il va ailleurs, il s'abandonne à son penchant pour le brillant et l'extraordinaire, il le cherche dans l'antiquité, dans les pays lointains; il habille à l'anglaise les personnages grecs, latins, orientaux. Qui donc connaît en Angleterre les costumes de leur pays? Qui donc oserait accuser les excès d'imagination du poëte? Qui donc est revenu avec lui de ces pays du merveilleux et de l'inconnu pour oser lui donner un démenti? Aussi devient-il de jour en jour plus hardi; il va faire un pas de plus et transportera en la scène des faits de l'histoire nationale, même des événements contemporains. Si le drame ainsi compris n'est au début qu'une chronique rimée et souvent sèche et ennuyeuse, il s'animera bientôt de toutes les passions qu'éprouve la la génération d'alors; il respirera ce patriotisme tout ardent encore des gloires de la guerre de Cent ans; il exprimera les plaintes du pauvre peuple opprimé; les scènes de la vie domestique y prendront leur place. Dès lors tout est prêt pour le drame shakespearien, les éléments qui

Digitized by Google

doivent le constituer ont successivement paru au jour; ils n'attendent plus que le grand artiste qui doit les mettre en œuvre. Shakespeare, en effet, ne renoncera à aucun des legs du passé sans fermer les yeux aux spectacles du présent ; il restera fidèle à la vieille Angleterre tout en offrant lui-même le type le plus parfait du drame de l'avenir. Homme de tradition sans rien perdre de son originalité, il résumera en lui tous ceux qui l'ont précédé, son œuvre est le couronnement de la leur ; c'est bien quelque chose d'avoir été les précurseurs d'un génie comme Shakespeare,ceux qui ont joué ce rôle méritent une page dans l'histoire, et il faut remercier M. Jusserand de l'avoir écrite. Il l'a fait dans un style vif et coloré; c'est celui qui convient pour étudier la littérature de nos voisins, qui beaucoup plus positifs que nous en fait de style, comme en affaires, visent avant tout à exprimer le mouvement et les apparences extérieures de la vie. Mais pour réduire son livre aux proportions qu'il s'était imposées, il lui a fallu faire un choix dans chaque siècle et dans chaque genre, élaguer bien des détails qui auraient leur intérêt. C'est une vaste carrière, en effet, que les cinq cents ans qu'il embrasse et bien pleine d'événements dont la littérature a subi l'empreinte. Celui même qu'il a pris pour point de départ, la conquête normande, a exercé sur le caractère national une influence dont le drame a dû se ressentir. Et pourtant quelques figures seulement se détachent sur le large fond de son tableau. Ne reste-t-il pas encore dans l'ombre des talents inconnus, des œuvres dignes d'être signalées? M. Jusserand a fait œuvre d'amateur intelligent, en allant y chercher ce qu'il ramène aujourd'hui à la lumière; mais montrer, pour ainsi dire, comme il le fait, le dessus du panier, c'est donner envie aux curieux d'en connaître le fond ; piquer leur curiosité, c'est s'engager à la satisfaire : après un essai à la manière anglaise, nous attendons de M. Jusserand le livre que mérite son sujet.

J. VAESON.

VICTOR PALMÉ.

Le Mans. — Typographie Ed. Monnoyer, place des Jacobins.

Digitized by Google

LE PAPE INNOCENT XI

ET

LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

De toutes les questions si complexes et si délicates que soulève la révocation de l'édit de Nantes, nous voulons aujourd'hui examiner uniquement celle de savoir quelle part le pape Innocent XI prit à cet affligeant épisode de notre histoire religieuse. Plusieurs traditions se sont formées sur ce sujet. Des écrivains, d'origines et de tendances diverses, soutiennent que le roi de France et le souverain pontife, divisés sur tant de points, se concertèrent pour anéantir les Huguenots; que Louis XIV suivit le mouvement de « zèle que Rome lui faisait inspirer [1]; » que « la proscription des calvinistes réconcilia... la cour de France et le Saint-Siége [2]. » Et, il n'y a pas bien longtemps, M. Jules Favre, voulant exciter les passions irréligieuses contre Pie IX, parlait encore, à la tribune, de la « concession considérable » faite alors au pape par le gouvernement français [3]. Des historiens, qui ont fait une étude assez

[1] *Testament politique de Louvois*, p. 238. Cologne, 1695.

[2] Daunou : *Essai sur la puissance temporelle des papes*, 1818, t. I, p. 357.

[3] « Et Louis XIV, est-ce qu'il a été à l'abri des atteintes de Rome ? Louis XIV était, vous le savez, un prince religieux. Il avait signé l'édit qui consacrait la révocation de l'édit de Nantes. *Après cette concession considérable faite au Saint-Siége*, il fut en butte à ses anathèmes, et pourquoi ? Toujours, Messieurs, pour la question d'argent. Le Saint-Siége éleva la prétention de recueillir les revenus des bénéfices vacants du royaume. Le roi s'y refusa : il assembla son clergé, et à la bulle que Clément XI avait fulminée contre lui, il répondit par les Quatre Articles de 1682. » Chambre des députés, 21 mars 1861.— Ainsi, l'on a pu dire, dans une assemblée française, que la Régale qui, en aucune hypothèse, ne pouvait donner ou ôter un écu au trésor pontifical, était pour le pape une question d'argent! On a pu dire que 1685 est antérieur à 1682,

Digitized by Google

approfondie de cette époque, pensent qu'Innocent XI ne fut pas, il est vrai, préalablement consulté par le roi, mais qu'il donna ensuite à l'édit de 1685 une approbation empressée, complète et solennelle [1]. D'autres enfin, s'appuyant sur des témoignages contemporains, avouent que Louis XIV obtint seulement du pape, pour cet acte célèbre, un compliment équivoque et tardif, qui se changea plus tard en un désaveu et en un blâme publics; mais ils n'attribuent cette attitude d'Innocent XI qu'à sa rancune personnelle contre Louis XIV et à sa partialité pour les ennemis de la France. Cette opinion semble confirmée par les mémoires, récemment publiés, d'un homme qui a été fort mêlé à ces événements, le chanoine Le Gendre, secrétaire de M. de Harlay, archevêque de Paris; « ..... Le croira-t-on? dit-il. Ce sera sans doute avec peine; cependant la chose n'en est pas moins vraie. Quelque joie qu'eussent les catholiques d'un si heureux événement, on ne s'en réjouit guère à Rome, Innocent XI moins qu'un autre... Il était si indigné du peu de cas qu'on avait fait des brefs qu'il avait écrits sur l'histoire de la Régale et de la Déclaration de l'Assemblée du Clergé de 1682 sur la puissance pontificale, que le dépit lui fit oublier les maximes et les intérêts du Saint-Siége. Les plus sages du Sacré Collége eurent beau le presser de faire chanter le *Te Deum* pour la révocation de l'édit de Nantes, il fut six mois à s'y résoudre... Il en usa de même dans toutes les occasions soit grandes, soit petites, qui se présentèrent en ce temps-là de faire éclater plus ou moins sa haine et son indignation [2]. »

Nous voudrions réfuter les calomnies et redresser les erreurs qui ont cours, sans invoquer d'autre autorité que

et que Clément XI, élu en 1700, fit révoquer l'édit de Nantes et provoqua les Quatre Articles! Le discours prononcé ce jour-là par M. Jules Favre est, d'un bout à l'autre, de la même force.

[1] M. le duc de Noailles : *Histoire de Madame de Maintenon*, t. II, p. 446 et suiv.

[2] *Mémoires de l'abbé Le Gendre*, p. 67 et suiv. — Ces mémoires, publiés pour la première fois dans le *Magasin de la librairie*, ont été réunis en un volume, en 1862. Ils méritaient un éditeur de meilleur esprit et plus instruit que M. Roux. Nous croyons savoir que le *manuscrit authentique*, dont cet écrivain prétendait s'être servi et sur lequel cependant il ne nous a donné aucun éclaircissement, appartient à la Bibliothèque publique de Tours. Il serait fort important d'en comparer le texte avec celui du volume publié chez M. Charpentier.

Digitized by Google

Louis XIV lui-même et les agents français. Après avoir parcouru les pages qui vont suivre, on reconnaîtra sans doute que, dans ces événements mémorables, Innocent XI ne s'est laissé guider ni par un ressentiment particulier, ni par un intérêt politique; qu'il n'a manqué ni à la charité, ni à la justice; que sa conduite tout entière peut être dévoilée avec honneur aux yeux des amis et des ennemis de l'Église; et l'on dira une fois de plus, avec M. de Maistre, que *les papes n'ont besoin que de la vérité.*

I

Dès les premières années de son gouvernement personnel, Louis XIV conçut l'espérance de rendre un jour à la France le bienfait de l'unité religieuse : c'était le vœu d'une foi sincère et d'une politique prévoyante. Il entendait d'ailleurs ne se point servir de la force pour ramener les dissidents à la véritable Église. « Il me sembla, écrit-il lui-même dans ses *Mémoires*, que ceux qui voulaient employer des remèdes violents ne connaissaient pas la nature de ce mal... Je crus que le meilleur moyen pour réduire peu à peu les Huguenots de mon royaume était, en premier lieu, de ne les point presser du tout par aucune rigueur nouvelle contre eux; de faire observer ce qu'ils avaient obtenu de mes prédécesseurs, mais de ne leur rien accorder au delà, et d'en renfermer même l'exécution dans les plus étroites bornes que la justice et la bienséance le pouvaient permettre.... Il s'en faut encore beaucoup, mon fils, que je n'aie employé tous les moyens que j'ai dans l'esprit pour ramener doucement ceux que la naissance, l'éducation et le plus souvent un zèle sans connaissance tiennent de bonne foi dans ces pernicieuses erreurs [1]. » Quand il dictait ces belles paroles, en 1671, un ébranlement profond s'était déjà manifesté parmi les protestants français, et un grand nombre d'entre eux, dans toutes les classes de la population, reprenaient sans contrainte et avec bonheur les croyances de leurs aïeux. Le succès avait récompensé d'abord la patience et la bonté de Louis XIV; mais ce prince parut bientôt ne compter que sur sa propre autorité pour mener à fin cette entreprise immense, et

[1] *Œuvres de Louis XIV*, édit. de 1806, t. 1er, p. 84 et suiv.

Digitized by Google

rapporter à lui seul les victoires déjà remportées sur l'hérésie. La principale gloire en était due cependant à l'Église, au clergé régulier et séculier de son royaume qui, depuis le concile de Trente et sous l'impulsion de Rome, s'était si profondément réformé pendant les deux derniers règnes, et qui se maintenait, par la science et par les vertus, à la tête de la société chrétienne. De fâcheux symptômes se révélaient : le roi entendait rivaliser de puissance avec le Saint-Siége, comme ses parlements et ses ministres avec les évêques. Bossuet lui-même nous apprend, dans une confidence souvent citée, que Colbert, alors en possession de la plus haute faveur, inspirait à Louis XIV *cette politique d'humilier Rome et de s'affermir contre elle*, qui pouvait conduire à de funestes conflits, et peut-être à une rupture. Déjà la cour de France avait dicté à la Sorbonne les six articles de 1663, prélude de la Déclaration de 1682. Le roi et les tribunaux civils entravaient chaque jour le développement de la vie religieuse, prétendant régler le nombre des couvents et l'âge requis pour y prononcer les vœux. Des évêques, encouragés par le prince à empiéter sur les prérogatives du souverain pontife, décidaient du maintien des fêtes ou de leur suppression, limitaient à leur guise les exemptions monastiques, et favorisaient l'envahissement des biens de l'Église par le pouvoir séculier. L'hérésie du Jansénisme eût été sans doute vaincue dès cette époque, si l'autorité du Saint-Siége n'avait pas été paralysée par la jalousie de la royauté et par la connivence des magistrats. « Je savais aussi, disait Louis XIV au Dauphin [1] à propos de la bulle d'Alexandre VII, combien il est dangereux de fournir à Rome des exemples de juridiction dont elle puisse après tirer de mauvaises conséquences. » Voilà le grand *arcanum imperii* qu'on avait enseigné à ce prince, et la maxime d'État qui domine tout son règne. C'est en conformité de cette doctrine que Louis XIV agitait fréquemment avec ses ministres un plan général de conversions, où il faisait lui-même la part du souverain pontife, lui réservant ou plutôt lui imposant la dispense de quelques pratiques religieuses en faveur de calvinistes opiniâtres [2]. Il s'en ouvrit un jour au nonce Bargellini qui, récemment, dans l'affaire des quatre

[1] *Œuvres de Louis XIV*, édit. de 1808, t. II, p. 111.
[2] *Ibid.*, t. VI, p. 355.

Digitized by Google

évêques jansénistes, s'était laissé surprendre par les artifices de Lionne et de l'archevêque de Rouen, Harlay de Champvallon. Le prélat italien redoubla de soin pour éviter un nouveau blâme de sa cour; et, découvrant bientôt certains indices du projet royal, s'empressa de demander des explications au roi et à Lionne. Le doux et humble Clément IX, malgré sa confiance en Louis XIV, s'alarmait avec raison de voir le roi de France tenter de son chef une œuvre dont le résultat le plus certain était de susciter de nouveaux périls aux catholiques, dans tous les pays où dominaient les protestants. En ce moment même s'ouvraient en Allemagne, avec l'assentiment de ce pontife, les négociations qui, sous ses successeurs, illustrèrent les noms de Leibniz et du cordelier Christophe de Rojas-Spinola, évêque de Tina [1], et qui, selon toute apparence, auraient amené la conversion d'une partie de l'Allemagne sans les guerres provoquées par Louis XIV et sans ses agressions incessantes contre Innocent XI. Lionne accueillit la plainte du nonce par de hautaines récriminations, reconnaissant le droit nominal du Saint-Siége, mais bien décidé à repousser son intervention effective. Il écrivait, le 8 mars 1669, au cardinal Rospigliosi, neveu et principal ministre du pape [2] :

« M. le nonce m'ayant témoigné être en quelque inquiétude sur quelques papiers qu'il remit dernièrement entre les mains du Roi touchant le grand dessein de la conversion des hérétiques, et nommément sur ce que, dans lesdits papiers, qui est un prétendu projet de feu M. le cardinal de Richelieu, il y est fait mention d'une conférence ou congrès entre les catholiques et les hérétiques, j'ai dit audit sieur nonce, et pour la vérité et pour le repos de son esprit, qu'il y a plus de deux ans que Sa Majesté avait eu en main le même projet du cardinal de Richelieu, en quoi il ne lui avait rien apporté de nouveau; mais qu'elle avait toujours traité de chimérique la pensée de cette conférence; et que, quand elle serait plus solide, jamais Sa Majesté n'en prendrait la résolution qu'avec la participation, le consentement et l'emploi de l'autorité de Notre Saint-Père le pape [3]; mais qu'il était bien vrai que Sa Majesté ferait un

[1] Ou plutôt Tinninia, en Croatie. Spinola fut transféré au siége de Neustadt, en 1684. — Voir cet épisode, aussi intéressant que peu connu, dans les *Œuvres de Leibniz*, éditées par M. Foucher de Careil.

[2] *Archives des Affaires étrangères : Rome*, vol. 197.

[3] Il est d'ailleurs douteux que Lionne, dans son entretien avec Bargellini, se soit exprimé aussi respectueusement pour la puissance pontificale. Nous n'avons ici que la relation faite par lui-même de cette audience, dans une lettre qui a pour but de prévenir les reproches et d'endormir la vigilance du pape.

Digitized by Google

reproche audit sieur nonce de ce que l'on avait un peu trop divulgué à Rome le secret de son dessein, qu'il ne lui avait confié que pour Sa Sainteté seule et pour Votre Eminence, d'autant plus que le succès dépend principalement de la conservation exacte de ce secret. Cependant il en est arrivé qu'il s'est répandu un grand bruit dans le monde que le roi a promis à Sa Sainteté de faire un grand coup et capital contre les Huguenots, et en détruire quelques-uns, et que Sa Majesté en a déjà des plaintes et des reproches de divers princes et potentats protestants, comme s'ils craignaient que Sa Majesté pût être capable de former le dessein d'une seconde Saint-Barthélemy [1]. »

Il ne convenait au pape de laisser engager son autorité n dans des conférences théologiques tenues par l'ordre et soumises à l'arbitrage du roi de France, ni dans des manœuvres plus occultes dont ce prince l'aurait ensuite requis de sanctionner le résultat. La réponse du cardinal Rospigliosi louait la piété de Louis et son désir de rétablir l'unité de créance, mais surtout sa promesse de ne prendre jamais aucune résolution dans les affaires intéressant la foi, *sans le concours du pape, qui avait droit à cette déférence comme vicaire de Jésus-Christ*. Leçon qui ne fut pas écoutée! Rome ne devait être instruite des desseins formés en France, même de celui de révoquer l'édit de Nantes, qu'après leur entier accomplissement.

Les rapports de Louis XIV avec le Saint-Siége, devenus plus faciles après la mort d'Alexandre VII, l'étaient déjà beaucoup moins quand prit fin le court pontificat de Clément IX. Ils s'aigrirent encore davantage sous ses successeurs Clément X et Innocent XI. Le grand et déplorable conflit de 1680-1682 fut précédé de nombreux différends qui avaient été tous, sans exception, provoqués par la cour de France. C'était : à Rome, la liberté du pape dans le choix des cardinaux niée et violentée, sa personne, ses ministres, ses parents menacés et insultés, (1672-1675); en France, les brevets royaux et les arrêts du Conseil substitués, pour le gouvernement des abbayes d'hommes ou de femmes, aux élections et aux bulles pontificales; cinquante-cinq diocèses soumis, d'un trait de plume, à la Régale (1673); le nonce abandonné par le roi à toutes les

[1] 7 mai 1669. — *Rome*, vol. 198..... *Non prendere, in simili affari di religione, risoluzione alcuna che con participazione di Sua Santità, alla quale, come vicario di Christo, è dovuta questa deferenza.*

Digitized by Google

avanies de l'archevêque de Paris (Varese, 1676-1678), etc. [1]. Vainement Bossuet, dans son admirable panégyrique de saint Thomas de Cantorbéry, avait rappelé devant la cour (1668) le respect dû par les princes à la discipline et aux personnes ecclésiastiques, et que les deux puissances « doivent concourir et se prêter la main mutuellement, non se regarder avec jalousie, puisqu'elles ont des fins si diverses qu'elles ne peuvent se choquer sans quitter leur route et sortir de leurs limites. » Louis XIV n'interrompit pas un seul jour ces usurpations qui, moins de vingt ans plus tard, arrachaient au même Bossuet cette plainte publique : « On ne cesse d'entreprendre sur les droits sacrés de l'Église : sa puissance céleste est affaiblie, pour ne pas dire tout à fait éteinte [2]. » Cependant Innocent XI ne cherchait point à détourner sur les protestants français les défiances que Louis XIV manifestait contre l'Église. Au contraire, il le sollicitait de protéger les catholiques anglais contre leur gouvernement, ce qui était bien l'exhorter à la douceur envers ses sujets dissidents. C'était le temps où Charles II, pour sauver son trône, laissait les passions de son peuple se déchaîner contre des hommes dont il partageait en secret les croyances. Un acte du parlement avait, en 1675, ajouté des clauses plus cruelles encore aux lois précédemment portées contre les prêtres catholiques. On préparait cette persécution (1677-1681) qui coûta la liberté, la fortune et la vie à tant d'innocents, et qui ne se ralentit qu'après le martyre de lord Stafford et de l'archevêque Plunkett. Louis XIV, qui comptait parmi ses pensionnaires Algernon Sidney et d'autres chefs du parti populaire en même temps que Charles II et plusieurs de ses ministres, pouvait sauver quelques victimes ; il devait du moins le tenter. A plusieurs reprises, en 1676 notamment, Innocent XI chargea le duc d'Estrées [3] d'inviter son maître à réclamer des cours alliées de la France, la Suède et l'Angleterre, l'adoucissement des lois rendues contre les catholiques : le roi répondit avec indifférence et froideur. Les mêmes instances, portées jusqu'à lui par

[1] Voir, dans cette *Revue*, notre article : *La disgrâce de M. de Pomponne*. — 1er janvier 1878.
[2] *Oraison funèbre du chancelier Le Tellier*, 1686.
[3] *Rome*, vol. 248.

Digitized by Google

le nonce Varese, furent suivies d'un refus dédaigneux et péremptoire :

« Le nonce, écrivit-il à son ambassadeur [1], m'a témoigné que Sa Sainteté avait appris avec douleur les peines qui avaient été imposées depuis peu en Angleterre contre les prêtres anglais qui célébreraient la messe, ou contre les particuliers qui y assisteraient. Il m'a fait voir que Sa Sainteté désirait de moi que j'employasse mes offices pour faire révoquer ces défenses, et que je conservasse les immunités des ambassadeurs, qui conservent encore quelque assistance et quelque consolation aux catholiques qui sont dans ce royaume. Pour ce dernier, j'ai fait connaître au nonce que l'immunité de mon ambassadeur était toujours ce qu'elle devait être, et que j'étais très fâché de ne pouvoir rien en faveur des sujets du roi de la Grande-Bretagne, *auxquels ce prince est maître d'imposer les lois qu'il lui plaît.* Le nonce a fort compris et la sincérité de mes désirs et le peu que je pouvais sur ce point. Il en informera le pape et vous lui parlerez en mon nom dans le même sens. »

C'est surtout après la paix de Nimègue et la disgrâce de Pomponne que Louis XIV, sous l'inspiration de Colbert et avec l'assistance d'une partie des évêques, multiplia les attaques contre le Saint-Siége. Innocent XI ne revendiquait pourtant rien d'inaccoutumé pour la cour de Rome. Il défendait seulement les droits de l'Église gallicane contre les usurpations royales, et il exerçait modérément sa haute juridiction sur des prélats infidèles aux lois de leur ordre. Il avait adressé des représentations au roi, et, comme le dit Bossuet d'un autre défenseur des libertés ecclésiastiques, « il soutenait ces charitables avertissements avec toute l'autorité que pouvait donner non-seulement la sainteté de son caractère, mais la sainteté de sa vie, qui était l'exemple et l'admiration de tout l'univers [2]. » Peut-on du moins lui reprocher d'avoir exagéré le respect dû aux prérogatives de sa chaire ? Mais Bossuet lui-même protesterait contre une pareille accusation. L'évêque de Condom avait dû, dans son *Exposition de la foi catholique*, expliquer le véritable enseignement de l'Église sur l'autorité du pape. Tout esprit impartial avouera que, comme l'a dit M. de Maistre, cet article de son livre est « d'une maigreur qui va jusqu'au marasme. » Cependant l'œuvre du futur évêque de Meaux ne fut

[1] Le roi au duc d'Estrées, 8 janvier 1677. — *Rome*, vol. 250.

[2] *Panégyrique de saint Thomas de Cantorbéry.* — Innocent XI a déjà reçu de l'Église le titre de *Vénérable*.

Digitized by Google

nulle part plus applaudie qu'à Rome. Les plus savants cardinaux la louèrent à l'envi, et le pape, dans la seule année 1679, avait adressé au prélat français deux brefs d'approbation. Il savait que l'*Exposition*, traduite en plusieurs langues, convertissait beaucoup de réformés, et il contribuait de tout son pouvoir à la diffusion d'un écrit qui, tout en s'exprimant sans inexactitude sur un de nos principaux dogmes, ménageait cependant les susceptibilités gallicanes. Après avoir lu le premier de ses brefs, Leibniz écrivait : « Le bref de Rome que M. de Condom a reçu m'a merveilleusement encouragé et me fait espérer je ne sais quoi de bon; car les esprits sont plus disposés que jamais. C'est pourquoi je veux reprendre sous main nos travaux en ces matières [1]. » Quels succès ne pouvait-on pas se promettre si le roi s'était uni au pape pour l'accomplissement de ce grand dessein, s'il n'avait pas rompu le premier « l'immuable et éternelle concorde qui doit être, comme dit Bossuet, entre l'empire et le sacerdoce » et à l'ombre de laquelle « le genre humain se repose [2] ! »

II

C'est précisément vers ce temps que Louis XIV reprit, pour ne le plus abandonner, son projet de ramener les protestants à l'unité. De nombreux documents, publiés à diverses époques, nous apprennent ce qui se passa presque jour par jour dans toutes les provinces. Les missionnaires furent sans doute mis au premier rang des auxiliaires que le roi se donna; mais leur zèle ne suffisait pas à l'impatience des ministres. Les pensions et les présents, l'exclusion des emplois, quelques mesures de rigueur aidèrent à grossir les listes de convertis que l'on envoyait à la cour. Un passage des mémoires de l'intendant Foucault révèle avec quel soin les conseillers de Louis XIV le mettaient en garde contre ce qui pouvait rappeler la convenance ou la nécessité de l'intervention pontificale. Les intendants les plus empressés à seconder les vues de la cour avouaient que leur ministère laïque était incompétent et inef-

[1] T. Ier, p. LXXIV.
[2] *Panégyrique de saint Thomas de Cantorbéry.*

Digitized by Google

ficace. Le 6 août 1681, Foucault mandait à Paris que les principaux religionnaires de Montauban, « toutes les villes de Quercy, de Rouergue et du bas Languedoc, ne cherchant qu'une porte honnête pour rentrer dans l'Église, demandaient pour cet effet, et pour sauver leur honneur, qu'on fît une conférence où les points controversés seraient agités ; et ceux qui étaient les plus considérés et les plus accrédités dans le parti l'assuraient que c'était la seule voie qui pût faire réussir le grand projet de conversions ; que celles de rigueur, de privation des emplois, les pensions et les grâces seraient inutiles. » Colbert répondit simplement qu'il en parlerait au roi ; et Foucault, étant allé à Paris quelques mois après, fit la même proposition au chancelier Le Tellier qui « la rejeta absolument, disant qu'une pareille assemblée aurait le même succès que le colloque de Poissy ; *que le pape trouverait mauvais que l'on fît une pareille conférence sans sa participation, et lui défendit d'en parler au roi.* Sa timidité naturelle, ajoute Foucault, dans une entreprise qu'il jugeait périlleuse, *est peut-être cause que l'ouvrage des conversions, qui aurait pu réussir par les conférences soutenues par d'autres moyens doux, a causé la ruine d'un si grand nombre de religionnaires et la perte du commerce et des arts* [1]. »

« Quand les princes sont mal avec Rome, a dit le chanoine Le Gendre, c'est alors qu'ils témoignent plus de zèle pour la religion, de peur que le peuple ne les accuse de n'en point avoir, en les voyant brouillés avec le pape qui en est le chef. Pour préparer les voies à la révocation des édits de Nantes et de Nîmes, M. de Paris avait fait ordonner, dans l'Assemblée du clergé de 1682, qu'il serait dressé un avertissement pastoral pour exhorter les Huguenots à se convertir [2]... » L'*Avertissement* fut répandu dans les provinces par les agents du roi, et reçu avec respect, mais demeura inutile. Les évêques de 1682 étaient mal venus à prêcher la soumission lorsqu'ils étaient en révolte contre le chef de l'Église. C'est ainsi qu'en jugèrent les protestants les plus éclairés. Leibniz s'indignait contre « des ecclésiastiques insolents et désobéissants au dernier point, qui s'écartaient de leur devoir, malgré le serment formel de

[1] *Mémoires de Nicolas-Joseph Foucault*, dans la Collection des documents inédits sur l'histoire de France : *Introduction*, pp. CXLIV et suiv., 79 et suiv.
[2] *Mémoires*, pp. 63 et suiv.

Digitized by Google

l'obéissance jurée dans leur sacre [1].... » Une luthérienne devenue catholique, la reine Christine de Suède, disait aussi : « Croyez-vous que ce soit le temps de convertir les Huguenots, dans un siècle où l'on fait des attentats si visibles en France contre la soumission due à l'Église romaine [2] ? » Voltaire a exprimé la même pensée sous une autre forme : « Il y avait là, dit-il à propos de la Déclaration de 1682 [3], de quoi séparer à jamais l'Église de France de celle de Rome ; mais il était bien difficile de faire cette scission tandis qu'on voulait extirper le calvinisme. » La même plume aurait pu retourner la phrase avec non moins de justesse : il était bien difficile d'extirper le calvinisme, tandis qu'on faisait craindre une scission avec Rome. Enfin le pape, au mois de janvier 1683, dit au cardinal Sacchetti, qui lui annonçait de nouvelles conversions en France : *Che importa di dimolire tanti tempii, se sono tutti i vescovi schismatici ? Faranno come in Inghilterra* [4] *!*

Plus on s'écartait du Saint-Siége, et plus on voulait précipiter les abjurations. En 1681 et en 1682 eurent lieu les premières dragonnades, d'abord ignorées du roi, bientôt interdites et suivies de la disgrâce de l'intendant Marillac. L'émigration, encouragée par les ennemis de la France, fut vainement défendue par des peines sévères. Louis XIV s'irrita de voir tous ses calculs trompés, et un jour, dans une des lettres amères qu'il écrivait à Rome, il trahit les scrupules de sa conscience. L'empereur Léopold, pour se mieux défendre sur le Rhin où la politique française provoquait sans cesse une lutte nouvelle, venait de conclure avec les Turcs et les rebelles de Hongrie un traité onéreux à l'Empire et à l'Église ; le roi de France s'empressa de dénoncer sa conduite à Innocent XI : « Faites remarquer au pape, écrivit-il à son ambassadeur [5], quelle est la différence de ma manière d'agir avec celle de l'empereur, puisque, dans le temps que ses ministres travaillent

[1] Edit. Foucher de Careil, t. III, p. 152.

[2] *Correspondance de Mabillon et de Montfaucon*, édit. Valery, t. Ier, p. 127, citée par le duc de Noailles.

[3] *Siècle de Louis XIV*, chap. xxxv.

[4] « A quoi bon démolir tant de temples, si tous les évêques sont schismatiques ? Ils feront comme en Angleterre ! » — Le cardinal d'Estrées au roi, 14 janvier 1683. — *Rome*, vol. 285.

[5] Le roi au duc d'Estrées, 28 novembre 1681. — *Rome*, vol. 272.

Digitized by Google

de tous côtés à susciter des ligues contre moi, je n'omets rien dans mon royaume pour l'augmentation de la religion catholique, *et j'aime mieux, contre toute raison d'État, perdre un nombre considérable de mes sujets et éloigner les États protestants de mes intérêts* que de ne me pas servir des moyens que Dieu me donne pour l'extirpation de l'hérésie. L'empereur, au contraire, sans aucune nécessité et dans le temps que je donne des assurances positives de ne rien entreprendre contre l'Empire, aime mieux prostituer les biens de l'Église et de la religion pour faire un misérable accommodement avec les ennemis de la chrétienté et ses sujets rebelles, que d'en faire un bon avec moi en laissant toutes choses [1] de part et d'autre en l'état où elles sont à présent. » L'ambassadeur de Léopold pouvait répondre avec raison au pape que, comme le dit Voltaire, pendant que le roi de France mettait chez lui les calvinistes « hors d'état de lui nuire, il protégeait sous main les protestants et les révoltés de Hongrie qui pouvaient le servir [2]. » Cette fatale politique de Louis XIV préparait les événements de l'année 1683, qui devaient redoubler sa colère contre le pape. Les Turcs avaient repris les armes et commencé, avec une armée formidable, cette fameuse campagne qui les conduisit sous les murs de Vienne. « On touchait, dit Voltaire, dont le récit a été confirmé par les historiens les plus exacts, au moment de la plus terrible révolution. Louis XIV espéra avec beaucoup de vraisemblance que l'Allemagne, désolée par les Turcs et n'ayant contre eux qu'un chef dont la fuite augmentait la terreur commune, serait obligé de recourir à la protection de la France. Il avait une armée sur les frontières de l'Empire, prête à le défendre contre ces mêmes Turcs *que ses précédentes négociations y avaient amenés*. Il pouvait ainsi devenir le protecteur de l'Empire et faire son fils *Roi des Romains*. Il avait joint d'abord les démarches généreuses à ses desseins politiques, dès que les Turcs avaient menacé l'Autriche..... Cette générosité se démentit enfin pendant le siége de Vienne. Le Conseil d'Espagne, au lieu de l'apaiser, l'aigrit, et Louis XIV reprit les armes dans les Pays-Bas, précisément lorsque Vienne

[1] C'est-à-dire, en approuvant tous les arrêts rendus par les *Chambres de réunion* après le traité de Nimègue, et l'invasion de Strasbourg et de Casal accomplie, en pleine paix, le même jour, 30 septembre 1681 !

[2] *Siècle de Louis XIV*, chap. XIV.

Digitized by Google

était prête de succomber ;.... mais, contre toute attente, Vienne fut délivrée [1]. » Or c'est le témoignage universel des contemporains, qu'Innocent XI, par ses négociations auprès des princes et par ses subsides, ne contribua pas moins que Sobieski, par son courage, à la défaite des Turcs et au salut de l'Europe. L'ordre le plus pressant donné aux agents français, leur principal effort était de détourner le pape d'envoyer des secours en Allemagne et en Pologne ; et voilà surtout pourquoi Innocent XI, invariablement fidèle à son devoir de chef des chrétiens et de prince italien menacé par les victoires des Turcs, était traité de *pape autrichien* par Louis XIV et par ses ministres. Innocent, au contraire, quelques outrages qu'il reçût de la France, conserva jusqu'au dernier jour un penchant marqué pour Louis XIV et ne lui imputa jamais la première pensée ni les funestes effets de cette politique. Les dépêches de l'ambassade française renferment des preuves multipliées de cette prédilection. Ainsi, au mois de janvier 1683 [2], après l'exclamation douloureuse qui lui échappa devant le cardinal Sacchetti, et que nous avons recueillie plus haut, ce prélat ayant dit que les maux prévus par le pape ne pourraient pas « arriver sous un prince si religieux, » le pape répondit : *Questa è la speranza che ci resta, perche conosciamo veramente che è pio* [3] ; mais il ajouta : « Il est entouré de mille gens qui le flattent et qui l'empêchent de nous croire. » Et ce cardinal voulant encore repartir quelque chose, il lui dit : *Preghi Dio che questi mali non succedino* [4] !

Si Louis XIV avait consulté Innocent XI, son royaume n'aurait pas été, pendant le cours de cette même année 1683, attristé par les troubles que les religionnaires excitèrent en Languedoc et en Dauphiné, dans les Cévennes et dans le Vivarais, et par la répression rigoureuse qui dut en être faite. Le souverain pontife n'eût pas appuyé l'action si fréquente des intendants, mais plutôt celle des évêques qui, à Grenoble, à Lescar, à Tarbes, à Oloron, à Orléans, et ailleurs, ne voulurent être assistés que de missionnaires ; et qui, comme

[1] *Siècle de Louis XIV*, chap. XIV.
[2] Le cardinal d'Estrées au roi, 14 janvier 1683. — *Rome*, vol. 285.
[3] « C'est l'espérance qui nous reste, parce que nous sommes véritablement sûr de sa piété. »
[4] « Priez Dieu que ces malheurs n'arrivent pas. »

Digitized by Google

celui de Montauban, donnaient l'exemple d'une condescendance bien digne d'être imitée : « Il envoyait, dit Foucault, demander aux ministres par quelles rues il leur plaisait que la procession passât le jour du Saint-Sacrement[1]. » Aussi, les religionnaires des Cévennes (novembre 1683) ayant tenté d'engager ceux de Montauban dans leur révolte, ces derniers « ont refusé[2]. » Louis XIV dut éviter cette fois le double danger de la guerre civile et de la guerre extérieure, auquel il s'était imprudemment exposé : il ajourna, par la trêve de Ratisbonne (1684), les desseins de la coalition européenne qui commençait à se former contre lui, et il recommanda la douceur envers les Huguenots. Au mois d'août de cette année, Foucault, alors intendant du Béarn, et qui devait plus tard se montrer si docile aux instructions impitoyables de Louvois, eut une audience du roi, et ne crut pouvoir lui faire mieux sa cour qu'en lui disant « qu'avec des manières douces et de la raison on persuadait » les peuples de son département; « mais que la rigueur était un grand obstacle au succès... » Le roi le chargea « très-affectueusement » d'assurer les Béarnais de son amour pour eux, et ajouta « qu'il s'attendait que la prudence et les manières de Foucault, si opposées à celles de son prédécesseur, » répareraient le mal que ce dernier avait fait[3].

Pourquoi n'est-ce pas avec des évêques et avec le pape que le roi s'entretient ainsi des meilleurs moyens de combattre l'hérésie? Hélas! non-seulement il soudoyait clandestinement la rébellion des protestants de Hongrie contre l'empereur, mais il entravait les négociations ouvertes entre Rome et les protestants d'Allemagne. Le livre déjà cité, peu connu du public, et d'une lecture assez pénible, contient des informations du plus vif intérêt sur ces événements. « Jamais peut-être, dit l'éditeur de Leibniz, la réunion ne fut plus près de se faire que dans cette période marquée par ces dates fatales de 1682 et 1685[4]. » Et il rappelle les résultats obtenus à Rome et ailleurs par le zèle de l'évêque de Tina : « le pape et le Sacré Collége consultés et exprimant leur approbation par

[1] *Mémoires* de Foucault, p. 88.
[2] *Ibid.*, p. 91.
[3] *Ibid.*, p. 112.
[4] Tome Ier, p. CI.

Digitized by Google

écrit; l'empereur lui donnant une mission confirmée par le souverain pontife; l'Allemagne protestante enfin se déclarant, par la voix de quatorze princes régnants, favorable à la réunion. Quelle sera la part de la France dans ce concert?... » Le même écrivain produit ensuite les documents les plus authentiques, d'où il résulte que « Louis XIV, non content d'affaiblir l'autorité du pape dans ses États par la Déclaration de 1682, traversait sa politique jusque dans Rome et s'opposait de tout son pouvoir, par son ambassadeur, à la réussite de ses projets d'union. » La faction française, dirigée par le duc et le cardinal d'Estrées, s'efforçait de rompre cette négociation qui touchait à son terme, et le pape, « obligé de dissimuler et de se cacher pour agir dans un intérêt aussi éminemment chrétien, » prescrivait à Spinola de tenir secrètes les instructions qu'il lui donnait. Deux lettres de Leibniz nous apprennent que l'évêque de Tina écrivit, par ordre de l'empereur, à Bossuet, « de faire son possible auprès du roi pour « empêcher le cardinal d'Estrées d'entraver l'affaire à Rome[1]. » Je ne sais si Bossuet s'acquitta de cette mission, mais voici une lettre de Louis XIV encourageant les intrigues du cardinal d'Estrées, qui s'érigeait en protecteur de l'orthodoxie contre le pape lui-même :

« Vous avez raison, écrivait le roi à ce prélat[2], de croire que les négociations de l'évêque de Tina, et le voyage que le P. jésuite a fait en poste de Lintz à Rome, n'ont d'autre but que d'amuser les Hongrois et les princes protestants d'Allemagne par de vaines espérances de trouver des tempéraments propres à concilier les religions; et ces propositions ont été si souvent faites et si inutilement, qu'il n'y a pas lieu de croire qu'elles puissent avoir aucun succès, principalement dans l'état incertain où sont aujourd'hui toutes les affaires de l'Europe. »

Et, le 11 juillet de la même année, le même cardinal écrivait encore au roi[3] :

« J'ai su que cet évêque de Tina, qui a proposé des moyens si plausibles pour la réunion des protestants au Saint-Siége, après avoir flatté le pape, dans une audience de trois heures, sur l'admiration qu'ont les hérétiques de ses vertus, tout de même que

[1] *Mémoires* de Foucault, t. II, p. 245 et 250.
[2] 12 février 1684. — *Rome*, vol. 289.
[3] *Rome*, vol. 290.

Digitized by Google

Caprara [1] l'assure que les Turcs sont pleins de vénération pour sa personne, avait obtenu de Sa Sainteté une congrégation pour faire examiner ses propositions... Elle s'est tenue deux fois chez le cardinal Otthoboni avec un grand secret. Votre Majesté a déjà entendu parler des propositions.... *Je n'ai pu m'empêcher de dire au cardinal Cybo que toute l'Église serait scandalisée si l'on savait que le pape voulait non-seulement écouter un tel projet, mais qu'il ordonnait qu'on en fît la discussion; qu'il n'était pas de l'honneur du Saint-Siége de nourrir plus longtemps cette affaire, et qu'on devait la faire finir et renvoyer ce médiateur avec une bonne correction.* Je crois qu'il n'est pas encore parti. »

Ainsi, c'est en France et non à Rome qu'était la règle de foi; c'est Louis XIV qui était le souverain juge des dogmes et de la discipline. Le pape osait nier cette suprématie : inflexible sur la doctrine, il était plein de mansuétude pour les personnes, dès qu'il entrevoyait un signe de retour. Il montra de la bonté pour des jansénistes, et j'en ai cité ailleurs des traits qui ont été remarqués [2]. On voit ici sa miséricorde allant chercher des protestants qui tournent un regard respectueux vers le père commun. Les quiétistes, dont le chef Molinos fut découvert et condamné sous son pontificat, éprouvèrent également les effets de sa charité, en dépit des instances de l'ambassade française, dont la dureté pharisaïque présageait, dès cette époque, l'inexcusable violence déployée plus tard contre l'archevêque de Cambrai. Les rancunes gallicanes dénonçaient en conséquence Innocent XI comme un pape non-seulement *autrichien*, mais hérétique ou fauteur d'hérétiques [3] : elles espéraient prévenir ainsi et discréditer les reproches bien autrement fondés que le Saint-Siége adressait au roi et au clergé de France. Depuis 1682, peu de courriers passaient les Alpes sans apporter à Rome la nouvelle de quelque entreprise sur les droits du souverain pontife. Quelle reconnaissance ne devons-nous pas à Innocent XI de n'avoir pas censuré ni condamné les Quatre Articles! « Si le pape, a dit M. de Maistre, se pressait de censurer, de condamner, d'anathématiser, si l'on se permettait à Rome des

[1] Ministre de l'empereur.
[2] V. *La disgrâce de M. de Pomponne.*
[3] J'ai sous les yeux un mémoire *du — pour prouver que le pape Innocent XI est janséniste.* Je préfère ne pas nommer encore l'auteur de cet écrit, que je publierai un jour.

Digitized by Google

coups de tête semblables à ceux qu'on a vus en d'autres pays, il y a longtemps que la France serait séparée. » Dès l'origine, Innocent XI avait, par ses brefs, averti de leurs fautes le roi et les évêques; puis, se renfermant dans le silence, il n'avait pas donné d'autre signe de blâme que le refus d'accepter pour évêques, sans rétractation préalable, les membres de l'Assemblée de 1682. Il dépendait du roi de ne pas multiplier ces nominations inadmissibles, et de ne pas prolonger le veuvage des églises. Il prit, au contraire, plaisir à braver le pape en lui présentant de préférence ces prélats suspects; et même, avec une imprudence dont les gallicans n'ont jamais essayé de l'excuser, il se laissa entraîner par le cardinal d'Estrées à refuser les bulles offertes par Innocent aux évêques nommés, qui n'avaient pas assisté à la fameuse Assemblée. Chaque année amenant la vacance de nouvelles églises, Louis XIV s'en fit un prétexte de récriminations contre le pape, et l'accusa publiquement de retarder ainsi la conversion des protestants. Innocent n'ignorait pas que les siéges épiscopaux étaient peu éloignés les uns des autres, et le clergé séculier ou régulier assez nombreux pour que l'instruction des peuples n'eût rien à souffrir de longtemps; que d'ailleurs le roi était maître de ne nommer que des évêques dont la doctrine fût irréprochable, et d'accepter les bulles préparées pour ceux qui n'étaient pas exclus. Il lui répugnait tellement de prendre à son tour l'offensive, qu'il n'usa jamais du droit, expressément réservé par le Concordat, de pourvoir directement aux siéges vacants, en vertu de l'autorité apostolique, après que le roi avait laissé neuf mois s'écouler sans lui présenter un candidat réunissant les conditions requises. Il garda jusqu'au bout son rôle passif; et cet avantage de situation exaspérait Louis XIV, qui voulait que l'opinion publique prît le change et considérât le pape comme l'agresseur. Le plus grand tort des gallicans était d'imposer par la force le formulaire de 1682 et de proscrire absolument en France l'enseignement des doctrines contraires, tandis que le Saint-Siége, qui seul avait à la fois pour lui la compétence et la vérité, ne prononçait aucune censure contre les Quatre Articles. Le pape, écrivait Louis XIV au cardinal d'Estrées, a pris la résolution « de ne point faire évêques les prélats qui ont donné leur suffrage contre *ce que la cour de Rome appelle l'autorité du Saint-Siége*, quoique,

Digitized by Google

dans le fond, on sache assez que *je suis bien éloigné de souffrir que cette autorité puisse être affaiblie, dans toute l'étendue de mon royaume, en la moindre chose qui lui doive légitimement appartenir;* et il aurait été à souhaiter, pour le bien de la religion et pour la grandeur de l'Église romaine, que ces mêmes maximes dont elle se plaint eussent été bien établies dans tous les États, qui ne s'en sont plus tôt départis qu'ils ont avec leurs princes secoué le joug de l'Église, et tombé dans des erreurs auxquelles ils s'attachent avec d'autant plus d'opiniâtreté qu'ils voient la cour de Rome plus entêtée que jamais de prétentions nouvelles et auxquelles les plus saints papes n'avaient jamais songé [1]. »

Précisément à la date où le roi écrivait cette regrettable dépêche, Innocent XI s'exprimait sur l'entreprise gallicane avec sa modération accoutumée. Quand il était poussé à bout par les insolentes harangues des frères d'Estrées, qui exigeaient des audiences de deux, trois et quatre heures, il faisait entendre que les évêques français pourraient bien être condamnés par le Saint-Siége. Ainsi, le 18 juillet 1684, il disait au duc d'Estrées : *Per finir la bisogna, censuraro queste propositioni* [2]. Mais il avait depuis longtemps une crainte sérieuse du schisme : *Facciamo,* disait-il dès 1681, *quel che potiamo per salvar la nostra coscienza, e poi che vescovi che dovevano essere della nostra parte ci abbandonano, non sapiamo che fare* [3]. — *Che nomininò altri,* répondait-il au cardinal Cybo, *e non questi che non sono di sana dottrina; non habbiamo difficolta per gli altri* [4]. Et le 27 janvier 1685, au commencement de cette même année où Louis XIV allait retirer à l'hérésie la tolérance dont elle avait joui jusque-là, Innocent XI s'exprimait sur les évêques de 1682 avec une indulgence qu'ils n'eurent jamais pour Rome, et qui ne désar-

[1] 7 février 1685. — *Rome*, vol. 293.

[2] « Pour en finir, je censurerai ces propositions. » — Le duc d'Estrées au roi. — *Rome*, vol. 282.

[3] « Nous faisons ce que nous pouvons pour sauver notre conscience; et puisque des évêques, qui devaient être avec nous, nous abandonnent, nous ne savons que faire. » — Le cardinal d'Estrées au roi, 16-19 avril 1681. — *Rome*, vol. 273.

[4] « Qu'on présente d'autres évêques, et non ceux-là qui ne sont pas de saine doctrine; nous ne faisons aucune difficulté d'admettre les autres. » — 14 juillet 1684, le cardinal d'Estrées au roi. — *Rome*, vol. 290.

Digitized by Google

mait pas leur orgueil : *Non la co ndanno, ne dico altro; ma la lor dottrina è men sana, e la nostra è megliore e più sana* [1].

III

Le pape était d'autant plus résolu à ne s'écarter point de sa bienveillance naturelle qu'un changement de règne venait de rendre aux catholiques d'Angleterre l'espoir d'un meilleur avenir, et que le seul moyen d'y assurer au culte proscrit une liberté durable était d'y respecter celle des sectes dissidentes. Malheureusement, à peine Jacques II eut-il succédé à son frère que Louis XIV prétendit lui imposer sa direction dans les affaires religieuses, et les deux caractères, les deux politiques si contraires du roi de France et du pape se trouvèrent aux prises au-delà du détroit comme sur le continent. Sans doute nous sommes ému par le récit de la généreuse hospitalité que Louis XIV offrit plus tard à Jacques II, détrôné par ses enfants et réduit à l'exil par les perfidies qui ont fait de la révolution de 1688 une des pages les plus répugnantes de l'histoire; nous contemplons aussi avec orgueil le roi de France donnant asile non-seulement à un prince infortuné, mais à la royauté même, atteinte dans son principe par une trahison sans pareille. Cependant il nous faut bien dire que personne n'a plus contribué que Louis XIV à creuser, dès les premiers jours, un abîme entre Jacques II et ses sujets; qu'au contraire le nouveau roi ne trouva nulle part de meilleurs conseils qu'à Rome, et que le gallicanisme suscita presque autant de difficultés que l'anglicanisme, dans la cour de Whitehall, à la politique d'Innocent XI.

« Assurément, dit lord Macaulay, le retour de la nation anglaise au bercail dont il était le pasteur, eût réjoui l'âme de ce pontife. Mais il était trop sage pour croire qu'un peuple si fier et si opiniâtre pût être réuni à l'Église romaine par l'usage violent et inconstitutionnel du pouvoir royal. Il n'était pas difficile de prévoir que, si Jacques entreprenait de servir sa foi par des pratiques illégales

[1] « Je ne la condamne pas, et je dis seulement que leur doctrine est moins saine, et la nôtre meilleure et plus saine. » — Le cardinal d'Estrées au roi. — *Rome*, vol. 293.

Digitized by Google

ou impopulaires, sa tentative échouerait; que la haine des hérétiques de la Grande-Bretagne contre la vraie religion deviendrait plus ardente et plus profonde qu'auparavant, et qu'ils associeraient pour toujours dans leur pensée le protestantisme et la liberté civile, le papisme et le pouvoir absolu. Cependant le roi serait odieux et suspect à ses sujets; l'Angleterre redeviendrait ce qu'elle était sous Jacques Ier, Charles Ier et Charles II, une puissance de troisième rang, et la France étendrait sans obstacle sa domination au-delà des Alpes et du Rhin. Au contraire, il était probable que Jacques, par une conduite prudente et modérée, par une fidèle exécution des lois, par son application à gagner la confiance de son parlement, obtiendrait un soulagement considérable de ses coreligionnaires. Les lois pénales disparaîtraient d'abord, et les statuts portant des incapacités civiles suivraient bientôt. En attendant, le roi d'Angleterre et son peuple étroitement unis pourraient figurer en première ligne dans la coalition européenne, et opposer une barrière infranchissable à l'ambition de Louis. Innocent était confirmé dans ce jugement par les principaux Anglais qui résidaient à sa cour, et dont le plus illustre était Philippe Howard, issu des plus nobles maisons de la Grande-Bretagne, remontant d'un côté à un comte d'Arundel, et de l'autre à un duc de Lennox. Philippe Howard était depuis longtemps membre du Sacré Collége [1], et le principal conseiller du pape dans les affaires qui concernaient sa patrie. Les clameurs de protestants fanatiques [2] l'avaient réduit à s'exiler, et un membre de sa famille, l'infortuné Stafford, avait été immolé à leur fureur. Mais ni ses malheurs personnels, ni ceux de sa maison ne l'aigrirent assez pour faire de lui un conseiller passionné. Aussi toutes les lettres arrivant du Vatican à Whitehall recommandaient la patience, la modération et les égards pour les préjugés de la nation anglaise... »

Innocent fit en outre partir pour Londres deux hommes « chargés de prêcher la prudence par leurs discours et par leur exemple : » un de ses parents, Ferdinand d'Adda, « Italien de talents médiocres, mais d'un caractère doux et de manières polies [3], » qui fut forcé par Jacques de prendre ostensiblement la qualité de nonce avant le terme marqué par le pape; et un dominicain anglais, John Leiburn, ancien secrétaire du car-

[1] Il avait été créé cardinal par Clément X, le 27 mai 1675. Il appartenait à l'ordre de Saint-Dominique, dont il pratiquait toutes les austérités. Sa charité était inépuisable, et il s'appliquait particulièrement à la conversion de ses compatriotes.

[2] Je traduis littéralement le protestant Macaulay : « He had been driven into exile by the outcry of *protestant bigots*, » etc. *History of England*, t. Ier p. 228 et suiv. Longmans, 1873, in-12.

[3] *Ibid.*, p. 338.

Digitized by Google

dinal Howard, nommé vicaire apostolique, « assez instruit, d'un esprit gai et piquant, et, avec cela, le plus circonspect, le plus adroit et le plus discret des hommes[1]. » Les Anglais ont fait copier au Vatican les dépêches du nonce d'Adda, qu'on peut lire depuis longtemps au *British Museum*. Tous les historiens qui les ont consultées rendent hommage à la sagesse du ministre pontifical. « Dans ces lettres, dit lord Macaulay, il appuie de solides arguments une transaction fondée sur l'abolition des lois pénales et le maintien du *Test*. » Pour lui, la lutte avec le parlement est un grand malheur, *gran disgrazia*. A chaque instant, il laisse entendre que le roi pourrait, par une politique constitutionnelle, obtenir beaucoup en faveur des catholiques, mais que sa résolution de les rétablir par des voies illégales n'aura probablement pas d'autre effet que de leur attirer de graves persécutions[2]. « Le nonce surtout, dit le même historien, déclara que rien ne serait plus préjudiciable à l'Église romaine qu'une rupture entre le roi et son parlement. »

D'un autre côté, dès le début du nouveau règne, le plus funeste des conseillers de Jacques II, lord Sunderland, disait à l'ambassadeur de France, Barillon : « Ce plan-là (d'affranchir le catholicisme en Angleterre) *ne peut réussir que par une liaison étroite avec votre maître. C'est un projet qui ne peut convenir qu'à lui, réussir que par lui*[3]. » Louis XIV eût sans doute aimé à voir les catholiques anglais recouvrer leur liberté et leurs honneurs, mais à la condition que Jacques II acceptât le vasselage où il avait eu tant de peine à retenir Charles II. « Il savait très-bien ces deux choses : l'une, que l'Angleterre abandonnée à son impulsion naturelle, se joindrait aux ennemis de la France; la seconde, que, si Jacques II entreprenait sérieusement d'établir la religion catholique dans ses États, l'Angleterre, divisée en factions politiques et religieuses, serait nulle pour les affaires du continent. C'est ce que l'on a vu sous le dernier règne, quand l'ambassadeur reçut l'ordre de négocier tout à la fois avec les factions de Sidney, de Mon-

[1] *History of England*, p. 338.
[2] *Ibid.*, p. 354, note.
[3] Dépêche citée par M. Mazure, *Histoire de la Révolution de 1688*, t. II, p. 36.

Digitized by Google

mouth et d'York. Le même ordre sera bientôt donné de soutenir l'opposition du parlement [1]. »

On comprend dès lors qu'Innocent XI, exactement informé par le cardinal Howard et ses amis, refusât de se joindre à Louis XIV. La mort de Charles II, écrivait le roi de France au cardinal d'Estrées dès le 23 février 1685, « devrait porter Sa Sainteté à terminer tous les différends qu'elle a avec moi et même avec tous les autres princes chrétiens sur des points qui sont peu essentiels à la religion, et qui sont capables d'apporter du retardement, même de détourner entièrement le penchant que les peuples d'Angleterre et des autres pays protestants pourraient avoir à retourner au giron de l'Église romaine [2]... » Étranges paroles sous la plume du prince qui, au même moment, encourageait le même cardinal d'Estrées à rompre les négociations de Rome avec les protestants d'Allemagne !

« Je dis au pape, répondait le cardinal d'Estrées [3] qu'il était temps que Sa Sainteté songeât tout de bon *ad internarsi nel cuore e nell'amore del re* [4] par tant de moyens qu'il n'avait que trop négligés ; que je le suppliais de me pardonner si je lui parlais si librement, mais que je manquerais à mon devoir si, par mon caractère, étant obligé de lui proposer les choses qui regardaient le service de l'Église, je négligeais de lui donner ces conseils. Véritablement il ne m'a pas rebuté, mais j'ai trouvé en lui tant d'indolence et d'insensibilité sur cela, et si peu d'ouverture, que je n'ai pas été moins édifié et plus choqué depuis que je suis à Rome que dans cette rencontre. Il s'est contenté de me dire qu'il ferait toujours ce qui dépendrait de lui pour profiter d'une si grande conjoncture... »

Louis XIV ne cesse plus de gourmander le chef de l'Église :

« On a raison, écrit-il au duc d'Estrées [5], de croire au lieu où

[1] M. Mazure, *Histoire de la Révolution de 1688*, t. II, p. 43. — Les archives ont aujourd'hui livré tous leurs secrets sur ces événements. La vérité est tout entière dans les lignes de M. Mazure qu'on vient de lire. « Barillon, a dit depuis lord Macaulay, eut l'ordre de jouer, en prenant ses précautions pour n'être pas découvert, le rôle de boute-feu. A la cour, il ne devait omettre aucune occasion d'exciter le zèle religieux et la fierté royale de Jacques; mais en même temps il convenait d'établir de secrets rapports avec les mécontents....., d'assurer le zèle de l'opposition pour les lois et les libertés de l'Angleterre, et de laisser entendre que ces libertés et ces lois n'étaient pas moins chères à son maître. » T. Ier, p. 338 et suiv.

[2] *Rome*, vol. 293.

[3] 28 mars 1685. — *Ibid.*

[4] « A gagner le cœur et l'amour du roi. »

[5] 6 avril 1685. — *Rome*, vol. 295.

Digitized by Google

vous êtes qu'il sera bien difficile au roi d'Angleterre, et je pourrais même dire impossible, de rétablir et maintenir la religion catholique dans son royaume, *si je ne l'assiste beaucoup au delà de ce que les raisons d'État et d'amitié me pourraient demander*; et c'est encore avec plus de justice qu'on est persuadé que Sa Sainteté m'y devrait exciter par toutes les satisfactions que je puis désirer d'elle..... — Sa Sainteté a beaucoup de raison de conserver sa santé qui serait encore plus utile au bien de la chrétienté si elle voulait profiter de tous les avantages que lui donne la conjoncture présente des affaires de l'Europe; mais, comme elle ne peut être excitée à rétablir avec moi une parfaite intelligence ni par les changements qui sont arrivés en Angleterre, et qui ne se peuvent guère soutenir que *par la crainte que ceux qui y sont les plus contraires* [1] *peuvent avoir de mon assistance et de la disposition où ils savent que je suis à donner au roi leur maître des marques de mon amitié, ni par ce que je fais tous les jours dans mon royaume pour l'extirpation de l'hérésie* et pour réunir tous mes sujets dans une même créance, il ne faut plus espérer que rien au monde soit capable d'inspirer à Sa Sainteté les sentiments qu'il serait à désirer pour le bien de l'Église [2]. »

Innocent XI observait avec une anxiété bien légitime la conduite des deux rois envers les protestants de leurs États; et la France ne l'alarmait pas moins alors que l'Angleterre. Quoiqu'il ne sût rien de l'édit de révocation qui allait être publié dans quelques mois, il comprenait qu'il se préparait en ce pays des événements intéressant l'avenir de la religion. On se rappelle que l'Assemblée du Clergé de 1682, comme pour se faire pardonner les Quatre Articles, avait publié un *Avertissement pastoral* aux Huguenots. Le Clergé ne s'était pas réuni depuis cette époque; mais ses députés étaient convoqués pour le mois de mai 1685. En France et à Rome, on attendait avec une certaine défiance les délibérations de cette assemblée. Le chanoine Le Gendre remarque, précisément à cette occasion, qu'*on*, c'est-à-dire le roi, *faisait tenir au Clergé tel langage qu'il convenait* [3]. Le roi décida donc que cette fois il serait dressé « un second avertissement pour désabuser les protestants des calomnies atroces dont on avait, depuis le schisme, noirci la foi des catholiques. » Il était aisé de faire entrer dans ce cadre tout ce qu'on voulait. L'alarme fut d'autant plus vive autour du pape que, contre la coutume qui partageait la

[1] Le parlement anglais.
[2] 18 mai 1685. — *Rome*, vol. 295.
[3] Pages 62 et suiv.

Digitized by Google

présidence entre plusieurs archevêques ou évêques, l'assemblée en eut un seul, Harlay de Champvallon, archevêque de Paris, et que cette décision fut prise en termes propres à confirmer le bruit qui courait de la création d'un patriarcat en France pour ce même prélat. « Il a été résolu unanimement, porte le procès-verbal [1], de ne faire qu'un président, et, eu égard aux grandes qualités de M. l'archevêque de Paris, à son génie supérieur, à sa grande expérience dans les affaires, au long temps qu'il y a qu'il préside dans les assemblées, aux services qu'il a rendus et qu'il rend tous les jours à l'Église, et à l'honneur qu'il a d'être dans la confiance du roi, toutes les provinces l'ont prié d'accepter cette place. »

Le nonce demanda des explications sur ce projet d'*Exposition de foi* préparée à l'insu du souverain pontife. Louis, selon son usage, feignit de s'offenser des inquiétudes romaines : le pape devait, au contraire, s'estimer trop heureux qu'il y eût en France un prince aussi zélé pour la religion :

« Le nonce du pape, écrivit-il au cardinal d'Estrées [2], m'ayant témoigné, dans la dernière audience que je lui ai donnée, que la commission de l'Assemblée du clergé sur l'Exposition de la foi de l'Église lui a donné quelque alarme, et voyant bien qu'il la pourra communiquer par ses lettres à la cour où vous êtes, je vous envoie un mémoire qui vous instruira des raisons de ce projet et de l'avantage qu'on prétend en retirer pour l'augmentation de notre religion, afin que vous puissiez vous en servir pour faire connaître à Sa Sainteté que, *bien loin de s'en plaindre*[3], elle doit au contraire favoriser ce dessein et me savoir gré de l'appui que j'y donne.... — M. le nonce, dit ensuite le mémoire, craint qu'en parlant de l'autorité du pape on ne renouvelle les Quatre Propositions du clergé ; on n'y pense pas et il ne s'agit pas de cela. On mettra d'un côté ce que le concile de Trente et sa profession de foi disent du pape, sans y ajouter ni en diminuer une parole. On fera voir que les hérétiques le traitent injurieusement du nom d'Antechrist par leurs livres, leurs prédications et leurs dires ; qu'ils calomnient sa dignité et sa personne en disant qu'il se croit et que les catholiques le croient au-dessus de Dieu... *Le pape ne peut en cela que remercier le roi* s'il goûte la pensée de l'Assemblée et qu'il la protége de son zèle en faveur du père commun des chrétiens, et on ne comprend pas comment M. le nonce travaille pour s'opposer à ce dessein, *où il n'y a rien que de saint et qui ne soit plein d'édification.* »

[1] Séance du 30 mai 1685. — *Actes et procès-verbaux du Clergé*, t. V p. 556.
[2] 28 juin 1685. — *Rome*, vol. 294.
[3] *Ibid.*

Digitized by Google

Il eût été plus *saint* et plus *édifiant* de ne défendre le pape que s'il le voulait, comme et quand il le voulait, et de ne pas écrire au même cardinal, peu de temps avant ces protestations mensongères de zèle pour le père commun : *Il est bon, ainsi que vous le remarquez, de laisser à la cour où vous êtes l'inquiétude qu'elle peut avoir des résolutions de cette assemblée* [1].

L'archevêque d'Albi, président de la commission, ne cherche nullement à cacher son aveugle obéissance envers l'archevêque de Paris, qui lui-même ne faisait rien sans l'ordre du roi. « Nous sommes allés, dit-il le 16 juin à ses collègues [2], *consulter l'oracle de notre assemblée et de tout le Clergé de France;* nous nous sommes adressés à Monseigneur l'Archevêque de Paris et nous l'avons supplié de venir à notre secours... Il nous a expliqué et aplani toutes choses.. » Le 11 juillet, M. d'Albi fit un second rapport annonçant l'achèvement du travail imposé à l'assemblée, et demandant que le roi y donnât sa sanction, à l'exemple de *Justinien*, *de Charlemagne* et de *Constantin Pogonat*. Puis, assimilant l'assemblée au concile de Chalcédoine, et comparant l'archevêque de Paris à saint Cyrille, *très-illustre président du concile d'Ephèse*, il le proclama *Rectæ et immaculatæ fidei advocatus, Pater probatissimus, et Dux veritatis !* Trois jours après, l'assemblée se transporta auprès du roi pour solliciter l'approbation de ce qu'elle avait fait, et Daniel de Cosnac, évêque de Valence, lui adressa cette harangue fameuse, qui, répandue plus tard en Angleterre avec l'édit de révocation, redoubla les colères et les haines des protestants contre Jacques II et Louis XIV [3]. L'orateur, après avoir appelé le roi *l'exterminateur de l'hérésie*, continuait ainsi :

« ... Comme si ce n'était pas assez pour vous d'avoir ramené dans le sein de l'Église tant de milliers d'âmes égarées qui vivaient sous votre empire, vous avez encore voulu conquérir de nouvelles provinces pour y rétablir les prélats, le culte et les autels. La Hollande et l'Allemagne n'ont servi de théâtre à vos victoires que pour y faire triompher Jésus-Christ. *Que ne doit-on pas attendre encore? L'Angleterre est sur le point d'offrir à Votre Majesté une des plus glorieuses occasions qu'elle puisse désirer.* Le plus triomphant, le plus hardi, le plus grand de tous les monarques de l'univers, avant que

[1] 23 mars 1685. — *Rome*, vol. 293.
[2] *Actes et procès-verbaux*, t. V, p. 582.
[3] Macaulay, *History of England*, t. Ier, p. 336.

Digitized by Google

le ciel eût donné Votre Majesté à la terre, souhaitait pour comble de bonheur de rencontrer une fois dans sa vie un péril digne de lui. *Le roi d'Angleterre, par le besoin qu'il aura du secours et de l'appui de vos armes pour se maintenir dans la religion catholique, vous fera bien trouver le moyen de lui donner une protection digne de vous*[1] ... »

Cependant le pape était « plus animé sur les affaires de France. » — « Je ne sais, écrivait au roi le cardinal d'Estrées[2], si cette aigreur ne vient pas de l'alarme que le nonce lui a donnée de cette *Exposition de la foi catholique* que l'Assemblée du clergé a résolu de dresser pour découvrir aux hérétiques les impostures dont leurs ministres dénigrent notre créance; car il en a écrit avec chaleur au palais, à ce que j'ai su du cardinal Cybo, et comme appréhendant qu'on ne voulût mêler des choses contraires à l'autorité du pape. Je sais qu'il a mandé les mêmes choses à beaucoup de correspondants qu'il a ici, et montré cette affaire comme très-importante et qui l'obligeait d'aller à Versailles en prévenir les suites.... Le cardinal Cybo ajoute que le pape en était effarouché, et c'est peut-être sur ce fondement que le cardinal gouverneur le trouva, dans son audience de samedi, de fort méchante humeur sur les affaires de France, qu'il avait tâché de traiter. »

La nonciature de Paris ayant envoyé à Rome des nouvelles moins inquiétantes : « le cardinal Cybo[3], écrit le cardinal d'Estrées, ajouta que le pape avait été tellement prévenu que, n'étant pas encore tout à fait rassuré par un éclaircissement si précis, et au lieu d'en témoigner du gré et de répondre par des louanges, il lui avait dit qu'on pourrait insérer peut-être des expressions ambiguës qui feraient un mauvais effet. Il ne dément pas en cela son caractère accoutumé[4]. » Le cardinal Cybo disait un autre jour qu'il avait « tiré seulement ces paroles » d'Innocent XI[5] : *Quando sia cosi, non habbiamo da dolerci, e tutto andara bene*[6].

[1] *Mémoires de Daniel de Cosnac*, publiés par la Société de l'histoire de France, t. II, p. 316 et suiv.

[2] 10 juillet 1685. — *Rome*, vol. 294.

[3] Il faut se rappeler que le C. Cybo, quoique principal ministre du pape, recevait secrètement une pension de Louis XIV, qu'il faisait sa cour à la France en vue d'un futur conclave, et qu'il livrait aux agents français une partie des secrets de son maître.

[4] 17 juillet 1685. — *Rome*, vol. 294.

[5] 24 juillet 1685. — *Ibid.*

[6] « S'il en est ainsi, nous n'avons pas à nous plaindre, et tout ira bien. »

Digitized by Google

Le roi, irrité de ne réussir jamais à surprendre la vigilance du souverain pontife, répondit au cardinal d'Estrées [1] ;

« Les sentiments que le pape témoigne sur la réponse que j'ai faite à son nonce, font bien voir que sa défiance lui fera toujours craindre le mal, au milieu de ce qui se fait de plus sincère et de plus avantageux pour la religion, et qu'il ne se faut pas attendre de le pouvoir jamais contenter; mais je trouverai toujours ma principale satisfaction dans le bien qui résulte de ce que je fais; et si Sa Sainteté n'en juge pas aussi équitablement qu'elle doit, je m'assure que la providence divine, qui voit le fond des cœurs, y donnera ses bénédictions, et continuera de répandre sur moi les grâces qu'elle sait m'être nécessaires pour la perfection du saint ouvrage que j'ai commencé, qui est la conversion de tous mes sujets. »

Un grave incident, que Louis XIV ne put soustraire à la connaissance de Rome, fit voir combien les craintes du pape étaient fondées. Les plaintes du nonce, quelque dédain qu'on affectât, avaient fait écarter un *projet d'Exposition*, que pourtant on répandit dans le public, après que les prélats furent retournés dans leurs diocèses. Le nonce réclama encore, et le roi prévint un nouvel éclat. L'archevêque de Paris donna lui-même un mandement condamnant cette *Exposition de foi*, et le roi la supprima ; mais il fut courroucé d'apprendre que le pape, sur l'avis du nonce, avait déféré cet écrit à une congrégation. Les lettres suivantes nous éclairent sur cet épisode, que les gallicans ont soigneusement caché, et que nous ne connaissions guère que par un passage assez obscur d'Élie Benoît [2] :

[1] 10 août 1685. — *Rome*, vol. 294.

[2] « Il y a même de l'apparence que le Clergé aurait porté sa complaisance plus loin, si le nonce du pape, étant averti que l'Assemblée générale, ou plutôt l'archevêque de Paris sous son nom et par l'avis des Jésuites, voulait dresser une profession de foi nouvelle, plus propre à contenter les convertis que celle de Pie, ne fût intervenu au nom de son maître, et n'eût fait des remontrances au roi sur l'autorité que le Clergé voulait se donner de dresser des formulaires de doctrine autres que celui que toute l'Église catholique avait reçu depuis le concile de Trente. Cette petite traverse fit de la peine, soit parce qu'elle venait d'un pape que le roi n'aimait pas, soit parce qu'on craignait qu'elle ne retardât l'ouvrage des conversions. Mais il fallut complaire au pape, de qui on connaissait l'esprit inflexible; et, comme on croyait dangereux de faire voir de la division entre le Clergé de France et le souverain pontife sur le sujet d'un formulaire de doctrine et dans le temps qu'on travaillait à réduire tous les Français à l'unité, il fut trouvé bon de se tenir à la profession de foi accoutumée. » Benoît, *Histoire de l'édit de Nantes*, t. V, p. 849, édit. 1695.

Digitized by Google

« ... Ils (les Romains) disent aussi, écrivait le cardinal d'Estrées[1], qu'un projet de profession de foi dressé par MM. de l'Assemblée et depuis supprimé par un sentiment commun, à cause qu'ils n'auraient pu convenir de certaines expressions et qu'ils étaient divisés sur quelques articles, a été depuis imprimé sans permission. Je n'ai point eu de connaissance de ce détail et je n'ai vu d'autre profession de foi qu'une traduction fort fidèle de celle qui fut ordonnée par le concile de Trente et dressée par Pie IV: c'est de *ces sortes de minuties* dont l'esprit du pape se remplit, dans le temps que Dieu opère par les soins et par le zèle de Votre Majesté la conversion de cent mille âmes. Leur effarouchement est si grand sur ces matières qu'ils se forment quelquefois des chimères et prennent l'ombre pour le corps. »

Le roi répondit[2] que le nonce avait tort de se plaindre « du prétendu projet de profession de foi qui, ayant été fait et imprimé sans aucune approbation, avait été aussitôt supprimé » par ordre du gouvernement; mais il reçut bientôt une lettre du cardinal d'Estrées, qui lui écrivait[3]:

« On a lu ce matin au Saint-Office cette profession de foi que M. de Paris a fait défendre et le mandement qu'il a publié. On a trouvé que, cet écrit étant sans aveu et *dans une chose de cette importance*, M. de Paris avait eu raison de le condamner et de le supprimer. On a résolu cependant de le faire examiner; et, si l'on y trouve des choses dignes de censure, le Saint-Office y ajoutera sa condamnation. »

La seule pensée qu'une congrégation romaine s'occupât d'un fait accompli en France irritait le roi : « La cour où vous êtes, écrivit-il au cardinal[4], étant satisfaite du mandement de l'archevêque de Paris qui défend la prétendue profession de foi qui avait été publiée sans son approbation, il y aurait lieu de s'étonner qu'elle voulût encore combattre cette chimère et relever une affaire qui est entièrement terminée. » Mais il eut encore, et presque au même moment, le dépit de voir un autre prélat de 1682, l'abbé Ratabon, vicaire général de Strasbourg, rappelé à l'orthodoxie par le Saint-Siége, et forcé, comme l'archevêque de Paris, de désavouer des écrits

[1] Au roi, 16 octobre 1685. — *Rome*, vol. 294.
[2] 8 novembre. — *Ibid.*
[3] 30 octobre. — *Ibid.*
[4] 23 novembre 1685. — *Rome, ibid.*

Digitized by Google

publiés sinon par lui, du moins avec son assentiment, en vue de la conversion des hérétiques :

« Je m'imaginais, écrivait le cardinal d'Estrées au roi le 23 octobre [1], que l'abbé Ratabon les avait plutôt tolérés que dictés, ordonnés ou même permis. Il m'a confirmé dans cette opinion par une lettre fort sage et fort mesurée qu'il m'a écrite, dans laquelle il m'explique de quelle manière ils ont paru, et les mesures qu'il a prises fort prudemment dès qu'il a su que cette cour s'en était plainte. Comme je ne doute pas que Votre Majesté n'en ait été informée, je n'entrerai pas dans le détail, et je lui dirai seulement qu'il m'a fourni de quoi faire connaître sa bonne conduite dans la première congrégation du Saint-Office où je me trouverai, et d'attirer des louanges sur lui des censeurs de ces articles, pour peu qu'ils lui fassent justice. On n'a pas parlé de cette affaire depuis le décret [de censure], et l'on n'en parlera pas davantage à mon avis. Je fis alors de telles représentations que, dans un autre temps et de moindre effarouchement que celui-ci, elles auraient suffi pour le suspendre. »

Cet évêque, ce cardinal était toujours le premier à blâmer le souverain pontife d'exercer sa juridiction suprême sans la permission du gouvernement français. Louis XIV lui répondit :

« J'apprends, par votre lettre du 23 octobre, que l'abbé Ratabon vous a informé de ce qui s'est passé touchant l'impression de quelques articles qui ont été donnés au public par un zèle indiscret, dans l'espérance qu'ils serviraient à ramener les Luthériens au giron de l'Église, *et des motifs qu'il a eus pour ne les pas condamner, et leur laisser produire le bon effet qu'on espérait.* Il est aussi de *la prudence de la cour où vous êtes de ne pas relever de semblables propositions*, dont les censures ne serviraient qu'à donner de nouvelles forces aux protestants pour s'opiniâtrer dans leurs erreurs [2]. »

Louis XIV n'avait pas demandé aux prélats de 1685 de nouvelles armes contre le Saint-Siége, parce que celles des évêques de 1682 lui suffisaient. Aussi s'était-il empressé, après avoir congédié l'Assemblée, de témoigner publiquement son intention de poursuivre les hostilités contre Rome, et de ne désavouer aucun des actes à peu près schismatiques qui, depuis trois ans, affligeaient le souverain pontife et scandalisaient l'Eglise. Le temps où il faisait déjà minuter la révo-

[1] 23 novembre 1685. — *Rome*, vol. 294.
[2] 16 novembre. — *Rome, ibid.*

Digitized by Google

cation de l'édit de Nantes fut choisi pour montrer au pape qu'il saurait bien se passer des bulles refusées aux signataires des Quatre Articles. Des arrêts du grand Conseil les avaient déjà mis en possession des revenus ecclésiastiques. Pour leur conférer l'administration des diocèses, on força les chapitres des églises vacantes à les élire comme vicaires généraux. Vainement Innocent XI fit observer avec douceur la gravité de pareilles mesures, et la rapidité avec laquelle la France s'écartait du Saint-Siége :

« ... Le pape, écrivit le roi à son ambassadeur [1], ne doit pas trouver étrange [2] que les chapitres, qui se voient destitués de leurs évêques par le refus que Sa Sainteté fait de leur donner des bulles, choisissent pour leurs vicaires généraux ceux que j'ai nommés, *n'y ayant pas effectivement de sujets plus capables d'en bien faire les fonctions ;* et Sa Sainteté devrait au contraire, ainsi que vous l'avez dit, approuver et louer une voie si canonique et si légitime qu'est celle de la nomination des chapitres pour remédier aux désordres et inconvénients que le retardement des bulles pourrait causer dans les diocèses dépourvus de leurs évêques, surtout dans un temps où leurs soins sont si nécessaires pour la conversion de ce qui reste de mes sujets de la R. P. R. »

Les lois les plus anciennes, les coutumes les plus sacrées, tout alors devait céder à la prérogative du prince. Le cardinal de Bouillon, ayant encouru la disgrâce du roi, venait d'être relégué sans jugement dans une province éloignée. Le pape demanda, dans *les termes les plus mesurés*, suivant l'aveu du duc d'Estrées [3], que la dignité cardinalice dont Clément IX n'avait revêtu l'abbé-duc d'Albret que sur les instances du roi, ne fût pas privée, en sa personne, des égards consacrés par le droit public du temps et du royaume. L'État n'était pas moins intéressé que l'Église au maintien de ces immunités, qui étaient les formes et les garanties de la liberté chez nos pères, et que l'on a commencé seulement à mépriser lorsqu'on a sacrifié toutes les libertés à l'absolutisme royal :

[1] 27 septembre 1685. — *Rome*, vol. 296.

[2] Pas un chapitre n'eût fait ce choix, sans l'ordre exprès du roi. Les violences exercées dans le diocèse de Pamiers décourageaient d'avance toute tentative d'opposition. Il ne faut pas oublier que c'est contre les antirégalistes que furent imaginées les premières dragonnades par l'intendant Foucault. La prudence d'Innocent XI épargna les mêmes malheurs à un grand nombre d'autres diocèses.

[3] Au roi, 4 septembre 1685. — *Rome*, vol. 296.

Digitized by Google

« Je ne comprends pas, écrivit Louis XIV au duc d'Estrées [1], *comment on osa* vous parler de l'éloignement du cardinal de Bouillon, et que le pape m'impose la loi [2] de souffrir dans ma cour des sujets qui ne s'y conduisent pas d'une manière qui me puisse plaire. Je n'ai pas néanmoins assez mauvaise opinion de ce cardinal pour croire qu'il ait la moindre part à ce qui vous a été dit sur son sujet; mais, si l'on vous renouvelle encore les mêmes instances, quoiqu'elles ne mériteraient aucune réponse, je vous permets néanmoins de dire que *je suis maître absolu de tous mes sujets, tant ecclésiastiques que laïques, et que personne sans distinction n'a droit de se mêler de ce que je juge à propos de leur ordonner.* »

Ces insolentes et fausses maximes, que le moyen âge n'avait pas connues, furent suivies par les successeurs de Louis XIV. S'en trouvèrent-ils bien ? que gagna Louis XVI à violer l'immunité ecclésiastique en la personne de l'indigne cardinal de Rohan (qui devait aussi sa pourpre à la faveur royale), et à le traduire devant le parlement de Paris, au lieu de le remettre aux juges d'Église? Quel tribunal ecclésiastique aurait, comme fit le parlement, cherché dans l'affaire du *Collier* le moyen de se venger de la cour, et se serait rendu coupable du scandaleux acquittement, qui fut si funeste à la réputation de la reine et à la monarchie ?

Dans la même semaine, Paris fut témoin d'une scène que la plupart de nos historiens ont ignorée ou dissimulée, et que les meneurs ecclésiastiques avaient préparée avec soin en vue d'offenser Innocent XI et d'humilier la papauté. M. Berthe, simple prêtre, mais recteur de l'Université, voulant prendre ses grades en Sorbonne, choisit pour sujet de sa première thèse, dite *tentative*, les Quatre Propositions de 1682. Le 20 septembre 1685, « cette thèse, imprimée avec luxe et dédiée à Louis XIV, fut soutenue *au nom de l'Université entière* [3]. Le

[1] 27 septembre 1685. — *Rome*, vol 296.

[2] Le pape n'imposait pas cette loi à Louis XIV, qui le savait fort bien. Il lui disait simplement et avec raison: En devenant, sur votre demande, membre du Sacré Collége, votre sujet a été revêtu de priviléges que vous connaissiez et que vous devez respecter vous-même. Un de ces priviléges est, quand il a commis une faute ou un crime, d'être jugé et puni suivant certaines formes déterminées.

[3] « Le 20 septembre 1685, le sieur Berthe, recteur de l'Université, soutint des thèses où l'on avait inséré les Quatre Propositions de l'Assemblée du clergé de 1682. Le recteur était habillé en bachelier, avec sa fourrure de recteur. Il était accompagné des procureurs des Quatre Nations, et des doyens des Facultés. M. l'archevêque de Paris présidait, et, dans les thèses, on avait mis

Digitized by Google

candidat était revêtu des insignes de la dignité rectorale. L'*archevêque de Paris présidait*. Les Nations et les Facultés de droit et de médecine avaient voulu donner à la cérémonie une pompe inaccoutumée. La Faculté de théologie elle-même finit par suivre leur exemple, et se rangea à leur opinion, sans partager leur enthousiasme. Une somme de quatre mille livres, prélevée sur la caisse de l'Université, fut affectée aux dépenses de la *tentative* de M. Berthe [1]. » Et pour que Rome ne pût affecter d'ignorer le nouveau défi qui lui était porté de gaieté de cœur, les thèses furent affichées, en plein jour, à la porte du nonce. Ce ministre et sa cour ayant réclamé, Louis XIV prit aussitôt l'attitude de l'offensé, et fit déclarer à Rome que la chaire gallicane, élevée à Paris, était sur le même pied et avait droit aux mêmes respects que la chaire de Saint-Pierre :

« On n'a pas plus de sujet aussi, écrivit-il au cardinal d'Estrées [2], de se plaindre de ce qui se passe dans les Universités de mon royaume ; et, *comme la cour de Rome soutient ses maximes par toutes sortes de voies au delà des monts, on peut aussi en deçà demeurer dans les sentiments qui ont toujours été suivis, et qui ne sont point contraires à la véritable doctrine chrétienne.* — On fait ici, répond le cardinal [3], beaucoup de discours inutiles sur la thèse que le recteur de l'Université a soutenue depuis peu. Le nonce s'est plaint de ce qu'elle a été affichée, en plein midi, à la porte de son logis, comme par une manière d'insulte, et a fait valoir comme une chose fort habile d'en avoir fait arracher aussitôt les positions sans toucher au portrait de Votre Majesté, prétendant avoir conservé par cette action le respect qui lui est dû et fait paraître son ressentiment. On a mandé tout de même que le recteur s'était déterminé à la soutenir sans en avoir conféré avec les officiers de l'Université ou les procureurs des Nations ; que ceux-ci l'avaient désapprouvé, et qu'il avait fallu négocier pour les en faire convenir, et beaucoup d'autres bagatelles de cette nature, qui ne mériteraient pas d'être relevées, si l'on n'affectait pas de les porter au pape, pour entretenir son chagrin..... Après l'éclat de la thèse du recteur et les circonstances curieuses dont leurs correspondants ont pris plaisir de l'orner, je ne sais s'ils ne croiront pas qu'il y va de l'intérêt du Saint-Siége d'y donner quelque note... Je ferai cependant ce qui

que c'était *au nom de l'Université, nomine Academiæ Parisiensis*, que le recteur les soutenait. » *Journal* de Dangeau, t. Ier, p. 223.

[1] Jourdain : *Histoire de l'Université de Paris aux XIVe et XVIIIe siècles*, p. 261.

[2] 4 octobre 1685. — *Rome*, vol. 291.

[3] 16 octobre 1685.

Digitized by Google

dépendra de moi pour les détourner d'un engagement aussi inutile *et leur faire voir qu'il ne servira qu'à leur attirer de plus grandes contradictions.* — Vous avez bien raison, réplique le roi [1], de dire.... que le nonce du pape aurait plus prudemment fait de ne pas relever une circonstance aussi peu importante qu'est celle de l'affiche qu'il prétend avoir été faite à sa porte de la thèse du recteur de l'Université, d'autant plus qu'il n'en a paru aucune marque, et que, quand même elle aurait été effectivement affichée, ce serait [plutôt] une preuve de la considération qu'on aurait eue pour lui que d'un dessein de l'offenser. »

IV

Si le pape prêtait une attention constante aux nouvelles attaques de la France contre son autorité, il suivait aussi d'un œil vigilant, et quelquefois moins attristé, le mouvement des populations protestantes de ce royaume, au sein desquelles, dans le cours de cette année 1685, il s'opéra, on ne peut le nier, un grand nombre de conversions sincères. Les historiens les plus hostiles à la révocation de l'édit de Nantes attestent unanimement que le roi recommandait les voies de douceur, et que les rapports dont il recevait connaissance ne parlaient pas d'abjurations obtenues autrement. « La conversion générale paraît produite par la grâce divine. Il ne s'agit que d'annoncer les intentions du roi, que d'instruire des gens qui s'empressent à demander d'être instruits. C'est partout une soumission prompte qui semble prévenir les volontés d'un prince dont toutes les entreprises sont favorisées du ciel.... Le roi croyait que, pour un médiocre intérêt pécuniaire, pour écarter ou prévenir quelques troubles domestiques, des gens peu attachés à leur religion l'avaient promptement abandonnée [2]. » Foucault nous apprend lui-même qu'il se plaignait souvent de recevoir des ordres trop indulgents. Quand on lui en adressait d'autres, c'est lui qui les avait provoqués : « Le 5 avril 1685, dit-il, j'ai mandé à M. le chancelier qu'une des principales raisons que les religionnaires opposaient aux missionnaires, est que le roi permettait que l'on fît encore profession de la

[1] 8 novembre 1685. — *Rome*, vol. 294.

[2] Rulhière : *Éclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes*, t. Ier, pp. 292 et 310.

Digitized by Google

R. P. R. dans son royaume.... M. de Croissy ayant proposé d'envoyer en Béarn des ministres pour baptiser les enfants de ce qui reste de religionnaires, je lui ai mandé que, dans la disposition présente d'une conversion générale dans un peu de temps, ce serait exposer ceux qui chancellent et endurcir les opiniâtres que de leur envoyer un ministre qui rassurerait les premiers et confirmerait les autres dans leur opiniâtreté... M. de Torcy m'a envoyé au mois de juillet un arrêt du Conseil portant l'établissement d'un ministre pour baptiser les enfants de la R. P. R., mais je n'ai pas jugé à propos de l'exécuter... Il a encore été fait une chose contraire au bien de la religion, ayant été permis au sieur de la Placette, ministre de la ville de Nay, de sortir du royaume et de vendre ses biens, la plupart des ministres aimant mieux, par le principe d'un faux honneur, sortir du royaume, lorsqu'ils en ont la permission, que d'y demeurer. Ils se convertiraient s'ils étaient obligés de s'éloigner du lieu de leur exercice, sans sortir du royaume et sans pouvoir vendre leurs biens [1]. »

Mais, quelque bienveillantes que fussent les inclinations royales, l'intervention fréquente des magistrats donnait lieu à mille abus. A l'exemple du souverain qui suppléait le pape dans le royaume, les intendants se substituaient aux évêques dans les provinces. Foucault, par exemple, dénonce les évêques de Tarbes et de Lescar qui ne veulent plus se soumettre à sa direction : « M. de Mesplées, évêque de Lescar, dit-il [2], bien loin de m'aider et de prendre part à l'ouvrage des conversions de son diocèse, n'a rien oublié pour les éloigner. Il avait écrit de Paris aux gentilshommes les plus considérables du parti d'entrer dans quelque accommodement, et leur avait offert de ménager en leur faveur, dans l'Assemblée du clergé, sur les points qui leur font peine, et ils avaient si bien pris confiance sur cette promesse qu'ils voulaient attendre la réponse de M. de Lescar avant de se déterminer ; de sorte que, pour réparer le mal, je fus obligé d'assembler au château de Pau les chefs des principales familles de la R. P. R. de Pau, et de leur faire entendre qu'il n'y avait point de tempéraments à espérer sur les articles de notre croyance ; qu'un concile général avait

[1] Pages 117 et suiv.
[2] Pages 124 et suiv.

Digitized by Google

décidé tous les points controversés et établi les véritables dogmes que l'on devait suivre; que le Clergé de France ne pouvait donner atteinte à ses saintes décisions ; que le roi même, comme protecteur de la religion, emploierait son autorité pour les faire observer.. » Puis, chaque jour, le même intendant écrit : *J'ai fait faire* l'abjuration du calvinisme au sieur, etc. *Je fis aussi* plusieurs conversions d'hommes, etc. [1].

Le pape, tenu à l'écart, gémissait de voir que les évêques mêmes n'avaient plus assez d'autorité pour demeurer les chefs de la religion dans leurs diocèses. Mais, s'appliquant à modérer des esprits qui se familiarisaient avec l'idée d'une rupture, il ne négligeait aucune occasion de louer ce qu'il y avait de sincère dans les intentions du roi, et n'approuvait sans réserve que les abjurations obtenues par des moyens évangéliques:

« Le pape, écrit le duc d'Estrées au roi le 4 septembre 1685 [2], loua ensuite extrêmement Votre Majesté sur son application et ses soins infatigables pour la conversion des hérétiques de son royaume, et me conta deux choses que je savais déjà : qu'une ville de Béarn s'était toute convertie en même temps et après avoir fait une procession; et l'autre, que *Votre Majesté avait récompensé les catholiques d'un certain lieu qui avaient mieux aimé loger les gens de guerre que de les laisser mettre dans les maisons des nouveaux convertis....* Nous avons eu la semaine passée, écrit un peu plus tard le même ambassadeur [3], la nouvelle de la conversion de toute la ville de Montauban, dont nous avons fait connaître la grandeur, l'attachement et l'opiniâtreté en tout temps à la R. P. R., ce qu'on regarde comme une espèce de miracle, et a bien renouvelé les louanges de Votre Majesté sur sa piété et son zèle pour la religion. Nous en envoyâmes aussitôt un mémoire à M. le cardinal Cybo pour le faire voir au pape. Il nous manda que Sa Sainteté en avait appris quelque chose et que ce lui serait une grande satisfaction d'entendre le mémoire que nous lui avions envoyé. »

Le nonce à Paris était informé par les ministres et par le roi lui-même des récits qui arrivaient des provinces. « Le roi dit à M. le nonce, à son lever, qu'il avait eu nouvelles que la ville d'Uzès se convertissait tout entière, à l'exemple de Nîmes et de Montpellier, et qu'il ne doutait pas que le pape ne se

[1] Pages 120, 157, etc.
[2] *Rome*, vol. 296.
[3] *Ibid.* — 25 septembre 1685.

Digitized by Google

réjouît fort de ces bonnes nouvelles-là [1]. » Mais Innocent XI n'en refusait pas moins les concessions impossibles que le roi de France exigeait depuis 1682, et montrait clairement qu'il ne consentirait jamais à partager le pouvoir des clefs. Le roi comprenait que la fermeté du pape était invincible, et ses dépêches au duc et au cardinal d'Estrées nous apprennent jusqu'où allait son ressentiment :

« Je vois bien, écrivait-il à l'ambassadeur [2], que ni le bon acheminement que j'ai donné à la conversion générale de tous mes sujets de la R. P. R., qui aura ramené dans peu de temps, je l'espère, *à l'obéissance du Saint-Siége* plus d'un million d'âmes, ni *les heureux succès de mes armes vers les côtes d'Afrique* et les lois que j'ai imposées aux corsaires de Barbarie qui garantiront à l'avenir de l'esclavage tous les chrétiens qui navigueront sous ma bannière [3], ne peuvent pas seulement tirer de Sa Sainteté le moindre témoignage de joie et encore moins la porter à rétablir, par les moyens qu'elle a en mains, la parfaite intelligence qu'elle juge bien être si nécessaire entre le Saint-Siége et moi ; mais, comme je ne me suis proposé, dans tout ce que j'ai fait pour le bien et l'avantage de notre religion, que la satisfaction, après le service de Dieu, de procurer à tous mes sujets un bonheur parfait dans ce monde et dans l'autre, et la gloire de réussir dans une entreprise qui avait paru impossible aux rois mes prédécesseurs, et que personne n'aurait osé me conseiller, si mon zèle pour la religion ne me l'avait inspiré e et n'avait

[1] *Journal* de Dangeau, 9 octobre 1685, t. Ier, pp. 230 et suiv.

[2] 27 septembre 1685. — *Rome*, vol. 296.

[3] On a vu plus haut que le pape accordait une juste part d'éloges aux conversions sincères des protestants français ; il louait également, et dans la même mesure, le châtiment infligé par les vaisseaux du roi aux pirates barbaresques. Seulement, de même qu'Innocent XI n'était pas obligé de croire qu'en convertissant ses sujets Louis XIV fût préoccupé de les faire *obéir* au Saint-Siége, envers lequel il était lui-même si peu docile, de même les expéditions entreprises dans la seule vue d'assurer le libre parcours de la Méditerranée au commerce français n'exigeaient pas du pape une reconnaissance extraordinaire. La chrétienté était défendue en ce moment avec beaucoup de courage, et au prix d'un grand sacrifice d'hommes et d'argent, mais c'était par l'empereur, la Bavière, les Polonais et les Vénitiens et par le pape surtout, qui prodiguait à la ligue les plus généreux subsides. Louis XIV, loin de concourir à la protection de l'Europe, voyait avec regret les défaites des Turcs, et allait bientôt les aider à reprendre une offensive très-menaçante, se conformant en cela à une politique déjà ancienne et aux excitations du cardinal d'Estrées qui lui écrivait, le 28 août 1685 (*Rome*, vol. 294) : Le pape et la cour de Rome sont en joie des succès remportés en Hongrie sur les Turcs. S'ils étaient justes, ils en remercieraient le roi seul, car « *le moindre mouvement du côté du Palatinat* aurait arrêté les plus considérables secours, sans lesquels l'armée de l'empereur avec les troupes de Bavière n'aurait pas été composée de vingt-six à vingt-sept mille hommes ; mais, malgré leur envie et leur malignité, *Votre Majesté en aura tous les mérites devant Dieu et devant les hommes.* » On

Digitized by Google

été fortifié par tant d'heureux succès dont Dieu a toujours béni mes desseins, je vois bien aussi que je ne dois pas m'attendre que Sa Sainteté veuille prendre part à un si grand bien, et que je ne serai redevable de l'heureux succès qu'à Dieu et à ma fermeté, *sans que le Saint-Siége y ait en rien coopéré.* — Les conversions de mes sujets, écrivait-il encore au cardinal d'Estrées le 4 octobre 1685 [1], augmentent de jour à autre, et me donnent lieu d'espérer que, dans peu de temps, j'aurai la satisfaction d'avoir ramené au giron de l'Église presque tous ceux de mon royaume qui en étaient séparés; mais ce qui surprendra le plus toute la chrétienté, c'est que *Sa Sainteté n'ait pas voulu contribuer à un avantage si important à notre religion et au Saint-Siége*, non-seulement par un véritable rétablissement de bonne intelligence avec moi, mais même par les provisions des évêchés qui avaient le plus de besoin de la vigilance de bons évêques, tels que sont ceux que j'ai nommés à Sa Sainteté. »

V

Tels sont les sentiments dont Louis XIV était animé envers le Saint-Siége, lorsque, le 16 octobre 1685, il exécuta son dessein de révoquer l'édit de Nantes. Quels étaient, en toute sincérité, ceux d'Innocent XI pour le roi de France? Le lecteur qui aura donné son attention à ce qui précède, peut déjà s'en rendre compte; s'il a parcouru deux articles consacrés, dans cette *Revue* [2], à divers événements de ce même pontificat, il sait combien ce pape était attaché à la France et à la personne de Louis XIV, et cela, par réflexion comme par sympathie naturelle. Innocent XI voyait dans la France la fille aînée de l'Église, et souhaitait qu'elle marchât toujours au premier rang des peuples européens, mais sans opprimer ni humilier les autres membres de la famille chrétienne. Il estimait et admirait les grandes qualités de Louis XIV, déplorait son orgueil, mais n'éprouvait d'indignation que contre ses conseillers laïques ou ecclésiastiques; et l'histoire des deux cents dernières années prouve maintenant que le mépris de la cour de France pour les avertissements d'Innocent XI, fut aussi funeste à

sait que, précisément en 1688, « un mouvement du côté du Palatinat », c'est-à-dire l'incendie et le pillage de ce malheureux pays furent concertés entre la cour de France et la Porte pour assurer le succès de la politique française.

[1] *Rome*, vol. 296.

[2] *Le pape Innocent XI et la révolution anglaise de 1688* ; 1er octobre 1876. — *La disgrâce de M. de Pomponne* ; 1er janvier 1878.

Digitized by Google

notre pays et à la maison de Bourbon, qu'à l'Église et à la chrétienté tout entière. Mais du moins le désir de contrebalancer l'influence menaçante de la politique française ne lui fit-il pas oublier son devoir de père commun, et ne provoqua-t-il pas parfois la colère et les représailles de Louis XIV? S'il donna au roi Jacques II des conseils opposés à ceux du monarque français, n'était-ce pas pour amener une rupture entre les deux couronnes, et pour assurer le concours de l'Angleterre à la coalition européenne qui se préparait contre la France? Les documents que nous avons déjà publiés, et qui sont tous empruntés, qu'on veuille bien le remarquer, aux correspondances confidentielles des agents français, donnent des réponses satisfaisantes à ces questions. Nous y ajouterons d'autres démonstrations péremptoires, puisées encore aux mêmes sources. Il y avait alors à Rome, depuis plus de vingt ans, parmi les Français placés sous la dépendance de l'ambassadeur, un abbé Hugues Servient, fils d'un ambassadeur à Turin, et neveu du négociateur des traités de Westphalie, qui fut ensuite surintendant des finances. Il avait été envoyé à la cour pontificale par son cousin et parrain, Hugues de Lionne, ministre des Affaires étrangères, et y avait obtenu la charge de camérier secret, que plusieurs papes lui avaient conservée. Profitant de l'accès que ce titre lui donnait au palais, il épiait les secrets, recueillait toutes les nouvelles, toutes les rumeurs vraies ou controuvées, et en adressait un rapport chaque semaine à la cour de France. Rien de plus confus que ses dépêches ; il faut cependant les étudier : les erreurs, les suppositions, les calomnies y abondent; mais avec un peu d'attention on démêle la vérité, l'écrivain se chargeant lui-même de se démentir, de se corriger, de s'accuser. Flatteur du roi et des ministres, de qui il attend toute sa fortune, ingrat envers les souverains pontifes qui souffrent son espionnage, il a cependant quelque chose de la sagacité diplomatique qui distinguait sa famille. Il ouvre des vues nouvelles, et donne des conseils utiles au duc et au cardinal d'Estrées, et même au secrétaire d'État. Il signale les maladresses, les préventions et l'aveuglement des frères d'Estrées, et prédit les échecs de leur politique. Sa clairvoyance et sa sincérité finirent par exciter leur inimitié, et ils obtinrent son rappel en France[1].

[1] La lettre de cachet, sollicitée par le cardinal d'Estrées, ordonnant à l'abbé

Digitized by Google

Or, au commencement de cette année 1685, Servient[1] fit à M. de Croissy un rapport qui fut jugé assez important pour que le ministre le lût au roi[2] ; en voici les principaux passages :

«... Le pape[3] dit tous les jours qu'il n'y a point d'affaire politique où il ne voulût concourir avec le roi ; que ce serait n'avoir pas bon sens que de méconnaître ses grandes qualités qui l'élèvent bien plus au-dessus de tous les autres princes que sa puissance ; qu'il n'estime uniquement que lui seul dans toute la chrétienté ; que s'il était permis d'y établir un monarque unique, qu'il eût pouvoir de le faire et qu'il pût en conscience déposséder les autres, il n'y hésiterait pas un moment ; qu'il n'y a que lui capable d'abattre la puissance des Ottomans ; que lui seul unit la sagesse du gouvernement à la puissance militaire ; qu'il n'y a que ses finances bien réglées, ses troupes bien ordonnées, ses magistrats bien maintenus et ses ministres habiles et fidèles ; qu'il n'y a que lui d'heureux dans ses vues et dans sa famille ; qu'il voit bien que tout le secours qu'on donne aux autres princes est autant de perdu ; *mais qu'enfin il voudrait que Sa Majesté entendît ses raisons sur les affaires ecclésiastiques, et crût que, quand lui pape ne la contente pas, ce n'est que par la seule raison qu'il croit ne le pouvoir sans s'attirer sa réprobation ;* qu'au reste rien n'est possible, rien n'est praticable qu'il n'entreprît pour prouver son affection et son estime paternelle à Sa Majesté ; *qu'on sait en partie, mais non pas entièrement, de quelle manière il a rejeté les propositions de ligue avec ses ennemis, et comme il a embrassé les occasions de les exciter à la paix ou à la trêve*[4], non pas pourtant en leur refusant des secours contre les Ottomans, ce qui aurait été trop fort dans un père commun, s'agissant d'un ennemi de la foi, et tout le Sacré Collége, ceux mêmes qui tâchent de paraître le plus attachés à la France, toute la cour, tout le peuple l'exhortant à ce secours

Servient de rentrer en France et le reléguant dans une de ses abbayes, est du mois d'août 1687. — *Rome*, vol. 304.

[1] J'écris Servient, et non Servien, parce qu'il signait constamment de la première manière. Les écrivains si érudits, qui préparent la nouvelle édition de Saint-Simon, rectifieront sans doute l'erreur où leur auteur est plusieurs fois tombé, et ne confondront pas notre abbé Servient avec un autre abbé du même nom et de la même famille, dont Saint-Simon a raconté la vie et la mort scandaleuses. Ce dernier, Augustin Servient, était fils du surintendant, prieur de Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers à Paris, abbé de Saint-Jouin-de-Marne en Poitou, et de Pierreneuf en Anjou, et mourut en 1716. Le nôtre, Hugues Servient, abbé de Cruas (Viviers) et de Léoncel (Valence), mourut en Dauphiné, le 14 août 1723.

[2] 17 février 1685. — *Rome*, vol. 297.

[3] On voit ici en marge, sur la minute, le mot *lire*, de la main de M. de Croissy.

[4] Peu de temps auparavant avait été conclue la célèbre trêve de 1684, pour vingt ans.

Digitized by Google

d'argent et le prévenant par des exemples ; mais que, hors ces secours, *il les a toujours relancés dans leurs idées par soi-même et par ses ministres, et de manière qu'on a traité à Madrid son nonce de Français et même à Vienne,* et qu'on dit dans Rome qu'il n'a de considération que pour le roi ; qu'il sait bien que des brouillons l'accusent de n'avoir cette considération que par crainte, mais qu'il se soucie si peu de l'honneur mondain qu'il ne se met pas en peine de les désabuser ; qu'il aura toujours les mêmes sentiments, qu'il les conservera jusqu'au tombeau et que, si l'on fait en France des attentats, dit-il, contre son autorité et du Saint-Siége, *il se défendra par des actes sur les matières ecclésiastiques, mais sans jamais y mêler l'intérêt politique ;* en sorte que le roi peut agir librement sur toutes les matières sans croire qu'il prenne des chemins détournés pour exercer son ressentiment, Dieu lui ayant fait la grâce de lui accorder un esprit de distinction qui l'empêchera de confondre les matières ensemble ; en sorte que, dans le même temps qu'il sera contraint d'agir pour les matières ecclésiastiques, il excitera tous les ennemis du roi, s'il en a, de s'humilier devant sa puissance, d'y reconnaître la main de Dieu, de ne point s'occuper de vaines ligues, de ne lui en pas seulement parler, et d'être persuadés qu'il emploiera tous ses soins pour les détruire. Sa Sainteté ajoute... qu'avec tout autre prince elle aurait agi, il y a longtemps, par les voies qu'elle croit être en son pouvoir, et qu'elle l'aurait fait par principe de conscience, mais qu'elle n'a pu se résoudre à la même chose avec le roi ; que ce n'est pas crainte de sa puissance, car elle ne la redoute point, n'ayant à lui opposer qu'un crucifix et connaissant bien l'inégalité de ses forces temporelles, en sorte que, si elle avait le malheur d'être contrainte d'agir, en quoi elle distinguera toujours la personne royale autant qu'elle pourra, et que ce malheur lui attirât la présence du roi en Italie, elle irait le rencontrer en procession, lui déclarer son amour et son estime pour sa personne, son désir de le voir un véritable et premier fils de l'Église et son soutien, et en même temps la nécessité où elle aurait été d'agir pour soutenir les droits du Saint-Siège ; que ce serait là tout l'armement qu'elle ferait et par lequel elle s'assurerait de triompher, parce qu'elle est persuadée au fond que le roi a de la piété. Ce serait là son projet, dit-elle. Quant à ses motifs de n'avoir pas agi, l'un est que le roi a plus contribué que personne à son pontificat malgré une exclusion précédente de ses ministres, et sa naissance et ses biens dans le Milanais ; l'autre[1], que, voyant tant de grâces de Dieu se répandre sur sa personne royale, elle les regarde comme un avis public et secret de devoir suspendre presque jusqu'à l'immobilité, n'étant pas probable qu'un prince si assisté du ciel puisse n'en être pas enfin éclairé sur ces matières, et n'échapper pas, dit-elle, des mains de quelques ecclésiastiques obstinés et prévenus qui l'abusent en ce point : c'est ainsi qu'elle les appelle... »

[1] En marge « Nota », de la main de M. de Croissy.

Digitized by Google

Et le 16 octobre, le jour même où Louis XIV signait le célèbre édit, l'abbé Servient rendait compte à M. de Croissy [1] d'un entretien curieux d'Innocent XI avec l'ancienne reine de Suède. Malgré sa conversion, Christine avait conservé son humeur inquiète et fantasque, et reconnaissait fort mal l'hospitalité coûteuse qu'elle recevait des papes : les revenus qu'elle s'était réservés en abdiquant ne lui étaient pas régulièrement payés, et la Chambre apostolique lui faisait une grosse pension. Elle avait un vif dépit de n'exercer aucune influence sur les affaires, quoiqu'elle offrît tour à tour ses offices à toutes les couronnes. Elle était tantôt espagnole, tantôt française, et Innocent XI usa plus d'une fois de sévérité pour rompre ses intrigues. En ce moment, elle se faisait l'écho de toutes les déclamations protestantes contre Louis XIV, et ses plaintes intéressées auraient obtenu plus de créance, si elle avait en même temps rappelé et flétri l'intolérance des réformés dans tous les pays où les catholiques étaient en minorité. Vainement la reine tenta de surprendre l'approbation du pape, en l'irritant contre Louis XIV : Innocent XI donna une nouvelle preuve de son inébranlable impartialité :

«... Croyant faire sa cour au pape..., » écrit l'abbé Servient, elle « s'enferra d'elle-même dans un discours dont elle ne sortit pas à son honneur. Elle dit au pape que le parlement d'Angleterre ne se séparerait pas sans de fâcheux incidents pour la France. Le pape lui demanda si son discours était fondé sur des notions ou sur l'astrologie ; car il sait que cette princesse s'y abandonne, dont le pape se moque. Elle répondit, sans s'apercevoir de la raillerie, que c'était seulement un jugement sur l'état des conjonctures, la disposition des esprits qu'elle connaissait. Le pape, prenant alors son sérieux, répliqua qu'il serait sensiblement fâché qu'il arrivât aucun succès qui pût brouiller ces deux grands monarques dont l'intelligence était absolument nécessaire pour l'extirpation de l'hérésie, parce que l'hérésie a cela de propre que, si on ne l'éteint, la persécution l'augmente plus qu'elle ne la diminue, et que, le roi d'Angleterre étant d'accord avec un monarque accrédité par une longue expérience d'heureux et glorieux succès, le plus estimé et le plus puissant de ceux qui vivent aujourd'hui, les intérêts de la religion en iraient mieux, et qu'ainsi lui pape devait faire tous ses efforts pour cette union. La reine de Suède répondit : En tenant cette conduite, Votre Sainteté ne viendra pas à bout de son dessein pour la religion. La principale partie de l'Angleterre ne sera jamais catholique, et il y aura toujours des

[1] *Rome*, vol. 297.

Digitized by Google

hérétiques en France, quoi qu'on fasse. La violence qu'on y emploie est monstrueuse, contre l'esprit de l'Évangile, pire que la Saint-Barthélemy, parce que Charles IX n'attaqua que les corps des gens qui se voulaient damner, et que le roi contraint les âmes de ceux qui sont assujettis par une tyrannie toute nouvelle; que plusieurs ont demandé à mourir plutôt que de changer; que plusieurs ont déclaré qu'ils ne se convertissent qu'en apparence et en attendant le temps plus libre; *que lui pape n'avait aucune part dans toutes les conversions; qu'on l'en écartait pour n'y faire paraître que l'autorité royale ou épiscopale, sans la papale*, et qu'il était étonnant comme ces conversions n'étaient pas plus abondantes, parce que le point principal des hérétiques de France était à n'être pas assujettis au pape; et, le roi détruisant par les Propositions du Clergé cette subordination, ils devraient tous se convertir puisqu'il n'y avait plus qu'un parti, en sorte que, si le pape contribuait lui-même à cette destruction par la réunion de la France avec l'Angleterre, il ne ferait autre chose que donner deux ouvertures à la France: l'une, d'inspirer ces mêmes sentiments sur les matières ecclésiastiques à l'Angleterre qui, en revenant de cette manière au giron de l'Église romaine, n'y reviendrait ni sincèrement ni utilement; l'autre, que la France, par cette union, continuerait d'assurer ses intérêts temporels, c'est-à-dire d'usurper la monarchie dans l'Europe... Le pape écouta tout ce discours qu'elle fit comme en fureur et avec cette éloquence emportée qu'elle n'a jamais si abondante que dans de pareils transports. Sa Sainteté la laissa calmer et lui répliqua qu'il pouvait y avoir dans quelques-unes des conséquences qu'elle venait de tirer des réflexions à faire, mais qu'au fond, si l'intérêt de la religion manquait, lui pape l'ayant négligé, le public qui juge par les apparences l'en accuserait; que, de plus, Dieu qui agit et juge simplement n'approuverait pas une conduite si détournée; que, *soit que ces princes corrompissent ou non ses projets par les leurs*, cette corruption douteuse n'était pas un obstacle pour empêcher une action dans une occasion évidente et présente; et que, *bien qu'on ne lui donnât pas la juste part dans l'extirpation de l'hérésie, le moyen de l'avoir selon Dieu était de la louer dans le roi et y contribuer par ses désirs et prières, négligeant son intérêt personnel;* que les Propositions étaient une matière bien différente et que, bien qu'elle fût très-dangereuse, elle n'était pourtant pas comparable à l'hérésie; qu'il fallait déplorer la naissance renouvelée de ces opinions, et se réjouir de la mort prochaine d'une hydre qui avait pensé dévorer toute l'Église, et qui l'aurait dévorée elle-même, toute grande princesse qu'elle était née, sans la grâce efficace que Dieu lui avait faite de tout abandonner pour se soustraire à cette mort; mais ses pauvres peuples n'en étaient pas délivrés comme ceux du roi très-chrétien étaient près de l'être par son heureuse vigilance. Le discours fut terminé par beaucoup de larmes du pape, et cette princesse, qui en resta convaincue, n'eut pas le mot à répondre. »

Digitized by Google

A la même époque, et avant qu'il connût la révocation, Innocent XI défendait encore Louis XIV contre les insinuations malveillantes des étrangers. Lando, envoyé de Venise, et le cardinal Pio, chagré des affaires de l'empereur, l'entretenant de la conversion des Huguenots français, le pape leur dit « avec chaleur et montrant en être bien persuadé : *Il re cristianissimo non lo fa per politica, ma per pieta e per zelo, per il servizio di Dio e per la religione* [1] ! »

Louis XIV parlait du pape avec moins de respect, en communiquant son édit au duc et au cardinal d'Estrées :

«... Comme je vous ai informé, écrit-il à son ambassadeur [2],... du grand nombre de conversions qu'a produit dans toutes les provinces de mon royaume le zèle que j'ai pour l'augmentation de notre religion, je suis bien aise encore de vous dire que Dieu verse si visiblement ses grâces et bénédictions sur les soins que j'apporte à procurer le bonheur parfait de mes sujets, qu'il ne me reste plus aucun lieu de douter qu'ils ne soient bientôt tous retournés au giron de l'Église et que même les plus opiniâtres ne fassent, par une entière soumission à mes désirs, ce qu'on ne pouvait pas attendre sitôt de leur persuasion ; c'est ce qui m'a fait prendre la résolution d'envoyer dans tous mes parlements l'édit dont je vous envoie copie, qui interdit tout exercice de la R. P. R. dans mon royaume, où il est devenu d'autant plus inutile que la cause qui l'avait fait tolérer jusqu'à présent est entièrement cessée. Vous pourrez dire cette nouvelle à ceux qui y voudront prendre part à la cour où vous êtes, *et je m'assure qu'il n'y aura personne, et dans le temps présent et dans les siècles à venir, qui ne soit surpris d'apprendre que, plus il a plu à Dieu de se servir de mon zèle, de mon application, de mon autorité et de tous les moyens que sa divine providence m'a mis en mains pour procurer à son Église les plus solides avantages qu'elle pouvait souhaiter, et y ramener près d'un million d'âmes qui auraient toujours demeuré dans l'erreur, si j'eusse fait de moindres efforts pour les en tirer, Sa Sainteté, bien loin de me donner tous les secours que je me devais promettre en cette occasion d'un pape aussi zélé pour la gloire de Dieu et pour le bien de notre religion,* aime mieux laisser les églises abandonnées de leurs pasteurs dans le temps qu'elles en ont le plus de besoin, que d'accorder des bulles à ceux que je lui ai nommés *et que je sais, par mes propres lumières et connaissances, être les plus capables d'y bien faire leur devoir et de seconder mes intentions.* Vous pourrez en parler en ce sens au lieu où vous êtes, et au cardinal Cybo et à

[1] « Le roi très-chrétien fait cela, non par politique, mais par piété et par zèle, pour le service de Dieu et pour la religion. » — Le duc d'Estrées au roi, 23 octobre 1685. — *Rome*, vol. 296.

[2] Le roi au duc d'Estrées, 19 octobre 1685. — *Ibid.*

Digitized by Google

tous autres qui pourront le rapporter au pape, *afin qu'il n'ignore pas que, s'il y avait quelques Huguenots qui demeurassent encore dans leur obstination, on ne pourrait attribuer ce malheur qu'au peu d'empressement qu'a Sa Sainteté de rétablir une bonne intelligence avec moi*, et aux fâcheuses préventions qui l'attachent à des *bagatelles* et lui font négliger le plus grand et le plus solide avantage qu'on puisse procurer à la religion catholique, apostolique et romaine

Peu de temps après, il écrivait au cardinal d'Estrées [1] :

«... Si la conversion d'un si grand nombre de mes sujets de la R. P. R. et la juste espérance que j'ai de donner dans peu la dernière perfection à ce grand ouvrage, n'est pas capable de dessiller les yeux de Sa Sainteté, on ne doit plus attendre qu'aucune insinuation étrangère lui puisse faire convenir que, *comme notre religion ne peut trouver son agrandissement que dans la puissante protection qu'elle reçoit de moi et dans le bon exemple que je donne à tous les princes chrétiens de ce qu'ils ont à faire pour ce sujet dans leurs États, Dieu veut aussi que, bien loin de me chicaner les justes droits de ma couronne, Sa Sainteté emploie plutôt et verse même abondamment tous les trésors de l'Église que la divine providence lui a confiés*, soit pour exciter mon zèle, soit, s'il est persuadé, aussi bien que tout le monde, *qu'il ne manque rien à celui qui m'anime*, au moins pour seconder mes soins et me donner de nouveaux moyens d'exécuter la volonté divine, qui se sert de moi si efficacement pour l'augmentation de notre religion, et faire ce qu'aucune autre puissance n'aurait osé entreprendre... »

Ces orgueilleuses paroles étaient trop fidèlement transmises par les frères d'Estrées au pape, qui n'en était pas troublé. Innocent XI savait discerner dans le cœur de Louis XIV une fibre encore chrétienne, et ne désespérait pas de voir ce prince triompher de son ambition et de sa vanité, comme il avait vaincu d'autres passions. Au reste, l'édit laissait aux Huguenots français une situation plus favorable que celle des catholiques dans les États protestants : « Il conservait encore dans le royaume, dit Rulhière lui-même, quelque tolérance. Il défendait l'exercice public de la religion protestante; mais il ne touchait point à l'exercice privé. Il permettait aux protestants de demeurer en France, sans pouvoir être troublés sous prétexte de leur religion. Il invitait ceux mêmes qui avaient fui dans les pays étrangers à rentrer dans leur patrie, sous la pro-

[1] 1er novembre 1685. — *Rome*. vol. 294.

Digitized by Google

messe de cette liberté de conscience [1]. » C'est plus tard seulement, et à l'instigation des intendants et de Louvois [2], que des édits et arrêts nouveaux supprimèrent ces concessions et rouvrirent l'ère fatale des rigueurs et des violences.

Mais à l'époque où nous sommes, les relations qui parvenaient à Rome n'informaient le pape et le Sacré Collége que des travaux des missionnaires et des dépenses faites dans toutes les provinces pour procurer aux nouveaux convertis des asiles, des séminaires et des écoles, pour agrandir ou reconstruire les églises. Ainsi, le 25 novembre 1685, le P. de la Chaize écrivait à un de ses confrères [3], pour être redit au pape : « qu'on bâtit de nouveau deux cent cinquante églises et qu'on en agrandit un plus grand nombre pour les nouveaux catholiques, le tout aux dépens du roi qui n'en sera pas quitte pour deux millions de livres déjà déboursés. » Ces nouvelles calmaient par moments les craintes que la France inspirait au pape, et lui rendaient un peu de joie ou d'espoir. Le 27 novembre, le cardinal d'Estrées annonçait au roi qu'Innocent, sous l'impulsion de récits semblables, avait déjà fait préparer son discours au consistoire [4] : « Il avait même désiré qu'on remît à Casoni, qu'il en avait chargé, l'*extrait* d'une fort belle lettre que M. de Bouflers, mon parent et mon ami, m'avait écrite de Bayonne pour m'informer des miracles qui se passaient en ce pays-là, et *du détail de la conduite sage et modérée* dont on avait usé pour procurer ce nombre prodigieux de conversions. » Bien entendu, l'ambassade française ne communiquait au pape que des *extraits* bien choisis de ces dépêches, et l'on peut juger, d'après les paroles du cardinal d'Estrées, qu'il se gardait de dire que M. de Bouflers avait déjà reçu de Louvois l'ordre de faire loger ses troupes de préférence chez les Huguenots, pour hâter leur abjuration. Et, comme le gouvernement aurait traité en criminel d'État un évêque français qui aurait corres-

[1] *Éclaircissements, etc.*, t. Ier, p. 335.

[2] «... Il est certain que cet article de l'édit... cause un grand préjudice aux affaires de la religion, arrêtant les progrès des conversions, et affligeant les nouveaux convertis, auxquels les opiniâtres reprochent qu'ils ont manqué de courage. » *Mémoires* de Foucault, p. 137. — « La dernière clause de l'édit.. nous fait un grand désordre et arrête les conversions. » *Lettre de Foucault à son père* : *ibid.*, p. 145.

[3] *Rome*, vol. 297.

[4] *Rome*, vol. 294.

Digitized by Google

pondu librement avec Rome, et instruit le pape de ce qui se passait dans les diocèses, Innocent XI conserva longtemps des illusions que le roi, mal informé lui-même, contribuait à entretenir. Car Louis XIV, personnellement opposé aux rigueurs, était le premier à se féliciter de l'effet produit par les clauses les plus bienveillantes de son édit; et il s'empressait de s'en vanter au pape, sachant que c'était le plus sûr moyen d'obtenir son approbation :

« J'apprends de toutes les provinces, écrivait-il le 14 décembre 1685 au cardinal d'Estrées, qu'il s'y fait de jour à autre de fréquentes conversions, tant de gentilshommes que d'autres personnes considérables, et dont on ne croyait pas pouvoir vaincre l'opiniâtreté. Cependant les missionnaires marchent dans tous les diocèses qui en ont besoin et travaillent déjà très-utilement à l'instruction des nouveaux convertis, en sorte qu'il n'y a pas lieu de douter que, dans fort peu de temps, il n'y aura aucun de mes sujets qui ne fasse profession de la religion catholique, apostolique et romaine. *Il y en a même déjà beaucoup de ceux qui s'étaient retirés dans les pays étrangers qui reviennent dans mon royaume, et qui avouent que la condition la plus heureuse est celle de vivre sous mon obéissance, en sorte que le nombre des fugitifs sera si peu considérable qu'il n'y aura qu'eux qui s'apercevront de leur malheureuse retraite* [1]... »

VI

Les adversaires politiques de Louis XIV comprirent, avec l'instinct de la haine, quelle faute ce prince venait de commettre, et portèrent leurs plaintes jusqu'à Rome; mais Innocent XI aperçut et marqua aussitôt la limite que l'histoire équitable ne doit pas franchir quand elle juge cet événement. A ceux qui reprochaient au roi de France d'avoir supprimé l'édit de Nantes par un coup de force et d'autorité, il répondit qu'après tout les Réformés ne subissaient que les représailles de leur violence, puisque les édits de 1598 et de 1629 n'avaient été arrachés que par la révolte et la guerre civile. « L'édit de Nantes, a dit Voltaire lui-même, n'était au fond que la confirmation des priviléges que les protestants de France avaient obtenus des rois précédents *les armes à la main;.....* » et le même écrivain ajoute que la Déclaration de Nîmes, en 1629,

[1] *Rome*, vol. 294.

Digitized by Google

n'était qu'un *édit de grâce* et non un traité [1]. Le duc et le cardinal d'Estrées rendirent compte à leur cour de l'accueil fait par le pape à la communication de cette importante nouvelle :

« .... Je lui parlai de l'édit, écrivit l'ambassadeur [2], m'étendant autant qu'il me fut possible sur ce que méritait cette sainte résolution de Votre Majesté, la faisant bien considérer au pape et autant que je le pouvais et que je le devais. A peine avais-je achevé, que Sa Sainteté reprit une partie des choses que je venais de dire, ne se pouvant rien au monde ajouter à la joie qu'elle en témoigna ni aux louanges infinies qu'elle en donna à Votre Majesté, et ce chapitre dura pour le moins une bonne heure;.... qu'il n'y avait rien de plus grand, de plus pieux ni de plus obligeant pour les sujets de Votre Majesté à qui elle avait ouvert le chemin de se sauver, et qu'il ne tiendrait plus qu'à eux de le faire; pour l'Église, pour le Saint-Siége; répéta ce discours diverses fois et avec une très-grande chaleur. Elle me conta qu'un cardinal lui en ayant parlé au consistoire [3], lui avait dit que Votre Majesté avait agi par force; à quoi elle a répondu que cela n'était pas vrai; que Votre Majesté avait purgé son royaume des hérétiques par douceur, par argent et en y employant de grandes sommes; mais que, quand même elle aurait été obligée d'y employer la force, elle aurait fort bien fait de s'en servir; qu'elle voudrait bien savoir si les sujets de Votre Majesté ayant arraché [4] de ses prédécesseurs des édits favorables en

[1] *Siècle de Louis XIV*, chap. XXXVI.

[2] Le duc d'Estrées au roi, 13 novembre 1685. — *Rome*, vol. 296.

[3] C'est-à-dire dans un de ces entretiens particuliers accordés par les papes aux cardinaux qui le désirent, dans la salle même du Consistoire et avant l'ouverture de la séance.

[4] C'est l'exacte vérité, telle qu'on l'a connue dès le premier jour, et telle que l'ont établie toutes les recherches des savants. Voici en quels termes le cardinal d'Ossat, représentant de Henri IV à la cour de Clément VIII, justifiait l'édit de Nantes récemment publié : «... Nous répondions que cet édit ne venait point d'être fait à présent ; qu'il y avait longtemps qu'il s'en était traité et même en l'Assemblée de Rouen ; et, auparavant que la ville d'Amiens eût été surprise par les Espagnols, lorsque la Bretagne tenait encore pour eux,.... les Huguenots s'assemblèrent en armes et tumultuèrent, menaçant de faire la guerre, si Votre Majesté ne leur accordait ce qu'ils ont aujourd'hui ; que dès lors elle fut contrainte de le leur accorder, pour les contenir et éviter la ruine qui fût advenue de leur soulevation en temps si calamiteux, encore que l'homologation en la cour de Parlement et la publication en ait été différée, de façon que jamais roi ne fut si contraint à faire un semblable édit ou autre, comme Votre Majesté avait été forcée à faire celui-ci. Outre qu'il ne fallait pas penser que les autres rois eussent été forcés à endurer telles choses, lors seulement que les Huguenots avaient des armées en campagne, ains la force durait même après les pacifications faites... Par ainsi, Votre Majesté ne laisserait d'avoir été forcée, par la certitude qu'elle avait que ces gens lui remettraient son royaume aux troubles et guerres civiles, si elle ne leur eût accordé ce qui est porté par l'édit, les Huguenots étant gens résolus et cauts, et ayant grand nombre de places fortes et pouvant attendre secours

Digitized by Google

prenant [avantage] des conjonctures [et] de la faiblesse du gouvernement, Votre Majesté n'était pas en droit, se trouvant en état de le pouvoir faire, de se servir de la force et de toutes sortes de moyens nécessaires pour exécuter une si grande résolution. Le pape même me parut en quelque façon irrité du discours du cardinal. »

Le même jour, le cardinal d'Estrées rendait compte au roi d'un entretien qu'il avait eu avec le pape dans la salle du consistoire [1] :

« .. Il me tint, dit-il, près d'une heure sans changer jamais de sujet. J'eus lieu de lui montrer cette sainte et glorieuse résolution dans toutes ses circonstances. Il me parla beaucoup de son côté, et me dit à peu près ce qu'il répéta dans l'audience de M. le duc d'Estrées et qu'il a rapporté très-exactement. Je lui dis qu'une seule action de cette nature suffirait pour immortaliser le nom et la gloire d'un prince. Il en convint comme moi. Je lui citai quelques faits historiques des empereurs, dont je lui fis la comparaison et marquai la différence avec celui-ci, dont il demeura convaincu. Enfin je l'excitai en peu de paroles à se réunir tout à fait à Votre Majesté dont il faisait le panégyrique, dont il exaltait la sagesse, la valeur, dont il reconnaissait la véritable piété dans ce dessein que,

d'Angleterre, d'Allemagne et Suisse, comme ils ont toujours eu ; outre que tous les catholiques mal contents ou mal vivants, prévenus en justice, avaient accoutumé de se mettre de leur côté en telles occasions pour piller et voler les prêtres les premiers, et les églises et monastères. » — Au roi, 28 mars 1599. *Lettres*, t. III, p. 327, édit. 1708. — L'édit de Nantes, disait M. l'avocat général Desjardins, dans son discours de rentrée à la Cour de Cassation, le 3 novembre 1877, « en même temps qu'il accordait expressément aux calvinistes de très-fortes garanties et un certain nombre de priviléges, leur laissait deux cents villes que les traités et la guerre avaient mises entre leurs mains ; une centaine de ces places pouvaient supporter un siége. Le roi venait de prendre et gardait à sa charge l'entretien des fortifications et la solde des garnisons : il allait affecter annuellement à cette dépense cinq cent quarante mille livres et s'était engagé à ne nommer gouverneurs que des Huguenots ayant obtenu l'agrément des Églises : ceux-ci pouvaient tenir non-seulement des consistoires, des colloques et des synodes, mais encore des assemblées politiques.... » qui donnèrent lieu « aux assemblées séditieuses du règne suivant, à la déclaration républicaine qui précéda la première guerre civile, aux révoltes de 1621, de 1625 et de 1627, aux terribles siéges de Montauban et de La Rochelle.. Les Huguenots, irrités contre leur coreligionnaire, étaient toujours prêts à se soulever ; l'Assemblée de Saumur avait montré le plus vif mécontentement en avril 1597 ; l'Assemblée de Chatellerault avait refusé au roi, pour l'aider à reprendre Amiens, les troupes dont disposait le corps des Églises réformées ; enfin Bouillon et la Trémoille, Henri IV en avertissait lui-même Sully, poussaient les calvinistes à prendre ouvertement les armes. L'édit de Nantes calma cette effervescence, préserva le pays de la guerre civile pendant plus de vingt ans, etc..»

[1] *Rome*, vol. 294.

Digitized by Google

depuis dix ans, elle avait conduit par un mouvement de zèle contre les règles apparentes, s'il faut ainsi dire, de la prudence humaine qu'elle gardait si exactement dans ses autres entreprises, et je lui en particularisai les raisons. Je lui montrai que le contre-coup des atteintes qu'elle donnait au calvinisme dans son royaume, et *l'aversion déclarée contre cette secte retombait sur les hérétiques d'Angleterre et donnait moyen à ce roi d'y relever la religion et la fortune des catholiques.* Il me protesta plusieurs fois qu'il ne souhaitait rien plus ardemment au monde que *la salute delle anime per la gloria di Vostra Maesta* [1].. »

On remarquera le soin qu'eut le pape de ne pas paraître entendre l'imprudente observation du cardinal sur les affaires d'Angleterre. Il ne fallait cependant qu'une intelligence médiocre pour prévoir les périls auxquels les événements de France allaient exposer les catholiques anglais et le nouveau roi. La maladresse est le trait particulier du cardinal d'Estrées, et sa faveur s'explique seulement par son habitude de flatter les passions de sa cour, au lieu de l'éclairer et de la conseiller. Mais Innocent XI savait combien il serait inutile et même dangereux, dans cette crise qu'il n'avait pas provoquée, de montrer de l'irritation contre Louis XIV. Il avait depuis quelque temps déjà résolu de le féliciter de l'abjuration d'un si grand nombre de ses sujets hérétiques. La communication qu'il recevait de l'édit du 16 octobre l'affermit dans son dessein. Il ne faut donc pas croire, avec d'excellents historiens [2], que le pape aurait *affecté d'abord de garder le silence,* et qu'il attendit *deux mois* pour répondre à Louis XIV. La vérité est que, le 13 novembre, le cardinal d'Estrées disait à sa cour [3] : « Avant qu'on eût la nouvelle de l'édit, Sa Sainteté avait déjà résolu d'écrire un bref à Votre Majesté pour se réjouir avec elle des conversions sans nombre de ses sujets à la foi catholique. Il doit être envoyé par cet ordinaire, et l'on assure qu'il est conçu dans les termes les plus honorables dont on se pouvait servir pour répondre à ce que son zèle et sa piété méritent. » Le bref est, en effet, daté du même jour, et ainsi conçu [4] :

[1] « Que le salut des âmes pour la gloire de Votre Majesté. »
[2] M. Dareste, t. V, p. 565.
[3] *Rome,* vol. 294.
[4] Cette traduction a été faite pour le roi ; voici le texte : « Carissime in Christo fili noster, etc. Cum præ cæteris illustribus documentis quæ ingenitam Ma-

Digitized by Google

« Entre toutes les preuves illustres que Votre Majesté a données de sa piété naturelle, il n'en est point de plus éclatante que le zèle vraiment digne du roi très-chrétien qui l'a portée à révoquer toutes les ordonnances rendues en faveur des hérétiques de votre royaume, et à pourvoir comme elle a fait par de très-sages édits à la propagation de la foi catholique, ainsi que nous l'avons appris de notre cher fils le duc d'Estrées, votre ambassadeur auprès de nous. Nous avons cru qu'il était de notre devoir de vous écrire ces lettres pour rendre un témoignage authentique et durable des éloges que nous donnons aux beaux sentiments de religion que votre esprit fait paraître, et vous féliciter sur le comble de louanges immortelles que vous avez ajouté par cette dernière action à toutes celles qui rendent jusqu'à présent votre vie si glorieuse. L'Église catholique n'oubliera pas de marquer dans ses annales une si grande œuvre de votre dévotion envers elle et ne cessera jamais de louer votre nom. Mais surtout vous devez attendre de la bonté divine la récompense d'une si belle résolution, et être bien persuadé que nous ferons continuellement pour cela des vœux très-ardents à cette divine bonté. Notre vénérable frère l'archevêque évêque de Fano vous dira le reste, et nous donnons de bon cœur à Votre Majesté notre bénédiction apostolique. Donné, etc. »

M. Dareste a raison de trouver *assez vague* [1] ce bref, qui ne satisfit pas Louis XIV. Innocent XI voulait bien reconnaître ce qu'il y avait de vraiment louable dans le zèle de ce prince contre l'hérésie, mais non pas engager sa responsabilité dans une entreprise où, comme il le disait à un cardinal, on ne lui avait pas offert *sa juste part*, et à laquelle il avait déclaré ne vouloir contribuer que par *ses désirs et ses prières*. Les me-

jestati Tuæ pietatem abunde declarant maxime excellat eximius ille regeque christianissimo dignus plane zelus, quo strenue incensus faventes istius regni hæreticis constitutiones penitus abrogasti fideique orthodoxæ propagationi sapientissimis editis decretis egregie consuluisti, sicuti nobis exposuit dilectus filius nobilis vir dux d'Estrées, tuus apud nos orator, officii esse nostri duximus splendido ac mansuro hoc litterarum nostrarum testimonio, inclytam animi tui religionem effuse commendare, quemque rebus hucusque a te præclare gestis insigni hujusmodi facto immortalium laudum cumulum adjecisti, impense tibi gratulari. Recensebit profecto suis in fastis catholica Ecclesia tam grande tuæ erga ipsam devotionis opus, nomenque tuum non interituris præconiis prosequetur. Uberem vero in primis a divinâ bonitate præstantissimi consilii retributionem polliceri tibi merito poteris, persuasumque habere non omissuros nos enixa ad eamdem bonitatem in hunc scopum vota continenter effundere. Cætera a venerabili fratre Angelo archiepiscopo episcopo Fanensi cognosces, dum Majestati Tuæ apostolicam benedictionem amantissime impertimur. Datum, etc. » — *Rome*, vol. 297.

[1] T II, p 565.

Digitized by Google

neurs ecclésiastiques, dont le roi de France suivait les conseils, justifièrent bientôt la défiance du pape :

« L'édit de Nantes révoqué, raconte le témoin le mieux informé [1], M. de Paris ordonna aux curés de cette grande ville d'envoyer leurs ecclésiastiques chez les Huguenots de leurs paroisses, pour tâcher de les ramener. Non content de cette précaution, il assembla sept à huit cents confesseurs ou prédicateurs qu'il distribua dans les provinces, selon le besoin qu'elles en avaient. Ces missionnaires ne furent pas tous fort bien reçus, parce que les évêques et archevêques, *du moins la plupart, étaient jaloux et indignés que M. de Paris, prenant des airs de patriarche, les leur eût envoyés sans qu'ils les eussent sollicités.* Il y eut des prélats qui les renvoyèrent sur le champ, prétendant qu'ils avaient chez eux plus de monde qu'il ne leur en fallait pour instruire les Huguenots. L'évêque de Viviers, homme à l'antique et qui, comme vieux soudard qu'il avait été autrefois, portait encore une cravate avec des rubans rouges, ayant ouï le compliment du harangueur missionnaire, lui répondit en patois du pays; et, comme le harangueur supposait que le bon prélat qui, depuis un long temps, n'était point revenu à Paris, avait désappris le français, lui parla ensuite en latin : Si vous et mes peuples, lui dit l'évêque en colère, ne vous entendez pas, que venez-vous faire ici, sots que vous êtes! »

Le cardinal Grimaldi, archevêque d'Aix, étant mort le 4 novembre, le roi désigna aussitôt pour lui succéder l'intrigant Daniel de Cosnac, évêque de Valence, l'un des prélats les plus compromis de 1682, sachant qu'il ne serait pas accepté par Innocent XI, et se créant une nouvelle occasion de reprocher au pape tant d'églises laissées sans pasteurs ! Les lettres du cardinal d'Estrées nous montrent les perplexités du souverain pontife, et ses préventions en faveur de Louis XIV, toujours rebutées par de nouvelles offenses :

« Les sentiments, écrivait ce prélat, que le pape témoigna dans le consistoire et dans l'audience de M. le duc d'Estrées ont continué depuis, toute la semaine. Votre Majesté verra par la copie de deux billets que j'ai reçus de M. Glorri [2], de quelle manière il s'en expliqua avec les trois principaux ministres auxquels il donna audience le mercredi, et les diligences que j'avais faites pour l'exciter à prendre les moyens les plus prompts d'ajuster tous ses différends avec Votre Majesté. Comme ils avaient été témoins de ses plaintes en plusieurs occasions, et qu'ils n'avaient entendu jusqu'à cette heure de lui des louanges de Votre Majesté sans quelque

[1] *Mémoires* du chanoine Le Gendre, pp. 63 et suiv.
[2] Prélat romain, espion pensionnaire de la France.

Digitized by Google

mélange de chagrin, ils revinrent étonnés de tout ce qu'il leur avait dit sur son sujet avec tant d'ardeur qu'il semblait avoir changé de naturel, ou avoir été emporté par une espèce d'enthousiasme. J'ai fait toutefois remarquer au cardinal Sainte-Cécile que son naturel ne s'était pas entièrement démenti dans la réponse qu'il fit sur la provision des Églises [1]; mais il m'a dit que cette exception ne fut alléguée en ce temps-là que fort faiblement. Le pape a tenu de semblables discours tout le reste de la semaine. Encore hier, il parla de la même sorte à M. l'abbé d'Hervault [2], et à l'abbé Scarlati. Le cardinal Cybo ne le vit pas, mais il l'avait trouvé également satisfait avant-hier. Comme, sans demander directement des démonstrations publiques de la part du palais, la résolution de Votre Majesté étant si glorieuse et si éclatante en elle-même qu'elle n'a pas besoin d'être relevée par ces apparences, j'avais voulu seulement insinuer au cardinal Cybo que, pour l'honneur de Sa Sainteté, elle devait marquer, par quelque chose de singulier, un événement si avantageux au Saint-Siége et qui signalait son pontificat, le cardinal Cybo m'a dit que le pape y entra presque de lui-même et convint avant-hier avec lui qu'il fallait donner ces témoignages publics de sa joie et de sa satisfaction avec tout l'éclat possible. Il chargea ce ministre de parler au maître des cérémonies et d'examiner ce que ses prédécesseurs avaient fait en de pareilles conjonctures.... Le cardinal Cybo croyait l'arrêter aujourd'hui avec Sa Sainteté, mais elle a voulu attendre le retour d'un des maîtres de cérémonies qui est absent, et le cardinal Cybo vient de me faire savoir qu'il ne l'avait pas pressée davantage sur les choses qu'il avait à lui proposer, parce qu'elle lui avait paru d'une humeur sombre et chagrine : il trouve assez souvent ces sortes d'inégalités. Le pape cependant lui a déclaré qu'il songeait à faire quelque éloge de cette grande action dans le premier consistoire, que nous aurons lundi très-assurément. La part qu'il en donnera aux cardinaux précède ordinairement les autres choses et n'a lieu que dans des rencontres fort singulières. Nous attendrons le résultat de leurs consultations sans marquer aucun empressement, et nous nous préparerons cependant à remercier Dieu solennellement d'un si grand bien qu'il a procuré à l'Église, par le zèle de Votre Majesté, dans les Églises nationales; mais nous croyons devoir attendre que le pape ait commencé. *J'ai fait suggérer beaucoup de singularités qu'on peut pratiquer en exécutant les ordres que le pape donnera*, qui rendront ces démonstrations encore plus particulières [3]... — Le pape devait être pressé sur la vacance des évêchés de France, dont

[1] Voici cette réponse :... *Tutto quello che si puol fare, faremo ; tutto quello che si puol dissimulare, dissimularemo; ma fare vescovi quelli che sono sospetti di cattiva dottrina, non è possibile.* — « Tout ce qui se peut faire, nous le ferons; tout ce qui se peut dissimuler, nous le dissimulerons; mais faire évêques des gens suspects de mauvaise doctrine, ce n'est pas possible. »

[2] Auditeur de Rote pour la France.

[3] Le cardinal d'Estrées au roi, 20 novembre 1685. — *Rome*, vol. 294.

Digitized by Google

le nombre est augmenté par celles d'Aix et de Soissons, mais son incommodité [1] éloignera les audiences de ceux qui s'en devaient charger, et d'ailleurs le cardinal Cybo, ayant touché depuis quelques jours cette matière seulement en passant, n'y trouva pas une bonne disposition, et le pape lui rebattit encore, ainsi qu'il avait déjà fait, la thèse du recteur de l'Université, comme un renouvellement du déplaisir que les Propositions lui ont donné. Son humeur exagère tous les petits dégoûts qu'il reçoit, et ne fait pas réflexion sur les grands et justes sujets de plainte qu'il donne [2]. »

La réponse de Louis XIV au bref du 13 novembre laissa voir qu'il attendait davantage :

« Très-Saint Père, disait-il, nous avons reçu avec bien de la joie le bref de Votre Sainteté et entendu avec le même plaisir tout ce que le sieur archevêque évêque de Fano, votre nonce extraordinaire, nous a dit de bouche pour nous exprimer les véritables sentiments de Votre Béatitude sur ce que nous avons fait depuis quelques années pour ramener nos sujets de la R. P. R. à l'Église catholique, apostolique et romaine, et principalement sur l'édit que nous avons fait publier en dernier lieu pour l'entière extirpation de l'hérésie, qui était tolérée depuis si longtemps dans nos États. Quoique nous ne nous soyons proposé, dans l'application que nous continuons de donner à la perfection de ce grand ouvrage, que la satisfaction de voir servir Dieu dans la pureté de notre sainte religion, dans tous les lieux où s'étend la puissance qu'il nous a mise en main et qu'il a si fort augmentés sous notre règne par tant de prospérités et de bénédictions dont la divine providence l'a comblé jusqu' à présent, nous sommes néanmoins d'autant plus sensible aux témoignages que Votre Sainteté nous donne de la part qu'elle prend à l'heureux succès de cette résolution, que la haute estime que nous avons pour sa vertu, son zèle et sa piété nous a toujours fait souhaiter son approbation dans tout ce que nous avons entrepris pour le bien et l'avantage de l'Église, et que *nous serons très-aise qu'elle y veuille contribuer par tous les moyens que Dieu lui a confiés; c'est aussi ce que nous espérons de l'affection paternelle de Votre Béatitude*, et le respect filial que nous avons pour elle *nous fera partager avec plaisir tout le mérite* que peut donner un si grand accroissement à l'Église romaine, au règne de laquelle nous prions Dieu, Très-Saint Père, etc. [3]. »

[1] Innocent XI souffrait de plusieurs infirmités graves, rendues encore plus douloureuses par le travail et les austérités. Il était alors en proie à une de ces crises, qui le retenaient des mois entiers dans son lit. D'un autre côté, connaissant la faiblesse de son premier ministre le cardinal Cybo, il ne lui laissait de pouvoir que pour le gouvernement des États romains, et il portait presque seul tout le poids des affaires extérieures.

[2] 27 novembre 1685. — *Rome*, vol. 291.

[3] 7 décembre 1685. — *Ibid.*

Digitized by Google

Ses lettres au cardinal d'Estrées révèlent un dépit et un courroux croissants :

« J'avais, écrit-il le 6 décembre[1], beaucoup de raison de croire que Sa Sainteté ne se contenterait pas de m'en témoigner la joie par des brefs et par des expressions de son nonce, mais qu'elle se serait servie d'une si favorable conjoncture et si utile à la religion catholique, apostolique et romaine pour établir avec moi une bonne intelligence et une très-étroite union; j'aurais même tout sujet d'espérer que, *quand je lui demanderais de confirmer par des grâces tout ce que je crois posséder avec justice et comme des droits attachés à ma couronne*, Sa Sainteté ne devrait pas faire de difficulté, dans cette occasion, de se servir du pouvoir et des trésors que Dieu lui a confiés pour faciliter en tout ce qui dépend d'elle l'achèvement de ce grand ouvrage. Je vois bien cependant que vous lui avez insinué sur ce sujet tout ce qui pouvait être capable d'exciter son zèle, et, si vos remontrances ne produisent aucun fruit, il n'en faut plus attendre sous ce pontificat. » — Je pourrais être content[2], « si Sa Sainteté accompagnait les éloges qu'elle donne à ma résolution de la justice qu'elle me refuse depuis si longtemps au moins sur les évêchés vacants de mon royaume, où l'application des évêques est d'autant plus nécessaire que c'était dans ces diocèses où il y avait un plus grand nombre de gens de la R. P. R. qui, étant nouvellement convertis, ont aussi plus besoin d'instruction. Je m'assure que ma réponse au bref du pape, que je vous ai envoyée par l'ordinaire dernier, vous donnera lieu de faire encore quelques tentatives pour porter Sa Sainteté à faire ce que demandent de lui le bien et l'avantage de la religion et la considération qu'il devrait avoir pour moi. Je vois bien aussi qu'il n'y a personne raisonnable qui l'approche qui ne l'excite à faire, en cette occasion, tout ce qui dépend de lui pour rétablir une bonne intelligence avec moi; mais, s'il ne veut pas profiter d'une conjoncture si favorable, je ne laisserai pas de continuer mes soins pour l'achèvement de cet ouvrage.... — Il y a... lieu de croire[3] que les commencements d'une légère indisposition n'auraient pas été capables d'apporter quelque retardement à ces réjouissances publiques, si Sa Sainteté eût été aussi pénétrée qu'elle l'a dû être d'un si grand événement et si avantageux au Saint-Siége. »

VII

Les nouvelles que le pape recevait d'Angleterre n'étaient pas de nature à dissiper ses inquiétudes. M. d'Adda y était

[1] 7 déc. 1685. — *Rome*, vol. 294.
[2] 14 décembre 1685. — *Ibid.*
[3] 27 décembre 1685. — *Ibid.*

Digitized by Google

arrivé, sans suite, sans titre ostensible, et avec toutes les précautions propres à ménager les lois existantes et les préjugés des Anglais. Ce prélat, et le vicaire apostolique Leiburn, étaient devenus aussitôt les conseillers et les guides des catholiques modérés, qui suivaient les inspirations du cardinal Howard. Mais les instructions du souverain pontife et leur prudence personnelle échouèrent, dès les premiers temps, contre le parti exalté, à la tête duquel étaient Jacques II, le jésuite Petre et l'ambassadeur de France. Le cardinal d'Estrées, en annonçant à sa cour le départ de M. d'Adda, avait signalé la sagesse des ordres qu'il emportait, et s'en irritait déjà, ne doutant pas que cette modération ne déplût à Louis XIV. « On m'assure encore, écrivait-il [1], que sa mission ne passera pas les compliments. Il fera peu de séjour à Londres. Je pourrais croire cependant qu'il aurait ordre *d'exhorter le roi d'Angleterre à une conduite qui, par de plus grands ménagements que celle du feu roi son frère, contribue, selon le sens de Sa Sainteté, au maintien de la tranquillité générale. Mais le roi d'Angleterre connaît apparemment assez ses véritables intérêts pour donner peu de créance à des instructions qui ne conviendraient pas...* » Jacques II, sous l'inspiration du roi de France, prit aussitôt le contre-pied de ce que souhaitait le souverain pontife. Sans attendre que le parlement eût modifié la législation en vigueur, il demandait que M. d'Adda étalât aux yeux de tous l'appareil de nonce apostolique [2], et que l'habit de tous les ordres religieux fût porté publiquement dans ses États. Il exigeait impérieusement d'Innocent XI un titre d'évêque et bientôt un chapeau de cardinal pour le P. Petre, et désignait pour ambassadeur auprès du Saint-Siége le comte de Castlemaine, mari d'une maîtresse de Charles II [3], l'un des hommes les plus décriés des trois royaumes, qui alla bientôt désoler Rome par ses insolences et ses folies. Avant d'en venir à ces extravagances et à tant d'autres qui préparèrent la ruine de la meilleure des causes, Jacques II avait convoqué son parlement, avec lequel le pape

[1] 9 octobre 1685. — *Rome*, vol. 294.

[2] Le pape refusa longtemps et offrit d'accréditer seulement M. d'Adda comme représentant d'un prince italien, donnant à la fois le précepte et l'exemple du respect pour le génie formaliste de la nation anglaise.

[3] La duchesse de Cleveland.

Digitized by Google

désirait si vivement qu'il établît une parfaite intelligence. C'était précisément cette union que Louis XIV redoutait le plus, et les événements qui venaient de s'accomplir en France produisirent en Angleterre l'effet le plus contraire aux vœux du pape et à la prospérité du nouveau règne. Le 19 novembre 1685, quand le parlement tint sa première séance, les lords et les communes étaient profondément agités par la nouvelle de la révocation. L'édit du 16 octobre circulait de main en main avec la harangue adressée au roi, le 14 juillet précédent, par l'évêque de Valence [1], et l'on se montrai surtout, avec indignation, le passage que nous avons cité plus haut. On sait ce qui suivit. Jacques II rompit bientôt avec son parlement, et s'engagea dans la route qui devait le mener à Saint-Germain. Aussi n'est-on point étonné de lire, dans les lettres des frères d'Estrées [2], pendant tout le mois de décembre, que le pape, sous la double influence de ces nouvelles et de la maladie, était d'une *tristesse profonde, d'une mélancolie extrême, surprenante* [3]. L'ambassadeur français voyait encore ajourner ce signe public de joie que le roi souhaitait avec impatience. « Toute l'application de cette cour, écrit le cardinal, se réduit présentement à bien étudier l'état de la personne du pape, et à pénétrer les particularités de son indisposition, qu'on traite, ce me semble, trop mystérieusement pour n'être pas de quelque conséquence. » Le même prélat cherchait à emporter cette décision par surprise et presque de force. Il racontait au roi les artifices auxquels il descendait pour vaincre l'hésitation de la cour pontificale.

[1] Elle avait été blâmée, même à la cour de France. « Il y eut des gens, dit le marquis de Sourches, qui trouvèrent à redire en plusieurs endroits de cette dernière harangue. » *Mémoires*, t. Ier, p. 218. Juillet 1685.

[2] 11, 18, 25 décembre 1685. — *Rome*, vol. 294.

[3] C'est vers le même temps que madame d'Hamilton, depuis duchesse de Tyrconnel, étant sur le point de partir pour Londres, dit à Gourville que le roi Jacques ne manquerait pas de lui demander ce qu'il pensait des grands projets pour le rétablissement de la religion catholique en Angleterre. « Je la priai, raconte Gourville, de lui dire en ce cas-là que, si j'étais pape, il serait déjà excommunié, parce qu'il allait perdre tous les catholiques d'Angleterre ; que je ne doutais pas que ce fût l'exemple de ce qu'il avait vu faire en France qui lui servait de modèle, mais que cela était bien différent ; qu'à mon avis il aurait dû se contenter de favoriser les catholiques en toutes rencontres pour en augmenter le nombre, et laisser à ses successeurs le soin de remettre peu à peu l'Angleterre tout à fait sous l'obéissance du pape. » *Mémoires* : collection Petitot, 2e série, p. 498.

Digitized by Google

A la fête de Noël, le pape entendit la messe et communia dans sa chambre; il se leva quelques instants, mais il ne put assister à l'office, après lequel il est d'usage que les cardinaux prennent ensemble un repas offert par le souverain pontife. Cinq membres seulement du Sacré Collége s'assirent à la table préparée pour un beaucoup plus grand nombre, et dont les restes, par un ordre sépcial d'Innocent, furent envoyés aux pauvres :

« Cette sorte de souper, écrit le cardinal d'Estrées [1], est précédé d'une musique où l'on chante quelques vers composés en l'honneur de la fête que l'on va célébrer. Les étrangers de toute nation ne manquent point de se trouver à l'un et à l'autre; et, quoique le nombre des cardinaux fût petit, la foule des assistants se trouva très-grande. Après qu'on eut desservi, comme nous demeurâmes quelque temps assis, je crus que je ne pouvais rien dire de mieux, au milieu de tant de spectateurs, que de lire un article du billet du P. de la Chaize au P. Fabri, dont je joins la copie à cette lettre. Je dis donc à mes confrères qu'ils seraient bien aises d'entendre l'article [2] d'une lettre qu'on avait reçue par le dernier ordinaire, et de la vérité duquel on ne pouvait douter, puisqu'il était de la main du confesseur de Votre Majesté. Je l'exprimais en italien en le lisant, et le prononçais à haute voix, afin qu'il fût entendu de tout le monde; et j'eus le plaisir de voir en même temps l'assemblée remplie d'admiration et un murmure mêlé de surprise, d'étonnement et d'applaudissement. Les cardinaux se récrièrent sur ces merveilleux événements, et j'ajoutai en me levant : Allons-nous-en remercier Dieu à la chapelle, *en attendant les Te Deum et toutes les marques que le pape a résolu de donner de sa joie.* »

Il fallut attendre longtemps ces démonstrations publiques, qui ont du prix quand elles ne sont pas ainsi mendiées, et qu'elles expriment l'émotion commune et spontanée du souve-

[1] 25 décembre 1685. — *Rome*, vol. 294.

[2] Le voici : «... La meilleure nouvelle que je puisse vous donner de ce pays-ci est que nous n'avons presque plus d'hérétiques; qu'il s'en est converti depuis trois mois six à sept cent mille; qu'on envoie de tous côtés des missionnaires pour les bien instruire; que notre compagnie en fournit pour sa part cinq ou six cents; qu'on bâtit de nouveau deux cent cinquante églises, et qu'on en agrandit un plus grand nombre pour les nouveaux catholiques, le tout aux dépens du roi, qui n'en sera pas quitte pour deux millions de livres déjà dépensés. Priez Dieu qu'il le conserve longtemps pour le bien de l'Église. Il y a plus de cent cinquante ministres convertis, et il n'y a plus, dans tout le royaume, ni temple ni ministre hérétique. Seize ministres firent, la semaine passée, tous ensemble abjuration d'hérésie à Montpellier, etc..... 25 nov. 1685. » — *Rome*, vol. 297.

Digitized by Google

rain et des sujets, comme il arriva souvent sous ce même pontificat, par exemple après la levée du siége de Vienne et tant d'autres victoires remportées sur les Turcs. « ..... Je m'assure, écrivait encore le roi [1] le 11 janvier 1686, que la continuation des abjurations qui se font incessamment dans toutes les provinces de mon royaume vous donne occasion d'exciter le zèle de Sa Sainteté à me donner les mêmes témoignages de satisfaction et de joie que les plus saints papes ont fait en de moindres occasions... » Et le cardinal répondait au roi [2] : Le cardinal Cybo a dit « que ces démonstrations devant être précédées par le discours que le pape voulait faire dans le consistoire, on ne pouvait rien commencer que cette démarche n'eût ouvert le chemin ; que, sur cela, la résolution du pape était constante et qu'il souhaiterait de le trouver aussi bien disposé sur les autres choses. Il a même ajouté qu'il avait écrit au nonce de France, par ordre de Sa Sainteté, qu'elle donnerait part aux cardinaux, dans un consistoire, de ce grand et merveilleux ouvrage, et ferait exécuter ensuite les autres choses ; qu'on avait jugé à propos de lui donner cet avis, afin qu'on ne pût croire en France que le pape eût changé de sentiment ou se fût refroidi..... Nous verrons si le pape, recommençant à voir ses ministres, réglera bientôt cette affaire pour laquelle il ne faut qu'une simple expression de sa volonté. »

Enfin Innocent XI indiqua un consistoire pour le 18 mars. Encore souffrant et fatigué, il fit prévenir les cardinaux qu'il ne pourrait, suivant l'usage, les entretenir en particulier avant la séance. Il y parut « avec un assez mauvais visage, » et prononça en latin une courte allocution, dont l'exorde rappelait la dernière campagne entreprise contre les Turcs. Après avoir donné la première place à ce sujet, qui importunait toujours le roi de France et ses ministres à Rome, le pape félicitait Louis XIV de son zèle pour la conversion des hérétiques. Voici ce discours :

« Vénérables frères, vous savez déjà les victoires remportées par les armes chrétiennes pendant l'année qui vient de s'achever, notre cruel ennemi vaincu et dispersé en Hongrie, dans le golfe de Mes-

[1] Au cardinal d'Estrées. — *Rome*, vol. 294.
[2] 22 janvier 1686. — *Rome*, vol. 299.

Digitized by Google

sénie, et de puissantes forteresses prises d'assaut sur lui. Votre insigne piété a déjà rendu grâce au Dieu des armées, et en public et en particulier, de ces glorieux triomphes de l'Église, dont quoiqu'indigne nous sommes le chef: nous n'y insisterons pas davantage aujourd'hui. Mais nous tenons à vous dire quelques mots d'une action illustre de notre très-cher fils, Louis, roi très-chrétien, dont nous a informé son ambassadeur, le noble duc d'Estrées, et qui ajoute une joie infinie à notre tendresse paternelle pour le roi de France et pour son royaume si florissant. Le Seigneur a montré les merveilles de sa miséricorde en donnant à ce prince le pouvoir de faire disparaître en peu de temps les abominations de l'impiété, et, par un admirable changement, de délivrer presque entièrement ce pays de la superstition que des hommes criminels y avaient apportée dans le siècle dernier, et qui avait déchaîné sur ces peuples les malheurs de la guerre civile, en exposant au plus grand péril la foi de cette grande nation et même son intégrité. Notre cher fils ayant abrogé les édits que des traîtres hérétiques avaient arrachés à ses ancêtres les rois très-chrétiens, au milieu des ardeurs et des dangers de la guerre, et les ayant remplacés par des ordonnances qui défendent à ces sectaires l'usage de leurs temples et la liberté de leurs assemblées, Dieu a manifesté sur eux sa puissance; suivant les promesses de sa miséricorde, il leur a donné des cœurs nouveaux qui leur ont montré l'accomplissement de la volonté divine dans la soumission à leur prince, et il leur a fait quitter, pour revenir à la vérité catholique, l'erreur dans laquelle ils étaient nés et avaient été nourris. Les témoignages éclatants que le roi très-chrétien vient de donner de son zèle et de sa piété lui donnent un titre à nos louanges et à celles de toute cette assemblée, prémices de celles que lui décernera la postérité tant que durera le souvenir de ce grand acte. En attendant, adressons au père des lumières nos instantes supplications afin qu'il inspire chaque jour à ce prince plus d'ardeur encore pour tout ce qui intéresse la prospérité et le salut de la chrétienté et de l'Église catholique [1]. »

[1] Voici le texte : « Venerabiles fratres, Quam prospera superiori anno christiana res administrata fuerit victo late fugatoque in Hungariâ et ad Messeniacum sinum hoste immanissimo atque ibidem expugnatis munitissimis oppidis, et quanta catholicæ Ecclesiæ, cui nos immerentes præsidemus, feliciter acciderint, vobis, qui omnia cognovistis ac Domino Deo exercituum, quà publicè quà privatim, pro vestrâ egregiâ pietate, de rebus tam lætis gratias egistis, commemorare supervacaneum ducimus. Juvat tamen paucis vos alloqui de iis quæ per carissimum filium nostrum Ludovicum, regem christianissimum, præclare gesta, et per ejus oratorem nobilem virum ducem de Estrées ad nos delata, paternam caritatem quâ regem ipsum et florentissimum Galliæ regnum semper complexi fuimus incredibili gaudio affecerunt. Mirificavit enim Dominus misericordiam suam cum dans regi potentiam ad auferendas abominationes impietatis, brevi paucorum mensium spatio, universam pene Galliam, admirabili rerum conversione, ab illâ superstitione liberavit, quæ superiori sæculo, a nefariis hominibus illic excita, misere populos civilibus bellis afflixit, ingenti cum periculo apud inclytam illam

Digitized by Google

Le cardinal d'Estrées aurait voulu se signaler, dans ce consistoire, par une singularité qu'il savait bien, quoi qu'il en dise, être contraire à tous les usages. Il avait imaginé de prendre la parole après le pape, sous prétexte de le remercier et de prononcer alors un éloge du roi qui aurait emprunté de lui et des auditeurs un caractère inaccoutumé d'importance et d'autorité, et dont la vanité gallicane aurait facilement abusé. Des cardinaux lui dirent nettement qu'il ne pouvait se permettre cette nouveauté, l'allocution pontificale n'ayant elle-même rien d'exceptionnel. « Je m'étais préparé, dit-il [1], à y répondre sur le champ et dans la même langue, et je jugeais que la bienséance le demandait ainsi; mais, n'ayant rien voulu faire avec affectation et contre les formes, on me conseilla de m'abstenir de cette réponse, parce qu'il semblait plus respectueux de ne pas interrompre la suite des fonctions du consistoire, et d'attendre, lorsqu'il serait fini, de m'approcher de la chaise du pape et de lui dire quatre mots succinctement, en italien; et le cardinal Chigi m'y détermina tout à fait en me disant que, pendant le pontificat de son oncle [2], en quelques occasions pareilles, il ne l'avait jamais vu pratiquer. »

Le pape avait annoncé que le *Te Deum* et les marques de la joie publique suivraient de près le consistoire; mais les ministres de France, observant qu'on était en carême [3] et que les cérémonies n'auraient pas assez d'éclat, demandèrent qu'elles fussent remises après Pâques. Innocent y consentit; mais ils n'obtinrent pas de lui qu'il cédât sur un seul des

gentem orthodoxæ fidei et publicæ incolumitatis. Abrogatis autem ab eodem carissimo filio nostro iis edictis *quæ perduelles hæretici ab ipsius majoribus regibus christianissimis inter bellorum æstus et pericula extorserant*, novisque editis decretis, quibus illius sectæ hominibus omnis templorum usus et coeundi libertas interdicebatur, facta est super illos manus Domini qui, ut ipsius misericordia sperare nos jubet, dedit eis cor novum ut facerent juxta præceptum regis verbum Domini, et ab erroribus quibus nati et innutriti fuerant ad veritatem catholicam redirent. Quâ sane in re cum christianissimi regis zelus et pietas mirifice eluceant, ipsius immortali merito nostræ et omnium vestrûm laudes debentur, quosquidem uberes omnis posteritas illi reddet, dum hujus tam præclari facti memoriam recolet. Interim a patre luminum accuratis precibus exposcendum est, ut regium animum quotidie magis inflammet ad ea peragenda, quæ christianæ reipublicæ ac catholicæ Ecclesiæ læta et salutaria esse possunt. » *Rome*, vol. 299.

[1] *Ibid.*

[2] Alexandre VII.

[3] La fête de Pâques, en 1686, tombait au 14 avril.

Digitized by Google

points qui divisaient auparavant les deux cours, ni qu'il subordonnât les intérêts généraux de l'Église à la politique française. Aussi la satisfaction que causèrent à Louis XIV le discours au consistoire et le *Te Deum* fut légère et de courte durée :

« Je ne puis point, lui écrivait le duc d'Estrées[1], avoir l'honneur pe dire à Votre Majesté que Sa Sainteté n'ait paru très-sensible à tout ce que j'ai eu l'honneur de lui représenter[2], de la part de Votre Majesté, sur le sujet de l'édit du 22 octobre dernier et sur toutes les belles et grandes actions de Votre Majesté et si dignes de sa piété et qui ne sont pas imitables; au contraire, elle a toujours montré en être touchée au dernier point; mais on le pourrait mieux croire et avec plus de raison si les suites répondaient à de telles démonstrations et que nous eussions vu un prompt rétablissement d'une parfaite intelligence entre Votre Majesté et le pape, ce que je ne vois pas jusques à cette heure avoir lieu de pouvoir espérer. Sa Sainteté avait témoigné, deux jours après le consistoire, beaucoup d'empressement que ce qu'elle y avait dit publiquement sur le sujet de Votre Majesté et de ses grandes actions fût accompagné d'une chapelle papale, où l'on chanterait le *Te Deum*, et des autres solennités qu'elle a jugé à propos dans une si grande et si considérable occasion ; mais nous avons estimé, M. le cardinal d'Estrées et moi, qu'il était mieux que cela se fît seulement immédiatement après Pâques, de sorte que, l'ayant représenté à Sa Sainteté, elle y a acquiescé aussitôt[3]..... Ayant trouvé une occasion de lui dire qu'il ne lui suffirait pas de bien connaître et d'admirer les actions de Votre Majesté, mais qu'il fallait aussi établir une parfaite intelligence entre Votre Majesté et lui, ce que je répétai par trois fois, sans que Sa Sainteté témoignât seulement contredire à ce que je disais, mais aussi elle n'y applaudit pas ; et je crus que d'insister davantage, cela pourrait plutôt faire un méchant effet que bon ; car bien souvent, quand le pape sait qu'on le presse et qu'on le recherche trop de quelque chose, c'est un motif pour le rendre plus difficile et même fort opiniâtre à rien faire de ce qu'on désire de lui.... — Votre lettre, répondait le roi[4], me confirme l'applaudissement que tout le collége des cardinaux a donné au discours que le pape a tenu touchant la conversion de mes sujets, et j'en suis aussi fort content ; mais je n'ai pas sujet de l'être du peu de dispositions que vous voyez au rétablissement d'une bonne intelligence entre Sa Sainteté et moi. »

Le 29 avril fut le jour choisi pour la chapelle papale, le

[1] 26 mars 1686. — *Rome*, vol. 298.

[2] En citant cet édit, on lui donne souvent des dates différentes : il a été signé le 16 octobre 1685, scellé par le chancelier le 19, et enregistré dans les parlements quelques jours après.

[3] 17 avril 1686. — *Rome*, vol. 298.

[4] 13 avril 1686.— *Ibid.*

Digitized by Google

Te Deum et les feux de joie dans la ville. Le cardinal et le duc d'Estrées eurent alors la permission de multiplier les cérémonies à Saint-Louis, au palais Farnèse, dans les couvents ou hospices relevant de la couronne, et envoyèrent des relations pompeuses à Versailles :

« Je suis très-content, répondit Louis XIV[1], de tout ce que le pape a fait pour témoigner sa joie sur l'entière extirpation de l'hérésie dans mon royaume, et je ne doute point que ces marques éclatantes qu'il en a données ne produisent de bons effets auprès des anciens catholiques et des nouveaux convertis. — Il me paraît néanmoins, écrivait-il huit jours après[2], par le compte que vous me rendez de l'audience que vous avez eue de Sa Sainteté, qu'il ne faut pas attendre d'elle d'autres effets de la part qu'elle a prise à tout ce que j'ai fait de plus avantageux pour notre religion que l'éloge qu'elle en a fait dans le consistoire, et qu'au surplus elle n'aura pas plus d'empressement que ci-devant de rétablir une parfaite intelligence avec moi, par les moyens qui dépendent entièrement de son autorité et que je devais me promettre de sa justice. »

A partir du mois d'avril 1686, nous ne découvrons plus trace, dans la correspondance des agents français à Rome, d'aucune parole du pape sur la révocation de l'édit de Nantes. « On crut d'abord, dit avec vérité le P. Gazeau [3], que l'édit du 16 octobre 1685 avait rétabli l'unité religieuse dans le royaume ; mais on ne tarda pas à s'apercevoir que, loin de procurer un tel résultat, il ruinait toutes les espérances qu'on avait conçues depuis quelques années. Il fallut recourir à la force pour faire exécuter l'édit royal[4]. » Innocent XI avait temporisé le plus possible, sans manquer à aucun devoir de justice ou de charité, laissant voir le dissentiment et le blâme sous les formes de sa déférence et de son affection pour la personne du roi. Rome n'envoya plus d'encouragements ni d'éloges, dès qu'on y connut avec certitude la violence déployée contre les Huguenots. « On fit remarquer... à Louis XIV, dit M. Camille Rousset, que les quelques prélats français qui avaient protesté contre les dragonnades étaient justement ceux dont la cour de Rome se louait davantage, »

[1] Au duc d'Estrées, 24 mai 1686. — *Rome*, vol. 298.
[2] Au même, 30 mai. — *Ibid.*
[3] *Histoire de France*, t. II, p. 94.
[4] *Histoire de Louvois*, t. IV, p. 61.

Digitized by Google

et, entre autres, Le Camus, évêque de Grenoble qui, cette année même [1], fut promu au cardinalat, sans la présentation du roi. Plus le gouvernement français multipliait les rigueurs contre les dissidents, plus le pape se montrait charitable envers les personnes et sévère sur la doctrine. Ainsi le cardinal d'Estrées, demeuré seul à Rome pour diriger les affaires de France après la mort de son frère [2], et ne cessant d'animer le roi contre le souverain pontife, écrivait encore le 24 juillet 1687 [3] :

«... On a assez de sujet de s'étonner que ceux qui, sous l'apparence d'une dévotion sévère, embrassent et fomentent les nouvelles sectes des Quiétistes et des Jansénistes, trouvent toujours une protection secrète auprès du pape, *dans le temps que Sa Sainteté prend si peu de part à tout ce qui se fait pour l'extirpation de l'hérésie* et pour rétablir la pureté de notre créance dans les lieux d'où elle a été si longtemps bannie... »

Louis XIV avait d'ailleurs démenti d'avance, par le témoignage le plus solennel, les historiens qui devaient prétendre un jour que « la proscription des calvinistes avait réconcilié le pape avec lui. » C'est en effet par ses ordres que l'avocat général Denis Talon prononça, le 26 décembre 1687, le célèbre réquisitoire dont l'exorde renferme le passage suivant :

« ... La résolution de réunir tout le royaume dans une même croyance paraissait non-seulement aux politiques, mais aux personnes les plus pieuses et les plus zélées un projet également chimérique et dangereux. Cependant notre auguste monarque, à qui rien n'est impossible, surtout lorsqu'il travaille pour les intérêts du ciel, s'est appliqué à ce grand ouvrage avec tant de succès et a joint si heureusement ses grâces et ses bienfaits à la justice équitable de ses édits que cette entreprise se trouve entièrement consommée par la réunion de près de deux millions de personnes qui sont rentrées dans le sein de l'Église et qui reconnaissent aujourd'hui la puissance légitime du siége de Rome, dont ils avaient auparavant secoué le joug. *Que de témoignages de reconnaissance, non-seulement en paroles, mais en effet; que d'accroissement de grâces et de faveur le roi ne devait-il pas attendre du pape! Quelles marques de respect et quelle déférence l'Église et tous ses ministres ne sont-ils pas obligés de rendre à un prince, de qui ils reçoivent une protection si puissante et si efficace! Cependant le pape, prévenu par des esprits factieux, etc.* »

[1] Le 2 septembre 1686
[2] Janvier 1687.
[3] *Rome*, vol 301.

Digitized by Google

Accusations aussi odieuses que téméraires, qui provoquèrent une réfutation trop facile, et sans réplique possible :

« La réunion de tous les protestants de France à l'Église romaine est sans doute un ouvrage qui aurait acquis au roi une gloire immortelle, si la manière dont on a entrepris d'exécuter ce grand dessein ne l'avait flétri. Le pape n'aurait pas manqué de reconnaître, non-seulement de paroles, mais par effet et par de nouvelles grâces, le grand service que Sa Majesté aurait rendu en cela à l'Église romaine. L'Église et tous ses ministres lui auraient témoigné, par de nouvelles marques d'estime et de respect, combien elle serait obligée à un prince qui aurait travaillé d'une manière si puissante et si efficace à augmenter le nombre de ses enfants, en faisant rentrer dans son sein ceux qui s'en étaient injustement séparés. Mais le pape, l'Église et ses plus sages ministres savent qu'une augmentation de peuple n'est pas toujours un accroissement de joie, selon ces paroles : *Multiplicasti gentem, sed non magnificasti lætitiam*[1]. Ils ont trop de discernement pour se faire un grand sujet de joie d'une conversion extérieure et apparente de près de deux millions de personnes, qui pour la plupart ne sont rentrées dans le sein de l'Église que pour le souiller par un nombre infini de sacriléges et pour profaner ce qu'elle a de plus saint, en faisant profession de la religion romaine sans changer de sentiments[2]. »

C'est l'attitude gardée par Innocent XI depuis son allocution au consistoire, qui a surtout frappé les contemporains et qui a été louée par Saint-Simon lui-même, détracteur de ce pontife : « Cette main-basse sur les Huguenots[3], dit-il, ne put tirer de lui la moindre approbation. » Le pape eût-il montré encore plus d'énergie, le mépris qui avait accueilli en France ses brefs et ses censures dans les affaires passées présageait le succès réservé à de nouvelles remontrances. Quand sa parole n'était plus écoutée des évêques, quelle autorité pouvait-elle avoir sur le roi ? Il fut même réduit à faire solliciter Jacques II, par son nonce en Angleterre, d'intercéder auprès de Louis XIV en faveur des hérétiques français[4] ! Le roi lui sut peu de gré de sa modération : bientôt en effet il provoquait, à Rome même, la querelle insensée des Franchises, et faisait, par son

[1] Isaïe, IX, 3.
[2] *Réflexions sur le plaidoyer de M. Talon*, 1688.
[3] T. VIII, p. 145 (éd. 1856, in-12).
[4] « Le nonce du pape, malgré sa timidité, faisait des représentations sur les religionnaires de France et priait quelquefois le roi d'intervenir auprès de Louis XIV pour adoucir les rigueurs des mesures adoptées contre eux.. » Mazure, t. II, p. 126.

Digitized by Google

appel au futur concile, un nouveau pas dans la voie du schisme, ouverte en 1682. Innocent ne rendit pas les coups qu'il recevait. Le désir de la vengeance était loin de son cœur, et il voyait avec tristesse Louis XIV préparer lui-même son châtiment : il jugeait que les projets des confédérés d'Augsbourg n'étaient pas moins redoutables que l'ambition de la France pour le repos de l'Europe et les intérêts de l'Église. Aussi avons-nous pu faire aisément justice, ici même [1], d'une fable trop longtemps accréditée, qui le représentait comme l'approbateur et l'allié secret de la coalition de 1686, et transformait son ministre le plus dévoué en un confident de l'entreprise de Guillaume contre Jacques II. Nous espérons avoir démontré aujourd'hui que sa conduite, après comme avant la révocation de l'édit de Nantes, fut digne du chef de l'Eglise. Louis XIV aurait épargné à ses peuples de grandes calamités et à sa mémoire une tache ineffaçable, s'il n'avait pas « prétendu, comme l'a dit son dernier historien, diriger au gré de son orgueil la conversion de ses sujets, et par des voies qui n'étaient pas celles de l'Église et du souverain pontife [2]. » Que ne pouvait-on espérer si, adressant un filial appel au Saint-Siége, il l'avait sollicité de diriger et d'appuyer l'action des évêques et des missionnaires ?

Au reste, quelque douloureux que soit pour nous le souvenir des malheurs qui, par la faute du pouvoir séculier, suivirent la révocation de l'édit de Nantes, il est juste de rappeler que c'est une nation catholique, la France de Louis XVI, qui, la première, rendit le droit commun aux dissidents (1788). L'Église n'a recouvré ses libertés que beaucoup plus tard dans les États protestants; et, avant même de les avoir obtenues toutes et partout, elle en est dépouillée de nouveau ou menacée de l'être par un grand nombre de gouvernements hétérodoxes et soi-disant libéraux. Il appartenait aux catholiques de donner ce grand exemple à la chrétienté :

> Tuque prior, tu parce, genus qui ducis Olympo,
> Projice tela manu !

CHARLES GÉRIN.

[1] 1er octobre 1876.
[2] Casimir Gaillardin, *Histoire du règne de Louis XIV*, t. V, p. 121.

Digitized by Google

LES DOCTRINES RELIGIEUSES

DE

L'ANCIENNE ÉGYPTE

D'APRÈS LES TRAVAUX RÉCENTS

I. Hymne à Ammon-Ra, traduit et commenté par M. Eugène Grébaut, avocat à la cour d'appel de Paris (*Bibliothèque de l'Ecole des hautes études*, 1875)— II. *Etudes égyptologiques*, 1re, 2e, 3e, 4e et 6e livraisons, par MM. Pierret, E. Lefébure et P. Guieysse. Paris, Vieweg, 1873-76. — III. *Etude sur le Rituel funéraire*, par M. de Rougé, 1860. —IV. *Etude sur le chapitre CXXV du Rituel* Pleyte, 1866.—V. *Zeitschrift für Ægyptische Sprache und Alterthumskunde*, 1870-77, *passim*. — VI. *Mélanges d'archéologie égyptienne et assyrienne* 1873-77, *passim*. — VII. *Catalogue des manuscrits conservés au musée égyptien du Louvre*, par feu Théodule Devéria, 1872.— VII. *La Litanie du soleil, inscriptions recueillies dans les tombeaux des rois, à Thèbes*, traduites et commentées par Edouard Naville, 1875.—IX. *Job et l'Égypte*, par l'abbé V. Ancessi, 1877, in-8.

I

OBJET DE CETTE ÉTUDE.

Lorsque je résumais, il y a huit ans, pour les lecteurs de la *Revue* [1] l'état des connaissances acquises sur l'histoire et la civilisation de l'Egypte pharaonique, je me décidai à être fort bref dans l'exposition de ses doctrines religieuses, réservant à une étude ultérieure les développements réclamés par un objet de cette importance. Je me félicite d'autant plus de l'avoir fait que, dans le cours des six dernières années, des

[1] Livraison de juillet 1870.

Digitized by Google

travaux d'une valeur considérable : publication de textes, traductions, commentaires ou études d'ensemble, touchant les points les plus dignes d'attention, ont paru sur cette matière, se succédant avec une rapidité que pouvaient à peine faire présager les progrès rapides des années précédentes. Ces travaux avaient été préparés, il est vrai, par cette connaissance approfondie de la langue, qui est la condition première du succès, surtout pour les investigations à faire dans les textes de cette nature, bien plus difficiles à pénétrer que les récits historiques. Désormais, on peut dire que la connaissance *intime* des doctrines égyptiennes n'est plus inaccessible à l'Europe ; et, si l'on songe que ces textes permettent de remonter, pour ainsi dire, de génération en génération jusqu'à des temps où la Grèce était déserte ou peuplée seulement d'émigrants aventureux, où les Aryas étaient probablement loin de songer à entrer dans l'Inde, où la Chaldée et l'Assyrie commençaient tout au plus à approprier un système graphique à la langue parlée dans Ninive et Babylone, on se fera une idée de l'importance de cette étude pour l'histoire de l'humanité primitive. Quant à l'étendue, à la précision et à la variété des connaissances que ces textes nous révèlent, on pourra les entrevoir, quand on saura que l'étude sommaire des seules doctrines rattachées au nom d'Ammon-Ra, durant les premiers siècles qui suivirent l'expulsion des Pasteurs, doctrines approfondies par M. Grébaut, m'a suffi, l'hiver dernier, pour remplir et bien remplir deux leçons entières, des cours sur l'histoire des anciennes civilisations orientales que j'ai fait entrer dans l'enseignement de la faculté de Rennes, et qui a trouvé un auditoire zélé : je le dis et pour l'honneur de mon pays natal et pour l'encouragement de ceux qui, ailleurs, hésiteraient devant de semblables tentatives.

Répandre dans le monde lettré ces études si longtemps étrangères à l'enseignement classique, doit être aujourd'hui l'une des préoccupations les plus chères de ceux qui les ont abordées sérieusement ; mais ils ne doivent pas se dissimuler que, plus elles s'étendent, plus l'exposition en est nécessairement soumise à des conditions sévères de méthode et de précision. Et quand on a à conduire le lecteur à travers les considérations les plus ardues du dogme pharaonique, quand il serait également fâcheux d'en méconnaître et d'en exagérer

Digitized by Google

la portée philosophique, étudiée maintenant non plus à travers les témérités de l'interprétation alexandrine, mais dans des textes authentiques, abondants et variés, appartenant à des époques diverses, il est indispensable de se tracer un plan d'exposition bien exact, et il est utile de l'énoncer d'avance au lecteur, pour lui éviter l'embarras et la fatigue de se demander sans cesse quel est l'enchaînement des idées qu'on lui expose, quel est le but vers lequel on le conduit. Il est surtout important de bien distinguer les époques, afin de ne pas attribuer à l'une d'elles des croyances qui n'appartiendraient qu'à une autre, et de constater, sur preuves solides, le maintien de celles auxquelles les écoles égyptiennes demeurent fidèles à travers de longs siècles, les modifications ou les transformations des autres, dans l'histoire du dogme égyptien.

Écoles et *transformation*, voilà deux mots qui dès à présent demandent une explication, parce qu'ils éveillent le souvenir de deux préjugés répandus dans notre tradition classique, touchant l'existence de mystères égyptiens et l'immobilité intellectuelle de l'ancienne Egypte. L'une et l'autre de ces idées correspondent à un fait réel, mais bien défiguré par son interprétation. Quand on se trouve en présence du langage obscur employé souvent dans les écrits de mythologie ou de théologie égyptienne ; que, dans le plus important d'entre eux, les manuscrits nous indiquent des distinctions faites par les scribes eux-mêmes entre le texte primitif et le commentaire, il est impossible de nier un enseignement oral plus ou moins complet dans les écoles sacerdotales de l'Égypte. Il est plus que probable aussi que cet enseignement était plus ou moins étendu, non-seulement selon la science des professeurs, mais selon l'aptitude des disciples. Mais là s'arrêtent les conséquences légitimes à tirer des faits connus, et ce n'est pas là ce qu'on entend par un système d'initiation et de mystères antiques. Quant aux classes populaires de l'ancienne Egypte, rien assurément ne nous indique que les dogmes et la morale fussent pour elles l'objet d'un enseignement analogue le moins du monde au catéchisme des chrétiens ; mais rien ne prouve non plus qu'une humble naissance condamnât un Égyptien à l'ignorance ; bien au contraire, un des thèmes développés dans les écrits de la plus brillante époque de cette histoire, c'est la supériorité des occupations intellectuelles, avec invitation

Digitized by Google

expresse à l'élève paresseux de ne pas leur préférer, pour le choix de sa carrière, une occupation mécanique ni même la profession des armes [1]. Il est donc vrai, comme l'a exposé, il y a longtemps, M. J. J. Ampère, que les professions n'étaient pas assujetties, en ce pays, à une hérédité rigoureuse [2], bien que les preuves qu'il en a données, se rapportant aux classes élevées, ne suffisent pas pour apprécier, dans toute son étendue, la vérité de son affirmation. Quant à l'immobilité des doctrines, il est certain que la tradition a toujours eu un grand pouvoir sur l'esprit des Egyptiens; mais il faut reconnaître aussi que si des altérations graves se sont produites chez eux, même dans l'enseignement religieux proprement dit, de bien plus graves encore dans l'idée que les classes ignorantes se faisaient de la religion.

Distinguer et exposer les parties les plus anciennes du *Per-em-hrou* [3], exposé le plus complet qui nous reste de la doctrine égyptienne sur la vie future et des principes fondamentaux du dogme égyptien; comprendre le sens véritable qui se rattache au nom d'Ammon-Ra et la doctrine à laquelle il se réfère, doctrine qui est la clef de la théologie dogmatique des Pharaons; puis l'idée qu'ils se faisaient de la divinité étant connue, pénétrer dans le mythe d'Osiris et en comprendre les conséquences morales; enfin reconnaître dans quel sens s'est développée l'interprétation de ces doctrines à travers la suite des âges, voilà le plan du présent article. Quant aux limites des temps que je me propose de faire connaître, j'énoncerai, avec la réserve exigée par la rareté des textes les plus antiques, le point de départ de ce développement; mais je ne descendrai pas plus bas que le règne de la vingtième dynastie, c'est-à-dire les XIIIe et XIIe siècles avant l'ère chrétienne, laissant volontairement en dehors, tout au moins pour à présent, les siècles qui verront

[1] Voy. Maspero, *Du Genre épistolaire chez les anciens Égyptiens*, p. 34-75.

[2] *Revue archéol.*, 1re série, 5e année, 2e partie.

[3] *Sortir au jour*, ou *sortir du jour*, — les deux sens sont grammaticalement admissibles. Ils le sont même quant à la pensée, puisqu'il s'agit de la sortie de la vie présente et de la sortie dans la lumière de la vie future. C'est le titre original de ce manuscrit, dont on a trouvé des textes plus ou moins complets dans un si grand nombre de sépultures et qui a porté, dans la bibliographie européenne, les noms de *Todtenbuch*, réservé aujourd'hui à l'exemplaire de Turin publié par L. Lepsius, et de *Rituel funéraire*.

Digitized by Google

une dynastie d'origine chaldéenne s'élever dans la basse Egypte, une dynastie éthiopienne s'établir dans l'Égypte supérieure, et à plus forte raison le siècle où se produisit le commencement de l'influence grecque, sous les Pharaons Saïtes, c'est-à-dire le VIIe siècle avant Jésus-Christ.

II

LES PARTIES LES PLUS ANCIENNES DU LIVRE DES MORTS. — LA DOCTRINE MORALE DE L'ANCIENNE ÉGYPTE.

I. Reconnaître, parmi les très-nombreux chapitres du *Livre de sortir au jour*, ceux qui appartiennent à des époques très-anciennes et ceux qui ont été probablement ajoutés depuis celle où je m'arrête, est moins difficile qu'on ne pourrait le penser, à cause du nombre considérable de manuscrits de ce livre conservés en Europe, des différences d'étendue qui existent entre ces manuscrits et des caractères paléographiques de chacun d'eux. — Le musée égyptien du Louvre en possède jusqu'à 122, si l'on y comprend ceux dont il ne reste que de courts fragments [1], et le musée de Leyde 9, fragments non compris. Dans la *Zeitschrift für Ægyptische Sprache und Alterthumskunde* de décembre 1873, M. Pleyte, le savant égyptologue hollandais, a dressé un tableau des chapitres qui remontent à la longue période des rois thébains, en les désignant par le numéro qu'ils portent dans le *Todtenbuch* de Turin, depuis longtemps publié, avec renvoi pour chacun d'eux aux numéros des catalogues des musées qui les contiennent. Vingt-sept chapitres seulement [2], sur les 165 de Turin, sont signalés comme n'existant pas encore au temps de la vingtième dynastie. Si l'on rapproche ce travail d'élimination des indications données par chaque numéro du catalogue Devéria, on reconnaîtra que six chapitres seulement, sur cette longue série de textes antiques, manquent au musée français. Sans

[1] 121 dans le Catalogue de M. Devéria, p. 48-129. On a récemment annoncé l'acquisition d'un très-précieux manuscrit de la XXe dynastie, qui complète le chiffre 122.

[2] Chap. XII, XIX-XXI, XXXXVIII-L, LXXVI, LXXXX, CVI-VII, CXI-XIV, CXXVIII, CXXXI, CXXXX, CXXXXIII, CLIV, CLVII-IX, CLXII-V.

Digitized by Google

doute, l'absence dans les manuscrits anciens n'est qu'un argument négatif en faveur de la nouveauté relative d'un chapitre : un manuscrit peut être rencontré demain qui fasse reculer tout à coup la date d'un morceau contenu jusqu'ici seulement dans les papyrus les moins anciens, car tous ces manuscrits ont plus ou moins de lacunes, comme ils subissent de nombreuses variations quant à l'ordre dans lequel les chapitres y sont inscrits. Mais, si nous ne sommes jamais certains que telle ou telle partie de l'ouvrage *ne soit pas* très-ancienne, nous le sommes que telle ou telle autre l'*est* véritablement, quand on la trouve dans un manuscrit reconnu comme remontant aux premiers temps du nouvel empire, c'est-à-dire des temps qui suivent l'expulsion des Pasteurs.

Il y a plus : un certain nombre de textes du *Per-em-hrou* ont été trouvés sur des sarcophages antérieurs de beaucoup aux plus anciens manuscrits de cette composition, notablement antérieurs même à l'invasion des Pasteurs. Ils ont été énumérés par M. Goodwin dans la *Zeitschrift* de 1866 (p. 53-6), et l'année suivante M. Lepsius en a publié plusieurs, d'après des sarcophages du musée de Berlin [1], et spécialement d'après le cercueil d'une reine Mentou-hotep appartenant à la onzième dynastie. En outre, le chapitre LXIV des *Todtenbuch* porte, dans certains manuscrits, un préambule d'après lequel il aurait été trouvé ou retrouvé au temps des premiers Pharaons, c'est-à-dire qu'il était regardé comme appartenant à une antiquité immémoriale; aussi passait-il pour composé par le dieu Thot. On en trouvait même une double rédaction sur le sarcophage de cette reine Mentou-hotep, dont le cercueil est à Berlin; le sarcophage a disparu, mais cette inscription, copiée par Wilkinson, se trouve au Musée Britannique [2]. Si, au temps de la onzième dynastie, on n'osait pas se décider entre deux variantes de ce texte, c'est qu'il était bien antérieur [3]; il était d'ailleurs désigné par les Égyptiens eux-mêmes comme résumant la doctrine du *Per-em-hrou* [4].

[1] *Ælteste Texte des Todtenbuchs nach Sarkophagen des altægyptisches Reichs im Berliner Museum.*— Cf. Goodwin, *ubi supra*, p. 53 et note.

[2] Voy. Guieysse : *Rituel funéraire égyptien*, c. LXIV (6e livraison des *Études égyptologiques*), p. 10.

[3] *Ibid.*, pp. 10, 11.

[4] *Ibid.*, pp. 8, 98, 99.

Digitized by Google

On peut donc le considérer comme le noyau de cet ouvrage, dont les premiers développements seraient les chapitres XVII, XVIII, XXII, XXVII, XXX, XXXI, XXXIII, XLV, LV, LIX, LXI, LXXII, tous retrouvés sur des monuments de la onzième dynastie, avec quelques autres textes peu étendus, non compris dans le manuscrit de Turin [1]. La traduction interlinéaire que M. Guieysse a donnée du chapitre LXIV, s'applique à ce dernier papyrus; mais il place en regard les types de trois autres familles de manuscrits, et, après ces textes, la traduction, suivie de la leçon du *Todtenbuch* et d'une autre d'époque moyenne. Or quelles sont les doctrines fondamentales que renferme ce texte important? Il est beaucoup trop long, sans doute; il est surtout trop rempli d'allusions obscures à la doctrine ésotérique ou à la mythologie savante, allusions à grand'peine expliquées par des rapprochements avec des documents postérieurs que cite le commentaire, pour que je puisse songer à en offrir au lecteur la traduction ou même une analyse étendue. Il me suffira d'en énoncer les principes, en me bornant à ceux que formulent les plus anciens manuscrits. L'identification du défunt qui garde constamment la parole, avec la divinité, ou plus exactement peut-être son association au rôle de la divinité; la destinée future de l'âme, étroitement liée à celle du soleil, qui chaque jour sort des ténèbres pour traverser le ciel, comme, après un engourdissement temporaire, l'homme reçoit une nouvelle vie; son union à la fois symbolique et réelle avec le soleil lui-même, l'un et l'autre triomphant des ténèbres matérielles et morales par les splendeurs de la lumière et l'énonciation de la vérité; l'assistance prêtée au défaillant dans la voie de la vie future : voilà, ce me semble, en peu de mots, la doctrine fondamentale de ce morceau, doctrine qui se retrouve partout et à toutes les époques dans l'ensemble du *Per-em-hrou*. Ce qui ne permet pas de prendre à la lettre la formule qui présente le chapitre LXIV comme résumant tout le livre, c'est la place minime que tiennent ici la justification du défunt et les épreuves auxquelles il doit être soumis pour être admis au bonheur céleste. Mais l'ensemble spiritualiste de cette doctrine ne peut pas être contesté, et l'idée morale en

[1] Les chapitres XXVII, LV et LXI présentent des variantes notables, si on les compare à ce manuscrit. V. Goodwin, *ubi supra*.

Digitized by Google

est si peu absente que le défunt a soin d'énoncer qu'il est purifié des souillures que pouvait lui transmettre sa mère : « Aucun mal de *ma* mère (n'est) sur *moi*, » dit le papyrus le plus ancien [1], pensée souvent réptéée dans le Rituel, ajoute M. Guieysse, et qui fait penser à une sorte de péché originel [2].

II. Quant au chapitre XVII du *Per-em-hrou*, si important pour l'étude des dogmes, et dont M. de Rougé a fait une étude approfondie dans la *Revue archéologique* de 1860, le texte monumental de la onzième dynastie en est fort abrégé, du moins celui de Berlin, publié par M. Lepsius dans ses *Ælteste Texte des Todtenbuchs*, car nous n'avons pas encore celui du Musée britannique; mais l'identification du défunt avec *Toum dans l'abyssus liquide* (le soleil avant son premier lever de l'abîme primordial), avec *Ra* (le soleil) *dans sa seigneurie*, avec le *grand existant* (ou naissant) *par lui-même, l'auteur de son nom, seigneur de la société des dieux*, que nul des dieux n'arrête, s'y trouve déjà articulée. Déjà donc on y voit formuler la doctrine de l'apothéose ou plutôt de l'absorption de l'être humain dans la divinité suprême; mais, comme on l'a vu tout à l'heure, cette doctrine n'est point fixe et dominante, en ce sens qu'elle coexiste (je n'ose dire on la concilie) avec le maintien d'une personnalité devenue glorieuse. Ces contradictions touchant les dogmes fondamentaux de la religion égyptienne se retrouvent fréquemment, et nous pourrons, dans une certaine mesure, en reconnaître quelquefois l'origine; du reste l'auteur du présent texte paraît en avoir conscience et tenter d'y échapper par ces mots : « Je suis celui qui connais le nom *du grand dieu qui est en lui :* Louange de Ra est son nom. » Dans la pensée du rédacteur, cette absorption serait donc plutôt une étroite *union* personnelle, avec communication de la puissance ou des attributs, qu'une *identification* proprement dite. Mais, quoi qu'il en soit, on peut discerner le caractère spiritualiste du dogme antique dans ces mots expressifs du même texte :

[1] Voy p. 29. Le texte très-imparfait de Turin porte *sur vous*, ce qui est inadmissible. Les textes de moyenne époque sont d'ailleurs d'accord avec les plus anciens. *Ibid.* et p. 99.

[2] *Ibid.*, p. 72. — On trouve un texte tout à fait analogue dans le chapitre XVII du *Per-em-hrou*. Voy. *infra*.

Digitized by Google

« Je suis hier (le passé) et je connais le matin (le présent [1]). « Le matin, c'est Osiris. Je suis Vennou (le Phénix) qui appa- « rait dans An (Héliopolis). Je suis *la loi de l'existence et des* « *êtres*. Le Vennou, c'est Osiris dans An. La loi de l'existence « et des êtres, c'est son corps; autrement : c'est toujours et « l'éternité [2]. » Notons ici, après M. de Rougé, que cette dernière phrase a donné lieu à deux courants opposés d'interprétation. Le papyrus du Louvre n° 3089 [3], dit-il, porte : « Je *fais* « la loi du monde et des êtres. » Le plus *ancien* manuscrit donne pour glose : « Les êtres, c'est sa semence, c'est « son corps. » Ce dernier texte, dit l'illustre égyptologue, se résume en une sorte de panthéisme, qui divinise la création, en la considérant comme une véritable émanation de la substance divine; les paroles de la formule n'indiqueraient au contraire qu'une relation de causalité ou de direction suprême. » — On le voit : les deux termes opposés : « *Je fais la loi suprême*, » et : « les êtres, c'est son corps, » peuvent être considérés comme des interprétations diverses de la glose lapidaire et assez obscure : « La loi de l'existence et des êtres, c'est son corps; » mais le *texte premier :* « Je suis la *loi* de l'existence et des êtres, » donne un sens spiritualiste à cette glose antique, ou tout au moins indique, comme point de départ de toutes les interprétations, une doctrine vraiment

[1] On lisait aussi dans les plus anciens manuscrits du chapitre LXIV (l. 1) : « Je suis hier, aujourd'hui (et) demain », tandis que le grand papyrus de Turin porte : « Je suis hier : je *connais* aujourd'hui et demain. » (*Et. égyptol.*, t. VI, pp. 24, 25.) « C'est cette première phrase, dit M. Guieysse (p. 67), qui a établi le premier classement des papyrus, classement qui s'est maintenu. La pensée philosophique qui y est attachée est très-différente. « Je suis hier, aujourd'hui, demain », c'est-à-dire le passé, le présent, l'avenir d'après (la classe) I, ou « je suis hier, je connais aujourd'hui, demain, » III. Le chap. XVII a une phrase semblable et la glose nous apprend que « hier » c'est Osiris et le « matin » Ra... Osiris ordonne ensuite sa naissance une seconde fois ; c'est la fin du cycle de ses transformations, types de celles de l'âme. L'idée de (la classe) II (de Mss.) est que Osiris s'est affaibli et qu'il renaîtra, Horus, vieillard le soir, enfant le matin ; et IV que le matin est bien ce Dieu : « je suis hier, à l'état de matin, » etc. — Ces variantes sont d'un grand intérêt, et je ne puis guère admettre avec M. Guieysse qu'elles aient pour origine probable des erreurs de transcription. On ne conçoit pas facilement l'introduction par voie de *lapsus calami* du mot : *je connais*, dont il n'y a pas d'ailleurs trace au temps de la 2e classe de Mss. Voy. p. 25.

[2] *Etude sur le Rit. funér. des anciens Egypt.*, p. 46 du tiré à part.

[3] Il ne peut guère remonter plus haut que la XXIIe dynastie (Devéria, *Catal.*, p. 104).

Digitized by Google

spiritualiste, plus accentuée peut-être encore par la seconde partie du commentaire : « (la loi) c'est toujours et l'éternité. » Le sens le plus naturel, comme le plus raisonnable, c'est que la loi des êtres réalisés dans le temps est fixée de toute éternité dans l'intelligence divine ; d'autant plus que ce mot, rendu par *toujours* (*heh*), contient, comme déterminatif, la figure du soleil, et par conséquent, comme le dit au même lieu M. de Rougé, c'est le temps indéfini qui *se mesure* par l'existence du monde; une nuit éternelle le précède, comme Toum a précédé Ra : c'est la nuit primordiale que nous offrent presque toutes les cosmogonies.

III. Je ne puis entrer ici dans tout le détail des textes assez nombreux de la onzième dynastie qu'énumère M. Goodwin comme se retrouvant dans divers chapitres du *Todtenbuch*. Il paraît qu'ils n'ont pas encore été publiés ; il serait donc téméraire d'insister sur une rédaction qui peut offrir des variantes nombreuses avec le papyrus de Turin ; ceux-ci, d'ailleurs, contiennent beaucoup de détails mythologiques plus ou moins obscurs, et d'importance très-secondaire pour l'objet qui nous occupe en ce moment. Il nous suffira de choisir quelques passages comprenant l'idée principale des plus remarquables de ces chapitres, et de les réunir, pour que l'ensemble donne au lecteur une idée générale, mais vraie, de la manière dont ces doctrines étaient comprises quelques siècles avant la domination des Pasteurs.

Au chapitre XVIII, Thot (qui représente la science divine) proclame le défunt juste ou véridique (*S-maa-Kherou*) en présence de ses ennemis et des divinités osiriennes. — Le jugement est rendu aussi au sujet de la *nullité*, c'est-à-dire du *mal*, les idées de mal et de négation ou de néant se trouvant très-étroitement unies dans la haute et très-antique philosophie de l'Egypte. — Au chapitre XXIV, on trouve cet engendrement de Khepra par lui-même, c'est-à-dire cette reproduction de l'être auteur du monde en un être identique à lui-même, idée qui, nous le verrons bientôt, sera l'un des dogmes fondamentaux de la théologie égyptienne, à l'époque où des textes nombreux et précis nous permettront de l'approfondir : quelque court que soit celui-ci, il est d'un prix considérable, s'il peut nous donner l'assurance que cette tradition appartient aux premières périodes des

Digitized by Google

croyances égyptiennes.: c'est ce que la publication du texte monumental lui-même devra nous faire connaître plus sûrement. Dans le chapitre XXVI, et dans plusieurs autres, se trouvent des textes relatifs au bonheur de la vie future, en accord, dans leur ensemble, avec la doctrine énoncée au chapitre XVII sur le sort de l'âme juste, sur le caractère divin qu'elle va revêtir. Sur le rôle du cœur, dans la rénovation de l'être humain, sur la jouissance propre de la personnalité humaine, moins absorbée dans celle d'Osiris qu'elle ne le paraît si l'on prend certaines expressions à la lettre, ce chapitre contient des lignes qui nous laissent apercevoir le germe des développements ultérieurs, et par conséquent le sens réel et primitif du dogme pharaonique.

« Mon cœur est dans la demeure des cœurs, dit le défunt, *j'ouvre* « *les portes du ciel;* j'ai dépassé Seb, prince des dieux ; *je vole, je* « *prévaux par mon cœur,* par mon bras, par mes pieds. *Je fais ce* « *que mon âme désire;* mon âme n'est pas enfermée dans mon « corps[1]. »

« Ce cœur *est* celui du grand Dieu qui est dans Sesennou.... « Mon cœur est renouvelé (*maui*) dans mes rapports avec les « dieux ; mon cœur prévaut en moi à toujours. — Je suis ton « Seigneur ; tu es en mon corps ; tu ne t'es pas détourné de moi. « Je donne mes ordres aux hommes ; il m'a entendu dans le « Neter-Ker (l'Hadès)[2]. » — « Mon cœur est mon être sur la terre... « en témoignage de moi, en revenant vers moi... me plaçant « devant les dieux. — Je grandis sur la terre ; mon *khou* (esprit ; « voy. *infra*) ne meurt pas dans l'Ament (séjour des morts). Je « grandis comme Esprit pour toujours, dans le dessein du temps « sans limites[3]. »

Au chapitre suivant, le défunt est assimilé à la fois à Osiris et à Horus son fils, qui, comme on sait, est susbtantiellement identique à lui-même, bien qu'il soit, dans la fable, son libérateur ou son vengeur. « Je suis venu, dit-il encore, j'ai « défendu (mon père). Je suis né avec Osiris, je me suis « renouvelé comme Osiris. »

Si l'on rapproche entre eux les chapitres XLV et LV, on

[1] *Todtenbuch*, chap. XXVI. Je me suis aidé de la traduction anglaise de M. Birch, publiée en 1865, sans m'interdire de tenir compte des progrès ultérieurs faits dans l'étude de la langue.

[2] Chap. XXVII. Il ne faut pas, en égytien, s'effaroucher des changements de personne que le texte n'annonce pas explicitement.

[3] Chap. XXX. Ce chapitre est souvent rapproché par les copistes du chapitre LXIV, Voy. Guieysse, p. 9-10.

Digitized by Google

connaîtra mieux encore l'idée que l'Égyptien se faisait du bonheur futur, le caractère spiritualiste et moral qu'il lui reconnaissait, les idées de rénovation, de jeunesse éternelle, de dégagement des lois de l'espace qui s'y trouvaient étroitement liées, et le sens d'assimilation dans les actes plutôt que d'unité de nature qu'il attribuait à son âme, dans son union avec Osiris. « Repose-toi, repose-toi à l'état d'Osiris. — Tes bras se « reposent à l'état d'Osiris. Qu'ils ne se reposent pas; qu'ils « ne se corrompent pas[1]; agissez..... comme agit celui qui « est Osiris. » — Au chapitre LV, le défunt est assimilé à *Schou* (le soleil levant); mais « il respire le souffle[2] en pré- « sence de la lumière, dans toute l'étendue du ciel, dans toute « l'étendue de la terre, dans toute l'étendue de l'espace. — « J'ai fait ces souffles de la jeunesse; Osiris a ouvert la bouche, « Osiris a ouvert les yeux; » soit que l'auteur exprime ainsi l'état du défunt-Osirien respirant le souffle du bonheur et contemplant l'harmonie des mondes, soit qu'il représente le dieu Osiris donnant au défunt l'usage nouveau de ses facultés.

Quant au chapitre CXXV, l'un des plus célèbres et des plus importants, celui qui se rapporte au jugement de l'âme par Osiris, je ne crois pas qu'on en ait trouvé de texte lapidaire, mais cela ne prouve pas qu'il ne remonte qu'au nouvel empire. Sa longueur ne permettait guère de le graver en entier sur un sarcophage. Les tombes des premières dynasties ne contiennent nulle part de textes religieux développés; celles du moyen empire sont rares, et presque tous les papyrus de ces siècles reculés ont disparu. Mais l'étude comparative des textes manuscrits de ce chapitre a été entreprise par un éminent égyptologue hollandais, M. Pleyte; nous allons en examiner à sa suite les passages les plus importants, et nous y reconnaîtrons l'erreur de ceux qui pensent encore que le spiritualisme égyptien s'est lentement formé et graduellement épuré en avançant à travers les âges; nous verrons combien les plus anciens textes de cette partie morale du *Per-em-hrou* affirment la hauteur de pensée et de sentiment qui présida à sa rédac-

[1] Chap. XLV, c'est-à-dire apparemment; que les défunts ne se corrompent pas dans l'inertie: que l'acte intellectuel succède aux actes terrestres.

[2] Les idées de souffle ou de fraîcheur étaient l'expression naturelle du bonheur sous le climat brûlant de l'Egypte.

Digitized by Google

tion, et dans quelle étroite corrélation elle se trouve avec l'esprit des plus antiques documents de l'Egypte.

Ce chapitre est accompagné de la célèbre vignette où, en présence d'Orisis assis, tenant en main les emblèmes du pouvoir souverain, et de ses quarante-deux assesseurs, Horus et Anubis, portant le symbole de la vie, observent le mouvement d'une balance, dans les plateaux de laquelle sont placés le cœur du défunt et une petite image de la justice. Du côté de la balance opposé à Osiris, on voit la figure du défunt lui-même qui attend le jugement il est accompagné de la déesse de la Justice (ou de la Vérité; voy. *infra*), simple dans le *Todtenbuch* de Turin, double ailleurs, peut-être pour exprimer les deux aspects, métaphysique et moral, de ce personnage symbolique. Cette scène est fréquemment reproduite, sur les stèles, dans les bas-reliefs des sarcophages, dans les peintures des hypogées[1]. Osiris, d'ailleurs, n'a pas besoin du résultat de la pesée, image destinée à frapper les mortels, mais non à l'éclairer lui-même : « Investigateur [2] des cœurs, scrutateur des entrailles, tel est son nom, » est-il dit au même chapitre (*scrutans corda et renes Deus*, dit le Psalmiste, VII, 10). Thot, le scribe divin, placé debout devant le trône d'Osiris, enregistre le jugement, qui est irrévocable. Le jugement favorable est précédé de cette déclaration détaillée d'une vie innocente qui est pour nous un document inappréciable pour estimer le niveau du sens moral chez les vieux Egyptiens; mais ce serait méconnaître tout l'ensemble de leur théologie que d'attribuer à cette déclaration même, sincère ou non, l'élévation de l'âme au bonheur suprême, l'association aux êtres célestes qui lui est promise pour prix de son innocence. Il y a ici, au siècle de Moïse et bien avant lui, une association intime entre l'idée de la perfection absolue, essentielle à la divinité, et de la perfection relative exigée pour le bonheur futur de l'homme, qui resta toujours étrangère aux populations les plus éclairées de l'antiquité classique en Europe, et où l'on ne peut voir qu'un reflet des premiers enseignements divins.

« Salut à toi, Dieu grand, Seigneur de justice[3], dit le défunt à

[1] Voy. Ancessi, *Job et l'Egypte*, p. 102.

[2] *Sau*, de *sa*, percevoir, comprendre, discerner, approfondir. Cf. Ancessi, p. 161, et Pierret, *Vocab.*, p. 460.

[3] Seigneur de justice (ou de vérité), c'est-à-dire celui qui la possède pleine-

Digitized by Google

« Osiris ; je suis venu à toi [1]. Je m'approche pour voir tes bontés [2].
« — Vraiment, Esprit double, Seigneur de la double justice est ton
« nom. — Vraiment, je vous connais, seigneurs de la justice (les
« quarante-deux assesseurs d'Osiris) ; je t'apporte la justice ; j'ai
« anéanti *pour toi* [3] les péchés. Je n'ai pas commis les péchés
« envers les hommes. — Je n'ai pas tourmenté les misérables. —
« Je n'ai pas proféré de *mensonges* dans le *lieu de la justice* [4]. — Je
« ne connais pas (pratiquement) de péchés ; je ne commets pas
« des actes abominables [5]. — Je ne suis pas vil, je ne suis pas
« libertin, je ne suis pas défaillant. — Je n'ai pas fait molester un
« esclave par son supérieur. — Je n'ai pas fait avoir faim ; je n'ai
« pas fait pleurer. — Je n'ai pas fait massacrer [6] ; je n'ai causé de
« souffrance à personne. — Je n'ai pas fraudé les pains des
« temples. — Je n'ai pas dérangé des offrandes (faites) aux dieux [7].
« — Je n'ai pas enlevé les pains des âmes [8]. — Je n'ai pas commis
« d'adultères ; je n'ai pas fait d'immondices dans l'eau pure du
« dieu de ma contrée. — Je n'ai pas volé en secret. — Je n'ai pas
« falsifié les mesures des grains. — Je n'ai pas profité des (faux)
« poids du bassin de la balance. — Je n'ai pas rendu vacillant
« l'indicateur de la balance. — Je n'ai pas enlevé le lait de la
« bouche des nourrissons (en affamant leurs nourrices). — Je n'ai
« pas repoussé l'eau en son temps ; je n'ai pas séparé un bras
« d'eau dans son cours [9]. — Je suis pur (quatre fois), ma pureté est

ment (Voy. *infra*). Quatre manuscrits anciens donnent : Seigneur de la double justice.

[1] Les manuscrits les moins anciens portent ici un salut aux assesseurs ; dans les plus anciens le défunt ne s'adresse qu'au Dieu suprême.

[2] Ou tes beautés (*nofré-ou*).

[3] C'est-à-dire : j'y ai renoncé en ta considération.

[4] Le papyrus de Neb-qed, l'un des plus anciens, ajoute : « Je n'ai pas fait de mensonge. »

Faux *témoignage* ne diras,
Ni mentiras *aucunement*.

Les manuscrits moins anciens suppriment la seconde clause.

[5] Le même papyrus porte en deux passages différents ; « Je n'ai rien fait « de condamnable ; mon cœur n'a pas (eu) de *mauvaises intentions*. Je n'ai « pas été dépravé ; je n'ai pas *prodigué les paroles* ; je n'ai pas fait d'abo- « mination. »

[6] Pap. de Neb-qed : « Je n'ai pas tué d'homme ; je n'ai pas été violent : je n'ai fait de mal à personne. »

[7] V. *infra*. M. Pleyte dit : aux momies ; il s'agit sans doute des offrandes funéraires. Plusieurs chapitres anciens du *Per-em-hrou* (VIII, LXXII, XCIX, CXXIV) montrent les défunts labourant aux champs Élysées.

[8] Et plus loin : « Je n'ai pas chassé le bétail sur leurs pâturages, » ce que M. Pleyte rapporte aux pâturages sacrés, en le liant aux deux lignes qui suivent : « Je n'ai pas pris au filet les oiseaux divins ; — je n'ai pas pêché les « poissons dans leurs étangs. » — Et plus loin encore : « Je n'ai pas détourné le gros bétail des divines offrandes. »

[9] pans la répartition des irrigations. J'ai expliqué ceci en détail dans mon *Mémoire sur l'économie politique de l'Dgypte, au temps des Lagides* ; Ire partie, § 2.

Digitized by Google

« celle du Phénix, ce grand qui est à Suten-Khenen. — Il n'existe « rien d'abominable en ce qui me concerne, dans cette terre, dans « la salle de la Double-Justice, parce que je connais les dieux « qui sont en elle. »

Dans le papyrus de Neb-qed, on trouve à la suite une seconde énumération, où l'énonciation de chaque faute évitée est précédée d'une dénomination mystique d'Osiris. Ce morceau est reproduit par M. l'abbé Ancessi [1] d'après la traduction que M. Pierret a jointe à la publication de ce papyrus par M. Devéria: en voici les affirmations les plus caractéristiques, sinon peut-être des mœurs de l'Égypte, du moins du niveau du sens moral au temps de la dix-huitième dynastie [2] :

« Je n'ai pas tué d'homme; — je ne me suis pas mis en colère; « — je n'ai pas été violent; — je n'ai pas fait maltraiter l'esclave « par son maître; — je n'ai fait de mal à personne; je n'ai « pas enlevé le lait de la bouche de l'enfant. » — « Je n'ai pas « fraudé sur les mesures de blé; — je n'ai pas commis de fraude « dans le sanctuaire de la justice; — je n'ai pas fait de mensonge. » — « Mon cœur n'a pas (eu) de mauvaises intentions; — je n'ai pas « eu commerce avec femme mariée; — je n'ai pas été dépravé « (deux fois répété); je n'ai pas prodigué les paroles; je n'ai pas « fait d'abomination. » — « Je n'ai pas fait d'outrage aux dieux; — « je n'ai pas fraudé sur les pains dans les temples; — je n'ai pas « profané les aliments des dieux; — je n'ai pas enlevé les enve- « loppes des momies. »

Mais, dans ce papyrus, l'un des plus anciens du *Per-em-hrou* le défunt ne se borne pas à ce que les égyptologues appellent la confession négative. Il dit encore, en invoquant assistance contre le bourreau infernal : « Je vis de la vérité (ou de la jus- « tice), je me nourris de la vérité de mon cœur.... J'ai donné « du *pain* à qui avait faim, de l'*eau* à qui avait soif; j'ai *fait* des « offrandes aux dieux et des oblations aux morts. Je *suis pur;* « ma bouche est pure, ainsi que mes mains [3]. » Énoncé que l'on ne peut considérer comme une inspiration isolée, puisqu'on retrouve exactement la même doctrine morale et dans le *Schaï-en-Sinsin*, qui est postérieur de plusieurs siècles, et dans

[1] *Job et l'Egypte*, pp. 88, 89.

[2] Je groupe ici les articles suivant l'analogie des objets. On y reconnaîtra l'énumération des fautes contre la bonté, la justice, le respect de soi-même et la piété.

[3] Citation de M. Ancessi, p. 107.

Digitized by Google

des textes funéraires de la douzième dynastie [1]. Ces derniers, il est vrai, concernent les devoirs administratifs remplis par des fonctionnaires, mais les rédacteurs insistent sur les devoirs d'humanité, aussi bien que de justice, envers les faibles et les petits.

On ne peut donc en douter, la tradition morale de la vieille Égypte était incomparablement plus élevée que celle de l'ancienne Grèce ; elle était incomparablement plus explicite et plus complète comme garantie religieuse de la pratique effective des devoirs de toute nature. A quoi tenait une semblable différence, c'est ce que nous pourrons examiner après nous être rendu, grâce à de très-savantes et très-récentes investigations, un compte exact de l'enseignement dogmatique qui était la base de ces doctrines; mais, dès ce moment, nous pouvons nous rappeler un double fait : 1° Dès l'époque des pyramides, c'est-à-dire à une époque voisine de la dispersion du genre humain, la formule funéraire la plus commune énonçait au singulier le nom du grand dieu ; et de même un traité de morale, rédigé par Phtah-Hotep, fils du *roi* Assa (fin de la cinquième dynastie), énonçait de même le mot *dieu*, sans autre désignation, sans épithète même, l'auteur n'admettant pas qu'il y eût à le distinguer d'aucun autre, bien que des documents de la même époque contiennent déjà des appellations mythologiques, et que, dans ce traité de morale lui-même, on rencontre le mot *dieux* [2]. Le livre de Phtah-Hotep ne contient pas seulement une morale assez élevée, mais il énonce expressément le rapport intime qu'il reconnaît entre l'idée *religieuse* et la morale *sociale et domestique* [3]. C'est donc dans les plus anciens monuments de l'Egypte que le monothéisme égyptien commence à se produire ; là aussi une morale *spiritualiste* non-seulement est formulée, mais est rattachée à l'enseigne-

[1] Texte de Beni-Hassan, cité par M. Maspero, et stèle 26 du Louvre.

[2] Voyez, sur les monuments funéraires de Saqqarah, les articles de M. Mariette, dans la *Revue archéologique* de janvier et février 1869, et sur le livre de Phtah-Hotep, le travail de M. Chabas dans la même *Revue* (1860). J'ai développé, en 1869, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, l'étude que je résume dans cette page.

[3] Par exemple : « Un fils docile au service de Dieu sera heureux à la suite « de son obéissance ; il vieillira ; il parviendra à la faveur » (c'est un prince « qui parle).— « Aimée de Dieu est l'obéissance. — Un bon fils est un don de « Dieu. » — « N'inspirez pas de terreur aux hommes; être hostile à Dieu (et « cela) c'est la même chose. »

Digitized by Google

ment du monothéisme. Je me borne ici à énoncer le fait, mais j'invite le lecteur à en prendre note : il pourra lui être utile pour l'intelligence vraie et complète de tout le reste du présent travail. La grossièreté de la mythologie populaire des Égyptiens, aux derniers temps de leur histoire, a trop longtemps et trop profondément fait illusion sur la nature intime de leurs croyances nationales, pour que le devoir de la science ne soit pas d'appeler avec insistance l'attention du public lettré sur la valeur réelle de celles-ci.

III

AMMON-RA, CONSIDÉRÉ EN LUI-MÊME.

Déjà, dans son *Rapport sur les principaux musées d'antiquités égyptiennes*, et surtout dans sa *Notice sur les monuments égyptiens du Louvre* [1], M. de Rougé avait indiqué ce fait que la liturgie égyptienne contenait la tradition d'une doctrine monothéiste, maintenue dans l'enseignement sacerdotal malgré la mythologie délirante des masses. Mais cette doctrine, sur laquelle, nous le verrons bientôt, l'illustre égyptologue est revenu, dans les derniers temps de sa vie, pour l'affirmer et en multiplier les preuves, n'a jamais été constatée avec une si grande abondance de faits ni une plus grande vigueur de démonstration que dans le volume publié par M. Grébaut sur un hymne à Ammon-Ra, dont le manuscrit remonte, selon lui, à la vingtième dynastie, et dont la composition doit appartenir au temps de la dix-huitième ou peu après [2]. Analyser ce beau travail, examiner l'hymne lui-même, en suivant, non l'ordre du texte, mais le classement logique des matières, en rapprocher les compléments de preuves qui résultent d'autres publications, étudier à fond le sens attaché par l'enseignement explicite des premiers siècles du nouvel empire au personnage d'Ammon, c'est

[1] *Moniteur* des 7 et 8 mars 1851. — *Notice*, pp. 99-100 (édit. de 1855).

[2] *Hymne à Ammon-Ra, des papyrus égyptiens du musée de Boulaq*, traduit et commenté par Eugène Grébaut (*Biblioth. de l'École des hautes études*, 21e fascicule, introduction, p. v.)

Digitized by Google

là un travail non pas seulement intéressant en lui-même, mais dont les conclusions devront nous donner la clef de la doctrine théologique des Pharaons, puisqu'il en fera ressortir le dogme fondamental. La lucidité des formules et le maintien d'une tradition constante nous permettent à la fois de bien fixer nos idées et de nous appuyer sur ces résultats acquis pour éclaircir les équivoques ou les incertitudes que des divergences de textes et des variations de doctrines pourraient faire naître sur d'autres points.

Ammon est mentionné dans les textes de la douzième dynastie [1], mais *jamais* sur aucun monument de l'ancien empire [2], si, suivant la classification qui prévaut aujourd'hui, on le termine à la fin de la sixième dynastie, c'est-à-dire au commencement de cette période, assez courte peut-être et fort obscure, d'anarchie et de démembrement qui amena l'élévation de la première dynastie thébaine (la onzième). Tant que Thèbes n'existe pas, ou du moins ne laisse pas de trace dans l'histoire, le nom d'Ammon paraît inconnu des rédacteurs de textes égyptiens. On doit donc le considérer comme la désignation locale de la divinité dans cette province de l'ancienne Egypte, ainsi que Phtah l'était à Memphis, Osiris à Abydos. Mais, quand la monarchie égyptienne s'est fixée à Thèbes pour de longs siècles, cette ville devient en quelque sorte le centre de la religion nationale : le roi en était le grand pontife, considéré comme une image ou plutôt une émanation de la divinité ; à partir de ce moment, ce sera surtout dans les textes qui concernent Ammon qu'il faudra chercher la doctrine la plus savante du sacerdoce égyptien.

Le nom d'*Ammon* signifie *mystérieux* ou *mystère* [3]. Dans le second hymne à Ammon-Ra du papyrus Harris publié par M. Chabas, il est appelé mystère des mystères, mystère inconnu (mot à mot : *la connaissance de ses mystères n'existe pas*). Le soleil, Ra, identifié avec différentes divinités locales, ou pour parler plus juste, avec différentes désignations locales du dieu suprême, le fut spécialement avec Ammon ; le nom

[1] M. de Rougé, *Notice sur les monuments du musée égyptien du Louvre*, p. 122.

[2] Grébaut, *Hymne à Ammon-Ra*, p. 136.

[3] Grébaut, *Introd.*, p. III ; M. de Rougé, *Mélanges archéol., ég. et assyr.*, pp. 71, 103.

Digitized by Google

composé Ammon-Ra est fréquent dans les textes religieux de l'Égypte : peut-être le sacerdoce pharaonique trouvait-il un certain plaisir à rappeler d'un seul mot et l'essence mystérieuse de l'être divin et une éclatante manifestation de sa puissance. Mais cette identification de la Divinité avec un astre n'était que symbolique et populaire. L'objet qui frappe nos yeux et rend visible le monde terrestre n'était Ammon, n'était même Ra que dans le langage mythologique ; le langage théologique était fort différent, même sous la dix-huitième dynastie. Les formules maintenues par la tradition [1] étaient peut-être alors obscures pour les rédacteurs des hymnes qui les contenaient, tant elles étaient en désaccord avec la tradition mythologique ; elles avaient besoin d'être expliquées par un enseignement ésotérique ; mais cet enseignement existait : nous en avons trouvé la trace dans les gloses du *Per-em-hrou*.

Dans les hymnes eux-mêmes, la distinction est manifeste entre la doctrine vulgaire et la doctrine savante [2]. Ils signalent à l'adoration tantôt un dieu unique, tantôt une multitude de dieux, une divinité sans nom et une multitude de divinités [3]. Ammon est éternel [4], « maître du temps (*neb-heh*), auteur de l'éternité (*ari-theta*), » dit (au § 7) l'hymne étudié en détail par M. Grébaut ; il est Seigneur de la vérité (*neb maa-t-*) [5], c'est-à-dire qu'il la possède en lui-même dans toute sa plénitude [6] ; il est son père, c'est-à-dire qu'en lui est la substance du bon principe, essentiellement identique à la vérité : c'est là, dit M. Grébaut, l'idée fondamentale de la religion égyptienne [7]. Ajoutons, en effet, que *Maa*, écrit souvent par l'emblème de la règle d'architecte, signifie à la fois la *justice* et la *vérité ;*

[1] Grébaut, *ibid.*, p. IX.

[2] Grébaut, *ibid.*, p. IV. — On peut rapporter à l'une et à l'autre à la fois l'inscription du Louvre où Ammon-Ra est dit maître du ciel, maître de la terre (*Études égyptol.*, 2e fascic., p. 1.)

[3] Grébaut, *ibid.*, p. VIII.

[4] *Ibid.*, p. IV.

[5] *Ibid.*, p. XVIII; hymne §§ 3, 10, 18, 19, 23 ; au § 19 : *subsistant par la vérité* chaque jour ; et au § 23 : *Vérité*, seigneur de Thèbes, dans ton nom d'auteur de la vérité.

[6] Sur cet emploi du mot *Neb*, qui d'ailleurs signifie à la fois, dans la langue commune, *maître* et *tout* (*omnis*), voyez la note curieuse de M. Naville, *Litanie du soleil*, p. 15. On dit de même Seigneur de sagesse, Seigneur de vaillance, et le chapitre LXXXV du *Todtenbuch* applique à Osiris l'épithète de Seigneur de la vérité (Naville, *ibid.*)

[7] Grébaut, *ibid.*

Digitized by Google

les Égyptiens admettaient donc l'identité fondamentale du vrai et du bien, principe suprême de toute philosophie spiritualiste. *Maa-Kheru*, le véridique, celui qui prononce la vérité, était l'épithète honorifique communément employée pour désigner un défunt, considéré comme en possession des récompenses de l'autre vie. Certes il ne s'agit pas ici de celui qui *parlerait* de la *justice* sans l'avoir pratiquée ; ce serait faire du défunt un triste éloge, et nous avons vu, par des textes précis et détaillés, que la doctrine égyptienne sur la vie future n'était point celle du salut par la foi sans les œuvres. Il s'agit donc, dans cette formule, de la vérité en tant qu'inséparable de la justice, comme la justice est inséparable de la vérité. Et, quand on voit la figure symbolique bien connue de Maa, sous les traits d'une déesse portant une plume d'autruche, accompagner *en double* le défunt qui comparaît devant Osiris, dans la grande vignette du jugement infernal, au chapitre cxxv du *Per-em-hrou*, je ne puis admettre, je l'avoue, avec M. Grébaut [1], que *double vérité*, *Maa-ti*, signifie seulement la vérité divine agissant, comme la puissance divine, au nord et au midi de l'univers, suivant les formules de la cosmographie sacrée ; j'y reconnais aussi, et surtout, relativement à chaque défunt, l'obligation par lui accomplie de suivre à la fois les règles de la vérité et celles de la justice. Quant à l'essence de la Divinité elle-même, il ne faut pas oublier que, dans le second hymne du papyrus Harris à *Ammon-Ra-Harmachis*, c'est-à-dire à *Ammon, Soleil-Horus dans l'horizon*, l'emploi d'un mythe cosmogonique n'empêche pas l'auteur de s'écrier : « Les souffles de la vérité sont dans ton sanctuaire mystérieux ; » tant était profonde l'impression du spiritualisme dans les écoles de poésie sacerdotale [2].

L'affirmation de l'unité divine dans la personne d'Ammon-Ra

[1] Grébaut, *ibid.*, pp. xx, xix. — Comme le défunt est obligé de déclarer ici en détail qu'il a accompli ses obligations morales, *maa kheru* pourrait signifier que cette déclaration a été sincère. En ce cas, cette formule réunirait encore les deux idées de justice et de vérité ; mais la double image de la déesse se comprendrait moins.

[2] « Une prière à *Ammon-Ra*, tracée sur une statue qui paraît être de la dix-neuvième dynastie, l'appelle Maître des trônes du monde : Dieu auguste subsistant par la vérité, Essence double, qui était au commencement. » (*Etudes égyptol.*, 2e fascicule, p. 8.) — Nous verrons bientôt comment il est à la fois un et double.

Digitized by Google

est trop explicite et trop répétée, malgré de grandes imperfections de langage, pour qu'il soit possible d'y voir l'explosion d'un délire poétique. « Il est *un* dans son rôle, *comme* « *avec les dieux*, » dit l'auteur de l'hymne de Boulaq (§ 3). On ne peut nier qu'il n'y ait ici contradiction dans les termes, mais dans les termes seulement, et nous en verrons l'explication plus loin; le sens intime, l'esprit véritable en est éclairci par ces paroles de l'hymne lui-même : « Le *Un*, qui est seul [1] « *produisant* les existences (§15); le *un* qui est seul, nombreux « par ses deux bras (§ 16); » déjà on aperçoit que ce qui est multiple, c'est son action et non son essence. « Le *un*, qui « est seul, étant sans second de lui (§ 19) [2]. Roi, il est un « comme avec les dieux, nombreux de noms, qui ne con- « naissent pas la quantité, » c'est-à-dire *innombrables*. Ici on retrouve une formule presque semblable à celle du § 3, mais un peu peu plus claire : ce qui est *nombreux*, ce sont les *noms* divins, c'est-à-dire les désignations des *attributs* ou des *actes* d'Ammon-Ra; ce ne sont pas les *essences* divines.

Et cette doctrine n'est nullement propre au texte qui vient d'être cité; nous l'avons vu déjà, nous allons le voir mieux encore. Voici plusieurs passages de textes originaux que M. de Rougé avait réunis, à la fin de sa vie, pour les exposer dans les leçons que l'un de ses fils, égyptologue distingué lui-même, a publiées depuis sa mort [3].

« Le dieu grand qui commence l'existence : — le (seul) *qui* « existe au commencement; le seul existant dans le ciel et le « monde, qui n'ait pas été engendré : — le un de un. » Ces deux dernières formules appartiennent à une stèle de Leyde (K. 1) dont l'auteur est un prêtre de *Memphis* d'un rang supérieur, et le nom de la divinité invoquée est le nom thébain d'Ammon-Ra [4]. Donc, à Memphis même, le grand sacerdoce

[1] Cette formule est représentée ici et dans les deux passages suivants par une orthographe d'une singulière énergie : le mot *un* (*ua*) est répété, et, à la seconde fois, il est suivi d'un déterminatif de négation. Quiconque a la moindre connaissance de l'écriture égyptienne, reconnaîtra aisément la la pensée du scribe : il est *un*, et tout autre cause *n'est pas*.

[2] Mot à mot : *qui pas un second de lui* (dont le second n'existe pas.) L'anglais dirait : « zwhom not is a second of. »

[3] Voy. pour ces textes, la p. 72 des *Mélanges d'archéol. ég. et assyr.*

[4] Voy. Leemans, *Description raisonnée des mon. égypt. du musée d'antiquités des Pays-Bas à Leyde*, p. 137, 138.

Digitized by Google

de Phtah ne songeait ni à partager l'essence divine entre Phtah et Ammon, ni à subordonner celui-ci à celui-là. Dans un autre texte encore, cité par M. de Rougé dans sa *Notice sur les monuments du Louvre* (p. 119), il est dit, en parlant du Dieu suprême : « Il est le seul être vivant en vérité. »

Mais que sont *les dieux*, nommés aussi dans ces formules, en présence de l'unité divine si nettement formulée ? Ammon-Ra est dit, au § 3 de l'hymne de Boulaq : « Beau taureau[1] de la société « des personnes divines, chef des dieux, père des dieux. » C'est que, selon M. Grébaut[2], les dieux sont, dans la doctrine des écoles sacerdotales, les noms donnés à un être unique dans ses divers rôles ; mais il conserve partout la plénitude de ses attributs. Mystérieux en soi, il se révèle par ses actes, dont chacun occasionne une forme qui reçoit un nom et est considérée comme un dieu. C'est ainsi que « le dieu dont le « nom est inconnu » devient « un dieu multipliant ses noms[3]. » — « Maître de tous les dieux, mystérieux est son « nom plus que ses naissances ; c'est dans son nom d'Am- « mon[4] ; » c'est-à-dire que, comme Ammon, il est parfaitement mystérieux ; dans ses naissances, qui ne sont autres que ses manifestations actives, il est plus accessible à l'esprit de l'homme. Les dieux sont appelés les *membres* de l'être qui réside en eux[5], et on nous a dit tout à l'heure que « le un, qui est seul, est nombreux par ses deux bras. » Les dieux sont aussi appelés ses enfants, à titre de manifestations du Dieu unique qui est leur essence[6]. « Vraiment, tu as enfanté les dieux, » dit le second hymne à Ammon-Ra du papyrus Harris ; et M. Grébaut[7] modifie ainsi la traduction du savant égyptologue de Châlon : « *Étant le vrai* (Aou-Maa), tu enfantes les dieux. » Ces variétés d'interprétation se trouvent en quelque sorte conciliées par ces mots de l'hymne de Boulaq (§ 10) : « Émet- « tant sa parole, existent les dieux, » et par ceux-ci (§ 15), plus

[1] C'est-à-dire *producteur* : cette métaphore est fréquente en égyptien.
[2] Pages 99 et 108.
[3] *Id.*, p. 100.
[4] *Hymne de Boulaq*, p. 13.
[5] Voy. Grébaut, p. 101, et M. de Rougé, *Mél.*, p. 72. Dans le chapitre XVII du *Per-em-hrou*, cité ici par M. Grébaut, on lit : « Ra qui *crée son nom* de *maître des dieux*, c'est Ra qui *crée ses membres*. »
[6] Grébaut, pp. 102, 103, 105, 108.
[7] A la p. 110.

Digitized by Google

frappants encore : « Sa parole devient les dieux. » Enfin n'oublions pas ces termes sublimes du § 12 : « Maître de l'intelli-« gence (*Neb-saa*), sa parole est substance (ou aliment). » Un peu plus tard, on écrira, dans un autre hymne au soleil : « L'esprit « qui *parle*, qui repose sur son élévation, celui qui *crée les* « *intelligences* cachées qui *se transforment en lui* [1]. » — « La relation entre la parole et la création se rencontre à chaque instant dans notre texte, dit M. Naville. La parole donne aux objets leur nom : elle les détermine..... La parole appelle à l'existence les êtres qui auparavant étaient confondus dans le grand Tout. » Nous verrons plus loin s'il faut prendre à la lettre ces derniers mots comme interprétation des doctrines enseignées sous la dix-neuvième et la vingtième dynastie ; mais nous devons remarquer que la théorie panthéistique n'est point formulée dans l'hymne de Boulaq [2] ; il y est question seulement de la *production des dieux* par la parole, c'est-à-dire par l'intelligence et la *volonté* du Dieu suprême, clairement *énoncée*. Ils ne sont autre chose que *sa parole* elle-même (§ 15 ; voy. *supra*), c'est-à-dire que *l'acte de sa volonté*.

Cependant ils lui sont inférieurs ; cela résulte de l'hymne de Boulaq lui-même : « Les dieux lui font des *acclama-* « *tions* (§ 4) ; les dieux lui donnent des *adorations* (§ 9). — « Les dieux s'élancent à ses pieds, lorsqu'ils reconnaissent sa « majesté à l'état de *leur maître* (§ 6). — Hommage à toi, « Soleil, maître de la vérité, *maître des dieux*. — Tum et « Armachis (formes solaires) adorent dans toi (*en fu-ek*, dans « ton étendue) toutes leurs paroles (§ 16). — Les dieux, « *inclinés* devant la Majesté, exaltent les esprits de leur pro-« ducteur » (§ 17). Ici je ne puis m'empêcher de reconnaître une transition bien marquée vers la doctrine mythologique proprement dite. La puissance de l'imagination populaire introduit des idées moins hautes dans la doctrine sacerdotale ; mais on ne peut nier du moins que l'unité de la Divinité suprême et souveraine ne soit, dans ces textes mêmes, exprimée énergiquement.

[1] Naville, *Litanie du soleil*, p. 25. — En ce qui concerne le monde matériel, aucun texte connu ne prouve, selon M. Grébaut (*Introd.*, p. VI. Cf. p. 245), que les Égyptiens aient conçu la création *ex nihilo*.

[2] Elle n'y est ni acceptée ni repoussée, ainsi que nous venons de le voir.

Digitized by Google

Ainsi, unité de l'essence divine, personnalité de ses actes, subordonnés à son essence et à sa volonté, voilà deux principes de la théologie pharaonique. Il en est un troisième dont l'expression joue un grand rôle dans la mythologie égyptienne : c'est la doctrine du dieu qui se donne naissance à lui-même, autrement dit, du fils consubstantiel et identique à son père. Un magnifique symbolisme, celui du soleil qui renaît chaque jour et demeure [1] identique à lui-même, était étroitement uni à cet enseignement ; et cette union, beaucoup trop étroite, a été, sur les bords du Nil, plus que dangereuse pour la connaissance de la vraie doctrine de la génération divine. Mais ce n'est pas le symbolisme qui peut faire naître une doctrine aussi abstraite et aussi mystérieuse : c'est la doctrine qui se l'approprie, et je ne saurais concevoir qu'elle n'eût pas son origine dans une révélation patriarcale de la génération éternelle du Verbe.

Le dieu mystérieux, Ammon, se donne naissance à lui-même dans la personne d'un fils, nommé Khons ; mais ici le caractère métaphysique et spiritualiste du dogme reçoit une rude atteinte par l'intervention d'un personnage féminin qui complète la triade : Maout, la mère par excellence, dont le dieu suprême est à la fois époux en qualité d'Ammon et fils en qualité de Khons ; c'est pourquoi on lui donne souvent (et dans notre hymne même) le titre de Mari de sa mère. « Adoration à Ammon-Ra-Harmachis, qui s'est créé lui-même, dit le premier hymne, cité plus haut, du papyrus Harris ;.... « chef divin qui jouit de la faculté de s'enfauter lui-même ; .... « âme mystérieuse, auteur de sa redoutable dignité. »

On lit encore, dans le second hymne à Schu (même papyrus) : « Salut à toi, fils de Phra (*Pe-Ra*, le soleil), créé de lui-« même, n'ayant pas de mère, véritable Seigneur de la double « vérité, chef qui commande aux dieux.... Tous les dieux « t'invoquent et t'acclament, lorsqu'ils entendent ton nom. « Tu es plus mystérieux, tu es plus grand que les dieux, en « ton nom de Schou, fils de Phra. » Et dans les litanies de Schou (*ibid.*) : « Tu es plus grand, plus mystérieux que les « dieux, Schou, fils de Ra [3]. — Ton nom est plus puissant

[1] Voy. M. de Rougé, *Notice*, pp. 119, 120.

Digitized by Google

« que les dieux (*sic*). — O être qui a formé son propre « corps (*sic*); ô Seigneur *unique*, sorti de Nou « (l'abîme céleste « primordial) [1]. » C'est de cet espace que la déesse céleste Nou est la personnification [2]. Identifié aussi avec la mère divine [3], Schou nous indique l'origine de ce personnage féminin, qui marque la transition de la cosmogonie aux récits mythologiques : le père, la mère et le fils n'étaient primitivement que trois conceptions diverses d'une même essence. Schou, fils de Ra; Schou, plus grand et plus mystérieux que les dieux mythologiques; Schou, *soleil levant, auteur* de sa *propre essence*, est évidemment identique au dieu suprême Ammon-Ra, considéré à la fois comme père et comme fils.

Ce symbole tient une place notable dans la mythologie des Égyptiens, parce qu'il est un dogme fondamental de leur théologie. « *Lumière bienfaisante plus que les dieux*, » est-il dit dans le premier hymne à Ammon-Ra-Harmachis, « tu es *caché* « *dans l'ancien* Ammon. Dans tes phases, tu te développes en « disque solaire, *vieillard rajeuni*. » Et un monument de Saqqarah, conservé au Musée de Boulaq [4], représente Horammon sous les traits d'un enfant décoré des deux longues plumes d'Ammon-Ra. Il est dit encore, dans le premier hymne à Schou : « Sa personnalité (*Kaou-ef*) repose dans la « personnalité de Phra. » Et dans le deuxième : « Tes actes sont « plus antiques que ceux des dieux. Ce soleil a commencé de « ton commencement. » Pour exprimer plus fortement cette identité des personnages mythologiques, on ne recule pas devant une apparente contradiction dans les termes. Toum, le père de Schou, est le soleil nocturne et par extension le soleil couchant [5]; il est en même temps le fils de Ra, nom que porte habituellement le soleil, non-seulement sorti de

[1] Voy. Grébaut, pp. 135, 149, 150; M. de Rougé, *Mél.*, p. 71.— *Ra* est le nom commun du soleil ; *Schou*, celui qu'il porte au moment de son lever ; *Toum* ou *Atoum* celui qu'il porte dans son rôle de créateur (voy. *supra*), après sa sortie de l'*Abyssus* (Grébaut, p. 106, 107, note). En tant que soleil avant son lever, *Toum* était dit père de *Schou*, le soleil levant (*ibid.*, p. 239).

[2] Voy. 1er *hymne à Ammon-Ra, Harmachis*. — M. de Rougé, *Notice*, p. 120.

[3] M. de Rougé, *ibid.*

[4] Voy. Mariette, dans sa *Notice* sur le musée de Boulaq, nº 298.

[5] Grébaut, pp. 106-7, et Pierret *Dictionn. d'archéol. ég.* Atoum, où il cite les chap I, XV, XVII du *Todtenbuch* et une stèle d'Abydos. M. de Rougé (*Mélanges*, p. 71), le désigne comme le soleil primordial.

Digitized by Google

l'*abyssus*, mais élevé au-dessus de l'horizon [1]. On ne saurait mieux exprimer la permanence de l'essence dans la variété des noms et des rôles.

Telles sont les conclusions que l'on doit tirer des textes en ce qui concerne Ammon-Ra considéré en lui-même ; telle est la métaphysique religieuse de l'ancienne Égypte : on voit si j'avais raison de dire en commençant « que la connaissance *intime* des doctrines égyptiennes n'est plus inaccessible à l'Europe. »

IV

AMMON-RA CONSIDÉRÉ COMME DIEU-PROVIDENCE.

Mais il faut maintenant étudier ce qu'était Ammon à titre de Dieu-Providence, c'est-à-dire dans ses rapports avec l'homme et avec le monde. Nous l'avons déjà vu se manifester par *le soleil*, instrument de cette action providentielle [2] ; mais si le lever quotidien de l'astre est l'image vive et frappante d'Ammon-Ra renaissant dans un fils, qui est identique à Ammon-Ra lui-même, il ne faut pas oublier que la puissance symbolisée par le soleil est antérieure à son premier lever ; en d'autres termes, que cette action divine, sans laquelle le monde ne serait pas la matière organisée et *ordonnée* (Kosmos), il l'exerce sous le nom de *Toum* [3]. Ammon, d'ailleurs, est dit aussi *Ba-en-Ra, l'âme* du *soleil* [4], formule où se retrouve plus vivante qu'ailleurs la trace du temps où le Créateur n'était pas encore confondu avec la créature ; elle exprime assez nettement que dans la doctrine théologique, ce n'est pas le soleil lui-même qui est adoré, mais bien la divinité dont il est l'instrument pour la vivification du monde.

Sous son propre nom d'ailleurs, Ammon, le dieu caché, est dit « auteur des hommes, *producteur* des animaux, Seigneur

[1] Grébaut et Pierret, *ubi supra*.
[2] Voy. Grébaut, *introd.*, pp. III, VII, XIX.
[3] Voy. Grébaut et Pierret, *ubi supra*.
[4] M. de Rougé, *Mél.*, p. 72.. Cf. Pierret, art. AMMON.

Digitized by Google

« des choses, *producteur* des plantes nutritives [1]. C'est lui « qui donne au bétail la chaleur vitale (§ 1. Cf. 15) et qui « fait croître les produits de la terre (§ 6) [2]; c'est lui « qui nourrit les êtres intelligents et qui donne le mouvement à « toute chose (§ 12); c'est lui qui fait que sont nourris les « poissons du fleuve et les oiseaux de l'air... c'est lui qui « anime les insectes rampants et ceux qui volent » (§ 15). S'il ne néglige aucun être, si petit qu'il soit, il est en même temps l'auteur et le conservateur de l'harmonie générale du monde. Il est « le prince de la terre, le soutien des choses (§ 2), « l'auteur des choses d'en bas et de celles d'en haut..., « faisant la terre selon sa forme, dispensateur des desti- « nées » (§ 4). On l'adore comme ayant « suspendu le ciel « et repoussé la terre » (§ 6 et 17). Hommage et acclamation lui sont dus « par toutes les créatures, en toute région, dans « la hauteur du ciel, dans l'étendue de la terre, dans les « profondeurs de la mer » (§ 17). Il est auteur des vents, de la lumière, des inondations du Nil et de tous les mouvements du monde ; il est « maître de toutes les choses qui « existent et de celles qui n'existent pas [3], » c'est-à-dire *maître d'appeler* ou non *à la réalité* effective ce qu'on nomme, en philosophie, *les possibles*. Il est « permanent en toute « chose. — Il a préparé le monde depuis son commence- « ment. — Il est le Dieu dont les œuvres commencent avec « le monde [4]. »

Mais s'il est le dieu-providence dans l'ordre du monde matériel, il ne l'est pas moins dans l'ordre du monde moral ; s'il est, en général, l'auteur du monde, il est spécialement l'auteur des hommes. A ce titre, il porte le nom de *Khnoum* [5], le *Khnouphis* des Grecs, le dieu spécial d'Éléphantine, qui met en mouvement un tour de potier et façonne l'homme

[1] *Hymne de Boulaq* § 3. Cf. 18, 23. *Kemam*, que M. Grébaut rend par *producteur*, a, dit-il (p. 124), le sens général de *causer*, mais seulement par extension figurée. Le sens propre est *produire* ; il se dit également d'Ammon produisant les dieux et de la terre produisant les plantes. On voit que l'écrivain est sur la pente glissante du panthéisme. C'est en ce sens qu'Ammon est appelé (§ 7) *Khem Ammon*, Ammon générateur.

[2] M. de Rougé, *Mél.*, p. 102.

[3] *Id.*, p. 72.

[4] 1er *Hymne à Ammon-Ra Harmachis* (traduction Chabas).

[5] Grébaut, *introd.*, p. xx. M. de Rougé, *Mél.*, p. 101.

Digitized by Google

avec de l'argile. C'est Ammon qui « exauce la prière de celui « qui est dans l'oppression ; doux de cœur envers celui qui « crie vers lui, il délivre le timide des mains du violent ; il est « le juge du puissant et du malheureux[1]. » — « Hommage « à toi, dit encore l'hymne de Boulaq, habitant dans les « quiétudes, maître de la joie.... Ton amour est dans le ciel « du Midi, ta grâce dans le ciel du Nord.... les cœurs se fon- « dent en te voyant » (§ 14). — « Hommage à toi, vigilant « sur tous les humains qui reposent[2], recherchant le « bien de ses créatures, dieu Ammon, qui maintiens toute « chose » (§ 16). — « Aux enfers il donne aux justes les « souffles de la vie. »

Son rôle de soleil lui-même a une signification morale de l'ordre symbolique : la lumière était, chez les Egyptiens comme chez nous, le symbole de la vérité, soit morale, soit scientifique. La victoire quotidienne du soleil sur les ténèbres représentait, dans la théologie égyptienne (nous l'avons vu déjà), la victoire de la vérité divine sur les ténèbres du monde moral, du bien sur le mal, de Dieu sur les êtres méchants qui combattent son action providentielle[3]. C'est le règne de la vérité qui met fin au chaos[4]. « Tout dieu solaire est, en ce sens, *vrai de parole*[5]. »

V

PHTAH.

Il faudrait se répéter beaucoup si, après avoir étudié en détail le personage d'Ammon, l'on voulait en faire autant pour celui de Phtah, le grand dieu de Memphis. En effet, l'un pour la haute Égypte, l'autre pour l'Égypte infé-

[1] *Hymne de Boulaq*, § 11.

[2] Ou qui s'appliquent (*incumbunt*), avec le déterminatif du lit : le mot a les deux significations. Voy. Pierret, *Vocab. hiérogl.*, pp. 572, 573.

[3] Voy. Grébaut, pp. VII, 109, 110. « Les Séba auraient bientôt détruit l'œuvre divine et ramené les Chaos, s'il (le soleil) ne les refoulait chaque matin par la lumière vivifiante, principal agent de l'*harmonie universelle* que les Egyptiens appelèrent la vérité. » (*Ibid.*, p. 227.)

[4] *Id.*, p. 116.

[5] *Id.*, pp. 117, 137.

Digitized by Google

rieure, ils représentaient le Dieu suprême ; en réalité, c'est le même être. Mais la réunion de l'Égypte en une seule monarchie, une première fois peut-être sous les rois memphites à la fin de la troisième dynastie, une seconde fois sous les rois thébains à la fin de la onzième, une troisième fois enfin au commencement de la dix-huitième, devait amener la coordination des mythes locaux, le groupement en famille des types divins ; la manière dont cette coordination fut tentée pour ceux des deux grandes capitales ne peut, ce me semble, que confirmer les vues énoncées plus haut.

Au § 2 du grand texte de Boulaq, si heureusement commenté par M. Grébaut, Ammon-Ra est appelé prince (*Semsou*) de la terre ; et le savant égyptologue ajoute que ce titre lui est donné comme *successeur* de Phtah, dieu de l'état primordial du monde, père du soleil et auteur du ciel et de la terre. Le sens de *Semsou* paraîtra peu contestable, si l'on se rappelle que, dans la grande inscription d'Abydos, relative à la jeunesse de Ramsès II (Sésostris), le même mot, écrit dans l'original avec la même orthographe, est appliqué à Ramsès lui-même, par rapport à son père et prédécesseur Séti Ier [1]. Un peu plus loin, l'hymne de Boulaq dit expressément qu'Ammon-Ra est engendré par Phtah (§ 4), c'est-à-dire, ajoute M. Grébaut [2], que le *rôle* de Phtah précède celui d'Ammon-Ra. « Phtah est le *père des commencements*, l'auteur du soleil et de la lune : les textes ne nomment *jamais* son père [3] ; » tandis que, pour Ammon-Ra, providence et même organisateur du monde, ses fonctions ont eu un commencement [4]. » L'hymne de Boulaq « rappelle la succession d'un dieu-providence (Ammon-Ra) au dieu primordial (Phtah), en d'autres termes, le premier lever du soleil [5]. » Phtah, père du soleil, n'est jamais expressément identifié avec lui [6], en

[1] *L'inscription dédicatoire du temple d'Abydos*, texte, traduction et notes, suivi d'un *Essai sur la jeunesse* de Sésostris par G. Maspero, 1867. Le texte porte (l. 44) : *Se Semsu em Erpa*, mot à mot : « fils-prince en qualité d'héritier. » L'*Erpa* était alors, en Égypte, ce qu'est aujourd'hui, en Angleterre, le prince de Galles, ou, en Espagne, le prince des Asturies. Cf. Pierret, *Vocab. hiérogl.*, p. 494.

[2] *Ubi supra*, p. 132.

[3] *Ibid.*, p. 142.

[4] *Ibid.*, p. 143.

[5] *Ibid.*, p. 157.

[6] M. de Rougé, *Mél.*, p. 71 ; *Notice*, p. 120.

Digitized by Google

sorte, dit M. Grébaut[1], que Phtah, père d'Ammon-Ra, ne signifie pas : le soleil se donnant naissance à lui-même.

Ces observations sont fort intéressantes ; mais M. Grébaut ne va-t-il pas trop loin, ou n'est-il pas trop subtil, quand il condamne en général[2] l'explication des dieux divers de l'Égypte par la personnification d'*attributs* de la divinité, n'admettant ces noms que comme expression de *moments* de son existence ? L'hymne de Boulaq donne l'enseignement de la théologie égyptienne telle qu'elle existait au temps de la dix-huitième dynastie, et le savant commentateur se défend expressément de vouloir résoudre ici une question d'origine[3]; mais, en prenant ce morceau tel qu'il est, n'est-il pas clair que le nom même d'*Ammon-Ra* représente à la fois le dieu unique, comme caché dans les profondeurs de son essence et manifesté dans son œuvre, Phtah figuré sous une enveloppe de momie[4], est, lui aussi, un dieu mystérieux, tandis que son nom, qui signifie à la fois *ouvrir* et *sculpter*, le fait connaître dans son rôle d'auteur du monde dégagé du chaos et recevant sa forme visible. Et il est si peu la personnification du chaos, qu'il porte fréquemment le titre de *Neb-maa-t*[5], *maître de la vérité* ou de la *justice*, disons mieux, de la sagesse, qui les comprend l'une et l'autre; c'est-à-dire Dieu, qui les *possède* éminemment et pleinement : la seconde partie de ce titre est écrite par le symbole de la règle ou coudée, qui doit se rapporter ici à l'organisation du monde. Les deux désignations de Phtah et d'Ammon représentent donc réellement l'attribut de l'impénétrabilité divine, sans exclure aucunement l'idée de l'activité du souverain Être, et rien ne nous montre, dans la grande divinité de la capitale du premier empire, le représentant d'un dogme matérialiste et panthéiste. Bien au contraire, il est désigné plus d'une fois comme Dieu de la vie future et purificateur des défunts, aussi bien que comme père des commencements, créateur de l'œuf du soleil et de la lune, ayant suspendu la voûte du ciel[6]. On l'a représenté ayant

[1] Grébaut, p. 157.
[2] *Id.*, *ibid.*
[3] *Introd.*, pp. XXIV-VI.
[4] M. de Rougé, *Notice*, pp. 125-6.
[5] Grébaut, p. 134, et avant lui, Mariette, *Mémoire sur la mère d'Apis*, p. 378.
[6] Mariette, *ubi supra*, pp. 38, 39; et *Notice sur le Musée de Boulaq*, n° 149.

Digitized by Google

sous ses pieds des crocodiles, symboles des *ténèbres*, et sur ses *épaules* des éperviers, symboles de *lumière*[1]. Comme Ammon-Ra, « il est le seul père non engendré dans le ciel et « sur la terre, le dieu qui s'est fait lui-même et subsiste par « lui-même, l'être double,[2] » c'est-à-dire l'être identique à son fils ; père du soleil, en tant qu'esprit de la lumière[3]. Comme Ammon-Ra encore, et dans le même sens, on doit le croire, il est « le Seigneur des êtres qui sont et de ceux qui « ne sont pas[4]. »

VI

LES HYMNES DES TOMBES ROYALES DE THÈBES ET L'HYMNE A LA DIVINITÉ DU MUSÉE DE BERLIN.

Ces dogmes spiritualistes et monothéistes demeurèrent-ils jusqu'à la fin de la période à laquelle je m'arrête, l'enseignement des sanctuaires égyptiens ? Cette question nous conduit à l'examen de textes d'une grande importance, édités récemment et appartenant aux dix-neuvième et vingtième dynasties, textes dans lesquels on a signalé des traces de doctrines panthéistes. Que sont réellement ces doctrines et comment doit-on les expliquer ? Tel sera l'objet étudié dans le présent paragraphe.

Il s'agit surtout de très-longues inscriptions, trouvées dans les grandes excavations creusées pour les sépultures de Séti Ier, Meri-en-Phtah Ier et Séti II de la dix-neuvième dynastie, et Ramsès IV de la vingtième. M. Naville les a publiées, traduites et commentées, sous le nom de *Litanie du soleil*, parce que la première partie est formée de soixante-quinze invocations commençant toutes par ces mots : « Adoration à toi, Ra, puissance suprême. » Sauf des variantes utiles pour corriger, soit les fautes de transcription, soit les altérations produites par le temps, le texte est le même dans ces quatre

[1] Mariette, *Notice sur le Musée de Boulaq*, n° 155.
[2] Duncker, *Gesch. des Alterth.*, t. I, pp. 34, 35.
[3] *Ibid.*, p. 36.
[4] *Ibid.*

Digitized by Google

tombeaux; mais il ne reproduit point, si ce n'est un peu pour la seconde et davantage pour la dernière des quatre parties dont il se compose, l'enseignement du *Per-em-hrou*. Comme le roi était le prêtre par excellence, symbole et émanation de la divinité, on doit regarder ces textes royaux comme représentant la doctrine religieuse la plus authentique au temps des princes qui les firent graver [1]. Or le savant éditeur y reconnaît une doctrine d'après laquelle « le dieu Ra est le grand Tout, duquel émanent toutes choses, et en particulier les anciennes divinités..., dans lequel le défunt royal doit finir par s'absorber entièrement [2]. » Ce n'est point d'ailleurs un exposé didactique; et, pour réunir des idées plus ou moins logiquement liées, il faut les recueillir éparses [3], afin de reconstituer l'ensemble de la doctrine.

Le titre de la première partie se traduit ainsi : « Adoration « de Ra, dans l'Ament (séjour des morts); adoration de Temet, « dans l'Ament. » Temet [4] est un mot bien connu signifiant *totalité, réunion*. C'est donc, paraît-il, à la totalité des êtres que Ra est assimilé. Or cette théorie est en accord avec le texte des premières lignes : « Adoration à toi, Ra, puissance suprême, « seigneur des enveloppes cachées [5], qui amène (à la réalité) « les actes (ou productions, *ar-u*); celui qui se repose dans les « mystères fait ses transformations dans l'Univers, c'est-à- « dire dans l'univers : *em Tamet*, » avec le déterminatif divin et royal, qui exprime ici la divinité de l'universalité des êtres. L'hymnographe continue : « Le Scarabée qui replie ses ailes, « celui qui se repose dans l'empyrée [6], fait (ses) transforma- « tions (et) se manifeste dans ses membres » (l. 2); (c'est) « Tonen, qui façonne ce qui est en lui, fait ses transformations « dans l'intérieur de son enveloppe. » Je donne ici une traduc-

[1] Voy. Naville, *Litanie du soleil*, pp. 3, 4; cf. Grébaut, *ubi supra*, pp. 174, 193, 217, 218, 224.

[2] Naville, p. 6. Nous reviendrons plus tard sur ce qui concerne la vie future.

[3] *Ibid.*, p. 10.

[4] Pourtant cette orthographe n'est usitée, quant à la dernière lettre, que pour des temps moins anciens. Quant au sens, M. Naville (p. 18) n'a aucun doute, et il fait observer que le *Temer* mythologique ou plutôt métaphysique est plus loin uni au mot *Teb*, enveloppe. Il représente ainsi le contenant universel des êtres.

[5] Ou cave rue, *Kert-u*.

[6] *Tuan-t*; cf. p. 21.

Digitized by Google

tion tout à fait littérale à la place de celle de M. Naville, parce que je n'ai pas, comme lui, l'avantage de mettre l'original sous les yeux du lecteur; mais loin d'altérer ainsi sa pensée, je ne peux que la reconnaître plus profondément imprimée dans le calque rigoureux du style égyptien. Il est clair que le Scarabée divin, métaphore et symbole bien connus pour exprimer l'auteur des êtres (*Kheper* signifie à la fois *Scarabée*, et *devenir* ou *transformer*) n'est autre que le Ra du paragraphe 1; il en est de même de *Tonen;* mais ce dernier nom représente plus particulièrement le dieu de la terre, ainsi que le fait entendre son orthographe elle-même et que l'a déjà expliqué M. Lefébure [1]. Ici donc le panthéisme matérialiste paraît beaucoup mieux accentué encore; seulement je dois faire observer que le texte de Séti II présente ici une variante importante : « Le dieu Tonen enfante ses *dieux*, » ce qui rentre dans la théogonie esquissée plus haut. Mais que nous diront les paragraphes suivants ?

Le sixième énonce que l'*Unique* forme son propre corps, ce qui peut s'entendre, ou d'une incarnation de la divinité dans le monde ou de la procréation des dieux, appelés quelquefois les membres du Dieu suprême. Le septième parle du souffle donné par lui aux âmes, ce qui peut s'entendre dans un sens monothéiste très-orthodoxe. Au paragraphe 8 (cf. 59), Ra est invoqué sous le titre d' « âme qui marche, qui détruit « ses ennemis, qui envoie [2] la douleur à ceux du *néant*, » c'est-à-dire aux amis du *mal :* nous ne pouvons voir ici qu'une question de justice providentielle. Et quant aux paragraphes où l'image de Ra est successivement assimilée au corps de différentes divinités du Panthéon égyptien [3], nous pouvons y reconnaître encore la théogonie antique des Pharaons. Mais lorsqu'on l'appelle « le Vase (ou dans le texte de Ramsès IV « le Tout ») qui totalise les générations » (§ 19); lorsqu'on dit de lui qu'il « produit (*kema*) les choses secrètes et qu'il engendre les corps » (§ 44); que « ses membres se

[1] *Traduction comparée des hymnes au soleil composant le XVe chapitre du Rituel funéraire égyptien*, 1868. Voy. aussi *le Mythe Osirien*, pp. 153-172 (2e partie, 1875).

[2] *Utû*, envoyer ou ordonner, c'est-à-dire transmettre l'expression de sa volonté, agir par sa volonté même. V. aussi §§ 50, 51.

[3] Ce sens, qui résulte du texte original, est reconnu dans le commentaire de M. Naville (p. 30), bien que sa traduction en diffère un peu.

Digitized by Google

réjouissent lorsqu'il voit son corps » (§ 46) ; qu'il « engendre et détruit ses enfants (§ 66), il est difficile de ne pas rapprocher ces métaphores accumulées des indices trouvés dans le commencement de l'hymne et de ne pas penser que M. Naville a eu raison quand il y a vu l'expression d'une croyance panthéiste. L'épithète d'*Unique* donnée à Ra (§§ 6, 66) peut bien ne signifier que l'unité de substance. Pourtant il faut reconnaître que toute idée spiritualiste n'a point disparu de ce morceau : c'est par son intelligence (*Khou*) que Ra *nomme* la terre (§ 66), c'est-à-dire l'appelle à l'existence, et nous verrons ailleurs, nous avons même déjà vu que l'auteur de l'hymne admet une justice exercée par l'Être souverain. Nous ne pouvons donc reconnaître ici qu'une doctrine de transition, incertaine de sa voie, manquant de précision et de logique, altérant la tradition pharaonique sous une influence nouvelle et probablement étrangère, sans le vouloir et sans en avoir bien conscience. Cette influence étrangère, il ne sera pas bien difficile de la deviner, si l'on se rappelle qu'aux dix-huitième, dix-neuvième et vingtième dynasties appartiennent les expéditions lointaines, les conquêtes durables, les alliances étroites, les suzerainetés longtemps exercées à l'égard de ces peuples de l'Asie occidentale qui, quoi qu'on ait un instant prétendu, étaient alors si loin des croyances monothéistes et spiritualistes, à l'unique exception des Hébreux.

Une stèle appartenant à une époque avancée de la vingtième dynastie, nous montrera-t-elle la transition accomplie dans l'école qui avait formé le rédacteur de ce monument [1] ? Cette inscription est assez développée et pénètre assez avant dans les questions métaphysiques et cosmogoniques pour que nous puissions espérer d'en reconnaître la pensée dominante ; examinons-la avec quelque détail.

Nous y retrouvons, avec la doctrine de l'Être incréé (l. 5), la formule traditionnelle de l'être qui s'engendre lui-même (l. 4, 5), de *l'enfant* qui s'enfante chaque jour (l. 70), *vieillard* qui est aux confins du temps et traverse l'éternité (l. 6), du *fils* issu de la splendeur de son père et identifié à lui par ses actes

[1] Elle se trouve au musée de Berlin, mais elle a été publiée, traduite et annotée par M. Pierret dans le premier fascicule des *Etudes égyptologiques* (p. 1-19).

Digitized by Google

(l. 79-82 Cf. 33). On y retrouve aussi ce principe que toutes les créations [1] de la terre résultent des desseins de son cœur (l. 5) ; fondateur des terres, des montagnes, des régions, il les fertilise par les eaux qui viennent du ciel » (l. 13), soit qu'il s'agisse du Nil céleste, soit que la présente formule eût été apportée toute faite des régions asiatiques fertilisées par la pluie. Dans tous les cas, on aperçoit ici l'idée d'un dieu-providence, et on la retrouve bien des fois encore dans le cours de cet hymne même, avec la doctrine expresse d'une providence bienveillante. Ainsi : « il entend tous les hommes qui « l'implorent, et il en est redouté (l. 10). Il a *suspendu le ciel* et « y fait naviguer son disque, en son nom de Ra [2] ; il a modelé « (*nub*) les dieux et les hommes et toutes leurs générations ; « il a fait tous les pays et la grande mer, en son nom de créa- « teur de la terre (*Kheper-to*) ; il amène l'eau de sa source, il « fait croître les plantes nutritives, en son nom de Noun ; il « donne l'émission aux eaux de l'abîme céleste, il fait sortir « l'eau du sommet des montagnes, pour donner la vie aux « êtres intelligents (*rekhi-u*), en son nom d'auteur de la vie « (l. 56-59) [3]. Le ciel et la terre exécutent ses décisions et « suivent exactement la voie qu'il leur trace (l. 37). Roi des « mondes, seigneur du temps et de l'éternité, seigneur de la « vie (l. 60, 61), traversant l'éternité des siècles (l. 19), il donne « la vie et constitue les années aux hommes ainsi qu'aux « dieux (l. 75 ?). Ses paroles sont la règle (mot à mot : la ba- « lance) des deux mondes (du N. et du S.) (l. 92, 93). Il dirige « les hommes et les dieux d'après la sagesse de sa puissance « (l. 100, 101). Il est acclamé par les dieux qu'il gouverne (l. 45,46, cf. 79, 95, 101). Il est d'ailleurs le dieu de la vie future comme de la vie présente. « Tu réunis les hommes (là où) est « Aker (l'Hadès), dit l'hymnographe... tu fais les destinées

[1] Ou plutôt transformations, *Keperu*, voy. *infra*. Il est vrai qne ce mot est immédiatement rapproché de la formule *An-Kheper*, incréé, qui, nous le verrons, ne peut signifier ici : ne se transformant pas. Mais elle peut cacher l'idée de non issu d'une transformation. Je crois que les Égyptiens qui voulaient regarder de près à la doctrine du *Kheper* n'y voyaient pas plus clair, du moins alors, que les Allemands dans leur *das werden*.

[2] Il est encore désigné conme dieu solaire dans les lignes 29 et 33; cf. 45-8, 66, 67, 82.

[3] Ici encore, n'ayant pas la ressource de donner le texte original, je substitue une traduction plus littérale à celle de l'auteur du fascicule,

Digitized by Google

« des Occidentaux [1], tu chasses les ennemis des cultiva-
« teurs [2].... Tu donnes les souffles à qui t'invoque dans la
« demeure mystérieuse ; ils se lèvent lorsqu'ils te voient dans
« l'éclat [3] (l. 49-51. Cf. 53,54). » Il est à la fois « seigneur de
« la vie en Egypte et chef suprême de la religion d'Aker
« (l. 61). » Et plus loin : « L'autorité (ou la vérité) de ta parole...
« subsiste chez les hommes et auprès des dieux pendant leur
« vie et pendant leur mort elle donne le fait (?) que soient dans
« la durée ceux qui sont auprès de lui à toujours... Ames di-
« vines des régions inférieures (!) du ciel supérieur (l. 89-91). »
Enfin la divinité est présentée ici d'une façon plus explicite encore comme présidant à l'ordre moral : « Maître de ses vérités ou, plus exactement peut-être, seigneur de ses vérités morales
« (l. 64) [4], il chasse le mal et en détruit les conséquences
« (l. 97, 98 ; cf. 99). Il est la règle (la balance) de ceux qui le
« vénèrent et le redoutent (l. 91.) »

Mais en même temps qu'il énonce ces doctrines conformes aux traditions que nous avons étudiées dans les pages précédentes, le rédacteur égyptien se laisse aller à l'énonciation fort explicite des doctrines de l'émanation, qui, contenant celle de l'unité de substance, contredit logiquement tout ce que nous venons de lire, tant sur la personnalité divine que sur la responsabilité humaine. L'être divin reçoit ici la qualification de « *Noum* [6] générateur (et non plus fabricateur) de tous les humains » (l. 10, 81), de Noun (l'*abyssus*) (l. 11), de soleil et nue tout à la fois (l. 43). Le poëte dit, il est vrai : « Tu sou-
« tiens (ou tu élèves) les substances (*ka-u*) que tu as faites ;
« (*ari-en-ek*); tu te meus par ta propre force, soulevé par la
« vigueur de tes bras; tu es en équilibre sur toi-même, sta-
« ble par ton mystère » (l. 31, 33) ; passage qui, pris à part,

[1] C'est-à-dire des habitants de l'Ament, qui signifie à la fois l'ouest et le séjour des morts.

[2] Il faut sans doute sous-entendre : du champ d'Aauo, dit en note (19) M. Pierret, c'est-à-dire de l'Élysée. Le sens n'est plus vraisemblable, étant donnés les mots qui précèdent.

[3] *Em Khou.* Une lacune de texte venant ensuite, on ne sait si le pronom affixe) *tonk* venait ensuite, ou si *em kheu* signifiait ici : (étant eux-mêmes) à l'état de purs esprits.

[4] *Neb-maa-u*, ce dernier mot écrit par la plume d'autruche.

[5] *Kefa-maa-u-ef. Kefa* (qui dompte, qui fait captif), a ici le déterminatif de la force, destiné sans doute à représenter *l'entière possession.*

[6] Orthographe abrégée de *Khnoum.*

Digitized by Google

pourrait s'interpréter dans un sens théiste, et ne dit pas nettement si dieu *agit* ou non sur une autre essence que la sienne. Mais, un peu plus haut, l'auteur paraît en avoir indiqué la véritable portée en disant : « Tu as disposé la terre, tu as « réuni *tes chairs*, tu as compté tes membres, ce que tu as « *trouvé* épars, tu (lui) as fait sa place; dieu modeleur (*nub*) « des terres, tu es sans père, *engendré par ton devenir* (*Khe-* « *per*), tu es sans mère, *enfanté par ton renouvellement* par « toi-même, structure d'où sort la structure [1].. [lacune].. « depuis que tu es dans ta forme (ou ton acte *aru*) de Totounen, « dans ton devenir (ou formation, *Kheper*) d'assembleur des « terres, dans ton engendrement. Ce qu'ont produit (*Kema*) « tes bras, tu l'as formé (*schet*) du Noun.... Ton âme dompte « la vieillesse par ses transformations Kheperon (l. 22-27). » Joignez à cela que, dès le début de l'hymne, le dieu est appelé : « Auteur de ses *transformations*, *générateur* qui *enfante* tout ce qui est, générateur qui produit (*Kema*) les êtres (l. 5), » et beaucoup plus loin le poëte dit encore : « Il *s'engendre* dans ses *transformations* heureuses, en son nom de transformateur des transformations (l. 63). » Cet emploi répété du mot *Kheper*, l'usage qui en est fait expressément en le rapprochant de l'idée de génération déterminent le sens véritable qu'y attache la métaphysique de l'époque, ou tout au moins celle de l'auteur : l'énergie du texte dépasse encore celle de la traduction qu'on en peut donner, et le rapprochement intentionnel, pour ne pas dire affecté, des termes qui expriment la paternité et la maternité, font songer aux divinités hermaphrodites des contrées réunies ou subordonnées alors à l'empire égyptien.

Si donc les doctrines antérieures de la théologie égyptienne laissaient parfois place ou prétexte à des interprétations panthéistiques, c'est en avançant dans l'ordre chronologique que nous trouvons l'affirmation de plus en plus nette de cette croyance. Mais, encore une fois, nous ne la trouvons pas sans mélange : elle introduit même de véritables contradictions dans les morceaux où elle se montre, parce que des doctrines monothéistes et spiritualistes avaient marqué de

[1] M. Pierret traduit *substance*; mais son *Vocabulaire* donne le sens de *disposer* au mot *sept* écrit comme il est ici. Dans tous les cas, il est clair qu'il s'agit, dans ce passage, d'un changement de forme avec identité de substance.

Digitized by Google

leur forte empreinte l'enseignement sacerdotal. J'ai noté plus haut, et j'avais déjà [1], dans le dernier paragraphe de mon article de 1870, rappelé les démonstrations répétées de M. de Rougé sur cet esprit des croyances égyptiennes, et les conclusions que j'avais tirées moi-même des documents religieux appartenant à l'ancien empire, à l'époque même des pyramides, publiés et traduits par MM. Chabas, de Rougé et Mariette. La marche *descendante* de la théologie pharaonique, en passant de la dix-huitième à la dix-neuvième et à la vingtième dynastie, forme une sorte de contre-épreuve à ces conclusions; mais nous allons reprendre la question sous une forme nouvelle, à la suite de nouvelles discussions, en examinant la marche des croyances qui se rattachent au mythe d'Osiris, le grand dieu d'Abydos, le dieu que toute l'Égypte adorait encore au temps d'Hérodote, et que les Pharaons vénéraient longtemps avant que Thèbes eût pris place dans l'histoire ou même sur le sol de la vieille Égypte.

VII

LE PERSONNAGE D'OSIRIS. — EXAMEN DE L'OPINION DE M. LEFÉBURE.

Il nous reste, pour achever, à l'aide des nouvelles publications, l'étude annoncée des questions purement dogmatiques appartenant à la théologie égyptienne, à parler du mythe d'Osiris, ou plutôt de la doctrine qu'il contient ou recèle. Le mythe lui-même est connu de tout le monde : C'est celui d'Osiris, frère et mari d'Isis, tué et mis en pièces par son frère Set, ou Typhon, ressuscité par Isis, et vengé par leur fils Horus. Le traité d'Osiris, compris dans les *Œuvres morales de Plutarque* [2], l'a popularisé de bonne heure parmi les lettrés européens, et ce traité témoigne d'une connaissance des

[1] Si je ne parle point dans cette étude du travail de M. Lefébure (1868) concernant le xve chapitre de *Todtenbuch*, ni du *Mémoire sur quelques papyrus du Louvre* de M. Maspéro, c'est que les textes étendus, produits dans ce dernier travail, sont postérieurs de beaucoup à l'époque où je m'arrête, et que M. Lefébure n'a eu *au Louvre*, pour établir le texte de ce xve chapitre, aucun manuscrit d'époque très-ancienne.

[2] Voy. les chap. XII-XIX.

Digitized by Google

croyances égyptiennes, imparfaite sans doute, mais beaucoup plus sérieuse que ne l'était celle de la plupart des écrivains grecs. Le fond du récit est fort ancien : on en trouve les traits essentiels dans un hymne gravé sur un monument qui ne peut être postérieur à l'époque des Thoutmès, hymne que M. Chabas a étudié dans la *Revue archéologique* de mai et juillet 1857; on les retrouve d'ailleurs, au moins sous forme d'allusions, dans divers chapitres anciens du *Per-hem-hrou*[1]; mais, à côté d'une fable de forme assez puérile, on ne peut méconnaître dans le personnage d'Osiris l'expression d'un enseignement très-élevé. Nous parlerons plus loin d'Osiris présidant à la vie future et expression de l'ordre moral. En ce moment, il s'agit de reconnaître ce qu'il est en lui-même et d'apprécier la valeur du rôle cosmogonique qui lui a été attribué.

Certains passages de l'hymne publié, traduit et commenté par M. Chabas, ne permettent pas de refuser à Osiris le caractère de dieu suprême : il était à Abydos[2], sa ville sacrée par excellence, ce que Phtah était à Memphis, ce qu'Ammon-Ra fut à Thèbes; mais nul plus que lui ne représenta un *attribut* divin, puisqu'on le désigne souvent par le nom d'*Ounnofré*, l'*Etre-bon*. Dans l'hymne cité, il est « *Roi des dieux*, aux noms multi-« pliés, aux transformations vénérables[3]; maître excellent, « le plus grand des êtres, seigneur de la longueur des temps; « les dieux l'adorent avec respect dans le firmament. Ame « mystérieuse du seigneur de la sphère, *âme du soleil, il* « *brille à l'horizon*, il donne la clarté à la face des ténèbres; « c'est le guide de tous les dieux. Il est *bon* de volonté et de « parole; il est la louange des grands dieux, l'amour des « petits; *Atoum* parmi les dieux, esprit bienfaisant dans le « lieu des esprits. » — « Dieu de la terre, de qui l'abîme « céleste tire ses eaux, qui contient le vent, qui aère le lieu « des esprits, la terre entière lui rend gloire. — Il a *fait ce* « *monde* de sa main, ses eaux, son atmosphère, sa végéta-« tion, tous ses troupeaux, tous ses volatiles, tous ses poissons,

[1] Voy. chap. 1, 9, 17 (glose), 31, 37, 69, 78, 85, 86, 100, 134. 136, 150, 159.

[2] Abdu, ville située vers la latitude moyenne de l'Égypte. M. Maspero a montré qu'elle fut probablement la capitale de la vie dynastie.

[3] C'est-à-dire des dieux, qui sont des modifications apparentes de son être Voy. *supra*).

Digitized by Google

« tous ses reptiles, tous ses quadrupèdes. » — « Il impose la « crainte à celui qui le hait. C'est lui qui maintient la justice « dans les deux mondes et qui place le fils sur le trône de son « père[1]. »

Dans la dernière partie de l'hymne[2], Horus est non-seulement assimilé, mais identifié à Osiris, son père, dont cependant, suivant la légende mentionnée au même endroit, il est appelé le vengeur. Mis en présence du mythe et de la tradition théologique des sanctuaires, le scribe les adopte tous les deux, sans se mettre en peine de leur contradiction. Le caractère spiritualiste de ce dogme, au temps de la dix-huitième dynastie, ne peut pas être contesté quand on a lu la page qui précède; mais, dans un travail récent, on lui a assigné une origine naturaliste : c'est là un point d'histoire qu'il est fort intéressant d'examiner de près. Voici comment, en rapprochant les passages qui en contiennent le tissu, l'on peut résumer l'argumentation de M. Lefébure comprise dans son étude sur le Mythe osirien[3]. Des documents antérieurs à l'invasion des Pasteurs offrent une orthographe simplifiée du nom d'Osiris[4]; il y est représenté par un siége ou trône accompagné d'une figure de dieu, mais sans l'œil qui l'accompagne ordinairement aussi bien aux temps les plus antiques qu'aux temps du nouvel empire. Il est certain encore que l'hiéroglyphe du trône, commun aux noms d'Osiris et d'Isis, et qui se prononçait Esé ou Isé, avait pour variante le palanquin, et, employé seul, signifiait *résidence*[5]; enfin que, dans les plus anciens textes du *Per-em-hrou*, on a trouvé comme nom de déesse Ise-t-ut'a (Isis-œil sacré). L'auteur en conclut, en se référant d'ailleurs à un texte ptolémaïque de Dendérah, que l'*ut'a*, symbole, dit-il, du soleil et de la lune[6], est la forme primitive de l'œil d'Osiris[7]; et quant à Isis, l'auteur se réfère

[1] *Revue archéol.*, mai 1857, pp. 68-75. J'ai modifié l'ordre des épithètes pour les grouper d'une façon plus logique et laisser plus facilement reconnaître les divers aspects du personnage d'Osiris.

[2] *Ibid.*, pp. 76-80.

[3] 1re partie : *les yeux d'Horus* ; 2e partie : *Osiris* (3e et 4e fascicules des *Etudes égyptologiques*). La pagination se continue de la 1re partie à la seconde.

[4] *Mythe osirien*, t. I, p. 141.

[5] *Ibid.*, pp. 136, 139, 140.

[6] Pages 45, 47, 149.

[7] Pages 144.

Digitized by Google

à un texte de même époque et à son rôle mythologique de sœur et d'épouse d'Osiris, pour en faire un dédoublement féminin de ce dieu[1]. Or, dit-il, Ise, c'est l'espace; donc Osiris l'est aussi, et l'espace où sont le soleil et la lune, c'est l'espace céleste[2]. De plus Horus, fils d'Osiris, est identifié à son père. Or le nom de ce dieu, Hor ou Her, signifie Ciel; les deux *ut'a*, souvent nommés les yeux d'Horus, ne peuvent donc être que les yeux du Ciel[3]; donc Osiris, Isis et Horus, devenus ensemble une famille quand la doctrine cosmogonique est devenue un mythe anthropomorphique, ne sont tous trois que la voûte céleste elle-même. Un monument de basse époque représente effectivement Horus sous cette forme de voûte céleste ou monde supérieur[4]. L'auteur ajoute que Horus ayant été d'abord le ciel ou l'air est devenu la lumière, puis le soleil[5], forme sous laquelle il a été très-souvent adoré[6], ce qui a fait donner des yeux au soleil, quand on n'a plus compris le sens de cette expression : les yeux de Horus[7].

L'auteur du *Mythe osirien* nous dit encore[8] qu'Osiris, sous la dénomination de double crocodile, dans le CXLIIe chapitre du *Todtenbuch*[9], représente les deux parties du monde souterrain, le crocodile étant l'emblème du séjour infernal et Osiris lui-même étant nommé dans le même chapitre (l. 3, 18, 22) « Celui qui est dans la Terre. » Sur un monument funéraire des temps saïtiques, Tonen, qui depuis longtemps était une désignation de la Terre, figure avec l'apposition de grand taureau double, ce qui rappelle que Tonen était un des noms d'Osiris, et que celui-ci doit être en conséquence mis au nombre des dieux telluriques[10]. Comme dieu soleil, Osiris est surtout le soleil nocturne[11], à demi tellurique par conséquent. Ailleurs il est confondu avec l'eau et avec Noun (*Livre d'honorer*

[1] Pages 134, 135, 140, 141.
[2] Pages 146, 149.
[3] Pages 96, 97.
[4] Page 98, cf. 120. *Her* signifie aussi *supérieur*.
[5] Pages 102, cf. 98.
[6] Pages 106, 247, 248.
[7] Page 95.
[8] *Le Mythe osirien*, p. 165, cf. 174.
[9] Il se trouve aussi dans les manuscrits 3097 du Louvre, 3 et 7 de Leyde, tous trois de la période thébaine.
[10] *Le Mythe osirien*, pp. 168, 169.
[11] *Ibid.*, p. 214.

Digitized by Google

Osiris[1]); à Dendérah, lui et Isis sont à la fois devenus Noun[2]. Toutes ces assimilations sont naturalistes.

Tel est, en substance, le raisonnement de M. Lefébure. Pour moi, j'avoue que fonder une théorie historique sur une simple variante d'orthographe, quand il s'en trouve par milliers, de toute sorte, dans les manuscrits égyptiens et même sur les monuments, me paraît bien téméraire. Mais j'avoue de plus que je ne suis guère moins effarouché à la pensée de considérer comme garantie suffisante de cette interprétation les opinions ou les fantaisies d'une époque où les spéculations de la philosophie grecque avaient pu faire invasion chez les scribes égyptiens; avant elle d'ailleurs, nous avons entrevu déjà la pénétration en Egypte du naturalisme de l'Asie antérieure.

Reste le sens de *résidence*, incontestable pour le nom d'Isis à toutes les époques[3] et qui a pu de très-bonne heure représenter l'espace, théâtre de l'action d'Osiris, dieu suprême, ou la matière sur laquelle elle s'exerce. Il est très-vrai que partout où paraît, dans une théogonie, l'emploi des divinités féminines, l'idée essentielle de la divinité est gravement altérée; et M. de Rougé n'a pas nié l'existence, très-ancienne en Égypte, d'une tendance panthéistique. Mais l'identité primitive et spéciale d'Osiris et d'Isis est inacceptable. Si le défunt, vers la fin du chapitre XVII du *Todtenbuch* se déclare identifié à Isis aussi bien qu'à plusieurs dieux mâles, c'est une manière très-imparfaite, mais très-sincère de protester en faveur de l'unité divine, malgré la variété des personnages mythologiques. Quant au *nom* d'Osiris, je ne fais point de difficulté d'abandonner mon interprétation de 1862, en présence de l'observation de M. Lefébure que Ese signifie *résidence* ou espace, et non pas *immobile* ou immobilité; mais on ne peut admettre qu'il ne faille pas traduire le nom tout entier. Or Ese-Iri peut se traduire par la résidence *de l'action* (ou de la vue), le symbole de l'*œil* se traduisant très-souvent par le verbe *faire;* en d'autres termes, la substance active par excellence : il *a fait* ce monde de sa main, dit

[1] Dans le 1er fascicule des *Etudes égyptol.* Ce livre est contemporain de la XXVIe dynastie.
[2] *Le Mythe osirien*, pp. 180, 181.
[3] *Le Mythe osirien*, pp. 136-139.

Digitized by Google

l'hymne cité plus haut. Quant à l'argument tiré des yeux d'Horus, il ne peut plus conserver de valeur depuis que M. Grébaut[1] a prouvé que ce sont bien ceux du soleil, considéré comme regardant le monde du Nord et celui du Midi, conformément aux règles uniformes de la mythologie égyptienne; ils appartiennent à tous les dieux solaires de l'Égypte et non point seulement à Horus.

Je ne nie pas qu'on ne trouve au chapitre CXLII du *Todtenbuch* des tendances panthéistiques[2]; mais ce même morceau contient aussi des expressions spiritualistes d'une grande force : il est clair que, pour celui qui l'a composé, Osiris était tout autre chose que la terre ou le ciel personnifiés. On y lit : « Osiris, être *bon* (*onnofré*), — Osiris vivant, — Osiris « seigneur de la vie, — Osiris, maître de l'univers, — Osiris « seigneur de la terre de vie, — Osiris dans le ciel, — Osiris « dans (ou sur) la terre, — Osiris, seigneur de l'éternité (*t'été*), « — Osiris, seigneur de la perpétuité (*heh*), — Osiris dans « la double vérité, — Osiris, âme de son père, — Osiris, maître « des contrées, roi des dieux. » Dans le chapitre LXXVIII, où M. Lefébure nous montre Osiris soutenant le ciel, et où il voit une allusion à la figure d'Osiris (terrestre) recourbé en cercle et portant sur ses pieds la tête de Nu, la déesse céleste[3], le même dieu est appelé : « Seigneur *universel*, seigneur vivant « du ciel, » ce qui ne conviendrait point à une divinité tellurique. Si Osiris est le *corps éternel*, c'est le corps où réside l'âme céleste[4]; s'il est une eau, c'est l'eau céleste, c'est-à-dire le principe de la vie physique[5]. Osiris est l'âme de l'Amenti[6]. Et il est facile de multiplier les preuves de ce spiritualisme. Dès le commencement du *Per-hem-hrou*, au chapitre Ier, Osiris, rencontré par le défunt dans le monde futur, est appelé son *père qui l'aime* (nous verrons son rôle moral au chapitre XVII, etc.) — Au chapitre LXXVIII, « Vivant seigneur du « ciel, il a formé les dieux; il est le *parfaitement un*, le sei-

[1] *Recueil de travaux relat. à la philologie et à l'archéol. égypt. et assyr.* 2e fascicule 1877.

[2] On y lit, outre les passages déjà cités : Osiris dans le lieu de l'existence (l. 6). Osiris dans le grain (l. 7).

[3] *Le Mythe osirien*, p. 172.

[4] *Ibid.*, pp. 232, 243.

[5] *Ibid.*, p. 249.

[6] *Ibid.*, pp. 255. 256.

Digitized by Google

« gneur universel. » — Il est, au chapitre LXXXV, « le « seigneur de vérité, vivant en elle. » Enfin, dans une tombe thébaine de la dix-huitième dynastie, il est dit « Dieu grand, seigneur des justices..... seigneur de la double justice est son nom. »

Du reste, si ces preuves sont utiles pour préciser le détail des faits, ce détail n'est pas nécessaire à quiconque a feuilleté même une traduction du *Per-em-hrou*, pour reconnaître le caractère spiritualiste du livre, et en particulier celui du personnage d'Osiris. C'est ce que nous verrons tout à l'heure en traitant de la croyance égyptienne sur la vie future. Il faut donc reconnaître que, dans le temps où la rédaction du *Per-em-hrou* a commencé, c'est-à-dire au moins au temps de la onzième dynastie, le caractère naturaliste attribué à cette divinité dans le mythe osirien n'existait pas. Mais est-ce donc que l'auteur s'appuie sur des textes antérieurs à cette époque? Non, il n'en cite pas un seul, et il nous conduit au contraire dans les temps saïtiques, ptolémaïques ou romains, c'est-à-dire au temps où les doctrines de philosophes étrangers étaient en voie d'altérer très-gravement les doctrines pharaoniques; les citations antérieures à ces périodes se rapportent aux temps de transition que nous avons étudiés précédemment.

D'où vient ce défaut de logique? Je ne crois pas que l'origine en soit bien difficile à découvrir; elle réside dans un préjugé tellement répandu, que, si l'on n'y regarde pas de près et avec réflexion, on en use comme d'un axiome, non pas seulement en égyptologie, mais ailleurs. Ce préjugé, c'est que le genre humain en général, et chacun des peuples antiques en particulier, a procédé, dans l'ordre des temps, du fétichisme ou du naturalisme au spiritualisme. Pourquoi? Personne n'en sait rien, sauf les matérialistes qui, en philosophie, ne comptent pas. Partout où l'on a pu aborder l'étude des faits, *on est arrivé à des résultats contraires*, si ce n'est quant aux peuples qui ont reçu la lumière du dehors, après s'être épuisés dans la lutte contre les difficultés physiques de l'existence, et avoir *perdu* ainsi de plus anciennes lumières. Néanmoins des Grecs l'avaient dit; on l'a répété après eux [1], et la multiplication des

[1] Ne me demandez point d'où me vient cette histoire.
Nos pères l'ont contée, et moi je la redis.
(V. Hugo, *La Fée et la Péri.*)

Digitized by Google

échos a si bien rempli les oreilles de la critique, qu'elle n'a plus entendu d'autre son. C'est là, en histoire, une erreur des plus funestes comme des plus fréquentes, une de celles, par conséquent, auxquelles il faut faire aujourd'hui la guerre la plus acharnée [1].

VIII

OSIRIS DIEU DES MORTS; LA VIE FUTURE CHEZ LES ÉGYPTIENS.

Il est du reste un sens auquel Osiris était réellement considéré, partout et de temps immémorial, comme *soleil nocturne* et *divinité tellurique :* c'est celui d'Osiris *juge et roi du séjour des morts;* mais ici son attribut est, je le disais tout à l'heure, essentiellement spiritualiste. Il n'est matérialiste que par métaphore, pour ainsi dire, uniquement parce que l'horizon où disparaît le soleil était considéré comme séjour des âmes, et parce que le soleil, emblème d'Osiris, son corps, si l'on veut, mais au même sens qu'il l'était d'Ammon-Ra, semble revenir chaque matin d'occident en orient par une voie souterraine.

La doctrine de la vie future et le rôle qu'y joue Osiris ont été depuis quelques années, l'objet de travaux importants. On peut signaler d'abord la traduction, faite par M. Devéria, du *Livre de l'hémisphère inférieur*, traduction qu'il a publiée avec la description détaillée et l'explication des vignettes, aux pages 29-31 de son *Catalogue des manuscrits égyptiens du Louvre*, en les faisant précéder de quelques pages d'introduction. M. Pierret a donné le texte original [2], en y insérant, sous forme interlinéaire, la traduction dont M. Devéria est l'auteur, ainsi qu'il a soin de le dire en tête de cette publication, à laquelle il a joint quelques notes. L'étude de M. Pierret lui-même, sur le sarcophage de Séti Ier (le père de Sésostris,

[1] J'ai déjà touché ce point, en 1873 et 1874, à l'occasion des anciens Aryas et du Mazdéisme ; j'y reviendrai en rendant compte des travaux récents sur cette croyance.

[2] *Études égyptologiques*, 1er fascicule, pp. 103-148. Le catalogue contient la mention de seize manuscrits ou fragments du même ouvrage : la traduction est faite sur le plus complet, ou le moins incomplet.

Digitized by Google

publiée dans la *Revue archéologique* de mai 1870, en est, en quelque sorte, le complément anticipé.

Les doctrines comprises dans le *Livre de l'hémisphère inférieur* correspondent à celles que présente la décoration des tombes royales de la vingtième dynastie, dont Champollion a décrit la plus splendide dans sa treizième lettre; et ce rapprochement a d'autant plus d'importance pour l'histoire de la religion égyptienne, que je n'ai trouvé nulle part la date des manuscrits dont il va être question. Ce livre décrit la course quotidienne, pendant les différentes heures de la nuit, à travers les régions infernales, du soleil, ici désigné sous le nom de *Khnum*. Il rappelle sans cesse le rapprochement fait entre ce voyage et le séjour de l'âme dans l'Hadès, avant son retour à une vie supérieure. Le soleil y porte aussi « le nom de *Av*, chair, matière animale, parce qu'il est le type des évolutions mystérieuses des substances organiques entre la mort et le retour à la vie [1]. » L'idée finale de cette composition est l'assimilation de la résurrection de l'homme avec la renaissance quotidienne du soleil [2], et aussi avec la renaissance mythique d'Osiris dans la personne de son fils Horus [3].

Les dogmes énoncés dans le récit de cette course sont aussi intéressants que nombreux. Ainsi il nous apprend que les honneurs rendus au défunt profitent à celui-ci dans l'autre vie, pour être admis au bonheur des dieux qui habitent les champs du séjour infernal, et pour ne pas tomber dans les gouffres qui pourraient l'engloutir [4]. L'âme évite « le lieu de l'anéantissement » (voy. *infra*) par la connaissance de ces dieux, et elle parvient à la jouissance des *souffles* (d'une nouvelle vie) [5]. L'un des traits les plus curieux, c'est la dénomination de *dieu grand*, partout donnée au défunt lui-même, qui cependant n'est pas, comme dans le *Per-em-hrou*, identifié avec Osiris; il ne paraît même connaître la demeure secrète de celui-ci qu'à la septième heure de la nuit [6]. S'il est un dieu grand, il n'est pas le dieu principal (ou ancien) [7], dont la volonté et les

[1] Devéria, *Catalogue*, p. 16.
[2] *Ibid.*, pp. 17-18.
[3] *Ibid.*, p. 18.
[4] *Ibid.*, pp. 22, 23.
[5] *Ibid.*, p. 23.
[6] *Ibid.*, p. 25.
[7] Voy. *Etudes égyptol.*, t. II, p. 43.

Digitized by Google

paroles sont nécessaires pour lui ouvrir la voie à travers l'Amenti [1]. »

La connaissance acquise de certaines doctrines dogmatiques ou mythologiques, est une condition demandée pour prévenir la destruction des restes de l'homme et pour opérer la réunion des éléments de la vie future [2] ; elle l'est aussi pour ne pas subir l'éloignement de la présence des dieux qui occupent la région des serpents infernaux [3], pour ne pas être livré aux vipères qui lancent le feu par la gueule et qui se repaissent chaque jour du sang de ceux qu'elles blessent [4]. A la fin de la neuvième heure de la nuit, après avoir évité ces monstres, le défunt rencontre huit dieux debout, portant le symbole de la vie (ce qu'on appelle la croix ansée) [5], et peu après, au commencement de la dixième heure, un dieu isolé portant le même symbole, accompagné d'un scarabée avec ces mots : *Kheper ankh, production de la vie;* huit déesses avec ce symbole ou le sceptre, attendent, à la même heure, le défunt divinisé [6]. Il approche, en effet, du terme ; la renaissance s'annonce. Bientôt la déesse Neith qui, représente la conception, la déesse Suben, qui préside à l'enfantement, et le serpent T'es-her, « qui porte en haut » supportant l'épervier (*Horus ?*), figurent la production de la vie immortelle, assimilée à la fois à une nouvelle naissance et au lever du soleil [7]. « Ce groupe, dit le texte [8], monte *avec ce dieu grand à l'horizon;* il entre près de lui dans le monde « ter- « restre, *chaque jour.* » A huit dieux portant des traits et quatre autres des arcs, le défunt dira : « Choisissez vos traits, « bandez vos arcs ; blessez pour moi *mes ennemis qui sont* « *dans les ténèbres à la porte de l'horizon.* Ce dieu grand monte « dans la station orientale de l'horizon [9]. » L'assimilation de l'âme renaissante au soleil levant est ici manifeste. « Sortez

[1] *Catalogue*, p. 25.
[2] *Ibid.*, p. 24.
[3] *Ibid.*, p. 26.
[4] *Ibid.*, pp. 27-8.
[5] *Ibid.*, p. 28.
[6] *Ibid.*, pp. 28-9.
[7] *Ibid.*, pp. 29-30.
[8] *Ibid.*, p. 30. Ce serpent a deux têtes surmontées du symbole de la royauté, l'une de la royauté du Nord, l'autre de celle du Midi. Voy. *Et. égyptol.*, *II*, p. 123 ; c'est là encore un symbole solaire.
[9] *Catal.*, p. 30.

Digitized by Google

« de l'eau; que vos membres ne périssent pas, dit Horus au « submergé de l'hémisphère inférieur ; *vos chairs nè se con-* « *sument pas ;* faites usage de vos bras dans vos eaux[1]. » C'est donc une résurrection qui leur est promise.

A la onzième heure, le caractère spiritualiste et symbolique de ce mythe s'accentue encore davantage, dans ce discours adressé aux âmes, sans doute par le dieu-soleil[2] : « Je « manifeste les choses cachées, j'élucide les mystères, je « donne la vie à vos âmes, qui se posent sur vos ombres..... « Vos bras sont au ciel inférieur, pour rendre hommage à la « vérité[3]. Vos âmes suivent ma transformation[4]. Leur action « au matin est de conduire les mystères de ce dieu grand « dans le lieu[5] de l'adorer chaque jour ; ils (ou elles) appa- « raissent avec ce dieu grand dans l'hémisphère supérieur. » Plus loin[6], l'on trouve, avec des légendes explicatives, les figures des déesses qui tourmentent les damnés et la représentation de leurs supplices.

« Les damnés, y est-il dit, ne verront jamais ceux qui vivent « sur la terre. » Quelques lignes plus haut, M. Devéria traduisait ainsi un autre passage de la sentence prononcée contre eux par Horus, au nom d'Osiris : « Vous n'existez plus ; vous êtes renversés dans vos gouffres ; vous n'en (sortirez) plus[7]. » Il y a ici, ce me semble, une véritable contradiction ; pour être dans un gouffre, il faut exister : les Égyptiens étaient bien trop versés dans la métaphysique pour ignorer l'axiome : *prius est esse quam esse tali modo ;* mais le mot traduit ici par *exister* est *Kheper*, lequel peut tout aussi bien signifier qu'ils n'ont plus de transformations à attendre. Il est vrai, nous avons vu plus haut qu'il est parlé du *lieu d'anéantissement* réservé aux coupables, mais le mot *toum*[8] signifie aussi *exclusion*. Si donc le

[1] *Catal.*, p. 31.
[2] *Ibid.*, p. 32.
[3] Vérité morale, *maa*, écrit par la règle d'architecte, outre l'expression phonétique. (*Et. égyptol.*, p. 130.)
[4] Mot à mot : (sont) dans l'état de grandes par suite de ma transformation (*Ibid.*)
[5] Le traducteur a écrit : « au lieu de »; l'équivoque n'existe pas dans l'original.
[6] *Catal.*, pp. 33, 34.
[7] *Ibid.*, p. 34. Il y a dans l'original : *An-ben-teu :* la *négation redoublée*, avec le pronom, le verbe étant exprimé par l'idéogramme de la marche. (*Et. égyptol.*, t. II, p. 134.)
[8] Le texte porte ici : *toum es hesat* (*Et. ég.*, p. 108), l's étant écrit par l'oie du Nil ;

Digitized by Google

sentiment commun parmi les égyptologues est que la peine finale est l'anéantissement de l'être après des supplices effectifs, il me semble qu'ils n'ont pas assez réfléchi sur ce rapprochement étroit fait par la philosophie égyptienne, comme par la nôtre, entre l'idée du *mal* et celle de la *négation* ou du néant. Avec cette observation tout s'éclaircit : les contradictions qui se produisaient entre les divers passages du livre que nous étudions disparaissent.

Enfin, à la douzième heure, « le dieu grand naît dans le « ciel inférieur et sort de l'abîme [1]..... L'enfantement de ce « dieu grand, quand il se produit en dieu Kheper (scarabée) « a lieu dans cette région. » Le serpent infernal, Apap, est repoussé loin du soleil, qui sort enfin des ténèbres [2], et douze figures humaines ou divines saluent l'enfantement (*mes*) et la production (*Kheper*) du dieu grand, « au moment de sa « jonction à la station orientale du ciel [3]. » Le livre se termine par la glorification d'Osiris, seigneur des vivants, qui réside parmi les dieux de l'Occident, et la représentation du mythe de Schou, le soleil levant, rejoignant Nou, la déesse céleste [4].

Quant au sarcophage de Séti Ier, M. Pierret fait observer, au commencement de son article, que les représentations sont presque les mêmes que celles du manuscrit qui vient d'être résumé, et le texte diffère [5]; je n'en reprendrai pas l'analyse détaillée, car il n'y a pas là une nouvelle doctrine à exposer. On y voit encore l'avenir de la vie humaine assimilé à la course du soleil, lequel est dissimulé pendant la nuit, dans une région invisible aux mortels et renaissant au matin dans toute sa gloire et sa force. Osiris y est à la fois juge des enfers et type du défunt, divinité suprême dont la manifestation matérielle et la manifestation morale est le bien absolu, Horus

mais c'est là un terme que M. Pierret ne reproduit pas dans son *Vocabulaire* et de plus d'une orthographe inusitée: c'est probablement une erreur de scribe, causée par l'oiseau *symbole à la fois de la négation et du mal*, qui se trouve écrit ensuite et qu'aura pu doubler un copiste antérieur. — En copte, on trouve *toums* avec le sens d'ensevelir (*Vocab.* de Parthey).

[1] Ecrit comme l'abîme primordial de la cosmogonie du *Per-em-hrou* (*Ibid.*, p. 136. *Catal.*, p. 35.)

[2] *Catal.*, pp. 35, 36.

[3] *Ibid.*, p. 36.

[4] *Ibid.*, pp. 37, 38.

[5] *Rev. archéol.*, 1870, t. Ier, p. 285.

Digitized by Google

son fils étant le type de toute renaissance [1]. On reconnaît à la fois, dans les pages que je viens de résumer et qui servent d'introduction à la traduction des textes de ce sarcophage, la doctrine du *Per-em-hrou* et celle du manuscrit traduit par M. Devéria, mais la différence de composition entre celui-ci et le texte royal va nous permettre de serrer de plus près leur interprétation commune, en rapprochant les expressions différentes d'une doctrine semblable.

Notons d'abord que le texte momumental est plus explicite en ce qui concerne le changement de condition de la substance même du défunt. Nous reviendrons prochainement sur ce point en parlant de la résurrection égyptienne, sur laquelle il existe une curieuse étude de M. Pierret; mais, dès à présent, il convient de signaler des expressions qui ne laissent pas de doute sur le caractère spiritualiste de l'œuvre, remarque d'autant plus importante à faire que ce sarcophage est celui de la tombe royale où fut tracé le plus ancien exemplaire connu de la litanie du soleil. « Levez-vous vers mon disque, dit Ra aux « habitants de la région souterraine de Sebau ; *la vérité* pour « vous est dans ma lumière [2]. » Plus loin on voit douze adorateurs de Ra, qui exaltent Hor-Khou-ti (Horus du double horizon) [3]. « Ce sont, dit le texte [4], ceux qui ont connu Ra, « lorsqu'ils étaient sur la terre, et qui lui ont fait offrande « de leurs aliments dans leurs demeures. Ce sont les *Khou* « (hommes devenus purs esprits, au sens exposé plus loin) « dans le sanctuaire d'Ammon. — Ces *Khou* divins sont dans « le champ de la sérénité (*hotep*) ; les *Khou à juger* sont *dans* « *les liens de la vérité ;* ceux qui sont *immobiles n'ont pas la* « *vérité ; ils n'existent pas.* » Je doute qu'il y ait rien de plus beau dans le Gorgias. — Et, plus loin encore [5], il est dit à ceux qui ont adoré Ra sur la terre : « *La vérité* est en vous ; vous « vivez de vos aliments, vous êtes en possession de vos rafraî- « chissements, tandis que ceux-ci sont dans l'eau et dans le

[1] *Revue archéol.*, pp. 286, 287.
[2] *Ibid.*, p. 294.
[3] C'est-à-dire des parties nord et sud de l'horizon. Voy. l'article cité de M. Grébaut dans le 2e fascicule du *Recueil de travaux relatifs à la philol. et à l'archéol. égypt. et assyr.*, pp. 73-77.
[4] *Ibid.*, p. 296.
[5] *Rev. archéol.*, *ubi supra*, p. 302.

Digitized by Google

« feu, pour les souillures que conservent leurs corps détes-
« tables. »

Le texte insiste de nouveau plus loin sur les peines et les récompenses futures [1]; il indique aussi par une expression d'une singulière énergie (« je suis un fils issu de son père, je suis un père issu de son fils »), mise dans la bouche de Toum, le dogme égyptien du fils d'Ammon-Ra non-seulement égal, mais identique à son père. A côté de cela pourtant, on trouve l'apothéose de la personne humaine, ou plutôt l'idée de l'homme *émanation* de dieu; par conséquent l'idée mère de panthéisme s'est glissée dans ce passage, où douze figures portant le nom *d'âmes humaines dans le Sebau* sont dites *la plus grande des formes de la divinité.* — Ra « leur dit : Gloire à vos âmes, souffle à vos narines ! « viandes pour vous dans les champs d'Aarou. C'est vous qui « êtes *les dieux de la vérité* [2]. » Et dans la scène suivante, Horus dit aux serviteurs de Ra, Égyptiens [3] (rouges), Asiatiques [4] (jaunes), Nègres [5] et blancs [6] : « Honneur à vous, ser- « viteurs du soleil, qui êtes *devenus* par le grand qui réside « au ciel; souffle à vos narines et dépouillement de votre « linceul. » Il déclare avoir *existé* successivement dans leurs personnes et y avoir *souffert* [7].

Mais un des plus précieux résultats que puisse nous donner l'étude attentive de ces textes, c'est la confirmation ou la réfutation du sens proposé plus haut pour l'anéantissement des coupables. Voici en quels termes le lapicide du sarcophage parle de leur sort futur. Je reproduis exactement la traduction de M. Pierret; les conclusions viendront ensuite.

« Pour les *baou* [8] qui sont dans le feu, nulle issue vers lui, en « qui a lieu la préparation [9]. »

« Les *baou* des *anéantis* ainsi que les ombres, *s'éloignent* en

[1] *Revue archéol.*, pp. 303, 305.
[2] *Ibid.*, p. 299.
[3] *Retou.* hommes par excellence.
[4] *Aamou.*
[5] *Nahasou.*
[6] *Tamahou.*
[7] *Rev. archéol.*, p. 299.
[8] Ames, substance moins pure que le *Khou*, âme inférieure de Platon et d'Aristote.
[9] C'est-à-dire vers Ra, comme il paraît d'après un passage voisin (Voy. pp. 292, 293).

Digitized by Google

« *entendant* la voix des *uræus* (vipères — hajes). Ra leur dit : Vos « fonctions à vous, uræus de ce bassin, c'est de garder vos feux « et vos flammes pour (mes) ennemis. Lancez vos flammes sur les « coupables[1]. »

Horus dit aux ministres du châtiment : « Soyez juges pour moi... « Emparez-vous des ennemis de mon père, *emprisonnez*-les dans « vos chambres de tortures... Votre fonction dans le Sebau est de « garder vos chambres où l'on torture par le feu sur l'ordre de « Ra[2]. »

« Le devoir de moi, *Toum*, envers Ra, c'est de lui rendre hom- « mage et d'adorer son âme en créant des tourments pour ses « ennemis... Je vous fais juger auprès de Ra ; je vous traîne au « jugement de vos fautes... Les actes mauvais que vous avez « commis sont frappés dans la grande salle ; *vos corps* le sont par « *l'extinction de vos baou* qui *n'existent plus*. Vous ne verrez plus « Ra dans vos formes, lorsqu'il sort de la demeure mystérieuse. « O Ra, adoration à toi ! Tes ennemis sont dans la demeure de « l'anéantissement[3]. »

Puis Horus dit à sept hommes dont les bras sont liés derrière le dos, et à qui un serpent lance du feu :

« Vous qui avez méconnu Ra..., vous êtes au pouvoir de Ra, qui « vous *détruit*. *Vous n'êtes plus ;* vos *baou sont anéantis ;* cela vous « est fait par mon père Osiris. *Vous n'êtes plus*, vous qui avez nié « Ra... Ouvre la gueule, *lance ton feu* contre les ennemis de mon « père, brûle leur corps et leur *ba*, leur tête et leur ventre[4]. »

Que l'on rapproche entre eux ces passages ; qu'on en rapproche aussi cette ligue que j'ai citée plus haut : « Ceux qui « *sont immobiles* n'ont pas la vérité ; ils *n'existent pas ;* » et l'on verra assez clairement, ce me semble, que l'anéantissement dont il est ici question, c'est la perte ou la privation de tout ce qui donne prix et dignité à l'existence. Ceux qui *n'existent plus* subissent ici des tortures ; on leur adresse la parole ; ils s'éloignent ou cherchent à s'éloigner des *uræus* qui vont les brûler. Mais l'intervention de Toum dans ces scènes terribles donne peut-être l'explication du langage étrange employé par les scribes égyptiens. Toum, c'est le soleil nocturne ; mais il est aussi homonyme de la négation ou du néant, et c'est ce terme, employé comme nom commun, que

[1] Page 293.
[2] Page 295. Cf. p. 303.
[3] Page 303.
[4] Page 304.

Digitized by Google

nous avons rencontré dans le *Livre de l'hémisphère inférieur*. Avec l'habitude qu'avait la littérature sacrée de l'Égypte d'assimiler la lumière à la vérité, la vérité à l'existence, n'était-il pas naturel d'appeler anéantis, par une figure hardie plutôt qu'illogique, ceux qui étaient condamnés à jamais à ne jouir ni de la vue de la lumière ni de la possession de la vérité ?

IX

LA RÉSURRECTION CHEZ LES ÉGYPTIENS.

La renaissance ou résurrection n'est pas seulement métaphorique, mais réelle, en ce qui concerne les hommes justes, mais ceux-là seuls, suivant la doctrine des Egyptiens ; elle comprend d'ailleurs une transformation du corps, qui sera rendu à l'âme. « Les Égyptiens, dit M. Devéria [1], appelaient *sahou* (assemblage) cette nouvelle enveloppe dans laquelle l'âme devait renaître, parce qu'elle était produite par la réunion d'éléments physiques d'abord disséminés. Elle avait pour type la réunion des débris du corps d'Osiris, dispersés par Typhon, le principe destructeur, et dont Isis, qui personnifiait la fécondité, forma une momie, puis tira Horus, continuateur et continuation d'Osiris. C'est pour cela que le *sahou* est toujours représenté sous la forme d'une momie. Mais le *sahou* n'était pas véritablement la dépouille mortelle, c'était un être nouveau formé par la réunion d'éléments corporels. » Et en 1870, M. Pierret écrivait [2] : « Le cadavre avait à subir un certain nombre de transformations, dont le point de départ était le *kha* [3], et le point d'arrivée le *sahou*. *Seker*, perfectionner, c'était accomplir pleinement ces transformations par l'action du principe vital, *ba*. »

Mais le même égyptologue a aussi publié sur ce sujet une dissertation spéciale, courte de rédaction, mais riche de documents : *Le Dogme de la résurrection chez les anciens Egyptiens*. L'auteur suit, d'après les témoignages originaux, la

[1] *Catalogue*, p. 18.
[2] *Rev. archéol.*, *ubi supra*, p. 289.
[3] Le corps tel que nous le connaissons.

Digitized by Google

marche de cette rénovation, et signale d'abord [1] le texte du *Per-em-hrou* (chapitre XCII) [2], d'après lequel la première condition est que l'âme (*ba*) puisse sortir du tombeau, pour rejoindre Osiris, les âmes des coupables, condamnés à la double mort, demeurant enfermées. Après que le défunt s'est justifié et que la sentence favorable est rendue [3], son cœur est remis dans sa poitrine, « cœur (nécessaire) à la transformation [4]. » Il est vrai, ce membre de phrase, qui se lit dans le papyrus de Turin, manque au Ms. 3092 du Louvre, que M. Guieysse reproduit comme type du plus ancien texte sur papyrus de cet important chapitre. La variante, conforme au *Todtenbuch*, qu'il donne de ce passage [5], est empruntée à un papyrus de Berlin qui ne paraît pas antérieur à la vingt-deuxième dynastie [6]; il y a donc ici lieu d'user d'une certaine réserve, quant à l'antiquité de ce rôle du cœur, aussi bien que du sens exact à donner à cette expression bien concise. Mais nous avons vu que les chapitres XXVI et XXVII du *Per-em-hrou*, antérieurs à la douzième dynastie, constatent la place importante donnée, dans la vie future, à cet organe du cœur. Dans le vingt-huitième, moins antique peut-être, mais remontant au moins aux premières dynasties du nouvel empire [7], les génies de l'Amenti sont suppliés de ne pas changer le cœur du défunt, car il appartient au grand Être de *Sesennou* (Hermopolis), c'est-à-dire Thot, qui le place dans le corps. Présent des dieux, ce cœur est renouvelé, et le défunt triomphe par lui à toujours [8].

Le cœur est ici considéré comme principe vital, et c'est une vie réelle et complète qui doit être rendue au défunt, s'il a mérité la récompense future. Je ne reproduirai point ici la citation étendue que fait M. Pierret du *Livre des respirations* (*Schaï-en-sinsin*), parce que la composition de cet ouvrage

[1] *Le Dogme*, etc., p. 4.
[2] Il existe dans trois Mss. du Louvre, tous les trois d'ancien style. (Voy. *Catal.*, pp. 59, 118, 121, 122.)
[3] Pages 5, 6.
[4] Page 6; renvoi au chapitre LXIV du *Per-em-hrou*.
[5] *Etudes égyptol.*, part. VI, p. 63.
[6] *Ibid.*, p. 15.
[7] Pleyte, *Zeitschrift* de 1873, p. 149. Cf. Devéria, *Catal.*, pp. 115, 116, 118, 119.
[8] Voy. Bich, *Zeitschrift* de 1870, p. 31. Les citations qui suivent (pp. 30, 31) signalent, dans un second chapitre XXIII et dans le XXIVe, cette importance extrême pour le sort de l'âme attachée à la restitution du cœur. Voy. aussi, pp. 46-48 et pp. 73, 78-les citations de très-nombreuses inscriptions de scarabées.

Digitized by Google

paraît postérieure à la période thébaine. Je m'abstiendrai aussi de tirer ici aucune conséquence des chapitres LXXVI-LXXXVIII du *Per-em-hrou* (chapitres des *Transformations*), sur le sens général desquels il différait alors d'opinion avec M. Pierret, l'un prenant ces transformations animales au sens littéral et comme concernant les âmes coupables, l'autre au sens mystique et comme concernant l'absorption dans l'âme du monde [1]. La seule *interprétation égyptienne* de ce morceau, reproduite dans la *Zeitschrift* de 1867 (p. 21-26) par M. Brugsch, est de la dernière période des monuments égyptiens, et par conséquent n'a pas une autorité décisive, quant au sens primitif ou même antique. Écartons encore le pouvoir donné au défunt de résider dans la région lunaire, énoncé seulement par le *Schaï-en-sinsin* [2]. Ne considérons même qu'en passant, et comme complétant ou affirmant la tradition, deux textes monumentaux très-brefs du nouvel empire, pris dans les *Denkmæler* de Lepsius (III, 176 et 113) : « Osirien n'est pas immobile; ses membres ne sont point inertes [3], » et : « La vie est le tom-« beau [4], » que cite M. Pierret; attachons-nous seulement aux documents précis dont la date est rassurante quant à l'antiquité de la doctrine.

« J'ai accompli le grand chemin; mes chairs ont germé, » dit le défunt au chapitre XCII du *Per-em-hrou*. « Il est à l'état « de dieu pour toujours, ayant fait germer ses chairs dans la « divine région inférieure, » ajoute le texte du chapitre CI [5]. Si ce dernier chapitre n'est reproduit en entier dans aucun manuscrit connu de l'époque thébaine [6], le passage ici transcrit n'est que le commentaire du précédent, et M. Pleyte cite jusqu'à cinq manuscrits *antiques*, tant de Paris que de Berlin, qui contiennent le chapitre XCII. « D'après les nombreuses inscriptions gravées sur les sarcophages, dit M. Pierret, les quatre génies funéraires, enfants d'Horus, disposent les os, rassemblent les membres, réunissent les chairs [7]. Ailleurs, en imita-

[1] Pierret, *le Dogme*, etc., p. 7.
[2] Id., *ibid.*, p. 8; v. aussi, p. 9, des textes du même livre sur la germination du corps, doctrine que nous allons retrouver dans un texte plus ancien.
[3] Id., *ibid.*, p. 8.
[4] Id., *ibid.*, p. 9.
[5] Id., *ibid.*
[6] Cf. Pleyte, *Zeitschrift* de 1873, p. 150, et Devéria, *Catal.*, pp. 186-8.
[7] Pierret, *le Dogme*, etc, p. 10.

Digitized by Google

tion de la restitution du corps d'Osiris, ce sont Isis et Nephthys qui accomplissent cette opération [1]. Et ce qui est bien plus important encore, à cause de l'antiquité du texte, un des premiers textes de la seconde partie des *Denkmæler* [2], et par conséquent un monument de l'*ancien* empire, porte ces mots adressés au défunt : « Tu *comptes* tes chairs complètes, conservées [3]. » J'omets la citation des chapitres CLIV et CLXV du *Todtenbuch*, dont il n'existe pas de texte antique connu, aussi bien qu'une nouvelle citation du *Schaï-en-sinsin*, réunies par M. Pierret dans la page suivante ; mais il me sera du moins permis de faire observer qu'elles constatent l'invariable permanence d'une croyance affirmée dès le temps de l'ancien empire ; seulement, celui-ci ne connaissait pas encore, du moins telle qu'elle exista depuis, la pratique de l'embaumement [4], à laquelle l'auteur du chapitre CLIV attache une grande importance. Sans doute les Égyptiens des premiers âges comptaient plutôt sur la puissance divine que sur l'art humain pour la conservation des éléments de leur corps. Peut-être aussi les offrandes funéraires d'aliments, dont les représentations sont si fort multipliées dans la décoration des tombes sous les quatrième, cinquième et sixième dynasties [5], étaient-elles destinées par une naïve croyance à entretenir le corps du défunt jusqu'au moment de sa résurrection.

Selon le XXXe chapitre du *Per-em-hrou*, fréquemment réuni par les copistes au LXIVe, ainsi que le fait remarquer M. Guieysse (p. 10), et dont M. Pleyte énumère cinq exemplaires antiques,

[1] *Denkmæler*, III, 276 (Pierret, *ibid.*).

[2] La douzième dynastie ne commence qu'à la planche 118; celle qui est citée ici date de la quatrième.

[3] Pierret, *ibid.* Cf. *Vocab.*, pp. 671, 106.

[4] « Il faudrait plus d'exemples que je n'ai pu en trouver, dit M. Mariette (*Sur les tombes de l'ancien empire que l'on trouve à Saqqarah. — Rev. archéol.*, janvier 1869), pour décider la question de la momification sous l'ancien empire. Ce qu'il y a de certain, c'est : 1° qu'il n'existe aucun morceau de linge de momie authentique de cette époque; 2° que cependant les ossements recueillis dans les sarcophages ont la couleur brunâtre des momies et exhalent une odeur de bitume. Les sarcophages que nous avons trouvés vierges ne sont pas au nombre de plus de cinq ou six. Chaque fois, à l'ouverture, nous avons constaté que le mort était à l'état de squelette. »

[5] Voy. *Denkmæler* II, pl. 10, 17, 19-22, 32, 35, 41, 52, 61, 62, 70, 84, 85, 87, Cf. 128, 129, (douzième dynastie). Et pour le même temps, les stèles 5, 175, 197, 179, 181, 193, 188, 198-200 du Louvre (*Notice*) ; Mariette (*ubi supra*, février 1869. Enfin, Brugsch (*Die ægyptische Græberwele*, pp. 9, 10, etc.)

Digitized by Google

le défunt est vivifié (mot à mot : agrandi) par le génie Nehebka, représenté par un serpent [1]; mais ce génie n'est que l'instrument de cette opération, ou peut-être seulement d'une opération préparatoire, l'opération suprême consistant, comme le dit le chapitre LXXXIX [2], dans la restitution au défunt du *ba* (principe vital), revenu d'un lieu quelconque où il avait été transporté lors de sa séparation d'avec le corps, et du *Khou*, âme purement intellectuelle [3]. « C'est seulement après cette réunion de l'âme au corps, ajoute M. Pierret [4], que le défunt prévaut contre ses bandelettes (*Khem em set-ef*)[5], et qu'il peut dire : il m'est accordé d'étendre le bras. » C'est alors seulement qu'il s'élève au ciel, comme le lui annonce (nous l'avons vu) le chapitre LXIV, et qu'il revêt le caractère de Horus, fils d'Osiris [6]. « Je me lève [7], » dit-il au chapitre LXXXIII, dont les textes thébains sont nombreux [8], « et me recommence (ou navigue) « parmi les dieux. » — « Je me lève en roi, je ne meurs pas de « nouveau, dans la divine région inférieure. Je suis Ra qui se « protége lui-même; je ne m'anéantis pas, je ne me décom- « pose pas [9]. »

[1] Pierret, p. 12.

[2] Conservé au musée de Leyde dans deux exemplaires hiéroglyphiques de la période thébaine. Voy. Pleyte, *Zeitschrift*, 1873, p. 149. Cf. Leemans, *Musée de Leyde*, pp. 232, 235, 238, 239. — Pour le texte cité ici, v. Pierret, p. 12.

[3] *Ubi supra*, p. 13. Sur le sens précis du mot *Khou*, dont l'orthographe exprime quelquefois l'idée de lumière et de *ba*, écrit ordinairement par la cassolette et l'oiseau, voyez les curieux détails donnés par M. Pierret, au sujet du chap. I du *Per-em-hrou*, dans la *Zeitschrift* de 1869 (décembre) et 1870 (janvier, février). Cf. Devéria (mai 1870).

[4] *Ibid.*, p. 15.

[5] Mot à mot : *dans* la bandelette (qui l'enserre), ou (pour sortir) *de sa* bandelette; il s'agit des bandes qui serrent la momie et paraissent avoir ainsi une signification mystique.

[6] *Kha :* je me lève comme le soleil.

[7] Cinq au Louvre, un à Berlin, quatre à Leyde (v. Pleyte, *ubi supra*).

[8] Chap. XLIV, tous deux sont cités par M. Pierret, à la p. 16. Le dernier est au Louvre dans le papyrus de Nesta-neb-tati, que MM. Devéria (p. 87) et Pleyte s'accordent à tenir pour antique.

Digitized by Google

X

LUTTE DE LA TRADITION ET DU PANTHÉISME, AU TEMPS DU NOUVEL EMPIRE.

Les contradictions que nous avons reconnues, au temps de la dix-neuvième et de la vingtième dynastie, dans les grands textes sépulcraux, entre les traditions du spiritualisme égyptien et l'infiltration d'un panthéisme grossier, probablement emprunté aux sujets des pharaons dans l'Asie occidentale, se retrouvent, elles aussi, dans la doctrine de la vie future. C'est ce que nous avons maintenant à examiner.

Les textes des hypogées royales s'appliquent au souverain, et par conséquent à un être qui à la fois était un homme, on ne le niait pas, et pourtant était considéré comme issu d'Ammon-Ra, le dieu suprême, ou plutôt, si l'on veut, comme une incarnation d'Ammon-Ra[1]. L'identification avec la divinité, sur laquelle le rédacteur insiste, pourrait donc ne pas s'appliquer aux âmes humaines en général, si les mêmes inscriptions ne contenaient pas des traces visibles de panthéisme. Mais ce qui est bien frappant, c'est que l'on *prie* pour l'âme de ce roi, qui est le dieu suprême en personne, tant est grande la puissance de la conscience humaine et de la tradition.

« L'Osiris est véridique (c. à d. dominateur)[2] à l'égard de ses « ennemis, dans le ciel et sur la terre (est-il dit dans la seconde « partie du texte), *par la sentence* divine[3] de tous les dieux et de « toutes les déesses.... L'Osiris royal est pur; l'Osiris royal gou- « verne les deux mondes, à l'égard de ses ennemis.... Salut, Ra, « *donne des yeux* à l'Osiris royal véridique ; donne-lui des pru-

[1] Voy. Grébaut, *Hymne à Ammon-Ra*, pp. 186, 187, 193, 199, 200, 203, 205, 206, 215-24. On va jusqu'à dire à Ra, en parlant du roi : « Tu lui donnes la durée « perpétuelle, comme (puisque) tu as fait ton fils (de) ton émanation. » (Voy. p. 216: *Denkm.*, III, 107.) — Dans un texte d'Abydos, le roi, assimilé à Ra, reçoit l'hommage de divinités secondaires, hommage semblable à celui qu'elles rendent perpétuellement à Ra lui-même. (*Ibid.*, p. 222.)

[2] « Il ne suffit pas, dit M. Naville (*Litanie du Soleil*, chap. II, note 1) que la parole se fasse entendre ; il faut qu'elle devienne une réalité.

[3] *T'at' ente hesepou*. Ce mot a pris, dans beaucoup de cas, un sens abstrait, il signifie : jugement, autorité, sentence (*Ibid.*, note 2). La traduction tout à fait littérale serait chef du nome, *caput* provinciæ.

Digitized by Google

« nelles divines, et qu'elles conduisent Osiris le véridique. Salut, « Ra, donne un cœur à l'Osiris royal.... *Délivre-le* des crocodiles « qui effrayent les essences ; qu'ils ne fassent point leur œuvre sur « l'Osiris royal. Que l'Osiris royal *ne tombe point dans leurs* « *chaudières ;* que leurs filets ne reposent point sur lui. Son esprit « s'envole (?) pour la *route du ciel ;* son esprit se retourne et entre « dans l'empyrée, *parce que* l'Osiris royal est *véridique....* Délivre « l'Osiris royal véridique des démons agiles qui arrachent les « cœurs et qui (les) jettent dans leurs fournaises, *parce que* l'Osiris « royal *est Ra*, parce que Ra *est l'Osiris royal.* Son âme (*baï*) est « celle qui est dans le disque (solaire) ; son *corps* est dans ce Dieu « mystérieux..... Ra, les voyages de l'Osiris véridique sont tes « voyages. »

Ainsi, plus d'une fois, dans ce passage, le roi défunt est assimilé ou plutôt identifié à Ra, et pourtant sa gloire est un don de la divinité ; elle est une récompense de sa pureté morale.

Au IIIe chapitre encore, Ra est invoqué pour conduire le roi sur les chemins du ciel : c'est Ra qui l'envoie[1] dans son état de dieu sur la terre. Et pourtant, au chapitre IV, on dit au même dieu :

« Tu enfantes l'Osiris royal véridique ; tu *fais exister* l'Osiris « royal, *comme ce que tu es toi-même.* La naissance de l'Osiris royal « véridique (est) la naissance de Ra dans l'Ament, et réciproque- « ment ; la naissance de l'Osiris royal dans le ciel (est) la naissance « de l'âme de Ra dans le ciel, et réciproquement[2]. » — « C'est Nou « (la déesse du ciel, mère d'Osiris) qui l'a mis au monde et qui l'a « nourri (l. 4). » Et cependant il est dit au même lieu : « ô Ra.., « *délivre* l'âme de l'Osiris véridique de tes conducteurs qui écartent « les âmes et les corps (du bon chemin : Naville, note 4.)... Qu'ils ne « saisissent point l'Osiris royal véridique... ; qu'ils ne le mettent « point dans leurs lieux de torture ; qu'ils ne placent point leurs « liens sur lui ; qu'il ne tremble pas dans la terre des damnés ; « qu'il ne soit pas perdu dans l'Ament (l. 4-6). »

Et plus loin :

« Que l'âme de l'esprit très-bienfaisant[3] soit dans les demeures « d'Aker, *âme comme celle de Ra*, glorieuse comme celle d'Osiris « (l. 18, 19)..... La massue est dans la main de l'Osiris royal, la lance

[1] *Urt'u* exprime l'idée d'un mandat impératif.

[2] IVe partie, lignes 1 et 2. Même chose pour leurs vies et le développement de leurs corps à tous deux (l. 2, 3).

[3] *Menkh ;* c'est l'épithète officielle de Ptolémée Evergète ; mais M. Naville reconnaît aussi à ce mot les sens de *bienheureux* et *parfait.*

Digitized by Google

« à son poing, sa lance détruit les rebelles. Son trône (est) le trône « de Ra. Cet esprit de lumière [1] est bienfaisant (ou parfait), puissant « de ses mains. Les deux dieux puissants... lui donnent leurs « esprits vitaux (*saou-sen*), ils lui proclament [2] leurs vies.... Il « ouvre la porte du ciel comme *ce qui est* son père Ra.... (C'est) « l'Osiris royal (qui est) Ra et réciproquement. (C'est) lui qui (est) « l'âme d'Osiris, » (l. 22-27). — « Ses membres sont à l'état de « dieux [3] ; il est en entier (*t'er-ef*) à l'état de dieu » (l. 39).

Franchement, après avoir lu ces passages, je ne puis m'empêcher de reconnaître que, si la doctrine de l'émanation y a laissé une trace incontestable, la doctrine spiritualiste et morale de la vie future y est dominante, comme d'ailleurs l'exigeait impérieusement l'usage constant du *Per-em-hrou*. Il m'est impossible de trouver ici la conclusion à laquelle s'arrête M. Naville [4] : « Nous ne trouvons *rien* dans ces textes qui rappelle la morale si élevée du chapitre cxxv du livre des morts, rien même qui nous parle de la responsabilité de l'homme ; pour atteindre l'unité complète avec Ra, il n'y a d'autre condition à remplir que la connaissance exacte de ses formes. » — Sans doute, l'auteur de l'hymne n'insiste pas sur la doctrine de la responsabilité ; mais il la suppose en certains endroits, et il ne la nie nulle part.

En est-il de même de cet hymne de la vingtième dynastie dont nous avons étudié plus haut la métaphysique ?

Là « Khnoum générateur de tous les humains » (l. 10), Phtah... « modeleur des mondes » (l. 23.24), paraissent identiques au dieu qui a « pour œil gauche le soleil, pour œil droit la lune » (l. 43). « Celui-ci parcourt la région (infernale) pour faire les destinées « de l'hémisphère inférieur, pour diriger les âmes dans l'Amenti, « à son coucher. » (l. 47,48) « Tu réunis les hommes dans Agher, lui « dit encore le cycle des dieux de son essence ; tu diriges les « habitants de leurs cellules [5] ; tu fais les destinées des Occidentaux « (*amentiou*, défunts)... Tu donnes les souffles à qui t'invoque dans « la demeure mystérieuse » (l. 49-51) — « Il a fait l'hémisphère « inférieur (l. 60).... Il fait le *total des péchés, depuis son commen-*

[1] *Baï pen en khou.* On voit réunis ici dans un seul être les deux esprits qui survivent à la mort de l'homme.

[2] *Ut' u* : lui attribuent d'autorité.

[3] On se rappelle que les dieux mythologiques sont dits membres du dieu suprême et formés par lui.

[4] *Litanie du Soleil*, p. 128.

[5] *Akerer-tu.* Je n'ai pu trouver ce nom : ce sont probablement les *kerr-tu* de la *Litanie du Soleil*, avec la prothèse de la voyelle.

Digitized by Google

« *cement*, en son nom *d'organisateur des régions*[1] » (l. 62). — « Hommage à toi Phtah... L'autorité de ta parole (*Maa-Kherou-ek*), « ce sont les vérités (que) Thot fait monter vers toi ; tu concilies « (*hotep*, fais reposer) par elles. Elle (ta parole) est chez les hommes « et auprès des dieux, pendant leur vie et *pendant leur mort ;* elle « donne la faculté (*aa-ui*, l'action des deux bras?) que soient dans « l'éternité ceux qui sont auprès de lui, toujours » (l. 88-90). — « Ce dieu fait *votre salut ;* faites acclamation à ses puissances.... « ses paroles sont *la règle* des deux mondes » (l.91,92). — « Il « *chasse le mal* et en détourne les conséquences... il *discerne* le bien « du mal » (l. 97-99).

Ici encore, est-il possible de nier que l'idée *morale* de la vie future survit et résiste au souffle de panthéisme qui tourbillonne autour des rédacteurs de ces poésies? Elle est et demeure le fond de la tradition.

XI

EXAMEN DE L'OPINION DE M. ANCESSI SUR LE PERSONNAGE D'OSIRIS.

Ainsi, les Égyptiens des siècles pharaoniques croyaient à la *résurrection de la chair* et à la *vie éternelle;* c'était de chez un peuple imbu de pareilles croyances que sortaient, après un séjour plus que séculaire, les Hébreux touchant lesquels plus d'un savant dispute encore pour savoir s'ils avaient la tradition de la vie future : chose plus bizarre encore, on va chercher des arguments pour se convaincre, dans un texte presque récent, contemporain de Cyrus ou d'Alexandre, rédigé par un peuple, qui sans doute avait communiqué sa langue à la famille d'Abraham, fixée au sein d'une de ses tribus, mais dont toutes les doctrines étaient et furent toujours en opposition absolue avec l'enseignement des prêtres hébreux.

On est, d'autre part, allé plus loin que nous venons de le faire dans le rapprochement de notre croyance avec celle des pharaons. L'abbé Ancessi, dans son volume intitulé : *Job et l'Égypte*, considère Osiris comme un dieu sauveur des âmes ; il pense que la doctrine du Sauveur promis à nos premiers

[1] « Il a pris soin de noter les péchés, depuis l'heure à laquelle il a organisé le monde. » (Pierret, note 22.)

Digitized by Google

parents existait vivante et puissante chez les sujets des pharaons, avec cette distinction, toutefois, qu'ils ne le regardaient point comme devant revêtir notre nature et naître d'une femme.

Je m'abstiens complétement d'entrer dans la question théologique de savoir si la conception d'un dieu sauveur, telle que l'auteur l'attribue à l'ancienne Égypte, pouvait être suffisante pour former, comme l'attente du Messie en Israël, une sorte de baptême anticipé. Je m'en tiens étroitement à cette question toute scientifique : quel était, en réalité, le rôle que ce peuple attribuait à Osiris, non plus comme juge, mais comme sauveur des âmes?

Il est certain que la qualification d'*Ounnofré*, l'Être bon, n'est donnée qu'à Osiris dans les formules religieuses de l'Égypte. Assurément, le nom d'Osiris représente le dieu unique aussi bien qu'Ammon ou Phtah, dans le langage théologique et non simplement mythologique des écoles sacerdotales, mais il le représente en appelant spécialement la pensée sur l'attribut de la bonté [1]. Un papyrus du Louvre [2], que, d'après le caractère de l'écriture et des dessins, M. Devéria croit devoir appartenir à la dix-neuvième dynastie, dit d'Osiris qu'il est « bon de cœur, *détruisant les iniquités*. — Dieu « *bienfaisant dès le principe*, la plus grande des formes, *la* « *plus sainte des lois*. »

Osiris est donc substantiellement identifié à la loi morale, et le défunt Amensaouef lui dit : « Reçois en paix cet Osiris « Amensaouef, — Ouvre-lui tes portes; que j'y entre au bon « plaisir de mon cœur... ; que je ne sois pas repoussé par les « gardes; que je *voie Dieu* dans ses formes, que je le serve où « il est [3]. »

Je m'abstiens, puisque cette étude est chronologiquement limitée par la fin des dynasties thébaines, d'emprunter à M. Ancessi les textes, fort intéressants d'ailleurs, qu'il emprunte [4] au chapitre L du *Todtenbuch*, dont on ne connaît aucun exemplaire remontant à cette époque, et aussi au *Schaï-en-sinsin*. C'est même avec une certaine réserve que je reproduis ce

[1] Voy. le développement de cette pensée, dans *Job et l'Egypte*, pp. 84-86.
[2] N° 3292. Voy. le *Catalogue* de Devéria, pp. 2-8.
[3] Voy. Ancessi, p. 105. Devéria, p. 7.
[4] *Job et l'Egypte*, pp. 105 ,106.

Digitized by Google

texte extrait du chapitre XV : « Mes membres se renouvellent à « l'éclat de tes beautés, comme tous les fidèles..... J'aborde « à la terre de l'éternité : *voilà ce que tu as voulu pour moi ;* « ô mon maître, que je sois ainsi que chaque dieu[1]. » M. Pleyte, en effet, ne cite, comme appartenant à l'époque thébaine, qu'un seul exemplaire de ce chapitre; cet exemplaire se trouve à Turin : il n'a jamais été publié que je sache, et M. Lefébure ne cite que des papyrus du Louvre dans sa *Traduction comparée des Hymnes au Soleil, composant le XVe chapitre du Rituel funéraire égyptien.* Un seul de ces manuscrits[2] est désigné par M. Devéria[3] comme étant *d'assez ancien* style hiératique. Enfin, si Osiris est en apparence un dieu solaire comme tous les grands dieux de l'ancienne Égypte, le nom de *Ra* est, selon plusieurs exemplaires[4], compris dans la phrase citée.

Jusqu'ici donc, sauf le papyrus d'Amensaouef, les preuves citées par M. l'abbé Ancessi à l'appui de son opinion, si elles ont une valeur réelle en elles-mêmes, ne prouvent directement rien de positif ni pour les époques les plus antiques, ni même pour les premiers temps du nouvel empire. Peut-être le jeune et savant égyptologue me permettra-t-il de l'engager, dans mon désir de le voir réaliser complétement les belles espérances qu'il donne, de ne jamais perdre de vue cette importante notion : que malgré la puissance énorme de la tradition dans l'ancienne Égypte, on ne peut méconnaître chez elle des modifications de doctrine. Toutes les époques de son enseignement religieux sont dignes du plus grand intérêt; mais il ne faut pas les confondre; et quand on veut tirer une conséquence générale d'un texte appartenant à l'une d'elles, il ne suffit pas de l'énoncer, il faut prouver la valeur de cette conséquence par le rapprochement avec ces textes d'époques diverses.

Or, parmi les preuves à apporter, il aurait dû, ce me semble, ne pas oublier ces mots, écrits non dans la glose, mais dans le texte du chapitre XVII du *Per-em-hrou*, si antique, nous l'avons vu : « Il efface les péchés, il détruit les souillures, il enlève

[1] *Job et l'Égypte*, p. 123.
[2] N° 3090 du *Catalogue*.
[3] *Catal.*, p. 121.
[4] Voy. Lefébure, p. 33.

Digitized by Google

« toutes les taches qui *restaient.* » Et la glose ajoute : « L'Osiris « N. a été purifié au jour de sa naissance. » Un peu plus loin, le défunt sollicite des assesseurs d'Osiris et des compagnons de la flamme vengeresse et purificatrice, flamme distincte de celle qui saisit les condamnés, la destruction des souillures qu'il a conservées.

Peut-être le lieu de provenance, Saqqarah, la plus ancienne nécropole de l'Égypte, suffira-t-il pour écarter cette objection en ce qui concerne cet autre texte extrait par M. Ancessi[1] de la *Notice* de M. Mariette sur les principaux monuments du musée de Boulaq. On lit sur une stèle de cette nécropole : « Adoration à Osiris qui réside dans l'Amenti; à Oun-nofer, « roi de l'éternité, dieu grand, manifesté sur l'abîme céleste... « roi des dieux, seigneur des âmes. Grande est sa vénération « (celle qui lui est due). Il est le roi suprême par-dessus tous « les dieux... Il est le grand du ciel, le roi de l'enfer, le créa- « teur des dieux et des hommes. *Quand on connaît les devoirs « qu'il impose,* on règne *au-dessus du péché,* on connaît le « mal... Quand on connaît les devoirs qu'il impose, *on se « connaît* également. »

Certes, si les contemporains des pyramides professaient de pareilles doctrines, ce n'est plus seulement du caractère *spiritualiste* de la religion égyptienne *à son point de départ* qu'il faut parler, c'est d'une profondeur et d'une pureté de psychologie morale qu'on admirerait grandement dans Platon.

Enfin, sur une autre stèle du musée de Boulaq, on lit : « Salut « à toi, que ton nom de *Très-vertueux* rend *si grand ;* toi, le fils « aîné, le ressuscité des morts. Il n'y a aucun dieu qui fasse « ce qu'il a fait. Il est le *seigneur de la vie,* et on ne vit que « par ses créations. Personne ne peut vivre sans sa volonté. »

Ce texte, il est vrai, je n'en puis donner la date. On ne le trouve pas encore (non plus que celui de Saqqarah) dans l'édition de la *Notice sur le musée de Boulaq* que M. Mariette avait donnée en 1869, la seule que je puisse consulter en ce moment; mais, dès cette époque, le savant conservateur de ce musée n'était guère moins énergique que M. l'abbé Ancessi ne l'est aujourd'hui dans l'affirmation du caractère de rédempteur donné à Osiris par la théologie égyptienne. Après avoir

[1] *Job et l'Égypte,* p. 101, note.

Digitized by Google

rappelé [1] l'histoire mystique de ce dieu, civilisateur du monde et succombant sous les embûches de son frère, M. Mariette s'exprime ainsi : « C'est ce sacrifice qu'il avait autrefois accompli en faveur des hommes, qu'Osiris renouvelle ici en faveur de l'âme dégagée de ses liens terrestres. Non-seulement il devient son guide, mais il s'identifie avec elle, il l'absorbe dans son propre sein. C'est lui alors qui, devenu le défunt lui-même, se soumet à toutes les épreuves que celui-ci doit subir avant d'être proclamé juste ; c'est lui qui, à chaque *âme* qu'il doit *sauver*, fléchit les gardiens des demeures infernales et combat les monstres compagnons de la nuit et de la mort ; c'est lui enfin qui, vainqueur des ténèbres, avec l'assistance d'Horus, s'assied au tribunal de la suprême justice et ouvre à l'âme déclarée pure les portes du séjour éternel.

C'est ainsi que l'illustre égyptologue entend l'assimilation avec Osiris affirmée par chaque défunt. Nulle part, j'en conviens, je n'ai trouvé cette interprétation explicitement énoncée dans les textes égyptiens ; il est probable qu'une certaine obscurité planait parmi eux sur ce dogme, et que beaucoup de lecteurs du *Per-em-hrou* lui donnaient un sens plus littéral et moins raisonnable. Mais ce qui, ce me semble, mérite la plus grave attention, c'est que le sens littéral des passages si nombreux où le défunt est *identifié* au dieu suprême, ordinairement sous le nom d'Osiris et quelquefois sous un autre nom, par extension sans doute, est absolument incompréhensible et contradictoire dans les termes avec le mythe dans lequel il est enchâssé. Ce défunt divinisé ou plutôt présenté comme substantiellement identique au dieu suprême, non-seulement il a subi les conditions ordinaires de la vie mortelle, mais il subit après la mort un jugement équitable ; il peut être condamné à des châtiments justes et terribles, et, s'il est destiné à des récompenses célestes, c'est en raison de ses vertus ; encore cette récompense consistera-t-elle plutôt dans le bonheur d'accompagner le dieu son modèle, que dans une absorption proprement dite dans son Être. On ne trouve donc pas ici l'absurdité concordante avec elle-même des panthéistes modernes, qui, niant la distinction des substances, nient la responsabilité personnelle : bien au contraire, cette

[1] *Notice*, p. 101.

Digitized by Google

responsabilité et ses conséquences se montrent à toutes les époques comme des doctrines fondamentales de la religion égyptienne.

Que penser donc de la qualification d'Osiris donnée à chaque défunt, et comment expliquer qu'elle ait pénétré, qu'elle ait pris une place si grande et si durable dans un corps de doctrine qui logiquement la repousse? Franchement, je n'en aperçois aucune explication possible en dehors de celle qu'offrent MM. Mariette et Ancessi; seulement je crois qu'il est utile de serrer la question de plus près, et qu'elle s'éclaircira si l'on est plus explicite sur l'origine de la croyance.

Rappelons d'abord ce grand principe que l'erreur ne peut jamais être qu'une vérité défigurée, et que l'absurde ne peut être admis dans une doctrine, surtout dans une doctrine plaçant très-haut l'amour et le respect de la vérité, si ce n'est par une fausse interprétation d'un dogme dont le sens primitif est obscurci. Cette explication est d'autant plus logique que ce dogme lui-même est plus mystérieux. De Maistre a dit très-justement de l'une des doctrines fatalistes que l'Église a condamnées aux XVIe et XVIIe siècles, qu'on avait mis dans le dogme chrétien une bêtise au lieu d'un mystère; mais les doctrines de Luther, de Calvin, de Baius et Jansénius sur la rédemption et la grâce, n'auraient jamais été formulées, si les dogmes de la rédemption et de la grâce n'avaient préalablement existé. L'identification avec Osiris dans la vue d'être assisté dans des épreuves suprêmes et sauvé des peines futures, n'aurait pas été formulée, si la tradition d'un rédempteur ne l'avait précédée dans la croyance des fils de Mizraïm.

Sans doute, il ne faudrait pas faire de cette argumentation une démonstration définitive et complète de nos croyances. Je dirai même, en général, que M. l'abbé Ancessi paraît, à certain moment, dans l'enthousiasme de ses belles études, oublier un grand principe de polémique, savoir, que les faits évangéliques appartenant à la pleine lumière de l'histoire, sont la garantie de l'ensemble des dogmes chrétiens, bien plutôt que le christianisme ne s'appuie sur la connaissance directe des faits de l'histoire primitive, dont certains côtés restent toujours un peu obscurs. Mais, de cette remarque, il ne faudrait en aucune façon conclure qu'il y ait une importance médiocre, pas plus dans l'ordre religieux que dans l'ordre scientifique,

Digitized by Google

à approfondir de plus en plus l'histoire primitive du genre humain, à l'aide de ces merveilleux instruments que la Providence réservait à notre âge. Chaque erreur de détail dissipée peut conquérir à la vérité une âme attardée devant un fait mal compris [1]. De toutes nos études, ne devrait-on conclure que le spiritualisme de nos premiers ancêtres, mis en lumière par la lecture des documents de cette très-antique histoire, c'en serait assez pour payer de bien longues années de labeurs. L'Égypte d'ailleurs, quoi qu'en ait dit le savant écrivain, n'est pas seule à nous rendre directement ce témoignage. Il y a peu d'années, j'en ai signalé un autre aux lecteurs de la *Revue* dans les origines de la race à laquelle nous appartenons et spécialement de la branche iranienne. Tout récemment encore, des travaux d'une haute importance ont été mis au jour sur cette matière. J'espère ne pas tarder longtemps à leur en exposer les résultats.

FÉLIX ROBIOU.

[1] Qu'on me permette à ce propos de rectifier une expression inexacte dans le compte rendu très-bienveillant fait, dans le numéro de juillet dernier, de mon étude sur le Livre de Judith. J'ai dit que le Nabuchodonosor de ce livre était l'Assurbanipal des cunéiformes, mais j'ai dit et montré aussi comment il avait dû porter, à Babylone, le *surnom* de Nabuchodonosor (Nabu-kudur-uzur) : j'ai expliqué encore comment le nom d'Arphaxad avait pu se glisser sous le *kalem* d'un copiste hébreu au lieu de Phraazad, mais je n'admets pas que ce personnage fût Déiokés lui-même. J'ai cité cette opinion ; je ne l'ai pas acceptée.

Digitized by Google

CATHERINE D'ARAGON

EN ANGLETERRE

AVANT SON MARIAGE AVEC HENRI VIII

On attachait dans la vieille Europe une immense importance aux alliances princières et royales.

On croyait, non sans raison, que ce qui était avantageux aux dynasties l'était aussi aux nations sur lesquelles elles régnaient. L'Autriche, par exemple, dut sa grandeur bien moins aux conquêtes sanglantes qu'aux unions pacifiques de ses empereurs avec les filles des rois qui entouraient leurs États :

Tu felix Austria nube.

C'est en vertu de ce principe de conduite politique que les souverains d'Aragon et de Castille, Ferdinand et Isabelle, après avoir reconquis sur les Mores l'Espagne tout entière, songèrent, en faisant de bonnes alliances, à consolider et à améliorer la haute position qu'ils s'étaient acquise par l'éclat de leurs armes triomphantes. Après des négociations longues et laborieuses, ils parvinrent à faire conclure le mariage de Catherine, la cadette de leurs filles, avec Arthur, prince de Galles.

Ce mariage, dont l'extrême jeunesse des deux époux paraît avoir empêché la consommation, semblait promettre à Cathe-

Digitized by Google

rine un bonheur assuré, quand Arthur fut emporté soudainement par une maladie épidémique [1].

Après cette mort prématurée, qui fut pour elle comme un coup de foudre, l'infortunée Catherine se trouva seule et abandonnée sur une terre étrangère dont elle ne comprenait pas encore la langue [2]. Peut-être serait-elle volontiers revenue en Espagne, si l'on n'avait consulté que son goût et ses convenances [3]. Mais la diplomatie, qui tient peu de compte des douleurs comme des affections privées, devait faire de cette princesse l'enjeu des négociations politiques dans lesquelles on débattait froidement sa destinée, en la liant aux intérêts de deux grands États, l'Espagne et l'Angleterre.

I

Dans les premiers temps du veuvage de Catherine, la reine Élisabeth [4], surmontant la douleur profonde que lui avait causée la mort de son fils, s'occupa beaucoup de sa belle-fille, lui procura des vêtements de deuil, et la fit revenir à Londres auprès d'elle, dans son palais de Croydon. Là elle la traita avec la plus affectueuse prévenance. Il paraît que les deux princesses confondaient leurs larmes en pleurant l'objet de leur commune tendresse.

D'un autre côté, la première pensée d'Isabelle fut, dit-on, de rappeler sa fille en Espagne. Une mère comme elle comprenait trop bien le cruel abandon où se trouvait sa fille, pour ne

[1] La plupart des historiens ont prétendu qu'Arthur était mort d'une maladie de poitrine après un rigoureux hiver. Miss Strickland (*Lives of the queens of England*, t. II, p. 472) soutient qu'il mourut de la peste, qui régnait alors en Angleterre. Cette assertion est corroborée par le *Journal du Héraut d'Armes* qui, après avoir décrit les magnifiques funérailles du prince à Worcester, raconte que les principaux habitants de cette ville étaient, au moment même où elles se célébraient, rassemblés dans l'Église pour délibérer sur les mesures à prendre contre la contagion régnante.

[2] Catherine n'apprit l'anglais que plus tard, quand elle renonça à tout projet de retour en Espagne, et qu'elle se décida à accepter la main du nouveau prince de Galles, Henri, qui fut depuis Henri VIII.

[3] Catherine n'avait alors que seize ans, étant née en 1485 : Arthur, quand il mourut, en avait quinze tout récemment révolus, étant né le 20 septembre 1486. Il expira le 2 avril 1502.

[4] Femme de Henri VII.

Digitized by Google

pas désirer de l'entourer de ses consolations et des marques de sa tendresse.

Mais, à côté d'elle, Ferdinand, qui faisait passer avant tout les exigences de la politique, ne voulait pas presser autant le retour de sa fille. Aussi, comme il avait la prépondérance et qu'il gardait le dernier mot dans la conduite des affaires étrangères, il accorda pleine satisfaction aux désirs d'Isabelle dans la première partie des instructions données au duc d'Estrada, qu'il envoya en Angleterre ; mais, dans la deuxième partie, il fournissait à son ambassadeur le moyen d'en prendre le contrepied, suivant les circonstances.

Ainsi il était ordonné au noble duc :

1° De réclamer du roi d'Angleterre les cent mille écus qui lui avaient été versés pour la première installation de Catherine ;

2° De demander que Henri VII lui délivrât les bourgs, les terres, les manoirs qui avaient été assignés à cette princesse pour constituer son douaire ;

3° De prier Henri de renvoyer la princesse de Galles en Espagne, de la manière la plus convenable et dans le plus court délai possible ;

4° De surveiller lui-même, s'il le fallait, les préparatifs du départ de Catherine.

Cela semblait bien catégorique. Mais le *post-scriptum* prescrivait au plénipotentiaire de chercher à savoir si le mariage de Henri, le nouveau prince[1] de Galles avec sa belle-sœur la princesse Catherine était désiré en Angleterre, et dans ce cas il était autorisé à négocier cette union au nom des rois Catholiques.

Ferdinand avait engagé le duc d'Estrada à employer tous les moyens pour arriver à savoir si le premier mariage de Catherine avait été réellement consommé. Doña Elvira, la première des dames d'honneur de cette princesse, avait écrit à Isabelle que les deux jeunes époux n'avaient jamais vécu ensemble. Cette lettre de D. Elvira n'a pas été conservée; mais la Reine fait une allusion très-claire à ce qu'elle contenait dans une dépêche au duc d'Estrada. « Notre fille,

[1] Ce titre lui avait été donné par Henri VII, deux mois après la mort d'Arthur.

Digitized by Google

« dit-elle, est restée comme elle était ici, car D. Elvira nous « l'a écrit [1]. »

Isabelle ajoute, dans cette même dépêche, que, d'après des avis secrets qui lui ont été transmis, elle a lieu de croire que Henri VII désire que la jeune veuve se remarie avec le prince de Galles ; mais qu'il faut toujours *voir venir*, et ne pas laisser croire que les rois d'Espagne aient les mêmes visées, car s'il le soupçonnait, Henri VII serait plus dur dans les conditions du contrat.

Et cependant Henri VII ne se pressait pas de déclarer ses intentions : il ne disait et ne faisait rien qui pût l'engager pour l'avenir.

D'un autre côté, on ne semblait pas tenir compte, dans toutes ces négociations, des sentiments personnels de Catherine; or elle témoignait beaucoup d'éloignement pour cette union qu'on voulait lui imposer. Elle écrivait à sa mère qu'il lui répugnait infiniment de promettre obéissance à un jeune prince bien moins âgé qu'elle, et à peine adolescent [2]. Afin de mieux prouver son aversion pour tout projet de mariage en Angleterre et son esprit de retour en Espagne, elle se refusait obstinément à apprendre l'anglais [3] !

Aussi, en lisant la correspondance de la reine Isabelle, à cette époque, on dirait presque qu'elle n'espère ni ne désire réussir dans ses négociations matrimoniales. Elle déploie dans ses lettres de fort beaux sentiments, dignes d'une tendre mère et d'une bonne chrétienne, et cependant la femme politique se réveille, pour ainsi dire, d'une manière inattendue. Le premier mouvement semble être celui d'une mère ; le second est dû aux suggessions de la raison d'État.

« Je vous ordonne, dit-elle au duc d'Estrada, de presser le départ de la princesse de Galles, ma fille, afin qu'elle puisse venir ici immédiatement. Plus grande est l'affection et plus douloureuse la perte, plus il y a de raisons pour qu'elle revienne auprès de ses parents. De plus, faites observer qu'en Espagne, grâces aux mœurs et aux habitudes du pays, la princesse aura moins à retenir l'ex-

[1] « Our daughter remains as she was here, for so Doña Elvira has written « to us. » Dépêche du 12 juillet 1502, n° 327, t. Ier, p. 272, du *Calendar*, etc. édité par Bergenroth. Cela est précis et ne laisse aucun doute.

[2] Miss Strickland, *loco citato*, p. 476.

[3] De la part d'une femme intelligente et studieuse, ce trait est on ne peut plus significatif.

Digitized by Google

pression de sa peine, et pourra s'abandonner plus librement à son chagrin qu'elle ne le ferait en Angleterre. Vous direz aussi que nous ne pouvons pas supporter l'idée qu'une fille que nous chérissons soit loin de nous quand elle est dans l'affliction, et ne nous ait pas sous la main pour la consoler. Certainement il est bien plus convenable qu'elle soit avec nous en ce moment que partout ailleurs[1]. »

Isabelle demande ensuite que le roi d'Angleterre désigne une personne respectable pour accompagner la princesse Catherine et qu'un navire soit frété sur-le-champ pour la recevoir et la ramener en Espagne.

Jusqu'ici c'est le langage de la mère, pleine de prévoyance, d'affection et de sollicitude. Mais il y a encore dans la reine d'Espagne un autre personnage qui prend la parole à son tour. C'est l'homme d'État. C'est lui qui dicte les paroles suivantes :

« Si le roi refuse de rendre la portion de la dot déjà avancée et de restituer le douaire, s'il ne veut pas désigner une dame pour accompagner ma fille, mais qu'il vous dise quelque chose sur son mariage possible avec le prince de Galles, n'allez pas trop loin dans vos exigences ni trop vite dans vos ordres de départ. Sans paraître à cet égard manifester aucune satisfaction, dites que vous demanderez le temps de nous consulter et que vous suspendrez tout préparatif de voyage jusqu'à notre réponse. »

Les choses se passèrent comme l'avait craint peut-être la mère, et comme l'avait trop bien calculé l'homme d'État. Henri VII finit par faire des ouvertures au docteur Puebla, ambassadeur d'Espagne, pour le mariage de la princesse Catherine et de Henri, prince de Galles. Il offrit, en faveur de cette nouvelle union, les conditions les plus avantageuses à l'Espagne; il promit qu'il donnerait toute satisfaction à Catherine quant au payement du douaire, qui serait effectué dans le délai d'un an.

Ces négociations se poursuivirent d'abord assez activement des deux parts, avec la bonne volonté mutuelle de réussir. Mais un incident inattendu vint tout à coup modifier la situation : la mort de la reine Élisabeth, femme de Henri VII.

On assure que Henri VII pleura beaucoup cette princesse,

[1] Lettre du 10 août 1502. Bergenroth, t. Ier, n° 342, p. 278.

Digitized by Google

femme d'un grand mérite ; cependant si ses regrets furent vifs et sincères, on va voir qu'ils ne furent guère durables.

Ici se présente à nous un fait inouï, qui avait été jusqu'à ce jour ignoré de tous les historiens, et que nous révèlent des lettres inédites, recueillies et publiées dans les *State papers*. Lorsque le savant éditeur Bergenroth les eut déchiffrées, il ne pouvait en croire ses yeux.

Henri VII, au lendemain de la mort d'Élisabeth, prend à peine le temps d'essuyer ses larmes; déjà il songe à se remarier ; et à qui, le croirait-on? A la veuve de son fils Arthur, à la princesse Catherine elle-même !

Le docteur Puebla fut prié de sonder le terrain auprès des souverains Catholiques : « Il avait été chargé, dit-il, par le conseil privé de Henri VII, de s'informer si ce mariage leur serait agréable. Suivant lui, le bruit s'en était répandu en Angleterre et avait été favorablement accueilli du public.

Pour cette fois la reine Isabelle ne peut se contenir : son indignation éclate en termes amers : elle écrit à Puebla lui-même qu'elle ne s'explique pas qu'il ait laissé concevoir au roi Henri une pensée pareille. « Nous ne saurions supporter, « dit-elle, qu'on ait pu supposer la possibilité d'une chose « aussi dépourvue de moralité, de droit et de raison, et si peu « respectueuse pour nos personnes royales, ainsi que pour la « princesse de Galles notre fille. Si vous ne remédiez pas « promptement à ce qui s'est passé, je vous rends responsable « des suites d'une pareille faute [1]. »

Comme Isabelle connaissait le crédit de Puebla auprès du roi d'Angleterre, elle conjecturait, non sans fondement, qu'il était de connivence avec ce prince, qui lui donnait toute sa confiance, surtout pour les affaires d'Espagne.

Le même jour, ou le lendemain, la reine écrit encore au duc d'Estrada une lettre non moins forte et beaucoup plus étendue:

« Puebla nous apprend que l'on parle du mariage de ma fille avec le vieux roi : ce serait une chose néfaste, s'écrie-t-elle, une chose qui ne se serait jamais vue et dont la seule mention souille les oreilles [2].

[1] Lettre du 11 avril 1503, recueil de Bergenroth, tome Ier, p. 294, n° 359.
[2] Lettre du 12 avril 1503, p. 295, *ibid.*

Digitized by Google

Si vous en entendez parler, ajoute-t-elle, dites que l'on ne peut pas même supporter une telle idée..... »

Elle avait averti Puebla du prochain départ de sa fille; elle insiste d'une manière plus pressante encore sur ce départ, dans la dépêche suivante, adressée au duc d'Estrada:

« Demandez sur-le-champ une audience de congé au roi d'Angleterre, et s'il ne veut pas consentir immédiatement à une promesse de mariage entre le prince de Galles et Catherine, faites partir la princesse, sans même attendre la restitution des 100,000 écus antérieurement livrés pour sa dot, non plus que la remise du douaire promis.

« Ce serait un déshonnête et barbare procédé de la part du roi d'Angleterre que de retenir par la force ce que la princesse a apporté avec elle et qui lui appartient légitimement.

« Que si le roi d'Angleterre ne peut pas nous payer sur-le-champ faute d'argent, qu'il fournisse du moins des explications, et qu'il nous donne un aperçu de la situation des affaires de la princesse.

« Nous voudrions bien savoir également si la princesse de Galles reste en Angleterre par la volonté du roi Henri VII et non par la nôtre.

« Ces explications une fois reçues, faites embarquer la princesse, sans nous consulter de nouveau, sur un navire marchand, appartenant à l'un de nos sujets, et pouvant bien tenir la mer. »

En présence d'un langage aussi ferme et d'ordres aussi formels, il semble que toute alliance matrimoniale va être rompue entre Catherine d'Aragon et la famille des Tudors. Mais voici qu'après avoir exprimé de la sorte toute son indignation, Isabelle se souvient que, si elle est mère, elle est aussi reine de Castille, qu'elle ne doit pas sacrifier trop vite les intérêts de l'Espagne, et qu'il n'est peut-être pas impossible encore de tout arranger. Elle pense qu'en donnant satisfaction aux fantaisies matrimoniales de Henri VII, en lui présentant un parti qui puisse à la fois flatter son orgueil et contenter sa cupidité, il abandonnera l'idée insensée et coupable à laquelle il s'est laissé un moment entraîner, et que, reconnaissant pour ce bon procédé des souverains de l'Espagne, il reviendra à des sentiments plus favorables à l'union de son fils Henri avec la princesse Catherine.

En conséquence, après avoir écrit ou dicté cette lettre que nous avons reproduite, après l'avoir signée, Isabelle la fait

Digitized by Google

suivre d'un *post-scriptum*, où les ambassadeurs crurent voir l'intention de suspendre toute mesure décisive de rupture et de départ. Elle les engage à sonder le roi d'Angleterre pour savoir s'il lui conviendrait d'épouser la reine douairière de Naples, nièce de Ferdinand. Cette reine était âgée de plus de vingt-six ans. Devenue veuve depuis peu, elle avait eu en héritage, de son mari, des terres très-considérables dans le royaume de Naples; Ferdinand promettait d'y ajouter deux cent mille ducats. Henri parut agréer cette proposition, ou du moins la prendre en considération très-sérieuse. A dater de ce jour, il renoua des négociations pour le mariage de son fils avec la princesse Catherine, qui, sur le vu du *post-scriptum* de sa mère, n'était pas partie pour l'Espagne. Ces négociations furent vivement poursuivies : elles aboutirent à un traité d'alliance matrimoniale qui fut convenu et signé à Richmond, le 23 juin suivant, entre Henri VII, d'un côté, et les ambassadeurs espagnols représentant Ferdinand et Isabelle, de l'autre. Nous rapportons ici en entier les clauses et conditions de ce traité, qui sont très-importantes à étudier et à retenir pour la suite de l'histoire de la future reine d'Angleterre.

« 1° Ferdinand et Isabelle promettent d'employer toute leur influence auprès de la Cour de Rome afin d'obtenir du pape les dispenses nécessaires pour le mariage de la princesse Catherine avec Henri prince de Galles, par suite de quoi elle est devenue l'alliée de celui-ci au premier degré d'affinité, et parce que son mariage avec le prince Arthur a été solennisé suivant les rites de l'Église catholique et aurait été ensuite consommé.

« 2° Si la dispense susmentionnée est obtenue, Ferdinand et Isabelle, d'un côté, et Henri VII, de l'autre, promettent que ledit mariage sera contracté *per verba de præsenti* dans le délai de deux mois après que le traité aura été ratifié par les deux parties contractantes.

« 3° Aussitôt que la princesse Catherine aura contracté mariage avec le prince Arthur, Ferdinand et Isabelle promettent de donner à ladite princesse une dot de 200,000 écus. Sur cette somme 100,000 écus ont été payés entre les mains du roi Henri, quand le premier mariage fut célébré. Ferdinand et Isabelle renoncent, en leur nom et au nom de la princesse Catherine, à demander la restitution de cette somme.

« 4° Ferdinand et Isabelle promettent de parfaire à leur fille, au moment de son mariage, ladite somme de 200,000 écus, le roi Henri reconnaissant avoir déjà reçu la moitié de ladite somme. Les

Digitized by Google

100,000 écus restants seront payés de la manière suivante, savoir: 65,000 écus en lingots, 15,000 écus en plaqué et en vaisselles d'or et d'argent qui seront estimées par des orfévres de Londres. Enfin 20,000 écus en joyaux, perles, parures, etc., de la princesse de Galles évaluées suivant le prix courant de Londres *d'après l'estimation d'experts jurés*. Tous ces payements seront faits à Londres, dix jours avant ou dix jours après la célébration du mariage. Le mariage sera célébré aussitôt que le prince Henri aura accompli sa quatorzième année, et aussitôt que Ferdinand et Isabelle, ou leurs successeurs, pourront faire constater que la totalité de la dot est arrivée à Londres, pour être délivrée à qui de droit. Ferdinand et Isabelle donnent caution sur leurs fortunes et sur celles de leurs sujets, pour l'exécution de cette clause du traité.

« 5° Le prince Arthur avait constitué à la princesse de Galles un douaire consistant en terres, manoirs, etc., sur lesquels il assurait le tiers des revenus qu'il possédait dans les provinces de Galles, de Cornouailles et de Chester. La princesse elle-même devra rendre dix jours avant ou dix jours après la célébration du mariage, tous les documents et titres relatifs à ce douaire; et le prince Henri lui assignera, le jour même de la célébration du mariage, un douaire d'une valeur égale à celui qu'elle aura abandonné. Henri VII promet de ratifier la constitution de ce nouveau douaire dans le délai d'un mois après la célébration du mariage. La princesse Catherine renonce à toutes réclamations sur les revenus de Galles, Cornouailles et Chester, et promet de se contenter de son nouveau douaire.

« 6° Si la princesse Catherine devenait reine d'Angleterre, elle aurait, outre son douaire comme princesse de Galles, son douaire comme reine, consistant en la troisième partie de tous les revenus de la couronne. Elle réunirait les deux douaires sa vie durant.

« 7° Le droit de succession à la couronne d'Espagne est réservé à la princesse Catherine.

« Si la princesse Catherine devient reine d'Angleterre, elle jouira, pendant la vie de son royal époux, de tous les priviléges et revenus dont les reines d'Angleterre ont joui précédemment. Henri VII engage toute sa fortune et celle de ses sujets comme garantie de l'accomplissement ponctuel des obligations qu'il contracte.

« 8° Si Henri, prince de Galles, meurt avant son père, et laisse un fils ou des fils nés de la princesse Catherine durant son mariage, Henri VII promet de créer prince de Galles le premier né de ces fils, et de faire tout ce qui sera en son pouvoir pour assurer audit fils la succession au trône après sa mort.

« 9° Les parties contractantes promettent de ratifier le présent traité dans le délai de six mois à dater de ce jour.

« Richmond, 23 juin 1503. »

On ne saurait pousser plus loin que ne le fait Henri VII les précautions de procédure. Les diverses clauses de ce contrat

Digitized by Google

révèlent la nature méfiante, cupide et mesquine de ce légiste, ou plutôt de ce procureur couronné. Il fera examiner à Londres le poids et le titre de toutes les valeurs livrées par Ferdinand. Grâce à ses orfévres, à ses *experts jurés*, il espère bien n'être pas trompé sur les bijoux.

Cependant, quand le contrat de mariage eut été signé par le prince Arthur et la princesse Catherine, Henri parut d'abord, non moins que le roi et la reine d'Espagne, pressé de terminer cette affaire. Avant même que le traité matrimonial, ratifié d'abord par le roi d'Angleterre, l'eût été aussi en Espagne, Ferdinand, pour remplir l'une des premières conditions de ce traité, écrivit à Rome afin de demander au pape des dispenses en faveur du mariage projeté. Il importe de recueillir et de citer le passage suivant de sa lettre :

« Dans le dernier traité matrimonial conclu avec Henri VII, il a été dit que la princesse Catherine aurait consommé son mariage avec le prince Arthur. Le fait est pourtant que, malgré le mariage fait et célébré, ce mariage *n'a jamais reçu sa consommation*. Il est très-connu en Angleterre que la princesse Catherine est encore vierge. Mais comme les Anglais sont toujours portés aux chicanes et aux difficultés, il nous a paru plus sûr et plus prudent de procéder comme si la consommation avait eu lieu, et de demander la dispense du pape pour accomplir pleinement les clauses du traité à cet égard. Il faut, pour assurer la couronne aux enfants à intervenir, que leur légitimité ne puisse pas être mise en doute [2]. »

Cette lettre est fort remarquable : elle constate le fait que Catherine ne cessa jamais d'affirmer.

De son côté, Henri témoignait aussi son désir empressé d'obtenir la dispense pontificale. C'est ce que prouve la lettre suivante :

« J'avais écrit au pape Alexandre VI et au pape Pie III, afin de leur demander la dispense nécessaire pour le mariage de la princesse Catherine d'Espagne avec Henri prince de Galles. Ces deux papes m'avaient fait des réponses favorables; leur mort prématurée et la lenteur des formalités de la chancellerie ont seules empêché l'expédition de cette pièce.

[1] Les ratifications furent faites à la fin du mois de septembre 1503 par Ferdinand et Isabelle.

[2] Bergenroth, *Calendar*, etc., tome Ier, p. 309, n° 370.

Digitized by Google

« J'ai renouvelé cette demande à plusieurs reprises, par mes ambassadeurs aussi. Sa Sainteté a bien voulu promettre qu'elle m'enverrait cette dispense par Robert Sherborne. Cependant Sherborne est revenu à Londres sans la dispense, et il semble même que rien n'ait été fait à Rome à ce sujet. J'ose presser de nouveau Sa Sainteté de vouloir bien m'accorder cette dispense le plus tôt possible, et de daigner en remettre une expédition aux ambassadeurs anglais qui résident maintenant à Rome [1]. »

On voit par là tout l'intérêt que Henri VII mettait alors à poursuivre l'obtention de la bulle de dispense.

Au mois de janvier 1503, Jules II signait et publiait une bulle de dispense pour le mariage d'Arthur et de Catherine ; voici le bref qui en est le résumé :

« MOI JULES II, PAPE,

« J'ai été informé que la princesse Catherine d'Espagne avait contracté un premier mariage avec feu Arthur, prince de Galles, et que, peut-être, ce mariage avait été consommé.

« *Néanmoins* [2], en ma qualité de chef de l'Église, j'autorise Henri, prince de Galles et la princesse Catherine à contracter ensemble un légitime mariage [3]. »

Le divorce que fit plus tard prononcer Henri VIII donne à toutes ces pièces une importance capitale.

Avant même que la bulle eût été entourée des formalités qui lui donnaient sa solennité et son authenticité, Jules II en envoya secrètement un résumé, sous forme de bref, à Isabelle de Castille, qui était déjà atteinte de la maladie qui la conduisit au tombeau [4]. Cette communication consola ses derniers moments.

Un peu avant la mort de la grande reine Isabelle, comme la dispense pontificale avait été accordée, on songea à fiancer Catherine avec le prince de Galles. Cette jeune prin-

[1] Bergenroth, *ibid.*, p. 341, n° 414.

[2] *Néanmoins*, c'est-à-dire quand même cette consommation aurait eu lieu, etc. La dispense prévoyait donc tous les cas, pour prévenir toutes les difficultés.

[3] La date du bref est constatée en ces termes : *Datum Romæ Anno Incarnationis Dominicæ millesimo quingentesimo tertio, septimo calend. januarii Pontificatus nostri anno primo.* — La bulle ne diffère réellement pas du bref dans la substance de ses dispositions. — Voir le *Calendar*, etc., de Bergenroth, n° 389, tome Ier, p. 322.

[4] Isabelle de Castille resta assez longtemps malade et ne mourut qu'au mois de novembre 1504.

Digitized by Google

cesse écrivit à son père Ferdinand « qu'elle n'avait aucune inclination pour un second mariage en Angleterre, » mais elle priait en même temps ses parents de ne pas prendre en considération son goût et ses convenances personnelles ; elle les assurait qu'elle ferait ce qui serait jugé le plus convenable [1]. On ne tint nul compte de sa respectueuse et timide opposition ; elle fut fiancée avec Henri prince de Galles le 25 juin 1504, dans la chapelle particulière de l'évêque de Salisbury, à *Fleet-street*.

Bientôt après cette cérémonie, la mort d'Isabelle laissait Catherine à la merci de deux diplomates disposés à spéculer, chacun à sa manière, sur la malheureuse situation de la jeune princesse, presque entièrement abandonnée à elle-même.

Quant à Henri VII en particulier, il attendait toujours le payement des cent mille écus qui lui étaient dus, et sans fixer encore le sort de Catherine, il la gardait entre ses mains comme une espèce de caution personnelle, de gage vivant de sa créance.

Pour rendre ce sort encore plus incertain, et afin de stimuler les craintes en même temps que les espérances de Ferdinand, la veille du jour où le prince de Galles, son fils, atteignit sa quinzième année, le roi lui fit signer une protestation portant qu'il n'avait jamais fait ou n'avait jamais eu l'intention de faire aucune démarche qui pût rendre légal le contrat de mariage passé pendant sa minorité. Dans le cas où Ferdinand se plaindrait de cet acte étrange, les ambassadeurs de Henri VII avaient pour mission d'expliquer que le prince de Galles serait simplement délivré par sa protestation de toute contrainte qui aurait pu peser sur lui, qu'il avait toujours le désir d'épouser Catherine, mais qu'il serait libre aussi d'épouser une autre femme [2].

[1] Cette somme était le complément de celle de 200,000 écus promise à Catherine lors de son premier mariage avec Arthur. Là-dessus 100,000 écus seulement avait été livrés, et le roi d'Aragon avait contribué à ce payement. — Mais il entendait que le complément fût payé par les nouveaux souverains de Castille, successeurs et représentants d'Isabelle.

[2] « LL se tenia por libre para casarse con quien quisiese. » Zurita, t. VI, p. 193, édit. de Saragosse, 1610.—La date de cet acte est du 28 juin 1505 : par conséquent il a précédé de bien avant la mort de Philippe le Beau. Mais un acte clandestin n'a pas de date certaine, et miss Strickland croit qu'il a bien pu être antidaté, pour éloigner les conséquences que l'on aurait pu tirer de cet acte étrange contre la politique de Henri VII, si on avait pu prouver qu'il n'y

Digitized by Google

Tout cela pouvait servir la politique de Henri VII, mais la position de Catherine à sa cour devenait toujours plus fausse, et nous verrons à quel point elle eut à se plaindre de l'indélicatesse des procédés du roi d'Angleterre, de son manque complet d'égards pour elle, et même de ses duretés calculées.

II

Quand les fiançailles de Henri et de Catherine furent célébrées, en 1504, dans le palais de l'évêque de Salisbury, Henri VII fit paraître parmi les témoins un théologien qui présenta des oppositions rédigées en latin et fondées sur ce que les unions entre beau-frère et belle-sœur étaient illicites. Mais le docteur Barnes répondit, également en latin, que le mariage à intervenir deviendrait légitime, suivant les lois de l'Église, au moyen de la dispense pontificale, que l'on avait demandée et que l'on disait avoir été obtenue [1].

L'opposition qui avait été produite était comme une pierre d'attente, comme l'indication d'une cause de nullité qui pourrait être invoquée pour inquiéter le gouvernement espagnol et pour lui faire acheter plus cher l'union définitive de Catherine et du prince de Galles.

Peut-être aussi Henri VII se réservait-il l'allégation de cet *empêchement dirimant*, comme un moyen de rompre une alliance matrimoniale qui pouvait cesser de lui être agréable.

Son projet avait été de se créer, par ce nouveau lien avec l'Espagne, une grande situation politique en Europe. Mais il

avait pensé qu'après avoir appris le veuvage de Juana, et avoir conçu la pensée de l'épouser. (Miss Strickland, *loco citato*, t. II, p. 486.) C'est le cauteleux Fox, chapelain de Henri VII, qui avait présidé à cet acte de protestation ; il le fit avec un greffier et en présence d'un très-petit nombre d'employés ; dans une chambre basse et tout à fait isolée du château de Sheue. On fit venir ensuite le jeune prince de Galles, et on lui arracha sa signature, sans qu'il sût bien ce qu'il faisait, peut-être même sans qu'on lui eût fait connaître complétement la teneur de l'acte passé en son nom. — On remarquera qu'à cette époque, il avait de l'inclination pour Catherine. Cette protestation resta d'abord secrète : elle ne fut publiée que quelques années après, au grand étonnement du public.

[1] Voir les *Papers* de Hardick, cités par Hallam, *Constitutionnal history of England*, vol. I, p. 44, édit. anglaise de Baudry, t. I, p. 44.

Digitized by Google

atteindrait ce but d'une manière bien plus directe, s'il se mariait lui-même à la reine douairière de Naples, nièce du roi Ferdinand; on sait que ce prince lui-même lui en avait suggéré l'idée. Pendant qu'il prendrait pied en Espagne par ce mariage, il pourrait faire épouser à sa fille Marie quelque grand prince du continent. Sa fille aînée Marguerite était la femme du roi d'Écosse. Il projetait donc de se créer ainsi une grande position en Europe, et de pouvoir jouer le rôle de médiateur entre tous les princes chrétiens.

Aussi, peu de temps après les fiançailles du prince de Galles, au mois d'août 1504, lorsque le duc d'Estrada repartit pour l'Espagne, il pria ce seigneur de traiter sérieusement avec le roi d'Aragon du mariage dont il avait été question entre lui et la nièce de ce prince. Avant même d'avoir reçu une réponse relative à cette démarche, au mois d'octobre suivant, il dit à Puebla qu'il n'était pas encore bien décidé à se remarier, mais qu'il voudrait avoir à ce sujet l'avis des membres de son conseil; cet avis, comme on le pense bien, ne fut pas défavorable. Cependant, avant de prendre une résolution définitive, il aurait tenu à connaître les traits de la reine douairière de Naples. Il lui aurait même demandé, si cela n'avait pas été inconvenant, de faire faire son portrait sur toile, et de le lui envoyer. Il aurait promis sur tout cela le secret le plus absolu : « le portrait aurait été placé dans une chambre soigneusement fermée, où personne n'aurait eu accès. » D'un autre côté, il aurait voulu,— ce qui semblait difficile, — que la jeune reine ne pût pas se douter à qui le portrait était destiné : « bien entendu que si elle était laide ou difforme, il ne voudrait d'elle à aucun prix; car il fallait absolument pour les Anglais que la reine eût un *bel extérieur*, et qu'elle pût représenter convenablement. »

Puebla ne manqua pas d'informer Ferdinand que le roi d'Angleterre était fort préoccupé de ce nouveau projet d'alliance, qu'il en parlait sans cesse soit en tête à tête, soit dans le conseil privé, quand l'occasion s'en présentait. Il exaltait la bonté qu'avaient eue Ferdinand et Isabelle de lui faire une pareille proposition. On le comblait de joie quand on lui disait que c'était le meilleur mariage qu'il pût faire.

La reine douairière de Naples habitait auprès de sa mère, sœur de Ferdinand, vice-régente du royaume de Valence, et

Digitized by Google

résidant à Valence même, capitale de ce royaume. Henri VII se décida à envoyer à ces deux princesses trois ambassadeurs : Francis Marsin, James Braybook et John Still. Ils étaient porteurs d'un questionnaire en vingt-quatre articles.

Voici les instructions du roi Henri VII et les réponses faites par les ambassadeurs :

« Après avoir donné aux deux reines les lettres de la princesse de Galles (c'était Catherine qui était censée faire cette démarche à l'insu de son beau-père), 1° *bien noter l'état dans lequel on les aura trouvées.*

« Les ambassadeurs sont arrivés à Valence le 22 juin. Le jour suivant, ils ont eu une audience de la reine. Ils ont délivré les lettres de la princesse de Galles ; les reines ont fait leurs remerciements avec une contenance grave et imposante.

« Les deux reines ont leur logement distinct ; mais elles joignent ensemble leur train de vie, leurs ménages et leurs réceptions dans le palais du roi, et il règne dans leur intérieur un ordre sérieux et sévère. »

« 2° *Retracer l'état de maison des deux reines, et noter ce qu'elles font chaque jour.*

« On a répondu d'avance en grande partie à cette question dans l'article précédent. Cependant, nous devons ajouter que la reine mère tient tous les jours son conseil composé d'un certain nombre de seigneurs de l'ordre temporel et de l'ordre spirituel, pour traiter des affaires dont on doit porter la connaissance au roi Ferdinand.

« 3° *Noter la manière dont la Maison est ordonnée et dont la cour est tenue ; la reine a-t-elle montré de la discrétion et de la sagesse dans les réponses faites aux ambassadeurs ?*

« Depuis que la jeune reine est revenue en Espagne, elle et sa mère ont tenu leur cour ensemble. Quand les ambassadeurs ont remis leurs lettres de créance, la vieille reine leur a répondu d'une manière très-sage et très-noble, et sa fille a parlé à son tour en très-peu de mots avec une contenance grave et majestueuse.

« 4° *La jeune reine parle-t-elle un autre langage que l'espagnol et l'italien.*

« Elle entend parfaitement le latin et le français, mais elle ne leur a pas parlé dans ces deux langues.

« 5° *Bien noter son âge, sa taille et les formes de son corps.*

« Elle a vingt-sept ans accomplis, mais pas plus : nous n'avons pas bien pu juger de sa taille, car elle porte des pantoufles ou mules, suivant la mode du pays, ce qui pouvait la faire paraître plus petite. Quant aux formes de son corps et aux contours de sa tête, on ne les distinguait pas bien, à cause de la grande mantille espagnole dont elle était revêtue.

« 6° *Remarquer son visage : voir s'il est peint ou non, s'il est gras ou*

Digitized by Google

maigre, rond ou anguleux; si elle a la physionomie gaie, refrognée ou mélancolique; si elle a la mine grave, légère ou pudique.

« Son visage n'est point peint, il a de belles lignes; ses joues sont pleines et rondes; elle a une physionomie aimable, enjouée, non refrognée; son maintien est pudique et modeste ; le peu de mots qu'elle a dits étaient accompagnés d'un sourire féminin très-agréable, tempéré par une douce gravité.

« 7° *Quel est son teint?*

« Beau et clair.

« 8° *La couleur de ses cheveux?*

« Ils semblent tirer sur le brun.

« 9° *Yeux, sourcils, bouche et lèvres?*

« Ses yeux sont gris-brun : ses sourcils sont bruns comme ses cheveux, sa bouche est belle, ses dents blanches et bien rangées, ses lèvres sont rondes, roses et quelque peu épaisses.

« 10° *Le nez et le front?*

« Le nez est légèrement relevé au milieu et pliant vers le bout aquilin?). Quant au front, nous n'avons pas bien pu en juger, à cause du voile qui retombait jusques près de ses sourcils.

« 11° *La complexion?*

« Belle, sanguine et plutôt grasse que maigre.

« 12° *Les épaules?*

« Rondes, pas trop petites, et en somme, de très-bonnes proportions.

« 13° *Les mains ?*

« Très-belles, rondes et potelées.

« 14° *Les doigts ?*

« Très-jolis, petits, longs, et pourtant pas trop effilés.

« 15° *Le cou?*

« Plein, gracieux et d'une jolie forme.

« 16° *La poitrine et la gorge ?*

« Quelque peu grandes et pleines, et les seins se relevant vers le haut.

« 17° *A-t-elle quelques poils* au-dessus des lèvres (une moustache) ?

« Non, autant que nous avons pu le voir. »

« 18° *A-t-elle parlé avec vivacité ou lentement, et a-t-on pu s'apercevoir si son haleine était douce?*

« Nous n'avons pas pu en juger au premier abord; mais ensuite, nous nous sommes rapprochés d'elle autant que les convenances le permettaient, mais nous n'avons senti aucune odeur d'épices, et il nous a semblé que son haleine était agréable.

« 19° *Quelle taille a-t-elle ?*

« Elle ne nous a pas paru bien grande: mais, à raison de la manière dont elle est chaussée et vêtue, et aussi à cause de son embonpoint, elle nous a peut-être paru plus petite qu'elle ne l'était réellement.

« 20° *S'informer si elle a quelque vice de sang, quelque tache, ou quelque difformité secrète.*

« Il est très-difficile de découvrir de tels secrets, que beaucoup de personnes ignorent; mais nous nous sommes adressés confidentielle-

Digitized by Google

au médecin et à l'apothicaire et même au P. (Pastorell) qui est pour les deux reines une espèce de médecin. Tous nous ont assurés qu'après avoir été nombre d'années à leur service, ils ont acquis la conviction que la santé de la jeune reine était bonne, son sang pur et sa complexion parfaite.

« 21° *Est-elle en faveur auprès du roi d'Aragon et lui ressemble-t-elle?*

« Il l'aime en effet et la favorise beaucoup; suivant le bruit public déjà répandu en Espagne, Ferdinand d'Aragon s'occupe de la marier avec le roi d'Angleterre: son nez ressemble à celui de Ferdinand et elle a avec lui un air de famille.

« 22° *Quel est son régime alimentaire?*

« Elle est bonne mangeuse, et se nourrit de viande deux fois par jour: elle boit très-peu, presque toujours de l'eau légèrement aromatisée; quelquefois, mais rarement, un peu d'hypocras.

« 23° *S'enquérir de quelque bon peintre pour faire le portrait de la jeune reine, etc.*

« Point de réponse sur cet article.

« 24° *S'informer quelle est la valeur de son douaire.*

« Nous savons de bonne source que la valeur de son douaire était de 30,000 ducats de rentes assurés en bonnes propriétés par le feu roi de Naples; et la reine mère avait de son côté 40,000 ducats de rentes. Mais leurs propriétés ayant été confisquées par le grand capitaine Gonsalve de Cordoue, le roi Ferdinand leur paye 15 ou 16,000 ducats pur pour leurs dépenses[1]. »

Les ambassadeurs devaient, en arrivant à Valence, engager un jeune peintre à faire le portrait de la reine douairière. Si le premier peintre ne réussissait pas, on devait en faire venir un autre, jusqu'à ce qu'on eût pu obtenir une parfaite ressemblance.

C'est Catherine qui était censée demander ce portrait; c'est elle qui paraissait avoir pris l'initiative de toutes ces démarches; les ambassadeurs portaient des lettres de cette princesse aux deux reines; c'est d'elle enfin, non de Henri VII, qu'ils semblaient tenir leur mission.

Mais cette mission échoua complétement. Le talent des artistes espagnols n'eut pas besoin d'être mis à l'épreuve: la jeune reine ne consentit pas à laisser faire son portrait. Elle se déclara, au surplus, tout à fait contraire au projet de mariage qui lui était proposé; sa mère partageait sa répugnance. Ferdinand, consulté par sa sœur et par sa nièce, ne crut pas devoir contrarier leurs sentiments. Lui-même, aspirant déjà

[1] Bergenroth, *Calendar*, t. Ier, p. 259, n° 436.

Digitized by Google

à épouser Germaine de Foix, paraissait se rapprocher du roi Louis XII. Or chaque pas qu'il faisait vers la France éloignait de lui l'Angleterre.

Catherine ressentait les contre-coups de cette politique défavorable à Henri VII. D'abord sa petite cour avait été dissoute. Elle n'avait plus de Maison à elle, et elle vivait chez son beau-père. Sous le prétexte qu'elle était défrayée de tout, on la laissait habituellement dans le dénûment le plus complet. Souvent, elle n'avait pas la possibilité de payer les pensions de ses dames d'honneur, ni même de subvenir à ses dépenses personnelles de toilette et de vêtement.

Une lettre qu'elle écrit à son père le roi Ferdinand, au mois de septembre 1505, révèle les extrémités pécuniaires où elle était réduite.

Dans cette lettre, elle parle d'un mariage dont il est question pour l'une de ses dames d'honneur, D. Maria de Salazar [1], qui était d'une des plus illustres familles de l'Espagne.

« Vous savez, dit-elle, comment D. Maria me fut donnée par ma mère, aujourd'hui entrée dans la gloire des cieux; après avoir bien servi sa première patronne, la reine Isabelle, elle m'a montré à moi-même le dévouement d'une amie et d'une sœur. Je vous prie donc, sire, au nom de la double reconnaissance qui nous lie à elle de vouloir bien ordonner de lui payer le sarrérages qui lui sont dus; car, pour moi, je n'ai pas pu et je ne peux pas encore la payer. Sa sœur qui a épousé un M. d'Aymeria, et qui habite la Flandre, a pour elle en vue dans ce pays un mariage très-avantageux, mais elle ne saurait s'avancer davantage si elle ne sait pas, si elle ne peut pas dire quelle sera la dot de D. Maria [2].

Mais la Providence ne voulut pas que Maria de Salazar allât se marier en Flandre, et qu'elle s'éloignât ainsi de Catherine, dont elle avait consolé la pénible et douloureuse jeunesse, et qu'elle devait assister encore jusque dans les

[1] Les écrivains anglais contemporains, qui estropient volontiers les noms espagnols, ont appelé cette dame Marie de Saluces, Mary de Salinas. Or elle était la fille de D. Salazar, capitaine de la garde de Ferdinand, et par sa mère elle se trouvait la parente ou l'alliée de Catherine d'Aragon. Ferdinand, qui était souvent obéré lui-même, devait aussi des arrérages de traitement au capitaine Salazar, et Catherine le pressait de les payer.

[2] Wood's *Letters of royal and illustrious Ladies*, et Miss Strickland, *loco citato*, p. 477.

Digitized by Google

angoisses de la dernière heure : elle resta en Angleterre, où elle inspira une vive inclination au riche héritier de l'antique famille des Willoughby d'Eresby. Le noble lord l'épousa sans demander si elle avait une dot !

Vers la fin de cette même année, Catherine, succombant à l'excès des peines et des privations de toute espèce, tomba gravement malade. Du fond de son lit, elle écrivait à son père, au commencement de décembre, une lettre où elle attribuait toutes les tribulations de sa triste existence au docteur Puebla, qui flattait bassement Henri VII, et l'encourageait dans ses procédés tyranniques.

« Ainsi que je vous l'ai écrit plusieurs fois, sire, depuis que je suis arrivée en Angleterre, je n'ai pas touché un maravédis, excepté une petite somme qui m'a été fournie pour mon entretien, et cette somme n'a pas été suffisante pour payer toutes les dettes personnelles que j'avais à Londres ; et ce qui me préoccupe cruellement, c'est de voir que mes femmes et mes serviteurs n'ont pas de quoi renouveler leurs vêtements. Je reconnais là la main du *docteur*, qui n'a tenu aucun compte de l'ordre que vous lui aviez donné de réclamer quelque argent pour moi de la part du roi d'Angleterre. Il a mieux aimé me laisser souffrir que de risquer de se faire tort à lui-même par une demande importune. A présent, mon seigneur et bien-aimé père, ma première dame d'honneur[1] D. Elvira de Manuel, me demande d'aller en Flandre pour consulter un oculiste célèbre. Elle a déjà à peu près perdu un œil, et si elle devient aveugle, je serai à jamais privée de ses précieux et bons services. Je désirerais vivement qu'elle fît ce voyage. Que Votre Altesse veuille donc bien me procurer les moyens d'en faire les frais, en même temps qu'elle demanderait au roi d'Angleterre de me donner pour compagne une lady anglaise d'un certain âge[2]. »

Elle impute au docteur Puebla, à la fin de sa lettre, d'avoir conseillé à Henri de la priver de sa petite cour ; et de ne pas la laisser avec une *Maison à elle*, comme semblerait l'exiger son titre de princesse douairière de Galles, et son rang d'Infante espagnole. Elle dit que Puebla semble être plutôt au service de Henri VII qu'à celui du roi d'Espagne, et sa conclusion formelle est qu'il faudrait le remplacer par un autre ambassadeur.

Ferdinand, qui savait que Puebla avait l'oreille du roi

[1] Ou grande maîtresse.

[2] Miss Strickland, *loco citato*, pp. 479, 480.

Digitized by Google

d'Angleterre et entendait très-bien la politique continentale, fut sourd aux plaintes de Catherine, et garda son ambassadeur.

Ce prince que l'on accuse, non sans raison, d'une grande duplicité, s'était pourtant conduit assez loyalement, au moins dans le principe, avec son gendre Philippe le Beau et avec sa fille D. Juana. Lorsque la reine Isabelle était déjà dangereusement malade, il fit ce qu'il put pour empêcher Philippe de quitter l'Espagne et d'aller dans les Flandres. Il lui représenta que si la reine venait à mourir, l'archiduchesse et lui pourraient, étant sur les lieux, entrer paisiblement en possession du royaume de Castille ; mais que si, au contraire, il s'éloignait de la péninsule, on pourrait contester leurs droits de succession. Philippe n'écouta point ces sages conseils ; il se rendit en Flandre par terre et, en passant, il négocia un traité avec le roi de France au nom des souverains de l'Espagne, qui ne lui avaient donné aucun mandat à ce sujet [1].

Peu de temps après l'arrivée du jeune couple dans les Pays-Bas, Philippe devient éperdûment amoureux de l'une des dames espagnoles qui faisaient partie du cortège royal. D. Juana, dans la salle de son palais, en présence de plusieurs personnes de la cour, attaque à coups de poing sa trop séduisante rivale, et dans un accès de jalousie désespérée, s'emporte jusqu'à lui arracher les beaux cheveux qui avaient fait l'admiration de l'infidèle archiduc. — Philippe, violemment irrité de cet outrage, exhale sa colère contre la princesse dans les termes les moins convenables et les moins chevaleresques, et déclare que, désormais, il n'aura plus aucun commerce avec elle.

La nouvelle de ces tristes événements aggrava la maladie d'Isabelle et hâta peut-être la fin de ses jours.

Son testament portait expressément qu'en cas d'absence ou d'incapacité de Juana, Ferdinand garderait la régence effective de la Castille.

Mais Ferdinand fit un traité avec la France, et épousa Germaine de Foix, nièce de Louis XII. Cela le rendit tellement impopulaire en Castille, qu'il fut obligé de se démettre

[1] Lettre de Ferdinand au docteur Puebla, du 22 juin 1505, t. Ier du *Calendar of letters and despatches*, p. 354, n° 432. — Il rappelle dans cette lettre des faits qui se sont passés depuis quelque temps déjà.

Digitized by Google

de la régence et de livrer à l'archiduc Philippe le gouvernement de ce royaume.

Alors Philippe et sa femme, que l'on était parvenu à réconcilier, se mirent en devoir de quitter la Flandre pour retourner en Espagne.

Le 7 janvier 1506, le prince et la princesse partirent de la Zélande et prirent la mer, avec une flotte de cinquante voiles. Un orage affreux les jeta sur les côtes de l'Angleterre, et ils durent chercher un refuge à Melcombe dans le Dorsetshire [1]. Suivant certains historiens, Philippe, qui désirait l'alliance de Henri VII, lui demanda la permission de se présenter auprès de lui. Suivant une autre version, Henri invita Philippe et D. Juana à sa cour, en des termes qui n'admettaient pas de refus. Il les aurait retenus trois mois dans une brillante captivité, dont il aurait profité pour leur extorquer certaines concessions politiques.

Cette dernière version est celle de Lingard [2].

Peut-être ces deux opinions peuvent-elles se concilier, ou tout au moins se rapprocher beaucoup l'une de l'autre.

En effet, nous voyons que Philippe vint d'abord seul à Windsor-Castle trouver Henri VII, en laissant sa femme sur le rivage. Son intention semble donc avoir été d'avoir une courte entrevue avec le roi d'Angleterre et de se rembarquer bientôt après avec D. Juana. Mais il céda aux instances par trop pressantes, ou plutôt à une véritable contrainte de son hôte royal, et prolongea ainsi son séjour bien au-delà du terme qu'il avait fixé. Henri VII commença par dépêcher à D. Juana le comte d'Arundel et lord Montjoy pour qu'on l'amenât à Windsor. En attendant, Catherine faisait beaucoup de frais pour Philippe, dont elle espérait s'attirer la bienveillance et la protection. Elle dansa en sa présence une danse espagnole avec une dame de sa Maison, et elle engagea son beau-frère à se joindre à elle. Le prince lui répondit d'un ton bourru qu'il était un marin et non un danseur; puis il retourna s'entretenir avec Henri VII [3].

La reine Juana, accompagnée des deux lords anglais et de sa suite personnelle, arriva à Windsor le 10 février, un peu

[1] Et non pas à Falmouth, comme le disent plusieurs historiens.
[2] Lingard, *Histoire d'Angleterre*, t. V (traduct.), p. 473.

Digitized by Google

plus de huit jours après son mari. Pour se dérober aux cérémonies d'une réception solennelle, elle entra par les derrières du palais; mais Henri VII vint à sa rencontre jusqu'au pied de l'escalier, et l'embrassa avec beaucoup de tendresse [1].

Ce fut ensuite au tour de Catherine à venir souhaiter la bienvenue à la reine; elle se présenta à elle avec sa belle-sœur Marie, croyant qu'on la laisserait ensuite seule avec elle et qu'on lui permettrait de se livrer aux confidences et aux épanchements qui semblaient un besoin du cœur pour deux sœurs séparées depuis plusieurs années. Mais Henri VII exigea que l'étiquette vînt s'interposer entre leur tendresse mutuelle. Catherine resta même assez longtemps sans pouvoir s'entretenir en particulier avec D. Juana, grâce aux ombrages du roi d'Angleterre. Ces ombrages étaient de deux sortes. Ce prince craignait d'abord les plaintes que Catherine pourrait faire sur les mauvais traitements dont elle était l'objet. Il redoutait également qu'elle ne s'opposât au traité secret qu'il venait d'arracher à Philippe, et qui était défavorable aux intérêts de la Castille. De plus, par ce traité, Philippe s'était engagé, quoiqu'avec une répugnance extrême, à livrer à Henri un grand seigneur anglais, Suffolk, qui avait cherché un asile dans les Pays-Bas, et qui avait reçu de l'archiduc les assurances les plus formelles de protection [2]; à la fin Henri VII, rebuté par les refus de la reine douairière de Naples, avait demandé à Philippe la main de sa sœur, l'archiduchesse Marguerite, qui était doublement veuve, d'abord de l'Infant d'Espagne, puis du duc de Savoie. Par conséquent elle avait deux douaires. Quelle amorce puissante pour un calculateur intéressé, tel que le roi d'Angleterre [3] !

Philippe fit probablement tous ses efforts pour réussir. Mais la princesse Marguerite déclara qu'elle ne voulait pas se remarier.

[1] On verra plus tard pourquoi nous insistons sur ces détails.

[2] Henri VII avait promis de respecter la vie de ce seigneur. Il se contenta donc de l'enfermer à la Tour. Mais il chargea son fils Henri, quand il mourut, de faire exécuter sa victime. Henri VIII acquitta ce legs avec une exactitude exemplaire.

[3] Il fut aussi question à cette époque du mariage de la princesse Marie, fille de Henri VII, avec le prince Charles, qui fut depuis Charles-Quint ; Philippe avait consenti avec peine à ce projet d'union, toujours sous le poids d'une pression morale.

Digitized by Google

Dès le 12 février, D. Juana se mettait en route pour Plymouth dans une riche litière qui avait appartenu à la reine Élisabeth. Elle fut retenue jusqu'au milieu d'avril, ainsi que son mari, sur les côtes de l'Angleterre, soit par les vents contraires, soit par la politique de Henri VII. Catherine ne put avoir avec sa sœur qu'un court entretien; mais sans doute ce qui l'encouragea à se plaindre, c'est le spectacle même de la misère où l'avait réduite son beau-père, et ce spectacle avait frappé les regards et l'attention de sa sœur Juana.

Elle écrivait à son père Ferdinand, vers la même époque, c'est-à-dire dans le courant du mois d'avril, la lettre suivante:

« Je ne puis pas vous parler d'une manière plus particulière, parce que je ne sais pas ce qu'il adviendra de cette lettre et si elle arrivera entre les mains de Votre Altesse[1] : mais quand vous verrez D. Petro d'Ayala, qui était et qui est encore auprès du roi Philippe et de la reine Juana, Votre Altesse connaîtra tout par une lettre chiffrée que je lui ai remise. J'ai écrit plusieurs fois à Votre Altesse pour la prier de remédier aux nécessités extrêmes où j'étais réduite, mais ces lettres sont restées sans réponse. Je vous supplie encore, pour l'amour de Notre-Seigneur, de vouloir bien considérer que je suis votre fille, et qu'après Dieu, je ne puis avoir de recours qu'en vous. J'ai des dettes considérables à Londres, sans m'être jamais passé de coûteuses fantaisies; je ne puis pas soulager mes gens, qui, rien que pour leur entretien, auraient besoin de mes secours. Le roi Henri se refuse toujours à payer ces dettes, et cependant, j'en ai parlé à plusieurs membres du Conseil, en répandant des larmes amères. Ce prince dit toujours qu'il est délié de tout engagement envers moi, parce que vous n'avez pas tenu la promesse que vous aviez faite de payer en argent le reste de ma dot. Je l'ai assuré que votre intention était d'acquitter cette promesse. Alors il m'a dit qu'on pourrait voir et qu'il ne savait rien de précis à cet égard. De sorte, Monseigneur, que je suis dans les plus vives inquiétudes et les plus cruelles angoisses, en voyant mes meilleurs serviteurs tout près de demander l'aumône. Quant à moi personnellement, je n'ai plus de chemises; c'est pourquoi j'ai vendu quelques bracelets pour subvenir à mes besoins et acheté des vêtements noirs pour le deuil de ma mère. Car il ne m'est arrivé d'Espagne, depuis mon veuvage, que deux vêtements complets, et il ne m'en reste qu'un de brocart qui ne soit pas entièrement usé[2]. »

[1] Elle avait eu souvent des lettres interceptées par la police secrète de Henri VII.

[2] Wood's *Letters*, etc., et Miss Strickland, *loco citato*, p. 483.

Digitized by Google

Puis Catherine supplie son père de lui envoyer pour confesseur un franciscain de la stricte observance ; elle demande que ce soit un homme lettré et instruit :

« J'avais déjà écrit à Votre Altesse, dit-elle, que ne sachant pas l'anglais et ne pouvant pas le parler, je n'avais pas réellement de confesseur. Si Votre Altesse veut bien m'envoyer ce confesseur le plus tôt possible, elle me rendra grand service; vous devez savoir quel inconvénient il y a à rester sans confesseur. J'en sens d'autant plus cruellement la privation que je suis malade depuis plus de six mois et que je me crois toujours à la porte du tombeau ! »

Elle finit sa lettre en disant qu'elle l'a confiée à l'un de ses bons serviteurs, Calderon, qui va en Espagne afin de se marier, et qu'elle n'a rien pu lui donner, comme récompense de ses peines et de sa fidélité : elle charge son père de vouloir bien faire quelque chose pour lui [1].

Ainsi, à toutes les persécutions, à toutes les tortures morales que Catherine avait à subir, venaient encore s'ajouter les souffrances de la maladie ! Il paraît que la fièvre d'accès dont elle se plaignait au mois d'avril fût tenace et durable, car, dans une lettre du 17 octobre suivant [2], elle se plaignait encore d'en ressentir les atteintes.

A cette époque, elle se sentait découragée, triste, et sans espoir. Comme elle n'avait pas encore pris d'inclination pour Henri VIII, elle ne voyait en perspective aucun avenir qui pût avoir pour elle de la consolation et du charme. Son père semblait désirer qu'elle restât en Angleterre tant qu'elle aurait quelque chance de devenir la femme du nouveau prince de Galles. Mais elle ne se prêtait à cette combinaison que parce que son père le voulait; si elle en désirait le succès, c'était afin de sortir de la situation précaire et misérable où Henri VII semblait vouloir la retenir indéfiniment. Son cœur, récemment brisé par la mort de sa mère, semblait être tombé dans l'indifférence et la langueur.

Au reste, plus on pénètre, à l'aide de certaines révélations historiques, dans l'intimité des familles princières, plus on trouve que les épreuves de la vie augmentent pour les filles

[1] Cette lettre est du 22 avril 1506.

[2] Lettre adressée à sa sœur Juana, qui, à cette époque, venait de perdre son mari. Mais Catherine ignorait ce nouveau deuil quand elle lui écrivait.

Digitized by Google

des rois en proportion même de leur élévation. Pour les alliances matrimoniales en particulier, des difficultés de tout genre surgissent et se multiplient autour d'elles. Il n'y a plus seulement des intérêts privés à débattre, il y a des considérations dynastiques ou nationales, auxquelles on est porté à sacrifier le premier des intérêts humains, le bonheur des époux et celui de la famille. Il semble que, dans ces sortes de mariage, on compte à peu près pour rien les convenances et les inclinations personnelles ; ou du moins elles disparaissent au milieu du jeu compliqué des combinaisons politiques. C'est là que se montre dans toute sa dureté la raison d'État, la raison d'État, ce char que rien ne doit arrêter dans sa marche, et qui broie sans pitié sous ses roues les sentiments les plus doux, les plus sacrés de la nature.

III

On se demande pourquoi Ferdinand retardait toujours l'envoi des cent mille écus qui devaient compléter la dot promise à Catherine. On sait que c'était là le principal prétexte de la gêne où Henri VII retenait cette princesse et des privations de tout genre auxquelles il l'avait réduite.

On peut expliquer comment le payement de cette dette fut indéfiniment reculé, en quelque sorte, par la force des choses, après la mort d'Isabelle de Castille.

Quand l'archiduc Philippe fut revenu en Espagne avec sa femme Doña Juana, à qui était échue la couronne, des dissentiments très-vifs avaient éclaté entre l'archiduc et Ferdinand. Tout en ne faisant aucune difficulté pour remettre à Philippe le Beau les rênes du gouvernement de la Castille, le roi d'Aragon entendait se décharger sur lui de ce qui restait dû sur la dot de la veuve du prince de Galles. Il fit de grands efforts pour l'engager, ainsi que Doña Juana, à retenir les joyaux d'Isabelle, pour leur part de succession et à en faire porter le prix en Anglererre. Très-certainement les joyaux valaient plus de cent mille écus. Néanmoins les deux époux ne voulurent pas souscrire à cet arrangement.

En apprenant ces débats, qui suspendaient tout, et n'abou-

Digitized by Google

tissaient à rien, Henri VII fut transporté d'une violente colère, et la pauvre princesse Catherine en ressentit cruellement les effets. Les mauvais traitements qu'elle eut à essuyer furent tels, que le docteur Puebla lui-même, qui palliait tout, qui *édulcorait* tout (*sugared over*),[1] finissait lui-même par trouver que les procédés du roi d'Angleterre à l'égard de Catherine devenaient trop durs et trop pénibles (*unpleasant*). Henri VII, qui semblait vouloir brouiller tout à fait les cartes, alla jusqu'à exprimer impérieusement le désir que son fils demandât la main d'une princesse française. C'était peut-être un artifice de diplomatie. Mais le jeune prince de Galles, qui commençait à avoir une volonté, ne voulut pas s'y prêter : il craignait que l'on ne finît par prendre ces jeux diplomatiques au sérieux ; il entendait ne pas éluder les engagements résultant de ses fiançailles, malgré le simulacre de protestation qu'on lui avait fait signer deux ans auparavant.

Sur ces entrefaites, on apprend la mort de l'archiduc Philippe, et le roi Henri conçoit l'idée de se marier avec Doña Juana, veuve de ce prince.

C'était, à beaucoup d'égards, une idée étrange. Si elle s'était réalisée, et si Catherine avait en même temps épousé le prince de Galles, le vieux roi serait devenu le beau-frère de son fils et de sa belle-fille. Cela aurait amené une singulière confusion dans la famille, surtout dans le cas où il y aurait eu des enfants des deux mariages. C'eût été une source de troubles et de guerres civiles. Certainement l'opinion publique en Angleterre se serait prononcée contre un tel projet.

Il est vrai que, si Henri VII avait obtenu la main de la reine de Castille avec les cent mille écus qui lui étaient dus sur la dot de Catherine, il aurait problablement rompu le mariage de cette princesse avec le prince de Galles, et l'aurait forcée à rester en Angleterre pour qu'elle pût y jouir de son douaire de veuve.

C'est cependant à Catherine elle-même que s'adressa le vieux roi, en la priant de sonder Ferdinand au sujet de la proposition qu'il comptait lui faire : cette princesse crut devoir accéder à ce désir, et elle écrivit à son père une lettre, très-

[1] C'est l'expression qu'emploie Catherine dans une de ses lettres.

Digitized by Google

explicite et très-détaillée, pour lui faire connaître les intentions de Henri VII.

La réponse à cette lettre se fit attendre assez longtemps, parce que le roi d'Aragon était alors à Naples et que les communications entre l'Angleterre et les Deux-Siciles n'étaient alors ni faciles, ni rapides. Ferdinand écrivait à sa fille qu'il ferait tous ses efforts pour décider Doña Juana à prendre un second mari, et que, s'il l'y décidait, ce mari ne serait pas autre que Henri VII. Au surplus, il demanda le secret le plus profond, en faisant remarquer qu'il ne pouvait être sérieusement donné suite à ce projet qu'après son retour en Castille, qui du reste aurait lieu bientôt.

Cette lettre calma, comme par enchantement, tous les ressentiments du roi d'Angleterre, et valut à Catherine des traitements plus bienveillants; elle devenait un intermédiaire utile et qu'il fallait cultiver.

Cependant la réponse de Ferdinand n'était qu'une ruse diplomatique pour adoucir Henri et pour gagner du temps. Il avait déjà éprouvé qu'il n'était guère possible de vivre avec un gendre uni à une femme privée de sa raison, comme l'était Juana. Il pouvait s'attendre de la part de Henri VII à des difficultés encore plus grandes et plus multipliées que celles qu'il avait eues avec Philippe le Beau.

Quand la lettre de Ferdinand arriva, Henri VII, qui venait d'être gravement malade, gardait encore le lit ou du moins la chambre. Aucun de ses conseillers privés n'était admis en sa présence. Néanmoins, dès que Catherine lui eut fait donner communication des nouvelles d'Espagne récemment arrivées, il fit venir Puebla, et malgré son état de faiblesse et sa difficulté de parler, il eut avec lui un entretien de deux heures. Le lendemain, il passa presque toute la journée avec un autre ambassadeur espagnol. Puis il écrivit deux lettres coup sur coup à Ferdinand. Dans la première, il l'assurait qu'on lui avait offert pour le prince de Galles des princesses dont la dot était beaucoup plus considérable que celle de Catherine : « Je n'ai « pas, disait-il, accepté ces offres, car je vous aime et vous « estime beaucoup : je consens même à ce que les cent mille « écus que vous me devez ne me soient payés qu'à la fête « prochaine de saint Michel Archange. »

La fête de saint Michel tombe le 29 septembre ; la

Digitized by Google

lettre est du 12 avril. Le délai accordé était donc assez raisonnable.

En terminant cette lettre, il dit avec quelle satisfaction il a reçu les communications si favorables qui lui ont été faites, soit par la princesse Catherine, soit par Puebla, relativement aux liens qui l'uniraient bientôt à la famille royale d'Espagne. Dans une lettre suivante, ce n'est plus, à l'entendre, de la satisfaction ou de la joie, c'est du ravissement que lui fait éprouver la proposition de Ferdinand [1]. Mais tous ces transports ne l'empêchent pas de rappeler une seconde fois qu'il veut être payé au plus tard à la Saint-Michel.

Seulement, de son côté, on dirait qu'il n'a point d'engagement, point de dette d'honneur à acquitter envers Catherine, et que si le roi d'Angleterre lui réserve encore son fils, c'est par une bienveillance toute gratuite pour elle et par une affection désintéressée pour son père.

Quant à la princesse Catherine, elle devient un véritable agent diplomatique, depuis qu'elle a consenti à servir d'intermédiaire entre Henri VII et Doña Juana. Sur ce point, elle a deviné Ferdinand à demi mot : elle comprend à merveille que c'est une affaire qui n'a rien de sérieux et qui ne saurait aboutir. Mais il faut absolument amuser Henri de cette espérance et caresser la fantaisie du vieux et sensuel monarque.

On voit donc que Catherine n'était pas une jeune innocente, n'ayant, comme l'ont dit certains historiens, qu'une *dévotion monacale*. Le fait est qu'à une certaine habileté dans la conduite de la vie, elle joignait les habitudes de piété qu'on lui avait données dès sa plus tendre enfance, et dont elle ne s'était jamais départie. Au milieu des épreuves amères qu'elle était obligée de subir, elle allait chercher des consolations dans son oratoire auprès du Dieu crucifié. Mais elle ne s'en tenait pas à des élans intermittents de dévotion fervente. Elle avait un règlement de vie sévère et exactement observé.

Suivant Saunders, pendant son veuvage, elle se levait à minuit pour réciter son office : elle se recouchait, puis elle s'habillait à cinq heures du matin; sous sa robe, elle portait le scapulaire de Saint-François. Elle se confessait deux fois la semaine, et communiait tous les dimanches [2].

[1] *With rapturous joy.* —. *Calendar*, t. Ier, nos 508 et 509, pp. 406 et 407.
[2] Saunders, cité par Audin, *Histoire de Henri VIII*, t. Ier, p. 71.

Digitized by Google

Puebla confirme indirectement les détails donnés par Saunders, quand il écrit à Ferdinand : « Quoique la princesse ait passé un mois à Westminster avec le roi, elle a suivi la même règle, fait les mêmes exercices et vécu dans la même retraite que si elle avait habité sa propre maison [1]. »

C'est aussi cette femme dont Erasme disait : *eleganter docta !*

Peut-être, sous le rapport de la capacité politique, n'aurait-elle pas été très-inférieure à sa mère. Il ne lui manqua probablement qu'un champ plus vaste et une autorité plus haute pour y faire preuve de rares et éminentes qualités. Quelques années s'étaient écoulées pendant lesquelles elle avait paru rester dans une résignation passive et inerte. Mais son caractère, après avoir été durement comprimé, finit, comme on le verra plus tard, par réagir avec force et par se déployer dans toute son énergie.

IV

Henri VII, qui connaissait la valeur intellectuelle et diplomatique de Catherine, la chargea, de concert avec Puebla, d'être l'interprète de ses désirs, relativement au mariage qu'il espérait pouvoir contracter avec Doña Juana. Comme il avait vu cette princesse à Londres, il ne posait pas, ainsi que pour la reine douairière de Naples, une série de questions sur ses yeux, sa bouche, son teint, la distinction de ses mains, la petitesse et la forme de ses pieds, etc. ; il ne demandait pas non plus le portrait de Juana : ce portrait était resté gravé dans son souvenir, on aurait dit qu'il était devenu amoureux par réminiscence. Rien ne l'arrêtait dans son empressement passionné, pas même l'objection tirée de l'aliénation mentale de Juana. Henri prétendait que le sentiment populaire en Angleterre tiendrait peu de compte de l'égarement d'esprit de cette princesse et ne se préoccuperait que de son aptitude à devenir mère. D'ailleurs, si elle avait eu quelques moments d'aliénation, c'était à cause des sujets de jalousie que lui avait donnés Philippe, et des indignes procédés que ce prince avait eus avec elle. « Or Henri la traiterait si bien, l'entourerait de tant de soins, qu'elle recou-

[1] Lettre du 5 décembre 1504, *Calendar*, t. Ier, n° 420, p. 345.

Digitized by Google

vrerait bien vite en Angleterre la raison et la santé. » Les protestations les plus obséquieuses ne lui coûtaient rien. Philippe avait été un mauvais fils, il est vrai. Mais quant à lui, il serait un modèle d'affection filiale, et se garderait bien de s'ingérer dans les affaires de la Castille ; il laisserait l'entier gouvernement de ce royaume à Ferdinand pendant toute sa vie. Non-seulement sa personne, mais son royaume tout entier seraient à la disposition de son beau-père [1]. Ferdinand avait formé le projet d'aller combattre les Mores en Afrique, afin d'y bâtir des forteresses et de tenir en respect ces vieux ennemis de l'Espagne. Henri lui offrait tous ses services pour cette guerre. Les archers anglais semblaient devoir réussir spécialement dans une semblable expédition, et avec leur aide, en peu d'années, toute l'Afrique pourrait être entièrement subjugnée. Ferdinand deviendrait le conquérant et le père de cette vaste contrée, et Henri l'y accompagnerait comme son allié et comme son fils. — « Il n'avait, ajoutait-il, que cinquante-un ans, et était par conséquent plus jeune de quelques années que le roi d'Espagne. »

Ces *hâbleries* n'étaient-elles pas tout à fait dans le goût espagnol, et n'auraient-elles pas été inspirées par Puebla lui-même ?

Mais Henri VII ne se bornait pas à faire miroiter dans l'avenir ces brillantes et fantastiques perspectives : il y ajoutait des concessions plus immédiates et plus pratiques, d'une valeur immense à son point de vue, quoiqu'elles n'eussent peut-être pas le même prix aux yeux de Ferdinand. C'était d'abord un délai nouveau accordé pour le payement de la dot ; ensuite l'acceptation de l'argenterie prise à compte du capital de cette dot, et évaluée suivant l'estimation des experts ; enfin Henri VII annonçait qu'il venait de donner contre-ordre aux ambassadeurs chargés de conclure le mariage du prince de Galles avec une princesse française.

Il demandait que les frais du mariage royal fussent pris soit sur les revenus de la Castille, soit sur la cassette personnelle de Ferdinand, et qu'il fût alloué à Henri une pension à

[1] *A la disposition de usted.* On sait que c'est une formule de la politesse espagnole, qui ne tire pas beaucoup à conséquence. Si le roi d'Angleterre se sert de cette formule, c'est sans doute sous l'influence de Puebla.

Digitized by Google

peu près égale à celle que l'on avait assignée à Philippe quand il avait dû se rendre en Espagne.

Quand le moment serait venu, Henri VII enverrait des ambassadeurs pour conclure le mariage par procuration, mais il ne pouvait admettre l'idée du refus de sa main par Juana ; il soutenait que ce serait *déshonorant* pour son caractère. Là-dessus, la princesse de Galles insinuait confidentiellement, dans ses lettres à Ferdinand, qu'elle ne saurait être de cet avis.

Placée entre deux diplomates, et obligée en quelque sorte d'abuser l'un ou l'autre, elle choisissait son père comme le dépositaire de sa pensée véritable, et réservait pour lui toute sa sincérité.

Au surplus, il était de notoriété publique que la santé du roi d'Angleterre déclinait rapidement, et qu'il penchait vers le tombeau; il le sentait, et il affectait de *faire le jeune homme*. Ainsi, au mois de septembre 1507, Henri écrit à la princesse de Galles : « Je jouis d'une parfaite santé, et je mène la vie la plus agréable en compagnie d'une nombreuse noblesse. Je passe mon temps à la chasse à courre et au faucon, » etc.

Un mois après, son bon ami Puebla écrit à Ferdinand que la dernière maladie de Henri a produit sur ce prince un effet étrange : elle l'a rendu plus leste, plus fort et plus vigoureux ; il semble qu'il ait rajeuni de vingt ans.

Décidé qu'il est à faire les plus pressantes démarches pour obtenir la main de Doña Juana, il exige de Catherine qu'elle écrive à sa sœur en faveur de ce mariage. Cette lettre diffère tellement, par la forme du style et par le fond des idées, de celles écrites par elle à Ferdinand sur le même sujet, qu'on est tenté de croire qu'elle a été dictée par Henri VII. Dans tous les cas, elle a dû lui être soumise avant d'avoir été envoyée. Ce n'est donc pas la pensée vraie et personnelle de la princesse de Galles que nous devons y chercher.

On verra d'ailleurs le ton contraint et cérémonieux qui règne dans les passages que nous allons citer.

Après avoir exprimé les regrets personnels qu'elle éprouva lorsque sa sœur Doña Juana quitta l'Angleterre avec son mari l'archiduc Philippe, Catherine ajoute :

« Mon seigneur et roi ressentit aussi un vif chagrin de ce départ, et s'il avait obéi à ses désirs secrets, il aurait tout fait pour l'empê-

Digitized by Google

cher. Mais comme c'est un prince très-passionné, son conseil craignit qu'il ne se laissât aller à intervenir plus que de raison dans les dissentiments entre votre mari et vous [1]. Par cette raison, et par d'autres considérations mystérieuses qui me sont bien connues, le roi cacha les sentiments que lui fit éprouver l'éloignement de Votre Altesse, quoiqu'il soit certain que son cœur en ait souffert cruellement.

« La grande affection qu'il a sentie et qu'il sent encore pour Votre Altesse depuis ce moment jusqu'à ce jour, est une chose bien connue en Angleterre. Je ne pourrais pas, même en usant beaucoup de papier, vous exprimer assez vivement le plaisir qu'a éprouvé Henri VII, quand il a su que le seigneur roi était revenu en Castille, et qu'il projetait de venir ici avec Votre Altesse, et quand il a appris que sa domination a été reconnue sur toute l'Espagne, de sorte qu'avec lui y règnent la paix et la concorde. »

Elle vante ensuite les avantages que peut offrir l'alliance du roi d'Angleterre :

« C'est un prince qui est grandement craint et estimé dans la chrétienté tout entière, soit à cause de sa sagesse et de son habileté, soit parce qu'il possède d'immenses trésors, soit parce qu'il dispose de troupes excellentes. En outre, il est doué des plus grandes vertus, ainsi que Votre Altesse a dû l'entendre dire partout.

« Que si le mariage dont il est question vous a été proposé par le roi notre père, et s'il obtient votre assentiment, ce dont je ne doute pas, vous serez, quand il sera conclu, la reine la plus puissante de l'univers. Ce sera une satisfaction générale dans votre nouveau royaume d'apprendre que Votre Altesse y portera la couronne. Ajoutez à cela qu'un double lien de tendre affection s'établira entre le roi, notre père, et mon seigneur le roi d'Angleterre. Grâce à leur union, la guerre contre les Mores sera poussée si vigoureusement que toute l'Afrique sera conquise en peu de temps, et qu'elle tombera entre les mains des chrétiens, sujets de Votre Altesse et du roi notre père.

« Ayant à traiter avec vous de matières si intéressantes, je n'ai pas pu résister à la tentation de vous écrire, et de vous exprimer mon opinion et mes désirs au sujet de ce qui vous est proposé. Si ce projet n'est pas agréé par vous, ce sera un grand péché contre Dieu, contre le roi notre père, et contre vous-même, dont le Seigneur garde et protége les hautes destinées [2]. »

[1] C'était dire que son mari se conduisait alors fort mal avec elle ; mais comme elle avait oublié tous les torts de Philippe, depuis qu'elle lui avait survécu, ce n'était pas un moyen de lui plaire que de les lui rappeler. Cette maladresse doit avoir été le fait de Henri VII, et non de Catherine. Celle-ci aurait eu, livrée à ses propres inspirations, un langage plus discret et plus délicat.

[2] N° 553, pp. 439, 440, 441.

Digitized by Google

Sans doute, Catherine devait désirer une alliance qui l'aurait rapprochée de sa sœur ; mais elle savait bien qu'elle ne pouvait pas l'espérer. Au surplus, au mois de janvier 1508, Ferdinand avait vu et entretenu sa fille Juana. Cette princesse faisait toujours traîner après elle le cercueil de son mari. Tous les efforts tentés pour l'engager à le mettre au tombeau avaient été jusque-là infructueux. Au premier jour de l'an, elle avait demandé que des honneurs royaux fussent rendus à ce cadavre. Ferdinand fit comprendre à son royal correspondant qu'on ne pouvait pas parler à cette princesse d'un nouveau mariage, jusqu'à ce que cette étrange cérémonie eût été accomplie. Plus tard, il conseilla à Henri VII de ne pas entamer de démarche sérieuse et directe auprès de Juana, tant qu'elle n'aurait pas fait inhumer son premier mari. Le roi d'Angleterre finit alors par s'apercevoir qu'il devait renoncer à l'espérance d'obtenir de Ferdinand son consentement au mariage d'une femme en proie à une aussi complète démence.

On a vu que la princesse Catherine avait accepté le rôle de négociatrice pour presser le mariage que Henri VII désirait contracter avec Doña Juana. Elle semblait être entrée dans les idées, dans les sentiments de ce vieux monarque; elle avait affecté un grand zèle pour plaider sa cause. Mais il faut bien avouer qu'en agissant ainsi, elle avait eu surtout pour but de se concilier les bonnes grâces du roi d'Angleterre, et d'empêcher qu'il ne rompît le mariage qui avait été convenu entre elle et le second prince de Galles.

Pour ne pas juger trop sévèrement les concessions qu'elle crut devoir faire dans cette circonstance, il faut se rappeler à quelles extrémités elle avait été réduite. Sa pauvreté, on peut même dire sa détresse, croissait de jour en jour. Le roi d'Angleterre prétendait que tant que Ferdinand resterait son débiteur, il n'était nullement obligé d'avancer de l'argent à Catherine, même pour sa nourriture, et elle ressentait amèrement la nécessité où elle était de vivre d'aumônes. A la vérité, son père lui avait envoyé une fois 2,000 ducats. Mais les créanciers et les fournisseurs eurent bien vite fait main basse sur cette somme. Au mois de septembre 1507, sur les plaintes de Catherine elle-même, Henri envoya un mandat de 200 livres à cette princesse, en lui disant que, si elle était dans la gêne, c'était la faute de ses domestiques. Rien n'était plus injuste.

Digitized by Google

Car elle ne pouvait leur donner aucune rémunération depuis longtemps, et moins ils recevaient, plus ils la servaient avec affection et dévouement. A ce moment, Henri voulait se rendre la jeune princesse favorable; c'est moins d'un mois après qu'il lui demanda d'écrire à sa sœur la lettre matrimoniale à laquelle il tenait tant [1].

Ce qui rendait sa situation si précaire, c'est qu'elle ne pouvait espérer la conclusion de son mariage avec Henri, prince de Galles, que quand il aurait atteint sa majorité. Ferdinand lui-même le reconnaissait. Mais comme le prince de Galles commençait à perdre patience, et que son père craignait un mariage clandestin, le jeune prince était rigoureusement surveillé, et il lui était interdit de voir sa fiancée, de converser avec elle, même pendant trois ou quatre mois qu'il demeurait avec elle dans le même palais. Catherine, de son côté, frappée de l'air viril et de la mâle beauté de Henri, qui était devenu un homme fait, un cavalier accompli; irritée peut-être par la défense si dure d'avoir le moindre rapport avec lui, décidée à sortir par cette voie de l'impasse cruelle où elle était enfermée, exprimait à son père le désir qu'elle aurait de voir s'accomplir ce mariage. On prétend qu'elle se mit alors à apprendre l'anglais avec ardeur.

Au reste, sa position à la cour de Henri VII devenait tout à fait intolérable. Quand elle se plaignait à ce prince de tous les maux qu'elle avait à endurer, il lui répondait froidement qu'il fallait bien qu'elle souffrît un peu pour que son père fût amené à payer plus tôt la portion de la dot qu'il devait encore. C'était donc une pression consciente et calculée. Le docteur Puebla, aussi malveillant et aussi dur que le roi, était plus vulgaire encore, plus faux et plus lâche. Il prenait toujours le parti de Henri; il était toujours prêt à trahir Catherine, et à lui attribuer tous les torts. Il ne se souciait pas plus de défendre sa cause que de soutenir les intérêts de l'Espagne. Henri, ainsi que Puebla, son digne confident, était tour à tour dur ou flatteur à l'égard de la malheureuse princesse, quand il croyait par l'un de ces moyens pouvoir obtenir d'elle quelque chose. Quant à elle, elle pénétrait parfaitement les desseins et la politique du

[1] La lettre où il se vante de chasser tous les jours, et où il expédie le mandat, est du 7 septembre. Celle de Catherine à D. Juana est du 4 octobre suivant.

Digitized by Google

roi, ainsi que de l'ambassadeur : elle les méprisait également tous les deux. « Leurs paroles, disait-elle, sont bienveillantes, mais leurs actes sont méchants. »

Cependant elle souffrait moins cruellement de ses propres maux que de la misère de ses serviteurs et de l'impuissance où elle était de la soulager : c'est à cause de cela surtout qu'elle disait être la femme la plus malheureuse de l'Angleterre.

En de telles circonstances, la princesse était dans la nécessité de ne pas heurter de front Henri VII, de le ménager et même d'user avec lui de quelque dissimulation [1]. Si un peu de finesse ou de ruse est excusable, c'est quand toute autre arme nous manque pour nous défendre contre la force qui nous opprime. Or telle était la situation où se trouvait l'infortunée Catherine.

Au surplus, elle déclare à son père qu'elle saurait résister si on lui demandait quelque chose de contraire à sa dignité. « Je suis, dit-elle, respectueuse et soumise, mais je ne sau-« rais oublier que je suis la fille du roi d'Espagne. Plutôt « que de dévier de la bonne route, j'aimerais mieux « mourir. »

Quelquefois, cependant, elle est comme à bout de forces, et son énergie semble lui faire défaut. Elle a des moments d'abattement profond, et elle menace assez clairement Ferdinand « d'abandonner la partie, et de consacrer le reste de ses « jours au service de Dieu, si on ne trouve pas moyen de « l'arracher bientôt à de si intolérables humiliations. »

La princesse de Galles se sentait d'ailleurs isolée et sans appui ; elle demandait qu'on envoyât à Londres un ambassadeur à qui elle pût dire sans crainte « d'honnêtes paroles, » c'est-à-dire à qui elle pût parler librement et en toute franchise. Or c'est ce qu'elle ne pouvait pas faire avec Puebla ni même avec le duc d'Estrada. Elle aurait voulu voir revenir en

[1] Ce qu'il y a de remarquable, c'est que, malgré son prétendu machiavélisme, Henri VII fut dupe de l'habileté de Ferdinand. — C'est ce que montre très-bien M. Mignet dans un de ses derniers ouvrages : « Henri VII, dit-il, ayant déclaré la guerre, Ferdinand lui avait persuadé de transporter ses troupes à Fontarabie et de les joindre aux siennes, afin de prendre la Guyenne. Le crédule Henri VII, sans rien acquérir pour lui, avait aidé son beau-père à s'emparer de la Navarre sur Jean d'Albret, et à compléter ainsi vers les Pyrénées la frontière espagnole. » *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, par M. Mignet, tome Ier, p. 49 (Paris, Didier, 1875).

Digitized by Google

Angleterre D. Pedro de Ayala ; à son défaut, elle désirait et désignait Fuensalida, commandeur de Membrilla.

D. Pedro fut obligé de refuser, à cause du mauvais état de sa santé. C'est donc Fuensalida qui fut envoyé et qui s'empressa d'accepter cette mission. En même temps, la maison de banque de Grimaldi, à Londres, se chargea d'avancer ce qui manquait encore à la dot de la princesse Catherine.

Nous n'avons malheureusement pas la correspondance diplomatique de Fuensalida. Il paraît que si Puebla continuait à se poser comme le flatteur assidu de Henri VII, et si le duc d'Estrada se conduisait avec une faiblesse qui aboutissait aux mêmes résultats, Fuensalida montra peut-être trop de vivacité et de raideur. Henri VII, qui n'était pas accoutumé à ce qu'on lui parlât sur le ton que prit avec lui dès l'abord l'ambassadeur espagnol, ne voulut pas le recevoir une seconde fois. Fuensalida eut avec les membres du Conseil privé des scènes très-violentes.

On voit poindre aussi, vers cette époque, une certaine opposition de la part de Ferdinand au mariage projeté entre son petit-fils Charles et la princesse Marie d'Angleterre, auquel au contraire l'empereur Maximilien paraît avoir été favorable, et Henri VII s'appuyait beaucoup sur le consentement de l'empereur, grand-père paternel du jeune prince.

Mais cette insistance ne faisait qu'augmenter la défiance de Ferdinand ; ce prince se souvenait que, quand l'archiduc Philippe le Beau vint gouverner la Castille au nom de sa femme Doña Juana, Henri VII avait favorisé toutes les prétentions de ce prince et approuvé sa politique si hostile à celle qui avait été suivie sous le règne d'Isabelle. Tout ce qui donnait à Henri des chances d'ôter à Ferdinand l'autorité prépondérante en Castille devenait le but de sa politique. Ce dernier, d'ailleurs, s'étonnait de l'espèce d'acharnement avec lequel le roi d'Angleterre avait demandé et semblait tout prêt à demander encore la main de Doña Juana. « Un tel prince, disait-il, ne saurait éprouver « un amour sincère ; sa passion réelle, c'est d'avoir une occa- « sion ou un prétexte de se mêler des affaires de Castille. »

La même raison le rendait secrètement hostile au projet de mariage entre son petit-fils Charles et Marie d'Angleterre.

Mais, traversé ainsi dans ses vues matrimoniales, Henri VII mettait, par représailles, des entraves toujours nouvelles à la

Digitized by Google

consommation du mariage entre son fils et la princesse Catherine.

D'ailleurs, il manifestait de son côté la crainte que Ferdinand n'acquît sur son gendre, au moyen de sa fille, une véritable influence politique, et qu'il ne décidât le jeune prince de Galles à faire de l'opposition à son père.

Cependant, il était bien tard pour s'apercevoir de ces inconvénients et pour en faire des objections sérieuses. Il était odieux de tenir la princesse Catherine sous une surveillance qui ressemblait presque à celle d'un geôlier, et d'avoir défendu au prince Henri de Galles de chercher à voir sa fiancée.

Aussi Ferdinand, dans le cours de l'année 1508, commence à perdre patience : il écrit à Fuensalida qu'il voit bien enfin que Henri VII a un détestable caractère, et qu'il est étranger à tout sentiment d'honneur et de loyauté.

« Sa cupidité est extrême, dit-il; il n'aime personne, pas plus la reine de Castille que la princesse de Galles. Nous ne ressentons plus pour lui aucune affection, mais nous croyons le prince de Galles lui-même plus capable d'entendre raison. On ne voit pas pourquoi Henri VII se montre si mal disposé pour son propre fils. Peut-être que le mariage du prince Charles de Castille avec la fille de ce prince, loin de resserrer les liens d'amitié entre l'Angleterre et l'Espagne, produirait l'effet contraire. Peut-être serait-il mieux de rompre entièrement avec Henri VII; cependant nous essayerons encore de dernières démarches, à cause de notre affection paternelle pour Catherine; nous ôterons ainsi à Henri toute excuse, et nous le laisserons seul responsable du mauvais succès de toute cette affaire, si elle finit par échouer [1]. »

Si Henri VII consent à faire procéder sur-le-champ au mariage, les cent mille écus restants seront payés entièrement en espèce et en lingots. Seulement, il faut tenir très-secret le payement que doit faire le banquier Grimaldi, car ce roi spéculateur serait capable d'élever le prix du change pour en profiter. Et puis il faudra que l'ambassadeur emploie les plus grandes précautions pour que Henri ne prenne pas possession de l'argent sans tenir ses promesses, et qu'il ne *se sauve pas avec la caisse*. Ces précautions sont bien nécessaires avec un prince si disposé à la fourberie. La demande que le roi d'Angleterre a faite que, dans le cas de la mort de la princesse

[1] N° 588, p. 462.

Digitized by Google

Catherine, son douaire lui fît retour à lui-même, ne doit pas être accueillie; en effet, *il faut éviter à cet homme cupide la tentation d'empoisonner sa belle-fille* [1].

Voilà l'opinion que Ferdinand professait à l'égard de son bon frère le roi d'Angleterre !

Henri VII, qui se croyait un profond politique parce qu'il ne reculait devant aucun moyen, avait beaucoup espéré d'une expédition que Maximilien avait tentée en Italie ; il avait calculé que, si ce prince chassait Ferdinand de Naples, il serait facile aux troupes impériales, avec le secours des Anglais, de chasser aussi ce prince de la Castille ; mais la bataille de Cadoro, où Maximilien et les impériaux furent vaincus, vint ruiner de ce côté toutes ses espérances.

Plus tard, il rechercha la main de la princesse Marguerite d'Autriche, et voulut faire partie de la ligue de Cambrai, d'où il aurait fait exclure Ferdinand. Mais Marguerite persista dans des refus déjà exprimés ; au contraire, Ferdinand, qui se faisait compter très-haut sur le continent par son habileté et ses succès, fut admis dans cette ligue, et Henri ne put en faire partie.

Tous les plans de Henri échouaient donc tour à tour, et le terrain manquait sous ses pieds.

Ferdinand, poussé à bout par cette politique hostile et cauteleuse, résolut de cesser tout commerce avec Henri VII. Il demanda formellement qu'on lui renvoyât en Espagne sa fille la princesse de Galles. Il voulait dès lors rompre avec le roi d'Angleterre. Celui-ci, levant enfin le masque, déclara que quand même le mariage de la princesse avec son fils ne s'accomplirait pas, il ne permettrait pas qu'elle quittât Londres. Il entendait donc garder la princesse de Galles comme une sorte d'otage. C'était le dernier mot de sa politique ; il justifiait ainsi les soupçons de duplicité et de perfidie dont il avait été l'objet.

Pour le coup, Ferdinand éclata. Il se sentit atteint au cœur comme père, dans son honneur comme monarque. « Pour « délivrer ma fille, s'écria-t-il, je risquerai, s'il le faut, mon « royaume et ma personne. Je ferai à Henri la guerre, une « guerre sanglante et sans merci, comme je la ferais aux

[1] *To be freed the temptation of killing the princess of Wales* (p. 463).

Digitized by Google

« Turcs et aux infidèles. Il faut que le roi d'Angleterre tienne « sa parole ou qu'il périsse ! »

Cependant le roi de France, dont Ferdinand réclamait l'alliance, parvint à contenir cette colère bien excusable, mais peu politique, surtout à ce moment. Car Henri VII, se mourait de consomption, et le prince qui devait être Henri VIII s'était toujours montré plus que favorable à la princesse Catherine. On s'accordait à le juger favorablement. Puebla vantait la force, la haute stature du jeune prince de Galles ; le duc d'Estrada parlait de sa prudence, de son habileté, des richesses immenses dont il allait hériter ; Fuensalida lui-même disait avoir une excellente opinion de sa moralité et de son intelligence. D'après ces rapports divers, Ferdinand crut devoir assurer le jeune prince de sa paternelle affection et lui faire les offres les plus bienveillantes.

Sur ces entrefaites arriva la mort de Henri VII, qui mit fin à des difficultés et à des complications qui pouvaient devenir dangereuses. Il fut peu regretté. Même au sein du peuple anglais, ses mauvais procédés à l'égard de Catherine avaient produit le plus fâcheux effet. Sa détestable politique étrangère, dans les dernières années de sa vie, avait achevé de lui ôter toute popularité.

Quant à la princessse de Galles, elle allait échapper à la pauvreté et à l'oppression, pour partager l'un des premiers trônes de l'Europe, avec un prince spirituel, instruit, d'un caractère, disait-on, noble et chevaleresque, et qui semblait avoir pour elle un véritable attrait. Qui eût dit qu'après une jeunesse si éprouvée, elle était réservée pour l'âge mûr et le déclin de la vie, à des amertumes plus grandes encore, et à de plus cruelles épreuves !

ALBERT DU BOYS.

Digitized by Google

MÉLANGES

I

L'UNIVERSITÉ DE PARIS AU TEMPS D'ÉTIENNE MARCEL

Quel a été le rôle de l'Université de Paris, quelle attitude a-t-elle gardée en présence des projets de réforme et des tentatives révolutionnaires qui ont marqué en France le milieu du XIVe siècle, et auxquelles le nom d'Étienne Marcel est resté attaché?

L'Université de Paris touchait alors au plus haut point de splendeur et d'influence qu'elle dût atteindre. Il y avait plus d'un siècle et demi qu'elle avait été officiellement reconnue par un édit célèbre de Philippe-Auguste. Le nombre de ses colléges s'était accru d'année en année, et en 1356 elle en possédait déjà quarante, administrés par des séculiers ou par des communautés religieuses, et fréquentés par une multitude d'étudiants accourus non-seulement de toutes les provinces de France, mais de toutes les contrées de l'Europe. Elle avait vu monter dans ses chaires les maîtres les plus illustres que la chrétienté eût connus, Alexandre de Hales, Albert le Grand, saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure, Duns Scot, Jean Buridan. La pompe même de ses processions ajoutait à son prestige, et lorsque la longue suite de ses suppôts, formant le cortége du recteur, s'étendait à travers la ville, depuis le cloître des Mathurins jusqu'au-delà de la porte Saint-Denis, l'impression unanime de tous les habitants de Paris était un sentiment de respect pour l'illustre corporation qui leur offrait ce spectacle de sa puissance. Fière de ses priviléges et de sa haute situation dans la cité, l'Université de Paris ne se contentait pas du rôle spécial que son institution lui assignait; il ne lui suffisait pas d'enseigner la jeunesse : elle intervenait dans les affaires de l'État; et à la mort de Philippe le Bel, elle avait pris une délibération par laquelle elle reconnaissait por

Digitized by Google

héritier du trône de France son fils Philippe le Long[1]. Comment dès lors, au temps d'Étienne Marcel, se serait-elle tenue à l'écart? Comment dans ces jours néfastes se serait-elle montrée indifférente aux dangers qui menaçaient le royaume? Elle avait à choisir entre plusieurs attitudes; elle pouvait, ou prendre parti pour ceux qui demandaient à des institutions nouvelles le salut de l'État, ou combattre leurs desseins comme subversifs et soutenir envers et contre tous les droits de la royauté; elle pouvait enfin garder une situation intermédiaire et n'user de son influence que pour calmer les esprits et faire prévaloir des idées de conciliation. A quelles résolutions s'est-elle arrêtée, et quelle ligne de conduite a-t-elle suivie?

Les chroniqueurs contemporains parlent de plusieurs démarches qui furent faites par l'Université auprès du duc de Normandie, celui qui dans l'histoire s'appellera Charles V, et qui déjà, comme fils aîné du roi Jean, gouvernait le royaume pendant la captivité de son père, prisonnier des Anglais. Ils citent un maître en théologie, Robert de Corbie, qui n'était pas sans crédit dans les écoles et qui fut un des partisans les plus résolus d'Étienne Marcel et du roi de Navarre, Charles le Mauvais. Quelques écrivains ont conclu de là que l'Université s'était montrée favorable aux idées de Marcel, et que, parmi les meilleurs soutiens du célèbre agitateur figuraient les écoliers et leurs maîtres.

Dans ses *Mémoires*, en général si exacts et si complets, sur le roi de Navarre[2], Secousse garde, il est vrai, une sage réserve. Il se contente de noter au cours du récit les démarches de l'Université; il blâme les paroles adressées au duc de Normandie par le général des Frères Prêcheurs, Simon de Langres; mais il ne représente pas l'école de Paris comme engagée dans la faction du prévôt des marchands et comme ayant prêté à sa cause un appui volontaire et efficace. L'opinion de notre savant et vénéré confrère, M. Naudet, nous paraît se rapprocher beaucoup de celle de Secousse[3]. Mais les historiens qui sont venus après Secousse et M. Naudet, surtout les plus récents, assignent à l'Université une part bien autrement active dans le mouvement insurrectionnel du XIVe siècle. M. Henri Martin affirme que le clergé était disposé à s'associer au tiers état; ailleurs il montre l'Université qui s'ébranle et se joint avec le clergé diocésain au corps municipal; puis, après avoir raconté comment les beaux jardins que les Frères Prêcheurs possédaient, aux portes de Paris, furent sacrifiés aux nécessités de la défense de la ville, il ajoute : « Les bons frères ne murmurèrent point; ils

[1] Nous avons publié le texte de cette importante délibération dans notre *Index chronologicus chartarum pertinentium ad historiam Universitatis Parisiensis*, p. 93.

[2] *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles II, roi de Navarre.* Paris, 1758, in-4°.

[3] *Conjuration d'Étienne Marcel contre l'autorité royale.* Paris, 1815, in-8°.

Digitized by Google

étaient aussi dévoués à la chose publique que les gens des métiers [1]. » M. Jules Quicherat va plus loin; dans la remarquable notice qu'il a consacrée à Étienne Marcel, il avance que « les plus solides appuis du prévôt des marchands, c'étaient les riches bourgeois, les professeurs de l'Université, les moines mendiants, tous ceux qui maniaient l'argent ou la parole [2]. » Dans l'édition primitive de son livre sur *Étienne Marcel* et dans son mémoire sur *la Démocratie au moyen âge* [3], M. Perrens avait textuellement reproduit cette assertion de M. Quicherat; elle ne se retrouve pas dans la nouvelle édition du premier ouvrage, que l'auteur a récemment donnée sous les auspices de la ville de Paris [4]; son sentiment actuel, s'il faut en juger par ses derniers travaux, c'est que l'Université resta neutre dans la querelle entre la bourgeoisie et la royauté.

Cette appréciation de l'attitude et de la conduite de l'Université nous paraît plus exacte que le sentiment opposé; mais nous voudrions ne pas nous borner, comme l'a fait M. Perrens, à l'énoncer rapidement : nous voudrions la développer et la compléter, de manière à caractériser le rôle de l'Université pendant les années 1357 et 1358 aussi nettement que le permettent les témoignages dont nous disposons. Nous ne venons pas en effet exhumer des documents enfouis avant nous dans les bibliothèques; nous n'avons à produire aucune pièce nouvelle. Mais l'étude des textes déjà connus est-elle donc épuisée? A-t-elle fourni tout ce qu'elle peut donner? En nous attachant à ces textes, en les examinant avec soin, sans nous écarter des règles d'une saine critique, nous ne désespérons pas de pouvoir jeter quelque jour sur un point d'histoire qui n'est pas sans intérêt, et qui jusqu'ici, en général, nous semble avoir été imparfaitement éclairci.

C'est l'effet ordinaire des grandes calamités publiques de réunir, ne fût-ce que pour un seul jour, les esprits et les cœurs dans un sentiment commun de dévouement au salut du pays. Quand la nouvelle du désastre de Poitiers parvint à Paris, tous les historiens tombent d'accord qu'elle causa chez les habitants de toute condition une douleur inexprimable. Le peuple et la bourgeoisie, comme la noblesse et le clergé, n'eurent qu'une pensée : délivrer le roi, tombé aux mains des Anglais, et sauver le royaume, en s'unissant au duc de Normandie, fils aîné du roi et son lieutenant. *Considerabat plebs tota*, dit le continuateur de Guillaume de Nangis avec une précision énergique, *quod per dominum Karolum et ipsius auxilium pater reverteretur et tota patria*

[1] *Histoire de France*, 4e édit., t. V, p. 159, 161, 185, 190.
[2] *Le Plutarque français*. Paris, 1844, t. I, p. 330.
[3] *Étienne Marcel et le gouvernement de la bourgeoisie au XIVe siècle*. Paris, 1866, in-8°, p. 168; *La démocratie au moyen âge*. Paris, 1873, in-8°, t. I, p. 245.
[4] *Étienne Marcel, prévôt des marchands* (1354-1358). Paris, 1874, in-4°.

Digitized by Google

salvaretur[1]. Il s'élevait, à la vérité, un concert de voix indignées contre la chevalerie française, coupable, disait-on [2], d'avoir lâché pied devant l'ennemi ; mais le défaut de courage et les trahisons supposées qui étaient reprochés à la noblesse, n'intimidaient pas les esprits et ne faisaient qu'exalter le patriotisme des classes populaires. Il serait surprenant que l'Université de Paris ne se fût point associée à cet élan généreux de la population. Aussi vit-on siéger aux états généraux de 1356 quelques-uns de ses membres. Nous en connaissons deux seulement, Me Robert de Corbie et Me Grimer, qui dans une pièce authentique, retrouvée par M. Douet d'Arcq [3], se trouvent qualifiés de maîtres en divinité, ce qui veut dire maîtres de la Faculté de théologie. Mais la liste complète des députés aux états ne nous est point parvenue. Ils étaient plus de huit cents, dont quatre cents députés des bonnes villes [4]; la pièce que nous venons de citer ne mentionne que trente-quatre noms, les noms de ceux qui firent partie du Conseil des états. Il ne faudrait pas conclure du silence des historiens et de la rareté des documents, que l'Université ne fut représentée que par deux des siens dans l'assemblée que le duc de Normandie avait convoquée.

Mais, entre ce prince et les états, la bonne harmonie que les malheurs de la France paraissaient avoir cimentée, ne subsista pas longtemps. Avant d'accorder les subsides qui leur étaient demandés, soit pour continuer la guerre contre les Anglais, soit pour payer la rançon qui serait certainement exigée du roi, les députés des trois ordres, par les conseils d'Étienne Marcel et de l'évêque de Laon, Robert Le Coq, entreprirent de réformer les abus et d'en châtier les auteurs. Les commissaires qu'ils avaient chargés de ce soin notifièrent au Dauphin le résultat de leurs délibérations : c'était : 1° de réclamer la délivrance du roi de Navarre, Charles d'Évreux, emprisonné par l'ordre du roi Jean ; 2° de dénoncer plusieurs des officiers royaux comme la principale cause des maux du pays ; 3° enfin de demander que tous ces officiers fussent non-seulement privés de leurs charges, mais arrêtés et poursuivis devant des juges pris dans l'assemblée des états. Le duc de Normandie n'était âgé que de vingt ans, mais il avait déjà, malgré sa jeunesse, la ferme habileté qui devait lui mériter sur le trône le surnom de *sage*. Plus irrité des sommations qui lui étaient adressées sous forme de requêtes, que disposé à les accueillir, mais assez maître de lui-même pour dissimuler

[1] *Chronique latine de Guillaume de Nangis*, éd. Géraud, t. II, p. 242.

[2] *Chroniques de Froissart*, éd. Luce, pp. 37, 38 et 268. Voyez surtout la complainte sur la bataille de Poitiers publiée par M. de Beaurepaire, *Bibl. de l'École des chartes*, IIIe série, t. II, p. 260 et suiv.

[3] *Bibl. de l'École des chartes*, Ire série, t. II, pp. 382 et suiv.

[4] Voyez le procès-verbal de la séance des états, publié par Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*, t. III, p. 771. Cf. Picot, *Hist. des états généraux*, t. I, pp. 44 et suiv.

Digitized by Google

son mécontentement, il crut ne pouvoir mieux faire que de temporiser. Au bout de quelques jours, sous prétexte d'en référer, avant toute décision, au roi, son père, et d'aller à la rencontre de l'empereur d'Allemagne, son oncle, dont l'arrivée à Metz était annoncée, il ajourna sa réponse et invita les états à suspendre provisoirement leurs réunions. Puis, après avoir envoyé un certain nombre de délégués dans les bailliages solliciter des subsides au nom du roi, il quitta lui-même Paris, le 3 décembre, et n'y rentra que dans les premiers jours de janvier 1357.

Afin de subvenir à la détresse du trésor royal, le Dauphin avait fait publier pendant son absence un édit qui réduisait de moitié la valeur de la livre tournois. La bourgeoisie se montrait fort mécontente de cette mesure. Étienne Marcel, escorté d'une troupe de jour en jour plus nombreuse, était venu trois jours de suite au Louvre porter au duc d'Anjou, frère du duc de Normandie, d'énergiques protestations. Le « commun de Paris, s'il faut en croire les *Grandes Chroniques*, étoit moult ému, » et plus d'une fois l'agitation avait failli dégénérer en tumulte et en sédition.

Quels étaient alors les sentiments de l'Université et de quel côté inclinait-elle? Un incident peu remarqué des historiens permet de l'apprécier.

Parmi les officiers royaux que les commissaires des états avaient dénoncés, le plus détesté de tous comme chef de l'ancien gouvernement, celui dont le châtiment était réclamé avec le plus de passion, c'était le chancelier du royaume, Pierre de Laforêt, archevêque de Rouen. Mais tandis qu'à Paris de puissants adversaires travaillaient à faire mettre en jugement le malheureux prélat, celui-ci était traité par le Saint-Siége avec une éclatante faveur : il recevait du pape Innocent VI le chapeau de cardinal. Malgré les dénonciations haineuses dirigées contre son administration, malgré les dangers que pouvait courir sa personne, le nouveau cardinal, qui s'était éloigné de Paris, ne craignit pas d'y revenir. Il y rentra en même temps que le duc de Normandie, le 14 janvier, c'est-à-dire peu de jours après des scènes de désordre qui n'avaient pas été sans gravité. Si l'Université avait pris parti, comme on le croit, pour la bourgeoisie soulevée par Étienne Marcel, elle n'aurait fait sans doute qu'un médiocre accueil au prélat contre lequel s'élevaient alors de si graves accusations et une si vive animosité. Que fit-elle cependant? Elle s'empressa d'accourir au-devant de lui; et pendant que le prévôt des marchands et les bourgeois de sa suite s'arrêtaient à la porte Saint-Antoine pour y recevoir le duc de Normandie, les *Grandes Chroniques* racontent qu'un grand nombre de colléges et les ordres religieux vinrent en procession jusqu'au-delà

[1] *Les Grandes Chroniques de France*, éd. de M. Paulin Paris, t. VI, pp. 46 et 47.

Digitized by Google

des portes de la ville, à la rencontre du nouveau cardinal [1]. Que ce fut par révérence pour sa dignité, le rédacteur des *Chroniques* le dit expressément, et nous n'avons pas de peine à le croire. Mais Pierre de Laforêt était un personnage trop considérable dans le royaume, pour que les honneurs qui lui étaient rendus n'eussent pas une double signification, l'une religieuse et l'autre politique. En célébrant son arrivée à Paris, l'Université ne pouvait donc pas se faire illusion : elle ne s'acquittait pas seulement d'un devoir traditionnel envers un prince de l'Église; elle témoignait clairement qu'elle ne partageait pas les ressentiments des ennemis de Pierre de Laforêt, que leurs dénonciations et leurs cris de vengeance n'avaient pas trouvé d'écho dans ses écoles, qu'on y gardait, malgré tout, le respect dû à la personne du chancelier de France aussi bien qu'à la dignité de cardinal.

Il est constant d'ailleurs que le clergé, celui de Paris comme celui d'autres villes, qui s'était associé d'abord aux projets de la bourgeoisie pour la réforme des abus, se sépara des états aussitôt que la conduite et le langage des partisans d'Étienne Marcel laissèrent soupçonner des intentions factieuses [2]. Beaucoup de ses membres, qui avaient assisté aux réunions du mois d'octobre 1356, ne siégèrent pas à celles du mois de février suivant; l'archevêque de Reims, Pierre de Craon, qui avait porté la parole devant le duc de Normandie, avec une singulière fermeté, au nom de la première commission, s'abstint dans la suite de paraître aux assemblées, se prononça en faveur du prince, et fit tant, dit Secousse, qu'il devint son principal conseiller [3]. Un seul prélat, Robert Le Coq, évêque de Laon, resta fidèle à Étienne Marcel, jusqu'à devenir le complice déclaré de la rébellion contre l'autorité royale [4]. Cependant il avait figuré dans les conseils du roi Jean, et il avait été comblé de ses faveurs.

Nous n'avons pas à raconter les événements de l'année 1357; au mois de mars, le triomphe éphémère des chefs de la bourgeoisie parisienne; la création d'un nouveau conseil de gouvernement qui concentre tous les pouvoirs en ses mains; le renvoi des officiers royaux que le

[1] *Les Grandes Chroniques de France*, éd. de M. Paulin Paris, t. VI, p. 48.

[2] Il faut lire sur ce point le chapitre des *Grandes Chroniques*, p. 59 et suiv. : *Coment la puissance inique des trois estas déclina et vint à néant.* Froissart dit de son côté, p. 95 : « Vous di que li noble dou royaume de France et li prelat de sainte Église se commencièrent à taner de l'empire et ordenance des trois estats. Si en laissoient le prevost des marchans convenir et aucuns des bourgois de Paris, pour ce que cil s'en entremettoient plus avant que il ne volsissent. » Cf. Secousse, *Mémoires*, etc., pp. 137 et suiv.

[3] Secousse, l. I, p. 138.

[4] Voyez l'acte d'accusation contre Robert Le Coq, publié par M. Douët d'Arcq dans la *Bibl. de l'École des chartes*, Ire série, t. II, pp. 550 et suiv. Cf. Secousse, *Mémoires*, pp. 109 et 110.

Digitized by Google

duc de Normandie renonce à maintenir dans leurs charges; la grande ordonnance de réformation, subie plutôt qu'acceptée par le prince; au mois d'avril, une nouvelle réunion des états dont les rangs s'éclaircissent de plus en plus; la résistance des provinces aux ordres venus de Paris; à Paris même, de fréquentes scènes de tumulte et un commencement de réaction en faveur de l'autorité royale; dans les mois suivants le progrès de l'agitation, les voyages du Dauphin à Rouen, à Poitiers et à Chartres; les efforts d'Étienne Marcel pour conserver et accroître sa popularité; les états généraux pour la troisième fois appelés à se réunir à Paris, au mois de novembre; dans la nuit du 7 au 8 de ce mois, la délivrance du roi de Navarre, alors détenu au château d'Arleux, dans le Cambrésis; son arrivée à Paris; ses relations tantôt secrètes et tantôt avouées avec le parti populaire; son apparente réconciliation avec le duc de Normandie. L'Université, autant qu'on peut en juger, resta étrangère à tous ces événements et à toutes ces intrigues, sur lesquelles par conséquent nous ne saurions insister sans sortir de notre sujet. Mais, au mois de janvier 1358, il se produisit deux incidents, l'un que tous les historiens ont mentionné, l'autre que les écrivains les plus récents passent en général sous silence, mais qui tous deux témoignent clairement des dispositions du corps universitaire.

Dès les premiers jours de l'année 1358, Étienne Marcel voulant donner un signe de ralliement à ses partisans, ordonna, par le cri d'un héraut, à tous les bons citoyens, d'avoir à porter un chaperon mi-parti rouge et pers, c'est-à-dire bleu foncé, avec des agrafes d'argent entremêlé d'émail vermeil et azuré. Sur l'agrafe se lisaient ces mots : *A bonne fin*, en signe d'alliance, disent des lettres de rémission du 10 août 1358 [1], de vivre et mourir avec le prévôt contre toutes personnes. Il est intéressant de savoir quelle fut alors la conduite de l'Université. Non-seulement elle n'obéit pas à l'ordonnance d'Étienne Marcel, mais elle fit savoir qu'elle ne s'y soumettrait pas. Un mandement du recteur fit défense à tous maîtres et écoliers de porter aucun signe de faction. C'est par Du Boulay [2] que nous connaissons ce fait important. Contre son habitude, le scrupuleux historien, ainsi que notre savant confrère et ami M. Paulin Paris [3] en fait la remarque, ne cite aucun texte à l'appui de son assertion. Toutefois, on ne saurait douter qu'il n'eût sous les yeux, ou l'acte même dont il parle, ou quelque ancien registre dans lequel cet acte était mentionné. Malheureusement les registres de l'Université de Paris qui se réfèrent à cette époque ne nous sont point parvenus [4]; de sorte que nous ne pouvons vérifier par

[1] Ces lettres ont été publiées par Secousse, dans le *Recueil de pièces* qui forme le second volume de ses *Mémoires* sur le roi de Navarre, pp. 85 et 86.
[2] *Hist. Universitatis Parisiensis*, t. IV, p. 336.
[3] *Grandes Chroniques*, t. VI, p. 85.
[4] Le plus ancien registre que nous possédions est celui de la nation d'Alle-

Digitized by Google

nous-même le témoignage de Du Boulay, ce qui n'en infirme nullement l'irréfragable autorité.

Quelques jours après le mandement du recteur, eut lieu un autre incident, qui fut la confirmation de celui que nous venons de rappeler. Le samedi 13 janvier, monseigneur le duc de Normandie, racontent les *Grandes Chroniques*, fit venir au Louvre plusieurs maîtres de Paris. Par ces mots « maître de Paris, » il nous est impossible de comprendre les notables de la ville, comme Secousse paraît disposé à le croire, sur la foi d'une chronique. Parmi les notables habitants figuraient sans doute les maîtres qui enseignaient dans les écoles; aussi l'expression de *notabiles* a-t-elle pu leur être appliquée par un chroniqueur. Mais quelle que soit au moyen âge la diversité du sens du mot *magister*, ce mot, dans le passage des *Grandes Chroniques* dont il s'agit, nous paraît incontestablement désigner le corps enseignant. Et quel fut l'entretien du dauphin avec ces maîtres de l'Université qu'il avait réunis autour de lui? Il leur parla sur le ton le plus affable, et leur demanda de se conduire envers lui-même comme de bons sujets, leur promettant d'être pour eux un bon seigneur. Ceux qui étaient présents répondirent au prince qu'ils vivraient et mourraient pour lui. Ils ajoutèrent qu'il n'avait que trop tardé à prendre le gouvernement [1]. Que les paroles du duc de Normandie témoignent d'une certaine appréhension et du désir de rallier des partisans à sa cause, nul ne saurait le contester; mais, dans l'accueil que ces paroles reçurent, dans l'appel qui fut adressé au prince pour qu'il prît d'une main ferme la conduite des affaires, n'y a-t-il pas la preuve manifeste que l'Université restait étrangère aux menées factieuses d'Étienne Marcel, et qu'elle conservait au fils du roi Jean un dévouement fidèle et courageux?

Il est vrai qu'au mois de février, l'Université reparut devant le duc de Normandie; elle accompagnait cette fois le prévôt des marchands et une députation de bourgeois et de membres du clergé. Il s'agissait de la paix publique, plus que jamais menacée par les nouveaux dissentiments qui se manifestaient, malgré des protestations amicales, entre le duc de Normandie et le roi de Navarre. Le général des Frères Prêcheurs, Simon de Langres, adressa au régent un discours que Secousse qualifie d'insolent [2], et qui sous ce rapport fut dépassé, selon le même écrivain,

magne, dont le lecteur trouvera d'assez longs extraits dans notre *Index chronologicus*, aux années 1332, 1333 et 1338. Mais le registre s'arrête à l'année 1347, et ne reprend qu'à l'année 1396. Toute la partie intermédiaire est depuis longtemps perdue, comme en témoigne la note suivante, d'une écriture très-ancienne : « Registrum procuratoris de quinquaginta annis amissum est, quod immediate hoc sequi debet. Ideo hoc quod sequitur incipit in anno 1396. Magna fuit et adhuc in compluribus est negligentia. »

[1] *Grandes Chroniques*, p. 80. Cf. Secousse, *Mémoires*, p. 172.

[2] Secousse, *Mémoires*, pp. 178, 179.

Digitized by Google

par l'interpellation d'un autre moine, prieur d'Essonne, près Corbeil. Qu'avait dit cependant Simon de Langres? Qu'il fallait en finir avec le roi de Navarre, le mettre en demeure de produire en une seule fois toutes ses réclamations; cela fait, lui rendre les forteresses qui lui avaient été enlevées; examiner ensuite avec maturité ses autres demandes, et lui rendre sur chaque point bonne justice. Le prieur d'Essonne ajouta que Me Simon n'avait pas tout dit; et se tournant vers le régent, il déclara, au nom des assistants, que si l'une des parties, ou le régent lui-même ou le roi de Navarre, repoussait la transaction proposée, ils avaient résolu de se mettre contre celui qui l'aurait repoussée et de prêcher contre lui [1]. Faut-il interpréter ces paroles comme une adhésion à la politique d'Étienne Marcel? Nous ne le pensons pas : nous ne saurions y voir qu'une invitation à la concorde entre les princes de la maison de Valois, et le témoignage vivement exprimé de ce besoin de tranquillité et d'union qui commençait à devenir dominant. Ni le général des Frères Prêcheurs, ni le prieur d'Essonne ne font allusion aux griefs réciproques de la bourgeoisie et de la royauté : ils ne s'occupent l'un et l'autre que du roi de Navarre et du Dauphin, et des bons rapports à établir entre les deux princes; ils parlent en médiateurs, ou, si l'on veut, en arbitres : ils ne parlent point en rebelles; et c'est, à notre avis, par une fausse interprétation de leurs paroles que la plupart des historiens les ont représentés tous deux comme appartenant à la faction d'Étienne Marcel.

Il nous semble aussi qu'on est tombé dans une singulière méprise à propos de l'excommunication lancée par l'évêque de Paris, Jean de Meulan, contre le maréchal de Normandie, Robert de Clermont. Il n'est que trop évident que Robert de Clermont s'était attiré, par sa violence inconsidérée, la censure ecclésiastique la plus rigoureuse. Il avait forcé les portes du cloître de Saint-Merry, où s'était réfugié un apprenti changeur, Perrin Marc, à la suite du meurtre de

[1] Voici, dans son intégrité, le passage des *Grandes Chroniques*, p. 85, que nous venons de résumer : « Celle sepmaine, l'Université de Paris, le clergié, le prévost des marchans et ses compaignons, alèrent par devers monseigneur le duc, au palais, et la fu dit audit duc, par frère Simon de Langres, maistre de l'ordre des Jacobins, que tous les desssus nommés avoient esté ensemble au conseil, et avoient délibéré que le roy de Navarre feroit faire audit duc toutes ses demandes à une fois; et que tantost que il les auroit faites, ledit duc feroit rendre audit roi de Navarre toutes ses forteresses : et après l'en regarderoit sur toutes les requestes dudit roy, et luy passeroit l'en tout ce que l'en devroit. Et pour ce que ledit maistre ne disoit plus, un moine de Saint Denis en France, maistre en théologie et prieur d'Essonne, dit audit maistre que il n'avoit pas tout dit. Si dist alors ledit prieur à monseigneur le duc, que encore avoient-ils délibéré que se il ou le roy de Navarre estoient refusans de tenir et accomplir leur délibération, ils seroient tous contre celuy qui en seroit refusant, et proscheroient contre luy. »

Digitized by Google

Jean Baillet, trésorier du Dauphin; il en avait arraché le meurtrier, et l'avait fait pendre; il avait donc violé le droit d'asile, droit que les décisions répétées des conciles avaient consacré, et que l'Église n'avait jamais laissé enfreindre sans frapper d'anathème les coupables [1]. L'évêque de Paris eût manqué aux devoirs de sa charge, s'il eût laissé impuni l'attentat commis par le maréchal de Normandie. Il est superflu et presque puéril de chercher des motifs politiques, une connivence avec Étienne Marcel, des haines de parti, pour expliquer l'excommunication qu'il lança; elle était commandée par des motifs religieux, par le respect de la loi ecclésiastique et la protection due aux antiques immunités du cloître Saint-Merry. Mais, bien que dans cette circonstance, Jean de Meulan, fidèle à son devoir épiscopal, n'ait point hésité à braver le mécontentement du Dauphin, aucun témoignage n'autorise à le classer parmi les adversaires de l'autorité royale. S'il rendait à Dieu ce qui est à Dieu, il savait rendre à César, comme l'a remarqué M. Perrens [2], ce qui est à César. Aussi, quelques mois plus tard, lorsque toute sédition étant apaisée, le Dauphin rentra dans Paris, Jean de Meulan fut de ceux qui allèrent au-devant de lui et tinrent place dans son cortége.

L'évêque de Laon, Robert Le Coq, fut le seul prélat; Robert de Corbie fut le seul maître de l'Université, qui prirent résolûment parti pour Étienne Marcel et pour le roi de Navarre. Nous n'avons pas à parler de Robert Le Coq, personnage d'ailleurs bien connu, et dont les documents publiés par M. Douët d'Arcq ont mis l'attitude et les méfaits en pleine lumière. Robert de Corbie n'appartenait à aucune communauté religieuse : c'était un maître séculier. Il assista aux états généraux de 1356, dans les rangs du tiers état, comme député de la ville d'Amiens, fut au nombre des commissaires désignés par ces états pour la réforme du royaume, prit une part très-active aux menées d'Étienne Marcel, se prononça pour le roi de Navarre après la mise en liberté de ce prince, porta souvent la parole dans les assemblées populaires, et mit tout en œuvre afin d'assurer le triomphe de son parti. Mais, quelque rôle que des convictions profondes, ses relations d'amitié ou son ambition l'aient poussé à jouer, la question est de savoir si, dans la voie où il marchait, il fut suivi par ses collègues, maîtres en divinité comme lui, et par de fidèles disciples. L'Université de Paris laissait, après tout, à ses écoliers et à ses maîtres, en des conjonctures aussi graves, une certaine liberté d'opinion et de conduite. Tant qu'elle n'avait pas elle-même prononcé, chacun pouvait se

[1] Voyez la savante dissertation de M. Wallon, *du Droit d'asyle*. Ce fut la thèse que notre éminent confrère présenta, en 1837, à la Faculté des lettres de Paris pour obtenir le grade de docteur ès lettres.

[2] *Etienne Marcel et le gouvernement*, etc., p. 323.

Digitized by Google

laisser aller à sa propre pente. La pente où Robert de Corbie s'était engagé fut-elle suivie dans les écoles? Aucun témoignage, aucun fait ne l'établit. Robert de Corbie apparaît donc à l'historien comme une recrue isolée que Marcel et le roi de Navarre avaient gagnée à leur cause, mais qui n'entraîna pas avec elle d'autres défenseurs de leurs projets. Ajoutons qu'après la mort d'Étienne Marcel, Robert essaya de rentrer en grâce auprès du régent, et qu'il obtint des lettres de rémission et la restitution de ses biens et bénéfices [1]. En 1364, nous le retrouvons à la Faculté de théologie, prenant part à une délibération de la compagnie contre les assertions d'un cordelier, frère Soulechat, sur la pauvreté volontaire [2].

Il ne faut donc pas s'armer du nom de Robert de Corbie pour soutenir que l'Université, abandonnant la cause du Dauphin, c'est-à-dire la cause de la royauté, était passée en majorité dans le camp d'Étienne Marcel. Nul ne se méprenait alors sur ses affections et sur ses vœux : loin de là, son amour de la paix et son attachement au roi, représenté par le Dauphin; d'autre part la déférence du Dauphin envers elle, étaient si notoires, que la situation devenant de jour en jour plus critique pour Étienne Marcel et ses partisans, ce fut à l'Université que le prévôt des marchands s'adressa pour servir d'intermédiaire aux Parisiens près du duc de Normandie.

Le 22 janvier 1358, le jeune prince avait vu massacrer à ses côtés, dans son propre palais, les maréchaux de Champagne et de Normandie, et il avait entendu Marcel ordonner froidement ce meurtre, que Robert de Corbie osait le lendemain justifier devant les députés des bonnes villes. S'il n'avait pas quitté Paris immédiatement, c'est qu'il s'y sentait surveillé et en quelque sorte retenu prisonnier. A peine eut-il atteint sa vingt et unième année, le 14 mars suivant, il échangea son titre de lieutenant du roi contre celui de régent du royaume; puis il s'échappa furtivement par la Seine, la douleur et l'indignation dans l'âme, résolu de ne pas rentrer dans Paris avant d'avoir tiré vengeance des meurtriers [3]. Après être allé à Meaux, de là à Senlis, puis à Provins, pour assister à la réunion des états provinciaux de Champagne, il avait gagné Compiègne, où il venait de convoquer les états généraux. Ce fut dans cette ville que vinrent le trouver, dans les premiers jours de mai, sur les instances d'Étienne Marcel, le recteur de l'Université, et deux maîtres de chaque Nation, précédés des grands bedeaux. Selon la mission qu'ils avaient reçue, ils s'efforcèrent de fléchir le prince, et lui

[1] *Bibl. de l'École des chartes*, Ire série, t. II, p. 387.
[2] *Index chronologicus*, etc., p. 162.
[3] Continuateur de Guillaume de Nangis, t. II, p. 254 : « A civitate Parisiensi consternatus animo abiit et recessit, proponens ad eam non reverti, nisi prius vindicta aliqualis de præfatis fuerit subsecuta. »

Digitized by Google

donnèrent l'assurance que les Parisiens étaient prêts à lui accorder toutes les satisfactions qu'il ordonnerait, pourvu qu'il ne demandât la mort de personne. Le régent accueillit la députation avec bonté; mais il ne consentit à rendre aux Parisiens ses bonnes grâces, qu'autant que dix ou douze, et tout au moins cinq ou six des personnages les plus compromis dans les troubles de Paris, lui seraient livrés. Il déclara d'ailleurs qu'il leur laisserait la vie sauve [1].

Lorsque la réponse du prince eut été transmise à Marcel, celui-ci jugea, non sans motifs, qu'un pardon offert dans de telles conditions offrait peu de garanties à ceux qui l'obtenaient. Il se prépara donc à soutenir la lutte avec plus d'ardeur que jamais, fit réparer les anciens murs, creuser des fossés, élever des remparts nouveaux, placer des balistes sur les portes. Mais parvint-il à entraîner avec lui l'Université? Tous les faits démentent une pareille supposition.

L'Université n'avait pas réussi à procurer par ses démarches le rétablissement de la paix, mais elle ne la souhaitait pas moins très-vivement, autant, il faut le dire, dans son propre intérêt que par un sentiment de patriotisme. Les préparatifs d'une guerre civile que tout faisait prévoir, ou pour mieux dire qui se trouvait déjà engagée, lui portaient le plus grave préjudice. Le contre-coup des agitations de la place publique se faisait sentir dans les écoles, et troublait les études. « Que sont devenus, s'écriait Pétrarque [2], témoin véridique de cette affligeante situation, que sont devenus les bataillons pressés des étudiants, et l'ardeur qu'ils montraient pour l'étude, et la gaieté qui les animait? Ce n'est plus le bruit des controverses, mais des bruits de

[1] *Regist. Nationis Anglic.*, ad diem 2 mali 1358, cité par Du Boulay, t. IV, p. 344 : « Sequenti die (post festum SS. Jacobi et Philippi) facta congregatione ad S. Mathurinum Facultatis artium, deliberatum fuit concorditer, quod duo magistri de qualibet Natione una cum D. rectore et bedello superiore uniuscujusque Nationis irent ad dominum D. Normaniæ propter pacem et concordiam trium statuum; et hoc expensis propriis, ita quod quælibet Natio ferret expensas istorum qui irent de illa Natione. » Continuateur de Guillaume de Nangis, t. II, p. 255 : « Præpositus præfatus et illi qui gubernationem civitatis sibi post recessum ducis acceperant, supplicaverunt Universitati Studii Parisiensis quatenus ad dictum ducem regentem accederent, et ei, ex parte eorum et totius urbis, humiliter supplicarent, quatenus indignationem quam erga ipsos cives conceperat, a corde suo dulciter amoveret; promittentes et offerentes emendam condignam sibi facere, salva vita omnium, honore et reverentia qua decebat. Universitas autem, pro bono civitatis, libenti animo misit plures solemnes deputatos supplicaturos pro negotiis supradictis. Qui quidem a domino duce et aliis dominis cum omni benignitate recepti, reportarunt quod unus numerus satis parvus, ut puta decem vel duodecim, vel saltem quinque vel sex virorum qui magis de illo negotio perpetrato suspecti habebantur, sibi mitterentur, non intendens eorum mortem: et tunc si hoc facerent, libenter dux, ut dicebat, seipsum intimum amicitia sicut antea reformaret..... »

[2] *Epist. rer. senil.*, l. II, X, ep. II.

Digitized by Google

guerre qui retentissent ; ce ne sont plus des amas de livres, mais des monceaux d'armes qui frappent la vue : il n'y a plus ni syllogismes, ni sermons, mais la voix des sentinelles qui font le guet, près des machines de guerre, sur les remparts de la ville. » La sûreté des personnes, surtout quand elles appartenaient à l'Église, était tellement menacée, que le Dauphin, après sa rentrée dans Paris, a pu écrire au comte de Savoie [1], en parlant des Navarrais, alliés d'Étienne Marcel : « Et ainsi devoient entrer en la dicte ville; et si tost qu'ils y eussent esté, ils eussent murtri et mis à mort tout le clergié et genz d'église... » Aussi, dans une délibération du chapitre de Notre-Dame de Paris, en date du 13 avril 1364, et relative à des vexations commises par les adhérents d'Étienne Marcel, cette triste époque est-elle dénoncée au jugement de l'histoire comme une époque de tyrannie, *tempore tempeste tyrannie que fuit Parisius* [2]. En admettant que ce témoignage, postérieur au triomphe de la cause royale, parût suspect, on ne saurait méconnaître que, sous le règne du prévôt des marchands, les intérêts matériels des colléges et des maisons religieuses souffraient de cruelles atteintes. Ainsi on avait vu, comme nous en avons fait la remarque plus haut, les beaux jardins des Frères Prêcheurs, qui s'étendaient en deçà et au-delà des murs de la ville, saccagés et détruits pour faire place à des travaux de défense, fossés, remparts et chemins de ronde [3]. Nous ajoutions que, suivant M. Henri Martin, « les bons frères ne murmurèrent pas. » Nous serions heureux de savoir quelle autorité l'éminent historien pourrait alléguer à l'appui de cette assertion. Sans vouloir nous jeter nous-même dans la voie toujours périlleuse des suppositions, nous croyons être plus près de la vraisemblance, en conjecturant que Simon de Langres lui-même vit avec tristesse la dévastation des propriétés du couvent dont il était le supérieur, et qu'il en sut mauvais gré à la bourgeoisie parisienne.

Lorsque, dans ces tristes jours, l'Université avait une plainte à élever, à qui venait-elle demander appui et protection? A l'autorité royale. La rue de Fouarre où se trouvaient, comme on sait, les écoles de la Faculté des arts, était fréquentée la nuit par des femmes de mauvaise vie et par des gens sans aveu. On y entassait des immondices à infecter tout le voisinage; on s'introduisait dans les salles de classe, et on souillait la chaire des professeurs et la paille destinée à servir de siége aux étudiants, comme si on eût voulu empêcher ceux-ci de recueillir,

[1] Perrens, *La démocratie au moyen âge*, t. II, pp. 359 et suiv.

[2] *Arch. Nat.*, Reg. 44209[4], f° 489. Nous devons ce renseignement à l'obligeance du savant éditeur de Froissart, M. Siméon Luce.

[3] Cont. de Guillaume de Nangis, t. II, p. 257 : « Fuerunt destructa hospitia et domus quas Fratres Prædicatores habebant et Minores extra muros Parisienses..... Et non solum domos quas ædificaverant perdiderunt exterius, sed etiam domos intra mænia... »

Digitized by Google

selon l'expression du temps, la fleur et la perle de la science, *florem et margaritam scientiæ*. Il semblerait que la répression de ces scandales fût de la compétence exclusive du prévôt des marchands, premier magistrat, et alors, pour ainsi dire, maître absolu de la ville. Cependant, fait curieux! ce ne fut point à lui que l'Université fit parvenir ses doléances; elle s'adressa directement au duc de Normandie, qui de Compiègne l'autorisa à établir, à chaque issue de la rue de Fouarre, une porte qui resterait fermée la nuit. Les lettres écrites à ce sujet par le régent [1] offrent ceci de remarquable, qu'il y parle de l'Université dans les termes les plus affectueux. Il déclare qu'il forme des vœux pour elle du fond de ses entrailles, *totis visceribus affectamus*, et qu'il travaillera énergiquement à lui donner repos, honneur et sécurité. Il fait en particulier l'éloge de la Faculté des arts; il la signale comme le fondement, l'origine et le principe des autres sciences, *fundamentum, originem ac principium aliarum scientiarum*. En regard de ces déclarations et de la concession bienveillante qu'elles servaient à motiver, si l'on place le silence et la conduite d'Étienne Marcel, qui ne paraît pas avoir accordé aux élèves et à leurs maîtres une seule faveur, pas même une parole d'encouragement; qui, bien au contraire, par sa politique agitée et par ses machinations, compromettait de la manière la plus grave tous les intérêts, il n'est point difficile de comprendre pourquoi l'Université de Paris n'a pas embrassé la cause du prévôt des marchands.

Cependant les événements suivaient le cours qu'il était facile de prévoir. « Bon commencement eurent, dit un chroniqueur en parlant des états de 1356, mais mal finirent [2]. » Tandis que le trouble et la confusion croissaient à Paris, quelques-unes des provinces voisines étaient la proie de la plus cruelle anarchie. En Normandie, en Picardie et en Champagne, la Jacquerie était venue ajouter d'effroyables scènes de meurtre, de pillage et d'incendie à tous les symptômes de dissolution qui menaçaient la France. La misère était générale, et de jour en jour plus douloureuse et plus accablante. Elle entraînait les populations, qui mouraient de faim, à tous les excès d'une rébellion sauvage; elle disposait la bourgeoisie épouvantée à subir le joug d'un maître dont le pouvoir ne fût pas mis en question, et qui rendît à chacun la sécurité et la paix.

Si la Jacquerie, en se disciplinant, avait pris de la consistance, peut-être aurait-elle pu venir en aide à Marcel; mais après s'être souillée par des crimes sans nombre, elle ne tarda pas à être écrasée en plusieurs rencontres par les nobles, ralliés enfin pour la défense de leur famille et de leur propre vie. Le régent s'était rapproché de Paris,

[1] Lettres du mois de mai 1358. *Recueil des anc. lois*, etc., t. V, pp. 26 et suiv.
[2] *Chronique des quatre premiers Valois*, publiée par M. Luce, p. 59.

Digitized by Google

et depuis les derniers jours de juin, il campait avec trois mille gentilshommes, suivis de leurs valets et de leurs écuyers, du côté de Charenton, ce qui le rendait maître du cours supérieur de la Seine. Le roi de Navarre était à Saint-Denis, à la tête d'une petite armée; les Parisiens l'avaient proclamé leur capitaine; mais ce prince ambitieux n'était pour eux qu'un allié flottant, incertain, toujours prêt à les trahir. Il n'avait pas empêché que les communications de la ville avec la campagne fussent coupées, les approvisionnements compromis. Les habitants, exposés à la famine, ne cachaient ni leurs craintes ni leur mécontentement[1]. A la fin du mois précédent, deux d'entre eux, accusés de trahison, avaient été mis à mort par ordre de Marcel; mais leur supplice avait accru l'effervescence, bien loin de la calmer. Il était évident que la violence ne rendrait pas au prévôt des marchands la direction des esprits qui lui échappait.

Dans ces conjonctures, l'Université de Paris fut appelée de nouveau à remplir le rôle de médiatrice, rôle pour lequel la bienveillance du régent semblait la désigner.

La veuve Charles le Bel, Jeanne d'Évreux, tante du roi de Navarre, s'affligeait des dissensions qui armaient l'un contre l'autre deux princes de sa famille. Elle avait essayé plusieurs fois de les réconcilier, et de réconcilier en même temps le Dauphin avec Étienne Marcel. Dans le courant du mois de juin, elle entama de nouvelles négociations en vue de la paix, et elle supplia l'Université d'intervenir. Le rédacteur d'un vieux registre, aujourd'hui perdu, auquel Du Boulay a emprunté le fait, n'a pas négligé de nous apprendre le caractère de la démarche que fit la reine Jeanne d'Évreux : ce ne fut pas un ordre, ni même une simple invitation, ce fut une prière, *supplicationem*, qu'elle adressa au recteur. Elle avait le droit de compter sur le succès, comme veuve du dernier roi, fils lui-même de Philippe le Bel, et d'une autre reine de Navarre, qui, dans les dernières années de sa vie, avait fondé à Paris le collége de Navarre, richement doté et devenu bientôt florissant. Comment l'Université n'aurait-elle pas gardé le souvenir de ce bienfait et témoigné une juste déférence aux héritiers de sa bienfaitrice[2] ? Le recteur d'alors, tout récemment élu, était Jean de la Marche, qui fut, avec son neveu et héritier, Guillaume de la Marche, le fondateur du collége de ce nom. Sur la convocation du recteur, la Faculté des arts se réunit le 24 juin aux Mathurins, et fut d'avis, conformément au vœu de la

[1] *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 84 : « Une principal cause qu'il plus tot fit tourner le commun de Paris contre le prévost de Paris, si fut pour la deffaulte de vivres qu'ilz avoient eu en la dicte cité et par espécial de pain. »

[2] M. Siméon Luce a signalé le premier, je crois, l'influence que le souvenir de la fondation du collége de Navarre avait pu avoir sur les démarches de l'Université. *Bibl. de l'École des chartes*, t. XXI (an. 1859-1860), p. 276.

Digitized by Google

reine, d'aller trouver le duc de Normandie, mais sous la condition que les procureurs des quatre Nations de la Faculté des arts feraient le voyage aux frais de leurs Nations respectives, en tenant compte au recteur de sa propre dépense; clause curieuse, qui montre à quels détails minutieux descendaient quelquefois les délibérations dans l'École de Paris. L'Université se trouva, sans avoir cherché cet honneur, appelée à préparer et à seconder la transaction qui eut lieu le 8 juillet entre le roi de Navarre et le Dauphin; mais ce stérile traité ne rendit pas la paix à l'État, car les conditions en furent aussitôt violées que convenues.

Déjà cependant le pape Innocent VI avait lui-même élevé la voix contre les sanglantes agitations du Royaume Très-Chrétien.

Innocent VI, qui était Français, avait appris avec une extrême douleur les désastres de son pays natal. Après la bataille de Poitiers, il était intervenu en faveur du roi Jean, et avait fait tous ses efforts pour modérer les prétentions des Anglais et obtenir d'eux une paix honorable[1]. Il ne paraît pas, à l'origine, avoir donné une sérieuse attention aux événements qui se passaient à Paris. Soit qu'il les jugeât sans gravité, soit qu'il fût distrait par d'autres soins, il ne se mêla pas, dans le principe, à la querelle du duc de Normandie et du prévôt des marchands. Mais quand le désaccord eut dégénéré en conflit armé, et que, dans le même temps, les atrocités de la Jacquerie eurent consterné la société chrétienne, Innocent VI ne se résigna pas plus longtemps à garder le silence. Il écrivit à l'archevêque de Lyon, Raymond Saquet, à l'évêque de Paris, Jean de Meulan, au prieur de Saint-Martin-des-Champs, Jean Du Pin, et les chargea de parler en son nom aux habitants des villes et campagnes, et de les exhorter à cesser toute sédition et à fuir les nouveautés pernicieuses. Il adressa en même temps à l'Université de Paris une lettre qui nous a été conservée. Il y exprime avec émotion l'affliction amère que lui font éprouver les maux qui désolent l'illustre royaume de France, ces criminelles inventions où se sont

[1] Dans son discours sur l'état des lettres en France au XIVe siècle, *Hist. litt. de la France*, t. XXIV, p. 168, M. Victor Le Clerc a cité quelques passages de la lettre touchante que, dès le 11 octobre 1356, c'est-à-dire environ trois semaines après la bataille de Poitiers, Innocent VI adressait à l'empereur d'Allemagne : « Mon très-cher fils, une si grande amertume a rempli mon cœur, une si poignante douleur l'a déchiré, à la nouvelle de l'événement sinistre qui frappe mon très-cher fils en Jésus-Christ, Jean, l'illustre roi de France..., qu'il m'a semblé que ma vertu, ma force, tous mes sens m'abandonnaient à la fois. Il faudrait être dépourvu de raison, de pitié, d'humanité, pour ne point fondre en larmes, pour ne point laisser échapper les plus tristes accents, pour ne pas éclater en gémissements, en pleurs, en lamentations, en sanglots, à l'aspect de tout ce sang chrétien répandu par les plus nobles peuples, de cette ruine des familles fidèles, de ces dangers pour les âmes..... »

Digitized by Google

laissés aller Paris et d'autres villes, ces fureurs populaires déchaînées contre tant de nobles seigneurs; enfin, pour des milliers de personnes, la perte de leurs biens, de leur vie et même de leur âme. Le pape, en conséquence, invite l'Université à s'unir à lui pour l'amour de Dieu, et par respect pour le Saint-Siége apostolique. Elle ira trouver le prévôt des marchands, Étienne Marcel, les échevins et autres bourgeois de la ville de Paris; elle les conjurera d'abandonner leurs projets pernicieux, de faire acte d'humilité et d'obéissance; elle concertera ses propres demandes avec celles de l'archevêque de Lyon et de l'évêque de Paris; elle méritera ainsi la bénédiction du Saint-Siége et celle de Dieu.

Cette lettre, datée de Villeneuve-lez-Avignon, le 14 juin 1358, fut apportée par le recteur Jean de la Marche à l'assemblée qui se tint le 16 juillet suivant au cloître des Bernardins[1]. Quel fut l'accueil fait par l'Université aux injonctions charitables du Souverain pontife? Fut-elle mêlée aux dernières négociations qui eurent lieu entre le régent et le prévôt des marchands? Osa-t-elle conseiller au premier la clémence, au second la soumission et l'obéissance? Nous n'avons à cet égard aucun témoignage. Mais à considérer la situation générale des affaires, on ne voit pas quel rôle utile l'Université pouvait encore jouer à la date du 15 juillet 1358. Les pourparlers qui se continuaient n'attestaient que l'indomptable opiniâtreté d'Étienne Marcel à défendre une cause perdue sans retour. Il n'avait pu rallier à son parti, malgré son éloquent appel, la bourgeoisie des bonnes villes du royaume. Il mettait son suprême espoir dans le roi de Navarre, et malgré de cruelles déceptions, il ne reculait pas devant la pensée de le proclamer roi de France. Mais, lorsqu'il croyait s'être assuré du concours de ce prince, de sanglantes collisions éclataient entre la milice parisienne et les Navarrais : six cents bourgeois succombaient aux portes de Paris sous les coups de ceux que le prévôt des marchands déclarait ses alliés. Nous n'entrerons pas dans le récit d'événements bien connus, étrangers à l'objet spécial de ce travail. Tout s'avançait rapidement vers un dénouement trop certain. Dans la nuit du 31 juillet, un échevin, Jean Maillard, se fit l'interprète du mécontentement des Parisiens et l'instrument des pensées de vengeance qui animaient beaucoup d'entre eux. Cette nuit même, à la suite d'une violente altercation avec Marcel, Jean Maillard se répandit avec les siens dans la ville, aux cris de: « Montjoie et Saint-Denis! Au roi et au duc! » Marcel périt frappé de sa main, selon le récit de Froissart, ou, suivant d'autres, sous les coups de meurtriers restés inconnus. Plusieurs d'entre les amis du prévôt furent égorgés à la même heure que lui; d'autres furent massacrés ou pendus les jours suivants. Le régent, qui se trouvait à Meaux,

[1] Du Boulay, *Hist. univ. Paris.*, t. IV, pp. 344 et 354.

Digitized by Google

fut rappelé avec instance à Paris, et y rentra dès le 2 août en grande pompe. La rébellion était vaincue, l'autorité royale rétablie et vengée; il restait à réformer les abus qui avaient causé les malheurs de la France, motivé les plaintes sévères des états généraux, et servi de prétexte aux visées les plus téméraires et aux plus coupables intrigues d'Étienne Marcel.

On peut apprécier, par ce qui précède, l'attitude que l'Université de Paris a conservée pendant cette crise mémorable de la monarchie. Elle n'a pris aucune part au mouvement insurrectionnel; elle s'y est montrée plutôt contraire que favorable; elle inclinait du côté de la royauté qui la protégeait et l'honorait, plutôt que du côté de la bourgeoisie qui l'inquiétait et qui la troublait. Elle ne se refusait pas à la réforme des abus qui venaient de compromettre l'existence même du royaume de France; mais les projets des réformateurs l'effrayaient, et elle ne consentit pas à s'y associer et à les soutenir.

De là résulte une conséquence qui n'est pas sans intérêt pour l'intelligence des événements de ces terribles années. L'entreprise d'Étienne Marcel ne fut pas aussi populaire, elle ne réunit pas à Paris autant d'adhésions, elle n'y trouva pas autant d'appuis que les historiens les plus récents l'ont pensé. Elle n'eut pour elle que la partie la plus remuante de la bourgeoisie; elle eut contre elle la noblesse et le plus grand nombre des membres du clergé; elle ne parvint pas à rallier cette corporation puissante de l'Université, qui sut se maintenir sur sa montagne Sainte-Geneviève, en dehors des dissensions civiles, toujours prête à porter au prince des paroles de paix, jamais à devenir complice d'une sédition contre lui. Qui n'a lu, dans l'*Histoire de France* de M. Michelet[1], le tableau saisissant de la ville de Paris vers le milieu du XIVe siècle? D'un côté, sur la rive droite de la Seine, la ville commerçante et industrielle, avec son corps de métiers, ses habitudes laborieuses, ses richesses lentement acquises et les aspirations libérales que développent le travail et l'aisance; sur la rive gauche du fleuve, la ville savante, la cité des philosophes, *civitas philosophorum*, comme on l'appelait dès le siècle précédent; des écoles célèbres dans la chrétienté; tout un monde d'étudiants et de maîtres, parmi lesquels les gens d'église et les théologiens n'étaient pas les moins nombreux, tous hommes d'étude, mal préparés aux agitations de la place publique, plus soucieux de leurs priviléges que des libertés de l'État, dévoués à la royauté qui les avait toujours protégés, défiants envers les novateurs dont les desseins leur échappaient ou leur nuisaient. Les quartiers commerçants et industriels se prononcèrent en majorité pour Marcel: mais il ne réussit pas à entraîner la ville savante, le quartier Latin. Il représentait la pensée et les vœux d'une partie considérable de la

[1] *Hist. de France*, t. III, pp. 375 et suiv.

Digitized by Google

population, vœux à beaucoup d'égards légitimes et sages : de là viennent sa fortune passagère et le nom qu'il a conservé dans l'histoire. Mais, comme il ne représentait pas la population entière, et que, par ses menées tumultueuses, il blessait les convictions et les intérêts de beaucoup d'habitants, il était condamné à n'être jamais que l'homme d'un parti, jusqu'au jour où n'ayant pas réussi par la persuasion, il aurait recours à la violence pour assurer le triomphe de ses idées. Quelque sagacité et souvent quelque prévoyance qu'il ait alliées à une rare fermeté de caractère, son échec était inévitable, et l'historien ne saurait s'en affliger, pour peu que l'historien considère le degré de puissance et de prospérité auquel la France, délivrée des agitations populaires, parvint en peu d'années sous le règne réparateur de Charles V.

CHARLES JOURDAIN.

II

JOURNAL DU MAITRE D'HOTEL DE Mgr DE BELSUNCE

DURANT LA PESTE DE MARSEILLE.

1720-1722.

La mémoire de M. de Belsunce, ce grand pontife [1], ce héros de la charité chrétienne, est encore, aujourd'hui, entourée de trop de vénération, même parmi les incroyants, pour qu'il soit nécessaire de faire son éloge. D'ailleurs les faits que nous allons rapporter parleront plus haut que tout ce que nous pourrions dire sur sa conduite admirable durant la peste de 1720 et des deux années suivantes.

Le journal que nous publions en entier, pour la première fois [2], se trouve aux archives de la préfecture des Bouches-du-Rhône, et il est

[1] Henri-François-Xavier de Belsunce de Castel-Moron naquit au château de la Force, en Périgord, le 4 décembre 1671. Il fut nommé à l'évêché de Marseille en 1709 et le gouverna jusqu'en 1755.

[2] Un érudit marseillais, M. Auguste Laforêt, ancien juge au tribunal civil de Marseille, a publié des extraits de ce journal dans sa curieuse brochure, intitulée : *La Peste de 1720*. Nous lui ferons quelques emprunts.

Digitized by Google

aussi transcrit intégralement à la page 40 de l'inventaire des archives de l'évêché et du chapitre de Marseille. Le sieur Goujon, qui l'a tenu avec une grande exactitude, même dans la période la plus lugubre de la terrible contagion [1], exerçait les fonctions de maître d'hôtel ou intendant de Mgr de Belsunce, et il ne parle que de ce qu'il a vu.

Il ne sera pas inutile de raconter brièvement de quelle manière le fléau de la peste envahit la ville de Marseille et lui enleva dans moins d'une année la moitié de ses habitants [2]. L'opinion la plus accréditée, quoiqu'elle ait quelques contradicteurs, veut que la contagion ait été apportée dans la cité phocéenne par un navire venant de Tripoli, le *Grand Saint-Antoine*, qui avait pour commandant le capitaine Chataud. Ce fut le 25 mai 1720 que ce vaisseau entra dans le port de Marseille, après avoir perdu en route des matelots et des passagers, morts, disait-on, de l'usage de *mauvais aliments* [3]. Les premières victimes du fléau furent les portefaix qui avaient transporté les marchandises du *Grand Saint-Antoine* [4]. La peste commença ses ravages dans les plus vieux quartiers. Au mois d'août, la ville entière était décimée par ce que l'on s'obstinait à nommer « la contagion. » Il mourait cinq cents personnes par jour. Le mois suivant, le chiffre des décès quotidiens s'élevait à mille.

Dès lors l'épouvante devint générale, et les habitants consternés, en fuyant Marseille, répandirent l'affreuse maladie dans une grande partie du territoire. On fut obligé d'établir un cordon sanitaire qui isola cette malheureuse région du reste de la Provence, et le parlement d'Aix, qui décréta cette mesure, prévint ainsi le départ de deux ou trois mille vagabonds que les échevins de Marseille voulaient expulser, et dont l'émigration, dit un des derniers historiens de cette ville, aurait fait circuler le venin pestilentiel dans toutes les veines de la France.

Dieu permit que, dans cette immense calamité, le zèle des magistrats qui gouvernaient la grande cité maritime du Midi, se trouvât à la hauteur des maux qui l'accablaient. Il ne fut dépassé que par le dévouement de l'immortel Belsunce. Laissons maintenant parler son maître-

[1] Il est remarquable que le mot de *peste* ne fut jamais prononcé officiellement, ni dans les Ordonnances du gouverneur de la ville et des échevins, ni dans les Mandements de Mgr de Belsunce ; on ne parlait que de contagion. C'était pourtant, depuis César, la vingt-troisième invasion de la peste.

[2] Marseille comptait, en 1820, près de cent mille habitants. Le fléau en fit périr quarante mille dans la ville, et dix mille dans la banlieue et à Aubagne.

[3] Le capitaine Chataud attribuait la mort de ses matelots à la mauvaise qualité du pain qu'il avait pris dans l'île de Chypre, et qu'un boulanger turc avait pétri avec de l'eau dont il s'était servi pour rouir du chanvre. Le sieur Chataud avait d'ailleurs ses patentes *nettes* depuis Livourne.

[4] Marmontel assure que les passagers du *Grand Saint-Antoine* contribuèrent aussi à la propagation du fléau par la vente de leurs pacotilles au menu peuple.

Digitized by Google

d'hôtel, en nous contentant d'éclaircir par quelques notes les précieux, mais trop courts renseignements de son funèbre journal :

3 mai 1720 [1].

Quelques personnes sont tombées malades; l'on craint que ce ne soit du mal contagieux.

Juin 1720.

Il y a encore des malades du mal contagieux dans le mois de juin [2].

Juillet 1720.

On a craint la contagion en ville, qui a été apportée par un bâtiment venant du Levant. On a commencé à craindre plus fortement la contagion le 26 juillet [3].

30 juillet 1720.

On craint toujours la contagion par beaucoup de malades (*sic*) qui en sont attaqués et dont plusieurs meurent. Le mal augmente tous les jours [4].

20 août 1720.

Le Parlement d'Aix a donné un arrêt par lequel toute communication est défendue à cause de la peste, qui augmente tous les jours et dont plusieurs sont morts.

Il y a aussi l'arrêt de l'augmentation des espèces. Les louis d'or de quatre

[1] Cette date du 3 mai, à moins qu'elle ne soit une erreur de plume du sieur Goujon, semblerait donner raison à ceux qui ont cru à la présence du fléau dans la ville de Marseille avant l'arrivée du *Grand Saint-Antoine*, qui eut lieu seulement le 25 mai.

[2] Pendant plus d'un mois, le doute régna sur la nature de la maladie. Les médecins eux-mêmes n'étaient pas d'accord, et soit calcul de prudence, soit ignorance, ne prononcèrent pas le mot de peste jusqu'en juillet.

[3] Quoique les décès fréquents survenus au commencement de juillet eussent déterminé les échevins de Marseille à écrire au Conseil de Marine, au maréchal de Villars, gouverneur de Provence, à l'intendant, M. Le Bret, pour les informer du danger qui menaçait la ville, la contagion ayant paru disparaître du 11 au 21 juillet, on se rassura, et les négociants craignant une interruption de leur négoce s'opposèrent à toutes les mesures de précaution, regardées comme gênantes pour le commerce. Ce fut une grande faute; car les chaleurs de l'été allaient redoubler l'intensité du fléau.

[4] « Sur la fin du mois de juillet, dit Marmontel, temps où le soleil de Marseille est déjà si ardent, la mortalité, répandue dans tous les quartiers de la ville, commence à rendre le travail de la sépulture aussi pénible qu'il est pressant. Les deux premiers échevins s'y dévouent. Ces deux citoyens auxquels Rome, aurait élevé des statues, s'appelaient Estelle et Moustier. Ils vont alternativement présider à l'enlèvement nocturne des cadavres, et leur autorité, soutenue et adoucie par leur exemple, engage les hommes du peuple les plus robustes et les plus courageux à s'y employer avec eux. Leurs dignes collègues Audimar et Dieudé, se partagent les soins immenses d'une ville, où plus de cent mille habitants, en proie aux fureurs de la peste, vont se voir enfermés et séparés du monde entier. Le marquis de Pilles, gouverneur-viguier, est à leur tête, et se donne avec eux des mouvements infatigables. »

Digitized by Google

couronnes sont à 90 liv.; ceux de la croix de Malte à 72 liv.; les écus vieux à 15 liv.; ceux de 6 liv. à 12 liv.; les pièces de 40 sols à 4 liv.

Août 1720.

Le mal augmente fort. Monseigneur sort tous les jours à pied, et va dans les rues où il y a plus de pauvres malades et y exerce ses charités abondantes [1]. Sa Grandeur est accompagnée de l'abbé Bougerel [2], du P. Lafare, du P. Du Pré, de M. Guérin et de M. Gède, de ses gens et de la plupart des officiers de sa maison. Comme il se voit tant de morts et de malades dans les rues [3]

[1] Ces charités étaient d'autant plus nécessaires que, suivant Marmontel, après avoir fait la revue générale des provisions, il ne se trouva dans la ville ni blé, ni bois, ni viande et à peine cent livres dans la caisse communale. Le saint évêque avait aussi, depuis le mois de juillet, songé à fléchir la colère du Très-Haut en prescrivant dès le 15 de ce mois des prières publiques et un jeûne général. Le 30 juillet parut son mandement, qui exhortait les Marseillais à recourir à la pénitence pour apaiser un Dieu justement irrité par leurs crimes et leurs mauvaises mœurs.

[2] Il était chanoine de la Major (la cathédrale de Marseille), ainsi que M. Guérin. Les PP. Lafare et Dupré étaient, dit-on, Oratoriens.

[3] « L'aspect de Marseille, dit *le Mémorial de l'hôtel de ville*, devient alors effrayant. De quelque côté qu'on jette les yeux, on voit les rues jonchées, des deux côtés, des cadavres qui s'entre-touchent et qui étant presque pourris sont hideux et effroyables... Tout le *Cours*, toutes les places, tout le port sont remplis de ces corps morts et entassés les uns sur les autres. Sous chaque arbre du *Cours* et des places publiques, sous l'auvent de chaque boutique, on voit entre tous ces cadavres un nombre prodigieux de pauvres malades, et même des familles entières étendues misérablement sur un peu de paille, ou sur de mauvais matelas. Les uns sont dans une langueur qui n'attend plus qu'une mort secourable; les autres, l'esprit troublé par l'ardeur du venin qui les consume et les dévore, implorent le secours des passants, tantôt par des plaintes touchantes, tantôt par des gémissements, des hurlements que la douleur ou la frénésie du mal leur fait pousser. Il s'exhale d'entre eux une puanteur insupportable, et la faim dévore ce que le fléau a épargné. Le cœur se fend de voir tant de pauvres et malheureuses mères qui ont à leur côté les cadavres de leurs petits enfants..... »

Pendant que l'évêque de Marseille se mêlait ainsi aux morts et aux mourants, sans prendre aucune précaution, les médecins ne s'aventuraient auprès des pestiférés qu'avec des préservatifs de toutes sortes : « Je porte, écrit l'un d'eux à ses amis, un sachet au creux de l'estomach où il y a toutes les racines et tous les électuaires en poudre : le camphre, le benjouin, la vipère, du sang humain en poudre, et par-dessus tout cela un crapaud desséché. Avec ces préservatifs, j'entre dans l'infirmerie, vêtu d'une robe de toile cirée, qui va jusqu'au talon, un bonnet de même, et une éponge trempée dans le vinaigre attachée sous le nez; ayant soin de ne pas respirer de la bouche et de ne pas avaler la salive. J'ai dans la bouche un morceau de racine d'angélique; un infirmier qui me précède tient d'une main un réchaud avec du feu, et de l'autre un pot plein de vinaigre. J'ai soin de mettre dans le réchaud des parfums que je porte à mon bras dans un sachet. Avant de tâter le pouls aux malades ou les bubons, je trempe la main dans le vinaigre et je la retrempe de nouveau quand je l'ai touché. Je me retire de l'infirmerie dans une maison voisine, où je quitte tout cet équipage. Je me lave les mains et le

Digitized by Google

et comme les portes des églises se trouvent jonchées de cadavres, Monseigneur a ordonné, le 24 dudit mois, que toutes les églises seraient fermées.

Septembre 1720.

Le mal augmente tous les jours. Monseigneur continue ses charités dans toutes les rues où Sa Grandeur passe. — M. Guérin a fait amener ses petits neveux et nièces dans une chambre de l'évêché. La femme qui en avait soin est tombée malade et est morte. — Le sieur Gilibert, tapissier, ayant fermé sa boutique, s'est retiré, lui, sa femme et sa petite fille, dans la maison de M. le sacristain; ils y sont morts tous trois.

11 septembre 1720.

M. Duplessis est tombé malade le matin, et le soir, à 11 heures, il était mort.

13 septembre 1720.

Louis Monclas, laquais de Monseigneur, malade depuis deux ou trois jours, est mort le soir.

13 septembre 1720.

Le Père Dupré s'est trouvé mal le soir même du jour.

14 septembre 1720.

Le samedi 14, Monseigneur est sorti le soir de l'évêché. A cause de la grande quantité de cadavres qui étaient autour de l'évêché et des morts et des malades de sa maison, Sa Grandeur est allé loger dans la maison de M. le premier Président [1], proche Saint-Ferréol, accompagné de M. Bougerel, du

visage avec du vinaigre, et je me parfume mes habits et ma robe avec de la sauge. »

L'auteur de *La Peste de 1720*, qui a trouvé cette curieuse lettre, décrit le costume d'un autre médecin en cours de visite. Il se compose d'une longue robe, d'un manteau, de bottines, de culottes et d'un chapeau, le tout en maroquin. Les mains sont couvertes de gants larges, aussi en maroquin, et tiennent le *bâton de Saint-Roch*, longue canne de huit à dix pieds, destinée à écarter les passants et les chiens. La figure est couverte d'un masque de maroquin, avec des yeux de cristal et un énorme nez de perroquet rempli de parfums et oint intérieurement de matières balsamiques.

En donnant ces détails, nous ne voulons pas rabaisser les services très-grands rendus par beaucoup de médecins durant les années 1720 et 1722, mais montrer seulement ce que l'esprit de foi et de charité ajoutait au dévouement de Mgr de Belsunce.

[1] Le Bret, qui était en même temps intendant de Marseille. Sa maison devait occuper à peu près la place où l'on a bâti la nouvelle préfecture. On ne craignit pas de reprocher à Mgr de Belsunce ce changement de domicile, tant les esprits étaient exaspérés par la violence du fléau. « Cependant, dit un historien de Marseille fort libéral, les abords de son palais étaient tellement encombrés de cadavres à demi pourris et rongés par les chiens, qu'il ne pouvait presque plus sortir sans escalader cette horrible barricade. »

Les Jansénistes, qui ne pouvaient pardonner à Mgr de Belsunce son opposition énergique à leurs détestables doctrines, dirent bien vite qu'il avait fui devant le fléau. Le charitable prélat se contenta d'écrire à l'arche-

Digitized by Google

P. Lafare, de M. Gède, de Vigne, chirurgien, et des gens de Monseigneur, savoir : M. Rabatu, M. Lachaud, Lafleur et Langlais.

15 septembre 1720.

M. Guérin s'est trouvé mal à l'évêché de la peste, et a été traité par M. Michel, médecin [1], et M. Fon, chirurgien. Il a été guéri après une longue maladie. Le soir 15 dudit mois de septembre, moi Goujon j'ai été à la maison où est Monseigneur [2]. — Joseph, le pourvoyeur, est mort.

17 septembre 1720.

Le P. Dupré est mort, ainsi qu'un autre Joseph, le porteur. — Monseigneur continue de sortir et de porter ses charités [3].

vêque d'Arles ces quelques mots, qui montrent sa fermeté d'âme au milieu de ce désastre : « Des malveillant sont fait courir le bruit, Monseigneur, que je m'étais enfermé, tantôt dans ma maison, tantôt au Parc (l'Avenal des galères). On s'est même avisé de me percher jusque sur le haut de Notre-Dame de la Garde... » (Cabinet du comte de Clapiers.)

[1] Ce Michel, qui exerçait son art à Montpellier, fut envoyé à Marseille, avec les médecins Verny et Chicoyneau, par le duc d'Orléans, régent du royaume. Ce prince, arraché un moment à ses plaisirs honteux par cette lointaine calamité, envoya aussi quelques secours en argent, auxquels le fameux financier Law joignit une centaine de mille francs, pris sur ses opérations financières, si désastreuses plus tard pour la France. Mais la mesure la plus heureuse que prit le Régent fut l'envoi à Marseille de M. de Langeron, chef d'escadre, avec des pleins pouvoirs. Cet officier général prit, avec une rare énergie et une grande habileté, de sages mesures, qui préservèrent Marseille d'une ruine totale.

[2] Il est probable que le sieur Goujon commença d'exercer à cette époque les fonctions de maître d'hôtel, remplies jusqu'alors par le sieur Duplessis, mort le 11 septembre.

[3] Ce n'étaient pas seulement des charités abondantes que le nouveau Charles Borromée répandait parmi ses ouailles; il leur donnait tous les secours de la religion, les administrait lui-même au moment de la mort quoiqu'on s'y fût d'abord opposé, et les soignait de ses propres mains comme le plus tendre des pères. Nous n'en citerons qu'un seul exemple : « Un jour Monseigneur de Belsunce, parcourait la ville, selon sa coutume, pour soulager les malades. Il entre, suivi d'un prêtre et d'un médecin, dans une maison occupée par de pauvres gens. Arrivé au quatrième étage, il trouve dans un galetas un vieillard atteint de la peste, couché sur un peu de paille, la face appliquée contre la muraille, et n'ayant pour toute provision qu'un peu de pain bis et une cruche pleine d'eau, que l'on avait laissés près de lui avant de l'abandonner. L'évêque s'approche, reconnaît que le pauvre homme respire encore, et le prend par le bras pour lui faire tourner la tête de son côté. Il éprouve une certaine résistance, renouvelle le mouvement sans plus de succès, et s'aperçoit alors que le malheureux a le visage collé contre le mur par l'effet des plaies dont il est couvert. Le pus avait formé adhérence entre la peau et le plâtre. A l'aide de lotions répétées, le charitable prélat parvient à détacher le visage du pauvre vieillard; il le ranime au moyen d'un cordial, le confesse, lui donne l'extrême-onction, et recommande d'une manière toute particulière au médecin de ne pas l'abandonner. Sa pieuse recommandation fut exécutée. Contre toute probabilité, le vieillard recouvra la santé, et vécut encore plusieurs années, pendant lesquelles il ne cessa de publier l'acte de charité dont il avait été l'objet. » (Martin, *Histoire de la dernière peste de Marseille.*)

Digitized by Google

25 septembre 1720.

Le P. Lafare s'étant trouvé mal, le soir, est allé, le matin 26, à l'évêché, et a été traité par les mêmes médecin et chirurgien.

27 septembre 1720.

Mlle Jacques s'étant trouvé mal depuis quelques jours, est morte aujourd'hui 27. — Dans le mois est mort aussi le sieur Pernel.

28 septembre 1720.

Monseigneur est allé le samedi dire la messe à Notre-Dame de la Garde [1], à la chapelle d'en bas, accompagné de M. l'abbé Bougerel et de sa maison.

30 septembre 1720.

M Bougerel s'est trouvé mal le soir du 29, et il s'est fait porter à l'évêché le 30. Il a été traité par les mêmes médecin et chirurgien. Le Turc qui sert M. Guérin s'est trouvé mal et est mort le lendemain. — Les rues sont si remplies de morts et de malades qu'à peine peut-on passer. Le nommé *Capelan,* le Turc [2] de la cuisine de Monseigneur, étant tombé malade, est mort.

3 octobre 1720.

M. l'abbé Bougerel est mort. — Le frère Maximin tombe malade de ladite maladie.

4 octobre 1720.

Les nommés Jean Roland et Jean Morand, les pourvoyeurs, sont tous deux morts; Monseigneur faisant toujours ses charités.

15 octobre 1720.

M. Vigne, le chirurgien, s'est trouvé mal et s'est retiré à sa maison.

19 octobre 1720.

Monseigneur est allé à pied à la Capelette [3] et à la bastide [4] de M. Brébion, suivi de sa maison. — M. Vigne est mort ledit jour, le soir.

[1] Le sanctuaire de N.-D. de la Garde, situé sur une haute colline qui touche Marseille, doit son origine à un solitaire nommé Pierre et qui était Oblat de l'abbaye de Saint-Victor. L'oratoire qu'il y construisit au XIIIe siècle est devenu, au XIXe, une splendide église de style byzantin, bien connue de tous les pèlerins de Rome et de l'Orient. La dévotion des Marseillais pour cette madone, qu'ils appellent la *Bonne Mère* n'a pas diminué de nos jours.

[2] On accordait souvent des Turcs des galères aux personnages de distinction pour le service de leurs hôtels et aux particuliers pour les employer dans les fabriques et les ateliers. Ils étaient recherchés à cause de la puissance de leurs muscles. On dit encore à Marseille : « Fort comme un Turc. » (Laforêt, *Etudes sur la marine des galères.*)

[3] Mgr de Belsunce ne se contentait pas de secourir en toutes manières les malheureux habitants de Marseille, il visitait successivement les paroisses de la banlieue.

[4] Ce mot *bastide* s'entend à Marseille des villas et maisons de campagne qui environnent en si grand nombre cette cité et forment comme une seconde ville autour de la première. On sait que Louis XIV ayant fait construire le fort de Saint-Nicolas, à l'entrée, pour contenir les Marseillais mécontents, dit : « J'aurai moi aussi ma bastide. »

Digitized by Google

21 octobre 1720.

Langlais s'est trouvé mal le soir; traité à l'évêché par les mêmes médecins Il est mort le 25, à deux heures après midi.

27 octobre 1720.

Monseigneur est allé à pied aux Chartreux [1], le dimanche, suivi des gens de sa maison, et toujours faisant distribuer ses charités.

1er novembre 1720.

Le vendredi, jour de la Toussaint, Monseigneur ayant fait imprimer le mandement [2] qu'il a fait le 31 du mois dernier, il a été affiché aux portes des églises ce matin, et ayant fait dresser un autel au bout du haut du Cours [3] pour y dire la messe. Cedit jour, Sa Grandeur étant encore logée dans la maison de M. l'Intendant, proche l'église de Saint-Ferréol, est parti de ladite maison, à dix heures, pieds et tête nus, un cierge à la main [4], accompagné des nouveaux chanoines et prêtres bénéficiers de Saint-Martin, ainsi que des chanoines des Accoules [5], qui se sont rendus à ladite maison pour accompagner Sa Grandeur jusqu'audit autel où étant arrivés Monseigneur a fait un long discours et exhortation à un grand nombre de peuple sur la maladie et la mortalité arrivées dans ce triste temps. Le discours a été si touchant, que tous ceux qui l'ont entendu n'ont pu retenir leurs larmes. Le discours fini, Monseigneur a fait une amende honorable à Dieu pour prier sa justice d'appaiser sa colère justement irritée contre nous et a ensuite célébré la sainte messe du jour audit autel; laquelle finie, Monseigneur accompagné du même clergé est revenu à ladite maison, ayant seulement ses souliers en pantoufles.

[1] La Chartreuse de Marseille, fille de celle de Villeneuve-lez-Avignon, était à une demi-lieue de Marseille; il en reste encore l'église, assez joli monument du XVIIIe siècle.

[2] Une sainte religieuse de la Visitation de Marseille, la sœur Anne-Magdeleine de Rémusat, que son zèle à propager la dévotion au Sacré Cœur a fait surnommer la seconde Marguerite-Marie, connut prophétiquement le terrible fléau qui menaçait Marseille. Elle en avertit Mgr de Belsunce, qui avait pour elle la plus haute estime, et ce fut à son instigation et pour obéir à une révélation céleste que l'héroïque prélat publia le 22 octobre (et non le 31 comme Goujon le dit par erreur) un mandement, qui annonçait aux Marseillais l'établissement de la fête du Sacré-Cœur de Jésus. Mgr de Belsunce ne voulant pas attendre l'époque encore reculée où devait se célébrer cette fête, résolut d'accomplir le jour de la Toussaint l'acte de solennelle expiation, qui devait sauver Marseille. — *Pièces historiques sur la peste de 1720*, t. I. Voir pour les relations pieuses et intimes de Mgr de Belsunce avec la sœur de Rémusat, la vie de cette saine Visitandine par Mgr Van der Berghe, ch. V et VI. — Bruxelles, Gomare, 1877.

[3] C'est en ce même lieu, principale promenade des Marseillais, qu'est aujourd'hui élevée la statue de l'immortel pontife.

[4] Le sieur Goujon oublie la corde que Mgr de Belsunce portait au cou, comme jadis saint Charles, dans la peste de Milan.

[5] Cette église jadis paroisse dépendante du Chapitre de Marseille, fut érigée en collégiale par le pape Paul III, le 12 avril 1536. — (*Calendrier spirituel de Marseille.*)

Digitized by Google

4 novembre 1720.

Le lundi, jour de saint Charles, Monseigneur a été au Quartier de Saint-Charles. L'église étant fermée, il n'a pas voulu la faire ouvrir, et après avoir fait sa prière à la porte, il est retourné à pied.

15 novembre 1720.

Monseigneur ayant dit la messe à la chapelle de la maison, a été l'après-midi à l'église des Accoules, et là il a tenu assemblée avec les chanoines de ladite église et ceux de Saint-Martin ; il a fait une courte exhortation et a fait la prière en présence du Saint Sacrement sur l'autel et l'a porté en procession sur la plate-forme, qui est dessus ladite église, et après les prières il a donné la bénédiction du Saint Sacrement aux quatre parties de la ville et du terroir. On est revenu ensuite processionellement à la même église des Accoules en chantant le *Pange lingua*. Sa Grandeur a donné la bénédiction du Saint Sacrement aux assistants, laquelle a fini la cérémonie.

18 novembre 1720.

Monseigneur est allé à Arenc [1] et au Canet jusqu'à la bastide où est M. Monier proche la Floride, toujours à pied; il est retourné le soir.

21 novembre 1720.

Monseigneur est allé, après midi, à la Capelette et à la bastide de M. Bréblon [2], et il est revenu le soir.

8 décembre 1720.

Le dimanche, Monseigneur est encore allé à pied à Notre-Dame de la Garde y dire la messe dans la chapelle d'en bas.

10 décembre 1720.

Monseigneur ayant fait remettre une charge de blé du Pape [3] au sieur

[1] Arenc (Arena) était une localité sur le bord de la mer, au nord de Marseille, et maintenant unie à la ville. M. de Belsunce visitait ainsi toute la banlieue.

[2] M. Bréblon était son imprimeur. Le charitable prélat rentrait en ville chaque soir, ne voulant pas abandonner, même durant une nuit, ses ouailles malheureuses.

[3] Le grand pape Clément XI, ému de pitié en apprenant la dure extrémité où se trouvaient les Marseillais, tourmentés par la peste et par la famine, leur envoya de Civita-Vecchia deux vaisseaux chargés de blé. Le bey de Tunis imita ce bel exemple. Leurs noms se trouvent unis sur le piedestal de la colonne que Marseille reconnaissante a élevée à la mémoire de ses bienfaiteurs. Malgré les angoisses de la faim et de la maladie, les Marseillais n'avaient pas entièrement perdu la pointe de gaieté qui se trouve dans leur

Digitized by Google

Eyraud, boulanger, pour faire du pain pour les pauvres, elle a rendu tout cuit trois cent vingt-deux livres de pain en deux cent cinquante-quatre pains que Monseigneur a fait porter à la bourgade et remettre à M. Cantin pour le distribuer aux pauvres.

31 décembre 1720.

Procession autour des remparts de la ville de Marseille, par dehors [1]. (Le mardi.)

Monseigneur ayant fait avertir tout le clergé régulier et séculier de se trouver à trois heures après midi dans l'église de Saint-Ferréol, les chanoines et autres en habits de chœur [2], Sa Grandeur s'y est rendue de mesme, a dit les

caractère. Voici deux pièces de vers composées dans la plus grande ardeur du fléau :

PRIÈRE A SAINT ROCH.

Accablés de malheurs, entourés de la peste,
Grand saint Roch, nous ne craignons rien,
Et rien ne nous sera funeste
Si vous estes nostre soutien.
Secourez ce peuple chrétien
Et venez apaiser la colère céleste.
Mais n'amenez pas votre chien,
Nous n'avons pas de pain de reste.

TISANE UNIVERSELLE CONTRE LA PESTE.

Prenez deux grains d'indifférence,
Autant de résolution,
Dont vous ferez infusion
Avec du suc de patience.
Point de procès, point de querelle,
D'ambition ni de faux zèle,
Demi livre de gayeté,
Deux onces de société
Avec deux dragmes d'exercice ;
Aucun excès, point d'avarice ;
Un bon grain de dévotion,
Point de nouvelle opinion (Jansénisme).
Vous mêlerez le tout ensemble
En l'infusant, si bon vous semble,
Avec deux doigts du meilleur vin,
Que vous prendrez chaque matin.
Vous verrez que cette pratique
Aux médecins fera la nique.

En 1835, à l'époque du grand choléra, cette recette poétique fut remise en vogue à Marseille (Laforêt, *la Peste de 1720*).

[1] Quoique depuis la consécration du diocèse de Marseille au Sacré Cœur, de Jésus, la mortalité eût notablement diminué, Mgr de Belsunce voulut faire encore un grand acte de foi et de pénitence, avec tout son peuple, pour obtenir la cessation entière du terrible fléau.

[2] Leur nombre était bien faible, douze à peine ; car beaucoup avaient péri victimes de leur dévouement pour les pestiférés. Les prêtres séculiers et les religieux de divers ordres avaient rivalisé de zèle avec l'admirable évêque de Marseille. Trente-trois capucins, vingt récollets, vingt observantins, plusieurs carmes et minimes, dix-huit jésuites tombèrent à ses côtés, et parmi eux

Digitized by Google

prières et litanies des saints, et après avoir fait une exhortation a donné la bénédiction avec le ciboire, le Saint Sacrement dedans, et on a commencé à sortir de ladite église en procession, le dais porté par quatre officiers, et on a passé la croix qui est devant la grande église neuve de Saint-Ferréol où Monseigneur a donné la bénédiction à la ville et au peuple qui s'y est trouvé; puis continuant jusqu'à la porte de Rome a donné encore la bénédiction, et sortant hors de la porte, où se sont trouvés plusieurs soldats avec leurs officiers, qui ont accompagné la procession, marchant teste nue et le fusil abaissé, sur les deux ailes, l'un après l'autre, et deux officiers à la teste, l'un à droite, l'autre à gauche, et sans battre la caisse à cause du chant du *Miserere* que les prêtres ont chanté tout le long du chemin qu'a fait la procession. Sortant de la porte de Rome, a pris à main gauche et monté le long des murs jusqu'à la première hauteur où s'estant arrêté et mis à genoux, Monseigneur a donné la bénédiction à la ville et terroir du côté de Mazargue et de Notre-Dame de la Garde; puis continuant jusqu'à la porte de Notre-Dame du Mont, où le sieur Pesser, curé de ladite église, avait fait dresser un reposoir, Monseigneur a donné la bénédiction à la ville et à tout le terroir de ce côté-là; puis continuant toujours le long des murs du même costé, estant à la jonction des deux chemins au-dessus de la porte des Capucins, Monseigneur a donné la bénédiction, et descendant à la porte de Noailles l'a aussi donnée et à la porte des Réformés [1], de même à la porte de Benard-du-Bois; et suivant toujours lesdits murs du même costé, la procession a passé dans le cimetière où est une très-grande quantité de morts de cette maladie contagieuse et dont la plupart des cadavres n'estaient qu'à demi couverts, et on y voyait la teste, les bras et jambes de divers morts [2]; et ayant traversé tous ces corps, Monsei-

le saint P. Milley, qui s'enferma dans les vieux quartiers, principal foyer de la contagion. (Voir *l'Eloge du P. Milley*, par P. Autran, 1868.)

On raconte même que lorsque Mgr de Belsunce, à l'apparition du fléau, fit appel à tous les prêtres de son diocèse, un chanoine dont la conduite n'était pas des plus régulières, se présenta avec ses collègues pour voler au secours des pestiférés. L'évêque surpris, mais charmé de le voir, le félicita de sa généreuse résolution en des termes qui marquaient un certain étonnement. « Que voulez-vous, répondit le chanoine, qui ne manquait pas d'esprit, j'aime mieux faire mon salut en gros qu'en détail. » Il tint parole, et mourut au service des malades de cette redoutable épidémie.

[1] Les augustins réformés, appelés aussi les *Petits Pères*.

[2] Le grand nombre des morts et des mourants fut la cause de ces enterrements imparfaits. Les corbeaux, c'est-à-dire les galériens chargés de ce service, lorsqu'on ne trouva plus de fossoyeurs, même au prix des plus grosses sommes, s'acquittaient de cette affreuse besogne bien malgré eux et sous la menace de la pendaison. Il fallut même, pour les déterminer, que l'héroïque Belsunce montât lui-même sur le premier des nombreux tombereaux destinés à l'enlèvement des cadavres et le conduisit aux fosses ouvertes aux environs de Marseille. « Ce fut la seule fois qu'il parcourut en voiture les rues de la cité durant la contagion, » dit Lemontey dans son *Histoire de la Régence*. Le brave chevalier Roze suivit ce noble exemple. Sur l'esplanade de la Tourrette, entre le fort Saint-Jean et la cathédrale, plus de deux mille cadavres pourrissaient depuis un mois sous les rayons d'un soleil de feu. « C'étaient, raconte le *Mémorial de l'hôtel de ville*, des monstres qui n'avaient plus forme humaine et dont tous les membres remuaient par le mouvement qu'y don-

Digitized by Google

gneur a donné la bénédiction au terroir de ces quartiers-là; puis arrivant à la porte d'Aix, a donné la bénédiction à la ville, et suivant toujours jusqu'à la rue de la bourgade, où étant vis-à-vis a donné la bénédiction à ladite bourgade; puis de là la procession a continué jusqu'à la porte de la Joliette et suivi le long de ladite rue vis-à-vis l'hôpital de la Charité, Monseigneur a donné la bénédiction du Saint Sacrement à tout ce costé-là, puis continuant toujours, la procession a passé dans la grande place des cimetières et continué jusque dans l'église de la mort, où estant arrivé, Sa Grandeur ayant posé le Saint Sacrement sur l'autel dressé dans le tambour de la porte de l'église, a fait une exhortation et ensuite a donné la bénédiction; puis descendant dans l'église, on a mis le saint Ciboire et le Saint Sacrement dans le tabernacle et tout le clergé s'estant retiré, Monseigneur est revenu à la maison de l'Intendant où Sa Grandeur loge depuis le 14 septembre dernier.

13 et 14 janvier 1721.

Monseigneur ayant établi la fête du saint nom de Jésus pour le 14 janvier, a esté le 13 à l'église de la Major faire l'office aux premières vêpres et à complies, matines et laudes. Le 14, il y a dit la grand'messe et donné la bénédiction du Saint Sacrement. Après avoir diné à l'office de l'évêché, il a été officier ainsi qu'à la procession du Saint Sacrement dans ladite église et a donné la bénédiction au peuple à la porte.

26 janvier 1721.

Monseigneur a été dire la messe à Saint-Laurent (le dimanche) et y a fait deux baptêmes et deux mariages.

Le terrible fléau s'éloignait au printemps, mais insensiblement, de la ville de Marseille. Cependant il eut une courte reprise au commencement de 1721, et les mesures de précautions ne furent pas levées entièrement. Le journal du sieur Goujon ne mentionne désormais, jus-

naient des millions de vers qui travaillaient à les détacher. Le chevalier s'aperçoit que deux anciens bastions sont voûtés; il les fait déblayer, obtient du sieur de Rancé, commandant des galères, cent nouveaux forçats; car les trois à quatre cents déjà employés avaient péri la plupart; les range en face des cadavres, et tous ayant un mouchoir trempé de vinaigre attaché sous le nez, il leur fait dans une demi-heure jeter ces corps décomposés et qui viennent à membres détachés dans les bastions que l'on recouvre ensuite de chaux et de terre » — Les consuls ou échevins avaient montré le même courage, le même dévouement dans leur tâche civique: « Estelle, s'aventurant pendant la nuit pour porter secours à ses concitoyens tombe sur un cadavre en putréfaction et se met en devoir d'en débarrasser la voie publique; Moustier, recevant sur la joue l'emplâtre empesté qu'un pestiféré jeté, par mégarde, d'une fenêtre, s'essuye avec une éponge imbibée de vinaigre et reprend résolûment sa marche vers l'hôtel de ville. Pour se fortifier dans l'accomplissement de ces actes héroïques, Mgr de Belsunce et les intrépides échevins avaient fait vœu, au nom de la ville, de donner deux mille livres, chaque année et à perpétuité, à la maison de Notre-Dame de Bon-Secours, établie pour servir de retraite aux pauvres orphelins de la peste. » (*Journal de Pichatty.*)

Digitized by Google

qu'au 20 juin 1721, que les visites du zélé prélat dans les différentes églises de Marseille et du terroir, *faisant toujours ses charités*; mais il ne s'y trouve rien qui soit relatif au sinistre fléau qui avait désolé cette grande cité. Nous ne mentionnerons, nous aussi, que les dates et les faits qui s'y rapportent et le récit de la seconde invasion de la peste en 1722.

20 juin 1721.

Le vendredi, fête du Sacré Cœur [1], Monseigneur a officié à matines, a dit la grand'messe et officié à vespres. Le soir, à cinq heures, on a fait la procession générale à laquelle tout le clergé régulier et séculier a assisté. Monseigneur a porté le Saint Sacrement, sortant de l'église de la Major par la place de Lenche, descendant la rue de Radeau. Au port les deux citadelles ont tiré leurs canons, ainsi que le fort de Notre-Dame de la Garde; la procession continuant est arrivée à un reposoir dressé devant la porte de la Loge [2], où trois de Messieurs les Consuls [3] se sont trouvés pour recevoir la bénédiction du Saint Sacrement. Après, la procession suivant le long du port jusqu'à un reposoir près les Augustins, Monseigneur a donné la bénédiction à tout le corps des galères [4]. A l'extrémité du port Sa Grandeur a encore donné la bénédiction aux officiers et soldats, qui s'y sont trouvés, et continuant la procession par la Cannebière jusqu'aux Cours, où les boîtes ont tiré, elle a suivi tout le milieu du Cours au haut duquel on avait dressé un autel. La procession a fait halte en ce lieu. Monseigneur ayant posé le Saint Sacrement a fait amende honorable et a donné la bénédiction à un grand concours de monde, qui s'y est trouvé ou qui suivait la procession. Elle a continué sur la place devant Saint-Martin, est descendue au Grand-Puits, est passée à la Grand-Rue jusqu'à un reposoir devant l'église des Accoules où Monseigneur a donné la bénédiction; et après, la procession a suivi la Grand-Rue, la Caisserie [5], la place de Lenche, devant le palais épiscopal, aux Treize-Cantons [6], et est arrivée devant la porte de l'église de la Major, où Sa Grandeur a donné la bénédiction du Saint-Sacrement qu'il a porté sur l'autel en dedans de l'église. Toutes les rues par où est passée la procession estoient tapissées comme au jour de la Fêtes-Dieu.

[1] Cette procession ne fut que le renouvellement de l'amende honorable prononcée le 1er novembre 1720, dans la plus grande intensité du fléau. Nous verrons plus tard celle qui a été appelée *le Vœu de la ville de Marseille au Sacré-Cœur*.

[2] C'était le nom populaire de l'hôtel de ville de Marseille.

[3] A la suite de sédition populaire qui eut lieu à Marseille en 1660, Louis XIV réforma le régime municipal de cette ville. Par son édit du 5 mars il supprima la dignité consulaire jadis exclusivement réservée à la noblesse et créa l'Echevinat auquel ne pouvaient être appelés que *des gens de loge tenant banque ou négociants, ou bourgeois et marchands*. (Laforêt, *la Peste de 1720*, pièce inédite, Bibl. du comte de Clapiers.)

[4] Les galères étaient au Parc, rangées le long de la rive du port, en face de l'hôtel de ville.

[5] La rue des fabricants de caisses.

[6] La rue des Treize-Coins.

Digitized by Google

26 juillet 1721.

Le samedi, Monseigneur a fait publier dans les églises son mandement par lequel il a ordonné à tous les prêtres séculiers et réguliers qui sont dans la ville et le terroir de dire la messe ledit jour en intention d'obtenir du Seigneur qu'il lui plaise de faire cesser dans la ville et le terroir, ainsi que dans tout le diocèse, la maladie qui accable ladite ville depuis si longtemps, et à tous les ecclésiastiques et religieux non prêtres et à toutes les religieuses qui sont dans cette ville de communier cedit jour aux mesmes intentions, et que ce soir le Très-Saint Sacrement étant exposé dans toutes les églises, tous religieux et toutes religieuses prosternés devant le Seigneur emploient l'espace d'environ un quart d'heure à prier Dieu pour appaiser sa colère, et avant de donner la bénédiction du Saint Sacrement, on chante lentement et dévotement le *Miserere*, le *Tantum ergo* et les oraisons énoncées dans ledit mandement, et ordonné aussi à tous les ecclésiastiques, religieux et religieuses de jeûner ledit jour au pain et à l'eau, ceux qui le pourront faire. Monseigneur a donné l'exemple.

20 août 1721.

Sa Grandeur a assisté à la grand'messe à la Major, après laquelle on a chanté le *Te Deum* pour l'ouverture des églises suivant le mandement de Sa Grandeur du douze de ce mois.

14 septembre 1721.

Monseigneur a dit la messe à la Major et a donné à dîner aux Consuls[1] et au Commandant. Le soir, suivant le mandement de Monseigneur, on a chanté le *Te Deum*; on a fait de grandes illuminations par toutes les fenêtres et des feux de joie devant les maisons. Aux galères, grande illumination; enfin grandes réjouissances et prières pour remercier Dieu d'avoir fait cesser la maladie contagieuse dans cette ville.

8 novembre 1721.

Par ordre de Monseigneur, toutes les confréries[2] de pénitents de cette ville ont eu à se rendre, de six à sept heures du matin, à l'église de la Major

[1] Malgré la transformation des consuls en échevins par Louis XIV, le peuple de Marseille continua à donner à ses premiers magistrats ce nom séculaire. De nos jours encore, quand un ouvrier ou un paysan a fait un bon repas, il exprime son contentement en disant : *Vui, ai dina coumo un Conse.* — « Aujourd'hui j'ai dîné comme un Consul. »

[2] La plupart de ces confréries de pénitents existent encore à Marseille et lorsque les radicaux ne s'opposent pas aux processions, on les voit passer dans les rues en longues files, couverts de leur cagoule blanche, bleue, noire, grise, avec le grand capuchon sur le visage qui n'a que deux trous pour les yeux. Les plus dévots de ces pénitents sont les *Carmelins*, qui ensevelissent les pauvres et surtout les *Bourras* qui assistent les suppliciés. les ensevelissent respectueusement et prient pour le repos de leurs âmes. Les membres des plus grandes familles de Marseille ne craignent pas de se mêler dans ces confréries aux plus humbles ouvriers, sans qu'on les connaisse; mais parfois ils sont trahis par la finesse de leurs mains ou par les bagues qu'ils portent aux doigts.

Digitized by Google

pour aller en procession à Notre-Dame de la Garde. Monseigneur et Messieurs les Consuls et autres, ont accompagné la procession avec une grande foule de peuple, où estant arrivés, Monseigneur a fait une ample exhortation et a dit que la procession estait pour prier Dieu de vouloir faire cesser la maladie contagieuse dont la ville d'Avignon est fortement frappée, et aussi pour rendre à Dieu des actions de grâce de la délivrance dans cette ville de Marseille du même mal. Monseigneur a dit la messe et donné la communion à plusieurs personnes, ainsi que la bénédiction du Saint Sacrement. La procession avec ceux qui y ont assisté est revenue à l'église de la Major.

Marseille, quoique châtiée si rudement par le bras d'un Dieu vengeur, oublia trop vite cette sévère leçon. La joie de la délivrance sembla avoir tourné toutes les têtes. On ne pensait qu'au plaisir, et l'ardeur du négoce se réveilla plus forte que jamais. Bientôt des désordres scandaleux affligèrent le cœur du saint évêque et des bons chrétiens de la ville. Le jansénisme, cette détestable hérésie, si courageusement combattue par Mgr de Belsunce, releva la tête; enfin un vol sacrilége vint attrister tous les fidèles. Tous ces désordres attirèrent une seconde fois la peste dans Marseille. Dès le mois de janvier 1722, le sieur Goujon écrit dans son journal ces mots significatifs : « Il a paru dans ce mois quelque apparence du mal contagieux. »

25 mars 1722.

Monseigneur ayant fait imprimer une amende honorable et un mandement ordonnant les réparations publiques et solennelles pour l'horrible sacrilége commis dans l'église des observantins de cette ville par le vol du saint Ciboire où estait le Saint Sacrement, ledit mandement a été publié et affiché aux portes des églises pour que toutes les communautés, prêtres et religieux de la ville, ayent à se rendre, le 25 mars, à trois heures de l'après-midi, à l'église de la Major pour faire une procession générale. Elle est partie de ladite église en chantant le *Miserere*. Monseigneur y a assisté pieds et tête nuds, tenant un gros flambeau allumé. La procession est passé au-delà de la loge, est montée par la rue de M. Ravel au petit Mazeau, et par la Grand-Rue à l'église des Observantins, où estant arrivée, Monseigneur est ainsi monté en chaire, a fait une touchante et longue exhortation, qu'il a terminée par l'amende honorable au Saint Sacrement de l'autel. Après Monseigneur descendu de chaire, s'est rendu au grand autel et a donné la bénédiction du Saint Sacrement. La procession continuant le *Miserere* s'est terminée à l'église de la Major.

11 avril 1722.

Monseigneur a porté la communion aux malades de l'église de Saint-Laurent; ensuite il a été processionnellement sur le bord de la mer et a prié le Seigneur pour qu'il détourne des filets des pêcheurs les dauphins qui leur fesaient de grands dégats.

Mai 1722.

L'on porte toujours les malades attaqués du mal contagieux à l'hôpital de la charité.

Digitized by Google

10 mai 1722.

On continue à remarquer, le dimanche, que le mal augmente; mais le bon ordre que M. de Pilles et MM. les échevins ont établi est si bien exécuté, que tout fait espérer que le mal n'aura pas de fâcheuses suites.

16 mai 1722.

Le mal contagieux continue. Il y a toujours quelques morts. La plus grande partie des habitants de la ville s'est retiré en bastide [1].

23 mai 1722.

Le samedi, Monseigneur a ordonné que les églises du terroir seraient fermées à cause du mal, pour éviter la communication, et que l'on dirait la messe en dehors, à la porte des églises.

26 mai 1722.

Après avoir entendu la messe à l'évêché, Monseigneur, à 7 heures du matin, est parti pour aller à la barrière [2], sur le chemin d'Aix, au rendez-vous de M. de Brancas. M. de Pilles et partie des échevins s'y sont trouvés.

28 mai 1722.

Le jeudi, Monseigneur a fait un mandement relativement à la procession de la Fête-Dieu et de celle du Sacré Cœur de Jésus, dans le mois de juin prochain, par lequel, du consentement de MM. les échevins, on ne tapissera pas les rues, les jours à de procession à cause de la contagion. — Des malades qu'on porte à la Charité, il en est mort toujours quelques-uns.

4 juin 1722.

Le jeudi, jour de la Fête-Dieu, les rues n'ont pas été tapissées, et défense aux habitants de la ville de sortir de leurs maisons ou des rues où la procession passe et de faire aucun reposoir que celui devant la Loge. La procession est partie de la Major à 8 h. du matin, après la messe de Monseigneur, avec le clergé séculier. Messieurs les Echevins y ont assisté, ainsi que la musique ordinaire. Sa Grandeur a porté le Saint Sacrement et donné la bénédiction à chaque rue qui se trouve sur le passage de la procession. Au reposoir de la Loge, Monseigneur ayant posé le Saint Sacrement, a fait une ample prière à

[1] La panique fut même plus grande qu'à la première invasion du fléau, parce qu'on avait appris à le connaître. Cependant les scènes d'horreur de la première peste ne se renouvelèrent point, et les dispositions prises, tant par le charitable prélat que par les magistrats, rendirent les effets de la maladie moins désastreux.

[2] Afin de pourvoir aux besoins de première nécessité de la ville, on avait établi hors de Marseille trois marchés protégés par des barrières, l'un au chemin d'Aubagne, l'autre à Septèmes, le troisième à l'Estaque. Toutes les provisions étaient payées par l'intermédiaire de certains agents, surveillés par les échevins, et l'argent, pour éviter toute communication, était remis dans un vase rempli de vinaigre. C'est à cette double barrière que se faisaient les communications officielles, et Mgr de Belsunce y vint conférer plusieurs fois avec Mgr de Brancas, archevêque d'Aix.

Digitized by Google

haute voix relativement à la maladie contagieuse. La procession a continué par le même tour qu'elle fait ordinairement jusqu'à la Major où Monseigneur a donné la bénédiction.

12 juin 1722.

Le vendredi, jour du Sacré Cœur, Monseigneur a dit la messe aux Grandes-Maries [1] de la Visitation, le Saint Sacrement exposé. Messieurs les Consuls y ont assisté et ont renouvellé le vœu au Sacré Cœur [2] et y ont fondé la confrérie. Après la messe, Monseigneur a donné la bénédiction du Saint-Sacrement. Après quoi il est allé entendre la grand'messe à la Major et a assisté aux vêpres et complies.

Le soir, à sept heures, il est allé à l'église des Accoules et a porté en procession le Saint Sacrement, assisté du clergé de cette paroisse, sur la terrasse, au-dessus de l'église où on avait préparé un reposoir bien garni de flambeaux. Ayant fait une instruction sur la maladie contagieuse et la rechute au péché, qui a attiré une seconde fois la colère du Seigneur sur cette ville, Monseigneur a prononcé l'amende honorable et renouvellé le vœu au Sacré Cœur de Jésus. Ensuite il a donné la bénédiction du Saint Sacrement au peuple, à la ville et au terroir. Après quoi on est descendu à l'église en procession, où étant arrivés, Monseigneur a de nouveau donné la bénédiction.

[1] Avant la Révolution, comme encore aujourd'hui, il y avait à Marseille deux monastères de visitandines; le plus ancien s'appelait et s'appelle encore les *Grandes-Maries*, et le second les *Petites-Maries*.

[2] Ce fut Mgr de Belsunce, qui eut l'initiative de ce *vœu de la ville de Marseille*, que le sieur Goujon confond avec la consécration du diocèse au Sacré Cœur. Voyant le fléau de la peste décimer une seconde fois ses ouailles, le saint évêque écrivit aux consuls : « Je ne veux rien vous proposer, Messieurs, qui puisse causer quelque dépense à la ville, malheureusement trop éprouvée. Dieu d'ailleurs ne demande pas nos présents, mais nos cœurs. Faites donc, au nom de la ville, un vœu capable de désarmer le bras vengeur, qui paraît se lever de nouveau contre nous. » Ceux-ci s'empressèrent d'accéder au pieux désir du prélat et firent la promesse suivante : « Nous, Échevins de la ville de Marseille, avons unanimement convenu que nous ferons un vœu ferme, stable, irrévocable, entre les mains de Mgr l'évêque, par lequel, en ladite qualité, nous engageons nous et nos successeurs, à perpétuité, d'aller toutes les années, au jour où il a fixé la fête du Sacré-Cœur de Jésus, entendre la sainte messe dans l'église du premier monastère de la Visitation, dite des Grandes-Maries, y communier et offrir en réparation des crimes commis en cette ville un cierge ou flambeau de cire blanche, du poids de quatre livres, orné de l'écusson de la ville, pour brûler ce jour-là devant le Saint Sacrement; d'assister le soir même à une procession générale d'actions de grâces que nous prierons et requerrons Mgr l'évêque de vouloir établir à perpétuité. » (*Pièces historiques sur la peste.*)

Ce vœu de la ville a toujours été accompli à Marseille, même dans les plus mauvais jours de la Terreur. L'évêque constitutionnel Benoît Roux lui-même, en 1793, voulut officier pontificalement et *sacrilégement* à la Major pour la fête du Sacré Cœur. Mais de pieux fidèles renouvelaient le vœu des échevins de 1722 dans les oratoires cachés aux persécuteurs. En 1848, on vit le maire de Marseille, quoique protestant, s'acquitter du vœu, et, de nos jours, la Chambre de commerce a su remplacer, en cette occasion, la municipalité devenue radicale.

Digitized by Google

24 juin 1722.

Le mercredi, jour de la Saint-Jean-Baptiste, Monseigneur est allé au village des Camoins pour l'état du quartier, à cause de la maladie contagieuse.

12 juillet 1722.

Monseigneur a été au Parc-des-Galères; il a donné la confirmation à des forçats, soldats et autres. Ayant été prendre le Saint Sacrement en procession à la chapelle de l'hôpital, il l'a porté sur un autel dressé exprès; il a dit la messe, donné la communion à diverses personnes. Il a donné la bénédiction du Saint Sacrement et l'a rapporté processionnellement à ladite chapelle.

21 juillet 1722.

Monseigneur a dit la messe à Saint-Victor [1] et a assisté à la grand'messe célébrée pontificalement par M. l'abbé de Saint-Victor [1]. Il y a eu grande musique.

1er août 1722.

Le samedi, Monseigneur est allé à la barrière de Septèmes voir M. de Brancas [3], qui doit partir pour Paris.

[1] Cette antique et puissante abbaye, fondée au ve siècle, par Jean Cassien, et qui avait compté parmi ses moines et ses abbés tant de saints personnages et même un pape, dans la personne du B. Urbain V, se trouvait alors bien déchue de son ancienne ferveur. Les religieux cherchaient à secouer le joug de la vie monastique et ils allaient bientôt obtenir le triste privilège de former une collégiale avec le titre fastueux de *Comtes de Saint-Victor*. Leur égoïsme durant la peste forma un très-fâcheux contraste avec le dévouement de Mgr de Belsunce et des échevins.

[2] Cet abbé commendataire était Mgr de Matignon, ancien évêque de Condom.

[3] Nous croyons être agréable à nos lecteurs en leur donnant quelques extraits d'une lettre que Mgr de Belsunce écrivit à ce prélat archevêque d'Aix (d'autres disent à l'archevêque d'Arles) et qui peignent au naturel les sentiments qui agitaient le cœur de l'héroïque pontife durant la première invasion du fléau : « Dieu, par sa miséricorde, dit Mgr de Belsunce, préserve votre ville du terrible fléau qui nous accable! Jamais plus affreuse situation que celle où je me trouve; j'ai besoin de vos prières, je vous les demande instamment, mon très-illustre Seigneur, avouant ingénument qu'il est des moments où le courage m'abandonne et que je me trouve dans la désolation. Depuis plus de quarante jours, je n'entends parler que de morts et de mourants. Jusqu'à présent tout le monde a été confessé, et le viatique porté à tous avec une exactitude qui a peu d'exemples, mais à présent je ne sais où donner de la tête! J'ai au moins quarante confesseurs morts et je me vois à la veille de mourir sans Sacrements. On s'oppose à ce que je les administre moi-même, sous prétexte que le désordre serait désormais sans remède, si je venais à être frappé..... Par le peu d'ordre qui se pratique, les morts gisent dans les rues; ils y pourrissent à demi, sans être enterrés. J'ai eu bien de la peine à en faire enlever plus de cent cinquante qui étaient autour de ma maison, à demi pourris et rongés par les chiens. Déjà l'infection s'étendait chez moi, de sorte que je me voyais forcé d'aller loger ailleurs. Le spectacle et l'odeur de ces cadavres dont les rues sont pleines ne pouvaient se soute-

Digitized by Google

30 août 1722.

Le dimanche, on a publié le mandement de Monseigneur, qui ordonne d'ouvrir les églises du terroir de Marseille, qui ont été fermées à cause de la contagion et de dire à présent les messes dans lesdites églises, de faire les processions, les sermons et donner la bénédiction du Saint Sacrement comme à l'ordinaire et qu'il en soit de même dans les églises de la ville.

27 septembre 1722.

Le dimanche, a été publié au prône le mandement de Monseigneur prescrivant un *Te Deum* lequel se doit chanter aujourd'hui en actions de grâces de ce que le Seigneur a délivré ceste ville et son terroir du mal contagieux...

2 octobre 1722.

Monseigneur, le vendredi, est revenu de la bastide de M. Roze. Le matin, Sa Grandeur a dit la messe aux Grandes-Maries pour commencer une neu-

nir ni l'un ni l'autre; j'ai été forcé de demander un corps de garde pour empêcher en partie qu'on apporte encore des cadavres dans les rues environnantes .... Dieu, qui me punit, a été sourd à mes prières et peu touché de mes larmes..... Que ceci est long et affreux, Monseigneur; il semble que la mortalité diminue un peu dans la ville; mais elle s'étend rigoureusement sur le sacerdoce; six jésuites, seize capucins, huit ou dix observantins, autant de récollets et de prêtres séculiers sont déjà morts. La misère est extrême. Enfin, sans un secours particulier de Dieu, je crains de ne pouvoir résister à mes peines et à mon extrême douleur..... »

Le Citoyen, excellent petit journal de Marseille, qui n'a de démocratique que le nom, nous fournit cette seconde lettre, adressée à l'Évêque de Toulon :

« Ce n'est pas pour moi, Monseigneur, une médiocre consolation, dans toutes les horreurs qui m'environnent, de voir que vous avez la charité de prendre part à mes peines. Je vous en fais mon sincère remerciement. Je suis encore, par la grâce de Dieu, debout au milieu des morts et des mourants. Tout a été abattu à mes côtés, et, de tous les ministres du Seigneur qui m'ont accompagné, il ne reste plus que mon seul aumônier.

« L'abbé Bougerel a été enlevé en quatre jours. De ma maison, devenue un hôpital de pestiférés, il en est sorti onze morts, et j'y ai encore cinq malades, mais hors de danger.

« Le Père de la Fare, malgré son grand âge, est échappé, afin qu'au moins un Père de *Sainte-Croix* pût survivre aux autres. M. Guérin a eu le même bonheur. Dieu vous délivre, Monseigneur, de semblable fléau! Il y a trois mois que la peste est à Marseille, et cela ne finit pas. Hélas! que n'ai-je pas vu et que n'ai-je pas eu à souffrir pendant ce temps-là? J'ai vu et senti, pendant huit jours, deux cents morts, pourrissant autour de ma maison et sous mes fenêtres. J'ai été obligé de marcher dans les rues, toutes sans exception, bordées des deux côtés de cadavres à demi-pourris et rongés par les chiens, et le milieu plein de hardes de pestiférés et d'ordures, à ne savoir où mettre le pied.

« Une éponge trempée dans le vinaigre sous le nez, une soutane retroussée sous le bras et bien haut, il me fallait traverser des cadavres infects pour démêler parmi eux, confesser et consoler les moribonds jetés hors de leurs maisons et placés parmi les morts sur des matelas. Les monceaux de chiens et de chats tués et pourrissant, augmentaient l'horreur du spectacle et l'in-

Digitized by Google

vaine au Sacré Cœur de Jésus, en actions de grâces de la délivrance du mal contagieux dans cette ville et son terroir.

Le sieur Goujon, en terminant son *Journal*, ajoute, à la date du 27 décembre 1722 : « J'ai donné à Monseigneur cent vingt louis d'or de quarante-cinq pièces, ce qui fait cinq mille quatre cents livres, pour son voyage de Paris. Il est parti dans sa chaise de poste, et deux autres chaises de poste pour les personnes qui l'accompagnaient. » A son arrivée dans la capitale, Mgr de Belsunce reçut du Régent et de la cour l'accueil le plus flatteur. Le prince offrit à l'évêque de Marseille l'évêché de Laon (duché-pairie), et l'y fit nommer, en 1723, par le jeune roi Louis XV; mais le charitable prélat refusa cet honneur, pour ne pas abandonner le diocèse auquel il avait dévoué sa vie et ses biens. Le parlement de Paris, touché de ce noble refus, décida que l'évêque de Marseille jouirait désormais du privilége de porter en première instance à la Grand'Chambre toutes les causes qui regarderaient les bénéfices de son diocèse. Le Souverain Pontife le décora, par une grâce insigne, du sacré Pallium, réservé, à fort peu d'exceptions près, aux seuls métropolitains. Pope en Angleterre, Voltaire, Millevoye en France et beaucoup d'autres poëtes chantèrent ses louanges. La chaire chrétienne fit retentir au loin ses éloges. Enfin la peinture et la sculpture rivalisèrent pour reproduire les traits du héros chrétien, du saint pontife qui, jusqu'en l'année 1755, époque de sa mort, se consacra exclusivement au soin du troupeau sauvé par son

supportable puanteur. Ah ! Monseigneur, que de moments d'amertume et de désolation n'a-t-on pas à souffrir, et qu'il est fâcheux de se trouver dans une situation pareille ! Aujourd'hui, quoique le mal soit grand encore, nous respirons : il y a de la diminution, et il commence à y avoir de l'ordre depuis que M. de Langeron commande.

« Je vais partout sans trouver de morts dans les rues, et depuis plusieurs jours, je n'ai confessé aucun pestiféré. Il y a bien de la puanteur et des légions de pauvres, mais ce n'est rien à côté du passé. Je ne sais, Monseigneur, ce qu'on m'a fait faire à Notre-Dame-de-la-Garde ; mais je n'y ai fait autre chose que d'y aller dire la messe, en priant la Sainte Vierge à chaque station, et confessant en allant et venant de pauvres pestiférés que je trouvais.

« Je suis quasi sans confesseur. Les personnes accusées de morale relâchée, sans obligation aucune, ont fait des prodiges de zèle et de charité, et ont donné leur vie pour leurs frères. Tous les jésuites sont morts, à la réserve de trois ou quatre. Il en est venu de bien loin se livrer volontairement à la mort. Nos rigoristes trouvent cette morale abominable (les oratoriens jansénistes). Trente-trois capucins sont morts.

« Il y a encore une douzaine de malades, et cela n'empêche pas qu'il ne m'en vienne souvent de nouveaux, dont le sort est envié par tous les autres qui demandent à servir. Il y a eu vingt recollets et autant d'observantins morts au service des malades, plusieurs carmes déchaussés, minimes et quelques grands carmes. Je ne parlerai pas de mes chers ecclésiastiques qui se sont sacrifiés ; je me regarde commme un général qui a perdu l'élite de ses troupes et qui est abandonné du reste. »

Digitized by Google

zèle. Aujourd'hui, la promenade la plus populaire de Marseille, qui coupe à angle droit la fameuse Cannebière, a reçu le nom de *Cours Belsunce*. Sa statue s'élève à l'une des extrémités, à l'endroit même où, comme un autre Charles Borromée, il s'offrit en victime au Seigneur, pour expier les péchés de son peuple, et plusieurs rues de la cité phocéenne ont reçu les noms des généreux magistrats et fonctionnaires qui partagèrent son admirable dévouement durant les deux terribles invasions de la peste de 1720 et de 1722 [1].

D. Théophile Bérengier, O. S. B.

Abbaye de Sainte-Magdeleine de Marseille.

III

SAINT GRÉGOIRE DE TOURS

ET LES ÉTUDES CLASSIQUES AU VIe SIÈCLE.

L'opinion est généralement faite sur la culture intellectuelle de saint Grégoire de Tours et sur la nature de l'éducation littéraire qu'il reçut. Je ne saurais mieux faire, pour en donner une idée, que de reproduire ici ce que dit un écrivain compétent, M. G. Monod, dans ses excellentes *Études critiques sur les sources de l'Histoire mérovingienne* [2].

« L'éducation de Grégoire avait été de bonne heure tournée vers les choses religieuses, où son goût le portait de préférence aux lettres profanes. Son oncle Gallus, qui l'aimait tendrement [3], avait lui-même aban-

[1] Cet article était écrit lorsque se sont produites à Marseille, autour de la statue de l'admirable pontife, les scènes scandaleuses qui ont attristé les catholiques et indigné les honnêtes gens de tous les partis. Une tourbe immonde, composée de gens sans aveu, et étrangers la plupart à Marseille, a dépouillé ce monument des couronnes que la reconnaissance des Marseillais, fidèles à leurs traditions, y avait déposées le jour même anniversaire de la grande expiation publique de monseigneur de Belsunce. Mais cette basse injure, adressée au héros chrétien par des émeutiers salariés, et qui, peu de jours auparavant, voulaient aussi, à Paris, souiller la statue de Jeanne d'Arc, ne fera que rendre plus brillante, dans l'histoire, l'auréole dont elle a entouré ces deux noms glorieux.

[2] Pages 109 et 111.

[3] *V. PP.*, I, 2.

Digitized by Google

donné le siècle pour l'Église, et il avait dû le détourner de l'étude de l'antiquité païenne. Avitus, le successeur de Gallus sur le siége épiscopal d'Arvernie, paraît avoir été son principal maître. Nous le voyons souvent auprès de lui [1], et il lui donne le titre de père [2].

« C'est l'influence d'Avitus qui, plus que toute autre, semble avoir poussé Grégoire vers l'étude exclusive de la littérature ecclésiastique [3]; aussi est-il resté à demi instruit [4].....

« On aurait tort d'ailleurs de prendre au pied de la lettre ce que Grégoire dit de son ignorance. Il était instruit pour un homme de son temps, et Fortunat a pu dire de lui *florens in studiis*. Malgré sa modestie, et tout en protestant qu'il ne connaît rien et ne veut rien connaître en dehors des choses de Dieu, il fait tout un étalage d'érudition virgilienne, après avoir rappelé que saint Jérôme fut durement châtié pour avoir trop souvent fait sa lecture des arguties de Cicéron et des faussetés de Virgile [5]. Il cite Virgile à trois reprises dans son histoire [6]; il le fait même citer par Clotilde dans l'étrange discours qu'elle tient à Clovis pour le convertir [7], et dans lequel Grégoire a voulu, au mépris des vraisemblances historiques, faire montre de sa science mythologique, qui sait ? utiliser peut-être un discours ou un écrit polémique contre les païens. Nous avons vu tout à l'heure qu'il connaissait Cicéron, au moins de nom. Il parle de Pline et d'Aulu-Gelle comme s'il les avait lus [8]. Il cite un mot de Salluste [9]. Il avait connaissance du code Théodosien [10]. »

Mais comment le pieux écrivain avait-il acquis les notions qu'il possédait sur l'antiquité classique ? Est-ce par les études laborieuses de l'enfance, ou simplement par les lectures de l'âge mûr ? En d'autres termes, connaissait-il ses anciens pour les avoir feuilletés et appris par cœur pendant ses premières années, ou bien est-ce un goût naturel qui le porta plus tard à lire les principaux d'entre eux ? La question, on le voit, ne laisse pas que d'être intéressante, et la réponse que nous y ferons pourra jeter quelque lumière sur l'état des études au VIe siècle de notre ère.

Disons-le tout d'abord, il semble que M. Monod se soit exprimé d'une

[1] *Mir. Mart.*, III, 60 ; *Glor. Conf.*, 41 ; *Viit PP.*, XI, 3.
[2] *Vit. PP.*, præfat.
[3] *Ib.*
[4] *Hist. Franc.*, prol.
[5] *Glor. Mart.*, præf.
[6] *Hist. Fr.*, II, 29; IV, 30, 37.
[7] *Ib.*, II, 29.
[8] *Vit. PP.*, prol.
[9] *Hist. Franc.*, IV, 13.
[10] *Ib.*, IV, 47.

Digitized by Google

manière un peu trop absolue en supposant que Gallus et Avitus, les deux maîtres de notre saint, le *détournèrent de l'étude de l'antiquité païenne*, et le poussèrent *vers l'étude exclusive de la littérature ecclésiastique*. C'est chez eux, au contraire, qu'il doit s'être familiarisé quelque peu avec les lettres anciennes. Si on sait un écrivain par cœur, si on cite souvent certains de ses passages, si on emploie d'une manière fréquente et presque instinctive ses tournures et ses expressions, cela prouve qu'on l'a étudié de près, qu'on en a été nourri, qu'on le maniait sur les bancs de l'école. Or saint Grégoire de Tours connaît précisément son Virgile de cette manière, et, malgré la barbarie générale de son langage, on dirait qu'il a appris son latin en grande partie chez l'harmonieux poëte. Si cette assertion paraît un peu invraisemblable au premier abord, c'est qu'on ne connaissait pas exactement, jusqu'ici, les rapports qui existent entre l'auteur de l'*Énéide* et l'historien des Francs.

Ce n'est pas trois fois, comme le dit M. Monod, que Grégoire de Tours cite Virgile; c'est, si je puis ainsi parler, une multitude de fois. Il n'y a pas un de ses livres qui ne contienne des emprunts faits au prince des poëtes latins. J'en ai trouvé dans l'*Historia Francorum*, dans le *Gloria Confessorum*, dans le *Miracula Martini* et le *Miracula Juliani*, dans le *Vita Patrum*, dans le *Gloria Martyrum*. Ce sont tantôt de vraies citations, tantôt de simples réminiscences, comme le lecteur pourra s'en convaincre par le tableau suivant, où il verra les passages virgiliens cités ou imités par notre auteur.

VIRGILE.	GRÉGOIRE DE TOURS.
Æn. I, 36 :	*Hist. Franc.* II, 27 :
... Juno, æternum servans sub pectore vulnus.	*(Clovis après l'affaire du vase de Soissons.)* Abditum servans sub pectore vulnus.
Æn. I, 46 :	*Hist. Franc.* II, 29 :
. . . . . Jovisque Et soror et conjux.	Ut ipsa ait (Juno) : Jovisque soror et conjux.
Æn. I, 82 :	*Glor. Conf.* 18 :
. . . . . Venti, velut agmine facto, Quà data porta, ruunt, et terras turbine perflant.	*Saint Euphronius ne peut se mettre en route parce qu'il fait mauvais*, atque venti cuncta turbine perflant.
Æn. I, 87 et 90 :	*Glor. Mart.* I, 84 :
Insequitur clamorque virûm stridorque ru- [dentum. . . . . Intonuere poli, et crebris micat ignibus æther.	*(Une tempête éclate.)* Nec mora, flante noto, insequitur clamor virum strepitusque mulierum..... Oritur magna tempestas, cœpitque crebis ignibus micare cœlum. *Et, comme Enée dans l'Énéide on voit le saint élever au ciel* duplices palmas.
Æn. I. 92 :	*Mir. Mart.* I, 9 :
Extemplo Æneæ solvuntur frigore membra ; Ingemit, et, duplices tendens ad sidera palmas.	Tunc resolutis timore membris prosternitur senior in oratione cum lacrymis, et geminas tendens palmas ad astra.....

Digitized by Google

Æn. I, 100, 118 :

. . . Ubi tot Simois correpta sub undis
Scuta virûm galeasque et fortia corpora volvit.
. . . . . .
Apparent rari nantes in gurgite vasto.

Hist. Franc. IV, 30 :

Fecitque Rhodanus tunc quod fecisse quondam Simois legitur de Trojanis :
. . . . . Correpta sub undis
Scuta virûm galeasque et fortia corpora volvit.
Apparent rari nantes in gurgite vasto.

Æn. I, 103 :

Talia jactanti stridens Aquilone procella.

Hist. Franc. I, 42 :

Talia cum magno fletu jactanti.

Æn. I, 106 :

Hi summo in fluctu pendent; his unda dehiscens
Terram inter fluctus aperit . . . . .

Mir. Mart. I, 9 :

Tollitur caput primum in fluctus, secundum declinatur inter undarum hiatus. Hi in scenâ montis aquosi dependent, hi apertis undis in ima dehiscunt.

Æn. I, 148 :

Ac veluti magno in populo quum sæpe coorta [est
Seditio, sævitque animis ignobile vulgus,
Jamque faces et saxa volant; furor arma [ministrat.

Vit. Patr. VIII, 7 :

Seditio etenim in quodam loco coorta cum vulgo sæviente volantibus saxis ac facibus furor arma non mediocriter ministraret.....

Æn. I, 203 :

. . Forsan et hæc olim meminisse juvabit.

Mir. Mart. I, 40 :

Dicente poeta : Forsan et hæc olim meminisse juvabit.

Æn. I, 371 :

Suspirans, imoque trahens a pectore vocem.

Hist. Franc. V, 36 :

Alta trahens suspiria.

Æn. II, 8 :

. . . . . Quis talia fando
Temperet a lacrymis ?

Glor. Conf. 106 ;

Cum a lacrymis temperare non valeremus.
....nullus posset a lacrymis temperare....

Æn. II. 268 :

Tempus erat quo prima quies mortalibus ægris
Incipit, et dono Divûm gratissima serpit.

Glor. Mart. I, 106 :

Cum prima quies nocturno tempore data fuisset.

Æn. II, 265 :

Invadunt urbem somno vinoque sepultam.

Hist. Franc. V, 21 :

Vina libant.... somno vinoque sepulti.

Æn. III, 56 :

. . . Quid non mortalia pectore cogis
Auri sacra fames ?

Mir. Mart. I, 31 :

Ad quid non mortalia pectora cogit exsecranda cupiditas ?

Mir. Julian. 18 :

O scelerata cupiditas, quid agis ?

Glor. Mart. I, 106 ;

O ter quaterque exsecranda cupiditas !

Hist. Franc. IV, 47 :

Sed quid non mortalia pectora cogis auri sacra fames ?

Ib. VI, 36 :

Sicut cogit auri sacra fames.

Ib. VIII, 22 ;

Sed quid pectora humana non cogat auri sacra fames ?

Æn. II, 774 (IV, 280; XII, 865) :

. . . . . Vox faucibus hæsit.

Glor. Mart. I. 53 ;

Hæsit vox in faucibus.

Digitized by Google

Æn. IV. 30 : Sic effata, sinum lacrymis implevit obortis.	*Glor. Conf.* 18 : Hæc effata genas lacrymis rigabat obortis. *Mir. Mart.* IV, 39 : Hæc effata genas lacrymis rigabat ubertim.
Æn. V, 553 et 575 (VI, 308) : Impositique rogis juvenes ante ora parentum.	*Hist. Franc.* III, 13 : *Les captifs du roi Thierry sont maltraités* ante ora parentum.
Æn. VIII, 322 : (Saturnus). . . . , Latiumque vocari Maluit, his quoniam latuisset tutus in oris.	*Hist. Franc.* III, 23 : *Givaldus, ayant commis un meurtre,* Latium petiit ibique et latuit.

Je n'ai pas compris dans cette liste un grand nombre de tournures poétiques qui reviennent fréquemment sous la plume de notre chroniqueur, et dont la plupart ont une origine manifestement virgilienne. Ainsi : *flante noto* (Glor. Mart., I, 84); *nec mora* (Glor. Mart., I, 84, 96, 104 ; Hist. Franc., VII, 35 ; VIII, 5, etc., etc.); *dedit membra sopori* (Glor. Conf., 84); *sub alto noctis silentio, dedissent membra quieti* (Glor. Mart., I, 89); *marinorum moles fluctuum sulcare tonsis* (Vit. Patr., VIII, 6); *dicto citius* (Ibid., XVI, 2; Hist. Franc., V, 2) ; *hæc effatus* (Vit. Patr., II, xx, 2 ; Hist. Franc., VIII, 31) ; *oscula libat* (Mir. Mart. III, 16 ; Vit. Patr. I); *terga dedit* (Hist. Franc., II, 32); *accincti arma* (Ib., V, 21); *haustoque mero* (Ibid., VI, 5); *occumbere leto* (Ibid., VI, 36); *cornipes*, pour le cheval, etc., etc., etc.

Il est une de ces expressions virgiliennes dont saint Grégoire de Tours semble s'être servi de prédilection : c'est le mot de *fundere*, employé avec un autre, signifiant paroles, propos, discours. On lit dans l'Enéide, III, 344 : *Talia fundebat lacrymans*, et VI, 55 : *Fuditque preces rex pectore ab imo*. Grégoire de Tours ne dit presque jamais autrement que *orationem fundere* dans le sens de prier, et l'on trouve cette expression pour ainsi dire à chacune de ses pages. Bien plus, et toujours par réminiscence classique, il y associe souvent le mot *lacrymæ*, et c'est ainsi qu'on lit chez lui : *fundere orationem* (ou *preces*) *cum lacrymis* (Mir. Julian. 44 ; Mir. Mart., IV, 30 ; Vit. Patr., II ; Hist. Franc., VI, 32 et VIII, 12, et *passim*).

Le mot a fait fortune. De Grégoire de Tours, il a passé aux hagiographes du moyen âge, qui, comme je le montrerai un jour, se sont fréquemment servis de lui comme d'un modèle littéraire, et c'est ainsi, par exemple, qu'une vieille biographie de saint Lambert de Liége, du commencement du VIIIe siècle, nous montre ce saint en prière, *orationem fundens cum lacrymis* [1]. Est-ce dans l'un de ces écrivains, ou dans Gré-

[1] Dans Mabill., *Act. SS. Ordin. S. Bened.* III, p. 66 (Edit. de Venise). Je dois cependant ajouter que cette expression se trouve déjà dans plusieurs écrits chrétiens antérieurs à Grégoire; ainsi dans les actes de saint Pionius: *Talia cum lacrymis verba profudit*, et dans ceux de sainte Félicité: *Ad Dominum orationem fuderunt.* (Ruinart, p. 130 et 93.)

Digitized by Google

goire de Tours lui-même, que Bossuet l'a trouvé, comme une perle dans un fumier, pour l'introduire dans son majestueux langage, où deux siècles l'ont admiré : *Elle répandait des larmes avec des prières*. Je ne sais, mais il n'est pas sans intérêt, me semble-t-il, de suivre, à travers des siècles de barbarie, les vicissitudes d'une expression qui va de Virgile à Bossuet, en se transfigurant pour ainsi dire dans des bouches chrétiennes.

Je pourrais citer d'autres exemples, non moins curieux, de cette espèce de survivance littéraire; mais j'ai hâte de revenir à mon sujet. La liste que j'ai dressée, et qui est loin d'être complète, prouve d'une manière suffisante ce que je disais plus haut sur les obligations que Grégoire de Tours avait à Virgile ; néanmoins, il faut se garder d'en conclure que notre auteur possédait parfaitement tout son Virgile. Il est assez remarquable que, parmi toutes les citations virgiliennes relevées par moi dans ses divers écrits, il ne s'en trouve pas même une des Églogues ou des Géorgiques, ce qui ferait croire que l'Énéide seule avait fait l'objet de ses lectures assidues. Bien plus, s'il faut s'en rapporter aux mêmes citations, l'on dirait que certaines parties de l'Énéide lui ont été plus familières que d'autres. Le livre Ier est cité onze fois au moins, c'est-à-dire presque aussi souvent que tous les autres ensemble, et, ce qui rend cette circonstance plus frappante, c'est que toutes ces citations, moins deux, se rapportent à l'épisode si célèbre de la tempête. Serait-il permis de conclure de là que Grégoire avait appris cet épisode par cœur dans sa jeunesse, comme aujourd'hui encore, dans nos classes, on confie à la mémoire des élèves les passages les plus admirés des grands écrivains? Est-ce que Gallus ou Avitus, malgré leur peu de goût pour les lettres antiques, lui auraient donné à étudier dans le poëte latin les épisodes principaux, en même temps que certaines de ses sentences devenues presque proverbiales, et qui devaient retentir aussi souvent, dans les écoles d'alors, que tels vers de Racine et de Boileau dans nos écoles de grammaire ? On le croirait du moins en le voyant reproduire jusqu'à six fois la célèbre exclamation : *quid non mortalia pectora cogis*, etc. Existait-il peut-être, dès cette époque, une chrestomathie où notre auteur a pu apprendre par cœur et s'assimiler pour ainsi dire des passages complets de son poëte, tandis que le reste de l'Enéide n'était l'objet que d'une lecture fugitive ? Quoi qu'il en soit, un fait, me semble-t-il, peut être affirmé sans hésitation : c'est que Grégoire devait aux études du premier âge ce qu'il connaissait de Virgile et des autres anciens.

Au demeurant, la connaissance qu'il avait de ces derniers se réduisait à peu de chose, s'il en faut juger par la manière dont il en parle. Je ne pense pas qu'il ait lu Pline, encore moins Aulu-Gelle, dont il a l'air de faire un philosophe; je croirais plutôt qu'il ne les connaît que de nom, ou encore par quelques notices biographiques et littéraires

Digitized by Google

qu'on lui aura fournies dans le cours de ses études. Je ne trouve guère qu'un écrivain latin, après Virgile, qu'il ait lu certainement, du moins en partie : c'est Salluste. Il le cite textuellement en deux endroits de son ouvrage des Francs.

Lib. IV, op. XIII :

« Sed nos hæc narrantes Sallustii sententiam, quam in detractores historiographorum protulit, memoramus; ait enim : *arduum videtur res gestas scribere; primum quod facta dictis exæquanda sunt; deinde quia plerique delicta quæ reprehenderis, malevolentiâ et invidiâ dicta putant.* »

Lib. VII, cap. I :

« Ego vero hæc scribens, vereor ne alicui legenti sit incredibile, juxta id quod Sallustius historiam scribens ait, ubi de virtute atque gloriâ bonorum memor est : *quæ sibi quisque facilia factu putet, æquo animo accipit ; supra ea, veluti ficta pro falsis ducit.* »

Outre ces deux passages, il y en a un troisième qui me semble contenir d'évidentes réminiscences du même auteur ; il se trouve dans le prologue de la vie de saint Quintianus (*Vit. Patr.*, c. IV) : *Omnis qui se terrenæ materiæ corpus ferre cognoscit cogitare, debet....* et le reste, principalement : *ergo non nos more pecorum carnis sectatio ad terrena submergat ac deprimat, sed potius*, etc., etc.

Tout ce long passage n'est autre chose qu'une paraphrase ou plutôt un remaniement chrétien du célèbre prologue du *Catilina*. Ici encore, je ferai remarquer que les deux autres passages de Salluste cités par notre auteur sont empruntés au même prologue , et qu'on est de nouveau conduit à se demander si ce morceau, devenu classique, ne se trouvait pas dans une chrestomathie que Grégoire aurait eue entre les mains pendant l'adolescence. C'est cette conjecture qui me paraît la plus vraisemblable, et la mieux justifiée par l'ensemble des faits que ce petit travail a mis en lumière. Supposez l'existence d'un recueil de ce genre, contenant les extraits les plus remarquables, non-seulement de Virgile et de Salluste, mais encore de Cicéron, de César et des principaux classiques ; tout s'explique alors de la manière la plus simple et la plus satisfaisante. Le jeune élève de Gallus et d'Avitus aura étudié une bonne partie de ces extraits ; il aura appris par cœur les passages les plus saillants, comme l'étaient à coup sûr la description de la tempête dans l'Enéide, et les considérations philosophiques qui ouvrent le *Catilina ;* les tournures de phrase, les idées, les limages que lui fournissaient ces excellents modèles seront restées gravées dans sa mémoire, et se seront présentées à chaque instant sous sa plume pendant qu'il écrivait ses propres ouvrages. Peut-être retrouverait-on encore dans son langage, en y regardant de près, les traces d'autres influences littéraires, sans compter celles de l'Ecriture et des Pères de l'Église ; mais c'est une recherche que j'abandonne aux latinistes, bien

Digitized by Google

assuré d'ailleurs qu'elle fournirait les renseignements les plus instructifs sur la culture des lettres antiques au VIe siècle.

GODEFROID KURTH.

IV

THOMAS A BECKET, M. FROUDE ET M. FREEMAN

J'ai déjà plusieurs fois remarqué, dans les pages de la *Revue*, combien les périodiques anglais sont nuls au point de vue historique: point d'articles originaux; rien que des comptes rendus d'ouvrages ou de légères esquisses faites pour amuser le lecteur, sous le prétexte de lui retracer la biographie de certains personnages bien connus. La *Contemporary Review* n'est pas une exception à cette règle, mais j'ai jugé à propos d'appeler l'attention de mes lecteurs sur les livraisons de ce *Magazine* pour les mois de mars et d'avril, parce qu'il s'agit de Thomas à Becket, de M. Froude et de M. Freeman. Le fameux auteur de l'*Histoire d'Angleterre*, l'apologiste de Henri VIII et le calomniateur de Marie Stuart, avait jugé à propos, l'année dernière, de publier dans une autre revue, le *Nineteenth century* (livraison de juillet), une étude sur l'archevêque de Cantorbéry, étude qui dépasse en erreurs, en balourdises tout ce que l'on peut s'imaginer; l'ignorance s'y donnait librement carrière, et la passion furibonde d'attaquer l'Église s'était tellement emparée de M. Froude, qu'il oubliait que la critique était là, prête à relever les énormes bévues qu'il ne manquerait pas de commettre. C'est précisément ce qui est arrivé; la *Dublin Review* et la *Contemporary Review* ont fait justice du pauvre M. Froude, et le voilà encore une fois exposé à la risée du public.

Je ne veux pas m'arrêter ici sur le très-remarquable compte rendu de la *Dublin Review;* c'est un travail fait évidemment par un savant qui connaît à fond l'histoire du moyen âge, et qui, sans jamais céder au plus léger mouvement d'indignation, examine le sujet dans tous ses détails, ne laisse pas un seul coin inexploré, et traîne au grand jour la longue suite d'inepties dont fourmillent les articles de M. Froude. D'ailleurs, la *Dublin Review* est un journal catholique, et l'on serait

Digitized by Google

peut-être en droit de prétendre qu'il est injuste d'invoquer contre un écrivain protestant et archiprotestant (puisque la notion d'Église lui donne des attaques de nerfs), le témoignage d'une critique orthodoxe. Laissons donc la *Dublin Review* de côté, et passons à M. Freeman : lui aussi est protestant; mais, de même que M. Guizot, M. Jaffé et tant d'autres, il dit *magis amica veritas*, et il rend justice au catholicisme.

M. Froude a, comme écrivain, un talent hors ligne, chacun s'empresse de le reconnaître, et M. Freeman tout le premier; c'est ce talent qui explique son succès, joint à un esprit de parti poussé si loin, que celui qui en est possédé devient naturellement le chef et le représentant d'une coterie politique et religieuse. « J'ai consulté avec le plus grand soin toutes les sources qui pouvaient m'aider à composer mon histoire; j'ai consciencieusement apprécié les nombreux matériaux accumulés par l'érudition patiente de nos aïeux, et voici le résultat auquel je suis arrivé ». On peut s'imaginer M. Froude paraissant devant la rampe et s'adressant ainsi au public; mais, comme a dit M. Freeman, ceux qui ont pris la peine d'étudier le XIIe siècle et de se reporter également aux sources, sont tentés de s'écrier : « M. Froude se moque de nous, et son étude sur Thomas à Becket a été évidemment écrite pour voir combien de paradoxes nous sommes en mesure d'avaler. » Le fait est que M. Froude avait commencé sa carrière dans les rangs de l'anglicanisme le plus avancé; il était parvenu à l'extrême limite où, pour arriver au catholicisme, il n'y a plus guère qu'un pas à franchir; soudain, une transformation s'accomplit, et l'étudiant d'Oxford, qui jadis écrivait des abrégés des *Acta Sanctorum*, est devenu, par une métamorphose qui tient du prodige, l'ennemi le plus acharné de l'Église sous toutes ses formes, et du christianisme dans ses notions même élémentaires. M. Froude, dit notre critique, n'a jamais pu accomplir ce qui semblerait une tâche très-facile, savoir celle, de reproduire fidèlement et intégralement le témoignage d'une seule autorité. Si le livre sur lequel il travaille lui présente un événement d'une certaine façon, vous pouvez être assuré qu'il lui donnera la couleur la plus opposée; c'est l'esprit de contradiction poussé jusqu'à l'entêtement. Coûte que coûte, le récit de M. Froude ne sera jamais celui que l'on peut trouver dans les écrivains dont il prétend nous révéler la pensée; si Bède le Vénérable ou Orderic Vital nous affirment qu'un certain moine, nommé A ou B, a fait telle ou telle chose un vendredi du mois d'avril, M. Froude soutiendra que le personnage en question n'était pas un moine, mais un prêtre séculier, qu'il s'appelait V ou Z, et que l'événement eut lieu un jeudi du mois de novembre. Et notez bien, observe M. Freeman, que ce n'est pas là une exception, mais un procédé uniformément suivi; de telle façon qu'on en vient à se demander si M. Froude, comme historien, a la responsabilité de ses actes, s'il jouit de son libre arbitre. Un écrivain qui se mêle de travailler sur l'histoire d'Angleterre ne peut pas

Digitized by Google

ignorer le nom de Robert Fitz Walter, maréchal de l'armée de Dieu et de la sainte Église : *Filius Valteri*, dit le texte; non, réplique M. Froude, je juge à propos de l'appeler *Sir Robert Fitz William*. Vous imaginez-vous un *fellow* du collége d'Exeter oubliant son latin au point de traduire *predictæ rationes* par *sentenced rations* (en français : *rations réduites au strict nécessaire*), et *secularis potestas* par *rude policemen from London!* On n'est pas tenu de savoir le latin, et surtout le latin du moyen âge ; mais alors il faudrait s'abstenir d'aborder le terrain de l'histoire du XIIe siècle, de peur de s'exposer à la risée de ceux qui ne sont pas disposés à *jurare in verba magistri Froude*.

Passant ensuite des considérations générales au sujet de l'article du *Nineteenth Century*, M. Freeman énumère rapidement les difficultés que présente l'étude du caractère de Thomas à Becket, et nous donne une idée de l'esprit d'après lequel cette étude doit être conçue. D'abord, il est impossible de détacher le portrait de l'archevêque de Cantorbéry du milieu où il se trouve placé; pour le comprendre et lui rendre justice, il faut nécessairement être familier avec l'histoire du XIIe siècle, et encore ne doit-on pas s'arrêter là; le XIIe siècle n'est pas une époque à part, sans relations avec le passé, et on ne saurait comprendre la position des Normands en Angleterre si l'on ne remonte pas aux origines. Mais ce n'est pas là tout; s'il exista jamais un caractère historique pour l'appréciation duquel il fallût mettre absolument de côté l'esprit de controverse et de parti pris, c'est à coup sûr celui de Thomas à Becket. Or M. Froude est l'incarnation du préjugé et de l'injustice; en étudiant l'archevêque, comme en nous retraçant les annales de l'abbaye de Saint-Alban, son dessein bien avéré, bien délibéré, c'est d'attaquer l'Église, de renverser (s'il le peut) la religion chrétienne, et de substituer la raison à la foi. L'entreprise n'est pas nouvelle; des hommes d'un talent supérieur à celui de M. Froude y ont perdu leur peine, et on ne risque rien à affirmer que les élucubrations historiques de l'auteur de l'*Histoire d'Angleterre* seront, dans quelques années, mises sur le même rang que l'*Essai sur les mœurs* et les diatribes furibondes de l'abbé Raynal.

J'ai trop peu de place à ma disposition pour enregistrer toutes les sottises de notre auteur; ce qu'il dit, entre autres choses, des bénéfices ecclésiastiques prouve surabondamment qu'il ne sait pas le premier mot de l'organisation de la société féodale. Mais les péchés d'ignorance, quelque scandaleux qu'on les suppose, sont excusables en comparaison de la criante injustice qui consiste à dénaturer les textes et à n'en reproduire que ce qui peut servir aux besoins d'une thèse préconçue. Voilà ce que je tiens à prouver, et l'exemple suivant vous donnera l'idée de ce que l'on doit penser de l'honnêteté de M. Froude.

« Le moine Grim, le biographe admirateur et adorateur qui assista au martyre de Thomas à Becket, trace de son administration le tableau

Digitized by Google

le plus défavorable, et l'accuse même de cruauté et de férocité. Personne ne saurait énumérer, dit-il, les gens qu'il dépouilla de leurs biens et qu'il mit à mort. Accompagné d'une nombreuse suite de chevaliers, il attaquait des communautés entières, détruisant villes et bourgs, fermes et villages, et les abandonnant sans remords ni pitié aux flammes dévorantes.

« Un témoignage pareil jette un nouveau jour sur l'invitation qui lui fut faite plus tard de rendre compte de sa conduite comme chevalier, et il explique son refus. A cette époque, la seule vertu qu'il avait, dit Grim, c'est la chasteté. »

M. Froude cite, sous forme de note, l'extrait suivant du texte de Grim :

« Quantis autem necem, quantis rerum omnium proscriptionem intuleret, quis enumeret? Validâ namque stipatus militum manu civitatis aggressus est. Delevit urbes et oppida; villas at que prædia absque miserationis intuitu voraci consumpsit incendio. »

En se reportant au travail de M. Froude, on voit, à n'en pas douter, qu'il voulait représenter l'archevêque de Cantorbéry comme habituellement coupable, en sa qualité de chancelier, des crimes les plus odieux. Malheureusement, le texte d'Édouard Grim, le biographe, est accessible à tous ceux qui veulent prendre la peine de le consulter, et on peut voir que la note de M. Froude a une signification toute différente de celle qu'il voudrait lui donner, quand on la rattache à ce qui précède et à ce qui suit. En un mot, la citation a été manipulée de la manière la plus perfide, et d'après un système que l'on aimerait à regarder comme particulier à M. Froude. Je ne transcrirai pas le passage d'Edouard Grim, mais je me bornerai à dire : 1° que les personnes auxquelles s'applique l'expression *necem et rerum omnium proscriptionnem inferre* étaient les ennemis du roi, et que Thomas à Becket, comme tout autre juge, avait le droit de les condamner à mort et à la confiscation de leurs biens ; 2° que nonobstant ce que M. Froude interprète comme des actes d'une cruauté injustifiable, le chancelier « tantam quoque gratiam adeptus est a rege et regno universo, ut tot solum beatos reputaret opinio, qui in ejus occulis complacere et regis consiliario et cancellario obsecundare in aliquo potuissent. » Maintenant, ainsi que le dit très-justement M. Freeman, il n'est guère probable que le roi et le royaume entier consentissent à honorer de leurs faveurs un incendiaire, un assassin et un voleur de grands chemins; 3° Enfin, d'après tout ce que nous savons de l'histoire de Thomas à Becket pendant qu'il remplit les fonctions de chancelier, nous sommes en mesure d'affirmer que le fameux passage d'Edouard Grim se rapporte, non pas à la conduite de l'archevêque en Angleterre, mais à ses exploits en France, et cette opinion est singulièrement confirmée par le témoignage de Garnier de Pont-Saint-Maxence. Édouard Grim regrette que Thomas ait cédé à la

Digitized by Google

tentation d'oublier son caractère ecclésiastique pour prendre le rôle du soldat; le blâme est parfaitement juste, mais il n'est pas fondé sur les raisons mises en avant par M. Froude.

Comme chancelier d'Angleterre, Thomas à Becket, on peut le dire hardiment, s'est couvert de gloire, n'en déplaise à M. Froude. Grâce à lui, des réformes importantes eurent lieu dans le gouvernement du royaume; par l'établissement du *scutage*, il porta un coup terrible au système féodal; enfin, l'administration de la justice se ressentit de son initiative éclairée. M. Freeman établit tout ceci d'après des documents qu'il n'est pas possible de révoquer en doute, et les lecteurs curieux de s'édifier sur ce sujet feront bien de consulter, non-seulement les deux articles de la *Contemporary Review*, mais l'*Histoire de la conquête normande* dont nous sommes redevables à l'illustre critique. Le témoignage de M. Freeman, comme je l'ai déjà dit, est d'autant plus précieux que c'est celui d'un anglican; aussi ai-je préféré en faire le sujet de cet article, au lieu de m'attacher à l'analyse, si remarquable d'ailleurs, donnée par la *Dublin Review*.

M. Froude a dit quelque part qu'il s'était mis à écrire l'histoire pour se créer une occupation; s'il avait consacré à des études préparatoires le temps que lui a pris la composition de ce pamphlet en douze volumes qu'il intitule *History of England*, il y a lieu de croire qu'il saurait mieux son moyen âge.

GUSTAVE MASSON.

V

LES DERNIERS TRAVAUX FRANÇAIS SUR GALILÉE

Encore Galilée! Polémique. — Histoire. — Philosophie, par le P. Eugène DESJARDINS, de la Compagnie de Jésus. Seconde édition. Paris, Gaume, 1877, grand in-8° de 178 p.

La Question de Galilée, ses faits et leurs conséquences, par Henri DE L'ÉPINOIS. Paris, Victor Palmé, 1878, in-12 de 325 p.

Les deux ouvrages que je viens de mentionner font connaître sous toutes ses faces la question de Galilée, et je doute qu'il soit possible de rien ajouter désormais d'essentiel aux observations des savants écrivains qui ont si bien réfuté les erreurs de la plupart des biographes du grand mathématicien. Un de ces écrivains, le R. P. Eugène Desjardins, a disparu du champ de bataille, et il faut d'autant plus déplorer

Digitized by Google

sa perte prématurée, que c'était un plus vaillant lutteur [1]. Quant au second, les lecteurs de la *Revue* n'ont pas besoin que je leur rappelle tout ce qu'il apporte de zèle, d'érudition et de talent à la rédaction d'un recueil où il occupe un des premiers rangs, par le mérite comme par l'ancienneté. Je signalerai rapidement ce que les recherches des deux dignes émules [2] nous donnent le droit de rectifier dans l'histoire du procès de Galilée. L'un (et c'est précisément le vénérable religieux) a plus de fougue et d'ardeur [3]; l'autre a plus de mesure et de solidité [4]. Intrépides serviteurs de la vérité l'un et l'autre, ils n'ont rien négligé pour la faire briller à nos yeux de son plus vif éclat [5].

Certes la condamnation de Galilée est déjà, par elle-même, un fait assez douloureux pour qu'on n'y ajoute gratuitement aucune circonstance aggravante. Et cependant peu d'événements ont été plus défigurés par la malfaisante imagination de conteurs qui ne sont pas tous italiens. Quelques-uns des récits mis à néant par la fine et forte discus-

[1] Né à Toulouse en décembre 1820, le P. Desjardins est mort à Pau en juin 1878. Voir la *Chronique* du *Polybiblion* de juillet 1878, p. 73-74.

[2] Le P. Desjardins (p. 16) rend cet hommage aux articles sur Galilée de M. de l'Épinois, insérés dans la *Revue des questions historiques* en 1867 et en 1877, et dont la réunion, avec développements et perfectionnements, a formé le volume intitulé *la Question de Galilée* : « Au point de vue des renseignements et de la critique, le travail si complet et si consciencieux de M. H. de l'Épinois laisse peu de chose à désirer, même à l'esprit le plus exigeant. » De son côté, M. de l'Épinois a bien souvent invoqué l'autorité du livre du P. Desjardins.

[3] « Nous n'avions en vue d'abord, dit le P. Desjardins (*Préface*, pp. 5 et 6), qu'une réfutation claire, incisive, indignée de l'article provocateur [l'article de M. Alfred Mézières, de l'Académie française, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er octobre 1876] »... Quelques mots un peu vifs, lancés, non-seulement contre M. Mézières, mais encore contre l'éminent doyen de la faculté des lettres de Rennes, M. Th.-H. Martin, permettent d'appliquer au P. Desjardins ce qu'il a écrit lui-même (p. 8) de l'abbé Morel, auteur de la *Somme contre le catholicisme libéral*, que sa verve est « quelque peu exubérante. »

[4] « Le moment semble donc venu » remarque M. de l'Épinois (*Avant-Propos*, p. 5) de réviser tout le débat, et de faire entendre, s'il se peut, au milieu du bruit des passions, une parole calme, impartiale, qui contienne véritablement un enseignement historique. »

[5] Le P. Desjardins (*Préface*, p. 6) s'exprime ainsi : « L'histoire et la philosophie, la critique, la théologie et l'exégèse nous ont prêté leur concours, pour restituer à l'affaire de Galilée, travestie depuis si longtemps par l'ignorance et la mauvaise foi, sa physionomie véritable. Pour obtenir ce précieux résultat, nous n'avons reculé devant aucune difficulté, nous n'avons hésité devant aucun effort. » A son tour, M. de l'Épinois fait cette noble déclaration (pp. 3 et 4) : « L'enseignement de l'histoire ne saurait exister là où la vérité n'a pas été cherchée, reconnue, proclamée. J'ai donc cherché à connaître la vérité en étudiant avec soin, mais surtout avec bonne foi, toutes les pièces du procès, les correspondances et les livres du temps où il a eu lieu : j'ai dit avec sincérité ce qui, après cette enquête, m'est apparu comme la vérité. »

Digitized by Google

sion du P. Desjardins et de M. de l'Épinois sont ridicules; les autres sont odieux. Parmi les premiers, je placerai le récit qui nous montre Galilée comparaissant devant les juges « dans le simple appareil » dont parle, à propos de Junie, l'auteur de *Britannicus*. Croirait-on que c'est uniquement sur la foi d'une note, mise par on ne sait qui, sur un livre de la bibliothèque Magliabechiana, à Florence, que Clément de Nelli a d'une main indignée brandi devant la postérité ce morceau de chemise flottant sur le dos de l'accusé, *straccio di camicia in dosso* [1]? Quant aux récits odieux, ils abondent, et je citerai tout d'abord le récit d'après lequel les inquisiteurs, qui auraient en pareil cas doublement mérité le reproche d'*obscurantisme*, auraient crevé les yeux à Galilée [2]. La fable est tellement grossière, qu'on s'en détourne avec dégoût. Mais une autre fable, quoique mille fois réfutée, reste encore debout, c'est la fable de la *question* que l'on aurait fait subir à Galilée pour lui arracher un désaveu. M. de l'Épinois n'hésite pas à dire (p. 497) que, « s'il est une croyance à peu près généralement accréditée dans le monde, c'est qu'en 1633 la torture a été infligée à Galilée. » Aussi l'habile critique a-t-il consacré de nombreuses et fermes pages à combattre une croyance qui ne fait guère honneur à notre siècle de lumières. Le P. Desjardins, regardant comme superflue toute discussion approfondie de la légende si chère aux peintres et aux poëtes (même aux poëtes de l'école du bon sens, tels que feu Ponsard) [3], s'était contenté de renvoyer ses lecteurs aux très-concluantes observations de deux écrivains protestants, Mallet du Pan (*Mensonges imprimés au sujet de la persécution de Galilée*, dans le *Journal encyclopédique* de septembre 1785) et sir David Brewster, de l'Académie royale de Londres (*The martyrs of science*, 1846), ainsi qu'aux dissertations spéciales et décisives de M. Philipps (*Revue catholique de Munich*, 1841), de M. l'abbé Sante-Pieralisi (*Urbano VIII e Galileo Galilei*, Roma, 1875) et de M. Ph. Gilbert, le très-renommé professeur de Louvain (*le Procès de Galilée d'après les documents contemporains*, 1869). M. de l'Épinois n'a pas pensé, — et on doit l'en louer, surtout si l'on considère la popularité dont jouira certainement son volume — qu'il fût inutile d'insister

[1] *Vita e commercio letterario di Galileo Galilei*. Losanna (Firenze), imprimé en 1793, publié en 1820, in-8°. M. Victor Cousin, esprit plus brillant que judicieux, a été victime de la mystification, et dans le *Journal des Savants* de 1842 (p. 295), il a laissé tomber un pleur sur le grotesque chiffon. Attendons-nous à voir encore bien des philosophes s'attendrir sur le Galilée en chemise... incomplète!

[2] C'est Estevius qui, dans une *Histoire de l'astronomie*, citée par Fabroni (*Vitæ Italorum*. Pise, 1778, t. I, p. 144), a menti aussi audacieusement. Un autre historien de l'astronomie, l'honnête et savant Delambre, a dit avec autant de justice que de bonhomie : « Il ne faut calomnier personne, pas même l'inquisition. »

[3] *Sicut pictura poesis.*

Digitized by Google

une fois de plus et mieux que jamais sur l'inanité des arguments employés par les écrivains qui se plaisent à nous représenter Galilée étendu sur le chevalet de l'Inquisition. Il établit (p. 198) qu'il faut descendre assez avant dans le XVIIIe siècle pour trouver les premières traces d'une allégation destinée à une aussi brillante fortune. Fabroni semble avoir été le premier qui se soit élevé contre le faux bruit (*Vitæ Italorum*, 1778). Targioni, dont l'ouvrage (*Atti e memorie inedite dell' Accademia del Cimento*) fut publié en 1780, rapporta ce même bruit sans y croire, car il était frappé de la condescendance extraordinaire qu'on avait eue pour Galilée, et cette condescendance lui paraissait incompatible avec *le tourment de la corde*. L'admirable éditeur des œuvres complètes de Galilée, M. Eugenio Alberi, s'est étonné (*Opere di Galileo*, t. IX) de voir cette opinion éclore cent cinquante ans après le procès, au moment où Fabroni publiait la correspondance de l'ambassadeur Niccolini, laquelle rend cette opinion insoutenable. Malgré cela, des hommes comme M. Wagemann, M. Parchappe, M. Govi, M. Mazzolini, etc., ont continué à croire aux supplices qui auraient été subis par Galilée [1]. Il n'est pas moins singulier de voir M. A Berti, l'éditeur d'*Il processo di Galileo Galilei* (Rome, 1876), prétendre que la torture devait, suivant l'usage, être infligée au coupable; que l'ordre a été donné bien certainement de la lui infliger, mais qu'en fait il ne l'a pas subie, pour une seule raison, c'est que le commissaire, ému de pitié, a pris sur lui de ne pas exécuter la loi et l'ordre transmis. M. de l'Épinois n'a pas eu de peine à écarter à jamais du débat cette étrange théorie, démentie par tous les textes. Je tiens à reproduire les conclusions inébranlables du chapitre dans lequel tout ce sujet a été si minutieusement examiné (p. 216) :

« La torture n'a pas eu lieu, puisqu'aucun des contemporains n'en a parlé, puisque tous, au contraire, sont d'accord pour attester la bienveillance qu'on eut pour Galilée; la torture n'a pas eu lieu, puisque le procès-verbal de l'interrogatoire non-seulement ne donne pas celui de la torture, mais ne mentionne pas la sentence obligatoire pour soumettre à la torture; la torture n'a pas eu lieu, puisque la donner en de telles circonstances, c'eût été violer les textes formels de la loi, qui disent

[1] Il faut joindre à cette troupe aveugle ou déloyale, M. Libri, qui (*Journal des Savants* de 1841) affirme que, dans les documents, « on ne parle pas de la torture, parce que cela est si régulier et si ordinaire qu'on n'a pas pris la peine d'en parler. » — « En vérité, remarque le P. Desjardins (p. 134, note 2), voilà un argument dont ne peut guère se glorifier le savant recueil. » M. de l'Épinois ajoute aux noms (déjà indiqués par le P. Desjardins) de ceux qui rejettent toute idée de mauvais traitements, les noms de MM. Biot, Trouessart, Philarète Chasles, Reusch, Porena, Th.-H. Martin, de Gebler, etc. Ni le P. Desjardins, ni M. de l'Épinois n'ont dit que M. Ernest Renan, dans le *Journal des Débats* du 12 novembre 1867, a repoussé la thèse soutenue par le Dr Parchappe.

Digitized by Google

qu'après un aveu extrajudiciaire on ne peut mettre à la torture, qui admettent toujours les cas d'exemption, que Galilée pouvait invoquer, et qu'en fait il avait invoqués par avance en envoyant un certificat signé de trois médecins attestant ses infirmités; enfin la torture n'a pas eu lieu, puisque le pape et les cardinaux avaient, le 16 juin, interdit de la donner[1]. »

La captivité de Galilée, cette captivité sur laquelle ont été débitées tant de phrases sentimentales, fut en réalité aussi adoucie que possible, et, après avoir cité une vigoureuse page de M. de l'Épinois contre la légende des bourreaux-inquisiteurs, j'ai du plaisir à citer une spirituelle tirade du P. Desjardins (pp. 136-138) contre la légende du *carcere duro* de Galilée :

« Il fut traité avec la plus grande courtoisie. C'est d'abord Galilée lui-même qui parle : il affirme dans plusieurs de ses lettres qu'on a pour lui les plus délicates attentions, que sa table est somptueuse, que le représentant de la Toscane a mis à ses ordres les serviteurs de l'ambassade, qu'on a soin de lui ménager toutes les douceurs de la vie, qu'il occupe trois belles chambres dans l'appartement même du fiscal, avec toute facilité de circuler par de vastes espaces, qu'il n'a qu'à se louer de tous les personnages avec qui les circonstances le mettent en rapport, qu'il reçoit des visites très-honorables et très-sympathiques, et que par suite de ces bons traitements, sa santé est plus parfaite que jamais[2]. » — L'ambassadeur Niccolini n'est pas moins explicite. En 1633, il écrivait officiellement à la cour de Toscane : « On procède à l'égard de Galilée avec la plus grande douceur et la plus exquise bonté !... *Si proceda con molta amorevolezza placidita.* » Il écrivait encore la même année : « Je conduis de temps en temps Galilée aux magnifiques jardins de la villa Médicis, quoiqu'il n'y ait pas d'exemple de personnes accusées qui n'aient été mises au secret, fussent-elles évêques, prélats ou titrées[3]. » — Ainsi, Galilée avait à Rome bonne table, bon appartement, bon air, bonne compagnie, bonnes promenades... Pauvre martyr !! On voudrait nous le dépeindre privé de toute liberté d'action ; nous venons de constater qu'il se mouvait encore assez librement. *E pur si muove*, dirons-nous en parodiant une parole d'une célébrité frauduleuse, puisqu'elle ne fut jamais prononcée par Galilée[4]. »

[1] M. de l'Épinois (p. 201) fait observer qu'on ne doit attacher aucune importance à une lettre de plaintes que Galilée aurait écrite au P. Renieri; car d'abord cette lettre ne contient rien au sujet de la torture; ensuite personne — sauf l'auteur de la récente biographie de Galilée dans la *Bibliothèque républicaine*, — n'ignore à présent que cette lettre est apocryphe.

[2] Lettres de Galilée à son ami Bocchineri, secrétaire de la cour de Florence, 16 avril et 23 avril 1633.

[3] Diverses dépêches de Niccolini, 15 mars 1633. *Oper.* Galil., t. XI. — Cf. Wolynski, *Diplomazia toscana e Galileo Galilei*, Firenze, 1874, in-8°.

[4] Le P. Desjardins et M. de l'Épinois constatent que les patientes recher-

Digitized by Google

Le P. Desjardins ajoute que, même après la procédure, Galilée ne cessa pas de toucher la pension qu'il tenait de la libéralité d'Urbain VIII[1], et, se moquant de tant d'*indignations calculées*, de tant de *déclamations de commande*, il termine en demandant ce que deviennent, en face des textes qu'il vient de rassembler, « les éloquentes complaintes de tant d'écrivains sur le grand âge de Galilée, sur ses infirmités, sur la dureté de ses juges, sur l'appareil terrible de la question, et sur le fameux *examen rigorosum* qui, depuis M. Libri jusqu'à MM. Berti et Mézières, a fait déraisonner tant de têtes, frissonner tant d'imaginations et divaguer tant de plumes. »

M. de l'Épinois ne manque pas de faire prompte et complète justice (pp. 190-191) de deux audacieuses assertions d'un homme qui n'eut pas plus de probité dans sa vie littéraire que dans sa vie privée : j'ai nommé M. Libri, de triste mémoire, qui, soit comme historien des sciences mathématiques en Italie, soit comme rédacteur du grave et si considéré *Journal des Savants*, raconta, au mépris des plus incontestables témoignages, que le cadavre de Galilée faillit être jeté à la voirie par le clergé de Florence, et que les inquisiteurs parvinrent à détruire une

ches du docteur Heis ont démontré que ces paroles ne furent insérées dans la légende de Galilée qu'en 1789 (*Annales de la Société scientifique de Bruxelles*, 1877, Bruxelles, 2e partie, p. 201) : elles parurent pour la première fois dans un *Dictionnaire historique* anonyme, publié à Caen. Ce dictionnaire, que j'ai sous les yeux, est celui qu'a publié dom Chaudon et où les anecdotes hasardées se comptent par centaines. Voici le récit du biographe (t. IV, p. 24) : « Au moment qu'il se releva, agité par le remords d'avoir fait un faux serment, les yeux baissés vers la terre, on prétend qu'il dit en la frappant du pied : *Cependant elle remue* (*e pur si move.*) » Il resterait à savoir quel est l'auteur que dom Chaudon désigne par cette trop vague formule *on prétend*. Cet érudit, très-capable de répéter légèrement ce qui était le moins prouvé, était incapable d'inventer une telle historiette. M. Biot (*Journal des Savants* de 1858, et *Mélanges scientifiques et littéraires*, t. III) avait déjà nié l'authenticité de l'exclamation de Galilée, d'abord comme invraisemblable, et ensuite comme n'ayant été rapportée par aucun des personnages contemporains qui ont été le mieux informés.

[1] Quand Urbain VIII n'était encore que le cardinal Maffeo Barberini, il avait célébré (1611), en vers pleins d'enthousiasme (*Poesie italiane*, Rome, 1640), les découvertes de Galilée (le P. Desjardins, p. 37) ; et, en cette même année, il avait adressé au hardi novateur plusieurs lettres des plus affectueuses et des plus encourageantes (L'Épinois, p. 24). La même année, un jour d'été, à la table du grand-duc de Toscane, il avait pris le parti du savant florentin contre divers convives qui étaient péripatéticiens (*ibid.*, p. 28). Le 28 février 1615, il lui avait fait conseiller d'éviter toute imprudence, de ne pas toucher au dangereux domaine des théologiens, de se maintenir dans les limites de la physique et des mathématiques (*ibid.*, p. 60). M. de l'Épinois (*ibid.*, p. 217 et suiv.) expose les bonnes raisons que l'on a de croire que Galilée, dans ses dialogues, n'a pas voulu se moquer de son ancien auguste protecteur en le désignant sous le nom de Simplicius, et que cette prétendue attaque personnelle ne fut point, en tout cas, la cause du procès, et n'eut aucune influence sur la condamnation.

Digitized by Google

grande partie des écrits de l'illustre mathématicien. Galilée qui, dans les trois dernières années de sa vie, avait fait preuve de la piété la plus édifiante, fut sans la moindre difficulté enseveli en terre sainte, et, quant à ses manuscrits, ils furent si peu détruits par l'Inquisition, que M. Eugenio Alberi les a tous retrouvés à la bibliothèque du palais Pitti, et les a tous publiés (de 1842 à 1846) [1].

Je laisse de côté, soit dans le volume du P. Desjardins, soit dans le volume de M. de l'Épinois, une foule de points curieux que je recommande d'une façon générale à l'attention de tous ceux qui recherchent la vérité et surtout de ceux qui tiennent à la communiquer aux autres. Peu d'ouvrages méritent, autant que ces deux volumes, d'être l'objet d'une active propagande, car les préjugés qu'ils renversent sont des plus répandus et des plus enracinés. C'est surtout le livre de M. de l'Épinois qui me paraît destiné, à la fois comme *récit des faits* et comme *exposé des conséquences à tirer des faits*, à compléter les connaissances de ceux qui savent déjà et à éclairer ceux qui ne savent pas encore [2]. Consciencieusement préparé, bien pensé, bien écrit, ce livre, où l'on ne trouve ni passion ni fracas, est un des meilleurs qu'il m'ait été donné de lire en ces derniers temps, et j'aime à lui prédire le plus durable succès [3].

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

[1] *Opere complete di Galileo Galilei.* Firenze, 16 vol. in-8°. M. de l'Épinois a commis une toute petite erreur (p. 191), en ne faisant retrouver qu'en 1843, par M. Alberi, les précieux manuscrits dont la publication était déjà commencée l'année précédente. Voir le *Manuel du libraire*, t. II, col. 1461.

[2] On lira avec fruit, à la fin du volume, une note renfermant diverses corrections à l'édition donnée par M. de l'Épinois des pièces du procès de Galilée (pp. 311-316) et une très-exacte bibliographie des publications de Galilée et des travaux relatifs à ce savant (pp. 316-325).

[3] Dans les éditions qui suivront l'édition de 1878, M. de l'Épinois n'aura presque rien à retoucher, presque rien à ajouter. Je remarque seulement, à propos de la note 1 de la page 176, que la lettre écrite par Peiresc en faveur de Galilée au cardinal François Barberini, a été traduite, d'après la minute italienne conservée dans la bibliothèque de Carpentras, par M. Libri (avec sa bonne date du 5 décembre 1634) dans le *Journal des Savants* de 1841. Déjà M. Cibrario avait inséré les plus importants fragments du texte italien dans son recueil de 1828 (*Lettere inedite di principi e di uomini illustri*. Turin, in-8°, pp. 83-88). Je publierai prochainement deux lettres inédites de Gabriel Naudé et de Jacques Gaffarel relatives à la captivité de Galilée.

Digitized by Google

COURRIER ANGLAIS

M. Beesly, professeur d'histoire du collége de l'Université de Londres, le prend de très-haut avec les historiens, les archéologues et les littérateurs en général. A l'en croire, il serait grand temps que l'on révisât les jugements de l'histoire, et que justice fût rendue aux héros révolutionnaires, généralement regardés aujourd'hui (mais bien à tort) comme des scélérats fieffés. M. Beesly nous parle de la magnanimité de Danton; rien de plus naturel que de le voir réhabiliter Catilina et Clodius, et essayer de nous prouver que l'empereur Tibère était un grand homme incompris. Il faudrait pourtant, quand on avance des paradoxes aussi grotesques, produire des pièces à l'appui, et démontrer textes en main, que Tacite était un menteur, Cicéron un coquin, et Niebuhr un ignorant; c'est ce que M. Beesly se garde bien de faire; si vous lui demandez de citer ses autorités, il vous répondra: « Moi, dis-je, et c'est assez! » Nous reconnaissons là les procédés de l'école révolutionnaire; ils peuvent éblouir nos voisins, mais, Dieu merci, chez nous, on ne s'y laisse plus prendre. Ce qu'il y a de vraiment comique dans ce livre où tout est drôle, c'est que l'auteur, qui reproche gravement aux historiens d'attacher trop d'importance à des vétilles, est coupable lui-même de ce défaut : qu'on lise l'essai sur Necker et Calonne, que M. Beesly a ajouté, on ne sait trop pourquoi, à ses trois chapitres d'histoire romaine...

—Le deuxième volume du bel ouvrage de M. Skene[2] traite des origines de l'Église celtique en Écosse, et nous intéresse, nous autres Français, d'une manière spéciale, parce que saint Ninian, qui introduisit le christianisme dans le district du Galloway, était un religieux de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, et s'appliqua à fonder à Wilton un collége de missionnaires sur le modèle de celui auquel il appartenait lui-même. Après saint Ninian, M. Skene nous décrit les travaux de saint Colomban

[1] *Catiline, Clodius, and Tiberius*, by Edward Spencer Beesly. London, Chapman and Hall, 1878, in-8° de 166 p.

[2] *Celtic Scotland; a history of ancient Alban*, by William F. Skene. Edinburgh, Douglas, 1878, tome II, un vol. in-8° de 250 p.

Digitized by Google

et des moines irlandais, et le chapitre qu'il a consacré au monastère d'Iona est un des meilleurs du livre ; puis vient le récit des progrès du clergé régulier et des réformes introduites par la reine Marguerite, femme du roi Malcolm III.

—M. Bright, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université d'Oxford, vient de publier[1] sur les commencements de l'Église anglicane, un recueil qui mérite attention, quel que soit le point de vue auquel on se place pour apprécier les conclusions de l'auteur. Il commence avec la mission de saint Augustin en 597, et nous conduit jusqu'à la mort de Wilfrid, évêque d'York, en 709; la biographie de ce dernier prélat occupe près de la moitié du volume, et elle est écrite avec un esprit d'impartialité qui fait beaucoup d'honneur à M. Bright; on sait que Wilfrid figure au premier rang parmi les plus illustres dignitaires de l'Église d'Angleterre ; il réfuta les hérésies qui s'introduisaient déjà chez nos voisins d'outre-Manche, et se consacra à la tâche importante d'évangéliser ces populations encore idolâtres. Paulin, Théodore, Hilda l'abbesse de Whitby, Cuthbert de Lindisfarne, Adhelm de Malmesbury, l'évêque Benoît sont décrits dans une série d'esquisses fort bien touchées et rédigées d'après les documents originaux. Il ressort du livre de M. le professeur Bright que trois opinions différentes sur les prérogatives du Saint-Siége existaient simultanément en Angleterre pendant le VIe siècle : 1° les uns ne voulaient accorder au Pape qu'une primauté d'honneur; 2° d'autres étaient disposés à faire des concessions plus importantes, tout en refusant à la cour de Rome la juridiction ordinaire et immédiate ; 3° Wilfrid et le clergé de son diocèse maintenaient rigoureusement au contraire la suprématie absolue du Saint-Siége.

—Le cartulaire de l'abbaye de Newminster, publié par M. Fowler[2], est un monument précieux de l'histoire religieuse de l'Angleterre. Il peut être regardé comme un des nombreux suppléments au *Monasticon* de Dugdale qui ont vu le jour pendant le dernier demi-siècle. Malheureusement, comme ce livre fait partie de la collection d'une société de bibliophiles, l'édition a été tirée à très-petit nombre pour les souscripteurs, et il sera difficile de se la procurer. On sait que l'ordre de Cîteaux, dès sa fondation, prit de l'autre côté du détroit des développements fort rapides, et qu'Étienne, un de ses membres les plus illustres, était lui-même anglais de naissance. Les abbayes de Waverley et de Furness sont les plus anciens établissements créés par les Cisterciens ; ensuite vient l'abbaye de Fountains et enfin celle de Newminster (*Novum Monasterium*) qui forme le sujet du présent ouvrage. Il est fâcheux que nous

[1] *Chapters of early English Church history*, by William Bright, DD. Oxford, Clarendon Press, 1878, in-8° de 200 p.

[2] *Chartularium Abbatiæ de Novo Monasterio ordinis Cisterciensis*. Edited by the Rev. J. T. Fowler. London, Surtees Society, in-4° de 150 p.

Digitized by Google

n'ayons pas la liste complète des abbés de cette communauté, et que nous ne connaissions pas même le nom de celui qui occupait ce poste lors de la dissolution des maisons religieuses sous le règne de Henri VIII. D'après une lettre que ce monarque écrivit au duc de Norfolk, on sait que plusieurs des moines de Newminster refusèrent d'obéir aux ordres du gouvernement; mais nous n'avons aucune preuve établissant que l'abbé donna le signal de la résistance. Les bâtiments furent détruits, et il n'en reste aujourd'hui qu'un portail dont l'architecture est du XVe siècle.

— Ce n'est pas seulement le garde des archives qui édite ou fait éditer de précieux monuments historiques : l'Écosse suit cet exemple, et voici, pour la plus grande édification des antiquaires futurs, le premier volume des comptes de l'échiquier [1]. Dans sa préface, M. George Burnett nous décrit tout au long les priviléges et les devoirs du lord chambellan d'Écosse; c'était un personnage très-important, et dont les fonctions comprenaient, outre l'administration des domaines de la couronne et ce qui se rapportait à la liste civile, le commerce des différentes villes, les impôts et les octrois. Il est évident qu'une publication comme celle que j'annonce est extrêmement utile pour l'histoire de la civilisation et des mœurs sociales; on y voit quels étaient les gages et les salaires payés aux ouvriers et aux domestiques, comment les corporations municipales entendaient le système des approvisionnements, etc., etc. Parmi les documents édités dans ce volume, on remarquera le texte original du rouleau le plus ancien qui fait partie de l'échiquier d'Ecosse; la date est 1326; on trouvera aussi deux fragments d'un rouleau d'une date encore antérieure; mais ce sont des transcriptions exécutées pendant le XVIIe siècle, d'après les ordres du premier comte d'Haddington. L'un de ces fragments s'étend de 1262 à 1266; l'autre de 1288 à 1290. La dernière pièce imprimée par M. Burnett est de l'année 1359, de telle sorte que l'histoire financière et administrative de l'Ecosse, depuis le règne d'Alexandre III jusqu'à la captivité de David II, est amplement élucidée, c'est-à-dire l'époque pendant laquelle es Écossais résistèrent aux attaques de leurs voisins et jetèrent les fondements de leur existence nationale.

— M. Campbell s'est chargé d'éditer pour la collection des *Calendars* ce qui se rapporte au règne de Henri VII, et les deux premiers volumes de cette série ont déjà paru [2]. Je ne reprocherai pas au docte antiquaire d'avoir publié indistinctement tous les papiers relatifs à l'époque qu'il

[1] *The Exchequer Rolls of Scotland.* Vol. I. Edited by the late John Stuart, LL. D., and George Burnett, Lyon King of Arms, H. M. General Register House. Edinburgh, 1878, in-8° de 400 p.

[2] *Materials for a history of the reign of Henry VII.* Edited by the Rev. W. Campbell (*Rolls series of Chronicles and Memorials*), tome I et II. London, Longman. 1878, 2 vol. gr. in-8°.

Digitized by Google

avait à traiter; il y a sans doute des documents qui, à notre point de vue, semblent inutiles; mais je crois qu'en ces matières il vaut mieux donner trop que trop peu, et si les compilateurs adoptaient le principe de choisir, de trier, d'élaguer et de supprimer, je ne sais pas où l'on pourrait s'arrêter. Ce que M. Campbell aurait dû éviter, c'est de donner des analyses détaillées d'actes et de pièces absolument identiques, et il lui était facile d'économiser un bon nombre de pages dans ces deux énormes in-octavo, en groupant sous une indication générale une masse de détails qui ne sont que la reproduction les uns des autres. Nous n'avons jusqu'à présent que les monuments relatifs aux cinq premières années du règne; c'est donc un total de dix ou douze volumes, de six cents pages chacun, qui nous menace, à moins que M. Campbell ne se résigne à être plus concis.

— MM. Cotton et Woolcombe ont suivi, avec beaucoup de talent et d'érudition, un exemple déjà donné par d'autres historiens, en dépouillant et publiant les archives de la ville d'Exeter. Plusieurs épisodes importants de l'histoire d'Angleterre se trouvent ainsi éclairés d'un nouveau jour, par des détails qui sembleraient au premier abord n'avoir qu'un intérêt local, entre autres, la guerre des Roses et l'entreprise de Perkin Warbeck. Exeter s'était déclaré pour le parti de Lancastre, et c'est dans cette ville que la reine Marguerite assembla ses troupes avant de livrer la fatale bataille de Tewkesbury. Quant à Perkin Warbeck, sentant à merveille combien il lui importait de se rendre maître d'Exeter; comprenant, d'un autre côté, la nécessité de ne pas perdre du temps à assiéger la ville dans les règles, il essaya de l'emporter d'assaut. Malgré la bravoure de ses troupes, il fut défait par lord Devon et par sir William Courtenay, fils de ce seigneur. J'ai indiqué les parties les plus curieuses du livre de MM. Cotton et Woolcombe; il faudrait aussi relever des particularités importantes sur le *Domesday*, ou registre censier d'Exeter, et sur les annales ecclésiastiques de cette ville pendant le haut moyen âge; cette partie du travail a été traitée spécialement par le second des collaborateurs.

— Il y a dix ans, le comité de la Hakluy Society fit paraître un intéressant ouvrage édité par M. l'amiral Collinson, et contenant un récit des trois voyages de sir Martin Frobisher; aujourd'hui M. Jones, traitant le même sujet au point de vue populaire, nous donne un volume très-bien écrit, très-dramatique, et auquel on peut prédire un succès de vogue[2]. Martin Frobisher était un des héros du règne d'Elisa-

[1] *Gleanings from the municipal and Cathedral Records, relative to the history of the city of Exeter.* By W. Cotton, and the ven. Henry Woolcombe. Exeter, 1878, in-8° de 230 p.

[2] *The Life of Sir Martin Frobisher, Knt., containing a Narrative of the Spanish Armada.* By the Rev. Frank Jones, B. A. London, Longman, 1878, in-8° de 200 p.

Digitized by Google

beth, un des représentants les plus célèbres de cet esprit d'aventure, de courage, de dévouement et de patriotisme qui caractérisa le XVIe siècle anglais ; on a sur lui une masse de documents manuscrits, conservés, soit au *Record office*, soit au *British museum* (fonds Harléien, Cottonien et Lansdowne) et analysés avec une scrupuleuse exactitude dans les *Calendars* dont j'ai si souvent eu occasion d'entretenir mes lecteurs. M. Jones a donc eu l'avantage de trouver sa besogne toute faite, et il n'était pas même nécessaire qu'il se reportât aux pièces originales (presque toutes pénibles à déchiffrer), grâce au soin et à l'industrie des savants qui travaillent sous la direction du garde des archives. Je ne dis pas cela pour déprécier le moins du monde l'ouvrage de M. Jones : c'est un livre excellent, et que je recommande avec le plus grand plaisir ; mais je profite de l'occasion qui se présente pour insister sur les ressources incalculables mises à la portée des historiens depuis que le gouvernement anglais a pris l'initiative d'une mesure que lui seul pouvait mener à bonne fin.

— Nous ne manquons pas de renseignements officiels sur les premiers temps de la compagnie des Indes et sur les origines d'une entreprise qui devait contribuer dans une si large mesure à la puissance de la Grande-Bretagne. Ouvrez le quatrième volume des *Calendars* (*colonial series*[1]), et vous trouverez, dûment classés et analysés par M. Noël Sainsbury, des documents de toute nature relatifs aux incidents qui se passèrent de 1622 à 1624, et qui mirent aux prises l'Angleterre avec la Hollande. Il s'agit de ce que l'on a appelé le massacre d'Amboyne, c'est-à-dire des actes de cruauté commis sur des sujets anglais par des agents des Provinces unies dans l'île de ce nom. Cet épisode est intéressant, parce qu'il fait ressortir quelle était l'exacte position de la compagnie des Indes vis-à-vis du gouvernement, et d'après quels principes cette compagnie entendait poursuivre ses opérations. M. Sainsbury n'a pas négligé les autres colonies anglaises ; il nous mène au Japon, où existait depuis longtemps une factorerie très-importante. Jusqu'en 1616, l'établissement fondé à Ferando avait joui d'une grande prospérité ; mais, à partir de cette époque, arrive une époque de décadence rapide, et enfin, en 1623, les relations de l'Angleterre avec le Japon cessèrent tout à fait.

— M. Talboys Wheeler a déjà publié sur l'histoire des Indes une série d'ouvrages qui lui font beaucoup d'honneur, et qui ont établi sa réputation comme un des meilleurs écrivains et des travailleurs les plus infatigables ; l'ouvrage dont j'ai à parler aujourd'hui[2] est extrêmement

[1] *Calendar of State Papers, Colonial Series.* Vol. IV. *East Indies, China, and Japan.* 1622-1624. Edited by W. Noel Sainsbury, London, Longman, 1878, 1 vol. gr. in-8°.

[2] *Early Records of British India.* By J.T. Wheeler, London, Trubner, 1878, in-8° de 240 p.

Digitized by Google

curieux, car il traite d'un sujet encore comparativement peu connu, et sur lequel on n'a que fort peu de renseignements. Les noms de Fujar, d'Hamilton et d'Albert de Mandeslo ne rappelleront rien sans doute au public français, et je crois que la plupart des lecteurs anglais n'en ont jamais entendu parler; c'est pourtant à leurs écrits qu'il faut aller pour se rendre un compte tant soit peu exact des débuts de la compagnie des Indes, et l'ouvrage de M. Talboys Wheeler est un résumé des travaux de ces historiens, — résumé vérifié et contrôlé avec le secours des documents officiels qui font partie des archives de l'administration coloniale. L'établissement successif des petites factoreries sur le littoral de l'Hindoustan, les entreprises des aventuriers qui, n'ayant aucune préméditation politique, ne songeaient qu'à s'enrichir le plus vite et le plus complétement possible, la faiblesse et la corruption des successeurs d'Akbar et d'Aurengzeb, bref toutes les causes qui firent de la conquête du pays une nécessité pour l'Angleterre, tout cela est expliqué avec détail par M. Talboys Wheeler; son livre se termine à l'administration de Verelst, le successeur de lord Clive, et, en suivant attentivement le récit de la politique adoptée par la compagnie, prouve déjà que la substitution de l'autorité de la Couronne à celle d'une simple association de marchands était un dénouement inévitable.

— M. le colonel Malleson est déjà bien connu de nos lecteurs, et un nouvel ouvrage de lui sur l'histoire de l'Inde contemporaine ne saurait manquer d'exciter l'attention publique[1]. On est en droit d'attendre de M. Malleson un travail consciencieux et aussi parfait que possible; je me hâte d'ajouter que le volume dont j'ai à parler ne désappointera personne. Feu sir John Kaye avait, on se le rappelle peut-être, entrepris une histoire de la guerre des Cipayes, mais n'avait pu la pousser au-delà du troisième volume. Ce livre, écrit avec beaucoup de soin, laissait à désirer au point de vue de l'impartialité, et quand on songe que sir John Kaye occupait une position officielle, et qu'il était mêlé aux événements décrits par lui, on conçoit facilement que la tâche d'historien devenait pour lui passablement difficile. On ne saurait lui refuser le mérite d'avoir réuni tous les documents nécessaires; ce sont ses conclusions qui prêtent à la critique. Aussi, lorsque les éditeurs de sir John Kaye prièrent le colonel Malleson de terminer un ouvrage malheureusement laissé incomplet, le nouvel auteur consentit, mais seulement à la condition expresse qu'il reprendrait le fil des événements non pas où s'arrêtait le troisième volume, mais à la fin du deuxième, de telle sorte que l'in-octavo dont il est question ici fait pour ainsi dire double emploi avec la dernière partie du travail de sir John Kaye, double emploi par

[1] *History of the Indian Mutiny, 1857-1858. Commencing from the close of the Second Volume of Sir John Kaye's 'History of the Sepoy War.'* By Col. G. B. Malleson, C. S. I. Vol. I. London, Allen, 1878, in-8° de 300 p.

Digitized by Google

le récit des événements, tandis que, comme explication et commentaire, c'est un livre tout à fait neuf. L'importance de cette seconde version de la rébellion des Cipayes résulte de ce que le colonel Malleson n'étant en aucune façon mêlé à titre officiel aux épisodes qu'il raconte, a eu les coudées franches, et peut critiquer ainsi qu'ils le méritent certains actes du gouvernement anglais, certaines énormités provenant des routines bureaucratiques, dont on trouve, hélas! des exemples à Calcutta aussi bien qu'à Londres et ailleurs.

— Les ouvrages sur la Turquie se multiplient avec une désolante rapidité, et celui que M. Stanley Lane Poole vient d'éditer[1] mérite une place à part dans la liste, parce que ce n'est pas simplement un recueil d'impressions de voyage, mais un livre contenant sur les populations de l'Europe orientale des détails politiques et historiques du plus grand intérêt. Il me semble que la dame à qui nous sommes redevables de ce travail a parfaitement indiqué les causes de la révolte des Bulgares, et un séjour prolongé au milieu des différentes provinces dépendantes du sultan l'a mise à même d'étudier à fond les mœurs, les habitudes et les sympathies nationales. Grecs, Arméniens, Circassiens, Zingari défrayent successivement les divers chapitres de l'ouvrage, et je ne me crois pas coupable d'exagération en disant que, comme préface à une histoire des derniers événements, tout lecteur ferait bien d'étudier les piquantes révélations de Mistriss Poole; on y trouvera les causes de la guerre que vient de terminer à Berlin la politique de lord Beaconsfield.

— L'esquisse biographique de l'historien Gibbon que M. C. Morison vient de faire paraître[2] est un morceau distingué, et l'auteur a su rester impartial; je crois cependant qu'il se trompe en disant que les opinions particulières de Gibbon ne déteignent pas sur son grand ouvrage, et la partie relative à l'établissement de l'Église chrétienne me semble au contraire démentir, à ce point de vue, les idées de M. Morison. Le savoir, le talent d'écrivain et l'art de présenter les événements dans la forme la plus dramatique n'ont jamais été poussés plus loin que ne l'a fait Gibbon, mais tout ce qu'il dit du Bas-Empire, de Charlemagne, de l'Islamisme est faux ou incomplet.

— M. John Morley nous avait déjà donné la biographie de Voltaire et celle de Rousseau; il termine aujourd'hui ses études sur la libre pensée au XVIIIe siècle par deux volumes consacrés à Diderot et aux encyclopédistes[3]. On voit que l'auteur a étudié son sujet à fond, et qu'il sait par

[1] *The People of Turkey, Twenty Years' Residence among Bulgarians, Greeks, Albanians, Turks, and Armenians*, by a Consul's Daughter, and Wife. Edited by Stanley Lane Poole, London, Murray, 1878, 2 vol. in-8°.

[2] *Gibbon*, by J. C. Morison. London, Macmillan, 1878, in-12 de 188 p.

[3] *Diderot and the Encyclopædists*. By Morley, London, Chapman and Hall., 1878, 2 vol. in-8° ens. de 718 p.

Digitized by Google

cœur, non-seulement son Diderot, mais son d'Holbach. Ce qui nous surprend c'est qu'on puisse sortir de cette investigation avec l'enthousiasme décidé que M. Morley a pour messieurs les philosophes. Il les a consciencieusement analysés ; mais, si j'avais le temps, je voudrais lui citer une lettre curieuse de Mme Geoffrin qui frayait avec eux, leur ouvrait son salon et leur donnait à dîner. Eh bien ! elle trace de ces régénérateurs de l'humanité un portrait assez peu flatteur. Cette lettre doit, du reste, paraître incessamment dans le *Cabinet historique*, et on pourra en juger.

— On était fondé à croire jusqu'à présent que les Yankees avaient monopolisé le secret de ce que l'on appelle ici l'*interviewer;* mais voici un ouvrage qui prouve que l'Angleterre les a distancés, et nous n'aurions pas lieu, certes, de nous plaindre, si tous les *interviewers* égalaient M. Nassau Senior en savoir-faire et en intelligence. Je me rappelle avoir rencontré, il y a quelques années, M. Senior chez M. de Rémusat; la conversation roulait sur Napoléon III et sur les destinées probables du second Empire, et le *gentleman* anglais recueillait sans doute dans sa mémoire, d'après les détails curieux que nous donnait le spirituel auteur d'*Abélard*, les matériaux d'un des chapitres des deux volumes annoncés ici. M. Thiers, M. Guizot, M. de Lamartine, M. de Montalembert, M. Mérimée sont les principaux personnages avec lesquels M. Senior s'est trouvé en relation, je dis les principaux parce qu'il y a à peine un des noms illustres en politique et en littérature qui n'ait sa place dans ces intéressantes et précieuses conversations. Il serait impossible de citer un ouvrage plus important comme mémoires pour servir à l'histoire du dernier règne, et le seul regret qu'on éprouve en le lisant, c'est que nous n'ayons ici qu'une traduction des conversations de M. Senior et de ses illustres amis, au lieu de leurs *ipsissima verba;* mais on comprend qu'il n'en pouvait guère être autrement.

GUSTAVE MASSON.

[1] *Conservations with M. Thiers, M. Guizot, and other Distinguished Persons during the Second Empire.* By the late William Nassau Senior. Edited by his Daughter, M. C.M. SIMPSON. London, Hurst and Blackett, 1878, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

COURRIER BELGE

Avant de rendre compte du mouvement des études historiques depuis 1877, je signalerai d'abord les pertes sensibles qu'elles ont faites récemment, et je rendrai en même temps hommage à la mémoire de savants qui ont bien mérité de leur pays.

Le chanoine Jean-Joseph Desmet, né à Gand le 11 décembre 1794 et mort dans cette ville le 11 février 1877, avait débuté, en 1822, par une *Histoire de Belgique* qui obtint un immense et légitime succès, et qui, plusieurs fois rééditée, est encore aujourd'hui un de nos meilleurs manuels d'histoire nationale. En 1836, il donna son *Coup d'œil sur l'histoire ecclésiastique dans les premières années du XIXe siècle, et en particulier sur l'assemblée des évêques à Paris en* 1811, *d'après des documents authentiques et en partie inédits.* C'est l'histoire des souffrances et de l'héroïsme du clergé belge pendant la tyrannie de Napoléon. Les récents travaux du comte d'Haussonville sur les relations du premier Empire avec l'Église, ont mis en lumière la haute valeur historique de cet essai de l'érudit belge. M. Desmet, qui depuis 1835 faisait partie de l'Académie royale, fut appelé en 1837 à siéger dans la *Commission royale d'histoire.* Il a publié, sous les auspices de cette commission, deux travaux : *le Cartulaire de l'abbaye de Cambron* (2 vol. in-4°) et surtout l'important *Corpus Chronicorum Flandriæ.* Innombrables sont les notices et les mémoires qu'il a insérés dans les Bulletins de l'Académie et dans ceux de la Commission, ainsi que dans la *Biographie nationale.* C'est sa chère Flandre qui était l'objet constant de ses études ; il n'est pas un point de l'histoire de cette province qu'il n'ait examiné, il en est beaucoup sur lesquels il a jeté une lumière nouvelle. Dans l'impossibilité de les citer tous, je me contenterai de rappeler qu'il en a réuni les principaux dans deux gros volumes in-8°, publiés en 1867 sous ce titre : *Recueil de mémoires et de notices historiques.* Il faut mentionner encore son *Mémoire sur l'état de l'enseignement des sciences et des lettres dans les Gaules, et en particulier dans la Gaule Belgique sous les empereurs romains et les rois mérovingiens* (présenté à l'Académie en 1849). M. Desmet, homme d'enseignement, puis polémiste politique sous le gouvernement hollandais, et enfin membre du Congrès

Digitized by Google

national de 1830, a publié encore d'autres travaux dont je n'ai pas à parler ici et qui attestent son infatigable activité. On peut dire de lui, en toute vérité, qu'il a honoré l'Église par ses vertus non moins que par sa science.

Je n'ai point cité, parmi les productions du savant chanoine, ses *Études étymologiques sur les noms des villes et des communes de la Flandre orientale*, puis sur celles de la *Flandre occidentale* et sur celles de la *Zélande :* c'est la partie la plus faible de ses nombreux travaux. Au moment où il écrivait ces mémoires, la science étymologique, si séduisante par ses promesses et si fallacieuse souvent par ses résultats, était encore à naître en Belgique : et quoique depuis lors elle ait été l'objet d'un grand nombre de recherches, elle n'a été vraiment comprise et approfondie chez nous que par un homme : M. Charles Grandgagnage (1812-1877), linguiste distingué, auteur d'un excellent *Dictionnaire étymologique* de la langue wallone et d'autres travaux du même genre. M. Grandgagnage, élève de Fœrsteman, était tout à fait à la hauteur des progrès que la science étymologique a faits depuis trente ans. Nous lui devons un *Mémoire sur les noms de lieux de la Belgique orientale*, et un *Glossaire* sur le même sujet, qui sont pleins de science, et qui constituent des modèles de géographie historique. M. Grandgagnage a également donné plusieurs travaux historiques au Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, dont il était le président; il a en particulier entrepris d'établir que Pierre l'Ermite était né à Huy.

— Le lieutenant général baron Guillaume, entré au service pendant les premières années de notre indépendance nationale, s'était élevé de grade en grade jusqu'aux fonctions de ministre de la Guerre, auxquelles le cabinet catholique l'avait appelé en 1870 ; mais, passionnément dévoué aux intérêts de l'armée, qui selon lui réclamaient l'introduction du service personnel obligatoire, il se retira dès 1872 et consacra le reste de sa vie à ces mêmes études d'histoire militaire qui avaient fait le charme de toute son existence. Il a laissé plusieurs monographies estimées, entre autres, une *Histoire des Régiments nationaux des Pays-Bas au service de l'Autriche* (Nouvelle édition, Bruxelles, 1877, XIX-420 p. in-8°) ; une *Histoire des Gardes wallonnes au service de l'Espagne* (Bruxelles, 1858, 1 vol. in-8° de VIII-438 p.), et une *Histoire des Bandes d'ordonnance des Pays-Bas.* Ce dernier travail a paru dans les Mémoires de l'Académie royale (t. XL, 1873) dont M. Guillaume faisait partie.

— Tout récemment enfin, nous avons perdu un des plus éminents représentants de la science de l'antiquité, dans la personne de M. Roulez, né à Nivelles en 1806, mort à Gand le 16 mars 1878. M. Roulez s'était préparé à la carrière scientifique par de brillantes études, d'abord à Louvain, ensuite en Allemagne, où il se forma sous les auspices de Creuzer, d'Ottfried Müller et d'autres illustrations de cette époque.

Digitized by Google

On peut dire qu'aucune branche de la science de l'antiquité ne lui était étrangère ; à l'Université de Gand, dont il fit partie pendant une quarantaine d'années, il les enseigna toutes successivement. Ses travaux critiques sont disséminés dans un grand nombre de revues, mais ce sont surtout les Bulletins de l'Académie royale de Belgique qui ont été favorisés de sa précieuse et infatigable collaboration. Outre une innombrable quantité de mémoires, de notices et de rapports qui sont tous marqués au coin de l'érudition la plus profonde, il a publié plusieurs travaux de longue haleine, dont voici les principaux : *Commentatio de Carneade Cyrenaico philosopho academico.* (Gand, 1825) ; *Commentatio de Vita et Scriptis Heraclidæ Pontici.* Louvain, 1828 (ces deux Mémoires ont été couronnés aux concours de l'Université de Louvain) ; *Observationes criticæ in Themistii Orationes* (1828) ; *Ptolemæi Hephaestionis novarum historiarum excerpta e Photio* (Leipzig, Bruxelles, 1384) ; *Manuel de l'Histoire de la Littérature grecque* (Bruxelles, 1387, d'après le grand ouvrage allemand de Schœll) ; *Manuel de l'Histoire de la Littérature romaine* (traduit de Baehr), Louvain, 1838). J'ai déjà signalé, dans mon *Courrier* de 1875, avec tous les éloges qui lui sont dus, son important Mémoire sur les Gouverneurs romains de la Belgique. Roulez était un de ces hommes, rares partout, mais en Belgique plus qu'ailleurs, qui ont reçu une éducation scientifique complète, et dont l'esprit se meut avec aisance au milieu de toutes les questions qu'ils rencontrent dans le cours de leurs études : c'est dire qu'il est parvenu à produire des travaux durables et dignes d'attirer l'attention de l'Europe savante. Par contre, les trois quarts des travailleurs belges — je le dis sans craindre de déplaire à personne, puisque chacun d'eux se rangera dans le quart favorisé — abordent leur sujet sans préparation générale suffisante : aussi ont-ils beau le couver pendant des années, avec un soin et un zèle incomparables, épuiser la matière de leurs recherches : toutes ces connaissances techniques ne parviennent pas à combler la lacune originelle. Et je ne sais s'il y a aucun domaine où ce défaut est plus visible et plus nuisible que celui des études historiques. J'ai eu l'occasion de le constater quantité de fois, et de m'assurer que si la plupart de nos historiens, gens de travail, d'érudition et parfois de talent, ne sont pas plus connus, c'est qu'ils manquent de cette culture première indispensable, de cette éducation générale de l'esprit, enfin de ce commerce des Muses, comme on disait jadis, qui seul fait l'écrivain et le savant véritable. Cela dit une fois pour toutes, j'aborde maintenant la revue des travaux qui ont paru depuis 1877.

— *Ab Jove principium :* la Commission royale d'histoire mérite le premier rang, cette année comme les précédentes. Voici d'abord le tome II de l'ouvrage de M. Gachard sur la Bibliothèque royale de

Digitized by Google

Paris[1]. J'ai déjà signalé ici même le premier volume de cet ouvrage[2], et, me référant à ce que j'en ai dit à cette occasion, j'ajouterai seulement que le deuxième volume est consacré, pour la plus grande partie, aux correspondances diplomatiques des agents français près le gouvernement de Charles V et de Philippe II à Bruxelles. — M. Alphonse Wauters a donné le cinquième volume de sa table chronologique[3], qui est pour la Belgique ce que sont pour la France les Tables de Brequigny. Ce travail, qui commence à la domination romaine, a été continué par le savant archiviste concurremment avec plusieurs autres publications de longue haleine, attestant chez lui une capacité de travail extraordinaire. Le cinquième volume est relatif à la période comprise entre les années 1251 et 1279; comme on le voit, le nombre des documents augmente au fur et à mesure qu'on avance, et je souhaite au vaillant auteur longue vie et bonne santé pour mener joyeusement à terme cette vaste et utile entreprise.

M. Stanislas Bormans avait été désigné par la Commission pour continuer la publication de la Chronique de Jean d'Outremeuse, interrompue par la mort du premier éditeur, M. Alphonse Borgnet. Sur les six gros volumes in-4° que contiendra l'ouvrage entier, M. Borgnet en avait publié quatre : ce sont les tomes I, II, III et V. M. Bormans vient de nous donner le tome IV[4], qui sera suivi bientôt par le tome VI : j'apprends que celui-ci est déjà sous presse. Le volumineux travail du choniqueur liégeois est une immense compilation, sans aucune critique, commençant à la création pour s'arrêter à son temps, en l'année 1399 : il n'acquiert une certaine valeur pour l'historien qu'à partir du moment où l'auteur aborde le récit des faits dont il a été le contemporain et souvent le témoin. Pour le reste, on pourra y étudier en grand l'altération que les faits historiques les mieux établis pouvaient subir chez ces écrivains fantaisistes, et comment la végétation parasite des légendes vient défigurer, en les embellissant, les contours arides de la réalité. La chronique est divisée en quatre livres, dont le premier va de la création du monde à l'an 794 (t. Ier et II); le second, de 795 à 1207 (t. III et IV) ; le troisième de 1208 à 1340 (t. V et VI); et le quatrième, de 1341 à 1399. Ce dernier, le plus intéressant de tons, est malheureusement perdu et n'a pu être retrouvé jusqu'à présent. Les éditeurs ont joint à chaque volume de leur publication une partie correspondante d'une *geste* en vers qui forme comme le pendant poétique de l'œuvre en prose du chroniqueur : au demeurant, la chronique n'a pas plus de

[1] *La Bibliothèque royale à Paris. Notices et extraits des manuscrits qui concernent l'histoire de Belgique.* Bruxelles, in-4° de VI-612 p.

[2] V. Livraison du 1er juillet 1876, p. 225.

[3] *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique,* in-4° de X-817 p.

[4] In-4° de 814 p.

Digitized by Google

valeur historique que la geste, et celle-ci n'a pas plus de mérite littéraire que la chronique : il n'y a que la rime en plus. Qu'on en juge : le tome IV s'ouvre à la mort de Charlemagne, en 873! « Ce volume, m'écrit le savant éditeur lui-même, sera peu utile aux historiens. L'auteur se borne à compiler les chroniques les plus anciennes, à les arranger à sa manière en dramatisant leur récit. Mais on peut dire que rien ne lui a échappé : les moindres particularités des annales liégeoises sont consignées dans son livre, et comme quelques-unes des sources primitives sont perdues, il faudra s'en rapporter à lui pour certains faits. » Un glossaire et une table chronologique des matières complètent le volume.

Une nouvelle entreprise de la Commission, c'est la publication de la correspondance de Granvelle, confiée à M. Edmond Poullet, et dont le fascicule servant d'introduction m'arrive au moment où j'écris ces lignes [1]. Dans le plan arrêté pour cet important travail, la *Correspondance de Granvelle* se liera, sans solution de continuité, aux *Papiers d'État de Granvelle*, dont la publication, commencée en France sur l'initiative de M. Guizot et sous les auspices du gouvernement, s'était arrêtée en 1852 au tome IX. Ayant acquis la certitude que la France renonçait à continuer cette entreprise, notre Commission d'histoire a eu l'heureuse idée de la reprendre pour son compte, et le gouvernement français, avec une courtoisie dont tout Belge doit lui savoir gré, a libéralement remis au nôtre tous les matériaux restés inédits, et dont une partie avait déjà été préparée par les précédents éditeurs pour le tome X. Ces documents constituent en quelque sorte le fond de la publication belge ; mais celle-ci s'est enrichie encore d'un grand nombre de pièces provenant des archives de Simancas et de Naples ; de plus, l'éditeur, et il faut l'en féliciter, est allé plus d'une fois reprendre, dans les collections de MM. Gachard et Groen van Prinsterer, des lettres importantes qui ont leur véritable place ici; il est parvenu de la sorte à faire un tout, et à nous donner, aussi complets que possible, la pensée et le rôle du célèbre cardinal. — Le dernier document publié dans le tome IX des *Papiers d'État* est une lettre de Granvelle à Philippe II, en date du 25 novembre 1565. Le tome Ier de notre Collection belge, qui se composera de six ou sept volumes in-4°, commencera par une dépêche du 20 novembre de la même année, et se terminera par une qui est datée du 29 septembre 1566. Il n'embrassera donc qu'un espace de dix mois, mais ces dix mois comptent parmi les plus orageux du siècle, et les cent vingt-quatre lettres du volume traiteront les sujets les plus brûlants. Il y en a trente-neuf qui émanent de la plume de Granvelle lui-même, et cinquante-quatre qui sont écrits par le prévôt Morillon, son homme de confiance ; ce sont les plus importantes au point de vue historique. Les

[1] *Correspondance du cardinal Granvelle*. Introduction, in-4° de 76 p.

Digitized by Google

autres émanent d'une quinzaine de correspondants haut placés comme le président Viglius, le conseiller d'Assonleville, etc.

La Commission a enfin décidé la publication du Cartulaire de l'abbaye d'Orval, dont les cinq volumes in-folio reposent actuellement aux archives provinciales d'Arlon. Elle rendra ainsi un immense service à l'histoire de la province de Luxembourg, si intéressante et pourtant si négligée jusqu'à présent. J'aurai l'occasion de parler avec détail de ce sujet, dès que paraîtra le premier volume; en attendant, je ne puis que féliciter la Commission de l'heureux choix d'éditeur qu'elle a fait. Du moment qu'elle cherchait en dehors de ses propres membres, elle ne pouvait s'adresser mieux qu'au R. P. Goffinet, érudit entièrement familiarisé avec tout ce que nos annales luxembourgeoises offrent de plus obscur. Le R. P. Goffinet n'en est plus à faire ses preuves : outre un grand nombre de monographies remarquables par l'exactitude minutieuse de l'érudition et par le caractère original des recherches, il a publié récemment un travail qui fait bien augurer de celui qu'il entreprend aujourd'hui. Je veux parler du *Cartulaire de Clairefontaine* [1]. Cette antique abbaye de Bernardines, créée en 1214, pour douze filles nobles, par la comtesse Ermesinde de Luxembourg, a péri en 1794 sous la torche des armées révolutionnaires ; son existence, de six siècles environ, ressemble à une longue idylle qui se termine en sanglante tragédie. Depuis quelques années, l'intérêt des écrivains luxembourgeois a été attiré sur cette vallée au milieu des bois, où s'écroulent peu à peu les dernières ruines du monastère ; mais le livre du P. Goffinet devra désormais servir de base à tous ceux qui voudront connaître l'histoire de Clairefontaine [2]. L'implacable critique a rencontré, au commencement de son travail, un grand nombre de chartes qui étaient considérées comme les plus anciennes du cartulaire, et dont il a démontré d'une manière incontestable le caractère apocryphe.

Je compléterai la liste des publications officielles — parmi lesquelles ne figure pas le Cartulaire de Clairefontaine — par le tome VI des *Coutumes du pays et duché de Brabant* [3]. Ce volume a été soigné par M. de Longé, président à la Cour de cassation ; il comprend les coutumes de Santhoven, de Turnhout et de Rumpst.— Ce sont là les plus importants documents historiques qui aient vu le jour depuis 1876. Il serait facile d'en allonger la liste en citant ici des publications moins considérables;

[1] *Cartulaire de Clairefontaine.* Arlon, 1877, in-8° de XXVI-284 p.

[2] V. encore REICHLING, *Histoire de l'ancienne Abbaye de Clairefontaine* près d'Arlon (Luxembourg. 1866); BROECKAERT, *L'Abbaye de Clairefontaine (Précis historique,* 1876.) — Godefroid KURTH, *Le Tombeau d'Ermesinde à Clairefontaine (Revue générale,* février 1876).

[3] *Coutumes du pays et duché de Brabant. Quartier d'Anvers.* Bruxelles. 1878, in-4° de 674 p.

Digitized by Google

telles sont : la *Chronique de Saint-Trond*, par M. Camille de Borman ; le *Nécrologe de l'abbaye de Floreffe*, par M. Barbier ; la *Chronique Namuroise de Paul de Croonendael*, par M. le comte de Limminghe, etc., etc. J'aurai l'occasion de reparler prochainement de plusieurs de ces ouvrages en particulier ; mais, dans les bornes étroites de ce rapport, et devant l'énorme quantité de matériaux historiques qu'on publie chaque année, force m'est bien de n'arrêter le lecteur que devant ceux qui offrent un intérêt général. Je rappellerai encore, en passant, que plusieurs publications importantes, déjà signalées dans mes *Courriers* précédents, ont été achevées depuis lors, telles sont : l'*Histoire d'Oudenbourg* par MM. Feys et Van de Casteele, la *Collection de documents sur les troubles religieux du XVIe siècle*, par M. de Coussemaker.

— M. le chanoine Daris a publié une *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége pendant le XVIIe siècle* [1]. L'histoire du pays de Liége a déjà été l'objet de plusieurs travaux d'ensemble dans notre siècle, comme ceux de MM. Dewez, de Gerlache, Polain et Henaux : M. Daris, venant après tous les autres, a consacré une attention plus spéciale au développement de la vie religieuse et intellectuelle, et aux institutions ecclésiastiques du pays. Remontant le cours des temps, il a d'abord publié une *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége de 1724 à 1852* [2], qui a été suivie de cet ouvrage consacré au XVIIe siècle. Fait d'après les sources les plus sûres, et composé, pour ainsi dire, au beau milieu du riche dépôt des archives de Liége, il sera une véritable mine de renseignements pour les historiens futurs. Tous les faits, petits et grands, qui ont rempli notre XVIIe siècle, s'y trouvent relatés au jour le jour jusque dans les plus minutieux détails. On peut seulement regretter que l'auteur ait cru devoir emprunter pour son récit le procédé de l'annaliste plutôt que celui de l'historien, ce qui rend la lecture de son livre assez fatigante et ne permet pas de prendre une vue d'ensemble des événements. Le même écrivain est auteur d'une collection intitulée : *Notices sur les églises du diocèse de Liége*, qui comprend déjà huit volumes, et dans laquelle il a amoncelé également une multitude de faits entièrement ignorés de tous ceux qui ne possèdent pas, comme lui, la connaissance approfondie de nos archives.

— M. Camille Van Dessel, jeune archéologue qui a déjà fait ses preuves dans plusieurs travaux remarquables, vient de dresser l'inventaire de nos connaissances actuelles sur la Belgique à l'époque romaine. Son livre est intitulé : *Topographie des voies romaines de la Belgique* [3], et sera

[1] Liége, 1877, 2 vol. in-8° de 396 et 448 pp.

[2] 4 vol. in-8.

[3] *Topographie des voies romaines de la Belgique. Statistique archéologique et bibliographie*, avec une préface de M. Schuermans, et une carte. Bruxelles, 1877, in-8° de XI-258 p.

Digitized by Google

désormais le répertoire et le guide de tous nos archéologues. Il contient d'abord le relevé de toutes les voies romaines découvertes sur notre sol jusqu'à ce jour, avec indication sommaire de leur tracé ; puis, la liste alphabétique de toutes les localités belges où on a déconvert des antiquités, et la spécification de celles-ci ; enfin, une vaste bibliographie de tous les ouvrages à consulter sur la matière. Bien qu'on puisse constater par-ci par-là, dans ce livre, des omissions ou des inexactitudes — cela était inévitable en pareille matière — il atteste des connaissances très-sérieuses et des recherches approfondies, et il est appelé à rendre les plus grands services à tous les travailleurs : on ne peut que remercier M. Van Dessel d'avoir bien voulu se charger de cette tâche ingrate, mais singulièrement utile dans l'état actuel de nos connaissances. Plus d'un travailleur se sentira encouragé et stimulé, aujourd'hui que la publication de M. Van Dessel lui épargne le long ennui des premières recherches [1].

— Nous restons dans l'antiquité romaine avec M. Désiré de Moor, qui nous offre un mémoire intitulé *Cn. Nævius ; essai sur les commencements de la poésie à Rome* [2]. C'est un sujet attrayant que l'histoire de cet homme remarquable, qui rêva de créer pour sa patrie une littérature originale, qui initia les Romains aux trois grands genres littéraires : la tragédie, la comédie et l'épopée, et qui fut à la lettre un *poëte romain*, tandis qu'Ennius et ses successeurs ne furent que des hellénisants. M. de Moor a parfaitement mis en lumière les traits de cette figure patriotique et originale ; et, après avoir étudié son héros dans son influence et sa valeur littéraire, il l'étudie à fond dans sa langue et dans son rhythme : les connaissances exactes du philologue viennent ici en aide, d'une manière des plus heureuses, à la critique fine et ingénieuse du littérateur, et complètent cette dissertation qui a mérité à son auteur le titre de *docteur spécial ès sciences philologiques*. L'ouvrage, écrit avec une élégance rare en Belgique, se lit avec plaisir et profit à la fois.

— Parlons enfin, puisque nous sommes toujours sur le terrain de l'antiquité, d'une publication capitale de M. Willems, professeur à l'Université catholique de Louvain. *Le Manuel du droit public romain*, par ce même érudit, est un des meilleurs qui existent sur cette matière, et l'on peut dire qu'il vient d'ériger un véritable monument par son ouvrage intitulé : *Le Sénat de la République romaine* [3]. C'est une étude complète sur cette institution célèbre, sur ses origines, ses vicissitudes, son rôle politique : on peut dire qu'elle n'avait pas encore

[1] Depuis que ces lignes sont écrites, j'ai appris que le jeune érudit a succombé, le 16 mai 1878, à une maladie douloureuse. Il n'était âgé que de 27 ans.

[2] Tournai, 1877, in-8° de 176 p.

[3] *Le Sénat de la République romaine, sa composition et ses attributs.* Louvain, 1878, 2 vol. in-8°. Le 2e n'a pas encore paru.

Digitized by Google

inspiré jusqu'ici un travail aussi vaste et aussi savant. Nombreux sont les points sur lesquels l'auteur jette une lumière nouvelle, et les questions qu'il tranche dans un sens nouveau. Il serait impossible de les indiquer ici, ne fût-ce qu'en passant ; je me contente d'indiquer rapidement les matières traitées dans le premier volume. Il comprend seize chapitres consacrés à exposer l'origine du sénat, la manière dont il fut composé pendant la période royale, les modifications qui y furent introduites sous le régime républicain, principalement par l'admission des plébéiens, que M. Willems place vers l'an 400 avant notre ère, et par le célèbre plébiscite Ovinien, puis les nombreuses vicissitudes de la *lectio senatus* jusqu'à l'avénement d'Auguste.

— Nous vivons, dirait-on, dans le siècle des centenaires, et du train dont va la mode, l'on peut croire que sous peu chaque année en aura une demi-douzaine à célébrer. Du moins celui de Rubens (1577-1640), qu'on a fêté à Anvers pendant l'été de 1877 (du 17 au 27 août), en est un du meilleur aloi, et qui a été accueilli par tous les partis avec un égal enthousiasme. Une pluie de brochures et de livres de circonstance est tombée sur le pays à l'occasion de ces fêtes : et, comme il fallait s'y attendre, la plupart n'ont rien appris de bien nouveau aux admirateurs du grand peintre anversois. On peut se féliciter, dans tous les cas, que le retour de ce grand anniversaire ait décidé M. Gachard à prendre la plume, et à nous communiquer le trésor de documents inédits qu'il avait assemblés, depuis de longues années, sur l'illustre maître de l'école flamande. Il en est résulté un excellent livre intitulé : *Histoire politique et diplomatique de Pierre-Paul Rubens*. Venant après MM. Sainsbury et Cruzada Villaamil, l'éminent archiviste semble avoir presque épuisé la matière : on aura une idée de la manière dont il travaille lorsqu'on saura que, pour ce livre, il a fouillé les archives de Simancas, de Vienne, de Turin, de Venise, de Rome, de La Haye et de Bruxelles, et que, dans chacun de ces dépôts, ses recherches lui ont fourni des renseignements nouveaux. Il a publié intégralement, dans l'appendice de son livre (p. 265 à 344), trente-trois pièces inédites dont, plusieurs sont d'une importance capitale, notamment la lettre de Rubens au comte-duc d'Olivarès (n° XXVII), où il l'exhorte à soutenir la cause de Marie de Médicis et de Monsieur, et à profiter des circonstances qui lui permettraient d'entretenir, sans grands dommages pour l'Espagne, la guerre civile en France. Il me semble qu'après la lecture de ce livre, il ne sera plus possible de révoquer en doute les aptitudes du grand peintre pour les affaires publiques et en particulier pour la diplomatie : dans ses négociations avec les Provinces-Unies de Hollande pour faire renouveler la trêve avec l'Espagne, mais surtout dans sa mission auprès de la cour de Londres, qui aboutit à la conclusion de la paix entre Philippe IV et Charles Ier, on suivra avec le plus vif intérêt le récit de ses démarches, et on admirera la sou-

Digitized by Google

plesse en même temps que la fermeté de cette puissante intelligence. M. Gachard nous a fourni tous les éléments de conviction, et nous a mis à même de nous en former une qui sera définitive. En saluant dans Rubens un véritable esprit politique, nous ne ferons que nous ranger à l'opinion des principaux hommes d'État qui furent ses contemporains. L'habileté diplomatique de Rubens a été reconnue par les amis et par les ennemis de l'Espagne ; de Londres, de Madrid, et de Venise partent à ce sujet les témoignages les moins équivoques, et la démonstration ne pourrait, me semble-t-il, être plus complète et plus concluante.

— La ville d'Anvers, qui a gardé la vieille habitude flamande de faire grandement et magnifiquement toutes les choses, a acquis récemment la célèbre *Maison Plantin*, fondée au XVIe siècle, comme chacun sait, par le Tourangeau Christophe Plantin, et continuée par ses successeurs. Cette maison contenait un véritable musée d'antiquités et d'objets d'art, principalement en fait de typographie et de librairie : la ville y a mis un conservateur et ouvert le musée au public. Il a paru plusieurs monographies consacrées à l'histoire de cette maison et à la description de son trésor ; je citerai notamment le mémoire flamand de M. Max Rooses, conservateur actuel du Musée, qui a été couronné par l'Académie de Belgique [1], et le charmant opuscule de M. Léon Degeorge, *la Maison Plantin à Anvers* [2]. C'est un bijou typographique, en même temps que l'œuvre d'un homme de goût et d'un écrivain de talent : ceux qui veulent connaître le musée Plantin ne sauraient prendre un guide plus agréable et plus instructif à la fois.

— On publie tous les ans un grand nombre d'histoires locales, dont je m'abstiens généralement de parler, parce qu'elles ne présentent qu'un intérêt médiocre, soit par la nature même du sujet, soit par le manque d'études préparatoires chez les auteurs. Il convient cependant de faire exception à cette règle, quand on se trouve en présence d'un ouvrage comme *Couvin et sa Châtellenie*, par M. le comte de Villermont [3]. L'éminent écrivain, qui manie avec autant d'aisance la plume de l'historien que celle du journaliste, a raconté avec un véritable amour l'histoire de ce petit coin de terre qu'il connaît à fond, et sur lequel il a su attirer tout l'intérêt du lecteur. Cette monographie se trouve être, dans plusieurs parties, le vivant tableau de l'état social du passé, et l'auteur ne se refuse pas, à l'occasion, le plaisir d'amener çà et là des rapprochements qui ne sont pas toujours à l'avantage du temps actuel. Le livre se lit avec le plus grand charme d'un bout à l'autre. Pourquoi cependant l'auteur a-t-il dédaigné toute division par cha-

[1] *Plantijn en de plantijnsche drukkery*. Bruxelles, 1877.
[2] Bruxelles, 1877, in-8° de 62 et 46 pp.
[3] Namur, 1877, in-8° de 370 p.

Digitized by Google

pitres toute indication sommaire en tête des alinéas, toute espèce de table de matières à la fin du volume ? Cette négligence, qui est peut-être intentionnelle, ne sera, je crois, du goût d'aucun lecteur.

— En terminant, je signalerai encore quelques travaux donnés par les recueils périodiques. Un jeune érudit dont j'ai déjà parlé, M. Paul Fredericq, a publié dans la *Revue de l'Instruction publique* une *Notice sur l'Université calviniste de Gand* (1578-1584), où il établit, d'après des recherches personnelles aux archives de cette ville, l'existence de cet établissement pendant la durée de l'anarchie calviniste. L'auteur donne d'intéressants détails sur les études qu'on y faisait et sur les professeurs qui y enseignèrent : parmi eux figure notamment le Français Lambert Daneau, qui se montra au-dessous de sa réputation.

Dans les *Annales de la Société d'émulation de Bruges*, M. Napoléon de Pauw vient d'achever un travail commencé en 1873, sur la *Conspiration d'Audenarde sous Jacques Van Artevelde* (1342). Cette étude (CLXIV-237 p.), appuyée sur beaucoup de documents inédits, jette une vive lumière sur une des parties les plus obscures de l'histoire de Flandre. On savait vaguement que le parti antinational des *Leliaerts* ne cessa de conspirer contre le régime défendu par le célèbre tribun, et que la haute noblesse, alliée aux petits métiers révolutionnaires, essaya à plusieurs reprises de renverser l'autorité de la bourgeoisie, dont Jacques Van Artevelde fut le vigoureux représentant. Le travail de M. de Pauw confirme, par un exemple des plus concluants, les inductions qu'on faisait à ce sujet, et les documents qu'il publie en contiennent la démonstration irréfragable. — M. Charles Piot a donné, dans le même recueil, une étude sur les *Beers de Flandre :* selon lui, le nom tant discuté du *ber* flamand n'est qu'une altération du français *pair ;* il explique l'origine de la *bérie*, la différence entre le *ber* ou *pair de Flandre* et les *pairs de fief ;* il rend compte des raisons qui ont fait qu'il n'y eut jamais que quatre *bers*, et non douze comme en France ; enfin, il termine cette importante monographie par un aperçu historique sur les destinées de l'institution, qui a si souvent exercé la sagacité de nos chercheurs. — Le R. P. de Smet a publié, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, le texte d'un *Vita Huberti* qu'il a trouvé dans un ms. du XIe siècle reposant au grand séminaire de Namur : ce texte, à part quelques variantes sans importance, est conforme à celui que M. Arndt a donné dans *Kleine Denkmäler aus Merovingischer Zeit ;* on peut donc se flatter de posséder aujourd'hui la biographie authentique du grand évêque de Liége. Nous devons encore au P. de Smet une dissertation *sur la date de la mort de S. Lambert*, qui a paru dans les *Précis historiques*, et qui, tranchant définitivement une question discutée depuis deux siècles, établit d'une manière irréfragable que cette mort arriva dès les premières années du XIIIe siècle, et à coup sûr avant 706. — Le même recueil a publié des *Recherches sur*

Digitized by Google

l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, par M. le chanoine Delvigne, dont je m'abstiens de parler ici parce qu'il en est rendu compte ailleurs. — L'Académie d'archéologie a donné dans ses *Annales* une *Etude critique sur saint Lambert et sur son premier biographe*, dans laquelle celui qui écrit ces lignes croit avoir établi l'auteur, l'origine, la date, les divers remaniements, la valeur historique du *Vita Lamberti*, et où il a essayé de défendre, contre les objections de la critique des XVIIe et XVIIIe siècles, la tradition liégeoise sur la cause de la mort du saint.

— Plusieurs ouvrages, actuellement en cours de publication, seront signalés dans un prochain *Courrier* : telle est par exemple l'*Histoire parlementaire de la Belgique*, par M. Louis Hymans. Homme politique et ancien directeur d'un grand journal libéral, l'auteur a promis formellement de garder à son livre ce caractère d'impartialité rigoureuse qui est la première qualité d'un travail de ce genre : nous espérons bien qu'il tiendra parole. — M. Eugène Van Bemmel, qui a dirigé il y a quelques années l'entreprise du *Patria Belgica*, reparaît en scène avec une *Belgique illustrée* dont plusieurs livraisons ont déjà vu le jour.

GODEFROID KURTH.

P. S. Le prix royal de 25,000 fr., qui devait être décerné en 1878 à un ouvrage sur l'histoire de la Belgique, vient d'être remporté par M. Alphonse Wauters, pour son livre intitulé : *Les Libertés Communales. Essai sur leur origine et leurs premiers développements en Belgique, dans le nord de la France et sur les bords du Rhin.* J'en rendrai compte prochainement.

G. K.

Digitized by Google

COURRIER ALLEMAND

Le progrès si rapide des ordres mendiants aux XIIIe et XIVe siècles, introduisit dans l'histoire de l'Allemagne un élément nouveau. Au commencement du moyen âge, les moines n'écrivaient l'histoire que pour eux-mêmes, au point de vue du monastère et du diocèse auquel ils appartenaient. Il n'en est plus de même des religieux mendiants, qui n'avaient aucune propriété foncière. C'est pour instruire, pour servir à leurs disputes et à leurs sermons, que ces derniers, surtout les dominicains, composaient des livres d'histoire : de là ces nombreux abrégés d'histoire générale [1]. Ils aimaient à mettre en parallèle les papes et les empereurs. Parmi ces œuvres, la plus célèbre est celle de Martin de Troppau (*Martinus Polonus*) [2]. On sait qu'elle n'a qu'une importance littéraire ; comme source historique, elle n'a de valeur que dans ses continuations. Deux continuateurs de Martin de Troppau, Ptolomée de Lucques [3] et Bernard Guidonis, sont aussi deux dominicains. Le premier, élève de saint Thomas d'Aquin et bibliothécaire du Pape Jean XXII, a fait une *Historia ecclesiastica ;* le second, mort en 1331 évêque de Lodève, a donné les *Flores cronicarum*, dont on n'a imprimé que des fragments. On trouvera une esquisse des ouvrages historiques de ces auteurs dans une recherche critique du docteur Kœnig [4]. Ce travail se divise en quatre chapitres : le premier, sur l'histoire ecclésiastique de Ptolomée ; le second, sur les rapports entre les *Flores cronicarum* et l'histoire ecclésiastique ou les annales de Ptolomée. Le résultat de cette étude est que Bernard s'est servi pour

[1] Cf. *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter* v. Wattenbach, Berlin, 1866, p. 508. — M. Gabriel Monod, à son cours de l'École pratique des hautes études, a su tirer un excellent parti de cet ouvrage, pour faire ressortir le caractère local des premiers documents historiques du moyen âge.

[2] Cf. *Fontes rerum Germanicarum*, v. J.-F. Böhmer, t. II, pp. XLIII et 457-464.

[3] *Des Ptolomäus Lucensis Leben und Werke*, v. K. Krüger. Göttingen, 1874.

[4] *Ptolomäus von Lucca und die Flores cronicarum des Bernardus Guidonis*, eine Quellen Untersuchung, v. Dr Dietrich Kœnig. Würzburg, A. Stuber, 1875, in-8° de 72 p.

Digitized by Google

ses *Flores* de l'ouvrage de Ptolomée et de ses continuateurs jusqu'à la capitulation de Brescia (18 septembre 1311). Dans le récit de l'expédition de Henri VII en Italie, Ptolomée est impartial ; il donne des détails qu'on chercherait vainement ailleurs : son histoire est à cet égard l'une des sources les plus sûres. Bernard Guidonis lui est inférieur en tous points : il emploie d'abord Martin de Troppau, et c'est plus tard seulement qu'il se sert de Ptolomée. Il n'a en propre que quelques notices locales sur Toulouse (p. 41 - 43). Bernard ne s'élève guère au-dessus des historiens dominicains de son temps. Il n'en est pas moins devenu une autorité de premier ordre ; dans le troisième chapitre, le docteur Kœnig en donne la raison. Il y parle des copistes de Bernard, notamment d'Amalric de Béziers et de Pepin de Bologne. Dans le quatrième chapitre, le docteur Kœnig s'occupe de l'histoire des empereurs de Mussatus, insérée dans l'histoire ecclésiastique de Ptolomée. Son travail, dans l'ensemble, est un modèle de critique.

— *La bataille de Seckenheim*, tel est le titre d'un opuscule très-soigné de M. Chr. Roder, sur la guerre du Palatinat (1462 - 1463) [1]. L'auteur a compulsé des actes inédits empruntés aux archives de Colmar et de Carlsruhe. Dans l'introduction, il donne un aperçu des sources : Michel Behaim, les chroniques de Spire et de Mayence, Rauclerus, etc. Puis viennent quatre chapitres : cause et commencement de la guerre, bataille de Seckenheim, captivité des deux frères de Bade, délivrance des prisonniers et fin du combat. Des lettres inédites, plusieurs chansons guerrières, forment le supplément.

— M. le docteur D. Scœhnherr, directeur des archives à Innsbrück, publie un travail sur la guerre de l'empereur Maximilien Ier avec la république de Venise en 1509 [2]. Il a surtout consulté des documents inconnus, puisés aux archives d'Innsbriick et de Venise, et contenant un grand nombre de détails. Les préparatifs de la guerre, le siége inutile de Padoue par Maximilien, sont décrits avec beaucoup d'exactitude. C'est aux efforts désespérés du bas peuple vénitien que Venise dut son salut : le docteur Schœnherr a su donner un vif intérêt à la démonstration de cette thèse.

— M. Louis Geiger, auteur d'une excellente biographie de Jean Reuchlin [3], a publié depuis la correspondance de ce personnage [4]. Il n'a rien épargné pour en donner une édition définitive : c'est un grand

[1] *Die Schlacht von Seckenheim, in der pfälzer Fehde von 1462-1463*, v. Chr. Roder. Villingen, Linsenmann, 1877, gr. in-8° de 50 p.

[2] *Der Krieg Kaiser Maximilians I mit Venedig*, 1509, v. Dr D. Schœnherr. Wien, Verlag des Verfassers, 1876, gr. in-8° de 58 p.

[3] *Johann Reuchlin, sein Leben und seine Werke*, v. Dr L. Geiger. Leipzig. Duncker und Humblot, 1871.

[4] *Johann Reuchlin's Briefwechsel*, Bibliothek des Literarischen Vereins in Stuttgart. CXXVI. Tübingen, 1875, gr. in-8° de 372 p.

Digitized by Google

service rendu à la mémoire d'un grand savant. Cette édition comprend des lettres inédites, tirées des archives de Paris, Stuttgart, Bâle, Oltobeuren, Heidelberg, Francfort, Nurenberg, Munich, Berne, Saint-Gall et Milan, et des fragments seulement de celles qui ont été déjà imprimées. Les lettres inédites complètent l'histoire des études grecques en Allemagne. Elles font aussi mieux connaître certaines parties de la vie de Reuchlin, par exemple son séjour à Venise, chez Alde[1]. L'auteur aurait dû ajouter un index des noms. Pas de bon livre sans index, répétait le grand historien Bœhmer. On peut signaler, comme supplément au travail de M. Geiger, deux opuscules d'Adalbert Horawitz[2]. Le premier, *Documents pour servir à la biographie et à la correspondance* de Jean Reuchlin, contient quarante-cinq lettres de ou à l'humaniste Hummelberger. Elles sont tirées d'un manuscrit conservé à Munich. Les notes de M. Horawitz ne donnent que des éclaircissements insuffisants. Le second opuscule, sur l'histoire de l'humanisme en Souabe (1512-1518), renferme également des lettres de ou à Hummelberger.

— M. Léopold Schæfer fait la critique comparée des trois historiens de la guerre des Paysans allemands en 1525 : Haarer, Gnodalius et Leodius[3]. Haarer, dont il s'occupe le premier, né en 1480, mort en 1540, et dont l'œuvre principale est la description de la guerre des Paysans, imprimée en 1625, se montre partisan décidé de l'Église et de l'Empire, et adversaire de la grande révolution de 1525. Toutefois il avoue que les exigences des paysans sont en partie fondées. Les manuscrits, les éditions et les sources de cet ouvrage sont l'objet d'un examen sévère. Nous en avons une version latine : *Rusticorum tumultum in Germaniæ diversis partibus anno 1525 exortorum et a magistratibus fideliter sedatorum historia, Petro Crinito scriptore.* Ranke, dans son *Histoire d'Allemagne au temps de la Réforme*, pense que cette version est l'œuvre de Haarer lui-même : cette opinion, d'après les recherches de M. Schæfer, serait fausse (p. 18). La chronologie, les noms, les faits eux-mêmes, ne sont pas comme dans l'original. C'est une traduction incomplète et inexacte, sans la moindre valeur. Après Haarer, Gnodalius : le second chapitre renferme une analyse de son œuvre, imprimée en 1570. Gnodalius n'a d'autre source que Haarer ; on peut même dire qu'il n'a fait que le mettre en latin. Toutefois quelques passages révèlent de sa part des recherches critiques. Mais

[1] Cf. *Alde Manuce et l'Hellénisme à Venise*, par A. F. Didot. Paris, Didot 1875.

[2] *Zur Biographie und Correspondenz Johannes Reuchlin's.— Analecten zur Geschichte des Humanismus in Schwaben* (1512-1518), v. Adalbert Horawitz. Wien, Gerold, 1877, gr. in-8° de 70 et 64 p.

[3] *Das Verhältniss der drei Geschichtschreiber des Bauernkrieges: Haarer (Crinitus), Gnodalius und Leodius historisch-kritisch betrachtet*, v. Oscar Leopold Schæfer. Chemnitz, Geidel, 1876, gr. in-8° de 43 p.

Digitized by Google

M. Schæfer paraît accorder à Gnodalius plus de valeur qu'il ne mérite. C'est peut-être parce que Gnodalius est partisan de la Réforme. Son ouvrage a souvent été employé, tandis qu'on a oublié Haarer. L'*Histoire de la guerre des Paysans* de Sartorius (Berlin, 1795) n'est pas autre chose qu'un extrait de Gnodalius.

— Le 4 octobre 1636, les Suédois eurent avec les Impériaux et les Saxons une rencontre à Wittstock. On se battit des deux côtés avec une ardeur inouïe. A la fin, les troupes impériales furent mises en déroute : c'était pour les Suédois la revanche de la paix de Prague et de la perte de Magdebourg. M. Rodolphe Schmidt consacre à cette importante bataille un opuscule[1], comprenant l'examen des sources, notamment des pamphlets; l'histoire des opérations militaires des deux armées depuis la prise de Magdebourg jusqu'à la veille de la bataille de Wittstock; enfin le récit de la bataille elle-même.

— M. Harry Bresslau publie des documents sur Joseph Auguste du Cros[2], aventurier diplomatique qui prit part aux plus importantes négociations de son temps. Haï partout à cause de ses intrigues, de sa rapacité, de son arrogance, de sa perfidie, il mourut en 1728. Sa vie jusqu'ici était peu connue. M. O. Klopp, dans le grand ouvrage dont il est question plus bas (III, 148), constate son rôle important au traité de Nimègue en 1678; M. Droysen, l'historien prussien par excellence, estropie son nom (*Histoire de la politique prussienne*, IV, 181). M. Harry Bresslau a le mérite de publier sur cet homme singulier de nouveaux documents, tirés des dépôts publics de Londres, Hanovre, Wolfenbüttel. Il prépare en outre la biographie de du Cros, qui sera sans contredit d'une haute importance pour l'histoire d'Angleterre et d'Allemagne à cette époque.

— Nul en Allemagne ne connaît mieux l'Italie et son histoire qu'Alfred de Reumont, l'auteur d'une remarquable *Histoire de Rome*[3], le biographe de Laurent le Magnifique[4]. C'est ce que les Italiens eux-mêmes reconnaissent : « Il connaît nos anciens événements et nos personnages avec une exactitude qui est chez nous un prodige, » disait de lui le célèbre historien G. Capponi. Reumont connaît surtout Florence et la Toscane comme personne : il y a vécu trente ans. Aussi dut-on s'attendre à une œuvre sérieuse, quand il annonça une *Histoire de*

[1] *Die Schlacht bei Wittstock*, ein Beitrag zur Geschichte des dreissigjährigen Krieges, v. Rudolf Schmidt. Halle, Gesenius, 1876.

[2] *Aktenstücke zur Geschichte Joseph August du Cros*, herausgegeben von Harry Bresslau. Berlin, Weidmann, 1875, in-4° de 36 p.

[3] *Geschichte der Stadt Rom*, v. Alfred von Reumont. 3 Bande. Berlin, Decker, 1867.

[4] *Lorenzo de' Medici il Magnifico*, v. Alfred von Reumont. Leipzig, Duncker und Humblot, 1875.

Digitized by Google

Toscane depuis la fin de la liberté florentine [1]. Cette histoire comprend deux gros volumes, et fait partie de la collection de l'histoire des États européens, publiée sous la direction de Giesebrecht. A une profonde connaissance des archives de Florence, M. de Reumont joint une lecture prodigieuse. On peut dire qu'il n'a négligé aucun imprimé. La première partie contient l'histoire de Toscane sous le gouvernement des Médicis, de 1530 à 1737, et se divise en deux livres. Le premier livre, subdivisé en dix chapitres, décrit l'origine et le développement de la puissance des Médicis de 1530 à 1574 (p. 1-294). Dans les trois premiers chapitres, qui servent d'introduction à tout l'ouvrage, M. de Reumont représente la situation des Médicis dans la République florentine, la fin du régime républicain en 1530, le règne court d'Alexandre de Médicis. Son successeur fut Côme de Médicis, fils de Giovanni delle Bandenere. L'auteur raconte son règne (1537-1574) dans les sept chapitres qui suivent (p. 19-294). Un écrivain connaissant la Toscane comme M. de Reumont pouvait seul nous peindre avec autant d'exactitude et de vivacité l'activité politique de l'homme qui fonda le grand-duché de Toscane. L'état intérieur du pays à cette époque offre encore plus d'attrait : M. de Reumont en donne une peinture magistrale. Il nous montre tour à tour la constitution et l'administration (p. 94-121), les affaires ecclésiastiques (p. 121-137), la vie intellectuelle (p. 257-286). Côme Ier apparaît sous un jour favorable, comme l'ami et le protecteur des sciences et des arts. Mais l'auteur ne dissimule pas les motifs qui le faisaient agir : « Pour la littérature, dit M. de Reumont, le temps de Côme de Médicis est celui de la maturité ; pour les beaux-arts, c'est celui du dernier épanouissement. Ce n'est pas seulement un goût héréditaire qui le dirigeait, ni la tradition d'un rôle de Mécène. La politique était en jeu. Le duc de Florence reconnaissait quel avantage et quel danger pouvaient lui venir de ce côté. Il ne fallait pas s'attendre à ce que l'activité intellectuelle, appliquée jusqu'ici à la poursuite des grands et nobles buts de la vie publique, se tournât tout d'un coup vers les affaires domestiques, les intérêts matériels, les satisfactions d'une étroite vanité. L'espace qui lui était laissé pouvait d'autant moins lui suffire que le nouveau système resserrait davantage le cercle de l'action et de l'influence. Le flot de la vie publique, dans ces circonstances, se retirait rapidement, et la liberté de la pensée, qui avait jadis animé le Conseil et transformé trop souvent les maisons des principaux citoyens en véritables clubs, dut chercher un nouveau champ d'action. Sans doute, ce qu'elle trouva ne remplaça pas ce qu'elle perdait; elle ne put que faire vivre des souvenirs et contribuer à l'affaiblissement des carac-

[1] *Geschichte Toscana's seit dem Ende des florentinischen Freistaates*, von A. von Reumont. Erster Theil: *Die Medici*, 1530-1737. Gotha, P. A. Perthes, 1876, in-8° de xviii-654 p.

Digitized by Google

tères. Tel fut le résultat des compagnies laïques et des associations littéraires. Tandis que les premières dirigeaient encore l'esprit public, du moins dans les classes inférieures, et tempéraient l'influence du gouvernement, les Académies, dans les hautes classes, conservaient une ombre d'éclat et d'indépendance. » On voit, par les relations de Côme avec les *Umidi*, comment il se servait pour ses desseins politiques de la littérature. Cette association, formée vers 1540, se composait principalement de jeunes gens et se consacrait surtout à la littérature. Côme lui donna en quelque sorte une forme officielle. L'*Academia fiorentina* devint une institution de l'État (p. 259). L'histoire avait alors un prodigieux développement; Côme la fit servir à sa gloire. Les arts, notamment les rapports de Côme avec les artistes, sont très-bien racontés : là, comme dans la politique, M. de Reumont est chez lui (p. 284). Écoutons son jugement général sur Côme Ier : « Côme, dit-il (p. 293), a trouvé un chaos ; il transmet à son successeur un état complétement organisé. Pour se maintenir, pour s'élever, il n'a épargné ni la force, ni la ruse; mais il s'est appuyé sur des bases solides : sévérité et impartialité dans la justice, ordre dans les finances, forces militaires imposantes sur terre et sur mer. A l'intérieur, il a fait régner le bon ordre et la soumission, il a fait disparaître les querelles et l'affaiblissement qui en résultait. A l'extérieur, il a pris une situation indépendante et respectée. La Toscane moderne est son œuvre. Si elle a tant conservé, si à la place de ce qu'elle perdait elle a obtenu tant d'autres avantages, si ce pays, même dans sa décadence, a joui d'une plus grande liberté d'esprit et d'action, d'une civilisation plus douce et plus étendue, s'il a conservé les fruits d'un grand passé et d'un progrès que n'ont pu arrêter les orages, il le doit en grande partie à Côme de Médicis. C'est lui qui a pris la direction de l'État, dans un moment critique où les vieilles institutions s'écroulaient et où l'indépendance de cette partie de la Péninsule était en question. S'il a employé de mauvais moyens, ce n'est point par amour du mal, mais par nécessité et pour atteindre son but. Ses fautes, ses erreurs, sont celles de son temps; il a eu beaucoup d'excellentes qualités. Il cherchait à se faire obéir par amour autant que par crainte : il a réussi. Jamais peut-être nouveau prince n'obtint tant de soumission chez un peuple aussi peu subordonné, tandis que la sécurité extérieure adoucissait le joug. On savait la punition inévitable, cela suffisait. Ce règne de trente ans transforma l'esprit des Florentins. Côme a suivi les préceptes de Machiavel pour la fondation d'une monarchie: la ruse, la violence, le sang, pour s'assurer le pouvoir; puis gouvernement calme et régulier, abaissement des partis sans se préoccuper des moyens, troupes nationales, villes fortifiées, bonne justice, agents capables et sûrs. Côme aurait été le prince dans le sens du grand politique, si, au lieu de fonder, sur les ruines d'une république, un petit État au milieu d'autres États semblables, il avait pu assurer à l'Italie son

Digitized by Google

indépendance vis-à-vis de l'étranger. » Le second livre raconte l'histoire de Toscane sous les autres Médicis, de 1574 à 1737. Les deux premiers chapitres sont consacrés aux règnes de François et de Ferdinand Ier. Puis vient un chapitre très-intéressant sur les événements intérieurs, de 1574 à 1609. Le réveil de la vie religieuse à cette époque est du plus haut intérêt (p. 381). Les trois chapitres suivants donnent les règnes de Côme II, Ferdinand II, Côme III et Jean-Gaston. Suit un chapitre très-instructif sur la situation économique et religieuse, de 1610 à 1737 (p. 500-523). Les deux derniers chapitres, sur la littérature et les sciences à l'époque des derniers Médicis, sont peut-être la partie la plus intéressante de tout l'ouvrage (p. 524-576). Galilée, le Tasse, Magliabechi, Leibniz [1], et d'autres encore, y trouvent place. Le dernier chapitre expose les arts, la vie et les mœurs de Florence jusqu'à l'avénement de la maison de Lorraine-Habsbourg en 1737. Avec cette dynastie commence pour la Toscane une nouvelle époque, racontée par l'auteur dans le second volume, dont nous parlerons dans le prochain *courrier*. Une table chronologique, un tableau généalogique, un court aperçu de la littérature rendent ce premier volume d'un usage plus commode.

— Onno Klopp, l'éminent éditeur des œuvres de Leibniz, publie depuis trois ans un grand ouvrage sur la chute des Stuart, l'avénement de la maison de Hanovre, et les rapports entre cette révolution et les affaires d'Europe de 1660 à 1714. C'est une histoire de l'Europe occidentale à l'époque de Louis XIV et de Léopold Ier. Six volumes ont déjà paru [2]. Klopp se place à un nouveau point de vue ; le premier, il suit les rapports de l'Angleterre avec le continent. Les archives de la cour et de l'État à Vienne lui fournissent à cet égard une mine presque inexplorée : rapports des ambassadeurs de l'Empereur à Londres, documents sur la Hollande, la France, l'Espagne et Rome. Ces sources, jusqu'à lui, étaient presque inconnues. Un bref de Pie IX, dont l'auteur a été honoré, dit assez la valeur du travail. Donnons-en un aperçu.

Le premier volume de l'ouvrage de Klopp comprend le règne de

[1] M. de Reumont écrit à tort *Leibnitz* (p. 569). Cette forme, sans doute, est consacrée par l'Académie de Berlin, mais jamais Leibniz lui-même n'a ainsi orthographié son nom.

[2] *Der Fall des Hauses Stuart und die Succession des Hauses Hannover in Grossbritannien und Irland im Zusammenhange der europäischen Angelegenheiten, 1660-1714*, v. Onno Klopp. I B. *Die Zeit Karls II von England, 1660-1674*. II B. *Die Zeit Karls II, 1675-1685*. III B. *Die Zeit Jacobs II von England vom Februar 1685 bis zum März 1688*. IV B. *Die Katastrophe Jacobs II, die neue Thronfolge und die grosse Allianz von 1689*. V B. *Der grosse Krieg von 1689 an bis zum Aufbruche Wilhelms III nach Irland, die Kriegsjahre 1690 und 1691*. VI B. *Die Kriegsjahre 1692-1693 und 1694*. Wien, Braumüller, 1875-1877, 6 vol. in-8°.

Digitized by Google

Charles II, de 1660 à 1674, depuis la restauration des Stuarts jusqu'à la paix de Westminster. Prenant l'Angleterre pour point de départ, l'auteur raconte la restauration, montre les liens qui rattachaient Charles II à Louis XIV, et décrit la politique de ce prince, qui avait surtout en vue la succession d'Espagne (p. 37), celle de l'empereur Léopold Ier, travestie par les Prussiens Droysen et Ranke. Telle est la matière du premier livre. Le second comprend les événements politiques depuis 1665 jusqu'à la triple alliance, en janvier 1668. L'auteur s'occupe beaucoup de Lisola, homme d'État impérial, l'âme de la résistance contre Louis XIV. C'est lui, et non W. Temple, qui eut le premier l'idée de la coalition; c'est lui qui est l'auteur du célèbre écrit : *Bouclier d'État et de justice contre le dessein manifestement découvert de la Monarchie universelle.* Le troisième livre va de 1668 à 1672 : il donne une intéressante appréciation du traité de Douvres, duquel date la dépendance de Charles II de Louis XIV. Le quatrième livre est consacré à la guerre de l'Angleterre et de la France contre la Hollande, 1672-1674. Le pape Clément X désapprouva cette guerre injuste (p. 345). La paix de Westminster termine le premier volume.

Le second volume donne le règne de Charles II de 1675 à 1685. Il comprend trois parties, dont la première va jusqu'à la paix de Nimègue (1678). Klopp fait ressortir la perfidie du prince-électeur Frédéric-Guillaume vis-à-vis des alliés. En Angleterre, la réaction contre la paix de Nimègue se manifesta par une agitation populaire. Titus Oates prétendit révéler un complot papiste, *the papish plot.* Des rapports, jusqu'ici inconnus, du comte Karl Waldstein, ambassadeur de l'empereur à Londres, en donnent les détails. Quelques années plus tard, on croyait encore que les conjurés avaient eu le dessein de faire bouillir les chefs protestants de la Chambre basse, pour en faire de l'huile qui servirait à sacrer le futur roi catholique d'Angleterre (p. 308). On connaît la dépendance de Charles II de Louis XIV. On ne sait pas, et c'est le savant auteur qui nous le révèle, que Charles II fit une tentative pour secouer cette sujétion. C'était en 1680 : le roi d'Angleterre chercha à former contre la France une coalition générale (p. 225 s., 237 s., 247 s., 467 s.). L'auteur de ce projet n'était pas Charles lui-même, mais son neveu le prince d'Orange. Le projet échoua en grande partie par l'égoïsme de l'électeur de Brandebourg (p. 248). Louis XIV réussit à se rattacher Charles II. Alors commencent les réunions. Là encore l'électeur de Brandebourg se montre tel que Pomponne le dépeint, *le plus fin renard de l'Empire.* Il n'y a rien du patriote allemand dans ce Hohenzollern, qui n'a qu'un principe : *Qui plus me payera m'aura.* Le dernier chapitre du second livre va de 1681 à 1685. Klopp s'étend sur l'attaque des Osmanlis en 1683, et montre de quelle importance fut pour l'Europe le siége de Vienne. D'après les rapports des témoins oculaires, il diminue la part qu'on donne en général à Jean Sobieski

Digitized by Google

dans la délivrance de cette ville. Louis XIV, le Roi Très-Chrétien, soutenait les Turcs. Le second volume se termine le 6/16 février, à la mort de Charles II.

Le volume suivant a pour objet les trois premières années du règne de de Jacques II, 1685 à mars 1688. Il y est démontré, contrairement à l'opinion générale, que la profession de la foi catholique par Jacques ne fut pas le plus grand grief de ses sujets. Au commencement de son règne, il était populaire. Les premières mesures qu'il prit produisirent la meilleure impression. C'est à bon droit que l'auteur rappelle les éloges du sceptique Bayle. Jacques fut d'abord prudent : rien contre les protestants, rien de sérieux en faveur des catholiques. La victoire sur le rebelle Monmouth fut pour lui l'apogée de la fortune. Le revirement se produisit au commencement de novembre 1685. Dans le discours du trône, Jacques déclara ne pas vouloir s'occuper du *testact*. Par là il souleva l'opposition du parlement, toujours loyal d'ailleurs, Louis XIV désirait vivement des complications intérieures en Angleterre. Son ambassadeur Barillon excitait Jacques II à se mettre en campagne *pour la religion catholique*. Louis XIV désirait la discorde, plus encore que la conversion de l'Angleterre. A la même époque il donnait à Créqui, à Rome, l'ordre « d'offenser de toutes les façons le Saint-Siége (p.85).» Klopp fait un intéressant parallèle entre les efforts de Louis XIV, ceux de Jacques II, et ceux de l'empereur Léopold, pour réunir les différentes communions (p. 90 s., 198 s.). Il est hors de doute que Louis XIV et Jacques II servirent peu les intérêts de l'Église. Par ses violences, Louis XIV éloigna davantage de l'Église ceux qui en étaient séparés. Jacques II paraît n'avoir vu dans le catholicisme qu'un moyen pour atteindre des buts inavouables. Klopp jette un jour tout nouveau sur la ligue d'Augsbourg. On donne à cette ligue une importance qu'elle n'eut pas. Ce ne fut pas une coalition européenne, mais une alliance entre les membres de l'Empire. Les princes non allemands qui y entrèrent, tels que le roi d'Espagne, n'y prirent part qu'en leur qualité de princes de l'Empire. D'ailleurs, loin d'être offensive, elle était purement défensive. On ne saurait dire que le prince d'Orange fut l'âme de cette alliance : au contraire, il la regardait comme une faute. Le dernier chapitre va jusqu'à mars 1688.

Le quatrième volume s'occupe de la chute de Jacques II et de la grande alliance de 1689. Les recherches de Klopp bouleversent, presque sur tous les points, l'opinion reçue. Dans le premier chapitre, on voit les causes de la révolution : la politique de Louis XIV qui était de brouiller Jacques avec la Hollande dans l'intérêt de la France, l'origine des bruits sur la substitution du fils de Jacques, le célèbre procès des sept évêques. Dans cette lutte contre l'anglicanisme, Jacques II représente un principe anticatholique, celui de l'indépendance absolue de la volonté souveraine. Le récit de l'expédition du prince d'Orange

Digitized by Google

en Angleterre est tout nouveau. La République rompit avec Jacques afin d'éviter une nouvelle année 1672 et d'avoir l'Angleterre pour alliée contre la France. Elle soutint donc le prince d'Orange. Cette alliance était le but principal mais inavoué de l'entreprise : on le dissimula sous le masque de l'indépendance religieuse et civile de l'Angleterre. L'attitude de Louis XIV, devant cette révolution, est à remarquer. Quoique la rupture entre la Hollande et l'Angleterre fût connue du monde entier au mois de juillet 1688, Louis XIV donna l'ordre de ramener la flotte à Toulon : il se mettait ainsi hors d'état de porter secours à Jacques II, et laissait ouvert à Guillaume d'Orange le chemin de l'Angleterre. Pourquoi? C'est qu'il espère pendant ce temps pouvoir accomplir ses projets contre le Pape et l'Empire. La rupture avec le Pape, dont Klopp parle en termes saisissants, eut lieu à la suite d'un écrit du cardinal d'Estrées [1]; la rupture avec l'empereur, à la suite de l'attaque du Palatinat. Passons aux recherches de Klopp sur le caractère de l'expédition de Guillaume III. Les derniers historiens, notamment Leopold de Ranke, ont vu dans la lutte de Guillaume et de Jacques une guerre de religion, et dans la victoire de Guillaume un grand triomphe pour le protestantisme. Klopp combat ce point de vue (p. 177). Le Roi Jacques II, quoique professant la foi catholique, n'était pas le représentant de l'Église : les paisibles catholiques de l'Angleterre ne le regardaient pas comme tel. Les fautes commises par Jacques II, dans son zèle pour l'Église, ou mieux dans l'intérêt de son pouvoir, ne doivent pas retomber sur les catholiques anglais : ces fautes ne sont imputables qu'au roi Jacques et à ses conseillers. Aussi la déclaration de Guillaume exprime son intention de rétablir l'Église anglaise, la liberté anglaise, sans contenir rien d'hostile contre l'Église catholique. A l'ambassadeur de l'Empire, Kamprich, défavorable à cette expédition par intérêt pour le catholicisme, il dit en propres termes : « Croyez-moi, jamais je ne songerai à une guerre de religion, jamais je ne donnerai ma sanction à l'interdiction du culte catholique. » Telles sont ses paroles, et ses actes y furent conformes : sa déclaration du 10 octobre 1688 ne contient pas un mot contre les catholiques comme tels, la seconde ne les mentionne pas; en même temps il s'efforce de démontrer au Pape et à l'Empereur qu'il ne veut nullement se poser en ennemi de la religion catholique (p. 503 s.). Cette attitude était d'autant plus nécessaire que Jacques criait à toute l'Europe qu'il était tombé à cause de sa religion. Klopp fait ressortir la

[1] Cet écrit est du 6 septembre 1688. On met sous le nom de ce cardinal deux fragments (copiés par Grimoard, *Œuvres de Louis XIV*, t. VI, p. 497) ; Klopp se rencontrant ici avec notre éminent collaborateur M. Gérin (voir t. XX, p. 426-481) les tient pour apocryphes : le premier, daté du 18 décembre 1687, raconte des choses qui ne sont arrivées que le 7 janvier 1688. Il est surprenant que la marquise Campana de Cavelli (*les derniers Stuarts à Saint-Germain-en-Laye*, Paris, 1871, t. II, p. 482), et Ranke lui-même (*les Papes romains*, t. III, p. 117), aient cru à leur authenticité.

Digitized by Google

fausseté de cette assertion. Jacques II acheva, par sa fuite, de se perdre : c'est lui-même, plutôt que Guillaume, qu'il aurait dû accuser. Les détails sur la reconnaissance de Guillaume III par l'empereur Léopold Ier sont de la plus haute importance. Outre ses conseillers, le consciencieux empereur voulut consulter des théologiens : Klopp a trouvé dans les archives de Vienne six consultations de ce genre. L'une des plus importantes est celle d'un théologien inconnu de Cologne : il démontre que l'alliance de l'empereur catholique avec le protestant Guillaume est opportune, utile et nécessaire, « car c'est le seul moyen d'éviter une guerre de religion, d'apaiser les non-catholiques, de façon qu'ils estiment ou du moins qu'ils tolèrent les catholiques, qu'ils apprennent à mieux connaître le catholicisme, qu'ainsi peu à peu ils déposent leur haine, et arrivent par une voie douce et pacifique à reconnaître les principes de la foi. » Léopold conclut la grande alliance le 12 mai 1689. On n'a jamais su, depuis Burnet jusqu'à Macaulay, comment Guillaume III y entra. Klopp a trouvé aux archives de Vienne l'original de l'acte d'accession, signé par lui, sans contre-signature d'aucun ministre, mais scellé du grand sceau d'Angleterre (p. 527). Loin d'avoir été conclue dans l'intérêt des protestants, la grande alliance favorisa l'Église : elle mit fin aux services compromettants que Jacques II prétendait lui rendre, et força Louis XIV de renoncer à ses tentatives d'oppression ; elle fit échouer la conspiration gallicane.

Le cinquième volume s'occupe de la grande guerre jusqu'à l'expédition de Guillaume III en Irlande, et comprend les campagnes de 1690 et de 1691. Ce volume est divisé en trois chapitres. Les événements étrangers à la guerre y trouvent également place. Tels sont les rapports de Louis XIV avec le pape Alexandre VIII. Mais les opérations militaires y occupent le premier rang. Là encore l'Électeur Frédéric III de Brandebourg se signale comme un piètre patriote. C'était bien le fils de son père, prêt à suivre le plus offrant. Sa politique était aussi particulariste que contraire à l'honneur. C'est ainsi que le jugeaient les contemporains. Guillaume d'Orange écrivait à Heinsius : « La conduite de Brandebourg est inexcusable. » Sur les rapports de Louis XIV avec Jacques II, Klopp arrive à des résultats remarquables. Jacques n'était pour Louis XIV qu'un moyen de paralyser l'Angleterre. Vient ensuite un parallèle entre les deux pays. Les charges de la guerre écrasaient le peuple ; des idées révolutionnaires se faisaient jour. C'est alors que parurent *les Soupirs de la France esclave*. Suit le récit de la campagne de 1690, notamment des batailles de Fleurus, de Beachy-Head et de la Boyne. Klopp donne une grande attention à la guerre d'Irlande, où Guillaume III et Jacques II se trouvèrent en présence. La tolérance de Guillaume à l'égard des catholiques est hors de doute. Il n'était pas un conquérant, mais un conciliateur (p. 138). On ne saurait plus longtemps soutenir qu'il ait été un persécuteur. Les

Digitized by Google

Prussiens, Ranke en tête, ont donc tort de voir dans la victoire de la Boyne un triomphe du protestantisme. Léopold Ier, si bon catholique, se réjouissait du succès de Guillaume. Les autres alliés, toutefois, ne réussirent pas, et la campagne de 1690 finit à l'avantage de Louis XIV. La campagne suivante eut les mêmes résultats. Ce volume se termine par une intéressante appréciation des rapports de Madame de Maintenon avec Louis XIV.

Les campagnes de 1692, 1693 et 1694 forment la matière du sixième volume. Chacune de ces trois années fait l'objet d'un chapitre. Au commencement sont donnés de nouveaux détails, puisés comme tout le reste aux archives de Vienne, sur les moyens par lesquels Ernest-Auguste de Hanovre obtint le neuvième électorat. La destruction de la flotte française à la Hogue n'eut pas de grandes suites ; la bataille de Sleenkerthen (3 août 1692), ne fut pas plus décisive. Mais elle força Guillaume III à abandonner le *grand dessein* de reprendre Namur, dont il parle dans sa correspondance de l'été de 1692. En 1693, la Belgique fut le principal théâtre de la guerre. Les charges qui écrasaient la France devenaient de plus en plus lourdes : Klopp prouve que la misère publique força Louis XIV à faire la paix avec le Pape. C'est la même année qu'il se désista des prétentions gallicanes. L'auteur considère ce désistement comme le Canossa du grand roi. Le danger d'un schisme français fut de la sorte écarté. Il est remarquable qu'à la même époque Léopold dut renoncer à faire rentrer dans l'Église les protestants allemands et hongrois. Klopp jette sur ce projet de réunion un regard très-clairvoyant (p. 229 s.) et fait ressortir la grande part qu'y prirent Molanus, Leibniz et Bossuet, ainsi que le zèle vraiment apostolique de l'évêque Spinola, mort en 1695. Ce n'est pas la faute de ce grand homme, encore trop peu connu, si les négociations n'aboutirent pas. J'ose ajouter, au sujet de ces négociations entre Leibniz, Spinola, Bossuet et Molanus, que le roi George V, dont la fin prématurée fait l'objet d'un deuil universel, m'a remis, pour l'usage du conseiller Klopp, de très-riches documents manuscrits sur ces matières : je compte en faire usage, et pour commencer je ferai paraître cette année, chez Herder à Fribourg, un travail sur les *Tentatives de réunion entre les diverses confessions sous le règne de l'empereur Charles-Quint.* — Le dernier chapitre du tome sixième est consacré à l'année 1695. La France fut éprouvée par une famine. Klopp décrit l'état de la France d'après les papiers de Roberthon, conservés à Hanovre. Roberthon était huguenot, et entra plus tard au service du Hanovre. Les efforts pour la paix en 1694 n'aboutirent pas ; la guerre continua ; mais dès lors le gouvernement anglais cessa de regarder Jacques II comme belligérant. Les alliés conçurent des plans gigantesques pour la campagne de l'année suivante. C'est ici que s'arrête le livre de Klopp ; c'est pour l'histoire de la France, de l'Angleterre et de

Digitized by Google

l'Allemagne une œuvre capitale. La suite sera traitée avec un égal soin.

— *L'Allemagne dans son abaissement*[1], tel est le titre d'un petit livre publié en 1806, et réédité par M. Henri Merkens, pour servir à l'histoire de l'oppression napoléonienne. Cet ouvrage est surtout célèbre par ce fait que Napoléon fit fusiller, le 26 août 1806, le libraire Palm, de Nüremberg, qui le distribuait. L'auteur est protestant. Adversaire de l'Autriche, qu'il accuse de mettre les intérêts des pays héréditaires au-dessus de ceux de l'Empire, il est partisan de la Bavière. Il déclare hautement que c'est l'absence d'unité qui a livré l'Allemagne à l'étranger. Toutefois ce n'est pas un républicain. Il est ouvertement monarchiste : l'un de ses griefs contre Napoléon est qu'il n'appartient pas à une race royale. Il s'élève contre le régicide, contre les nouveaux royaumes fondés par Napoléon, contre les unions de princes et de princesses allemandes avec des créatures et des parents de celui-ci. L'ouvrage se termine par un morceau sur la Saxe, dont le souverain, Frédéric-Auguste, est apprécié en termes enthousiastes.

— On a beaucoup écrit en Allemagne sur l'Amérique, spécialement sur l'Amérique du Nord. Malheureusement les auteurs n'ont pas assez étudié leur sujet. Il n'en est pas de même de l'ouvrage[2] du docteur H. von Holst, professeur à l'Université de Fribourg en Brisgau. Le premier volume, comprenant la période qui va de l'administration de Jackson à l'annexion du Texas, est comme la seconde partie d'un ouvrage publié en 1873 : *Constitution et Démocratie aux États-Unis d'Amérique*, dont Holst résume les résultats dans l'introduction (p. 1-24) du nouvel ouvrage. Ce dernier se compose de sept chapitres. L'auteur a mis en œuvre des sources inexplorées. A l'exactitude, il joint dans le récit la couleur et la vie. Son portrait de Jackson est un chef-d'œuvre. C'est le chapitre consacré à l'annexion du Texas qui offre peut-être le plus d'intérêt. Il en offrirait davantage encore, si la direction des affaires étrangères de Berlin avait daigné communiquer au docteur von Holst les papiers de feu Ronne, ambassadeur de Prusse. Il est à souhaiter qu'une traduction mette promptement ce travail à la portée des lecteurs français.

Dr Louis Pastor.

Francfort-sur-le-Mein, 25 août 1878.

[1] *Deutschland in seiner tiefen Erniedrigung*, ein Beitrag zur Geschichte der napoleonischen Fremdherdschaft. Neu herausgegeben von Heinrich Merkens. Wurzburg, A. Stuber, 1877, in-12 de xx-113 p.

[2] *Verfassungsgeschichte der vereinigten Staaten von Amerika seit der Administration Jackson's*, v. Dr H. von Holst. I Band : *Von der Administration Jackson's bis zur Annexion von Texas*. Berlin, J. Springer, 1878, in-8° de viii-611 p.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Sommaire: Congrès bibliographique international. — Congrès archéologique de France. — Institut. Lectures faites à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. État des travaux. État des concours. Prix Halphen et prix Guizot à l'Académie française. Lectures à l'Académie des sciences morales et politiques. — Sociétés savantes. — Enseignement supérieur. — L'Exposition. Bibliothèque nationale. *Musée des archives départementales.* — Publications récentes. Une nouvelle histoire de la Vendée. — Nécrologie: MM. Garcin de Tassy, de Slane, Naudet.

Le Congrès bibliographique international que nous annoncions à nos lecteurs dans notre dernière chronique et dont nous leur signalions l'importance, a obtenu un succès que nous sommes heureux d'enregistrer aujourd'hui, et qui sera fécond pour les intérêts de la science historique, comme pour la diffusion des saines doctrines et des vraies méthodes. Cette assemblée de savants et d'hommes du monde, également dévoués aux progrès de la religion et à ceux des fortes études, s'est ouverte le lundi 1er juillet sous les plus heureux auspices. Son Éminence le cardinal archevêque de Paris avait daigné réunir les membres dans sa chapelle et, après une messe célébrée par Elle, leur adresser une allocution pleine de paternels encouragements. La séance générale d'ouverture eut lieu ensuite, dans le local du Congrès, sous la présidence de M. le comte de Champagny, de l'Académie française, et immédiatement après, les membres se rendirent dans leurs diverses sections dont les travaux commencèrent. Les sections étaient au nombre de quatre. La première, consacrée à l'étude du *mouvement scientifique et littéraire depuis dix ans*, avait pour président M. Auguste Nisard, doyen de la Faculté des lettres à l'Université catholique de Paris, et pour vice-président M. le comte de Puymaigre. La seconde, consacrée aux publications populaires, avait pour président M. le comte de Moustier, et pour vice-président M. le marquis de Biencourt. La troisième, consacrée à la *bibliographie proprement dite*, avait pour président M. le baron de Witte, associé étranger de l'Institut, et pour vice-président M. Anatole de Barthélemy. La quatrième, consacrée aux *sociétés et relations internationales*, avait pour président M. de Beaucourt, et pour vice-président

Digitized by Google

M. le vicomte de Saint-Mauris. Les travaux durèrent quatre jours, les lundi, mardi, mercredi et jeudi. Un banquet eut lieu le mercredi soir sous la présidence de l'éminent et vénéré M. Bonnetty, qu'on peut appeler le doyen de la science chrétienne, et que le Congrès s'honorait de compter parmi les vice-présidents de son Conseil central de direction. Avant de parler de la séance générale de clôture, nous devons énumérer ceux des rapports lus au Congrès qui se rattachent à l'histoire. Ces rapports appartiennent naturellement aux travaux de la première section, qui, dans sa séance du mercredi, eut l'honneur de recevoir la visite, d'entendre les félicitations et les encouragements de Son Éminence le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen : — Histoire du droit par M. Barthélemy Terrat, professeur à l'Université catholique de Paris ; anthropologie et études préhistoriques par M. Adrien Arcelin, archiviste-paléographe ; littérature ancienne, par M. Charles Huit, professeur à l'Université catholique de Paris ; littérature épique du moyen âge par M. Léon Gautier, professeur à l'École des chartes ; littérature française du moyen âge en général, par le chroniqueur de la *Revue ;* littératures du Midi, par M. le comte de Puymaigre, membre correspondant des Académies de Madrid et de Barcelone ; littératures scandinaves, par M. Beauvois ; littérature franco-canadienne, par M. Rameau ; littératures slaves, par le R. P. Martinov ; géographie et voyages, par M. Alexis Delaire, ancien élève de l'École polytechnique ; antiquités chrétiennes des premiers siècles, par M. l'abbé Duchesne, professeur à l'Université catholique de Paris ; sources de l'histoire de France, par M. J. Vaesen, archiviste-paléographe ; histoire de la Révolution française, par M. Maxime de la Rocheterie ; histoire de l'enseignement primaire en France, par M. l'abbé Allain ; épigraphie, par le R. P. Thevenat, de l'Oratoire. Nous mentionnerons encore, comme se rattachant à nos études par la méthode dont il s'inspire, le beau rapport de M. Claudio Jannet, professeur à l'Université catholique de Paris, sur la science sociale, et nous indiquerons les utiles renseignements contenus dans diverses communications de M. J. A. de Bernon sur des publications allemandes et suisses. Nous ne parlons aujourd'hui que des rapports effectivement présentés au Congrès, mais la part des sciences historiques sera plus grande encore dans le *Recueil des travaux* qui se prépare, et qui contiendra plusieurs études comprises dans le programme, mais que le défaut de temps, soit pour la préparation, soit pour la lecture, a fait ajourner. Nous citerons, par exemple, les rapports sur l'histoire biblique, l'histoire ancienne, l'histoire du moyen âge, l'histoire moderne, la numismatique, etc.

La séance générale de clôture, tenue le jeudi soir, avait attiré, outre les membres du Congrès, un nombre considérable de catholiques, parmi lesquels on remarquait les prêtres les plus distingués du clergé de la capitale et plusieurs curés des grandes paroisses. Cette séance était présidée par M. le comte de Champagny, à côté de qui avaient pris

Digitized by Google

place, parmi les membres du bureau, Mgr Tolra de Bordas et Mgr de Kernaëret, professeur à l'Université catholique d'Angers. Dans une courte allocution, pleine de sentiments et de pensées vraiment chrétiens, M. le comte de Champagny a fait ressortir l'utilité de telles réunions pour constituer l'alliance des hommes de bien dans la foi et dans la science. M. de Lapparent, ingénieur au corps des mines, professeur à l'Université catholique de Paris, a prononcé ensuite un discours digne de lui sur cet accord de la foi et de la science pour lequel sa personne seule est un argument si puissant, une preuve si claire. Dans un langage d'une précision lumineuse, il a élevé ses auditeurs de la notion du fait à la notion de la loi, sans laquelle il n'y a point de science, et de cette notion à celle du *Législateur*, sans qui l'idée même de la loi scientifique ne pourrait pas naître. Bien loin donc que la science puisse être athée, l'idée seule de l'athéisme est exclusive de l'idée de science, puisqu'elle nie l'être même en niant Dieu, et n'est en réalité qu'une pétition de principes et l'affirmation du néant. Lecture a été ensuite donnée par les présidents des sections des vœux émis par le Congrès [1], dont les travaux ont été résumés et clos par une admirable improvisation de M. Léon Gautier, où l'on ne pourrait dire ce qui charmait davantage, la clarté d'un exposé de tant de matières différentes qu'avait traitées le Congrès, la hauteur et la force des réflexions et des vues, la chaleur communicative des sentiments, le jet soudain d'une parole riche en saillies heureuses et en élans vigoureux. Sa Sainteté Léon XIII avait daigné envoyer, pour cette assemblée de clôture et pour le Congrès en général, par l'intermédiaire de Son Éminence le cardinal Pitra, sa bénédiction apostolique. — Le succès du Congrès bibliographique est de bon augure. Les catholiques en général, et les catholiques de France en particulier, commencent à se rendre compte bien nettement des diverses tâches qui leur incombent dans l'état présent du monde, et des moyens de s'en acquitter. L'idée de science et de méthode s'est fortement emparée de leur esprit, et elle y a pris racine. Il faut maintenant qu'elle s'y développe, qu'elle se manifeste au dehors dans leurs paroles et dans leurs actes, et qu'elle porte bientôt des fruits pour la cause sacrée de l'Église et pour le salut de la civilisation menacée.

[1] Nous relèverons les vœux suivants: Qu'un *Manuel des sources du droit français, du Ve au Xe siècle*, mette les principaux textes à la portée de tous les étudiants et facilite ainsi l'étude de l'histoire du droit; — Qu'il soit publié, soit sous forme de *Revue*, soit sous forme d'*Archives*, un recueil spécialement consacré à la publication de travaux et de documents sur la Révolution; — Que les catholiques mettent tous la main au perfectionnement des almanachs populaires et y fassent plus largement entrer l'élément historique. — Ce dernier vœu est réalisé par l'*Almanach historique et patriotique*, publié sous les auspices de la Société bibliographique, et dont nous demandons à nos lecteurs de favoriser la diffusion.

Digitized by Google

Nous empruntons au *Polybiblion* [1] le compte rendu de la session tenue, du 20 au 28 mai dernier, au Mans et à Laval, par le Congrès archéologique de France. « Le Mans avait déjà été, en 1837, le siége d'une des premières réunions de cette association, arrivée aujourd'hui à sa quarante-cinquième année d'existence, mais à bien peu des membres de cette session il était possible aujourd'hui de répondre au nouvel appel qui leur était adressé, et seul peut-être, avec M. Hucher, M. de la Sicotière pouvait, en prenant part à une des excursions du Congrès, s'aider comme d'un guide, du compte rendu rédigé par lui, il y avait plus de quarante ans. Dès la première séance, présidée par Monseigneur d'Outremont, évêque du Mans, on voyait, groupés autour de M. Palustre, un assez grand nombre d'archéologues des diverses provinces de France, et même quelques étrangers. L'archéologie préhistorique a fait le sujet des premières discussions. On a entendu successivement M. Moreau, qui a présenté une carte préhistorique de la Mayenne; M. l'abbé Haymard, qui a combattu le système de classification de M. de Mortillet, et M. l'abbé Maillard, qui a fait connaître le résultat des fouilles exécutées par M. le duc de Chaulnes et M. Chapelain-Duparc, et par Mlle de Boxberg, Mme de la Rochelambert et lui, dans les grottes de la vallée de l'Erve. MM. Moulin et Le Fizelier ont cherché ensuite à faire connaître la situation géographique des *Ambivarii* et des *Arvii*, en même temps que M. l'abbé Maillard recherchait la date du *castellum* de Thorigné-en-Charnie, et que le commandant Moawt interprétait, avec une rare sagacité, les inscriptions romaines de la Sarthe et de la Mayenne. Une communication pleine d'intérêt a été faite par le R. P. de la Croix sur les fouilles entreprises par lui dans la ville de Poitiers, et qui ont déjà amené la découverte de thermes et de restes romains importants; une étude sur les thermes de Sceaux a été lue aussi au nom de M. l'abbé Charles, par M. de Laurière. La question de l'évangélisation des Cénomans et de la date de l'apostolat de saint Julien a été l'objet d'une discussion entre MM. les abbés de Meissas, Albin et Pottier. L'archéologie du moyen âge a donné lieu à des études et communications sur la date de la construction de la cathédrale du Mans, sur les auteurs et le style des groupes dits *les saints de Solesmes*, sur l'abbaye de Clairmont, sur l'église de la Cascine, dues à MM. Palustre, de Dion, Hucher, Grandmaison, le comte de Marsy, l'abbé Pointeau, Chardon, le comte Lair, Garnier de Laurière et Le Fizelier. Citons encore un mémoire de M. d'Espinay, sur l'église de la Couture, une très-intéressante lecture de M. Chardon sur les artistes du Mans au moyen âge, un curieux travail de M. Bellée sur la langue française dans le Maine, et des communications numismatiques et épigraphiques de MM. Arthur Bertrand, de Farcy et de Marsy. Les dernières séances

[1] Livraison de juin.

Digitized by Google

du Congrès ont été tenues à Laval, où le Congrès s'est rendu en visitant l'église d'Évron, le donjon de Sainte-Suzanne et les grottes de Thorigné et de Saulges. D'autres excursions, organisées par M. Bertrand, ont été faites à l'abbaye de Solesmes, à l'église de La Ferté-Bernard, à celles de Prixes et d'Avenières et à l'abbaye de Clairmont. »

Parmi les lectures et communications récemment faites à l'Académie des inscriptions et belles-lettres[1], nous signalerons les suivantes. Dans

[1] Voici l'état des publications de l'Académie d'après le rapport lu par M. Wallon, secrétaire perpétuel, dans la séance du 19 juillet. Le texte de la première partie du tome XXIV du recueil des *Historiens de France* est prêt pour l'impression ; les annotations seules sont à terminer ; on ne peut les espérer avant la fin de l'année. La transcription des matériaux qui doivent composer la seconde partie est faite, et les annotations sont commencées. Pour le recueil des *Historiens des croisades*, le tome IV des *Historiens occidentaux* est en partie tiré et toute la copie remise à l'imprimeur. Les *Historiens grecs* (t. II) et les *Historiens arabes* (t. III) avancent lentement. Le recueil des chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France antérieurs à Philippe-Auguste est toujours en préparation. Le tome XXVIII de l'*Histoire littéraire de la France* est à la veille d'être mis sous presse. L'impression du *Corpus inscriptionum semiticarum*, entravé par les retards apportés au budget de 1878, commencera dès que l'Académie aura prononcé sur les moyens d'exécution qui lui seront soumis. A la séance du 23 août a été annoncée la distribution du volume IX du recueil des *Mémoires présentés par divers savants*.— Quant à l'état des concours, nous avons fait connaître le jugement de l'Académie sur le concours relatif aux *Chroniques de Saint-Denis;* dans le concours relatif au *Sénat romain*, le prix n'a pas été décerné, mais une récompense a été accordée à M. Mispoulet, élève de l'École des hautes études. — Le grand prix Gobert a été décerné à M. Longnon pour son ouvrage sur la *Géographie de la Gaule au VIe siècle ;* le second prix à M. Géry pour son *Histoire de Saint-Omer et de ses institutions*. — Le prix de numismatique a été décerné à M. Schlumberger pour sa *Numismatique de l'Orient latin*. — Le prix Stanislas Julien a été décerné à M. le docteur Bretschneider pour ses ouvrages relatifs à l'histoire et à la géographie de l'Asie centrale. — Le prix Lafons-Melicocq a été décerné à M. Flammermont pour son *Histoire de Senlis* manuscrite : Voici le jugement de la Commission des antiquités nationales sur le concours de 1878. Quatre médailles ont été décernées — à M. Fagniez pour son *Histoire de l'industrie et de la classe industrielle à Paris au* XIIIe *et au* XIVe *siècle;* à M. Corroyer, pour son *Étude sur l'abbaye du Mont-Saint-Michel;* à M. Havet (Julien), pour son ouvrage sur *les Cours royales des îles normandes* (1208-1677), et ses recherches relatives à la *Série chronologique des Gardiens et Seigneurs des îles normandes* (1198-1661) ; à M. l'abbé Hanauer pour ses *Études économiques sur l'Alsace ancienne et moderne*. Six mentions honorables ont été attribuées : à l'auteur des ouvrages intitulés : *Les Prophètes du Christ* et *Le drame chrétien au moyen âge ;* à M. Aurès, pour son étude sur *les Bornes milliaires du département du Gard;* à M. le Men, pour sa *Monographie de la cathédrale de Quimper;* à M. l'abbé Dacheux, pour son ouvrage intitulé : *Un Réformateur catholique à la fin du* XVe *siècle, Geyler de Kaysersberg ;* à M. Guibert, pour son *Histoire de la destruction de l'ordre de Grandmont ;* à M. Luchaire, pour son ouvrage intitulé : *Les Origines linguistiques de l'Aquitaine*. — Nous ajouterons ici, pour compléter les indications données dans

Digitized by Google

la séance du 7 juin M. Léopold Delisle a communiqué une note sur des manuscrits wisigothiques récemment acquis par la Bibliothèque nationale. On est convenu de désigner sous le nom de *wisigothique* l'écriture qui a été employée en Espagne du IXe au XIe siècle pour la copie des livres comme pour celle des pièces diplomatiques. Ce genre d'écriture est fort peu connu en France. Mabillon et les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique* ne l'ont guère étudié que d'après des *fac-simile* plus ou moins imparfaits. M. de Wailly n'a eu à sa disposition qu'un seul manuscrit (n° 2855 du fonds latin à la Bibliothèque nationale) dont il a déterminé les caractères dans ses *Eléments de paléographie*. Désormais la Bibliothèque nationale en offrira de nombreux spécimens. Vingt-huit manuscrits ont été achetés, dont seize antérieurs au XIIIe siècle. On y trouve des modèles achevés de la calligraphie espagnole. Ils permettront de se rendre compte, non-seulement de l'écriture proprement dite, mais encore de l'application du dessin et de la peinture à la décoration des livres. Tous ces manuscrits viennent de Saint-Sébastien ou Saint-Dominique de Silos, abbaye des environs de Burgos, qui paraît avoir été un foyer d'activité littéraire après la réforme dont elle fut l'objet au XIe siècle. — Dans la séance du 14 juin, M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, a fait connaître à l'Académie la découverte faite par M. François Delaborde aux Archives centrales de Palerme de plus de quatre-vingts diplômes relatifs à la Terre sainte. Ils appartiennent pour la plupart au XIIe siècle. Ils émanent des papes, des rois de Jérusalem, des patriarches, des évêques, des barons, des chefs des grandes maisons religieuses de la Palestine. Les noms de témoins qui se trouvent au bas de ces actes sont souvent des plus connus et pourront servir à compléter l'histoire des familles d'outre-mer. Tous ces actes proviennent du monastère du Val de Josaphat, et auront probablement été transportés, lors de la perte de la Terre sainte, dans les maisons que possédait ce riche monastère auprès de Messine, à Paterno près de Catane, et en Calabre. — Dans la séance du 21 juin, M. Léon Renier a fait une communication relative à une inscription récemment découverte à Philippeville en Algérie. Nous empruntons au *Journal officiel* [1] les curieux détails sur l'administration romaine donnés à l'occasion de cette inscription, qui était une dédicace.

« Le personnage qui dédie la statue est L. Cornelius Fronto Probianus, dans lequel M. Renier reconnaît un membre de la famille de Fronton,

notre dernière *chronique*, la mention de deux récompenses accordées par l'Académie française à des ouvrages d'histoire. Le prix Halphen a été décerné à M. le général comte Pajol pour deux ouvrages intitulés : *Pajol, 1772 à 1796;* et *Kléber, sa vie, sa correspondance.* — Le prix Guizot a été décerné à M. Louis Vian, pour son ouvrage intitulé: *Histoire de Montesquieu.*

[1] N° du 26 juin.

Digitized by Google

précepteur de Marc-Aurèle, qui fut consul en 143 et qui peut-être valut à ses descendants l'honneur héréditaire du cheval public [1]. Lucius Cornelius est décurion des Quatre-Colonies : on appelait ainsi une sorte de confédération municipale, composée de Cirtha (Constantine), Rusicade (Philippeville), Collo (Coallou) et Milevum (Milah). Le chef suprême de l'administration des Quatre-Colonies était un triumvir, qui allait rendre la justice successivement dans chacune des quatre villes. Les grandes magistratures municipales s'étendaient au territoire de toute la confédération ; elles avaient donc un caractère spécial ; et leur importance les faisait rechercher avec plus d'ardeur. Il entrait dans la politique des Romains de favoriser le développement de la vie politique locale. Ils érigèrent en règle que les honneurs municipaux et provinciaux convoités par les ambitions de second ordre, devaient mettre à la charge de ceux qui les recevaient une large part des dépenses des villes. C'était la Curie (*ordo decurionum*), sorte d'assemblée des notables, qui conférait ces honneurs par l'élection. Le succès était assuré au candidat le plus riche ou le plus généreux, à celui qui versait les plus grosses sommes dans la caisse municipale, qui promettait les plus beaux monuments, les fêtes les plus attrayantes, ou même qui traitait le mieux ses électeurs. Ce que nous appellerions « corruption » s'appelait « libéralité, largesse, » notre texte le dit expressément. Autre contraste : la charge qu'il s'agit aujourd'hui chez nous de rétribuer, au lieu de coûter quelque chose à la caisse municipale, y faisait couler, à la joie des contribuables, un véritable Pactole. En effet, les charges étant pour la plupart temporaires, chaque année voyait s'accomplir le renouvellement de ces dons. Calculons les sommes que son élection au flaminat [2] a coûtées à L. Fronto : quatre-vingt-deux mille sesterces comptant à la caisse municipale, vingt mille sesterces aux électeurs (décurions), trente mille sesterces pour la statue, ensemble cent trente-deux mille sesterces, environ 33,000 francs en poids de notre monnaie. Doublons au moins la somme si nous voulons avoir une équivalence approchée ; Fronton a déboursé plus de 70,000 francs pour son élection. Ce n'est pas tout : il a donné des fêtes théâtrales (*ludos scenicos*), et l'on sait le luxe qu'on déployait d'ordinaire dans ces sortes de spectacles ; un détail nous renseigne d'ailleurs sur la manière dont les choses furent faites en cette occasion : on jeta au peuple dans l'amphithéâtre et dans les rues des bulletins (*missilia*) qui portaient des bons d'argent, d'huile, de froment, de pain, etc. De ce chef, la dépense fut peut-être supérieure

[1] Quand on voulait reconnaître des services exceptionnels, on faisait don à celui qui les avait rendus d'un cheval qui était entretenu aux frais du trésor public ; de là l'expression : « Honorer quelqu'un d'un cheval public, » *ornare aliquen equo publico*, qui figure dans l'inscription.

[2] L. Fronto s'était fait élire flamine, c'est-à-dire prêtre de Caracalla passé dieu.

Digitized by Google

à celle que nous venons de supputer. Ce n'est pas tout encore : le magistrat se vante d'avoir fait d'autres largesses à sa patrie. Nous ne nous tromperons guère en disant que 200,000 francs représenteraient à peine les frais du flaminat de Fronton. Il est vrai que la charge était à vie et que les libéralités devaient se mesurer à cette circonstance. Qu'on ne croie pas d'ailleurs que ces dépenses pussent trouver quelque compensation dans le maniement plus ou moins délicat des fonds publics. Tout était ordonné dans les lois générales de l'empire pour que la gestion des magistrats municipaux fût soumise, lors de l'expiration de leurs charges, au contrôle des intéressés, c'est-à-dire des administrés ; ces magistrats répondaient sur leurs personnes et leurs biens de tous leurs actes, notamment des actes financiers, de même que les décurions répondaient de l'impôt devant l'État. »

Dans la même séance M. de Rozière a lu un intéressant mémoire de M. Jules Finot sur le royaume de Bourgogne cisjurane au IXe siècle e la lutte du roi Boson contre Louis III et Carloman. — Dans la séance du 5 juillet, à propos d'une communication de M. Miller sur un manuscrit de la bibliothèque de Laon, des observations ont été échangées entre le savant académicien et M. Hauréau, observations d'où il résulte que Jean Scot Érigène, le célèbre docteur du IXe siècle, venu d'Irlande à la cour de Charles le Chauve, avait une connaissance de la langue grecque très-suffisante, sinon pour écrire cette langue, du moins pour la traduire. Il est certain, a dit M. Hauréau, bien qu'on ignore l'origine de ce mouvement, que l'Irlande eut au moyen âge une remarquable école d'hellénistes. — Dans la même séance, M. Schliemann a communiqué des observations sur les antiquités recueillies par lui à Mycènes. — Dans la séance du 19 juillet, M. Carapanos a communiqué une nouvelle inscription inédite provenant de ses fouilles de Dodone. L'intérêt de cette inscription tient surtout à ce qu'elle constituait la dédicace d'un trophée offert à Jupiter Naios par le fameux Pyrrhus, roi d'Epire, en mémoire des victoires remportées par lui en Italie sur les Romains. — Dans la séance du 2 août, M. Paillard a communiqué un mémoire contenant le résultat des recherches faites par lui aux Archives nationales et aux Archives de Bruxelles, sur les négociations concernant le voyage en France de Charles-Quint (1539). L'auteur pose les questions suivantes: Le passage fut-il offert par François Ier ou sollicité par Charles-Quint? — Pour l'obtenir, l'empereur fut-il amené à multiplier, soit en Espagne avant son départ, soit en France pendant son voyage, des promesses tendant toutes au mariage de sa fille Marie ou de sa nièce Anne avec le duc d'Orléans, second fils de François Ier, et à la restitution amiable du Milanais ? — Aussitôt qu'il fut arrivé dans les Pays-Bas, Charles-Quint retira-t-il audacieusement sa parole et déclara-t-il n'avoir rien promis? — Contrairement à l'opinion généralement suivie par les historiens français, M. Paillard résout ces ques-

Digitized by Google

tions dans un sens favorable, en somme, à Charles-Quint. — Dans les séances des 23 et 30 août, M. Victor Duruy a lu un chapitre inédit du sixième volume de son *Histoire romaine*. Ce morceau a pour sujet la situation de l'empire au milieu du IIIe siècle.

Parmi les lectures faites à l'Académie des sciences morales et politiques, nous signalerons les suivantes. Dans les séances des 1er, 22 et 29 juin et 6 juillet, M. Hippolyte Passy a lu un mémoire sur le *Rôle de l'histoire dans les sciences sociales et politiques*. — Dans la séance du 10 août, M. Ch. Vergé a lu au nom de M. Du Châtellier un mémoire sur l'*Église de France pendant la Révolution*. C'est une apologie de la constitution civile du clergé et des prêtres assermentés. Nous nous permettrons de préférer sur ce point l'opinion de l'Église à celle de M. Du Châtellier. — Dans la séance du 24 août, M. Guillaume Depping a commencé la lecture d'un mémoire sur Barthélemy Herwart ou d'Herwart, riche banquier français, d'origine allemande, qui fut sous Louis XIV, intendant, puis contrôleur général des finances, et se trouva mêlé à la lutte de Fouquet et de Colbert. Ce fut d'Herwart qui logea chez lui La Fontaine après la mort de Mme de la Sablière, et c'est dans son hôtel que mourut le grand fabuliste. M. Depping a fait usage de documents inédits qu'il a trouvés notamment à la Bibliothèque de l'Institut.

Nous sommes toujours heureux de constater le succès des associations fondées pour ranimer le culte des antiquités provinciales. La Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne a tenu une séance le 5 avril dernier, sous la présidence de M. Arthur de la Borderie. On y a admis 35 nouveaux membres, portant à 201 le chiffre total des adhésions recueillies depuis la fondation, et à 197 le nombre actuel des sociétaires. Voici quelques détails sur les publications entreprises ou projetées. La chanson de gestes de *la Conquête de la Bretagne par Charlemagne sur le roi Aquin*, éditée par M. F. Jouon, doit être distribuée à l'heure qu'il est. Le premier volume des *Mélanges bibliographiques, historiques et littéraires*, dû à la collaboration de MM. A. de la Borderie, A. de Barthélemy, S. Ropartz, Kerviler, etc., est en préparation. Sont en projet : 1° par M. H. Lemeignen, une réimpression des *Grandes cronicques de Bretaigne*, d'Alain Bouchard; 2° par M. de la Nicollière-Teijeiro, *la Joyeuse Advenue et Nouvelle Entrée des Roy et Pape, Duc et Duchesse de ce pays et duché de Bretaigne, nos souverains seigneur et dame, en ceste ville de Nantes en l'an 1518*, d'après des documents inédits du manuscrit Juchault, d'un manuscrit de la collection La Jarriette, complétés à l'aide des registres de la chancellerie ducale et des archives municipales de Nantes; cette publication sera suivie d'une notice biographique sur la reine Claude; 3° une *Anthologie des poëtes bretons*; 4° une nouvelle édition,

Digitized by Google

par M. A. de la Borderie, du *Poëme du combat des Trente*, d'après un manuscrit inédit du XIVe siècle, de la bibliothéque de M. Ambroise Firmin Didot, avec un travail historique de MM. Pol de Courcy et Pawlowski. — La Société des études historiques, dont le siége est à Paris, est une association déjà ancienne qui décerne tous les ans, sur des sujets d'ordre général, un prix portant le nom de fondation Raymond. Elle met au concours, pour 1879, l'histoire des provinces danubiennes, depuis l'invasion des Turcs jusqu'au traité d'Unkiar-Skelessi (1,000 fr.); pour 1880, l'histoire des origines de la langue française et de son développement jusqu'à la fin du XVIIe siècle (1,000 fr.); pour 1881, l'histoire des institutions de prévoyance en France (1,500 fr.; au second prix 500 fr.) [1].

Nous avons peu de chose à dire aujourd'hui de l'enseignement supérieur. Nous noterons comme une idée excellente le projet que l'Université catholique de Lille espère pouvoir réaliser dès le mois de novembre prochain; il s'agit de la création, dans sa Faculté de droit, d'une section spéciale des *sciences administratives et sociales*, qui comprendrait, comme la section des *sciences juridiques*, trois années d'étude, et où une place serait faite, dans l'enseignement de chaque année, à l'histoire et à la littérature. Nous souhaitons le succès de cette création, qui pourrait peut-être attirer enfin sur le terrain des études vraiment supérieures la jeunesse des classes élevées, agricoles ou industrielles, laquelle s'en tient trop souvent à la culture vraiment incomplète qu'elle a prise dans l'enseignement secondaire, ou qui se borne à y ajouter l'étude mécanique du droit. Nous nous associons pleinement aux vues élevées qu'a récemment émises sur cette fâcheuse habitude l'éminent doyen de la Faculté des lettres de Lille, M. A. de Margerie [2]. Il y a là, pour les Universités catholiques d'une part, pour les familles de l'autre, un grand devoir à remplir envers l'Église et la patrie. Précisément dans cette vue, nous nous permettrons d'insister spécialement sur la nécessité de donner dans l'enseignement catholique à l'étude de l'histoire et de la littérature le caractère fortement scientifique qu'ont fait aujourd'hui prévaloir les méthodes d'érudition, héritières des grandes traditions bénédictines, ce qui n'implique nullement l'abandon des hauteurs doctrinales et des principes de philosophie esthétique qui fortifient l'âme et qui règlent le goût, mais seulement le rejet de cette phra-

[1] Les mémoires manuscrits doivent être adressés à l'administrateur de la Société, M. le comte de Bussy, rue Gay-Lussac, 40, à Paris, avant le 1er janvier de l'année du concours. Ils devront être inédits et n'avoir pas été présentés à d'autres concours.

[2] *Les Universités catholiques et la question sociale* (Extrait de l'*Association catholique* du 15 mai 1878).

Digitized by Google

séologie banale et creuse, de ce pompeux verbiage trop longtemps en honneur dans l'enseignement de l'État, et dont il cherche avec raison à se guérir. On peut même dire peut-être qu'il tend maintenant, de certains côtés, à verser dans l'excès contraire, suivant la tendance de notre époque, qui se complaît un peu trop dans le raffinement des procédés et dans l'étalage des mécanismes, presque jusqu'à vouloir matérialiser, au risque de les anéantir, les forces vives de l'esprit.

Le grand événement, ou l'un des grands événements de cette année, aura été l'Exposition universelle où, à côté de l'industrie, la science, et en particulier la science historique, tient une place que nos lecteurs sans doute connaissent aussi bien que nous. Nous nous bornerons pour aujourd'hui à rendre la justice due aux efforts de l'archéologue éminent qui a organisé l'exposition rétrospective, M. A. de Longpérier, et à ceux de M. le baron de Watteville, directeur des sciences et des lettres au ministère de l'Instruction publique, aux soins éclairés duquel reviendra, pour une si bonne part, l'honneur de l'exposition de ce ministère.— Nous nous reprocherions de ne pas au moins mentionner l'exposition, si curieuse, de la Bibliothèque nationale. Ayant été dirigée par M. Léopold Delisle, il est inutile de dire qu'elle a un caractère véritablement scientifique. Ceux des visiteurs du Trocadéro qui n'auront pas songé à passer ensuite ou d'abord par la rue de Richelieu, auront commis une bien terrible omission et emporteront un trou dans leurs souvenirs de voyage. Nommons encore l'exposition de la Bibliothèque Sainte-Geneviève et le Musée de paléographie et de diplomatique *étrangère* organisé aux Archives nationales par l'initiative intelligente de M. Alfred Maury. — C'est encore à l'Exposition universelle que se rattache la publication, par le ministère de l'Intérieur, d'un recueil intitulé *Musée des archives départementales* [1]. Cet ouvrage, destiné à donner une idée des richesses historiques de la France provinciale, doit comprendre un album in-folio d'environ cinquante planches, de format grand soleil, exécutées d'après les procédés de l'héliogravure, et un volume petit in-folio de texte imprimé sur papier vergé à l'Imprimerie nationale, contenant un rapport au Ministre sur l'ensemble du service des archives et la transcription des spécimens reproduits. On trouvera dans ce recueil des titres de tous les genres et de toutes les époques, du VIIe au XVIIIe siècle : bulles de papes, diplômes de souverains, chartes d'évêques, d'abbés, de seigneurs; traités de paix, d'alliance et de commerce; procès-verbaux de délibérations municipales, minutes de notaires, comptes, contrats de nolis, actes de l'état civil les plus anciens; premiers titres en langue vulgaire connus dans chaque province; curieux documents relatifs aux universités et à l'instruction primaire; inven-

[1] Librairie Alphonse Picard, rue Bonaparte, 82.

Digitized by Google

taires de trésors de cathédrale et d'abbayes ; marchés passés avec des architectes et des orfévres, plans à l'appui ; rouleaux des morts ; cartulaires , tablettes de cire ; autographes de personnes célèbres, etc. Les textes seront publiés de manière à servir de modèles pour l'étude de la paléographie. Le choix des pièces a été fait par l'Administration, sur l'avis de la commission départementale, communale et hospitalière, qui a délégué pour la direction du recueil une sous-commission, composée de MM. Natalis de Wailly, Léopold Delisle et Jules Quicherat.

Parmi les publications récentes, nous signalerons le tome second de la traduction du *Talmud de Jérusalem*, par M. Moïse Schwab [1]. Ce volume comprend les traités *Péa, Demaï, Kilaïm et Schebiith.* — Nous appellerons l'attention de nos lecteurs sur l'*Histoire de la Vendée d'après des documents nouveaux et inédits*, par M. l'abbé Deniau, curé du Voide (Maine-et-Loire) [2]. Cet ouvrage, dans l'intention de son auteur, est destiné à former une véritable *encyclopédie* de tous les faits vendéens. Aussi sera-t-il très-étendu et plein de détails de toute nature, ayant le caractère de *mémoires* en même temps que celui d'une histoire proprement dite. M. l'abbé Deniau avait pour l'écrire une aptitude spéciale. « Né à Cholet, dit-il, centre du pays soulevé, habitant depuis quarante-quatre ans une paroisse autour de laquelle se sont passés plusieurs événements mémorables, ayant appartenu à une famille qui a pris une large part aux combats du Bocage, ayant toujours vécu dans un milieu où j'ai pu m'inspirer des idées et de l'esprit de ses habitants, ayant entendu narrer pendant une partie de ma vie, aux survivants des guerriers vendéens leurs émouvantes aventures, j'ai cru que j'étais en position, mieux peut-être que toute autre personne aujourd'hui, de combler les lacunes et de signaler les inexactitudes qui existent dans toutes les histoires de la Vendée. » Outre les témoignages oraux recueillis par lui et qui font en grande partie la nouveauté de son livre, M. l'abbé Deniau a pu consulter des documents inédits : par exemple, les notes de l'abbé Cantineau, curé du Pin-en-Mauges, et les *Mémoires d'un père à ses enfants* par Boutillier de Saint-André, notaire à Cholet, formant une collection de faits presque ignorés jusqu'à ce jour. Il a divisé son ouvrage en six parties : 1° une introduction sur les mœurs et coutumes vendéennes ; 2° les causes de la guerre ; 3° les premières batailles ; 4° la grande guerre ; 5° la guerre de Charette et de Stofflet ; 6° la pacification et ses suites jusqu'aux événements de 1832. Quant à l'esprit dont s'est inspiré le vénérable auteur, M. le curé du Voide le

[1] Librairie Maisonneuve.

[2] Angers, Lachèse et Dolbeau, Briand et Hervé ; Le Voide, chez l'auteur. Trois volumes ont paru. L'ouvrage est dédié au savant évêque d'Angers, qui l'approuve et le recommande dans une lettre chaleureuse.

Digitized by Google

définit ainsi, avec un grand sens, et une bonhomie charmante qui attire la confiance : « Vendéen, j'aurais pu être tenté d'atténuer certaines défaillances et même certains crimes des Royalistes, comme de passer sous silence des traits qui honorent les Républicains; je me suis efforcé d'éviter cet écueil : que les faits soient favorables ou défavorables à mon pays, je les rapporte avec une égale impartialité, ne voilant aucune circonstance qui puisse en changer la nature. Après un laps de quatre-vingts années et le jugement qu'on porte aujourd'hui sur la Vendée, il n'est plus permis d'écrire, sur un tel sujet, avec esprit de parti. Ce n'est pas à dire pour cela que je raconte avec une égale indifférence les actes héroïques et les infamies les plus monstrueuses. Il n'est pas dans la nature humaine de rapporter ainsi la vertu et le crime, le vrai et le faux, et je ne connais aucun historien qui se soit dépouillé à ce point de ses sentiments et de ses convictions. Devant l'exposé véridique des événements, le lecteur pourra toujours en déduire les appréciations qui lui sembleront les plus naturelles, si celles que je lui présente lui paraissent forcées. »

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a perdu presque simultanément trois de ses membres : MM. de Slane, Naudet et Garcin de Tassy. Ce dernier, orientaliste éminent, ne se rattachait que de loin à nos études. M. de Slane, au contraire, leur a rendu de grands services, comme éditeur des *Historiens orientaux des Croisades* dans la collection de l'Académie. M. Naudet s'était particulièrement consacré à l'étude de l'administration de Rome impériale. Il a pourtant publié en 1815 un ouvrage sur l'histoire de France, une *Histoire de la conjuration d'Étienne Marcel contre l'autorité royale*, où il suit sur cette conjuration l'opinion traditionnelle, qui est la bonne. Né en 1786, entré à l'Académie des inscriptions en 1817, il était le doyen de cette Académie, de l'Académie des sciences morales et de l'Institut tout entier.

MARIUS SEPET.

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

I.

PÉRIODIQUES FRANÇAIS.

Le livre de Daniel, tel que nous le lisons dans la Vulgate ou dans les versions des Septante, se termine par deux chapitres qui ne se retrouvent pas dans les bibles hébraïques. Ils contiennent l'histoire de Suzanne et celle de Bel et du dragon. Leur authenticité et leur caractère inspiré ont été parfois révoqués en doute, et de nos jours, des objections spécieuses ont été formulées contre eux. Le P. Delattre, dans son étude intitulée : *Les deux derniers chapitres de Daniel* [1], examine ces objections, qu'on peut ramener à trois chefs : 1° les jugements défavorables portés sur ces fragments par quelques savants chrétiens des premiers siècles; 2° l'absence d'un texte hébreu ou chaldéen de ces chapitres, et l'impossibilité de supposer un original plus ancien que le texte grec pour l'histoire de Suzanne; 3° l'absence de cachet historique dans les deux compositions. Le P. Delattre montre qu'on a trop accordé d'autorité à Jules l'Africain, et qu'on a mal interprété les écrits d'Origène et de saint Jérôme. Il prouve ensuite que, si nous ne possédons qu'en grec les deux chapitres incriminés, il ne s'ensuit nullement qu'il n'y a jamais eu d'original hébreu ou chaldéen de ces passages; le contraire est même très-probable. Enfin, il fait cette juste réflexion que, dès qu'il s'agit de trouver un semblant d'argument contre l'inspiration de la sainte Écriture, l'école rationaliste fait arme de tout : elle n'aurait pas consacré tant d'efforts à discréditer les deux chapitres de Daniel si ces deux chapitres étaient d'Hérodote ou de Tite-Live.

— Sous le titre d'*Essai sur l'histoire de la Bible*, les *Analecta juris pontificii* [2] publient une étude pleine d'érudition de M. l'abbé Trochon sur les études bibliques pendant le moyen âge. Dès les premiers

[1] *Études religieuses*, avril, juin, juillet 1878.
[2] Mai et juin 1878.

Digitized by Google

siècles de l'Église, les Pères et les Docteurs se sont adonnés à la lecture et à l'explication de l'Écriture sainte. Depuis deux siècles, l'école rationaliste a prétendu que le moyen âge avait rompu avec ces glorieuses traditions, et qu'il avait fallu la réforme protestante pour rendre à l'étude de la Bible la place importante qu'elle doit avoir dans l'enseignement chrétien. De Charlemagne à Luther, a-t-on dit, personne, en dehors des Juifs, n'a su l'hébreu, et on n'a rien tenté en fait d'exégèse; les moines se sont contentés de copier les Pères de l'Église sans les comprendre. L'étude que nous signalons démontre la fausseté de ces assertions. Nous savons qu'Alcuin avait appris sous Egbert et Elbert, évêques d'York, les éléments de la langue hébraïque, et qu'il travailla à une révision du texte de la Bible. Raban Maur, Agobard ont cultivé l'hébreu, et les statuts des conciles des IXe et Xe siècles prescrivent à chaque page la lecture des Livres saints. Sigon, abbé de Saint-Florent de Saumur, Sigebert de Gemblours, et d'autres encore, connurent le grec et l'hébreu. Au XIIe siècle, les commentaires sur la sainte Écriture abondent; c'est à cette époque qu'apparaissent les premiers essais de traduction de la Bible en français, notamment la traduction des quatre livres des Rois, publiée par M. Le Roux de Lincy, et qui fut écrite au plus tard dans la seconde moitié du XIIe siècle. Il y eut même des traductions en vers et des paraphrases de l'Écriture sainte, parmi lesquelles celles de Pierre le Mangeur et de Riga furent si populaires, qu'on les préféra au texte lui-même. Après avoir passé en revue et critiqué un grand nombre de ces travaux, M. l'abbé Trochon montre les efforts qu'ont fait les papes pendant tout le moyen âge pour conserver dans les écoles l'enseignement des langues orientales. Au XIVe siècle, malgré la décadence générale des études, une constitution du concile de Vienne prescrivit que les langues hébraïque, chaldaïque et arabe seraient enseignées partout où résiderait la cour romaine, et dans les universités de Paris, d'Oxford, de Bologne et de Salamanque. On connaît le zèle du roi de France Charles V pour l'étude de la Bible et l'impulsion qu'il lui donna. Enfin, au XVe siècle, en 1421 et en 1455, on constate encore à Paris l'existence d'un professeur d'hébreu et de chaldéen, « maistre Paul de Bonnefoy, de présent au pays de France, le seul docteur en Ebrieu et Caldée. » Jusqu'au commencement du XVIe siècle, on trouve de nombreux travaux sur la Bible, d'ou il résulte de la façon la plus évidente que l'Église, loin d'avoir interdit, au moyen âge, l'étude des originaux bibliques, l'a au contraire encouragée de toutes ses forces : les presciptions des conciles, les lettres des papes, les écrits de ses plus savants docteurs le prouvent.

— On sait que, grâce aux travaux de M. J. Oppert et de quelques autres savants français et étrangers, l'étude des inscriptions cunéiformes de la haute Asie a fait dans ces dernières années de rapides progrès.

Digitized by Google

Ce sont les textes bilingues et trilingues qui ont mis sur la voie des découvertes : à l'aide du texte perse, on a successivement déchiffré le médo-scythique et l'assyrien. Au moyen de cette dernière langue, M. Fr. Lenormant vient d'essayer le déchiffrement d'un autre idiome archaïque en caractères cunéiformes : l'accadien ou sumérien. Le document qu'il a choisi comme base de son travail est une incantation magique chaldéenne à texte primitif accadien, avec version assyrienne [1]. Ce texte bilingue est conservé sur une tablette du British Museum, qui faisait partie de la bibliothèque d'Assourbanabal. Nous ne pouvons entrer ici dans l'analyse des recherches philologiques de M. Lenormant. Nous ferons seulement remarquer avec lui qu'au point de vue des idées religieuses et morales chez les Chaldéens, l'incantation magique qu'il étudie, offre le plus grand intérêt. « La doctrine du péché, dit-il, et de la nécessité de la pénitence s'y exprime avec une rare netteté. Nulle part ailleurs nous ne trouvons aussi clairement affirmé que la maladie dont l'homme est frappé est le châtiment de ses fautes et de ses manquements dans l'observation des devoirs de piété envers les dieux. » On voit ici un souvenir des traditions primitives que la Bible nous a conservées intactes : chaque progrès dans les études orientales apporte une nouvelle confirmation de la véracité de nos Livres saints.

— Après avoir résumé tout ce que la science contemporaine a pu établir de certain sur l'histoire de Zoroastre, M. Barthélemy Saint-Hilaire, continuant les études que nous avons déjà signalées ici, aborde aujourd'hui la religion fondée par le prophète de l'Iran [2]. Il constate que les livres de Zoroastre sont des ruines entassées plutôt qu'un monument régulier, et qu'on est loin encore de les avoir expliqués clairement. Bien qu'on admette ordinairement que le fond de la religion bactrienne est le dualisme, M. Barthélemy Saint-Hilaire croit au contraire que le premier caractère du Mazdéisme, c'est d'être monothéiste. De cette assertion, il donne deux raisons. La première, c'est que, dans le Zend-Avesta, la divinité Ahoura-Mazda est considérée comme la cause et l'origine éternelle de tout ce qui existe, et que le génie du mal, Ahrimane, n'apparaît que rarement et toujours avec un rôle inférieur. Le second argument est tiré des inscriptions cunéiformes de la Perse. Dans la fameuse inscription de Behistoun, Darius fils d'Hystaspe reconnaît comme Dieu unique Ahoura-Mazda, et n'invoque que lui. M. Barthélemy Saint-Hilaire fait ensuite ressortir la supériorité des religions monothéistes sur les religions polythéistes; mais, « au nom d'une saine philosophie, » il ne voit dans le christianisme qu'une des formes du monothéisme. Entre les livres religieux, il reconnaît qu'aucun n'égale la Bible; mais il se place uniquement au point de vue rationa-

[1] *Journal asiatique*, février, mars 1878.
[2] *Journal des savants*, juin, juillet 1878.

Digitized by Google

liste, et il se garde bien d'ajouter que la cause de la supériorité de la Bible se trouve dans la révélation. A côté de la Bible doivent se placer les livres de Zoroastre : « le Zend-Avesta doit être désormais compté parmi les plus grandes religions de la terre. » Cette conclusion de M. Barthélemy Saint-Hilaire n'est que le commentaire analytique des plus récents travaux publiés sur Zoroastre et le culte du feu. Le mémoire de M. le chanoine de Harlez sur les *Origines du Zoroastrisme* [1] contient des vues plus neuves et plus originales. Il a constaté, lui aussi, avant M. Barthélemy Saint-Hilaire, que la religion dont l'*Avesta* était le livre sacré, est certainement la plus remarquable qu'ait produite l'antiquité profane : « Plus qu'aucune autre, dit-il, elle se rapproche de la religion naturelle ; elle se distingue entre toutes par des conceptions plus sobres, plus saines et plus morales. » M. de Harlez s'attache surtout à critiquer le livre de M. James Darmesteter, intitulé *Ormuzd et Ahriman*, et à combattre ses conclusions. Ce dernier avait cherché à établir que toute morale était absente de la religion de Zoroastre, et qu'on ne trouve dans ses livres que des notions de pure liturgie et d'observance religieuse. M. de Harlez établit que, si la morale des Védas est peu développée, elle existe cependant, et il essaye d'en retrouver les traits principaux. Le fondement de toutes les conceptions mazdéennes est la notion de l'*Asha*, c'est-à-dire, la justice, la fidélité à la loi. Dans l'Avesta, l'Asha est une sainteté à la fois théologique et morale. La divinité suprême Ahura-Mazda n'est point un dieu de pierre, c'est un esprit très-saint, tout-puissant, doué de la suprême sagesse, créateur du monde et même des esprits. On voit que c'est à M. de Harlez que M. Barthélemy Saint-Hilaire a emprunté en grande partie la théorie que nous avons analysée plus haut.

— M. d'Arbois de Jubainville, poursuivant ses études d'archéologie celtique, vient de tracer en quelques pages l'esquisse de la *mythologie irlandaise* d'après les monuments littéraires les plus anciens de l'Irlande [2]. On sait que ce pays a été la terre classique du druidisme, et que c'est là qu'on retrouve les traces les plus nombreuses de la religion de nos pères. Ce sont trois druides, disent les traditions irlandaises, qui ont créé le ciel, la terre, la mer, le soleil, la lune et le reste du monde ; ils s'appelaient Science, Expérience et Recherche. Ils ont précédé les dieux, et les dieux sont issus du ciel et de la mer, ces deux créatures des druides : de la mer sont venus les *Fomoris* ou dieux sous-marins ; du ciel est issu *Menid*, ancêtre des *Firbolgs* ou dieux de la nuit, des *Tuathas* ou dieux du jour. Les Firbolgs et les Tuathas se disputent l'empire comme les Dêvas et les Asuras de la littérature sanscrite. M. d'Arbois de Jubainville fait ressortir les analogies

[1] *Journal asiatique*, février, mars 1878.
[2] *Revue archéologique*, juin 1878.

Digitized by Google

frappantes qui existent entre la religion primitive de l'Inde et celle des Celtes. Dans cette lutte des dieux de l'Irlande, il y a aussi des épisodes presque identiques à ceux que l'on voit racontés dans les légendes homériques des Grecs. Ces ressemblances sont peut-être une nouvelle preuve de la communauté d'origine de ces différentes races. Sauf l'incinération qui n'était pas pratiquée chez les Celtes de l'Irlande, les usages constatés dans les monuments littéraires les plus anciens de ce pays sont les mêmes que les usages grecs décrits dans l'Iliade. Cette étude est complétée par les travaux que M. d'Arbois de Jubainville a publiés ici même, et par un court mémoire sur *les bardes en Irlande et dans le pays de Galles* [1]. L'Irlande ayant échappé à la domination romaine, a conservé un grand nombre des institutions des peuples primitifs qui l'ont habitée. C'est ce que M. d'Arbois de Jubainville démontre, par exemple pour les institutions judiciaires : « Grâce à leur science réelle, dit-il, et à la crainte qu'ils inspiraient, les *filé* ou poëtes de l'Irlande, qui étaient à la fois les littérateurs, les savants et les juges du pays, qui sont identiques aux *vates* gaulois de Strabon, aux Eubages de Timagène, qui sont une catégorie des druides de César, ont conservé sous le nom de Brehons, leur influence judiciaire, non-seulement avant la conquête anglo-normande, au XIIe siècle, mais depuis, malgré la concurrence des magistrats anglais, jusqu'au règne de Charles Ier (1625-1649). » Il importe de faire observer que les bardes n'ont jamais été les druides ; chanteurs nationaux, ils ont toujours tenu un rang secondaire dans la société galloise comme dans l'ensemble de la société celtique.

— Les *Annales de philosophie chrétienne* renferment un savant mémoire de M. H. de Charencey sur le *Déchiffrement des écritures calculiformes ou mayas* [2] de l'Amérique centrale et du Mexique. Jusqu'à présent les études de paléographie et d'épigraphie américaines n'ont pas été cultivées avec autant d'ardeur par les savants que celles des bords du Nil ou de l'Euphrate. Nul doute, cependant, que l'interprétation des inscriptions dont sont couverts les monuments américains ne conduise à des résultats considérables pour l'histoire, les mœurs et la religion des races anciennes du Nouveau Monde. M. de Charencey est, avec M. de Rosny, un des premiers qui ont embrassé cette carrière, et ses efforts ont été couronnés de succès. Dans le mémoire que nous signalons, il établit d'abord que les peuples *yucatèques* qui se servaient de l'écriture *calculiforme*, ou en forme de *cailloux*, ne vivaient pas sous un régime d'unité politique, et que chaque tribu, au contraire, était absolument indépendante des tribus voisines. Il est tout naturel de penser que cette division politique dut avoir son contre-coup dans le déve-

[1] *Revue historique*, septembre, octobre 1878.
[2] Juin et juillet 1878.

Digitized by Google

loppement de la civilisation de chaque peuplade yucatèque, et dans la fixation de son système d'écriture. Cette diversité d'écritures montre les difficultés qu'on peut avoir à surmonter pour le déchiffrement des *calculiformes*. Aussi M. de Charencey a-t-il dû se borner à étudier quelques monuments pris en particulier. Il traite d'abord de l'interprétation de quelques-uns des groupes hiéroglyphiques du *bas-relief de la croix*, inscription des ruines de Palenqué au-dessus de laquelle s'élève une sorte de croix ou d'arbre cruciforme surmonté d'un oiseau symbolique. Ce monument ne remonte pas au-delà du IXe siècle de notre ère. La seconde partie du travail de M. de Charencey est consacrée au *manuscrit Troano*, écrit en langue maya hiératique. Ce codex, publié depuis quelque temps déjà, semble se composer de deux ouvrages réunis en un seul, et constitue une sorte de calendrier historique. Le système graphique des Mayas rappelle un peu celui de l'ancienne Égypte : « Comme ce dernier, dit M. de Charencey, il admettait la coexistence d'éléments *idéographiques*, *syllabiques* et *alphabétiques*, et souvent, suivant l'occurrence, le même caractère pouvait y jouer successivement le rôle de *syllabe* ou de simple *consonne*. » Malgré cette analogie avec les langues de l'Égypte et de l'Assyrie, M. de Charencey croit que l'origine indigène de l'écriture maya est incontestable, et que les Yucatèques n'ont point emprunté à un peuple voisin leur système d'écriture. Cette opinion est, du reste, conforme aux traditions indigènes, qui représentent l'art d'écrire comme ayant pris naissance dans la presqu'île du Yucatan.

— Dans les fouilles entreprises en 1876 par MM. Bernardini aux environs de Palestrina, l'antique *Prænesta*, on a découvert une quantité considérable de coupes, cratères, trépieds, armes et bijoux d'origine assyro-égyptienne. Cette découverte a surpris autant qu'elle a intéressé tous ceux qui s'occupent d'archéologie orientale, et elle a été l'objet de divers travaux, notamment de MM. Helbig, Conestabile et Fr. Lenormant. M. Ch. Clermont-Ganneau l'a aussi récemment étudiée dans son mémoire intitulé : *La Coupe de Palestrina et l'une des sources de l'art et de la mythologie hellénique*[1]. L'origine orientale des diverses pièces du trésor a surtout été précisée par la présence d'une coupe d'argent historiée rappelant de très-près l'art égyptien, et portant, gravée au centre, une inscription phénicienne : c'est la coupe dite de *Palestrina*. On ne sera pas surpris de rencontrer, au cœur même du Latium, des objets de provenance phénicienne, si l'on veut bien se souvenir du traité conclu entre Rome et Carthage en l'an 509 avant notre ère, et à l'aide duquel on peut établir qu'au VIe siècle, au moins, avant Jésus-Christ, les marchands carthaginois étaient en rapports suivis avec la partie de l'Italie où est située Prénesto. La *Coupe de Palestrina* est

[1] *Journal asiatique*, février, mars 1878.

Digitized by Google

minutieusement décrite par M. Clermont-Ganneau; il interprète les scènes qui s'y trouvent représentées, et à cet égard il est en contradiction complète avec M. Helbig. D'après ce dernier, on voit représentés sur la coupe, une quinzaine de personnages humains, trois singes, trois cerfs, six biches, le tout engagé dans des actions aussi compliquées qu'incohérentes. D'après M. Clermont-Ganneau au contraire, nous avons affaire à la représentation d'un petit drame oriental qu'on pourrait intituler: *Une journée de chasse ou la piété récompensée*. Il voit successivement des scènes représentant le départ, le tir du cerf, la halte de chasse, le sacrifice, l'attaque du chasseur par le singe et l'intervention divine, la poursuite du singe, la mort du singe, et enfin le retour de la chasse. Nous n'avons pas encore sous les yeux la seconde partie du travail de M. Clermont-Ganneau, et nous ne pouvons apprécier ses conclusions; mais on comprend tout l'intérêt historique qui se rattache à cette coupe : elle nous fournit sur les mœurs, les usages, les armes, le costume des Carthaginois, des renseignements d'autant plus précieux qu'ils sont plus rares.

— Le règne de l'empereur romain Septime-Sévère (193-211) fut un règne réparateur : c'est là ce qui ressort de l'étude que M. Victor Duruy lui a consacrée [1]. Après Pertinax et Julien, deux vieillards sans volonté qui n'occupèrent le trône que quelques semaines, Septime-Sévère, proclamé par les légions à *Carnuntum* près de Vienne, s'empressa d'accourir à Rome et de s'imposer aux prétoriens. « Avec Sévère, s'écrie M. Duruy, nous retrouvons enfin un homme! Mais cet homme, dur aux autres et à lui-même, justifiera son nom par d'inexorables sévérités : ce sera un justicier à la façon de Tibère et de Louis XI. » Le nouveau César se mit en campagne pour écraser la rébellion de Pescennius Niger qui s'était fait proclamer en Orient, et celle d'Albinus qui avait revêtu la pourpre en Gaule. Il lui fallut ensuite marcher contre les Parthes qui avaient, à la faveur des derniers troubles, envahi la Mésopotamie et assiégé Nisibe. Pour la troisième fois dans ce siècle, les Romains entrèrent dans Ctésiphon. M. V. Duruy expose les réformes administratives et militaires que Septime-Sévère fit en Orient et en Égypte : « Partout, dit Hérodien, il remit l'ordre dans les provinces. » Sévère était de retour à Rome au printemps de l'année 202. Le reste de son règne se passa en paix, sauf quelques intrigues de palais. L'empereur entreprit alors une grande réforme législative, de concert avec les jurisconsultes Papinien, Paul, et Ulpien. M. Duruy résume le caractère général de ces réformes : « Il fit beaucoup de lois excellentes, » dit Aurelius Victor, et Tertullien ajoute : « des lois utiles. » Il mourut le 4 février 211, et le dernier ordre qu'il donna fut celui-ci : « Allons, voyez si nous avons quelque chose à faire ; » on en a composé le

[1] *Revue historique*, juillet-août 1878.

Digitized by Google

mot fameux *Laboremus*. Sévère rétablit la paix, l'ordre dans l'administration, et cependant les contemporains furent sévères pour sa mémoire. « C'est, dit M. Duruy, qu'il lui manqua la douceur, qualité charmante dans l'individu, mais qui, chez le prince, devient aisément de la faiblesse. Dur, en effet, par système, il frappa de grands coups pour n'avoir pas à frapper souvent. Ces grands coups ont si bien retenti dans la postérité, qu'on les entend encore, et que Sévère est resté l'homme de son nom. »

— C'est l'empereur Septime-Sévère qui, le premier, interdit par un acte formel et public l'exercice de la religion chrétienne. Ce n'est pas à dire que jusqu'à cette époque l'Église ait pu propager en paix sa doctrine et célébrer son culte, mais les empereurs avaient cru inutile de promulguer des lois spéciales pour anéantir la religion naissante : on pensait qu'il suffirait de la législation en vigueur. Quelle était donc *la situation légale du christianisme pendant les trois premiers siècles ?* M. G.-M. Tourret a examiné cette question, en recherchant sur quelles lois s'appuyaient les persécuteurs, et en examinant si, comme le dit l'école rationaliste, le christianisme était en opposition avec les lois romaines [1]. Les chrétiens ont été poursuivis sous l'inculpation de superstition étrangère, d'impiété et d'irréligion, de crime de lèse-majesté, d'association secrète et illicite. Mais les lois romaines se contentaient de fermer les établissements publics ou privés qui servaient de sanctuaires aux cultes non reconnus, qui étaient nombreux à Rome. Pour condamner les chrétiens, il fallut avoir recours à d'autres armes, et les empereurs employèrent notamment : la loi qui frappait de la peine capitale ceux qui n'obéissaient pas aux paroles des augures; la loi de majesté qui punissait les séditions, les conjurations, les simples rassemblements même ; et surtout la loi redoutable portée contre toute offense à l'empereur, et dont les termes vagues prêtaient à l'arbritaire. Après les Antonins, le christianisme entre dans une phase nouvelle ; il est déclaré *illégal* par Septime-Sévère, et des lois spéciales sont édictées contre lui. M. G. Tourret démontre que, par suite d'une illégalité dont les empereurs sont responsables, le christianisme fut placé dans un état d'infériorité manifeste vis-à-vis de toutes les sectes païennes.

— Dans une note sur *Ambariacus et Visorontia* [2], M. le baron de Rostaing propose quelques rectifications topographiques qui ne sont pas sans importance pour l'histoire mérovingienne. Dans sa remarquable *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, notre collaborateur M. Aug. Longnon admet que les deux assemblées connues de la nation burgonde se tinrent à Ambérieu (*Ambariacum*), ville située entre Lyon et Genève.

[1] *Revue catholique des institutions et du droit*, juin et juillet 1878.
[2] *Revue du Lyonnais*, juin 1878.

Digitized by Google

C'est Ambérieu en Bugey, sur la rive droite de l'Albarine. M. le baron de Rostaing fait remarquer que malheureusement, par inadvertance, dans la carte annexée à l'ouvrage de M. Longnon, le graveur a placé cet *Ambariacus* sur la rive gauche du Rhône, juste à l'endroit où se trouve aujourd'hui un hameau nommé *Amblérieu*. Cette faute du graveur peut donc porter à une confusion regrettable. D'un autre côté, M. Guigne, dans sa *Topographie historique de l'Ain*, pense que c'est dans un autre lieu également appelé *Ambariacus*, et qui est aujourd'hui Ambérieu en Dombes, que fut promulgué, en 501, le titre XLII de la loi Gombette. M. le baron de Rostaing cherche à établir, au contraire, que ce fait a eu lieu à Ambérieu en Bugey, ce que semble admettre aussi M. Longnon. Les dernières observations de M. le baron de Rostaing portent sur le lieu où les fils de Clotilde, Clodomir et Théodoric, firent leur jonction lors de leur expédition contre les Burgondes, et livrèrent bataille : ce lieu se nommait *Virontia*, Vézeronce. Les raisons que donne M. Longnon pour attribuer ce lieu à Vézeronce, canton de Morestel (Isère), paraissent plausibles à M. de Rostaing; toutefois il signale deux autres noms de *Vézeronce* : l'un est porté par un ruisseau qui se jette dans le Rhône en face de la ville de Vienne, l'autre, par un hameau de Briord (Ain). On peut tout aussi bien admettre, ajoute-t-il, que c'est dans ce dernier lieu que fut tué le prince mérovingien en 524.

— Nous n'avons pas encore signalé à nos lecteurs une publication de la plus haute importance pour l'histoire du droit canonique, qu'a entreprise depuis quelque temps déjà le directeur des *Analecta Juris pontificii*. Ce sont les *Remarques de Thomassin sur le décret de Gratien*[1]. Thomassin professa le droit canonique au séminaire de Saint-Magloire en 1666 et 1667, et il est l'auteur de l'incomparable traité de l'*ancienne et la nouvelle discipline de l'Église*, qui a fait dire que le savant oratorien n'a eu ni prédécesseur ni successeur. Mais son cours de 1666 et 1667 n'a été publié qu'en partie. Différentes rédactions, écrites par les élèves de Thomassin, en sont conservées dans les bibliothèques. Entre autres, la bibliothèque nationale (Ms. fr. 19461 et seqq.) possède trois beaux volumes renfermant les remarques de Thomassin sur le décret de Gratien; elles furent recueillies par deux étudiants de saint Magloire, Chambaud de Lyon, et Ripert. « Dans ces remarques, dit l'éditeur, on retrouve les éminentes qualités du savant auteur, pénétration, excellent esprit, dévouement au Saint-Siége, merveilleuse habileté pour aplanir les difficultés et trancher les nœuds gordiens. » Le traité de Thomassin est trop considérable pour que nous puissions essayer ici d'en donner une analyse; nous nous bornerons à en indiquer sommairement les divisions. Après avoir, par de savantes

[1] *Analecta Juris pontificii*, mars 1877 à juillet 1878.

Digitized by Google

définitions, posé les bases du droit canonique, Thomassin aborde l'étude de la hiérarchie ecclésiastique : la primauté du Saint-Siége, les Conciles, les droits de l'épiscopat. Il traite non-seulement des questions de droit, mais aussi des points d'histoire de la plus haute importance, comme l'élection des papes, la participation du peuple aux élections dans les premiers siècles, l'intervention des empereurs dans la nomination du pape et des évêques. Dans la seconde partie de son étude, il traite de la simonie, des tribunaux ecclésiastiques et de la procédure canonique. Viennent ensuite l'administration temporelle des églises, les biens du clergé, la condition des serfs dans les domaines de l'Église, le pouvoir des évêques sur les monastères. Enfin, nous indiquerons encore les dissertations sur la situation faite aux hérétiques, sur les superstitions populaires pour la plupart empruntées au paganisme, sur le mariage ; à ce dernier point se rattachent des questions capitales au moyen âge, comme le mariage des serfs, les fiançailles, les mariages clandestins, la compétence des tribunaux ecclésiastiques pour les causes matrimoniales. Cet aperçu sommaire suffira, nous l'espérons, pour faire comprendre l'importance de ces *Remarques* où les questions les plus graves sont éclairées par le génie de Thomassin.

— Une question sur laquelle les historiens ont toujours discuté, et qu'ils sont peut-être condamnés à agiter perpétuellement sans pouvoir arriver à la détermination exacte de la vérité, c'est l'origine de la féodalité. Elle vient d'être reprise, avec un grand luxe de notes et d'érudition, par M. Garsonnet, agrégé à la Faculté de droit de Paris, dans un article intitulé : *La recommandation et les bénéfices à l'époque franque* [1]. La condition des personnes, dit-il, et le droit de propriété reposent en partie, du ve au xe siècle, sur la recommandation, c'est-à-dire sur « un acte plus ou moins solennel, par lequel un homme se place sous la protection du roi, de l'Église ou d'un laïque puissant par sa fortune, et se remet pour ainsi dire entre ses mains. » M. Garsonnet distingue trois espèces de recommandations : tantôt ce sont des personnes d'humble condition qui se recommandent au roi pour être protégés par lui contre des vexations arbitraires ; tantôt ce sont de pauvres gens qui aliènent une partie de leur liberté, et se mettent au service du roi, de l'Église ou d'un simple laïque qui leur assure la nourriture et le vêtement ; enfin, on se recommande au roi en entrant dans son *vassaticum*, sa *trustis*, et en lui promettant fidélité. C'est dans ce dernier cas que la recommandation exerce l'influence la plus remarquable sur la condition du recommandé qui devient le *vassus* de son *senior*. D'après M. Garsonnet, il n'y avait pas de différence entre les *vassi* et les antrustions : « tout au plus la *trustis* était-elle et seulement pour quelques-uns de ses membres, un degré plus élevé dans la vassalité. »

[1] *Nouvelle revue hist. de droit franc. et étranger*, juillet-août 1878.

Digitized by Google

Quant au *bénéfice*, son usage s'est répandu à partir du Ve siècle ; trois caractères le distinguent : 1° le nom de bénéfice n'a convenu qu'aux concessions de terres qui ont suivi l'invasion germanique ; 2° une intention bienveillante et libérale a toujours présidé à la collation des bénéfices ; 3° le devoir de fidélité a été le caractère distinctif de ce nouveau mode de tenure. Les bénéfices n'ont été en droit ni révocables ni temporaires, mais il y en a eu, de tout temps, d'héréditaires et de viagers. Trois obligations sont imposées au possesseur d'un bénéfice ; 1° conserver en bon état de culture la terre qui lui a été confiée ; 2° ne pas changer son titre en propriété sans la permission du concédant ; 3° faire le service promis comme prix de la concession. Le devoir de fidélité n'était pas la conséquence du bénéfice, elle dérivait de la recommandation. Le bénéfice concédé à charge de service militaire est une forme de concession plus récente et moins répandue. M. Garsonnet fait ressortir ensuite les objections qu'on peut opposer au système romaniste et au système germanique sur l'origine des bénéfices militaires, mais il ne propose pas lui-même une solution nouvelle. Nous ne discuterons pas ici les graves questions soulevées dans ce mémoire, dans lequel on rencontre quelques théories peut-être hasardées. Disons seulement que M. Garsonnet, tout en faisant preuve d'une grande érudition, semble ignorer l'existence de travaux importants parus sur les matières qu'il a traitées : ceux de M. Boutaric, par exemple, notamment un long mémoire publié ici même, il y a deux ans. M. Garsonnet eût trouvé d'autant plus d'intérêt à le consulter, que M. Boutaric y émet des idées en contradiction sur plusieurs points avec les siennes.

— La polémique soulevée dans les journaux, pendant les derniers mois, pour le choix d'une fête nationale, a fourni à M. Baudrillart, membre de l'Institut, l'occasion d'une étude sur *les fêtes publiques dans l'ancienne monarchie* [1]. Les faits qu'il établit sont intéressants à relever. « Les fêtes publiques, dit-il, à partir du XIIIe siècle surtout, jusqu'aux approches de 1789, pourraient être résumées dans leur inspiration générale par cette formule bien simple et presque naïve : quand quelque chose d'heureux est arrivé au roi, la nation se réjouit. » L'initiative populaire était le caractère de ces réjouissances publiques, et il y avait une telle identification entre la royauté et le peuple, que, « le plus souvent, les événements regardés comme heureux pour la royauté l'étaient pour la France elle-même. Un mariage royal paraît au pays l'équivalent pour lui-même d'une alliance utile ou brillante ; si le monarque célèbre une victoire, la fusion est complète ; roi et peuple ne font plus qu'un. » Et plus loin, M. Baudrillart s'écrie, à l'occasion des fêtes qui accompagnaient le sacre de nos rois : « Relisez les détails des cérémonies du sacre, les paroles qui y étaient prononcées ; vous y verrez, à travers

[1] *Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1878.

Digitized by Google

d'autres idées, sans doute, celle d'une royauté protectrice du peuple, ennemie de l'oppression, s'engageant elle-même à la modération dans l'exercice du pouvoir. » Après avoir établi ce caractère éminemment populaire des fêtes données en l'honneur de nos rois au moyen âge, le savant académicien arrive à passer en revue les réjouissances publiques du XVIIe et du XVIIIe siècle. La royauté, devenue moins populaire, renferme ses fêtes « dans les magnifiques palais où les femmes et les courtisans parés se livrent à de pompeux divertissements ou à de libres plaisirs. » Les tournois en champ clos sont remplacés par les intrigues de cour. Quand Louis XIV donne des carrousels, la foule admire ces pompes plutôt qu'elle ne s'y mêle ; elle finit par murmurer contre les effets ruineux des fêtes de la cour, qui deviennent trop multipliées. Bientôt les philosophes et les économistes arrivent, et font écho aux claneurs du peuple : les fêtes deviennent un impôt. Après avoir montré cette déplorable pente sur laquelle glissa la vieille monarchie française, M. Baudrillart ajoute cette juste réflexion, qui est pour nous un enseignement : « Les démocraties ont le goût des fêtes ; elles ne l'ont même que trop montré. Elles ont cédé à la même pente qui entraînait la royauté. Athènes, en ce genre, n'avait pas commis moins d'excès que Louis XIV. Florence, par moments, se montre aussi folle que tel Valois épris de la même passion. »

— Dans nn article sur *les Juifs sous Charles V* [1], notre collaborateur M. Siméon Luce montre qu'aucun roi de France n'a témoigné autant de tolérance aux Juifs que Charles V. « Il faut en savoir d'autant plus de gré à ce prince, dit-il, qu'il était animé de la foi la plus vive. C'est la meilleure preuve que cette foi était aussi éclairée que sincère et profonde. » Charles V n'étant encore que régent, autorisa les Juifs à rentrer en France, et institua comme gardien de leurs priviléges un prince du sang, Louis d'Évreux, comte d'Étampes, son ami particulier. Jusqu'à présent on avait cru, à tort, que les Juifs n'avaient été rappelés que par le roi Jean après le traité de Brétigny. Une fois monté sur le trône, Charles V maintint les priviléges des Juifs et brava l'opinion de ses contemporains. C'est en 1370 qu'éclata surtout cet esprit d'humanité et de justice du roi. Ayant besoin d'argent pour faire la guerre, il résista aux sollicitations de ses conseillers qui lui proposaient de bannir les Juifs pour s'en procurer. Enfin, le 21 avril 1372, il donna aux Juifs un nouveau témoignage de sympathie, en leur faisant rendre un certain nombre de manuscrits en langue hébraïque et chaldaïque provenant de confiscations opérées à diverses époques. D'autres manuscrits hébreux furent donnés à maître Thomas de Pisan, père de Christine de Pisan, et « astronomien » de Charles V. M. Siméon Luce publie le catalogue de cette dernière catégorie de livres ; il a été assez

[1] *Revue historique*, juillet-août 1878.

Digitized by Google

heureux pour le découvrir dans les layettes du Trésor des chartes aux Archives nationales.

— Un jeune érudit, M. A. Thomas, publie en ce moment une étude chronologique sur les *états généraux sous Charles VII*, d'après des documents inédits [1]. Parmi les savants qui s'étaient déjà occupés de cette matière, M. Vallet de Viriville restreignait le nombre des sessions des états à sept; M. Picot, au contraire, en cite onze, parmi lesquelles quatre seulement concordent avec la liste de M. Vallet. M. Thomas s'est proposé de faire la critique de ces deux listes et d'en dresser une plus complète, en donnant quelques détails sommaires sur l'objet des délibérations des assemblées.

— La publication du *Journal de René Fleuriot* [2] vient d'être entreprise par notre savant collaborateur M. Anatole de Barthélemy, et elle ne manquera pas d'apporter de fort curieux renseignements sur les guerres religieuses de Bretagne à la fin du XVIe siècle. René Fleuriot, né en 1567, fut poursuivi par la malchance dans toute sa carrière militaire. Partisan des royaux en Bretagne, il fut fait prisonnier à plusieurs reprises par les troupes royales. Lorsque Henri IV eut réussi à rétablir la paix, René Fleuriot se retira dans son manoir de Kerlouët, où il mourut avant 1637.

— Dans une série d'articles intitulés : *La Reine Christine à Stockholm, souvenirs inédits de l'un de ses gentilshommes de la chambre* [3], M. le comte de Baillon montre, d'après les *Mémoires* de Philippe Bourdon de la Salle, ce qu'était la Suède en 1653 et combien l'influence de la France était puissante alors sur les cours du Nord. « La reine Christine, dit ce gentilhomme, avait beaucoup d'inclination pour la France : elle aimait tout ce qui en venait. Elle était habillée à la française et avait deux femmes de chambre de Paris qui en faisaient venir toutes les modes; elle parlait fort bien français, ainsi que son époux. » Peu de récits ont mieux mis en relief, que celui de Bourdon de la Salle, le caractère original de cette grande reine qui fit signer le traité de Westphalie, si avantageux à la France et à la Suède. En 1653, les Espagnols intriguaient près de la reine pour la détacher de la France; ils avaient envoyé à Stockholm le comte de Pimentel, « homme de plus de quarante ans, portant perruque et fort laid, d'un esprit fin et adroit, parlant peu et assez bien français, mais très-ignorant. » Nous assistons à toutes ces intrigues, qui bouleversèrent l'existence de Christine, déjà tourmentée par de vives préoccupations religieuses. On sait qu'elle abdiqua en 1654, et qu'elle abjura le protestantisme ; mais

[1] *Cabinet historique*, mars-avril 1878 et suiv.
[2] *Cabinet historique*, mars-avril 1878.
[3] *Correspondant*, 25 juillet, 10 août et 25 août 1878.

Digitized by Google

son humeur inquiète et son ambition troublèrent jusqu'à sa mort le repos de sa solitude.

— Sous ce titre : *Le Maréchal de Bellefonds et le Père Le Valois*, le R. P. Sommervogel a écrit [1] une page inédite du règne de Louis XIV, et mis en lumière un personnage qui a joué un certain rôle pendant tout le XVIIe siècle. Le maréchal de Bellefonds était écuyer de Mme la Dauphine, et ses fonctions le retenaient souvent à la cour. L'acte le plus important auquel il fut mêlé, est l'expédition projetée par Louis XIV en faveur des Stuarts, et qui aboutit au grand désastre maritime de la Hogue. La conduite du maréchal a été sévèrement jugée par les contemporains. L'intendant Foucault, dans sa correspondance avec M. de Pontchartrain, porte contre lui des accusations que M. Gaillardin, dans son *Histoire de Louis XIV*, a acceptées sans hésitation. Accuser Bellefonds d'avoir sacrifié la flotte entière pour couvrir la faute d'un de ses neveux ou pour empêcher M. d'Amfreville, son gendre, de périr, semble une calomnie au P. Sommervogel. Quoi qu'il en soit, cette réhabilitation a besoin d'être appuyée sur des preuves sérieuses, et le P. Sommervogel passe peut-être un peu légèrement sur ce point. Il s'est surtout attaché à faire ressortir la vie intime du maréchal de Bellefonds, qui fut d'une charité envers les pauvres, dont on a rarement vu d'exemple.

— Monseigneur l'évêque de Châlons vient de publier, sur *le Clergé des campagnes avant la révolution* de 1789 [2], une étude dans laquelle il justifie le clergé rural des accusations portées contre lui. L'éminent prélat constate qu'on commet une très-grave inexactitude en disant que le clergé des campagnes était généralement riche avant la révolution. Il ne possédait en biens-fonds, au-delà de son presbytère et de son jardin, qu'un petit enclos, soit une vigne, un pré ou un champ de culture, et l'on sait ce que rapporte un petit champ quand l'usufruitier ne le cultive pas lui-même. Le plus grand nombre des curés ne prélevaient pas la dîme. Les textes établissent que le quart seulement des membres du clergé séculier étaient décimateurs, et encore cette dîme n'était que la vingtième et quelquefois la trentième partie de la récolte. Pour mettre le lecteur à même de bien juger des conditions matérielles de la vie du clergé au XVIIIe siècle, le savant prélat publie l'état des revenus de trois cures en 1729, tel qu'il se trouve marqué dans les procès-verbaux des archives du diocèse de Châlons. On constate que, loin d'être riche, le clergé rural était souvent pauvre. Il était loin aussi d'être corrompu; et, si des abus se produisirent, si l'on peut constater des exemples de relâchement de discipline, c'est presque toujours dans les rangs du haut clergé, que son contact avec la cour avait rendu

[1] *Études religieuses*, etc., août 1878.
[2] *Correspondant*, 10 août 1878.

Digitized by Google

oublieux de ses devoirs. « L'abus des commendes, dit Monseigneur Meignan, ne peut être reproché au corps du clergé qui en gémissait, et les abbés commendataires scandaleux n'étaient au regard de la masse du clergé, que quelques gouttes d'eau impures au sein des vastes mers. Ces abbés disparurent devant les premiers orages révolutionnaires, et il n'est pas toujours facile de savoir ce qu'ils sont devenus. Le clergé en masse, évêques et prêtres, s'offrit aux coups de la révolution, ferme dans la foi, prêt à subir l'exil et la mort pour s'y montrer fidèle. »

— Dans un long article sur *le Parti girondin dans le département de la Haute-Vienne*[1], M. L. Guibert raconte l'histoire de Limoges en 1792 et 1793. Cet épisode local touche par certains côtés à l'histoire générale, car ce qui se passait à Limoges se passait dans presque toutes les villes de France. Nous aurions bien quelques réserves à faire sur les opinions de l'auteur, quand il dit, par exemple, qu'après la journée du 10 août, il fallait s'arrêter dans la voie des réformes; que « le pays, dégoûté d'un essai constitutionnel qui n'avait été loyalement pratiqué par aucune des deux parties, acceptait sans répugnance et sans arrière-pensée le régime républicain ; » que « la révolution avait donné ses bienfaits, » etc. Nous trouvons au contraire, qu'après le 10 août, on était déjà beaucoup trop loin pour qu'il fût possible d'enrayer le mouvement; en temps de révolution, le peuple est logique et va jusqu'au bout. M. Guibert nous paraît aussi trop indulgent pour les Girondins qui, eux, cherchèrent à enrayer la révolution après avoir contribué à la déchaîner. On ne saurait trop le répéter. Le malheureux sort des députés de la Gironde les a fait regarder comme des martyrs, mais, si l'on envisage froidement leur rôle, on voit qu'ils avaient rempli l'office de bourreaux avant de monter eux-mêmes à l'échafaud. Après avoir noyé dans le sang la tentative de contre-révolution que les Girondins essayèrent d'organiser en province et particulièrement à Limoges, la Convention envoya dans cette dernière ville le citoyen Brival, « autorisé à suspendre, mettre en état d'arrestation et remplacer provisoirement tous les fonctionnaires publics qui lui paraîtraient suspects. » Brival suspendit immédiatement les administrateurs du département, institua un comité de salut public, emprisonna à outrance; les protestations furent étouffées dans le sang. Cette étude de M. Guibert a été faite en grande partie avec des documents inédits puisés aux archives de la Haute-Vienne.

— M. le chanoine J. Corblet, l'infatigable directeur de la *Revue de l'art chrétien*, vient de terminer une longue étude sur *les lieux consacrés à l'administration du baptême*[2]. La division de cet important mémoire

[1] *Revue historique*, septembre-octobre 1878.
[2] *Revue de l'art chrétien*. Avril 1877 à juin 1878. Tirage à part, Paris, Baur, gr. in-8° de 151 p.

Digitized by Google

est fort simple et suit la marche des événements. Dans les premiers siècles, on baptisait partout où il y avait de l'eau, dans les fontaines, dans les rivières, et, pendant les persécutions, dans les catacombes et les maisons particulières. Après le triomphe du christianisme, les fidèles s'empressèrent d'élever des temples spéciaux destinés à l'administration du baptême; plus tard, quand le droit de conférer le sacrement ne fut plus réservé aux évêques seulement, on multiplia les églises baptismales, et enfin chaque église paroissiale eut ses fonts. Ainsi, M. le chanoine Corblet étudie : 1° les fleuves et les fontaines, où le baptême, à l'imitation de celui de Jésus-Christ, se faisait par immersion; des traditions conservées par des documents hagiographiques et les noms de lieux font encore reconnaître de nos jours un grand nombre de sources consacrées en Gaule à l'administration du baptême ; 2° les baptistères: M. Corblet passe en revue leur origine, leur architecture, les prescriptions liturgiques auxquelles ils ont donné lieu, et il donne la description des principaux de ces monuments, tant en Italie qu'en France ; 3° les églises baptismales; 4° les fonts baptismaux; 5° enfin quelques lieux exceptionnels du baptême, comme les catacombes, les prisons, les maisons particulières et les chapelles privées. Le défaut d'espace nous oblige de mentionner seulement ce mémoire, d'une haute importance pour l'archéologie et pour l'histoire.

— Les historiens qui ont retracé la vie de Bossuet se sont montrés unanimes à reconnaître qu'au milieu de ses profondes études, le grand évêque de Meaux apportait le plus grand soin à l'administration de son diocèse. De nombreuses préoccupations l'appelaient cependant à Paris, où il séjourna plus souvent lorsqu'il fut devenu vieux. Pendant son absence, des abus pouvaient se produire dans l'église de Meaux, comme on en juge par la notice que M. Lhuillier intitule : *Bossuet et l'offrande royale du jour de saint Etienne dans la cathédrale de Meaux* [1]. Le 26 décembre 1702, jour de la fête du patron de la cathédrale, Bossuet se trouvait auprès du roi. Un usage ancien voulait que l'évêque officiât ce jour à la messe, pour recevoir une offrande de trois grands cierges qu'on présentait au nom du roi, du vicomte et du vidame de Meaux. L'absence de Bossuet souleva un orage dans la population, et ce n'est qu'après de tumultueux pourparlers que les procureurs consentirent à présenter les cierges au doyen du chapitre à la place du prélat. Néanmoins, après la cérémonie, ils rédigèrent une protestation constatant que leurs prérogatives avaient été méconnues. Cet acte curieux, resté inédit jusqu'à ce jour, est édité par M. Th. Lhuillier; il constitue un épisode intéressant de la vie de Bossuet.

— M. Chabouillet, conservateur du cabinet des médailles, vient de faire paraître une intéressante notice sur le *Titulus de bronze de l'os-*

[1] *Revue de Champagne*, septembre 1878.

Digitized by Google

suaire de Morat[1] conservé à la Bibliothèque nationale. C'est une plaque de bronze contenant deux inscriptions en relief, l'une en latin, l'autre en allemand, et qui constatent la défaite de Charles le Téméraire devant Morat; elle fut gravée par les Suisses après leur victoire, et placée sur le monument qui renfermait les ossements des soldats du duc de Bourgogne.

— Dans la *Romania*, l'étude de M. Paul Meyer sur *la légende latine de Girart de Roussillon*[2] jette un jour nouveau sur l'origine d'un poëme épique du moyen âge. M. Paul Meyer publie une vie latine du XIe siècle de Girart de Roussillon, et une traduction de cette vie, qui date du XIIIe siècle. Il accompagne cette publication de savantes remarques qui établissent que l'origine de cette vie légendaire se trouve en premier lieu dans la charte de fondation des monastères de Pothières et de Vézelai sous Charles le Chauve; en second lieu, dans une chanson de gestes sur Girart, qu'il suppose antérieure à celle qui nous a été conservée et qui date du XIIe siècle; enfin la *vie latine* de Girart contient quelques fragments dont l'origine est indéterminée. Le héros du poëme est sans doute identique au fondateur des monastères de Pothières et de Vézelai; on pourrait peut-être aussi l'identifier avec d'autres personnages du IXe siècle, comme Girard de Provence et Girard de Bourges.

FR. DE FONTAINE.

II

PÉRIODIQUES ROMAINS D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE.

Rome est la ville par excellence de l'histoire et des monuments. Soit que l'on contemple la gloire de la république, soit qu'on s'arrête sur les splendeurs de l'empire, cette ville est une étoile brillante éclairant l'univers, qu'on ne se lasse pas d'étudier, un centre illustre de faits mémorables et de monuments, carrière inépuisable pour l'historien, le jurisconsulte, l'archéologue et l'artiste. Les destinées de la capitale du monde se modifient avec les envahissements des Barbares et la chute de l'empire. Rome, de conquérante, devient conquise. Les ténèbres s'épaississent de toutes parts. Au milieu de ces ténèbres reluit cependant un astre, dont l'aurore s'est passée au milieu de la persécution et de la contrainte, mais qui va bientôt dominer pour protéger

[1] *Cabinet historique*, mars-juin 1878.
[2] Avril 1878.

Digitized by Google

et vivifier de ses rayons bienfaisants. La papauté exerce son action sur les peuples et sur les princes. Les uns et les autres y recourent constamment. Les destinées de Rome, nous l'avons dit, se modifient donc, mais ne changent point. Cette ville a vu son ancien sceptre lui tomber des mains, mais elle en a recueilli un autre, et, sous l'étendard de la foi, elle est de nouveau souveraine. Dans son histoire se résumera toujours une grande partie de l'histoire des nations. Mais cette histoire n'est point écrite seulement au moyen des textes; tout vestige monumental sert aussi puissamment à la tracer. Nous ne pouvons donc séparer complétement le rôle de l'historien de celui de l'archéologue. C'est pour ces raisons que, encouragé d'une manière bienveillante par le rédacteur de la *Revue*, nous avons voulu consacrer à la Ville éternelle une place à part, et que nous ne croyons pas innover en ajoutant ici les périodiques qui traitent d'archéologie à ceux qui sont consacrés à l'histoire.

Nous commençons par une publication déjà bien connue des lecteurs de la *Revue*; le *Bulletin d'archéologie chrétienne* du commandeur de Rossi. L'édition française qui paraît à Belley, par les soins du savant auteur du *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, M. l'abbé Martigny, a beaucoup contribué à le rendre populaire en France, et M. de l'Épinois l'a souvent signalé dans ces pages. Les trois dernières années, consacrées par l'illustre archéologue romain à la publication du troisième volume de la *Rome souterraine*, ont été tellement absorbées, que le *Bulletin* a souffert d'assez longs retards. L'auteur s'en émeut, et cherche à les faire disparaître dans l'avenir. Sans rien changer à la méthode constante qui a acquis la faveur de ses lecteurs, il désire néanmoins faire place à la collaboration, plus qu'il ne l'a fait par le passé. L'occasion s'en est offerte bientôt.

L'archéologie chrétienne a pris dans ces dernières années un essor remarquable. Les causes de cet élan sont bien connues, sans que nous ayons besoin de les expliquer. Mais si cette science a fait des adeptes partout, elle devait en faire surtout à Rome, dans le centre et le foyer de la tradition archéologique, auprès de l'homme qui l'a placée sur ses bases les plus solides et lui a ouvert les plus belles destinées. Plusieurs jeunes gens, au nombre desquels nous tenons à être inscrit, cherchent à marcher sur les traces de leur illustre maître. L'utilité des séances telles qu'elles se tiennent dans plusieurs instituts d'archéologie profane, leur fit concevoir l'idée de se réunir périodiquement pour produire des travaux et les discuter. Ces réunions commencèrent régulièrement en 1875. Le Révérend Père Bruzza s'offrit d'abriter la société, et en accepta la présidence; M. de Rossi fut nommé vice-président. Les modestes intentions des fondateurs se trouvèrent bien vite dépassées. L'élite des savants et des amateurs de l'archéologie chrétienne vint aussitôt offrir son concours; de sorte que nous n'hésitons point

Digitized by Google

à croire qu'une longue et brillante destinée est acquise à la nouvelle institution. Des propositions lui avaient été faites pour la publication de ses comptes rendus, rédigés par le secrétaire, M. Marucchi. Mais leur place devait être dans le *Bulletin*, et M. de Rossi la leur accorda avec empressement. Les lecteurs peuvent voir, dans le second numéro de 1877, le résumé des séances de la première année [1]; ceux des années suivantes vont paraître incessamment. Il nous est impossible de signaler tous les sujets qui ont été traités; leur variété est considérable, leur intérêt naturellement fort disparate. La brièveté qui s'impose à nous forcerait à ne donner qu'une nomenclature aride que côtoierait l'obscurité.

Une des trouvailles les plus importantes qui aient été faites dans ces derniers temps, c'est celle d'une coupe en cristal, ornée de figures en creux qui représentent des faits de l'Ancien Testament. Elle a été découverte à Podgoritza, en Albanie, et fait maintenant l'ornement du musée Basilewsky à Paris. M. de Rossi en avait déjà donné une description sommaire [2]; il s'arrête aujourd'hui sur la légende, difficile, accompagnant une figure symbolique faisant jaillir l'eau, que l'insuffisance des dessins ne lui avait pas permis d'interpréter entièrement [3]. On connaît la substitution symbolique, faite par les chrétiens, de saint Pierre à Moïse; les monuments nous la montrent assez souvent, les textes nous l'expliquent [4]. Saint Pierre est le nouveau Moïse qui fait jaillir l'eau de la grâce pour abreuver les fidèles. L'artiste qui a gravé la coupe, n'a pas été obscur dans cette substitution. Il a écrit à côté de la figure cette légende, remarquable aussi au point de vue philologique: *Petrus virga percuodset fontes ciperunt quorere* [5].

— Le dernier semestre de 1876 contient des mélanges sur différents sujets, fort variés, mais tous importants. L'Afrique, si riche en monuments chrétiens de tout genre, fournit un précieux contingent aux découvertes du moment. C'est tout d'abord un marbre en forme d'arc, avec des monogrammes et la légende *Memoria Domini Petri et Pauli*, trouvé près de Mégroun [6]. Depuis une époque assez ancienne jusqu'aux premiers siècles du moyen âge, les autels étaient, la plupart du temps, surmontés d'un dais carré posé sur quatre colonnes et s'ouvrant en arceaux de chaque côté. Les exemples complets de ce genre de décoration sont rares à trouver, mais l'on en rencontre des fragments, surtout à Rome. Il est fort probable que le marbre de Mégroun a, lui aussi, décoré une des faces du baldaquin d'un autel. La légende montre que dans cet autel se

[1] Page 47.
[2] *Bull.* 1874, p. 153.
[3] *Bull.* 1877, p. 77.
[4] *Bull.* 1878, p. 1 et suivantes.
[5] Notons en passant que M. Le Blant a déchiffré de la même manière cette légende, sans connaître le résultat auquel était arrivé M. de Rossi.
[6] *Bull.* 1877, p. 97 et suivantes.

Digitized by Google

conservaient des reliques des princes des apôtres. Le style de la sculpture et la paléographie sont d'accord pour placer le petit monument au VIe siècle au plus tard. — Une inscription rappelle, en second lieu, des martyrs, dont les reliques reposaient dans une petite basilique qui a révélé ses traces à Ammédère, à l'orient de Thébesse [1]. M. de Rossi fait remarquer que l'un d'eux, Pantaléon, est le même, peut-être, que celui dont la tête, rapportée d'Afrique par des ambassadeurs de Charlemagne, fut déposée dans la cathédrale de Lyon. — Une inscription encore, ne portant pas de noms de martyrs, mais ceux d'illustres familles romaines, a été trouvée à trente-cinq milles de Constantine. Les paroles suivantes sont gravées sur une architrave de porte ornée de la croix monogramme : *Catullinorum flores, Epifaniorum p (roles), Quiriacis suboles, Christe, te tu (is) do (nis colunt)* Le nom de *Catullinus* fut usité dans la famille des *Fabii Aconii*, qui obtint souvent des honneurs en Afrique ; celui d'*Epiphanius* fut porté par un préfet de Rome du Ve siècle, sur lequel, nous l'espérons, le Père Bruzza donnera bientôt de précieux détails. Un lien de parenté a dû réunir les deux noms dans une même famille, qui les inscrivit sur l'entrée de quelque édifice sacré érigé par sa piété [2].

— Personne n'ignore la découverte de la basilique de Sainte-Pétronille, creusée et construite dans le sein même du cimetière de Domitille. Les fouilles n'ont point discontinué depuis dans la fameuse nécropole, et maintenant la pioche du fossoyeur commence à atteindre les décombres qui cachent un autre illustre sanctuaire. Nous parlons de la région de saint Damase, avec ses cryptes, ses escaliers, et surtout avec le mausolée construit sur terre pour recevoir la dépouille de ce pontife. Saint Damase n'osa point se destiner une place dans les sanctuaires du cimetière de Calliste, ne se croyant pas digne, par humilité, de reposer auprès de ses prédécesseurs et de tant de célèbres martyrs : *Hic fateor Damasus mea volui condere membra, sed cineres timui sanctos vexare piorum* [3]. Les itinéraires, dont le témoignage est si précieux pour la topographie des catacombes, placent le mausolée sur la même ligne que la basilique, dans un endroit sous lequel on pénètre en partie par les galeries souterraines. Espérons que le prochain hiver nous offrira la découverte de l'hypogée tout entier, ainsi que celle du mausolée qui surgissait au-dessus [4].

— Des travaux occasionnés par les fortifications ont mis au jour un petit souterrain décoré de peintures chrétiennes d'un bon style, au quatrième mille de la voie Ardéatine. M. de Rossi montre que cette trou-

[1] Page 107.
[2] Page 113.
[3] Inscription en vers placée par saint Damase dans la crypte des papes.
[4] *Bull.*, p. 129.

Digitized by Google

vaille n'est pas isolée ; d'autres petits cimetières ont vu le jour jadis dans les environs. Nous nous félicitons de la découverte, parce qu'elle est d'une certaine valeur pour l'archéologie en général, mais surtout pour la lumière qu'elle répand sur la topographie et l'histoire des cimetières creusés au-delà de la zone des grandes nécropoles romaines [1].

— Syracuse et Rome fournissent toutes deux des peintures importantes. Une niche cintrée d'un des cimetières de la première de ces villes représente la défunte accueillie dans le séjour des bienheureux par le Sauveur accompagné du prince des apôtres; le tout élégamment encadré de symboles et de légendes. Le cimetière de Saint-Sébastien à Rome montre une autre niche décorée d'une représentation unique jusqu'ici dans les peintures pariétaires : c'est l'Enfant Jésus dans la crèche, accompagné du bœuf et de l'âne [2].

— Les travaux de voirie dans Rome devaient nécessairement produire un bon nombre de découvertes. La municipalité, pénétrée de la nécessité de sauvegarder les intérêts de l'archéologie et de l'art, nomma dès le commencement une commission de savants pour surveiller et publier les découvertes. C'est ainsi que fut créé un *Bulletin*, qui maintenant en est déjà à sa sixième année d'existence. M. Lanciani, dans le dernier numéro de l'année passée, complète la publication des inscriptions trouvées jusqu'alors. Ce travail est fort utile, car l'auteur, sans prétendre illustrer à fond ces textes épigraphiques, les porte au moins à la connaissance de tout le monde, accompagnés des détails nécessaires [3].

— Les découvertes faites par M. Marucchi et M. Gatti ont été, sur les instances de la commission, illustrées dans le *Bulletin* par leurs auteurs. Le premier nous donne un mémoire peu considérable, mais exact et consciencieux, sur une inscription qui mentionne une ancienne corporation, celle des *subaediani*. Après avoir examiné les textes épigraphiques, qui seuls, jusqu'ici, nomment les *subaediani*, il discute les conjectures proposées sur cette association, et conclut prudemment que, si M. Mommsen déduit avec raison de *sub ædibus* l'étymologie du nom, rien toutefois n'est encore fixé au sujet de sa nature [4]. M. Gatti commente plusieurs inscriptions inédites, ou à peu près, et s'étend surtout sur une base mutilée, dédiée à Sylvain ; la restitution qu'il entreprend, lui fait toucher d'une main habile plusieurs points d'épigraphie, connus sans nul doute, mais que l'on aime à voir nettement formulés [5].

— Un curieux texte lapidaire a vu le jour dans la démolition de la

[1] Page 137.
[2] Page 149, 141; pl. X et I.
[3] *Bullettino della Commissione archeologica comunale di Roma*, 1877, p. 161.
[4] *Bulletino* cité, p. 255.
[5] *Bull.* de 1878, p. 28.

Digitized by Google

porta del Popolo : on y lit entre autre cette phrase singulière; *filia mea inter fideles fidelis fuit inter... nos pagana fuit.* Ne dirait-on point, à première vue, qu'il s'agit d'une personne qui, au milieu des chrétiens, se montra chrétienne, mais qui, au milieu des païens, eut la faiblesse de se faire passer pour païenne? La plume savante de M. de Rossi écarte ces soupçons. Là où il y a une lacune, il restitue tout d'abord le mot *alienos*, grâce aux traces visibles sur la pierre. Le sens, cependant, reste le même que si on lisait *paganos*. Tertullien appelle *alieni* les gentils, et en grec ἀλλόφυλος a été employé pour exprimer la même idée. C'est le reste de l'inscription qui doit donc fournir l'explication de l'énigme. L'épitaphe n'est pas complète, mais ce qui existe suffit à l'éminent épigraphiste pour établir qu'une loi prohibitive se résumait dans les mots précédant la curieuse antithèse, et que cette prohibition n'a pas été formulée par un païen, qui n'aurait point appelé *alieni* ses coréligionnaires, mais qu'elle a été dictée par un chrétien. Or Tertullien emploie ce terme en parlant des païens mariés à des femmes chrétiennes, dont la vie se passait ainsi *in laribus alienis*. M. de Rossi s'empare d'une main heureuse des expressions de l'austère africain, et conclut que le singulier texte lapidaire contient la défense d'un père de souiller par des rites profanes le tombeau de sa fille, chrétienne au fond du cœur, quoique mariée à un païen et vivant en apparence dans la religion de son époux [1].

— M. Michel de Rossi, frère de l'illustre archéologue, a mis depuis longtemps ses connaissances géologiques et techniques au service des antiquités. Mais il ne se contente pas d'aider puissamment l'étude des catacombes par les dissertations et les analyses dont il enrichit les volumes de la *Rome souterraine ;* il cherche aussi à éclaircir les questions relatives à la présence de l'homme, dans l'époque archaïque, sur les collines de Rome et dans la campagne environnante. Des études semblables, bien dirigées, sont très-utiles, et il est étonnant qu'il en soit tenu quelquefois si peu compte, car ces découvertes montrent toujours davantage les relations intimes de la période soi-disant préhistorique avec les premières périodes historiques de la ville éternelle, souvent même leur coexistence et leur compénétration. Ainsi M. de Rossi, en illustrant un dépôt considérable de poteries et d'objets trouvés sur un seul point du Viminal, après avoir fait entrevoir plusieurs points de contact avec les découvertes célèbres faites dans la partie du Latium qui avoisine le cratère du mont Albain, montre que des lettres grossièrement tracées sur quelques-unes de ces poteries sont en relation évidente avec les sigles gravés sur les blocs des murs de Servius Tullius, et confirment encore plus sa thèse sur le peu d'antériorité d'un grand

[1] *Bullettino communale,* 1877, p. 241; *Bulletin d'arch. chrétienne,* 1877, p. 118.

Digitized by Google

nombre de dépôts à la construction de ces murailles[1]. Au dépôt du Viminal, on trouve un grand nombre de petits vases microscopiques façonnés sans le tour, dont on connaît plusieurs exemples identiques près du mont Albain. Nons signalerons à ce propos que nous en avons aussi observé une bonne quantité dans un dépôt considérable de poteries dont la découverte acquiert une très-grande importance, si l'on considère que nous l'avons faite près de l'endroit où surgissait l'ancienne ville de *Collatia*.

— L'antiquité figurée est surtout l'apanage de M. Ch.-L. Visconti. Nous avons de lui l'illustration d'une statue de Muse, dont la particularité consiste dans le vêtement, qui ne se compose que d'un pallium. M. Visconti s'occupe aussi de topographie. On détruit actuellement les tours de Sixte IV qui défendaient la porte du Peuple, et qui avaient été plaquées de blocs tirés de tombeaux qui se trouvaient sur la voie Flaminienne. M. Visconti en profite pour préluder à un travail d'ensemble sur ces tombeaux et sur leurs inscriptions, en éclaircissant la topographie de cette partie de la ville. Un des résultats les plus importants auxquels il arrive, c'est de pouvoir fixer la place de la porte d'Aurélien, qu'un texte corrompu de Procope autorisait à mettre sur la colline du Pincio. Il montre qu'elle occupait le même endroit que la porte actuelle, dans la vallée, à l'extrémité du champ de Mars, et qu'une légère correction, déjà proposée par Becker, suffit pour mettre le texte de Procope d'accord avec les découvertes[2]. — Des fouilles sur la place de Pietra ayant amené plusieurs découvertes, M. Lanciani les met à contribution pour commencer l'illustration de l'édifice grandiose dont on admire encore sur cette place une des façades. Quelques fragments épigraphiques se l'engagent à traiter aussi de l'arc de Claude, ainsi que des autres monuments de ce genre qui surgissaient sur la *via lata* et sur la voie flaminienne[3].

— L'Institut de correspondance archéologique va bientôt compter cinquante ans d'existence ; existence bien remplie, qui a fourni chaque année, dans un *Bulletin* et dans des *Annales*, les meilleurs travaux de beaucoup d'illustres savants. Il nous est impossible, à cause de la nature de cette publication, de rendre un compte exact du *Bulletin* de cette année. Nous signalerons seulement un article de M. Lumbroso, dans lequel l'auteur déploie toute son érudition alexandrine pour illustrer la colonne de Pompée et rendre compte des légendes qui ont couru sur ce célèbre monument de la capitale de l'Égypte[4]. — Les *Annales* de 1877 présentent des travaux dont la variété égale l'importance, mais que l'espace ne nous permet point de résumer.

[1] *Bull. comun.* 1878, p. 64.
[2] *Bull.* 1878, p. 3 ; 1877, p. 184.
[3] *Bull.* 1878, p. 10.
[4] *Bullettino dell'Instituto di corrispondenza archeologica.* 1878, p. 132.

Digitized by Google

— M. Mariano Armellini a entrepris, depuis quelques années, la publication périodique de notices sur différents sujets d'antiquité et du moyen âge [1]. L'utilité de rendre un compte exact des plus importantes découvertes dans ce champ, nous ferait désirer du jeune et savant auteur un choix général qui pût atteindre le but que nous aimerions le voir se proposer. Du reste, ses notices, toujours variées, ne manquent point d'intérêt. Nous regrettons seulement que la rapidité, à laquelle peut-être le forcent de nombreuses occupations, l'empêche de consacrer un temps suffisant à une révision attentive. Ainsi, le document du VIIIe siècle, relatif à saint Benoît, publié par M. Armellini d'après la relation d'un manuscrit Barberini, n'est rien moins qu'inédit, et n'est pas de Grégoire III [2]. Ce document, tiré d'un parchemin trouvé dans un tombeau, n'est qu'une copie de la célèbre Constitution promulguée en mai 594 par saint Grégoire le Grand au sujet de saint Benoît et de sa règle. La mention, dans ce texte, de la vie du saint, écrite par le pontife, et celle de l'approbation de la règle, qui eut lieu dans le concile de Latran, suffisaient pour mettre sur la bonne voie.

— Nous devons à la savante activité de M. Armellini bon nombre d'autres travaux. Tout récemment, il a publié, dans les *Studi in Italia*, un petit mémoire sur un disque en verre, orné d'une figure dessinée sur feuille d'or, trouvé par lui dans un des souterrains chrétiens de la voie Appienne [3]. Nous n'hésitons pas à proclamer l'importance de cette découverte. Les exemples connus de petits monuments du même genre, sont presque tous d'un style négligé et d'un dessin incorrect. Le plus grand nombre appartient au IVe et au Ve siècle; c'est à peine si, par conjecture, on peut en faire remonter quelques-uns plus haut. Mais le médaillon de M. Armellini est d'une finesse d'exécution qui n'a pas d'égale, et d'un style qui permet de lui assigner une antiquité assez considérable; du moins, ne croyons-nous pas qu'on puisse descendre au-delà du IIIe siècle. — La revue dont nous venons de donner le titre, est de fondation récente; deux numéros seulement ont paru jusqu'ici. Due à la vigoureuse initiative de Mgr Crostarosa, qui a voulu ainsi donner une impulsion aux bonnes études et leur fournir un débouché facile, cette publication est divisée en deux parties, dont l'une est didactique, l'autre scientifique et littéraire. Dans la première, nous avons remarqué plusieurs articles consacrés à l'examen des méthodes actuelles d'enseignement et des réformes nécessaires. Dans la seconde, nous avons vu qu'il est donné coudée franche à la littérature, à l'archéologie, à l'histoire

[1] *Notizie archeologiche*, dans la *Cronichetta delle più importanti scoperte moderne nelle scienze naturali* de M. T. Armellini.

[2] *Cronichetta:..*, 1877, p. 158.

[3] *Gli studi in Italia, periodico didattico, scientifico e letterario*. 1878, p. 158.

Digitized by Google

et même aux sciences naturelles. Nous souhaitons vivement de voir couronnés du meilleur succès les louables efforts de la rédaction.

— La nécessité d'une revue destinée à l'histoire, si importante, de la ville éternelle, se faisait sentir puissamment à Rome. Depuis longtemps des sociétés historiques se sont fondées en Italie pour la publication des chartes, des chroniques et des documents de tout genre qui jettent de la lumière sur les périodes passées et surtout sur le moyen âge. Le nord de l'Italie s'est signalé sous ce rapport. Ces publications ont été suivies peu à peu de celles des sociétés *de Storia patria* des autres provinces. Rome seule était en arrière. Cette lacune est comblée maintenant. Depuis quelques années plusieurs savants désiraient se réunir dans ce but. Quelques difficultés ont entravé tout d'abord leurs intentions, mais elles ont été enfin écartées, et, il y a à peine deux ans, la *Società romana di Storia patria* s'est définitivement constituée et a commencé ses publications. Un recueil périodique, sous le titre d'*Archivio*, est destiné aux dissertations et aux documents les plus intéressants. La publication des sources est réservée à des volumes séparés. Nous pouvons insister sur l'importance de cette entreprise et sur l'intérêt qu'elle doit exciter. Au moyen âge, l'histoire de Rome, c'est celle des papes, et l'histoire des papes touche à celle de toutes les nations. Tout en rendant justice aux pas immenses qu'ils ont fait faire dans ces derniers temps, les travaux de Papencordt, Reumont, Grégorovius et d'autres, l'on ne peut nier qu'un bien long chemin ne reste encore à parcourir. Des archives considérables sont encore ensevelies dans les ténèbres, et des documents sans nombre attendent d'être mis au grand jour. Le rôle de la société romaine est de déterrer ces matériaux et de préparer la voie aux synthèses futures. Noble tâche assurément, dont elle commence déjà à s'acquitter.

— M. Tommasini a inauguré dignement l'*Archivio* par un élégant article sur Rome, son moyen âge, et les études dont il a été récemment l'objet. Il examine surtout les travaux de Höfler et des savants que nous avons cités plus haut, et définit les caractères qui les distinguent [1].

— M. de Rossi, dans son ouvrage sur les mosaïques chrétiennes de Rome, a démontré qu'une série de tableaux, dans l'abside de Sainte-Marie-au-Transtévère, était due vraiment, comme l'avait affirmé Vasari, à l'artiste Pietro Cavallini, qui les exécuta en 1291, par ordre de Bertholde Stefaneschi [2]. M. J. Navone prend occasion de ce travail pour faire des études sur ce dernier personnage et sur sa famille, une des plus anciennes et des plus puissantes du Transtévère. S'aidant des papiers laissés par Galletti, ainsi que des études de M. de Rossi et des

[1] *Archivio della società romana di Storia patria*. 1877, p. 1.
[2] *Mosaici delle chiese di Roma, abside di S. M. in Trastevere*, p. 6.

Digitized by Google

siennes propres, il établit la généalogie des Stefaneschi depuis l'origine de cette famille au XIe siècle jusqu'au XIVe, et l'accompagne de détails historiques [1].

— Tout ce qui rappelle l'époque mémorable de Frédéric Barberousse et les faits qui sont arrivés de son temps, a un intérêt d'autant plus grand que les historiens contemporains, ayant pris une vive part aux passions qui s'agitaient, ce n'est souvent qu'en comparant les différents témoignages qu'il est possible de se rendre un compte exact des événements. Aussi M. Monaci apprécie-t-il beaucoup un poëme latin, signalé déjà par M. Bethman, mais resté toujours inédit. L'auteur anonyme de cette élégante composition décrit les gestes du fameux monarque allemand. M. Monaci n'en publie qu'une partie, intéressante pour la part qui y est faite à Arnaldo de Brescia, mais il se réserve de la divulguer tout entière dans la suite [2].

— On connaît les pompes splendides qui furent déployées, dans différentes villes de l'Italie, à l'occasion du voyage triomphal de Charles-Quint. Rome ne resta pas en arrière dans l'accueil qu'elle fit au puissant empereur. M. Podestà publie à ce sujet un document qui doit être d'autant plus apprécié, qu'il est dû à un témoin oculaire, qui occupait un poste important dans la cour pontificale. C'est une partie du journal inédit de *Messer Biagio da Cesena*, maître de cérémonies de Paul III, dans laquelle il décrit la venue de l'empereur, les dispositions prises par le pontife pour le recevoir, et les travaux exécutés pour la circonstance. M. Podestà signale la part que prirent à ces travaux les artistes de l'époque, profitant surtout d'un registre des archives d'État, dont le témoignage officiel sert utilement à rétablir la vérité de faits inexactement relatés par Vasari [3].

— Le XVIIe siècle est une époque remarquable dans l'histoire des arts et des lettres. Le bon goût des siècles précédents y fait place à un maniérisme qui se reflète dans les unes aussi bien que dans les autres. L'architecture, de licence en licence, tombe dans le baroque. La peinture et la sculpture mettent leurs délices dans la recherche des poses les plus tourmentées. Nous en dirons de même de la littérature. Les écrivains oublient presque tous l'élégante simplicité de leurs prédécesseurs. L'érudition est à la mode, de sorte que l'on estime celui qui a des connaissances profondes, mais que l'on admire par-dessus tout celui qui est doué des connaissances les plus variées et en même temps les plus singulières. M. Campi consacre un long article à une petite portion de ce siècle remarquable, aux années écoulées entre 1644 et 1655, et entreprend d'illustrer la culture de Rome dans cette période.

[1] *Archivio*, p. 219.
[2] *Ibid.*, p. 459.
Ibid., p. 303.

Digitized by Google

Pour arriver à son but, il étudie avec raison le milieu dans lequel cette culture s'est produite, et rend compte de la vie publique et des mœurs de l'époque. Nous ne saurions approuver quelquefois les jugements de l'auteur, mais nous ne pouvons nier le mérite de son travail, qui brille surtout par le nombre et la variété des recherches [1].

— Nous avons déjà indiqué le travail considérable qui reste à faire dans les archives pour tirer de l'oubli tant de sources capitales pour l'histoire. M. Giorgi met la main avec courage sur l'appareil poudreux des chartes et des diplômes, et, sous le titre de Cartulaires et Régestes de la province romaine, il se propose de mettre à la portée de tout le monde le sommaire des documents inédits les plus dignes de remarque [2]. L'opportunité lui fait commencer son travail par le célèbre monastère de Saint-Anastase *ad aquas Salvias* et par son régeste. Nous chercherons aussi, de notre côté, à apporter un jour notre modeste contingent à une entreprise si utile.

— Les idées légendaires qui couraient au moyen âge sur les monuments de Rome, incarnées surtout dans les fameuses rédactions des *Mirabilia*, trouvent dans la littérature arabe un écho singulièrement altéré par l'imagination orientale. M. Guidi illustre savamment cette curieuse littérature, et déroule sous les yeux du lecteur ébahi les fables extraordinaires des géographes arabes sur la ville éternelle.

— La topographie de Rome est encore le sujet d'un autre travail. La rive gauche du Tibre avait été munie par Aurélien de murailles qui constituaient une partie de l'enceinte totale construite par cet empereur. Ces murailles, percées de portes secondaires pour les usages du commerce et de la vie, eurent à subir bien des vicissitudes. Souvent renversées et souvent reconstruites, leur aspect primitif au moyen âge devait être bien changé. M. Corvisieri cherche à illustrer ce sujet fort obscur, et met à profit ses vastes connaissances pour éclaircir aussi les nombreuses questions de topographie qui s'y rattachent [3].

H. S.

[1] *Archivio*, pp. 344, 393.
[2] *Ibid.*, p. 47.
[3] *Ibid.*, pp. 79, 137.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Notre ancêtre. Recherches d'anatomie et d'ethnologie sur le précurseur de l'homme, par M. Abel Hovelacque. 2e édition. Paris, Ernest Leroux, 1878, in-12 de 105 p. avec planches.

Donner ici au lecteur un aperçu du dernier opuscule de M. Hovelacque nous a semblé chose opportune. On y trouve condensées toutes les doctrines, les tendances de l'école dite *positiviste*. C'est un vrai manifeste de parti, et à ce titre, il est bon que le public de la *Revue* en prenne connaissance.

L'auteur qui, dans le cours de son ouvrage, ne craint point de déclarer que l'homme véritablement irréligieux c'est le savant, montre, cela va sans dire, fort peu de ménagements pour les croyances empreintes de christianisme ou même simplement de spiritualisme.

Ses théories se peuvent résumer de la façon suivante. Il existe plusieurs races humaines absolument dictinctes, au point de vue de l'origine, celles-ci *dolichocéphales* ou à crâne allongé, celles-là *brachycéphales*, c'est-à-dire ayant la tête arrondie. Toutes ces races, d'ailleurs, auraient pour premiers pères des singes anthropoïdes, analogues à ceux qui aujourd'hui habitent les régions les plus chaudes de l'Afrique et de l'Océan indien. Le livre de M. Hovelacque n'est, pour ainsi dire, que la paraphrase de cet aphorisme d'un écrivain, lequel n'a jamais passé pour très-sérieux : « l'homme est un sous-lieutenant dans l'armée des singes, qui a obtenu de l'avancement. »

Dans sa générosité, M. Hovelacque veut bien reconnaître que le gibbon, l'orang et le gorille ne sont pas nos ancêtres directs, mais seulement nos parents par voie collatérale, des manières de cousins germains ou issus de germains; c'est une concession dont le lecteur ne pourra manquer de se sentir flatté et de lui témoigner sa juste reconnaissance.

Au point de vue même où se place l'auteur, il est un reproche qu'il semble trop souvent mériter, c'est de ne pas se montrer assez *positiviste*, de donner volontiers des suppositions en l'air pour d'irréfutables arguments. Bornons-nous à deux ou trois exemples.

Pourquoi d'abord attacher une importance presque exclusive à un seul caractère physiologique, celui du plus ou moins de longueur du crâne, et cela au détriment de tous les autres? N'est-ce pas s'éloigner de la vraie méthode scientifique qui tient compte de l'ensemble des caractères, pour tomber dans l'esprit de système?

L'ancêtre de l'homme devait se rapprocher du singe par le peu de développement de son cerveau. L'Aus-

Digitized by Google

tralien, resté plus près que nous de l'état primitif, présente une capacité crânienne moindre que celle de l'Européen. Mais, précisément, les crânes les plus anciens retrouvés en Europe, et qui, à certains égards, offrent un caractère d'infériorité relative, se distinguent par un développement assez notable de la boîte cérébrale. M. Hovelacque se tire d'affaire en déclarant que les nécessités de la *lutte pour la vie* avaient amené ce résultat d'aiguiser l'intelligence des aborigènes de notre continent.

On voit de quelle façon cavalière l'auteur supprime ou travestit les faits qui dérangent ses théories, et il semble bien difficile de croire qu'il ne sente pas lui-même ce que vaut son raisonnement. Est-ce que la lutte vitale n'existe pas pour l'indigène de la Nouvelle-Hollande comme pour celui de l'antique Europe? Et comment les mêmes faits ont-ils, suivant les lieux, produit des résultats aussi opposés? En vérité, la manière de l'auteur rappelle un peu celle de l'étymologiste du siècle dernier, soutenant qu'il ne faut tenir aucun compte des voyelles et fort peu des consonnes.

D'ailleurs si la *Dolichocéphalie* et la *Brachycéphalie* constituent des caractère primordiaux, ils ont dû naturellement tendre à s'atténuer dans le cours des âges. Or, précisément, les exemples les plus frappants de dolichocéphalie se présentent, non dans les races primitives, mais au sein de quelques-unes de celles qui existent encore aujourd'hui. Enfin les multiples fractions de notre espèce, malgré les dissemblances qui les séparent du singe, sont déclarées assez analogues à ce dernier pour qu'il soit nécessaire de leur attribuer une généalogie quasi-simienne. Toutefois, en dépit des affinités passablement étroites qui les relient l'un à l'autre, les différents groupes humains n'offriraient point entre eux assez de rapports pour que l'on puisse admettre l'hypothèse d'un couple unique. Voilà, à coup sur, un mode d'argumentation non prévu d'Aristote ni d'aucun des logiciens qui l'ont suivi.

Qu'après cela, M. Hovelacque vienne s'écrier : « Nos hypothèses n'ont-elles pas un caractère éminemment scientifique! » on ne pourra s'empêcher de lui répondre pas une dénégation formelle. Je ne trouve rien de plus impatientant que ces prétentions à la rigueur des déductions, de la part d'auteurs féconds surtout en hypothèses hasardées ou même contradictoires.

Avouons-le, ce n'est pas sans peine que l'on voit des érudits comme notre auteur, des esprits distingués par leur savoir et la variété de leurs connaissances, se lancer dans une pareille voie.

A coup sûr, nous ne voudrions pas supposer que certaines écoles contemporaines se laissent diriger dans leurs recherches par la passion de la controverse, par des préoccupations assez étrangères à la science véritable et positive, mais enfin, les apparences, du moins, sont bien parfois contre elles. Ce n'est point, certes, en procédant de la sorte que l'on peut espérer servir utilement la cause de la science et étendre le cercle des conquêtes de l'esprit humain.

H. DE CHARENCEY.

Mélanges de mythologie et de linguistique, par Michel BRÉAL, membre de l'Institut, professeur de grammaire comparée au Collège de France. Paris, Hachette, 1878, in-8° de VIII-416 p.

M. Michel Bréal est parmi nous le maître reconnu de la science philologique. La traduction de la *Grammaire comparée* de Bopp, les introductions savantes qu'il y a ajoutées, et

Digitized by Google

les morceaux divers qu'il a publiés, depuis 1862, ont montré, ainsi que ses leçons si justement appréciées du Collége de France, quelle est l'étendue et la solidité de ses connaissances linguistiques, en même temps que la pénétration de son esprit. Il y a donc beaucoup à apprendre à son école, et c'est une bonne fortune, pour les hommes cultivés, de trouver réunis en un volume tant de travaux de dimensions fort diverses, mais tous intéressants et remarquables à divers titres. Nous disons pour les hommes cultivés, parce que M. Bréal ne s'adresse pas seulement aux philologues : il sait mettre sa science à la portée de tous et se faire comprendre par tous.

Le premier morceau est de beaucoup le plus considérable de ces *Mélanges*, c'est *Hercule et Cacus, étude de mythologie*. Le second traite un sujet analogue, d'après la même méthode : *le mythe d'Œdipe*. On peut dire qu'*Hercule et Cacus* est un véritable traité de mythologie comparée, dans lequel l'auteur donne les règles de cette science et en montre l'application à un exemple bien choisi. Les philologues, à la suite surtout de M. Max Müller, s'engagent volontiers dans ce domaine, sur lequel la grammaire comparée a jeté un jour tout à fait inattendu et inespéré. On y marche toutefois sur un terrain glissant, et beaucoup y ont déjà fait des faux pas, en se fiant trop à leur imagination comme guide. M. Bréal a cherché avec soin à éviter toutes les exagérations : il juge la mythologie comparée avec beaucoup de sagesse et d'équité, il lui trace des règles fort justes et qu'elle ne saurait trop s'attacher à suivre. On peut citer ses deux études d'*Hercule et Cacus* et d'*Œdipe* comme deux modèles du genre. Nous ne voudrions pas affirmer cependant que son système n'est pas trop exclusif et ne fait pas la place trop petite à l'évhémérisme : l'histoire défigurée a bien été, quoi qu'on puisse dire, une des sources de la mythologie, source infiniment moins importante, je le veux bien, que le langage, mais enfin une source. Il y a certainement un point où M. Bréal étend trop loin la mythologie, c'est quand il l'applique à la Genèse. « Le récit contenu dans le troisième chapitre de la Genèse, dit-il (page 124), offre avec les croyances mazdéennes un rapport trop frappant, pour que nous puissions nous refuser à y voir une infiltration des idées iraniennes. Non-seulement le serpent rappelle Ahriman par sa forme et par son rôle, mais le paradis, l'arbre de vie, l'arbre de la science, sont des représentations qui reviennent souvent dans les livres zends, tandis qu'elles se trouvent isolées dans le Pentateuque, etc. » Lorsque M. Bréal a publié pour la première fois ces lignes, en 1863, on ne connaissait pas, il est vrai, les documents assyriens publiés ces dernières années, mais on les connaissait au moment où il a publié son recueil, et ils démontrent, d'une façon tout à fait incontestable et rigoureusement historique, que le récit de la Genèse n'est pas d'origine zende, puisqu'il existait dans les traditions sémitiques et en Chaldée avant Abraham. C'est là un fait désormais acquis, et qui, sans parler d'autres preuves, réfute tous ceux qui, comme M. Bréal, ont cherché à faire dériver le récit biblique des croyances mazdéennes.

Nous ne pouvons plus qu'indiquer les autres sujets traités dans les *Mélanges*. Ils sont tous intéressants et instructifs. « De la Géographie de l'Avesta; » « La Légende du brahmane converti par Zoroastre; » « De la Composition des livres zends; » « De la Méthode comparative appliquée à

Digitized by Google

l'étude des langues; » « De la Forme et de la Fonction des mots; » « Des Progrès de la grammaire comparée;» « Des Idées latentes du langage; » « Quelle place doit tenir la grammaire comparée dans l'enseignement classique; » « De l'Enseignement de la langue française; » « Des Racines indo-européennes. »

Quelques-unes des questions étudiées par M. Bréal se rapportent directement à la philologie et à la grammaire; elles touchent toutes cependant par quelque point à l'histoire et quelques-unes ont une véritable importance pour l'histoire des religions. F. V.

Saint Athanase, *étude littéraire,* par M. Eugène Fialon, professeur à la Faculté des lettres de Grenoble. Paris, E. Thorin, 1877, in-8° de 382 p.

Dans la brillante galerie des Pères de l'Église, où chaque personnage attire par une physionomie particulière, saint Athanase représente la lutte, — lutte ardente, infatigable, pour la défense et le triomphe de la vérité. Ce fut vraiment un homme providentiel, à cette heure critique où le venin des hérésies menaçait d'être plus fatal à l'Église que ne l'avait été la fureur des bourreaux. Devant lui reculent vaincus, les uns après les autres, tous les adversaires de l'orthodoxie. S'agit-il de rompre une dernière lance avec le paganisme rajeuni par l'école néoplatonicienne, saint Athanase écrira son *Discours contre les Hellènes*, où il décrit en un si magnifique langage l'action directe et immédiate de l'intelligence divine dans la création et la conservation du monde.

Mais voici un ennemi bien plus redoutable. Arius nie la divinité du Sauveur, et sa doctrine impie se répand, avec la rapidité de l'éclair, d'une extrémité à l'autre de la chrétienté. Constance lui-même l'embrasse, et les évêques d'Orient, plus attentifs à la volonté de l'empereur qu'à celle de Dieu, passent en grand nombre dans le camp hérétique; d'autres, comme le célèbre Eusèbe de Césarée, évitent de se prononcer et flottent indécis. Seul, ou presque seul en Orient, saint Athanase résiste : il a contre lui tout ce qui est fort par la puissance ou par le savoir; n'importe : il descend fièrement dans la lice, et ce combat qui occupe toute la seconde moitié de sa longue carrière, montre ce que peut l'énergie d'un inébranlable caractère.

En vain le grand archevêque est chassé de son siége, persécuté, cinq fois jeté en exil : du fond des solitudes où il se cache, c'est le maître invincible de l'Égypte. M. Fialon juge avec quelque sévérité son opposition aux ordres de l'empereur : il oublie que saint Athanase ne pouvait obéir qu'en trahissant sa conscience : il ne fallait rien moins que cette indomptable résolution pour sauvegarder l'unité de foi chez un peuple en proie à la manie de disputer et de dogmatiser sans fin.

Ne soyons pas surpris que les ouvrages de cet apôtre de la vérité soient moins des livres que des épisodes de son existence militante. Dans son *Histoire des Ariens*, M. Fialon relève je ne sais quoi d'agressif et de passionné : mais, je le demande, un soldat parle-t-il avec sang-froid des rebelles qu'il a vus ravager le sol de la patrie? L'auteur le reconnaît lui-même : « Pourquoi exiger ce qu'il ne peut donner d'un orateur contraint par les iniquités de ses ennemis de démasquer leurs intrigues et leurs calomnies, de justifier sa doctrine et ses actes, et de faire le récit d'événements dont il a été le héros ou la victime? » Et plus loin il conclut en ces

Digitized by Google

termes : « Le ton seul est oratoire; le fond est la vérité même. »

Et maintenant, voulez-vous lire, dans un tableau aussi instructif qu'attachant, les débuts de l'institut monastique, alors comme aujourd'hui le principal auxiliaire de l'Église dans sa lutte contre les tendances et les passions du siècle? ouvrez la *Vie de saint Antoine* par saint Athanase, et suivez le commentaire qu'en donne M. Fialon.

Le titre choisi par ce dernier nous promettait une étude avant tout littéraire : nul ne sera scandalisé ni même surpris que les questions théologiques y occupent néanmoins une place considérable : le sujet le voulait ainsi. Une des préoccupations les plus manifestes de l'auteur a été de mettre en relief les points de contact entre notre grand docteur et l'hellénisme classique ; je crains que, sur-plus d'un point, il ne se soit un peu trop hâté de conclure, encore bien que le IVe siècle ait vu certainement se réaliser, dans une large mesure, cette fusion de l'antiquité et de l'esprit nouveau, mise en scène avec tant d'éclat par Chateaubriand dans ses *Martyrs* : « Ces belles intelligences de l'Orient, en entrant dans l'Église, ne laissaient à la porte que ce qui contredisait leurs convictions et posaient leur Homère à côté de l'Évangile. »

Le livre tout entier est écrit d'un style où, chose rare, l'élégance s'allie à la fermeté ; les réflexions dont il est semé suffiraient à dénoter un lettré et un érudit de la meilleure école. Considéré dans son ensemble, il est bien éloigné d'affecter les allures d'un panégyrique ; mais cette impartialité même en fait un monument durable élevé à la mémoire d'un saint et d'un docteur, que son biographe se plaît à nous montrer portant haut devant ses contemporains et devant l'histoire « un front couronné de science et de vertu. » C. Huit.

Numismatique de l'Orient latin, par G. Schlumberger. Paris, Ernest Leroux, 1878, in-4° de xiv-504 pp., avec 19 planches.

La numismatique touche à l'art et à l'industrie, et a un pied dans le domaine de la curiosité; mais on ne peut nier qu'elle est en même temps l'un des auxiliaires les plus utiles de l'histoire.

Si les historiens véritables n'ont que faire de dissertations consacrées aux monnayages soit de contrées très-connues, soit de temps très-voisins de nous, ils doivent, au contraire, accueillir avec faveur, et je dirai, avec reconnaissance, les travaux destinés à élucider et à classer les monuments monétaires frappés dans des pays dont les annales sont pauvres et la chronologie obscure.

La numismatique vient, en effet, nous offrir, en ce cas, des témoignages d'autant plus précieux qu'ils sont le plus souvent inattendus, des synchronismes inespérés, et enfin, les meilleurs et les plus sûrs éléments d'appréciation que nous puissions avoir pour toutes les questions relatives au commerce, à la fortune publique et privée, en un mot à la civilisation des peuples dont elle a étudié les monnaies et le monnayage.

C'est ainsi que des travaux qui, au au premier abord, paraîtraient ne s'adresser qu'à un cercle étroit d'érudits spécialistes, peuvent être d'un secours indiscutable pour les études historiques générales, et que le devoir d'en signaler l'utilité vient s'imposer impérieusement à la critique.

Tel est le cas du livre qu'un jeune savant, déjà connu par de nombreux mémoires sur les questions les plus difficiles de la numismatique, vient de consacrer aux monnaies

Digitized by Google

frappées par les Latins dans les divers États auxquels les Croisades ont donné naissance en Orient pendant le moyen âge.

D'une durée la plupart du temps éphémère, ces colonies, si intéressantes pour nous, qui venons y chercher le reflet de la mère patrie, n'ont laissé dans l'histoire que des traces interrompues. Le plus grand nombre a vu ses monuments écrits — si tant est qu'elles en aient jamais eu — disparaître dans les bouleversements successifs dont l'Orient a été le théâtre; et c'est à peine si l'on peut reconstituer les principales lignes de leurs annales fugitives.

On comprend par quelles ressources peuvent venir suppléer à une pareille indigence de matériaux de bonnes suites monétaires, classées avec ordre et précision. On comprend également quelle aide l'histoire du monnayage de ces contrées reculées peut fournir à la solution de toutes les questions économiques si obscures que soulève l'étude de la civilisation latine en Orient.

M. Schlumberger, avec une patience et une sagacité merveilleuses, a su apporter l'ordre et la lumière dans les innombrables séries de pièces latines que le vieux sol de l'Orient a rendues au jour dans ces dernières années. Venant après son maître, l'illustre Saulcy, aux travaux duquel il rend, dans sa préface, l'hommage qu'ils mériteront toujours, il a su ne point se montrer inférieur à l'auteur de la *Numismatique des Croisades* : c'est le meilleur éloge que l'on puisse faire de lui.

Je ne m'étendrai pourtant point sur le côté, pour ainsi dire, *professionnel* d'un travail que de plus compétents que moi ont soumis, ou vont soumettre bientôt à un examen approfondi, et dont l'Académie des inscriptions vient du reste de constater officiellement la valeur, en l'honorant d'une de ses plus hautes récompenses. Je me contenterai de faire, en passant, deux observations que m'a suggérées la lecture de son livre.

Pourquoi (p. 131) se contente-t-il de renvoyer au mémoire de M. Lavoix sur les monnaies d'imitation arabe? La découverte de M. Lavoix est le fait capital de la numismatique de l'Orient latin. M. Lavoix l'a fait connaître au grand public avec plus de clarté et d'élégance que d'érudition : elle méritait d'occuper une large place, une place d'honneur, dans le livre de M. Schlumberger, et d'y être étudiée *ex professo*.

En second lieu, M. Schlumberger est-il aussi convaincu qu'il le paraît (pp. 274-276) que les empereurs latins de Constantinople n'aient jamais frappé de monnaies d'or ou d'argent? Une réponse presque péremptoire sera faite en Italie à ce qu'il avance sur ce point. Je l'engage, en attendant, à relire avec attention la *Pratica della Mercatura* de Pegolotti, à la page 291.

Mais je me hâte de quitter le terrain numismatique pour revenir au but véritable que je me suis proposé dans ce compte rendu : faire ressortir l'utilité du livre de M. Schlumberger pour l'histoire proprement dite de l'Orient latin, — toute question monétaire mise de côté.

Dans le dessein, dit-il, de faciliter les recherches de ses confrères, aux mains desquels chaque jour amène, pour ainsi dire, de nouvelles dépouilles arrachées au sol de la Syrie ou de la Grèce, M. Schlumberger a voulu dresser, avec le plus grand soin, le bilan de nos connaissances historiques sur *tous* les établissements latins de l'Orient au moyen âge. Ce travail, très-difficile et très-ardu, a produit, à côté de la partie purement numismatique de son livre, une sorte de commentaire per-

Digitized by Google

pétuel, qui constitue un véritable *Manuel de l'histoire de l'Orient latin*, et assure au livre entier une place obligée, comme ouvrage de référence, dans toutes les bibliothèques de quelque importance.

Avant lui, qu'avions-nous de commode et de complet sur la matière? Rien, en dehors de l'*Histoire de Chypre* du comte de Mas Latrie, consacrée à un siècle seulement (1192-1291) des annales de l'un de nos établissements d'Orient. Pour ceux de Syrie, il fallait recourir aux récits généraux des Croisades ou à de rares dissertations spéciales, souvent même remonter aux sources contemporaines, les *Lignages d'Outremer* de Du Cange n'offrant, dans leur forme actuelle, ni la facilité, ni la sûreté indispensables aux recherches courantes. A ce dernier ouvrage manquaient d'ailleurs tous les renseignements relatifs à la partie la plus obscure et cependant la plus considérable des annales de l'Orient latin. Je veux parler de l'histoire des États issus de la IVe croisade, pour lesquels nous n'avions que l'in-4°, si confus et déjà si vieilli, que Hopf leur a consacré, au courant de la plume, dans l'immense Encyclopédie d'Ersch et Gruber.

M. Schlumberger, dans un style qui remplace volontiers la raideur académique par la couleur et l'entrain, a extrait des œuvres éparses de tous ses devanciers français, allemands et italiens, un résumé — le mot est impropre — un exposé lumineux et complet de tous les faits embrouillés que présentent les annales de nos diverses colonies d'Orient. Les noms et les dates ont été revus par lui avec soin, et l'on peut, sans crainte de se fourvoyer, le prendre pour guide dans le dédale de ces histoires locales, si terriblement enchevêtrées. Je dirai même qu'après avoir lu son travail, on se prendrait presque à regretter qu'il y ait mis de la numismatique; car, dépouillé de tout ce qui en fait pourtant, aux yeux des archéologues, la véritable valeur, ce serait encore le meilleur livre historique dont l'Orient latin aurait été le sujet depuis de longues années, surtout si l'auteur, obéissant à un motif qu'il n'explique point, n'avait pas exclu de l'Orient latin le royaume catholique et à demi-français de la Petite Arménie, qui eût dû y figurer, au moins au même titre que le Despotat d'Epire et les émirats turcomans d'Asie Mineure.

Mais M. Schlumberger voudra probablement combler cette lacune regrettable, et nous donner un supplément, qui renfermera non-seulement l'histoire et les monnaies de l'Arménie, mais encore et surtout un index *copieux* des noms de lieux et de personnes, cités dans les 504 pages de son magnifique, mais très-compact volume. Je sais bien que les index ne sont pas, jusqu'à présent, à la mode dans le monde des numismatistes: mais comme la plupart d'entre eux se gardent de faire des travaux aussi longs et aussi importants que celui de M. Schlumberger, il n'y a pas lieu de leur en faire de trop grands reproches. Tandis qu'un livre de l'étendue de la *Numismatique de l'Orient latin*, est presque condamné à perdre tous ceux de ses lecteurs qui ne sont pas numismatistes de profession — et ils seront nombreux — si M. Schlumberger n'avait pas le courage de donner à son travail ce complément (si pénible à l'auteur, mais si agréable au public) de toute œuvre historique de quelque valeur.

RIANT.

—

Digitized by Google

Antoine de Noailles à Bordeaux, d'après des documents inédits recueillis, publiés et annotés par Philippe Tamizey de Larroque. Bordeaux, 1878, in-8° de 93 p.

S'il est vrai que l'histoire ne puisse se faire aujourd'hui qu'à l'aide de recherches érudites et de savantes monographies, nul depuis tantôt vingt ans n'aura mieux mérité de la science que M. Ph. Tamizey de Larroque. Chaque année voit paraître une ou deux brochures dans lesquelles un événement ou un personnage heureusement choisi est remis par lui en pleine lumière et souvent tiré d'une complète obscurité, fort peu méritée. Il a vraiment l'art d'enchâsser les documents inédits dans un texte nourri de faits ; il accompagne le tout de notes substantielles, et il s'efface si bien derrière cette érudition de bon aloi, qu'on s'imagine avoir toujours su ce qu'il nous apprend.

Aujourd'hui, c'est un diplomate du xvie siècle, et non un des moins habiles, dont il retrace l'histoire, particulièrement en ce qui regarde le rôle joué par lui à Bordeaux. Antoine de Noailles fut en effet successivement capitaine du château du Hâ, lieutenant du roi en Guyenne, gouverneur de Bordeaux, maire de cette ville, ambassadeur en Angleterre, gouverneur des enfants de Henri II. Quelle grande figure n'aurait-il pas faite dans la seconde moitié si troublée du xvie siècle, s'il n'était mort à cinquante-huit ans, en 1563, vivement regretté de Catherine de Médicis, qui n'aurait pas manqué de mettre à contribution son courage et ses mérites.

Nous ne pouvons redire après M. Tamizey de Larroque ce que Noailles fit à Bordeaux. Si l'espace ne nous manquait, nous insisterions plus volontiers sur sa conduite comme ambassadeur à Londres pendant le règne de Marie Tudor. Ce n'était point un agent inactif, et rien ne l'arrêtait quand il s'agissait de défendre les intérêts de son pays. Il faillit faire échouer le mariage de Philippe II avec la reine d'Angleterre et il empêcha que cette union ne tournât au détriment de la France, en poussant les ministres anglais et le Parlement à prendre toutes sortes de précautions contre le fils de Charles-Quint. C'est à lui que l'on doit que l'Angleterre ne se soit pas déclarée contre Henri II en faveur de l'Espagne. Beaucoup de ses dépêches ont été publiées par l'abbé de Vertot, dans un ouvrage dont M. T. de Larroque reconnaît avec raison la véritable valeur. Il aurait pu ajouter qu'un autre recueil inédit de sa correspondance diplomatique se trouve aux archives des Affaires étrangères (*Angleterre*, 1553-1554) et aussi, si nous ne nous trompons, que quelques documents relatifs aux Noailles se rencontrent encore dans le numéro 9291 du fonds français de la Bibliothèque nationale. Mais, convient-il d'apprendre quelque chose à l'auteur de tant de précieuses découvertes dans les bibliothèques ou les archives? N'est-ce pas lui qui publiait naguère une savante notice sur François de Noailles, évêque de Dax, le frère d'Antoine, accompagnée de trente-huit lettres inédites du plus haut intérêt ? M. Tamizey de Larroque nous fera quelque jour l'histoire du troisième frère, Gilles, l'abbé de l'Isle sans compter nombre d'autres travaux que son infatigable érudition nous prépare.

G. B. de P.

—

Digitized by Google

Le procès de Pierre Brully, successeur de Calvin comme ministre de l'église française de Strasbourg. — *Poursuites intentées contre ses adhérents à Tournay, Valenciennes, Lille, Douay et Arras*, 1544-1545, d'après les papiers inédits des archives du royaume de Belgique, par Charles PAILLARD, lauréat de l'Institut de France. Paris et La Haye, 1878, in-8° de VII-173 p.

Pierre Brully, qui fut brûlé à Tournai, le 19 février 1645, est, dit M. Paillard (préface, p. I), « le premier théologien marquant qui soit venu prêcher les doctrines de la Réforme dans la partie méridionale des Pays-Bas, à Tournay, à Valenciennes, à Lille, à Arras, à Douai. » Ce personnage ne nous était jusqu'à ce jour que très-imparfaitement connu, car il n'est guère question de lui, en dehors des recueils de Th. de Bèze et de Crespin, que dans de courts et inexacts passages de l'*Histoire de la ville et comté de Valenciennes* de Henri d'Oultreman (1639), des *Mémoires* de Pontus Payen, avocat d'Arras, publiés en 1861, et de la chronique manuscrite du bourgeois de Valenciennes, Pierre de Navarre. M. Paillard, qui a la réputation bien méritée d'être un des plus patients et des plus consciencieux chercheurs qui existent, a reconstitué, au prix des plus pénibles labeurs, la biographie du prédicant strasbourgeois. S'il n'a pas trouvé dans les archives d'Arras, de Bruxelles, de Douai, de Lille, de Tournai, de Valenciennes les documents relatifs à la jeunesse de Brully, à son séjour à Strasbourg, à sa mission à Tournai, du moins, à l'aide de quelques-unes des pièces du procès de ce pasteur, rapprochées de tous les renseignements qu'il était possible de réunir, il a enrichi l'histoire religieuse des Pays-Bas d'un récit d'autant plus intéressant qu'il est tout nouveau. M. Paillard a mêlé à son étude, dont la première partie a reçu l'honorable hospitalité des Mémoires de l'Académie royale de Belgique, dont la seconde partie est consacrée aux conséquences de la mission de Brully à Valenciennes, Lille, Douai et Arras, un grand nombre de documents inédits d'une haute importance, documents qui montrent une fois de plus qu'il est du petit nombre de ceux qui n'avancent rien sans le prouver. Dans le récit comme dans les documents, figurent Charles-Quint, sa sœur (la reine de Hongrie), les princes luthériens de l'Allemagne, notamment le duc de Saxe et le Landgrave Philippe de Hesse, etc. Ajoutons, et ce ne sera pas notre moindre éloge, que le biographe de Pierre Brully apprécie hommes et choses avec toute la sagesse et toute l'impartialité désirables, et qu'il ne laisse voir, de la première à la dernière page de son livre, d'autre passion que la passion de la vérité. T. DE L.

Le capitaine Caravelle, par l'abbé DE CARSALADE DU PONT. Auch, 1878, grand in-8° de 22 p. (Extrait de la *Revue de Gascogne*.)

M. l'abbé de Carsalade Du Pont a raconté, avec autant de verve que de fidélité, la singulière vie de Lambert d'Aymier, sieur de Caravelle, capitaine d'un régiment de chevau-légers, dit le régiment de Caravelle, fils de messire Pierre d'Aymier, seigneur d'Arquès et Lias, au comté de l'Isle-Jourdain, capitaine ès légions de Languedoc, et de dame Antoinette de la Valette-Nogaret. C'était un cadet de famille qui, selon l'observation du savant narrateur, « venait d'une race guerrière, turbulente, vouée aux événements tragiques. » Lambert était, en 1574, gouverneur de Damiate, en Languedoc. Il fut de ceux qui, en cette même année, le

Digitized by Google

23 avril, s'emparèrent de la ville de Castres. A la mort du roi Henri III, il se jeta dans le parti de la Ligue, leva, en 1589, un régiment de cavalerie qui prit le nom de Caravelle, et se mit à la disposition de Scipion de Joyeuse. Quand ce dernier fut assiégé dans le château de Balma par un prélat qui était parmi les ligueurs d'alors ce que sont les *intransigeants* parmi les politiques d'aujourd'hui, par Urbain de Saint-Gelais, le capitaine Caravelle « fit des prodiges de valeur, » et il contribua plus que personne à faire pencher la victoire du côté des ligueurs modérés. Il ne se distingua pas moins au siége de Montastruc (1590). Il assistait, en 1592, à la bataille de Villemur, où périt le duc de Joyeuse. Ange de Joyeuse, successeur de son frère, ayant conclu un traité de paix avec Henri IV, le capitaine Caravelle, oublié à la fois de son général et du roi, et invoquant sans doute pour son excuse le *duris urgens in rebus egestas* de Virgile, se fit voleur de grands chemins. Il s'empara de la petite ville de Buzet (Haute-Garonne), et, y établissant son quartier général, il pilla sans trêve ni merci fermes et châteaux, détroussa les passants, et mérita surabondamment une condamnation à mort prononcée par le parlement de Toulouse, condamnation qui ne l'empêcha pas de continuer ses odieux exploits et de prendre une petite place forte, Roquemaure, ce qui lui permit de se parer du titre de baron de Roquemaure. En 1603, Jean de la Vallette-Cornusson, sénéchal de Toulouse, vint assiéger le bandit dans son repaire. Le capitaine s'évada au moment où la place allait être prise, et il ne tarda pas à mettre la main sur le château de Villemur, où il se fortifia. Enfin (juin 1607), Pierre de Beaucens, lieutenant du grand prévôt de Languedoc, surprit Caravelle dans une auberge, et le tua d'un coup de pistolet. Signalons, à la suite de cette biographie si dramatique, des lettres inédites de l'intendant Foucault, relatives à divers gentilshommes gascons qui, en 1679, avaient enlevé l'argent de la gabelle, lettres qui forment un piquant complément des pages dont, à travers mon imparfaite analyse, on a pu deviner le très-vif intérêt.

T. DE L.

Instruction de la reine Marie de Médicis, à la reine d'Angleterre Henriette-Marie de France, sa fille, 15 juin 1625, éditée et annotée par F. Pouy, Amiens, 1878, in-8° de 19 p.

Il existe, dans les grands dépôts publics de Paris, plusieurs copies manuscrites du mémoire remis par Marie de Médicis à sa fille, la veille du départ de la jeune reine pour l'Angleterre ; mais M. F. Pouy n'a rencontré qu'un seul exemplaire de cette pièce imprimée, détaché d'un recueil du siècle dernier. C'est cet exemplaire que réédite le savant membre de la Société des Antiquaires de Picardie, dans l'espoir qui ne sera pas trompé, « que cette publication profitera à ceux qui aiment les documents rares et intéressants. » On trouve les plus nobles sentiments et le plus remarquable langage dans l'*Instruction que la reine Marie de Médicis bailla, écrite de sa main, à la reine d'Angleterre, sa fille, lorsqu'elle partit pour s'en aller en Angleterre*. C'est avec une simple et grave éloquence qu'y sont retracés les devoirs de la fille de Henri le Grand envers Dieu, envers le Roi, envers ses domestiques, envers elle-même. La rédaction de ce mémoire, autrefois attribuée au cardinal de Richelieu, semble plutôt appartenir au futur cardinal de Bérulle. J'en reproduirai les premières

Digitized by Google

lignes qui donneront certainement à la plupart de nos lecteurs le désir d'admirer le morceau tout entier; « Ma fille, en vous séparant de moi, je ne puis me séparer de vous; je vous conserve en mon cœur, en mon sein, en ma mémoire; et veux que ce papier vous demeure pour un souvenir perpétuel de ce que je vous suis; il suppléera à mon défaut, et parlera pour moi, lorsque je ne pourrai plus vous parler moi-même. Je vous le donne dans le dernier adieu que je vous fais avant que de vous quitter, pour l'imprimer dans votre esprit, et vous le donne écrit de ma propre main, afin qu'il vous soit plus cher et que vous fassiez plus d'état de ce qu'il contient. Je vous dis ici sincèrement, à la dernière heure de notre entretien, ce que je vous dirais à la dernière heure de ma vie, si alors je vous avais auprès de moi... »

A l'*Appendice*, le soigneux éditeur a reproduit une lettre de Marie-Henriette à Louis XIV, où elle dépeint en termes émouvants sa lamentable situation. De sobres et excellentes notes accompagnent l'*Instruction*, et, pour n'en citer qu'une, voici comment M. Pouy, qui connaît on ne peut mieux tout ce qui regarde le passé de sa ville natale, et qui, quelque jour, nous en donnera, je l'espère, l'histoire définitive, relève (p. 5) l'erreur d'un lauréat de l'Académie française; « C'est à tort que M. Marius Topin dit, dans *l'Homme au masque de fer*, que les trois reines furent logées séparément à Amiens. Elles reçurent ensemble l'hospitalité au palais épiscopal, dont l'évêque de Caumartin leur fit les honneurs « avec empressement. »

T. DE L.

Le chevalier de Jant. *Relations de la France avec le Portugal au temps de Mazarin*, par Jules Tessier, professeur suppléant à la Faculté des lettres de Caen. Paris, Sandoz et Fischbacher, 1877, in-8° de VIII-328 p.

M. Jules Tessier s'est déjà fait connaître par une étude sur *l'Amiral de Coligny* et par une intéressante monographie intitulée *les Normands au Canada*. Ayant eu la bonne fortune de rencontrer, chez un libraire de Caen, un exemplaire manuscrit du journal de la négociation du chevalier de Jant en Portugal, manuscrit relié aux armes de Mazarin, et plus correct que l'exemplaire signalé et consulté par M. le vicomte de Santarem à la Bibliothèque nationale, il en a profité pour rechercher, collationner et comparer toutes les copies connues de ces importants documents diplomatiques, et pour nous présenter une fort bonne étude sur l'envoyé du cardinal Mazarin en Portugal.

On sait quelle haine commune, quels intérêts communs réunissaient contre l'Espagne, au milieu du XVIe siècle, le Portugal et la France; mais on a peine à se figurer combien resta précaire en réalité, pendant toute la durée du ministère de Mazarin, cette alliance entre les deux pays, pourtant si naturelle et si nécessaire. On a peine à se faire une juste idée des plaintes, des reproches continuels que se renvoyaient mutuellement les deux alliés, toujours mécontents l'un de l'autre, toujours parlant de rompre, bien que sentant le danger d'une rupture. Les *Lettres* de Mazarin, et les recueils de documents diplomatiques imprimés, parlent en effet fort peu du Portugal pendant cette période, et c'est à peine si nous suivons nos relations avec ce pays au milieu des inextricables débats du congrès de Münster. Nulle part le véritable caractère de ces

Digitized by Google

relations n'apparaît mieux que dans la *négociation* du chevalier dijonnais, qui, après avoir séjourné à Constantinople, à Naples, à Bruxelles et à Madrid, fut envoyé en 1655 par Mazarin à la cour du roi Jean IV, à Lisbonne, pour remplir une mission assez délicate. Il s'agissait de savoir à quoi s'en tenir sur les dispositions du roi, au moment où la France était décidée à pousser vigoureusement la guerre contre l'Espagne, et à le contraindre, si faire se pouvait, à remplir scrupuleusement les obligations du traité de 1641 en prenant désormais une part énergique à la guerre commune, et en remboursant une partie des dépenses occasionnées par l'infructueuse expédition de Naples. Il y avait tout à obtenir, sans avoir presque rien à promettre. Il était difficile qu'une telle négociation pût aboutir : elle n'eut en effet qu'un succès très-relatif, compromis du reste, par la mort du roi. M. Jules Tessier a fort bien exposé toutes les péripéties de ce drame, et son livre, à une époque où toutes les publications concernant le XVIIe siècle sont fort en faveur, doit être accueilli et sérieusement étudié par tous ceux qui s'intéressent aux phases si multiples de notre politique extérieure. L'habileté de Mazarin s'y affirme une fois de plus.

RENÉ KERVILER.

Louis XIV et Strasbourg, d'après des documents officiels et inédits, par A. LEGRELLE. Gand, 1878, gr. in-8° de 255 p.

C'est avec un douloureux intérêt que j'ai lu l'excellent livre de M. Legrelle. L'auteur a beaucoup de patriotisme, mais son patriotisme ne l'entraîne jamais jusqu'au point où commence la passion. En érudit sérieux, il raconte, preuves en main, comment Strasbourg est devenu français. Il ne s'est pas contenté d'interroger les meilleurs ouvrages imprimés, parmi lesquels il cite en première ligne l'*Histoire de la province d'Alsace* de Laguille, et les *Documents historiques tirés des archives de Strasbourg* par Kentzinger; il a tiré grand parti de diverses pièces fort importantes et jusqu'à ce jour inconnues, qui sont conservées au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, au dépôt de la Guerre, aux archives du ministère des Affaires étrangères. C'est en s'appuyant toujours sur les plus incontestables autorités, en éclairant successivement de la plus vive lumière tous les points de sa discussion, qu'il arrive à établir que la prise de possession de Strasbourg par Louis XIV, en 1681, est loin de mériter les fougueux anathèmes des publicistes d'outre-Rhin. M. Legrelle retrace, en un style d'une grande netteté et d'une grande vigueur, chaleureux parfois, jamais ampoulé, les principales péripéties du débat diplomatique et militaire qui précéda et accompagna la reddition de la capitale de l'Alsace. Il résume, dans une étude préliminaire, l'histoire de Strasbourg jusqu'à la guerre de Trente ans, examinant ensuite pas à pas les rapports de Strasbourg avec la France sous Richelieu, sous Mazarin, et surtout pendant la guerre de Hollande. La période comprise entre 1679 et la fin de 1681 a fourni à M. Legrelle le sujet de pages particulièrement remarquables (p. 125-214). L'auteur, en finissant, expose très-bien les conséquences diplomatiques de la prise de Strasbourg et ne s'arrête qu'au traité de Ryswick (1697).

On ne saurait trop appeler l'attention sur ce livre qui, nouveau en plus d'un endroit, complète les meilleurs travaux antérieurs, notamment la belle *Histoire de Louvois* de M. Camille Rousset, et qui, solide partout,

Digitized by Google

sera peut-être très-contesté, mais ne sera certainement pas réfuté. Tous les esprits droits, j'en ai la ferme confiance, approuveront les conclusions du savant écrivain (p. 252): « Nous estimons que la France n'a nullement à rougir de la manière dont elle avait acquis Strasbourg, et qu'on peut sans lâche complaisance l'excuser d'avoir compté un peu sur son adresse pour épargner de son mieux le sang humain en cette grave occurrence. A ses accusateurs quand même, c'est assez, après tout, pour la venger, de rappeler la façon dont sa conquête de 1681 lui a été reprise en 1870. » T. DE L.

—

Controverse entre Bossuet et Fénelon au sujet du quiétisme de Mme Guyon, *présentée au triple point de vue de l'histoire, de la théologie et de la philosophie* par M. l'abbé Ch. LIBOUROUX, docteur en théologie et en droit canonique. Paris, Palmé, 1876, in-8° de 198.

La controverse du quiétisme, remarque fort justement M. l'abbé Libouroux, ne fut pas un vain et stérile débat. Ni l'un ni l'autre des deux nobles adversaires n'étaient hommes à s'émouvoir et à combattre pour peu de chose. Ce ne fut pas à une simple discussion de mots, ni à de vaines subtilités mystiques, que Bossuet consacra cinq ans de sa vieillesse, et Fénelon beaucoup plus que la moitié de sa vie et de son œuvre. Il s'agissait de préciser la nature de la charité et de l'oraison qui sont les principes de la vie chrétienne, de déterminer les rapports de l'âme avec Dieu, d'examiner les mystères de l'activité humaine sous l'action toute-puissante de la grâce, et d'établir que l'âme ne s'anéantit pas par son union avec la Divinité. « Ainsi devaient sortir de cette mémorable controverse un plus grand éclaircissement en des matières subtiles et délicates, un plus solide affermissement du dogme chrétien et, avec ce vrai profit pour la foi, un témoignage de plus, certes aussi illustre, du double caractère épiscopal dans l'Église catholique, à savoir, le zèle pour la doctrine en même temps que l'acquiescement aux infaillibles décrets de l'autorité divinement instituée. »

Tel est le point de vue élevé d'où M. l'abbé Libouroux a saisi l'ensemble de ce grave sujet, que des historiens légers ou superficiels ont seuls pu traiter de futile, attribuant même l'ardeur des deux adversaires à leur jalousie devant les faveurs de l'opinion publique; mais ni l'envie, ni la haine ne sont les passions du génie; et tous ceux qui ont lu les nombreux documents publiés par les deux éminents prélats doivent reconnaître que cette lutte mémorable fut grave, profondément tragique et belle. Il y eut, il est vrai, dans la vivacité de la discussion, quelques paroles amères, quelques vigoureuses et sanglantes apostrophes, mais la haine en fut absente. Et quelle scène plus attendrissante que ce sermon de Fénelon sur la soumission due à l'autorité de l'Église, prononcé le 25 mars 1699, au moment même où son frère venait de lui apporter le décret du pape qui condamnait son ouvrage. Le 4 avril, l'archevêque de Cambrai écrivait à Innocent XII : « Très-Saint Père, ayant appris le jugement de Votre Sainteté sur mon livre, mes paroles sont pleines de douleur, mais ma soumission et ma docilité sont au-dessus de ma douleur... Je suis résolu à publier un mandement dès que j'en aurai reçu la permission du roi, et adhérant humblement à la censure apostolique, je condamnerai mon livre simplement, absolument et sans aucune ombre de restriction. Ma

Digitized by Google

soumission est intime et entière. Jamais je n'aurai honte d'être corrigé par le successeur de Pierre, qui lui même est chargé de confirmer ses frères... » Cruelle leçon dans ces simples paroles!

M. l'abbé Libouroux a un peu sacrifié les aspects théologique et philosophique de la question au point de vue historique. Nous ne pouvons l'en blâmer. Il rectifie, chemin faisant, beaucoup d'erreurs accréditées par des critiques de renom, Bossuet et Fénelon ne peuvent que lui en être tous les deux très-reconnaissants.

RENÉ KERVILER.

Bibliothèque des Mémoires relatifs à l'histoire de France pendant le XVIIIe siècle; nouvelle série avec introduction, notices et notes, par M. DE LESCURE. Tome XXXIII. *Mémoires sur l'émigration*. Paris, Didot, 1877, in-12 de XXII-430 p.

Tout a été dit sur l'émigration, et cependant les discussions auxquelles a donné lieu cet exode de la noblesse française, pendant la Révolution, ne sont pas près de finir. M. de Lescure a voulu, lui aussi, apporter son contingent de pièces à ce grand procès qui se plaide toujours, et il a, dans la nouvelle série des *Mémoires sur le XVIIIe siècle*, dont il est l'éditeur, donné place à un volume de Mémoires sur l'émigration. Cinq extraits différents sont contenus dans ce volume. Ce sont la *Relation d'un voyage à Bruxelles et à Coblentz*, par Louis XVIII, les *Mémoires ou Journal d'Olivier d'Argens*, les *Mémoires du marquis de Marcillac*; les *Mémoires de M. le baron de Goguelat*, enfin les *Mémoires sur divers événements de la Révolution et de l'émigration*, par M. Dampmartin. De tous ces mémoires, la *Relation* de Louis XVIII est le plus connu; c'est le récit du voyage heureux qui conduisit *Monsieur* à Bruxelles tandis que le malheureux Louis XVI était arrêté à Varennes, récit piquant et littéraire, comme tout ce qui sortait de la plume du royal exilé. Cette relation se rencontre encore aujourd'hui assez facilement dans les ventes; peut-être n'était-il pas indispensable de la réimprimer, et pour notre part nous eussions préféré quelque autre de ces Mémoires dont parle M. de Lescure dans son introduction et pour lesquels la place a manqué dans ce volume, par exemple, les *Souvenirs* de M. de la Porte. Plus rares sont les Mémoires d'Olivier d'Argens; malheureusement ils sont très-courts et très-sobres de détails. Ceux du marquis de Marcillac, plus développés, éclairent une partie peu connue de l'émigration, l'émigration en Espagne. On obtenait difficilement la permission de résider à Madrid et la plus grande partie de la noblesse française, attirée sur les bords du Rhin par les rassemblements de Coblentz, était restée en Allemagne après la dispersion de l'armée des princes. Les Mémoires de Dampmartin ne sont pas moins intéressants, et abondent en piquants détails sur les tiraillements et les illusions de l'émigration, et aussi sur les petites intrigues de la cour de Prusse. Nous regrettons que M. de Lescure ait dû se borner à ce fragment, et n'ait pas pu donner en entier, ces Mémoires si curieux par les révélations qu'il contiennent sur la situation de l'armée française de 89 à 92 et les divers courants qui s'y manifestaient. Comme M. de Dampmartin, M. Goguelat ne fut qu'un émigré de la dernière heure, et même le fragment publié ici ne se rapporte pas à sa vie d'émigré, mais à une mission dont il fut chargé à Coblentz par le roi et la reine. Très-intéressants aussi, les Mémoires de Goguelat sont malheureusement très-

Digitized by Google

passionnés ; ils sont le reflet de préjugés profonds, de haines violentes contre certaines idées et certains personnages, préjugés et haines que le vaillant mais ardent gentilhomme conserva jusqu'à sa dernière heure ; et à ce titre, ils ne doivent être consultés qu'avec précaution et invoqués qu'avec réserve. Déjà publiés dans les *Mémoires pour tous*, ce fragment des Souvenirs de M. de Goguelat avait sa place dans ce volume.

Suivant sa coutume, M. de Lescure a fait précéder ces rééditions d'une introduction, très-étudiée comme tout ce qui sort de sa plume.

M. DE LA R.

Pau et les Basses-Pyrénées, pendant la Révolution, par M. F. Rivarès, Pau, Léon Ribaut, 1875, in-8 de x-332 p.

M. Rivarès est un esprit libéral et modéré. Il aime et admire la Révolution ; mais cette admiration même, qu'il nous permettra de trouver quelque peu exagérée, ne le rend que plus sévère pour les excès qui ont déshonoré ce grand mouvement, pour les misérables qui ont forcé d'inscrire dans son histoire « tant de pages souillées de criantes iniquités, dégouttantes de sang innocent. » Si les Béarnais eussent été laissés à eux-mêmes, avec leur caractère tranquille, leur bon sens, leur douceur proverbiale, les changements politiques de 1789 à 1791, voire même 1792, s'y fussent vraisemblablement passés sans émotion vive et sans crime, sous l'impulsion d'esprits tempérés et d'administrateurs dévoués et honnêtes comme Navailles et Réveil. Mais ce n'était pas le compte des chefs de la Révolution. Il fallait que la terreur régnât à Pau comme dans toute la France. Ce fut le représentant Monestier (du Puy-de-Dôme) qui fut chargé de lancer le département des Basses-Pyrénées dans la voie révolutionnaire et de donner le ton à ses Jacobins ; Monestier, figure repoussante de prêtre défroqué, qui s'était donné la mission de détruire ce qu'il qualifiait de préjugés, la religion, la pitié et les mœurs. Sous son règne, la guillotine fut installée à Pau, avec d'atroces raffinements de cruauté ; l'enfant d'un huissier nommé Lombes fut contraint d'assister au supplice de son père, et de crier : Vive la Bourreau ! Les femmes devaient venir aux séances de la Société populaire et là écouter les infâmes récits d'orgies et de débauches que le représentant se plaisait à faire dans les termes les plus cyniques, et malheur à qui eût désobéi ! La prison et l'échafaud étaient prêts pour punir toute résistance. Une femme seule, la grand'mère de l'auteur, Madame de Ledze, s'en tira par un trait d'esprit. A côté du terrible, le grotesque : les proclamations emphatiques de Monestier, et ce décret de confiscation qui s'emparait des biens des *ci-devant pauvres*. Où la haine allait-elle se nicher ? Au surplus, et sauf certains traits spéciaux qu'on retrouvera dans l'intéressant ouvrage de M. Rivarès, écrit avec une rare impartialité, et enrichi de nombreux documents inédits, la physionomie de Pau pendant la Révolution est à peu près celle de la plupart des grandes villes, les résultats du régime sont les mêmes, et l'auteur les a parfaitement dépeints dans ces lignes que nous citerons en terminant :

« Les registres des municipalités et des comités de surveillance se ressemblent tous. Dans les premiers, on voit les affaires paralysées, faute de ressources, une lutte énergique, pleine de difficultés et finalement impuissante contre la disette, les souffrances des populations dépouillées. Quant aux autres, on peut presque les résumer en ces deux mots : défiance, dénonciation. » La misère d'une

Digitized by Google

part, la mort de l'autre, on avait le choix.

Nous devons encore, avant de finir, signaler à M. Rivarès une petite erreur de détail, qui lui montrera le soin avec lequel nous avons lu son livre : la chanson de *Pauvre Jacques* n'a pas été composée par Marie-Antoinette pour sa bergerie de Trianon, mais par Madame Élisabeth, qui avait fait venir de Suisse, pour sa vacherie de Montreuil, l'héroïne de la jolie romance de Madame de Tavanet.

M. DE LA ROCHETERIE.

—

Étude historique sur la commission militaire et révolutionnaire établie à Granville en l'an II de la République, par M. E. SAROT. Coutances, Salettes, 1876, in-8 de 172 p.

Après la malheureuse tentative des Vendéens sur Granville, une commission militaire et révolutionnaire fut instituée par le représentant Lecarpentier, pour rechercher et frapper ceux qu'on soupçonnait d'avoir pactisé avec l'armée assiégeante. Les arrêts de cette commission étaient restés dans l'ombre; les pièces des procès avaient été perdues, et M. Berryat Saint-Prix, dans sa *Justice révolutionnaire*, n'avait pu en dire qu'un mot. M. Sarot a eu l'heureuse fortune de retrouver les dossiers égarés au greffe du tribunal de Coutances. C'est avec ces dossiers qu'il a pu reconstituer la liste et le sujet des diverses affaires, et en donner un résumé dans la brochure que nous annonçons. Ce résumé est succinct, mais très-net et impartial. La commission militaire de Granville prononça 38 condamnations à mort et 70 acquittements. Nous devons reconnaître avec M. Sarot qu'elle instruisit les diverses affaires qui lui étaient soumises avec plus de soin que n'en apportaient les tribunaux de ce genre. Mais nous ne saurions admettre avec lui que ces moyens extraordinaires de salut public, qu'il réprouve d'ailleurs énergiquement, aient contribué à sauver la France; ils n'ont servi qu'à l'ensanglanter. M. DE LA R.

—

Les Châteaux historiques de la France, par MM. EYRIÈS et SADOUX. Paris et Poitiers, Oudin, 1878, livraisons 3, 4 et 5, in-4°.

Nous avons déjà signalé les deux premières livraisons de cette belle publication, en exposant le plan des auteurs et les avantages de ce plan. Nous constatons avec satisfaction la rapide continuation de l'œuvre, qui fera connaître une partie considérable des richesses monumentales de la France et assurément des moins connues.

Les nouvelles livraisons sont consacrées aux châteaux de la Rochefoucauld (Charente), d'Amboise, de Josselin (Morbihan). Ce sont de véritables monographies historiques et archéologiques, accompagnées de nombreuses eaux-fortes d'une parfaite exécution.

Tous les touristes ont vu Amboise ; Josselin est également très-connu des curieux, qui vont en grand nombre en Bretagne ; il n'en est pas de même de la Rochefoucauld, qui est cependant un des châteaux les plus remarquables de France. C'est un vieux manoir des premiers temps féodaux, restauré ou plutôt reconstruit au XVIe siècle. Les travaux commencèrent en 1538, la même année qu'à Fontainebleau, sous la direction de Fontant, dont le nom est bien injustement ignoré au-delà des limites de l'Angoumois. MM. Eyriès et Sadoux ont eu grandement raison de donner à la Rochefoucauld une des premières places dans leur galerie, car le château méritait d'être

Digitized by Google

décrit et signalé aux amateurs. On y trouve de ravissants détails architectoniques, et la grande cour et le grand escalier sont assurément des plus belles choses que l'on puisse voir. Et puis, n'oublions pas que l'architecte était Français et, qu'ayant exécuté entièrement les travaux, il leur a donné un ensemble régulier, heurté seulement par les exigences du propriétaire, qui voulut conserver le donjon et la vieille tour de la roche féodale.

Nous n'avons que des éloges pour la notice et pour les vues, grandes ou petites. Nous demanderons seulement aux auteurs pourquoi ils écrivent la Rochefoucaul*t*, tandis qu'au bas des gravures, ils mettent : la Rochefoucaul*d*, orthographe adoptée par tous les généalogistes, et qui est en effet d'accord avec le nom latin : *Rupes Fucaldi?* Cte E. DE BARTHÉLEMY.

—

Nécrologe de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, publié pour la première fois, au nom de l'Académie d'Arras, par M. le chanoine VAN DRIVAL. Arras, Courtin, 1878, in-8° de XXIII-499 p.

Il existait dans l'abbaye de Saint-Vaast-d'Arras un nécrologe qui appartient aujourd'hui à la bibliothèque de l'évêché de cette ville, et qui, pour la première fois, vient d'être publié par M. le chanoine Van Drival. Ce nécrologe fut rédigé au siècle dernier par dom Maur Lefebvre, d'après d'anciens manuscrits que le *digestor et scriba* — ainsi se désigne dom Maur Lefebvre lui-même — a dû, le plus souvent employer sans y rien changer, et c'est ce qui donne du prix à son travail. En effet, on y retrouve quelquefois l'émotion causée par les événements dont furent témoins les anciens auteurs mis à contribution par lui. C'est ainsi notamment (p. 88, 89, 90) que le nécrologe offre un reflet des persécutions auxquelles, sous Louis XI, furent en butte les habitants d'Aire et les bénédictins de Saint-Vaast. Des détails de genres divers, les uns relatifs à l'histoire, les autres concernant des œuvres d'art, des constructions, des livres, des familles, se trouvent donc mêlés, dans le nécrologe, à la longue liste des abbés, des prieurs, des religieux que l'abbaye a comptés de 691 à 1749, et dont quelque-uns deviennent l'objet de petites biographies. Ce document, entre autres particularités curieuses, donne sur l'emploi des noms propres des indications qui ont leur utilité. Ce n'est que vers 1160 qu'aux prénoms, qualifiés de *nomina*, s'ajoutent les *cognomina*, les désignations fournies par des lieux, des qualités, des défauts, et transformées plus tard en noms patronymiques. A la date de 1298, apparaît dans le nécrologe le premier blason ; un siècle plus tard, point de noms, pour ainsi dire, que des armoiries n'accompagnent. Beaucoup appartiennent à des familles encore existantes, ce qui donne un intérêt de plus à cet ouvrage, dont la publication, sous le patronage de l'Académie d'Arras, a été exécuté avec le plus grand soin par M. Van Drival. Au nécrologe latin, succède la reproduction de plus de trois cents blasons qui sont en marge dans le manuscrit; puis vient une table générale des noms de 1337 religieux. Le volume est terminé par des commentaires éclaircissant le texte, par des notes sur l'histoire littéraire de Saint-Vaast, par une liste complémentaire de ses abbés, et enfin par un épilogue donnant encore des détails sur la célèbre abbaye. TH. P.

—

Digitized by Google

Les traditions de charité dans le Bethélois. *Recueil de documents inédits sur les fondations, les hôpitaux, les écoles et les bienfaiteurs du pays*, par Henri JADART, Rethel, imp. G. Beauvarlet, 1878, in-8° de 64 p.

M. Henri Jadart vient de faire une publication que « les personnes qui estiment le présent, sans vouer le passé à un oubli haineux, liront peut-être volontiers ; » il estime qu'elles « aimeront à retrouver en elles l'héritage de charité qui est l'honneur de tous les temps. » Une partie de ces documents est tirée du *Pouillé du diocèse de Reims*, composé en 1777 par l'abbé Bauny, et conservé dans la bibliothèque de l'archevêché de Reims; l'autre est due aux recherches de l'auteur: ce sont des brefs, des procès-verbaux, des inscriptions prises sur des plaques commémoratives, sur des monuments funèbres, avec quelques notices sur les fondations qui concernent ces documents. On y trouve une lettre de saint Vincent de Paul aux échevins de Rethel, à la date du 20 mai 1651, dont la signature est autographe : elle est conservée aux archives de la ville de Rethel. La plupart des œuvres charitables ont pour but, soit des filles à doter, soit des métiers à faire apprendre, soit des malades à secourir, soit des enfants pauvres à instruire. Quelques-unes remontent au XIIe siècle. Nous en trouvons une toute moderne, le « bureau des incendiés, » réglementé en 1779 par l'archevêque de Reims, Mgr de Talleyrand-Périgord, et qui est devenue la caisse actuelle de prévoyance contre l'incendie et la grêle. Comme conclusion de ce travail, il se « dégagera cette vérité historique qu'en France, à tous les désastres et à toutes les infortunes, a répondu constamment une généreuse ardeur pour les réparer et les soulager. »

R. DE ST. M.

Notice historique sur l'association des Dames de la Miséricorde de Châlon-sur-Saône, 1688-1877, *avec documents inédits sur l'assistance publique dans la même ville, depuis 1446*, par M. Henri BATAULT, trésorier de l'œuvre. Châlon-sur-Saône, Dejussieu; Paris, Champion, 1878, in-8° de VIII-328 p.

En publiant une notice sur l'œuvre des Dames de la Miséricorde, dont l'inspiration, sinon la fondation, remonte à Saint-Vincent de Paul et à son passage en Bourgogne, M. Batault a fait en quelque sorte l'histoire de la charité et de l'assistance publique à Châlon: il n'y manque guère que l'histoire des hôpitaux, et il nous la promet. Gardien fidèle du trésor de l'œuvre, aussi bien qu'intelligent conservateur de ses archives, il ne se contente pas de les préserver de la destruction; il en secoue la poussière et en tire les documents les plus importants qui, joints aux résultats de ses recherches dans les archives municipales et dans des collections particulières, lui ont permis de composer un livre plein d'intérêt. Si le chrétien y peut chercher des considérations qui le touchent et l'élèvent, le Châlonnais des souvenirs dont il peut être fier, l'historien y trouvera plus d'un trait, tant pour l'histoire générale de la charité que pour l'état des mœurs et la condition des diverses classes de la société pendant la période dont il s'occupe (1446-1877). Si des récits eussent été d'une lecture plus attrayante, l'accumulation des faits et des citations de documents — testaments, délibérations municipales, extraits de procès-verbaux des réunions des Dames de la Miséricorde, règlements, etc., — est plus dans le goût des lecteurs, qui préfèrent l'utile à l'agréable. Elle permet de se rendre un compte plus exact de la misère et de ses causes

Digitized by Google

et des moyens employés pour la soulager.

Nous voyons par le règlement de l'œuvre, daté de 1638, que son premier but est la sanctification de ses membres, et que le moyen est l'aumône aux pauvres honteux et malades, aux prisonniers et aux filles « qui risquent. » C'est elle qui est comme le centre de toutes les œuvres de bienfaisance de la ville. Il lui est fait des legs ou donations pour donner du bouillon aux malades, des « confitures, » des « biscuits, » des « gâteaux, » de la « volaille, » des « consommés, » en telles circonstances déterminées, pour le chauffage, les loyers, le couchage, le linge, les mois de nourrice; pour des pauvres passants, pour des étrangers qui rentrent dans leur pays, pour des soldats tombés malades, pour des malades se rendant aux eaux ou allant se faire opérer; des aumônes sont faites à des incendiés, « à une pauvre femme dépouillée de ses biens pour le fait de la religion, » à « une fille abandonnée qu'il faut préserver, » pour l'apprentissage, etc., etc. Et il est peu de fondations qui n'aient comme condition des prières pour les donateurs.

M. Batault suit l'ordre chronologique en prenant pour division la gestion de chacune des présidentes qui se sont succédé jusqu'à nos jours. Il n'y a eu d'interruption que pendant la grande Révolution: le trésorier fut mis en prison comme suspect; la petite somme restée entre les mains de celle qui représentait l'œuvre fut saisie, bien que des conseillers municipaux aient attesté que c'était une association privée d'un nombre quelconque et libre de *pieuses individus* pour la distribution des secours qu'elles recueillent elles-mêmes; et quand on réclame le payement des rentes, on répond que « les pauvres de la Miséricorde de Chalon ne peuvent plus percevoir leurs rentes de la nation puisque c'est la nation qui les a à sa charge, et, en conséquence, s'est emparée de leurs revenus. » Nous remarquons un legs fait le 9 mars 1790, et à cette condition que « dans le cas où la nation viendrait à s'emparer des biens » de l'hôpital, le legs ferait retour aux héritiers naturels.

R. DE ST-M.

Etude sur l'allodialité dans la Drôme de 1000 à 1400, par G. de P. Valence, imp. de Chenevier, 1874-1877, in-8° de VII et 409 p.

Le Dauphiné compte, dans les rangs de la vieille noblesse encore existante, plusieurs familles illustres, où de génération en génération, l'amour des lettres, le goût des recherches historiques s'est perpétué jusqu'à nos jours. Mon savant ami M. Lacroix, archiviste de la Drôme, énumérait dernièrement les œuvres, remarquables à des titres divers, que l'on doit depuis deux ou trois siècles à plusieurs membres de la grande maison de la Tour-du-Pin (dans le journal le *Dauphiné*, 13e année, p. 304, 320, 343). Les différentes branches de Lacroix-Chevrières, marquis de Saint-Vallier et de Pisançon, tiennent aussi une place importante dans l'histoire littéraire de notre province. Digne descendant de cette race si profondément érudite, M. le marquis de Pisançon, qui voudra bien nous pardonner, nous l'espérons, de soulever en cette occasion les voiles de l'anonyme sous lesquels il avait compté se dérober, vient de nous donner une étude fort curieuse sur les débuts de la féodalité dans la portion du Dauphiné dont se compose aujourd'hui le département de la Drôme. Il y a déjà plusieurs années qu'il avait préludé à ce travail par un mémoire sur la question si ardue des origines de la première race

Digitized by Google

des Dauphins Viennois, mémoire alors fort remarqué, qui ouvrit la série des publications de la Société d'archéologie de la Drôme. Cette fois, il s'est étendu à toutes les petites dynasties groupées autours de leurs souverains dans cette partie occidentale de la province. Remontant à la période du royaume de Bourgogne et à la domination nominale des empereurs d'Allemagne, il nous fait assister à la formation des fiefs possédés par l'abbaye de Saint-Bernard-de-Romans, les sires de Clérieu, les barons de Clermont et de Bressieu, les Béranger princes de Royans, les évêques de Valence, les premiers et les seconds comtes de Valentinois, les comtes de Die, les évêques de Die et ceux de Saint-Paul-Trois-Châteaux, les Adhémar de Montélimar, les barons de Meuillon, les barons de Montauban, etc. Mettant à profit les publications récentes, parmi lesquelles le savant et complet ouvrage de M. Emile Giraud sur Romans tient une place à part, y ajoutant fréquemment le résultat de ses propres recherches, M. de Pisançon nous conduit à la disparition de l'allodialité de ces feudataires et à leur absorption par les Dauphins. On rencontre des idées assez neuves, comme celles que l'auteur émet (p. 53-56) sur la lutte des populations rurales contre les villes voisines. D'utiles et nombreuses illustrations, des cartes géographiques, des photographies de sceaux et de monnaies, des blasons peints, servent de commentaires à cette belle publication et la font mieux comprendre. Sans doute, nous n'étonnerons personne en reconnaissant qu'il serait possible de relever quelques erreurs dans ce grand travail, où plusieurs questions sont traitées pour la première fois. C'est le cas de répéter après le poëte :

Non ego paucis offendar maculis.

Ce beau volume, exécuté avec beaucoup de luxe et tiré à petit nombre, n'a pas été destiné à entrer dans le commerce ; mais le généreux auteur a bien voulu réserver quelques exemplaires qui doivent être vendus au profit de la Société d'archéologie de la Drôme. Les amateurs pourront se les procurer au secrétariat de la Société, aux Archives de la préfecture de Valence.

A. DE G.

Notice historique sur le château de Feugerolles et sur les familles qui l'ont possédé, par Mme la comtesse de CHARPIN-FEUGEROLLES. Lyon, impr. Louis Perrin, 1878, in-8 de 158 p., av. fig.

Sur un autre point de la France, nous sommes encore heureux de constater cette précieuse hérédité dans les goûts et les aptitudes littéraires. Digne fille du comte Alexis de Saint-Priest, de l'Académie française, ambassadeur en Danemark, Mme la comtesse de Charpin manie avec élégance et d'une main légère la plume et le crayon. Ces deux talents se complètent fort agréablement l'un par l'autre. L'aimable châtelaine fait les honneurs de son manoir féodal à un nombre de personnes beaucoup trop restreint, car ce charmant volume, exécuté avec un luxe sévère, du meilleur goût, n'a point été mis en vente. Fouillant son chartrier, M. de Charpin, un érudit du meilleur aloi, comme on le sait bien en Forez, a déchiffré et mis sous les yeux de sa noble compagne les documents racontant l'histoire des trois dynasties qui ont possédé Feugerolles: les Lavieu, les Capponi, les Charpin enfin, héritiers des Capponi par les femmes. De ces matériaux, l'auteur a tiré un excellent parti dans un récit plein de vie et d'intérêt. Ce livre des ancêtres mériterait de trouver des lecteurs au delà

Digitized by Google

des limites de la province dont il retrace quelques-unes des annales. Il serait à désirer que tous les vieux châteaux eussent la fortune de rencontrer des mains à la fois aussi pieuses et aussi habiles pour recueillir leurs souvenirs historiques.

A. DE G.

—

L'Ordonnance des Maiours. *Etude sur les institutions judiciaires à Metz, du XIIIe siècle au XVIIe*, par Aug. PROST, membre de l'Académie de Metz, membre résidant de la Société nationale des antiquaires de France. Paris, L. Larose, 1878, in-8° de 122 pages.

C'est dans les chartes et les documents originaux qu'il faut aller retrouver les coutumes de l'ancienne France. Celles qui concernent le droit civil sont particulièrement intéressantes, parce qu'elles nous révèlent l'état social de nos pères et nous font connaître les rapports légaux des individus les uns avec les autres. L'*Ordonnance des maiours* que publie M. Aug. Prost est un vieux règlement où se trouve exposé, dans ses traits principaux, le rôle dévolu en matière judiciaire à chacun des fonctionnaires qui administraient la ville de Metz au moyen âge. Le savant éditeur, en l'absence d'un texte authentique de l'Ordonnance, a dû reconstituer le monument qu'il voulait faire connaître, par une étude comparative de dix manuscrits incomplets qui ne sont pas antérieurs au xve siècle; les actes décrits dans l'ordonnance peuvent remonter au xiiie.

Mais M. Aug. Prost ne s'est pas contenté de rétablir ce texte précieux; il l'a fait précéder d'une introduction dans laquelle il expose tout le mécanisme des institutions judiciaires à Metz. Dès le xiie siècle, on trouve à Metz trois maires et sept échevins. Les actes judiciaires que ces fonctionnaires pouvaient accomplir, étaient l'assignation en justice, le plaid, l'estault, la prise de ban, la vesture; les actes judiciaires accomplis par le particulier devant le maire étaient le crant, la poroffete, le vendage, le témoignage, etc. L'Ordonnance des maiours entre dans les plus grands détails au sujet de cette procédure. C'est ainsi que l'assignation à comparaître en justice comprend diverses formalités, telles que la semonce ou mise en leu de ban, l'adjournement proprement dit, le rembannement, la semonce au meix et à la maison. Nous trouvons ensuite le plaid, avec certains usages caractéristiques, comme la prise des quatre nuits, la solne, la loi des exploits; enfin, dans l'estault, rentrent les formalités de la demande de l'estault, de la visite des biens, de leur mise sous scellés, etc.

Tels sont les divers objets auxquels se rapportent les dispositions contenues dans l'Ordonnance des maiours, d'après les textes imparfaits qui sont parvenus jusqu'à nous. M. Aug. Prost les a commentés avec une grande érudition, et son étude, qu'on a déjà pu lire, du reste, dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, constitue un chapitre important de l'histoire du droit au moyen âge.

EA. B.

—

Assemblées du diocèse de Castres, par Elie-A. ROSSIGNOL, lauréat (médaille d'or) et membre correspondant des Académies de législation et des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, et de la Société archéologique du midi de la France, membre de plusieurs autres Sociétés savantes. — Toulouse, Chauvin, 1878, in-8 de 236 p.

M. Rossignol est un modeste et vaillant érudit, auquel nous devons d'excellents travaux sur l'arrondissement de Gaillac et sur les assem

Digitized by Google

blées du diocèse d'Albi. La *Revue* a déjà témoigné son estime à cet historien consciencieux qui, bien différent de tant d'autres chercheurs, lesquels ne sont pas tous méridionaux, fait beaucoup plus de besogne que de bruit. La notice qu'il publie aujourd'hui est en grande partie nouvelle, ayant été surtout rédigée d'après les documents inédits des archives du département du Tarn. M. Rossignol raconte avec une minutieuse exactitude l'histoire des assemblées du diocèse de Castres depuis 1536, jusqu'en 1789, s'occupant ensuite, dans un chapitre spécial qui sera lu avec profit par ceux qui ont le mieux étudié l'économie politique de l'ancienne France, des impôts royaux, provinciaux et diocésains, de tout ce qui regarde la sûreté publique, l'assistance publique, l'instruction publique, l'agriculture, l'industrie, le commerce, les canaux et chemins. On remarquera (p. 98) l'hommage rendu à Mgr de Barral, qui introduisit dans son diocèse la culture de la pomme de terre et voulut encore y joindre la culture de la betterave. On a vu, dit l'auteur, « ce grand évêque, pendant son long épiscopat (1736-1773), à la tête de toutes les œuvres vraiment utiles, » et « on ne saurait qu'applaudir au projet d'élever à Mgr de Barral une statue sur une des places publiques de Castres. » L'appendice est la partie la plus curieuse du volume : on y trouve l'histoire des guerres civiles et religieuses des XVIe et XVIIe siècles, au diocèse de Castres, d'après les procès-verbaux des assemblées diocésaines, divisée en deux périodes, la période comprise entre les années 1567 et 1597 (p. 137-212) et la période comprise entre les années 1611 et 1629 (p. 216-236). M. Rossignol a extrait des manuscrits qu'il a eu le mérite de dépouiller avec tant de patience, divers renseignements sur des points qui, tantôt ont été imparfaitement connus de dom Vaissete (p. 171), et tantôt ont été ignorés de tout le monde, comme, par exemple, la tentative sur Vilemur, en novembre 1592 (p. 203). L'infatigable travailleur promet de publier prochainement l'histoire des assemblées du diocèse de Lavaur. Les lecteurs les plus exigeants n'ont qu'à lui souhaiter de rester, dans ce nouveau travail, semblable à lui-même. T. DE L.

Le Cardinal Charles de Lorraine. *Quinze ans d'histoire de l'Évêché de Strasbourg* (1592-1607), par Dag. FISCHER. Mulhouse, 1876, in-8° de 64 p.

Notice historique sur l'ancien couvent des Récollets de Saverne, par Dag. FISCHER. Strasbourg, 1876, gr. in-8 de 23 p.

Notice historique sur le couvent de la Congrégation de Notre-Dame de Saverne, par Dag. FISCHER. Strasbourg, 1874, gr. in-8 de 11 p.

En rendant compte de l'*Histoire de Saverne*, publiée par M. Fischer en 1874, nous exprimions le regret (t. XVI, p. 655) que l'auteur eût négligé l'histoire religieuse de la catholique cité. Il a comblé depuis, en partie du moins, cette lacune, par les monographies dont nous allons rapidement indiquer les sujets.

La première expose avec détail les faits résumés dans deux pages du chap. VI de l'*Histoire de Saverne :* l'élévation simultanée de deux évêques au siége de Strasbourg, l'un Jean-Georges, margrave de Brandebourg, élu par les chanoines luthériens que protégeait le magistrat de Strasbourg; l'autre, le cardinal Charles de Lorraine, déjà évêque de Metz et ancien chanoine de Strasbourg, élu par les chanoines catholiques retirés à Saverne; — puis la guerre que fit le duc Charles III de Lorraine pour mettre son fils en possession de son évêché; — enfin les traités de Sarre-

Digitized by Google

bourg et de Haguenau, conclus sous la médiation de Henri IV, roi de France, l'un partageant l'évêché entre les deux compétiteurs (1593), l'autre faisant reconnaître Charles de Lorraine comme seul et légitime évêque de Strasbourg, mais au prix de cent trente mille florins payés au magrave, et du bailliage d'Oberkirch, sur la rive droite du Rhin, engagé pour trente ans au duc de Wurtemberg, et rachetable alors pour la somme de trois cent mille florins. Malgré ces énormes charges, l'administration du cardinal de Lorraine fut favorable aux intérêts matériels de l'Alsace, et plus encore à ses intérêts religieux. Il introduisit à Saverne une colonie de Récollets (1595-1601); il recueillit à Molsheim (1602) les Chartreux, chassés par le magistrat de Strasbourg du couvent qu'ils occupaient aux portes de la ville; il transféra dans la même ville de Molsheim le grand chapitre et le grand chœur de la cathédrale de Strasbourg (1605), laquelle devait durant de longues années encore rester aux mains des protestants; il ordonna la restauration de l'abbaye de Hohenbourg (Sainte-Odile), où son successeur appela des Prémontrés d'Etival; il ajouta au collége que les Jésuites avaient ouvert à Molsheim en 1580, le *Séminaire carolin*, c'est-à-dire une école de philosophie et de théologie où devait se former le clergé diocésain. Le cardinal de Lorraine eut ainsi « la gloire de conserver la religion catholique dans son diocèse, » comme avait déjà dit l'abbé Grandidier (IV, 452).

Faisons observer que les noms du premier et du troisième recteur du collége de Molsheim doivent s'écrire, non pas *Ensfelder* et *Iofording*, mais *Ernfelder* et *Isfording*, d'après une histoire manuscrite du collége de Molsheim, que possède Mgr l'Évêque de Strasbourg.

Le couvent, occupé en dernier lieu par les Récollets, avait été fondé en 1303 par des *Frères de Steigen*, branche réformée de l'ordre des Augustins, venus d'Obersteigen près Wasselonne (basse Alsace). Après de nombreux conflits survenus entre les religieux et le curé de Saverne, l'évêque de Strasbourg investit le prieur du couvent des fonctions curiales (1408). Vers la fin du xve siècle, Sixte IV sécularisa l'ordre; l'évêque de Strasbourg, Albert de Bavière, fut chargé d'exécuter la bulle pontificale à Saverne et dans les quatre autres maisons que les Frères de Steigen possédaient aux diocèses de Constance et de Spire (1483). Le monastère de Saverne, placé sous la vocable de Sainte-Marie en l'Annonciation, avait eu six prieurs, qui furent en même temps provinciaux de l'ordre. Les *chanoines* furent remplacés par des Franciscains déchauz que l'évêque Albert chargea d'enseigner les humanités, la philosophie et la théologie. — Le prieur Jacques de Saverne (1447) avait écrit une méthode de plain-chant qui fut reçue avec faveur par les villes du Rhin. Le Fr. Wyler, très-habile aussi dans la musique religieuse, se laissa persuader par Jacques Wimpheling de composer la mélodie d'une hymne que le pape Sixte IV avait faite en l'honneur de la Visitation de la Sainte Vierge. — En 1571, les Frères Mineurs cédèrent la place aux Jésuites, et se retitèrent à Rouffach, dans le couvent de leur ordre. Les Jésuites étant à leur tour allés à Molsheim, le couvent de Sainte-Marie fut rendu aux Franciscains, mais de l'étroite observance, ou Récollets (1595-1601). Ces religieux, fort appréciés des habitants de Saverne, célébrèrent pour la première fois, en 1613, la dévotion des Quarante Heures, introduite dans le diocèse par l'évêque Léopold, archiduc d'Autriche.

Digitized by Google

A partir de 1715, ils enseignèrent de nouveau les lettres, et leur collége était dans le plus florissant état quand il fut fermé par la Révolution; le couvent fut supprimé en 1791. Après vingt ans, Saverne fit l'acquisition de l'église et du couvent. L'église fut rendue au culte, et les bâtiments furent appropriés aux écoles de la ville.—Après avoir exposé les destinées de cette maison, la *Notice* décrit l'état présent de l'église et du cloître, et donne la liste des pères gardiens depuis 1570.

Un mot encore de la seconde *Notice*. Des religieuses du B. Pierre Fourrier se réfugièrent de Dieuze à Saverne en 1657, et y ouvrirent le premier pensionnat de jeunes filles qu'on ait vu en Alsace, à ce que croit M. Fischer. La faveur des évêques de Strasbourg et du magistrat de Saverne leur permit de développer leur établissement : les élèves affluaient, et les religieuses se recrutaient parmi les plus nobles familles d'Alsace et de Lorraine. Le couvent fut supprimé comme les autres, en 1792; la chapelle, dédiée à Saint-Jean-Baptiste, disparut entièrement sous le marteau des révolutionnaires. — La *Notice* finit, comme la précédente, par la liste des dix supérieures qui ont gouverné la congrégation de Notre-Dame, de 1670 à 1789. P. M.

—

La jeunesse d'Élisabeth d'Angleterre (1533-1558) par M. Louis Wiesener. Paris, Hachette, 1878, in-8 de XII-402 p.

En nous donnant l'histoire des vingt-cinq premières années de la reine Élisabeth, et en traitant ce sujet avec le soin consciencieux que connaissent nos lecteurs, notre savant collaborateur M. Wiesener a tacitement contracté l'engagement d'écrire une vie complète de cette princesse. Aussi aimons-nous à ne regarder le présent ouvrage que comme le premier volume d'une grande histoire qui, jusqu'à cette heure, nous manquait absolument.

Le sujet ne présente-t-il pas un intérêt particulier, en dehors même de cette étude de caractère que l'on est si tenté d'essayer, quand on se trouve en présence d'une personnalité aussi singulière, aussi énigmatique, aussi originale en un mot : celle que les Anglais ont appelée, très-improprement sans doute, « la reine vierge. »

Élisabeth passa toute son enfance au milieu des révolutions, des catastrophes, des plus émouvantes tragédies. Sa naissance est le fruit d'un crime; et bientôt, par un autre attentat, Henri VIII fait monter sur l'échafaud sa seconde femme, Anne Boleyn, sans parler des autres. Sous le règne de son jeune frère Édouard VI, Élisabeth, qui n'a pas encore pu refaire elle-même son éducation, se compromet sottement avec l'intrigant Thomas Seymour; et elle est soumise, après la mort de ce dernier, à une enquête aussi dangereuse qu'humiliante. Plus habile dans sa conduite vis-à-vis de sa sœur Marie Tudor, elle s'arrange pour profiter du succès de la conspiration de Wyatt et de Courtenay, sans se trop engager en cas d'échec. Enfermée à la Tour comme suspecte, elle en sort grâce à l'absence de preuves matérielles, et voit ensuite sa position à la cour profiter des bonnes grâces que déploie à son égard le mari de la reine, Philippe d'Espagne. Reine elle-même enfin, elle va, par une opiniâtre politique, faire, pendant près de cinquante ans, la gloire de l'Angleterre.

Une vie si mouvementée est surtout intéressante à étudier par le détail. L'ensemble des événements est connu : la lumière ne peut se faire aujourd'hui que sur l'action

Digitized by Google

voilée des personnages, les obscures menées des uns et des autres, les secrets desseins que le temps a révélés. C'est à ce point de vue que s'est placé M. Wiesener, dans les nombreuses recherches auxquelles il s'est livré. Les pièces diplomatiques inédites ont particulièrement attiré son attention; il les a compulsées avec une véritable sagacité, tant au *Record office* qu'aux archives des Affaires étrangères. Deux ambassadeurs lui ont surtout fourni, par leurs intéressantes dépêches, une source précieuse d'informations : ce sont le représentant de Charles-Quint à Londres, Renard, l'habile négociateur du mariage de Marie avec Philippe II, et notre ambassadeur en Angleterre, Antoine de Noailles, dont Vertot a déjà publié, au commencement du siècle dernier, une partie de la *correspondance*.

Les intrigues auxquelles s'est livré ce diplomate, dans un intérêt tout français, sont très-finement exposées par M. Wiesener, qui ne fait pas difficulté d'avouer que souvent elles dépassaient la mesure. Noailles finit par si bien se compromettre, qu'en 1556, il était obligé de quitter Londres. Son propre frère, François, évêque de Dax, le remplaça, et pendant une année, jusqu'à la rupture de Marie avec Henri II, il continua la même politique. Ayant toujours soin de s'appuyer sur Élisabeth et sur le parti anglais dans sa lutte contre l'Espagne, il favorisa par là même la sœur de la reine; la soutint dans la situation délicate qu'elle s'était faite, et prépara ainsi, pour une faible part, son avénement au trône.

On peut juger, par ce trop court exposé, de l'intérêt des sujets traités dans ce volume. Ajoutons que l'érudition scrupuleuse de l'auteur, sa constante préoccupation de la vérité jusque dans les moindres détails, ne lui font pas négliger le côté littéraire. Les portraits qu'il trace, de temps à autre, des principaux personnages de son récit, sont d'autant plus piquants qu'il sont peints avec les couleurs du temps et placés dans leur vrai cadre. M. Wiesener, comme nous le disions en commençant, n'a donc qu'à poursuivre une œuvre qui mérite à tous égards d'être promptement continuée.

G. Baguenault de Puchesse.

—

Histoire politique et diplomatique de Pierre Paul Rubens, par M. Gachard. Bruxelles, 1877, in-8 de 355 p.

Le nouveau livre de M. Gachard est, comme tous ceux qui l'ont précédé, un ouvrage sérieux et neuf. Il fait connaître à fond un côté de la vie du grand peintre flamand qui était resté dans l'ombre jusqu'ici. L'histoire générale elle-même y gagne dans une certaine mesure, car M. Gachard publie beaucoup de pièces qui, sans modifier les points essentiels, permettent de mieux apprécier les négociations embrouillées qui se poursuivaient, avec peu de loyauté, entre la France, l'Espagne, l'Angleterre et les Pays-Bas. Mon intention n'est pas de le suivre dans cette série d'intrigues, où s'égaraient ceux mêmes qui étaient chargés de conduire les affaires, et où les difficultés naissaient bien plus encore de l'opposition des intérêts que de la volonté des hommes.

Mais au moins me semble-t-il utile d'extraire de ce livre quelques passages par lesquels on pourra apprécier sa valeur historique, et juger des sentiments de l'Angleterre et de son roi Charles Ier à l'égard de la France. Ce sera, si je ne me trompe, la meilleure excuse que l'on puisse apporter en faveur de la politique de Richelieu à l'égard de nos voisins.

Digitized by Google

Le 30 juin 1629, deux mois après la conclusion de la paix entre la France et l'Angleterre, Rubens écrivait de Londres au comte-duc d'Olivarès:

« Il y a en cette cour plusieurs partis : l'un, qui a pour chef le comte de Carlisle, voulait la paix avec l'Espagne et la guerre avec la France ; le second, qui est beaucoup plus nombreux, voulait la paix avec tous: pour dire la vérité, je crois que le Grand-Trésorier est de cette opinion et le comte Holland aussi. Le troisième est le pire: celui-ci voulait la guerre à l'Espagne et une ligue offensive contre elle avec la France... » Au fond, le roi tenait pour le premier parti, car le même jour il donnait « sa parole royale et sa foi que, durant la négociation avec Sa Majesté Catholique, il ne conclurait aucune ligue offensive ni défensive, ni n'en renouvellerait aucune faite anciennement avec la France contre l'Espagne; » et, le 24 août, Rubens pouvait ajouter : « Plusieurs fois Sa Majesté m'a protesté que si elle pouvait.... elle ne différerait pas un instant de conclure la paix avec l'Espagne de couronne à couronne, sans aucun avantage de plus que ne lui en accordait la paix dernière. Je sais même avec certitude qu'au fond du cœur elle fait plus de cas de la simple amitié de l'Espagne que de toutes les propositions de la France. »

Cependant la paix, conclue le 24 avril entre la France et l'Angleterre, était jurée de part et d'autre le 16 septembre. Cela n'empêchait pas le roi Charles de continuer ses négociations avec l'Espagne. Aussi, dès le 21 septembre, Rubens, rassuré, écrivait-il : « Cottington, en partant pour son ambassade d'Espagne, sera porteur d'un pouvoir absolu... de conclure une ligue offensive et défensive avec l'Espagne. »

Singulière époque! Le 3 juillet 1628 la France avait conclu une alliance offensive et défensive avec l'Espagne; et pendant ce temps elle soudoyait la Hollande en guerre avec son alliée. Les discussions au sujet de la Valteline venaient d'être suspendues. Mais l'Espagne n'avait pas renoncé à cet important passage, et l'empereur, de connivence avec elle, occupait pour la seconde fois (mai 1629) le pays des Grisons. Non-seulement l'Espagne n'exécutait pas ses conventions avec la France contre les huguenots, mais encore elle les payait pour continuer leurs révoltes, et concluait même avec eux un traité formel; elle et l'empereur profitaient de nos embarras devant la Rochelle pour disputer au duc de Nevers la succession de Mantoue, et armaient le duc de Savoie contre nous. Enfin l'Angleterre, qui penchait pour l'Espagne, avait commencé par lui déclarer la guerre et par aller faire battre sa flotte à Cadix, en attendant qu'elle vint échouer devant un fortin de l'île de Ré et assister à la chute de La Rochelle.

Si l'on joint à cela les cabales de la cour de France, cabale de la reine mère, cabale de la reine régnante, cabale du duc d'Orléans, etc., etc., on comprendra que Richelieu cherchât à occuper nos voisins chez eux, et qu'il fît des exemples, terribles si l'on veut, mais parfaitement justes, aux dépens de ses ennemis du dedans. Ses moyens ne furent pas toujours irréprochables, mais ils furent beaucoup moins mauvais que ne le disent bien des auteurs. Et le plus souvent il se trouva en présence de nécessités impérieuses, que ne pouvaient apprécier ceux qui n'avaient pas ses vastes informations.

Mais revenons à M. Gachard. Je ne me permettrai de lui adresser qu'un seul reproche, et encore avec doute : c'est de n'avoir pas suffisamment profité des pièces conservées dans nos grands

Digitized by Google

dépôts de Paris: il serait facile de lui signaler bon nombre de documents à joindre à ceux qu'il a si bien utilisés. H.-M. COLOMBIER, S. J.

Histoire de la charité à Rome, par Léon LALLEMAND. Paris, Poussielgue, 1878, in-8° de VII-584 p.

Bien qu'il ait donné le titre d'« histoire » à son livre, M. Lallemand s'occupe moins de faire connaître l'origine et les développements des œuvres de charité qui fleurissent en si grand nombre à Rome, centre du catholicisme, que d'en faire un tableau à l'époque actuelle, pour constater les résultats divers obtenus par l'administration du gouvernement pontifical et par l'administration italienne qui lui a succédé. Il a voulu bien établir la situation au moment où le Pape était souverain à Rome, pour laisser un point de comparaison sûr, qui permettra d'apprécier les conséquences des théories nouvelles, des mesures fiscales, des règlements vexatoires. Quant à la partie historique, elle n'est guère représentée que par de courtes citations, empruntées d'ailleurs à des écrivains fort recommandables; tandis que, pour le reste, M. Lallemand donne le fruit de ses recherches et de ses observations personnelles: il dépose en témoin. C'est un fait que nous constatons, sans arrière-pensée de critique, reconnaissant volontiers que si l'auteur eût développé son sujet au point de vue historique, il eût fallu des volumes pour être complet; il se fût écarté de son but principal, qui est plein d'à-propos, et en eût détourné les lecteurs.

Il débute par une introduction, destinée à faire connaître l'administration hospitalière de Rome au point de vue de l'organisation et des finances. Il aborde ensuite l'étude des différentes œuvres, qu'il divise en œuvres en faveur des pauvres; — en faveur des malades; — en faveur de l'enfance et de la jeunesse; — en faveur des prisonniers. Viennent enfin une conclusion, des pièces justificatives, composées de documents émanant de l'administration de Pie IX, et un index chronologique des ouvrages consultés.

Nous devons nous borner ici à signaler ce qui mérite une attention particulière dans les notes historiques données sur quelques œuvres. Au chapitre III: « les papes ont-ils encouragé la mendicité? » on trouve de sages prescriptions de saint Pie V et de Grégoire XIII pour la répression de la mendicité. Celui-ci donna mission à la confrérie des pèlerins de s'occuper de l'extinction de la mendicité, et fonda un hospice pour recevoir les mendiants de l'un et de l'autre sexe. Au chapitre suivant, on voit, dès le VIe siècle, un aumônier chargé de distribuer les pieuses largesses des papes. Mille ans plus tard, fonctionna la confrérie des «Saints-Apôtres,» dont les membres vont porter des secours aux pauvres honteux; au XVIIIe siècle, la confrérie des « ouvriers de la divine piété » recueille des aumônes, et les distribue aux pauvres avec un discernement que nous recommandons. Citons les universités des Arts et Métiers; — les monts de piété, dont la fondation, due à un capucin, Barnabas de Terni, fut approuvée par une bulle de Léon X et soutenue par saint Charles Borromée. Au XVIe siècle, saint Philippe de Néri établit l'archiconfrérie de la Très-Sainte Trinité, dont le but est de donner asile aux pèlerins sans gîte et de recevoir les convalescents. Nous n'en finirions pas si nous voulions nous arrêter à tous les hôpitaux fondés à Rome, et dont quelques-uns remontent à la plus haute antiquité, chrétienne bien entendu, car le paganisme ne prenait

Digitized by Google

pas souci de ces choses. Notons l'existence d'un hôpital pour les aliénés en 1547, et d'une maison de retraite pour les prêtres âgés ou infirmes. On attribue à Innocent III l'établissement de la première maison affectée aux enfants trouvés. Nous voyons aussi des refuges pour les orphelins auxquels on procure du travail; des « conservatoires » pour les jeunes filles abandonnées, nombreux déjà au xve siècle; des « institutions dotales » dont le nom fait bien connaître la pensée. A propos des sourds et muets, relevons la rectification faite au sujet de l'abbé de l'Épée, qui, pour n'avoir pas été le créateur de l'art d'instruire les sourds et muets, car il a eu des devanciers, ne perd rien de son mérite comme savant et comme apôtre. Il faut aussi reconnaître avec tous les auteurs, que ce n'est point à des quakers du Nouveau Monde, mais à un pontife romain, Clément IX, qu'est due la première application du régime cellulaire. C'en est assez, croyons-nous, pour montrer qu'après l'économiste, l'historien aura encore beaucoup à prendre dans l'*Histoire de la charité à Rome*.

R. DE St-M.

—

Ἀνέκδοτα Ἔγγραφα... **Dépêches inédites adressées aux habitants des Cyclades pendant l'occupation de ces îles par les Russes**, publiées par CLÔN STÉPHANOS, docteur en médecine. Athènes, 1878, in-8° de 41 pages. (Extrait de l'*Athénéon*, tome VI.)

Voici le sommaire des matières et des pièces contenues dans cet opuscule : Introduction. Les Russes dans les Cyclades (1770-1774). I *Dépêches de Paul Nesterof*. I.—1. Dépêches aux insulaires de l'île de Syra, 24 juillet 1772. 2. Aux illustres présidents et anciens du Sacré Collége (τοῦ ἱεροῦ καταλόγου) et aux séculiers petits et grands de Syra. Syra, même date. 3. A tout le peuple, au Sacré Collége et aux séculiers, de Syra etc. 26 août 1772. 4. Aux présidents, petits et grands de Syra, 1 août 1772. II. Dépêches aux Syriotes individuellement : 5. A la chancellerie de Syra et à l'assemblée générale. Mai 1772. 6. A la même, 24 juin 1772. 7. A la même et à l'assemblée générale pour être lue devant tout le peuple, 30 juin 1772. 8. A la même, 16 juillet 1772. — II. *Dépêches d'Ant. Psaros*. 9. Aux syndics (σύντιχοι) de Syra, 4 juin 1771. 10. Aux mêmes, 12 juin. 11. Aux chancelleries de nos îles de Syra et de Ténos, 14 sept. 1771. 12. A la chancellerie de Syra, 11 nov. 1772. 13. Aux présidents anciens et à l'assemblée générale de Syra. 30 avril 1773. — III. *Lettres de Jean Vounovich*. 14. Aux présidents de Syra, 11 déc. 1770. 15. Au noble sieur (σιὸρ) Gianulathi, 10-21 déc. 1770. — IV. *Dépêches de divers*. 16. Prescriptions adressées aux présidents de Syra par le contre-amiral André Wassivitch Germanof, 6 oct. 1772. 17. Ordino (ordre) envoyé aux présidents de Syra, 1er nov. 1772. Détail des marchandises (à mettre à la disposition de l'armée russe), pièce signée en russe d'une manière illisible, avec cette suscription : « Natsios Gavrinas, Drogman de la Commission. »

L'introduction contient une relation suivie des événements accomplis dans les Cyclades pendant l'occupation de ces îles par les Russes, depuis le siége de Lemnos, en octobre 1770, jusqu'au mois d'août 1774, moment où les Russes évacuèrent l'archipel, et où les îles furent placés sous l'autorité de Capitan Pacha. M. Stephanos a recueilli les pièces qu'il met au jour dans les archives municipales de Syra et chez divers particuliers.

X.

Digitized by Google

Hawaï. Histoire de l'établissement du catholicisme dans cet archipel, par L. TOURNAFOND, Paris, Lethielleux, 1877, in-12 de 322 p.

Voici près d'un siècle que l'archipel hawaïen est entré dans les voies de la civilisation, plus de trente ans que le catholicisme s'y est implanté, non sans avoir eu à soutenir de longs et rudes combats contre les missionnaires protestants. Aussi est-ce, de toutes les régions polynésiennes, celle peut-être dont l'histoire semble devoir intéresser davantage le lecteur européen. Plusieurs publications relatives au royaume d'Hawaï ont déjà paru dans notre langue; citons, par exemple, celle de M. de Varigny; la traduction du Ka-Moolelo-Hawaï, avec texte kanak en regard, de M. Rémy.

Quoi qu'il en soit, ce pays continue à être assez mal connu parmi nous, et les *Annales de la propagation de la Foi* exceptées, je ne sais trop où l'on pourrait trouver réunis les documents concernant l'établissement et les progrès de la foi catholique à Hawaï.

C'est précisément cette lacune que M. Tournafond a entrepris de combler. Il débute par l'histoire de ces insulaires, antérieurement à leurs relations avec l'Europe, pour nous raconter ensuite les hauts faits de *Kaméa-méa*, le conquérant à la fois et le civilisateur de tout l'archipel. Enfin, les troisième, quatrième, et cinquième parties du livre sont consacrées au récit de l'établissement du protestantisme, ainsi qu'à ses luttes contre les prédicateurs catholiques et leur néophytes. La lecture de cet intéressant ouvrage suffira donc pour nous donner une idée assez complète, quoique succincte, des principaux événements dont ces régions éloignées furent le théâtre.

Parfaitement d'accord sur ce point avec M. de Varigny, notre auteur établit, d'une façon péremptoire, que l'Espagnol Jean de Gaëtano avait déjà visité ces îles deux siècles environ avant Cook. L'opinion généralement adoptée par nos géographes contemporains, et qui consiste à faire honneur au célèbre navigateur anglais de leur découverte, doit donc être reléguée au nombre des erreurs historiques.

Dans les première et seconde parties de son livre, M. Tournafond fournit de curieux renseignements sur la mythologie ancienne des insulaires, leur organisation sociale et politique, et spécialement sur cette étrange coutume du *Tabou*, ou interdiction religieuse, commune d'ailleurs à tous les Polynésiens. Nous ne saurions toutefois approuver la forme de roman donnée par l'auteur à cette partie de son récit. Un simple exposé des faits eût tout autant intéressé le lecteur et évité des longueurs inutiles.

Ce défaut, du reste, l'auteur a su n'y pas tomber dans le reste de son ouvrage. Il ne nous cite plus que des documents authentiques: lettres de missionnaires, traductions de chants indigènes, etc. Rappelons par exemple celui qui concerne la mort de Cook, due en grande partie, il faut bien le reconnaître, à sa brutalité vis-à-vis des indigènes. C'est peu après ce tragique événement que le Napoléon, l'Alexandre de cet archipel, l'illustre *Kaméa-méa*, réunit sous son sceptre toutes les îles qui le composent. Certes, il n'a manqué aux exploits de ce monarque sauvage qu'un plus vaste théâtre pour que sa gloire égalât celle des grands capitaines et législateurs. Deux matelots anglais qu'il avait faits prisonniers, et dont il sut, grâce à sa générosité, se concilier l'affection, l'aidèrent dans son œuvre civilisatrice. Ils enseignèrent les arts de l'Europe à ses sujets. De son côté, le capitaine Vancouver

Digitized by Google

avait introduit dans l'archipel la plupart de nos espèces d'animaux domestiques. *Kaméa-méa*, qui sentait toute la fausseté du culte des idoles, n'eût pas mieux demandé que de se faire chrétien. Il mourut en 1819, avant d'avoir pu mettre ce projet à exécution. La même année, un prêtre catholique, cousin de Mgr de Quélen, qui se trouvait à bord de l'*Uranie*, conféra le baptême à deux des principaux dignitaires de Liho-Liho, le successeur de l'illustre *Kaméa-méa*. Cet événement fut suivi à quelques jours d'intervalle de l'abolition du *tabou*. Une si profonde atteinte aux lois religieuses de l'archipel eut pour conséquence cette terrible guerre civile fomentée par le grand prêtre *Keiloua*. La défaite et la mort de ce dernier facilita la conversion des insulaires au christianisme. Un vaisseau américain amène chez eux, en 1820, cinq ou six missionnaires méthodistes. Protégés par la régente *Kaahumanu*, ceux-ci ne tardent pas à y gagner la confiance des sauvages; ils se montrent tout d'abord doux et réservés, apprennent le dialecte hawaïen, enseignent l'usage de l'écriture à leurs néophytes, et traduisent la Bible. Bientôt, cependant, les choses changent de face. Les méthodistes profitent du voyage de *Liho-Liho* en Angleterre, qui remit le pouvoir entre les mains de *Kaahumanu*, pour satisfaire leurs vues dominatrices. Ils commandent en maîtres dans l'archipel et ne déploient pas moins d'ardeur à exploiter les insulaires qu'à les instruire dans la foi.

A leur instigation, la régente proclame, par décret, la conversion de tout son peuple au protestantisme; cette femme impérieuse ne doutait pas que son pouvoir ne s'étendît aussi bien sur l'âme de ses sujets que sur leur corps.

On conçoit que, dans un pareil milieu, la propagation du catholicisme devait rencontrer de grands obstacles, et c'est ce qui eut lieu en effet. Les méthodistes commencèrent par calomnier nos missionnaires français, les accusant de superstition et de vouloir rétablir une nouvelle sorte d'idolâtrie. Tout cela n'empêchait pas néanmoins le succès de leur prédication, et l'on prit le parti de les expulser d'une façon fort incivile. Les néophytes eux-mêmes eurent à subir mille et mille vexations. Plusieurs d'entre eux, dont les noms méritent d'être cités à côté de ceux des plus illustres confesseurs, succombèrent aux mauvais traitements. Les choses en vinrent à un tel point, que le gouvernement français dut intervenir efficacement; le capitaine Laplace, commandant de l'*Artémise*, se rendit, en 1839, dans la rade d'Honolulu, et déclara qu'il bombarderait la ville, si droit n'était pas fait à ses réclamations. Notons qu'il se bornait à exiger la liberté de conscience pour les catholiques, et la faculté d'élever une église de la confession romaine dans la capitale des Sandwich, église qui devait être desservie par des prêtres français. Quelques mesures supplémentaires étaient prises d'ailleurs, afin d'assurer la loyale exécution de ces clauses. Depuis cette époque, le zèle de nos missionnaires, leur dévouement à l'égard des lépreux de Molokaï, qu'abandonnaient les prédicants méthodistes, ont porté leurs fruits. Plus d'un tiers des habitants d'Hawaï font aujourd'hui profession de catholicisme, et ils se distinguent du reste de la population par un plus haut degré de moralité. Aussi, bien que le nombre des insulaires tende chaque jour à diminuer, la mortalité n'est-elle pas, à beaucoup près, aussi forte chez ces derniers que chez leurs autres compatriotes de religion différente. On peut prévoir

Digitized by Google

l'époque, peu éloignée sans doute, où l'archipel entier sera catholique.

H. DE CHARENCEY.

Histoire du Brésil français au XVIe siècle, par M. Paul GAFFAREL. Paris, Maisonneuve, 1878, in-8° de 512 pages.

Les deux grands empires de l'Amérique actuelle comptent l'un et l'autre des noms français dans les premiers chapitres de leur histoire. Bien avant les puritains de la *Fleur de Mai*, les huguenots avaient abordé sur le sol des États-Unis, et les Normands précédèrent peut-être les Portugais à l'embouchure du fleuve des Amazones. M. Gaffarel, après avoir raconté les tristes aventures des premiers au Brésil (Voir t. XX, p. 681), cherche à déterminer ici la part de nos compatriotes dans la découverte et la colonisation du Brésil.

Selon lui, la découverte remonterait à 1488, et serait antérieure même au premier voyage de Christophe Colomb ; le Normand Jean Cousin en aurait l'honneur. Toutefois, ce n'est qu'une conjecture, et M. Gaffarel se borne à nous présenter un ensemble de recherches et de déductions ingénieuses, auxquelles manque, — le sujet le voulait ainsi — une conclusion. Avec la seconde partie de son ouvrage, nous abordons l'histoire proprement dite, et cette histoire se résume dans la biographie d'un personnage curieux et extraordinaire à certains égards, le chevalier de Villegaignon. « Soldat, marin, diplomate, historien, controversiste, faiseur de projets, agriculteur, industriel, érudit, philologue même, ce fut, à vrai dire, un homme universel. »

Ici, il est surtout considéré comme le premier auteur d'une tentative de colonisation au Brésil, en 1556. Cette tentative s'accomplit sous les auspices de l'amiral de Coligny, qui eût voulu ouvrir à ses coreligionnaires un champ d'asile au Nouveau Monde, et elle eut pour théâtre une île de la baie de Rio-Janeiro. Elle avorta par la faute de Villegaignon. Aussi indécis par caractère qu'il était capricieux et violent dans sa conduite, cet aventurier laissa se propager, au milieu d'une colonie naissante, l'esprit fatal qui soufflait alors sur la France, et le fort Coligny, élevé par ses soins, au lieu de devenir le centre d'une *France antarctique*, fut le champ clos d'une guerre sans merci. Sans embrasser le protestantisme, comme on l'a cru, et sous l'empire de passions contradictoires, il se montra à ses compagnons, qui eussent eu besoin d'une direction ferme et suivie, tantôt comme un disciple de Calvin, tantôt comme un émule des inquisiteurs espagnols. M. Gaffarel, soit en s'emparant des aveux de Villegaignon lui-même, soit en réduisant à leur juste valeur les assertions de ses amis et de ses ennemis, a bien saisi l'expression mobile de cette étrange physionomie ; et il nous conduit ainsi à la conclusion prévue de son récit, c'est-à-dire à l'avortement de l'expédition et à la ruine de la colonie.

L'opinion de l'auteur sur la question des rapports à établir entre les races blanche et rouge, serait susceptible d'une discussion détaillée, et par conséquent déplacée ici. On souhaiterait aussi, en matière théologique, une exactitude plus rigoureuse dans les termes. Je lis (p. 227) que Calvin conféra « les ordres sacrés » à Jean de Léry : Calvin ne reconnaissait pas le sacrement de l'Ordre.

Je vois (p. 244) le pasteur Richur « imposer les mains » à de jeunes Indiens pour en faire des protestants : l'imposition des mains ne saurait suppléer au baptême, et, chez les calvinistes, n'est autre chose que la cé-

Digitized by Google

rémonie préalable à l'exercice du ministère pastoral. Ces négligences de rédaction s'effacent pour quiconque se laisse volontiers aller au double charme d'un sujet peu connu et d'un récit abondant, puisé aux sources, écrit avec chaleur et sincérité. On trouvera en appendice ce qui nous reste de la correspondance de Villegaignon, et divers extraits de relations contemporaines. Ces pièces font d'autant plus désirer la double publication annoncée par l'auteur, c'est-à-dire la réimpression des *Singularités* d'André Thevet et du *Voyage* de Jean de Léry. En rééditant ces deux ouvrages, M. Gaffarel fera œuvre de littérateur autant que d'historien; il achèvera le monument réparateur élevé par lui aux premiers pionniers de la colonisation française dans le Nouveau Monde.

L. P.

Nouvelles recherches sur l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, 1876-1878, *étude critique et bibliographique*, par Ad. Delvigne, curé de Notre-Dame, au Sablon, à Bruxelles. — Bruxelles, 1878, gr. in-8° de 18 p. (Extrait des *Précis historiques*).

M. l'abbé Delvigne répond tout d'abord à ceux qui lui demandent, de plusieurs côtés, où en est la controverse relative à l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ :* « Thomas à Kempis est l'auteur de ce livre immortel. Nos convictions à cet égard sont plus inébranlables que jamais.» Il expose ensuite fort agréablement ce qui s'est passé depuis le 18 décembre 1876, jour où, dit-il, nous arrêtâmes nos *Récentes recherches* (1858-1876). Le Kempiste endurci ne manque pas de rappeler (sa modestie n'en a-t-elle pas quelque peu souffert?) que M. le chanoine Corblet a déclaré que son travail était écrit *avec autant d'érudition que de logique*, et qu'un autre chanoine, le docteur Van Weddingen, a déclaré que ledit travail était d'un *poids notable*. Il ajoute qu'une *Revue* hollandaise, « dirigée par le *savant* Dr Schaepman et M. Nuijens, l'*éminent* historien des troubles des Pays-Bas, » a consacré à cet opuscule un compte rendu de huit pages. Aussi dur pour ses adversaires que tendre pour ses partisans, M. l'abbé Delvigne foudroie tour à tour les révérends pères Bénédictins de Solesmes, éditeurs des *Révélations de sainte Gertrude et de sainte Mechtilde*, M. Edmond Demolins, le R. P. Mella, M. Arthur Loth, M. A.-J. Pons et surtout moi-même. Comme, pour justifier le mot *partial* que j'avais cru devoir appliquer ici au passionné critique, M. l'abbé Delvigne transforme en un aveu complet de défaite la demi-concession que j'avais cru devoir faire, et là où j'avais dit: « M. Hirsche a eu raison contre moi *dans quelques-unes de ses observations*, mais il a laissé debout un nombre bien plus considérable de mes *preuves*, » mon contradicteur, forçant un peu trop la note, laisse croire que j'ai reconnu que le terrible docteur allemand m'a battu sur tous les points. M. l'abbé Delvigne n'ajoutant aucun argument aux arguments déjà produits, c'est avoir assez parlé de ses *Nouvelles recherches sur l'auteur de l'Imitation*, qui seraient mieux intitulées: *Nouvelles épigrammes à propos de l'auteur de l'Imitation*. Seulement, en échange de la nouvelle, qu'il nous apprend, de la prochaine intervention, dans le débat, de son *savant ami et confrère* M. Charles Ruelens, conservateur des manuscrits à la bibliothèque de Bourgogne, lequel paraît surtout devoir combattre la thèse ici soutenue par M. Arthur Loth, je lui annoncerai que la cause qu'il croit à jamais vaincue va être prochainement défendue par deux jouteurs

Digitized by Google

autrement redoutables que M. A.-J. Pons, sur qui il a fait pleuvoir (p. 16-18) une véritable grêle de traits; un de ces jouteurs est M. J. P. A. Madden, le remarquable auteur des *Lettres d'un bibliographe;* l'autre est M. l'abbé Puyol, le savant professeur à la Faculté de théologie en Sorbonne, le biographe d'Edmond Richer. Après qu'auront paru les travaux de ces deux consciencieux et judicieux érudits, je doute que M. l'abbé Delvigne ose se servir encore de la triomphante métaphore (p. 16) de la *pyramide, inébranlablement assise sur sa base,* qui *défie toutes les attaques* et que l'*on ne renversera jamais.*

T. DE L.

Adrien Tournebus, *lecteur royal,* par M. LEGAY, conseiller à la Cour d'appel de Rouen. Caen, Le Blanc-Hardel, 1877, in-8° de 51 p. (Extrait du *Bulletin de la société des Antiquaires de Normandie.*)

Le chancelier d'Aguesseau, félicitant Rollin de son *Traité des Études,* lui disait agréablement: « Vous parlez le français comme si c'était votre langue naturelle. » Le normand célèbre auquel M. Legay a consacré une savante monographie parlait sans doute plus souvent la langue de Cicéron et de Virgile que celle de ses contemporains Rabelais et Marot. Son nom de Tournebus n'était cependant pas une fantaisie de latiniste, comme le prouve un aveu du 3 octobre 1578, conservé aux archives de la Seine-Inférieure. Il y eut des Tournebus aux Andelys depuis 1434; celui qui était destiné à jouer un rôle important dans la renaissance des lettres anciennes au XVIe siècle, naquit dans cette petite ville, l'an 1512. Son biographe le suit à l'Université de Paris, le montre étudiant au collége de Justice, sous des maîtres assez ignorants, y devenant professeur à son tour, occupant ensuite une chaire au collége de Sainte-Barbe, allant enseigner quelque temps à l'Université de Toulouse, où ses leçons jetèrent un vif éclat, revenant à Paris au collége de La Marche, et devenant enfin, au collége royal, le successeur du célèbre helléniste Tusanus.

Tournebus est un vrai savant du XVIe siècle, un de ceux qui contribuèrent le plus utilement à *établir* le texte des auteurs grecs et latins, en le dégageant des contre-sens, et le purgeant des scories de toute sorte qui en altéraient la pureté. Pâlir sur des manuscrits, colliger des variantes, peser et choisir des mots, tel est le labeur ingrat auquel ils se livrèrent. Nous leur devons de lire couramment Homère ou Virgile, Cicéron ou Démosthène : les éditeurs modernes n'ont plus qu'à glaner dans le champ que ces vieux pionniers ont défriché. Comme éditeur, commentateur, annotateur et même traducteur des anciens, Tournebus a montré des qualités éminentes: ses écrits originaux paraissent avoir eu moins de mérite. On peut cependant détacher de ses épîtres latines de bien curieux passages. Dans l'une d'elles, adressée au chancelier l'Hôpital, il signale la nécessité de faire disparaître les juridictions municipales et seigneuriales, devenues accablantes pour le peuple. Dans une autre épître, il fait entendre les plaintes d'un professeur auquel, depuis quatre ans, le trésor royal obéré ne payait plus de traitement. L'enseignement gratuit donné alors par les Jésuites, l'irrite profondément : tout le fiel universitaire se déverse dans son épître *Ad Sotericum gratis docentem.* Il faut un peu de réflexion pour s'apercevoir que *Sotericus* signifie ici *Jésuite :* Jésus, en hébreu, veut dire Sauveur, et se dit en grec Σωτὴρ : *Jésuite* se traduira par *Sote-*

Digitized by Google

ricus. Ce sont là finesses d'humaniste.

Tournebus, si ennemi des Jésuites, appartenait-il à la religion réformée, comme l'ont prétendu certains érudits protestants? Quelques-unes des pages les plus intéressantes de la notice de M. Legay sont consacrées à soutenir l'opinion contraire. L'argumentation de M. Waddington (*Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 3e année, n° 12) y est victorieusement réfutée. Des témoignages indiscutables, produits par M. Legay, montrent que Tournebus mourut dans le sein de l'Église catholique, après y avoir pieusement vécu. S'il partagea quelques-uns des préjugés de son temps, s'il épousa les querelles du corps savant auquel il appartenait, il ne renia jamais la foi de ses pères et de son pays:

Il est mort en la foi chrétienne et catholique,
Et non pas obstiné comme fait l'hérétique.

Ces vers d'un de ses anciens disciples, joints à l'attestation détaillée de son plus intime ami, Léger Duchesne, suffiraient à trancher la question.

La notice de M. Legay ne met pas seulement en relief la figure originale du vieil humaniste: elle nous introduit dans le monde des écoles d'alors, monde étrange et remuant, où l'on se passionnait pour des mots, où l'on s'injuriait pour des syllabes, et où l'on dévorait les douze livres des *Adversaria* de Tournebus comme les étudiants de nos jours dévorent un roman.

PAUL ALLARD.

Origine e Vicende dello Stemma Sabaudo. Roma, Torino, Firenze, Fratelli Bocca, 1876, gr. in-8° de 62 pages, avec quatre tables de figures.

Cette dissertation anonyme, mais qui semble avoir un certain caractère officiel, est consacrée à l'étude des transformations successives de l'[illegible] de Savoie. L'auteur n'en fait pas [illegible]monter l'histoire au-delà de l'an[illegible] 1170, aux environs de laquelle il p[illegible] l'apparition des armoiries en Eur[illegible]. De cette date à l'année 1230. [illegible] désigne, non la famille, mais le [illegible] et quand on voit un lion sur l'écu [illegible] Savoie, il ne désigne qu'une possession distincte. Cet écu de Savoie [illegible] même, ce ne fut pas tout d'abord [illegible] croix, comme l'ont cru presque [illegible] les historiens, mais l'aigle; la [illegible] n'y figure définitivement qu'à [illegible] d'Amédée V, avant lequel elle [illegible] qu'un accident passager. L'auteur avec les PP. Monod et Menestrier voit dans le croisement de l'écu [illegible] Thomas II, comme comte de Pi[illegible] l'origine de cette transformation. L[illegible] ornements qui l'accompagnent n'[illegible] paraissent que vers 1324. Une [illegible] erreur relevée par l'auteur, c'est [illegible] tribution d'une commune origine [illegible] deux maisons de Savoie et de Sa[illegible] erreur accréditée par Emmanuel Philibert au XVIe siècle, et religieusement respectée par ses successeurs, jusqu'au roi Charles Albert, dont l'[illegible] de Savoie a subi l'influence. Les branches collatérales, les bâtards légitimés de Savoie, les personnages qui méritèrent par leurs services [illegible] faire figurer dans leurs armes celles de leur souverain, les Savoyards autorisés à porter des armes étrangères ont leur place dans ce petit mémoire, tout à fait digne d'attirer l'attention des héraldistes, et dont quatre tables renfermant 21 figures, augmentent encore l'intérêt.

J. VARSEN.

Digitized by Google

Les sources de l'histoire de France. *Notices bibliographiques et analytiques des inventaires et des recueils de documents relatifs à l'histoire de France*, par Alfred Franklin, bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine. Paris, Firmin Didot, 1877, gr. in-8° de xvii-683 p.

L'important travail de M. Alfred Franklin s'ouvre par une *table analytique des matières*, contenant l'indication sommaire des divisions adoptées et des ouvrages visés par l'auteur (p. i-xvii). Entrant ensuite dans son sujet, l'auteur parcourt successivement les sept séries de publications constituant, d'après lui, les *sources de l'Histoire de France*. Nous allons les parcourir brièvement à sa suite.

I. Histoire générale : *Inventaires de documents*. Nous trouvons ici l'énumération des matières contenues dans la *Bibliothèque historique de la France*, le *Catalogue de l'histoire de France* à la Bibliothèque nationale, les divers *Inventaires* publiés par l'administration des Archives nationales, la *Table chronologique et diplômes*, les *Monuments de l'Histoire de France* de Hennin, les *Calendars of State papers* (foreign series) publiés à Londres, par le *Record office*, de 1861 à 1872. — On ne voit pas pourquoi l'auteur n'a pas étendu ici son énumération à d'autres parties des publications du *Record office*, qui intéressent au moins autant notre histoire que celles qu'il signale.

II. Histoire générale : *Recueils de documents*. — Comprend : la *Nova Bibliotheca mss.* de Labbe, le *Spicilegium* de d'Achery, les *Vetera analecta* de Mabillon, les *Miscellanea* de Baluze, le *Thesaurus novus anecdotorum* et l'*Amplissima collectio* de Martène et Durand, les *Monuments de la monarchie françoise* de Montfaucon, les *Diplomata* de Brequigny et Pardessus, le *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, les *Monumenta Germaniæ historica* de Pertz, la *Collection des Documents inédits* publiée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, la *Collection de chroniques belges*, in-4° et in-8°, la Collection de la Société de l'histoire de France, par ordre chronologique, les collections Guizot, Buchon, Petitot, Michaud et Poujoulat, Barrière et Lescure, Berville et Barrière, les recueils de Leber et de Cimber et Danjou, la *Revue rétrospective* de Taschereau, la *Bibliothèque de l'École des chartes*, et, en outre, quelques *addenda* qui auraient pu s'étendre à d'autres ouvrages. Nous ferons observer que les tables des premières collections sont insuffisantes, et ne seront d'aucun usage, car elles n'en donnent point la clé : il eût fallu, du moment qu'on prenait ces collections, en établir vraiment la table, au moins par siècle, dans l'ordre chronologique. Pour d'autres recueils, il y a des résumés alphabétiques qui pourront être utiles.

III. Histoire ecclésiastique. — Comprend : le *Gallia Christiana*, la collection des *Conciles* de Labbe, de Mansi, de Sirmond, le recueil des *Assemblées générales du clergé*, les *Gesta Dei per Francos*, le *Recueil des Historiens des croisades*.

IV. Recueil de lois. — Comprend : le recueil des *Capitulaires*, le *Nouveau Coutumier général*, avec table des noms de lieux, le recueil des *Ordonnances des rois de France*, le recueil d'Isambert, le *Traité de la Police* de Delamare.

V. Histoire généalogique. — Ne comprend que l'*Histoire généalogique* du P. Anselme et le *Cérémonial françois* de Godefroy.

VI. Histoire financière. — Ne comprend que le recueil des *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*, publié par M. Pierre Clément, et la *Correspondance des contrôleurs généraux* de M. de Boislisle.

Digitized by Google

VII. Histoire littéraire. — Ne comprend que l'*Histoire littéraire de la France* par les Bénédictins, et l'*Historia Universitatis Parisiensis* de Du Boulay.

Si nous ajoutons que chaque table est précédée d'une notice sur la publication, et que l'ouvrage est terminé par une *table alphabétique des matières* qui ne comprend pas moins de 75 pages à deux colonnes en petit texte, nous aurons donné une idée suffisante de l'ouvrage de M. Franklin qui, malgré certaines imperfections et certaines lacunes, est appelé à rendre d'utiles services.

G. de B.

Notes sur quelques manuscrits du Musée britannique, par Léopold Delisle. Paris, 1878, in-8 de 58 p.

Notice sur un manuscrit mérovingien de la bibliothèque d'Épinal, *communiquée à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 14 septembre 1877*, par le même. Paris, Champion, 1878, in-folio de 19 p.

Inventaire général et méthodique des manuscrits français de la Bibliothèque nationale, par le même. Tome II. Paris, Champion, 1878, in-8 de 355 p.

Les *Notes sur quelques manuscrits du Musée britannique* sont extraites du tome IV des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*. M. L. Delisle, dans un récent voyage à Londres, a examiné un certain nombre de volumes qu'il tenait à comparer avec quelques-uns des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Presque tous ces volumes appartiennent, par leur origine, soit à la ville de Paris, soit à l'abbaye de Saint-Denis. Le plus important de tous est une chronique parisienne du XIIIe siècle qui n'avait pas encore été signalée. Cette chronique, à côté de textes déjà connus, renferme des notes inédites, les unes qui dérivent de ces mémoires de l'abbaye de Saint-Denis qui ont formé le fond des compositions de G. de Nangis et de Primat, les autres qui sont l'œuvre personnelle d'un Parisien écrivant sous le règne de saint Louis. Les premières de ces notes permettent de rétablir dans leur pureté primitive des textes originaux que l'auteur des Gestes de Louis VIII et Guillaume de Nangis n'ont pas reproduits avec une exactitude suffisante; les secondes contiennent le récit, tracé par un témoin oculaire, de divers événements parisiens (de 1249 à 1267). M. Delisle étudie ensuite divers manuscrits des *Grandes Chroniques*, dont un non encore employé dans les nombreux travaux dont elles ont été l'objet, et qui est digne de toute l'attention des érudits; quelques manuscrits des ouvrages de G. de Nangis, et divers autres manuscrits : *Evangéliaire Carlovingien, Psautier, Missel d'Évreux, Fragment de registres ou de cahiers du Trésor des chartes, Chronique de Jean de Venette, Pontifical anglais et Cérémonial du sacre des rois de France, Le Songe du Vergier, Bréviaire de Coutances, Coutume de Normandie, Chartrier de Richard Fortescu, Heures de Nicolas Perrenot de Grandvelle.* On voit combien de sujets intéressants sont traités dans cette simple brochure, qui contient presque autant d'utiles observations que de lignes.

Il faut en dire autant de la *Notice sur un manuscrit mérovingien de la Bibliothèque d'Épinal*, adressée à M. le baron O. de Watteville, le zélé directeur des sciences et des lettres au ministère de l'Instruction publique. Le document si bien décrit et si bien analysé par M. Delisle n'est pas moins recommandable « par les secours qu'il fournit pour l'étude de la paléographie mérovingienne, que par la valeur des textes qu'il nous a

Digitized by Google

conservés. » Parmi ces textes, on remarque des lettres de saint Jérôme, de saint Maxime, de saint Augustin. La lettre de Maxime, écrite vers 405, semble prouver, comme on l'a quelquefois supposé, qu'il y a eu successivement sur le siége de Turin deux évêques du nom de Maxime, dont le premier et le plus illustre est mort au plus tard en 423. M. Delisle a enrichi son mémoire de trois planches héliographiques qui reproduisent trois des feuillets du manuscrit d'Epinal, et qui achèvent de nous le faire admirablement connaître.

J'ai donné ici de justes éloges au tome Ier de l'*Inventaire général et méthodique des manuscrits français de la Bibliothèque nationale* (1876). Les mêmes éloges s'appliquent au tome II, consacré à la *Jurisprudence* et aux *Sciences et Arts*. Dans le tome Ier, nous trouvions la notice de 2,428 manuscrits ; dans le tome II, nous trouvons la notice de 5,380 manuscrits, sur lesquels 3,805 sont relatifs à la jurisprudence et 1575 aux sciences et aux arts. Je ne répéterai pas ici ce que j'ai déjà dit de la précision parfaite des renseignements donnés sur chaque manuscrit par le savant directeur de la Bibliothèque nationale, et de l'immensité du service qu'il rend à tous les chercheurs par la publication de cet inventaire si commode, mais j'insisterai sur le mérite singulier de deux mémoires réunis dans l'appendice, l'un intitulé : *Observations sur plusieurs manuscrits de la politique et de l'économique de Nicole Oresme* (p. 293-315) ; l'autre : *Anciennes traductions françaises de la Consolation de Boëce conservées à la Bibliothèque nationale* (p. 317-346). Ces mémoires avaient déjà paru dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, le premier en 1869, le second en 1873. On est heureux de les retrouver, accompagnés de notes nouvelles, à la suite de l'*Inventaire* qu'ils complètent, et j'espère bien que M. Delisle continuera à nous donner, à la fin de chacun des six autres volumes, tout ce qui, dans ses travaux antérieurs, pourra être utilement rapproché des renseignements vulgarisés par son inappréciable recueil. T. DE L.

VICTOR PALMÉ.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU

VINGT-QUATRIÈME VOLUME.

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1878.

Le roi Salomon, par M. Vigouroux, prêtre de Saint-Sulpice.
Les lettres de Pline le jeune. — Correspondance avec Trajan relativement aux chrétiens de Pont et de Bithynie, par M. l'abbé Joseph Variot..... 80
La révolution et les musées nationaux, par M. Louis Courajod..... 154
Mélanges : Les circonscriptions de Rome pendant le moyen age, par M. l'abbé Duchesne..... 217
Le Maine sous la domination anglaise en 1433 et 1434, par M. Siméon Luce..... 226
De quelques faits relatifs a Jeanne d'Arc et a sa famille, par M. E. de Bouteiller. 241
Une cause célèbre en Irlande au second siècle de notre ère, par M. H. d'Arbois de Jubainville..... 249
La révolution française de M. Taine, par M. Anatole de Gallier..... 254
M. Camille Rousset et l'*Histoire de la guerre de Crimée*, par M. L. Pingaud..... 267
Courrier italien, par M. R. Fulin..... 277
Courrier du Nord, par M. E. Beauvois 285
Courrier russe, par le R. P. Martinov, S J..... 293
Courrier anglais, par M. Gustave Masson 302
Chronique, par M. Marius Sepet..... 310
Revue des recueils périodiques :
Périodiques français, par M. Fr. de Fontaine... 322
Périodiques russes, par le R. P. Martinov, S J.. 338
Bulletin bibliographique..... 351

Digitized by Google

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1878.

Le pape Innocent XI et la révocation de l'Édit de Nantes, par M. Charles Gérin..... 377
Les doctrines religieuses de l'ancienne Égypte, d'après les travaux récents, par M. Félix Robiou..... 442
Catherine d'Aragon en Angleterre avant son mariage avec Henri VII, par M. Albert Du Boys..... 509
Mélanges : L'université de Paris au temps d'Étienne Marcel, par M. Charles Jourdain..... 548
Journal du maître d'hotel de Mgr de Belsunce durant la peste de Marseille, 1720-1722, par D. Théophile Bérengier, O. S. B..... 566
Saint Grégoire de Tours et les études classiques au VIIe siècle, par M. Godefroid Kurth..... 586
Thomas a Becket, M. Froude et M. Freeman, par M. Gustave Masson..... 593
Les derniers travaux français sur Galilée, par M. Ph. Tamizey de Larroque..... 597
Courrier anglais, par M. Gustave Masson..... 604
Courrier belge, par M. Godefroid Kurth..... 612
Courrier allemand, par M. le Dr L. Pastor..... 624
Chronique, par M. Marius Sepet..... 637
Revue des recueils périodiques :
Périodiques français, par M. Fr. de Fontaine... 650
Périodiques romains d'histoire et d'archéologie, par M. Henri Stevenson..... 666
Bulletin bibliographique..... 677

Digitized by Google

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Les Voies antiques du Lyonnais, du Forez, du Beaujolais, de la Bresse, de la Dombe, du Bugey et de partie du Dauphiné, par M. P. Guigue. 351
Notre Ancêtre. Recherches d'anatomie et d'ethnologie sur le précurseur de l'homme, par M. Abel Hovelacque. 677
Mélanges de mythologie et de linguistique, par M. Michel Bréal. 678
Etude sur l'histoire littéraire, la forme primitive et les transformations des Evangiles apocryphes, par l'abbé J. Variot. . . 352
Saint Marcel, apôtre et martyr de Châlon. Sa vie, son culte, son abbaye, par M. H. Courtin. 353
Saint Athanase, étude littéraire, par M. Eugène Fialon. . . . 680
Etude sur les temps primitifs de l'ordre de Saint-Dominique, par le P. A. Danzas 353
Bernard Délicieux et l'Inquisition albigeoise, par B. Hauréau. . 354
Révélations de sainte Gertrude et de sainte Mechtilde 355
Anne-Madeleine de Rémusat, la seconde Marguerite-Marie, par Mgr Van den Berghe. 356
Numismatique de l'Orient latin, par M. G. Schlumberger. . . 681
Histoire de l'établissement des Arabes dans l'Afrique septentrionale, par M. Ernest Mercier 357
Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du recueil inédit d'Etienne de Bourbon, dominicain du XIIIe siècle, par M. A. Lecoy de la Marche. 361
Antoine de Noailles à Bordeaux, par M. Tamizey de Larroque . 684
Le procès de Pierre Brully, successeur de Calvin, comme ministre de l'église française de Strasbourg, par M. Ch. Paillard. . . 685
Le capitaine Caravelle, par M. l'abbé de Carsalade du Pont . . 685
Instruction de la reine Marie de Médicis à la reine d'Angleterre Henriette-Marie de France sa fille, par M. F. Pouy 686
Précis d'histoire sur la ville et les possédées de Loudun, par A. Bleau 362
Le chevalier de Jant. Relations de la France avec le Portugal du temps de Mazarin, par M. J. Teissier 687
Louis XIV et Strasbourg, d'après des documents officiels et inédits, par M. A. Legrelle 688

Digitized by Google

Controverse entre Bossuet et Fénelon, au sujet du quiétisme de Mme Guyon, par M. l'abbé Libouroux 689
Mémoires sur l'émigration, publiés par M. de Lescure 690
Etudes historiques sur la Révolution en Périgord, par M. G. Bussière 363
Pau et les Basses-Pyrénées pendant la Révolution, par M. F. Rivarès 691
Étude historique sur la commission militaire et révolutionnaire établie à Granville en l'an II, par M. E. Sarot 692
Invasion de 1814, dans le département des Vosges, par M. A. Benoît. 364
Les Châteaux historiques de la France, par MM. Eyriès et Sadoux. 692
Nécrologe de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, par M. le chanoine Van Drival 693
L'Abbaye de Notre-Dame de Boulancourt et le Monastère des dames de Boulancourt, par M. l'abbé Lucot 364
Les Traditions de charité dans le Rethélois, par M. Henri Jadart . 694
Notice historique sur l'association des Dames de la Miséricorde de Châlon-sur-Saône, 1638-1877, par M. Henri Batault. . . 694
Le Comté de Clermont en Beauvaisis, par le comte de Luçay . . 365
Le Languedoc ; première partie. Description du département du Tarn, par M. Bastié 366
Étude sur l'allodialité dans la Drôme, de 1000 à 1400, par G. de P[isançon] 695
Notice historique sur le château de Feugerolles et sur les familles qui l'ont possédé, par Mme la comtesse de Charpin-Feugerolles. 696
Ordonnances des Maïours, étude sur les institutions judiciaires à Metz, du XIIIe siècle au XVIIe, par M. Auguste Prost 697
Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, tome IV . . 367
Études économiques sur l'Alsace ancienne et moderne, par l'abbé A. Hanauer 368
Assemblée du diocèse de Castres, par M. Elie A. Rossignol . . 697
Le Cardinal Charles de Lorraine. Quinze ans d'histoire de l'évêché de Strasbourg, 1592-1607, par M. Dag. Fischer 698
Notice historique sur l'ancien couvent des Récollets de Saverne, par M. Dag. Fischer 698
Notice historique sur le couvent de la congrégation de Notre-Dame de Saverne, par M. Dag. Fischer 698
La Jeunesse d'Élisabeth d'Angleterre, 1533-1558, par M. L. Wiesener 700

Digitized by Google

Histoire politique et diplomatique de René-Paul Rubens, par M. Gachard 701
Histoire de la charité à Rome, par M. Léon Lallemand . . . 703
Histoire de Russie depuis les origines jusqu'à l'année 1877, par M. Alfred Rambaud. 370
Dépêches inédites adressées aux habitants des Cyclades pendant l'occupation de ces îles par les Russes, publiées par Clôn Stephanos. 704
Havaï, histoire de l'établissement du catholicisme dans cet archipel, par M. L. Tournafond 705
Histoire du Brésil français, par M. Paul Gaffarel 707
Nouvelles recherches sur l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, par M. le chanoine Delvigne 708
Adrien Tournebus, lecteur royal, par M. Legay 709
La Champagne à l'Académie française. Nicolas Bourbon (1574-1644). Étude sur sa vie et ses travaux, par M. Kerviler . . . 372
Le Maine à l'Académie française. Abel Servien, négociateur des traités de Westphalie, l'un des quarante fondateurs de l'Académie francaise. Étude sur sa vie politique et littéraire, par le même. 372
Le Théâtre en Angleterre depuis la conquête jusqu'aux prédécesseurs immédiats de Shakespeare, par M. Jules Jusserand . . 373
Origine e Vicende dello Stemma Sabaudo. 710
Les sources de l'histoire de France, notices bibliographiques, etc., par M. Alfred Franklin. 711
Inventaire des Cartulaires conservés dans les bibliothèques de Paris et aux archives nationales, par M. U. Robert 373
Notes sur quelques manuscrits du Musée britannique, par M. Léop. Delisle. 712
Notice sur un manuscrit mérovingien de la bibliothèque d'Épinal, par M. Léop. Delisle 712
Inventaire général et méthodique des manuscrits français de la Bibliothèque nationale, par M. Léop. Delisle. 712

Digitized by Google

NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Bastié (M. Maurice), 366.
Batault (M. Henri), 694.
Benoit (M. A.), 364.
Bleau (M. A.), 362.
Bréal (M. Michel), 678.
Bussière (M. B.), 363.
Carsalade du Pont (l'abbé de), 685.
Charpin-Feugerolles (la Cesse de), 696.
Courtin (M. H.), 353.
Danzas (le R. P.), 353.
Delisle (M. Léopold), 712.
Delvigne (le chanoine), 708.
Eyriès (M.), 692.
Fialon (M. Eugène), 680.
Fischer (M. Dagobert), 698.
Franklin (M. Alfred), 711.
Gachard (M.), 701.
Gaffarel (M. Paul), 707.
Guigue (M. P.), 357.
Hanauer (l'abbé), 368.
Hauréau (M. B.), 354.
Hovelacque (M. Abel), 677.
Jadart (M. Henri), 694.
Jusserand (M. Jules), 373.
Kerviler (M. René), 372.
Lallemand (M. Léon), 703.
Lecoy de la Marche (M.), 351.
Legay (M.), 709.
Legrelle (M. A.), 688.
Lescure (M. de), 690.
Libouroux (l'abbé), 689.
Luçay (le comte de), 365.
Lucot (l'abbé), 364.
Mercier (M. Ernest), 357.
Paillard (M. Ch.), 688.
Pisançon (M. G. de), 695.
Pouy (M. F.), 686.
Prost (M. Auguste), 697.
Rambaud (M. Alfred), 370.
Rivarès (M. F.), 691.
Robert (M. Ulysse), 373.
Rossignol (M. Elie A.), 697.
Sadoux (M.), 692.
Sarot (M. E.), 692.
Schlumberger (M. G.), 681.
Stefanos (M. Clôn), 704.
Tamizey de Larroque (M.), 684.
Teissier (M. Jules), 687.
Tournafond (M. L.), 705.
Van den Berghe (Mgr), 356.
Van Drival (le chanoine), 693.
Variot (l'abbé J.), 352.
Wiesener (M. L.), 700.

Le Mans. — Imprimerie Ed. Monnoyer, place des Jacobins.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

0 1947

Digitized by Google

Digitized by Google